

Grille de dépouillement des courriels recueillis, selon les thèmes retenus, lors de l'enquête publique portant sur la révision du SDRIF E

NB : Les thèmes retenus figurent en abscisse et les observations, courriers ou courriels figurent en ordonnée. Une croix est portée au regard de chaque observation ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
COURRIELS RECUEILLIS SUR LE REGISTRE ELECTRONIQUE																	
Mail 2001					X		X							X		X	<p>Anonyme de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du SDRF E, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.</p>
Mail 2002																X	<p>M COCHIN de Magnanville a écrit : Contre l'implantation d'une maison d'arrêt de 700 places sur des terres agricoles et proche des habitations et du lycée Senghor.</p>
Mail 2003								X								X	<p>Anonyme de Magnanville a écrit : Contre la prison à Magnanville Je trouve inadmissible que l'on construise une prison si proche des habitations et du lycée. De plus l'état nous dit de ne plus construire sur des terres agricoles et de réutiliser des friches industrielles. Alors.....</p>
Mail 2004																X	<p>Mme DEFRA NCE de Magnanville a écrit : Projet de localisation du centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville Je suis contre la poursuite de ce projet - la localisation ne respecte en rien les engagements de l'état ainsi que le respect de l'humain - la sécurité de l'éducation de nos jeunes générations - le contexte local environnemental.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2005																	X Anonyme de Magnanville a écrit : Je suis contre ce projet de construction prison Magnanville
Mail 2006			X														M Dipu TAMANG de Vigneux sur seine a écrit : Pont d'Athis Mons et Vigneux sur Seine J'habite à Vigneux sur seine. Nous avons besoin d'un pont pour aller à l'autre côté de la seine. Aujourd'hui pour nous actuellement prendre une heure en transport en commun pour aller à Orly. Le pont de Villeneuve saint George est toujours saturé. Nous avons très mal à aller vers l'autre côté de la seine. J'espère que vous allez comprendre notre souffrance et réagir vit le problème.
Mail 2007		X	X	X	X		X										X M JOSSELIN d'Athis Mons a écrit : Contre le projet de Port et de Pont Vigneux / Athis-Mons Je conteste fermement l'inscription de deux projets dans la zone de Vigneux/Athis-Mons. Ce SDRIF, environnemental, comporte des OR qui semblent aller dans le bon sens, mais qui sont contredites par des exceptions qui donnent une direction concrètement contraire aux grands principes affichés. P 12, l'OR1 pour composer et préserver la trame et l'armature vertes de demain, les projets doivent impacter le moins possible les vues principales et les paysages. Planter un port industriel sur une zone de biodiversité serait un non- sens absolu ! On dirait que les zones à préserver n'ont pas été définies par la logique, mais en choisissant de contourner les espaces sur lesquels des projets étaient à l'étude ! Le jardin Jovet, le bois de Mons et les berges, des espaces à sanctuariser pour réellement « Placer la nature au cœur du développement régional ». P 12 OR 2: Toute nouvelle urbanisation y est exclue. Les seules capacités d'urbanisation pouvant être mobilisées le sont dans le cadre des exceptions prévues dans les espaces agricoles (OR 13) et dans les espaces boisés et les espaces naturels (OR 18) ; la zone de biodiversité de Vigneux, Jovet et le bois de Mons devraient figurer au plan des zones vertes à protéger, ou ce serait une sacrée exception de 50 hectares !!!! P14 OR 6 La fragmentation des espaces ouverts par les infrastructures de transports doit être résorbée. Un fport/port constituerait, a priori, une fragmentation, alors que ledit document stipule de résorber cette même fragmentation ! Quelles sont les continuités prévues (maintenues ou créées) en cas de réalisation du pont/port ? Et un peu plus loin : Offrir à la ville vue et accès sur l'espace ouvert. Sûr que pour Ablon, Haropa serait un accès direct avec vue imprenable sur un espace ouvert ... dévasté !!! P 17OR 17 Les espaces boisés et les espaces naturels doivent être préservés de toute nouvelle urbanisation, y compris s'ils ne figurent pas sur les cartes réglementaires du SDRIF-E. Comment se fait-il qu'un tel projet port/port soit envisageable ? Les OR semblent à chaque fois être des intentions louables, aussitôt démenties par des exceptions funestes ! P14 OR 8 Les nouvelles urbanisations en limite des espaces agricoles intègrent dans leur emprise une lisière non bâtie suffisamment large (de l'ordre de 5 mètres minimum) permettant de constituer un espace de transition. Cette lisière doit être dimensionnée en tenant compte des spécificités locales. Elle peut accueillir des circulations douces et des aménagements paysagers végétalisés favorables à la biodiversité. Et p 15 : former un couloir de protection pour les corridors écologique. Quels espaces de transition sont prévus en cas de port et de pont ? Or les terrains concernés sont pour partie agricoles et zone naturelle.... PUIS : La qualité des espaces de transition entre les espaces naturels, agricoles et forestiers, d'une part, et les espaces urbains, d'autre part, devra être améliorée (valorisation paysagère). Alors, ne changez rien !!! Les riverains souhaitent de la cohérence. Le projet de franchissement routier a été présenté comme devant être efficace alors qu'aucune route en IdF ne peut garantir un temps de trajet à ses utilisateurs !

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Favoriser les transports en commun nous semble plus judicieux ! Pour le port, P 15 le maintien, voire le développement des espaces de pleine terre (OR 29 et 30) et la limitation de l'imperméabilisation des sols (OR 40 et s.): nous suggérons de réserver ce genre de projets à des reconversions de friches existantes.</p> <p>P 17 OR 17 : le passage des infrastructures, sous réserves qu'aucune autre solution ne soit techniquement possible à un coût raisonnable et que son impact soit limité, notamment par une adaptation de l'ouvrage à son environnement. PUIS Les infrastructures, aménagements, installations et constructions doivent être économes en espace et présenter une bonne intégration environnementale et paysagère et prévoir le maintien ou la restauration des continuités écologiques par exemple en reconstituant un relais avec un massif voisin. Donc le pont/port n'y répond pas car il n'est pas adapté à son environnement ! Il y a une liste très spécifique des ouvrages possibles sur les terrains boisés ou naturels, et cela ne semble pas comporter de possibilité de port ni de viaduc ! Dans le cahier des charges du franchissement de Seine, il y avait déjà que le coût devrait être « raisonnable », et il a été notablement sous-estimé, pour le "faire passer". Après coup, on parlerait de dérive des coûts De plus, les alternatives, comme préconisées dans les OR, avaient été éliminées par le Département porteur du projet de pont lors de la Concertation de 2019. Le Département semble finalement opter pour un prolongement de la ligne 18 du RER. Si le porteur de projet lui-même fait marche arrière, pourquoi l'inscrire au SDRIF ? Les compensations « déportées » ne sauraient dédommager des populations au cadre de vie ruiné par de tels projets.</p> <p>Cela revient à "sacrifier" certains territoires et certains riverains. Les villes d'Athis-Mons et d'Ablon, la communauté d'agglomération par le biais du SCOT, des associations locales et le département du 94 sont totalement opposés à ces deux projets et l'ont déjà fait savoir par des prises de position claires, et continueront de s'y opposer drastiquement. Aujourd'hui, on ne peut plus envisager de tels projets contre l'avis des riverains. Au lieu d'investir des millions dans des compensations où en tente de recréer un peu d'espaces verts, si on essayait simplement de ne pas sacrifier la nature déjà existante ? Et à ceux qui disent que ces projets relèvent de l'intérêt général, je réplique : qu'est-ce que l'intérêt général aujourd'hui ? Est-ce réellement d'espérer résoudre les bouchons en Ile de France avec une route de plus ? Est-ce éliminer les îlots de fraîcheur en ville dans les zones déjà sur-urbanisées ? Est-ce rompre la continuité verte qui est déjà très fragile dans la région ? NON, NON, et NON. Ce port c'est non, ce pont c'est non ! Ablon et Athis-Mons souffrent déjà fortement du bruit des avions et des trains. Des associations ont déjà saisi Bruitparif sur d'éventuelles nuisances supplémentaires intolérables si le port et le pont venaient à voir le jour.</p> <p>P 15 : OR 10 Les documents d'urbanisme peuvent également définir une trame blanche. Le cas échéant, elle s'appuie d'une part, sur des zones calmes favorables aux habitants et à la faune sauvage (voir OR 71) et d'autre part, sur des espaces ou zones où une réduction de la pollution sonore est à rechercher. En situation de pollution sonore déjà intense, il convient effectivement de tenter de proposer du calme aux habitants d'Ablon/Athis et non de nouvelles nuisances sonores. Encore une fois, l'OR semble favorable, mais en pleine contradiction avec les projets concrètement inscrits</p> <p>P 18 OR 21 Indépendamment de la taille du massif considéré, y compris dans les sites urbains constitués, il convient d'améliorer la qualité des espaces de transition entre les espaces boisés et les espaces urbanisés et de veiller à la perméabilité au vivant des tissus urbains (valorisation paysagère et écologique, limitation de l'imperméabilisation – voire désimperméabilisation – à proximité du boisement, renaturation et mise en place d'aménagements favorables à la biodiversité, etc.)</p> <p>Bref, le port = un projet à contre-sens du SDRIF, CQFD ! En conclusion, la carte a été construite à rebours. Au lieu de se demander quels espaces on préserve, et où – de ce fait – on peut implanter une installation, le raisonnement</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	a été bâti comme suit : ici, Haropa veut un port, donc on déclassé la zone ! Sinon, peut-être qu'on aurait pu la voir classée en espace vert / de loisir d'intérêt régional C'est juste une question de type de projet ! Le projet conduit à la classification du terrain, or ce devrait être l'inverse ! P 19 OR 25 : Les espaces verts et les espaces de loisirs regroupent des espaces d'emprises variables qui ont à la fois une vocation sanitaire et sociale (détente, ressourcement, pratique du sport, etc.) et une fonction environnementale (infiltration des eaux de pluies, stockage du carbone, rafraichissement de la ville, préservation de la biodiversité, etc.). Ils sont un élément indispensable à la ville vivable. Nous sommes bien d'accord, ils sont un élément indispensable à la ville vivable ! Ça, ce serait un beau projet, « Placer la nature au cœur du développement régional »
Mail 2008		X		X										X			Anonyme d'Ozoir la Ferrière a écrit : Oui au SDRIF-E non aux modifications demandées par la Communauté de Communes des Portes Briarde pour Ozoir la Ferrière Je m'oppose aux demandes anti-écologiques de la CCPB pour réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur d'excellentes terres agricoles. Non à la bétonisation, non aux programmes immobiliers douteux ! La Commission doit confirmer le rejet de la demande de la CCPB. Pièce jointe de 20 pages de la communauté de communes Les portes de Briardes entre villes et forêts sur les demandes d'ajustements
Mail 2009			X				X									X	M Le ROUX de Magnanville a écrit : L'implantation d'un centre pénitentiaire à toute proximité des deux lycées, d'un collège et d'un centre sportif apparait pour les moins inadaptées. Des terres agricoles vont être artificialisées ce qui est complètement contraire aux enjeux climatiques de notre siècle. De surcroit, cette implantation se trouve à 50 km du tribunal via la D928 qui est déjà saturée, comment les fourgons circuleront matins et soir ? toutes sirènes hurlantes au milieu des collégiens et lycéens ? quant à l'A13 n'en parlons pas. Là aussi, à double titre écologique, artificialisation des terres et pollution routière, cette implantation n'apparait pas pertinente. Pour toutes ces raisons, je suis fermement opposé à cette implantation entre Magnanville et Soindres. Ceci d'autant que des sites alternatifs existent, la vallée Seine aval contient de nombreux site anciennement industriels, éloignés des habitations mais bien raccordés à l'autoroute. Ces emplacements nécessitent peut-être des dépollutions mais il semble que nos dirigeants actuels privilégient encore le moindre cout au détriment du bien être de la population périurbaine et des territoires et de l'écologie, Je vous remercie de prendre en compte mon avis et que ce projet sera réévalué en prenant en compte le bien être des populations, la préservation des territoires
Mail 2010							X									X	M BIANCHI de Magnanville a écrit : Je suis contre l'implantation du centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville. Cette décision risque d'avoir des conséquences négatives et significatives sur notre localité, notamment en ce qui concerne la sécurité, la qualité de vie et le bien-être des concitoyens. Et l'implantation aussi proche d'un lycée et d'habitations privées est INADMISSIBLE !!!
Mail 2011		X	X	X													Anonyme d'Ozoir la Ferrière a écrit : Oui au SDRIF-E non aux modifications demandées par la Communauté de Communes des Portes Briarde pour Ozoir la Ferrière Il faut refuser les demandes de la CCPB pour Ozoir. La circulation sur la D354 est déjà une horreur le matin et le soir, il faut être totalement hors-sol pour imaginer rajouter 1500 logements et plus de 4000 personnes sur cette petite route, avec en plus une zone industrielle... AU SECOURS A L'AIDE

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	
Mail 2012							X										X Anonyme de Magnanville a écrit : Contre la prison de Magnanville Trop près des 2 lycées Trop près des habitations en plus sur des terres agricoles.
Mail 2013																	X Mme Le ROUX de Soindres a écrit : Quelques lignes pour confirmer ce qu'on dit la plupart des habitants de la région, ce cite à toute proximité des écoles, mal desservi et sur des terres agricoles, est un non-sens social et écologique. Je vous prie de prendre en compte mon avis afin de réévaluer l'implantation de cette prison
Mail 2014																	X M TAILPIED de Magnanville a écrit : Idem Mail 1989
Mail 2015		X		X													Anonyme d'Ozoir la Ferrière a écrit : Contre le projet de modification du SDRIF-E demandé par la Communauté de Communes des Portes Briarde pour Ozoir la Ferrière La ville d'Ozoir demande au travers de la CCPB à réaliser un projet très 20ie siècle de béton et goudron pour faire une zone industrielle et jusqu'à 1500 logements dans un espace agricole. C'est un premier problème : ils veulent artificialiser des dizaines d'hectares au mépris des objectifs de la loi ZAN. En plus il n'y aucune prise en compte des

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	contraintes sur cette zone, où la seule infrastructure est une petite route complètement blindée aux heures de bureaux. Un très mauvais projet qu'il faut repousser définitivement
Mail 2016		X		X													Anonyme d'Ozoir la Ferrière a écrit : Le projet de modification du SDRIF-E demandé par la Communauté de Communes des Portes Briarde pour Ozoir la Ferrière entrainerait les conséquences dramatiques suivant. L'environnement, la flore et la faune. L'artificialisation de terres arables. L'extension de l'urbanisation. La dégradation supplémentaire des conditions de la circulation, déjà saturée. L'impact sur la qualité de vie des résidences desservies par la départementale de Lésigny jusqu'à Ozoir. la dévalorisation des maisons des résidences concernées. Des années de travaux en perspective Je demande à la commission d'enquête de repousser les demandes de la CCPB
Mail 2017																X	Anonyme de Magnanville a écrit : Je m'oppose au projet de prison à Magnanville. Cette prison serait située près d'un lycée, très proche des habitations et sur des terres agricoles.
Mail 2018			X														M Ethan de Drancy a écrit : Trajet à l'université La présence du m7 à la mairie de Drancy serait un bon moyen pour moi de gagner du temps, en effet comparé aux bus le métro passe plus souvent avec des horaires stables ce qui permettrait à beaucoup de gens dont moi de gagner du temps et de ne pas être en retard. De plus, cela impliquerait la ville dans les trajets de beaucoup de monde, assurant ainsi le rayonnement de la ville au niveau régional. La prolongation du T11 avec le T1 est aussi un bon lien entre le Bourget et Drancy/Bobigny cela serait un deuxième moyen d'accéder à l'université en cas de panne du M7. Et également de rejoindre le T1 depuis la ligne de T11.
Mail 2019			X					X								X	Mme Haurry de Magnanville a écrit : Sauvegarde de nos terres agricoles Je fais partie d'une AMAP pour consommer au plus proche de la production mais si nos terres agricoles sont bitumées où vont pousser nos légumes, ou vont être élevés nos bétails et volailles Quid de la biodiversité et de la richesse des zones humides Développons des moyens de transport propres pour nous permettre de laisser nos voitures au garage
Mail 2020								X								X	Anonyme de Magnanville a écrit : Implantation d'un centre pénitentiaire Ce projet ne respecte nullement les objectifs récents fixés par l'Etat pour une petite commune comme Magnanville : - Préserver les terres agricoles et l'environnement de la commune pour assurer de bonnes conditions de vies pour l'avenir. Un centre pénitentiaire ne doit pas être construit à proximité des Lycées et du centre d'activités sportives et sociales des habitants de notre commune, Une structure importante de ce type doit être installée dans une ZAC
Mail 2021			X													X	Anonyme de Mareil-Marly a écrit : J'ai lu avec attention les publications sur le projet de prison à Magnanville. Si cette construction s'avère nécessaire, l'emplacement par contre est fort mal choisi : trop près des habitations, il créerait une gêne pour les habitants, un déclassement immobilier certain. Proche d'un lycée la sécurité des élèves ne serait plus garantie avec les échanges constants d'objets illicites y compris par drones. En empiétant sur des terres agricoles, il contribuerait à la dégradation environnementale. Enfin, l'insuffisance des axes routiers augmenterait la perturbation de circulation. Il semble qu'une étude plus appropriée, dans une zone industrielle serait plus judicieuse et respectueuse de l'environnement et des hommes.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2022			X														Anonyme de Drancy a écrit : Métro à Drancy Sortir la ville de son isolement, permettre aux jeunes d'aller faire des études et aux plus âgés de se déplacer
Mail 2023							X									X	Anonyme de Mantes-la-Ville a écrit : NON à la prison sur les terres agricoles à Magnanville Suite aux multiples épisodes de canicule ces dernières années, on nous répète sans cesse qu'il faut revégétaliser les espaces. Certains ne doivent pas comprendre le message et cherchent à détruire encore plus de terres agricoles. Construire la prison à cet endroit est une aberration écologique (bâtiments, routes, bruit, luminosité...). L'avenue de l'Europe qui mènera à cet endroit est déjà saturée tous les jours aux heures de sortie de bureaux. À moins que l'on ne crée encore des routes et que l'on ajoute encore du goudron à nos espaces. Pensons aussi aux riverains qui vont subir toutes les nuisances émanant du centre, au lycée qui se trouve juste à côté du site. Il existe très certainement des friches industrielles ou autres sites désaffectés qui pourraient tout à fait accueillir ce centre.
Mail 2024																X	Anonyme de Magnanville a écrit : Contre le projet de construction d'une prison à Magnanville Depuis plus de 30 ans, mon mari et moi habitons Magnanville et avons été, durant de nombreuses années, engagés dans des associations visant l'insertion par l'hébergement, le logement et l'insertion économique, de personnes en difficultés. A contrecourant de ce travail de prévention, citoyen, patient et de longue haleine, le gouvernement choisit, pour des raisons électoralistes, de renforcer la répression avec ce projet de prison, court-termiste et absurde : l'Etat renie ainsi l'engagement national de modération environnementale (artificialisation et donc destruction de terres agricoles) et de redynamisation urbaine (qualité de vie, lien social, revitalisation des centres urbains) Assistante sociale scolaire sur le mantois, je voudrais insister particulièrement sur l'impact d'un tel projet sur notre jeunesse. Aujourd'hui, dans ce contexte anxigène, beaucoup de jeunes sont en situation de mal-être et la santé mentale est désormais l'une des grandes causes du gouvernement. Dans le même temps, le schéma directeur Régional d'Ile de France propose de construire une prison à 150m du lycée de Magnanville ! On marche sur la tête ! En réaction, des personnes de différents horizons se mobilisent, se constituent en association pour faire des propositions plus cohérentes : des heures de travail, de négociations pour se faire entendre. Un exemple de construction collective pour l'intérêt commun, bien plus porteur pour notre jeunesse, encore faut-il que l'association soit entendue.
Mail 2025							X	X								X	M Pichot d'Auffreville-Brasseuil a écrit : Pour les raisons suivantes, je m'oppose au projet de construction d'une prison sur la commune de Magnanville inscrite au projet de SDRIF : -consommation d'espace agricole - artificialisation des sols - proximité immédiate d'habitations - proximité immédiate d'établissements scolaires - impact paysager très important et irrémédiable - La localisation de ce projet dans cette zone calme en limite du village de Soindres aura un impact environnemental irrémédiable : tous les enjeux sont impactés : eau, milieu humain, milieu agricole, milieu naturel, paysage. L'impact sur la vie locale sera irrémédiable et aura un cout certain pour la société. - Des solutions de mobilisation de foncier autre à réhabiliter existent : possibilité de mobiliser une des nombreuses friches industrielles existantes en vallée de seine pour la réhabiliter en prison. C'est peut-être plus onéreux en cout financier mais si on considère le cout global, cette solution de réhabilitation sera nettement moins importante que la construction d'une prison dans une zone agricole préservée tel que projeté sur la commune de Magnanville.
Mail 2026		X	X	X				X									Anonyme de Lésigny a écrit : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires	
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
																	la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles. Chevry qui utilise déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Route qui est complètement saturée, certains matins il faut 15 mn pour sortir du clos de la Vigne et se mettre sur la départementale, nuisance sonore, pollution etc. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. C'est vraiment hallucinant, de nombreuses constructions ont déjà été effectuées ces dernières années sur Ozoir la Ferrière, rendant la circulation de la commune bien difficile. A cause de cette circulation dense, j'ai dû renoncer après plusieurs années de faire des activités sur Ozoir. - Le projet de la commune d'Ozoir la Ferrière au travers de la Communauté de Communes des Portes Briardes veut rapprocher le quartier "Clos de la vigne" alors que celui-ci a été volontairement créé à l'écart du bourg il y a 60 ans, afin de profiter pleinement de la nature, ce projet impliquerait la réalisation d'une ouverture sur la N4 vers l'Est, ce qui ferait de la petite route Départementale 354 déjà surchargée une longue bretelle entre la Francilienne et la N4. La Francilienne est déjà bouchée en permanence sur des km entre Lésigny et Pontault Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4. Merci aux personnes qui ont contribué à l'élaboration du SDRIF-E. Elles ont bien cerné la problématique de la commune d'Ozoir, il ne faut plus rien changer.	
Mail 2027																X	Mme ROUSVOAL de Magnanville a écrit : Je vote contre la construction de la maison d'arrêt à Magnanville.	
Mail 2028																	X	Anonyme de Magnanville a écrit : Je suis contre la construction de la prison à Magnanville
Mail 2029		X	X		X			X				X		X	X		M NOVIEL de Montreuil a écrit : En tant que citoyen averti et après une longue étude de ce nouveau SDRIF-E, je considère que ce projet n'est pas à la hauteur des enjeux sociaux, écologiques et territoriaux imposent de repenser le modèle de développement régional. Les différentes crises et bouleversements socio-économiques des dernières années remettent en cause le modèle de développement hérité de l'ancien SDRIF et imposent de repenser l'aménagement du territoire. Ce projet de SDRIF-E se veut « Environnemental » mais il s'inscrit dans la continuité économique de la ville monde pensée par le précédent SDRIF, sans prendre en compte les nouveaux enjeux sociétaux et économiques. Ce projet ne permet pas de rompre avec un modèle de développement dépassé qui n'a fait qu'accroître les inégalités et n'a pas permis d'enclencher la résilience sociale, environnementale et alimentaire de l'Île-de-France. Nous devons repenser complètement la logique du grand schéma directeur de la région Île de France et sortir du seul modèle économique de la "ville monde" basé sur les profits et les flux. Il nous faut au contraire : UNE VRAIE PRISE EN COMPTE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, document qui identifie les continuités régionales et établit un plan d'action, est actuellement en cours de révision et ne peut donc être pris en compte de manière pertinente. La possibilité d'aménager des infrastructures de transport au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers doit être supprimée. Elle entraîne de façon incontestable la fragmentation des habitats sans que cela puisse être réellement résorbé. Les objectifs concernant l'effacement des obstacles doivent être plus précis. En ville, les espaces naturels et agricoles, et les éléments naturels (arbres isolés ou alignements, friches...) doivent être conservés grâce à des règles prescriptives. Des objectifs chiffrés de renaturation doivent être définis pour tous les corridors, qu'ils soient régionaux ou définis localement. Nos villes déjà sur densifiées ont besoin	

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>de continuité écologique et de trame verte pas de route nouvelle ni de sols encore artificialisés... REFUSER DE NOUVEAUX PROJETS ROUTIERS Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. exposés dans le Plan d'Aménagement Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. On parle en effet de créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2 ; Cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN. De plus, la construction de nouvelles infrastructures impactera fortement la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de désimperméabilisation des sols. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités. ASSURER UNE RESILIENCE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE FRANCILIEN Rien n'est envisagé dans ce nouveau SDRIF-E pour préserver les terres agricoles (13% seulement des espaces naturels sont voués à être sanctuarisés). On y prévoit au contraire l'urbanisation de milliers d'hectares supplémentaires de terres pourtant reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité. L'ensemble des terres arables et nourricières du territoire doit être sanctuarisé, sans distinction entre l'agglomération et l'espace rural, et sans dérogation possible. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures doivent être remis en question dans la mesure où ils s'opposent à la bonne atteinte des objectifs visant la sécurité, le bien-être et la santé des franciliens. La transition sera complète et fonctionnelle si le S.D.R.I.F. parvient, en parallèle, à insuffler le déploiement des moyens nécessaires pour s'orienter vers une production et une transformation locale indispensables à la résilience alimentaire du territoire. VISER UNE ARTIFICIALISATION DES SOLS SOUTENABLE La trajectoire proposée par la région ne permettra pas d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050. Pourtant, la révision du S.D.R.I.F. a été initiée suite à la Loi Climat et Energie d'août 2021 dans l'objectif d'intégrer l'objectif ZAN. Cette trajectoire a été définie d'abord au regard d'objectifs de développement démographique et économique qu'il convient de remettre en question. Car la mise en œuvre du ZAN participe fortement à la lutte contre les effets du réchauffement climatique, la résilience alimentaire ou encore à l'atténuation de l'érosion de la biodiversité. La région doit donc proposer une trajectoire plus ambitieuse et viser le Zéro Artificialisation Brute, et anticiper la renaturation pour les territoires les plus denses pour lesquels l'habitabilité en 2050 n'est pas assurée. RAPPROCHER HABITAT ET EMPLOI Le S.D.R.I.F. n'apporte aucune solution à la dissociation entre la localisation des emplois et celle des logements malgré les objectifs de polycentrisme annoncés. Les orientations réglementaires ne permettent pas de rapprocher les logements des emplois, certaines d'entre elles même, produisent l'effet inverse. Notamment, la construction de lignes de métro (lignes 17 nord et 18 ouest) dans l'espace rural ou encore le maintien de la compétitivité des quartiers d'affaires internationaux qui allongent toujours plus le temps de transport et concentre les pôles d'activités et d'attractivité sur Paris et sa petite couronne. Il est nécessaire de définir des mesures claires permettant de lutter contre la concentration actuelle de 68% des emplois dans 6% du territoire. Une telle politique doit être accompagnée d'un effort sur les mobilités de proximité (notamment en grande couronne) et sur la mixité des quartiers (logement, commerce de proximité, activités...) pour repenser des "territoires vécus" par et pour les habitants. Pour toutes ces raisons (parmi tant d'autres encore) j'estime que ce nouveau SDRIF-E ne peut pas être appliqué ni accepté en l'état.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2030			X		X												Anonyme de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Construire une voie routière (BIP) de cette envergure est impensable et un non-sens. La priorité n'est pas la voiture (une solution serait certainement de développer les transports en commun, le covoiturage sur les axes déjà existants). La priorité, les priorités sont bien de préserver les espaces verts et jardins partagés, la faune et la flore. Ainsi que la tranquillité et la quiétude. Les Pays Bas par exemple ont eux bien compris l'importance de réduire le déploiement des routes et de favoriser les espaces verts. Il serait temps de prendre conscience que la préservation des espaces verts sur le tracé du projet du bip est primordiale. C'est une question de bon sens il me semble
Mail 2031			X													X	M Thecy d'Ablon sur Seine a écrit : Pouvez-vous me confirmer l'enregistrement de mon opposition au projet de port autonome à Vigneux-sur-Seine s'il-vous-plaît ? Dans l'attente de votre réponse.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires	
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
Mail 2033		X	X	X													Anonyme d'Ozoir la Ferrière a écrit : Depuis une dizaine d'année l'utilisation généralisée de l'application Waze par les conducteurs a entraîné de très sérieuses difficultés de circulation sur la route Départementale 354, entre Lésigny et Ozoir. Demain, que se passerait-il si on rajoutait à cet endroit des rues perpendiculaires pour permettre l'accès à 1500 nouveau logements, soit environ 5000 personnes, en plus des utilitaires et des camions d'une Zone Industrielle ? Et avec une bretelle directe de la D354 vers la N4, créant un échangeur géant entre la Francilienne et la N4 où passeraient voitures et camions, jours et nuits ? En plus le projet de la CCPB se ferait sur des dizaines d'hectares de bonne terre agricole, au mépris de l'écologie, la faune et la flore. Protégez-nous de cette horreur en refusant la demande de la CCPB.	
Mail 2034																X	Anonyme de Magnanville a écrit : Contre l'implantation d'une maison d'arrêt sur des terres agricoles proche d'un lotissement et des écoles, lycées et centre équestre	
Mail 2035																	X	Anonyme de Vert a écrit : L'Etat se doit de préserver les principes essentiels suivants : - Veiller au bien-être des administrés, à leur qualité de vie, de leurs enfants - Préserver et valoriser notre environnement déjà bien impacté Or, ce projet de localisation d'un centre pénitentiaire sur le site de Magnanville est une atteinte à cette logique, à ses valeurs et à l'équilibre, impactant les habitants et l'environnement. S'en suivront d'autres conséquences telles que l'économie de la région. Nous avons mis notre confiance dans les principes et les valeurs de notre société et dont l'Etat est garant. Donnez-nous les moyens de préserver cette confiance et ses droits. Ne condamnez pas notre équilibre pour un projet dont la localisation peut être reportée dans une zone sur laquelle les conséquences négatives seront amoindries. Certains que vous serez sensibles à nos espérances
Mail 2036																	X	Anonyme de Magnanville a écrit : Je tiens à ouvertement donner mon avis de contestation total au projet d'une construction d'une prison à Magnanville. Je rejoin tous les arguments avancés par les personnes réfractaires à ce projet : - Forte Proximité des maisons et lycées - Dévastation du peu de faune et flore qu'il reste sur la commune de Magnanville. -Petite Commune complètement inadaptée d'un point de vue infrastructures et routier à accueillir un projet de cette ampleur Et j'en passe.... Merci pour cette publication. Un magnanvillois opposé
Mail 2037																	X	M CASSAND de Magnanville a écrit : Idem Mail 2036
Mail 2038																	X	Mme Vidal d'Auffreuil-Brasseuil a écrit : Opposition au projet de prison sur la commune de Magnanville inscrit au projet de sdrif Je m'oppose au projet pour les raisons suivantes : consommation d'espaces agricoles, proximité immédiate des habitations, d'établissements scolaires dont le lycée, impact paysager très important, existence d'autres sites (friches industrielles à réhabiliter en vallée de Seine).
Mail 2039																	X	Anonyme de Magnanville a écrit : Je m'oppose au projet de construction de la maison d'arrêt de Magnanville. Beaucoup trop proche des habitations et des écoles. D'autres sites seraient beaucoup moins gênants pour la population « non incarcérée ». Ça ne doit pas être aux magnanvillois d'être pénalisés dans leur vie quotidienne.
Mail 2040																	X	Anonyme de Soindres a écrit : Contre le projet d'une prison à Magnanville Inconcevable de construire une prison proche du lycée des maisons sur des terres agricoles

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2041			X							X					X		<p>M DECAMPS de Paris a écrit : S'OPPOSER AUX PROJETS ROUTIERS Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. exposés dans le Plan d'Aménagement Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. Le transport routier produit de multiples externalités négatives, au niveau local (bruit, pollution...) et global (émissions de gaz à effet de serre). Pour le bien de tous, il faut développer des alternatives à la voiture afin de rendre à chacun sa liberté d'utiliser d'autres modes de transport plus vertueux. Or, toutes les études montrent que plus on crée de routes et plus on donne de place à la voiture en générale, plus les gens sont incités à prendre leurs voitures. Il faut changer de paradigme ! En effet, créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2 ; Cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN. De plus, la construction de nouvelles infrastructures impactera fortement la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de désimperméabilisation des sols. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités.</p>
Mail 2042		X		X													<p>Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Je trouve cela aberrant de construire à outrance dans les grandes villes alors que l'on nous parle d'écologie à longueur de journée. Soyons logique, j'habite PONTAULT COMBAULT où les promoteurs construisent immeubles sur immeubles et que les infrastructures ne suivent pas, bouchons aux heures de pointes.....STOP AU BETON dans les grandes villes, la SEINE ET MARNE est assez grande pour décentraliser les constructions. Mr ATTAL veut construire des immeubles de plus en plus hauts, qu'il le fasse où il habite. Idem pour les gens faisant parti du SDRIF-E Un habitant de PONTAULT COMBAULT ulcéré par les objectifs du SDRIF-E pour les logements.</p>
Mail 2043		X	X	X													<p>Anonyme de Paris a écrit : RAPPROCHER HABITAT ET EMPLOI Le S.D.R.I.F. n'apporte aucune solution à la dissociation entre la localisation des emplois et celle des logements malgré les objectifs de polycentrisme annoncés. Les orientations réglementaires ne permettent pas de rapprocher les logements des emplois, certaines d'entre elles même, produisent l'effet inverse. Notamment, la construction de lignes de métro (lignes 17 nord et 18 ouest) dans l'espace rural ou encore le maintien de la compétitivité des quartiers d'affaires internationales qui allongent toujours plus le temps de transport. Il est nécessaire de définir des mesures claires permettant de lutter contre la concentration actuelle de 68% des emplois dans 6% du territoire. Une telle politique doit être accompagnée d'un effort sur les mobilités de proximité (notamment en grande couronne) et sur la mixité des quartiers (logement, commerce de proximité, activités...)</p>
Mail 2044		X	X	X			X										<p>Anonyme d'Aigremont a écrit : La ville d'Aigremont où j'habite est un territoire à la fois vert et pavillonnaire avec une école et où il fait bon vivre entre les générations. Nous ne souffrons que de très peu de problèmes de délinquance et les vols sont rares. Le souhait de la commune d'Aigremont est de garder cette qualité de vie tout en proposant des logements à des prix plus attractifs pour de jeunes couples primo-accédants qui voudraient s'installer sur Aigremont car notre école se vide peu à peu et un village sans école est un village mort. Ainsi, la création de logements est la clé de voute de la</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	dynamisation du village. Il s'agit là, d'imaginer une redynamisation urbaine régulée que, le SDRIF-E ne semble pas prendre en compte. Avec un prix du foncier aux alentours de 5 000€ pour les années 2022 et 2023, peu de nouveaux peuvent nous rejoindre en achetant des maisons existantes et il n'y a pas à d'offre adaptée. Dans cette optique de proposition de logements sur des terrains réservés nous souhaiterions rappeler l'importance de prendre en compte les 2 OAP, déjà prévues dans le PLU de la ville : 1- L'OAP n°2 du PLU communal prévoit des constructions de logements en bordure de la Rue de Feucherolles. 2- L'OAP n°3 prévoit des logements en haut de la Grande Rue. Il s'agit exclusivement de faire de petites maisons de ville de 3 à 5 pièces pas plus. Les conséquences de ne pas voir notre village se dynamiser sont importantes. En effet, cela entrainera la fermeture de notre école ainsi que la fin de nos associations. De plus, afin de rendre notre territoire attractif il faut mettre en place une offre de transport suffisante. Nous voulons permettre aux futurs habitants de la Commune de rejoindre facilement Chambourcy, Poissy et Saint-Germain-en-Laye, qui sont souvent les lieux d'études ou de travail habituels. L'offre de transport présente sur Aigremont, fait déjà l'objet de beaucoup de remarques négatives de la part des habitants, mais c'est un cercle vicieux moins d'habitants = moins d'usager et l'offre de IdFM se raréfie. Il n'est pas envisageable de procéder à la dynamisation de la Commune sans proposer une solution plus satisfaisante et cohérente avec le territoire. Afin de continuer de proposer aux (futurs) habitants d'Aigremont, la même qualité de vie, il est également important de contrôler l'urbanisation du corridor D113, qui n'est pas coordonné entre les communes.
Mail 2045								X						X			Mme DECAMPS de Paris a écrit : ASSURER LA RESILIENCE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE FRANCIEN Un des objectifs affichés du SDRIF-E est de progresser vers l'autonomie alimentaire. Pourtant, rien n'est envisagé pour préserver les terres agricoles (13% seulement des espaces naturels sont voués à être sanctuarisés). On y prévoit au contraire l'urbanisation de milliers d'hectares supplémentaires de terres pourtant reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité. L'ensemble des terres arables et nourricières du territoire doit être sanctuarisé, sans distinction entre l'agglomération et l'espace rural, et sans dérogation possible. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures doivent être remis en question dans la mesure où ils s'opposent à la bonne atteinte des objectifs visant la sécurité, le bien-être et la santé des franciliens. La transition sera complète et fonctionnelle si le S.D.R.I.F. parvient, en parallèle, à insuffler le déploiement des moyens nécessaires pour s'orienter vers une production et une transformation locale indispensables à la résilience alimentaire du territoire.
Mail 2046															X		M OUDRHIRI de Soidres a écrit : I est inconcevable de construire une prison à quelques mètres des habitations et d'un lycée. D'autres sites plus adaptés devraient permettre une implantation sans créer de désagréments
Mail 2047			X														Mme BONNIN de Versailles a écrit : Retrait du BIP du SDRIF-E Je viens vers vous pour vous solliciter pour que vous retiriez le projet routier 2x2 voies en île de France. En effet la région parisienne est déjà extrêmement bétonnée et polluée. Il ne semble pas judicieux d'empirer ce phénomène ne serait-ce que pour nos enfants Ce projet va détruire des centaines d'arbres des terres agricoles et impactera des milliers d'enfants vu la proximité des établissements scolaires En espérant que vous tiendrez compte de notre demande
Mail 2048			X														L'Association SCICA de Marly le Roi a écrit : Projet "Écovoie" dédié aux bus et véhicules propres sur autoroute Vous trouverez ci-joint la contribution de l'association "SCICA" concernant notre projet "Écovoie" pour une voie

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>dédiée sur autoroute pour les bus propres avec parkings relais, ainsi que les véhicules propres de tout type sur abonnement limité en nombre.</p> <p>Pièce jointe : Tout d'abord je souhaite apporter le soutien de notre association à l'orientation n°130 du chapitre 5 « Améliorer la mobilité des Franciliens grâce à des modes de transports robustes, décarbonés et de proximité » concernant le développement ou la création de nouvelles voies réservées et la création de pôles d'échanges multimodaux routiers entre réseau structurant et réseaux locaux.</p> <p>Notre association défend un projet qu'elle souhaite développer et qui est dénommé « ÉCOVOIE » "Écovoie" est un projet de voie dédiée uniquement aux véhicules propres (100% électriques ou hydrogènes) en voie neuve, en récupération de la bande d'arrêt d'urgence ou en récupération d'une voie existante sur les autoroutes actuellement publiques et régulièrement saturées à l'approche et en sortie des agglomérations. Des parkings relais doivent permettre de laisser sa voiture pour prendre le bus à chaque extrémité et à chaque échangeur de l'autoroute, mais aussi de récupérer éventuellement un vélo ou une voiture en libre-service à l'arrivée quand aucun ou peu de transports publics ne sont disponibles. Cette voie de véhicules uniquement propres doit être limitée aux bus et taxis inscrits, aux véhicules de tout type, abonnés. Le nombre d'abonnés doit être limité pour garantir une fluidité de la voie suffisante à toute heure, comparativement aux autres voies gratuites. Les abonnements doivent permettre de mieux rentabiliser l'opération et de rendre plus accessibles financièrement les offres de transport par bus aux usagers. L'ensemble des véhicules paieront en plus de l'inscription ou de l'abonnement des frais de péage au kilomètre. Le paiement s'effectuera en flux libre, avec des systèmes adaptés de détection posés régulièrement au-dessus de la chaussée. A la différence du projet « cars express » de François Durovray, président du Conseil départemental de l'Essonne, « Écovoie » permet un retour sur investissement par le péage.</p> <p>La banque des Territoires est disposée à instruire un dossier de financement sous réserve d'une appréciation favorable de l'équilibre économique de la concession.</p> <p>Notre association a pour objectif final la gestion d'autoroutes avec la possibilité d'exploiter de nouveaux tronçons autoroutiers et/ou la reprise de réseaux autoroutiers existants, concédés ou non, par la transformation de l'association en Société Coopérative d'Intérêt Collectif Autoroutier (SCICA), telle que le permet la loi. En droit français, une société coopérative d'intérêt collectif (Scic) est une coopérative de production régie par le titre II ter de la loi 47-1775. C'est possiblement une société anonyme (SA) ou une société par actions simplifiée (SAS) qui associe obligatoirement autour d'un projet des acteurs salariés, des acteurs bénéficiaires (clients, usagers, riverains, fournisseurs...) et des contributeurs (associations, collectivités territoriales, sociétés, bénévoles, etc.) pour produire des biens ou des services d'intérêt collectif au profit d'un territoire ou d'une filière d'activités. Une Scic est une société coopérative de forme commerciale à gestion désintéressée. Notre projet a pour ambition de réaffirmer le rôle social de l'autoroute, dans un système autoroutier plus juste, tout en assurant une gestion sérieuse aux statuts d'entreprise privée. La recherche de financements par les Scic reste assez compliquée, les établissements financiers ne pouvant détenir des parts de l'entreprise et ainsi profiter des bénéfices.</p>
Mail 2049		X					X								X		<p>Anonyme d'Athis Mons a écrit : Cesser le bétonnage fou PROTEGER REELLEMENT LES ESPACES NATURELS Construire à tout va des entrepôts, des zones commerciales alors que de nombreuses constructions végètent et déforment les paysages de banlieues, bétonnent des espaces qui est bien venus de préserver, toute cette logique consumériste détruit durablement notre région. Continue de la détruire. A Athis-Mons, c'est un énorme pont qui au final va défigurer la ville qui est envisagé pour</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires	
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
																	éviter des embouteillages. Permettre toujours plus de véhicules. Bétonner construire. Provoquer des inondations, donc. Encore. La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région et cela se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations réglementaires mettant à mal cette protection. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des franciliens.	
Mail 2050																X	Anonyme de Magnanville a écrit : Cette prison est une aberration : proche d'habitations, d'un Lycée et dur des terres agricoles	
Mail 2051																	X	Mme JUTARD de Longeville-sur-Mer a écrit : Maison d'arrêt à Magnanville Quel peut être le sens d'une maison d'arrêt à côté d'établissement scolaire ? quel peut être le sens d'une société qui pense enfermer les gens mais qui ferme les hôpitaux, les hôpitaux psychiatriques ?
Mail 2052		X		X			X									X	Mme BORSI de OZOIR LA FERRIERE a écrit : Je suis ozoirienne depuis plus de 15 ans et je suis opposée à l'agrandissement de l'urbanisation de la ville d'Ozoir la Ferrière avec la demande de permission de construire dans la zone industrielle ainsi que sur les terres agricoles au sud de la N4 proche du Clos de la Vigne. Depuis ces dernières années j'observe la détérioration de notre ville, propreté et sécurité.	
Mail 2053			X														M. CHAUPLANNAZ de MARLY LE ROI a écrit : J'ai remarqué depuis très longtemps qu'il serait pertinent de relier la ligne de métro 10 de Boulogne-Billancourt à ligne L du transilien à Saint-Cloud. Cela permettrait un lien supplémentaire et pratique à Paris depuis l'ouest parisien en transport collectif. La ligne de métro actuelle peut être prolongée au-delà de la Seine et un grand ascenseur pourrait relier la gare SNCF de Saint-Cloud. En recherchant sur ce sujet, j'ai lu qu'en 2006, une liste des projets de transports en commun dans le centre de la région Île-de-France, établie par l'Atelier parisien d'urbanisme, comprend notamment, sous le numéro a18, le projet de prolonger la ligne 10 dans une première phase de Boulogne - Pont de Saint-Cloud à la gare de Saint-Cloud, via une station intermédiaire à Parc de Saint-Cloud, soit environ un kilomètre au total. La ligne 10 serait ainsi en correspondance avec le tramway de la ligne T2 à Parc de Saint-Cloud et avec le réseau Transilien de Paris-St-Lazare à la gare de Saint-Cloud. Ce prolongement vers l'ouest n'était déjà pas inscrit au SDRIF adopté en 2008 et ne l'est à ce jour toujours pas. C'est d'autant plus dommage que le grand Grand Paris Express (ligne 15) prévoit de relier Saint-Cloud.	
Mail 2054		X		X			X										M. LE CUNFF de PONTAULT COMBAULT a écrit : Nous sommes à Pontault-Combault depuis 12 ans et nous avons vu cette ville se transformer à une allure exponentielle... Les immeubles sortent de terre plus vite que les champignons mais les infrastructures de la ville ne suivent pas... Les jardins et la végétation disparaissent alors que partout, on prône la végétalisation afin de contrecarrer le réchauffement climatique !!! C'est insupportable... Nous n'avons qu'une envie : quitter cette ville !! Néanmoins, je remercie le maire et ses équipes de faire de la résistance face à ce projet totalement délirant du	

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2055					X		X										SDRIF-E Mme JAGU de PARIS a écrit : La carte « placer la nature au cœur du développement régional » mentionne sous forme de trèfle vert à deux tailles une liste d'espaces verts et/ou espaces de loisirs à créer d'intérêt régional sous l'intitulé « développer la nature en ville ». Rien ne permet de dire qu'un espace de loisirs permet de développer la nature en ville puisqu'il peut s'agir d'un espace entièrement bétonné regroupant des piscines, stades, gymnases, théâtres, etc. Un espace de loisirs n'est pas forcément végétalisé. S'il l'est, à partir de quel taux de végétalisation cet espace répond-il aux critères de l'OMS concernant le besoin d'espace végétalisé par habitant de 10 m2 ? Aucune annexe du document « les orientations réglementaires » ne liste ces espaces d'intérêt régional alors que ce serait possible puisqu'il existe une annexe 1 listant les connexions écologiques d'intérêt régional. Pourtant cette liste existe puisque le CESER mentionne dans son avis page 9 « projets de création de 145 nouveaux espaces verts et de loisirs avec l'objectif que chaque francilien y ait accès en moins de 10 mn à pied, en priorité dans les zones très fortement carencées. » Cette cartographie répond à l'OR28 avec un critère de 10% d'espaces verts accessibles au public dans les communes urbanisées qui n'auraient pas atteint ce taux. Lorsque l'on regarde l'avis de la ville de Paris, il semble que certains « trèfles » soient mal positionnés ou mal identifiés. L'OMS recommande 10 m2 d'espaces verts par habitant et il faudrait ajouter à ce critère la notion d'accessibilité : à moins de 5mn à pied par exemple ou à moins de 500 m. Aucun des deux éléments n'apparaît clairement et le lien est impossible à faire avec l'objectif des 10%. Nous proposons de rajouter une annexe qui donne la liste des 145 espaces verts ou de loisirs mentionné sur la carte avec les précisions suivantes : - Identifiant du projet : nom, localisation, département, commune, - Porteur de projet s'il en existe un, - appartient à la catégorie espace vert ou à la catégorie espace de loisirs, si espace de loisirs taux de végétalisation prévu, - Nombre d'hectares, - Raison du caractère d'intérêt régional - Niveau de maturité connu du projet : en idée, lancé, ... et éventuellement horizon. Cette annexe permettrait aux habitants d'avoir une idée précise des améliorations de la place de la nature prévues au niveau régional de façon quantitative et localisée, particulièrement dans la zone centrale ultra-urbanisée. Cela permettra aussi aux citoyens de s'appuyer sur ces éléments lors de la révision des SCOT et des PLU pour demander ce que sont devenus les objectifs de renaturation en ville. Dans l'autre sens, lorsqu'un PLU mentionne un projet de création d'espace vert d'intérêt régional, cette annexe permettrait à la société civile de retrouver ces éléments et de se rassurer sur l'implication de la région dans ces projets d'envergure. Par exemple, l'association Les Jardins Suspendus des Batignolles souhaiterait avoir la confirmation que le trèfle apparaissant au sud-est de la gare Pont-Cardinet correspond bien au PLOC P17-41, projet de couverture végétalisée de 3ha que l'association soutient.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2056	X																<p>Mme DE CLIPPELE de L'ETANG LA VILLE a écrit : Quelques remarques quant à la cartographie de l'Etang-la-Ville visible sur la carte dont mention ci-dessus. - L'échelle de la carte est trop petite et manque donc totalement de précision. - Présence du ru de l'Etang en gros trait bleu mais celui du Val de Crue est manquant alors qu'il constitue un linéaire de plus de 1000 m sur la commune. Voir fichier. Pour la préservation de ces rus et de la biodiversité qui s'y trouve, une zone d'a minima 5m de chaque côté devrait être préservée. Un trait vert tout le long serait le bienvenu si l'on veut placer la nature au cœur du développement régional. - Le Parc Fonton, large zone récréative avec terrain de jeux pour enfants et longeant le ru de l'Etang au centre du village devrait se retrouver sur la carte. Or, il n'y est pas. - Les espaces boisés classés (EBC) au PLU ne sont pas non plus répertoriés sur cette carte. Or le SDRIF étant supérieur au PLU, cela ne pourra qu'être source de contradictions. - Présence sur la carte des zones d'inondation potentielle le long de la Seine. Il n'est fait aucune mention des zones d'inondation par ruissellement qui ne feront qu'accroître au vu du dérèglement climatique. Or L'Etang-la-Ville au vu de la présence de fortes pentes, de son hydrographie et de la présence de la forêt de Marly sur 65% de son territoire est à risque. Voir carte Deux p jointes dont une peu lisible.</p> 
Mail 2057				X			X								X		<p>M. JULIEN-LAFERRIERE de NEUILLY SUR MARNE a écrit : Ce SDRIF dit « environnemental » souffre malheureusement de nombreuses insuffisances de ce point de vue. Le premier est sans doute le manque d'ambition et de rigueur vis-à-vis de l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) à atteindre en 2050. On sait que la région, très peuplée et très urbanisée, par ailleurs installée sur des sols exceptionnellement fertiles (terres de Brie et de Beauce), est particulièrement en tension du point de vue de l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols. Le schéma directeur se limite à fixer un ralentissement du rythme d'artificialisation de 20 % par décennie (p. 13), ce qui permet « d'économiser » 4000 ha... par rapport au maintien du rythme actuel. Donc « l'économie » est très relative, sachant que le rythme de destruction en 2040 sera encore de près de 500 ha. En 2040, il manquera 60 % de réduction. La suite est renvoyée au schéma directeur suivant. Donc la moitié du travail sera faite en 40 ans et l'autre moitié sera à faire par les successeurs dans les 10 années suivantes. On voit mal comment l'objectif ZAN sera atteint en 2050 dans ces conditions. C'est, en terme triviaux, refiler la patate chaude. La protection des espaces boisés et des espaces naturels, source de biodiversité et de services écologiques</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	(protection contre l'érosion, les inondations, réservoirs de pollinisateurs, d'agents de lutte biologique...) souffre de trop nombreuses exceptions (OR17 à 19), malgré les précautions de langage adoptées. La notion de renaturation (restauration, désartificialisation, désimperméabilisation) manque singulièrement de fermeté. Elle est trop souvent présentée comme une option ou un résultat souhaitable, sans plus – voir l'emploi trop fréquent du terme « voire » (10 fois) dans les obligations règlementaires : maintenir, voire renforcer (p. 1), préserver, voire améliorer (OR3), etc. Cette prudence n'est pas à la hauteur des enjeux, particulièrement aigus dans notre région. Il n'y a par exemple aucun objectif précis ou aucune obligation chiffrée de désartificialisation des sols, à part pour les centres commerciaux (OR112). Parler de destructions réversibles (OR18) pour les carrières est un non-sens. Il est évident que le décapage du sol, et a fortiori le prélèvement du sous-sol, ne peuvent pas être remplacés. Le retour à un milieu approchant l'état initial se fait après des décennies voire des siècles de délai et des mesures de restauration lourdes.
Mail 2058			X			X											M. LAURENTI de ATHIS-MONS a écrit : Le projet d'autoroute urbaine entre Montgeron et Rungis, et de pont autoroutier qui en découle, est absolument contraire aux objectifs affichés par le SDRIF-E en matière d'environnement et de qualité de vie dans ses trois premières parties et dans sa partie 5. Vouloir "massifier le développement des énergies renouvelables et de récupération" n'est pas une raison suffisante pour choisir d'impacter de façon dommageable le cadre naturel des communes d'Athis-Mons, Ablon, Vigneux et voisines, ainsi que les conditions de vie de leurs habitants. Par ailleurs, ce projet de voie privilégiant le transport routier, notamment par camions, est contradictoire avec les orientations avancées p. 140-148 sur les mobilités. Ce projet d'un autre âge doit être abandonné.
Mail 2059		X				X											M. RAVASSARD de RICHEBOURG a écrit : Habitant depuis 20 ans des Yvelines (6 ans à 78930 Villette) et depuis 14 ans de Richebourg (78550) je suis fermement et totalement opposé à toute enveloppe supplémentaire de consommation foncière dans le Territoire de notre commune. Je déplore en effet que tout ce qui a été entrepris dans ce domaine depuis notre arrivée soit laid, de mauvais goût, sans respect des codes de couleur ou de matériaux des Monuments historiques ou remarquables préexistants. J'ai vu Richebourg, en 14 ans se prolétarianiser et cela ne me convient absolument pas. Je suis prêt à témoigner, ici, oralement ou par écrit à toute requête de votre part pour expliciter mon refus de Consommation foncière supplémentaire.
Mail 2060		X		X			X							X			M. BOUCABEILLE de OZOIR LA FERRIERE a écrit : Bonjour, Je suis ozoirien depuis plus de 15 ans et je suis opposé à l'agrandissement de l'urbanisation de la ville d'Ozoir la Ferrière avec la demande de permission de construire dans la zone industrielle ainsi que sur les terres agricoles au sud de la N4 proche du Clos de la Vigne. Depuis ces dernières années j'observe la détérioration de notre ville, propreté et sécurité. Je vous remercie de prendre en compte mon opinion dans le cadre de l'enquête public en cours.
Mail 2061			X														ANONYME de SAINT GERMAIN EN LAYE a écrit : Je suis favorable à la mise en tranchée couverte de l'autoroute A13 en forêt de Marly, de Noisy-le-Roi à Orgeval, avec une mise en 2x3 voies. De même de la N184 dans la traversée de la commune de Conflans puis de la forêt de Saint-Germain-en-Laye de Conflans-Ste-Honorine à St Germain-en-Laye. On pourrait même imaginer un tunnel permettant de poursuivre l'itinéraire jusqu'à l'autoroute A12 entre Rocquencourt et Bois d'Arcy. Sur cette portion était déjà prévu un échangeur

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	avec la seconde partie du projet A86 Duplex, abandonné après l'incendie du tunnel du Mt Blanc. De même pour la N10 qui pourrait être un prolongement de l'A12. Le projet existe depuis des années, il serait bien de passer à l'action.
Mail 2062			X														M. SERABIN de DRANCY a écrit : Je suis pour le projet de métro 7 à Drancy
Mail 2063		X		X			X							X			M. BORSI de OZOIR LA FERRIERE a écrit : Je suis ozoirien depuis plus de 15 ans et je suis opposée à l'agrandissement de l'urbanisation de la ville d'Ozoir la Ferrière avec la demande de permission de construire dans la zone industrielle ainsi que sur les terres agricoles au sud de la N4 proche du Clos de la Vigne. Depuis ces dernières années j'observe la détérioration de notre ville, propreté et sécurité. Je vous remercie de prendre en compte mon opinion dans le cadre de l'enquête public en cours.
Mail 2064		X															M. VISSE de PONTAULT – COMBAULT a écrit : Je m'oppose entièrement au projet de densification de 3000 logements supplémentaires pour notre ville de Pontault-Combault à l'horizon 2040.
Mail 2065							X										M. M. ou Mme de XX a écrit : Il y a d'autres endroits pour installer une prison. C'est une aberration cette implantation qui perturbe la quiétude et le bon fonctionnement de cette ville. Encore une erreur de nos politiques qui n'ont aucune préoccupation du peuple. C'est facile de voter cela quand on habite dans les beaux quartiers bien surveillés. Vous serez responsables des inévitables nuisances et perturbations et peut-être plus grave que cela va inexorablement générer. La connerie du val fourré, cela suffit. Arriver à des lieux où personne ne peut aller.
Mail 2066		X	X		X		X	X						X			Mme FOUQUET de PALAISEAU a écrit : L'aménagement de nouvelles lignes de métro traversant des zones agricoles est en contradiction avec le polycentrisme et la volonté de proximité affichée dans le Plan d'Aménagement Régional. Ces lignes sont inutiles pour rapprocher les habitants de leur lieu de travail (trajets qui ne suivent pas ces axes) et auraient pour effet un étalement urbain aggravé. En effet, des lignes nouvelles en zone rurale (notamment la ligne 17 nord et 18 ouest), dont certaines gares se trouvent actuellement loin de toute urbanisation, entraînerait l'artificialisation de ces terres et la disparition d'espaces naturels, agricoles et forestiers pourtant indispensables à la résilience du territoire. J'habite à Palaiseau et le plateau de Saclay est une terre riche pour l'agriculture. Pour les résidents autour c'est un lieu où on vient se nourrir (fermes, potagers, ramassage des légumes, amap...). On y vient avec les enfants, on rencontre les agriculteurs qui nous nourrissent. Nous faisons aussi du vélo, courir, se promener...c'est un lieu de vie et de rencontres. Avec l'urbanisation qu'engendre la construction de la ligne 18. Les espaces naturels se réduisent comme peau de chagrin et la nature recule. Stop à l'urbanisation des terres agricoles. Maintien, préservation et augmentation des espaces naturels en ville et dans les agglomérations. Il faut donc concentrer les efforts sur les transports de proximité (ou transports du quotidien) en améliorant ceux existant dans l'agglomération parisienne et en renforçant le réseau lacunaire (hors réseau ferré) dans la grande couronne. Il est également nécessaire d'agir réellement sur les mobilités douces, pour lesquelles les orientations réglementaires sont vagues, sans objectifs chiffrés et peu prescriptives.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2067														X		X	M. BRIERE de DARVAULT a écrit : Comme beaucoup, je juge cette proposition de SDRIF insuffisante sur le plan environnemental et trop peu contraignante. Je soutiens la proposition de la chambre d'agriculture de retrait de la pastille sur la commune de Darvault (77, à côté de Nemours). Cette ZAC végète depuis près de 20 ans et de nombreux projets ont échoué. Il serait préférable d'enlever les déchets inertes de ce terrain et de redonner ces hectares à l'agriculture. Sinon, il me semble qu'il y a une incohérence concernant la polarité de Nemours. Il ne devrait y avoir que Nemours et Saint-Pierre-lès-Nemours d'après un document mais dans les cartes il y d'autres communes comme Darvault et Bagneaux-sur-Loing qui sont colorisés (voir les deux documents joints (REPRISE DES CARTES DU DOSSIER)).
Mail 2068																X	M. GUIDDIR de NOISY LE GRAND a écrit : Nous sommes opposés à ma construction de la prison de Magnanville
Mail 2069		X	X	X	X									X			Mme DESRAYAUD de LESIGNY a écrit : Je suis contre le projet porté par la communauté de communes des Portes Briardes sur la commune d'Ozoir la Ferrière. Réaliser une zone industrielle ainsi que 1500 logements sur les terres agricoles cultivées depuis des années me semble ubuesque. L'urbanisation massive va tuer de la biodiversité et des eco-systèmes. Par ailleurs la route entre Ozoir et Lésigny est déjà saturée matins et soirs.
Mail 2070							X							X			Mme ANONYME de MAGNAVILLE a écrit : Je suis opposée à ce projet pour les raisons suivantes : - trop près des habitations et des lycées - d'où nuisances sonores et lumineuses préjudiciables aux habitants et a la faune présente - artificialisation des terres agricoles - des alternatives ont été proposées comme friches industrielles etc ... - cette localisation n'est pas respectueuse des conditions humaines et environnementales
Mail 2071			X				X										ANONYME a écrit : C'est totalement invraisemblable de construire une maison d'arrêt à côté d'un lycée, d'un collège et des habitations. Les enfants ne seront plus en sécurité, le paysage sera gâché. La circulation sera bien plus compliquée. Il existe de nombreux endroits où vous pourrez construire une prison.
Mail 2072		X		X			X							X			M. MENG de VIGNEUX SUR SEINE a écrit : Je suis contre de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur les terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 2073		X	X		X			X									Mme GAUDIN de PARIS a écrit : La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations règlementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire...
Mail 2074		X	X	X			X							X			M. FYLYPOW de OZOIR LA FERRIERE a écrit : Je suis contre de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur les terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 2075		X	X	X			X							X			M. CHENET de VIGNEUX SUR SEINE a écrit : Je suis contre de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur les terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 2076							X							X			Mme DEVAUX de MAGNANVILLE a écrit : Je suis contre le projet de prison à Magnanville. Ce projet de construction d'une prison à Magnanville est beaucoup trop près des Habitations et des écoles. D'autres parts utiliser des terres agricoles est inconcevable, il y a des friches bien plus appropriées pour ce genre de construction.
Mail 2077			X														M. UGUZ de DRANCY a écrit : Bonjour je souhaite contribuer à la demande collective d'implémentation du métro ligne 7 à la mairie de Drancy
Mail 2078			X														Mme UGUZ de DRANCY a écrit : Bonjour je souhaite contribuer à la demande collective d'implémentation du métro ligne 7 à la mairie de Drancy
Mail 2079		X		X	X		X							X			Mme CHABERT de PONTAULT-COMBAULT a écrit : La ville de Pontault-Combault s'est beaucoup densifiée ces dernières années. A l'heure où l'on parle de réchauffement climatique, la région ne pense qu'à construire davantage, fait disparaître les espaces verts, les surfaces agricoles, les pavillons avec jardins et bétonne les villes. Les transports urbains n'absorbent plus le flux de plus en plus important de voyageurs, sont mal organisés, insuffisants et très coûteux. Les infrastructures routières sont saturées. Le montant des loyers a explosé. Acquérir un bien immobilier devient de plus en plus difficile et les taxes ne cessent d'augmenter. Les établissements scolaires sont surpeuplés. Les gymnases, piscines, stades sont insuffisants. Quel avenir pour nos générations futures ? La région se moque de la biodiversité et du bien-être des habitants. On se donne bonne conscience en plantant quelques arbres sur des trottoirs ou au milieu des routes, des

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2080			X	X	X			X					X			X	<p>ceintures vertes entourées de béton...</p> <p>ANONYME de SEES a écrit : C'est très bien de végétaliser les villes et vraiment je n'ai rien contre, je pense que c'est une très bonne chose. Mais je ne veux pas que ce dispositif serve de justifications à l'artificialisation des sols, si la végétalisation permet d'accueillir une diversité d'individu et rend nos villes plus inclusives, il ne compense cependant pas les dégâts provoqués par l'artificialisation des sols. Et en ce sens, il est nécessaire de mettre en place une politique de sobriété d'artificialisation des sols plus ambitieux que celle proposer. Je rejoins l'avis de l'autorité environnementale quand elle affirme que la politique de la région proposer ne permet pas de se mettre en conformité avec la réforme du 20 juillet 2023 visant à lutter contre l'artificialisation des sols. Si le schéma directeur de la région Île-de-France environnemental a vraiment de bonnes attentions. Dans les faits, il est difficile de voir ce qui va être fait concrètement. Il est par exemple fait mention de trames noirs, à savoir, un couloir qui permet, pour qui le désire, de se prémunir de la pollution lumineuse, sans que des dispositifs ou aménagements n'est été détailler. Qu'est-ce que la région va mettre en place concrètement pour limiter la pollution lumineuse ? De même, vous voulez instaurer des trames blanches, des couloirs de quiétude, préserver du bruit, et vous voulez augmenter le trafic fluvial pour diminuer les GES*. Très bien, mais qu'elle dispositif pour limiter la pollution sonore de ses engins ? N'oubliez pas que les habitants des milieux aquatiques sont sensibles à ce genre de perturbation. De même, qu'est ce qui va être fait pour la qualité des eaux de Seines ? N'oubliez pas les habitants des milieux aquatiques, et de manière générale, n'oubliez pas les animaux laminaires, vous savez bien que végétaliser les villes va attirer tout un ensemble d'individus pas toujours désirer. Est-ce que la région a anticipé ce phénomène ? Quelle gestion avez-vous prévus ? Qu'est ce qui va être mis en place pour favoriser une cohabitation apaisée entre les individus des différentes espèces ? Et pour les animaux domestiques, y a-t-il des aménagements ou des dispositifs prévus pour favoriser leurs conditions de vie ? Vous faites mention de projet de carrières d'extractions de minerai pour que la région soit souveraine de certains métaux. Très bien, mais y en a t'il nécessiter ? Où sont les justificatifs pour que l'on puisse se faire une idée éclairée ? Et les éventuelles alternatives ? On ne va quand même pas détruire un milieu sans nécessité Oh et pour l'agrandissement et la mise en place de déchèterie et de recyclerie. Très bien, Mais qu'est-ce que qui a été mis en place pour tenter de réduire les déchets ? Ne serait-il pas mieux d'élaborer des stratégies pour réduire nos déchets plus tôt que de développer d'avantages les structures qui les accueillent ? De plus, je comprends la nécessiter de préserver l'ensemble des habitants des nuisances olfactives, mais je pense qu'il serait tous de même plus optimal de mettre les composteurs dans les quartiers à proximité des habitants, plus tôt qu'éloigner de tous lieux de vie. Sinon ils risquent de ne pas être efficace, car les habitants vont jeter leurs déchets organiques à la première poubelle venue plus tôt que de faire l'effort d'aller les jeter aux composteurs si éloigner de tous et repoussant par ses mauvaises odeurs. En plus, ça vous aidera à limiter l'artificialisation des sols et vous apporteras du composte à votre si joli projet de jardin partager, sans oublier les surfaces agricoles. Et quant aux méthaniseurs, je crains y mettre un avis défavorable, c'est une énergie fortement émettrice de GES*, alors même que c'est justement ce qu'on essaye d'éviter ici. En plus, ça développe des cultures énergétiques, et donc grignote encore plus de terre, et donc va à l'encontre des ambitions que vous mettez en avant dans ce schéma directeur. En plus, il faut ajouter que ça préserve l'élevage intensif, activité qui maltraite les animaux, les ouvriers, participe à la déforestation de l'Amazonie et est le plus grand contributeur du réchauffement climatique. Bref, tout ce qu'on ne veut pas ici et ceux pourquoi on essaye de lutter dans ce projet, du moins, c'est l'ambition que vous semblez mettre en avant dans ce schéma directeur. Oh et félicitations pour la rénovation et l'isolation des logements à prix abordables, c'est une très bonne mesure pour</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	lutter contre le problème de l'accès aux logements. D'ailleurs, si vous souhaitez aller plus loin, vous pouvez léguer c'est logement aux 115. Ils en ont terriblement besoin en ce moment. Et pour conclure, je dirais que je suis favorable au schéma directeur de la région Île-de-France environnemental, mais j'émet tous de même quelques réserves, voir désapprobations sur certains sujets. J'aimerais que ses derniers soient pris en compte et que le schéma directeur de la région Île-de-France environnemental agisse en conséquence et surtout, qu'elle revoie sa politique de sobriété d'artificialisation, quelle abandonne l'A104bis et qu'elle applique les recommandations de l'autorité environnementale sur ce sujet. Il est réellement nécessaire de réduire notre consommation de surface de manière drastique. Merci de l'attention que vous porterez à cette contribution. *Gaz à Effet de Serre
Mail 2081		X	X	X			X							X			M. COQ de LESIGNY a écrit : Le projet contenu dans le SDRIF E appelle de ma part les observations suivantes : 1. Prévoir la construction de plusieurs centaines de logements sociaux dans un seul endroit est contraire au bon sens. Ce serait risquer de créer de nouveaux ghettos. Ce qui ne manquerait pas d'engendrer des difficultés d'insertion sociale et partant l'insécurité. 2. L'urbanisation des terrains telle que prévue entraînerait une saturation grave de la circulation sur la route départementale entre Lésigny et Ozoir la Ferrière. Qui est déjà difficile en raison des embouteillages créés par les automobiles quittant la Francilienne toute proche à hauteur notamment de Lésigny. Ainsi qu'en attestent les événements tout récents liés à un accident de camion survenu sur la Francilienne à hauteur de Pontault Combault. La circulation automobile fut interrompue sur cet axe et déviée sur la route départementale entre Lésigny et Ozoir la Ferrière. 3. Ce projet remettrait en cause la non-artificialisation des terres et supprimerait un espace encore rural. Il porterait gravement atteinte à la qualité de vie des quartiers le jouxtant.
Mail 2082							X										Mme ANONYME de AULNAY a écrit : Non à la prison à Magnanville Trop près des habitations et du lycée.
Mail 2083							X										M. ANONYME de AULNAY a écrit : Non à la prison à Magnanville Trop près des habitations et du lycée.
Mail 2084			X														M.AHMED de CRETEIL a écrit : Bonsoir, je souhaite contribuer à la demande d'implantation du métro à la mairie de Drancy.
Mail 2085							X							X			Mme LENETTE de MAGNANVILLE a écrit : Je suis fermement opposée à la construction d'une prison à Magnanville, car : -emplacement situé bien trop près des habitations -emplacement situé bien trop près du lycée -emplacement situé sur des terres agricoles cultivables -cela va nuire à la qualité de vie des habitants -cela va nuire à l'image de la ville
Mail 2086					X		X							X			M. PONS de MAGNANVILLE a écrit : Je suis contre le fait de rendre constructible les terres agricoles de Magnanville

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Le propriétaire des 70ha, a un projet de développement et d'aménagement de cette surface agricole. Il est impensable de négliger l'initiative d'un développement local, qui vise à renforcer l'engagement envers la préservation de l'écosystème local et à contribuer à la gestion durable de nos ressources. Le projet porte sur l'implantation de haies permettant la retenue des eaux et associé à un projet d'investissement pour le développement alimentaire. Les vertus de ce projet, amélioration de la biodiversité, réduction de l'écoulement des eaux de pluies, protection des habitations contre les éventuelles pulvérisations de pesticides, protection des cultures contre les grands vents, protections visuelles et amélioration du paysage, etc... Nous avons toutes et tous un objectif commun, prévenir et éviter la dégradation environnementale ainsi que la perturbation de l'harmonie sociale à Magnanville et dans les communes voisines. De plus ces terres sont destinées y construire une prison trop proche des habitants et des écoles. L'Etat doit explorer des alternatives plus respectueuses de l'environnement, des solutions existent. Madame la Présidente de la Région IDF et d'autres personnalités politiques conviennent que cette localisation n'est pas respectueuse des conditions humaines et environnementales.
Mail 2087				X		X								X			Mme PONS de MAGNANVILLE a écrit : Je suis contre le fait de rendre constructible les terres agricoles de Magnanville Le propriétaire des 70ha, a un projet de développement et d'aménagement de cette surface agricole. Il est impensable de négliger l'initiative d'un développement local, qui vise à renforcer l'engagement envers la préservation de l'écosystème local et à contribuer à la gestion durable de nos ressources. Le projet porte sur l'implantation de haies permettant la retenue des eaux et associé à un projet d'investissement pour le développement alimentaire. Les vertus de ce projet, amélioration de la biodiversité, réduction de l'écoulement des eaux de pluies, protection des habitations contre les éventuelles pulvérisations de pesticides, protection des cultures contre les grands vents, protections visuelles et amélioration du paysage, etc... Nous avons toutes et tous un objectif commun, prévenir et éviter la dégradation environnementale ainsi que la perturbation de l'harmonie sociale à Magnanville et dans les communes voisines. De plus ces terres sont destinées y construire une prison trop proche des habitants et des écoles. L'Etat doit explorer des alternatives plus respectueuses de l'environnement, des solutions existent. Madame la Présidente de la Région IDF et d'autres personnalités politiques conviennent que cette localisation n'est pas respectueuse des conditions humaines et environnementales.
Mail 2088			X														M. GULMEZ de DRANCY a écrit : Je tiens à préciser qu'il est nécessaire et légitime d'obtenir un arrêt au centre de Drancy ! Bientôt 15ans que j'y habite et je ne vous dis pas le changement et toute l'évolution ! Je travaille sur paris et les transports en commun deviennent un vrai calvaire, obligé d'emprunter un bus perdre de 30à 45 minutes pour faire tout juste 2 voire 3 km. La ville est devenue sur peuplée, beaucoup de circulation à pied vous irait plus vite, à condition d'être très sportif, car malheureusement les gares sont excentrées, et les nouvelles lignes de métro, ne nous serviront à rien, il est maintenant nécessaire que nous ayons un METRO comme toutes les communes du Grand Paris. !
Mail 2089			X														M.ANONYME de SOISY SOUS MONTMORENCY a écrit : ENQUETE PUBLIQUE SUR LE BIP Le grand père de ma femme en construisant sa maison en 1960, avait déjà cette épée de Damoclès.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Il est temps que cela cesse ! Quid de la pertinence d'un projet de plus de 60 ans ? Inadapté ? Surtout inacceptable Le Val d'Oise doit développer une mobilité douce et non ces autoroutes polluantes et indésirables.
Mail 2090			X				X										Mme JANNIC de MAGNANVILLE a écrit : Comment peut-on penser honnêtement que mettre une prison près d'un lycée et près d'habitations est une bonne chose pour ses concitoyens ? Sans parler que nous n'avons pas les infrastructures routières suffisantes. La zone est déjà tendue socialement.... C'est une honte.
Mail 2091			X				X							X			Mme AGESILAS de MAGNANVILLE a écrit : Contre la construction d'un Centre Pénitentiaire à Magnanville GARDONS NOS TERRES AGRICOLES Il est INCONCEVABLE, de poursuivre ce projet de Centre Pénitentiaire, sur cette localisation qui ne respecte en rien les ENGAGEMENTS de l'ETAT ainsi que le RESPECT de l'HUMAIN, « sécurité – Éducation de nos jeunes Générations – Contexte local environnemental ». Il faut prévenir et éviter la dégradation environnementale ainsi que la perturbation de l'harmonie sociale à Magnanville et dans les communes voisines. L'Etat doit explorer des alternatives plus respectueuses de l'environnement et des habitants CONTRE CE PROJET.
Mail 2092			X														M. MOREL de PARIS a écrit : Bonjour je souhaite contribuer à la construction du prolongement du métro a la mairie de Drancy.
Mail 2093																X	ANONYME de MAGNANVILLE a écrit : Je suis opposé à la construction d'une prison à Magnanville
Mail 2094							X							X			Mme LOUBRADOU de MAGNANVILLE a écrit : Habitant Magnanville depuis 38 ans, notre maison est située en bordure des champs agricoles, nous jouissons d'un environnement calme et paisible. Je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude à la modification prévue par le SDRIF, qui envisage l'intégration du projet d'une maison d'arrêt sur les terrains agricoles situés près de chez nous. Nous sommes préoccupés par les conséquences importantes de cette construction qui de plus, serait située à côté du lycée public de la commune(150m) et non loin d'un autre lycée agricole. Un tel projet peut amener des relations conflictuelles entre les élèves des lycées et la population carcérale et leur famille (drogue, violence, influence, ...). Nous craignons une dégradation de l'environnement à cause des nuisances que peuvent provoquer un tel établissement (nuisances sonores, visuelles...).
Mail 2095							X							X			M. LOUBRADOU de MAGNANVILLE a écrit : Habitant Magnanville depuis 38 ans, notre maison est située en bordure des champs agricoles, nous jouissons d'un environnement calme et paisible. Je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude à la modification prévue par le SDRIF, qui envisage l'intégration du projet d'une maison d'arrêt sur les terrains agricoles situés près de chez nous. Nous sommes préoccupés par les conséquences importantes de cette construction qui de plus, serait située à côté du lycée public de la commune(150m) et non loin d'un autre lycée agricole. Un tel projet peut amener des relations conflictuelles entre les élèves des lycées et la population carcérale et leur famille (drogue, violence, influence, ...). Nous craignons une dégradation de l'environnement à cause des nuisances que peuvent provoquer un tel établissement (nuisances sonores, visuelles...).
Mail 2096							X	X						X			Mme LEMAN de MAGNANVILLE a écrit : Depuis plus de 30 ans, mon mari et moi habitons Magnanville et avons été, durant de nombreuses années, engagés

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>dans des associations visant l'insertion par l'hébergement, le logement et l'insertion économique, de personnes en difficultés. A contrecourant de ce travail de prévention, citoyen, patient et de longue haleine, le gouvernement choisit, pour des raisons électoralistes, de renforcer la répression avec ce projet de prison, court-termiste et absurde :</p> <p>L'Etat renie ainsi l'engagement national de modération environnementale (artificialisation et donc destruction de terres agricoles) et de redynamisation urbaine (qualité de vie, lien social, revitalisation des centres urbains)</p> <p>Assistante sociale scolaire sur le mantois, je voudrais insister particulièrement sur l'impact d'un tel projet sur notre jeunesse. Aujourd'hui, dans ce contexte anxiogène, beaucoup de jeunes sont en situation de mal-être et la santé mentale est désormais l'une des grandes causes du gouvernement.</p> <p>Dans le même temps, le schéma directeur Régional d'Ile de France propose de construire une prison à 150m du lycée de Magnanville ! On marche sur la tête !</p> <p>En réaction, des personnes de différents horizons se mobilisent, se constituent en association pour faire des propositions plus cohérentes : des heures de travail, de négociations pour se faire entendre.</p> <p>Un exemple de construction collective pour l'intérêt commun, bien plus porteur pour notre jeunesse, encore faut-il que l'association soit entendue.</p>
Mail 2097			X	X		X							X				<p>M. BERTHEUIL de ABLON SUR SEINE a écrit :</p> <p>Le club Nautique d'Ablon pratique 2 activités la voile et l'aviron sur la Seine depuis plus de 20ans en face du projet d'implantation du port Haropa sur la commune de Vigneux.</p> <p>Le club compte une soixantaine de membres venant de différentes villes et départements de la région 75, 92, 91, 94 Nous connaissons très bien le plan d'eau et son environnement.</p> <p>Nous sommes le seul club d'aviron et de voile du Val-de-Marne situé sur la Seine et, malgré la forte densité urbaine de notre département, nous avons la chance d'évoluer dans une zone naturelle préservée.</p> <p>Voici les différentes raisons qui font que nous sommes contre l'implantation de ce port dans cette zone actuellement préservée.</p> <p>Les membres apprécient de naviguer dans cet environnement où la nature est préservée et où les cultures évoluent au fil de l'année : cet espace vert est un attrait pour la pratique des sports nature qui sont pratiqués au club. Un certain nombre de membres viennent de zones fortement urbanisées (92 / 75) et trouvent ce lieu très agréable pour la pratique des sports, à 15km de Paris et accessible par le RER. Cette armature verte est un élément important pour le développement du club.</p> <p>Pour sensibiliser les adhérents nous organisons des sorties dans la darse alimentant la fosse Montalbot, c'est un sanctuaire de la nature se développant seul, sans intervention de l'homme et un lieu de reproduction avec des frayères adaptées aux différentes espèces de la Seine.</p> <p>La berge coté Vigneux sur Seine n'est pas aménagée, elle est recouverte de nature avec des plages en sable ce qui attirent de la biodiversité.</p> <p>Lors de nos navigations et selon les saisons nous observons des hérons cendrés, des canards, des grues, des oies bernaches venant se nourrir et se cacher dans la végétation des berges.</p> <p>Les plages accueillent aussi l'été des gens venant se rafraîchir, notamment dans la zone proche de l'usine des eau (à l'aval du projet) là où il existait une ancienne baignade.</p> <p>L'organisme VNF souhaite développer l'usage de la voie d'eau pour la pratique d'activités nautiques vers le grand public et vient de publier un document d'orientation avec le CNOSF pour développer ces activités.</p> <p>Notre connaissance du plan d'eau et nos rencontres avec VNF dans la cabine de commande du barrage d'Ablon/Vigneux nous a fait prendre connaissance d'une spécificité du plan d'eau : il est situé dans une courbe.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Les péniches utilisent prioritairement l'écluse de Vigneux et lorsqu'elles sortent de l'écluse elles ne peuvent pas voir ce qui se passe après la courbe, c'est dans cette zone qu'est prévu la sortie du port et il y a un risque d'accident fort entre les péniches descendantes et celles sortant du port, de plus les mouvements supplémentaires de péniches vont créer des dangers supplémentaires à nos pratiquants dans une zone déjà complexe à gérer pour nous ou les bateliers.</p> <p>Nous sommes bien conscients de l'intérêt écologique du transport fluvial et nous ne sommes pas contre son développement mais l'implantation d'un port dans cette zone préservée est une pure ineptie à l'heure où nous nous devons de sauvegarder les espaces naturels tandis que d'autres infrastructures portuaires comme Corbeil ou Evry sont à l'heure actuelle sous-utilisées.</p>
Mail 2098			X		X		X						X				<p>M. BERTHEUIL de ABLON SUR SEINE a écrit : SEMBLE DOUBLON DE LA 2097 Le club Nautique d'Ablon pratique 2 activités la voile et l'aviron sur la Seine depuis plus de 20ans en face du projet d'implantation du port Haropa sur la commune de Vigneux. Le club compte une soixantaine de membres venant de différentes villes et départements de la région 75, 92, 91, 94 Nous connaissons très bien le plan d'eau et son environnement. Nous sommes le seul club d'aviron et de voile du Val-de-Marne situé sur la Seine et, malgré la forte densité urbaine de notre département, nous avons la chance d'évoluer dans une zone naturelle préservée. Voici les différentes raisons qui font que nous sommes contre l'implantation de ce port dans cette zone actuellement préservée. Les membres apprécient de naviguer dans cet environnement ou la nature est préservée et où les cultures évoluent au fil de l'année : cet espace vert est un attrait pour la pratique des sports nature qui sont pratiqués au club. Un certain nombre de membres viennent de zones fortement urbanisées (92 / 75) et trouvent ce lieu très agréable pour la pratique des sports, à 15km de Paris et accessible par le RER. Cette armature verte est un élément important pour le développement du club. Pour sensibiliser les adhérents nous organisons des sorties dans la darse alimentant la fosse Montabot, c'est un sanctuaire de la nature se développant seul, sans intervention de l'homme et un lieu de reproduction avec des frayères adaptées aux différentes espèces de la Seine. La berge coté Vigneux sur Seine n'est pas aménagée, elle est recouverte de nature avec des plages en sable ce qui attirent de la biodiversité. Lors de nos navigations et selon les saisons nous observons des hérons cendrés, des canards, des grues, des oies bernaches venant se nourrir et se cacher dans la végétation des berges. Les plages accueillent aussi l'été des gens venant se rafraîchir, notamment dans la zone proche de l'usine des eau (à l'aval du projet) là où il existait une ancienne baignade. L'organisme VNF souhaite développer l'usage de la voie d'eau pour la pratique d'activités nautiques vers le grand public et vient de publier un document d'orientation avec le CNOSF pour développer ces activités. Notre connaissance du plan d'eau et nos rencontres avec VNF dans la cabine de commande du barrage d'Ablon/Vigneux nous a fait prendre connaissance d'une spécificité du plan d'eau : il est situé dans une courbe. Les péniches utilisent prioritairement l'écluse de Vigneux et lorsqu'elles sortent de l'écluse elles ne peuvent pas voir ce qui se passe après la courbe, c'est dans cette zone qu'est prévu la sortie du port et il y a un risque d'accident fort entre les péniches descendantes et celles sortant du port, de plus les mouvements supplémentaires de péniches vont créer des dangers supplémentaires à nos pratiquants dans une zone déjà complexe à gérer pour nous ou les</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	bateliers. Nous sommes bien conscients de l'intérêt écologique du transport fluvial et nous ne sommes pas contre son développement mais l'implantation d'un port dans cette zone préservée est une pure ineptie à l'heure où nous nous devons de sauvegarder les espaces naturels tandis que d'autres infrastructures portuaires comme Corbeil ou Evry sont à l'heure actuelle sous-utilisées.
Mail 2099			X				X										Mme BODCHON de MAGNANVILLE a écrit : Depuis notre installation à Magnanville en 1976 nous espérons garder la qualité de vie que nous avons recherché pour nos enfants et nous-mêmes avec la proximité des écoles, collèges, lycées et des transports adaptés. Depuis l'installation de nouveaux habitants avec la construction de nouveaux logements est venu agrandir notre village d'Ile-de-France et on veut maintenant nous imposer un centre pénitentiaire qui viendrait détruire tout ce que nous avons vu grandir autour de nous, c'est NON ! Que les enfants de Magnanville gardent leurs activités sportives, leurs loisirs en plus de leur éducation et pouvoir profiter de l'environnement que leur offre Magnanville est primordiale, que les habitants continuent à apprécier la vie à la campagne pour y avoir une vieillesse heureuse, c'est tout ce qui compte. La circulation des véhicules qui traversent notre village étant déjà problématique aux heures de pointe, l'implantation d'un centre pénitentiaire aura l'effet encore plus négatif que nous redoutons tous. Un centre pénitentiaire ne peut être envisagé que dans une zone éloignée d'un village comme le nôtre ! Un axe routier avec les transports qui devront circuler pour le rejoindre ne peut pas passer par notre village !
Mail 2100				X		X	X	X							X	X	Mme CALIFANO de ?? a écrit : Dans le cadre de cette enquête publique, je m'oppose au projet de SDRIF-E tel qu'il a été élaboré et soumis à la consultation, pour les raisons suivantes : l/ Ce SDRIF-E ne permet pas de répondre aux besoins du territoire francilien alors que les enjeux sociaux, écologiques et territoriaux imposent de repenser le modèle de développement régional. Les différentes crises et bouleversements socio-économiques des dernières années remettent en cause le modèle de développement hérité de l'ancien SDRIF et imposent de repenser l'aménagement du territoire. Ce projet de SDRIF-E se veut « Environnemental » mais il s'inscrit dans la continuité du précédent SDRIF, sans prendre en compte les enjeux sociétaux et économiques apparus depuis, il ne permet pas de rompre avec un modèle de développement dépassé qui n'a fait qu'accroître les inégalités et n'a pas permis d'enclencher la résilience sociale et environnementale de l'Ile-de-France. Ce projet de SDRIF-E se veut « Environnemental » mais il s'inscrit en réalité dans la continuité du précédent schéma directeur et il n'est pas à la hauteur des enjeux sociétaux et écologiques dont l'importance ne fera que s'accroître à l'horizon 2040. Le paradigme selon lequel le développement économique est la matrice de toutes les politiques publiques doit être repensé pour permettre au territoire francilien de faire face au dérèglement climatique et renforcer la résilience des territoires. Pour les années à venir, l'attractivité de l'Ile-de-France ne doit pas être seulement ou prioritairement économique, elle doit également être environnementale et sociale. Depuis 2013 le nombre de départs d'habitants est plus important que le nombre d'arrivées sur le territoire francilien. Ce constat pose évidemment la question de la qualité du cadre de vie et du modèle de développement que l'on souhaite pour l'Ile-de-France. Il est désormais nécessaire d'envisager le développement régional à travers l'amélioration du cadre de vie. A titre d'exemple, le SDRIF-E pourrait ainsi se saisir plus sérieusement du devenir des grandes zones commerciales et repenser la place de la voiture dans ces espaces. Le nombre de centres commerciaux identifiés comme devant être requalifiés dans le SDRIF-E est sous-estimé, alors même que le modèle qu'ils représentent sera remis en cause à l'échéance du SDRIF-E, pour encourager les commerces de proximité.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>II/ Les réponses apportées par le SDRIF-E sur le logement ou l'artificialisation des sols témoignent de son incapacité à apporter une réponse satisfaisante aux enjeux du territoire francilien. D'abord sur la question du logement, le dispositif anti-ghetto est un écran de fumée pour ne pas traiter le problème de l'application de la loi SRU par les communes les plus riches. Sous un prétexte de mixité sociale, cette disposition empêcherait la construction d'un logement sur cinq par rapport à la période 2018-2022. La Préfecture de la Région Ile-de-France s'est particulièrement inquiétée de cette disposition en évaluant à 21% le nombre de logements ne pouvant être construits à cause de cette mesure. Cette proposition est d'autant plus problématique qu'à l'inverse, en dehors de la volonté affichée de « soutenir avec volontarisme » le développement du logement social dans les communes n'atteignant pas les 25% de logements sociaux imposés par la loi SRU, aucune mesure contraignante n'est envisagée pour favoriser l'atteinte de cet objectif. Le sujet n'est donc pas tant ce qu'il se passe dans les communes qui respectent la loi SRU que le manque manifeste de volonté de faire respecter la loi par les communes carencées. L'Etat et la Région doivent prendre leurs responsabilités sur le sujet. Par ailleurs, le SDRIF-E pourrait se saisir du lien entre la politique de logement et celle de l'hébergement d'urgence. Il pourrait porter un dispositif (type SRU de l'hébergement) qui permettrait de répartir l'offre d'hébergement d'urgence à l'échelle de toute l'Ile-de-France, offre qui est aujourd'hui, en grande partie concentrée à Paris et en Seine-Saint-Denis. Les prescriptions environnementales proposées par le SDRIF-E sont insuffisantes pour placer la Région Ile-de-France sur le chemin de la transition écologique et de la résilience. Le SDRIFE ne contient pas d'objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou sur l'amélioration de la qualité de l'air, alors que la prise en compte de ces données sera déterminante pour lutter efficacement contre les inégalités territoriales d'exposition des franciliens aux différentes pollutions (air, bruit...). Ce SDRIF-E, pour « Environnemental » qu'il devait être, manque cruellement d'ambition en la matière. Enfin, la trajectoire proposée pour réduire l'artificialisation des sols n'est pas assez ambitieuse pour avoir un réel impact. Le SDRIF-E ne prévoit pas d'anticiper la trajectoire ZAN prévue par la loi qui est fixée à 2050. Il sera trop tard en 2050 pour introduire la compensation au regard du volume foncier qui sera consommé d'ici là. Le SDRIF-E pourrait prévoir de placer d'ores et déjà le territoire francilien dans une trajectoire de réduction de 50% de l'artificialisation nette pour les dix prochaines années, et non de 20% comme actuellement, et d'enclencher les dispositifs de compensation au plus tôt. C'est d'ailleurs le souhait exprimé par l'autorité environnementale dans son avis rendu le 21 décembre. L'autorité environnementale considère que « la trajectoire proposée de réduction de l'artificialisation de 20% par décennie ne semble pas permettre d'atteindre l'objectif de l'absence d'artificialisation nette en 2050 ». L'avis appelle à « reconsidérer la trajectoire de réduction de la consommation d'espace » fixée par le SDRIF-E pour ne pas reporter l'effort à mener.</p> <p>III/ Ce SDRIF-E abandonne toute volonté de réduction des inégalités en Ile-de-France en considérant le rééquilibrage territorial entre l'Est et l'Ouest de la Région réalisé. Au prétexte d'un développement régional basé sur le polycentrisme, ce SDRIF-E abandonne totalement la volonté de rééquilibrage Est / Ouest et l'objectif de réduire les inégalités existantes sur le territoire francilien. Or, cette analyse est très éloignée de la réalité. En Seine-Saint-Denis par exemple, le taux de pauvreté est toujours le double de celui de la moyenne régionale (28,6% contre 15,6%) et le taux de chômage n'a pas fléchi depuis 20 ans et atteint encore 11%. L'égalité entre les territoires franciliens apparaît seulement sous le prisme de l'indicateur emploi/habitant.e. s et le SDRIF-E omet totalement les autres indicateurs sociaux et économiques extrêmement révélateurs des inégalités territoriales qui persistent et se creusent à toutes les échelles (inter comme intra départementale). Contrairement à ce que suggère l'avant-propos de la Présidente de la Région Ile-de-France selon lequel le « rééquilibrage à l'Est, priorité des dernières années, est désormais une réalité », les fractures et les inégalités entre ces territoires demeurent et sont loin de s'atténuer. Le</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l'enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L'activité économique et l'emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l'air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L'eau	L'agriculture	L'adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	SDRIF-E devrait s'y attaquer durablement. IV/ La méthode d'élaboration de ce SDRIF-E ne permet pas d'aboutir à un document partagé avec les différentes parties prenantes et nuit à sa portée normative. Depuis le lancement de la procédure de révision du SDRIF-E en 2021, la méthode mise en œuvre par la Région Île-de-France n'a pas permis de bâtir un schéma partagé à l'échelle régionale. La concertation des territoires a été conduite à marche forcée et l'exécutif régional s'est contenté du strict minimum pour associer les collectivités territoriales (communes, EPT, départements) qui sont pourtant concernés par ce SDRIF-E au premier chef. Seulement quatre échéances ont émaillé le dispositif de concertation des territoires entre le lancement du processus de révision du SDRIF-E en novembre 2021 et l'approbation du projet en juillet 2023 : un questionnaire préalable à la rédaction de l'avant-projet, l'organisation d'une visioconférence en octobre 2022, l'organisation d'une réunion publique en novembre 2022 et une présentation de la « V0 » du projet de SDRIF-E en avril. La même logique est à l'œuvre s'agissant de la consultation des habitantes et habitants, ou du secteur associatif puisque l'enquête publique qui s'est ouverte le 1er février s'achèvera le 16 mars. Soit à peine un mois et demi pour que ceux qui le souhaitent s'approprient ce projet et formulent des observations sur ce schéma qui couvre une grande diversité de thématiques et qui déterminera les modalités d'aménagement du territoire pour 12 millions de franciliens d'ici à 2040. Ici encore, nous avons l'illustration que l'association ou la consultation des différentes parties prenantes est loin d'être une préoccupation pour l'exécutif régional. Par ailleurs, si le SDRIF-E est définitivement voté et approuvé par le Conseil d'Etat cet été il sera mis en œuvre alors que les SCOT et PLU-I qui doivent s'y conformer ont été adoptés en amont dans les différents territoires. Cette révision concomitante de plusieurs documents d'urbanisme n'a pas permis de développer un volet opposable véritablement contraignant. Pour éviter les trop nombreuses révisions des SCOT et PLU-I le caractère coercitif du SDRIF-E n'est pas assez développé et il perd donc une grande partie de sa portée planificatrice. Enfin, adoptée après le projet de SDRIF-E, la loi dite « ZAN 2 » du 20 juillet 2023 prévoit de sortir du périmètre de comptabilisation de l'artificialisation les projets qui sont portés par l'Etat. Ces dispositions vont donc s'imposer au SDRIF-E, remettant en débat la légalité des dispositions contenues dans ce projet sur la question de l'artificialisation des sols. En définitive, l'exécutif régional est passé à côté de l'opportunité d'établir un schéma partagé par les différents échelons locaux et associant comme il se doit la population francilienne. L'isolement de la Région dans la préparation de ce SDRIF-E se traduira donc par l'adoption d'un schéma à l'image de sa vision du territoire francilien avec la mise en œuvre des recettes du passé derrière le vernis du polycentrisme, de l'innovation et des transitions. Ce SDRIF-E sera caduc avant même le premier jour de sa mise en œuvre et ne permettra pas de répondre aux enjeux sociaux, écologiques et territoriaux du territoire francilien qui imposent pourtant de repenser notre modèle de développement territorial. L'ensemble de ces considérations conduisent donc à émettre un avis défavorable au projet de SDRIF-E soumis à enquête publique.
Mail 2101				X	X		X								X		Mme SARTHE de ARGENTEUIL a écrit : Je refuse de voir les bords de Seine peints par Monet et les impressionnistes défigurés à jamais par la construction d'un multiplexe de plus de 40 m, d'une salle de spectacle, d'un centre commercial et de 154 logements Je refuse l'abattage de 86 arbres en plein centre-ville dans une zone polluée par la circulation automobile incessante, Ces arbres sont un îlot de fraîcheur indispensable aux promeneurs, il est inutile que je précise les bienfaits des arbres en ville d'autres l'ont fait mieux que moi, il suffit de lire les conclusions du GIEC. Nous n'allons pas dans le bon sens si nous continuons sur cette trajectoire qui voit tous les jours des arbres abattus en ville pour les remplacer par du béton, nous devons arrêter cette hécatombe il en va de notre survie et de celle des générations futures Nous pouvons construire des logements dans des zones déjà artificialisées sans abattre des arbres et détruire la

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	biodiversité indispensable en ville Nos villes vont devenir inhabitables l'été avec les canicules qui se succèdent à un rythme toujours plus accéléré. Je refuse cette construction car elle sera réalisée dans une zone inondable alors que les 98% restants de superficie de la commune ne le sont pas Il y a 7 ans réaliser ce projet était une bêtise, aujourd'hui le réaliser serait une faute.
Mail 2102					X		X							X			Mme CAILLOTIN de MAGNANVILLE a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. J'habite au cœur du lotissement " le clos de la tuilerie " donc encore plus concerné. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 2103															X		Mme ROUSVOAL de MAGNANVILLE a écrit : Non à la prison Je ne veux pas de prison chez moi.
Mail 2104			X				X										Mme MONGISON de PARIS a écrit : Contre le projet de construction de la prison de Magnanville Une maison d'arrêt dans un secteur qui souffre déjà d'un déficit d'image, en pleine ville et à proximité de 3 établissements scolaires est juste criminel. On sait très bien que les petits trafics qui s'opèrent à l'intérieur trouvent preneurs à l'extérieur. Les magnanvillois sont inquiets pour leurs enfants. L'adolescence une période fragile, influençable. Et que dire de l'accroissement de la circulation sur une voie qui en a déjà trop et où les accidents sont nombreux. Contrairement à ce que l'on essaie de nous faire croire, cela n'apportera aucune valeur ajoutée ni à la commune ni au mantois, bien au contraire. Il faudra s'attendre à une recrudescence de délinquance.
Mail 2105					X		X							X			M. ATCHOU de MAGNANVILLE a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 2106				X		X								X			Mme LOUVIER de GIF SUR YVETTE a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir.
Mail 2107			X														Mme PERRIO de DRANCY a écrit : Pour les drancéens et drancéennes une meilleure accessibilité au transport et une meilleure accessibilité à Paris et une meilleure répartition dans les transports et des transports moins surchargés
Mail 2108			X	X								X					Mme COQUART de GUYANCOURT a écrit : Au printemps dernier sur l'avant-projet de SDRIF-E, notre Ville a déjà fait remonter un certain nombre de points susceptibles d'impacter ses équilibres : <ul style="list-style-type: none"> • Préservation de la trame verte et des terres agricoles à l'est de Guyancourt • Préservation des activités économiques, essentielles pour entretenir l'attractivité de la Ville, le développement de l'emploi local et maintenir un service public de qualité. Le Technocentre Renault et le quartier d'affaire des Chênes doivent faire l'objet d'une vigilance particulière. La transformation d'immeubles d'entreprises en logements ne saurait être acceptable sans la présence à proximité des services publics nécessaires aux

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>résidents.</p> <ul style="list-style-type: none"> Nécessité que se concrétise enfin le projet d'échangeur reliant l'avenue des Garennes à l'A12/A13 Maintien de la mixité sociale qui contribue aux équilibres de Guyancourt <p>Ce dernier aspect est fondamental pour la Ville. Or, le 20 septembre dernier, Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile-de-France a confirmé son souhait d'inclure dans le SDRIF-E une mesure dite "anti-ghetto", visant à freiner la production de logements sociaux dans les communes d'Île-de-France qui, comme Guyancourt, en comptent déjà au moins 30%. Et ce, explique-t-elle pour éviter "le communautarisme" et "l'islamisme".</p> <p>Cette clause est tout autant révoltante que dangereuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> Son objectif, affiché par la Présidente de Région, est en soi insupportable. Combien de temps encore devra-t-on supporter les amalgames nauséabonds faits entre logements sociaux et islamisme ? Stigmatiser encore et toujours les résidents du parc social n'est pas digne d'un élu connaissant les difficultés d'accès au logement que rencontrent des millions de Franciliens ! <p>Le logement est une préoccupation constante et totalement légitime de nos concitoyens.</p> <p>En moyenne, les ménages consacrent 19,7 % de leurs revenus à leur logement : un taux d'effort qui est d'autant plus important dans le contexte d'inflation que nous connaissons aujourd'hui !</p> <ul style="list-style-type: none"> Les conséquences de cette clause, si elle venait à être instituée, sont tout aussi dangereuses. Empêcher les Maires volontaristes de construire des logements sociaux ne résoudra en rien la dramatique crise du logement en France. Cette position donne une image déplorable des communes « bâtisseuses » : est-ce la faute de Guyancourt, de Gennevilliers ou de Gentilly si près de 2 millions de Français sont en attente d'un logement social ? Intellectuellement, ce raisonnement ne tient pas la route : comment concevoir que c'est en limitant la construction de logement social qu'on résoudra la crise du logement ? Ajouter la pénurie à la pénurie ne changera rien à l'affaire. <p>Au contraire même, cette clause « anti-ghetto » freinera à coup sûr la production de logements sociaux alors même que 70% des franciliens y sont éligibles. La Préfecture de région a même alerté Madame Pécresse en juin dernier, expliquant que « l'application littérale de la clause conduirait à réduire de 21% la production sociale moyenne » par rapport à ces dernières années.</p> <p>Voilà des années que nous demandons à l'Etat de contraindre réellement les communes dites « carencées », qui préfèrent encore payer des amendes plutôt que de construire des logements sociaux dans leur Ville.</p> <p>Guyancourt continuera pour sa part de porter une politique ambitieuse en matière de logement, une politique équilibrée. Nous continuerons de faire en sorte que tout le monde puisse se loger : les petits revenus, les étudiants, les jeunes, les familles monoparentales comme les cadres et les revenus les plus aisés.</p> <p>Cela passe par un équilibre trouvé entre le logement en accession – qu'elle soit libre ou sociale – et le logement locatif aidé. C'est essentiel si l'on veut que chacun trouve sa place dans la Ville et si l'on souhaite proposer un parcours résidentiel aux habitants.</p>
Mail 2109			X														<p>Mme BOUCHENE de DRANCY a écrit : Bonjour je souhaite participer à la demande collective d'implémentation du métro ligne 7 à la mairie de Drancy.</p>
Mail 2110			X				X										<p>M. GEHERE de MAGNANVILLE a écrit : PROJET de localisation du centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville L'implantation telle qu'elle est prévue à ce jour sur la commune de Magnanville n'a pas de sens et se trouve en contradiction avec toutes logiques. "Coincée" entre un lycée, une zone pavillonnaire cette implantation est incompréhensible et sur un axe routier déjà</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	saturé. Cette localisation ne prend absolument pas en compte l'aspect humain, la sécurité ou l'éducation de la jeune génération qui serait confronté tous les jours à cette prison. De plus cette implantation ne respecte pas les engagements et directives de l'Etat y compris sur l'aspect "contexte local environnemental". Des implantations ont été proposées qui répondaient aux critères d'implantation du centre pénitentiaire tels que définis par l'état sans les inconvénients cités ci-dessous. Toutes ces propositions ont été "balayées" avec des arguments difficilement compréhensibles, avec pour partie des arguments avancés pour rejeter les implantations proposées qui entachent également l'implantation de Magnanville.
Mail 2111			X		V										X		M. ZAOUI de ENGHEN LES BAINS a écrit : Je souhaite exprimer mon avis en ce qui concerne le projet de voie rapide BIP qui traversera non loin de mon lieu de résidence. Après m'être longuement intéressé à ce projet je ne peux que vous faire part de mon opposition de citoyen à cette construction, tous les arguments négatifs semblent me sauter aux yeux. Cette voie rapide pensée il y a plus de 70 ans va à rebours de tous les sujets cruciaux de notre époque, que ça soit l'environnement, la santé ou le réchauffement climatique. Les scientifiques sont unanimes, le réchauffement climatique due aux émissions de gaz à effet de serre rend la viabilité sur notre planète incertaine sauf si nous réduisons de plus de 50% nos émissions d'ici 2030. Comment une voie rapide destinée à faciliter le trafic routier peut-elle s'inscrire dans cette démarche nécessaire ? Le milliard que coûtera ce projet serait plus utile à être investi dans des plans vélos, des transports en commun... Des investissements riches en emplois et utiles pour un avenir viable. En étudiant le tracé de cette voie rapide je réalise que des zones de natures, des zones humides seront détruites à tout jamais. Tous ces hectares seront des hectares de perdus pour la biodiversité, le captage naturel du CO2 et tout simplement des hectares de perdus pour permettre aux générations futures de se balader, d'avoir le droit de profiter d'un peu de nature et de profiter d'un air moins vicié. Je me demande si les décideurs se rendent compte qu'en poussant ce projet, ils vont exposer des enfants à des particules fines qui sont responsables de maladies respiratoires et qui selon de récentes études pénètrent très rapidement le cerveau et provoquent des dérèglements irréremédiables. Au vu de tous ces arguments je m'oppose à ce projet je resterai vigilant afin de voir si mon maire ainsi que les conseillers régionaux et départementaux prennent les décisions qui iront dans le sens du bien public.
Mail 2112					X							X		X			Mme EPSTEIN de PARIS a écrit : PROTEGER REELLEMENT LES ESPACES NATURELS La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers sont indispensables pour atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Les forêts franciliennes ainsi que les terres fertiles ne sont pas réellement protégées lorsque des passe-droits sont donnés aux projets industriels, les entrepôts ou même les nouvelles gares ou prisons. Il y a de trop nombreuses nuances et orientations réglementaires qui annulent au final la protection initialement promise. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2113							X										Mme GURZELER de MANTES LA JOLIE a écrit : Prison Magnanville La prison sera trop proche des habitations et du lycée
Mail 2114							X							X			M. SOARES de MAGANVILLE a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 2115			X		X									X	X		Mme EPSTEIN de PARIS a écrit : L'aménagement de nouvelles lignes de métro traversant des zones agricoles est en contradiction avec le besoin de résilience alimentaire de la région. D'autant que ces lignes sont inutiles pour rapprocher les habitants de leur lieu de travail (trajets qui ne suivent pas ces axes) et vont aggraver l'étalement urbain. En effet, des lignes nouvelles en zone rurale (notamment la ligne 17 nord et 18 ouest), dont certaines gares se trouvent actuellement loin de toute urbanisation, entraînerait l'artificialisation de ces terres et la disparition d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Ceci est anachronique avec le besoin de lutter contre les effets du changement climatique. Il faut concentrer les efforts sur les transports de proximité : et notamment mettre des vrais objectifs sur les mobilités douces et partagées. (Vélo sécurisé, covoiturage facilité...)
Mail 2116			X														M. MOHAMADY de DRANCY a écrit : Habitant le centre-ville de Drancy, pour aller sur Paris, nous disposons de la ligne 5 ou du RER b accessible uniquement en bus, ce qui rajoute au min 15 min voire plus de 30 min en soirée, dans n'importe quel trajet vers la capitale. Une station de métro au niveau de la mairie, permettrait de désenclaver le centre ville.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2117							X										M. FOURNO de MAGANVILLE a écrit : Centre pénitentiaire Magnanville Je ne comprends pas le choix d'une implantation de ce type si près d'un village. Cela amènera à coup sûr les nuisances bien connues propres à ce genre d'installation. Quid de la consultation du citoyen concerné. Sommes-nous toujours en démocratie ?
Mail 2118			X														ANONYME a écrit : La mairie de Paris actuelle veut réduire l'efficacité et le rôle économique du boulevard périphérique parisien par la réduction de voies, la réduction drastique de la vitesse, voire la fragmentation par des feux tricolores. Il est temps de réaffirmer, en aparté de l'orientation 129 du chapitre 5 consacré à la mobilité qui indique que "le réseau magistral doit être conforté en augmentant sa capacité sur certains axes, notamment sur les rocares existantes, pour répondre à un trafic de haute intensité", l'importance capitale du périphérique parisien dans la mobilité et l'économie francilienne, en le préservant de toutes modifications qui n'en feraient plus une voie rapide, et cela en conformité avec l'ICTAVRU (Instruction sur les conditions techniques d'aménagement des voies rapides urbaines.)
Mail 2119			X	X		X								X			M. RACHID de MAGNANVILLE a écrit : PROJET DE LOCALISATION DU CENTRE PÉNITENTIAIRE SUR LA COMMUNE DE MAGNANVILLE Je suis contre la localisation retenue car elle ne respecte ; - ni l'environnement (zone rurale et biodiversité) - ni la sécurité de nos enfants (lycée à 150m) - ni la quiétude des habitants (premières habitations à 150m) - ni le nombre d'infrastructures routières qui desservent actuellement la ville et les villages alentours (peu nombreuses et déjà saturées) Ce projet de localisation doit être revu en considérant 1/ le projet de développement et d'aménagement du propriétaire de la parcelle qui s'appuie sur le maintien de l'écosystème local et des ressources naturelles, et 2/ les autres alternatives, argumentées et portées par l'association TMCP et les concitoyens locaux. Il est impensable de poursuivre dans cette voie et de confirmer l'emplacement qui semble avoir été retenu pour le site pénitentiaire. Cette perspective est très inquiétante pour l'avenir de nos communes et celui de nos enfants.
Mail 2120				X				X									M. DASSAULT de Corbeil a écrit : Aéroport et croissance polycentrique en périphérie urbaine : Aéroport de Melun Villaroche IL est annoncé dans le SDRIF comme un pôle renforcé mais sans lien fort avec l'urbanisation et les centres urbains de Melun 11km, de Sénart Moissy Cramoyel 6 KM/. Il faut s'attendre à une multiplication de lotissements disséminés Les pôles renforcés, apportent une nouvelle population active avec promesse de lotissement. Comment faire valoir la protection des terres agricoles et le zéro artificialisation nette ? Le Scot, liée au syndicat reste incertain. Quels principes du SDRIF-E sont protecteurs du Zan ? Les zones d'intérêt national sont préservées des règles d'emprise mais pas des règles d'environnement, de continuité verte. Une urbanisation accrue avec des pavillonnaires périphériques non groupés, mobilité accrue avec deux voitures par ménages. Comment éviter le mitage urbain ? OR 78 / Pour éviter le mitage des espaces agricoles, naturels et boisés, les extensions urbaines s'inscrivent en continuité de l'espace urbanisé existant. Il peut être fait
Mail 2121				X													M. MITAGE de Goussainville a écrit : Aéroport et Croissance Polycentrique, Roissy et alentours. Le schéma aéroport de Paris ne s'occupe pas des extensions d'activité et des contraintes d'urbanisation, ADP

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	n'est pas responsable. Les zones d'activité renforcées peuvent devenir des promesses d'urbanisation diffuse avec mobilité renforcée. PLUI et SCOT décidés isolément vont amplifier la pression du pavillonnaire Comment faire respecter les règles ZNE (urbanisation en continuité urbaine), les règles Zan (urbanisation semi dense et non pas diffuse) ? Comment faire option sur les centres à développer, plutôt que développer tous les centres périphériques ? La réflexion des espaces urbaines et naturels autour des aéroports doit être renforcée. Ces espaces en expansion polycentrique échappent aux principes de zéro artificialisation nette : densification résidentielle, sobriété des espaces consommés énoncés pour le centre et les deux premières couronnes centrales. Eviter le mitage urbain OR 78 Pour éviter le mitage des espaces agricoles, naturels et boisés, les extensions urbaines s'inscrivent en continuité de l'espace urbanisé existant. Il peut être fait exception à ce principe de continuité urbaine dans les seuls cas où : • un ou plusieurs secteurs d'urbanisation, représentés sur les cartes « Maîtriser le développement urbain » et « Développer l'indépendance productive régionale » sont détachés de l'enveloppe urbaine existante et pour lesquels la mobilisation de la capacité d'extension correspondante dans le respect du principe de continuité n'est manifestement pas possible.
Mail 2122																	X Un Anonyme de Magnanville a écrit : Je m'oppose à la localisation d'une prison à Magnanville
Mail 2123																	X Une Anonyme d'Epône a écrit : Centre pénitentiaire à Magnanville. C'est inadmissible de vouloir mettre une prison si proche des habitations, si proche du collège et lycée...
Mail 2124																	OVHcloud : SPAM
Mail 2125																	X Une Anonyme de Soindres a écrit : Projet de prison à Magnanville Contre ce projet qui contredit le discours du Président qui n'indique aucune destruction de terre agricole ! il y a des dizaines de friche autour de Versailles qui sont recevables à ce projet sans détruire la nature, ni pénaliser les citoyens qui travaillent dur au quotidien et qui par leurs impôts contribuent. il y a sur ces terrains un projet éducatif agricole. Tous les arguments sont en défaveur de ce projet.
Mail 2126																	X M. IKLEF de Magnanville a écrit : Opposition à la construction de Magnanville en raison de sa proximité avec les écoles et habitations Je souhaite exprimer mon opposition catégorique à la construction prévue à Magnanville, en raison de ses implications directes sur la sécurité des écoles et des habitations environnantes. En tant que membre actif de la communauté locale, je suis profondément préoccupé(e) par le projet en question, qui semble être situé à une distance inquiétante des écoles et des zones résidentielles. La proximité de cette construction potentielle avec des établissements éducatifs et des lieux de vie crée une source d'inquiétude légitime quant à la sécurité des enfants, des résidents et de l'environnement. Il est impératif de prendre en compte les préoccupations des habitants et de veiller à ce que tout projet de construction respecte les normes de sécurité les plus élevées, en particulier lorsqu'il s'agit de zones sensibles comme les écoles. Par conséquent, je demande instamment aux autorités compétentes de reconsidérer ce projet et de prendre en considération les inquiétudes légitimes de la communauté locale. Il est de notre responsabilité collective de garantir un environnement sécurisé et sain pour tous les résidents, en particulier les enfants fréquentant les écoles avoisinantes. Je vous prie de bien vouloir prendre en compte ma contribution dans l'examen du dossier et d'agir en conséquence pour protéger la sécurité et le bien-être de la communauté.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2127																	X Un Anonyme de Magnanville a écrit : Projet de maison d'arrêt de la commune de Magnanville Je suis opposé à la construction de cet établissement dans cette localité pour sa proximité des établissements scolaires.
Mail 2128					X		X										X Mme LENFANT de Magnanville a écrit : Projet de centre pénitentiaire Magnanville L'état a décidé d'implanter un centre pénitentiaire à Magnanville, à proximité d'habitations et d'un lycée. Habitante de Magnanville, je ne comprends absolument pas cette décision. Ce centre serait implanté sur des terres agricoles à 150 m des premières habitations et du lycée. Que dire de la future vie des habitants riverains ? Pour avoir vu de nombreux reportages sur les nuisances d'une prison pour les riverains et les promesses du gouvernement pour tenter d'y remédier je ne comprends pas que sciemment on décide cette implantation. De nombreux sites alternatifs ont été proposés qui remplissaient les critères mais rien n'y fait. Il y a dans la région des endroits plus propices à ce type d'implantation, sans habitations à proximité. Et que dire de la proximité du lycée... Les élèves depuis leurs salles de classe, auront une vue imprenable sur l'établissement pénitentiaire et côtoieront en sortant les inévitables individus qui rôdent toujours aux alentours. Bel exemple pour nos jeunes. Enfin, notre campagne va être largement empiétée et nous allons voir disparaître notre chemin de balade, qui a été notre poumon au moment du Covid. J'habite Magnanville depuis 40 ans. J'ai choisi cette commune car c'était la vie de campagne dans un environnement urbain très calme et serein. Je viens d'y prendre ma retraite et je pensais toujours profiter de cet environnement calme et serein, pouvoir faire mon petit tour dans ma belle campagne mais ce projet remet tout en question. Ce centre doit accueillir des prisonniers en détention provisoire mais condamne une ville à une peine à perpétuité.
Mail 2129		X															M. SERVAN de Vaires/Marne a écrit : SDRIF-E, contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir. La Communauté de Communes des Portes Briardes propose de modifier le SDRIF-E pourtant établi après des années de travail et de concertation. Le projet pharaonique de construction de 1500 logements et d'un Zone Industrielle dans une zone qui l'interdit entraînerait des années de travaux et des perturbations irrémédiables pour tous ceux qui habitent à proximité. Notamment pour les milliers de résidents qui utilisent la route D354 déjà extrêmement encombrée matin et soir.
Mail 2130							X										X Une Anonyme de Tilly a écrit : Projet prison de Magnanville. Je suis inquiète et choquée par le choix du site de Magnanville pour l'implantation d'une prison à l'horizon 2027. Je suis inquiète pour les riverains qui voient le prix de leur bien immobilier chuter avec l'arrivée de ce projet. Cette commune paisible et pavillonnaire a déjà été durement marquée par les événements de 2016. La qualité de vie va être obligatoirement impactée car ce projet va entraîner plus de trafic routier, et amener sur la commune des individus peu recommandables par le biais des parloirs ou autres. Je suis inquiète pour les lycéens qui vont avoir aux portes de leur établissement des murs de bétons, des allers-venues de personnes parfois douteuses. Les témoignages entendus sur des sites équivalents font part de drogues jetées par-dessus les murs ou cachées çà et là dans les jardins environnants. Quid des lycéens qui pourraient avoir accès par ce biais à toutes sortes de stupéfiants ? Quid de la sécurité des lycéens lorsqu'ils attendent à l'arrêt de bus ? Je suis choquée par le choix de ce site qui va encore prendre sur les terres agricoles, qui va encore imperméabiliser les sols alors qu'il existe tellement de friches industrielles. Je comprends tout à fait qu'il faille construire des prisons mais faisons ça de façon intelligente, dans l'intérêt de tous et pour que ce ne soit pas la peine lourde pour tous les riverains et usagers du territoire.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2131								X								X	M. SERMANET du Perray- en-Yvelines a écrit : Projet de prison à Magnanville. Ce projet d'implantation d'une prison à Magnanville à côté d'un établissement scolaire recevant de jeunes enfants et sur un terrain agricole est une honte pour l'état qui renie ses engagements de zéro artificialisation alors qu'il existe des friches industrielles dans le département. L'Education Nationale est déjà le parent pauvre, sacrifier nos enfants et construire sur un terrain agricole permettant d'avoir des productions de proximité est un scandale et une honte pour l'état qui renie ses engagements.
Mail 2132			X														Un Anonyme de Drancy a écrit : Arrivée ligne 7 Drancy. Par la présente je souhaiterais mettre en avant l'injustice profonde subie par la ville de Drancy. En effet, il s'agit de la 18e ville d'Ile-De-France en termes de population, et rien n'est fait pour ouvrir et désenclaver la ville. Elle a un besoin urgent de transports en commun nombreux et efficaces pour un accès rapide à la capitale, afin de faire profiter à la manne potentielle de travailleurs d'opportunités de travail, et inversement.
Mail 2133		X		X													Un Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Le projet du SDRIFe propose parmi ses objectifs de "tracer la voie pour concilier à la fois l'attractivité économique, la qualité environnementale et « l'esprit village »". Premièrement/ Habitant un quartier pavillonnaire de Pontault-Combault, le projet du SDRIFe imposerait 3000 logements supplémentaires d'ici 2040, ce qui est contraire à l'esprit village et à la qualité de vie des habitants. Il est en effet contraire au principe environnemental de démolir des maisons avec jardin boisés pour les remplacer par des immeubles. Les infrastructures de transports, les rues sont déjà sous-dimensionnées pour les quartiers pavillonnaires, elles seraient complètement inadaptées à des quartiers d'immeubles. Deuxièmement/ Selon moi, le besoin de construction est disproportionné. Une partie non négligeable des logements en Ile de France (et surtout à Paris) est exclusivement destinée à de la location de courte durée (airBnB, et autre sites). Il est plus écologique de restituer l'usage d'habitation aux logements de Paris et d'ailleurs pour éviter l'étalement inutile de l'urbanisation francilienne.
Mail 2134																X	M. LEVESQUEAU de Choisel a écrit : Habitant la commune de Choisel en plein cœur du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, département des Yvelines qui a gardé en dehors de certaines zones urbanisées un caractère rural et préservé. Le SDRIFe nouvelle génération a pour objectif d'encadrer la croissance urbaine et la préservation des zones rurales et naturelles, entre autres ... Ma question est la suivante : Pourquoi ne pas avoir indiqué sur les cartes du nouveau schéma, l'implantation des 4 PNR IDF, qui représentent tout de même 20% du territoire Francilien, avec ses espaces agricoles, boisés et naturels, pour environ 450 000.00 habitants ?
Mail 2135					X											X	M. SASSIER a écrit : CONTRE LE PROJET INSENSE DU BIP. En préalable de cette contribution, il faut rappeler qu'avec les nuisances aériennes imposées par l'aéroport de Roissy et les nombreux projets de destruction des quelques espaces verts qui ont survécu à l'obsession bétonnière, l'Est du Val d'Oise est un des territoires de France les plus sollicités sur le plan environnemental. A l'occasion du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport de Roissy, une tribune regroupant plus de 200 signatures de soignants paraissait dans le journal Le Monde en décembre 2022. Cette tribune, solidement appuyée sur l'étude DEBATS et sur de nombreuses publications dans des revues médicales internationales, rappelait que le bruit dans l'environnement était un problème majeur de santé publique, avec une incidence sur la fréquence et la mortalité des maladies cardio-vasculaires, les perturbations du sommeil, les troubles de l'apprentissage scolaire

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>dans les écoles situées à proximité des aéroports (pièce jointe). Ce rappel n'a pas empêché la validation par l'Etat d'un plan d'un PPBE à l'évidence conçu pour défendre les intérêts économiques de l'aviation civile : En effet, Il faut oser prétendre qu'avec une augmentation de 40% du trafic aérien à l'aéroport Charles de Gaulle et un refus obstiné du couvre-feu réclamé depuis des décennies par les associations, on va diminuer le bruit auquel sont exposés les riverains. La tribune des soignants n'empêche pas non plus la poursuite insensée d'un projet de lycée prétendument « d'excellence », qui serait construit à Gonesse au-dessous des couloirs aériens, accessoirement en détruisant des centaines d'hectares de terres agricoles fertiles. Et comme si cela n'était pas encore assez, voici que le projet de boulevard intercommunal du Parisis (BIP), décidé par les Conseils Régional et Départemental, apporterait, s'il était mené à son terme, des nuisances supplémentaires aux habitants des huit villes traversées par cette autoroute quatre voies. Précisons d'abord qu'il s'agit d'un projet antédiluvien, élaboré dans les années trente, repris aujourd'hui sans tenir aucun climatique, problèmes de biodiversité. Au préalable, nous observons que le projet du BIP va strictement à l'encontre de l'objectif fixé en page 7 du fascicule "Ile de France 2040". Comment peut-on prétendre "placer la nature au cœur du développement régional" quand on soutient un projet aussi destructeur d'espaces verts et de biodiversité, tout cela en faveur du moyen de transport le plus polluant et le plus générateur de bruit ? Et le projet de PIB coche toutes les cases négatives : il ne résoudrait nullement les problèmes de fluidité de la circulation dans les villes concernées, car, en plus de rendre la circulation intra-urbaine plus difficile dans des villes coupées en deux, il attirerait une circulation induite, faite principalement d'un défilé incessant de camions qui relierait le port de Gennevilliers aux zones d'activité de Roissy ; il détruirait plusieurs centaines d'hectares d'espaces verts sur son trajet, dans un territoire qui a déjà du mal à respirer. Nous avons assez d'exemples d'agglomérations dont les habitants se plaignent d'un afflux de camions pour ne pas souhaiter la même chose chez nous. Bruit et pollution garantie pour les riverains, et en particulier pour les enfants des 30 écoles qui seraient à proximité de ce trafic autoroutier. Au point que des collectifs de parents d'élèves se sont, eux aussi, mobilisés contre le projet. Rien que parce qu'il sacrifierait l'environnement scolaire des dix mille enfants concernés, ce projet est monstrueux et ne doit en aucun cas voir le jour. Et qu'on ne nous dise pas qu'il ne concernerait que les communes de l'Est du trajet : nous savons très bien que, sans une jonction entre les deux parties actuellement construites, le projet n'a aucun sens et que ses promoteurs n'auraient aucun scrupule à s'asseoir sur l'avis négatif exprimé par les communes de Deuil-la-Barre, Montmorency, Groslay et Sarcelles pour opérer la jonction. Dans le sigle « SDRIFE, il y a E comme environnement. Et dans ce projet de SDRIF, il y a beaucoup de non-dits sur ces sujets. Nous disons ici qu'un SDRIF qui prétend défendre l'environnement est une imposture s'il ne vise pas à instaurer les mesures suivantes, LE PLAFONNEMENT DU TRAFIC AERIEN ET L'INSTAURATION D'UN COUVRE FEU SUR L'AEROPORT DE ROISSY, L'ABANDON DU PROJET DE CITE SCOLAIRE SOUS LE BRUIT DES AVIONS L'ABANDON TOTAL ET DEFINITIF DU BIP.</p> <p>L'intéressé joint à son observation le texte d'une pétition émanant d'un collectif de soignants dénonçant les nuisances sonores générées par le trafic de l'aéroport de Roissy.</p>
Mail 2136			X														<p>Une Anonyme de Drancy a écrit : Le métro à Drancy serait un énorme plus pour la ville. Cela faciliterait l'accès à Paris pour les habitants du centre-ville.</p>
Mail 2137																X	<p>M. BONICEL de Magnanville a écrit : Opposition ferme au projet d'implantation d'une prison à Magnanville (78). Je souhaiterais affirmer l'opposition sur la localisation d'un centre pénitentiaire sur le territoire de la commune de Magnanville qui ne respecte pas les engagements des collectivités locales, de l'Etat et de la Région Île-de-France</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	de prévenir et éviter la dégradation environnementale ainsi que la perturbation de l'harmonie sociale à Magnanville et dans les communes voisines. L'Etat doit explorer des alternatives plus respectueuses de l'environnement, pour la localisation d'un établissement de cette nature, des solutions existent. En tant que membre de l'Association TMCP (Tous Mobilisés contre la Prison à Magnanville), de nombreux courriers et contributions de l'Association montrent que cette implantation est préjudiciable au cadre de vie de la commune de Magnanville, et que des alternatives existent. L'intéressé joint les courriers transmis par l'association TMCP à Valérie Péresse, la Présidente de la Région Île-de-France et à Monsieur Chaulet, Président de la Commission d'enquête SDRIF.
Mail 2138			X													X	M. NZOBADILA BOUESSO de Drancy a écrit : DRANCY POUR LE METRO. Notre métro n'est qu'une goutte d'eau au regard des 750 km de lignes de transports que l'avant-projet SDRIF-E propose de prolonger. Mais sa concrétisation est primordiale pour près de 80 % de Drancéens qui travaillent à l'extérieur de la commune et dont la moitié emprunte les transports en commun.
Mail 2139		X		X													Mme HATCHOUEL-GAUCHER de Lésigny a écrit : Aménagement de zone sur la Commune d'Ozoir le long de la CD354. Je viens compléter la contribution du 8 février en partageant avec vous des problèmes potentiels 1 Construire ces logements peut créer un effet ghetto : isolement des nouveaux habitants ; difficulté de relations avec les anciens. Une proximité des bâtiments d'habitation les uns vis à vis des autres impactera probablement " se le sentir chez soi" 2 La circulation entravée par le flux supplémentaire des nouveaux habitants, par les clients du Centre Commercial et la Zone industrielle, sera une source de tension nerveuse du matin au soir, de conflits et de violence. 3 Par ailleurs, on a pu observer déjà à la gare d'Ozoir le soir, la vente de produits illicites. Dans cette zone, que deviendra la Sécurité des enfants, des adolescents et des adultes ??? 4 Qu'en sera-t-il du Bien-être, de la Tranquillité, par exemple, en l'été quand la chaleur nécessite d'ouvrir les fenêtres pour respirer, quand les radios, télé etc seront en fonctionnement ? On a lutté contre les nuisances du transport aérien en demandant des modifications des couloirs aériens - avec ce projet d'autres nuisances : bruit, pollution vont apparaître...Construire des communes désirables pour le présent et l'avenir de nos enfants.
Mail 2140																	WETRANSFER DOC. SPAM
Mail 2141			X												X		Un Anonyme de Neuilly/Marne a écrit : Les arguments en copie sont très pertinents. La surpopulation mondiale est un problème, (voir l'association DEMOGRAPHIE RESPONSABLE) comme les changements climatiques. Localement, il faut intervenir sur les infrastructures déjà existantes, en priorisant les transport public (en bon état, sécurisé) et les déplacements "doux «. Tenir compte de la vie animale en leur laissant un territoire viable, libre de circulation, un éclairage à détection etc....
Mail 2142				X													Mme DEMANGEON d'Emerainville a écrit : Enquête sur construction de 544 logements à Emerainville. Je suis contre un tel projet !! Il est bien beau de prévoir des logements quand les infrastructures ne suivent pas. Les routes, et plus particulièrement la N104, est totalement saturée. Il me semblait pourtant que la bétonisation n'était plus d'actualité, gardons le peu d'espaces verts qui reste encore.
Mail 2143								X								X	M. CHESNEAU de Magnanville a écrit : Maison d'arrêt de Magnanville.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Je suis totalement opposé à l'implantation de la future maison d'arrêt de Magnanville sur le site numéro 1. C'est un non-sens de la situer si près d'habitations, d'un lycée et sur des terres agricoles. Totalement en contradiction avec le plan zéro artificialisation nette du gouvernement, des problématiques environnementales et climatiques actuelles. Devons-nous encore grappiller sur la nature alors qu'il existe un très grand nombre de friches industrielles en Ile de France ? Les infrastructures routières ne sont pas du tout faites pour accueillir ce genre de centre.
Mail 2144			X														X Mme AMRANE a écrit : J'attire l'attention du commissaire enquêteur sur la ville de Vert-Saint-Denis 77 240 de 8 000 habitants situés dans la ville nouvelle de Sénart et pourvu d'un héritage historique. Cette commune est essentiellement pavillonnaire même si des petits programmes immobiliers fleurissent depuis une dizaine d'années. L'environnement est magnifique et préservé, avec le massif forestier de la forêt de Bréviandes où l'on peut se rendre à pied et en famille et qui reste un espace très fréquenté par les habitants des quartiers nord de Melun qui n'ont pas cette chance. Mais ce cadre privilégié est menacé par des projets instaurés au niveau supra ou par la ville de Melun limitrophe de VERT-SAINT-DENIS. - projets melunais : en raison de ses réalisations antérieures et de sa configuration géographique, les habitants subissent de graves nuisances avec la circulation des poids lourds intra-muros, ses programmes immobiliers irraisonnés et des moyens de transports irréflectifs. - projets d'autres collectivités : le Tzen 2 pour lequel il a été nécessaire de se mobiliser avec un collectif d'habitants pour obtenir des avancées sur l'impact de cette création sur l'environnement communal et sur les riverains en obtenant un revêtement de la chaussée limitant les nuisances auditives et faire réaliser des études sur la qualité de l'air actuel et la circulation routière actuelle et prévisible sur le territoire communal. En effet, le territoire communal va être très impacté en raison de l'accès à la RN104 et le passage du TZEN 2 toutes les 6 minutes car il s'agit de 2 entrées de ville pour notre commune. Mais tout n'est pas gagné actuellement quelques avancées ont été obtenues mais nous restons vigilants. La solution n'est pas de se débarrasser de ses nuisances en les faisant passer à 100 mètres sur le territoire d'une autre commune. Je demande donc : - de ne pas reprendre l'idée que la création de C5 serait une solution pérenne aux problèmes d'une ville et de se décharger à 100 mètres de là en massacrant la vie et l'environnement d'autres personnes et ceci quel que soit la couleur et les ambitions des politiques. Cette réalisation serait très coûteuse pour les fonds publics car il faut amputer une forêt 🌲 et créer un pont pour le franchissement de la Seine. De plus, cette réalisation favoriserait la réalisation d'autres programmes immobiliers sur les bords de la Seine favorisant une fois de plus la circulation routière, les pollutions et la dégradation de l'environnement d'un secteur entier. L'espace existe en Seine et Marne sud sans massacrer la vie des habitants actuels et l'héritage historique de nos aînés. Tout ne se résout dans un bureau par un trait sur une carte. L'intelligence existe en France et pas que dans les bureaux, le bon sens populaire et les bonnes volontés sont présentes au niveau local. Ne rendons pas à nos enfants et petits-enfants une France défigurée et donnons-leur l'envie d'y rester. Je pense que quel que soit les ambitions personnelles de certains, qui ne sont que du court terme, il faut apporter au savoir-faire de nos ingénieurs le bon sens local et la prise en compte des populations actuelles et futures des territoires et la configuration géographique de nos communes ainsi que l'évolution prévisible du climat.
Mail 2145		X															M. PE de Pontault-Combault a écrit : Arrêt de la densification à Pontault Combault Depuis de nombreuses années, Pontault Combault a connu une densification massive, au détriment de la qualité de vie des habitants et sans que les équipements suivent dans la même proportion (transports, stationnement, santé ...) Il est temps d'arrêter cette densification qui a atteint un

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	maximum, nous ne voyons pas où on pourrait encore ajouter 3000 logements à Pontault Combault ... Stoppons cette fuite en avant qui consiste à asphyxier toujours plus l'Ile de France, au détriment de territoires qui se désertifient toujours davantage ... et ceci sans garantie que l'emploi en Ile de France connaîtra la même pente ascendante. Nos décideurs n'ont-ils pas encore compris que nous n'étions plus dans les années 1960 ou 1970 ?
Mail 2146														X		X	Un Anonyme de Serris a écrit : Opposition au projet de prison sur Noiseau Le projet de prison sur Noiseau est catastrophique du fait que cette prison empiète sur des parcelles agricoles
Mail 2147		X															Un Anonyme a écrit : Voici mes observations et propositions : - Renoncer aux nouveaux projets routiers. 260 km de nouvelles routes sont prévues dans le SDRIFE. Si impossibilité d'y renoncer, appliquer la Loi d'Orientation des Mobilités (articles 61 à 63). - Sur certains tronçons du VIF, IDFM doit porter la MOA des études et travaux des infrastructures cyclables. La méthodologie est la même que pour un TCSP.
Mail 2148												X					Une Anonyme de Mondeville a écrit : UNE REELLE PRISE EN COMPTE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES. Les continuités écologiques ne sont pas suffisamment prises en compte dans le SDRIF. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, document qui identifie les continuités régionales et établit un plan d'action, est actuellement en cours de révision et ne peut donc être pris en compte de manière pertinente. Dans le PNR du Gatinais où je réside, cette préservation des corridors est possible et il faudrait que ce le soit pour les autres espaces naturels d'île de France, ce que ne prend pas correctement en compte ce SDRIF. La possibilité d'aménager des infrastructures de transport au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers doit être supprimée. Elle entraîne de façon incontestable la fragmentation des habitats sans que cela puisse être réellement résorbé. C'est le cas avec la ligne 18. Les objectifs concernant l'effacement des obstacles doivent être plus précis. En ville, les espaces naturels et agricoles, et les éléments naturels (arbres isolés ou alignements, friches...) doivent être conservés grâce à des règles prescriptives. Des objectifs chiffrés de renaturation doivent être définis pour tous les corridors, qu'ils soient régionaux ou définis localement.
Mail 2149																X	M. BAYET de Magnanville a écrit : OPPOSITION TOTAL AU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE PRISON À MAGNANVILLE (78). En tant que membre de l'Association TMCP (Tous Mobilisés contre la Prison à Magnanville), je viens par la présente affirmer mon opposition sur la construction d'un centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville. En effet celui-ci ne respecte pas les engagements des collectivités locales, de l'Etat et de la Région Île-de-France de prévenir et éviter la dégradation environnementale des communes voisines. L'Etat doit explorer les alternatives plus respectueuses de l'environnement. L'Association TMCP (Tous Mobilisés contre la Prison à Magnanville), a monté à travers de nombreux courriers et contributions que cette implantation est préjudiciable au cadre de vie de la commune de Magnanville, et que des alternatives existent.

Association TMCP
« Tous Mobilisés Contre une Prison à Magnanville »
31, Avenue de l'Europe
78200 MAGNANVILLE
Tel. 06 44 38 02 03
[Site n°1 : 397 376 286 00010 - APT - 94 932](tel:0644380203)
[Email : contact@tmcp.fr](mailto:contact@tmcp.fr)

Conseil Régional d'Île-de-France
Mission SDRIF-E, Pôle logement, aménagement
et transports
À l'attention de M. Jean-Pierre CHAULET
2 rue Simone Veil,
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Magnanville, le 09 février 2024

Objet : SDRIF-E 2040 - Localisation d'un Centre Pénitentiaire « Notre Responsabilité !! »

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'enquête publique du SDRIF-Environnemental de la Région Île-De-France, pour la période du 1er février au 16 mars 2024, je me permets de solliciter votre bienveillance au regard de ce projet de localisation d'un centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville.

Je me permets de vous écrire au nom de l'association, des concitoyens et des 12 communes de proximité qui nous soutiennent pour exprimer notre profonde préoccupation face à cette récente décision, de localiser la pastille dédiée à ce centre pénitentiaire sur le site n°1. Cette décision risque d'avoir des conséquences négatives et significatives sur notre localité, notamment en ce qui concerne la sécurité, la qualité de vie et le bien-être des concitoyens.

La pose d'une pastille officialise le site n°1, sans en prévoir la finalité...



L'actualité en BREF...

- * **Novembre 2023** : Monsieur le Ministre de la Justice, informe les élus que le site n°1 de Magnanville est retenu pour le projet d'implantation d'un centre pénitentiaire.
- * **Janvier 2024** : Monsieur le Préfet de la Région Île-De-France officialise que le lieu d'implantation retenu par l'État, sera le site n°1 de Magnanville, la pastille est positionnée...
- * **Mars 2024** : la prochaine étape début mars, point de départ du déroulement du processus FAPL...

JUSTE QUELQUES RAPPELS

Rappel de l'événement, un communiqué de presse du Ministère de la Justice, en date du 30 septembre 2021, Eric Dupond-Moretti annonce la construction d'un centre pénitentiaire à Magnanville en Île-de-France. Cet établissement aura une capacité de 700 places, la prison sera livrée à l'horizon de 2027.

** Dans la continuité de l'annonce de Monsieur Eric Dupond-Moretti, l'association TMCP s'est engagée dans l'expertise et l'analyse des conséquences associées à cette localisation.

Monsieur Le Président Macron, parle d'une triple ambition, Revitaliser les centres villes, Améliorer les conditions de vie des habitants dans les villes moyennes, Redonner une dynamique et une confiance aux villes moyennes, Magnanville en a besoin...

Que veut-on faire de la commune de Magnanville « village de 6177 habitants », personne ne répond à cette question, à part dire, **c'est un projet de l'ÉTAT !!**

Site Web: www.tousmobilises.com

1 / 2

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>la récente ACTUALITE, la pose d'une pastille officialise le site n°1, comme identifié pour la localisation d'un centre pénitentiaire sur la commune de MAGNANVILLE, en plein centre village, à proximité d'établissements scolaires "150 m." et d'habitations "150 m." <u>pose inéluctablement des questions !!</u>. Cette actualité n'affecte en rien la finalité de notre engagement !!</p>  <p> Nous avons toutes et tous un objectif commun, prévenir et éviter la dégradation environnementale ainsi que la perturbation de l'harmonie sociale à Magnanville et dans les communes voisines. L'Etat doit explorer des alternatives plus respectueuses de l'environnement, pour la localisation d'un établissement de cette nature, des solutions existent.</p> <p>Madame la Présidente de la Région IDF et d'autres personnalités politiques conviennent que cette localisation n'est pas respectueuse des conditions humaines et environnementales.</p> <p>Une responsabilité commune, dans ce projet nous avons toutes et tous une responsabilité « L'ETAT, nos ELUS(es), les ADMINISTRÉS(es), le SDRIF-E etc. », pour l'avenir de nos jeunes générations et l'image de notre environnement.</p> <p>Prendre la décision de localiser ce centre pénitentiaire, <u>comme préconisé dans le projet SDRIF-E est une responsabilité morale, un véritable cas de conscience.</u></p> <p>L'association TMCP, vous remercie par avance, pour votre attention et votre considération à cette problématique fondamentale.</p> <p>En espérant avoir retenu votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.</p> <p style="text-align: right;">  Pour l'association TMCP Patrick MAGY - Président Tél. 06 42 38 02 03 Email: tmcp@orange.fr </p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2150		X		X													<p>Une Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Non à l'urbanisation massive de Pontault-Combault Le projet du SDRIFe propose parmi ses objectifs de "trace la voie pour concilier à la fois l'attractivité économique, la qualité environnementale. Le projet du SDRIFe imposerait 3000 logements supplémentaires d'ici 2040, ce qui est contraire à l'esprit village et à la qualité de vie des habitants. Il est en effet contraire au principe environnemental de démolir des maisons avec jardin boisés pour les remplacer par des immeubles. L'augmentation du nombre de logements sur Pontault Combault étouffe la ville, manque de place de parkings en centre-ville, rue bondée, N104 saturée, entrée et sorties de la ville aux heures de pointes saturées. Les infrastructures de transports, les rues sont déjà sous-dimensionnées pour les quartiers pavillonnaires, elles seraient complètement inadaptées à des quartiers d'immeubles. Une partie non négligeable des logements en Ile de France (et surtout à Paris) est exclusivement destinée à de la location de courte durée (airbnb, et autre sites). Il est plus écologique de restituer l'usage d'habitation aux logements de Paris et d'ailleurs pour éviter l'étalement inutile de l'urbanisation francilienne. Les prix des logements sont trop élevés, l'augmentation des constructions n'y change rien, les prix de vente continuent d'augmenter, les locations également. Pontault-Combault est déjà la 4ème ville la plus peuplée du 77, la qualité de vie y est correcte mais se dégrade, augmenter les logements n'apportera rien à la ville et à ses habitants. Les enfants peinent déjà à trouver des activités extrascolaires, beaucoup de club sont déjà saturés : foot, basket... L'augmentation des habitants apportera une augmentation de la circulation, du monde dans les transports en commun : RER qui souffre déjà de dysfonctionnement avec 4 trains/heure.</p>
Mail 2151			X	X													<p>M. CHAUMARD de Noisy-le-Sec a écrit : Il faut plus d'arbres en IDF. PROTEGER LES ARBRES ADULTES Le S.D.R.I.F. doit imposer la conservation des arbres existants dans les milieux urbains comme il l'a fait pour les milieux agricoles avec l'OR 18. Car les arbres adultes sont des monuments naturels qui participent, de par leur nature, à atteindre les objectifs fixés par le Plan d'Aménagement Régional du S.D.R.I.F. en matière de santé, de sécurité, de régulation du climat ou encore d'accueil de la biodiversité. En revanche, l'abattage de ces arbres empêche d'atteindre ces objectifs voire accélère une fuite en avant. Or, l'obligation de densifier les zones urbaines (OR57) entraîne presque systématiquement la coupe des arbres existants (ou leurs mutilations) et la disparition des espaces de pleine terre (condition essentielle pour le développement d'arbres en bonne santé) dans les zones urbaines, sans remise en question des projets. Il est d'abord essentiel de conserver les arbres existants - dont il n'est fait mention nulle part dans le S.D.R.I.F. - afin de ne pas supprimer des fonctions écologiques (stockage de carbone, régulation des températures et de l'hydrométrie...) qui ne seraient compenser que plusieurs dizaines d'années plus tard avec la plantation de jeunes sujets. La mise en œuvre du prolongement du tramway T1 de Noisy le sec à Fontenay sous-bois doit permettre de végétaliser au maximum cette ligne et de multiplier (après leurs abattages) le nombre d'arbres.</p>
Mail 2152															X		<p>Un Anonyme d'Auffreuil-Brasseuil a écrit : Opposition au projet de prison sur la commune de Magnanville inscrit au projet de SDRIF. Consommation d'espaces agricoles, proximité immédiate des habitations, d'établissements scolaires dont le lycée, impact paysager très important, existence d'autres sites (friches industrielles à réhabiliter en vallée de Seine).</p>
Mail 2153			X												X	X	<p>Mme PORTIER d'Enghien-les-Bains a écrit : BIP OPPOSITION - demande le retrait du BIP du SDRIF-E. Habitante d'Enghien les Bains, je souhaite partager mon avis en ce qui concerne le projet de voie rapide BIP. Je suis fermement opposée à cette voie rapide qui va impacter notre santé, l'environnement et amplifier le réchauffement</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	climatique dans nos villes. Les scientifiques le disent et sont unanimes, les émissions de gaz à effet de serre détruisent petit à petit notre planète, nous sommes ici pour la préserver et penser les meilleurs projets dans le sens de la planète et de la survie de nos enfants. Je suis atterrée de voir qu'une voie rapide de ce type qui amplifie le trafic, coupe des villes en 2, accentue la pollution atmosphérique et sonore voit le jour prochainement. Peut-être serait-il utile de mettre tout cet argent sur des mobilités douces, des transports en communs durables et viables pour notre avenir, pour nos enfants, pour notre santé. Evoquons aussi toute la nature détruite par ce projet, toute cette biodiversité mise en danger, peut-on encore profiter de cette nature, la laisser s'exprimer et ainsi nous permettre de mieux vivre et mieux respirer dans nos villes, surtout en île de France où le besoin de nature, de préserver l'environnement est un vrai enjeu. Je me demande si les décideurs se rendent compte qu'en poussant ce projet, ils vont exposer les nombreuses écoles et enfants se trouvant en périphérie du projet à des particules fines qui sont responsables de maladies respiratoires et qui selon de récentes études pénètrent très rapidement le cerveau et provoquent des dérèglements irrémediables. En ont-ils conscience réellement ? Vous aurez compris avec tous ces arguments, je m'oppose fermement à ce projet en espérant sincèrement qu'il n'aboutisse jamais.
Mail 2154				X									X				M. TAILLY pour le Syndicat mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP) : Fait état des demandes du SMAPP dans sa séance du 16 mars 2024. <ul style="list-style-type: none"> L'ajout de la prise en compte des forêts dans la définition des espaces verts et/ou espaces de loisirs d'intérêt régional L'inscription du périmètre de la forêt de Maubuisson non en « espace agricole à préserver » mais en « espaces de forêts à préserver ». L'inscription d'un pictogramme de maintien des connexions écologiques d'intérêt régional au niveau e la RN 184 en limite de Mery/Oise et Frépillon. L'inscription des rus de Liesse et Fond de Vaux comme cours d'eau à rouvrir le report de la connexion écologique sur le ru de Lisse figurant au SDRIF 2013 dans le périmètre de la forêt de Maubuisson.
Mail 2155		X		X													Une Anonyme d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Habitant la commune d'Ozoir-La-Ferrière depuis de nombreuses années, je l'ai vue changer au fil du temps, et surtout depuis qu'il a été décidé de la "densification du tissu urbain". De ce fait, il y a eu et il y a toujours de très nombreuses constructions de logements collectifs, dont une partie pour satisfaire à l'obligation de 25 % de logements sociaux. Avec une concentration proche de la gare RER, ce qui est tout à fait louable pour permettre l'accès à pied, mais avec de nombreux problèmes, déplorés par les habitants eux-mêmes: incivilités, dépôt sauvage d'ordures et de déchets (si des gardiens étaient présents dans ces grands ensembles, cela permettrait sûrement de calmer certains conflits et de faire l'économie de dépenses liées au comportement d'une partie des occupants de ces immeubles, voire d'une manière générale de leur entretien courant.) Quant à la mixité de ces ensembles, sachant que l'Etat a racheté un nombre important de logements invendus, entre autres justement pour les raisons de "cohabitation", la part des logements sociaux va encore s'accroître, avec les difficultés que cela implique. Et le maire d'Ozoir a visiblement fait une demande pour construire de nouveaux immeubles, qui plus est sur des terrains agricoles coupés de la ville par la nationale 4, pour concentrer sur Ozoir-La-Ferrière les logements que devraient prévoir d'autres villes de la communauté de communes des Portes Briardes. Cela est difficile à admettre, quand on compare la densité de la population sur les différentes villes de la CCPB. En l'espace de quelques années, Ozoir a déjà fait d'importants efforts pour la construction de nouveaux logements, sociaux ou autres, et il est temps d'arrêter cet accroissement au pas de charge. D'autant que les transports publics posent problème, avec des bus ralliant la

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	gare le matin, qui ne passent pas à l'heure pour pouvoir prendre le train à l'heure prévue, le RER qui, depuis des années (avec quelques rares interruptions), ne circule plus à partir de 22h en semaine. Certes, il y a des bus de remplacement mais qui mettent pratiquement le double du temps pour aller de Paris à Ozoir. Tout cela n'incite pas à se passer de sa voiture.
Mail 2156		X															M. LEBOSSÉ de Pontault-Combault a écrit : Je ne souhaite pas voir construire d'autres immeubles dans une ville qui en contient déjà énormément. La circulation est dense, rajouter d'autres habitants ne fera qu'amplifier les difficultés, d'infrastructures et de voies de communication. Il en est de même pour les transports en commun incapables de gérer cet afflux de personnes, comme pour le stationnement des voitures.
Mail 2157		X															Mme DA SILVA de Pontault-Combault a écrit : Opposition à l'impact du SDRIF sur Pontault Combault Je souhaite faire part de ma vive opposition à tout projet ayant pour impact la densification des logements à Pontault Combault. La commune est déjà très dense et l'impact de 3000 logements supplémentaires serait infernal. Il est normal de vouloir créer de nouveaux logements en Ile de France mais pas de manière aveugle et uniforme. Notre ville est déjà très dense et on en voit les conséquences sur la circulation, la fréquentation des transports en commun etc...
Mail 2158			X													X	Mme GAULTIER de Drancy a écrit : Métro 7 mairie de Drancy. Je suis pour ce projet du métro à la mairie de Drancy, très belle idée et opportunité pour un grand Paris et l'accès plus rapide à la capitale en transport.
Mail 2159			X														X Une Anonyme de Saint-Brice a écrit : BIP val d'Oise. Mes enfants et petits-enfants habitent Montmorency ; J'habite St Brice sous forêt... je n'arrive pas à croire qu'à l'heure actuelle de tels projets puissent encore être envisagés ! La santé de ma famille, dont ma petite fille scolarisée à Montmorency sur le trajet du BIP me préoccupe. Il faut lire les rapports du GIEC, écouter les scientifiques. L'heure est à l'urgence de la protection de la nature et de la préservation de la biodiversité qui est très mal en point. Nous avons encore la chance de plus en plus rare dans le Val-d'Oise de disposer d'un coin de nature avec arbres, chemins forestiers, ferme, etc. Nous allons régulièrement nous ressourcer dans ce havre de paix loin du bruit et de la pollution NON AU BÉTONNAGE DE LA NATURE, NON AU BIP !
Mail 2160			X													X	M. MIGNOT du Blanc Mesnil a écrit : Je dépose en pièce jointe une contribution comportant à la fois des propositions concrètes et parfois localisées ainsi que des observations et remarques générales, notamment sur la question des transports et leur privatisation. Ce projet de SDRIF-E en l'état actuel ne répond pas aux enjeux sociaux et environnementaux de notre époque et que, sur le fond et bien des aspects, ce projet accompagne et structure une vision libérale de l'aménagement du territoire. Pour un SDRIF-E de rupture face à l'aggravation des inégalités sociales et du dérèglement climatique.

																			<p style="text-align: center;">PROPOSITIONS</p> <p style="text-align: center;">Donner à la Seine le statut de personnalité juridique</p> <p>Proposition d'intégrer dans le projet d'aménagement régional le besoin de reconnaître à la Seine et à ses affluents le statut de personnalité juridique à part entière afin de renforcer sensiblement les droits et les obligations de protection et de défense devant la Justice de ces cours d'eau et faciliter l'intervention de citoyennes et citoyens dans la préservation de la Seine et de ses affluents.</p> <p><i>COMMENTAIRE :</i></p> <p><i>Et ce pour les raisons suivantes : La Seine et ses affluents structurent l'Histoire et l'aménagement du territoire francilien. Les atteintes au milieu aquatique, l'accroissement des épisodes de sécheresse, le risque inondation mais aussi l'urbanisation sont autant d'atteintes à la Seine et ses affluents, à la ressource en eau et aux écosystèmes fluviaux. La Seine et ses affluents subissent une pression anthropique exceptionnelle en Île-de-France.</i></p> <p><i>La qualité des eaux franciliennes constitue par ailleurs, selon le projet de SDRIF-E, un « point de fragilité du fait de l'intensité des pressions liées aux activités humaines ». Son amélioration engage des actions publiques volontaristes mais doit aussi permettre à chaque citoyen.ne d'agir, y compris devant la Justice.</i></p> <p><i>Préserver la ressource en eau constitue ainsi un enjeu stratégique tant pour la consommation humaine, que pour les activités économiques (agriculture, industries ayant des besoins de refroidissement dont la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine) et les services collectifs (production et distribution d'énergie, traitement des eaux usées). L'enjeu de la privatisation de la ressource en eau est également source de préoccupation pour les pouvoirs publics et les populations. Enfin, face au dérèglement climatique et à l'augmentation globale des températures, le maintien d'un étage estival sur la Seine et ses affluents constituent un enjeu écologique, humanitaire et industriel majeur pour l'Île-de-France et pour la France.</i></p> <p><i>Face à ces enjeux, la reconnaissance de la Seine et ses affluents comme personnalité juridique à part entière constituerait une étape historique dans la prise de conscience par l'Humanité et sa fragilité et de celle de la planète. Reconnaître à la Seine et ses affluents le statut de personnalité juridique permet d'en faire un sujet de droit, de rendre ses cours d'eau titulaire de droits supplémentaires d'information, de protection et de défense. Cela permettrait de simplifier l'information, la défense et la protection sur ses cours d'eau alors que le droit se sédimente depuis plusieurs siècles autour de l'usage des voies d'eau, de leurs berges et plus récemment sur la qualité de l'eau et de la protection des espèces végétales et animales.</i></p> <p><i>Cette reconnaissance n'est en rien une fin en soi. C'est un outil juridique nouveau et universel à la portée symbolique incontestable. Elle repose sur plusieurs précédents internationaux dont la reconnaissance de personnalité juridique du fleuve Gange en Inde, de la rivière Magpie au Canada mais aussi d'espaces naturels plus vastes comme des réserves et parcs en Bolivie et Nouvelle-Zélande.</i></p>
Mail 2161				X	X													X	<p>Mme UGGERI de Magnanville a écrit :</p> <p>En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 2162																	M. UGGERI de Magnanville a écrit : Idem mail 2161
Mail 2163				X												X	M. PREVERAUD de Nanteuil/Marne a écrit : Difficulté pour la création logements/places de stationnements ville de Nanteuil sur Marne 77730. Comme suite à l'enquête publique en cours je souhaite apporter mon témoignage concernant la pénurie de logements constatée sur la Région Ile de France. Je suis un particulier habitant en Région Ile de France à Nanteuil sur Marne 77730, je suis propriétaire d'une unité foncière regroupant plusieurs parcelles cadastrales (7) au centre de la Ville de Nanteuil sur Marne. Mon projet à l'origine consistait à vendre mes parcelles pour la création de logements (7à15 lgts) toute mes parcelles étaient classées en zone constructibles (UA) parcelles non comprises dans la zone extension de crue de la marne. La particularité de la commune de Nanteuil sur Marne est le fait que d'une part elle est délimitée par la marne et d'autre part par des vignobles de champagne, rendant de fait toutes extensions limitées. Le foncier disponible réside essentiellement sur la réhabilitation des bâtiments existants et aussi quelques parcelles encore disponibles. Mon projet s'intégrait parfaitement dans les enjeux de l'offre de logement souhaitée par la Région Ile de France déjà en 2018, c'est encore plus vrai à ce jour. Pour des raisons encore inconnues certaines de mes parcelles ont été délassées en zone Agricoles (A) rendant caduque mon projet. J'ai alerté la municipalité sur le contexte, vous trouverez en pièce jointe le courrier envoyé à Monsieur le Maire qui retrace les faits. Je n'ai à ce jour toujours aucune réponse écrite de la Mairie de Nanteuil sur Marne. Certes des échanges verbaux ont eu lieu, prétextant une régularisation d'office sans importance ? j'ai cru comprendre pendant un échange une erreur collective... ? Une révision succincte du POS aurait été envisagée ; Suite à mes multiples relances quelle ne fut pas ma stupéfaction d'apprendre que 3 mois après l'adoption définitive du POS, ce n'était plus possible suite à la réorganisation des structures départementales (communauté de communes) la Mairie de Nanteuil sur marne n'est plus responsable ! Je n'avais pas connaissance de ce changement ! le Maire, de par ses fonctions le savait-il ? ! Suite à mon insistance pour avoir une réponse écrite officielle : nous vous avons suffisamment consacré de temps ! Pour revenir à l'essentiel de mon témoignage pour l'enquête publique, le but n'étant pas de tenter de régler mon différent avec la Mairie de Nanteuil sur Marne (les juridictions compétentes s'en chargeront en temps opportuns) mais plus de sensibiliser la Région Ile de France sur des incohérences constatées et qui sont de nature à compliquer l'atteinte des objectifs qui sont à l'origine partagées par tous les acteurs. En effet la Région Ile de France à beaucoup investi dans l'offre de transport en termes d'infrastructure pour la gare Transilien de Nanteuil sur Marne : création d'un grand parking, d'une crèche en projet ; tout cela sous l'impulsion de sa Présidente. L'ensemble des communes doivent se mobiliser pour accompagner ses projets, pour donner corps à un projet d'envergure qui est le mieux vivre pour tous, tout ceci dans un but d'un développement durable partagé par tous, seul gage de réussite dans la durée. J'ai vécu dans une commune du centre de la France, où l'offre de transport était quasiment inexistante déjà il y a une vingtaine d'année, nous pouvons imaginer ce qu'il en est aujourd'hui ! C'est pourquoi je suis sensible à cette

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>situation bien au-delà de mon problème personnel. Je peux comprendre que certaines municipalités aient des difficultés à s'inscrire pleinement dans les enjeux de la Région Ile de France du fait de l'éloignement de l'offre des transports publics ou autres manques d'attractivité... mais les municipalités qui ont des atouts pour contribuer à l'objectif collectif doivent IMPERATIVEMENT assumer leur rôle. Je suis choqué d'entendre me dire que 15 logements à l'image la Région Ile de France c'est insignifiant ! Je souhaite vivement que mon témoignage qui révèle une situation qui n'est certainement pas isolée puisse être utile à la Région Ile de France pour le mieux vivre ensemble</p> <p>Monsieur et Madame Guy PREVERAUD 28, rue Laccapac 77700 Nantouillet sur Marne</p> <p>Mairie de Nantouillet sur Marne 1, place Lafayette 77700 Nantouillet sur Marne</p> <p>A l'attention de Monsieur VIVET, Maire de Nantouillet sur Marne</p> <p>Nantouillet sur Marne, le 17 septembre 2018</p> <p>Objet : Projet Plan Local d'Urbanisme Nantouillet sur Marne Parcelles cadastrales concernées : N° 176 et 178</p> <p>Monsieur le Maire,</p> <p>Intéressé après de vous afin de vous faire part de mes remarques concernent ces deux parcelles cadastrales qui sont citées en objet.</p> <p>Actuellement, mes deux parcelles sont situées en zone UA, elles font ées durant l'ancien POS et elles le sont aussi actuellement dans le cadre du RNU, qui s'applique actuellement.</p> <p>Mes deux parcelles se situent pas dans les zones concernées par les éventuelles extensions des crues de la Marne.</p> <p>Dans le projet de PLU de Nantouillet sur Marne, mes deux parcelles sont prévues en zone A.</p> <p>Je tiens à porter à votre connaissance que l'éventuel classement en zone agricole d'une partie de mes deux parcelles citées en objet impacterait très fortement mon autonomie immobilière.</p> <p>En effet, ces deux parcelles sont actuellement en sein d'une unité foncière qui est actuellement en vente, et ce depuis fin 2017.</p> <p>Avant la mise en vente de mon ensemble immobilier, je me suis déplacé à la Mairie de Nantouillet sur Marne en septembre 2017, j'ai eu un échange avec votre service, sur la possibilité de création de logements, lors de notre échange, je n'ai pas eu connaissance de l'opportunité de créer des logements ou plusieurs maisons de ville.</p> <p>Cette unité foncière englobe plusieurs parcelles (*) avec pour certaines des mitoyens en cours qui présentent pour l'éventuel acquiescent l'opportunité de pouvoir créer des logements ou plusieurs maisons de ville.</p> <p>Aucune information ne me faisait supposer un éventuel changement de zone cadastrale pour mes deux parcelles.</p> <p>L'éventuel classement en zone A des parcelles précitées ne permettrait pas cet opportunité, du fait de la non constructibilité des projets.</p> <p>Vous comprendrez Monsieur le Maire, que le préjudice financier auquel je serai confronté serait très conséquent, car de fait, il m'obligerait à faire des choix difficiles, qui ne me permettraient pas de bénéficier de la quotité de mon projet de vente auquel je peux justement prétendre.</p> <p>J'ai constaté à cette époque, avec des faits concrets, que d'être en déjà le projet de PLU actuellement en cours freine la vente de mon ensemble immobilier.</p> <p>Je m'adresse donc, sur les réseaux qui ont contribué à définir le déroulement de ces deux parcelles actuellement constructibles (UA) en zone agricole (A)</p> <p>- 1 -</p> <p>E. VIVET le 17/09/18</p> 

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2164														X			<p>M. MATHIEU de Maisons Alfort a écrit : Assurer une autonomie alimentaire à l'île de France et un développement agricole sain. J'habite depuis peu dans l'agglomération Parisienne pour continuer mes études mais j'ai passé beaucoup de temps dans le département de l'Oise vers avant ça, et je connais beaucoup de monde dans ce coin. J'ai toujours eu beaucoup d'attachement envers la nécessité de savoir se nourrir localement et à bas prix, j'ai beaucoup été touché quand je suis arrivé dans la capitale et que j'ai été confronté à la dépendance à l'industrie agro-alimentaire, qui pourtant se déploie même dans les zones rurales. Un des objectifs affichés du SDRIF-E est de progresser vers l'autonomie alimentaire. Pourtant, rien n'est envisagé pour préserver les terres agricoles (13% seulement des espaces naturels sont voués à être sanctuarisés). On y prévoit au contraire l'urbanisation de milliers d'hectares supplémentaires de terres pourtant reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité. J'aimerais pour cela parler du triangle de Gonesse, qui constitue un espace de terres incroyablement fertile, et qui est menacé par les projets de ligne de métro de la société du Grand Paris, sans remise en question par le SDRIF. On peut aussi parler des terres fertiles du plateau de Saclay, qui pourraient nourrir 19% de la population d'île de France en fruits et légumes si ces terres étaient réellement investies pour l'autonomisation alimentaire et l'agriculture durable. En lieu et place de ce développement des terres que nous voulons, nous voyons pousser des métros couteux toujours et toujours plus loin accompagnés de structures bétonnées et industrielles. L'ensemble des terres arables et nourricières du territoire doit être sanctuarisé, sans distinction entre l'agglomération et l'espace rural, et sans dérogation possible. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures doivent être remis en question dans la mesure où ils s'opposent à la bonne atteinte des objectifs visant la sécurité, le bien-être et la santé des franciliens. La transition sera complète et fonctionnelle si le S.D.R.I.F. parvient, en parallèle, à insuffler le déploiement des moyens nécessaires pour s'orienter vers une production et une transformation locale indispensables à la résilience alimentaire du territoire.</p>
Mail 2165				X													<p>Mme MEGE d'Aigremont a écrit : En tant que vice-présidente du CCAS, je connais les préoccupations des Seniors de mon village, elles sont aussi les miennes, habitant moi même Aigremont depuis 1982. J'ai très envie comme beaucoup d'y rester le plus longtemps possible. Cependant l'âge venant la maison se vide, les enfants partent.. rester à deux ou parfois seul(e) dans une grande maison avec un jardin devient problématique . Seulement, il n'y a pas de solution à Aigremont pour les seniors actifs et en forme (qui sont quoiqu'en disent les médias les plus nombreux),et qui voudraient se replier dans un logement plus modeste . Il serait judicieux de pouvoir construire dans notre village des logements ou des maisonnettes accessibles à des seniors et à des jeunes couples primo accédants qui ne trouvent pas d'offre pour le moment. Pour ce faire il existe des emplacements prévus dans notre PLU: OAP2 et OAP3 D'où l'importance de prendre en compte ces OAP dans le cadre du SDRIF-E</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2166			X		X												Une Anonyme de Villeneuve-le-Roi a écrit : J'aimerais une amélioration des transports en commun (soit une modernisation, plus de passages, plus de régularité), un respect des espaces verts non bétonnés notamment des espaces "sauvages" comme les forêts, bois etc. Il faudrait aussi penser à végétaliser encore plus les villes pour plus de fraîcheur l'été et réfléchir à des systèmes performants de drainage des sols. Ok pour la verticalisation des habitations si cela permet en contre partie des espaces verts au sol conservés de manière importante.
Mail 2167															X	X	Mme POITEVIN a écrit : Je vous remercie de prendre en compte mes remarques ci-dessous. Soyons ambitieux et n'oublions pas que nous construisons notre avenir et celui des futurs franciliens qui seront confrontés à des changements climatiques, économiques et sociétaux. Bien cordialement Avant tout, je souhaite un enrichissement du SDRIF sur la question du bruit créé dans l'environnement de vie par une véritable ambition de progrès (Partie 3 Améliorer le cadre de vie et Partie 5 Améliorer les mobilités). Le SDRIF devrait afficher une dimension volontariste pour l'application de normes d'isolation acoustique au-delà des normes légales dans les zones de bruit étendues jusqu'aux seuils définis par l'OMS le long des axes de transports de façon différenciée routier/ferroviaire/couloirs aériens au lieu de se cantonner à reprendre implicitement les seuls seuils de bruit intolérable définis par la loi en France. A) OR70-OR71 Cette partie doit être totalement remaniée avec une affirmation politique visant à : 1) établir des zones de référence de qualité de vie en matière de niveau de bruit ambiant, les zones dont la situation actuelle correspond à un niveau de bruit ambiant de fond maximum compris entre 50 et 55dB(Lden 2) afficher une politique d'agrandissement progressif de ces zones de référence en se donnant des objectifs à 10 ans, 20 ans 30 ans 3) afficher une volonté politique de rapprocher l'habitat de tous de la situation validée par l'OMS des zones de référence de qualité de vie en matière de niveau de bruit ambiant en se donnant des objectifs à 10 ans, 20 ans 30 ans. B) OR 137 Je préconise d'utiliser cinq seuils formulés en termes de la norme européenne Lden : - un seuil de crise (le seuil "légal" actuel) délimitant une Zone ROUGE nécessitant de façon obligatoire l'action des gestionnaires devant être suivies les Préfets - un seuil d'alerte délimitant une ZONE ORANGE nécessitant de façon obligatoire l'action des Départements - un seuil de vigilance délimitant une ZONE JAUNE nécessitant de façon obligatoire l'action des Collectivité de communes Ces trois seuils définissant une présence de nuisance de bruit dans l'environnement de vie officiellement reconnue en IDF et deux seuils additionnels inférieurs, définissant une présence de gêne de bruit dans l'environnement de vie : - un seuil de gêne forte pour le premier seuil (ZONE GRISE), - un seuil de gêne modérée pour le second seuil (ZONE BLEUE), REPRENANT les valeurs recommandées par l'OMS Tout le reste étant ZONE VERTE. Toutes ces zones devront être décrites et cartographiées dans les PLU et dans les PPBE des différents niveaux. La Région Ile de France émettra une recommandation ferme auprès des professionnels des transactions immobilières pour informer les acquéreurs/loueurs potentiels de la position des locaux dans l'une des trois zones ROUGE, ORANGE, JAUNE. Chacune de ces cinq zones fera l'objet de normes volontaristes d'isolation acoustique des bâtiments neufs publiées par la Région Ile de France. Par ailleurs je préconise la mise en place d'un abaque dégressive du taux de logements sociaux imposés en fonction de la surface au sol des programmes, sinon on aura dans certains cas la constitution de quartiers entiers de logements sociaux comme il y a 50 ans (Partie 3 Intensifier le renouvellement urbain et Maitriser le développement urbain). La rédaction

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	des OR58, OR59 qui préconise une moyenne de 2/3 de logements dits sociaux est très insuffisante pour éviter des effets massifs de quartiers faute de critères permettant de gérer le vœu pieu de ne pas aller trop loin en matière de concentration des logements sociaux. Je propose que le SRIF-E incorpore une règle de pondération des programmes de construction ou de rénovation en logements dits sociaux.
Mail 2168		X	X					X									Mme DUPUIS DE Morainvilliers a écrit : La préservation des terres agricoles en Yvelines = NON au tracé retenu pour la future Ligne Nouvelle Paris Normandie Maitriser le développement urbain, préserver les terres agricoles, les espaces naturels et placer la nature au cœur du développement régional tels sont les principaux axes du SDRIF-E 2040. Habitante et élue de la commune rurale de Morainvilliers, je ne peux que m'opposer fermement au tracé retenu pour le projet de La Ligne Nouvelle Paris Normandie. Ce dernier, qui était pourtant le moins favorable vs à deux autres tracés, prévoit que cette ligne passe, je ne sais comment, près d'habitations et traverse nos terres agricoles et celles de communes voisines (et le tout en aérien à partir d'Orgeval !). Des milliards d'euros seront dépensés, des centaines d'hectares agricoles consommés. Ce projet n'a pas lieu d'exister en l'état !
Mail 2169		X	X	X	X			X									Un Anonyme de Mitry-Mory a écrit : CE QUE NOUS VOULONS POUR LA REGION ILE-DE-FRANCE Rompre avec la logique d'une ville-monde soumise à la compétition internationale au mépris de la qualité de vie et de l'équilibre des territoires infra et inter régions (croissance démographique, spéculation immobilière, structuration en grands pôles d'emploi dits d'excellence, territoires délaissés, etc...). Réduire les inégalités territoriales Revendiquer une ville totale et cohérente pour toutes et tous dans une logique de proximité de toutes les fonctions propres à l'urbain, utiles et nécessaires (emplois, services publics, commerces, éducation, lieux de loisirs et de convivialité, espaces laissés volontairement libres pour y organiser des événements, etc...). Redévelopper une ceinture agricole en Ile-de-France, essentielle à la transition alimentaire qu'il convient d'opérer pour sécuriser l'approvisionnement en nourriture de qualité de la région. Réimplanter de l'industrie et des activités non polluantes au cœur des bassins de vie pour limiter les déplacements domicile-travail et développer les emplois qualifiés, refuser l'implantation de nouveaux centres commerciaux. Rendre effectif le droit à un logement digne et accessible à tous en déconnectant le droit d'usage de la propriété (gestion patrimoniale des biens immobiliers, effectivité du droit au logement social). Redévelopper le fret ferré et fluvial et organiser la logistique du dernier km par un maillage de proximité (Utilisation des canaux, cours d'eau, infrastructures ferrées existantes, etc...). Réduire le trafic routier de marchandises (Ecotaxe ou interdiction du trafic de transit infra A86 et A104). Offrir une alternative réelle en termes de maillage des transports collectifs (autres que les transports collectifs lourds : Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), taxis collectifs et autre.) et la non- sanction des personnes (souvent les plus défavorisées) n'ayant pas d'autres recours que l'usage de la voiture (travail de nuit, pôle d'emploi mal desservi, absence de parkings relais...). Le Grand Paris Express ne règle pas le besoin d'un maillage fin au sein des villes et des quartiers. (Cf. les nombreuses études sur le rapport entre les pôles d'emplois et lieu de résidence des salariés et leur qualification Et enfin, intégrer dans le SDRIF des dispositions réellement contraignantes pour la planification et l'aménagement local, à inscrire de manière obligatoire dans les PLUI : Coefficient de pleine terre dans tous les projets d'aménagement ou réaménagement ; part de logement social, taxe sur les bureaux, objectifs chiffrés de désimperméabilisation des sols. Plutôt que la construction neuve contraindre à la reconversion obligatoire des friches (industrielles, commerciales ou de bureaux) en logements, activités artisanales ; sanctuarisation des terres agricoles, jardins cultivés, espaces verts et de nature ; interdiction de construction sur des délaissés routiers, autoroutiers ou ferrés (au regard des nuisances

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>en termes de bruit et de la pollution de l'air et des sols). LES TRANSPORTS DU QUOTIDIEN ET INDUSTRIELS Des transports planifiés et conformes aux enjeux climatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revoir à la hausse les objectifs de réalisation de pistes cyclables et notamment du réseau cyclable structurant de 4 400 kms à 6000 kms (et financement des équipements et locaux sécurisés). • Flécher au mieux les aides à la réalisation des pistes cyclables sur les tronçons terminaux d'accès à un pôle et veiller à la continuité territoriale et routière des tronçons réalisés. • Réviser intégralement l'objectif 6.3 du SDRIF sur le trafic aérien attendu en Ile-de-France : il ne faut plus simplement maîtriser la progression du trafic aérien mais entamer sa réduction en prenant appui sur l'arrêt du secteur pour le faire massivement transiter vers d'autres solutions plus compatibles comme les destinations à 3 heures en TGV. • Transférer le traitement du fret de Roissy-CDG (FEDEX, DHL) à Vatry (Marne), aéroport international, pour réduire les nuisances sonores la nuit, 2 millions de riverains sont impactés par 160/170 mouvements d'avions chaque nuit. • Adopter un Plan Prévisionnel du Bruit dans l'Environnement commun pour Roissy CDG et Le Bourget. Celui-ci est réglementaire mais n'existe pas. L'enquête de Bruit Paris (2019) dénonce 28 mois de moins de vie en bonne santé pour les riverains fréquemment survolés. • Réorganiser le transport aérien pour mettre en place un couvre-feu (22h/6h) à Roissy et Le Bourget comme il en existe un à Orly et limitant à 440 000 mouvements d'avions sur Roissy (498 000 mouvements en 2023 (+88 830 par rapport à 2022) PROTEGER LES TERRES AGRICOLES, LES ESPACES NATURELS Concerne parcs, forêts, prairies, zones humides et voies fluviales bordures des axes routiers et autoroutiers. • Réviser la carte des secteurs d'urbanisation ainsi que les seuils d'urbanisation liés : l'objectif de Zéro Artificialisation « Nette » à l'échelle de la région nécessite une réduction drastique de ces seuils qui doivent passer respectivement de 15% à 5% dans les communes pourvues d'une gare et de 10% à 3% ailleurs. Nous proposons d'établir une règle Zéro Artificialisation (tous espaces non urbanisés) et d'examiner le net lorsqu'il n'y aurait vraiment pas d'alternative au projet, c'est une forme d'inversion du droit. • Etablir une règle de densification maximale autour d'une nouvelle gare (certaines sont contestables d'autres totalement inutiles) et des gares préexistantes à la révision du document. Les gares futures, là où une bouche de correspondance métro suffirait, ne peuvent être le prétexte et les « chevaux de Troie » de l'étalement urbain, de la densification et de la destruction de fait d'espaces verts, de nature, de jardins, de terres agricoles (ex. Triangle de Gonesse, jardins ouvriers d'Aubervilliers, Aire des Vents et autres sites comme le coeur historique de la ville d'Aubervilliers...). • Redéfinir les aspects de la carence en espaces verts et boisés ouverts au public, notamment sur la notion « d'espaces ouverts » et friches rendant un service écosystémique. • Faire le bilan des espaces verts et de loisirs d'intérêt régional réalisés et en doubler la liste dans le futur SDRIF. Cibler les subventions régionales sur les espaces visés par le SDRIF actuel mais non réalisés faute de financement.
Mail 2170	X	X	X														<p>M. ABOUCHAR a écrit : Avis de la communauté d'agglomération de Paris Saclay.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Avis concernant les transports en commun et mobilités :</u> L'agglomération souscrit aux grands principes portés par le SDRIF, concernant l'amélioration des transports en commun existants et le développement de nouvelles lignes. Toutefois nous vous remercions de prendre en compte les compléments et ajustements suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sur les 3 cartes réglementaires du SDRIF, il y a lieu de corriger une erreur matérielle : les gares du T12 (ex RER C) n'apparaissent plus, il faudrait donc les rétablir. ○ Il y a lieu de corriger une erreur matérielle pour le RER Vélo RN20 : en accord avec le PPA RN20, son tracé devrait suivre la RN20 et non couper à travers champs et zones urbanisées. ○ S'agissant des transports en commun structurants, l'agglomération demande à ce que le SDRIF soit complété avec les éléments suivants (dans la liste figurant en annexe 3 des Orientations Réglementaires et reprise en page 139 du Projet d'Aménagement Régional) : <ul style="list-style-type: none"> ➤ La reconversion d'Orlyval en mode ferré « tarification standard » et le développement de nouvelles stations sur son parcours. ➤ Le TCSP (ou voies bus dédiées) entre la gare de Massy-Palaiseau et Les Ulis via l'A10, ➤ Le TCSP (ou voies bus dédiées) entre la gare de Massy-Palaiseau et le carrefour des Champarts par la D120 et son extension jusqu'à Orly, permettant la desserte fine de l'ensemble de ce territoire. ○ De manière générale, le SDRIF doit porter l'ambition de transporter plus de personnes dans moins de véhicules sur les voies rapides. Il s'agit donc d'inscrire au SDRIF les linéaires de voies dédiées aux transports en commun et au covoiturage sur les grands axes (A6, A10, A104, N118, etc) complétés de stations multimodales.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <ul style="list-style-type: none"> o Par ailleurs, l'agglomération réitère sa demande que les dispositions du SDRIF, comme celles du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), exigeant des communes de programmer dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de désimperméabiliser ou déconnecter des réseaux 150 % des surfaces nouvellement imperméabilisées, ne s'appliquent pas aux projets dont les communes ne sont pas à l'origine (infrastructure de transport, aménagement en Opération d'Intérêt National, etc). Ces projets devront porter eux-mêmes les compensations correspondantes (procédure PLU et financement des travaux). o En outre, pour les projets d'aménagement hors infrastructures de transport et hors OIN, et considérant que le règlement d'assainissement en vigueur sur notre territoire est déjà très strict, l'agglomération demande également que la compensation à 150 % ne s'applique pas aux projets qui gèrent l'intégralité des eaux pluviales dans leur périmètre, sans raccord aux réseaux (infiltration totale). o Par ailleurs, il semble que des erreurs matérielles se soient glissées dans les cartes régionales du SDRIF : les aplats verts « Sanctuariser l'armature verte » ne semblent pas recouvrir toute la surface de la ZPNAF. Il est demandé une vérification, et le cas échéant, une correction, afin de faire coïncider ces aplats avec la ZPNAF, en particulier sur les communes de Gil-sur-Yvette et Igny. o Enfin, plusieurs communes ont signalé des erreurs de cartographie entre les cartographies du MOS 2021, qui ont servi pour l'élaboration des cartes réglementaires du SDRIF-E, et la réalité du terrain : ces remarques, parfois à la parcelle près, seront communiquées ultérieurement à la Région par chaque commune concernée, au plus tard lors de la mise en compatibilité des PLU avec le SDRIF-E (vos services ayant indiqué que la réalité du terrain primait sur les cartes réglementaires du SDRIF-E).
Mail 2171				X	X			X									<p>Une Anonyme de Carrières/Seine a écrit : Pour bien vivre en Île-de-France.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Je souhaite un avenir digne pour tous les franciliens et respectueux du vivant. Pour lutter contre la pollution de l'air, abandonnons les projets routiers et autoroutiers : développer et sécuriser les déplacements en vélo. Faciliter les déplacements en transport en commun dans de bonnes conditions pour les usagers. Sanctuariser les espaces verts et végétaliser au maximum projets en cours/à venir : Nanterre et alentours que de constructions encore à ce jour sans végétal, sans une approche environnementale digne de ce nom. Conserver les terres agricoles existantes et promouvoir et aider les productions locales et biologiques, préserver et développer les jardins familiaux. Rénover et basculer les nombreux bureaux vides en logements. Décentraliser les emplois pour désengorger Paris et alentours, favoriser l'installation des grandes entreprises dans les départements voisins.
Mail 2172																	X Mme DA CUNHA de Magnanville a écrit : Contre la construction d'une prison à Magnanville Je souhaite donner mon avis contre le lieu de construction d'un centre pénitentiaire à Magnanville. En effet, le lieu proposé n'est pas du tout adapté. Au-delà du fait que ce soit un terrain agricole, que les sols argileux ne sont pas adaptés à une telle construction à long terme, l'endroit choisi est beaucoup trop proche des habitations et du lycée. Je suis travailleuse sociale, et avoir une prison comme vue de la fenêtre d'un lycée est tout-à-fait néfaste pour les étudiants, ainsi que pour les habitants des rues avoisinantes. D'autres propositions de lieu ont été faites, s'il vous plaît, étudiez-les avec attention, et refusez la construction d'une prison si près du lycée et des maisons.
Mail 2173			X		X			X									Mme RONCHAIL de Palaiseau a écrit : RENFORCER LES TRANSPORTS DE PROXIMITE PLUTOT QUE DE CREER DES METROS EN ESPACE AGRICOLE L'aménagement de nouvelles lignes de métro traversant des zones agricoles est en contradiction avec le polycentrisme et la volonté de proximité affichée dans le Plan d'Aménagement Régional. Ces lignes sont inutiles pour rapprocher les habitants de leur lieu de travail (trajets qui ne suivent pas ces axes) et auraient pour effet un étalement urbain aggravé. En effet, des lignes nouvelles en zone rurale (notamment la ligne 18 ouest), entraînera l'artificialisation de ces terres, des difficultés de circulation pour les paysans qui se désespèrent de voir du béton sur leurs excellentes terres et voient très mal comment ils pourront franchir la ligne 18 avec leurs engins, des ruptures aussi dans la circulation des animaux et donc des dégâts pour la biodiversité, pourtant indispensable à la résilience du territoire. Il faut concentrer les efforts sur les transports de proximité et améliorer ceux existant dans l'agglomération parisienne. Il est également nécessaire d'agir réellement sur les mobilités douces, pour lesquelles les orientations réglementaires sont vagues, sans objectifs chiffrés et peu prescriptives.
Mail 2174		X						X									Mme RONCHAIL de Palaiseau a écrit : ASSURER LA RESILIENCE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE FRANCIEN. Un des objectifs affichés du SDRIF-E est de progresser vers l'autonomie alimentaire. Pourtant, rien n'est envisagé pour préserver les terres agricoles (13% seulement des espaces naturels sont voués à être sanctuarisés). On y prévoit au contraire l'urbanisation de milliers d'hectares supplémentaires de terres pourtant reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité. L'ensemble des terres arables et nourricières du territoire doit être sanctuarisé, sans distinction entre l'agglomération et l'espace rural, et sans dérogation possible. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures doivent être remis en question dans la mesure où ils s'opposent à la bonne atteinte des objectifs visant la sécurité, le bien-être et la santé des franciliens. La transition sera complète et fonctionnelle si le S.D.R.I.F. parvient, en parallèle, à insuffler le déploiement des moyens nécessaires pour s'orienter vers une production et une transformation locale indispensables à la résilience alimentaire du territoire.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2175					X			X	X	X							Mme RONCHAIL de Palaiseau a écrit : LIMITER LE DEVELOPPEMENT LOGISTIQUE DU TERRITOIRE La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations réglementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire...
Mail 2176																X	M. Jules (Anonyme) de Magnanville a écrit : Prison de Magnanville Je suis contre la prison à Magnanville
Mail 2177							X										X M. Philippe ANDRIEUX de Magnanville a écrit : Prison de Magnanville Contre la prison en face de l'habitation et du collège de Magnanville, je pense que la présidente de la région ile de France ne se n'est jamais déplacée à Magnanville et qu'il existe d'autre endroit mieux approprier
Mail 2178							X							X		X	M. Thomas (Anonyme) de Magnanville a écrit : Non A la prison de Magnanville Pas de prison pour les raisons suivantes : - préjudice pour la valeur immobilière (une prison n'a jamais été un argument de vente) - nuisances pour les structures éducatives proches (augmentation de la délinquance autour de la prison) - préjudice au paysage, champs, terres agricoles (travaux, bétonisation, moins de terres cultivables : un comble en ces temps de crise agricole) - préjudice à la tranquillité (passage accru de camions, voitures, personnes) et présence accrue de police (synonyme d'une problématique de sécurité) -
Mail 2179			X														Mme Patricia LESTRADE de Maurepas a écrit : CARREFOUR MALMEDONNE MAUREPAS : Le projet comprend la suppression, à terme, de la passerelle de Maurepas à la Gare. Cette suppression serait préjudiciable aux piétons qui verront la distance et le temps d'accès à la gare rallongés. Je n'approuve pas du tout ce point du projet.
Mail 2180					X			X			X						M. Olivier DELMER de la mairie de Boissis- la-Bertand a écrit : Dans le cadre du développement des EnR, la région IdF est en retard sur leur déploiement. Pour l'échéance de 2040, il faudrait multiplier par 28 la production d'énergie solaire afin d'atteindre l'objectif annuel de production ciblé entre 5.9 et 7 TWh. Mais, actuellement, l'implantation de champ photovoltaïque peut rencontrer certains obstacles. Il s'avère que sur des terrains dégradés à très faible potentiel agricole et située sur des anciennes carrières remblayées, les conditions seraient réunies pour développer ce type de projet. Mais, quand ce projet se trouve en limite d'un massif boisé de plus de 100 ha, il peut être fortement amputé voire bloqué car le SDRIF actuel impose

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	qu'aucune urbanisation ne soit implantée dans la bande des 50 mètres bien que ce projet soit d'intérêt public. Voici ma proposition : Une liste d'exceptions à cette sanctuarisation de cette bande des 50 mètres existe déjà dans le SDRIF actuel. Il faudrait la compléter avec l'installation de champ photovoltaïques qui sont d'intérêt public, à condition que celles-ci respectent la non artificialisation des sols, la réversibilité de leur installation et l'absence d'impact majeur sur les lisières de bois.
Mail 2181			X				X	X						X		X	<p><u>M. Michel LEBOU</u> Maire de Magnanville a écrit :</p> <p>Avis défavorable à la construction d'un centre pénitentiaire à Magnanville</p> <p>En tant que Maire de Magnanville, je vous transmets ma contribution, dans le cadre de la révision du SDRIF-E qui va dans le sens de mon opposition à la construction d'une maison d'arrêt sur ma commune notamment pour les raisons suivantes. Ce projet amènerait à consommer 20 hectares de terres agricoles, la proximité avec les habitations, les établissements d'enseignement, un EHPAD, l'Hôtel de ville, etc, les questions de mobilités, avec une route départementale déjà saturée, au milieu de laquelle est aussi situé un centre de secours principal. Contribution : La municipalité adopte auprès de la Région comme position vis-à-vis du SDRIF-E le strict respect de la zéro artificialisation des terres agricoles sans aucune dérogation, y compris pour les projets portés par l'État. Dans ce cadre, la municipalité souhaite que la pastille de « secteur d'urbanisation préférentielle » identifiée sur le territoire de Magnanville sur la carte n°1 relative à la « maîtrise du développement urbain » ainsi que celle figurant sur la carte n° 2 relative à « l'indépendance productive régionale » soient supprimées du projet actuel du SDRIF-E. Michel LEBOU, Maire de Magnanville Conseiller communautaire délégué de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise</p>

THEMES→																Commentaires	
←--Observations courriers ou mails	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p>
																	 <p>Magnanville</p> <p>REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de la Mayenne</p> <p>Mairie de Magnanville 2, rue de la Poste 53130 SAINT-OLÉON Magnanville, le 6 Nov 2024</p> <p>Mme NOLLE, ANNE-Cécile Maire de Magnanville 53130 SAINT-OLÉON mairie@magnanville.fr</p> <p>Objet : Opposition au projet de construction d'une maison d'habitat à Magnanville</p> <p>Madame la Présidente,</p> <p>J'ai pu me rendre compte de votre soutien à l'habitat sur le Plan de Régén. linéaire France dans lequel vous le préc. dans le cadre de l'habitat du SCRIF-E, de vous indiquant d'être le lieu d'implantation de votre projet par l'Etat pour vos projets de construction d'un centre polyvalent.</p> <p>En mai 2023, je vous ai fait parvenir une copie du courrier dans lequel je demandais à l'Etat de passer à la recherche foncière pour trouver un site plus approprié, de préférence sur des terres agricoles, entre les arguments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'artificialisation des sols : ce projet amènerait à consommer 20 hectares de terres agricoles ; - La proximité avec les habitations, les établissements d'enseignement, un ERAD, l'école de village, etc. - Les questions de mobilité, avec une rue de dimension déjà saturée, au milieu de laquelle est situé le centre de secours principal. Vous ne disposez pas non plus à Magnanville d'infrastructures alternatives ; - La situation en zone PPRIE avec la problématique de sécurisation de retraitement des sols agricoles en risque fort ; - Le risque de ruissellement des eaux ; - Les questions d'équipement, etc. - La situation de Montois, qui est un territoire agricole saturé et économiquement et qui ne peut économiquement pas être le réceptacle de toutes les productions des départements des Paysans ; - Le risque de faire perdre les signatures de l'habitat que vous avez eues en 2016 et la construction d'une pièce sur la commune. <p>Toujours en mai 2023, nous sommes venus voir les services de votre commune au SCRIF-E qui reprend les mêmes arguments et dans lequel nous vous faisons part de l'avis suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La municipalité admette auprès de la Région comme position vis-à-vis du SCRIF-E le strict respect de la zone artificialisation des terres agricoles sans aucune dérogation, y compris pour les projets portés par l'Etat. <p>Mairie de Magnanville - Rue de la Poste - 78000 Magnanville - Tél. : 01 38 52 87 27 - Fax : 01 38 52 15 17 Site internet : www.magnanville.fr - Email : mairie@magnanville.fr</p>

THEMES→																Commentaires		
←--Observations courriers ou mails	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16		
	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques		<p style="text-align: right;">Magnanville</p> <p>✓ Dans ce cadre, la municipalité souhaite que la posture de « secteur d'urbanisation préférentielle » identifiée sur le territoire de Magnanville sur la carte n°1 relative à la « maîtrise du développement urbain » ainsi que celle figurant sur la carte n° 2 relative à « l'indépendance productive régionale » soient supprimées du projet actuel du SDRIF-E.</p> <p>Ma commune étant directement impactée par l'ensemble de ces décisions, je souhaiterais m'entretenir avec vous dans les meilleurs délais.</p> <p>J'ai pris de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.</p> <p style="text-align: right;">Le Maire, Conseiller communautaire délégué de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise 1er vice-président du CA du SDRIF-E</p> <p style="text-align: right;"><i>Bien à vous</i> Michel LESOUC</p>  <p style="text-align: center; font-size: small;">Mairie de Magnanville Hôtel de Ville - Rue de la Ferme - 78200 Magnanville - Tel. : 01 30 92 87 27 - Fax : 01 30 92 38 17 Site internet : www.magnanville.fr - Email : contact@mairie-magnanville.fr</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2182		X	X	X		X	X	X						X			<p>Mme Marion CHAYA de la mairie d'Angerville a écrit :</p>  <p>REPUBLIQUE FRANÇAISE Mairie d'Angerville PROJET DE SDRIPE – ESQUETE PUBLIQUE CANTONNEMENT DE LA VILLE D'ANGERVILLE</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur de la Région d'Île-de-France (SDRIPE) applicable jusqu'en 2041, en application des articles L.127-1 et suivants du Code de l'urbanisme, le Conseil Régional a adopté un projet de SDRIPE, lors de sa séance plénière en date du 17 juillet 2025.</p> <p>En respect de la réglementation applicable à la procédure d'élaboration du SDRIPE, ledit projet a été remis à la Commune d'ANGERVILLE, dans l'attente de recevoir l'avis de son Conseil municipal, en application de l'article L.127-9 du Code de l'urbanisme.</p> <p>Toutefois, à la réception dudit projet, la Commune d'ANGERVILLE, laquelle accorde une primauté à sa politique d'accroissement urbain, notamment en rapport avec son projet « Petite Ville de Densité » d'ici à 2028, a pu constater que les contours du projet de SDRIPE limitent, considérablement son champ de développement en termes de construction nouvelles, et ainsi d'habitat.</p> <p>Conséquemment, le projet de SDRIPE accorde la possibilité pour la Commune d'ANGERVILLE de s'implanter sur une surface maximale de 9 hectares.</p> <p>A cela, s'ajoute la nécessité pour la Commune d'ANGERVILLE de respecter les prescriptions de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain de 13 décembre 2000 (loi n°1205 dite loi SRU), dans le cadre où l'article 55 de cette loi intègre dans le champ matériel des collectivités soumises à l'obligation de proposer un nombre minimal nécessaire en matière de logement social, les communes de plus de 1 500 habitants, implantées en Région parisienne.</p> <p>Ainsi, il est incontestable que la Commune d'ANGERVILLE est soumise au respect d'un seuil minimal de logements sociaux sur son territoire, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique locale en matière d'habitat, conformément aux articles L.302-5 à L.302-9 du Code de la Construction et de l'habitation et qu'aucune limitation de sa capacité à répondre aux besoins sociaux existants dans la mise en œuvre de son programme d'habitat.</p> <p>En effet, il apparaît que les données insérées dans le cadre du projet de SDRIPE tendent à limiter considérablement l'accroissement urbain de la Commune d'ANGERVILLE, ce dernier étant en 2041 sera devenu sans aucune croissance, apparemment irréaliste étant donné par rapport au projet (art. 1er) ainsi que figuré en cette dernière :</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p>
																	<p>Ce faisant, le Conseil Régional a en définitive saisi son intention exprimée lors de la tenue en novembre du projet de SDRIF-E, de se conformer aux dispositions de l'article L.122-1 du Code de l'urbanisme selon lequel « le schéma directeur de la Région d'Alsace-Franche a pour objectif de soutenir le croissant urbain et d'organiser et d'articuler de l'échelle des territoires les orientations stratégiques de cette Région (...) ».</p> <p>S'il est possible à la Commune d'ANGERVILLE d'accepter qu'il soit nécessaire pour le Conseil Régional de solliciter le concours de protéger les espaces en rapport avec l'environnement et d'importance pour certains collectivités, sans la Commune d'ANGERVILLE de s'opposer en raison d'effets de logements d'intégration et de développement urbain, il appert que le projet soumis pour présent sera un manifestement déséquilibré.</p> <p>A cet effet, il ressort du projet que les espaces existant en la limite ou en de son limite d'urbanisation imposent l'implantation des nouvelles constructions sans forme de péage dans une zone spécifique d'un espace dédié sur le territoire, ainsi que l'encadrement de l'urbanisation dans la limite du front de l'urbanisme régional, sans en faire, trop contrairement pour la commune.</p> <p>En tant que de droit, aux termes de l'article L. 101-2 du Code de l'Urbanisme :</p> <p>« Dans le respect des objectifs de développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à concilier les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'implantation d'habitat ; • la restructuration des espaces urbains, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la mise en œuvre d'habitats innovants ; <p>Où, le projet de SDRIF-E soumis à l'avis de la Commune d'ANGERVILLE ne respecte pas le principe d'équilibre posé par le texte susvisé. En effet, le respect de ce principe est hélas par une limite à l'urbanisation qui ne prend pas en compte les obligations liées à la charge de la Commune d'ANGERVILLE notamment en matière de gestion de l'énergie social.</p> <p>Ainsi, la rédaction de zones constructibles destinées à l'habitat serait incompatible avec le principe d'équilibre posé à l'article L. 101-2 du Code de l'urbanisme, et cela d'autant plus que la Commune d'ANGERVILLE est soumise aux exigences de la loi SRU.</p> <p>En outre, l'adoption du SDRIF-E en ce qu'il impose un manquement pour « couvrir l'urbanisation dans la limite du front de l'urbanisme régional » implique le développement croissant de tout le secteur qui se compose de champs agricoles. Dans ce contexte, il n'y a pas de conciliation possible entre développement social et protection de l'environnement.</p> <p>La commune, partageant pleinement les enjeux de préservation des zones agricoles, propose donc de faire évoluer la longueur du manquement « front vert » pour le faire passer d'environ 2,7 km à 2,7 km de long.</p>

THEMES→																Commentaires		
←--Observations courriers ou mails	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16		
	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques		<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Se basant, les principaux changements portent sur une uniformité potentielle de développement des secteurs à vocation « habitat » ou résident de l'ex-axe de la ligne de chemin de fer Paris / Orléans dont les réalisations se sont peu à peu faites.</p> <p>Ce, alignement sur l'habitat existant et en continuité, permettrait également d'éviter l'impact visuel en zone « d'habitat dense » tel qu'il existe déjà existant au sud-est de la ville de Paris / Orléans, de sorte de ne pas perturber les orientations permises par la ville dans sa zone d'habitat dense « Petite Vallée de l'Essonne ».</p> <p>Enfin, au Nord, un élargissement du front visuel à anticiper l'achèvement de la zone d'activité économique pour la connecter à la zone visuel existante (Niveau 20) qui permettra de limiter les circulation dans les zones et de garantir l'accès à une qualité de vie des riverains.</p> <p>Ces évolutions s'appréhendent par comparaison des deux cartographies suivantes :</p> <p><u>Voies SDRIF E. actuelle :</u></p>  <p>Page 4/4</p> <p>Tout ou partie de ce document est soumis à la Mairie de Paris 1A, Boulevard de la Chapelle 75018 Paris Téléphone : 01 53 39 36 36 - www.paris.fr</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>CONCLUSIONS SUR L'AVIS</p> <p>Des lors, en première lieu, la Commune d'ANGREVILLE (56), sur la base de l'article L.125-11 du Code de l'Urbanisme, <u>en plus récent</u>, à la version actualisée du SDRIIF, en ce qui concerne l'élaboration de l'avis-projet, adopté en septembre 2023, par la commission d'avis (notamment son règlement, son règlement, son règlement d'application et sa loi portant sur les réponses à ses obligations statutaires), et d'autre part, en ce qui concerne le caractère de son territoire, en consacrant l'existence d'une situation habituelle en bord de voie de clients de loi.</p> <p>De même, le site en cause de ce fait, sur le bord, implique son développement (notamment à l'extérieur de la zone d'activité microcommerciale avec une connexion à la main via le RN 30 qui offrirait pour un caractère vital pour constituer les conditions nécessaires et suffisantes de zones d'activités.</p> <p>En second lieu, conformément aux données d'avant-dites, la commune d'ANGREVILLE demande au Conseil Régional de la Région d'Île-de-France de leur adresse de passer acte afin d'approuver les modifications nécessaires au projet de SDRIIF explicites, plus ou moins.</p> <p style="text-align: right;">Préfecture d'Angreville, le 23 Octobre 2024</p> <p style="text-align: right;">Le Maire  Jean-Michel HAUSSIER</p> <p style="text-align: right;">Page 5 sur 5</p> <p style="text-align: center; font-size: small;"> Préfecture d'Angreville 40 Rue de la République - BP 06 - 54111 ANGREVILLE Tel : 03 83 31 11 11 - www.mairie-angreville.fr </p>
Mail 2183			X				X			X						X	<p>Mme Christine VERRIEST d'Auffreville-Brasseuil a écrit : Contre la prison de Magnanville Alors que tant de terrains isolés sans nuisance riveraine pourrait faire l'affaire c'est en pleine ville, à proximité de zones pavillonnaires et d'un lycée avec emprise sur des terres agricoles que le site d'une prison est envisagée.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Nuisances sonores, Nuisances de circulation avec une voirie totalement déjà saturée et inadaptée, des sols engendrant déjà des ruissellements importants créant un risque supplémentaire dans les vallées environnantes qui serait accentué par le bétonnage de cette construction. Les captages d'eau potable dans des périmètres proches seront mis en danger. Sans parler de la perte de quiétude de toutes ces populations riveraines qui verront inévitablement leurs propriétés perdre de leur valeur. Pour toutes ces raisons j'émet un avis défavorable à tout projet d'implantation de prison sur la commune de Magnanville et sur des terrains agricoles des communes environnantes considérant que ce territoire doit préserver impérativement ces zones agricoles.
Mail 2184			X		X		X			X				X		X	M. Gabriel GREGORY de Magnanville a écrit : Projet de révision du SDRIF-E sur la commune de Magnanville En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 2185							X									X	M. Hervé P. (Anonyme) de Magnanville a écrit : Projet prison de Magnanville 78200 Nous ne voulons pas de cette prison située près d'un lycée, collège, habitations. Les nuisances sonores et trafic en tous genres. Travaillant sur Paris nous sommes installés à un fort coût sur la commune de Magnanville pour sa tranquillité et sa verdure. Nous estimons ne pas être entendu et surtout trompé par l'état encore une fois. Pourquoi ne pas avoir utilisé le site EDF de Porcheville qui n'aurait gêné personne.
Mail 2186			X		X		X			X				X		X	M. Joseph ABOU ISSA de Magnanville a écrit : Madame, Monsieur, En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 2187					X	X	X	X							X		Mme Lucie D. (Anonyme) d'Aubervilliers a écrit : Habitant dans le 93, j'ai pu constater avec beaucoup de tristesse le développement de divers travaux mettant à mal le peu d'espace de nature du département et entrant en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional (limitation de l'artificialisation des sols, Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre, préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau.). La création de nouvelles zones logistiques est une aberration : à titre d'exemple, l'entrepôt Green dock, prévu sur les berges de Seine, dans le port de Genevilliers. Cet entrepôt va lourdement impacté la zone Natura 2000 lui faisant face et s'inscrit dans un vaste réseau de constructions qui ne fait que détruire les espaces naturels, accélérer les flux de marchandises et maintenir un système économique délétère. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbaine, assurer la résilience alimentaire...
Mail 2188							X									X	M. Bernard MOISAN de la mairie de Breuil-Bois-Robert a écrit : Opposition à l'implantation d'un centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville Le site proposé est une aberration tant sociale qu'écologique.
Mail 2189		X	X				X										Mme Isabelle LOPES de Pontault-Combault a écrit : Habitante sur Pontault-Combault depuis plus de 25 ans, je refuse qu'il y ait une densification de logements. Nos infrastructures, transports, écoles...ne sont pas adaptées, et une population déjà grandissante. Ce qui dénaturerait également notre ville. Gardons le peu d'espaces verts présents.... Et la tranquillité des habitants.
Mail 2190					X										X		M. Guillaume A. (Anonyme) de Montreuil a écrit : Protéger réellement les espaces verts que constituent les murs à pêches de Montreuil Habitant Montreuil et oeuvrant depuis de nombreuses années au sein des Murs à Pêches, nous devons protéger ces espaces verts ! PROTEGER REELLEMENT LES ESPACES NATURELS La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région et cela se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations réglementaires mettant à mal cette protection. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2191			X														franciliens. M. Franck (Anonyme) de Soindres a écrit : Aménagements de voies vertes et pistes cyclables dans le N/O des Yvelines Je constate et déplore que dans le Nord-Ouest des Yvelines et plus particulièrement dans le Mantois qu'il n'y ait pas assez de pistes cyclables le long de nos départementales à l'encontre de se qui se fait depuis plusieurs années dans le Sud des Yvelines (Vallée de Chevreuse, entre autres) Les chemins de randonnées sont également très peu nombreux voir inexistant.
Mail 2192																	Observation hors champ de l'enquête relatif à un non renouvellement d'abonnement
Mail 2193							X									X	M. Sébastien CHANCE de Soindres a écrit : Inadmissible de construire une prison près des écoles et lycée.
Mail 2194			X				X							X		X	Mme Annick G. (Anonyme) de Magnanville a écrit : Contre le projet de construction de la prison de Magnanville Je suis opposée à la construction de cette maison d'arrêt à cause de sa proximité d'établissements scolaires accueillant des adolescents qui risquent d'attirer divers trafics auprès de nos jeunes à un âge où on est le plus influençable. Egalement, la perte d'un terrain agricole qui va à l'encontre des promesses de notre Président de la République. D'autre part, la traversée de notre ville va s'en trouver encore plus dangereuse qu'elle ne l'est déjà sur un axe déjà trop fréquenté, entre les visiteurs et les convois pénitenciers.
Mail 2195		X	X		X												M. Philippe MEYER de Vincennes a écrit : Supprimer les mentions relatives au projet de prolongement de la ligne M1 La mention du projet de prolongement de la ligne de métro 1 de Château de Vincennes à VdF a reçu un AVIS NEGATIF lors de l'Enquête Publique de 2022, et ce à l'unanimité des enquêteurs, puis le REFUS de la DUP par le ministre des transports. Ces refus sont conformes à l'avis négatif du SGIP et suite aux sérieuses réserves de l'Autorité Environnementale ; le bois de Vincennes est ainsi protégé de dégradations irréversibles alors que la Mairie de Paris voulait autoriser le déclassement de 6 ha du bois. D'autres solutions doivent être proposées puisque le territoire, notamment VdF, est déjà bien desservi avec le RER A, l'arrivée du RER E, du M15 et du T1. Mme Péresse semble désormais valider cette position dans sa déclaration, "Cette région polycentrique assume un nouveau rapport entre l'Homme, la Ville et la Nature pour une Île-de-France sobre et verte. La terre a été trop longtemps considérée comme une ressource infinie que l'étalement urbain pouvait dévorer sans contrainte, mettant en danger l'équilibre de tout un écosystème et augmentant les risques naturels comme les inondations..."
Mail 2196			X														M. Jean-Yves MERCIER de Saint-Denis a écrit : Parts modales de déplacements en Ile-de-France - Présentation biaisée dans les documents du SDRIF-E Dans le projet d'aménagement régional (chapitre 5.1 page 135), il est écrit : « 22% des déplacements de la région étaient effectués en transports en commun en 2018 ... contre 9% à l'échelle nationale ». Une telle présentation pousse à la perception d'une réelle performance de la région Ile-de-France alors que les chiffres mis en regard ne sont absolument pas comparables. L'Ile-de-France est une région urbaine dense voire très dense pour partie (Métropole du Grand Paris), dont l'équipement en transports en commun est logiquement et historiquement dense lui-même. Dans une majeure partie du territoire national, l'offre de transports en commun est marginale, voire inexistante. Cette présentation biaisée, à nouveau reprise dans l'évaluation environnementale stratégique (chapitre 3.1 page 61) conduit même à parler dans cette même évaluation de « performance environnementale » du « système de transport

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	très dense et développé ... du territoire régional », ce qui évidemment est encore loin d'être le cas. Dans la même page 135 du projet d'aménagement régional il est écrit, immédiatement après : « En parallèle seuls 34% des déplacements franciliens sont réalisés en voiture contre 63% à l'échelle nationale ». Il s'agit là à nouveau d'une présentation biaisée pour deux raisons, celle qui a été exprimée ci-dessus, la deuxième étant que le chiffre de 34% est calculé en intégrant la marche dans les déplacements franciliens, laquelle constitue le mode majoritaire avec une part de 38%, ce qui est normal en zone urbaine dense. Or, si on ne considère que les modes de déplacement motorisés, la part de la voiture devient largement majoritaire à 58% (la part des transports en commun étant donc de 42%, chiffres de l'année 2019). Le Schéma Directeur régional devrait à ce point de vue reprendre les données récemment produites par l'INSEE (Analyses Ile-de-France - n°174 - septembre 2023) qui montrent que les 5,4 millions d'actifs qui se déplacent en Ile-de-France pour aller travailler, leur lieu de travail ou leur lieu de résidence étant situé dans la région (ils sont appelés « navetteurs »), sont 45% à utiliser les transports en commun, la part de la voiture étant de 43%, celle des deux-roues motorisés de 3%, celle de la marche de 7% et celle du vélo de 2%. Ces chiffres (de 2019) montrent que ceux de ces navetteurs qui doivent opter pour un mode de déplacement motorisé, et qui naturellement vont chercher à optimiser leur mode de transport (au point de vue rapidité et confort à la fois), sont encore 1 sur 2 à choisir la voiture ou le deux-roues. C'est donc peu dire que la performance environnementale du système de transports franciliens est encore loin d'être atteinte.
Mail 2197							X									X	Mme Karima N. (Anonyme) de Magnanville a écrit : Opposition au projet de la prison à Magnanville Ce projet à proximité des habitations et du lycée est juste aberrant. Quel avenir pour nos enfants ? Je m'y oppose formellement.
Mail 2198			X	X		X										X	M. Dominique GOBOURG de Athis-Mons a écrit : PROJET DE FRANCHISSEMENT DE SEINE ENTRE VIGNEUX-SUR-SEINE ET ATHIS-MONS

Un franchissement de seine aux seuls enjeux électoraux !

Depuis plusieurs années maintenant le projet de franchissement de seine entre Vigneux-sur-Seine et Athis-Mons fait débat. Depuis près de 50 ans, ce projet a « existé », puis a été repoussé compte tenu des contraintes topographiques ici, du peu d'intérêts logistiques là ou encore de la prise en compte de la réalité économique ; viendrons ensuite et nous y sommes !... la nécessaire prise en compte des enjeux environnement et de santé publique. Mais ces derniers enjeux pèsent-ils encore face aux seuls intérêts politiques nauséabonds de certains élus ? La chose politique ne doit-elle pas servir le dessin collectif et la protection des citoyens ? Pas pour tous, c'est manifeste. Le Président de l'Essonne persiste et souhaite encore et encore forcer le destin à contre courant de l'opinion publique et des enjeux de société qui semblent définitivement le dépasser. Il faut clairement le dire, ce projet de pont n'a pas de sens et d'intérêt logistique, il sert le seul intérêt électoral du Président de l'Essonne.

Mais revenons, non pas aux années 60 ou 70 (les politiques du territoire à l'époque étaient plus clairvoyants), mais à 2019. Pour donner une couleur démocratique au projet, le président de l'Essonne décide de mettre en place une concertation publique. Outre les choix qui ont été fait pour biaiser cette concertation, il importe d'en rappeler néanmoins ces conclusions. Menée par la garante, Mme Isabelle JARRY, il convient de saluer son indépendance et la qualité de ses conclusions : (extraits ci-après disponible sur le site du département) :

« En conclusion du rapport, partant du constat unanime de la nécessité d'agir pour faciliter la traversée de la Seine, la garante adresse des recommandations au maître d'ouvrage, qui reprennent les principales propositions ou tendances des participants :

- Le développement des transports en commun, avec notamment la réalisation d'une voie dédiée aux bus sur l'ouvrage et la création d'une liaison entre les gares RER d'Athis-Mons et de Vigneux-sur-Seine
- L'intégration des modes doux (vélos et piétons), leur permettant de se déplacer de manière sécurisée
- La prise en compte de l'exigence environnementale, de manière à proposer un projet aussi respectueux de l'environnement que possible
- L'association étroite à l'avancement de tout projet de franchissement des habitants et élus d'Athis-Mons
- La réalisation d'un travail prospectif sur les nouvelles mobilités, afin d'affiner les différents scénarios d'usage
- La poursuite d'une démarche participative aux différents stades d'élaboration du projet. »

Intéressant non ? Et pourtant, à quoi a servi cette concertation publique ? A habiller le projet de Monsieur François DUROVRAY et à mettre un joli paquet cadeau sur la vérité :

- La non prise en compte des conclusions de la garante
- Le dessin d'un projet de franchissement qui n'a jamais dit la réalité de ce que le Président de l'Essonne souhaite servir : un grand projet logistique à dimension régionale.

Nous y sommes, et la logique d'une inscription en SDRIF.E confirme bien la terrible besogne d'un président de l'Essonne qui ne moque des essonnais ! Le projet avait été initialement été présenté comme un projet local, presque bucolique ! En réalité et plus que jamais, ce projet sert d'abord des axes routiers majeurs pour relier notamment l'A6, l'A86, la N6, en passant par ORLY déjà saturé (cf. la contribution du représentant d'Orly s'opposant au projet).

Cette logique régionale et industrielle va à contre-courant de tous les enjeux de notre époque ; pire lorsqu'un projet de ce type est réfléchi, il est projeté sur au moins 20 à 30 ans sur ces usages futurs. Mais le Président de l'Essonne, tel Hibernatus s'attache à une époque révolue, celle de l'ère industrielle, de la voiture pour la voiture des années 70. Pour rester sur Hibernatus, malgré le dérèglement climatique qui touche l'IDF et l'Essonne, la hausse des températures ne semble pas dégeler le Président de l'Essonne. Réveillez-vous !!! Les nouvelles générations et celles qui arrivent ne sont aussi individualistes que vous Monsieur Durovray. La voiture que vous prenez seule le matin pour aller travailler et que vous reprenez toujours seul pour le retour est une pratique

DG 26/02/2024

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2199																	X Mme Brigitte S. (Anonyme) de Paris a écrit : Salle de shoot Paris 19 Ne pas ouvrir de salle de shoot dans cet arrondissement déjà très défavorisé. Les utilisateurs de crack gangrènent cet arrondissement et la salle ouverte dans le 10ème n'a pas faite preuve d'efficacité pour les concernés et apporte des nuisances pour les riverains
Mail 2200			X														M. Alexandre de Vannoise du Perreux a écrit : Soyons réalistes Mme la Maire du Perreux, 100, 130, 170, 200, 170, 130, 100 c'est la répartition des voyageurs pour les trains de 7h25, 7h40, 7h55, 8h10, 8h25, 8h40 et 8h55 au départ de la gare de Nogent Le Perreux que je vois depuis ma fenêtre comme vous le savez. Soit un total de 1000 voyageurs pour sept trains consécutifs en direction de Paris, à l'heure de pointe en ce jour, le 25 février 2024. Je suppose que ces mêmes voyageurs sont sur le retour à cette heure-ci. Mais il est bien évident que jamais la SGP ne pourra trouver la moindre justification à son chiffre hallucinant "en moyenne de 45000 usagers par jour au départ ou à l'arrivée de Nogent Le Perreux ligne 15 Est". Reste à savoir si ce sont les chiffres qui se sont transformés en DUP ou si ce sont les DUP qui se sont transformés en chiffres, mais j'espère que vous avez bien compris qu'il faut absolument arrêter ce chantier en cours dans le quartier de la gare de Nogent Le Perreux. Trop tard pour les quatre pavillons de la rue de Belfort. Mais le joli pavillon du 30 rue de Colmar peut encore être épargné même si son jardin a été dévasté. Et il va de soi que les riverains de la rue de Colmar seront tous heureux qu'un jardin public sous leurs fenêtres remplace les bâtiments qui ont été démolis. EIFFAGE a déversé de l'ordre de 500 m3 d'un mélange inculte de sable et de gravillon à cet emplacement. Il convient de les enlever pour y mettre une terre arable afin de pouvoir commencer à y faire des plantations. Merci de votre attention. Bien cordialement. Alexandre de Vannoise P.S. Pour votre information, j'ai envoyé une lettre à Bruno Le Maire en vue de la réalisation d'un milliard d'économie en supprimant le tronçon de 8 km ligne 15 Est entre Rosny Bois-Perrier et Champigny centre.
Mail 2201			X				X										Mme Brigitte S. (Anonyme) de Paris a écrit : Dans le cadre du réaménagement de la place Denfert Rochereau la ligne du bus 38 très utilisée ne doit pas être supprimée voire déplacée car c'est des milliers d'utilisateurs qui seraient très pénalisés
Mail 2202			X														M. Marko KLOBUCAR de Drancy a écrit : La Ligne 7 à Drancy La Municipalité continuera d'appuyer l'arrivée de la ligne 7 au cœur de Drancy jusqu'à l'été 2024, date à laquelle sera entérinée la version définitive du schéma directeur de la Région Île-de-France. Il sera alors nécessaire de se mobiliser largement en répondant à l'enquête publique soumise aux Franciliens. Les Drancéens devront répondre présents lors de cette échéance cruciale pour l'avenir de notre ville.
Mail 2203		X			X		X	X						X		X	M. Baptiste GOURAUD de Magnanville a écrit : Opposition au secteur d'urbanisation préférentielle de Magnanville Madame, Monsieur, Je souhaite faire part de mon opposition à la création du secteur d'urbanisation préférentiel au sud de la commune de Magnanville, matérialisé par une pastille sur la carte "Maîtriser le développement urbain" de ce nouveau SDRIF. Si la destination de ce secteur n'est pas explicite dans le SDRIF, nous savons qu'il s'agit d'un secteur réservé à la demande d'un opérateur de l'Etat, l'APIJ, en vu d'édifier un centre pénitentiaire de 700 places. Ce qui a été confirmé récemment par le préfet de la région IDF à la présidente du Conseil Régional. Vieux serpent de mer, ce secteur avait été identifié comme "grand tènement foncier" il y a presque 15 ans dans les cercles d'urbanistes, et notamment au sein de l'EPF des Yvelines. Déjà à l'époque, alors même que les considérations environnementales étaient moins prégnantes, il n'avait pas été retenu, car si ce secteur était théoriquement

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>intéressant (grande superficie, continuité urbaine, etc.), il ne résistait pas à l'épreuve du terrain. Sur le plateau en surplomb de la vallée de la Seine, à proximité de lotissements pavillonnaires, desservi par aucune ligne de transport en commun lourds, il posait des problèmes d'accès, de paysage et de voisinage. Ces problèmes sont toujours présents, mais aujourd'hui, il faut rajouter la dimension environnementale qui ne peut être ignorée. Je suis opposé à ce secteur d'urbanisation car il contribue à l'artificialisation de sols agricoles, alors même que des alternatives sont possibles à proximité. Cette consommation d'ENAF est nocive pour la biodiversité mais aussi pour le monde agricole, dont les tensions actuelles devraient faire réfléchir les planificateurs sur l'opportunité d'accentuer la pression sur les terres agricoles franciliennes. Surtout, cette artificialisation va à l'encontre de la loi ZAN dont l'esprit est de ne consommer des ENAF qu'en dernier recours et à l'encontre de l'orientation n°77 du nouveau SDRIF qui préconise que "le développement urbain doit se faire prioritairement par l'intensification des espaces urbains existants". Or le territoire du Mantois, où est situé cette pastille, et plus largement la vallée aval de la Seine regorge, malheureusement, de friches urbaines. Ces territoires déjà artificialisés sont pour la plupart à proximité immédiate de transport ferré, fluvial et autoroutier. Ils n'ont pas de voisinage résidentiel, évitant tout problème de cohabitation. Évidemment, cela reste plus "facile" aujourd'hui de construire une prison sur une terre agricole que sur un terrain artificialisé qu'il faudra racheter au prix fort, dépolluer, etc. Mais c'est tout à fait faisable techniquement et relève seulement d'un choix politique. Si "le développement urbain doit se faire prioritairement par l'intensification d'espaces urbains existants" comme le SDRIF l'évoque, si le projet d'aménagement régional consiste vraiment à "placer la nature au cœur du développement régional" alors il faut retirer cette pastille et chercher un site alternatif, qui sera trouvé sans problème, si tant est qu'une étude sérieuse sur le sujet soit menée. Merci de reconsidérer cette pastille d'urbanisation. De très nombreuses contributions de particuliers mais aussi de collectivités locales</p> <p>Export généré le 27/02/2024 des contributions publiées sur le Registre Numérique entre le 26/02/2024 00 :00:00 et le 26/02/2024 23:59:59</p> <p>(GPS&O par exemple, plus grande CU de France) sont de cet avis. Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur, ce n'est pas aux habitants de ce territoire de subir les dysfonctionnements au sein de l'APIJ, qui n'a pas été en mesure de réaliser une étude sérieuse pour trouver un site adéquat à la construction de cette prison. Ce site n'est pas compatible avec les orientations de la loi ZAN et de ce nouveau SDRIF et n'est tout simplement pas adapté d'un point de vue d'urbanisme pour la création d'une prison de 700 places (problématique d'accès alors que de nombreux flux sont à prévoir, impact environnemental sérieux, proximité immédiate d'équipements scolaires et de lotissements résidentiels), alors que de très nombreux sites alternatifs adéquats, déjà artificialisés, peuvent être trouvés à proximité, sous peine de bien vouloir prendre la peine de faire les études nécessaires. A toutes fins utiles, il est rappelé que l'ex Agence d'Urbanisme de Seine Aval (AUDAS) avait réalisé un atlas des friches recensant de très nombreuses friches, et que la situation n'a que peu changé depuis, comme le montre les différents travaux réalisés depuis. Merci d'être cohérent avec le projet d'aménagement régional que vous présentez dans ce nouveau SDRIF, "d'intensifier le renouvellement urbain" et de "maîtriser le développement urbain" en n'ouvrant pas ce secteur de Magnanville à l'urbanisation, alors que des alternatives, déjà artificialisées, desservies et isolées des habitations, existent.</p>
Mail 2204		X	X				X										<p>Mme Véronique F. (Anonyme) de Ozoir-la-Ferrière a écrit : Non à la densification d'Ozoir la Ferrière</p> <p>Bonjour, Habitant Ozoir depuis de nombreuses années, j'ai vu cette ville évoluer avec une densification au détriment de la tranquillité des habitants, du respect du patrimoine et des engagements pris lors des débats sur le dernier plan local d'urbanisme. Les accès de sorties et entrées de ville pour circuler sont déjà surchargés lors des heures en</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	matinée et soirée. Les stationnements sont de plus en plus compliqués dans les zones densifiées. Les logements construits en zone industrielle ne sont pas prévus pour permettre l'intégration de ces nouveaux citoyens au sein de la commune. Déplus, il serait bon e s'intéresser à l'argent dégagé par les personnes qui ont acquis les friches industrielles pour revendre ensemble en zone constructible type habitation. L'argent est un problème à Ozoir, notre maire est d'ores et déjà connu pour quelques actions judiciaires non encore passées au tribunal et jugées... Je dis NON à la densification de notre commune qui perd petit à petit son âme et son patrimoine de ville seine et marnaise agréable.
Mail 2205														X			M. Michel LOISEAU d'Aulnay-sous-Bois a écrit : Autonomie Alimentaire de la Région Assurer les besoins alimentaires de la Région Ile de France Un des objectifs affichés du SDRIF-E est de progresser vers l'autonomie alimentaire. Pourtant, rien n'est envisagé pour préserver les terres agricoles (13% seulement des espaces naturels sont voués à être sanctuarisés). On y prévoit au contraire l'urbanisation de milliers d'hectares supplémentaires de terres pourtant reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité. L'ensemble des terres arables et nourricières du territoire doit être sanctuarisé, sans distinction entre l'agglomération et l'espace rural, et sans dérogation possible. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures doivent être remis en question dans la mesure où ils s'opposent à la bonne atteinte des objectifs visant la sécurité, le bien-être et la santé des franciliens. La transition sera complète et fonctionnelle si le S.D.R.I.F. parvient, en parallèle, à insuffler le déploiement des moyens nécessaires pour s'orienter vers une production et une transformation locale indispensables à la résilience alimentaire du territoire.
Mail 2206				X						X				X	X	X	Mme Gita R. (Anonyme) de Magnanville a écrit : OPPOSITION AU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE PRISON À MAGNANVILLE (78) En tant qu'habitante de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à l'intégration d'une maison d'arrêt sur des terres agricoles de Magnanville. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale. Ce projet ne respecte pas les engagements des collectivités locales, de l'Etat et de la Région Île-de- France de prévenir et éviter la dégradation environnementale. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. L'Etat doit explorer les alternatives plus respectueuses de l'environnement. L'Association TMCP (Tous Mobilisés contre la Prison à Magnanville), a monté à travers de nombreux courriers et contributions que cette implantation est préjudiciable au cadre de vie de la commune de Magnanville, et que des alternatives existent. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p style="text-align: center;">Association TMCP « Tous Mobilisés Contre une Prison à Magnanville » 31, Avenue de l'Europe 76230 MAGNANVILLE Tél : 06 44 15 30 76 tmcp@orange.fr tél : 06 44 15 30 76</p> <p style="text-align: right;">Conseil Régional de la Région Île-de-France Mission SD RP-S, Pôle logement, aménagement et territoire A l'attention de M. Jean-Pierre CHAULET 3 rue Simon Weil 93400 SAINT-DENIS-DE-SEINE Magnanville, le 09 février 2024</p> <p>Objet : SD RP-S 2024 - Localisation d'un Centre Néolibéral « Notre Responsabilité II »</p> <p>Monsieur le Président,</p> <p>Dans le cadre de l'enquête publique de SD RP-S Environnemental de la Région Île-de-France, pour la période du 04 février au 16 mars 2024, je me permets de solliciter votre bienveillance au regard de ce projet de localisation d'un centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville.</p> <p>Après plusieurs échanges au sein de l'association, des comités et des 12 comités de proximité qui nous soutiennent pour exprimer notre profonde préoccupation face à cette récente décision, de localiser le centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville. Cette décision risque d'avoir des conséquences négatives et significatives sur notre localité, notamment en ce qui concerne le social, la qualité de vie et le bien-être des citoyens.</p> <p style="text-align: center;">La pose d'une patella officielle le site n'a, sans en préciser la finalité...</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">  <div data-bbox="1608 991 1895 1150"> <p style="text-align: center;">L'actualité en 2023...</p> <ul style="list-style-type: none"> * Novembre 2023 : Monsieur le Ministre de la Justice, informe les élus que le site n°1 de Magnanville est retenu pour la projet d'implantation d'un centre pénitentiaire. * Janvier 2024 : Monsieur le Préfet de la Région Île-de-France officialise que le lieu d'implantation retenu par l'Etat, sur le site n°1 de Magnanville, la patella est installée. * Mars 2024 : Le prochain étape de nos démarches consiste à faire du site n°1 un centre pénitentiaire. </div> </div> <p style="text-align: center;">UNES QUELQUES RAPPELS</p> <p>Rappel de l'investissement, un communiqué de presse du Ministère de la Justice, en date du 30 septembre 2023, fait l'annonce officielle de la construction d'un centre pénitentiaire à Magnanville en Île-de-France. Cet établissement aura une capacité de 700 places, la prison sera livrée à l'été 2027.</p> <p>** Dans le contrat de finance de Monsieur Eric Dupond-Moretti, l'association TMCP s'est engagée dans l'expertise et l'analyse des conséquences associées à cette localisation.</p> <p>Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, parle d'une triple ambition : revitaliser les centres-villes, améliorer les conditions de vie des habitants dans les villes moyennes, retrouver une densité et une cohésion aux villes moyennes, Magnanville en a besoin.</p> <p>Que veut-on faire de la commune de Magnanville « village de 6177 habitants », personne ne répond à cette question, à part dire, « sur le projet de l'Etat II »</p> <p style="font-size: small; text-align: center;">MAGNANVILLE - ÎLE-DE-FRANCE - 93400 - 2024</p>

THEMES→																	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p>
Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques		
																	<p>Publié en 2021 de l'association TMO (sur années 2021, 2022 et 2023, mais ont permis d'établir une analyse globale en toute impartialité sur le territoire de l'implémentation de ce contrat pérennitaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces documents ont été largement diffusés, vers les relais locaux politiques, • Les travaux d'études et d'analyses ont été menés de manière transparente et objective, • Ces documents sont disponibles sur demande, ils représentent plus de 500 pages de rédaction. <p>1 " Premier Analyse Territoriale de l'Agglo. Octobre 2021 2 " Analyse en 2 années, 278 pages, Octobre 2022 3 " Plan de l'éducation de 2020, 87 pages, Septembre 2023 4 " Note de diagnostic, 1,26 pages, Octobre 2023 5 " Evaluation de nos enjeux générationnels, 2020, le cadastre 2020, 28 pages, Juin 2022 6 " Note de l'éducation 2, 5e 2022, 2 pages, Septembre 2022 7 " L'éducation vient de publier un rapport, 35 pages, Janvier 2024 - Rapport d'activités et de concertation Désire Gélina -</p> <p>Le contenu de ces documents est le résultat d'un travail d'équipe et de collaboration avec différents acteurs locaux.</p> <p>Le résultat de la qualité de ce travail a pour objectif l'atteinte des objectifs de l'Etat, renforcer le processus de la démocratie, améliorer les conditions de vie des citoyens, améliorer les actions de l'administration territoriale, améliorer dégrader la qualité de vie des citoyens, améliorer l'équilibre du développement durable, qui repose sur trois piliers : l'économie, le social et l'environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les documents qui prévoient le mieux cette question sont les documents identifiés n°2 - n°5 et n°7. • Tous ces documents sont disponibles : <ul style="list-style-type: none"> - Document n°2 : Ce document évoque 2 axes : L'ensemble de la planification - L'insertion de projets innovants - Les actions innovantes. - Document n°5 : Ce document évoque 3 axes : L'ensemble de nos enjeux générationnels - Le Social - Le Cadre de vie. - Document n°7 : Ce document est un Rapport d'activités et de concertation, dans l'objectif général de garantir un accès équitable au territoire de l'Agglo pour tous les citoyens. <p>Le SDRIF 2026 a pour objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer la planification urbaine, l'utilisation de l'espace et la préservation des zones naturelles et rurales. • De déterminer la localisation des grands infrastructures de transport et des grands équipements. • De favoriser le développement administratif de la région. <p>De ce fait, il est nécessaire d'implémenter, avec un effet équitable, ce grand plan.</p> <p>La localisation d'un centre d'habitat, doit s'insérer dans un contexte local, dans un cadre qui ne vient pas impacter un territoire, qui nous devons maintenir et qu'il ne vienne pas nuire au développement local et de l'Etat De Force.</p> <p>La sobriété des lieux, a un projet de développement et d'aménagement de certains services agricoles. Il est important de maintenir l'équilibre d'un développement local, qui vise à renforcer l'engagement envers la préservation de l'écosystème local et à contribuer à la gestion durable de nos ressources.</p> <p>Le projet porte sur l'habitat de l'Etat permettant la réussite des axes et associé à un projet d'investissement pour le développement et l'insertion.</p> <p>Les résultats de ce projet : amélioration de la biodiversité, réduction de l'impact des nuisances de bruit, protection des habitats contre les diversifs perturbateurs de pollution, protection des cultures contre les gaz à effet de serre, préservation et amélioration de l'usage, etc.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l'enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p data-bbox="1400 510 1892 566"><u>Le projet de BIP</u> propose d'implanter un nouveau bâtiment d'habitat collectif comprenant un bâtiment de 20 logements, un plan incliné et un jardin communautaire, sur la parcelle n° 3083440428, en plus d'un autre bâtiment de 20 logements, sur la parcelle n° 3083440429, situés à proximité de la station d'aériennes.</p>  <p data-bbox="1400 766 1892 1029">M. Sébastien DESCHAMPS de Deuil-la-Barre a écrit : Avis contre le BIP Je déclare être contre le BIP (le projet 26 de la page 145) car : - Le BIP augmenterait la pollution atmosphérique et sonore (en plus de la pollution déjà existante des avions). Cela aurait un impact fort sur la santé des habitants. - En particulier l'impact délétère de la pollution impactera beaucoup d'enfants car la BIP serait à proximité de beaucoup de logements avec des enfants.</p> <p data-bbox="1702 1053 1814 1125">Equipe de soutien à la candidature de M. Sébastien DESCHAMPS à la mairie de Deuil-la-Barre</p> <p data-bbox="1400 1197 1836 1220">Mairie de Deuil-la-Barre, 15 rue de la République, 95800 Deuil-la-Barre</p> <p data-bbox="1400 1252 1646 1268">Date de l'avis : 2024-01-10 15:30</p>
Mail 2207			X	X		X		X							X		<p data-bbox="1086 1332 2184 1444">M. Sébastien DESCHAMPS de Deuil-la-Barre a écrit : Avis contre le BIP Je déclare être contre le BIP (le projet 26 de la page 145) car : - Le BIP augmenterait la pollution atmosphérique et sonore (en plus de la pollution déjà existante des avions). Cela aurait un impact fort sur la santé des habitants. - En particulier l'impact délétère de la pollution impactera beaucoup d'enfants car la BIP serait à proximité de beaucoup de logements avec des enfants.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	d'écoles - La destruction des espaces naturels sur le tracé du BIP, dans un contexte écologique où l'artificialisation des sols et la pollution due aux transports routiers entraînent des désastres écologiques en complet décalage avec les problématiques actuelles de luttes contre le réchauffement climatique. PS : relire les rapports du GIEC... - La ville dans laquelle je vis et plusieurs des villes voisines seraient coupées en 2, ce projet d'un autre siècle ne fait pas non plus sens du point de vue de l'aménagement urbain.
Mail 2208			X			X	X	X	X						X		Mme Laetitia B. (Anonyme) d'Ablon-sur-Seine a écrit : Opposition aux projets de la Région Ile de France Je m'oppose complètement aux projets de la Région Ile de France tels que le projet industriel de grande envergure et d'une usine de production d'hydrogène à Vigneux sur Seine, au niveau de l'écluse d'Ablon, au projet du franchissement de la Seine, à proximité, entre Athis-Mons et Vigneux, au pont routier à 4 voies... Ces projets auraient des conséquences désastreuses en termes de nouvelles pollutions induites qu'elles soient sonores, aériennes, de qualité des eaux ou visuelle pour notre commune et ses habitants. De plus, nous assisterons à la destruction d'un des derniers paysages naturels et d'une zone protégée sur les bords de Seine en Ile de France. Ces projets se révèlent être en totale contradiction avec les conclusions du Grenelle de l'environnement, des objectifs de luttes contre le dérèglement climatique, de la qualité de l'air que nous respirons et des lois ZAN, du PRI, du PPBE.
Mail 2209							X									X	M. Hervé R. (Anonyme) de Magnanville a écrit : Contre la construction de la prison sur la commune de Magnanville Cette construction de la prison sur la commune de MAGNANVILLE sur un terrain non loin d un lycée va engendrer des nuisances le jour et la nuit avec des passages de jeunes fournissant les futurs prisonniers en tous genres de consommations
Mail 2210			X			X	X	X	X						X		M. Xavier GYSSELS d'Ablon-sur-Seine a écrit : Observation identique à N°2208 Opposition aux projets de la Région Ile de France : Port Industriel et l'usine d'hydrogène d'Haropa à Vigneux sur Seine ainsi que le pont rou. Je m'oppose complètement aux projets de la Région Ile de France tels que le projet industriel de grande envergure et d'une usine de production d'hydrogène à Vigneux sur Seine, au niveau de l'écluse d'Ablon, au projet du franchissement de la Seine, à proximité, entre Athis-Mons et Vigneux, au pont routier à 4 voies... Ces projets auraient des conséquences désastreuses en termes de nouvelles pollutions induites qu'elles soient sonores, aériennes, de qualité des eaux ou visuelle pour notre commune et ses habitants. De plus, nous assisterons à la destruction d'un des derniers paysages naturels et d'une zone protégée sur les bords de Seine en Ile de France. Ces projets se révèlent être en totale contradiction avec les conclusions du Grenelle de l'environnement, des objectifs de luttes contre le dérèglement climatique, de la qualité de l'air que nous respirons et des lois ZAN, du PRI, du PPBE.
Mail 2211														X		X	M.Christophe GONTIER de Noiseau a écrit : Pas de destruction des terres agricoles Totalemment opposé à ce projet anachronique détruisant des terres et des exploitations agricoles. La démarche entreprise n'est ni démocratique (elle se fait au mépris des riverains et de l'opposition politique unanime, clairement exprimée) ni compatible avec les infrastructures de l'implantation décrétée arbitrairement par l'Etat
Mail 2212			X		X		X			X				X		X	Mme Gwendoline (Anonyme) de Noiseau a écrit : Opposition au projet de prison à Noiseau Bonjour, Je suis OPPOSÉE au projet de construction de prison sur notre commune de Noiseau. En effet, cela va

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	imperméabiliser les quelques rares terres agricoles qui existent encore dans la petite couronne de la région parisienne. A l'heure où beaucoup de collectivités entreprennent une désimperméabilisation des sols, ce projet n'a pas de sens. De plus ce projet est doublement négatif pour l'environnement car en plus de "manger" des terres agricoles, il se trouvera très proche de la forêt de Notre Dame. Je passe tous les jours par les champs où l'Etat veut imposer de manière irraisonnée l'implantation de la prison. J'y vois régulièrement toutes sortes de groupes d'oiseaux, des biches et pleins d'autres animaux. La construction de la prison bouleverserait tout cet écosystème ! Il existe plein de friches industrielles que l'état ne s'est même pas donné la peine d'étudier. Les rapports justifiant l'implantation de la prison à Noiseau sont souvent mensongers ou faux, comme par exemple l'accessibilité. La route qui passerait devant la prison et que je prends tous les jours est encombrée matin et soir. L'Etat montre encore son manque de considération pour la population qu'il est sensé représenter en imposant un Projet d'Intérêt Général avant même d'avoir effectué toutes les études préalables à cette implantation. L'État doit arrêter d'imposer ses choix sans avoir pris la peine d'étudier précisément leur projet, les autres possibilités qui se présentent à eux et surtout sans écouter les personnes qui vivent sur les lieux de l'implantation de cette prison.
Mail 2213			X			X	X	X	X						X		Mme Mélissa G. (Anonyme) d'Ablon-sur-Seine a écrit : Observation identique à N° 2208 Opposition aux projets de la Région Ile de France : port industriel et l'usine d'hydrogène et le pont routier entre Athis Mons et Vigneux Je m'oppose complètement aux projets de la Région Ile de France tels que le projet industriel de grande envergure et d'une usine de production d'hydrogène à Vigneux sur Seine, au niveau de l'écluse d'Ablon, au projet du franchissement de la Seine, à proximité, entre Athis-Mons et Vigneux, au pont routier à 4 voies... Ces projets auraient des conséquences désastreuses en termes de nouvelles pollutions induites qu'elles soient sonores, aériennes, de qualité des eaux ou visuelle pour notre commune et ses habitants. De plus, nous assisterons à la destruction d'un des derniers paysages naturels et d'une zone protégée sur les bords de Seine en Ile de France. Ces projets se révèlent être en totale contradiction avec les conclusions du Grenelle de l'environnement, des objectifs de luttés contre le dérèglement climatique, de la qualité de l'air que nous respirons et des lois ZAN, du PRI, du PPBE.
Mail 2214			X	X		X											Mme Juliette DE SOUSA MATOS d'Athis-Mons a écrit : Pont entre Vigne et Athis Mons Ce projet de pont est d'une absurdité immesurable. Il ne correspond absolument pas à notre époque, mais uniquement à l'ambition de quelques uns qui sont enfermés dans leur intérêt ! Quel aveuglement vis à vis de l'impact environnemental, la biodiversité, la nuisance sonore et visuelle, la qualité de vie des riverains, etc. etc. Je suis complètement opposée à ce projet.
Mail 2215						X								X	X	X	M. Sébastien (Anonyme) de Magnanville a écrit : En tant que citoyen assidu à l'actualité, je suis catastrophé que le projet d'implantation d'une prison puisse être retenu sérieusement à Magnanville. Nous sommes en pleine crise écologique, agricole, alimentaire et l'Etat nous propose la construction d'un bâtiment totalement d'un autre temps dans une ville moyenne près des habitations et d'un lycée, ce qui va considérablement dégradé l'environnement de ceux-ci. Des dizaines d'hectares nourriciers détruits et les Grands Elus font le tour du salon de l'agriculture et des plateaux TV pour ne cesser de "rassurer" le monde agricole et se moquer des Français sur la nécessité de produire sur place la nourriture on se moque du monde, comme d'habitude je dirais. Il existe des friches industrielles dans le secteur, éloignées des habitations pouvant accueillir un tel projet. Cessons de raconter n'importe quoi et redevenons sérieux Ce projet est nuisible pour Magnanville, inapproprié, fou. Que raison revienne.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2216		X	X				X										Mme Céline (Anonyme) d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Habitante d'Ozoir depuis de 20 ans, j'ai vu cette ville évoluer avec une densification au détriment de la tranquillité des habitants, du respect du patrimoine et de la beauté de cette ville qui avait, avant, beaucoup de charme. La circulation est déjà très compliqué. Sans parler des infrastructures qui ne suivent plus. Je dis NON à la densification de notre commune qui perd petit à petit son âme, sa tranquillité et son patrimoine si agréable.
Mail 2217			X														M. Jean-Luc MILLARD de Drancy a écrit : Métro à Drancy Il est indispensable que Drancy ville de plus de 72 000 habitants soit intégrée au réseau des Cela servira à tous les Dranceens et leur permettra de gagner du temps et facilitera tous leurs déplacements.
Mail 2218				X			X	X	X	X						X	Mme Charlotte C. (Anonyme) de La Ferté-sous-Jouarre a écrit : Observation identique à N° 2208 Je m'oppose complètement aux projets de la Région Ile de France tels que le projet industriel de grande envergure et d'une usine de production d'hydrogène à Vigneux sur Seine, au niveau de l'écluse d'Ablon, au projet du franchissement de la Seine, à proximité, entre Athis-Mons et Vigneux, au pont routier à 4 voies... Ces projets auraient des conséquences désastreuses en termes de nouvelles pollutions induites qu'elles soient sonores, aériennes, de qualité des eaux ou visuelle pour notre commune et ses habitants. De plus, nous assisterons à la destruction d'un des derniers paysages naturels et d'une zone protégée sur les bords de Seine en Ile de France. Ces projets se révèlent être en totale contradiction avec les conclusions du Grenelle de l'environnement, des objectifs de luttés contre le dérèglement climatique, de la qualité de l'air que nous respirons et des lois ZAN, du PRI, du PPBE.
Mail 2219			X	X													M. Philippe PIGUET du Blanc-Mesnil a écrit : Développer les logements sociaux et les lieux culturels Augmenter ou respecter le quota de logements sociaux et création de lieux culturels : conservatoire, théâtre, tiers lieux... pistes cyclables de façon à faciliter les déplacements bas carbone en toute sécurité
Mail 2220			X		X		X										Mme Monique GONZALES de Deuil-la-Barre a écrit : NON AU BIP avenue du paris Je suis totalement opposé au bip, dans ma ville de Deuil et ailleurs. On nous parle d'écologie, d'arrêter l'utilisation des voitures et on veut nous mettre une 4 voies, laissez-nous le peu d'espace vert, qu'on a encore. Arrêtons les nuisances sonores, les pollutions. Préservons le lac d'Enghien, la collégiale, nos jardins. Pensons à nos enfants, le bip doit passer devant des écoles
Mail 2221			X				X		X								Mme Julie D. (Anonyme) d'Athis-Mons a écrit : Non pont Athis-Mons Je suis contre le projet de construction d'un pont reliant Athis-Mons à Vigneux-sur-Seine. J'habite sur Athis-Mons depuis plus de 35 ans (et j'en ai 38). Le quartier de mons est un quartier pavillonnaire. Ce pont entraînerait une défiguration de la ville, des nuisances sonores et une intensification de la circulation. Une école primaire et maternelle se retrouverait à proximité de ces nuisances. Qu'advierait-il des maisons se trouvant sur le chemin de ce pont ? Ou du parc Jolivet ? De l'aire de jeux ? Une partie de ce quartier est déjà soumise à des nuisances sonores dues aux avions, les habitants y vivant ont choisi d'y vivre en connaissant cette contrainte mais pas en ayant un pont qui amènerait davantage de circulation et de pollution et qui dévaloriserait la valeur de leur habitation. Les routes adjacentes sont elles adaptées pour recevoir davantage de voiture ? NON à la défiguration visuelle que l'on peut avoir en se trouvant en hauteur dans le quartier de Mons NON pour nos enfants (et enseignants) qui se trouvent

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	dans l'école et exupery, ils méritent un environnement de travail le plus sain possible. NON à la destruction et au déclin d'un quartier encore pavillonnaire. NON à la dégradation de nos vies NON à ce pont.
Mail 2222			X											X			M. Ismaël SOUDERES de Pantin a écrit : RENFORCER LES TRANSPORTS DE PROXIMITE PLUTOT QUE DE CREER DES METROS EN ESPACE AGRICOLE RENFORCER LES TRANSPORTS DE PROXIMITE PLUTOT QUE DE CREER DES METROS EN ESPACE AGRICOLE L'aménagement de nouvelles lignes de métro traversant des zones agricoles est en contradiction avec le polycentrisme et la volonté de proximité affichée dans le Plan d'Aménagement Régional. Ces lignes sont inutiles pour rapprocher les habitants de leur lieu de travail (trajets qui ne suivent pas ces axes) et auraient pour effet un étalement urbain aggravé. En effet, des lignes nouvelles en zone rurale (notamment la ligne 17 nord, triangle de Gonesse, et 18 ouest, dont une partie des terres fertiles autour du plateau de Saclay), dont certaines gares se trouvent actuellement loin de toute urbanisation, entraînerait l'artificialisation de ces terres et la disparition d'espaces naturels, agricoles et forestiers pourtant indispensables à la résilience du territoire. Il faut concentrer les efforts sur les transports de proximité en améliorant ceux existant dans l'agglomération parisienne ainsi que le réseau existant et en renforçant le réseau lacunaire (hors réseau ferré) dans la grande couronne. Le désengorgement de la petite couronne nord (I.15 nord) est aussi essentiel. Il est également nécessaire d'agir réellement sur les mobilités douces (piétons, vélos, noeud multimodal), pour lesquelles les orientations réglementaires sont vagues, sans objectifs chiffrés et peu prescriptives.
Mail 2223				X				X						X			M. Ismael SOUDERES de Pantin a écrit : ASSURER LA RESILIENCE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE FRANCILIEN Un des objectifs affichés du SDRIF-E est de progresser vers l'autonomie alimentaire. Pourtant, rien n'est envisagé pour préserver les terres agricoles (13% seulement des espaces naturels sont voués à être sanctuarisés). On y prévoit au contraire l'urbanisation de milliers d'hectares supplémentaires de terres pourtant reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité. L'ensemble des terres arables et nourricières du territoire doit être sanctuarisé, sans distinction entre l'agglomération et l'espace rural, et sans dérogation possible. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures doivent être remis en question dans la mesure où ils s'opposent à la bonne atteinte des objectifs visant la sécurité, le bien-être et la santé des franciliens. L'objectif ZAN doit tendre vers un en IDF vers un ZAB (zéro artificialisation brut) en mettant à contribution les anciennes zones déjà artificialisées que ce soit par des reconversions ou de la densification des zones d'activités (industrielles ou tertiaire) déjà existantes. Un effort de transformation de l'urbain sous exploité (ZA, bureau non occupé, etc.) vers de l'habitat accessible à tous doit être mis en place. La transition vers l'autonomie alimentaire sera complète et fonctionnelle si le S.D.R.I.F. parvient, en parallèle, à insuffler le déploiement des moyens nécessaires pour s'orienter vers une production agricole biologique suffisante et une transformation locale des productions indispensables à la résilience alimentaire du territoire.
Mail 2224			X					X				X					M. ISMAEL SOUDERES de Pantin a écrit : UNE VRAIE PRISE EN COMPTE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES Les continuités écologiques ne sont pas suffisamment prises en compte dans le SDRIF. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, document qui identifie les continuités régionales et établit un plan d'action, est actuellement en cours de révision et ne peut donc être pris en compte de manière pertinente. La possibilité d'aménager des infrastructures de transport au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers doit être supprimée. Elle entraîne de façon incontestable la fragmentation des habitats sans que cela puisse être réellement résorbé. Les objectifs concernant l'effacement des obstacles doivent être plus précis. En ville, les espaces naturels et agricoles, et les éléments naturels (arbres isolés ou

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	alignements, friches...) doivent être conservés grâce à des règles prescriptives. Des objectifs chiffrés de renaturation doivent être définis pour tous les corridors, qu'ils soient régionaux ou définis localement.
Mail 2225		X	X		X	X		X									M. Ismaël SOUDERES de Pantin a écrit : LIMITER LE DEVELOPPEMENT LOGISTIQUE DU TERRITOIRE La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations réglementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques. La densification des zones existantes sera tolérée uniquement si cas d'amélioration de la multimodalité ou d'augmentation des transports plus écologiques comme le train. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbaine, assurer la résilience alimentaire...
Mail 2226			X		X					X					X		M. Ismaël SOUDERES de Pantin a écrit : S'OPPOSER AUX PROJETS ROUTIERS Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. exposés dans le Plan d'Aménagement Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction totale avec cet objectif. En effet, créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et des embouteillages au point faible du réseaux et entraînera donc, in fine doublement, l'accroissement des émissions de CO2 ; Cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN. De plus, la construction de nouvelles infrastructures impactera fortement la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de désimperméabilisation des sols. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités.
Mail 2227			X														M. Jérémy DOS SANTOS de Drancy a écrit : Voir observation 2202 La Ligne 7 à Drancy La Municipalité continuera d'appuyer l'arrivée de la ligne 7 au cœur de Drancy jusqu'à l'été 2024, date à laquelle sera entérinée la version définitive du schéma directeur de la Région Île-de-France. Il sera alors nécessaire de se mobiliser largement en répondant à l'enquête publique soumise aux Franciliens. Les Drancéens devront répondre présents lors de cette échéance cruciale pour l'avenir de notre ville.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2228		X			X				X					X	X		M. Ismaël SOUDERES de Pantin a écrit : MAITRISER LA DENSIFICATION La densification de la région Île-de- France n'est pas compatible avec la sécurité et la santé des habitants, et limite la capacité de reconstruire une résilience alimentaire. En effet, elle entraîne la disparition des espaces naturels et agricoles en ville. Ces espaces participent pourtant à la résilience face aux risques d'inondation et d'îlots de chaleur dans l'agglomération parisienne. Sa mise en œuvre doit être différenciée en fonction du contexte urbain. Par exemple, le SDRIF ne prévoit pas qu'elle s'applique différemment dans les polarités situées en zone inondable et incite donc à densifier ces zones. Les objectifs de densification imposés sont d'ailleurs plus importants (jusqu'à 17 %) dans les secteurs franciliens les plus denses - à savoir dans les polarités du cœur d'agglomération et de la couronne d'agglomération (voir OR 57) - alors que l'urgence est à la résilience de ces territoires et que cette dernière passe par la végétalisation et la renaturation des espaces urbains. A ce titre, l'OR 57 devrait mentionner la nécessité de conserver les éléments participant à l'agriculture urbaine ainsi que les éléments et espaces naturels ou les jardins et potagers partagés ou privé dans les projets de densification plutôt que d'encourager à "limiter les espaces perdus" (sans préciser la nature de ces espaces). En zone ultra dense, le moindre espace "vert" ou "naturel " doit être préserver, La supercie de ces espaces doit y être augmenté.
Mail 2229								X							X		M. Ismael SOUDERES de Pantin a écrit : POUR UNE ARTIFICIALISATION DES SOLS SOUTENABLE La trajectoire proposée par la région ne permettra pas d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050. Pourtant, la révision du S.D.R.I.F. a été initiée suite à la Loi Climat et Energie d'août 2021 dans l'objectif d'intégrer l'objectif ZAN. Cette trajectoire a été définie d'abord au regard d'objectifs de développement démographique et économique qu'il convient de remettre en question. Car la mise en œuvre du ZAN participe fortement à la lutte contre les effets du réchauffement climatique, la résilience alimentaire ou encore à l'atténuation de l'érosion de la biodiversité. La région doit donc proposer une trajectoire plus ambitieuse et viser le Zéro Artificialisation Brute, et anticiper la renaturation pour les territoires les plus denses pour lesquels l'habitabilité en 2050 n'est pas assurée.
Mail 2230					X										X		M. Frédéric V. (Anonyme) de Paris a écrit : La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région et cela se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations réglementaires mettant à mal cette protection. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des franciliens.
Mail 2231			X														Mme Marina P. de Drancy a écrit : Voir observation 2202 La ligne 7 à Drancy La Municipalité continuera d'appuyer l'arrivée de la ligne 7 au cœur de Drancy jusqu'à l'été 2024, date à laquelle sera entérinée la version définitive du schéma directeur de la Région Île-de-France. Il sera alors nécessaire de se mobiliser largement en répondant à l'enquête publique soumise aux Franciliens. Les Drancéens devront répondre présents lors de cette échéance cruciale pour l'avenir de notre ville.
Mail 2232							X	X								X	Mme Doris ARCHANNGE de Magnanville a écrit : Projet de révision du SDRIF-E sur la commune de Magnanville.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 2233			X														M Yves LOPEZ d'Ablon-sur-Seine a écrit : Non au pont, non au port. Habitant d'Ablon sur Seine, j'ai eu connaissance d'un projet industriel de grande envergure situé à Vigneux sur Seine, face aux rives d'Ablon. Le projet de la Région présente par ailleurs l'hypothèse d'un franchissement routier de la Seine, à proximité, entre Athis-Mons et Vigneux. Ce pont à 4 voies devra permettre aussi d'alimenter en véhicule poids lourds le port industriel (évaluation d'environ 1500 camions/jour supplémentaires sur le secteur). Ces projets auraient des conséquences désastreuses en termes de nouvelles pollutions induites qu'elles soient sonores, aériennes, de qualité des eaux ou visuelle pour notre commune et ses habitants. De plus nous assisterions à la destruction d'un des derniers paysages naturels et d'une zone protégée sur les bords de Seine en Ile de France. Ces projets se révèlent être en totale contradiction avec les conclusions du Grenelle de l'Environnement, des objectifs de luttes contre le dérèglement climatique, de la qualité de l'air que nous respirons et des lois ZAN (Zéro Artificialisation Nette des sols). Pour rappel, les Ablonais subissent déjà fortement les nuisances aéroportuaires d'Orly (Air, Bruit), des lignes SNCF (C et D) du trafic routier (nœud du pont de Villeneuve, quais, RD...) du risque lié aux sites Seveso proches (2 dépôts pétroliers GPVM et aéroport) ainsi que la traversée de notre commune par le pipeline pétrolier Trapil. Des études récentes démontrent déjà l'impact de toutes les nuisances subies par les habitants dont l'espérance de vie est impactée et diminuée. Pour toutes les raisons évoquées, je m'oppose personnellement aux projets de la Région Ile de France concernant notre environnement proche, projets qui défigureraient notre cadre de vie et impacteraient notre santé, à savoir le port industriel d'Haropa à Vigneux sur Seine ainsi que le pont routier entre Athis-Mons et Vigneux.
Mail 2234			X														Mme Héléne LOPEZ d'Ablon-sur-Seine a écrit : Non au pont, non au pont. [Texte identique à celui de l'observation n° 2233].
Mail 2235							X	X								X	Mme Faiza IDAR de Magnanville a écrit : [Texte identique à celui de l'observation n° 2232].

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques		Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2236						X	X									X	M Abdelatif IDAR de Magnanville a écrit : [Texte identique à celui de l'observation° 2232].
Mail 2237			X														Mme Vanessa CAPRIO d'Ablon-sur-Seine a écrit : Projet industriel à Vigneux. [Texte identique à celui de l'observation n° 2233].
Mail 2238						X	X									X	M Karim KHAZROUKI de Magnanville a écrit : Projet de révision du SDRIF-E sur la commune de Magnanville. [Texte identique à celui de l'observation n° 2232]
Mail 2239			X														Mme Emma LOPEZ d'Ablon-sur-Seine a écrit : Opposition projet industriel de grande envergure situé à Vigneux sur Seine, face aux rives d'Ablon. [Texte identique à celui de l'observation n° 2233].
Mail 2240		X	X														M Florent LETELLIER d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : La ville n'est pas adaptée aux nouvelles constructions massives et à l'arrivée de nouveaux habitants : Saturation des routes au quotidien et équipements de la ville sous-dimensionnés (écoles, crèches, stades, piscine, déchèterie, transport en commun, bibliothèque etc....). Pistes cyclables quasi inexistantes pour limiter l'usage de la voiture. Un échangeur vers la nationale 4 en direction de la province est essentiel pour désengorger la ville saturée (obligation de traverser la ville pour rejoindre la nationale quelques kilomètres plus loin).
Mail 2241						X	X									X	Mme Tatiana MENDY de Magnanville a écrit : Projet de révision du SDRIF-E sur la commune de Magnanville. [Texte identique à celui de l'observation n°2232].
Mail 2242		X															Mme Diane DA SILVEIRA d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Il y a assez de logements à Ozoir. Nous n'en voulons plus. Les infrastructures ne suivent pas, c'est ainsi que la délinquance et d'autres travers vont se déporter dans la ville. Non à de nouvelles constructions.
Mail 2243			X														Un ANONYME d'Ablon-sur-Seine a écrit : Projet pont Vigneux sur Seine. [Texte identique à celui de l'observation n°2233].
Mail 2244		X															Mme Anne PASTRES de Lésigny a écrit : Enquête d'utilité publique projet Ozoir la Ferrière. Je vote contre.
Mail 2245		X						X								X	M Dominique LEMARIE (ASMantes-Athlétisme) a écrit : Projet d'implantation d'un centre pénitentiaire à Magnanville.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Ce qui est le plus inadmissible dans cette affaire c'est d'avoir encouragé la construction de logements (pavillon, petits immeubles, ...) atterrants à la frontière entre ville et campagne et qu'ensuite l'état ou un ministre par exemple décide que ce champ plat (1ère zone vierge au Sud de l'agglomération mantaise) soit le lieu de construction d'un centre pénitentiaire. En cas d'acceptation du projet l'état est -il prêt à racheter les habitations de ces gens floués qui se sont endettés parfois jusqu'à 30 années : certainement pas pour y subir les nuisances d'un chantier couteux* et durable ni pour ensuite vivre avec le bruit la vue et les allers-retours de délinquants aux portes de leur habitation. Couteux* : Le sol étant extrêmement argileux les fondations devront être implantés sur des profonds ancrages. Autre point : Aspect écologique / bétonisation de nouvelles surfaces : Alors que dans Mantes des possibilités loin des habitations existent (Friche Sulzer / Zone derrière Leroy – Merlin le long de l'autoroute / Friche entre l'hôpital et Rosny) on réduit encore les terres agricoles et on impacte probablement la nappe phréatique car des sources s'écoulent à l'Est du lieu d'implantation envisagé vers la Vallée de la Vaucouleurs. On est aussi en droit de s'interroger sur le devenir du système carcéral dans notre pays car si actuellement il y a surpopulation dans les prisons il ne faudrait basculer dans un fonctionnement où les établissements seraient gérés par des sociétés privées comme aux Etats Unis dans lequel on forcerait à l'incarcération par souci de rentabilité. (Comme l'Etat a procédé pour le système autoroutier).</p> 
Mail 2246	X															X	<p>Mme Virginie ROBERTO de Magnanville a écrit : Projet du centre pénitentiaire de Magnanville 78200. Défavorable au projet de construction de la prison de Magnanville à 150m des habitations et du lycée, il en va de la sécurité de nos enfants et de la conservation de la biodiversité !!! Honte à vous.</p>
Mail 2247	X															X	<p>Mme Noëlle COTTU de Magnanville a écrit : Opposition à l'implantation de la prison à Magnanville. La prison va être trop près des habitations, il y a 2 lycées aussi très proche sans compter les nuisances sonores qui vont en découler et la fréquentation des délinquants qui va augmenter ...la prison ne serait-elle pas mieux située dans un endroit loin des habitations c'est quand même surprenant ce genre de choix.</p>
Mail 2248	X			X		X	X									X	<p>La mairie de Magnanville transmet copie du courrier adressé le 5 février 2024 par Monsieur Michel LEBOU, maire de Magnanville à Mme la Présidente de la Région Ile-de-France : Ce courrier rappelle le courrier adressé en mai 2023 à l'Etat, lui demandant de poursuivre sa recherche foncière pour trouver un site plus approprié que celui de Magnanville s'agissant de l'implantation d'un site pénitentiaire, de préférence sur des friches industrielles. Il mentionne les problèmes que poserait l'implantation sur sa commune : artificialisation de 20 hectares de terres agricoles, proximité avec le tissu urbain de la commune, saturation du tissu routier proche, situation en zone de risques naturels prévisibles (retrait-gonflement des sols argileux) et eaux de ruissellement, le Mantois est un territoire sinistré socialement et économiquement, il ne peut être le déversoir de toutes les problématiques des Yvelines, stigmates de l'action terroriste de 2016. La municipalité demande, dans le cadre du SDRIF-E : . Le strict respect du ZAN, sans aucune dérogation, y compris pour les projets portés par l'Etat ; . Que les pastilles de « secteur d'urbanisation préférentielle », identifiées sur le territoire de Magnanville sur les</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>cartes « Maîtrise du développement urbain » et « Indépendance productive régionale » soient supprimées.</p> 
Mail 2249	X	X	X	X	X				X		X	X				X	<p>M Rafaël MAYCHMAZ de Saint-Cloud, conseiller municipal de Saint-Cloud, a écrit :</p> <p>Questions et remarques pour Saint-Cloud.</p> <p>Point n°1 : merci d'avoir fait évoluer le SDRIF, par rapport à la version publiée en 2013, en retirant de Saint-Cloud les objectifs de fortes densification (points rouges) qu'avait alors décidée la région Île-de-France.</p> <p>Point n°2 : La demande sur SDRIF-E, de créer chaque année à Saint-Cloud 131 logements en moyenne, est en écart important (environ le double) avec le rythme de construction historique de la commune.</p> <p>Point n°3 : peut-on ajouter dans les espaces vert et espaces de loisirs à pérenniser du SDRIF-E le parc des Tourneroches et le parc Marie Bonaparte ?</p> <p>Point n°4 : le projet pour la ligne 10 de prolongement Boulogne-Saint-Cloud, de même que le passage du projet Vélo Île-de-France par Saint-Cloud sont des excellentes nouvelles.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Point n°5 : à quoi correspondent les pointillés marrons le long de la Seine côté Saint-Cloud et passant par le site multimodal/portuaire au sud de Boulogne ? Serait-ce un principe de liaison par navette fluviale, et si oui, dans quelle perspective ? (Carte "développer l'indépendance productive régionale")</p> <p>Point n°6 : au cas où l'hippodrome de Saint-Cloud ferait un jour partie des sites à considérer pour la construction d'une centrale à géothermie profonde. Est-ce que le classement en tant qu'armature verte empêcherait la construction de cette centrale, ou est-ce l'intérêt régional pour les énergies renouvelables qui prime selon le SDRIF-E ?</p> <p>Point n°7 : les nombreux abattages d'arbres prévus pour la réhabilitation de la RD7 vont perturber temporairement la liaison verte située à cet endroit. La future végétation prévue pour la RD7 doit faire l'objet d'une attention toute particulière afin de rétablir et renforcer cette liaison verte.</p> <p>Point n°8 : le SDRIF-E devrait intégrer dans ses orientations réglementaires des mesures exceptionnelles lors des canicules à l'échelle de la région pour aider les habitants à dormir tout en aérant leurs logements toute la nuit ; ce qui suppose des mesures de limitation des nuisances sonores (notamment des transports) et des mesures de limitations des éclairages extérieurs. Actuellement des trains circulent sur la ligne L de 5h à 1h30 du matin ; par exemple on pourrait peut-être réduire la plage de circulation à 5h45/0h30 en période de canicule ? Visuels et commentaires complémentaires sur https://www.rafaelmaychmaz.com/action/2024/02/26/sdrif-e-2024.</p>
Mail 2250			X		X				X								<p>Mme Alexandra GERONDEAU de Montmorency a écrit : Opposition au projet routier du BIP. Je demande le retrait du BIP du SDRIF-E car ce projet n'a pas de sens écologique. A l'heure où nous travaillons à de nouveaux modes de mobilité, il est temps de penser nos déplacements différemment. Ce projet a été réfléchi au siècle dernier, à une époque où la voiture était au centre de tout déplacement. En créant le BIP, vous détruisez des espaces naturels qui manquent cruellement en région parisienne et sont pourtant indispensables à notre vie. Vous augmenterez la pollution atmosphérique et sonore de la région, menaçant la santé des habitants. Ce projet n'a pas de sens et prouve le manque de considération porté aux habitants de la région.</p>
Mail 2251			X		X			X						X	X		<p>Une ANONYME de Clamart a écrit : Renforcement du réseau routier. Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F., l'ambition de la région est de diminuer l'émission des Gaz à Effets de Serre (GES) : plus précisément, le S.D.R.I.F. souhaite, à l'horizon 2040, aboutir à ce qu'il n'y ait plus d'émission nette de GES. Elle souhaite une mobilité des franciliens décarbonée. Mais les projets d'infrastructures routières présentés ne peuvent permettre d'atteindre ces objectifs. En effet, le projet de 192 km d'élargissement de voiries et de 56 km de nouvelles voies de circulation routières ne sont pas des éléments qui contribueront à la diminution d'émission de CO2. Par exemple, l'OR 129 devrait favoriser la maintenance qualitative du réseau existant, au lieu de "conforter le réseau magistral" en augmentant sa capacité...". Cela incitera les usagers de ce réseau à plus de sobriété. Les mesures prévues par le Plan d'Aménagement Régional (PAR) afin de permettre aux franciliens d'habiter au plus proche de leur lieu d'activité facilitera la transition entre l'utilisation de la voiture vers des modes de circulation douces, voire collectifs tels que le rail, pour des durées de transports courts. Les OR concernant les modes de circulation actifs mériteraient cependant d'être approfondies, notamment en y associant des objectifs chiffrés. Un autre élément est à prendre en compte, ne pas autoriser le développement ou l'implantation de sites de logistiques où le transport routier serait la seule (ou la plus opportune) solution pour en faciliter l'accès : l'OR 114 doit donc être modifiée afin d'interdire la création de nouvelle zone logistique exclusivement routière. Un autre impact des projets routiers envisagés par le S.D.R.I.F. concerne la préservation de la biodiversité. En plus de</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	détruire des habitats naturels, agricoles ou forestiers, ces projets sont de nature à renforcer la fragmentation du territoire et à en créer de nouvelles. L'élargissement des voiries s'oppose à l'OR 6 qui demande à ce que "la fragmentation des espaces ouverts par les infrastructures de transports" soit résorbée. La création de nouvelles infrastructures routières n'est pas compatible avec l'OR 134 qui demande à éviter la fragmentation des espaces agricoles, boisés et naturels, bien que cette même OR donne également la possibilité d'y déroger sans fixer de conditions claires. Enfin, l'élargissement d'un axe routier et, plus encore, la construction d'une nouvelle voie routière sont de nature à accroître l'artificialisation des sols. Ceci aussi est contraire aux objectifs de lutte contre le réchauffement climatique. C'est également contraire aux objectifs de désimperméabilisation des sols. En résumé, les Orientations Réglementaires du projet de S.D.R.I.F. proposées à l'enquête publique sont en contradiction avec le Plan Stratégique Régional qui précise à la page 132 : "l'Île-de-France doit encore amplifier la décarbonation de ses mobilités". Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles qui y participent par le stockage du carbone, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités. Renforcer le réseau routier entraînerait inévitablement une augmentation du trafic ne lui permettant pas d'aboutir à ce qu'il n'y ait plus d'émission nette de GES. *Réseau Magistral : réseau régional de l'ensemble des moyens de transport pour le déplacement des humains et des marchandises
Mail 2252		X					X										Mme Michèle CHAMPION d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Développement incontrôlé de l'urbanisation à Ozoir-la-Ferrière. Habitant Ozoir depuis plus de 30 ans j'ai pu constater la dégradation de la qualité de vie dans ma ville. L'urbanisation à marche forcée qui nous a été imposée a mis au jour de nombreux problèmes dans les domaines des : Infrastructures routières. Capacités scolaires. Accès aux soins et cela ne fera que s'aggraver si de nouvelles constructions voient le jour car Ozoir n'a pas la capacité d'absorber toujours plus de constructions, d'habitants, de véhicules. La raison voudrait que l'on construise dans des zones où tout est à créer afin que les villes nouvelles qui sortiront de terre soient conçues et adaptées au nombre d'habitants. C'est ce qui a été fait, en son temps, lors du développement de Marne la Vallée, alors pourquoi ne serait-ce pas possible aujourd'hui ?
Mail 2253		X														X	M Patrick SEVENIER de Magnanville a écrit : Projet de prison à Magnanville. Je suis contre le projet de construction d'une prison à Magnanville car l'emplacement actuellement retenu est totalement inapproprié. De plus, la destruction de terres agricoles n'est pas au goût du jour ! La recherche d'une nouvelle implantation (friche industrielle, etc....) s'impose. Au travail !
Mail 2254			X					X									M Francisco DOS SANTOS donne copie d'un courrier de Monsieur Patrick MENNON, président de l'Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly et de Noisy-le-Roi (APEBN), président d'honneur de Yvelines Environnement : Siège de l'association : 13 rue du Poirier au large, 78870 Bailly.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	 <p>ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE BAILLY ET DE NOISY-LE-ROI 11 rue de France sur leps 9870 Bailly ap@apebn.org Association loi de 1901 fondée en 1972 www.apebn.org Membres d'Yvelines Environnement - membres d'Yvelines politique</p> <p>Monsieur Jean-Pierre CHAULET Président de la Commission d'Enquête Publique sur le SDRIF-E 8 Square René-François Maison des NERF-ES Pôle Logement, aménagement et occupation 2, rue Science Vall 93400 - Saint-Denis-sur-Seine</p> <p>apebn@apebn.org</p> <p>Lettre recommandée AR</p> <p>Objet : Remarque de l'Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly et de Noisy-le-Roi (APEBN) sur le projet de Schéma Directeur de la Région Île-de-France - SDRIF-E.</p> <p>Plaqueau pour la protection de la Zone Naturelle d'Étangs (ZNE) de la Plaine de Versailles. Justificatifs d'absence de raccordement de la RD7 à l'A12 à Bailly : et réponse n° 8 de l'avis de Conseil départemental des Yvelines</p> <p>Bailly, le 24 février 2024</p> <p>Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, Messieurs, Mesdames les Commissaires enquêteurs,</p> <p>L'Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly et de Noisy-le-Roi (APEBN), créée en 2001, dans les statuts sont déposés à la Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye, a succédé à l'ASPEB, créée en 1972 pour conserver le caractère rural de la commune de Bailly, dont le territoire est agricole et forestier dans l'environnement insulaire de l'Île-de-France, classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO, et inclus dans le « Programme de protection du Château de Versailles et des Trianons » selon le décret Ministre de l'Environnement (1964 (N°60-1000)).</p> <p>L'APEBN a été créée, vingt plus de trente ans, comme association de Collectif « Environnement Ouest Versailles » dans le cadre de « l'ouvrage ASB ouvert » qui aboutit au projet, dit « d'outil public » en avril 1991, de raccordement de « tunnel ouvert ASB » à l'A12 au lieu-dit « Le Crapault », à 400 m au sud du village de Bailly.</p> <p>Ce raccordement sera initialement été prévu à la fin du village, en y ajoutant une liaison avec la RD 307 et la RD7, créant un véritable échangeur, visible à l'environnement et il le sera publique.</p> <p>Page 4 sur 8</p>
Mail 2255						X	X									X	<p>M H POUHELLEC de Verneuil-sur-Seine a écrit : Opposition au projet de maison d'arrêt à Magnanville.</p> <p>Je tiens à vous faire part de ma vive opposition à tout projet de prison à Magnanville. Ce projet détruirait 20ha de terres agricoles. La conversion d'espaces agricoles en prison entraînerait une artificialisation des sols, préjudiciable à la biodiversité, à la régulation du climat et à la gestion durable des ressources en eau, en totale contradiction avec la politique de zéro artificialisation nette prônée par l'Etat. Cette prison se trouverait également à proximité des habitations et des écoles, gymnase ... Comment imaginer que des enfants, des adolescents aient ce modèle négatif sous les yeux avec tous les impacts négatifs que ça engendre... et le manque de sécurité. Qui souhaite une telle situation pour ses enfants, ses petits-enfants ? Imaginez les vivre dans cette ambiance de peur et d'inquiétude, imaginez les parents vivre dans une telle ambiance ... Pensons à nos enfants, à leur avenir, c'est notre devoir. Je vous remercie de tenir compte de mon avis et j'espère que notre voix collective sera entendue</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l'enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L'activité économique et l'emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l'air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L'eau	L'agriculture	L'adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2256				X			X										<p>M Jean-Pierre JAFFRET de Bailly (78) transmet une note du 26 février 2024 adressée au président de la Commission d'enquête :</p> <p>Deux problématiques sont traitées :</p> <p>De 10 JAFFRET Jean Pierre le 26 février 2024 SD - Prisons de la Vallée 78270 Bailly Email : j.p.jaffret@orange.fr</p> <p>A) Fourniture de Monsieur le Commissaire Escalviel</p> <p>Ma remarque concernant l'Enquête Publique en cours sur le projet de loi n° 4 du 11/11/23</p> <p>Deux sujets majeurs doivent être abordés dans la rédaction du projet SDRIF-E2045</p> <p>A) Un encadrement des zones de SDRIF-E doit être la gestion de la loi n° 2010-105 relative aux zones de SDRIF-E ne pas être une simple annulation de projet. Les zones de SDRIF-E doivent être gérées de manière à ce qu'elles ne soient pas des zones de SDRIF-E à l'avenir.</p> <p>La SDRIF-E doit être gérée de manière à ce qu'elle ne soit pas une simple annulation de projet. Les zones de SDRIF-E doivent être gérées de manière à ce qu'elles ne soient pas des zones de SDRIF-E à l'avenir.</p> <p>Les aspects sont portés dans l'annexe de la loi n° 2010-105 relative aux zones de SDRIF-E</p> <p>1. DRIF-E</p> <ul style="list-style-type: none"> De nouvelles zones de SDRIF-E doivent être créées dans les zones de SDRIF-E existantes. Les zones de SDRIF-E doivent être gérées de manière à ce qu'elles ne soient pas des zones de SDRIF-E à l'avenir. Les zones de SDRIF-E doivent être gérées de manière à ce qu'elles ne soient pas des zones de SDRIF-E à l'avenir. Les zones de SDRIF-E doivent être gérées de manière à ce qu'elles ne soient pas des zones de SDRIF-E à l'avenir. <p>2. DRIF-E</p> <ul style="list-style-type: none"> Les zones de SDRIF-E doivent être gérées de manière à ce qu'elles ne soient pas des zones de SDRIF-E à l'avenir. Les zones de SDRIF-E doivent être gérées de manière à ce qu'elles ne soient pas des zones de SDRIF-E à l'avenir. Les zones de SDRIF-E doivent être gérées de manière à ce qu'elles ne soient pas des zones de SDRIF-E à l'avenir. <p>De 3 à 6ha : maximum 45% Jusqu'à 3 ha : maximum 60% comme il est porté au SRHH Ile-de-France.</p>
Mail 2257							X										<p>Madame Clarisse SCHNEIDER de Magnanville a écrit :</p> <p>Non à la prison de Magnanville.</p> <p>Je suis résidente de Magnanville depuis 21 ans et je souhaite garder la tranquillité de mon petit village où mes enfants ont grandi en toute sécurité ! Je trouve inadmissible de construire une prison près des habitations et d'une école alors qu'il y a pleins d'autres endroits retirés des villes & villages !!!! C'est une honte</p>
Mail 2258			X														<p>M Philippe DOS SANTOS de Soisy-sous-Montmorency a écrit :</p> <p>Contribution sur les mobilités actives.</p> <p>Dans le cadre du SDRIF-E et de ses priorités, je tenais à vous faire part de mon ressenti. Un des objectifs de ce schéma est d'améliorer la mobilité des Franciliens grâce à des modes de transport robustes, décarbonés et de proximité. Les efforts des collectivités doivent donc se tourner vers la réalisation d'infrastructures dédiées aux mobilités décarbonées, afin que les Franciliens puissent considérer le vélo et les transports en commun comme mobilités crédibles. Gardons en tête que les aménagements cyclables restent des dizaines de fois moins chers que</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	des projets routiers, avec des avantages que l'on ne compte plus, autant sur le plan sanitaire que sur la qualité de l'air. L'intermodalité train/vélo est donc un objectif important, afin de permettre aux Franciliens de se rendre dans les gares de leur commune via des itinéraires sécurisés, sur des pistes séparées du trafic motorisé par exemple, et de pouvoir y laisser leur vélo, dans des parkings sécurisés. Les communes, les agglomérations doivent donc se rattacher aux projets vélo existants (VIF), et organiser leurs plans de circulation autour de ce mode de transport.
Mail 2259																	[Ce mail est une proposition commerciale qui ne traite pas de l'enquête publique relative au SDRIF-E]
Mail 2260		X	X	X	X	X	X	X			X	X		X	X	X	<p>M Jean-Marie BATY (Mouvement national de lutte pour l'environnement MNLE) de Pantin a écrit : Le MNLE 93 (Mouvement national de lutte pour l'environnement) vous propose en pièce jointe sa contribution au SDRIF-E : "Ce que nous voulons pour l'Île-de-France" en 17 points à s'emparer.</p>  <p>CE QUE NOUS VULONS POUR LA REGION ILE-DE-FRANCE Depuis 2002, nous avons réalisé un travail d'écoute et d'échanges avec nos adhérents dans un premier temps, puis des ateliers avec des Comités de Quartiers et Comités de Développement qui ont permis de nous renseigner sur leurs préoccupations et de discuter avec des associations environnementales et citoyennes (CSTO, Fane de Lier, AFDL, ATTAC, Alternatif, France Environnement etc), des conseils, le café citoyen de Montreuil-Sec et d'autres associations de citoyens locaux. C'est ce travail qui a abouti aux projets suivants que nous soumettons en référence pour l'Île de France le 06/01/2012 et nous sommes tout disposés à les étayer dans le cadre du processus de participation de suivi et de concertation à la mise en place du SDRIF-E (octobre 2012). C'est une réflexion collective pour répondre au mieux aux besoins des citoyens et nous nous sommes réunis à leur mesure, en partage et l'essentiel de plus grand nombre d'habitants.</p> <p>NOS INTENTIONS ET NOS PROPOSITIONS : Ranger avec le logement d'une ville verte de qualité à la conception architecturale au regard de la qualité de vie et de l'équité des territoires entre et avec régions (justice climatique, répartition inégalitaire, situation en grande ville d'emploi des chômeurs, territoires désertés...) Réguler les inégalités territoriales et la ségrégation spatiale. Revenir vers une ville vivante et habitable pour toutes et tous dans une logique de proximité de toutes les fonctions propres à l'urbain, villes et villages (services publics, commerces, écoles, lieux de culte et de convivialité, espaces verts notamment) dans pour y organiser des environnements, etc... Revaloriser une culture agricole en Île de France, essentielle à la transition alimentaire qu'il nous faut et espérer pour sécuriser l'approvisionnement en nourriture de qualité de la région. Réguler les industries et des activités non polluantes au cœur des bassins de vie pour limiter les déplacements automobiles et développer les modes doux, valoriser l'apparition de nouveaux centres commerciaux. Rendre effectif le droit à un logement décent et accessible à tous en déconstruisant le droit d'usage de la propriété (gestion patrimoniale des biens immobiliers, affectation du droit au logement social). Revaloriser le fond foncier et fiscal et organiser le logement via des lieux de vie par un mélange de grandes (habitat en densité, tours d'eau, infrastructures fortes existantes...) Réguler le trafic routier de marchandises (accéder ou interdire) au trafic de transit entre Paris et l'Île de France. Définir une alternative viable en termes de modèle des transports urbains (autres que les transports individuels) dans le cadre d'un plan de transport durable, plus sûr et plus accessible et à tous les jours.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une démocratie, directe et délibérative 2. Le bien-être et la qualité de vie de toutes et tous 3. La transition écologique impose à ce SDRIF-E des choix aussi radicaux qu'impératifs 4. Une proposition de méthode de travail 5. Gérer la démocratie de l'Île de France 6. Obliger à un rééquilibrage des territoires 7. Réduire la consommation énergétique des bâtiments 8. La situation électrique de l'Île de France 9. Prioriser les transports publics 10. Les transports du quotidien et industriels 11. Revoir le fonctionnement logistique métropolitain 12. Réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre de la région 13. Protéger les terres agricoles, les espaces naturels 14. Sanctuariser les espaces ouverts et les paysages 15. Préserver les ressources naturelles 16. Zéro Déchet Net 17. Reconstruire l'Indice de Développement Humain. <p>Un document de 11 pages est annexé.</p>
Mail 2261		X					X										<p>Une ANONYME de Magnanville a écrit : [Texte identique à celui de l'observation n° 2232]</p>
Mail 2262		X					X									X	<p>M Nicolas Seghir DJEROUIT de Verneuil-sur-Seine a écrit : Opposition au projet de construction d'une maison d'arrêt à Magnanville. A l'heure où on veut consacrer l'environnement comme un bien universel, A L'heure où on veut consacrer notre agriculture comme intérêt national majeur, A l'heure, où le SDRIF-E institue pour la première fois l'environnement</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	comme un pilier fondamental du développement francilien, le gouvernement a choisi manifestement le contraire, par son choix absurde d'implanter son centre pénitentiaire à Magnanville, en détruisant 25 hectares de terres agricoles avec leur remarquable biodiversité et de surcroît en face d'un lycée et d'un centre sportif. Qui aurait pu imaginer une telle trahison ! qui aurait pu imaginer cette violation des règles juridiques (loi climat et bien d'autres) et environnementales. Ce projet est un non-sens, car en plus de la destruction de notre belle nature, de défigurer cette belle ville et ses beaux villages, il traumatiserait profondément la population, notamment nos enfants qui vivraient dans un climat d'insécurité et de peur. Vous qui avez des enfants et petits-enfants scolarisés dans un collège ou dans un lycée, imaginez les étudier en face d'un mirador, imaginez les rejoindre leurs établissements envahis par la peur. Imaginez cette ambiance de psychose ! Imaginez les trafics de drogue sous leurs yeux ! C'est pourquoi, les enfants de notre territoire seront très sensibles à votre avis défavorable à ce projet, sachez que certains seront peut-être à votre place, et d'autres auront d'autres responsabilités, ils vous rendront un vibrant hommage L'heure est grave, car il s'agit du destin de tout un territoire qui aspire à vivre en toute sécurité et sa population n'est nullement insensible à ce bien commun, mais le choix du gouvernement est inapproprié, car d'autres sites existent, répondant plus aux exigences de ce projet, sites avancés par le maire de Magnanville et l'association (TMCP) qui militent inlassablement contre ce projet. Comment en France, notre vieux pays, pays des droits de l'Homme, le gouvernement décide contre la volonté du peuple et leurs élus, Sachez que la quasi-totalité des élus du territoire ont voté contre ce projet. Si par extraordinaire ce Gouvernement persiste dans son choix déraisonnable, serait-il encore qualifié de parler environnement et agriculture dans les instances européennes et internationales.
Mail 2263			X	X				X						X	X		La Coordination des Luttes Locales d'Île-de-France a écrit : Avis n°1 [Texte identique à celui de l'observation n°2251].
Mail 2264			X														La Coordination des Luttes Locales d'Île-de-France a écrit : Avis n° 2 Métros et Ville monde. Alors que l'Île-de-France est déjà une région extrêmement dense en transports en commun, on nous promet 750km de nouvelles lignes de transports en commun à l'horizon de 2040. Pour quoi faire ? Si le polycentrisme est un objectif véritable, alors les Franciliens devraient pouvoir vivre et travailler près de chez eux. Or, les auteurs du document nous expliquent que ce sont les transports en commun qui vont rapprocher les habitations des lieux de travail. Quelle est la différence de logique par rapport à celle déployée depuis des décennies dans notre région ? Des centaines de km de RER ont été construits depuis les années 70, et les Franciliens n'ont cessé de s'éloigner de leur lieu de travail pour habiter dans des conditions plus vivables. Cette frénésie de nouvelles lignes dans toutes les directions, y compris en zones rurales, ne peut que conduire une partie de la population à habiter toujours plus loin de son lieu de travail. Si l'objectif de réduire l'artificialisation des sols était un véritable objectif, alors on ne devrait pas voir surgir des lignes et des gares en plein champ (lignes 17 et 18) qui impliqueraient nécessairement l'urbanisation de ces terres agricoles. Dans le cas de la ligne 17, notamment sur le Triangle de Gonesse, il ne s'agit pas même de construire des logements, interdits dans cette zone d'exposition au bruit des avions, mais d'un projet vague de rendre « le territoire attractif ». On peut s'interroger sur cette destination du foncier (voir résilience alimentaire). Ce projet ubuesque est la preuve que l'objectif ZAN est le cadet des soucis de la région. Si l'objectif était de répondre aux besoins en matière de déplacements, on ne construirait pas de grands axes traversant mais des lignes de proximité, on suivrait l'exemple de la ligne 15 sud Pont de Sèvres-Vitry-sur-Seine qui relie des pôles d'habitations à des pôles d'emplois. On ne construirait pas la ligne 17 nord qui relierait entre eux 2 aéroports aux publics différents (Le Bourget, pas d'habitants, à Roissy, pas d'habitants...), ou la ligne 18 (reliant Orly, pas d'habitants, à Versailles, ville équilibrée en habitats, emplois et services, tournée accessoirement vers Paris -

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Montparnasse). Les trajets effectués par les franciliens ne suivent pas du tout ces directions (l'immense majorité d'entre eux effectuent la navette entre leur lieu d'habitation et leurs lieux de travail, concentrés sur 1% du territoire francilien). Si l'objectif était de rendre la vie plus soutenable aux Franciliens, alors on ne devrait pas englober des dizaines de milliards d'euros dans des lignes inutiles, mais investir dans les transports « du quotidien », ceux qui sont utilisés tous les jours par des millions de voyageurs, dans des conditions souvent exaspérantes (retards ou suppressions de rames, entassements). Les habitants n'ont pour le moment gagné qu'inconfort avec les multiples travaux qui affectent la majorité des lignes... et une augmentation du prix du Pass navigo (promis à de nouvelles augmentations pour faire face aux dettes abyssales engendrées par des projets pharaoniques). Etalement urbain, artificialisation des sols et gaspillage inédit d'argent public sont les 3 conséquences inéluctables des projets de transport prévus dans le S.D.R.I.F. Il est temps de s'arrêter et de réfléchir autrement
Mail 2265			X			X									X		<p>La Coordination des Luttes Locales d'Ile-de-France a écrit : Avis n°3 Logistique et intermultimodalités fluviales.</p> <p>La multiplication des zones logistiques « n'est plus viable au vu des objectifs ZAN* et ZEN* poursuivis par la Région », c'est le SDRIF-E qui l'affirme, et qui pose au contraire comme un enjeu majeur de « restaurer les grandes continuités écologiques de protéger les « réservoirs de biodiversité d'importance nationale ». C'est pourtant une accélération programmée de flux marchands qu'il prévoit, et loin de l'objectif affiché de « Développer l'indépendance productive régionale », les logistiques prises en compte sont avant tout celles de l'accélération de produits importés, augmentant au contraire la dépendance de la métropole – entre autres via les autoroutes fluviales démesurées qu'il préconise de développer, en lien avec les pharaoniques projets Haropa et Canal Seine Nord Europe, dont l'objectif - affiché par son promoteur Goodman - est de « capter une part importante du trafic maritime international ». Quitte à autoriser, entre autres, sur les rives de Seine, la construction de la plateforme logistique multimodale Greendock, dans un secteur normalement protégé par le Schéma d'orientation et de développement durable (SODD) du Port et en contradiction avec le CPER 2021-2027, le PLU de Gennevilliers, le SCOT de la Métropole, le plan climat-air-énergie territorial (PCAET), le SDAGE et le SAGE des rivières d'Ile-de-France, et le SRCE d'Ile-de-France... Face à la zone classée Natura 2000 de la pointe de L'Île-St-Denis (Z.N.I.E.F.F.), réserve ornithologique de premier ordre, aux espèces protégées par la directive Oiseaux de l'Union européenne dont le Martin pêcheur et le grand Cormoran, cet « entrepôt du dernier kilomètre », soumis à des coefficients de rotation des marchandises extrêmement élevés, nuit et jour, 7 jours sur 7, et le méthaniseur également prévu, entraîneraient l'encombrement sur des axes routiers, l'augmentation des gaz à effet de serre et une multiplication des pollutions. Tout comme à Taverny, Noisy-le-Sec ou Romainville dans le Val d'Oise où la même entreprise Goodman veut construire d'autres entrepôts dont le trafic s'ajouterait à celui existant, détruirait des continuités écologiques et la qualité de vie des riverains - en contradiction flagrante avec le diagnostic et les préconisations environnementales du S.D.R.I.F.-E.</p>
Mail 2266					X		X					X			X		<p>La Coordination des Luttes Locales d'Ile-de-France a écrit : N°4 : Arbres, pleine terre et densification.</p> <p>Le S.D.R.I.F. doit imposer la conservation des arbres existants dans les milieux urbains comme il l'a fait pour les milieux agricoles avec l'OR 18. Car les arbres adultes sont des monuments naturels qui participent, de par leur nature, à atteindre les objectifs fixés par le Plan d'Aménagement Régional du S.D.R.I.F., notamment : - Ils constituent un élément essentiel pour la lutte contre les îlots de chaleur, - Ils sont des supports de la biodiversité, - Ils contribuent largement aux continuités écologiques en ville, - Ils participent au stockage du carbone et donc à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, - Ils s'intègrent dans le patrimoine paysager de la région (alignement d'arbres le</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	long des axes et des cours d'eau, arbre sur la place du village...) En revanche, l'abattage de ces arbres contribue à ne pas atteindre ces objectifs voire à accélérer la fuite en avant. Or, l'obligation de densifier les zones urbaines (OR57) entraîne presque systématiquement la coupe des arbres existants (ou leur mutilation) et la disparition des espaces de pleine terre (condition essentielle pour le développement d'arbres en bonne santé) dans les zones urbaines, sans remise en question des projets. L'obligation de densifier est d'ailleurs plus importante (jusqu'à 17 %) dans les secteurs franciliens les plus denses - à savoir dans les polarités du cœur d'agglomération et de la couronne d'agglomération (voir OR 57) alors que l'urgence est à la résilience de ces territoires et que cette dernière passe par la végétalisation et la renaturation des espaces urbains. A ce titre, l'OR 57 encourage à "limiter les espaces perdus" (sans préciser la nature de ces espaces) alors qu'elle devrait mentionner la nécessité d'intégrer les arbres existants dans les projets de densification. Si les OR 29 et 30 contrebalancent cette erreur d'appréciation, en imposant une proportion des espaces de pleine terre de 30 %, elles ne visent pas directement la conservation des arbres et orientent vers la reconquête plutôt que vers la préservation de l'existant. Or, il est d'abord essentiel de conserver les arbres existants - dont il n'est fait mention nulle part - afin de ne pas supprimer des fonctions écologiques (stockage de carbone, régulation des températures et de l'hydrométrie...) qui ne seraient compenser que plusieurs dizaines d'années plus tard avec la plantation de jeunes sujets.
Mail 2267					X		X	X					X	X	X		<p>La Coordination des Luttes Locales d'Île-de-France a écrit :</p> <p>Avis N°5 : Espaces naturels en ville.</p> <p>Le S.D.R.I.F.-E définit comme d'une « grande valeur environnementale, paysagère, économique et sociale » les espaces de pleine terre où « le sol, du fait de sa profondeur et de sa continuité, est en mesure d'assurer certaines fonctions écologiques telles que la régulation du cycle de l'eau (rétention et reconstitution de la réserve utile en eau du sol, circulation, infiltration de l'eau et évapotranspiration), le développement d'un couvert végétal ou le stockage du carbone », dont font partie les jardins. Il dresse également un constat alarmant de leur évolution en précisant « qu'en 2021, les espaces ouverts urbains représentaient 27 % des surfaces urbanisées de l'ensemble de la région, 22 % dans l'agglomération parisienne et 18 % à Paris et en petite couronne. Entre 2012 et 2021, près de 3 300 hectares d'espaces ouverts urbains, soit 4 % de leur surface, ont disparu sous l'effet du renouvellement urbain, un recul qui touche avant tout les jardins de l'habitat. De même, les friches "naturelles", qui comptent parmi les espaces les plus riches en biodiversité avec les landes, les prairies et les haies, ont perdu près de la moitié de leur surface ces 35 dernières années dans Paris et en petite couronne, essentiellement au profit d'espaces d'activités économiques. » Les conséquences de cette évolution sont lourdes autant pour la biodiversité (« Les effectifs d'oiseaux spécialistes urbains ont ainsi chuté de 41 % entre 2004 et 2017. ») que pour la santé et la qualité de vie des riverain.e.s. s, privés de lieux de subsistance et d'entraide (potagers, jardins vivriers ouvriers, familiaux et associatifs), de convivialité et de bien-être essentiels. L'OMS recommande 12 m² d'espaces de nature par habitant. e. s : on est loin du compte en Île-de-France dont les habitant.e. s sont privés de cet accès : par exemple dans les Hauts-de-Seine où, sur un total de 36 communes, 21 villes sont carencées en espaces verts, ou à Aubervilliers qui n'offre qu'1,42 m² d'espaces verts par habitant. e, au lieu des 12 minimum indispensables. Le S.D.R.I.F.-E se fixe donc légitimement comme ambition de « favoriser le retour de la biodiversité, d'améliorer les cadres de vie et d'adapter les villes au changement climatique » avec « trois grandes priorités » affichées : « Un nouvel objectif de réduction de l'artificialisation, une protection plus forte des espaces de l'armature verte particulièrement soumis à la pression urbaine ainsi que des connexions écologiques d'intérêt régional ». Or face aux ravages déjà observés de la spéculation foncière urbaine, alimentée par la financiarisation du secteur immobilier, le S.D.R.I.F.-E se contente de ces vagues ambitions sans donner aucun objectif chiffré qui permette d'influer véritablement sur les documents</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	d'urbanisme de rang inférieur (S.Co.T., P.L.U....) : ainsi par exemple des actions de désimperméabilisation des sols, dont il est indiqué que le SDRIF-E « les soutient et les favorise » sans aucune obligation chiffrée ou seuil réglementaire. Il ouvre même la voie à toutes les dérives en précisant que : « l'existence d'espaces ouverts urbains peut entrer en concurrence avec d'autres besoins en ville, pour le logement notamment [...] », laissant aux collectifs d'habitant.e.s la charge de défendre seuls des jardins devenus les poumons vitaux de la métropole, comme à Aubervilliers avec le Collectif (victorieux) de défense des Jardins des Vertus, aux Tartres, à Saint Denis avec Utopile, sur l'île de la dérivation avec Non au Pont d'Achères, à Montreuil où les murs à pêches, qui bénéficient pourtant de soutien Européen pour la biodiversité sont sans cesse menacés d'accaparement, et bien d'autres. Qu'ils soient en lutte contre des projets d'immeubles commerciaux et de bureaux coûteux, démesurés et inutiles comme le Collectif Austerlitz, ou des projets routiers qui ne correspondent à aucune demande ni besoin des habitant.e.s comme Vivre sans BIP, ces collectifs défendent un patrimoine inestimable : les rares espaces urbains ouverts d'Île-de-France qui donnent encore accès à la terre fertile, constituée au fil des millénaires, travaillée depuis des siècles par les maraîchers, petits cultivateurs et jardiniers de l'Île-de-France, dépositaire d'une mémoire et d'une richesse dont la bétonisation et les pollutions urbaines ont déjà dévastés en grande partie. Pour prendre au sérieux ses ambitions environnementales, le SDRIF-E doit augmenter à 50% l'objectif affiché de 30% de pleine terre dans les communes carencées et préserver le legs des siècles en limitant au maximum l'usage de la compensation qui légitime la destruction de sols riches et fonctionnels : en matière de jardins et de friches, Eviter systématiquement car Réduire ne suffit plus, et Compenser n'a aucun sens.
Mail 2268					X	X						X	X		X		<p>La Coordination des Luites Locales d'Île-de-France a écrit :</p> <p>Avis N°6 : Espaces naturels, forestiers et cours d'eau.</p> <p>L'un des objectifs affichés par le Plan d'Aménagement Régional soumis à l'enquête publique est une "protection plus forte des espaces de l'armature verte". Il consacre d'ailleurs le premier chapitre des orientations règlementaires ainsi qu'une des 3 cartes (nommée "placer la nature au cœur du développement") à l'intégration de la préservation et de la restauration de la biodiversité dans la politique d'aménagement du territoire. La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique tel qu'il est souhaité par la région et cela se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations règlementaires mettant à mal cette protection. A commencer par l'OR18 qui liste les dérogations possibles à la protection des espaces naturels et forestiers. Le premier point consiste à autoriser "le passage des infrastructures, sous réserves qu'aucune autre solution ne soit techniquement possible à un coût raisonnable et que son impact soit limité". Sans compter qu'il est impossible de limiter ni de compenser les impacts d'un tel aménagement sur le paysage et les continuités écologiques, le S.D.R.I.F se garde bien de définir le "techniquement possible" et le "coût raisonnable". Aussi, la définition et la cartographie de la grande armature paysagère à conforter (OR 1) et de l'armature verte à sanctuariser (OR 2) sousentendent l'existence d'une grande trame homogène et fonctionnelle recouvrant tout le territoire francilien. L'effondrement de la biodiversité constaté dans toutes les grandes unités paysagères du territoire, et admis dans le Plan Régional d'Actions, témoignent de l'absurdité d'un tel constat qui ne permet pas de proposer des mesures à la hauteur de l'urgence et des besoins au-delà de la conservation de l'existant. Il est possible de citer d'autres éléments tendant à montrer l'absence de cohérence dans le document concernant la volonté de protéger les espaces naturels et forestiers, par exemple : - Tous les massifs forestiers doivent être inclus dans l'armature verte à sanctuariser, quelle que soit leur localisation. En effet, la protection des massifs boisés (en dehors des forêts de protection dont le statut se suffit à lui-même) diffère suivant qu'ils sont</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	localisés dans l'agglomération parisienne ou dans l'espace rural. Les enjeux liés à leur protection sont pourtant les mêmes : accueil du public, support de biodiversité, régulation du climat, stockage des eaux de pluies, exploitation forestière... - Il ne doit pas être possible de déroger aux objectifs de restauration des cours d'eau et d'absence de dégradations supplémentaires des berges. Les OR 22 à 25 évoquent la protection des cours d'eau. Les moyens utilisés pour atteindre ses objectifs sont moins forts que dans le précédent schéma directeur (par exemple, la réouverture des rus busés dans les espaces urbanisés est seulement favorisée alors qu'elle était obligatoire dans le document précédent) et les possibilités d'artificialiser les berges sont trop nombreuses notamment pour le transport fluvial. Il est nécessaire que les moyens proposés par les orientations réglementaires soient cohérents et à la hauteur des objectifs de préservation des espaces naturels et forestiers. Il en va de la capacité du territoire à répondre demain aux enjeux sociétaux en termes d'habitabilité, de sécurité et de bien-être
Mail 2269				X							X				X		<p>La Coordination des Luites Locales d'Ile-de-France a écrit :</p> <p>Avis N°7 : Continuités écologiques.</p> <p>Ce nouveau S.D.R.I.F. s'appuie sur un aménagement très ancien du territoire francilien et continue dans la voie d'une densification urbaine très éloignée des besoins citoyens et des mesures nécessaires pour améliorer la qualité de vie et la biodiversité en ville (l'OMS préconise 12 m² d'espaces verts par habitant à moins de 300m de son domicile, ou à moins 5min à pied (OMS 2017). Bien qu'il affiche une volonté de préserver les continuités écologiques, le S.D.R.I.F.-E autorise cependant certaines dérogations possibles qui rendent leur prise en compte (conservation, restauration, création) quasiment inopérantes. Dans les espaces ruraux, il autorise par exemple l'aménagement de nouvelles infrastructures (réseaux routiers ou ferroviaires) au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers protégés (OR 18), entraînant de façon incontestable la fragmentation des habitats sans que cela puisse être réellement résorbé (un passage à faune rétablit le passage sur un point alors que la route fait obstacle sur plusieurs kilomètres). Et dans nos villes, fortement carencées en espaces verts ouverts, le nouveau S.D.R.I.F. et ses cartes d'orientations semblent ignorer tout simplement les espaces verts de moins de 5 hectares et n'encouragent en aucun cas la renaturation des espaces possiblement dégagés par des déconstructions. L'exemple du Tram 1 entre Romainville et Fontenay, qui vient remplacer une partie de l'ancienne A186 qui traversait Montreuil, est à ce titre édifiant et témoigne du manque de concertation raisonnée sur l'aménagement urbain en zone fortement densifiée : coupes d'arbres, construction de bureaux, logements en accès à la propriété, construction de parkings verticaux et de galeries marchandes, avec pour mot d'ordre le trop flatteur slogan "construire parfois planter d'abord" ! Mais qu'en est-il de la création de la trame verte, de la préservation du corridor écologique des murs à pêches proche. Il semble urgent pourtant, dans le contexte des aléas climatiques de plus en plus extrêmes (pics de chaleur notamment) et de l'érosion croissante de la biodiversité (disparition des oiseaux, des papillons, des chauves-souris) d'encourager la création de nouveaux espaces naturels partout où cela est possible. De trop nombreux obstacles font barrage aujourd'hui au déplacement de la faune (2000 obstacles recensés), et les coupes d'arbres en ville suppriment les nids comme les espaces de nourrissage. Il faut donc en finir avec la spéculation foncière comme moteur de l'aménagement urbain et sanctuariser les continuités écologiques comme une priorité absolue, vitale et nécessaire à notre rapport au vivant : conserver les dents creuses, les délaissés de routes, les corridors verts, les ruisseaux, les mares pour renaturer nos villes désertées par les non humains et encourager la création de parcs aux abords des transports notamment (gares vertes, voies cyclables, ecosentiers). Si ces continuités écologiques en ville sont évoquées dans l'OR5, leur sujet nécessite d'être plus détaillé et mieux encadré. Les mesures proposées ne concernent que les connexions écologiques d'intérêt régional alors qu'elles devraient s'appliquer à toutes les continuités identifiées en ville, qu'il s'agisse de corridors régionaux (identifiés et localisés sur les cartes du S.D.R.I.F.)</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	ou locaux (réseau régional complété sur des territoires plus petits). En outre, elles ne sont ni suffisamment précises, ni suffisamment prescriptives pour entraîner une mise en œuvre généralisée dans les documents d'urbanisme locaux. Enfin, en ce qui concerne les continuités écologiques dans les espaces agricoles, un effort apparaît quant à la préservation des éléments naturels (arbres, haies, bosquets) à travers l'OR 15 notamment. Mais cette dernière n'est cependant pas suffisamment prescriptive ni normative quant à la restauration et à la création de ces éléments.
Mail 2270				X	X			X				X		X	X		<p>La Coordination des Luttes Locales d'Île-de-France a écrit :</p> <p>Avis N°8 : ZAN et terres agricoles.</p> <p>La révision du S.D.R.I.F. est initiée principalement pour répondre à la Loi Climat et Energie imposant une trajectoire aboutissant au Zéro Artificialisation Nette en 2050. Contrairement aux autres régions, qui doivent se fixer des objectifs de diminution de surfaces artificialisées de 50 % par tranche de 10 ans, l'Île-de-France peut décider de sa trajectoire afin que cette dernière prenne en compte les enjeux dits « spécifiques » liés au territoire. De fait, la région a choisi la politique du moindre effort : non contente d'être la région la plus riche (31 % des richesses du pays) et la plus peuplée (18 % de la population française) sur seulement 2 % du territoire national, elle ose proposer une trajectoire qui ne lui permettra pas d'atteindre l'objectif national d'absence d'artificialisation nette à l'horizon 2050 (voir aussi l'avis de la M.R.A.E.). Avec 20 % de diminution de surfaces artificialisées par tranche de 10 ans de 2021 à 2031, puis de 2031 à 2041, 500 ha (!) d'espaces naturels, agricoles et forestiers par an seront détruits dans la dernière décennie (2041 – 2051). Pour justifier cette trajectoire, elle s'appuie sur des impératifs de développement en contradiction avec une certaine réalité : la construction de 70 000 logements par an au regard des 56 000 nouveaux habitants par an en IDF n'est pas cohérente. A raison de 2,5 habitants par logement, cela fait un besoin hypothétique de 22 000 logements. Cherchons l'erreur, surtout si aucune recherche n'est faite dans l'existant vacant, selon le principe "Eviter, Réduire, Compenser. Si nous raisonnons sur le territoire de la 1ère et 2ème couronne, cette démarche ne va pas rendre possible, outre la très modeste ambition de respecter le ZAN, la renaturation en ville. Là où les effets du réchauffement vont se faire cruellement ressentir. Si nous raisonnons sur le territoire de la grande couronne, cela va entraîner une consommation de terres agricoles, consommation accrue par l'aménagement de 790 hectares de secteurs industriels d'intérêt régional qui se rajoutent d'office aux projets existants et à venir. En effet, la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), voire la création de nouveaux ENAF, est indispensable pour répondre aux enjeux identifiés dans le Projet d'Aménagement Régional, lié à l'environnement et aux changements climatiques, notamment : - Lutter contre le réchauffement climatique : selon une étude publiée en avril 2023 dans le journal scientifique The Lancet, Paris est la capitale européenne où les habitants ont le plus de risque de mourir en cas de canicule. - Atteindre la résilience alimentaire : redonnons à nos terres agricoles plus de place au lieu d'y construire de nouveaux aménagements (logistiques, logements...). En effet, aujourd'hui la production agricole francilienne ne couvre que 10 % des besoins en fruits et légumes, 24 % des besoins en pommes de terre, et moins de 2 % des besoins en lait et en viande. - Atténuer l'érosion de la biodiversité : plus de 2 000 obstacles nuisent aux déplacements de la faune du fait des aménagements liés aux usages du territoire (l'exploitation des ressources, le développement de l'habitat, des transports...). Autre exemple, ces usages sont la cause également de la disparition de 33 % des papillons entre 2006 et 2014. Ainsi, afin d'assurer la sécurité et le bien-vivre des franciliens, compte-enu des caractéristiques du territoire, il est nécessaire et urgent, de proposer une trajectoire ambitieuse, visant le Zéro Artificialisation Brut voire la renaturation des espaces les plus denses et les plus peuplés.</p>
Mail 2271		X	X	X	X	X											<p>La Coordination des Luttes Locales d'Île-de-France a écrit :</p> <p>Avis N°9 : Conditions de vie et de travail, mobilité et polycentrisme.</p> <p>Concernant le logement, le S.D.R.I.F. énonce 2 principes intéressants : le renoncement à l'étalement urbain et le</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>polycentrisme. Il s'agit donc de construire « la ville sur la ville », et de permettre aux franciliens de trouver, dans toute la région, à moins de 20 minutes de chez soi, emploi, services et espaces verts. Un principe, de multiples exceptions : - le développement des « villes rurales ». Il ne s'agit pas ici de densification, mais de construction sur des espaces naturels (agricoles, boisés, par exemple à Taverny dans le val d'Oise), et donc d'étalement urbain. - La densification des quartiers de gares : on y construit certes des logements, mais le vœu qu'ils soient accompagnés de nouveaux emplois, de services et d'espaces verts à proximité est un enrobage sans aucun contenu : les espaces verts ont disparu au profit des logements, et les services et les emplois ne suivent pas (exemple Pontoise où la construction de centaines de logements sur des friches à côté de la gare s'est assortie de la fermeture de commerces de proximité). Dans certains cas, étalement urbain se conjugue même avec de nouvelles gares (lignes 17 et 18 qui traversent principalement des zones rurales). Soutenir que la construction des gares rapproche les travailleurs de leur emploi est donc une contre-vérité. Les logements près des gares les rapprochent seulement des trains et des métros qui les conduisent toujours plus loin de leur lieu de travail ? Les 68 nouvelles gares du Grand Paris Express, sans compter celles devant accompagner les nouvelles lignes de métro prévues par le S.D.R.I.F., ne suivent donc en aucun cas la trajectoire de la région des 20 minutes. Dans les 2 cas, villes rurales et densification des quartiers des gares, ce sont donc des quartiers résidentiels qui risquent de continuer à se développer (les gens y habitent mais n'y travaillent pas). Du côté des emplois, c'est la concentration grandissante : de 2006 à 2016, 10 communes ont profité de 45 % de la croissance en emplois en IDF, 15% des communes totalisant 80 % des emplois (les gens y travaillent mais peu y habitent). D'autres communes, pourtant bien dotées en transports en commun, en ont perdu (Cergy, Aulnay, Poissy). Le S.D.R.I.F. n'apporte aucune solution à cette dissociation entre la localisation des emplois et celle des logements. La multiplication des transports en commun ne ferait qu'aggraver encore la situation. Pour atteindre l'objectif de lutte contre l'étalement urbain il faut renoncer aux lignes 17 nord et 18 ouest qui le contredisent. Pour réaliser celui de polycentrisme et de "région des 20mn", il faut au contraire renforcer les transports de proximité, notamment en grande couronne. Par ailleurs, déconcentrer les emplois nécessite plus qu'un simple regret sur papier. Cela suppose une véritable planification, comme cela avait été fait avec le concours de la DATAR à l'échelle nationale dans les années 50-60.</p>
Mail 2272														X			<p>La Coordination des Luttes Locales d'Ile-de-France a écrit : Avis N°10 : Résilience alimentaire et terres agricoles. Un des objectifs affichés du SDRIF-E est de progresser vers l'autonomie alimentaire. Pourtant, rien n'est envisagé pour préserver les terres agricoles (13% seulement des espaces naturels sont voués à être sanctuarisés). On y prévoit au contraire l'urbanisation de milliers d'hectares supplémentaires de terres reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité (Saclay et Gonesse par exemple, historiquement pourvoyeuses de la région en produits alimentaires). Comment faire plus avec moins ? Aujourd'hui, l'Île-de-France compte plus de 12 millions d'habitants et son autonomie alimentaire sur stocks est estimée à trois jours tout au plus ! La crise sanitaire l'a cruellement rappelé en mettant en lumière cette fragilité alors que les grands flux menaçaient de s'interrompre. Et ici plus qu'ailleurs, le prix du foncier agricole a tellement augmenté sous l'effet de la spéculation, que de jeunes agriculteurs, trices ne peuvent plus espérer s'installer, même en maraichage bio. Il semble donc urgent que la région Île-de-France priorise des formes de résiliences alimentaires fortes en sanctuarisant l'ensemble de ses terres arables et nourricières, sans dérogation possible. Nous ne pouvons plus, à l'heure du réchauffement climatique et de l'accélération des aléas extrêmes, continuer à sacrifier de nouveaux espaces agricoles, naturels et forestiers de pleine terre, au profit d'une urbanisation étouffante de nos territoires et de création d'infrastructures de transports démesurées et inutiles. Il faut sanctuariser ces sols et donner les moyens aux agriculteurs de s'orienter vers une production locale afin de créer</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	une grande ceinture maraichère essentielle à la transition écologique et alimentaire qu'il convient d'opérer pour un futur désirable et soutenable.
Mail 2273					X										X		Mme Michèle DAVALLAN de Clichy a écrit : Protéger les arbres adultes. LE S.D.R.I.F. doit imposer la conservation des arbres existants dans les milieux urbains comme il l'a fait pour les milieux agricoles avec l'OR 18. Car les arbres adultes sont des monuments naturels qui participent, de par leur nature, à atteindre les objectifs fixés par le Plan d'Aménagement Régional du S.D.R.I.F. en matière de santé, de sécurité, de régulation du climat ou encore d'accueil de la biodiversité. Dans mon quartier sur 10 jeunes arbres plantés, 5 sont déjà morts et attendre que les rescapés poussent prendra trop de temps ! En revanche, l'abattage de ces arbres empêche d'atteindre ces objectifs voire accélère une fuite en avant. Or, l'obligation de densifier les zones urbaines (OR57) entraîne presque systématiquement la coupe des arbres existants (ou leurs mutilations) et la disparition des espaces de pleine terre (condition essentielle pour le développement d'arbres en bonne santé) dans les zones urbaines, sans remise en question des projets. Il est d'abord essentiel de conserver les arbres existants - dont il n'est fait mention nulle part dans le S.D.R.I.F. - afin de ne pas supprimer des fonctions écologiques (stockage de carbone, régulation des températures et de l'hydrométrie...) qui ne seraient compensées que plusieurs dizaines d'années plus tard avec la plantation de jeunes sujets.
Mail 2274			X			X									X		La Coordination des Luttes Locales d'Ile-de-France a écrit : [Texte identique à celui de l'observation n° 2265].
Mail 2275					X		X					X			X		La Coordination des Luttes Locales d'Ile-de-France a écrit : [Texte identique à celui de l'observation n° 2266].
Mail 2276																X	Mme Ann MARTY de Morsang-sur-Orge a écrit : Arrêt de l'installation d'antennes Relais et démantèlement de celles déjà en place. Les antennes relais gigantesques à l'apparence d'armes de guerre sont à présent partout et se multiplient de manière insensée sans aucune précaution quant aux répercussions sur la santé humaine, animale et végétale. Nous les voyons sur les toits d'immeubles, dans les zones d'activité, sur les châteaux d'eau, dans les parcs publics, parfois très proches l'une de l'autre comme dans la zone d'activité de Grigny. Les citoyens et Maires de communes qui s'y opposent ne sont pas entendus. Que signifient ces actions de cache-cache ? Ce déploiement ne représente-t-il pas un non-sens écologique au même titre que la manipulation du climat par les activités de géo-ingénierie dont nous sommes quotidiennement victimes ? Cette commission d'enquête est-elle sérieuse ? Ou s'agit-il d'une Nième pièce de théâtre visant à laisser imaginer aux gens un réel souci venant des pouvoirs politiques pour une amélioration de leur quotidien et de l'environnement ? Je me permets de rappeler la disparition des insectes et des grenouilles, la raréfaction des oiseaux, la mort des arbres qui s'étend sur tout le territoire et la multiplication des cancers. Sans grand espoir.
Mail 2277					X	X						X	X		X		La Coordination des Luttes Locales d'Ile-de-France a écrit : [Texte identique à celui de l'observation n° 2268].
Mail 2278		X	X	X	X	X	X	X				X	X		X	X	M Jean-Marie BATY (Mouvement national de lutte pour l'environnement MNLE) de Pantin a écrit : [Texte identique à celui de l'observation n° 2260]
Mail 2279																X	M Claude AUVRAY de Magnanville a écrit : Non à la prison. Trouvez une autre commune pour l'implantation de la prison. Trop près des habitations et des écoles. De plus les

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2280			X														habitants risquent de mettre en vente leurs maisons. Une ANONYME du Bourget a écrit : Projet métro 7 La Courneuve/Le Bourget/Drancy. Oui à ce projet pour nos villes ! J'habite Le Bourget, à proximité de la gare. Les transports en bus pour me rendre à La Courneuve pour prendre le métro ou la mairie de Drancy sont catastrophiques. Les délais d'attente entre 2 bus sont parfois très longs, nous ne pouvons pas toujours monter dans le bus surchargé... Donc oui à la prolongation du métro 7 !!
Mail 2281											X					X	Mme Jocelyne BOULET de Noiseau a écrit : Contre le projet d'une prison à Noiseau Je soutiens le projet du SDRIFe arrêté par le Conseil Régional le 12 juillet 2023 qui place « l'armature verte à sanctuariser » sur les zones agricoles et espaces naturels de la plaine de Noiseau pour les protéger. Avec l'orientation réglementaire n° 2 qui précise qu'au sein de cette « armature verte » toute nouvelle urbanisation est exclue. Et je demande expressément au Conseil Régional – lors du vote d'adoption définitif du SDRIFe prévu à l'été 2024 – de ne pas donner suite à la demande de modification de l'État qui liste dans ses projets à inscrire dans le SDRIFe celui de la prison de Noiseau sur 19 hectares. Je marque ainsi ma totale opposition à la destruction irréversible des terres agricoles de Noiseau.
Mail 2282		X					X										Mme Françoise GROSSELIN d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Non et Stop aux constructions nouvelles à Ozoir-la-Ferrière, tant que : - les infrastructures - transports- parking-places de stationnement, écoles- collèges, -lycées - médecins, et tout ce qui rend une ville belle gaie, verte etc..... resteront insuffisants comme à ce jour.
Mail 2283											X						M Jean-Jacques BRICHET, maire de Grandpuits (77) a écrit : Proposition permettant le développement des énergies renouvelables. La région IdF est très en retard sur ses objectifs de développement des énergies renouvelables. Pour 2040, il faudrait multiplier par 28 la production d'énergie solaire afin d'atteindre l'objectif de production annuel ciblé entre 5,9 et 7 TWh. Or l'implantation de champ photovoltaïque peut rencontrer plusieurs obstacles dont celui de la bande des 50 mètres en limite d'un massif boisé de plus de 100 ha. J'ai en effet pris connaissance dans le département du 77 de cette difficulté sur un terrain dégradé à très faible potentiel agricole situé sur une ancienne carrière remblayée en terre sableuse. Toutes les conditions seraient réunies pour développer un projet de parc photovoltaïque mais ce projet se trouvant en limite d'un massif boisé de plus de 100 ha, risque d'être bloqué car le SDRIF actuel impose qu'aucune nouvelle urbanisation ne soit implantée dans la bande des 50 mètres. Considérant que les projets de parcs photovoltaïques sont d'intérêt public, je fais, en tant que Maire de Grandpuits et citoyen soucieux du développement des énergies renouvelables, la proposition suivante : Proposition : Une liste d'exceptions à la bande des 50 mètres en limite d'un massif boisé de plus de 100 ha existe déjà dans le SDRIF actuel, il faudrait la compléter avec des installations photovoltaïques qui sont d'intérêt public à condition que celles-ci respectent: - la non artificialisation des sols , - la réversibilité de leur installation, - la non modification des écoulements et infiltrations des eaux pluviales - l'absence d'impact sur les lisières de bois.
Mail 2284		X		X		X											M Ihsane OUAHEB, responsable de l'urbanisme de la commune de Vernouillet communique un avis de cette dernière sur le projet de SDRIF-E appliqué à cette commune : Trois observations sont faites sur la nécessaire adaptation des actes réglementaires du SDRIF-E, telles qu'elles

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	 <p>s'appliqueront ultérieurement au PLUi pour ne pas empêcher les développements urbains et économiques de trois quartiers de la commune : le parc du Château, les terres Rouges, le quartier de la Grosse Pierre. Des extraits de ces cartes avec des suggestions d'amendements sont inclus dans cette communication (exemple ci-joint).</p>
Mail 2285								X									<p>Mme Ariane LACOTTE de Montreuil a écrit : Pour une artificialisation des sols soutenable. La trajectoire proposée par la région ne permettra pas d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050. Pourtant, la révision du S.D.R.I.F. a été initiée suite à la Loi Climat et Energie d'août 2021 dans l'objectif d'intégrer l'objectif ZAN. Cette trajectoire a été définie d'abord au regard d'objectifs de développement démographique et économique qu'il convient de remettre en question. Car la mise en œuvre du ZAN participe fortement à la lutte contre les effets du réchauffement climatique, la résilience alimentaire ou encore à l'atténuation de l'érosion de la biodiversité. La région doit donc proposer une trajectoire plus ambitieuse et viser le Zéro Artificialisation Brute, et anticiper la renaturation pour les territoires les plus denses pour lesquels l'habitabilité en 2050 n'est pas assurée. J'habite la ville de Montreuil en Seine-Saint-Denis, jusque-là relativement préservée qui ne fait que connaître de nouveaux chantiers, indicateur de l'artificialisation croissante de toute la région IDF. A l'horizon 2050, il est urgent d'intégrer la préservation des friches, laisser la place à la nature !</p>
Mail 2286			X														<p>Mme Ludovine ANDREOPA de Drancy a écrit : Prolongement du métro à Drancy. En tant que résident de Drancy, je suis convaincu de l'importance cruciale d'obtenir une extension du métro dans notre ville dans le cadre du projet du Grand Paris. Actuellement, notre principal moyen de transport en commun est le RER B, qui présente des limitations importantes, notamment des horaires de fermeture précoces le soir, et de nombreux problèmes techniques en permanence. Pour ceux d'entre nous qui travaillons tard ou qui ont des engagements en soirée, cette situation crée des obstacles considérables à la mobilité et à l'accessibilité. Actuellement, mes déplacements le soir sont extrêmement contraignants. Je suis contraint de prendre la ligne 7 jusqu'à Fort d'Aubervilliers, puis de recourir au Noctilien, ce qui représente un trajet éprouvant de 1h30 (encore pire si je le rate). L'ajout d'une ligne de métro à Drancy serait une solution transformative. Non seulement cela améliorerait</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	la connectivité avec d'autres parties de la région parisienne, mais cela offrirait également une alternative fiable et pratique pour les déplacements quotidiens. Cela aurait un impact positif sur la qualité de vie des résidents, en réduisant les temps de trajet, en offrant plus de flexibilité dans les horaires et en contribuant à désengorger les routes. Je vous en supplie accordez une attention particulière à notre demande d'intégrer Drancy dans le projet.
Mail 2287																	X Mme Manon RIOU de Magnanville a écrit : Je ne veux pas de prison à Magnanville ;
Mail 2288																	<i>Spam</i>
Mail 2289		X															X Un ANONYME de SOINDRES a écrit : Projet de révision du SDRIF-E sur la commune de Magnanville. En tant qu'habitant de Soindres, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Soindrais, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Soindres. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Soindrais. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse
Mail 2290		X					X										X M Yves GROSSELIN d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Comment peut-on admettre la transformation de terrains agricoles en terrains constructibles sachant que ces éventuelles constructions se trouvent en dessous d'une ligne électrique à très haute tension, 400.000 volts avec tous les problèmes de champs magnétiques ! De plus, habitant Ozoir depuis presque 50 ans, la zone est une piscine pendant tous les mois d'hiver. D'autre part, Ozoir est devenu depuis une décennie un chantier avec uniquement des constructions d'immeubles abandonnant ce qui en faisait son charme, une ville pavillonnaire. De plus, avec ces milliers d'habitants supplémentaires, aucuns travaux concernant la modification de l'assainissement pour absorber tous ces nouveaux arrivants. Concernant tous les équipements publics, aucun nouveau gymnase ou augmentation d'infrastructure. Et que dire de la pénurie de médecins à Ozoir ! Nous sommes obligés d'aller vers Roissy pour être accepté ! et trouver un spécialiste médical. En conclusion je totalement opposé à tous ces nouveaux lotissements sans résolution de tous les problèmes évoqués.
Mail 2291			X														Mme Madeleine CLOUSIER de Drancy a écrit : Métro indispensable.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2292							X									X	Une ANONYME de Magnanville a écrit : Non à la maison d'arrêt à Magnanville. Il est surréaliste de penser à un projet pareil. Une maison d'arrêt dans une zone pavillonnaire en pleine campagne à quelques mètres d'une deux lycées. Les habitants de Magnanville vont subir de fortes nuisances sonores. Une maison d'arrêt engendre énormément de flux de la part du personnel, des familles des détenus, de bruit des hauts parleurs très tôt le matin et j'en passe. Il faut se rendre sur le terrain pour se rendre compte de l'incohérence de ce projet. Pourquoi Magnanville ??? N'est-il pas plus approprié de faire un projet comme celui-ci dans une zone industrielle où il y a des accès bus... avec des infrastructures où les nuisances ne seront pas un problème ? Comme d'autres maisons d'arrêt. Merci de reconsidérer la question.
Mail 2293		X			X	X											Mme Nathalie VIGNERON-LAROSA de Montreuil a écrit : En Seine Saint Denis, les espaces naturels sont rares et fragiles. A Montreuil où j'habite, l'habitat et les réseaux routiers sont denses et se densifient et les espaces naturels tels que les murs à pêches sont précieux (très fréquentés). La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région et cela se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations réglementaires mettant à mal cette protection. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des franciliens.
Mail 2294			X				X										M. Abdelhamid OURNIDI de Drancy a écrit : Soutien du métro prolongement de la ligne 7 vers mairie de DRANCY. C'est une ville dont la croissance et l'activité économique ne cesse d'augmenter. Avoir un centre-ville avec une ligne de métro devient primordial afin de ne pas être une commune isolée du Grand Paris.
Mail 2295			X				X										Mme Cécile HUEZ de Drancy a écrit : Drancéenne depuis ma naissance, je suis totalement pour que le métro passe par le centre de Drancy. Ce qui faciliterait l'accès aux universités et à Paris.
Mail 2296							X										Mme Emilie SERTORIO de Magnanville a écrit : Étant propriétaire d'une maison positionnée au plus près de la localisation souhaitée du futur centre pénitentiaire à Magnanville, je suis bien évidemment triste et opposée à ce projet. J'ai peur pour notre tranquillité, notre sécurité, et pour la destruction des espaces agricoles, et de la faune et de la flore. Je ne comprends pas ce choix de localisation très proche des écoles et habitations. Je comprends bien évidemment le besoin de construction de centres pénitentiaires en France et île de France, mais je pense qu'il est possible de les positionner dans des zones qui n'impactent pas les familles et les quartiers tranquilles. Nous n'avons pas à subir les actes et la vie des incarcérés. Personne ne voudrait offrir un tel mode de vie de peur, d'agitation et de tristesse à ses enfants.
Mail 2297			X														M. Patrick SANDRIN de Châtenay-Malabry a écrit : Un indice d'accessibilité par les transports en commun pour chaque commune de la région. Il faudrait que le SDRIF inclue un calcul, pour chaque commune de la région, un indice d'accessibilité par les transports en commun : le temps nécessaire pour rejoindre, à partir du centre de la commune, différents lieux névralgiques de la région. Et de fixer une cible pour cet indice dans chaque commune à l'horizon 2040. Châtenay-Malabry aurait certainement un très mauvais indice. Cette commune, de même que les communes voisines (Fontenay-aux-Roses et Sceaux), se

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	trouve dans une « zone blanche » en matière de transports en commun. Les seuls moyens existants, le RER B et le tram T10, laissent le temps d'accès au centre de Paris autour de 1h (sans parler du temps pour rejoindre d'autres banlieues, bien supérieur). Le réseau de bus n'est pas satisfaisant quand la fréquence de passage est supérieure à 10-15 minutes. Il faut rechercher des solutions, et les citer dans le SDRIF : prolongation du Tram T10 jusqu'à Clamart, prolongation de la ligne 4 (à condition qu'elle ne s'arrête pas à la gare RER de Robinson et qu'elle soit interconnectée avec le Tram T10), et prolongation de la ligne 13 de Chatillon-Montrouge jusqu'à Chatenay-Malabry (via Fontenay-aux-Roses, suivant approximativement le tracé du TGV Atlantique).
Mail 2298					X	X	X										<p><u>Mme Charlotte MOUGE de Magnanville a écrit :</u> Pourquoi construire encore sur des terres agricoles ? Il y a à peine 3 ans, en aout 2021, la Loi Climat et Résilience a posé un objectif précis : le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), impliquant l'arrêt total de l'artificialisation des nouveaux espaces. Cette loi a établi un premier objectif intermédiaire de réduction par 2 de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030, par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. ALORS POURQUOI PREVOIR LA CONSTRUCTION D'UNE PRISON DE 700 DETENUS SUR DES TERRES AGRICOLES CULTIVEES ?????? En effet, chaque année, des champs de colza, de blé, d'orge, etc. sont cultivés sur nos terres agricoles de Magnanville. Chaque mois, chaque semaine, chaque jour, des habitants se promènent sur les chemins, le long de ces cultures, bénéficiant d'un cadre de vie attractif et recherché. De plus, à seulement 200 mètres du site prévu, un lycée général et professionnel de 1000 élèves et à moins de 150 mètres, un lotissement de plus de 100 logements !!!! POURQUOI NE PAS TROUVER UN SITE DEJA URBANISE UNE FRICHE ! Connaissez-vous l'observatoire des friches franciliennes ? C'est un document établi par l'Institut Paris Région en 2021, suite au lancement du Plan Friches par la Région Ile de France en 2019. 2 700 friches ont été répertoriées sur toute la région Ile de France : Des sites abandonnés, pour certains à proximité d'infrastructures routières parfaitement desservis. Une plateforme d'analyse a d'ailleurs été élaborée (Cassius), permettant de trouver d'une part : le meilleur usage pour une friche donnée ; d'autre part : les meilleures friches disponibles pour un usage donné. Pourquoi ne pas se servir de cet outil pour trouver un site plus approprié et permettant la requalification d'un site abandonné ? Il est complètement aberrant de déroger aux règles imposées dans le SDRIF-E et de permettre la destruction de dizaines d'hectares de terres agricoles fertiles, pour construire un centre pénitentiaire aussi monumental !! La commune de Magnanville n'a pas à subir la destruction de ses leurs terres agricoles ... Les habitants de Magnanville, de Soindres, de Vert et des communes alentour n'ont pas à subir la dégradation du paysage et de leur cadre de vie... Nos enfants lycéens n'ont pas à subir l'extrême proximité avec ce centre pénitentiaire... La mesure dérogatoire permettant la possibilité de construire à Magnanville sur des terres agricoles doit être supprimée (suppression de la pastille violette !!!)</p>
Mail 2299			X				X										<p><u>Mme Mirella UGOLINI de Montreuil a écrit :</u> Circulation individuelle, habitat et lieux de travail, Je pense avoir exprimé, en partie, pour quelle raison la proposition faite ne répond pas aux graves questions qu'elle évoque.</p>
Mail 2300				X													<p><u>M. Henri TAMAR Administrateur d'OPH de Drancy a écrit :</u> Logements sociaux en péril en Ile de France. Nous comptons plus de 750 000 demandes de logements qui sont aujourd'hui en Île-de-France. Pour répondre à la crise du logement en Île France, une loi de 2010 fixé l'objectif de 70 000 par an construction de logements. Cet objectif n'a été atteint dans notre région et la situation à continuer de s'aggraver. Elle a continué de s'aggraver avec un nombre de mal logé qui exploser avec des situations de surpopulation, de famille vivant dans des logements insalubres ou encore avec des foyers, au regard de leur revenu, qui font des taux d'effort impressionnant pour payer le loyer au détriment de leur santé ou autre. Malgré ce constat</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	terrible, des maires ne respectent pas la loi SRU qui fixe l'obligation de 25% de logements sociaux. Et alors que la région Île-de-France a un rôle important à jouer en matière de logement social avec son plan d'aménagement qui nous est proposé, aucune mesure coercitive à l'encontre des maires qui ne respectent pas la loi SRU n'est prise. Pire, le SDRIF avec son dispositif anti-ghetto veut instaurer dans ce schéma d'aménagement, et entend interdire aux communes qui ont plus de 30% de logements sociaux (PLAI - PLUS) la construction de ces mêmes logements. La mixité ne peut pas aller que dans un sens, elle doit s'instaurer partout est donc également dans les quartiers dits plus aisés où vivent les personnes plus fortunées. Je refuse cette mesure dite « anti-ghetto ». Appliquée, cette clause, d'après les services de l'État, aboutirait à une nouvelle diminution de 21% du nombre de logements sociaux construits en Ile-de-France. Concrètement, alors que les demandeurs de logement social attendent jusqu'à 10 ans pour y accéder, cette durée moyenne passerait à 12 ans avec une telle mesure. Ainsi, une telle mesure sanctuariserait durablement les inégalités territoriales que connaît la région Île-de-France. C'est un véritable danger pour notre région où les inégalités sont béantes et croissantes.
Mail 2301		X		X	X												<p><u>M. Claude DIMA Président de l'association ADSVJ de Varennes Jarcy a écrit</u> Veuillez trouver, en dossier joint, la contribution de l'Association de Défense du Site de Varennes Jarcy (ADSVJ). Sont développées, les réflexions de cette Association sur les points suivants :</p> <p>Urbanisation : La plus grande partie du foncier non bâti qu'il faut préserver constitue : Un poumon vert de proximité... Des espaces naturels protégés qui constituent des continuités écologiques, vallée de l'Yerres, Bois de Jarcy Des zones d'extension des crues, des zones protégées au titre du captage des eaux, des zones agricoles à maintenir...Le précédent SDRIF préconisait de ne pas densifier certaines zones dont Varennes Jarcy. L'équilibre social des villages peut être fortement perturbé par un apport trop important de population que les autorités déplacent dans un but de mixité sociale...</p> <p>Concertation : Pas de références aux contributions émises... Sobriété foncière : Maintien de l'objectif de 70 000 logements par an pas tenable... Une politique agricole de la Région Ile de France a à décrire...Soins de santé...Qualité de l'eau et préservation des ressources... Pollution de l'air. Il n'y a d'axe structurant concernant cette question ...Champs électromagnétiques... Intégrer au SDRIF-E une démarche similaire au TEPOS...Nuisances aériennes/Amélioration du cadre de vie...Energie : Etudier des systèmes de récupération de la chaleur émise par les centres commerciaux...</p>
Mail 2302																	<p><u>Mme Mirella UGOLINI de Montreuil a écrit :</u> Défense de la biodiversité, des zones humides et des réserves d'eau existantes. Les zones humides sont en grand danger, le réchauffement climatique impacte les lacs, les mers, toutes les étendues d'eau et leurs habitants. Est-il encore temps de faire quelque chose ?</p>
Mail 2303					X		X										<p><u>M. Nancy ABOU ISSA de Magnanville a écrit :</u> En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 2304					X		X									X	Mme Sandra DIAS de Magnanville a écrit : Je suis une habitante de Magnanville, Je suis contre le projet car trop proche des habitations et du lycée, mais également cela devrait détruire des terres de l'agriculture dont nous avons tant besoin !!!
Mail 2305		X		X													M. Christian GRANDE de Guyancourt a écrit : Il faut défendre la loi SRU ! Concernant la "clause anti ghetto" • Les conséquences de cette clause, si elle venait à être instituée, sont dangereuses. Au contraire même, cette clause « anti-ghetto » freinera à coup sûr la production de logements sociaux alors même que 70% des franciliens y sont éligibles. La Préfecture de région a même alerté Madame Péresse en juin dernier, expliquant que « l'application littérale de la clause conduirait à réduire de 21% la production sociale moyenne » par rapport à ces dernières années. L'Etat doit contraindre réellement les communes dites « carencées », qui préfèrent encore payer des amendes plutôt que de construire des logements sociaux dans leur Ville.
Mail 2306																	M. Jean-Noël PATTE de Vaujours a écrit : Enquête publique sur commune de Vaujours 93 voir pièces jointes : Celles-ci n'ont pas été jointes correctement. Illisible.
Mail 2307			X				X										M. Jean LEMAITRE de Pontault-Combault a écrit : Pontault est une commune avec beaucoup de verdure de petits bâtiments et très pavillonnaires, pourquoi vouloir tout défigurer, nous n'avons pas les infrastructures routières, nous sommes coincés entre la N4 et la voie RER la 104 est blindée tous les soirs, d'énormes bouchons, transports, écoles, crèches autour des champs des bois je suis contre ce bétonnage a outrance, sans refranchir aux habitants au cadre de vie et vous nous parlez d'écologie, ce monde est fou.
Mail 2308			X				X										M. Gilles GRENON de Pontault-Combault a écrit : J'habite Pontault-Combault. Il est préconisé de construire 3000 logements supplémentaires, compte tenu des difficultés de circuler aux heures de pointe de la saturation des transports, du peu de terrains à construire cette ambition paraît irréaliste.
Mail 2309					X		X										Mme Sabrina BOUDERBALA de Magnanville a écrit : Je suis très défavorable à la construction de la prison à Magnanville. Ceci est inadmissible de détruire des terrains agricoles pour construire une prison. En plus à proximité d'un lycée où nos enfants seront étroitement en contact avec les détenus et leurs amis à un âge où leurs personnalités sont fragiles et en construction. Comment notre gouvernement prend le risque de sacrifier l'avenir de jeunes élèves qui peuvent devenir de bons citoyens pour implanter une prison où des jeunes délinquants peuvent avoir des proies faciles. Nous refusons de sacrifier notre paysage et la sécurité de nos enfants. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement refuse d'écouter nos requêtes

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2310			X		X	X	X		X					X			et n'essaie même pas de trouver un autre emplacement malgré les différentes propositions. M. Jean-Marie BATY Président du MNLE- 93 Nord Est Parisien de Tremblay-en-France a écrit : Tenir compte que 86 % des franciliens veulent réduire les nuisances sonores ! Concernant les nuisances aériennes, je trouve très insuffisantes les propositions contenues dans le projet de SDRIF-E soumis à l'enquête publique. Les raisons qui me conduisent à émettre un avis défavorable sur ce projet sont exposées dans le document joint. Elles peuvent être résumées comme suit : Nous trouvons très insuffisantes les propositions contenues dans le projet de SDRIF-E...En 2019 une enquête du Bruitparif démontrait combien tout ce secteur de l'IDF autour de l'aéroport de Roissy CDG est en potentiel risque sanitaire majeur et individuel ...Une enquête de 2021 du CREDOC a confirmé le haut niveau des nuisances sonores. A propos de la qualité de l'air et malgré les recommandations de l'OMS les franciliens sont confrontés au dépassement des seuils de pollutions. La zone de Tremblay-en-France ... est une commune classée « zone sensible pour la qualité de l'air... » L'ensemble des associations de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Roissy CDG ...demande : Une réduction rapide des mouvements d'avions ...Une réduction rapide de 50% des vols de nuit... Une véritable descente douce comme promis sur les eux doublets...Le renouvellement des avions bruyants...Au-delà des bruits, les habitants autour de l'aéroport de Roissy CDG subissent une véritable thrombose routière...Ces encombrements routiers sont le résultat d'un maillage de transport en commun catastrophique et insuffisant...Les pouvoirs publics persistent à vouloir construire sur le Triangle de Gonesse, une gare en plein champ (1700m des premiers habitants...) Nous dénonçons les 3 pastilles vertes proposées par le CD 95 pour urbaniser ces terres. Les pouvoirs publics doivent intervenir pour que le foncier aujourd'hui aux mains des agro-industriels soit progressivement mis au service de l'intérêt général...avec du maraîchage, de l'agroforesterie, des circuits courts dans un maillage paysager couvrant les cicatrices de l'urbanisation parisienne... Avis défavorable.
Mail 2311			X		X		X		X								Mme Nathalie BLAISE d'Athis-Mons a écrit : Un pont routier est envisagé pour franchir la Seine entre Vigneux et Athis Mons. Ce projet est totalement anachronique et néfaste pour notre cadre de vie : sans parler de l'engorgement des voies de circulation, déjà bien chargées, que cela engendrerait, un tel projet conduirait à des nuisances multiples : pollutions sonore, visuelle, de la qualité de l'air... Cela viendrait en outre détruire des zones naturelles. En somme, tout ceci va totalement à l'encontre de toutes les tendances actuelles pour la préservation de l'environnement et la qualité du cadre de vie. Il est essentiel de reconsidérer ce projet. Un pont routier ne peut pas être une option. Pour autant, une passerelle dédiée aux mobilités douces pourrait constituer un intérêt.
Mail 2312			X		X		X							X			M. Olivier LE MAROIS de Paris a écrit ASSURER LA RESILIENCE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE FRANCILIEN Un des objectifs affichés du SDRIF-E est de progresser vers l'autonomie alimentaire. Pourtant, rien n'est envisagé pour préserver les terres agricoles (13% seulement des espaces naturels sont voués à être sanctuarisés). On y prévoit au contraire l'urbanisation de milliers d'hectares supplémentaires de terres pourtant reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité. L'ensemble des terres arables et nourricières du territoire doit être sanctuarisé, sans distinction entre l'agglomération et l'espace rural, et sans dérogation possible. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures doivent être remis en question dans la mesure où ils s'opposent à la bonne atteinte des objectifs visant la sécurité, le bien-être et la santé des franciliens. La transition sera complète et fonctionnelle si le S.D.R.I.F. parvient, en parallèle, à insuffler le déploiement des moyens nécessaires pour s'orienter vers une production et une transformation locale indispensables à la résilience alimentaire du territoire.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2313									X								Mme Maitena AUBERTIN de Pierrefonds a écrit : Contre le BIP. Projet qui menace la qualité de vie des habitants (+de 120 000 personnes) avec une pollution atmosphérique et sonore, dont 7000 enfants scolarisés dans la zone concernée. Au-delà des personnes habitant à proximité, ce projet est nocif pour tous avec une très forte augmentation des gaz à effet de serre. Par ailleurs, de nombreux espaces naturels sont menacés de destruction, ils se raréfient en raison d'une urbanisation effrénée notamment en Ile-de-France.
Mail 2314			X	X	X	X	X			X			X	X			Mme Danielle AMATE de Drancy a écrit : Ayant pris connaissance des différents documents qui composent le projet de SDRIF-E, je souhaite exposer les points du projet qui me paraissent insuffisants, voire néfastes, et mettre en exergue certains éléments du contexte local dans lequel je réside. Les raisons qui me conduisent à émettre un avis défavorable sur ce projet sont exposées dans le document joint. Ce document est résumé comme suit : D'une manière générale, alors qu'il constitue un document majeur de planification, je constate que le projet de DRIF-E est trop peu prescriptif pour influencer sur les plans locaux d'urbanisme intercommunaux à même de répondre aux enjeux économiques sociaux et environnementaux de l'île de France et aux défis d'adaptation aux changements climatiques de ses territoires urbains denses...Il conviendrait donc d'intégrer dans le SDRIF-E des dispositions réellement contraignantes pour la planification et l'aménagement local, à inscrire de manière obligatoire dans les PLUI...La poursuite d'une frénésie constructive repose sur une hypothèse discutable...Le projet prévoit la possibilité d'urbaniser jusqu'à 75 hectares de terres agricoles situées dans le sud du triangle de Gonesse ...Je demande que soit supprimé cette possibilité de détruire les terres agricoles productives situées aux portes de Paris et que soit favorisé le développement d'une agriculture basée sur une logique d'économie circulaire...Afin de préserver les potentialités des infrastructures ferroviaires en termes de trafic fret, l'intégralité des emprises ferroviaires en service déclassées et désaffectées doit être sanctuarisée...Je propose d'ajouter une pastille « créer le site multimodal ou renforcer le potentiel multimodal du site » sur le site ferroviaire de Drancy-Le Bourget...Le développement du fret ferroviaire est indispensable...L'habitat pavillonnaire très présent sur le territoire de Drancy...n'est pas préservé de la destruction liée à l'effervescence et la spéculation immobilière...La reconversion et la réhabilitation du bâti pavillonnaire existant doivent être privilégiées à la démolition, il en est de même concernant l'abattage des arbres...Nous regrettons qu'aucune incitation ne soit portée dans le SDRIF-E pour tendre vers ce ratio d'espaces verts de 10m2/hab....Je m'interroge sur l'apposition d'une « pastille » sur le nouveau quartier du Baillet à Drancy...Le prolongement de la ligne 7 du métro jusqu'à la mairie de Drancy paraît hautement hypothétique à l'horizon du SDRIF-E 2040...Enfin je regrette l'absence d'une obligation stricte de gestion des eaux de pluie à la parcelle, préférentiellement par infiltration dans tous les nouveaux projets de construction...Avis défavorable.
Mail 2315					X	X								X			M. Nicolas GIMBERT de Paris a écrit : La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région et cela se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations réglementaires mettant à mal cette protection. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	et le bien-être des franciliens. J'ai un terrain de loisirs en bord de forêt et je souhaite que les abeilles, les oiseaux, les insectes la diversité des essences de mes arbres séquoia géant, chênes, plantes rares puissent être sauvegardées.
Mail 2316							X			X							Mme Josiane BESES de Magnanville a écrit : Je suis contre le projet de prison trop près des maisons, du Lycée, sans compter l'artificialisation des sols.
Mail 2317			X														M. Christopher GENTIL de Drancy a écrit : Je dis oui pour le métro 7.
Mail 2318														X			M. Jean Michel ROBIN de Magnanville a écrit : Opposition à la construction du projet pénitentiaire sur Magnanville. Sauvegarder les terres agricoles
Mail 2319		X		X	X												Mme Céline ANTUNES de Pontault-Combault a écrit : Résidente à Pontault-Combault, j'ai pris connaissance du projet SDRIF-E qui aurait pour impact d'augmenter de manière trop significative les logements d'ici 2040. Nous avons choisi de vivre à Pontault-Combault et y avons investi notre temps et notre argent car nous y avons construit notre maison en 2021. Nous sommes déjà très déçus du visage que prend notre ville avec autant de constructions d'immeubles. Nous disons stop à encore plus de constructions, nous voulons conserver une ville à taille humaine et de la verdure. Cela devient très désagréable de voir des immeubles pousser à la place de terrains vides ou bien de maisons. De plus, la ville n'est pas adaptée à cette hausse de la population. Nous nous joignons aux voix qui demandent de ne pas augmenter la densification de la ville.
Mail 2320		X	X		X		X										Evelyne Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Je m'oppose fermement au projet concernant la ville de Pontault-Combault. Il est prévu de construire 3000 logements d'ici 2040. C'est tout à fait irréalisable. Aujourd'hui, tous les pavillons inhabités sont déjà remplacés par des constructions d'immeubles. Jusqu'à maintenant, la municipalité s'est employée à conserver et créer des espaces verts, des voies de circulation adaptées aux voitures, aux cyclistes et aux piétons. D'autre part, la fréquence des RER E à destination de Paris est déjà insuffisante aujourd'hui. Il faut absolument augmenter sensiblement son cadencement. Tous les jours, la Francilienne est bloquée au niveau de Pontault-Combault. Voilà des années qu'on nous promet un élargissement... C'est pour quand ??? S'il vous plaît, ne gêchez pas notre cadre de vie !!! Nous avons besoin d'espaces verts pas d'immeubles !
Mail 2321		X			X		X										M. Manuel ANTUNES de Pontault-Combault a écrit : Résident à Pontault-Combault depuis 30 ans, j'ai pris connaissance du projet SDRIF-E qui aurait pour impact d'augmenter de manière trop significative les logements d'ici 2040. Nous ne voulons plus voir pousser des immeubles partout, ce qui implique de raser des maisons et de priver notre ville des terrains pour construire ces immeubles. Cela devient très désagréable de voir des immeubles pousser à la place de terrains vides ou bien de maisons. Il y en a même qui poussent sur des ronds-points. De plus, la ville n'est pas adaptée à cette hausse de la population. Nous nous joignons aux voix qui demandent de ne pas augmenter la densification de la ville, et la bétonisation de la ville.
Mail 2322		X			X		X										Mme Maria ANTUNES de Pontault-Combault a écrit : Résidente à Pontault-Combault depuis 30 ans, j'ai pris connaissance du projet SDRIF-E qui aurait pour impact d'augmenter de manière trop significative les logements d'ici 2040. Nous ne voulons plus voir pousser des immeubles partout, ce qui implique de raser des maisons et de priver notre ville des terrains pour construire ces immeubles. Cela devient très désagréable de voir des immeubles pousser à la place de terrains vides ou bien de maisons. Il y

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	en a même qui poussent sur des ronds-points. De plus, la ville n'est pas adaptée à cette hausse de la population. Nous nous joignons aux voix qui demandent de ne pas augmenter la densification de la ville, et la bétonisation de la ville.
Mail 2323		X			X		X										Franck GILLARD de Pontault-Combault a écrit : Résident à Pontault-Combault, j'ai pris connaissance du projet SDRIF-E qui aurait pour impact d'augmenter de manière trop significative les logements d'ici 2040. Nous ne voulons pas encore plus de constructions, nous voulons conserver une ville à taille humaine et une ville verte. Nous n'en pouvons plus de voir des immeubles pousser à la place de terrains vides ou bien de maisons. De plus, la ville n'est pas adaptée à cette hausse de la population. Nous nous joignons aux voix qui demandent de ne pas augmenter la densification de la ville.
Mail 2324																	Nawel Anonyme de Drancy a écrit : Je suis pour un métro à Drancy ! Un rêve ! Gagner du temps pour aller à Paris je pense aussi à mon enfant pour étudier à l'université et surtout cela rendra la ville plus attractive. Donc oui pour le métro à la mairie de Drancy !!!!
Mail 2325				X													M. Matthieu GREGOIRE d'Asnières sur Seine a écrit : Il est important de mieux repérer les bureaux et logements vacants afin de moins construire de nouveaux immeubles.
Mail 2326		X	X	X	X	X	X				X						Mme Nicole PICQUART , Membre du MNLE 93 (Mouvement national de lutte pour l'environnement), d'Aubervilliers a écrit : L'attractivité est une notion qui s'inscrit dans la compétition mondiale. Elle se joue entre les métropoles pour attirer investisseurs, banquiers et promoteurs. C'est en ce sens que se définit la Métropole du Grand Paris – devenue depuis peu la Métropole des Grands Projets – avec pour objectif de développer la croissance économique et la rentabilité pour arriver en tête de cette compétition. Cela signifie spéculation foncière, hausse des prix des logements en fonction des projets d'aménagement qui se développent, notamment avec le réseau du Grand Paris Express où la règle est celle de la densification autour des gares, une densification qui par ailleurs, selon les documents du SDRIF-E, passerait de 800m à 2 km ! Ceci n'est absolument pas défendable car ce serait une densification de l'ensemble de certaines communes, celles par exemple dans lesquelles deux gares de GPE sont prévues ! Le résultat est un accroissement des inégalités territoriales et des nuisances pour l'environnement, avec des espaces verts et des terres agricoles qui disparaissent pour satisfaire les intérêts économiques et réaliser les grands projets d'urbanisme. Le SDRIF-E est dans ce format de pensée, à l'encontre de ce que veulent les habitantes et habitants d'Ile-de-France. Pour être agréable à vivre la région doit répondre aux besoins de ses habitants, aux enjeux sociaux et environnementaux qu'ils expriment. Cela demande en tout premier lieu de réduire les inégalités et de rééquilibrer les territoires en espaces verts, en logements et particulièrement en logements sociaux, en transports du quotidien, en emplois de proximité. L'amélioration du cadre de vie va à l'encontre des politiques purement économiques et d'une densité soi-disant désirable. Le « désirable » doit être le résultat de ce que veulent les gens qui habitent le territoire. Il doit tenir compte de leurs conditions de vie et de santé, de leur accès à la culture, à l'éducation, aux droits, aux services publics de proximité : ce qu'on appelle communément la qualité de vie et que définit l'indice de développement humain (IDH). Mais il faut bien sûr pour cela qu'ils puissent avoir droit à la parole, participer à toutes les instances de décision et peser sur ces dernières. Cela demande de nouveaux espaces démocratiques où tous les acteurs du territoire interviennent à part égale. Dans un sondage récent commandé par l'Ordre des architectes d'Ile-de-France à l'Institut VERIAN, 82% des personnes interrogées estiment que leur région est surpeuplée et 71% se disent inquiètes de l'augmentation de la densité de population parce que cela signifie plus de bruit, plus de pollutions, plus d'îlots de chaleur, plus de béton et plus de difficultés à se loger. La conclusion est que cette densification à outrance a un impact extrêmement négatif sur la qualité de vie. Les cartes annexées au SDRIF-E

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>montrent que les quartiers à densifier à proximité d'une gare concernent toute la ville de Paris, qui par ailleurs mène au même moment une enquête publique sur son PLU « plus vert et solidaire » ! C'est la même chose pour toute la première couronne, avec des secteurs à fort potentiel 205 / 239 Export généré le 28/02/2024 des contributions publiées sur le Registre Numérique entre le 27/02/2024 00 :00 :00 et le 27/02/2024 23 :59 :59 de densification située surtout dans le nord-est de la capitale, là où des communes sont déjà étouffées par le nombre de constructions et la réduction des espaces verts et de respiration. La qualité de vie passe par une transition écologique qui ne peut pas être un simple affichage mais doit signifier un changement de comportement à tous les niveaux et dans tous les secteurs, pour avoir un impact réel sur la limitation des effets du réchauffement climatique : - Réhabiliter les immeubles de logements au lieu de les démolir comme c'est le cas de la majorité des programmes de renouvellement urbain. Il est impensable aujourd'hui de continuer à démolir des logements qui ne sont pas insalubres pour ne construire à la place que du logement privé qui n'est plus accessible à la population ayant de faibles revenus. - Adapter le bâti et les logements au réchauffement climatique au lieu de chercher à en atténuer les effets, c'est repenser les façons de faire pour répondre à plus ou moins long terme à des situations de canicule extrême pour qu'elles soient supportables par l'humain, sans recourir à des systèmes de climatisation énergivores. - Généraliser la rénovation thermique et énergétique et s'en donner les moyens. Cela nécessite une autre vision du budget consacré à cette rénovation, alors que l'Etat vient à l'inverse d'annoncer la réduction des aides qui étaient allouées au dispositif de « Ma Prime Rénov' » et la diminution du budget de la transition écologique. - Accroître la production des énergies renouvelables partout où c'est possible (toitures qui permettent le solaire et l'installation de petites éoliennes par exemple). - Reverdir les villes carencées, nombreuses dans ce qui est nommé « l'hyper-centre » et le « cœur de l'hyper-centre ». Cela veut dire ne pas abattre d'arbres adultes, dé bitumer, dé-imperméabiliser les sols, et donc arrêter d'urbaniser chaque interstice disponible ainsi que les friches existantes. - Être vigilant aux risques qui sont dits de façon erronée naturels - parce qu'ils sont la conséquence de l'action humaine - ou industriels, et trouver des solutions pour éviter que la population soit mise en péril (inondations, incendies, écroulements du sous-sol, explosions d'usines type Seveso construites trop près des lieux d'habitation, transports par la route de marchandises ou de déchets toxiques, etc.) - Lutter contre les pollutions des sols, de l'air, de l'eau par des méthodes naturelles et non en créant des systèmes de dépollution de l'air extérieur par du matériel urbain en béton, comme l'a annoncé fièrement le 9 février dernier la Solidéo (Société de livraison des ouvrages olympiques) avec sa mise en place au Village des Athlètes. - Réduire les déchets et développer l'économie circulaire, ce qui demande d'investir des moyens pour l'éducation de la population mais aussi pour les associations et petites entreprises qui cherchent à développer des activités pérennes dans ce domaine. - Repenser les circulations et les stationnements alors que nos villes, nos routes et autoroutes sont constamment saturées. Il est nécessaire de prévoir des parkings près des terminus de ligne de métro pour que les populations qui viennent travailler de loin à Paris puissent laisser leur véhicule en toute sécurité et utiliser les transports en commun de la capitale. - Respecter les milieux naturels et la biodiversité, préserver les espaces verts et agricoles existants et développer des programmes de maraîchage pour répondre au besoin d'autonomie alimentaire de la région. Ceci sera nettement plus bénéfique pour le développement de l'Ile-de-France que de construire de nouvelles centrales pénitentiaires, de nouveaux centres 206 / 239 Export généré le 28/02/2024 des contributions publiées sur le Registre Numérique entre le 27/02/2024 00 :00 :00 et le 27/02/2024 23 :59 :59 commerciaux ou de nouveaux entrepôts logistiques. Un des problèmes en Ile-de-France est de régler de façon urgente la question du foncier qui devient de plus en plus rare, comme le montre un rapport du Sénat paru en janvier 2024. Cela crée des freins importants pour les relocalisations d'activités et remet en débat le développement économique, la création d'emplois et l'aménagement du territoire, alors que le SDRIF-E présente la</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	ré industrialisation comme un enjeu essentiel pour la région. Pour arriver à ce rééquilibrage du territoire sur tous ces aspects, il faut en avoir une vision globale : c'est ce que tous les acteurs de l'ensemble des instances allant de la région aux communes doivent mettre en discussion.
Mail 2327				X													<p>Mme Nicole PICQUART, Membre du MNLE 93 d'Aubervilliers a écrit :</p> <p>La question du logement est centrale en Ile-de-France, mais le chiffre annoncé de 70.000 logements à construire par an, dont les 2/3 seraient abordables, pose certaines questions. De quel type de logements s'agit-il et comment prévoit-on de les rendre abordables, et abordables pour qui ? Comment va-t-on arriver à construire autant – et avec des matériaux de qualité - alors que depuis 2020 le niveau de construction de logements a considérablement diminué au profit de la construction de bureaux ? L'Ile-de-France compte aux alentours de 700.000 demandeurs de logements sociaux. Pour répondre à cette demande et à la pénurie, la ville de Paris a commencé à transformer des bureaux vacants en logements. Selon l'Institut Paris Région 17.000 logements auraient été recréés entre 2013 et 2021 à Paris et dans la petite couronne. Il est nécessaire de le faire partout où les bureaux construits n'ont pas trouvé preneurs, et avant tout dans les communes où existe une pénurie de logement social. Les informations que nous pouvons avoir sur le nombre de bureaux vacants ne sont pas récentes puisqu'elles datent de mi-2022, mais elles montrent à cette époque qu'il y avait aux près de 4,4 millions de m² de bureaux vides en Ile-de-France. Rien que sur l'ensemble de la Seine-Saint-Denis ce serait 244 immeubles de bureaux en attente d'acheteur ou de locataire à ce jour. Par ailleurs, le nouveau programme de renouvellement urbain comprend 102 projets en Ile-de-France, 59 d'intérêt national et 43 d'intérêt régional. Ces programmes comportent un certain nombre de destructions de logements sociaux dans les quartiers prioritaires, qui ne seront pas reconstruits, au profit de la création de logements privés en accession à la propriété, sans toutefois être clairs sur le niveau de ressources nécessaire pour pouvoir y accéder. Pour ne prendre qu'un exemple, deux grands quartiers d'Aubervilliers sont en NPNRU. Ce sont pratiquement 500 logements sociaux qui vont être détruits dont 32 seulement devraient être reconstruits. Où vont aller vivre toutes ces familles ? Il est impossible pour la commune de les reloger toutes et au même montant de loyer, tout comme cela paraît impossible sur l'EPT Plaine Commune qui comprend 26 projets de renouvellement urbain en cours dans les 9 villes. La loi SRU avait apporté un certain rééquilibrage en imposant l'obligation de 20% ou 25% de construction de logement social dans les communes carencées, mais elle est de nouveau remise en question à ce jour par le gouvernement. D'autre part le plan anti-ghetto ne favorise que les communes qui veulent se débarrasser des populations les plus pauvres au moyen de la destruction des logements sociaux, pour parvenir à descendre le parc d'habitat social à 30%. Cela produirait une baisse de la production de logements sociaux de 21% alors que les demandes n'arrêtent pas d'augmenter. Ce plan anti-ghetto doit être supprimé ou alors entièrement révisé pour s'appliquer dans le sens inverse : il devrait concerner les communes qui refusent de construire du logement social et qui constituent ainsi 208 / 239 Export généré le 28/02/2024 des contributions publiées sur le Registre Numérique entre le 27/02/2024 00 :00 :00 et le 27/02/2024 23 :59 :59 des « ghettos de riches ». C'est à ces communes qu'il faut imposer un rééquilibrage nécessaire en Ile-de-France, par souci de lutte contre les inégalités sociales ! Mais on ne peut détacher la question du logement de celle de l'emploi et des activités de proximité nécessaires aujourd'hui pour que les communes « du cœur de l'hyper centre » ne soient plus que des villes dortoirs. Pour qu'il y ait de nouvelles centralités agréables à vivre, celles-ci doivent avoir à la fois tous les équipements, commerces, services de proximité et activités sources d'emplois, afin de ne pas obliger la population à partir loin de son lieu d'habitation pour travailler, se nourrir ou avoir accès aux loisirs et à la culture.</p>
Mail 2328					X							X		X			<p>Mme Nicole PICQUART membre du MNLE 93 d'Aubervilliers a écrit :</p> <p>L'environnement et la préservation des espaces verts. C'est là aujourd'hui une priorité dans la vie des territoires. Le</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	SDRIF-E porte mal son nom car au lieu de préserver véritablement l'environnement et la biodiversité dans sa globalité, de protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers non encore aménagés, il donne avant tout le droit d'urbaniser davantage à 27 centralités et 112 polarités, ce qui signifie un accroissement de l'artificialisation des sols. Il y a là contradiction entre les déclarations et les besoins réels en termes de mesures visant à réduire les effets du réchauffement climatique. L'artificialisation des sols due aux multiples plans de construction depuis des années fait que les eaux de pluie ne sont plus absorbées, créant des nappes stagnantes en surface ou inondant les sous-sols. La ressource en eau s'amenuise et sa préservation sous toutes ses formes est essentielle et demande des mesures spécifiques contraignantes, ainsi que le développement de nouveaux usages plus adaptés à des situations de stress hydrique. C'est la survie des populations et des écosystèmes qui est en jeu. La spéculation foncière est à l'œuvre partout. Elle trouve un relais formidable dans les principes affichés par la Société du Grand Paris (maintenant des Grands Projets) de « densification autour des gares », alors que l'implantation de nouvelles gares des lignes du Grand Paris Express se fait dans des quartiers ou des communes déjà très denses en termes de constructions et carencées en espaces verts. C'est ainsi que la ville d'Aubervilliers doit avoir la palme avec aux alentours de 1,4 m ² d'espaces verts par habitant au lieu des 10m ² recommandés en zone urbaine par l'OMS. Et on nous en enlève encore au fur et à mesure des grands projets imposés par la métropole ou par l'Etat, comme c'est le cas pour les Jardins des Vertus au Fort d'Aubervilliers, à la suite de l'implantation d'une piscine à dimension olympique et ensuite d'une gare de la ligne 15 Est. Mais la question de la préservation des zones pavillonnaires de l'ensemble du territoire se pose également. Ces zones pavillonnaires représentent pour nos villes une richesse patrimoniale importante avec leurs cours et leurs jardins intérieurs qui sont autant de petits espaces verts non ou peu répertoriés. Pour ce qui concerne Aubervilliers, les règles de densification autour des gares – et nous en avons deux ! - font que des promoteurs de tous poils sont à l'affût de l'achat de pavillons, avec des méthodes très discutables pour ne pas dire « mafieuses », dans le but de construire des immeubles d'habitation d'au moins 4 étages. Dans une ville comme la nôtre extrêmement carencée en espaces verts, ces constructions de logements à la place de pavillons qui n'ont rien d'insalubres devraient faire l'objet d'une interdiction formelle de permis de construire. Il y aurait là matière à poser de nouvelles règles juridiques pour que ces zones pavillonnaires ne puissent être détruites. Les espaces verts, les terres agricoles, les arbres et les forêts, doivent être préservées et leur protection doit être absolument renforcée. C'est ce qui ressort des objectifs affichés dans les 210 / 239 Export généré le 28/02/2024 des contributions publiées sur le Registre Numérique entre le 27/02/2024 00:00:00 et le 27/02/2024 23:59:59 documents mais la réalité du terrain est tout autre : de nombreux projets d'urbanisation en cours, comme la construction de centres pénitentiaires, d'entrepôts de logistique, de Datacenter, de centres commerciaux, de routes et d'autoroutes, vont prendre un peu plus sur le peu de terres agricoles qui existent encore en Ile-de-France. C'est le cas par exemple au Triangle de Gonesse où se construit une gare en plein champ, ouvrant la possibilité à terme de densifier à proximité, et où d'autres projets sont en discussion, comme la création d'une cité scolaire comprenant un internat, alors que cet espace est non constructible d'habitations parce que sous le couloir aérien des aéroports du Bourget et de Roissy Charles-de-Gaulle. Il est nécessaire de ne pas toucher aux derniers espaces de terres agricoles pour pouvoir nourrir l'Ile-de-France en circuits courts et retrouver l'autonomie alimentaire qui lui fait défaut. Il est nécessaire également de préserver tous les espaces de pleine terre et de prendre soin des zones classées Natura 2000, de leur faune et de leur flore. Tout chantier de construction à proximité a un impact sur le vivant et sur l'avenir du territoire.
Mail 2329						X											Hassna Anonyme de Magnanville a écrit : Je ne suis pas d'accord de l'emplacement choisi de la construction de prison, c'est a quelque mètres des habitants, derrière un lycée, Magnanville était toujours une commune calme, je m'imagine même pas a ouvrir ma fenêtre et

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2330			X	X	X		X	X		X	X	X	X	X			trouver une prison en face, ce projet a perturbé tous les habitants, on est tous contre ce projet. Mme laure-Hélène PREVOST de Vaudoué (77123) a écrit : Que toutes les nouveaux projets de zones d'activité, de plates formes logistiques, de centres commerciaux, d'implantation d'industrie soient soumis à la condition suivante : en cas d'abandon obligation de remettre en l'état, de désartificialiser et de dépolluer les sols - Anticiper la loi ZAN et freiner l'artificialisation massive précédant la date butoir de 2050, pas plus du 8eme d'artificialisation en 10 ans et non la moitié par rapport au rythme antérieur de consommation des espaces naturels, d'autant qu'en IDF nous avons déjà une artificialisation considérable - Moratoire sur les plates formes logistiques de type Amazon il y en a bien assez - Privilégier la construction de logements très sociaux en imposant un quota minimal aux villes de plus de 5000 habitants, possédant un réseau de transport en commun dense, et en les pénalisant si elles ne respectent pas les quotas. Il faut absolument loger les nombreux sans-abris d'IDF (aux environs de 20000) - Arrêter de polluer les terres agricoles avec les déchets du Grand Paris, démanteler les réseaux mafieux qui participent à ce processus - Imposer à toutes les communes la réalisation d'un atlas de la biodiversité pour préserver l'existant, et recréer des corridors de biodiversité - Favoriser les haies, subventionner les agriculteurs en transition bio, les maraichers bio, les circuits courts, préserver nos sols et nos nappes phréatiques en réduisant l'utilisation de produit phytosanitaires - Sur les petites communes, maintenir les services publics, éviter toute que toute la fermeture des postes, des petits commerces. Favoriser l'implantation des médecins en les accueillant dans des cabinets pluri professionnels avec d'autres soignants, maintenir les petites écoles, quitte à regrouper les classes par 2, CP-CE1 par exemple - Mesures dissuasives pour les ventes immobilières pour des résidences secondaires qui font monter les prix, et contribuent peu à la vie des villages. Encadrer les Air nb - Mettre des transports en commun pour désenclaver les petites communes - Favoriser les initiatives citoyennes dans le choix d'énergies renouvelables sur leur commune.
Mail 2331							X										Sarah Anonyme de Magnanville a écrit : Je suis totalement contre la construction de cette prison trop proche des habitations et du lycée je crains pour la sécurité des jeunes et des habitants.
Mail 2332			X		X		X										M. Jean-Baptiste THIRAUT de Noisy le Grand a écrit : L'aérodrome de Lognes-Emerainville cause d'importantes nuisances sonores et environnementales, dans un environnement qui s'est de plus en plus urbanisé. - Environnement : Nous avons la chance d'avoir encore beaucoup d'espaces verts dans cette région, qui vont heureusement être sanctuarisés. Mais ces bois et forêts sont constamment survolés par les avions de l'aérodrome de Lognes-Emerainville, ce qui gâche complètement le calme de ces endroits. Le Bois Saint Martin a été ouvert au public depuis peu, présenté comme un « poumon vert », et comporte plusieurs zones interdites pour préserver la faune et la flore. Mais ces zones sont survolées par des avions pleins gaz du matin au soir... - Nuisances sur la population : De nombreuses habitations, écoles et entreprises sont survolées par ces avions, ou à proximité directe de la trajectoire de vol. Les nuisances sonores infligées aux populations sont importantes. Une illustration en pièce jointe permet de se rendre compte de la situation. ==> Un tel aérodrome a-t-il encore sa place à cet endroit ? Compte tenu de la loi ZAN et du développement de la région (Gare de Noisy Champs toute proche avec le Grand Paris), il serait peut-être judicieux de délocaliser cet aérodrome plus loin en Seine-et-Marne, qui ne manque pas de zones où les nuisances seront bien moins importantes qu'ici. D'autres aérodromes existent déjà comme Nangis ou Coulommiers, principalement entourés de champs. Cela libérerait un terrain immense pour permettre la construction de logements ou d'entreprises sans toucher à des terrains non artificialisés. Une carte de zonage est jointe à cette observation.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2333							X							X			M. Jean-Pierre FERNANDES de Crisenoy a écrit : Je m'oppose à la construction de ZAC et de prison sur les terres agricoles de Crisenoy. Nous avons besoin de nos terres comme le disent les agriculteurs pour nourrir la planète. Des friches urbaines sont laissées à l'abandon. Il serait plus judicieux de construire ce genre de projets dessus.
Mail 2334			X	X			X						X				Mme Martine DAVID d'Ozoir La Ferrière a écrit : Opposition concernant l'extension des constructions à Ozoir-la- Ferrière. Le manque d'infrastructures à Ozoir-la-Ferrière concernant l'évacuation des eaux usées et le nombre de nouveaux résidents cause de nombreuses nuisances aux Ozoiriens. Il en est de même pour la circulation, le stationnement et le nombre insuffisants de parking prévus par les promoteurs dans les nouvelles constructions. Il est connu de tous que les liaisons et les transports défectueux ou non existants entre les différents territoires régionaux font que les familles doivent posséder plusieurs modes de transports ou véhicules pour se rendre à leurs occupations professionnelles ou autres. Ozoir est une commune où il faisait bon vivre. Depuis plusieurs années nous voyons se dégrader notre cadre de vie, à cause d'une urbanisation mal pensée et aux infrastructures sous dimensionnées. C'est la raison pour laquelle je m'oppose à cette modification inappropriée du PLU et des nuisances à venir concernant ce projet discutable. Et j'ajoute qu'Ozoir est une ville où il est très difficile de trouver un médecin traitant et se trouve dans la situation de devenir un désert médical. Beaucoup de personnes âgées ne trouvent pas de nouveaux médecins lors du départ de leur médecin référent, qu'en sera-t-il avec l'arrivée de plusieurs centaines de nouveaux résidents ? Cela s'ajoute à ma décision d'être opposée à ce projet.
Mail 2335					X			X						X			Mme Evelyne LYONS de Paris a écrit : Pourquoi ne pas appliquer le Zéro Artificialisation Nette sur notre territoire comme ailleurs en France ? En effet, ce sont les terres agricoles les plus riches qui disparaissent, alors que les terres plus pauvres sont des espaces déjà réservés ou bâtis. S'il faut de nouveaux logements, il y a bien assez de terrains dont le bâti pourrait être transformé sans nuire à la sécurité alimentaire ou la biodiversité.
Mail 2336							X							X			Mme Françoise DERBALI de Mantes la Jolie a écrit : Projet de prison à Magnanville. Ce projet est une hérésie. Faire une prison aussi près des habitations et surtout d'un lycée apportera beaucoup de nuisances. D'autre part, elle sera construite sur des terres agricoles alors quelle différence de la construire un peu plus loin sur d'autres terres agricoles. Puisqu' on envisage une loi interdisant de faire des constructions qui prendraient de nouvelles terres pourquoi ne pas la faire sur une friche industrielle ou sur une des zones alternatives proposées qui tiendraient compte de la population et pas seulement de questions financières ou politiques.
Mail 2337		X			X		X	X	X	X							Mme Béatrice NAVAJAS de Montreuil a écrit : Sauver les arbres, le vivant et imposer zéro artificialisation des sols. PROTÉGER LES ARBRES MATURES, la biodiversité et arrêter l'artificialisation des sols. Le S.D.R.I.F. doit imposer la conservation des arbres existants dans les milieux urbains comme il l'a fait pour les milieux agricoles avec l'OR 18. Car les arbres adultes sont des monuments naturels qui participent, de par leur nature, à atteindre les objectifs fixés par le Plan d'Aménagement Régional du S.D.R.I.F. en matière de santé, de sécurité, de régulation du climat ou encore d'accueil de la biodiversité. Ainsi, l'abattage de ces arbres empêche d'atteindre ces objectifs tout en accélérant une fuite en avant. Or, l'obligation de densifier les zones urbaines (OR57) entraîne presque systématiquement la coupe des arbres existants (ou leurs mutilations) et la disparition des espaces de pleine terre (condition essentielle pour le développement d'arbres en bonne santé) dans les zones urbaines, sans remise en question des projets. Il est d'abord essentiel de conserver les arbres existants - dont il n'est fait mention nulle part dans le S.D.R.I.F. - afin de ne pas supprimer des fonctions

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	écologiques (stockage de carbone, régulation des températures et de l'hydrométrie...) qui ne seraient compensées que plusieurs dizaines d'années plus tard avec la plantation de jeunes sujets. A condition que ces jeunes arbres bénéficient de conditions nécessaires à leur développement (soins, eau, etc..) et que les sécheresses de plus en plus sévères aient raison d'eux. Ainsi, il ne saurait être question de système de compensation illusoire. L'arbre doit bénéficier d'un statut qui le protège, afin qu'en retour il nous protège aussi. De plus, les arbres hébergent de nombreux oiseaux, petits animaux, dont nombre d'entre eux sont des espèces protégées Il est essentiel que les projets immobiliers comme les projets d'urbanisme soient dorénavant envisagés en tenant compte et en préservant le vivant, sans plus artificialiser les sols. En Île-de-France, comme partout sur le territoire on ne compte plus les projets écocidaires, voulus par quelques-uns au détriment du plus grand nombre. Dans l'est parisien, en Seine-Saint-Denis, de nombreux projets immobiliers sont envisagés au détriment de la nature existante. Ainsi, soixante marronniers de l'avenue Gabriel Péri à Montreuil ont été massacrés par le Conseil Départemental pour pérenniser une piste cyclable sur quelques centaines de mètres. D'autres solutions auraient été possibles pour permettre de conserver ces arbres matures et la piste cyclable, mais les élus ont prétexté des maladies - non avérées - pour poursuivre le projet. Porte de Montreuil encore, un projet avec Nexity écocidaire a été signé par la ville de Paris. Au programme, le sacrifice de près d'une centaine d'arbres matures ; l'artificialisation de sols avec la construction d'immeubles venant densifier encore un quartier saturé, déjà bien dense et minéral ; mais aussi la pose d'un anneau en métal surplombant le périphérique qui aura pour conséquence d'augmenter la concentration de CO2 et la pollution dans ce quartier. Il y a urgence à explorer d'autres solutions pour rendre effectif à la porte de Montreuil le droit à un environnement sain. Un autre exemple criant, la construction du Tram 222 / 239 Export généré le 28/02/2024 des contributions publiées sur le Registre Numérique entre le 27/02/2024 00 :00 :00 et le 27/02/2024 23 :59 :59 dans le Haut Montreuil. Nous déplorons également que les parcs, bois et autres espaces naturels abritent des festivals qui, de par le nombre de visiteurs et les nuisances sonores, sacrifient faune et flore. Il en va ainsi du festival We Love Green au bois de Vincennes. Il y a urgence à sanctuariser les arbres et le vivant. Par respect pour ce qu'ils sont mais aussi parce qu'il en va de notre survie.
Mail 2338	X			X		X	X	X	X								M. Yves COLIN de Montreuil a écrit : Le S.D.R.I.F. doit imposer la conservation des arbres existants dans les milieux urbains comme il l'a fait pour les milieux agricoles avec l'OR 18. Car les arbres adultes sont des monuments naturels qui participent, de par leur nature, à atteindre les objectifs fixés par le Plan d'Aménagement Régional du S.D.R.I.F. en matière de santé, de sécurité, de régulation du climat ou encore d'accueil de la biodiversité. Ainsi, l'abattage de ces arbres empêche d'atteindre ces objectifs tout en accélérant une fuite en avant. Or, l'obligation de densifier les zones urbaines (OR57) entraîne presque systématiquement la coupe des arbres existants (ou leurs mutilations) et la disparition des espaces de pleine terre (condition essentielle pour le développement d'arbres en bonne santé) dans les zones urbaines, sans remise en question des projets. Il est d'abord essentiel de conserver les arbres existants - dont il n'est fait mention nulle part dans le S.D.R.I.F. - afin de ne pas supprimer des fonctions écologiques (stockage de carbone, régulation des températures et de l'hydrométrie...) qui ne seraient compensées que plusieurs dizaines d'années plus tard avec la plantation de jeunes sujets. A condition que ces jeunes arbres bénéficient de conditions nécessaires à leur développement (soins, eau, etc..) et que les sécheresses de plus en plus sévères aient raison d'eux. Ainsi, il ne saurait être question de système de compensation illusoire. L'arbre doit bénéficier d'un statut qui le protège, afin qu'en retour il nous protège aussi. De plus, les arbres hébergent de nombreux oiseaux, petits animaux, dont nombre d'entre eux sont des espèces protégées Il est essentiel que les projets immobiliers comme les projets d'urbanisme soient dorénavant envisagés en tenant compte et en préservant le vivant, sans plus artificialiser les sols. En Île-de-

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	France, comme partout sur le territoire on ne compte plus les projets écocitadins, voulus par quelques-uns au détriment du plus grand nombre. Dans l'est parisien, en Seine-Saint-Denis, de nombreux projets immobiliers sont envisagés au détriment de la nature existante. Ainsi, soixante marronniers de l'avenue Gabriel Péri à Montreuil ont été massacrés par le Conseil Départemental pour pérenniser une piste cyclable sur quelques centaines de mètres. D'autres solutions auraient été possibles pour permettre de conserver ces arbres matures et la piste cyclable, mais les élus ont prétexté des maladies - non avérées - pour poursuivre le projet. Porte de Montreuil encore, un projet avec Nexity écocitadin a été signé par la ville de Paris. Au programme, le sacrifice de près d'une centaine d'arbres matures ; l'artificialisation de sols avec la construction d'immeubles venant densifier encore un quartier saturé, déjà bien dense et minéral ; mais aussi la pose d'un anneau en métal surplombant le périphérique qui aura pour conséquence d'augmenter la concentration de CO2 et la pollution dans ce quartier. Il y a urgence à explorer d'autres solutions pour rendre effectif à la porte de Montreuil le droit à un environnement sain. Un autre exemple criant, la construction du Tram dans le Haut Montreuil. Nous déplorons également que les parcs, bois et autres espaces naturels abritent des festivals qui, 224 / 239 Export généré le 28/02/2024 des contributions publiées sur le Registre Numérique entre le 27/02/2024 00 :00 :00 et le 27/02/2024 23 :59 :59 de par le nombre de visiteurs et les nuisances sonores, sacrifient faune et flore. Il en va ainsi du festival We Love Green au bois de Vincennes. Il y a urgence à sanctuariser les arbres et le vivant. Par respect pour ce qu'ils sont mais aussi parce qu'il en va de notre survie.
Mail 2339							X										Mme Delphine CALANCA de Magnanville a écrit : Maison d'arrêt. Commune Magnanville. Trop proche des habitations et d'un lycée Sur des terres agricoles faire du béton... Circulation déjà trop dense pour l'accès à l'autoroute.
Mail 2340			X	X			X										Anonyme de Garges-lès-Gonesse a écrit : Habitante de Garges les Gonesse, je suis formellement contre le Bip. Je ne vois rien de positif dans ce projet, nous sommes dans une ère où nous connaissons le mal que l'Homme fait à la nature et à lui-même en la polluant. Garges est une petite ville, j'ai bien peur que le dernier espace vert disparaisse en laissant place à cette 2x 2 voies.
Mail 2341			X	X			X										M. Naceiri THAMI de Pontault-Combault a écrit : Je suis contre ce projet de densification de la ville de Pontault-Combault car les infrastructures ne suivent pas, nous avons beaucoup de bouchons pendant les horaires de pointes, travaux sur la N104 depuis plusieurs années, pas assez de place pour stationnement, impossible de trouver un médecin traitant sur la ville, idem pour les spécialistes, pas d'espaces verts dans la ville. Il serait plus judicieux de créer des espaces verts pour le bien des habitants de Pontault et finir les travaux de la N104.
Mail 2342							X										Nathalie Anonyme de Magnanville a écrit : NON A LA PRISON SUR MAGNANVILLE, d'autres lieux ont été proposés comme les ZI.
Mail 2343							X										M. Serge CRIMI de Magnanville a écrit : Je suis contre le projet de prison à Magnanville.
Mail 2344							X										Mme Sandrine PROBECKER de Soindres a écrit : Projet de prison à Magnanville. Voici les raisons pour lesquelles je suis contre : - très proche du lycée où mes enfants seront scolarisés - mes enfants emprunteront tous les jours la route de Soindres vers le lycée à pied : sentiment d'insécurité - prison implantée sur un lieu de promenade de bon nombre d'habitants de Magnanville et de Soindres : perte du côté rural et où il fait bon vivre - circulation déjà compliquée notamment le matin en partant de Soindres pour aller vers Mantes (embouteillages tous les matins) : pire lorsque la construction commencera et une fois la prison construite.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2345								X						X			Danielle Anonyme de Lésigny a écrit : Le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir est parfait comme il est, ne pas prendre en compte les demandes de modification de la CCPB. Contribution : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN et la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an et même parfois deux. Ce projet de réaliser 1500 logements et une zone industrielle ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter de l'ordre de 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie pour toutes ces personnes. L'extension de l'urbanisation n'est plus d'actualité pour lutter contre le réchauffement climatique et l'artificialisation des sols, le projet de la CCPB est à écarter définitivement.
Mail 2346				X		X	X	X					X				Mme Victoria ROBERT d'Ablon sur Seine a écrit : LIMITER LE DEVELOPPEMENT LOGISTIQUE DU TERRITOIRE J'habite Ablon-sur-Seine, comme la majorité des Ablonnais, je refuse le projet d'un Port multimodal, et d'un site de logistique pour acheminer et stocker des matériaux du BTP, de même une usine de production d'hydrogène face à nos maisons. L'ensemble occupant un site naturel jusqu'à présent préservé face à notre ville de l'autre côté de la Seine sur la commune de Vigneux sur Seine. La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multi modalité déjà déployée. Les orientations règlementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire...L'avenir de nos enfants, notre qualité de vie et notre santé sont en péril.
Mail 2347				X		X	X	X					X				Victoria Anonyme d'Ablon sur Seine a écrit : OPPOSITION AU PROJET INDUSTRIEL SITUÉ À VIGNEUX SUR SEINE, FACE AUX RIVES D'ABLON SUR SEINE. J'habite Ablon sur Seine, comme la majorité des Ablonnais, je refuse le projet d'un Port multimodal, et d'un site de logistique pour acheminer et stocker des matériaux du BTP, de même une usine de production d'hydrogène face à nos maisons. L'ensemble occupant un site naturel jusqu'à présent préservé face à notre ville de l'autre côté de la Seine sur la commune de Vigneux sur Seine. La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multi modalité déjà déployée. Les orientations réglementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire...L'avenir de nos enfants, notre qualité de vie et notre santé sont en péril.
Mail 2348				X		X	X	X					X				Victoria Anonyme d'Ablon sur Seine a écrit : J'habite Ablon sur Seine, comme la majorité des Ablonnais, je refuse le projet d'un Port multimodal, et d'un site de logistique pour acheminer et stocker des matériaux du BTP, de même une usine de production d'hydrogène face à nos maisons. L'ensemble occupant un site naturel jusqu'à présent préservé face à notre ville de l'autre côté de la Seine sur la commune de Vigneux sur Seine. La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multi modalité déjà déployée. Les orientations réglementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire...L'avenir de nos enfants, notre qualité de vie et notre santé sont en péril,
Mail 2349							X							X			Mme Virginie CUTRERA de Bennecourt a écrit : Défavorable au projet du centre pénitentiaire prévu à Magnanville à 150 Mètres des habitations et du lycée Senghor, plus loin le collège, protégeons nos terres agricoles.
Mail 2350				X		X		X				X		X			Grand Théo Anonyme du Musée National d'Histoire Naturelle de Paris a écrit : PROTEGER REELLEMENT LES ESPACES NATURELS. Habitant à Paris 1er et étudiant dans le 5e arrondissement, je me renseigne très régulièrement sur les enjeux de la région IDF et sur son devenir, point focal pour les différentes populations qui y habitent et y habiteront dans le futur. J'aimerais attirer votre attention sur le fait que nous devons comprendre comment fonctionne le vivant avant de proclamer le défendre. Le vivant, la nature, fonctionnent en écosystème où un tas d'interactions complexes façonnent la vie, notamment les chaînes trophiques, le besoin de microfaune des sols pour le cycle de l'azote, la bonne santé et résilience des plantes et animaux, donc de la bonne santé des espaces agraires et des espaces naturels en général. Le tout est plus important que la somme des parties. Dérégler cet équilibre reviendrait à mettre en péril en cascade la santé des espaces naturels, les réserves de biodiversité, le lien physique et mesurable d'énergie et de matière entre le climat, la géosphère et la biosphère, nécessaire à notre environnement comme la qualité de l'eau, de l'air que nous respirons mais aussi cela

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	déséquilibrera nos systèmes d'approvisionnement, de culture, de tourisme et donc de nos valeurs en tant que francilien. Au lieu d'artificialiser, qui est une aberration écologique clamée par la vaste majorité de la communauté scientifique, il faut au contraire augmenter la surface et la qualité des espaces naturels, viser la végétalisation des espaces urbains et la pérennité des espaces naturels périurbains pour permettre à tous et toutes de venir s'y reposer, se détendre, se cultiver et découvrir notre région en dehors du tumulte urbain qui peut être stressant à la longue. La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Nous, franciliens et franciliennes, voulons vivre dans une région où de la campagne est présente, où de nouvelles espèces d'animaux reviennent pour favoriser l'agriculture, la contemplation, le tourisme, où un lien est tissé entre nature et humain, au lieu de sans cesse forcer la dichotomie. Nous pouvons et devons vivre avec, la végétalisation d'espaces urbains est une réussite (entreprise Topager par exemple), les jardins partagés de la région aussi (Villetaneuse, Aubervilliers...), c'est cela que nous souhaitons voir se développer à l'avenir dans notre région. Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région et cela se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations règlementaires mettant à mal cette protection. A quoi bon se développer économiquement via l'urbanisme et l'artificialisation des sols tandis que des gens dorment dehors, que l'air que nous respirons est déjà irrespirable, que les denrées alimentaires viennent d'autres régions et de l'étranger ? (Alors que la région IDF est historiquement très 237 / 239 Export généré le 28/02/2024 des contributions publiées sur le Registre Numérique entre le 27/02/2024 00 :00 :00 et le 27/02/2024 23 :59 :59 agricultrices). L'expansion urbaine n'a plus de sens aujourd'hui, nous avons les clés (bureaux vides, des milliers de logements inoccupés, des toits à rénover ou pas pour y accueillir des jardins, des forêts aux milles richesses menacées par une artificialisation des sols. Car oui, un projet d'autoroute/de ligne express de métro même située en dehors de Rambouillet aura un impact sur les populations d'espèces et leur distribution, ne permettant pas les mêmes zones de niche comme dans la forêt de Rambouillet, ce qui provoquera un déclin de la forêt et des autres espèces. L'effet papillon existe, la SDRIF actuelle l'accentue, et nous n'en voulons pas dans notre région, ni nulle part ailleurs. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. Soyons stricts sur les règles, les normes encadrant ces espaces naturels, ils sont le joyau de notre siècle et permettent la vie. Pourquoi grossir économiquement si c'est pour ruiner notre source de vie ? L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des franciliens.
Mail 2351			X	X													Melaine (anonyme) de ? a écrit : Je voulais vous faire part de mon opposition au projet de l'A104 et A104bis qui engendrerait plus de circulation, plus de pollution aux alentours des habitations, une dégradation des espaces verts déjà présents et un coût économique et environnementale énorme. Alors que des solutions plus vertueuses seraient envisageables.
Mail 2352			X											X		X	Mme Françoise RIEUL de Chaumes en Brie a écrit : Habitant Chaumes en Brie voici mes réflexions : Le pôle logistique N4/N36 près de Fontenay Trésigny va détruire des zones agricoles et des paysages dans une zone très rurale, ne peut-on pas répartir les entrepôts plutôt que de faire des zones immenses dédiées saccageant des zones entières. De plus il est nécessaire de dissimuler le plus possible ces hangars (les enterrer en partie plantation d'arbres autour). Pour le bâti ancien les communes laissent se détériorer ce bâti pour le démolir lorsque les travaux de restauration sont trop importants !!! A Chaumes en brie une surveillance doit être effectuée sur l'ancienne école des filles typique de nos écoles du 19 -ème siècle, l'ancienne

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	maison de retraite datant du 17 -ème siècle donnée a la commune et qui est en train de se détériorer, et l'Eglise du 12 -ème renfermant un tableau de Philippe de Champagne qui demanderait sa restauration et mise en valeur. Enfin les franciliens ont besoin de se rendre à Paris notamment en voiture quand le train ne le permet pas aussi il nous faut des solutions de stationnement, de circulation décente, et des parkings en proche ceinture pour prendre le métro.
Mail 2353			X														Mme WADYA de Drancy a écrit : Je suis pour.
Mail 2354	X			X	X		X								X		M. Johnny DA SILVA de Sartrouville a écrit : Ce message pour témoigner face à une situation incompréhensible dans ma ville à Sartrouville et qui mérite d'être porté à votre connaissance dans le cadre de cette enquête publique. La ville de Sartrouville s'est transformée ces dernières années avec des effets néfastes pour l'environnement. Chaque m2 est devenu un espace à bétonner. Des immeubles poussent sans équilibre entre nature et urbanisation et sans se soucier de l'impact écologique de tout ce béton. Les promoteurs se régalaient et jouent un rôle néfaste. Notre ville (malgré sa communication) fait du greenwashing. Je vous invite à vous balader sur l'avenue Maurice Berteaux qui est devenue en quelques années une centrale à béton. Les promoteurs ont tous promis des beaux et grands arbres et des jardinières aux balcon. Dans la réalité il n'en ait rien. Les arbres n'existent pas où sont des arbres nains coulés dans le béton. La mairie balaie d'un revers de main chaque remarque de ses citoyens et ne les prend pas en considération. Je vous invite à prendre en considération mes remarques ci-dessous dans le cadre de votre enquête sur ce projet pharaonique que la mairie de Sartrouville a actée sans une véritable concertation. Nous allons hériter de paquebots sponsorisés par des promoteurs qui privilégient le rendement au bien être des habitants. Finalement, nous allons avoir très chaud dans les prochaines années dans cette ville et au-delà. Les élus restent indifférents aux sujets environnementaux. Leurs actions minimales ne sont que des actes politiques. Je vous faire suivre également un courriel adressé au service urbanisme laissé sans réponses à date qui reflète le désintérêt accordé aux sujets environnementaux.
Mail 2355																X	M. Johnny DA SILVA de Sartrouville a écrit : (continuité de l'observation précédente) <i>Le déposant fait suivre une série de courriels qu'il a adressé au service urbanisme de Sartrouville apparemment restés sans réponses.</i>
Mail 2356		X			X							X					Valérie (anonyme) d'Ablon -sur -Seine a écrit : La Région Île-de-France lance la révision du SDRIF-E. Ce projet fait notamment figurer sur les rives de Vigneux-sur-Seine, l'installation en face d'Ablon d'un port industriel de grande envergure dont les nuisances seraient subies par tous les ablonais. Mais aussi l'hypothèse d'un franchissement de la Seine par un pont Vigneux/Athis-Mons, nous sommes opposés au deux projets...Pas de Port. Pas de Pont. D'autres solutions existent, qui ne condamne pas un site naturel. Il y a déjà trop de nuisances sur ce territoire qui impactent la santé des habitants cela suffit.
Mail 2357		X	X			X		X				X	X	X			Mme Virginie PEUROU (Mairie de Rungis) a écrit : Avis de la commune de Rungis

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	

Accusé de réception en préfecture
00475460001-20240215-004-013-000
Date de télétransmission : 15/02/2024
Date de réception préfecture : 15/02/2024

DELIBERATION N°24-012

Vu l'arrêté n°2023-553 du 28 décembre 2023 prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique portant sur le schéma directeur de la région Île-de-France environnemental (SDRIF-E),

Vu l'avis de la commission urbanisme, aménagement et développement durable en date 23 janvier 2024,

Considérant le souhait de la Commune de Rungis d'émettre un avis avec réserves concernant le SDRIF-E sur quelques points précis concernant son territoire,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Article 1 :

Donne un avis avec réserves concernant le SDRIF-E sur les points suivants :

- Ajouter le secteur de Montjean Ouest sur la carte « Maîtriser le développement urbain » dans le périmètre « d'armature verte » à sanctuariser » de Montjean.
- Insérer une flèche verte sur le secteur des Malouines (à Rungis) et Groux (à Wissous), entre la colline Cacao et le château de Montjean afin de rétablir la liaison agricole et forestière.
- Supprimer le maintien du site Paprec au sein de la Plaine de Montjean, étant en contradiction avec les objectifs de valorisation écologique du vaste espace naturel et agricole de Montjean.
- Être favorable à la mise en valeur du Ru de Rungis, y compris par le biais de tracés alternatifs.
- Matérialiser les aqueducs du Loing et de la Vanne sur les documents graphiques.
- Inscrire le projet de restructuration de l'Orlyval dans la liste des projets d'infrastructures de transports de niveau régional.
- Inscrire le barreau des Aumaises dans la liste des projets d'intérêt régional.
- Conforter l'inscription l'ITE de Rungis comme un projet d'intérêt majeur tout en étant attentif aux répercussions indirectes du trafic induit sur le réseau routier communal.

Article 2 :

Demande à verser l'avis de la Commune de Rungis, annexé à la présente délibération, au registre d'enquête publique.

Certifié exécutoire : 15 FEV, 2024
Compte-tenu de sa transmission
en Préfecture : 15 FEV, 2024
Et de sa publication :

21 FEV, 2024

Le Maire



Bruno MARCILLAUD

Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil municipal.

Fait à Rungis, le 13 février 2024,

Le Maire,

Le secrétaire



Bruno MARCILLAUD



Martin JARDILLIER

Avis de la Commune de RUNGIS sur le SDRIF-E

Contexte :

Le SDRIF-E (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France – Environnemental) est le document de planification en matière d'aménagement du territoire à l'échelle de la Région Ile-de-France. Son rôle est d'encadrer la croissance urbaine et l'utilisation de l'espace en incluant la préservation des espaces naturels et agricoles. Il mentionne également la localisation des infrastructures de transport, supports du développement urbain.

Les autres documents d'urbanisme que sont le SCOT, les PLU et PLUI doivent être compatibles avec le SDRIF-E.

1. Procédure réglementaire d'élaboration du SDRIF-E :

Tout comme les autres documents d'urbanisme, l'élaboration du SDRIF-E passe par plusieurs phases de consultation du public et des collectivités territoriales. A ce sujet, la Commune de Rungis a rendu une première contribution en mai 2023. De plus, les avis des Communes sont aussi compilés par l'EPT 12 qui a rendu un avis défavorable lors du conseil territorial du 14 novembre 2023.

Le SDRIF-E est désormais entré dans sa phase d'enquête publique. A ce titre, la Commune réitère son avis puisque les éléments soulevés n'ont pas été pris en compte et le complète sur d'autres aspects.

2. Les remarques de la Commune de Rungis dans le SDRIF-E :

SECTEUR DE LA PLAINE DE MONTJEAN

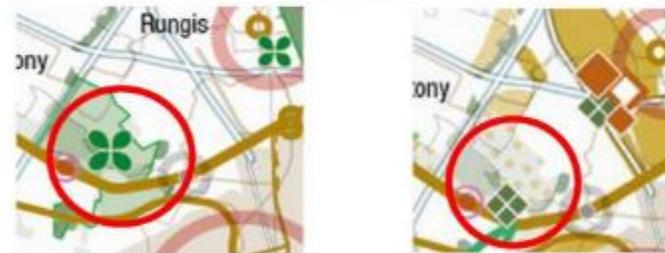
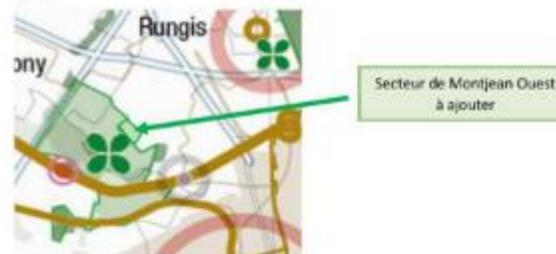


Figure 2: Extraits des Cartes SDRIF-E - Maîtriser le développement urbain (carte de gauche) - Développer l'indépendance productive régionale (carte de droite)

Le SDRIF-E positionne sur ce secteur :

1. Une pastille rose « secteur d'urbanisation préférentielle » 
2. Un périmètre « d'armature verte » à sanctuariser 
3. Un espace vert et de loisir d'intérêt régional 
4. Un site de l'économie circulaire à maintenir 
5. Préserver l'espace agricole 
6. Maintenir/ rétablir la liaison agricole ou forestière d'intérêt régionale 

Sur la première carte, il convient d'élargir le périmètre « d'armature verte à sanctuariser » sur le secteur de Montjean Ouest, compte tenu de l'annulation de la ZAD et de l'inscription en zonage agricole ou naturel dans le prochain PLUI. Le zonage est par ailleurs bien pris en compte sur la seconde carte.

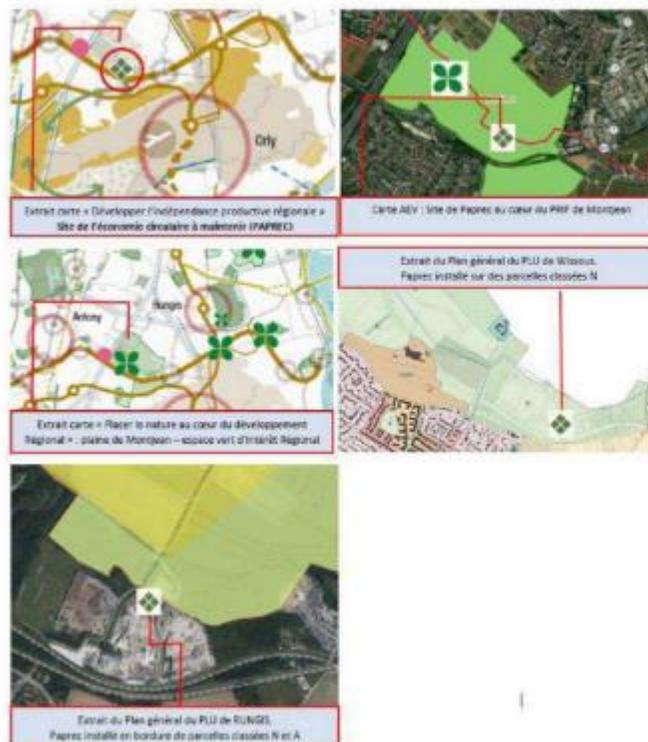


Sur la seconde carte, afin qu'elle soit cohérente avec la première, il s'agirait d'insérer une flèche verte pour signifier les ambitions de rétablir la liaison agricole et forestière entre le site des Malouines (appelé site des Groux à Wissous) et le bois de Montjean. Cette entité est reconnue, identifiée dans le SDRIF précédent (voir extrait ci-après) et fait l'objet d'un classement en Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) dont le pilotage est assuré par Ile-de-France Nature.



Figure 2 Périmètre du PRIF MONTJEAN Rungis-Wissous

De ce fait, il y a une incohérence sur la carte « Développer l'indépendance productive régionale » concernant le maintien du site de traitement des déchets du BTP dans le site de la Plaine de Montjean, reconnu pour sa valeur et son potentiel naturel, agricole, horticole et paysager. Les villes de Wissous et de Rungis ont bien soulevé cette incohérence, également vis-à-vis de leur PLU respectif, lors de leur contribution du mois de mai 2023.



Le site de PAPREC se trouve, en effet, au cœur de l'Espace naturel Régional de Montjean inscrit au PRIF depuis 2015 et sur des parcelles classées N au PLU de la Commune de Wissous et en bordure de parcelles classées N et A (Agricole) au PLU de la Commune de Rungis.

Les parties prenantes du territoire (Communes, Ile de France Nature, Centre Horticole de la Ville de Paris, Conseils Départementaux Essonne et Val de Marne et Grand Paris Aménagement) travaillent depuis de nombreuses années au projet de valorisation agricole, écologique et paysagère de la Plaine

de Montjean, l'un des derniers ensembles naturels majeurs, dans le Département du Val de Marne et de l'Essonne, très urbanisés. La présence de PAPREC au cœur de cet espace est un véritable frein au développement d'un projet ambitieux de boucle verte dont quelques images sont présentées ci-après.



Figure 4 La boucle verte de Rungis à Wissous - GPA/ Réseau/ Bellevèdre 2023



Figure 5 La boucle verte de Rungis à Wissous - GPA/ Réseau/ Bellevèdre 2023

Par ailleurs il est à noter que PAPREC a, au cours des années, étendu mais surtout imperméabilisé son site d'exploitation sans aucune demande ou autorisation au regard du code de l'urbanisme et des PEU en vigueur. Le site empiète systématiquement sur des parcelles classées N, parfois appartenant à la commune de Wissous, allant jusqu'à condamner totalement deux voies communales



Figure 6 - Photo satellite 2003



Figure 7 - Photo satellite 2020

Par conséquent, son maintien au SDRIF-E et son caractère contradictoire avec les objectifs de valorisation écologique de la Plaine de Montjean questionnent. La Commune de Rungis demande que

le site de l'économie circulaire (PAPREC) ne soit pas maintenu au sein de l'espace naturel Régional de Montjean.

LA TRAME BLEUE A RUNGIS



- *Le Ru de Rungis :*

Le Ru de Rungis est à l'air libre actuellement, sur un tronçon rungissois, puis son parcours est enterré, notamment à Wissous, dans le secteur de Montjean jusqu'à son rejet dans la Bièvre.

Son réaménagement est identifié sur la carte du SDRIF-e. Si sa réouverture est souhaitée et souhaitable, les Communes de Wissous et de Rungis sont bien entendues favorables, bien que conscientes de la difficulté de sa mise en œuvre, au vu de sa profondeur et du volume des remblais rendant difficile son accès et sa mise à l'air libre. La Ville de Rungis reste cependant tout à fait ouverte et favorable à l'étude d'alternatives de réouverture (déviation, mise en valeur).

- *L'aqueduc de la Vonne et du Loing :*

Ces infrastructures acheminant l'eau jusqu'aux réservoirs de Montsouris longent l'A106 et font partie des nombreuses infrastructures d'acheminement et de stockage d'eau présents à Rungis (carré des eaux/ aqueduc Médicis.

Ils devraient être représentés sur la carte.

TRANSPORTS ET MOBILITES

- *Absence de l'Orlyval dans la liste des projets d'infrastructures de transports de niveau régional*

La liste des projets d'infrastructures de transports de niveau Régional est présentée dans les orientations réglementaires en annexe 3 page 69 à 70. Le projet de restructuration de l'Orlyval ne figure pas dans cette liste.

La commune de Rungis demande que le projet de restructuration de l'Orlyval incluant la création de nouvelles stations, pouvant desservir localement le territoire et favorisant les liaisons Est-Ouest, soit ajouté à la liste des projets d'infrastructures de transports de niveau Régional.

- Absence du projet du barreau des Avernaises dans la liste des projets d'intérêt régional

Les difficultés de circulations Est-Ouest, au Nord de l'Aéroport d'Orly, sont identifiées comme un point dur en matière de circulation, préjudiciables au développement économique et à l'accessibilité de ce territoire. L'absence de continuité entre la RD 165 à Rungis (Val de Marne) et la RD 167A à Wissous est problématique car elle oblige à des détours par la voirie communale de Rungis, la rue des Solets et un double franchissement des voies ferrées (voir carte ci-après) ; entraînant de ce fait d'importants encombrements, une faible lisibilité urbaine et une aggravation de la pollution de l'air. La création d'un barreau routier de 450 m environ pourrait résoudre cette discontinuité et compléter le contournement de la plate-forme aéroportuaire. Ce projet fait partie des projets identifiés comme prioritaires dans le Plan Partenarial d'Aménagement d'Orly.

La Commune de Rungis demande l'inscription du barreau des Avernaises dans la liste des projets d'intérêt régional.



Figure 8 Barreau encadrant du contournement Nord de l'aéroport d'Orly

- Pérenniser l'inscription de l'YTE au SDRIF-E

La Commune de Rungis accueille une installation ferroviaire avec terminal embranché, au sein du Marché d'Intérêt National - MIN. La ligne ferroviaire Perpignan – Rungis, dite « Train des Primeurs », modernisée en 2021, permet ainsi d'acheminer 650 palettes de fruits à légumes par semaine ; dégageant ces derniers d'un acheminement par voie routière, l'équivalent de 9000 camions par an.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Compte tenu de son caractère structurant, essentiel à la dynamique économique locale et à l'alternative écologique qu'elle représente pour l'acheminement des denrées sur le territoire francilien, particulièrement engorgé par le trafic routier, il est essentiel de pérenniser l'inscription au SDRIF-E de l'ITE, en complément de l'objectif de transformation de la ligne souhaitée par la SNCF, en « autoroute ferroviaire » qui chargera des camions et des semi-remorques sur les rails et reliera Barcelone et Anvers</p> <p>En revanche, la Ville restera attentive au trafic généré pour récupérer et acheminer les marchandises arrivées par voie ferrées et à son impact sur le réseau routier local, notamment, à l'approche du centre-ville de Rungis : carrefour République, rond-point de l'Europe, zone Delta.</p> <p>En effet, si le moyen de transports de marchandises acheminées dans le MIN depuis le Sud de l'Europe se veut plus durable notamment en termes de pollution atmosphérique, il génère un trafic routier plus important de véhicules utilitaires assurant la desserte du « dernier kilomètre ».</p>
Mail 2358				X								X			X		<p>Mme Jeanne STUDER de Montreuil a écrit :</p> <p>Il est vital pour la santé des habitants de conserver les arbres matures qui sont trop souvent abattus pour les modifications urbaines. Une avenue à Montreuil a vu tous ses arbres coupés pour une modification de l'espace routier. Ces arbres protégeaient les habitants de la pollution émise par les voitures très nombreuses sur cette voirie. Depuis que les arbres ont été coupés, les logements où habitent les personnes, reçoivent directement les émanations des gaz des voitures, les arbres par leur hauteur et leurs feuilles, faisaient un écran non seulement à la pollution mais également au bruit, et au soleil par les températures caniculaires en été. Les bienfaits des arbres sont nombreux : oxygène, humidité et eau produites par leurs feuilles. L'arbre n'est pas un mobilier urbain qu'on peut déplacer à gogo, il joue un rôle important dans le réchauffement climatique. Le SDRIF en voulant continuer à densifier l'espace urbain, ne considère pas l'importance des arbres matures. La promesse de replanter des jeunes arbres n'est pas la solution à la disparition des arbres matures, car les jeunes arbres demandent beaucoup d'eau pour résister aux canicules. Ils mettront des dizaines d'années pour apporter les bienfaits qu'apportent leurs arbres matures aînés, s'ils survivent. Il est important de garder également le plus possible les espaces de pleine terre et d'en faire des squares où les habitants peuvent se ressourcer. Ces squares et jardins apportent un réel bien-être, apaisent les tensions, favorisent des relations entre individus, permettent par leurs espaces végétalisés et apaisés, d'atténuer la violence si fréquente et si exacerbée dans nos villes. Cette urbanisation excessive, avec la bétonisation des sols abîme de façon définitive les espaces de pleine terre, qui ont un rôle important dans la lutte contre le dérèglement climatique. On souhaite rétablir une alimentation de proximité, alors pourquoi envisager de bétonner l'excellente terre de Gonesse qui est proche de Paris et permettrait de nourrir les Parisiens. Le SDRIF tel qu'il est conçu, avec un but économique et démographique accentué, ne s'accorde pas avec l'impératif de conserver ces espaces de pleine terre si précieux. Veut-on encore plus densifier l'île de France ? C'est une hérésie. Paris est une des capitales possédant le moins d'espaces verts. En revanche, les îlots de chaleurs dans certains quartiers sont intenses, nuisent grandement à la santé des habitants et par suite, à leur capacité de travail.</p>
Mail 2359																	SPAM

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2360		X				X		X								X	<p>M. Olivier FAYET (Total Energies) a écrit :</p> <p>Je vous prie de trouver ci-joint un courrier de Monsieur VAN RAEBROECKX, Directeur de la plateforme de Grandpuits-Gargenville de Total Energies, que je vous remercie d'intégrer aux participations à l'enquête publique concernant le projet de SDRIF-E.</p> <p><i>Madame la Présidente,</i></p> <p>Le projet de SDRIF-E fixe des objectifs ambitieux de développement de l'industrie dans la Région par la préservation du foncier à vocation industrielle et la réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.</p> <p>La plateforme TotalEnergies de Grandpuits en Seine-et-Marne, classée Seveso au 1^{er} degré et à l'origine, avec son voisin LAT Nitrogen, d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), est concernée au premier plan puisqu'elle est considérée comme un site d'activité d'intérêt régional.</p> <p>Comme vous le savez, TotalEnergies met en œuvre un plan de transformation de ce site et y développant de nouvelles activités industrielles, tournées vers la transition énergétique et écologique, et portées de croissance durable. Ce plan de transformation permet de préserver 250 emplois directs sur les 400 emplois que comptait la raffinerie (avec l'établissement associé de Gargenville dans les Yvelines).</p> <p>Les nouvelles activités qui y sont développées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La production de SAF (Sustainable Aviation Fuel, Carburant Aérien Durable) : avec une capacité de production du site de 210 000 tonnes par an dès 2025 pour atteindre 285 000 tonnes par an en 2027, la bioraffinerie de Grandpuits, dont la construction a débuté, permettra de répondre à l'augmentation progressive des mandats d'incorporation européens fixés à 6% en 2030. Pour couvrir les besoins de cette bioraffinerie, Air Liquide a démarré la construction à Grandpuits d'une unité de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone, d'une capacité de plus de 20 000 tonnes par an, qui sera alimentée notamment par les biogaz de la bioraffinerie. - La production de biométhane : alimenté notamment en déchets organiques issus de la bioraffinerie, le méthaniseur permettra d'éviter l'émission de près de 20 000 tonnes de CO₂ chaque année. D'une capacité de 80 gigawatts-heures (GWh) par an, il représentera l'équivalent de la consommation annuelle moyenne de 16 000 habitants. - Le recyclage chimique et mécanique de plastiques : avec deux unités de recyclage, l'une chimique, d'une capacité de traitement de 15 000 tonnes de déchets par an et dont le démarrage est prévu pour la fin de l'année, et l'autre mécanique, qui produira 30 000 tonnes par an de compounds à haute valeur ajoutée contenant jusqu'à 50 % de matières plastiques recyclées, Grandpuits devient un site majeur du recyclage en France. - La production d'électricité verte : avec la mise en service en juillet 2023 de la plus grande centrale solaire d'Île-de-France et de son parc de stockage d'énergie par batteries, inaugurés en votre présence, Grandpuits génère annuellement 31 gigawatts-heures (GWh) d'électricité verte, soit l'équivalent de la consommation électrique de 19 000 personnes. Cette production est rendue possible grâce à l'installation de 46 000 panneaux solaires. <p>Adresse postale : Plateforme de Grandpuits Gargenville – BP13 - 77720 Mormant</p> <p>TotalEnergies Raffinage France Société par Actions Simplifiée au capital de 140 863 116,10 Euros Siège social : 7 place Jean Monnet – 93430 Courcouronnes - France – 01 69 20 11 00 Fax RCS NANTEUILLE</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2363				X			X									X	Marie (anonyme) de Guyancourt a écrit : A) Je souhaite ardemment que le plan anti-ghetto de la région ile de-France soit appliqué et particulièrement dans la ville de Guyancourt qui moyenne à 50% de logements sociaux mais avec une très forte concentration dans le quartier du Pont du routoir qui se paupérise au fil du temps au point d'être obligés de prendre la voiture pour trouver des commerces attrayants - la plupart ferment définitivement (fleuristes, banques, antenne sécurité sociale et autres) ou sont remplacés par des kebabs ou assimilés. Le communautarisme musulman dans ce quartier du Pont du routoir y est excessif au point de s'y sentir étranger -situation favorisée par un Maire qui prône la construction d'une grande mosquée avec école coranique et dotée d'un grand parking le tout sur une superficie de 9000 m2 pour permettre aux musulmans du quartier de venir à toute heure du jour et de la nuit pour prier. Selon le Maire, le choix de l'emplacement se justifie par : - "le terrain se situe à proximité du site actuel qui abrite le lieu de prier de la communauté musulmane depuis 2014 ; - une situation proche des usagers, ce qui évite de multiplier les déplacements sur les longues distances qui favorisent le recours à la voiture." B) Je souhaite également que la loi SRU soit respectée mais que les Maires ne puissent pas choisir les habitants qui en bénéficieront.
Mail 2364							X	X						X			André (anonyme) de Soindres a écrit : J'aimerais connaître les personnes de l'IMMOBILIER de la JUSTICE qui ont décidé que le meilleur emplacement pour cette prison était un terrain de culture à MAGNANVILLE, alors que quelques mois au paravent Monsieur le Président de la République en personne avait déclaré qu'il fallait arrêter cette pratique, déclaration reprise par le Monsieur Jean Castex le 1er ministre de l'époque lors d'une visite à la halle Sulzer à Mantes la Ville, en plus à proximité d'habitations et d'établissements scolaires. Pourtant il leur avait été proposé par l'Association de défense plusieurs sites en friches et tout aussi accessible par l'autoroute et plus près de Versailles pour les nombreuses auditions. Comment s'étonner dès lors des faibles participations aux différentes élections !
Mail 2365			X						X								Caroline (anonyme) de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Le BIP dont le projet date d'il y a plus de 80 ans est complètement obsolète. Il va contribuer à pousser les automobilistes à prendre leurs véhicules donc plus d'émission de CO2. Il va dénaturer notre ville de Soisy Sous Montmorency en passant au milieu des quartiers résidentiels. Il va prendre les quelques espaces verts qu'il nous reste pour se détendre et se relaxer. Il va ajouter des nuisances sonores en plus du bruit des avions !!! C'est une régression totale et inadmissible soutenue par la municipalité. Développez plutôt les transports en commun !!!
Mail 2366							X					X		X			M. Frédéric DEON de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 2367																	SPAM
Mail 2368			X				X										Ferdinand (anonyme) d'Arcueil a écrit : Je souhaite une réduction du trafic, de la vitesse, du stationnement de surface et de la largeur des voies le long d'avenues qui sont entourés d'habitation. Ces avenues pourraient permettre de remettre des commerces, restaurants, de la verdure et des centres culturels (de décentraliser les loisirs en quelque sorte) le long de ces axes, tout en réduisant la part de la voiture dans ces quartiers desservi par les transports. Je pense notamment aux avenue Aristide Briant (Arcueil Bagneux Cachan), avenue de Paris (Villejuif), route de la reine et avenue Édouard Vaillant (Boulogne Billancourt) et d'autres 2*2 voies trop rapide pour une rue de ville, sans compter qu'elles sont souvent doublées d'une autoroute. Des boulevards types boulevard Vincent Auriol ou boulevard de Clichy seraient plus souhaitable pour ces axes de largeur proche. Cela permettrait de rendre la vie beaucoup plus agréables ces quartiers et évitera "d'obliger" les habitants à prendre les transports pour simplement se balader. Dans une autre mesure, la fin du périphérique en tant qu'autoroute, bien que peu réaliste selon le contexte, pourrait permettre de briser cette frontière entre Paris et sa banlieue proche, et de réaliser une transition moins brutale entre le centre et la périphérie, notamment pédestre.
Mail 2369			X												X		Sylvestre (anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : À l'heure de l'urgence écologique, il est aberrant de vouloir mettre en œuvre un projet qui date d'une quarantaine d'années et qui n'est plus du tout en phase avec le dérèglement climatique. Il serait bien plus intelligent d'utiliser l'argent dévolu à ce projet pour la mise en œuvre de nouveaux transports en commun, de voies de circulation douce et d'actions permettant de protéger notre nature qui se raréfie tellement en région parisienne, plutôt que de vouloir continuer à bitumer, détruire des écosystèmes et polluer encore davantage
Mail 2370		X	X				X								X		M. Yann DOMENECH de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Le projet du BIP a été conçu à une époque où le véhicule individuel était roi. Il me semble aujourd'hui que ce projet ne devrait plus être d'actualité et les investissements alloués plus fortement aux transports en commun. Au-delà de cette considération générale, la réalisation de ce projet aurait des conséquences importantes pour de nombreux riverains. Ma ville de Soisy serait coupée en 2 par une voie à très forte circulation. Habitant dans le quartier Gaviniot, le centre de ville de Soisy (et sa toute nouvelle médiathèque) serait de l'autre côté de la "frontière" et moins accessible. De plus de nombreuses écoles (dont l'école/collège Descartes) à Soisy se trouveraient à qq mètres de voies de circulations bruyantes et polluées. Enfin ce projet ferait disparaître de nombreux espaces verts qui font de Soisy une ville agréable à vivre, y compris en cas de canicule. De nombreux habitants ont choisi de s'éloigner de Paris et de la proche banlieue pour bénéficier d'un environnement plus favorable. Ce projet revient à leur apporter les contraintes urbaines de zones denses dont ils cherchaient à s'abstraire.
Mail 2371		X		X													Bernard (anonyme) de Pontault-Combault a écrit : STOP à la densification galopante Habitant Pontault Combault depuis 35 ans je confirme que la commune a déjà beaucoup trop participé à l'augmentation de sa population, et aujourd'hui nos infrastructures sont dépassées et " le bien vivre ensemble " s'est considérablement dégradé En 2023 une modification du PLU local (validée par 100% du

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	conseil municipal) a conforté la conservation des zones pavillonnaires et maîtrise des immeubles à une hauteur modérée de 12m. Comment peut-on ajouter 3000 appartements (6000 voitures !) sans démolir pavillons existants, rehausser immeubles, détruire espaces verts ?? Quid des voies de circulation, transports, stationnements, réseaux d'assainissement, écoles, services médicaux, Je suis, comme de nombreux Pontellois-Combalusiens, totalement opposé à cette densification qui ne pourrait que nuire à notre société, et détériorer notre bien-être au quotidien en sécurité, pollution, santé, Mesdames, Messieurs les décideurs merci de prendre en compte les remarques des résidents et de revoir ce projet inadaptable à la commune de Pontault Combault. OK pour l'aménagement d'espaces verts ; revoir l'utilisation de la route N104 envahie par les camions 24h / 24, et envisager une nouvelle voirie éloignée vers l'Est MAIS STOP à LA DENSIFICATION
Mail, 2372						X		X									<p>M. Guillaume MACE (JBD) de Paris a écrit :</p> <p>La suppression des zones d'urbanisation préférentielles dans le projet de SDRIF-E constitue un obstacle majeur pour les besoins immédiats des clients industriels et logistiques, cruciaux pour le développement économique de la région Île-de-France. Ces zones, identifiées par des pastilles, sont essentielles pour l'implantation et l'expansion des entreprises, offrant des opportunités stratégiques en termes de localisation et d'accessibilité. Cette suppression entraîne une réduction drastique du foncier disponible, limitant la croissance des clients, essentiels pour la vitalité de l'économie française et la réindustrialisation. Les dépastillages SANS JUSTIFICATION sont particulièrement préjudiciables, car les opportunités de friches ne sont pas compatibles avec les demandes actuelles. Par exemple, à ALLAINVILLE-AUX-BOIS, il y a 3 pastilles du SDRIF-D en vigueur qui ont été supprimées SANS JUSTIFICATION. La suppression compromet la capacité de la commune à répondre au marché, freinant l'investissement, l'innovation et la création d'emplois, à l'encontre de la réindustrialisation. Il est donc crucial de reconsidérer cette décision, envisageant des solutions alternatives pour préserver les zones d'activités économiques du SDRIF, assurant la croissance des clients et stimulant l'économie française.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	INSEE et préfet joints en annexe. Merci de remettre l'hectare disponible pour le développement du village d'Ennery - Vous avez intégré la possibilité d'extension de la zone artisanale d'Ennery de 10 ha, ce qui est très bien. En parallèle, la communauté de communes a un projet de parc photovoltaïque de 8,8 ha limitrophe à la zone artisanale, sur une prairie qui lui appartient et qui n'est pas cultivée ni exploitée (depuis plus de 10 ans). La question est de savoir si cette surface sera comptabilisée sur la surface régionale d'énergie renouvelable, ou sur le quota d'Ennery, car dans ce cas les 10 ha ne suffisent pas et il faut monter à 20. - Sur la carte 1 et 3 de l'avant-projet, sont indiqués des ligne pour l'encadrement de l'urbanisation dans la limite du front vert régional Pour la zone artisanale, ces lignes empêchent l'extension pourtant accordée. Il faudrait mettre en cohérence (cf. courrier joint) - Comment est comptabilisée la surface de la Stecal pour l'aire communautaire d'accueil des gens du voyage à Ennery, limitrophe à celle d'Osny ? Il faut prévoir les 4500m2 à 5000m2 correspondant.



Région Ile de France

MAIRIE D'ENNERY
95300 ENNERY

TEL : 01 34 41 61 30
FAX : 01 34 41 61 31

Bonjour,

Suite à la présentation de l'avant-projet du SDRIFe, la commune d'Ennery, en concertation avec la CC Sausseron Impressionnistes, a quelques remarques et demandes d'ajustement :

- Dans la liste des surface urbanisables par village de la communauté, il apparait 0 pour Ennery (et pour Nesles la Vallée). Sur une des cartes, on s'aperçoit que vous avez inclus Ennery dans la zone urbaine de Paris. Je pense que ces 0 hectare seraient liés à cette inclusion, hors Ennery n'est pas dans la zone urbaine de Paris (elle ne l'a été que quelques mois à la suite d'une erreur de l'INSEE)
cf courrier INSEE et préfet joints en annexe.
Merci de remettre l'hectare disponible pour le développement du village d'Ennery
- Vous avez intégré la possibilité d'extension de la zone artisanale d'Ennery de 10 ha, ce qui est très bien.
En parallèle, la communauté de communes a un projet de parc photovoltaïque de 8,8 ha limitrophe à la zone artisanale, sur une prairie qui lui appartient et qui n'est pas cultivée ni exploitée (depuis plus de 10 ans).
La question est de savoir si cette surface sera comptabilisée sur la surface régionale d'énergie renouvelable, ou sur le quota d'Ennery, car dans ce cas les 10 ha ne suffisent pas et il faut monter à 20.
- Sur la carte 1 et 3 de l'avant-projet, sont indiqués des ligne pour l'encadrement de l'urbanisation dans la limite du front vert régional
Pour la zone artisanale, ces lignes empêchent l'extension pourtant accordée.
Il faudrait mettre en cohérence :

																		<p>Actuellement :</p>  <p>Il faudrait :</p>  <p>- Comment est comptabilisée la surface de la Stecal pour l'aire communautaire d'accueil des gens du voyage à Ennery, limitrophe à celle d'Osny ? Il faut prévoir les 4500m2 à 5000m2 correspondant.</p> <p>En espérant que ces éléments seront pris en compte et aiderons à la modification de l'avant-projet du SDRIFe, je vous envoi mes sincères salutations.</p> <p>Cordialement</p>  <p>Matthieu LAURENT <i>Maire d'Ennery</i></p>
Mail 2374			X															<p>Yves (anonyme) de Noisy-le-Sec a écrit : Des études scientifiques (canadiennes et hollandaises, font la démonstration que celui qui vite avec une vue sur un espace vert est moins sujet aux problèmes cardio -vasculaires donc pour avoir moins de dépenses de santé sanctuarisons tous les parcs et jardins d'île de France.</p>
Mail 2375		X																<p>M. SEKOU CISSE de Saint-Denis a écrit : J'aimerais vous parlez de l'idée de prolonger la ligne 4 au Nord. Je pense qu'un prolongement vers la ligne 4 au Nord est une grande nécessité pour de saturer la ligne 13 et le RER D et offrir aux habitants de Saint-Ouen et de</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Saint-Denis une alternative par rapport aux lignes déjà présente et saturé. Je sais que la ligne 14 arrivera à Pleyel mais je pense tout de même qu'il y'aura un fort risque de saturation quand même. - Ce serait de d'abord prolonger la 4 vers Carrefour Pleyel (Côte ligne 13 avec 2 stations intermédiaire Landy et Michel - Debain - Bauer) ensuite vers la gare de Saint-Denis (Par la nouvelle place mise en place par la Mairie) en passant par le village olympique qui sera une perte d'argent après Jo s'ils n'est pas desservi correctement (Plus d'un kilomètre pour rejoindre le métro est assez long) et enfin un prolongement vers la Mairie de Villeneuve la Garenne qui est une ville qui a grand besoin d'un métro. Voilà merci beaucoup d'avoir lu mon idée.
Mail 2376							X					X					X M. Thierry BERNAT de Le Plessis-Tréville a écrit : Les promenades en forêt de Célie et bois Saint Martin sont insupportables à cause du passage en permanence de petits avions qui font un bruit épouvantable. L'état à dépenser beaucoup d'argent pour aménager ces espaces verts. Ce bruit nous gâche la vie et il est difficile de comprendre que l'on se préoccupe de la pollution des voitures en zone urbaine alors que ces avions (avec une seule personne dedans pour s'amuser) brûlent des quantités énormes de kérosène et fassent un bruit du diable. Ces gros aéroports de loisirs n'ont rien à faire dans la banlieue de Paris.
Mail 2377							X										X M. Jean VARENNE (ARALE) de Noisy-le-Grand a écrit : J'habite le quartier des Yvris à NOISY LE GRAND au 37 rue de la Liberté et je vous indique que tous les jours, quel que soit l'heure, des avions passent au-dessus de mon habitation alors que c'est interdit puisqu'ils ne doivent pas dépasser l'avenue des graviers (environ 300m). De plus, certains jours, le bruit est intolérable du fait des avions qui se suivent successivement en boucle, tel un train d'avions. Enfin pour être impartial, il faut reconnaître que certains avions, même s'ils sont au-dessus de la maison font peu de bruit. Il faut aussi dire que les avions passent au-dessus des trois écoles des YVRIS (maternelle, primaire, collège) et que pour la sieste des petits et le travail des élèves c'est très perturbant. Ceci est relaté par nos deux petits enfants en classe aux YVRIS.
Mail 2378							X										Mme Catherine APFFEL de Athis-Mons a écrit : Résidants à Athis-Mons à la limite d'Ablon sur Seine, nous nous opposons avec mon conjoint aux projets de la Région Île de France : port industriel, usine d'hydrogène et pont routier à proximité de notre domicile. L'aéroport et le quai SNCF sont déjà nuisibles.
Mail 2379			X														M. Rafik NAIT de Drancy a écrit : ENFIN NOTRE REVE (Ligne 7) COMENCE A VOIR LA LUMIERE DU JOUR.
Mail 2380								X				X					Olivier (anonyme) de Athis-Mons a écrit : Il y a des objectifs contradictoires. Dans le cas du franchissement de la Seine à Ablon : Il y a d'un côté la volonté de préserver les zones naturelles, de l'autre leurs destructions avec la construction d'un pont. Il y a d'un côté la volonté de diminuer la pollution, de l'autre l'augmentation du trafic routier avec la création d'un axe autoroutier qui sera largement utilisé par les poids-lourds. Objectif d'ailleurs en contradiction avec la volonté de développement du transport marchandises ferroviaire. Il serait bien plus judicieux d'optimiser les lieux de croisement, Villeneuve Saint Georges par exemple, plutôt que déplacer le problème. Pour ces motifs, je suis opposé au projet de franchissement de la Seine à Ablon, projet impactant drastiquement le cadre de vie des secteurs d'implantation Je rappelle également que la Métropole du Grand Paris a exclu ce franchissement du SCOT.
Mail 2381																X	Mme Christelle LEVILLY de Saint-Léger-en-Yvelines a écrit : Inadmissible de construire une prison proche des habitations et d'un lycée.

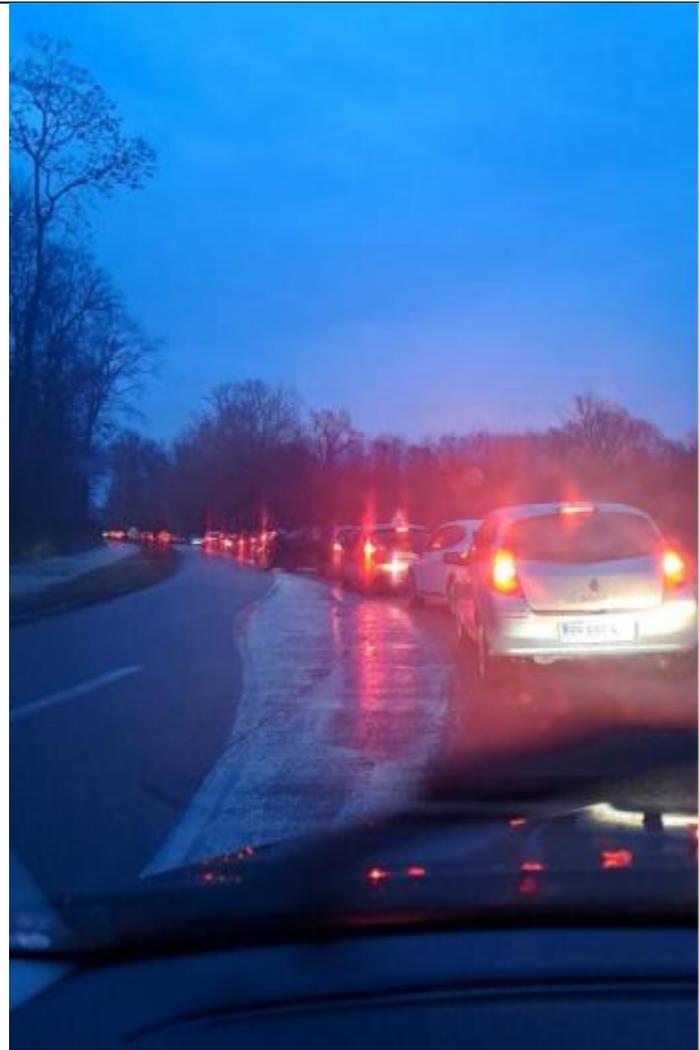
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2382					X							X			X		<p>Mme Farah AMMI-SAID de Paris a écrit :</p> <p>1/ Demandez à classer les rejets d'arbres, ce sont souvent des arbres en bonne santé qui poussent seuls et beaucoup ont été coupé par la ville de paris au motif non classés 2/ Demandez avec moi le classement de la petite ceinture parisienne patrimoine de l'Unesco 3/demandez d'interdire d'euthanasier les animaux et les intégrer dans les parcs et jardins de la ville de paris ou en banlieue 4/ demandez de retirer les filets métalliques qui tuent la faune aviaire et les espèces protégées 5/demandez d'interdire la commercialisation des espaces verts comme le bois de Vincennes ou le bois de Boulogne ou le parc floral et de protéger la faune et la flore y compris Fontainebleau etc. 6/de ne plus considérer les arbres comme du mobilier urbain et de tous les classer pour le réchauffement climatique 7/de faire venir systématiquement pour des projets urbanismes des naturalistes, des experts, des associations et de construire autour de la nature de s'adapter à la faune et la flore qui existent avant le projet, d'interdire la destruction de la biodiversité ! 8/de demander un projet de loi pour considérer les arbres comme des êtres vivants qui nous donnent de l'oxygène et qui absorbent le CO2 , il faut interdire de faire des travaux avec du béton et du ciment quand il y a la faune et la flore et stopper les sols minéraux (interdire la superficialisation des sols) et protéger les terres agricoles , récupérer l'eau des inondations et la distribuer sur les sols secs , faire interdire l'usage des bassines 9/ CLASSER PATRIMOINE DE L UNIESCO BOIS DE BOULOGNE, BOIS DE VINCENNES, BOIS FONTAINEBLEAU, LA PETITE CEINTURE PARISIENNE, INTERDIRE LA COUPE DES ARBRES DANS TOUTE L'ILE DE FRANCE ET PRESERVER LES REJETS ARBRES FACE AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE</p>
Mail 2383																	SPAM
Mail 2384												X					<p>Claire (anonyme) d'Ozoir-la-Ferrière a écrit :</p> <p>Les demandes en objet (Rejet des demandes de modifications du SDRIF-E par la CCPB pour la commune d'Ozoir la Ferrière) sont nuisibles pour l'environnement et les résidents qui seraient impactés par ses conséquences. Rien que la circulation, déjà très difficile deviendrait totalement inimaginable. Voir photo en PJ Beaucoup de contributions souligne tous les problèmes qui rendent le projet de la CCPB totalement inacceptable, elles sont dans le vrai. Merci de maintenir le SDRIF-E comme il est pour Ozoir sans accepter les modifications.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	

THEMES→																Commentaires	
←--Observations courriers ou mails	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> 

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--



Mail 2385		X		X								X							
-----------	--	---	--	---	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--

M. Jean-Claude CZAJKOWSKI de Brou sur Chantereine a écrit :
 J'habite le village de Brou sur Chantereine depuis plus de 53 ans et malheureusement je m'aperçois qu'aux fils des années le bien-être des habitants n'est absolument plus respecté. Le Maire précédant (De Carvalho) a fait n'importe quoi sans vraiment demander l'avis des habitants. Nous en payons maintenant les conséquences. J'ai été inondé 2 fois (2018 et 2021) appartement complètement détruit alors qu'avant 2018 je n'ai eu aucun problème et je ne suis pas le seul. Il faut absolument cesser cette folie galopante qui va faire plus de mal que de bien.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Monsieur le Président de la commission d'enquête publique du projet SDRIF-E,</p> <p>Habitant la commune de Brou-sur-Chantereine, je voudrais vous affirmer mon opposition au projet du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France-E arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu des 2166 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou-sur-Chantereine est la 57^{ème} ville la plus pauvre d'Ile-de-France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux...).</p> <p>De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques, et continuer à urbaniser, c'est-à-dire à imperméabiliser les sols va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier.</p> <p>Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des Breuilloises et Breuillois.</p> <p>Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.</p>
Mail 2386							X										Mme Angélique LEOPOLD de Civry-la-Forêt a écrit : L'endroit choisi (construction prison Magnanville) est complètement inapproprié alors que des friches industrielles auraient été un bien meilleur choix. La vie paisible avec les écoles et commerces va être finie.
Mail 2387		X		X									X				Mme Marie-Christine PECQUET de Brou-sur-Chantereine a écrit : Je désire m'opposer fermement au projet qui va faire devenir cette petite ville à une cité dortoir avec tous les inconvénients que cela apporte.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Monsieur le Président de la commission d'enquête publique du projet SDRIF-E,</p> <p>Habitant la commune de Brou-sur-Chantereine, je voudrais vous affirmer mon opposition au projet du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France-E arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu des 2166 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou-sur-Chantereine est la 57^{ème} ville la plus pauvre d'Ile-de-France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux...).</p> <p>De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques, et continuer à urbaniser, c'est-à-dire à imperméabiliser les sols va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier.</p> <p>Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des Breuilloises et Breuillois.</p> <p>Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.</p>
Mail 2388		X										X					<p>M. Alexandre YVON de Ablon-sur-Seine a écrit : La Région Île-de-France lance la révision du SDRIF-E. Ce projet fait notamment figurer sur les rives de Vigneux-sur-Seine, l'installation en face d'Ablon d'un port industriel de grande envergure dont les nuisances seraient subies par tous les ablonais. Mais aussi l'hypothèse d'un franchissement de la Seine par un pont Vigneux/Athis-Mons, nous sommes opposés au deux projets...Pas de Port Pas de Pont. D'autres solutions existent, qui ne condamne pas un</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2389		X	X		X												site naturel. Il y a déjà trop de nuisances sur ce territoire qui impactent la santé des habitants cela suffit. Chantal (anonyme) de Férolles-Attilly a écrit : Projet inadapté compte tenu de divers facteurs : - infrastructure routière insuffisante. La D354 est souvent déjà saturée à certaines heures de la journée et plus particulièrement lorsque celle-ci sert de voie de délestage pour la N104. Ex : le 27 mars 2024 à 8h41, il m'a fallu plus de vingt minutes pour effectuer un kilomètre du Clos de la Vigne au Rond-Point d'OZOIR. - Et la voie douce ? Va-t-elle rester ? Elle aussi sera-t-elle adaptée à une fréquentation plus intense ? - Après une bétonisation excessive d'Ozoir-la-Ferrière, va-t-on perdre ce " Poumon vert " qui nous garde en contact avec la nature ?
Mail 2390		X	X				X										Mme Roseline MAUER d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : La ville d'Ozoir La Ferrière est déjà en phase de densification intense. Des constructions ont déjà été livrées (rue Henri François notamment et au centre-ville). D'autres constructions sont en cours aux 4 coins de la ville (Diversey, Mairie, sortie de la ville, Domaine Poirier, etc.). Cela génère déjà d'importants embouteillages aux entrées et sorties de la ville, alors que tout n'est pas livré/habité. De plus, aucuns aménagements des routes, des parkings, des écoles, des commerces n'ont été prévu pour accueillir toutes ces nouvelles familles. Le RER E et les bus ne passeront pas plus fréquemment. Les associations sportives sont déjà saturées de demandes et il faut s'inscrire en juin pour avoir une place... Pour toutes ces raisons, je suis contre la nouvelle densification prévue par ce projet, et uniquement centrée à Ozoir La Ferrière. Rendre la zone industrielle d'Ozoir habitable et y construire de nouveaux immeubles va engendrer encore plus de problèmes sur les routes, dans les écoles, dans la ville d'Ozoir La Ferrière qui n'est pas adaptée pour accueillir autant de personnes en plus. Prévoir de construire de nouveaux logements à la place des champs à la sortie d'Ozoir en direction de Lésigny est également une très mauvaise idée. En effet, cette route est déjà embouteillée dans les 2 sens aux heures de pointe aujourd'hui. Ce sera totalement saturé, bloqué s'il y a de nouveaux arrivants. Encore une fois, les infrastructures, les écoles, les routes, les commerces, les installations sportives ne permettront pas d'accueillir toutes ces personnes. Pourquoi ne pas densifier raisonnablement/un peu chaque ville, et pas seulement Ozoir La Ferrière ? Pourquoi tout miser sur la seule ville d'Ozoir La Ferrière, qui a déjà son lot de constructions livrées et en cours, et fournit déjà un gros effort pour accueillir plus d'habitants ?? Qu'en est-il des villes voisines : Gretz, Tournan, Lésigny, Pontcarré ? Pourquoi ne pas répartir les constructions sur ces villes là aussi ? Cela nous permettrait à tous de conserver une certaine qualité de vie, sans routes et écoles bondées.
Mail 2391				X													Clémence (anonyme) de Fontenay-sous-Bois a écrit : Produire plus de logements sociaux en IDF, en accompagnant financièrement les bailleurs et les villes qui veulent construire plus de logement social, y compris celles qui en ont déjà beaucoup et en trouvant des moyens pour contraindre les villes qui ne respectent pas la loi SRU.
Mail 2392			X														Clémence (anonyme) de Fontenay-sous-Bois a écrit : Pour la prolongation de la ligne 1 du métro jusqu'à Val-de-Fontenay car les habitants des hauts de Montreuil sont dépendants de leur voiture ou des bus pour se déplacer. Le métro est la solution la plus pratique pour les habitants et la plus écologique car il remplacera des véhicules polluants.
Mail 2393		X			X							X			X		Mme Marina DEAK de Bagnolet a écrit : LIMITER LE DEVELOPPEMENT LOGISTIQUE DU TERRITOIRE La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations réglementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire... PROTEGER REELLEMENT LES ESPACES NATURELS La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région et cela se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations réglementaires mettant à mal cette protection. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des franciliens. MAITRISER LA DENSIFICATION La densification de la région Île-De-France n'est pas compatible avec la sécurité et la santé des habitants, et limite la capacité de reconstruire une résilience alimentaire. En effet, elle entraîne la disparition des espaces naturels et agricoles en ville. Ces espaces participent pourtant à la résilience face aux risques d'inondation et d'îlots de chaleur dans l'agglomération parisienne. Sa mise en œuvre doit être différenciée en fonction du contexte urbain. Par exemple, le SDRIF ne prévoit pas qu'elle s'applique différemment dans les polarités situées en zone inondable et incite donc à densifier ces zones. Les objectifs de densification imposés sont d'ailleurs plus importants (jusqu'à 17 %) dans les secteurs franciliens les plus denses - à savoir dans les polarités du cœur d'agglomération et de la couronne d'agglomération (voir OR 57) - alors que l'urgence est à la résilience de ces territoires et que cette dernière passe par la végétalisation et la renaturation des espaces urbains. A ce titre, l'OR 57 devrait mentionner la nécessité de conserver les éléments participant à l'agriculture urbaine ainsi que les éléments et espaces naturels dans les projets de densification plutôt que d'encourager à "limiter les espaces perdus" (sans préciser la nature de ces espaces).
Mail 2394			X	X			X										Association AC2NB a écrit : LE SDRIF-E ne peut pas se cantonner à décliner des axes de développement à caractère économique à l'instar des Plans quinquennaux des années 1950-1980 Les citoyens attendent l'énoncé de véritables ambitions relatives à la maîtrise de la Qualité de leur Environnement de Vie du Quotidien Des procédures existent, le plus souvent impulsées par la Communauté Européenne, qui prévoient jusqu'au niveau le plus fin des structures territoriales (Communautés de communes voire Communes) l'établissement de documents d'analyse et d'établissement d'objectifs sur diverses situations d'environnement de vie tels PPBE, PCEAT... La Communauté Européenne définit également un cadre normatif pour ces analyses, comme l'utilisation de normes de mesures, une question qui a trouvé une exposition majeure très récente à propos de la question de l'utilisation de pesticides par la filière agricole : norme Lden pour le bruit, indicateur supra pour les pesticides, ... Mais sur ces questions la Communauté européenne ne fixe en général pas d'objectifs quantifiés, ou alors seulement pour qualifier un niveau intolérable de problème dont aucun dépassement ne peut être admis au plan du fond Le SDRIF-E doit être enrichi pour définir un cadre d'approche de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	description des situations d'environnement de vie qui reflètent la réalité des conditions de vie de la totalité des populations au lieu de se contenter de reproduire les schémas de description des zones dans laquelle la qualité d'environnement de vie est dégradée au point de mettre la santé et la sécurité que gère l'Etat 1-Nous demandons le remplacement de la notion de Zones calmes par celle de Zones de référence d'ambiance sonore de vie 2-Nous proposons un domaine d'un tel enrichissement méthodologique, qui peut être transposé à la Qualité de l'air, la Qualité de l'eau etc...pour : -l'analyse et l'établissement d'objectifs sur la maîtrise du niveau de nuisance sonore ambiante créée par les voies de transport de toutes natures 3-Nous demandons que la Région Ile-de-France s'engage sur le développement d'une démarche en direction de l'État pour l'établissement d'un nouveau jeu de normes d'État applicable à la catégorie nouvelle des transports "voies ferrées suburbaines" dont relèvent les "RER" métropolitains 4-Nous demandons une véritable politique de gestion des transports jusqu'au dernier mètre Le SDRIF-E doit être enrichi pour introduire une progressivité de l'exigence en logements "abordables" en fonction de la taille des programmes de construction pour éviter dans quelques cas la constitution de quasi-villes similaires aux "quartiers" des banlieues créés dans les années 1950/1980 Au plan de la forme Le projet de SDRIF-E 2040 doit être restructuré pour faire un chapitre de premier niveau des problématiques posées pour MAITRISER L'EXPOSITION DE LA POPULATION AUX RISQUES, POLLUTIONS ET NUISANCES Nous détaillons des propositions précises de rédaction pour les deux thématiques A- et B- dans le document joint.

PREAMBULE

LE SDRIF-E ne peut pas se cantonner à décliner des axes de développement à caractère économique à l'instar des Plans quinquennaux des années 1950-1980

Les citoyens attendent l'énoncé de véritables ambitions relatives à la maîtrise de la Qualité de leur Environnement de Vie du Quotidien

Des procédures existent, le plus souvent impulsées par la Communauté Européenne, qui prévoient jusqu'au niveau le plus fin des structures territoriales (Communautés de communes voire Communes) l'établissement de documents d'analyse et d'établissement d'objectifs sur diverses situations d'environnement de vie tels PPBE, PCEAT... La Communauté Européenne définit également un cadre normatif pour ces analyses, comme l'utilisation de normes de mesures, une question qui a trouvé une exposition majeure très récente à propos de la question de l'utilisation de pesticides par la filière agricole : norme Lden pour le bruit, indicateur supra pour les pesticides, ...

Mais sur ces questions la Communauté européenne ne fixe en général pas d'objectifs quantifiés, ou alors seulement pour qualifier un niveau intolérable de problème dont aucun dépassement ne peut être admis

Au plan du fond

Le SDRIF-E doit être enrichi pour définir un cadre d'approche de description des situations d'environnement de vie qui reflètent la réalité des conditions de vie de la totalité des populations au lieu de se contenter de reproduire les schémas de description des zones dans laquelle la qualité d'environnement de vie est dégradée au point de mettre la santé et la sécurité que gère l'Etat

1-Nous demandons le remplacement de la notion de Zones calmes par celle de Zones de référence d'ambiance sonore de vie

2-Nous proposons un domaine d'un tel enrichissement méthodologique, qui peut être transposé à la Qualité de l'air, la Qualité de l'eau etc...pour :

-l'analyse et l'établissement d'objectifs sur la maîtrise du niveau de nuisance sonore ambiante créée par les voies de transport de toutes natures

3-Nous demandons que la Région Ile-de-France s'engage sur le développement d'une démarche en direction de l'Etat pour l'établissement d'un nouveau jeu de normes d'Etat applicable à la catégorie nouvelle des transports "voies ferrées suburbaines" dont relèvent les "RER" métropolitains

4-Nous demandons une véritable politique de gestion des transports *jusqu'au dernier mètre*

Le SDRIF-E doit être enrichi pour introduire une progressivité de l'exigence en logements "abordables" en fonction de la taille des programmes de construction pour éviter dans quelques cas la constitution de quasi-villes similaires aux "quartiers" des banlieues créés dans les années 1950/1980

Au plan de la forme

Le projet de SDRIF-E 2040 doit être restructuré pour faire un chapitre de premier niveau des problématiques posées pour

MAITRISER L'EXPOSITION DE LA POPULATION AUX RISQUES, POLLUTIONS ET NUISANCES

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>AC2NB AC2NB, 37 rue Le Bourblanc (Mairie-Associations) 70500 Nassy-le-Rai ; Courriel : ac2nb.terrain@gmail.com, 06 75 91 7 789</p> <p>SDRIF-E 2040 Pour une véritable politique de maîtrise du bruit des voies de transports en IDF (1/3) La rédaction actuelle développée par les OR70-OR71 et OR137 est indigente</p> <p>OR70-OR71 la notion de Zones calmes (aussi dites de "ressourcement sonore") est toxique</p> <p>l'idée de Zones calmes revient à considérer que la dégradation du niveau de bruit ambiant est une fatalité pour la masse des gens et qu'il convient de créer des parcs zoologiques où les populations pourront aller avec nostalgie entendre un niveau normal de bruit ambiant</p> <p>cette partie doit être totalement remaniée avec une affirmation politique visant à</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) afficher une volonté politique de rapprocher l'habitat de tous de la situation validée par l'OMS des zones de référence de qualité de vie en matière de niveau de bruit ambiant en se donnant des objectifs à 10 ans, 20 ans 30 ans 2) établir dans chaque collectivité de communes des zones de référence de qualité de vie en matière de niveau de bruit ambiant, les zones dont la situation actuelle correspond à un niveau de bruit ambiant de fond maximum compris entre 50 et 55dB(Lden 3) afficher une politique d'agrandissement progressif de ces zones de référence en se donnant des objectifs à 10 ans, 20 ans 30 ans <p><small>Copyright 2020 Centre de Recherche R&D pour le bruit (C4) - Espoirs Région de l'Île de France 20 mai 2021</small></p> <p style="text-align: right;"><small>Page 1/6</small></p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>AC2NB AC2NB, 37 rue La Bourdonnais, (Marie-Auscelliers) 75008 Neuilly-le-Roi ; courriel : ac2nb.samaul@gmail.com, 06 75 617 799</p> <p>Pour une véritable politique de maîtrise du bruit des voies de transports en IDF (2/3) OR137</p> <p>ce texte se cantonne à énoncer des vœux pieux d'amélioration sans fixer aucun cadre nous proposons que le SDRIF-E pose un <i>objectif ferme de définir sous maximum un an</i> une typologie des habitats en fonction du niveau de bruit ambiant dont le niveau de référence doit être, en fonction du type de voie de transport, le seuil établi par l'OMS, <i>pour permettre à chacun d'évaluer de façon objective la situation de son environnement de bruit , bonne, médiocre, mauvaise, inadmissible</i></p> <p>nous suggérons l'utilisation de cinq seuils formulés en termes de la norme européenne Lden (malgré ses imperfections, qui sont de prendre très mal en compte la réalité de pénibilité des bruits événementiels de trafics intermittents comme les avions (passages intermittents irréguliers) et comme les axes ferroviaires (passages intermittents réglés par des horaires et des rythmes "précis")</p> <p>Les cinq seuils d'information et d'analyse des situations locales que nous proposons -un seuil de crise (le seuil "légal" actuel) délimitant une Zone ROUGE nécessitant de façon obligatoire l'action des gestionnaires devant être suivies les Préfets -un seuil d'alerte délimitant une ZONE ORANGE nécessitant de façon obligatoire l'action des Départements -un seuil de vigilance délimitant une ZONE JAUNE nécessitant de façon obligatoire l'action des Collectivité de communes ces seuils définissant une présence de nuisance de bruit dans l'environnement de vie officiellement reconnue en IDF et -deux seuils additionnels inférieurs, définissant une présence de gêne de bruit dans l'environnement de vie, -un seuil de gêne forte pour le premier seuil (ZONE GRISE), -un seuil de gêne modérée pour le second seuil (ZONE BLEUE), reprenant les valeurs recommandées par l'OMS le reste étant ZONE VERTE</p> <p><small>Copyright AC2NB Coordonné de BRUIE 19879 PLU page de synthèse 178 - Duplois publiée du 18 février au 22 mars 2024</small></p> <p style="text-align: right;"><small>Page 65</small></p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p>
																	<p>SDRIF-E 2040 Pour une véritable politique de maîtrise de la mixité sociale en Île-de-France (1/1)</p> <p>La rédaction actuelle développée par les OR58-59 doit être revue pour introduire une progressivité en fonction de la taille des programmes de construction</p> <p>OR58-OR59 la rédaction des OR58, OR59 qui préconisent une moyenne de 2/3 de logements dits "abordables" est très insuffisante pour éviter des effets massifs de quartiers à la façon désastreuse des années 1960/1970 faute de critères permettant de gérer le voeu pieu de ne pas aller trop loin en matière de concentration des logements sociaux</p> <p>Nous préconisons que le SDRIF-E incorpore une règle de pondération des programmes de construction ou de rénovation en logements dits sociaux selon une abaque de taille par exemple comme suit</p> <ul style="list-style-type: none"> -au dessus de 18ha max 30% -de 12 à 18ha max 33% -de 6 à 12ha on pourrait proposer max 37% -de 3 à 6ha on pourrait proposer max 45% -jusqu'à 3ha on pourrait avoir 60% comme il est porté au SRHH Ile de France

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>AC2NB AC2NB, 37 rue Le Bourblanc (Mairie-Associations) 78500 Moly-Salès courriel : ac2nb.bureau@gmail.com, 06 75 631 769</p> <p>SDRIF-E 2040 Pour une véritable politique de gestion des transports <i>jusqu'au dernier mètre</i></p> <p>OR138-140-141-142 la rédaction de l'OR138 ferme les yeux sur le caractère lourdement pénalisant voire totalement irréaliste des dispositions de limitation du nombre de places de stationnement pour les logements en général et les logements sociaux en particulier au prétexte de la "proximité" en réalité jusque 500m d'un noeud de transport public</p> <p>la rédaction des OR140-141-142 doit être complétée pour - <i>imposer</i> pour tous les projets de réalisation de logements à nombre de places limitées à moins de 2 par logement une analyse des facilités de transport entre les logements et les dits noeuds de transport - <i>imposer</i> la formulation de propositions concrètes pour pallier les insuffisances des possibilités de transport <i>jusqu'au dernier mètre</i></p> <p>C-Projets de nouvelles infrastructures de transport en commun et normes de limitation des nuisances de bruit</p> <p>En pratique ces projets (tels les RER "métropolitains") créent pour beaucoup d'entre eux des voies de transport de type entièrement nouveau à caractère intra-suburbain portées par des infrastructures de type rail (exemple en Ile-de-France T2, T4, T13, T18...) qui entraînent le passage de rames à terme à très haute fréquence (de l'ordre de 1 toutes les 2 minutes) à travers des zones de riverains de centaines de milliers de personnes compte tenu de l'extraordinaire extension et densification de l'habitat des grandes métropoles</p> <p>Ces voies sont régies par des dispositions surannées établies pour le développement des lignes de chemin de fer il y a un siècle</p> <p>La Région Ile de France concernée au premier chef par ce sujet doit prendre l'engagement ferme d'engager des discussions avec l'État pour la mise au point d'un jeu entièrement nouveau et adapté à ces situations nouvelles pour les normes de limitation des niveaux de nuisances de bruit en intérieur et en extérieur</p>
Mail 2395							X									X	Sylvie (anonyme) de Magnanville a écrit : Opposition au projet d'implantation de la prison trop près des habitations. Un autre emplacement serait plus en adéquation
Mail 2396							X									X	Christiane (anonyme) de Magnanville a écrit : Depuis plusieurs mois, je suis avec attention le déroulement de l'étude du projet d'aménagement d'une prison à

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Magnanville, Les informations que j'ai pu obtenir sont peu nombreuses et, dans l'ensemble, suscitent plutôt l'inquiétude. Je dis "inquiétude" car je ne comprendrais pas que ce projet aboutisse dans la localité où j'habite en raison des dispositions qui ont été prises au fil du temps pour y assurer des services essentiels (écoles, maisons de retraite, caserne de pompiers, etc. ...) tout en prenant soin de la nature présente et environnante. Magnanville est un petit village de campagne qu'il n'y a pas lieu de dégrader par la construction d'un centre pénitentiaire dont les services ne pourraient être satisfaits que par des caractéristiques hors d'atteinte pour une petite collectivité comme la nôtre et par un trouble de jouissance évident. Pourquoi vouloir accoler ce genre d'établissement près des habitations et de terres agricoles dont on a tant besoin ? Je m'oppose donc à ce projet.
Mail 2397			X														Stéphane (anonyme) de Arrancourt a écrit : Le prolongement de la ligne 18 à l'Est doit passer par la gare de Juvisy afin d'être en correspondance avec le RER C et la branche Malesherbes du RER D pour permettre d'ouvrir un accès efficace aux pôles d'Orly, Saclay depuis le sud de l'Île de France en général et de l'Essonne en particulier.
Mail 2398			X	X				X							X		M. Vincent DIEULOT d'Eaubonne a écrit : Je suis absolument contre l'aménagement de cette nouvelle 2x2 voies. En effet, ce projet qui date des années 1930 n'est plus du tout adapté au tissu urbain concerné et aux exigences climatiques de décarbonation, n'améliorera pas du tout le cadre de vie des riverains, mais le dégradera de façon certaine et irrémédiable. Le tissu urbain est bordé de 30 établissements scolaires et ferait des enfants scolarisés les 1ères victimes de cet aménagement ultra carboné. Par ailleurs, la destruction de zones vertes et fraîches constituerait également un écocide et une dégradation évidente du cadre de vie actuel. La création d'une nouvelle infrastructure routière de cette ampleur, sera rapidement saturée, comme toutes celles créées récemment, sans jamais améliorer la circulation. Elle va cependant, générer une augmentation inéluctable des gaz à effet de serre. Cette situation serait totalement antagonique aux exigences de décarbonation qui devraient s'imposer à tous les responsables politiques dans leurs réflexions d'aménagement, quels qu'ils soient. Les citoyens avertis du changement climatique en cours attendent plutôt la diminution de l'artificialisation des terres et la création de zones vertes et fraîches et l'amélioration de leur cadre de vie. J'en suis. Je remercie d'avance le commissaire enquêteur de ne pas retenir uniquement le point de vue des aménageurs et responsables intéressés économiquement et financièrement, qui proposent ce vieux projet, mais totalement inconscients écologiquement.
Mail 2399		X												X			Olivier (anonyme) de Bagnolet a écrit : Rénovation du bâti existant, protection des forêts, soutien aux agricultures pour plus de bio.
Mail 2400								X							X		Yvan (anonyme) de Noiseau a écrit : L'État a le projet de construire un centre pénitentiaire sur des terres agricoles cultivées en supprimant ainsi 20 ha à l'agriculteur qui les exploite actuellement mettant ainsi en péril le bilan de son exploitation. Il est indispensable que le SDRIF-E assure la sanctuarisation de l'ensemble des terres classées A et N dans le PLU de la commune afin.
Mail 2401							X									X	M. Guillaume Joly de ? a écrit : Dans le cadre de cette enquête, je voudrais rajouter la nécessité d'une prise en compte de la qualité sonore de l'île de France : trop de bruit routier. Trop de laisser aller en termes de Décibels sur la route. Le schéma directeur environnemental devrait tout simplement interdire tout bruit routier superflu. À l'heure des moteurs électriques et thermiques silencieux, cette mesure est techniquement facile. Et les bénéfices immenses, que ce soit en matière de santé publique, de quiétude et donc de qualité de vie, d'égalité devant cette pollution, et pour que notre région sur peuplée en véhicules soit agréable aussi pour les oreilles. L'étude en 2021 par L'ADEME/CNB et les sondages

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	bruitparif militent en faveur de cela. Qu'on en finisse avec le bruit morbide des pots d'échappement abusifs de certaines motos et voitures.
Mail 2402							X							X			Mélanie (anonyme) de Boissets a écrit : Ma contribution fait suite au reportage diffusé sur BFM TV en date du 27/02/2024 qui confirme que la construction du centre pénitentiaire de Magnanville verra bien le jour. Je ne suis pas résidente sur la ville de Magnanville mais je compatis, en tant que citoyenne des Yvelines, à la colère des habitants et des élus locaux. Comment ce site a pu être retenu alors qu'il se situe seulement à quelques mètres d'un lycée et des habitations ? D'autres sites beaucoup plus adéquats auraient pu être exploités. Les riverains vont forcément pâtir de nuisances visuelles et sonores, sans parler de la qualité de vie qui ne sera inévitablement plus préservée. Ces habitants, pour beaucoup très certainement propriétaires, ont fait le choix au moment de leur acquisition, de privilégier un endroit calme et verdoyant ; et sur une simple décision, on leur enlève ce droit. De tout cœur avec les habitants de Magnanville dont je comprends et partage la colère car si demain, une telle décision était prise sur ma commune, j'aimerais que la mobilisation s'étende au-delà de la commune concernée. Préservons nos terres, préservons nos écoles et la qualité de vies de nos enfants, préservons nos habitations et battons-nous tant que possible pour que notre si beau et verdoyant département des Yvelines le reste !! Merci pour la prise en compte de ma contribution, en espérant vivement que les citoyens Yvelinois, et je l'espère au-delà, soient nombreux à se mobiliser pour les Magnanvillois et que ce projet ne voit pas le jour sur leurs terres.
Mail 2403								X									Mme Elodie FERRA de Paris a écrit : Je vous écris car je suis très inquiète par ce plan. La trajectoire proposée par la région ne permettra pas d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050. Pourtant, la révision du S.D.R.I.F. a été initiée à la suite de la Loi Climat et Energie d'août 2021 dans l'objectif d'intégrer l'objectif ZAN. Cette trajectoire a été définie d'abord au regard d'objectifs de développement démographique et économique qu'il convient de remettre en question. Car la mise en œuvre du ZAN participe fortement à la lutte contre les effets du réchauffement climatique, la résilience alimentaire ou encore à l'atténuation de l'érosion de la biodiversité. La région doit donc proposer une trajectoire plus ambitieuse et viser le Zéro Artificialisation Brute, et anticiper la renaturation pour les territoires les plus denses pour lesquels l'habitabilité en 2050 n'est pas assurée. A ce titre, de nombreux projets à l'étude tels que le BIP ou l'A104bis doivent être abandonnés, et les mobilités repensées pour préserver les terres fertiles.
Mail 2404					X				X			X			X		Ariane (anonyme) de Paris a écrit : Je suis résidente du 14 -ème arrondissement, je soutiens l'objectif du projet de révision du S.D.R.I.F. d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, le projet maintien des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. Il faudrait plutôt développer plus encore les alternatives y compris voie cyclable (et accès à des vélib' de qualité), transport en commun etc. Et cela plutôt que de créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, qui entraîneront inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2. La construction de nouvelles infrastructures impactera nécessairement la biodiversité, l'équilibre des écosystèmes en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de restauration de la capacité de sols à recevoir les pluies. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, préserver les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures beaucoup plus ambitieuses et renforcer significativement l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants et en développer de nouveaux dans le respect des écosystèmes et avec le consentement éclairé des riverains.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2405						X		X								X	Mme Alba DESMAREST (Groupe ADP) a écrit : Mesdames et Messieurs les membres de la commission d'enquête, Veuillez trouver, en annexe, les points d'attention du Groupe ADP sur le projet de SDRIFe. Ils concernent, pour l'essentiel, des remarques cartographiques, déjà portées à la connaissance de la Région et dont la bonne prise en compte nous paraît essentiel pour que les aéroports continuent de générer des bénéfices au service des territoires tout en assurant leur pleine transformation en cohérence avec les priorités d'aménagement de l'Etat et de la Région.

1) La trajectoire de sobriété foncière

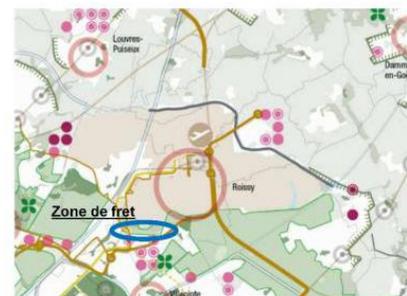
Le Groupe ADP réitère le souhait que soit ajouté à la liste des projets de mobilité à inclure dans l'enveloppe régionale, le barreau routier dit des Avenaises permettant le contournement nord de Paris-Orly en assurant une continuité entre la RD165 à Rungis (94) à la RD167A à Wissous (91). Cette nouvelle voirie qui permettra de fluidifier ce secteur, est soutenue par le Groupe ADP en partenariat avec les collectivités territoriales concernées, notamment le conseil départemental du Val-de-Marne qui en assurera la maîtrise d'ouvrage. Son inscription au SDRIFE permettrait d'ancrer sa réalisation même si le foncier consommé reste faible (espaces herbacées dont la classification ENAF a été confirmée par l'Institut Paris Région et l'outil "mode d'occupation des sols").

2) Éléments cartographiques

La région n'a pas pris en compte les demandes de corrections cartographiques faites dans le cadre des observations sur l'avant-projet, qu'il nous semble important de réitérer. Aussi, vous trouverez, ci-après, nos observations intégrant ces réitérations ainsi que de nouvelles demandes issues de l'analyse des cartes modifiées.

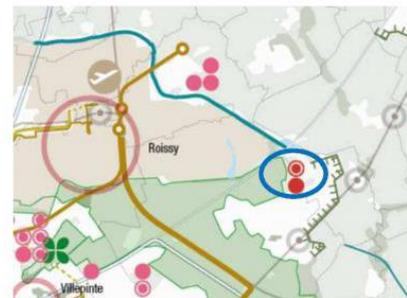
En remarque préliminaire, Le Groupe ADP rappelle que la délimitation des périmètres des aplats gris matérialisant les zones aéroportuaires ne représente pas l'intégralité du périmètre des aéroports, notamment pour Paris-Orly, le secteur sud-est situé sur la commune d'Athis-Mons a été oublié ainsi que le secteur dit d'Orlytech au nord de la plateforme. Les périmètres des emprises des trois plateformes parisiennes avaient été transmis à la Région pour correction, vous les trouverez en annexe à ce courrier.

- Carte 1 - Maitriser le développement urbain



Projet arrêté SDRIFE – juillet 2023

Nous réitérons notre demande relative au secteur situé sur la commune de Tremblay-en-France qui fait apparaître, au sud de la zone cargo dévolue à l'activité de fret (cercle bleu sur la carte ci-contre), un périmètre de "sanctuarisation de l'armature verte". Ce périmètre est positionné sur une zone où est déjà construit un premier bâtiment de fret et où un deuxième va bientôt être édifié (projet autorisé par arrêté interpréfectoral en date du 17/09/2020). Il conviendrait ainsi que soit ajusté la carte afin de prendre en compte les autorisations déjà délivrées.

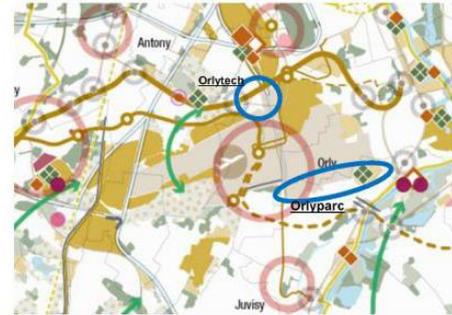


Par ailleurs, nous demandons le maintien des deux pastilles liées au développement industriel d'intérêt régional sur le secteur, inclus dans l'emprise aéroportuaire, des communes de Mitry-Mory et Compans (cercle bleu de la carte ci-contre). Ce site a vocation à recevoir des projets liés au développement d'énergies renouvelables et plus particulièrement à la réalisation des aménagements nécessaires à l'intégration de l'hydrogène sur la plateforme ou pour les besoins



des territoires environnants. Le maintien de ces pastilles nous semble donc pertinent.

Avant-projet SDRIE - 2024-2025 **Carte 2 - Développer l'indépendance productive régionale**



Nous réitérons notre demande, sur la plateforme de Paris-Orly, d'ajout de l'aplat "requalifier/moderniser le site économique existant" sur les secteurs d'Orlytech et d'Orlyparc (cercles bleus sur la carte ci-contre) qui nous semble approprié et cohérent avec les ambitions du Groupe ADP de moderniser et densifier ces deux secteurs économiques. La zone Orlyparc est, notamment, identifiée pour accueillir un hub énergétique en lien avec l'émergence de la filière hydrogène.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur la pertinence du déplacement, sur la nouvelle version de la carte, de la liaison agricole d'intérêt régional (flèche verte bidirectionnelle) qui traverse, désormais, la plateforme de Paris-Orly, y compris les pistes avions, du nord au sud. Cette liaison, visant le passage des engins agricoles, n'a pas de réalité fonctionnelle telle que positionnée. Nous demandons donc son repositionnement en dehors des emprises aéroportuaires.

- Carte 3 - Placer la nature au cœur du développement régional**



Sur cette cartographie, il convient de retirer l'aplat grisé "espaces de bois, forêts et autres espaces naturels" (encadré en bleu sur la carte-ci-contre) en centre de plateforme. En effet ce secteur n'apparaît pas comme un espace naturel, agricole, forestier au mode d'occupation des sols de l'Institut Paris Région et est qualifié d'espaces ouverts artificialisés.

Mail 2406

X

X

Mme Adèle GARZILLI de Collégien a écrit :

En tant que résident de Collégien depuis plus d'une décennie, je tiens à exprimer mon profond mécontentement et mes inquiétudes concernant les nuisances aériennes incessantes dues aux activités de l'aérodrome de Lognes-Emerainville. Notre tranquillité et notre sécurité sont compromises par le non-respect flagrant des plans de vol censés limiter les survols de notre commune. Cette situation insupportable s'aggrave d'année en année, affectant la qualité

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	de vie de tous les habitants. Le survol de Collégien, particulièrement lors des journées ensoleillées où la vie s'organise principalement à l'extérieur, n'est plus tolérable. Malgré l'existence supposée de réglementations interdisant ces survols, il est évident que l'application de ces règles est soit inefficace, soit totalement ignorée par les pilotes. Les nuisances sonores qui en résultent ne sont pas seulement une source de désagrément mais posent également un risque pour notre sécurité, avec des avions qui frôlent nos habitations à une fréquence alarmante. Il est impératif que ce nouveau projet de SDRIF-E prenne en compte nos préoccupations et agisse en conséquence. La réouverture des négociations pour l'élaboration d'une charte environnementale spécifique à l'aérodrome de Lognes-Emerainville est une nécessité absolue. Cette charte doit inclure des mesures concrètes pour le contrôle et le respect des plans de vol, ainsi que l'établissement de sanctions significatives en cas de violation. Il ne s'agit pas seulement de réduire les nuisances sonores mais également de garantir la sécurité des habitants de la commune. Nous comprenons l'importance et la complexité de la gestion de l'espace aérien dans une région aussi dense que l'Île-de-France. Cependant, cela ne doit pas se faire au détriment de la santé, de la sécurité et de la qualité de vie des citoyens. En tant que communauté, nous sommes prêts à collaborer et à participer activement à l'élaboration de solutions durables. Nous demandons donc avec insistance la prise en compte sérieuse de nos préoccupations dans le cadre de l'enquête publique relative au SDRIF-E. Nous espérons que notre appel sera entendu et que des actions concrètes seront rapidement mises en œuvre pour résoudre cette problématique qui affecte notre quotidien. La réouverture des négociations pour une charte environnementale dédiée est une étape cruciale vers une amélioration significative de notre environnement de vie.
Mail 2407			X														<p>Mme Catherine MERLE de Moret-Loing-et-Orvanne a écrit :</p> <p>Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités. L'aménagement de nouvelles lignes de métro traversant des zones agricoles est en contradiction avec le polycentrisme et la volonté de proximité affichée dans le Plan d'Aménagement Régional. Ces lignes sont inutiles pour rapprocher les habitants de leur lieu de travail (trajets qui ne suivent pas ces axes) et auraient pour effet un étalement urbain aggravé. En effet, des lignes nouvelles en zone rurale, dont certaines gares se trouvent actuellement loin de toute urbanisation, entraînerait l'artificialisation de ces terres et la disparition d'espaces naturels, agricoles et forestiers pourtant indispensables à la résilience du territoire. Il faut concentrer les efforts sur les transports de proximité (ou transports du quotidien) en améliorant ceux existant et en renforçant le réseau lacunaire (hors réseau ferré). Il est également nécessaire d'agir réellement sur les mobilités douces, pour lesquelles les orientations réglementaires sont vagues, sans objectifs chiffrés et peu prescriptives. Lorsqu'on habite dans une ville ou un village rayonnant autour de Fontainebleau par exemple, le bus ne passe qu'une fois par heure, le train deux fois et il n'y a pas de voie vélo satisfaisante... alors même que les possibilités sont nombreuses ! (Par exemple rendre cyclable le chemin de sable qui longe la voie ferrée dans la forêt entre Moret-sur-Loing et Fontainebleau). Tout est fait actuellement pour décourager celui qui voudrait se passer de voiture. De manière générale, les espaces ici ne sont pas aménagés pour favoriser les mobilités douces et collectives ; on se retrouve systématiquement à prendre la voiture pour des trajets que n'importe quel citoyen ferait à pied ou en transports en commun ! C'est périlleux et désagréable de marcher le long d'une départementale sans trottoir. Il est urgent de renforcer le réseau existant et de transformer les paysages rurbains pour qu'ils ne soient plus polarisés autour seuls axes routiers.</p>
Mail 2408							X										<p>Faysal (anonyme) de Magnanville a écrit :</p> <p>Compte tenu de la situation géographique je m'oppose à la construction de la prison de Magnanville qui sera prêt</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2409			X						X								d'une école et des habitations.
Mail 2410							X							X			Alicia (anonyme) de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Le BIP amènerait des milliers de voitures et de camions Une forte pollution atmosphérique et sonore : le BIP menacerait la santé et la qualité de vie des Franciliens ! Un danger pour 7000 enfants dont les écoles sont situées le long du tracé Destruction des espaces naturels Augmentation des émissions de CO2 Il faut abandonner ce projet du siècle dernier !
Mail 2411							X							X			M. ou Mme Lilou ASLOT de Magnanville a écrit : Il est impensable de sacrifier des terres agricoles pour une prison Il est impensable de sacrifier la tranquillité des riverains pour une prison Il est impensable de construire une prison si près d'un lycée Il est impensable... Contre ce projet de prison à cet endroit ! Une prison se doit d'être construite à plus d'1 kilomètre d'habitations ! Ce ne sont pas les terrains en friche qui manquent !
Mail 2412		X	X	X	X	X		X				X		X			Jasmine OZIAS Jasmine de Gennevilliers a écrit : L'EPT et les villes du territoire sont en cours d'élaboration de documents de planification et portent de nombreux projets d'aménagement. Certaines orientations du projet de SDRIF-E entrent en résonance avec celles portées par le territoire et les villes. D'autres au contraire risquent de compromettre le développement ou la mise en œuvre des projets. Par ailleurs, certaines dispositions nécessitent des éclaircissements ou précisions. Enfin, des anomalies ou erreurs ont été identifiées sur les cartographies. Aussi, le Conseil de Territoire de l'EPT Boucle Nord de Seine, réuni le 9 novembre 2023, a formulé un avis sur le projet de SDRIF-E arrêté le 12 juillet 2023.
Mail 2413				X													Dominique AUBERT de Paris a écrit : Quartier Saint Vincent de Paul (75014) Parcelle Couvent de la Visitation : je demande que soient retirés l'ouverture des EVP du Couvent de la Visitation avec la servitude indiquée et tous les accès piétons
Mail 2414					X							X					Nacime de Pantin a écrit : PROTEGER LES ARBRES ADULTES Le S.D.R.I.F. doit imposer la conservation des arbres existants dans les milieux urbains comme il l'a fait pour les milieux agricoles avec l'OR 18. Car les arbres adultes sont des monuments naturels et inestimables qui participent, de par leur nature, à atteindre les objectifs fixés par le Plan d'Aménagement Régional du S.D.R.I.F. en matière de santé, de sécurité, de régulation du climat ou encore d'accueil de la biodiversité. En revanche, l'abattage de ces arbres empêche d'atteindre ces objectifs voire accélère une fuite en avant. Or, l'obligation de densifier les zones urbaines (OR57) entraîne presque systématiquement la coupe des arbres existants (ou leurs mutilations) et la disparition des espaces de pleine terre (condition essentielle pour le développement d'arbres en bonne santé) dans les zones urbaines, sans remise en question des projets. Il est vital de conserver les arbres existants - dont il n'est fait mention nulle part dans le S.D.R.I.F. - afin de ne pas supprimer des fonctions écologiques (stockage de carbone, diminution des risques au développement de cancer, régulation des températures et de l'hydrométrie...) qui ne seraient compenser que plusieurs dizaines d'années plus tard avec la plantation de jeunes sujets.
Mail 2415		X		X													Zonon (anonyme) d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Nouveaux quartiers ZI Contribution : Je pense important de réaliser de nouvelles constructions pour dynamiser la ville et loger les populations notamment en difficulté. Néanmoins il est important que les projets soient réellement

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	travaillés en amont et les besoins anticipés. Si on prend l'exemple des nouveaux quartiers dans la zone industrielle (où je vis en tant que propriétaire), on constate un manque de commerce de proximité, un manque de place de parking, et un urbanisme archaïque qui n'a clairement pas été pensé (trottoirs inutilisables pour les piétons, rue avec près de 3000 logements en quasi cul-de-sac, etc.). Les nouvelles constructions doivent s'intégrer dans une démarche générale de qualité de vie, rester à taille humaine et ouverte sur la ville, avoir suffisamment d'équipements mais également prendre en compte l'aspect verdure (parc, etc.).
Mail 2416							X		X								Damien GARZILLI de Collégien a écrit : Demande urgente d'action sur les nuisances aériennes - Collégien (77090) Je vous écris en tant que citoyen résident de longue date à Collégien 77090 pour exprimer une préoccupation qui touche au cœur de notre communauté. La qualité de notre environnement de vie est gravement affectée par les activités aériennes de l'aérodrome de Lognes-Emerainville, une situation qui s'est dégradée de façon alarmante au fil des ans. Nous vivons sous un ciel qui devrait être synonyme de liberté et de tranquillité, mais qui est devenu, surtout durant les beaux jours, une source constante de bruit et d'anxiété. Il semble y avoir un écart significatif entre les règles établies pour minimiser ces nuisances et leur application réelle, laissant les avions survoler notre commune sans considération pour notre bien-être ou notre sécurité. L'urgence de réviser et d'appliquer strictement une charte environnementale spécifiquement axée sur l'aérodrome de Lognes-Emerainville est plus que jamais évidente. Des mesures de contrôle efficaces et des sanctions pour les contrevenants ne sont pas seulement nécessaires, elles sont indispensables pour restaurer notre qualité de vie et garantir notre sécurité. Je fais appel à votre sens de la responsabilité et à votre engagement envers le bien-être des citoyens de l'Île-de-France pour intégrer ces préoccupations dans vos actions futures. La concertation pour une nouvelle charte environnementale ne peut être retardée. Elle est essentielle pour assurer que notre ciel reste un espace de quiétude et non une source de désagrément. Notre communauté est prête à soutenir et à contribuer à toute initiative visant à améliorer cette situation. Nous sollicitons une action immédiate pour faire de notre environnement un lieu sûr et paisible, reflétant véritablement les valeurs que le SDRIF-E aspire à promouvoir.
Mail 2417				X												X	Isabella MOTTE de Paris a écrit : Sauver mon PARIS : Je souhaite m'exprimer pour proposer des choses à faire pour sauver la beauté de Paris ! Arrêter d'abattre des arbres pour du béton vous êtes aveugle ou quoi le réchauffement climatique n'est plus de la fiction. Je souhaite qu'on pense à faire des jolis parterres autour du tram car pour l'instant, je vois des plantes qui ne sont pas entretenues ! Et d'ailleurs-moi si j'avais pu être l'ingénieur, j'aurais pris en compte la faune et la flore. Mettre des petits points d'eau pour les corneilles, les pigeons. Et surtout veiller à ce que ces pauvres bêtes mangent non pas dans nos poubelles mais dans la terre ou avec des endroits pour eux ! Le tram a engendré des souffrances animales et végétales et humaines. Il faudrait des endroits pour les chiens aussi ! ils ont le droit de courir et de faire en toute tranquillité. Des espaces pour faire des jardins potagers ! Des fleurs au balcon c'est plus joli ! pour les abeilles ! sans pesticides ! Je ne veux plus être agressée par un mec ou femme en vélo. Le rétrécissement des chaussées a mis une mauvaise ambiance en plus ! Arrêter de vouloir éradiquer nos petites bêtes, ce ne sont pas elles les responsables. STOP AUX MORT AU RATS ! eux aussi ont le droit de vivre ! Et revisez vos classiques sans eux ça serait pire ! Quand est-ce que l'homme va arrêter de détruire tout ! au lieu de se remettre en question ! Voilà ce que j'aimerais dans ma ville ! Vivre avec la faune et la flore même dans une grande ville ! SVP ARRETEZ DE DETRUIRE PARIS !
Mail 2418					X				X								Sophie (anonyme) d'Ablon-sur-Seine a écrit : NON AU PORT A VIGNEUX SUR SEINE Le projet de SDRIF-e prévoit la réalisation d'un projet industriel sur les terrains appartenant à Haropa à Vigneux-sur-Seine juste en face de la commune d'Ablon sur seine. La construction

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	de ce port équivaut à la destruction pure et simple d'une zone naturelle protégée au PLU de Vigneux. Le peu d'espace encore disponible est grignoté au mépris des habitants, de la faune et de la flore qui occupent ces zones !! Nous vivons dans un espace urbain déjà lourdement empreint de nuisances, un espace où la circulation de ses habitants est plus que compliqué. Ce port générerait un trafic de plusieurs milliers de poids lourds supplémentaires qui engorgerait encore un peu plus la N6 déjà saturée. Donc ce projet c'est celui de nous rajouter de la pollution sonore, lumineuse, un surcroit de pollution de l'air avec un peu plus d'azote, de particules fines, des COV en tout genre tout en arrachant un peu plus de verdure, en réduisant la biodiversité. C'est si agaçant d'entendre des oiseaux chanter entre deux avions ! De pouvoir se promener sur les quais de Seine au calme, d'aller faire son footing sans prendre sa rasade de dioxyde de carbone ! Ce projet est un désastre, une source de nuisances pour nous les riverains des berges à Ablon-sur-Seine dont JE NE VEUX PAS. Un cadre de vie sacrifié pour des intérêts économiques !!!! Une pollution de l'air et de l'eau inconcevable à cautionner à notre époque !
Mail 2419						X			X								Jef PORTILLO de Tremblay-en-France a écrit : PROJET D'EXTRACTION GYPSE A CIEL OUVERT FORT DE VAUJOURS : L'entreprise Placoplatre, pour extraire plus de gypse, veut imposer l'extraction à ciel ouvert malgré les dangers de cette technique pour les riverains et l'environnement. Une majorité d'élus, d'associations, de collectifs de riverains s'y opposent. L'impact sur l'environnement est considérable : augmentation du trafic de camions, poussières et particules fines émises par l'extraction, déplacements de terres polluées et irradiées suite aux travaux du CEA du fort de Vaujours, nuisances sonores. Une alternative souterraine est préconisée par les opposants. La compensation proposée par Placo : une remise en état de l'espace et la création d'un parc dans " 40 ans » !! Bel avenir pour nos enfants sacrifiés sur l'autel du profit à tout prix !! AVIS DEFAVORABLE...
Mail 2420				X			X									X	Gérard MARETTE de Magnanville a écrit : Construction de la prison à Magnanville 78200 Tout en étant conscient de la nécessité d'augmenter le nombre de places d'incarcération (ce qui n'est pas une positivité dans une société moderne), je pense que le site choisi n'est pas la manifestation d'une réflexion très poussée. Pour les raisons suivantes : Proximité immédiate des habitations Proximité immédiate d'un collège et d'un lycée Perte importante de la surface agricole infrastructure routière et moyens d'accès peu développés.
Mail 2421		X		X													Pascal PERROT Pascal de Pontault Combault a écrit : Stop aux constructions d'habitations massives : suite à la lettre de M BORD Gilles, maire de Pontault Combault et, habitant dans la même ville, je m'oppose à la poursuite des constructions d'habitats massifs. Construire quelques 3000 logements d'ici 2040 est inadapté au regard des infrastructures actuelles : circulation difficile intra-muros à certains horaires, accès limités à certains soins médicaux, transport public limité (1 bus/heure la journée) ; sans parler de l'augmentation de la pollution de l'air si hausse des administrés. Plusieurs bâtiments ont vu le jour ces dernières années (d'autres sont en cours de constructions), défigurant grandement le visuel des artères de notre ville ; également, certaines maisons individuelles se retrouvent enchâsser entre 2 bâtiments ! Construire, certes ; mais plutôt à taille humaine.
Mail 2422			X			X						X					Nadine LAUTHELIER de Noisy-le-Sec a écrit : Mobilité, alimentation, énergie, cours d'eau et biodiversité : 1) Mobilité : développer l'usage des transport en commun pour faciliter la vie des franciliens et diminuer l'impact de la pollution de l'air passe par :- La gratuité des transports en commun, - Rendre à nouveau attractif les métiers de conducteur de bus, de métro et de train. Actuellement, le manque d'agents sur les lignes de banlieue péjore fortement les franciliens. - Le développement de pistes cyclables en continuité et mieux sécurisées et l'implantation de parking à vélo dans les lieux fréquentés. - Inciter les entreprises

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	à recourir à des utilitaires électriques, limiter le trafic des camions à certaines heures. - faire entrer l'art dans les gares et les quais en lieu et place des panneaux publicitaires. 2) Alimentation : actuellement l'Ile de France a une autonomie alimentaire de trois jours... en laitue. La Région doit contribuer au développement de la production alimentaire locale. Cela passe par : - le soutien au développement de l'agriculture urbaine à travers des formations diplômantes, - de l'aide à la création de potagers, vergers, fermes urbaines. Il faut empêcher l'artificialisation des sols nourriciers (triangle de Gonesse par exemple) et permettre l'implantation de micro-fermes et végétaliser les toitures et des cours des lycées pour lutter contre le réchauffement. 3) Energie : empêcher la surconsommation d'énergie liées à la publicité lumineuse (éclairage nuisible pour la biodiversité), mettre en place un programme d'isolation des bâtiments, soutenir le développement de solutions innovantes afin de récupérer la chaleur évacuée à l'extérieur (bouche de métro, commerces...). 4) Eau et biodiversité : investir pour prévenir les pollutions de l'eau, dépolluer, végétaliser les berges et valoriser les confluences (par exemple faire un parc de la confluence au niveau de la Seine et de la Marne), restaurer les rivières actuellement enfouies. Prendre en compte le cheminement de la faune dans tout projet d'aménagement, développer des actions pédagogiques et de découverte pour une réappropriation du fleuve et des rivières par les franciliens. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Mail 2423			X														JEF de Tremblay-en-France a écrit : PROJET CDG EXPRESS (un train inutile ...pour les privilégiés...) : Ce train rapide au départ de gare de l'est, pour accéder à l'aéroport Charles de Gaulle est contesté par de nombreux élus, riverains, associations. Son cout ; 2 milliards sept cent millions creuse encore plus le gouffre financier occasionné par les projets inutiles en IDF. Un impact négatif sur la qualité de vie des riverains (Mitry...) et des problèmes potentiels pour le fonctionnement du RER. A une vingtaine d'euros le billet, ce sera le train des touristes riches et des hommes d'affaires. Ces 2 milliards 700 aurait mieux servi à l'amélioration / réfection du RER B ...qui dysfonctionne régulièrement et affecte les usagers. A quand un réel projet de réfection du RER et la création d'une nouvelle ligne gare du nord /chatelet. Le CDG express accentuera les difficultés récurantes du RER puisque prévu sur les voies de celui-ci...Les banlieusards n'ont pas fini de souffrir (retards, incidents techniques, stress, stigmatisation des travailleurs. euses (!?) du 93. AVIS DEFAVORABLE
Mail 2424		X	X	X			X										Trans93N (anonyme) de Neuilly a écrit : Pontellois Combalusiens depuis 1999 car nous recherchions avec ma femme une ville aux airs de campagne et de tranquillité (éloignés des grandes villes jouxtant le 77), les objectifs du nouveau projet du SDRIF-E ne permettront pas de préserver cette qualité de vie et nos services municipaux (structures sportives et culturelles) dont nous pouvons disposer à ce jour. Je m'oppose donc formellement à la révision du plan schéma directeur prévu pour 2040 pour les raisons suivantes : - Notre ville à largement atteint le nombre d'habitants et d'habitations permettant de vivre en toute quiétude. Le projet d'augmentation de 3000 logements d'ici 2040 prévus pour notre ville déjà bien saturée au niveau de la circulation routière et un réseau de transports en commun loin d'être optimal nuira à l'équilibre social et une certaine sérénité de vie qu'il y règne. - Le RER E qui dessert notre ville est quotidiennement en dérangement pour des problèmes techniques ou pour des causes de travaux (il ne dessert plus notre ville le week-end, terminus à la gare de Villiers sur Marne). Pour ces raisons évoquées et d'autres qu'il serait trop long à développer, je vous adresse à nouveau mon opposition à ce nouveau projet et reste solidaire de notre maire qui s'y oppose aussi.
Mail 2425			X			X											Edmond FAURE de Cergy-Pontoise (?) a écrit : Non au pont d'Achères : Le conseil communautaire de Cergy Pontoise s'inquiète du projet d'A104bis, et son président se prononce pour demander des études d'impact complémentaires pour les communes bordant la RN184

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	et les communes d'Andrésy, Maurecourt, Cergy ... Cela rejoint notre analyse que ce nouveau lien viendra saturer la RN184 et le réseau routier local. Il est urgent de suspendre ce projet et de le ré-étudier Construire une liaison à 4 voies et pourquoi pas à 10 voies ! dans un milieu très urbanisé...détruire la faune, la flore pour implanter un pont ... ! et ça pour faire plaisir aux responsables du département des Yvelines (non impactés !!)il n'y a aucun respect, aucune concertation avec les communes concernées (carrières sous Poissy, Andrésy, Vernouillet, vaux sur seine, Achères, Conflans saint Honorine, etc..) et les départements ou les communautés de communes avoisinantes et impactés tels que le département du val d'Oise et la communauté des communes de Cergy..(ex: commune d'Eragny et autres) Les maires des communes très impactées sont obligées de faire le dos rond pour ne pas perdre des subventions versées par le département des Yvelines Montant des travaux à la charge du département des Yvelines : 200 millions d'euros et plus pour un pont ...c'est tout Le département et le GPSEO ont déjà largement augmenté la taxe foncière GPSEO « Cette communauté urbaine est bien trop grande. Dès le début, nous étions contre, rappelle Jocelyne Reynaud-Léger, maire (SE) de Vert. Ce que dit aujourd'hui la Cour des comptes ne nous étonne pas, nous connaissions déjà les conséquences. Son fonctionnement est compliqué, éloigné du quotidien rural. On a créé cette entité pour faire des économies mais on en est loin du compte ! Résultat, dans nos villages, les élus ne maîtrisent plus les priorités. On se sent abandonnés et l'avenir ne nous rassure pas. » Vraiment dans le département des Yvelines on est dirigé encore par des seigneurs .. !!!!!
Mail 2426		X						X									Nathalie BERTRAND de Chelle a écrit : Non à la densification excessive : MAITRISER LA DENSIFICATION Habitant en Seine et Marne, je peux apprécier les espaces naturels et je connais les espaces très denses, aussi je trouve que la densification de la région Île-de-France n'est pas compatible avec la sécurité et la santé des habitants, et limite la capacité de reconstruire une résilience alimentaire. En effet, elle entraîne la disparition des espaces naturels et agricoles en ville. Ces espaces participent pourtant à la résilience face aux risques d'inondation et d'îlots de chaleur dans l'agglomération parisienne. Sa mise en œuvre doit être différenciée en fonction du contexte urbain. Par exemple, le SDRIF ne prévoit pas qu'elle s'applique différemment dans les polarités situées en zone inondable et incite donc à densifier ces zones. Les objectifs de densification imposés sont d'ailleurs plus importants (jusqu'à 17 %) dans les secteurs franciliens les plus denses - à savoir dans les polarités du cœur d'agglomération et de la couronne d'agglomération (voir OR 57) - alors que l'urgence est à la résilience de ces territoires et que cette dernière passe par la végétalisation et la renaturation des espaces urbains. A ce titre, l'OR 57 devrait mentionner la nécessité de conserver les éléments participant à l'agriculture urbaine ainsi que les éléments et espaces naturels dans les projets de densification plutôt que d'encourager à "limiter les espaces perdus" (sans préciser la nature de ces espaces).
Mail 2427		X		X													Soizic (anonyme) de Pontault Combault a écrit : Comment imaginer autant de construction dans une ville qui remplace déjà chaque pavillon par des immeubles. Les infrastructures ne sont déjà plus adaptées au nombre d'habitant et je ne vois pas comment on pourrait les améliorer. Je parle ici principalement des routes et du RER E dans lequel il est très souvent difficile de trouver une place. Alors oui à plus d'espaces verts mais non à autant de logements !!!!!
Mail 2428								X								X	Thierry GAU de Noisy-le-Grand a écrit : Nuisances sonores sur la région en développement Contribution : Aéroport Lognes Emerainville : Nuisances sonores en raison de passage répétés (1 avions toutes les minutes voire moins) d'avions de tourisme qui engendrent une pollution sonore inadmissible dans une région en plein développement de l'habitat. De surcroit, leurs passages répétés sans s'occuper des autres avions peut-être dangereux et créer des accidents !

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2429						X											Soufiane (anonyme) a écrit : Limiter la perméabilité des sols : LIMITER LE DEVELOPPEMENT LOGISTIQUE DU TERRITOIRE La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations réglementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire...
Mail 2430		X															Sylvie (anonyme) d'Ozoir La Ferrière a écrit : Densification : La ville d'Ozoir La Ferrière est déjà en phase de densification intense, si vous passez dans la ville vous ne pouvez ignorer ces grues et constructions d'immeubles terminés ou en cours. D'autres constructions sont en cours aux 4 coins de notre ville. Alors que tout n'est pas livré nous subissons déjà des embouteillages aucun aménagements de route n'ayant été réalisés pour réguler le trafic supplémentaire de véhicules. Idem pour les écoles, maison médicales Où iront tous ces gens ? Pour toutes ces raisons, je suis contre la nouvelle densification prévue par ce projet sur Ozoir La Ferrière.
Mail 2431			X														Jean-Noel (anonyme) de Jouars-Pontchartrain a écrit : Ligne N : Accroître la fiabilité en particulier sur Montparnasse - Villiers Neauphle 1 train par heure n'est pas satisfaisant. Prolonger la ligne C qui s'arrête à SQY actuellement jusqu'à La Verrière. Repenser l'approche du stationnement pour avoir des parkings gratuits ou un abonnement valable sur les différents parkings (ex j'ai un abonnement à La Verrière il devrait pouvoir marcher sur Villiers) pour offrir la meilleure flexibilité.
Mail 2432						X											Jef PORTILLO de Tremblay-en-France a écrit : PROJET DE CITE SCOLAIRE INTERNATIONALE AVEC INTERNAT SUR LES TERRES AGRICOLES DU TRIANGLE DE GONESSE (nos proches voisins) : Sur les terres agricoles du Triangle de Gonesse, 680 hectares risquent de disparaître sous le béton. Après l'abandon par le gouvernement du projet "Europacity", le maintien d'une gare " en plein champ" ouvre la voie à la bétonisation de terres exceptionnelles. Où poussent les céréales sans arrosage.... Un nouveau projet est apparu : une cité scolaire avec internat sous les couloirs aériens de Roissy et le Bourget. Une aberration, compte tenu que la loi ne permet pas l'habitat permanent sous les avions pour des raisons évidentes de sécurité et de santé publique. Des projets alternatifs ont été proposés par le CPTG pour maintenir ces terres agricoles. Projets vertueux permettant le développement l'autonomie alimentaire dans ce secteur. Aussi ces terres sont indispensables au rafraîchissement lors des épisodes récurrents de canicules provoquées par le réchauffement climatique qui s'emballe ! L'entêtement à vouloir urbaniser ces terres nourricières impactera négativement l'avenir de nos enfants !! Encore un projet d'un autre temps !!! D'autant que cette gare en plein champs ne profitera pas aux riverains (ceux-ci demandent un RER D en bon état et fiable) AVIS DEFAVORABLE.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2433						X											Yves (anonyme) d'Ablon-sur-Seine a écrit : Opposition au projet du pont et du port face à Ablon Contribution : Je m'oppose au projet présenté car destructeur de la bio diversité et source importante de nuisance sonore et de pollution générateurs de maladie.
Mail 2434					X		X									X	Anne (anonyme) de Perray-en-Yvelines a écrit : Objet : implantation d'une prison à Magnanville Contribution : L'implantation de cette prison sur des terres agricoles est en totale contradiction avec la zéro artificialisation préconisée par le gouvernement. L'implantation si près du lycée est une mauvaise idée pédagogique, il faut préserver les jeunes de la proximité de la délinquance. Il faut penser aussi à assurer la tranquillité des riverains.
Mail 2435					X		X									X	Adeline (anonyme) de Flacourt a écrit : : Projet prison Contribution : Je suis contre ce projet a cet endroit. Effectivement nous avons besoin de prisons mais aux vues des hautes nuisances que cela cautionne, il serait complètement déraisonnable de laisser ce projet se faire à Magnanville. Il serait au milieu d'habitations et juste à proximité d'un lycée. Quelle formidable idée !! A ceux qui sont favorable à ce projet, je vous invite fortement à vous rendre à proximité des prisons pour que vous vous fassiez une idée des nuisances, tels que des cris a longueur de journée et de nuit Superbe pour se concentrer à l'école et vivre sereinement chez soi !! D'autres endroits bien plus propices existent, regardez mieux ...
Mail 2436					X												Nadine LAHOUD (anonyme) de Paris a écrit : Développer, protéger, vivre...assurer la résilience et préserver le vivant sur le territoire francilien Contribution : J'habite Paris et je travaille dans l'agriculture de proximité, sociale en milieu urbain. Au delà de Paris qui est une ville énormément minérale... Et pour y passer les étés, et y cultiver, à mon grand désespoir, je ne peux que constater la disparition du vivant... Que ce soit les arbres, les plantes qui meurt de sécheresse... Et oui regardez bien dans les rues... Ou de maladie ... Il me semble en tant que citoyen il nous faut tout faire pour développer la présentation ce du végétal en ville, et surtout préserver toutes les terres possibles en ile de France... Que ce soit a destination de l'agriculture, vivante et généreuse, que ce soit a destination de forêt, de friche, de plaine ... Il nous faut préserver, voir créer le plus possible de zones vivantes. Un des objectifs affichés du SDRIF-E est de progresser vers l'autonomie alimentaire. Pourtant, rien n'est envisagé pour préserver les terres agricoles (13% seulement des espaces naturels sont voués à être sanctuarisés). On y prévoit au contraire l'urbanisation de milliers d'hectares supplémentaires de terres pourtant reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité. L'ensemble des terres arables et nourricières du territoire doit être sanctuarisé, sans distinction entre l'agglomération et l'espace rural, et sans dérogation possible. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures doivent être remis en question dans la mesure où ils s'opposent à la bonne atteinte des objectifs visant la sécurité, le bien-être et la santé des franciliens. La transition sera complète et fonctionnelle si le S.D.R.I.F. parvient, en parallèle, à insuffler le déploiement des moyens nécessaires pour s'orienter vers une production et une transformation locale indispensables à la résilience alimentaire du territoire. Je reste disponible pour échanger ...
Mail 2437																X	Julie OZENNE de Vigneux-sur-Seine a écrit : Demande d'information pour la réunion publique du 29/02 / Devons-nous nous inscrire pour cette réunion ? Quel en sera le déroulé, aurons-nous le temps de poser nos questions ? Le temps d'interventions du maitre d'ouvrage sera t il réduit sachant que le public vient surtout pour poser des questions. Est ce que cette réunion publique sera filmée et retransmise en direct ? Merci pour vos réponses.
Mail 2438									X							X	Pascal PRUDENT de Collégien a écrit : Pascal Anonymat : non Organisme : Association ARALE : Nuisances aériennes : Habitant de la commune de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Collégien depuis 2015, je subis des nuisances aériennes insupportables depuis 2019 (nuisances sonores et de pollution car carburant au plomb). Ma commune pourtant située à plus de 5 km de l'aérodrome de Lognes / Emerainville est survolée quotidiennement 7/7 Jours par plusieurs centaines d'avions de loisir. Cela fait 3 années que l'association ARALE tente en vains de limiter ces nuisances mais force est de constater que ce lobby est puissant car rien ne change bien au contraire. Il serait judicieux qu'en 2024 à l'heure du grand Paris la question sur la pérennité de cet aérodrome à cet emplacement soit discutée. En effet Paris Marne la Vallée est l'une des régions les plus densément peuplée de la région Ile de France, elle est bien loin l'époque où seules quelques vaches étaient importunées. Il est inadmissible de ne pas pouvoir profiter sereinement de son habitation et de son jardin sans être survolé toutes les 2 minutes, même le télétravail devient source de stress et ce même avec les fenêtres fermées. Les beaux jours vont revenir mais malheureusement avec leur lot de nuisances et le pire jusqu'à plus de 22h30 en été... Merci de prendre en considération ma demande avant que la situation ne dégénère ou pire qu'un accident n'arrive vu le grand n'importe quoi au dessus de nos têtes.
Mail 2439				X		X										X	Fares BOUCHENTER de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 2440		X		X													Ivan MENTRÉ d'Orgeval a écrit : Association de Défense Orme Gauthier - Montamets : Notre contribution, en fichier joint, s'intéresse plus particulièrement aux 5 points suivants : - la surpopulation actuelle de la région Ile de France - le rappel que le SDRIF donne des orientations, à charge pour les collectivités locales de les traduire au niveau local - la densification à outrance refusée par une grande majorité de la population - la préservation des communes rurales et semi-rurales - la préservation des quartiers pavillonnaires ; Pièce jointe : Contribution du 28/02/2024 de l'Association de Défense Orme Gauthier – Montamets d'Orgeval.
Mail 2441				X		X										X	Lila (anonyme) de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 2442				X		X										X	Adel (anonyme) de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 2443				X		X										X	Nail (anonyme) de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 2444					X		X									X	Jef PORTILLO de Magnanville a écrit : PROJET D'EXTENSION DE LA PRISON DE VILLEPINTE SUR LES TERRES AGRICOLES DE TREMBLAY 93 : Malgré une politique volontariste de la municipalité de Tremblay de protéger ses terres agricoles, le grignotage s'organise : Le projet d'extension de la prison préempte 15 hectares !! ENCORE DU BETON !! L'incarcération "à tout va" met notre justice en difficulté, un grand nombre de petits délinquants attendent des mois leur jugement, les tribunaux sont saturés, les prisons " bondées"et les détenus enfermés à 3 par cellule. C'est intolérable pour une société dite" civilisée " ! f Malgré des alternatives à l'enfermement, peu de moyen sont débloqué pour facilité la réinsertion des jeunes en difficulté. Les peines alternatives existent, mais peu d'institutions, entreprises, collectivités" jouent le jeu", les travaux d'intérêts généraux ont fait leurs preuves, mais le manque d'éducateurs, d'agents de probation et de lieux d'accueils empêche le dispositif de se développer. Notre société a le devoir de protéger la jeunesse en difficulté et lui offrir des bonnes conditions pour réaliser ses projets d'avenir. Notre vieux modèle de société et son pauvre système éducatif créer l'exclusion, l'ultra consommation et l'individualisme provoquent de telles frustrations que nos jeunes souffrent et dérivent. Des solutions existent, donnons les moyens pour construire avec eux un avenir serein. AVIS DEFAVORABLE
Mail 2445					X		X									X	Karine ROUSSEL de Noiseau a écrit : Projet prison Noiseau : Non à ce projet, préservons nos terres naturelles, nos terres agricoles ! Aucune information quant à la sécurité
Mail 2446		X		X													Elia UNG de Chapet a écrit : Urbanisation Mitan chapet : Je ne comprends pas que la zone du Mitan à CHAPET (78) soit mentionnée comme zone à urbaniser. CHAPET est une petite commune semi-rurale excentrée, sans gare ni desserte de transports en commun conséquente, la configuration des routes et de la voirie de la commune est inadaptée à un accroissement conséquent de population. Il n'y a pas ni commerce de proximité ni médecin, les habitants de la commune se déplace pour la très grande majorité à l'aide de leur voiture, les dernières statistiques Insee révèlent d'ailleurs plus de deux véhicules par foyer. L'urbanisation de cette zone est à la fois en contradiction avec l'objectif de la loi zéro artificialisation nette et avec les objectifs environnementaux, le plateau du Mitan accueillant une flore et une faune riche qui disparaîtrait avec l'urbanisation programmée. Par ailleurs, il est à craindre que la construction à cet endroit d'habitats à loyer modéré ne transforme le secteur en ghetto, faute d'accessibilité, de commerce et de services et vu la localisation. Il faut rappeler qu'aucune gare n'est accessible à pied, la plus proche étant située à plus de 5km, la ville compte à ce jour moins de 1500 habitants et jouxte deux villes qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales : Ecquevilly et les Mureaux. Ne faudrait-il pas apprendre des erreurs passées et urbaniser prioritairement les villes riches en offres culturelles et en service et desservies par un important réseau de transports en commun ?

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2447					X		X									X	Bilar (anonyme) de Magnanville a écrit : NON À LA PRISON À MAGNANVILLE : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer ma vive opposition et ma grande inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 2448		X			X												Laetitia ROBLIN de Noisy le-grand a écrit : MAITRISER LA DENSIFICATION ET PROTEGER REELLEMENT LES ESPACES NATURELS : La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. J'habite la commune de Noisy le-grand (93) depuis 10 ans et la SAUVEGARDE DU BOIS LOUIS LUMIERE me tient particulièrement à coeur. Aujourd'hui il est menacé d'être rasé et remplacé par des immeubles de plus de 30 mètres de haut. Ce n'est pas loin de 3 hectares de forêt qui sont menacés. La moitié des arbres de ce bois est centenaire, et l'autre moitié, cinquantenaire. Plusieurs espèces d'oiseaux, chauve-souris (Pipistrelle notamment). La densification de la région Île-de-France n'est pas compatible avec la santé des habitants. En effet, elle entraîne la disparition des espaces naturels et agricoles en ville. Ces espaces participent pourtant à la résilience face aux risques d'inondation et d'îlots de chaleur dans l'agglomération parisienne. Dans le bois LOUIS LUMIERE, nous avons relevé, pendant les fortes chaleurs de l'été dernier, 12 degrés de moins sous les arbres. il y faisait 28 degrés, au lieu de 38 degrés en dehors du bois. Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région et cela se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations réglementaires mettant à mal cette protection. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. Notre ville, déjà peu dotée en espaces verts, ne doit pas accorder de permis de construire à la BNP PARIBAS pour la construction de 500 logements dans le département qui est déjà le plus dense de France. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des franciliens.
Mail 2449					X	X						X					Julie OZENNE Julie de Vigneux-sur-Seine a écrit : Demande de retrait des pastilles d'urbanisation sur le réservoir régional de biodiversité à Vigneux-sur-Seine (91270)

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Je demande le retrait des deux pastilles violettes qui correspondent à 2 x 25 hectares d'urbanisation pour un secteur de développement industriel d'intérêt régional sur la plaine de la Saussaie des Gobelins au nord de la commune de Vigneux-sur-Seine (91). Je demande la sanctuarisation complète de cette plaine agricole, naturelle et forestière qui est un réservoir régional de biodiversité au SRCE (Schéma régional de cohérence écologique) dans son ensemble ainsi que la protection certaine des 50 hectares de terres agricoles et de sa liaison avec la plaine de la Coulette de Draveil. Je demande la matérialisation complète sur les cartes des corridors écologiques entre les réservoirs de biodiversité du secteur pour favoriser la sauvegarde des espèces fauniques et floristiques. Je demande la suppression de la liaison routière dite "franchissement de la Seine" entre Athis Mons et Montgeron passant par cette plaine ainsi que toutes autres infrastructures nécessaires pour la création de la plateforme multimodale portuaire portée par HAROPA PORT sur la plaine de la Saussaie des Gobelins et de l'île Brune à Vigneux sur-Seine. Le projet industriel déjà prévu et non réalisé dans les années 90' par Port de Paris, porte atteinte à l'environnement et ne peut donc plus se faire au regard de la perte de la biodiversité et des nouveaux enjeux vitaux. Cette plaine est par ailleurs riche en biodiversité, elle ne peut être compensée ; elle a pour vocation d'accueillir cette biodiversité en déclin. Le cumul des nuisances doit aussi être évoqué pour et par les habitants des communes limitrophes, Athis-Mons, Ablon-sur-Seine, Montgeron, Villeneuve-saint-Georges et plus largement encore. La préfecture ayant déjà utilisé cet argument juridique pour le plan local d'urbanisme de la commune d'Ablon-sur-Seine trop proche de l'aéroport et aérodrome d'Orly. Un avis sur des points précis et plus construit sera présenté avant le 16 mars. Pièces jointe : extrait pastilles et plan HAROPA Port.
Mail 2450					X		X									X	Abdelatif RAKKANE de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt dans ma commune. Je suis préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées notamment la départementale D928. Les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 2451					X		X									X	Youssef (anonyme) de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 2452																	<p>Julie OZENNE de Vigneux-sur-Seine a écrit :</p> <p>Je demande le retrait des deux pastilles violettes qui correspondent à 2 x 25 hectares d'urbanisation pour un secteur de développement industriel d'intérêt régional sur la plaine de la Saussaie des Gobelins au nord de la commune de Vigneux-sur-Seine (91) et qui est juste en face de la commune d'Ablon-sur-Seine (94). Je demande la sanctuarisation complète de cette plaine agricole, naturelle et forestière qui est un réservoir régional de biodiversité au SRCE (Schéma régional de cohérence écologique) dans son ensemble ainsi que la protection certaine des 50 hectares de terres agricoles et de sa liaison avec la plaine de la Coulette de Draveil. Je demande la matérialisation complète sur les cartes des corridors écologiques entre les réservoirs de biodiversité du secteur pour favoriser la sauvegarde des espèces fauniques et floristiques. Je demande la suppression de la liaison routière dite "franchissement de la Seine" entre Athis-Mons et Montgeron passant par cette plaine ainsi que toutes autres infrastructures nécessaires pour la création de la plateforme multimodale portuaire portée par HAROPA PORT sur la plaine de la Saussaie des Gobelins et de l'île Brune à Vigneux-sur-Seine. Le projet industriel déjà prévu et non réalisé dans les années 90' par Port de Paris, porte atteinte à l'environnement et ne peut donc plus se faire au regard de la perte de la biodiversité et des nouveaux enjeux vitaux. Cette plaine est par ailleurs riche en biodiversité, elle ne peut être compensée ; elle a pour vocation d'accueillir cette biodiversité en déclin. Le cumul des nuisances doit aussi être évoqué pour et par les habitants des communes limitrophes, Athis-Mons, Ablon-sur-Seine, Montgeron, Villeneuve-saint-Georges et plus largement encore. La préfecture ayant déjà utilisé cet argument juridique pour le plan local d'urbanisme de la commune d'Ablon-sur Seine trop proche de l'aéroport et aéroport de Orly. Un avis sur des points précis et plus construit sera présenté avant le 16 mars. Cordialement. Julie Ozenne julie_ozenne@yahoo.com A titre personnel habitante de Vigneux-sur-Seine, Port Premier Au titre des associations régionales et locales pour la protection de l'environnement Pièces jointes : schéma pastilles et plan Ablon-sur-Seine.</p>
Mail 2453								X								X	<p>Sophie(anonyme) de Collégien a écrit :</p> <p>Nuisances sonores et environnementales zone urbaine de COLLEGIEN : Habitant Collégien 77090 depuis trente ans j'ai noté depuis plusieurs années une hausse notable de la pollution sonore et environnementale sur une zone urbaine très dense. Les nuisances sonores notamment sont très importantes et générées à la fois par le bruit routier et le bruit aérien. En continu tous les jours de la semaine et même plus élevé les week-ends. Les constats sont les suivants : Hausse du bruit et de la pollution liée à l'environnement routier qui borde directement la commune de Collégien via la A104 et l'A4 qui sont des axes routiers saturés et incontournables pour le trafic camion entre autres... Les week ends nous observons, c'est plus récent, des courses et rodéos de voitures et surtout motos qui se prolongent tard dans la nuit sans aucune intervention policière puisque cela devient fréquent. Ces courses de motos notamment sont nuisibles à notre sommeil et se situent le long de l'A4 sur Collégien et Bussy Saint Georges. Un environnement sonore dégradé en journée par les nuisances continues générées par les avions de l'aéroport de Lognes qui sillonnent tous les jours en continu notre commune au mépris des trajectoires existantes et de l'altitude</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	préconisée par la carte VAC. Ces nuisances sont permanentes la journée, de 30 minutes avant le lever de soleil jusqu'à 30 minutes après le coucher de soleil. L'aérodrome de Lognes, 2ème en volume en France, est situé en zone urbaine très dense et a fait l'objet d'un développement incontrôlé qui se traduit par un environnement sonore très dégradé. Plus de 100 décollages et atterrissages certains jours et surtout une multiplication des avions écoles et des tours de piste qui représentent 50% des vols. Jusqu'à 10 aéronefs simultanément. Et pas de tour de contrôle environ 10 jours par mois donc, en plus, un risque accidentogène très élevé. Nous constatons aussi une hausse des survols d'hélicoptères militaires et autres, sans doute liée en partie à des vols autour de Disney MLV. Ce qui risque de s'aggraver avec les jeux olympiques cet été. Enfin les avions de ligne en augmentation également souvent très bas à certaines heures de la nuit après minuit ou tôt le matin. Il faut revoir l'actuel PEB et la carte VAC car la commune de COLLEGIEN alors qu'elle est située pour l'aérodrome de Lognes Hors zone PEB, se trouve en bordure des tours de piste et systématiquement survolée par les vols locaux. C'est un bruit continu qui s'ajoute au bruit routier existant. Collegien concentre de trop nombreuses sources de bruit et de pollution et aucune mesure de bruit n'a été réalisée pour l'aérodrome de Lognes alors que d'autres communes en ont bénéficié et que les constats sont déjà accablants. La question se pose : pourquoi continuer à exploiter un aérodrome qui est le 2ème en France en termes de volume dans une zone ultra peuplée et déjà saturée par le bruit routier ? Les habitants de Marne La Vallée ne pourront pas supporter longtemps encore un tel niveau de nuisances et l'absence totale d'une réglementation des aérodromes ne fait qu'aggraver les choses. C'est un véritable enjeu de santé publique auquel seront confrontés la région Ile de France et les autorités si des mesures limitatives des nuisances de Lognes ne sont pas prises très vite et concrètement.
Mail 2454					X		X									X	Sarah (anonyme) de Magnanville a écrit : Opposition au projet de prison à Magnanville Contribution : Par le présent courriel, je vous informe que je m'oppose fermement à la création d'une prison sur les terres agricoles de Magnanville.
Mail 2455					X		X									X	Adam PAUPY de Magnanville a écrit : Par le présent message je vous informe que je m'oppose fermement à la création d'une prison sur nos terres agricoles situé dans la ville de Magnanville. Merci d'avance pour la prise en considération de l'avis d'un citoyen et habitant de Magnanville
Mail 2456					X												Messan AMEGAN d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : PROTEGER LES ARBRES ADULTES Le S.D.R.I.F. doit imposer la conservation des arbres existants dans les milieux urbains comme il l'a fait pour les milieux agricoles avec l'OR 18. Car les arbres adultes sont des monuments naturels qui participent, de par leur nature, à atteindre les objectifs fixés par le Plan d'Aménagement Régional du S.D.R.I.F. en matière de santé, de sécurité, de régulation du climat ou encore d'accueil de la biodiversité. En revanche, l'abattage de ces arbres empêche d'atteindre ces objectifs voire accélère une fuite en avant. Or, l'obligation de densifier les zones urbaines (OR57) entraîne presque systématiquement la coupe des arbres existants (ou leurs mutilations) et la disparition des espaces de pleine terre (condition essentielle pour le développement d'arbres en bonne santé) dans les zones urbaines, sans remise en question des projets. Il est d'abord essentiel de conserver les arbres existants dont il n'est fait mention nulle part dans le S.D.R.I.F. - afin de ne pas supprimer des fonctions écologiques (stockage de carbone, régulation des températures et de l'hydrométrie...) qui ne seraient compenser que plusieurs dizaines d'années plus tard avec la plantation de jeunes sujets.
Mail 2457		X		X													Chevallier (anonyme) de ? a écrit : Non à la densification : Bonjour, Je m'oppose à la densification des logements prévus dans le projet. Nous sommes déjà bien assez nombreux en Ile-de-France, les services publics et les moyens de transports (trains et routes) sont

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	déjà totalement saturés. Utilisons les ressources de ce projet pour améliorer le cadre de vie des habitants à iso population. Par ailleurs, densifier les villes à l'heure du réchauffement climatique et de la raréfaction des énergies est une aberration.
Mail 2458					X		X									X	Trestan (anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Je m'oppose fermement au projet relatif à la maison d'arrêt devant être construite à Magnanville. Les raisons principales sont les suivantes. -Un projet contraire aux politiques nationales. La fin de l'artificialisation des sols décrétée par le président de la République et la transition écologique sont incompatibles avec le maintien d'un projet sur des terres agricoles. Le quinquennat sera écologique ou ne sera pas. -Un projet contraire aux valeurs républicaines. L'implantation d'une maison d'arrêt se révèle, au regard des statistiques judiciaires et des écrits scientifiques relatifs au sujet, incapable de réduire la délinquance. Pire, la détention favorise la récidive. Pour la sécurité de tous, une nouvelle prison ne peut voir le jour. -un gouffre financier qui se révèle incapable de remédier à la surpopulation carcérale en France : plus le nombre de places en prison augmente, plus le nombre de détenus croît. -un lieu mal choisi près d'un lycée, desservi par une route à deux voies, la maison d'arrêt se situe dans un cadre difficile d'accès pour les personnes y travaillant, perturbe les cours (or, l'éducation est "une priorité") et détériore le cadre de vie. Ce projet doit donc être, a minima, déplacé, au mieux, supprimé.
Mail 2459			X		X				X			X					Florence KIEN de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Contre l'extension du BIP : à l'heure où l'on nous demande de moins se servir de son véhicule, créer une voie de contournement ne va pas inciter cela. Cela va encore coûter de l'argent inutilement dépensé puisque les routes sont déjà présentes. Nous nous sommes installés à Soisy pour le calme ambiant (nous habitons dans une impasse) et cette nouvelle route bruyante, qui générera plus de pollution qu'il n'y en a déjà va à l'encontre de notre projet de vie. Le BIP va passer à côté de chez nous. J'y suis donc formellement opposée.
Mail 2460		X		X													Patrick DESFOUX de ? a écrit : Ci-joint le document en vue de vous exprimer mon opposition au projet du schéma directeur de la région Ile de France-E, arrêté le 12 juillet 2023. Pièce jointes : courrier du 01/03/2024 = Je suis contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires ...
Mail 2461			X														Sylvain CANU de Montreuil a écrit : Contradictions fortes en matière de prise en compte de l'environnement : D'après le document 2.1 Projet d'Aménagement Régional il est question d'un objectif, pour la région et à l'horizon 2040, d'atteindre le Zéro Émission Nette en ce qui concerne les gaz à effet de serre. Pour cela il est prévu notamment la mise à disposition d'une mobilité décarbonée auprès des Franciliens, ce qui est louable. Or le même document prévoit également le développement des infrastructures routières par la création de nouvelles voie ou l'élargissement de voies existantes. Comme dans d'autre domaines, l'outil peut et va créer un besoin, à savoir que la circulation routière va continuer de croître et les émissions de carbone vont suivre la même évolution. Je vois donc là une contradiction majeure. Par ailleurs ces infrastructures vont bénéficier à des entreprises privées et parfois étrangères plus qu'aux particuliers, alors même que ces entreprises participent moins à leur financement et qu'elles polluent plus. Par ailleurs quel intérêt de créer de nouvelles infrastructures si finalement il est possible que leur utilisation soit restreinte par la suite (mise en place de la ZFE par exemple). Le développement des infrastructures routières vient également en contradiction avec la volonté du même schéma directeur de désimperméabilisation des sols et de protection de l'environnement, de la biodiversité, des écosystèmes et des continuités écologiques. Plutôt que de créer de nouvelles routes il serait plus opportun de renforcer les objectifs de la région en matière d'harmonisation des zones d'habitat

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	et d'activités afin de faire baisser les besoins en déplacement. Ce constat de l'existence de contradictions s'agissant des infrastructures routières reste malheureusement valable en ce qui concerne d'autres aspects du SDRIF-E qui n'est donc en l'état pas satisfaisant et ne mérite pas d'être adopté. Par exemple plantations d'arbres prévues mais absence d'interdiction d'en supprimer des existants, volonté affichée de protéger les espaces naturels mais existence de nombreuses dérogations, volonté de progresser vers l'autonomie alimentaire de la région mais rien n'est prévu pour réellement conserver et sanctuariser les terres agricoles (au contraire il est ponctuellement prévu leur urbanisation). L'environnement ne peut pas être qu'un suffixe pris en compte indépendamment des autres sujets voire en contradiction avec ceux-ci.
Mail 2462					X							X					Hubert de VILLELE de Champs-sur-Marne a écrit : UNE VRAIE PRISE EN COMPTE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES : Les continuités écologiques ne sont pas suffisamment prises en compte dans le SDRIF. Déjà, les réalisations en cours de construction, comme les gares du Grand Paris, dans ma commune, (Champs sur Marne) entraînent un grand nombre de promotions immobilières qui réduisent la superficie de zones préservées, et les isolent les unes des autres. Sans parler de l'accroissement de la pollution dû aux travaux et à la circulation en augmentation. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, document qui identifie les continuités régionales et établit un plan d'action, est actuellement en cours de révision et ne peut donc être pris en compte de manière pertinente. La possibilité d'aménager des infrastructures de transport au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers doit être supprimée. Elle entraîne de façon incontestable la fragmentation des habitats sans que cela puisse être réellement résorbé. Les objectifs concernant l'effacement des obstacles doivent être plus précis. En ville, les espaces naturels et agricoles, et les éléments naturels (arbres isolés ou alignements, friches...) doivent être conservés grâce à des règles prescriptives. Des objectifs chiffrés de renaturation doivent être définis pour tous les corridors, qu'ils soient régionaux ou définis localement.
Mail 2463					X		X									X	Dorine GUILLEMOT de Saint-Pierre-de-Maillé a écrit : Soutien aux habitants de Magnanville : Je soutiens les habitants de Magnanville contre ce projet.
Mail 2464								X									Margot (anonyme) de Vanves a écrit : Cesser l'artificialisation des terres agricoles en Ile-de-France Contribution : Les nouvelles lignes de métro en cours de construction, en plein milieu de terres agricoles dont la fertilité est connue, représentent un danger majeur pour l'autonomie alimentaire de la région et pour le maintien d'espaces naturels à proximité des lieux de vie. La contribution de l'artificialisation des terres à la pollution, à l'effet de serre, à l'aggravation des dégâts causés par les événements climatiques extrêmes est largement documentée. Comment est-il possible de prôner encore l'étalement urbain et un développement économique mal ciblé et délétère ? Ce sont des projets conçus lors d'un autre temps, où la conscience de l'urgence climatique était moins ancrée. D'autant plus que ces projets de nouveaux axes routiers et de lignes de métro ne seront jamais rentabilisés et coûteront une fortune au contribuable. L'exemple du Plateau de Saclay en est une démonstration parfaite.
Mail 2465			X									X					Frederic MAHIEU de Le Perreux-sur-Marne a écrit : Au vu de l'ouverture de l'enquête publique sur le SDRIF-E, je souhaite apporter la contribution suivante :1. Les documents soumis à la concertation ne comprennent aucune mesure destinée à réduire la surface occupée par les routes et parkings. Les grands axes qui traversent le tissu urbain doivent non seulement être aménagés de façon plus agréable, mais aussi être réduits en largeur en développant les espaces verts. Cela vaut notamment pour le périphérique, mais également pour de nombreux autres axes, par exemple les anciennes routes nationales. Cette orientation devrait naturellement accompagner le plan très ambitieux de développement des transports en commun.2. Dans le cœur de la métropole, le développement des espaces verts reste très insuffisant. Un axe

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	concerne la renaturation de certains cours d'eau disparus sous l'urbanisation. Cette mesure est positive, mais la renaturation devrait également s'étendre le long des cours d'eau comme la Marne. Les zones inondables doivent être des zones prioritaires de développement des espaces verts.
Mail 2466			X						X								Emilie (anonyme) de Palaiseau a écrit : Projets d'infrastructure routières : Francilienne depuis toujours, je suis attachée à la préservation des paysages et de l'environnement dans lequel nous vivons, déjà très abîmé. Je ne comprends pas que la course à l'artificialisation soit encore d'actualité et notamment que les projets de développement d'infrastructures routières soient maintenus, en dépit du bon sens et à contrecourant : Comment pouvons-nous espérer atteindre le Zéro Émission Nette de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 dans ces conditions ? La mobilité des franciliens doit être décarbonée, comme indiqué dans le Plan d'Aménagement Régional. Le développement des infrastructures routières entre en contradiction avec ces objectifs. En effet, créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2 ; Cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN. De plus, la construction de nouvelles infrastructures impactera fortement la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de désimperméabilisation des sols. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités.
Mail 2467					X												Isabelle (anonyme) de Ozoir-la-Ferrière a écrit : Refus du projet Contribution : Je vous prie de prendre bonne note de mon refus catégorique concernant ce projet, en particulier pour les raisons suivantes : - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes est en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique par les puits de carbone végétaux. Ce projet créerait des zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui émettront toujours plus de CO2 dans les bouchons déjà existants à Ozoir. - En pleine contestation de nos agriculteurs, quel gâchis de vouloir faire encore disparaître des dizaines d'hectares de terres, vestiges de leur attachement à nourrir les populations. Pour les enfants d'Ozoir, ces quelques hectares auraient bien plus de vertus pédagogiques à rester dans leur état.
Mail 2468		X	X		X			X									Julien (anonyme) de Viarmes a écrit : Importance de la non-artificialisation des sols Contribution : Résidant en île de France, dans le val d'Oise, dans la commune de Viarmes, j'ai pu bénéficier d'un environnement privilégié pour m'épanouir de ma naissance jusqu'à mon premier emploi. Cependant j'observe dans ma commune et dans toute l'île de France et ailleurs, une intensification de la construction, réduisant les espaces végétalisés. Cela est causé par la densification des constructions de maisons individuelles (ce qui peut s'entendre vu l'augmentation de la population, quoique je doute que la multiplication de petit pavillons soit très favorable et optimal pour l'occupation de l'espace public), par la création de zones commerciales et tertiaires (inutiles, au nom de sacro-saints emplois (dont la pertinence serait à démontrer), on détruit des terres qui pourraient être agricoles ou simplement des espaces de vie nécessaires à notre survie), de routes (il y en a bien assez merci (je pense à la croix verte qui a vu essaimer trop de ronds points) quand on supprime des trains et désinvesti dans les transports publics. Sans parler des nombreux projets plus larges, comme le Grand Paris Express qui est moteur de la fin des terres agricoles en île de France. (Je n'appelle pas ça transport public quand ça ne répond pas à la demande des usagers des transports en commun). Certes la population grandit, il faut se loger, se déplacer. Mais si l'on considère que la nourriture pousse infiniment dans les

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	supermarchés, il me semble qu'il y a erreur. Je ne propose pas de solution magique et ce n'est pas l'objet de cette enquête. Je vous demande de ne pas continuer à détériorer notre environnement et à laisser les personnes qui y vivent décider de ce qu'elles veulent y faire. Je doute que mon avis sera lu et pris en compte mais ça fait du bien d'exprimer son mécontentement et sa tristesse aux personnes se pensant supérieures et qui croient mieux connaître les « intérêts » des êtres vivants sur un territoire. Bien cordialement. Ps : le zéro artificialisation « nette » ça ne marche pas.
Mail 2469								X									Christine (anonyme) de ? a écrit : POUR UNE ARTIFICIALISATION DES SOLS SOUTENABLE La trajectoire proposée par la région ne permettra pas d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050. Pourtant, la révision du S.D.R.I.F. a été initiée suite à la Loi Climat et Energie d'août 2021 dans l'objectif d'intégrer l'objectif ZAN. Cette trajectoire a été définie d'abord au regard d'objectifs de développement démographique et économique qu'il convient de remettre en question. Car la mise en œuvre du ZAN participe fortement à la lutte contre les effets du réchauffement climatique, la résilience alimentaire ou encore à l'atténuation de l'érosion de la biodiversité. La région doit donc proposer une trajectoire plus ambitieuse et viser le Zéro Artificialisation Brute, et anticiper la renaturation pour les territoires les plus denses pour lesquels l'habitabilité en 2050 n'est pas assurée. Pièce jointe = Note pour une artificialisation des sols soutenables
Mail 2470					X		X									X	Ghislaine (anonyme) de Sucy-en-Brie a écrit : Contre l'installation d'un centre pénitentiaire à NOISEAU : NON À UNE PRISON À NOISEAU. C'EST HONTEUX DE CONSTRUIRE SUR DES TERRES CULTIVABLES. Pièce jointes.
Mail 2471					X	X											Clarisse (anonyme) de Férolles-Attilly a écrit : Non à la destruction des espaces verts : Préservons nos champs et espaces verts ! Il existe déjà une ZI dont beaucoup de bâtiments sont désaffectés ! Non aux projets pharamineux et sans limites qui détruisent la biodiversité.
Mail 2472												X					Mathieu (Anonyme) a écrit : - Prise en compte des continuités écologiques Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, document qui identifie les continuités régionales et établit un plan d'action, est actuellement en cours de révision et ne peut donc être pris en compte de manière pertinente. La possibilité d'aménager des infrastructures de transport au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers doit être supprimée. Elle entraîne de façon incontestable la fragmentation des habitats sans que cela puisse être réellement résorbé. Les objectifs concernant l'effacement des obstacles doivent être plus précis. En ville, les espaces naturels et agricoles, et les éléments naturels (arbres isolés ou alignements, friches...) doivent être conservés grâce à des règles prescriptives. Des objectifs chiffrés de renaturation doivent être définis pour tous les corridors, qu'ils soient régionaux ou définis localement.
Mail 2473		X	X											X			Pauline (Anonyme) a écrit : - Contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes Ce projet de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région. La voie douce reliant depuis peu Lésigny à Ozoir-la-Ferrière est en contradiction totale avec le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes. Elle n'aurait plus de sens alors qu'elle a été créée pour rapprocher les résidences bordant la D354 du

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	centre-ville de façon écologique. Cet investissement récent, dont le coût a été supporté par les citoyens de la Communauté de Communes des Portes Briardes, partirait en fumée et gaz d'échappements des camions. Les modifications demandées dans le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes vont à l'encontre des objectifs de la loi Climat et Résilience, je compte sur la Commission d'Enquête pour conserver le SDRIF-E tel qu'il est aujourd'hui.
Mail 2474			X														Guillaume (Anonyme) a écrit : -Opposition au pont d'Achères, RD 30, RD55 Projet inutile. Destruction d'un site calme aux portes de Paris, risque d'exode pour les villes mitoyennes à ce projet.
Mail 2475			X														M. Arthur MINE d'Orsonville a écrit : -Réouverture de la ligne Massy-Chartres L'ancienne ligne Chartres à Ouest-Ceinture via Massy a été fermée en 1939. Cette ancienne ligne est parallèle à la A10. Il serait intéressant de la réouvrir afin de couvrir Saint-Arnoult, Ablis, Prunay pour retourner jusqu'à Chartres via Gallardon. En région parisienne cela désenclaverait Limours, Bonnelles, en faisant jonction à Orsay jusqu'à Massy Palaiseau puis faire terminus à Paris-Austerlitz. L'ancien tracé est toujours présent et les ouvrage d'art aussi. Cela réduirait le trafic sur la A10 mais aussi la D988 et réduirait notre empreinte carbone.
Mail 2476			X	X													M. Guy PERINELLI de Montreuil a écrit : Alors qu'on nous parle de développement durable, la région souhaite développer la route. De qui se moque-t-on ? Les décideurs vivent dans des quartiers où il fait bon vivre, alors que nous somme malades de la pollution par les automobiles. On nous propose un schéma où aucun espace de proximité ne subsistera. Pour réellement poursuivre des objectifs de développement durable, il faut préserver tous les écosystèmes naturels et les terres agricoles. La région devrait plutôt prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements collectifs existants, et permettre aux cyclistes de se déplacer sans risquer d'être malade ou blessés.
Mail 2477		X	X				X										Chantal (Anonyme) a écrit : Habitant Pontault-Combault depuis 25 ans je confirme que la commune a déjà beaucoup trop participé à l'augmentation de sa population, et aujourd'hui nos infrastructures sont dépassées. " Le bien vivre ensemble " s'est considérablement dégradé, la circulation devient impossible et l'insécurité grandit. Comment peut-on ajouter 3000 appartements (6000 voitures !) sans démolir des pavillons existants, rehausser les immeubles, détruire les espaces verts (déjà peu nombreux) ?? Quid des voies de circulation, transports, stationnements, réseaux d'assainissement, écoles, services médicaux, sécurité... ? Je suis, comme de nombreux Pontellois-Combleusiens, totalement opposée à cette densification qui ne pourrait que nuire à notre société et détériorer notre bien-être au quotidien en sécurité, pollution, santé. Mesdames, Messieurs les décideurs merci de prendre en compte les remarques des résidents et de revoir ce projet inadaptable à la commune de Pontault-Combault. D accord pour l'aménagement d'espaces verts, revoir l'utilisation de la route N104 envahie par les camions 24h / 24 et saturée a toute heure, et envisager une nouvelle voirie éloignée vers l'Est MAIS STOP à LA DENSIFICATION.
Mail 2478																X	Marie-Laure (Anonyme) d'Emerainville a écrit : -Supprimer les aérodromes de loisir en milieu urbanisé Il n'est pas normal d'imposer des silencieux et de l'essence sans plomb aux voitures, et d'accepter que des avions de loisir sans silencieux et volant à l'essence plombée passent 100 000 fois par an au dessus des habitations et des écoles. Cette pollution n'est plus d'actualité et les terrains utilisés pour le loisir de quelques uns pourraient être réhabilités. La région se densifie, il faut veiller au confort et à la tranquillité de tous. Les aérodromes de loisir doivent

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2479		X															trouver leur place dans des zones non urbanisées. M. Gilles LEBRUN d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : - Projet de la CCPB de modifier le SDRIF.E pour Ozoir-la-Ferrière Je suis contre ce projet car c'est un projet d'agrandissement de la ville sur 40 hectares de terres agricole en activité - cela va mettre une ville en devenir de 30.000 habitants en difficulté car cette ville va être coupée en deux par une route à 4 voies (la D 1004 ex RN 4). Cela va faire mourir cette ville à moyen terme par manque d'attractivité de part les problèmes en devenir de logistiques, d'infrastructures, de moyens de transport, de médecins traitants, de bassin d'emploi dans le rayon des 20 minutes de trajet etc. Cela va contribuer au réchauffement climatique, à la perte de notre autonomie alimentaire, à la perte de biodiversité en supprimant ces terres agricoles en contradiction avec les annonces gouvernementales. Cela va être un problème d'accessibilité à la ZI prévu car la gare RER E se trouvera à plusieurs kms donc pas attractifs et une seule route pour la desservir la D 354. Cela va rendre les infrastructures actuelles déjà saturées complètement obsolètes comme la route D354, le parking du RER E, les clubs de sport, la circulation en ville, le RER E déjà peu fiable etc. ... Cela augmentera les nuisances donc diminuera l'attractivité de cette ville.
Mail 2480			X									X					Mme Annick MONNIER de Vigneux-sur-Seine a écrit : - Limiter le développement logistique du territoire La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations réglementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. La région a commencé à aménager le Port aux Cerises afin de préserver la bio diversité, de même pour la fosse Montalbot à Vigneux. Il serait illogique et néfaste de détruire ces efforts par l'implantation de zones logistiques. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire...
Mail 2481																	M. Guy AMET de Pontault-Combault a écrit : NON au nouveau plan d'urbanisation sur la ville de Pontault-Combault.
Mail 2482							X						X			X	M. Pierre IZEMBART a écrit : Je fais partie d un collectif de sinistrés de Brou et Vaires-sur-Marne qui. a beaucoup travaillé sur l'environnement en raison d inondations touchant les pavillons le long du ru busé de Chantereine. Vous pouvez vous faire une idée en tapant sur Google un calcul égoïste, un exemple apocalyptique de gestion calamiteuse des eaux en Seine et Marne et en dehors de toute vue politique. Lire le pdf associé validé par les Sachants et complété depuis lors par des études faites par un ingénieur hydrologue et le passage de drones sous les ponts. Ce problème existe depuis 50 ans et n à jamais été réglé à notre grand désespoir et nous ne sommes pas des batraciens.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2483																	M. Michel BREISACHER de Paris a écrit : Prévoir d'instituer un travail pédagogique général, explicatif dans tous domaines, dirigé vers l'ensemble de la population, dans toutes les communes et accessible par tous. Cette action devrait être aussi fine que complète afin de réduire les aléas de la vie quotidienne (recherche de formations, d'emploi, difficultés de logement, de transport). Pour cela offrir des possibilités de s'engager dans la responsabilité publique bénévole, former des militants locaux et sociaux s'engageant au contact de toutes les strates de la société, immigrés, populations pauvres et délaissées : utiliser, en les regroupant, les structures existantes.
Mail 2484		X					X										Corinne (Anonyme) a écrit : -Refus du projet d'agrandissement d'Ozoir-la-Ferrière Je suis contre ce projet. Les infrastructures actuelles ne sont plus suffisantes pour le nombre d'habitants qui vit à Ozoir-la-Ferrière (écoles, médecins, parkings etc. ...). Une densification de la population rendrait cette ville impossible à vivre. A l'heure actuelle, la tendance est à la préservation des terres agricoles ainsi que des poches de « vert ». Il est incroyable que cette politique aille à l'encontre de ces diktats. Il serait plus judicieux, pour l'avenir de tous, de partager le nombre de logements sur toutes les communes de la communauté briarde.
Mail 2485					X											X	M. Emilio TEMPIA de l'association « Fruits Défendus », Montreuil, a écrit : - Définir les mesures de protection et de restauration du parc horticole des Murs à Pêches de Montreuil : Contribution des associations « Fruits Défendus » et « Murs à Pêches » objet du document joint du 27/02/24, 7 pages, présentant : *Un constat positif du soutien du SDRIF E au projet *La demande de protection des parcelles non bâties (préemptions/acquisitions) et des continuités paysagères *La proposition d'aménagement de serres en transition du futur éco-quartier, pouvant en partager les ressources géothermiques prévues *La demande de prise en compte des protections correspondantes dans les futurs PLU/I et, dans l'attente, l'application de « sursoir à statuer » pour les projets en contradiction avec ce contexte * L'objectif d'excellence architecturale nécessaire dans cet aménagement des hauteurs de Montreuil pour en favoriser l'attractivité et l'intérêt touristique. Ces points sont complétés par une citation des orientations réglementaires du SDRIF contribuant à la consolidation du projet et par des schémas et plans localisant les parcelles, bâtis et emprises impactées.
Mail 2486			X														M. Julien DAMENEZ a écrit : -Mes recommandations, après lecture du SDRIF : Transport en communs : Les projets de transports en communs sont trop longs. On nous avait promis le Grand Paris Express pour 2017, puis 2020, 2022, puis pour les JOP 2024, puis maintenant 2030 et la totalité du réseau du GPE terminé vers 2040. Il faut accélérer ces travaux. Pareil, avec la Marne et la Seine, il faut développer les navettes fluviales, l'été une navette va de Lagny sur Marne (77) à Joinville (94), mais manque de bol elle ne s'arrête pas à Vaires sur Marne. D'ailleurs, les arrêts sont mal connus, et réservés aux initiés. Les pistes cyclables ne sont pas uniformes entre communes, une piste cyclable peut se terminer car on passe dans une autre ville. D'ailleurs, elles sont mal repérées. Il faut créer des panneaux de signalisation réservés aux cyclistes, avec des plans tous les km pour indiquer où nous sommes. Je fais souvent du vélo à la base nautique de Vaires sur Marne 77360, il y a plein de chemins cyclables menant à Champs, Chelles, Noisiel, pourtant aucun panneau indicatif pour se repérer dans l'espace et savoir quelle direction prendre. Soit on demande aux gens, soit on teste les chemins et petit à petit on découvre et on apprend ainsi les diverses routes. Il faut des arceaux vélos près des commerces. Activité sportive :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Il n'y a rien concernant le sport, or l'activité physique permet une réduction des dépenses de santé. Dans le cadre du sport, ça serait bien d'étendre de nombreuses choses.
Mail 2487																	Bernard (Anonyme) a écrit : On n'a pas de pétrole mais on a de la bonne terre fertile et de bons pâturages. Stop à la disparition de bonnes terres agricoles sous le béton et le bitume. Pour faire tout en bio pour notre santé, il faut plus de surfaces pour la même quantité. Vous voulez moins de terres mais bourrées de pesticides et OGM pour faire du biocarburant : Voiture d'abord ! On importe de plus en plus notre nourriture alors qu'on était autonomes il y a 60 ans. De plus, l'importation est anti-écologique. Avec moins de production agricole saine, on veut nous amener vers la consommation industrielle : insectes, steak artificiel etc. L'accroissement de la population oblige à construire : La démographie est la principale cause des destructions de ce monde.
Mail 2488		X	X														Francesca (Anonyme) a écrit : Personnellement je suis contre l'augmentation de logements. Je vis sur la partie urbanisée de Pontault-Combault. L'augmentation d'immeubles même peu élevée change complètement Pontault-Combault. De plus il y a déjà une circulation importante et dangereuse. La limitation à 30km n'est pas du tout respectée. L'augmentation des logements va encore augmenter cette circulation.
Mail 2489			X														Bernard J (Anonyme) a écrit : -Il faut un Grand Paris Express bis sous la A86. Pas normal d'être obligé de faire le trajet en voiture. Par exemple Versailles - Créteil sous la A86 ne présente aucune difficulté : pas d'emprises foncières (sauf stations).
Mail 2490														X	X		Mme Ghislaine COLIN APCVM de Sucy-en-Brie a écrit : - Non à l'implantation d'un centre pénitentiaire à NOISEAU Je soutiens le projet du SDRIF E arrêté par le Conseil Régional le 12 juillet 2023 qui place « l'armature verte à sanctuariser » sur les zones agricoles et espaces naturels de la plaine de NOISEAU pour les protéger. Avec l'orientation réglementaire n° 2 qui précise qu'au sein de cette « armature verte » toute nouvelle urbanisation est exclue. Et je demande expressément au Conseil Régional lors du vote d'adoption définitif du SDRIFE prévu à l'été 2024 de ne pas donner suite à la demande de modification de l'État qui cite dans ses projets à inscrire dans le SDRIF E celui de la prison de Noiseau sur 19 hectares. Je marque ainsi ma totale opposition à la destruction irréversible des terres agricoles de Noiseau.
Mail 2491					X												Joce (Anonyme) a écrit : L'annexe 2 des obligations réglementaires « projets portés par les opérateurs de l'Etat impactant les espaces agricoles naturels et forestiers » liste des projets par opérateur qui devront « toutefois respecter les règles du SDRIF E ». Quels types de projets comprennent les « surfaces ENAF impactées » ? Plus précisément que comprennent pour l'APIJ les 95 hectares indiqués ? (Ils sont supérieurs aux demandes du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires transmis le 21 décembre 2023).
Mail 2492																X	La société OVH Cloud a écrit : Message de relance de paiement pour le service du domaine référencé.
Mail 2493																X	La société Environnemental Technology Co a écrit : Message publicitaire de vente de produits du charbon actif.
Mail 2494		X															Mme Nathalie DOCHE de Brou-sur-Chantereine a écrit :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	J'habite avec mon conjoint et notre fille dans la commune de Brou-sur-Chantereine, qui a connu une hausse explosive du nombre de logements ces dernières années, dépassant même les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements. (3175 logements en 2024 au lieu des 2166 attendus), alors que notre ville est 57eme ville la plus pauvre de l'Ile de France, et qu'elle peine à budgéter les infrastructures nécessaires pour faire face à la croissance de population. De plus, Brou-sur-Chantereine a connu des épisodes catastrophiques d'inondations en 2018 et 2021, par ruissellements et remontées de nappes phréatiques. Urbaniser encore plus notre ville serait imperméabiliser encore plus les sols et aggraver ces phénomènes d'inondations. Nous sommes donc contre le fait que l'on nous impose de construire 13 pour cent de logements supplémentaires car la ville a largement pris sa part dans la construction de logements. Amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des Breuilloises et Breuillois.
Mail 2495			X	X											X		M. Benoît DUCASSE de Montreuil a écrit : Si le SDRIF doit bien penser la région de demain, le projet actuel reste encore trop dans le passé. Or nul aujourd'hui ignore les causes et conséquences du dérèglement climatique qui doit être la boussole pour orienter ce genre de projet. Avec cette boussole, l'actuel projet de SDRIF doit évoluer et se caler sur les impératifs : il faut arrêter avec les nouveaux projets routiers (énergie, pollution, artificialisation), éviter les fausses bonnes idées sur le transport public et ainsi renoncer aux lignes de trains et métros dans les terres agricoles et les espaces naturels (énergie, pollution, artificialisation), se recentrer plutôt sur la qualité dégradée de l'offre existante au quotidien, sauvegarder partout la biodiversité et ne pas oublier qu'un arbre met 20 à 40 ans pour devenir adulte... N'attendons pas les 42 ou 45°C en Ile-de-France, les crues ravageuses, les incroyables tornades ou autres conséquences de ce qui aurait été de mauvais choix.
Mail 2496			X														Bernard de Paris a écrit : -Transformation du boulevard périphérique en boulevard urbain : C'est une priorité pour réduire les nuisances de cette infrastructure routière et améliorer le cadre de vie des habitants situés à proximité mais aussi de ceux qui travaillent. Il convient d'engager le processus sans tarder car il y a urgence. Une telle infrastructure, dans son fonctionnement actuel est contraire à tous les objectifs fixés par les experts : climat, biodiversité, sécurité routière etc. Il convient donc de modifier les éléments du projet de SDRIF-E qui vont à l'encontre de ces objectifs élémentaires de salut public. Maintenir une autoroute à haut débit en milieu hyper dense est un non-sens et un anachronisme.
Mail 2497							X									X	M. Philippe HACCARD de Lognes a écrit : J'habite Lognes en Seine et Marne et notre vie privée est très fortement négativement impactée par l'aérodrome de Lognes. (Nuisances sonores, visuelle, qualité de l'air, mise en danger de la vie d'autrui...) Nuisances sonores : Il y a près de 80 000 vols d'avions/ an, on est dans un bruit permanent !! Mauvais pour la santé ! Nuisances visuelles : voir des avions toute la journée est très pénible... Nuisances qualité de l'air : les petits avions de tourisme fonctionnent encore à l'essence plombée (peu de gens le savent !!!) Très mauvais pour la santé. Mise en danger de la vie d'autrui : Très nombreux sont les pilotes à ne pas respecter leur couloir de vol ! Ceux ci volent allégrement aux dessus des habitations, des personnes, des écoles... Les services de l'état ne font strictement rien !!! Pourriez vous avoir un peu de bon sens pour faire quelque chose de SÉRIEUX afin que toutes ces nuisances cessent ?
Mail 2498																	Bernard de Paris a écrit : -Dédensifier le site de l'institut Curie à Paris (75005) et préserver en l'état le pavillon

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Le site de l'Institut Curie est un ensemble patrimonial d'une extrême densité peu compatible avec les enjeux de rafraîchissement, d'aération de la ville et de qualité de vie. Cet ensemble hospitalier, universitaire, de formation et de recherche, de la mémoire, de la culture et du savoir est pourtant un site d'une grande richesse. Il convient de ne pas le densifier et surtout de ne construire aucune surface supplémentaire. Il conviendrait plutôt de réaliser une étude pour mieux organiser les espaces et aérer, végétaliser et améliorer le site. Enfin, il paraît évident de préserver le pavillon Marie Curie en l'état, de ne surtout pas le déplacer (ce qui serait une gabegie à la fois financière et carbone). Merci de la prise en compte de ces observations. Elles ne sont pas symboliques mais ont pour objectif de contribuer à préserver et améliorer un site dans le sens de la transformation écologique de notre Région.
Mail 2499																	Martine (Anonyme) a écrit : Habitant à Pontault-Combault, je suis contre le Schéma Directeur de la Région Île-de-France. Il y a beaucoup trop d'immeubles à Pontault-Combault, les maisons sont démolies, ainsi que leurs jardins et les arbres. Ce projet est un non sens.
Mail 2500			X														M. Jean Vivier, concepteur de la ligne 14 et expert à l'Union International des Transports Publics, a écrit : 1) Le Grand Paris Express (GPE) au centre du volet du transport public du SDRIF : Il constitue la majeure partie des nouvelles infrastructures ferrées inscrites au SDRIF : 200 km de métro sur 240 km de lignes ferrées nouvelles (cf. p 132 du SDRIF). La région n'avait pas le choix : la réalisation du GPE sous la responsabilité unique de la Société du Grand Paris (SGP) étant inscrite dans la loi. Le SDRIF entérine donc un projet coûteux (60 milliards d'euros probablement) qui résulte d'un compromis entre la Région et l'Etat, compromis qui reprend la presque totalité du « Grand Huit » de Christian Blanc. Le GPE, comme le « Grand Huit », est supposé encourager les investissements étrangers prestigieux (sièges sociaux, start-up) dans « Paris ville monde ». Il est fondé sur la desserte des aéroports et les liaisons entre « clusters » (liaisons qui ne servent à rien). Il ignore les besoins de transport quotidiens des Franciliens. C'est un projet qui relève plus de l'incantatoire et de la communication que de l'analyse objective des déséquilibres géographiques entre population et emplois et de l'état du réseau de transport public. Le GPE n'a jamais été comparé à d'autres projets et il paraît obsolète à bien des égards. Il ne tient pas compte de l'évolution de la société depuis cette date : nécessaire rééquilibrage entre Paris et la province, développement du télétravail, dégradation du service offert par le réseau existant, explosion de la dette publique... La Société du Grand Paris (SGP) est chargée à la fois de l'évaluation de l'intérêt socio-économique du projet, de sa maîtrise d'ouvrage et de la promotion immobilière autour des gares. Elle est à la fois juge et partie. Elle a grossièrement surestimé l'intérêt socio-économique des lignes en zones peu denses. Seules la rocade 15 et les extensions de la ligne 14 ont un intérêt pour la collectivité. Si la SGP avait utilisé les méthodes d'évaluation classiques des projets de transport public, comme le fait IdF Mobilités, les lignes 16, 17 et 18 auraient été recalées. Il est regrettable que les évaluations de la SGP n'aient pas été analysées sérieusement par les services de la Région (les hypothèses de répartition de la population et des emplois et les méthodes de calcul des bilans socioéconomiques). Il est vraisemblable en effet que la SGP a très largement surestimé l'attractivité des gares dans les zones peu denses en particulier pour l'implantation sous-emplois. A l'inverse, la SGP a probablement sous-estimé l'effet des gares de seconde couronne sur le développement d'un habitat individuel dispersé, générateur d'un usage accru de l'automobile et de rejets de CO2. Cela dit, les rédacteurs du SDRIF ne semblent pas tout à fait convaincus de la réussite du GPE qu'elle conditionne (en particulier) à la réalisation d'un réseau de rabattement sur les gares de métro et de parkings de rabattement, investissements non pris en compte dans le GPE à ma connaissance (cf. p 136 et 137). Il n'empêche, le prolongement de la ligne 18 de Versailles à Saint-Denis Pleyel, réclamé par la

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	présidence de Région, figure au SDRIF. Nul doute que la SGP trouvera un bilan socio-économique très favorable pour cette section de rocade pour laquelle le*méto n'est absolument pas justifié. 2. Un catalogue pléthorique de projets mais qui oublie le traitement de la saturation de l'axe nord-sud du RER : Je ne discute pas de l'éventuelle utilité des 71 projets listés (et illustrés par une planche illisible) mais je me demande si ce programme répond de façon satisfaisante à la question essentielle : utiliser de façon optimale l'argent public en période de tension sur les taux d'intérêt de façon à améliorer les conditions de vie des Franciliens. Le SDRIF ne dit rien sur les conditions actuelles de transport dont la dégradation est évidente ces dernières années et particulièrement depuis 2 ou 3 ans. Une anecdote pour l'illustrer : quand j'ai débuté à la RATP, en 1967, nous étions parvenus à faire circuler aux heures de pointe 36 trains/heure par sens sur la ligne 7 particulièrement critique à cette époque. Aujourd'hui, l'objectif semble être de 28 trains/heure mais il n'est jamais atteint ; le plus souvent la fréquence est de l'ordre de 20 trains/heure. La ligne 7 n'est pourtant pas l'une des pires, comme la 13 et le RER B qui est catastrophique. Il est invraisemblable que le SDRIF ne mentionne pas le principal goulot d'étranglement du système de transport public : le tunnel unique où circulent les trains des lignes B et D du RER entre Gare du Nord et Châtelet-les-Halles. Le doublement du tunnel figurait pourtant au SDRIF précédent. C'est sans doute une infrastructure difficile à réaliser mais décidons au moins de l'étudier sérieusement sans a priori négatif, comme ce fut le cas dans le passé. Chaque jour ouvrable 1,6 million de voyageurs empruntent les lignes B et D, plus que la fréquentation de l'ensemble des lignes 15, 16, 17 et 18 du GPE. Le SDRIF ne dit pas un mot non plus sur l'automatisation des lignes de métro qui pourtant a fait ses preuves sur les lignes 14, 1 et 4. C'est la seule solution pour soulager les lignes de métro saturées, notamment la 13. Si l'on avait demandé aux Franciliens de choisir entre la remise à niveau du réseau actuel et la construction de lignes de métro en périphérie éloignée, il est certain qu'ils auraient plébiscité la remise à niveau du réseau ferré actuel. Le choix des pouvoirs publics est à l'opposé : dans le contrat de plan État - Région 2023 – 2027, il est prévu de consacrer 360 millions d'euros par an à l'amélioration du réseau ferré existant pendant que 2 à 3 milliards par an seront affectés au GPE.
Mail 2501																	X Sylvie (Anonyme) a écrit : Les nuisances sonores engendrées par l'aérodrome de Lognes-Emerainville sont de pire en pire, sans aucune sanction à l'encontre des pilotes qui ne respectent pas les circuits autorisés, dans des avions encore insuffisamment équipés de dispositifs antibruit. Compte tenu du développement de la région et de la protection des espaces naturels, il est nécessaire de s'interroger sur la pérennité de cet aérodrome, en-dehors des missions indispensables de décollage pour des hélicoptères d'urgence ou des vols de contrôle. Songez que même pendant la COVID et le confinement, il y avait toujours des activités de formation et des vols sur cet aérodrome, hallucinant ! D'autant qu'en-dehors de ces coucous et hélicoptères, de plus en plus d'avions grande ligne d'Orly survolent ma commune de Lognes (77185), ce qui n'était pas le cas auparavant. Bref habiter ici est devenu très difficile, d'autant que l'élargissement des voies de l'A4 et de la N104 s'est fait sans murs anti-bruits ! Par ailleurs, même si j'ai bien conscience du manque de logements, il faut arrêter cette urbanisation galopante qui détruit de l'espace naturel et le cœur originel des villes (leur âme), et qui entraîne d'ailleurs, dans le contexte actuel, des faillites de sociétés immobilières créées juste pour un chantier et vite moribondes. En un mot il faut respecter le tissu social existant au lieu de le détruire, et surtout PRENDRE EN COMPTE LES POLLUTIONS SONORES QUI SONT CONSIDÉRABLES ET INSUPPORTABLES !
Mail 2502																	X M. Frédéric PETIT de Janville-sur-Juine a écrit : Sur la commune de Janville-sur-Juine, alors que de nouveaux commerces s'implantent, depuis 2012 une grande partie des terrains ont été rendu inconstructibles alors que cette commune ne dispose pas d'une forte densité de population au m2. Je préconise une révision et une suppression des zones inconstructibles adjacente matérialisé

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>par les lignes du fichier joint au périmètres UB constructible, à savoir que des constructions déjà en place sont depuis cette date dans une zone inconstructible dévalorisant la valeur immobilière de ces biens et ne permettant pas l'implantation de nouvelles constructions aux normes environnementales élevées.</p> 
Mail 2503				X												X	<p>M Claude BIZET-GAIGNAIRE Modérateur / Rapporteur du groupe pluridisciplinaire Clos de la Vigne 4 Ozoir-la-Ferrière a écrit :</p> <p>- Communication faisant suite à des évolutions du projet « 1500 logements sociaux à -Ozoir-La-Ferrière » à l'initiative de La CCPB, pendant l'enquête publique</p> <p>Deux événements récents, relatifs à l'enquête publique en cours sont intervenus. Ils méritent une publication sous forme d'un 1er addenda à la contribution n°519 Claude Bizet-Gagnaire - Ozoir-La-Ferrière - 08/02/2024 12h02 - Registre numérique, afin de permettre aux habitants des communes concernées de prendre la mesure du « nouveau projet » proposé par la CCPB :</p> <p>A- Dernière nouvelle : Voici l'illustration pratique du point N° 4 de la contribution N° 519 du 08.02.2024 12H02, démontrant que la CCPB avec le projet « 1500 logements sociaux + Zone industrielle » ne tient pas compte de l'enclavement de la zone concernée, de l'état actuel du réseau routier, de l'augmentation du taux de pollution lié au trafic ainsi que les nuisances sonores existantes et à venir sur le quadrilatère sud de la D1004 : Le 08/02/2024, l'accident du camion transportant des produits chimiques renversé sur la A104 a provoqué un bouchon monstre jusqu'à la A4 dans les 2 sens pendant 14 heures. Tout le trafic vers la A1 et vers le sud a été dévié par la sortie de Lésigny sur la CD 354 vers le pont Ozoir-la-Ferrière Aujourd'hui il suffit de parcourir la CD 354 du pont d'Ozoir-la-Ferrière jusqu'à Lésigny pour constater les profondes ornières sur les accotements, causées par les camions et les</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>cars qui se croisaient en empruntant les bas côtés. Cette CD354, ni la CD351, ni le chemin vicinal C3, n'ont le gabarit (largeur), ni la solidité des soubassements. Nos communes sont à la merci de la moindre trombose de la Francilienne. Des photos et vidéos produites par des membres du Conseil Syndical du Clos de la Vigne circulent sur le registre numérique des contributions.</p> <p>B- Changement de programme du projet : CCPB avec 2 contributions déposées deux heures après le passage de Madame la Commissaire Enquêteur le 23/02/24.</p> <p>* CCPB - Ozoir-la-Ferrière - 23/02/2024 14h24 -Registre numérique - 3 pièces jointes</p> <p>* Jean-François Oneto - Ozoir-La-Ferrière - 23/02/2024 12h06 - Registre numérique- 4 pièces jointes.</p> <p>Pièces jointes aux contributions de la CCPB et de Monsieur le Maire d'Ozoir-la- Ferrière :</p> <p>1- Lettre chapeau de Jean-François Oneto – Maire d'Ozoir-la- Ferrière au Président de la commission d'enquête publique du SDRIF-E du 14/02/2024</p> <p>2-Courrier de JFO à Madame Valérie Péresse, Présidente du Conseil Régional d'Ile-de France</p> <p>3- Conseil de Communauté de communes, Extrait du registre des délibérations séance du 12.12.2023</p> <p>4- SDRIF-E Demandes d'ajustements sur le Projet, Arrêté du 11 décembre 2023</p> <p>Voici nos commentaires :</p> <p>1- Lettre chapeau de Jean-François Oneto, Maire d'Ozoir-la- Ferrière au Président de la Commission d'Enquête publique de SDRIF-E</p> <p>1.a Monsieur le Maire d'Ozoir-la- Ferrière parle au nom de la commune confirmant la « parfaite adéquation de la commune » avec l'analyse présentée par la CCPB dans son avis transmis à la Région. Le maire d'Ozoir-la- Ferrière (personne publique) présente à la CCPB (dont il est le président), « la confirmation de la parfaite adéquation de sa commune ! » Sauf erreur d'interprétation de notre part de ce 2ème paragraphe sibyllin, il s'agirait, d'un vice de forme dont le Président de la commission de l'enquête publique doit se saisir et statuer car "nulle autorité publique ne peut rendre une décision juste lorsqu'on a un intérêt à la décision rendue".</p> <p>1.b Suite des commentaires : Avec ces documents mis à disposition du public bien tardivement dans le processus, le groupe a repris le dossier sur les bases des ajustements proposés cette fois ci par la CCPB. A savoir ces 2 paragraphes « L'obtention pour le sud de la D1004...des conditions d'un développement équilibré (logements et activités » « La prise en compte des évolutions de la zone industrielle vers du bâti résidentiel » Le CCPB suggère de transférer la ville à la campagne. En d'autres termes la zone industrielle actuelle d' Ozoir-la- Ferrière est largement dimensionnée pour satisfaire la priorité de réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité (axe thématiques n°1) en réutilisant pour accueillir 1500 logements mixtes les friches actuelles, afin de réaliser des opérations dans la rue Henri François et l'avenue Maurice Chevalier, de la même nature que celles du SKATE-PARK, et le déménagement des Services Techniques d'Ozoir-la-Ferrière, avec le bénéfice de la proximité de la gare pour les nouveaux arrivants au lieu de ces 2 Km par la CD 354 et le pont d' d'Ozoir-la-Ferrière Ce qui est confirmé par le paragraphe suivant : « La modification du fond vert pour porter la capacité de développement économique et démographique de la communauté de communes et poursuivre ainsi le projet d'aménagement de sa commune centre ».C'est enfin l'aveu que toutes les ressources nécessaires de bâti sont disponibles à moindre coût au nord de la D 1004 centre ville et zone industrielle actuelle dont l'activité est déclinante.</p> <p>2- Courrier du Président de la CCPB à Madame Valérie Péresse, Présidente du Conseil Régional d'Ile-de France du 11/12/2023 (voir pièce jointe n°3) : Cette belle sémantique de dépliant publicitaire cache une autre réalité qui a déjà été décrite dans la contribution N°519 du 08.02.2024 12h02 ainsi que dans la majorité de celles des contributeurs. Passons sur le respect de l'environnement rural évident avec le saccage programmé de la diversité</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>de la faune et la flore de la zone sud de la D 1004, dont plusieurs espèces protégés (voir PLU d'Ozoir-la- Ferrière ; 1.4.5 page 41). Le seul lien entre le Nord et le Sud de la D1004 c'est un petit pont à 2 voies, nœud gordien de tous les bouchons de la région à partir des communes limitrophes. Les 2 autres ponts sont respectivement à 5 et 10 Km. Les projets de la CCPB se heurtent à plusieurs facteurs extérieurs indépendants dont la CCPB n'a pas la maîtrise et pour lesquelles elle n'a aucune réponse positive à ce jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'infrastructure routière actuelle déliquescence (1ère priorité au hit parade des contributions) sous la responsabilité des Services de l'état (Département et de la région à différents degrés) annulé en 2018 • L'acquisition de terres agricoles et les dérogations associées sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture en attente de l'avis de la Chambre d'Agriculture. <p>3- Délibération N° 08-2024 de la mairie de Férolles -Attily mettant fin au projet</p> <p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION N° 08-2024 : MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR ILE DE FRANCE (S.R.I.F-E).</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>La commune de Férolles-Attily, par la voix de son Conseil Municipal s'oppose catégoriquement au projet de la commune d'Ozoir-La-Ferrière, présenté dans cet avis et demande explicitement que soit maintenu sur le secteur d'Ozoir-La-Ferrière, à l'issue de l'enquête publique en cours, le schéma directeur tel qu'il a été arrêté le 12 juillet 2023, <u>c'est à dire sans les pastilles d'urbanisation concernant le projet au sud de la D1004.</u></p> <p>Ce schéma ainsi confirmé permettra de conserver une zone verte particulièrement appréciée, mais surtout d'éviter une concentration supplémentaire de véhicules et de circulation non compatible avec les infrastructures, les transports et les réseaux routiers existants, ces derniers étant d'ores et déjà totalement saturés.</p> <p>Cette motion sera adressée à Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France et inscrite sur le registre numérique de l'enquête publique sur le projet de SDRIF-E.</p> </div> <p>En conclusion : Le projet de la CCPB, une fois annulé, remanié et finalement amputé de propositions qui pouvaient, à une certaine époque, être valables, est trop dépendant de réponses et d'autorisations externes, actuellement en attente, pour être raisonnablement viable.</p>
Mail 2504																	<p>X Mme Florence DECATOIRE de Magnanville a écrit : -Opposition au projet de pénitencier de Magnanville Magnanville constitue dans le Mantois une sorte de "poumon vert" dans une région globalement urbaine et très construite. Les effets néfastes de cette densité commencent réellement à se faire sentir d ou mon inquiétude concernant le fait que l'on envisage de modifier la zone non constructible et vouée au terrain agricole. Comment concevoir cette destruction programmée du territoire encore vert alors que le besoin est palpable et salvateur pour tous ! Donc je suis radicalement contre l'accélération à la fois du bétonnage et de la pollution avec toutes les conséquences délétères qui s'ensuivent. Je suis farouchement opposée à la modification envisagée et pour une réflexion nouvelle sur un lieu d'implantation décent.</p>
Mail 2505		X															<p>M Alain BLANCHARD de Noisy-le-Sec a écrit :</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Bien sûr une certaine densification de l'habitat est inévitable pour maintenir des services publics (transports, poste, hôpitaux, police...) à des coûts raisonnables. Mais la croissance de certains quartiers me semble exagérée (Romainville, Noisy-le-Sec sont les exemples que je constate depuis quelques années) ; on ne pourra pas à la fois créer des îlots verts anti réchauffement et créer des petits Manhattan, se réclamer de la mixité sociale et accentuer les "quartiers" autrement dit les quartiers socialement défavorisés et donc les problèmes pour des communes déjà obligées à de gros efforts. On devrait même selon moi "dédensifier" certains quartiers par exemple en condamnant certains étages de tours (un étage sur deux si on relogé les habitants de manière convenable et ceci sans détruire aucun bâtiment), en utilisant certains de ces étages pour des petites entreprises ou des bureaux, des professions libérales, des artisans, des commerces, des hôtels. Après tout, faire venir des bureaux dans une banlieue plus "détendue" et apaisée peut être aussi bien réalisé que la réquisition des bureaux vides et même se faire en même temps.
Mail 2506			X														Mme Odile BERTHEUIL d'Ablon-sur-Seine a écrit : Nous subissons déjà trop de nuisances sonores et un air pollué avec la proximité de l'aéroport d'Orly ; la construction du port détruirait 50 hectares de terres cultivables où nichent des oiseaux, où évoluent des animaux dans une des rares zones protégées encore en banlieue entre les lignes C et D du RER ; cette zone est d'ailleurs inondable et inconstructible ; un club nautique fait face à ce que serait ces usines, comment permettre encore la navigation sportive et de plaisance en sécurité ? où est la cohérence avec toutes les recommandations de l'environnement à privilégier ? Construire c'est aussi favoriser les crues de la Seine par manque de découlement de l'eau en terre. Ablon-sur-Seine ne désire pas être inondée plus que certaines années pluvieuses (juin 2016 où les quais étaient recouverts de 80 cm d'eau). Quant au pont, cela apporterait un nombre considérable de camions, jours et nuits alors que les quais ont été récemment aménagés pour qu'ils n'y passent plus : encore une incohérence. Et si c'est pour surcharger la N7 et les abords de l'aéroport, il y a déjà assez d'engorgements, de bouchons, de pollution de l'air comme ça ! Donc NON, c'est NON à ces projets.
Mail 2507																X	M. Vincent MARGNON de Noiseau a écrit : Je tiens à manifester mon désaccord sur ce projet. En effet on nous impose cette prison sans aucune concertation des habitants de la commune et de sa mairie, sans prendre en compte les projets écologiques de la mairie, l'expropriation des terres agricoles, qui sont si chères à la France surtout en ce moment, les moins values sur l'immobilier déjà bien en crise. La circulation déjà très difficile, l'afflux de personnes (peut être peu fréquentables) venant visiter les détenus, l'extrême pauvreté de l'offre de transports pour ces gens-là contribuent aux nuisances futures subies par les habitants alors que certaines communes sont demandeuses, certainement pas Noiseau.
Mail 2508			X													X	Ann (Dan. STEER) de Fontenay-sous-Bois a écrit : Mmes et MM.les membres de la commission d'enquête, je vous écris concernant le projet de prolongement de la ligne 1 du métro qui figure dans ce dossier (projet d'aménagement régional) et plus particulièrement sur la fiche"2-1, voir pages 138-139. Comme M. CHAULET le sait parfaitement bien (il était président de la commission d'EP sur le prolongement de cette ligne) ce projet a eu un avis défavorable de l'EP à l'unanimité, un avis défavorable du SGPI, un avis défavorable de l'AE, et enfin le ministre des transports a refusé de déclarer l'utilité publique de ce prolongement en décembre 2022. Et a juste de titre car il est en désastre environnemental avec une atteinte énorme au Bois de Vincennes, sans parler d'un bilan CO2 négatif sur minimum 30ans. Je suis donc étonnée de voir que sur la page 138 du document ci-dessus, on lit que ce prolongement la ligne 1 est "Métro (Itinéraire validé)". Validé par qui ?? Au contraire, ce prolongement n'est validé par qui que ce soit. Est-ce qu'IDFM essaie de faire passer en douce ce prolongement en dépit de tous les avis défavorables ?? Le but de l'EP en cours relative au Schéma Directeur de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>la Région Ile-de-France (SDRIF-E) n'est pas de refaire l'EP sur la ligne 1. Et heureusement car cela ferait exploser encore une fois le nombre de commentaires, à commencer par les 70000 personnes qui ont signé la pétition contre ce projet. Et ça serait stupide de refaire le travail qui a déjà été fait. Je vous demande simplement de rappeler les conclusions de l'enquête publique précédente sur ce projet présidée par M.CHAULET et vérifier que, dans le dossier ci-présent, toute référence au prolongement de la ligne 1 du métro de Château de Vincennes à Val-de-Fontenay apparaisse bien comme NON VALIDE.</p> <p>AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVÉES SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) RELATIVE AU PROJET DE PROLONGEMENT DE LA LIGNE 1 DU METRO PARISIEN VALANT MISE EN COMPATIBILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME (MECDU) DES COMMUNES DE PARIS (75012) VINCENNES (94300) ET NEUILLY-PLAISANCE (93360)</p> <p>Enquête publique du lundi 31 janvier 2022 au mercredi 2 mars 2022</p> <p>LA COMMISSION D'ENQUÊTE : JEAN PIERRE CHALLET : Président NICOLE SOLLEY : Présidente ALAIN CHARLIAC : Membre JORDAN BONATY : Membre JEAN-FRANÇOIS GIECHLER : Membre AVRIL 2022</p>
Mail 2509		X															<p>Odile (Anonyme) a écrit : - Non aux nouvelles constructions à Ozoir-la-Ferrière. A certaines heures de la journée on ne peut plus sortir de chez sois en voiture tant il y a de circulation dans Ozoir-</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	la-Ferrière. Il est difficile de trouver une place de parking quand on va faire ses courses dans les zones commerciales. Pas de pistes cyclables dignes de ce nom car elles sont très dangereuses à cause de la circulation des voitures qui va encore s'intensifier vu toutes les constructions en cours. Hérésie de vouloir construire dans une zone agricole utilisable pour une production locale.
Mail 2510																	X Mme Marie-Luce NAVARIT de Soindres a écrit : - Non au projet de pénitencier à Magnanville On parle beaucoup " d'acceptabilité locale " en ce moment et pour ce pour ce projet aberrant de la future prison, sur Magnanville, je ne l'ACCEPTÉ PAS car : -L'Etat nous impose sans aucune concertation et communication préalables, ce centre de détention à moins de 200m des habitations et bâtiments scolaires. Selon moi, ce n'est pas du tout démocratique. Il y a quelques années, nous avons eu une réunion concernant le nouveau PLU de nos communes, où on nous avait bien spécifié que l'Etat s'engageait à respecter les surfaces agricoles. -Cette construction saccage une grande partie de nos champs environnants ainsi que tout l'écosystème qui y réside (faune et flore). Ces champs sont également un lieu de promenade privilégié pour un grand nombre d'habitants, où serait alors l'amélioration du cadre de vie garantie par le gouvernement ? De plus, les routes d'accès sont déjà saturées matin et soir, quant sera t'il si cette prison voit le jour !!!! Pour ce projet de prison et le bétonnage, c'est NON, NON, et NON.
Mail 2511																	X Mme Aude PESCHEUX de Féroles-Attilly a écrit : - Non au projet de construction à Ozoir-la-Ferrière Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune Ozoir-la-Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir-la-Ferrière, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter des milliers de résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes, des infrastructures et de la sécurité de tous ! Sans parler que cette circulation de masse ne serait pas sans conséquence sur la pollution ! De même que tant de constructions condamneront tant d'espèces et amoindrirait clairement la biodiversité ! Que dire aussi du manque d'infrastructures qui résulterait de la construction de tant de logements ! Il n'y a aucun moyen d'empêcher les engorgements sur les routes déjà plus que saturées autour et dans Ozoir-la-Ferrière. Il n'y a déjà plus assez de classes dans les écoles d'Ozoir-la-Ferrière alors comment absorber les enfants de ces milliers de nouvelles familles !! Il est donc évident que cette utopie souhaitée uniquement par la mairie d'Ozoir-la-Ferrière n'est qu'un projet non viable et surtout non vivable !
Mail 2512								X									M. Mathieu GUININ de Paris a écrit : La trajectoire proposée par la région ne permettra pas d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050. Pourtant, la révision du S.D.R.I.F. a été initiée suite à la Loi Climat et Energie d'août 2021 dans l'objectif d'intégrer l'objectif ZAN. Cette trajectoire a été définie d'abord au regard d'objectifs de développement démographique et économique qu'il convient de remettre en question. Car la mise en œuvre du ZAN participe fortement à la lutte contre les effets du réchauffement climatique, la résilience alimentaire ou encore à l'atténuation de l'érosion de la biodiversité. La région doit donc proposer une trajectoire plus ambitieuse et viser le Zéro Artificialisation Brute, et anticiper la renaturation pour les territoires les plus denses pour lesquels l'habitabilité en 2050 n'est pas assurée.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2513			X														Mme. Marie HUTTEN CSAPSKI de Saint-Gervais a écrit : Pour le bien vivre ET le développement du tissu économique, culturel et social il est indispensable de développer les réseaux de transport en communs non polluants dans les territoires ruraux. Leur absence contribue à éloigner les jeunes, compliquer l'accès à l'emploi et limiter l'accès aux activités, à la culture et aux soins. Dans le Vexin, à l'ouest du Val d'Oise, le besoin est criant !
Mail 2514																	M. Mathieu GUININ de Paris a écrit : - Résilience alimentaire du territoire Un des objectifs affichés du SDRIF-E est de progresser vers l'autonomie alimentaire. Pourtant, rien n'est envisagé pour préserver les terres agricoles (13% seulement des espaces naturels sont voués à être sanctuarisés). On y prévoit au contraire l'urbanisation de milliers d'hectares supplémentaires de terres pourtant reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité. L'ensemble des terres arables et nourricières du territoire doit être sanctuarisé, sans distinction entre l'agglomération et l'espace rural, et sans dérogation possible. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures doivent être remis en question dans la mesure où ils s'opposent à la bonne atteinte des objectifs visant la sécurité, le bien-être et la santé des franciliens. La transition sera complète et fonctionnelle si le S.D.R.I.F. parvient, en parallèle, à insuffler le déploiement des moyens nécessaires pour s'orienter vers une production et une transformation locale indispensables à la résilience alimentaire du territoire.
Mail 2515			X	X		X											M. GUININ de Paris a écrit : Le. SDRIF n'apporte aucune solution à la dissociation entre la localisation des emplois et celle des logements malgré les objectifs de polycentrisme annoncés. Les orientations règlementaires ne permettent pas de rapprocher les logements des emplois, certaines d'entre elles même, produisent l'effet inverse. Notamment, la construction de lignes de métro (lignes 17 nord et 18 ouest) dans l'espace rural ou encore le maintien de la compétitivité des quartiers d'affaires internationaux qui allongent toujours plus le temps de transport. Il est nécessaire de définir des mesures claires permettant de lutter contre la concentration actuelle de 68% des emplois dans 6% du territoire. Une telle politique doit être accompagnée d'un effort sur les mobilités de proximité (notamment en grande couronne) et sur la mixité des quartiers (logement, commerce de proximité, activités...).
Mail 2516			X			X	X									X	Une Anonyme de Magnanville a écrit : Je suis contre l'implantation d'une prison à Magnanville pour plusieurs raisons ; le site retenu est à proximité immédiate d'un lycée et de maisons - ce qui augmentera l'insécurité tant pour les habitants que pour nos enfants qui fréquentent cet établissement ! - la circulation est déjà difficile, les axes principaux seront encore plus perturbés et rendront la circulation encore plus compliquée . Il n'y a pas de solution pour la création de nouveaux axes routiers ! - l'implantation de la prison engendrera des nuisances sonores non négligeables pour la population, . Impact incommensurable sur la valeur des biens immobiliers de la commune (On nous vend que nos maisons ne perdront pas de la valeur mais ce qui est absolument totalement faux ! Les potentiels acquéreurs qui recherchent une maison - et dès aujourd'hui d'ailleurs - ne veulent plus s'installer sur les communes concernées à cause de cette construction. Résultat pour rendre attractif le secteur et inciter les gens à acheter ici, les prix vont fortement baisser. La population de Magnanville s'est renouvelée depuis une dizaine d'années. Avec des primo accédants, des familles avec de jeunes enfants qui se sont endettés sur 10, 15, 20 ou 25 ans pour pouvoir acheter un bien à la campagne.). Ce projet va détruire l'investissement de ces familles, - La commune a déjà été marquée d'un fer rouge suite à l'attentat de 2016 - c'est une honte que ce paramètre-là ne suffise pas à lui seul à dissuader le Gouvernement de se retirer du projet sur nos terres. C'est une honte que de détruire notre campagne, de détruire la sérénité des habitants

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	de la commune qui se sont installés à Magnanville en recherche de calme et de nature. Justement, il y a tellement de zones recluses en France qui qui permettraient de créer du travail et développer ces secteurs. Pourquoi s'obstiner à vouloir implanter une prison devant nos fenêtres ! C'est une honte ! Désengorger les prisons oui, mais ne pas se soucier des citoyens honnêtes qui se lèvent tous les matins pour aller travailler et qui se battent tous les jours pour un avenir serein et pour s'offrir une maison à la campagne. C'est misérable ! S'ensuivent divers reproches au Gouvernement.
Mail 2517								X						X			M. GAUDRON de Saint-Michel-sur-Orge a écrit : La France s'est fixée, dans le cadre de la loi Climat et résilience, l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années, d'ici à 2031. Visiblement les décideurs de la Région sont au-dessus des lois ! Le projet d'aménagement régional fixe seulement une réduction de l'artificialisation à 20% en 2030 et repousse à beaucoup plus tard l'objectif d'atteindre la ZAN qui ne sera probablement jamais atteint
Mail 2518		X	X											X			Une Anonyme de Paris a écrit : L'aménagement de nouvelles lignes de métro traversant des zones agricoles est en contradiction avec le polycentrisme et la volonté de proximité affichée dans le Plan d'Aménagement Régional. Ces lignes sont inutiles pour rapprocher les habitants de leur lieu de travail (trajets qui ne suivent pas ces axes) et auraient pour effet un étalement urbain aggravé. En effet, des lignes nouvelles en zone rurale (notamment la ligne 17 nord et 18 ouest), dont certaines gares se trouvent actuellement loin de toute urbanisation, entraînerait l'artificialisation de ces terres et la disparition d'espaces naturels, agricoles et forestiers pourtant indispensables à la résilience du territoire. Il faut concentrer les efforts sur les transports de proximité (ou transports du quotidien) en améliorant ceux existant dans l'agglomération parisienne et en renforçant le réseau lacunaire (hors réseau ferré) dans la grande couronne. Il est également nécessaire d'agir réellement sur les mobilités douces, pour lesquelles les orientations réglementaires sont vagues, sans objectifs chiffrés et peu prescriptives.
Mail 2519		X					X			X							Un Anonyme de Brou-sur-Chantereine a écrit : Habitant la commune de Brou-sur-Chantereine, je voudrais vous affirmer mon opposition au projet du schéma directeur de la région Île de France arrêté le 12 juillet 2023. En effet notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu des 2166 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou sur Chantereine est la 57ème ville la plus pauvre d'Île-de-France) il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnement, école, voirie, services municipaux...) De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques, et, continuer à urbaniser, c'est-à-dire à imperméabiliser les sols va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier. Je suis donc le fait que l'on nous impose encore de construire 13 %de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des breulloises et breullois.
Mail 2520		X	X		X	X	X	X						X		X	Une Anonyme de Marcoussis a écrit : Habitant depuis 18 ans en Essonne, je vois les communes se densifier à en devenir laides, des espaces boisés, privés ou non, être détruits au profit d'immeubles mal conçus respectant tout juste les normes d'isolation énergétique et phonique, et mal entretenus par les bailleurs et les conditions de circulation se détériorer sur les grands axes, saturés les 3/4 du temps car ils ne sont plus adaptés à la population croissante depuis longtemps. Cette densification est un non-sens ; des régions de France se meurent à cause de la désertification, je ne vois pas

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>l'intérêt d'entasser les gens en IDF. Je ne comprends pas, non plus, pourquoi 3 "petits" hôpitaux ferment pour n'en construire qu'un seul sur le plateau de Saclay alors qu'on veut justement plus de proximité des soins et services. Les terrains inconstructibles doivent le rester et être valorisés par la plantation de vergers participatifs ou bois pédagogiques. Il ne devrait pas y avoir de nouvelles zones d'activités dans les communes, énormément de locaux sont disponibles partout en IDF et ailleurs. La bétonisation de plateaux engendre des inondations en contrebas (vallées) lors d'épisodes pluvieux importants (Orsay, Marcoussis, etc.) ; et tout nouveau projet de construction devrait être soumis à un expert en environnement afin d'en prévoir les conséquences à long terme. J'aimerais que les mobilités douces soient enfin privilégiées, avec des itinéraires directs, dans l'objectif du ZAN ; et non plus des peintures sur la route ne garantissant aucune sécurité aux vélos-taffeurs, frôlés par des personnes si pressées qu'ils préfèrent mettre en danger la vie d'un être humain plutôt que de patienter quelques minutes et de pouvoir doubler en toute sécurité. Il n'y a que les cyclistes du dimanche qui essaient d'emm**** les automobilistes, les autres espèrent juste arriver au travail (en vie). Les bus et navettes doivent être privilégiés sur les routes si l'on veut que le nombre de véhicules particuliers diminue : 1 bus énorme par heure, en retard, qui charrie du vide, et dont le chauffeur ne respecte pas les arrêts, ce n'est pas logique (IDF mobilités dans l'Essonne) ; des navettes plus petites, toutes les 20 min et à l'heure, dû au fait de les rendre prioritaires sur les axes encombrés et en ville, ça améliorerait la fréquentation des transports en commun. De plus, diplômée d'un BPREA maraîchage, je souhaite m'installer agricultrice en IDF proche de chez moi. Parcours du combattant, les terres disponibles sont achetées par des "gros" qui en veulent toujours plus pour produire du maïs ensilage (à destination des animaux) ou autre céréale en conventionnel. Les parcelles doivent pouvoir être aménagées un minimum pour pouvoir créer une ferme, et bien sûr en restant raisonnables ; cela ne rime à rien de dire "zéro construction" sur une terre agricole (il devrait pouvoir y avoir un hangar au minimum, des serres froides, un poulailler, etc.). Les fermes de plus en plus grosses sont impossibles à transmettre à des jeunes et sont rachetées par des groupes industriels. Ce n'est pas un modèle résilient, au contraire. Des nouveaux agriculteurs diplômés d'un BPREA, il en sort par centaines chaque année des CFPPA de la région. Il serait bon de favoriser leur installation. Les aides pour construction de méthaniseurs sont un non-sens car on se retrouve avec des agriculteurs peu scrupuleux qui produisent ce qui est censé être de la nourriture, mais qui alimente en réalité les méthaniseurs. Les terres agricoles doivent être protégées, les nouveaux agriculteurs avec des projets agroécologiques en bio doivent pouvoir s'installer plus facilement, de façon prioritaire et de façon pérenne. Leur activité doit être protégée des dégradations volontaires et vols. Le lien social créé par une micro ferme qui pratique la vente directe est non négligeable et permet aussi aux habitants de se nourrir de façon saine, locale et parfois à moindre coût (AMAP). Concernant la gestion des déchets, il faut surtout réduire la production de déchets, et non pas construire de nouvelles déchetteries ou centres d'enfouissement. La région a les moyens d'interdire les emballages à usage unique, avec le nombre de personnes bénéficiant de livraison à domicile (type Uber-eat), des contenants réutilisables doivent être fournis par les particuliers ou les restaurateurs (moyennant une caution). Les épicerie de vrac doivent pouvoir voir le jour, et les artisans franciliens doivent être mieux mis en valeur et aidés afin que plus de monde puisse faire appel à leurs services (tapisserie d'ameublement, savonneries artisanales, etc.). Les décharges sauvages doivent être très lourdement sanctionnées, au même titre que le jet de déchets par les fenêtres sur les routes. Concernant le bien-être de la population, les nuisances sonores dues à l'aéroport d'Orly ne sont plus tolérables. Sous prétexte de gagner quelques minutes de vol, les pilotes coupent leurs itinéraires et ne vont pas border au-dessus des balises prévues, passant ainsi au-dessus des habitations qui ne sont pas "normalement" situées dans le couloir aérien. Les décollages et atterrissages à intervalles très rapprochées tôt le matin (dès 6h) tard le soir (jusqu'à 23h30) nuisent à la bonne qualité de détente et de sommeil des riverains. La qualité de vie</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	disparaît de plus en plus au profit de l'activité économique, activité qu'il faut revoir de toute urgence et rendre résiliente car les ressources de la Terre ne sont pas inépuisables (cf Jean-Marc Jancovici). Les nuisances sonores et la pollution dues aux grands axes routiers sont également à prendre en compte étant donné qu'ils sont saturés la majeure partie de la journée.
Mail 2521			X												X	X	M. GAUDRON de Saint-Michel-sur-Orge a écrit : Le projet du SDRIF-E prévoit de placer, en tête des priorités d'aménagement, les modes actifs, marche et vélo, mais entre les écrits et la réalité, il y a un océan. Sur le projet d'aménagement régional, moins de 2 pages sur 186 sont consacrées au vélo et à la marche. C'est dire l'importance du sujet ! Il y a bien le très vieux projet régional de réseau "Vélo Île-de-France" (VIF), qui est déjà bien avancé et ultra centré sur le cœur de la capitale. Des propositions et des soutiens aux différentes collectivités pourraient être faits pour les petits déplacements à pied ou à vélo (plus de 60% font moins de 3km). Pour lutter contre le dérèglement climatique et la pollution, dommage qu'il n'y ait pas de lobby pour la marche à pied et le vélo !
Mail 2522														X		X	Un Anonyme de Mantes-la-Jolie a écrit : Je m'oppose au projet de localisation d'un centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville car l'emplacement n'est pas adapté et il s'agit de terres agricoles. Il faut trouver une friche industrielle pour construire cette prison.
Mail 2523														X		X	Un Anonyme de Soindres a écrit : Le texte est identique à l'observation n° 2522
Mail 2524	X		X		X			X									M. SIROUX (Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise) de Beauchamp a écrit : Le SDRIF-E tient compte de nombreuses évolutions dans l'aménagement (trame noire, trame blanche), recycler les bâtiments existants, ZAN, ZEN, etc. la plupart très récentes. Le document se veut ambitieux notamment sur les volets environnementaux et paysagers. Cependant, dans la thématique transport, un zoom est fait sur le ferroviaire, ne tenant compte d'autres moyens de transports collectifs ou alternatifs (bus, tram, vélo). Ces différents moyens de transports et la densification du réseau en complément du ferroviaire sont abordés dans le projet du Grand Paris Express ainsi que dans des magazines départementaux comme celui du Val d'Oise de printemps 2024. Ce zoom est-il la raison d'un gain de visibilité des informations sur la carte ? Auquel cas, une carte thématique pour les transports aurait peut-être contrecarré cette difficulté.
Mail 2525																X	La Fondation Charpak et Les rencontres Terra Scientifica informent : D'un atelier et d'une formation qu'ils organisent, à l'intention des élus locaux.
Mail 2526																X	M. BUGNET a écrit : Il faut limiter au maximum les nuisances sonores, lutter contre les incivilités.
Mail 2527			X														M. REIS de Drancy a écrit : En tant que résident de Drancy, je suis convaincu de l'importance cruciale d'obtenir une extension du métro dans notre ville dans le cadre du projet du Grand Paris.
Mail 2528		X					X							X		X	Mme HERVOUET de Saint-Denis a écrit : Un des objectifs affichés du SDRIF-E est de progresser vers l'autonomie alimentaire. Pourtant, rien n'est envisagé pour préserver les terres agricoles (13% seulement des espaces naturels sont voués à être sanctuarisés). On y prévoit, au contraire, l'urbanisation de milliers d'hectares supplémentaires de terres pourtant reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité. L'ensemble des terres arables et nourricières du territoire doit être sanctuarisé, sans distinction entre l'agglomération et l'espace rural, et sans dérogation possible. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures doivent être remis en question dans la mesure où ils s'opposent à la bonne atteinte des objectifs

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	visant la sécurité, le bien-être et la santé des franciliens. La transition sera complète et fonctionnelle si le SDRI-E parvient, en parallèle, à insuffler le déploiement des moyens nécessaires pour s'orienter vers une production et une transformation locale indispensables à la résilience alimentaire du territoire.
Mail 2529	X																<p>Mme BONS (Grand Paris Aménagement) d'Evry a écrit : Dans le cadre de l'enquête publique portant sur la révision du SDRIF, Grand Paris Aménagement indique être favorable au projet de SDRIF-E arrêté, en lien avec le projet de la ZAC des Bords d'eau à Montereau-Fault-Yonne. Cependant, en l'état de la cartographie actuelle, le SDRIF-E ne semble toujours pas permettre la réalisation de l'opération de la ZAC des Bords d'eau, malgré nos différentes demandes de modifications demandées précédemment. En effet, il apparaît que l'aplat vert « espace vert/espace boisé » présent dans le périmètre de la ZAC entre en contradiction avec le pastillage de l'opération. A la lecture de l'OR 17, il semble que la présence de ces aplats rende le projet non urbanisable. -> « OR 17 : Les espaces boisés et les espaces naturels doivent être préservés de toute nouvelle urbanisation » Il n'y a d'explications supplémentaires dans l'article sur la possibilité d'urbaniser la zone alors que les pastilles d'urbanisation sont bien présentes. Cela est en effet le cas pour l'OR 12 qui indique que « les unités d'espaces agricoles cohérentes sont à préserver : « Les espaces agricoles sont inconstructibles, sauf capacités d'urbanisation cartographiées et non cartographiées prévues par le SDRIF-E. ». Ce qui est le cas aujourd'hui sur la carte pour la ZAC. Il est donc demandé que la dérogation permise au titre des capacités d'urbanisation cartographiées et non cartographiées prévues par le SDRIF-E soit ajoutée pour les OR 17 et 25 (espaces naturels-espaces boisés) sur le modèle des espaces agricoles (OR 12), ou de modifier l'aplat dans le périmètre de la ZAC. Je vous remercie pour la prise en compte de cette demande.</p>
Mail, 2530																	<p>Mme BONS (Grand Paris Aménagement) d'Evry : Cette observation est identique à l'observation 2529 ci-dessus mais un schéma a été ajouté en pièce jointe.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	
Mail 2531		X															Un Anonyme d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Non au projet de construction.
Mail 2532			X	X		X										X	Un Anonyme de Morangis a écrit : Contexte : L'aéroport d'Orly est un important centre économique du sud de l'Ile-de-France. Contrairement à l'aéroport CDG, cet aéroport secondaire est immédiatement entouré de zones résidentielles. Les quartiers au nord de l'aéroport sont considérablement bien reliés à l'aéroport par les transports en commun (T7 et bientôt M14), tandis que la connexion sud de l'aéroport est inadéquate, ce qui entraîne une dépendance automobile malgré sa proximité avec de vastes banlieues. Le modèle de développement de ces banlieues du sud ne peut durer avec des maisons pavillonnaires dispersées dans Morangis, Savigny-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste et Juvisy-sur-Orge, obligeant à l'utilisation de la voiture pour les trajets quotidiens en encombrant le réseau routier autour de l'aéroport d'importance nationale. Alors que le T7 sera étendu à Juvisy pour couvrir Athis-Mons, Paray-Vieille-Poste et Juvisy-sur-Orge, les deux villes à l'ouest sont laissées sans aucun transport ferroviaire. Proposition : Deux stations à Morangis, une station à Savigny-sur-Orge et une station à Epinay-sur-Orge sont proposées, cette dernière étant une station d'échange avec le RER C et le T12. Cette extension peut sembler trop longue vu la faible densité actuelle de la zone. Cependant, son potentiel de développement ne doit pas être ignoré. Potentiel avec l'arrivée du métro, la zone industrielle au milieu de Morangis sera disponible au réaménagement et à la densification immédiats, ce qui sera beaucoup plus rapide et moins cher que l'acquisition et le relogement des quartiers résidentiels à proximité. La transformation de la zone industrielle adhéra évidemment aux principes du développement à usage mixte dense, afin de réduire les émissions polluantes et réchauffantes des automobiles et d'augmenter le nombre de logements et l'espace de bureau/commercial. La gare de Savigny-sur-Orge desservirait la communauté de banlieue existante

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	qui dépend fortement de la voiture. Cela faciliterait également une éventuelle densification de la zone. À la gare d'Epina-sur-Orge, l'effet du réseau de la correspondance du M14 avec le RER C et le T12 ne doit pas être sous-estimé, étant donné l'imprévisibilité du RER C. La plupart des passagers prennent le T12 comme première/dernière partie de leur voyage, souvent pour une correspondance avec le RER C précédemment direct. Autrement dit, ils doivent attendre deux fois, d'abord pour le T12, puis pour le RER, attendant jusqu'à 25 minutes pour ces trains à basse fréquence. Le M14, à une fréquence beaucoup plus élevée, pourrait indirectement augmenter l'attractivité de T12 en réduisant le temps d'attente total. Il pourrait également fournir un service alternatif stable et soulager la pression sur le RER C, bien qu'il s'agisse d'un métro urbain avec un niveau de confort limité pour un temps de trajet maximal de 45 minutes. Néanmoins, il est toujours mieux que d'attendre un train en retard. Considérations : En effet, un prolongement du M14 à Morangis a déjà été prévu. Cependant, il est trop court pour un projet de développement à long terme. Étant donné l'énorme coût fixe du démarrage d'un projet d'infrastructure, il en coûterait moins de construire plus à la fois ou en plusieurs phases, probablement une première phase pour Morangis, puis une seconde pour Epina. Au lieu de planifier de nouveaux prolongements courts et de lancer de nouveaux projets toutes les quelques années, la réalisation d'un seul projet par phases coûte moins cher. Plus la ligne est longue, plus le coût moyen de construction par kilomètre est faible. Au contraire, un prolongement additionnel du M14 vers le sud, par exemple la banlieue de Sainte-Geneviève-des-Bois sans accès ferroviaire à proximité, est moins faisable dans un avenir prévisible à moins que le centre économique de l'aéroport d'Orly ne se développe de manière suffisante. Un système de transport en commun rapide plus léger pourrait néanmoins être envisagé pour se connecter au hub ferroviaire d'Epina-sur-Orge.
Mail 2533			X														Une Anonyme de Drancy a écrit : Le métro arrivant à Drancy simplifiera la vie de tous les drancéens qui travaillent, étudient ou se divertissent à Paris et dans le reste de la région.
Mail 2534						X										X	Mme SUAREZ de Magnanville a écrit : Opposition à l'implantation d'une prison à Magnanville. Implantation beaucoup trop proche des établissements scolaires (lycée et collège) Implantation sur des terres agricoles. Nuisances pour les nouvelles constructions établies depuis peu. Nuisances pour les personnes qui ont acheté pour avoir un espace de vie tranquille.
Mail 2535																	Cette observation porte sur l'enquête relative au PLU bioclimatique et non sur le SDRIF-E
Mail 2536					X		X							X		X	M.TAVERNE de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 2537		X	X		X												M. CLOTES de Pontault-Combault a écrit : Stop à l'urbanisation à outrance. Les infrastructures sont déjà plus qu'insuffisantes, transports, axes de déplacements, services ... Préservons nos secteurs pavillonnaires qui sont aussi des espaces verts !
Mail 2538							X	X						X	X	X	M. BARRAQUE de Croissy-Beaubourg a écrit : Je ne suis pas opposé aux activités aéronautiques de loisir, mais je suis ulcéré par le manque de respect que manifestent certains pilotes avec des avions excessivement bruyants qui perturbent la vie sereine des habitants et altèrent leur santé par le bruit agressif de leurs machines. Ma commune interdit le fonctionnement de tondeuses à moteur thermique le week-end par respect pour le voisinage, je suis passible d'une contravention si mon véhicule particulier dépasse les 74db. En revanche les avions de loisir ont toute liberté pour perturber les déjeuners familiaux pris en plein air le week-end. Il est temps de légiférer pour mettre un terme à ces agissements.
Mail 2539							X	X						X	X	X	Une anonyme de Magnanville a écrit : Projet implantation d'une prison à Magnanville. La destruction de terres cultivées et l'artificialisation de 25 ha qui vont accentuer le réchauffement climatique et le ruissellement des eaux déjà responsable d'inondations sur la commune de Vert ; le non-respect de la loi Climat avec la planification de zéro artificialisation ; le bien-être des habitants : implantation prévue à 150 m des habitations et à proximité d'un lycée et d'une maison de retraite Voilà ce qui devrait interdire la construction de cette prison sur un champ cultivé de Magnanville. Non à la prison.
Mail 2540							X									X	Mme LAVIS de Villegats a écrit : La prison doit être éloigné du lycée et des habitations.
Mail 2541																	M. PRETTE a écrit : Je souhaite participer,
Mail 2542			X	X	X											X	Mme BAROIN de Boulogne-Billancourt a écrit : Depuis quelques années, la demande en logements est de plus en plus forte sur Vaujours, commune du Grand Paris, cette demande étant amplifiée par l'accessibilité offerte avec la station du Vert-Galant (RER B) et avec la prochaine station de métro de Sevran-Livry de la ligne 16. A court terme, une grande partie des terrains bordant le secteur urbanisé de Vaujours va être libérée pour offrir de nouveaux espaces naturels (une centaine d'hectares) ; une surface plus importante que celle du parc forestier actuel de la Poudrière. En effet, l'extraction du gypse sur le territoire de Vaujours prendra fin avant l'horizon fixé par notre nouveau SDRIF-E, c'est-à-dire avant l'horizon 2040 (Les premiers signes étant déjà visibles avec un arrêté d'urgence à l'encontre de Placoplatre Saint-Gobain pour la carrière bordant le bois de Bernouille). Je propose : - que les terrains libérés (occupés par les carrières exploitées Placoplatre près du bois de Bernouille) soient sanctuarisés en espaces naturels à valoriser et protéger. - que pour répondre à la forte demande de logements sur la commune, le secteur des Pilancies et des Quatre-Noyers redevienne constructible, comme il l'était d'ailleurs avant la mise en place du PLU défini par l'actuelle municipalité, même totalement inclus dans une ZAC. Je rappelle que le POS précédent définissait les terrains de ces secteurs totalement constructibles. Cette zone aujourd'hui naturelle serait largement compensée par la libération des terrains des carrières libérées. Je demande dans cet esprit, que le SDRIF-E : - Fasse figurer l'urbanisation potentielle des

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2543	X	X	X				X	X						X		X	terrains du secteur entier des Pilancies-Quatre Noyers (seul secteur de Vaujours qui soit urbanisable). Mme CARON d'Aubervilliers a écrit : Comme la loi l'exige les projets d'aménagements de territoire doivent faire l'objet d'enquêtes publiques afin d'informer les populations et de recueillir leurs avis sur les transformations à venir de leur cadre de vie. Plutôt que « enquête » le terme plus exact devrait être « information au public ». Car pour ce qui est de recueillir l'avis du public, la démarche est bien inutile puisque les décideurs n'en font rien. Depuis que je réponds à ces diverses enquêtes et que je lis les contributions citoyennes, pas un de leur avis n'a été pris en compte pour obtenir la moindre modification de ces projets. Quelques exemples : - Le triangle de Gonesse, projet d'artificialisation de 110 hectares de terres agricoles fertiles afin d'y construire divers projets qui ont évolué au fil du temps, a mobilisé des opposants en très grand nombre depuis plusieurs années. Pour autant la construction d'une gare en plein milieu de ces terres qui ne desservira aucune habitation est déjà en construction. - de même le plateau de Saclay, projet qui va lui aussi artificialiser plusieurs centaines d'hectares de terres agricoles et de biodiversité pour y réaliser une Opération d'Intérêt National vise là aussi l'implantation d'une gare et de nouvelles industries censées créer des milliers d'emplois (prévisions largement contestées par des études sérieuses). Ce projet provoque une mobilisation de nombreux opposants qui ne sont toujours pas entendus. - les jardins ouvriers d'Aubervilliers centenaires ont été en partie détruits pour implanter un solarium pour la future piscine. Là encore la mobilisation active et nombreuse de ses opposants n'a pas fait modifier le projet, ce n'est que lorsque le collectif a fait appel à la justice que leur droit a été reconnu et les jardins remis en état. Ce ne sont que quelques exemples de mobilisations citoyennes et si l'on prenait le temps de comptabiliser tous les avis négatifs et argumentés sur les enquêtes publiques depuis plusieurs années, on pourrait s'interroger sur la prise en compte de ces avis. Il n'y a que lorsque la justice s'en mêle que les décideurs sont contraints de modifier leurs projets mais le bien-fondé ou l'utilité de ces grands projets ne sont jamais réellement interrogés. De même cette enquête publique actuelle sur le SDRIF E nous laisse plus que dubitatifs sur ses objectifs réels. Beaucoup d'objectifs y sont énoncés mais peu de clarté sur leur réalisation effective ou leur bien-fondé. - Construction de 70 000 logements par an (rappel il y a 710 000 demandeurs de logements sociaux pour l'Ile de France) mais en respectant la zéro artificialisation nette en 2050. Tous ces logements annoncés à des prix « abordables » en sachant que 70% des demandeurs sont sous les plafonds de ressources des PLAI. On sait déjà que nombre de nouveaux logements sont inoccupés et ce taux ne cesse d'augmenter, car ils ne répondent pas aux besoins réels. - Zéro Artificialisation Nette en 2050 mais à raison de 20% de diminution d'utilisation des terres par décennie, cet « objectif » ne sera réalisé qu'au plus tôt en 2074 ! - objectif de 30% de pleine terre dans les villes denses mais on trouve plus loin que les 27 centralités et 112 polarités auront davantage de droits à urbaniser (cherchez l'erreur) Il n'est pas utile d'aller plus loin car les incohérences sont nombreuses et l'essentiel n'y est pas. Pourquoi l'objectif « d'attractivité » de notre région est-il mis en avant et prime sur tout autre ? Est-ce le premier objectif et le premier devoir des politiques publiques ? La région Ile- de-France est déjà le plus grand bassin d'emplois et la plus dense région de France. Les décideurs souhaitent être attractifs pour qui, pour quels projets d'emplois, pour quel environnement, pour quels habitant.es et dans quelles conditions de vie ? Et si, plutôt que viser l'attractivité, on visait plutôt l'amélioration de l'espérance de vie, du niveau d'éducation, du revenu par habitant, la réduction des inégalités sociales et économiques et le bien-vivre dans un environnement sain et apaisé ? Et si on leur demandait réellement l'avis de nos concitoyen/nes, non pas à travers des enquêtes publiques informatisées peu accessibles au plus grand nombre mais en organisant pour de vrai une démocratie participative. Pourquoi notre région ne s'essaierait-elle à pas à être la première région à faire de la politique pour tous et toutes c'est-à-dire de donner à chaque citoyen et citoyenne la possibilité de se rencontrer, de discuter, de s'écouter, de s'exprimer et d'influer sur

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	les choix d'avenir de la région. Non, un bulletin de vote dans une urne tous les 5 ou 6 ans ne suffit pas pour faire un pays réellement démocratique et une enquête publique ne suffit pas pour prétendre avoir demandé l'avis de la population.
Mail 2544							X									X	M. LAVIS de Villegats a écrit : Positionnement prison Magnanville : Projet trop proche du lycée de Magnanville.
Mail 2545			X	X	X	X		X						X			M. DUCOUT de Saint-Rémy-lès-Chevreuse a écrit : L'île-de- France ne doit pas avoir vocation à développer les emplois sur son territoire Il est nécessaire de rééquilibrer la vie humaine sur tout le territoire de la France. Ce que j'ai observé depuis quarante ans : Agriculture et biodiversité. Nous habitons à St Remy-lès-Chevreuse depuis 1988. Désormais, nous ne voyons plus de chauve-souris voler sous les réverbères à la recherche d'insectes, la diminution des passereaux est catastrophique ; nous ne voyons plus de pinsons comme autrefois, les mésanges se raréfient aussi fautes de fleurs assurant la production de graines. La ville de St-Rémy, malgré nos demandes, refuse d'éteindre les luminaires la nuit. Il doit être inscrit dans le SDRIF E l'extinction des luminaires et des vitrines des commerçants. Tout se construit sur les moindres terres disponibles. Le ZAN, Zéro Artificialisation Nette doit se mettre en place dès 2025, la terre est vivante, elle a besoin de vie, de plantes sauvages, de vers de terre, de micro-organismes et pas de béton, ni de goudron. Il y a nécessité à valoriser les hommes travaillant la terre d'une manière respectueuse de l'environnement. La biodiversité, c'est aussi la plantation d'arbres sur tout parking construit ou en projet de construction récemment défini dans les PLU, Plan Local d'Urbanisme. Les arbres apporteront, pendant les périodes de chaleur, de l'humidité, de la fraîcheur pour le bien-être de la vie humaine. Le SDRIF doit mettre en avant le rétablissement de la biodiversité. Mobilités : La construction de la ligne 18 est une incongruité, elle a fait disparaître des terres agricoles, c'est une consommatrice de béton. La qualité du matériel ferroviaire doit être améliorée avec la fréquence des trains afin de diminuer l'usage de la voiture. Les projets routiers incitent les personnes à utiliser leur voiture dégageant des polluants, utilisant des combustibles fossiles. Il faut arrêter tout projet routier, développer les transports ferroviaires, donner la priorité sur les voies routières existantes aux déplacements dans les bus. Pouvoir mettre son vélo dans un bus, ou un car permet l'intermodalité et la diminution des automobiles. Dans toutes les communes, il est nécessaire de repenser les villes pour les piétons, poursuivre les centres villes piétonniers, penser aménagement vers les cyclistes du quotidien et vers piétons, ensembles. Les villes à 30km/h voire 20km/h sont une nécessité. Ceci doit être inscrit dans le SDRIF-E. Constructions, immobilier. Trop d'immeubles de bureaux vides d'où la nécessité de les transformer en logements. Surprenant, impensable de voir des plateformes logistiques en prenant l'autoroute de l'est, où seuls deux énormes camions sont en attente. La loi SRU oblige les communes à construire or la commune de Saint-Rémy a une réserve naturelle régionale et des coteaux, cela diminue la surface constructible. La loi SRU doit tenir compte de la particularité de chaque commune. Inondations : Notre commune avec la vallée de l'Yvette a subi de terribles inondations. La gestion du système hydrographique doit être géré au plus près de la protection des habitants.
Mail 2546					X		X									X	Un Anonyme de Magnanville a écrit : L'annonce de la construction d'un centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville, très proche des habitations et du lycée, a évidemment surpris ses habitants et ceux des communes voisines. Par la suite, avec la création de l'Association "Tous Mobilisés Contre La Prison" (TMCP) en octobre 2021 qui a monté un très bon dossier de par ses arguments (dégradation des terres agricoles, atteinte à la biodiversité, proximité des écoles et dévalorisation des logements) et les nombreuses alternatives de lieux proposés, je pensais naïvement qu'elle pourrait influencer sur la décision initiale du Garde des Sceaux Monsieur Dupont-Moretti. Ce n'est hélas pas le cas et je ne comprends toujours pas cette obsession à garder le site de Magnanville pour le choix duquel il me semble n'y avoir jamais eu

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	de véritable explication. A moins qu'il considère que l'on ne peut pas remettre en cause ce choix réfléchi et décidé en haut-lieu et manifeste une volonté de ne pas tenir compte des inquiétudes pourtant fondées des riverains, ce qui malheureusement est bien navrant compte tenu de toutes les solutions alternatives déjà évoquées et toutes autant acceptables et adaptables. Par conséquent et pour toute ces raisons, je reste fortement opposé à la construction de cet établissement à l'endroit prévu sur ma commune même si cela reste, bien sûr, un besoin à l'échelon national dont je suis bien conscient mais que l'on peut certainement traiter autrement en faisant preuve de bonne volonté.
Mail 2547			X	X										X		X	Mme LEROY de Noiseau a écrit : Je suis résidente de Noiseau et je m'oppose formellement à ce projet de prison, comment peut-on implanter un centre pénitentiaire sur des terres agricoles encore exploitées par deux familles d'agriculteurs qui s'arrachent à la tâche et sont encore en activité, sous lesquelles se trouve un réseau de drainage classé monument historique, aux abords de la Forêt de Notre-Dame qui est une zone protégée ; quid de la faune et la flore et nos agricultures ? Tout est dépourvu de bon sens alors que des communes voisines étaient volontaires et cela va à l'encontre du discours du Président qui s'engage à reconnaître nos terres agricoles comme intérêt général majeur. Nos infrastructures ne sont pas suffisantes : route D136 dangereuse et étroite, pas de gare, hôpital le plus proche à Créteil + de 10km avec des routes saturées. Non à la prison de Noiseau. Sauvez nos terres agricoles et nos agriculteurs.
Mail 2548							X									X	Un Anonyme de Viry-Châtillon a écrit : Nous aimerions que la réalisation de trottoirs soient effectués sur la commune de Viry-Châtillon pour une meilleure protection étant inexistantes dans certaines zones déjà indiquées au Maire sans retour effectif à ce jour. Egalement, la mise en place de protection sonore concernant les nuisances de l'Autoroute A6 dans le sens Paris Province déjà demandées à plusieurs entités officielles sans aucun retour. Mentionné également au Député Mr Reda lors d'un RV sans retour malgré relances.
Mail 2549					X	X	X							X	X		M. LAFFARGUE de Montreuil a écrit : Protéger réellement les espaces naturels. La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région et cela se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations réglementaires mettant à mal cette protection. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des franciliens.
Mail 2550					X	X									X		Une Anonyme de Paris a écrit : Préservation de la nature en Ile-de-France. Pour sauver le bois de Vincennes, le bois de Boulogne, le parc floral et le bois de Fontainebleau : stopper les coupes d'arbres, classer les arbres ; interdire la coupe à cause du réchauffement climatique ! Interdire les euthanasies d'animaux, les laisser libres dans les parcs publics, réguler les travaux du BTP au profit de la nature, ne pas remplacer les espaces verts de détente par les cimetières ;
Mail 2551			X														M. CHRIVAR de Neauphle-le-Château a écrit : L'occasion pour moi de critiquer la décision de modifier le parcours de la ligne de bus 78 en supprimant tous les arrêts dans notre commune de Neauphle-le-Château. Cette décision va complètement à l'encontre de l'utilisation des transports en commun plutôt que sa voiture personnelle ! Comment allons-nous faire pour aller sur Elancourt, La Clef- de-Saint-Pierre où se trouve un grand nombre d'entreprises ? Comment faire pour aller à Saint-Quentin-en-

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Yvelines pour les étudiants ? Décision complètement incompréhensible...Moi qui pensais qu'il fallait plutôt augmenter le nombre de passages de ce bus.
Mail 2552		X	X		X	X	X							X	X		M. FOURNIER de Gennevilliers a écrit : Arrêtons la croissance simplement pour la croissance et le BTP. Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du SDRIF exposés dans le Plan d'Aménagement Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. En effet, créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2 ; Cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN. De plus, la construction de nouvelles infrastructures impactera fortement la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de désimperméabilisation des sols. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités.
Mail 2553		X	X		X		X										Un Anonyme de Lésigny a écrit : Non favorable au projet. Routes sursaturées, infrastructures qui ne suivent pas (garderies, écoles, transports en commun, places de parking etc...On ne touche pas aux coins de verdure, champs, terres agricoles, forêts. Les nouvelles routes ne feront que d'autres déviations sursaturées en dégradant énormément les petites villes aux alentours. Ne pas créer de nouveaux immeubles ; destruction des villes et augmentation drastique du nombre d'habitants pour une même surface. Les personnes doivent aller où il y a de la place et non faire l'effet inverse ; créer plus de place pour accueillir de nouvelles personnes.
Mail 2554					X		X							X	X	X	M. ROPERT de Breuil-Bois-Robert a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2555			X			X											Un Anonyme de Drancy a écrit : En tant qu'habitant de Drancy, commune de 72.000 habitants, isolée en termes de transports majeurs, je souhaiterais mentionner l'importance d'une prolongation de la ligne 7 en plein cœur de Drancy. En effet, cela permettrait de désenclaver notre ville relativement pérenne dans le 93. Cela permettrait aussi de répondre aux enjeux économiques de déplacement des actifs travailleurs mais aussi aux enjeux écologiques, l'utilisation de la voiture étant quasi nécessaire pour se rendre à Paris ou ailleurs. Enfin, cela correspondrait à l'esprit du Grand Paris : la ligne 16 relie des gares déjà empruntées par les transports (Le Bourget, Bobigny Pablo Picasso), mais ces pôles constituent des densités importantes de voyageurs. En permettant aux drancéens d'avoir leur accès au métro, cela évitera de traverser des goulots d'étranglement, très, voire trop présents, dans le département.
Mail 2556			X		X											X	M. BENDIRIOU de Montmorency a écrit : Boulevard du Parisis : C'est un projet dépassé, d'un autre temps. Le COVID a confirmé et renforcé l'ineptie de ce projet. Une route dangereuse pour les déplacements en ville de Montmorency et particulièrement pour les enfants et personnes fragiles. Une route qui déchire la ville en deux et rend l'accès vers Enghien-les-Bains (et sa gare) beaucoup plus compliqué. Un projet qui détruit le patrimoine historique et architectural de la ville. Il engendrera également des nuisances inacceptables liées à la pollution de l'air et au bruit, alors que Montmorency est déjà fortement pénalisée par celles issue des avions. Une gabegie financière et un investissement qui doit être réorientée vers des pistes cyclables, des balades écologiques et la construction de parcs et jardins respectueux de l'environnement et de la biodiversité.
Mail 2557														X			Isabelle (Anonyme) de Noiseau a écrit : Il faut absolument protéger les dernières terres agricoles de Noiseau.
Mail 2558														X			Isabelle (Anonyme) de Noiseau a écrit : Nous avons la chance d'avoir un jeune agriculteur qui veut reprendre l'exploitation familiale sur Noiseau Comme à dit Le premier ministre Gabriel ATTALL, il faut absolument soutenir et aider les jeunes agriculteurs à s'installer. Alors appliquons ces belles paroles.
Mail 2559														X		X	Chantal (Anonyme) de Noiseau a écrit : Les terres de Noiseau sont très fertiles et ce sont les dernières de la petite couronne d'Ile de France. Elles sont cultivées depuis 1921 par la même famille, les agriculteurs produisent du Colza/Blé/Orges et du maïs qui sont ensuite transformés en France et consommés en France. Le blé cultivé est transformé en farine au moulin de France située en région parisienne, une partie est revendue sous forme de pain par les boulangeries parisiennes, et une autre partie transformée en pain burgers pour les Mc Donald en région parisienne circuit court. Dans cette culture il y a de l'orge qui lui est transformé en malt pour faire de la bière toujours pareil, transformé en France pour être revendue en France. Comme vous pouvez le constater ce sont des terres très utiles, (souveraineté alimentaire.) D'où l'utilité de conserver les terres agricoles de Noiseau et de les protéger contre le projet d'État construction d'une prison qui met en péril cette exploitation et mettra fin au circuit court et des emplois que cela génère. De plus nous avons un jeune agriculteur de 19 ans qui a fait des études agricoles pour reprendre cette exploitation familiale installée depuis 4 générations (faut absolument protéger les terres agricoles de Noiseau dans sa globalité.) Comme a dit Le premier ministre Gabriel Attal "L'agriculture doit passer au-dessus de tout Il faut aider les jeunes agriculteurs à s'installer Et Notre cher président de la république M.E Macron a dit au salon de l'agriculture le 24 Février 2024 : à ?"L'agriculture doit être un intérêt général majeur de la Nation. Oiseau correspond tout à fait à tous ces critères. SAUVONS LES TERRES AGRICOLES DE NOISEAU Et DIRE NON AU PROJET D'ÉTAT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PRISON GARDER LE CAP JUSQU'AU BOUT A DIRE NON. Gardons nos terres fertiles et cultivées. Merci. NON et

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2560																	NON pas de PRISON sur les terres agricoles de Noiseau Ne pas artificialiser les terres agricoles de Noiseau.
Mail 2561							X										<p>Mme LIZA de Verneuil sur Seine a écrit : Résidant à Verneuil sur seine je souhaite participer à cette enquête.</p> <p>Mme THECY Cath a écrit :</p> <p><i>Pour toutes les raisons évoquées, je m'oppose personnellement aux projets de la Région Ile de France concernant notre environnement proche, projets qui défigureraient notre cadre de vie et impacteraient encore notre santé, à savoir le port industriel et l'usine d'hydrogène d'Haropa à Vigneux ainsi que le pont routier entre Athis-Mons et Vigneux.</i></p> <p>Ces projets peuvent être évités avec une grande mobilisation des habitants et des associations de riverains. À chaque étape il est important de marquer notre opposition. Nous devons faire retirer ces inscriptions du Schéma Directeur de la Région Ile de France.</p>
Mail 2562							X									X	<p>Mme- AMARIRE Rabia de Magnanville a écrit : Je suis résidente à Magnanville, précisément dans le lotissement clos La Tuilerie, et j'adresse par la présente ma vive contestation concernant le projet de construction d'une prison juste en face de notre communauté. Je tiens à exprimer mes vives préoccupations quant aux implications négatives que cette construction aurait sur ma vie quotidienne ainsi que sur le cadre de vie de notre ville. La construction d'une prison à proximité immédiate de notre lotissement aurait un impact considérable sur notre quotidien. Non seulement cela pourrait nuire à la sécurité et au bien-être des résidents, mais cela risquerait également de dégrader le caractère convivial et résidentiel de notre quartier. Nous avons choisi de vivre dans ce lotissement pour son environnement paisible et familial, et l'installation d'une prison à proximité compromettrait ces valeurs. De plus, je conteste vivement la pertinence d'un tel projet à cet emplacement. Notre quartier souffre déjà de difficultés de circulation, notamment avec une seule route d'accès vers Paris qui est régulièrement saturée pendant les heures de pointe. L'ajout d'une infrastructure comme une prison aggraverait sans aucun doute cette situation déjà problématique, créant ainsi des embouteillages et des nuisances supplémentaires pour les résidents. En tant que citoyenne concernée, je demande instamment aux autorités compétentes de reconsidérer ce projet et d'explorer des alternatives plus appropriées qui respectent les besoins et les intérêts des habitants de Magnanville. Je suis convaincue qu'il existe des solutions plus équilibrées qui répondraient aux besoins de la collectivité sans compromettre la qualité de vie des résidents</p>
Mail 2563							X									X	<p>Amine (Anonyme) de Magnanville a écrit : Emplacement du lieu de la prison inadapté, face aux écoles et aux riverains. D'autres terres agricoles sont disponibles plus éloignées des habitations</p>
Mail 2564		X	X														<p>M. BORD Gilles de Pontault-Combault a écrit : La présente contribution restitue l'avis de la ville sur le SDRIF-E arrêté, en s'appuyant sur les différentes contributions faites en 2023 pour alimenter l'avis de l'agglomération Paris-Vallée de la Marne et surtout sur la motion défavorable présentée en conseil municipal du 27 novembre 2023. Même si la ville se félicite que la cause environnementale soit prise en compte dans de nombreuses orientations de ce schéma directeur et que la dynamique de développement économique y trouve une place acceptable, l'objectif de densification de logements est en contradiction avec cette volonté et n'offre pas de contreparties suffisantes à la commune pour y répondre. En effet, selon les orientations du</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	SDRIF-E, la commune, considérée comme polarité, doit augmenter de 17 % les logements dans son espace urbanisé, ce qui reviendrait à produire un minimum d'environ 2900 logements d'ici 2040. Cette injonction est particulièrement incompatible avec les réalités territoriales de notre commune, notamment en matière de transports et de services publics de proximité. Concernant les transports, plusieurs projets structurants du territoire sont un préalable indispensable à cette production de logements :- l'extension du RER Est + dont les incertitudes sur la date de mise en service (au plus tôt en 2031) ne favorisent aucunement le développement de logements dans le secteur de la gare avant cette période,- le déploiement d'un maillage plus fin et d'un cadencement plus régulier des lignes de bus dans les quartiers à densifier, afin d'éviter le recours au « tout voiture »,- la finalisation du dernier tronçon d'élargissement de la francilienne dont les travaux durent depuis plus de 18 ans IS'agissant de l'offre d'équipements collectifs et de services publics de proximité, qui devraient accompagner la production de logements et l'accueil de nouvelles populations, dans un contexte actuel de raréfaction, voire de désertification des services publics de l'État, il nous semble inenvisageable que les collectivités assument seules ces investissements. De plus, l'exigence concernant la typologie des logements à construire - à savoir que les deux tiers soient abordables - est totalement irréaliste du fait de l'explosion des prix du foncier sur lesquels les communes n'ont que peu de moyens d'action. Enfin, cette densification attendue de la commune nous paraît démesurée et en contradiction avec l'enjeu majeur évoqué dans le SDRIF-E de faire davantage de place à la nature en ville et de permettre des villes plus résilientes. Garant de la volonté majoritaire de la population de notre commune et de l'intérêt général qui se dégage d'un aménagement responsable et harmonieux favorisant le bien vivre ensemble, il nous paraît indispensable de pouvoir préserver certaines zones de cette densification, notamment nos zones pavillonnaires. Il apparaît donc que les orientations du SDRIF-E, par leur méconnaissance d'un certain nombre de réalités territoriales, ne répondent pas correctement aux attentes de la commune et de ses habitants en matière d'aménagement. C'est pourquoi la ville de Pontault-Combault émet un avis défavorable au projet de SDRIF-E arrêté.
Mail 2565		X	X				X										<u>Yolaine (Anonyme) de Brou-sur-Chantereine a écrit :</u> Je conteste ce projet, notre ville doit rester à taille humaine. Non à l'augmentation du nombre de logements. Notre offre de transport est déjà insuffisante et nous subissons régulièrement des embouteillages du a la surpopulation
Mail 2566																	<u>Mme GUEGORGUEVA Kristalina</u> Hors enquête
Mail 2567			X														<u>Mme LANJUN Caroline de Bouray-sur-Juine a écrit :</u> Le déplacement à vélo n'est pas assez sécurisé entre nos villages du sud Essonne notamment. Les véhicules roulent vite sur les routes reliant nos villes et villages de campagne. Les voies réservées aux vélos ne sont pas ou guère développées. Le risque d'accident (grave) pour un cycliste est élevé. De ce fait, de nombreuses personnes préfèrent prendre la voiture pour faire quelques kilomètres entre les villages car celle-ci est malgré tout plus sûre que le vélo. Je suggère l'aménagement de voies sécurisées pour les cyclistes entre nos villes de campagne, afin de garantir leur sécurité et développer ce mode de transport auprès de tous (enfants, adultes, personnes âgées).
Mail 2568																X	<u>Sophie (Anonyme) de Noiseau a écrit :</u> Comment se décompose les 95 ha des projets portés par l'APIJ indiqué en page 66 du document d'orientations réglementaires entre les différents sites de centres pénitenciers ? Pourquoi l'Etat n'a pas recours à des friches pour la construction de ces centres plutôt qu'à des terrains agricoles.
Mail 2569																X	<u>Mme TROFIM Maria de Magnanville a écrit :</u> Je suis contre la construction d'une prison à Magnanville

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2570																X	Mme DEMANGE Bernadette de Noiseau a écrit : J'habite Noiseau et suis contre cette prison ainsi que toute ma petite famille Pourquoi Notre terre agricole a sauvé La valeur de nos maisons car nous ne serons pas indemnisés Les embouteillages incroyables qui vont intervenir avec tous les mouvements les livraisons multiples les ambulances les transferts des détenus et tout ce qui se rapporte à une prison. Les lumières la nuit les sirènes les drones qui vont éloigner les cigognes tous les oiseaux migrateurs qui s'arrêtent dans le bois notre dame sacré dans les prés. Il faut préserver notre petite zone humide où se cache une diversité multiple. Je suis une fille de la campagne l'Auvergne et j'ai choisi Noiseau pour sa tranquillité sa beauté sa rareté alors Mesdames Messieurs je compte sur vous pour procéder à l'annulation de cette construction invraisemblable. Il y a des terrains plus appropriés pour faire cela.
Mail 2571							X	X						X			Mme LAURENCEAU Agnès de Paris a écrit : Les métros sont régulièrement en réparation ; quand ils marchent on est transporté comme du bétail à toute heure. On ne veut pas d'autoroutes supplémentaires, de développements prestigieux. On veut respirer et ne pas avoir trop chaud en été. Des villes se meurent partout en France, quelle incohérence ! Il faut absolument partager l'attractivité avec d'autres territoires (activités, administrations, musées, vie culturelle ...) et garder nos terres agricoles.
Mail 2572		X	X		X		X							X			MC (Anonyme) de Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région. - Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. - Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes
Mail 2573		X	X						X					X			Suzanne (Anonyme) de Villeneuve-sur-Lot a écrit : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes est en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique par les puits de carbone végétaux. Ce projet créerait des zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qu'émettront toujours plus de CO2 dans les bouchons déjà existants à Ozoir. - En pleine contestation de nos agriculteurs, quel gâchis de vouloir faire encore disparaître des dizaines d'hectares de terres, vestiges de leur attachement à nourrir les populations. Pour les enfants d'Ozoir, ces quelques hectares auraient bien plus de vertus pédagogiques à rester dans leur état. - La voie douce reliant depuis peu Lésigny à Ozoir est en contradiction totale avec le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes. Elle n'aurait plus de sens alors qu'elle a été créée pour rapprocher les résidences bordant la D354 du centre-ville de façon écologique. Cet investissement récent, dont le cout a été supporté par les citoyens de la Communauté de Communes des Portes Briardes, partirait en fumée et gaz d'échappements des camions.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2574																	M. CHARLIED well a écrit : Hors enquête
Mail 2575					X											X	Mme PALUS Sophie de Noiseau a écrit : _Bonjour, je suis pour le maintien de l'armature verte sanctuarisée dans le SDRIF E pour Noiseau. L'ensemble des élus, de tous bords confondus, comme la population, des villes de Noiseau, Sucy en Brie, Ormesson sur Marne et La queue en Brie sont massivement opposés au projet de construction d'un centre pénitencier sur ces terres agricoles cultivées. La construction de ce projet sur ces terres mettrait en danger la survie de cette exploitation, de taille modeste, alors même qu'un jeune homme de 19 ans travaille au côté de son père pour faire perdurer la culture de ces terres familiales. Sauvegardons notre agriculture de proximité, sauvegardons l'avenir des jeunes agriculteurs
Mail 2576																	Sandrine (Anonyme) de Vigneux-sur-Seine a écrit : Hors enquête
Mail 2577		X	X						X								Mme BLANCHARD Sandrine de Férolles-Attilly a écrit : La route menant de Lésigny à Ozoir-La-Ferrière est déjà régulièrement saturée lorsqu'un accident se produit sur la N104 et que tous les véhicules sont déviés sur cet axe. Pour se rendre à la gare d'Ozoir depuis les clos, il faut 10 mn lorsque tout va bien (ce qui devient de plus en plus rare) et cela se transforme en 45 mn au moindre problème sur la 104. Tout devient compliqué pour aller à Pontault-Combault, Ozoir ou Chevry.de nouvelles habitations et une nouvelle zone industrielle entre les clos et Ozoir vont détruire l'environnement, la tranquillité des lieux qui fait que nous sommes venus nous installer ici, polluer l'air avec l'augmentation du trafic voitures et camions. Nous nous opposons fermement à ce projet qui n'a aucun sens
Mail 2578		X	X														MAIRIE de Charmentray a écrit : La CCPMF en tant qu'EPCI avait été sollicité fin 2023 pour donner son avis sur le projet de SDRIF-E. Cela a été fait le 06 décembre 2023 via la délibération 085_2023. Aujourd'hui, dans le cadre de l'enquête publique les communes peuvent faire part de leurs avis et observations à la Région via notamment une plateforme numérique dédiée. La mairie de Charmentray a pris une délibération à l'unanimité, précisant que la commune était en accord avec l'avis émis par la CCPFM.
Mail 2579		X											X				Mme LELANDAIS Sonia de Brou-sur-Chantereine a écrit : Notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu des 2166 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou-sur-Chantereine est la 57eme ville la plus pauvre d'Ile-de-France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux...). De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques, et, continuer à urbaniser, c'est-à-dire à imperméabiliser les sols va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier. Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation entraînerait des conséquences désastreuses pour la vie des Breuilloises et Breuillois.
Mail 2580		X		X													Mme KLAASSEN Nathalie a écrit : _ Soyons ambitieux et n'oublions pas que nous construisons notre avenir et celui des futurs franciliens qui seront confrontés à des changements climatiques, économiques et sociétaux. Bien cordialement Avant tout, je souhaite un enrichissement du SDRIF sur la question du bruit créé dans l'environnement de vie par une véritable ambition de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>progrès(Partie 3 Améliorer le cadre de vie et Partie 5 Améliorer les mobilités).Le SDRIF devrait afficher une dimension volontariste pour l'application de normes d'isolation acoustique au-delà des normes légales dans les zones de bruit étendues jusqu'aux seuils définis par l'OMS le long des axes de transports de façon différenciée routier/ferroviaire/couloirs aériens au lieu de se cantonner à reprendre implicitement les seuls seuils de bruit intolérable définis par la loi en France. a) OR70-OR71 Cette partie doit être totalement remaniée avec une affirmation politique visant à 1) établir des zones de référence de qualité de vie en matière de niveau de bruit ambiant, les zones dont la situation actuelle correspond à un niveau de bruit ambiant de fond maximum compris entre 50 et 55dB(Lden)2) afficher une politique d'agrandissement progressif de ces zones de référence en se donnant des objectifs à 10 ans, 20 ans 30 ans3) afficher une volonté politique de rapprocher l'habitat de tous de la situation validée par l'OMS des zones de référence de qualité de vie en matière de niveau de bruit ambiant en se donnant des objectifs à 10 ans, 20 ans 30 ans. b) OR 137Je préconise d'utiliser cinq seuils formulés en termes de la norme européenne Laden :1. un seuil de crise (le seuil "légal" actuel) délimitant une Zone ROUGE nécessitant de façon obligatoire l'action des gestionnaires devant être suivies les Préfets2. Un seuil d'alerte délimitant une ZONE ORANGE nécessitant de façon obligatoire l'action des Départements 3. un seuil de vigilance délimitant une ZONE JAUNE nécessitant de façon obligatoire l'action des Collectivité de communes Ces trois seuils définissant une présence de nuisance de bruit dans l'environnement de vie officiellement reconnue en IDF et deux seuils additionnels inférieurs, définissant une présence de gêne de bruit dans l'environnement de vie : 1. un seuil de gêne forte pour le premier seuil (ZONE GRISE), 2. un seuil de gêne modérée pour le second seuil (ZONE BLEUE), REPRENANT les valeurs recommandées par l'OMS Tout le reste étant ZONE VERTE. Toutes ces zones devront être décrites et cartographiées dans les PLU et dans les PPBE des différents niveaux. La Région Ile de France émettra une recommandation ferme auprès des professionnels des transactions immobilières pour informer les acquéreurs/oueurs potentiels de la position des locaux dans l'une des trois zones ROUGE, ORANGE, JAUNE. Chacune de ces cinq zones fera l'objet de normes volontaristes d'isolation acoustique des bâtiments neufs publiées par la Région Ile de France. Par ailleurs je préconise la mise en place d'un abaque dégressive du taux de logements sociaux imposés en fonction de la surface au sol des programmes, sinon on aura dans certains cas la constitution de quartiers entiers de logements sociaux comme il y a 50 ans (Partie 3 Intensifier le renouvellement urbain et Maitriser le développement urbain).La rédaction des OR58, OR59 qui préconisent une moyenne de 2/3 de logements dits sociaux est très insuffisante pour éviter des effets massifs de quartiers faute de critères permettant de gérer le pic de ne pas aller trop loin en matière de concentration des logements sociaux. Je propose que le SDRIF-E incorpore une règle de pondération des programmes de construction ou de rénovation en logements dits sociaux</p>
Mail 2581			X														<p>M. LE CORROLLER Philippe de Vincennes a écrit : Je suis un peu surpris de voir que le prolongement de la ligne 1 du métro est indiqué comme " validé « , alors qu'une Enquête publique a émis un Avis Défavorable en 2022. Or la Commission d'Enquête était présidée par le général de gendarmerie Chaulet...qui préside aujourd'hui cette Commission d'enquête du SDRIF ! Plaisante coïncidence, vous en conviendrez. Par ailleurs je rappelle que ce prolongement de la ligne 1 avait également fait l'objet d'un Avis défavorable du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), pour " bilan socio-économique négatif ". Est-on prêt aujourd'hui à gaspiller l'argent public, alors que notre Etat croule sous 3.088 milliards de dette et redoute d'être déclassé par les Agences de notation ? J'observe enfin que Clément Beaune, ministre des Transports en 2022, a refusé, le 14 décembre d'accorder une Déclaration d'utilité publique à ce projet, au vu du désastre environnemental annoncé pour le bois de Vincennes. Certes, il a renvoyé à " des études complémentaires". Mais IDF Mobilités s'est bien gardée d'étudier un autre tracé, qui épargnerait le bois de Vincennes, se contentant d'évoquer des "</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	replantations" comme mesure de compensation : c'est se moquer du monde ! C'est d'autant plus absurde qu'une solution existe : pour desservir Les Grands Pêchers, prolonger la ligne 9, à partir de son terminus actuel Mairie de Montreuil ; pour desservir Les Rigollots, coupler ligne de bus en site dédié et piste cyclable, comme le préconise le SGPI. Bref, quand va-t-on avoir le courage politique de dire la vérité sur ce projet ?
Mail 2582																X	<p>M. ANTY Olivier Maire de Bernes-sur-Oise a écrit : Avis de la commune dans le cadre de l'enquête publique :</p> <p>Monsieur le Président,</p> <p>Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de schéma directeur de la Région Ile de France-Environnemental (SDRIF-E), certains points suscitent d'importantes réserves de ma part :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>La demi-pastille permettant l'artificialisation de 10 ha entre la limite Est d'urbanisation de la Grande Rue et le collège Pierre Perret</u> <p>Cette disposition ne correspond à aucun projet communal, ce secteur étant classé en zone agricole dans le PLU. Je m'étonne donc de voir une possibilité d'extension de 10 ha sur ces parcelles agricoles, à l'heure où nous devons prendre en compte le ZAN et au regard de notre attachement à préserver l'environnement et le cadre de vie des bernois. Par ailleurs des boisements sont identifiés comme des « Espaces Boisés Classés » en sortie de zone urbaine, comme tend à le souligner la présence d'un « front vert » sur vos plans. Je demande donc à ce que cette demi-pastille de 10 ha soit retirée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Notre attachement à la protection de l'environnement</u> <p>Il est inséré une note sur les modifications du schéma suite à la loi ZAN du 20 juillet 2023 (dossier 5 - Annexes techniques sur le projet de SDRIF-E).</p> <p>Le projet porté par l'APIJ (Agence publique pour l'immobilier de la justice) de centre pénitentiaire nord francilien situé à Bernes sur Oise dont la consommation d'ENAF est estimé à 5 hectares entre ainsi dans la capacité de 2 755 hectares d'urbanisation dédiée aux projets d'envergure nationale.</p> <p>Pourquoi les collectivités territoriales voient leurs capacités d'urbanisation se restreindre quand dans le même temps, certains projets s'imposent à elles ? Un régime spécifique a été ainsi mis en place pour les projets d'envergure nationale, dont le centre pénitentiaire Nord Francilien situé sur notre Commune en est l'illustration.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p><u>- La mise en compatibilité du PLU imposée</u></p> <p>Cela implique de modifier notre Plan Local d'Urbanisme arrêté le 30 mars 2023, fruit d'un long travail en amont, durant 3 ans avec l'ensemble des partenaires du territoire communal, ce qui revient à remettre en question la zone naturelle, par l'implantation d'un centre pénitentiaire.</p> <p>Par conséquent, j'émet un avis défavorable pour la partie de l'enquête publique qui pénalise la Commune de Bernes sur Oise, les objectifs de baisse du rythme d'artificialisation étant revus à la baisse et l'obligation de modifier le PLU originel de la Commune remet en question la libre administration des collectivités territoriales.</p>
Mail 2583		X	X				X										<p>Alexandre (Anonyme) de Ozoir-la-Ferrière a écrit :</p> <p>Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences.</p>
Mail 2584		X	X	X			X							X			<p>M. BRETON Laurent de Lésigny a écrit :</p> <p>Le projet du SDRIF-E, comme présenté reçoit mon entière adhésion et notamment du fait qu'il répond tout à fait aux objectifs : * La protection des espaces naturels et agricoles, * Le développement de cadres de vie agréables qui encouragent une diversité de parcours résidentiels pour les Franciliens, * Un développement économique équilibré. Aussi dois-je m'élever contre le projet aberrant du maire d'Ozoir-la-Ferrière, consistant à urbaniser une zone agricole de 25 hectares près du clos de la vigne (le long de la départementale 354) en y construisant 1500 logements et une zone industrielle. En effet, ce projet va à l'encontre de l'ensemble des objectifs annoncés dans SDRIF-E, évoqués ci-dessus. Le manque d'accessibilité de cette partie du territoire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, n'étant desservie que par une départementale 354 très étroite et débouchant sur un goulot d'étranglement au niveau des deux rond-point donnant accès à la nationale 4 vers la 104 et permettant de la 104 d'accéder à la commune. Le pont enjambant la Nationale 4 est également très étroit. En conséquence nous assistons déjà à des bouchons chaque jour n'assurant pas un confort d'utilisation en regard des objectifs fixés. Aussi, la création de cette nouvelle zone d'urbanisation ne fera que nuire et rendant impossible l'utilisation de cette route et donc à l'accès au RER E pour les habitants de Lésigny. Pollution, nuisance sonore, destruction du cadre de vie, artificialisation des sols agricoles. Seront la conséquence de ce projet. Vous demandant de rejeter toute évolution du SDRIF-E qui voudrait prendre en compte ce projet.</p>
Mail 2585		X															<p>Commune de Lévis-Saint- Non a écrit :</p> <p>La commune de Lévis-Saint-Non joint une délibération du conseil municipal ou elle demande que les capacités d'extension non cartographiées inscrites au SDRIF E pour le territoire de la commune soient supprimées pour être compatibles avec le plan du parc du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, opposable au PLU.</p>
Mail 2586																X	<p>Sophie (Anonyme) de Noiseau a écrit :</p> <p>Comment se décompose les 95 ha des projets portés par l'APIJ indiqué en page 66 du document d'orientations</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	réglementaires entre les différents sites de centres pénitenciers ? dans un autre document, la somme des différents projets APIJ ne représentent que 88ha ? comment expliquer cette différence ? Pourquoi l'Etat n'a pas recours à des friches pour la construction de ces centres plutôt qu'à des terrains agricoles ?
Mail 2587																X	Sophie (Anonyme) de Noiseau a écrit : Bonjour, je suis pour le maintien de l'armature verte sanctuarisée dans le SDRIF E pour Noiseau. L'ensemble des
Mail 2588				X										X			Isabelle (Anonyme) de Palaiseau a écrit : Artificialisation des sols, bétonisation du plateau dit "de Saclay" et urbanisation de ses terres agricoles. Ces projets sont en complète contradiction avec les constats du GIEC et avec les objectifs environnementaux affichés
Mail 2589																	CREDIT AGRICOLE a écrit : Hors enquête
Mail 2590			X														Francis (Anonyme) de Montmorency a écrit : Il me semble indispensable de terminer cette liaison A15-A1. En effet, depuis de trop nombreuses années son absence entraine une circulation accrue, lente et polluante dans les rues de nos villes (Soisy, Montmorency, Deuil...) au détriment de la qualité de vie générale. Je précise que le parachèvement de ce BIP devra bien évidemment être accompagné d'un reboisement de qualité
Mail 2591			X														Nicolas (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : Résidant à Deuil la Barre depuis de nombreuse années, le projet du BIP est un non-sens. Celui-ci amènerait des milliers de voitures et de camions sur les communes provoquant une forte pollution atmosphérique et sonore. Des milliers d'enfants dont les écoles sont situées le long du tracé sont concernés. Les couloirs aériens de l'aéroport CDG occasionnent déjà beaucoup de nuisances et pollutions, n'en rajoutons pas ! Les espaces naturels déjà assez rares seraient encore plus impactés. Je souhaite que ce projet polluant et vieux de plusieurs dizaines d'années soit arrêté au profit de mobilités douces.
Mail 2592					X												Julia (Anonyme) de Villejuif a écrit : Les arbres sont majestueux, leur destruction est intolérable. Ils sont des vieux sages qui nous protègent, nous bercent, nous couvrent, nous alimentent, nous permettent de respirer, et j'en passe. Le S.D.R.I.F. doit imposer la conservation des arbres existants dans les milieux urbains comme il l'a fait pour les milieux agricoles avec l'OR 18. Car les arbres adultes sont des monuments naturels qui participent, de par leur nature, à atteindre les objectifs fixés par le Plan d'Aménagement Régional du S.D.R.I.F. en matière de santé, de sécurité, de régulation du climat ou encore d'accueil de la biodiversité. En revanche, l'abattage de ces arbres empêche d'atteindre ces objectifs voire accélère une fuite en avant. Or, l'obligation de densifier les zones urbaines (OR57) entraîne presque systématiquement la coupe des arbres existants (ou leurs mutilations) et la disparition des espaces de pleine terre (condition essentielle pour le développement d'arbres en bonne santé) dans les zones urbaines, sans remise en question des projets. Il est d'abord essentiel de conserver les arbres existants - dont il n'est fait mention nulle part dans le S.D.R.I.F. - afin de ne pas supprimer des fonctions écologiques (stockage de carbone, régulation des températures et de l'hydrométrie...) qui ne seraient compenser que plusieurs dizaines d'années plus tard avec la plantation de jeunes sujets
Mail 2593																X	Mme KACZMAREK Gaelle de Magnanville a écrit : _En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. Également ces terres sont très argileuses à cet endroit et des constructions n'ont pas leur place. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. La circulation serait multipliée par 3 ou 4 déjà aux heures de pointes, ramassage scolaire.... Les routes sont surchargées. Sans parler des nuisances sonores. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse
Mail 2594			X														M. MARCHANDISE Erick de Paris a écrit : Bonjour, Le nouveau SDRIF ne mentionne plus les vélo routes qui traversent l'Ile-de-France. Elles sont importantes aussi dans le réseau cyclable francilien. Il faudrait les indiquer de nouveau
Mail 2595																X	Jean-Marie (Anonyme) de Mézy-sur-Seine a écrit : Je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles de Magnanville. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que citoyen, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie d'une petite commune entre ville et campagne. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur les infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour les habitants, essentiels à leur bien-être. Leur disparition nuirait significativement à leur cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection des espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. De plus, à seulement 150 mètres du site prévu, se trouvent un lycée général, un lycée professionnel de 1000 élèves, une école primaire et à moins de 100 mètres un lotissement de plus de 100 logements !!POURQUOI NE PAS TROUVER UN SITE DEJA URBANISE UNE FRICHE ! Connaissez-vous l'observatoire des friches franciliennes ? C'est un document établi par l'Institut Paris Région en 2021, suite au lancement du Plan Friches par la Région Ile de France en 2019.2 700 friches ont été répertoriées sur toute la région Ile de France : Des sites abandonnés, pour certains à proximité d'infrastructures routières parfaitement desservis. Une plateforme d'analyse a d'ailleurs été élaborée (Cassius),

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	permettant de trouver d'une part : le meilleur usage pour une friche donnée ; d'autre part : les meilleures friches disponibles pour un usage donné. Pourquoi ne pas se servir de cet outil pour trouver un site plus approprié et permettant la requalification d'un site abandonné ? Il est complètement aberrant de déroger aux règles imposées dans le SDRIF-E et de permettre la destruction de dizaines d'hectares de terres agricoles fertiles, pour construire un centre pénitentiaire aussi monumental !! La commune de Magnanville n'a pas à subir la destruction de ses terres agricoles ... Les habitants de Magnanville, de Soindres, de Vert et des communes alentour n'ont pas à subir la dégradation du paysage et de leur cadre de vie... Nos enfants lycéens n'ont pas à subir l'extrême proximité avec ce centre pénitentiaire... La mesure dérogatoire permettant la possibilité de construire à Magnanville sur des terres agricoles doit être supprimée. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 2596			X														M. BRUNETON Michel de Drancy a écrit : Je propose la création d'une plateforme multimodale : Garonor - Gares Le Blanc-Mesnil-Drancy-Le Bourget vers gares de Paris. La même chose vers le sud et le nord. Les infrastructures existent et le besoin aussi via 'le dernier km' achat sur le net. Des voitures de voyageurs rénovées et adaptées aux poussettes, vélos, patinettes, etc. comme en Europe. Des réserves foncières, sur anciens sites industriels, pour activité tertiaires avec emplois de proximité évitant les transports éloignés. A la Défense sur 45 000 'travailleurs' n'habitent pas le 92 !!! Des transports transverses pour la grande banlieue : Meaux-Melun, ou Pontoise-CDG. Des réserves foncières, en cas de rénovation, pour des écoles, lycées, universités. Enfin de vrais espace 'vert' parc, bois, espace d'eau au cœur de nos 'méga' villes
Mail 2597															X		Corinne (Anonyme) de Servon a écrit : Je suis contre l'urbanisation sur les terres agricoles de Brie Comte Robert. La construction d'un centre commercial est une hérésie à l'heure où beaucoup de centres alentours ont du mal à subsister !
Mail 2598			X														M. DE ABREU Rodolphe de Limeil-Brévannes a écrit : J'aimerais contribuer à l'amélioration du SDRIF-E 2040 avec ces quelques propositions. Tout d'abord, concernant la loi ZAN, je ne peux redire mon attachement à ce que la région ce conforme à cette loi qui a pour objectif l'arrêt pur et dur de l'artificialisation des sols. La démographie française étend appelée à baisser dans les prochaines années, la demande en logement va finir par se résorber et favoriser la démolition/reconstruction de quartiers moins denses au profit d'une densification peut permettre de créer beaucoup de logements. La densification des quartiers se situant aux alentours des centres-villes aura pour effet de créer une ville dynamique, de favoriser les mobilités douces, le commerce de proximité et l'activité économique. Bien que le rêve français du pavillon individuel soit le graal pour bon nombre de franciliens, il faut engager la réflexion des transformations des biens immobiliers individuels pour permettre l'accès à un jardin à tous. EX : des retraités habitant seuls une maison de 200m² avec jardin peuvent transformer leur grande maison en 3 appartements de 60m² avec un accès pour tous au jardin. Concernant les mobilités, nul doute que le règne de l'autosolisme touche à sa fin. De plus en plus de franciliens n'ont pas de voiture soit par manque de moyens, soit car son utilisation n'est pas essentielle. Les mobilités partagées et collectives s'imposent donc de plus en plus. Les efforts fournis par la Région Ile-de-France depuis près d'une décennie pour améliorer les transports en communs (renouvellement du matériel et extension du réseau) et les mobilités partagées sont FANTASTIQUES. Néanmoins, ce SDRIF-E n'est pas assez ambitieux sur les mobilités car premièrement, ils s'appuient trop sur une vision court terme de la réalisation du Grand Paris Express. Les travaux ne s'achèveront sans doute pas avant 2035 pour les dernières portions de lignes de métro et après ? On ne se sait pas trop à quoi

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	s'attendre du côté du transport ferré. Quelques pistes de travail qui me semble pertinentes au niveau du transport ferré pour aller plus loin et anticiper les besoins : - Accélération du chantier du métro 15 : tous les plus grands réseaux urbains ont un métro circulaire et sa réalisation permettrait de désaturer très vite des portions d'autoroutes et le trafic automobile local. L'échéance 2030-35 pour la section Ouest du métro est trop lointaine.- Prolongation métro 16 à l'Ouest : démarré des études de faisabilité et de pertinence d'une prolongation à l'Ouest du métro 16 (St-Denis Pleyel - Houille Carrière sur Seine) avec arrêt à Gennevilliers (RER C & T1), Asnières-Gennevilliers (M13 & T1), Colombe (Ligne J), Pont de Bezons (T2) et Houille (RER A, Ligne J et L).- Prolongation métro 17 à l'Ouest : démarré des études de faisabilité et de pertinence d'une prolongation à l'Ouest du métro 17 (St-Denis Pleyel - Franconville) arrêt à Villeneuve-La-Garenne, Argenteuil, Sannois et Franconville.- Prolongation métro 18 à l'Est : démarré des études de faisabilité et de pertinence d'une prolongation à l'Est du métro 18 (Aéroport d'Orly - Boissy-St-Léger) avec des arrêts à Ablon (RER C), Villeneuve-St-Georges (RER R, Ligne R, Ouigo), Limeil-Brévannes (Cable A) et Boissy-St-Léger (RER A).- Lancer les études pour la "Méridienne 77", une voie ferré reliant Melun à l'Aéroport CDG. Une idée intéressante de nos amis communistes (ça arrive des fois) mais terriblement pertinente et moderne pour anticiper l'augmentation démographique prochaine du 77. En résumé, mieux relier Orly à l'Est de son territoire (91 et 94), CDG au 77, 93 et 95, permettraient de désenclaver des quartiers entiers et de diminuer les temps de parcours pour rejoindre ces lieux hautement stratégiques pour l'économie francilienne. Si le développement du co-voiturage à grande échelle reste une grande réussite de la Région, il faut pousser le travail encore plus loin maintenant pour convaincre d'autres conducteurs de s'y mettre pour de bon (voies réservées sur les grands axes routiers, annuaires d'entreprise ou encore aire de covoiturage dédiée). Accélérer la création de grandes artères cyclables grâce au très bon travail du collectif "RER Vélo" sont aussi un bon fil rouge pour mettre enfin les franciliens sur un vélo. En passant, l'activité physique est bonne pour la santé des habitants ! Des franciliens en forme = des dépenses de santé en moins :) Autre conseil personnel, le SRIF-E veut s'appuyer sur le récent rapport de Mr François Durovray concernant la création d'une cinquantaine de lignes de bus Express dans la région : OUI ! Incroyable idée à mettre en place au plus vite.
Mail 2599			X														Mme DUFOUR-MARTINEZ Catherine de Domont a écrit : Avez-vous pensé aux problèmes de santé lié suite la construction de ce Bip, de pollution de l'air, du bruit, ..., pour tout le monde et surtout pour nos enfants que vous obligez à accepter sans leur demander leur avis, il n'aura juste que le droit d'être malade. La destruction des espaces naturels est une folie aussi bien pour la vie des êtres humains que pour la faune et la flore existantes et que vous amplifiez chaque jour un peu plus. La destruction des îlots de fraîcheur pourtant nécessaires suite à l'augmentation permanentes des températures y avez-vous pensé ? Vous n'avez pas encore compris en voyant tous les problèmes d'inondations en ce moment qu'il est nécessaire de revoir la politique tout bétonner, tout asphalter ? J'entends parler des problèmes climatiques depuis les années 1970 et rien ne bouge, tout est toujours basé sur le pouvoir et l'argent, mais vous rendez vous compte que nous sommes tous en train de mourir et que nous n'offrons à nos descendants que de la souffrance ?
Mail 2600			X	X	X												Arielle (Anonyme) de Ozoir-la-Ferrière a écrit : Je suis contre le projet de construire des logements sur les parcelles (actuellement agricole) au sud de la N4 sur la commune d'Ozoir la ferrière. On ne peut déjà plus circuler aux heures de pointes de ce côté d'Ozoir (entre autres) avec des files de voitures qui vont du rond-point jusqu'à la N 4 et des files entre le clos de la vigne et le rond-point. Il y a déjà des bâtiments qui poussent partout en centre-ville et dans la zone industrielle. Quand va s'arrêter cette folie. Il n'y aura plus 1m2 de verdure dans cette ville ??

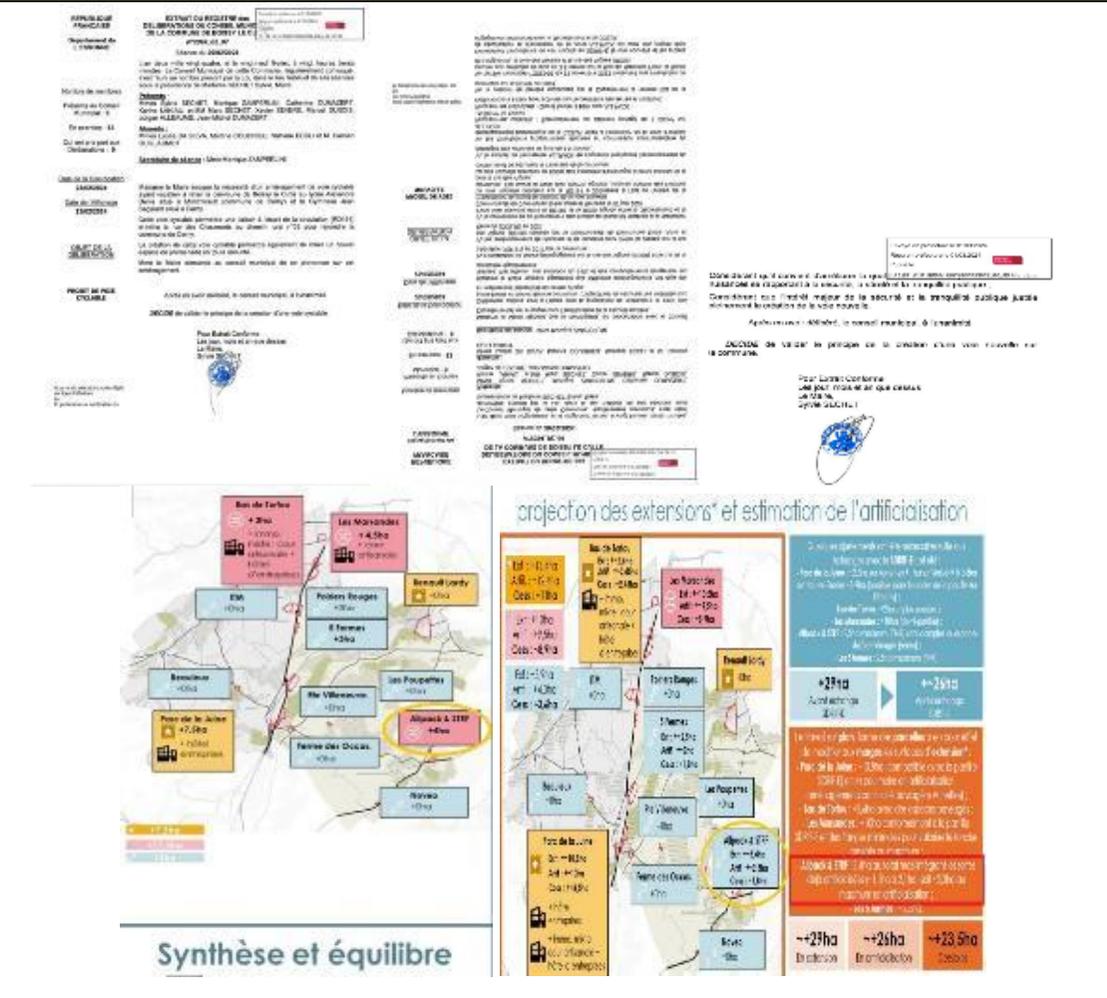
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2601				X	X	X											<p>Mme CAPELLA Emmanuelle de Villejust a écrit : Je vous prie de trouver ci-joint la contribution de la Commune de Villejust dans le cadre de l'enquête publique du SDRIF-E</p> <p>L'enquête publique relative au projet de Schéma Directeur de la région Ile de France – Environnemental (SDRIF-E) a été lancée.</p> <p>A cette occasion, nous souhaitons renouveler nos remarques sur le projet préalablement transmises dans le cadre des contributions des communes et des PPA via la communauté d'agglomération Paris-Saclay.</p> <p>Tout d'abord, bien que nous comprenions l'enjeu d'économie d'espace et l'intérêt de viser un objectif « zéro artificialisation nette », nous tenons à vous faire part de notre étonnement quant aux objectifs fixés pour notre territoire qui nous paraissent contradictoires car ils ne semblent pas tenir compte du contexte territorial dans lequel nous nous trouvons.</p> <p>Le projet du SDRIF-E identifie le territoire de Villejust comme faisant partie de la couronne d'agglomération.</p> <p>A ce titre, la Commune est soumise aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de logements au sein des espaces urbanisés, - Sanctuariser l'armature verte (qui porte sur l'ensemble du territoire à l'exception du parc d'activités de Courtaboeuf), - Sanctuariser le site d'activité d'intérêt régional : Courtaboeuf. <p>Afin de répondre à ces objectifs, il ne nous est accordé aucun potentiel d'extension alors même que le territoire est en partie occupé par le Parc d'Activités de Courtaboeuf (51,34 ha sur le territoire de Villejust) qui est de plus partie intégrante de l'OIN du Plateau de Saclay faisant d'ailleurs l'objet d'un PPA dont la Ville, la CPS et la Région sont signataires.</p> <p>En effet, étant identifiée comme Commune de la couronne d'agglomération, nous ne bénéficions pas du minimum de 1 hectare d'extension comme les autres communes moyennes, petites ou rurales.</p> <p>Dans le cadre de l'avant-projet, la carte « Maitriser le développement urbain : une région polycentrique » (OR, page 44) indiquait que Villejust faisait partie de la polarité Courtaboeuf/Les Ulis mais la liste des communes bénéficiant des capacités d'extension associées aux polarités ne faisait pas mention de notre territoire. Ainsi, Villejust ne bénéficiait pas non plus des 2% d'extensions potentielles de la superficie des espaces urbanisés au titre des polarités.</p> <p>Le projet arrêté a modifié la localisation de cette polarité qui ne touche plus le territoire de Villejust ce qui est incohérent avec la réalité de terrain, puisque le parc d'activités de Courtaboeuf porte sur trois territoires : Les Ulis, Villebon-sur-Yvette et Villejust.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Ainsi, alors même que le territoire de Villejust accueille de nombreux emplois grâce à la présence de la ZAC de Courtebeuf, aucune possibilité d'extension n'est mise à notre disposition.</p> <p>De plus, il nous paraît dommageable de ne pas reprendre l'aménagement progressif de la consommation d'espace comme cela est prévu par la loi. En effet, notre territoire ne bénéficie d'aucun potentiel d'extension et ce dès l'approbation du SDRIF-E.</p> <p>Pourtant, d'autres dispositions législatives viennent fixer des objectifs d'évolution du territoire, notamment la loi SRU.</p> <p>En effet, la Commune de Villejust est soumise à l'article 55 de la loi SRU imposant au territoire au moins 25% de logements sociaux non pas depuis l'adoption de la loi en 2000 mais seulement depuis 2013, du seul fait de son intégration nouvelle à la CA Europ' Essonne et non de sa démographie (population 2013 : 2.296 habitants).</p> <p>Cet objectif de production de logements sociaux s'impose ainsi depuis moins longtemps que pour les autres communes et bien que nous tentions de répondre aux objectifs tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif au sein du tissu urbanisé, les possibilités s'amenuisent.</p> <p>Une densification excessive des tissus urbanisés existants est de nature à mettre en péril notre patrimoine, la nature rurale de notre habitat et le cadre de vie de nos concitoyens.</p> <p>Par ailleurs, le territoire de Villejust présente plusieurs contraintes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est situé dans un couloir aérien de l'aéroport d'Orly et subit donc des nuisances importantes en raison du survol des avions, (le dernier projet du PEPB Intégrait d'ailleurs la totalité du territoire communal dans la zone de bruit). - Il accueille un transformateur électrique important (le plus grand de France) qui induit le passage de très nombreuses lignes électriques à très haute tension sur l'ensemble du territoire. <p>Aussi, nous demandons à ce que soit recherché une plus grande cohérence entre les objectifs fixés et les outils mis en place pour y répondre et surtout que ceux-ci puissent être adaptés en fonction des territoires sur lesquels ils s'appliquent.</p>
Mail 2602																X	Laurent (Anonyme) de Athis-Mons a écrit : Je suis contre le complexe industriel face à Ablon
Mail 2603		X		X													DELTEXPLAN-ANALYSE a écrit : Une enquête publique visant à transformer des friches industrielles en zones résidentielles peut susciter diverses réactions et être contestée pour plusieurs raisons. Voici quelques points à considérer : Impacts environnementaux : La transformation de friches industrielles en zones résidentielles peut soulever des préoccupations environnementales, notamment en ce qui concerne la pollution des sols et de l'air. Les anciennes activités

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	industrielles peuvent avoir laissé des contaminants qui pourraient poser des risques pour la santé des futurs résidents, s'ils ne sont pas traités ou s'ils sont traités des surcouts. Risques pour la santé publique : Si les friches industrielles présentent des risques pour la santé publique en raison de la contamination des sols ou de la présence de substances toxiques, les résidents pourraient être exposés à des dangers potentiels. Cela peut entraîner des inquiétudes légitimes de la part de la population locale Perte d'emplois et de revenus : La conversion de zones industrielles en zones résidentielles peut entraîner la perte d'emplois dans le secteur industriel local. De plus, les autorités fiscales pourraient perdre des revenus provenant des entreprises industrielles, ce qui pourrait affecter les finances publiques. Besoin de logements vs. Protection de l'emploi : La transformation de friches industrielles en logements peut répondre à un besoin crucial de logements sur du court terme, surtout dans les zones urbaines densément peuplées. Cependant, cela peut également entraîner une réduction des zones industrielles disponibles, ce qui pourrait nuire à la diversification économique et à la création d'emplois dans certaines régions. Consultation publique adéquate : Pour que ce type de projet soit légitime et accepté par la communauté, il est essentiel de mener une consultation publique adéquate, où les préoccupations des résidents locaux sont entendues et prises en compte. Une transparence totale sur les enjeux et les décisions prises est également cruciale pour instaurer la confiance. Stratégie de réaménagement équilibrée : Plutôt que de privilégier exclusivement la transformation des friches industrielles en logements, une approche équilibrée pourrait être privilégiée, favorisant la diversification des usages du sol pour répondre aux besoins résidentiels tout en préservant une part de l'activité industrielle. Du mixte. La transformation des friches industrielles en zones résidentielles peut être un processus complexe et controversé, nécessitant une analyse approfondie des implications environnementales, sociales et économiques, ainsi qu'une consultation publique transparente et significative. Privilégier la revitalisation des friches industrielles en reconstruisant des centres de production présente plusieurs avantages, notamment dans un contexte économique en difficulté : Création d'emplois locaux : La reconstruction de centres de production sur les friches industrielles peut créer des emplois locaux, ce qui contribue à réduire le chômage et à stimuler l'économie locale. Dynamisation de l'économie locale : Les centres de production revitalisés peuvent stimuler l'économie locale en favorisant le développement de l'industrie et en attirant d'autres entreprises connexes, telles que des fournisseurs et des services de soutien. Utilisation efficace des infrastructures existantes : La réutilisation des friches industrielles existantes pour la construction de centres de production permet de maximiser l'utilisation des infrastructures déjà en place, ce qui réduit les coûts de construction et favorise une utilisation plus durable des terres. Ou la valorisation des déconstructions, ouvrant des droits à des subventions. Valorisation du patrimoine industriel : La revitalisation des friches industrielles permet de préserver et de valoriser le patrimoine industriel local, ce qui peut avoir des retombées positives sur le tourisme et la culture locale. Réduction de la pression sur les terres agricoles et naturelles : En réaffectant les friches industrielles à un usage industriel, cela permet de limiter l'expansion urbaine sur les terres agricoles et naturelles, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement. Développement de compétences locales : La création de centres de production offre des opportunités de formation et de développement de compétences pour les travailleurs locaux, ce qui peut améliorer leur employabilité à long terme. Augmentation des recettes fiscales : La revitalisation des friches industrielles peut augmenter les recettes fiscales pour les autorités locales, grâce à la création d'emplois et à l'activité économique générée par les nouveaux centres de production. Réduction de la dépendance aux importations : La relance de l'industrie locale peut réduire la dépendance aux importations en produisant des biens localement, ce qui contribue à renforcer la sécurité économique et à favoriser l'autosuffisance. La revitalisation des friches industrielles en reconstruisant des centres de production présente de nombreux avantages économiques, sociaux et environnementaux, ce qui en fait une stratégie attrayante pour

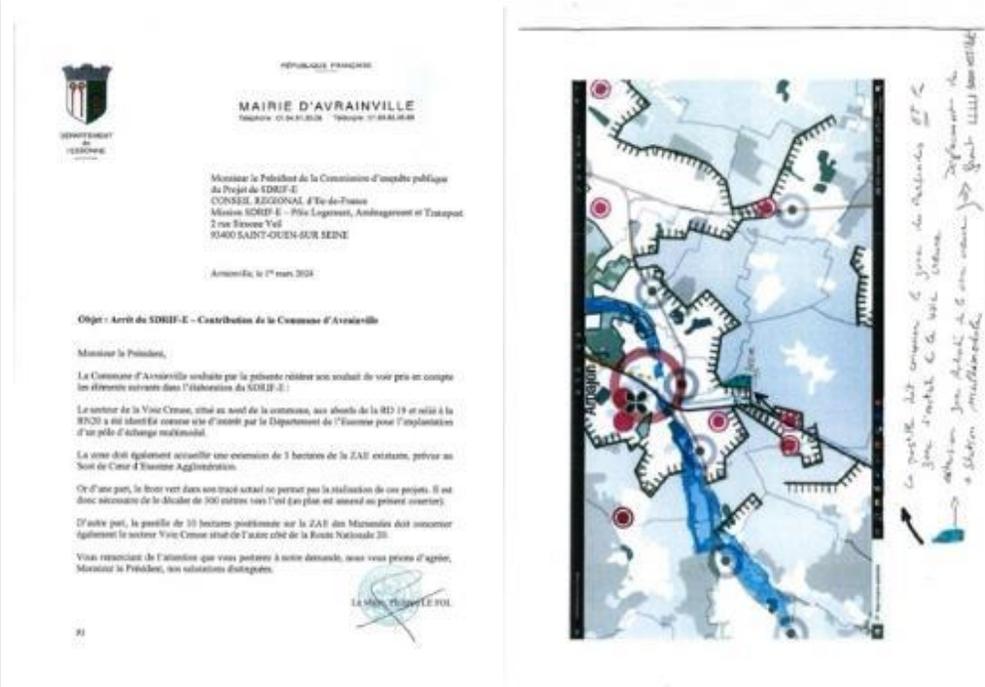
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	stimuler le développement économique dans les régions touchées par une chute de l'activité industrielle. En conclusion, Il est important de considérer plusieurs aspects lorsqu'on envisage d'augmenter la densification urbaine, surtout dans le contexte où les villages se désertifient faute de transport actuel et en envisageant que les types de moyens de transports évolueront, comme par exemple en n'utilisant plus les infrastructures actuelles. Les pistes de réflexion : augmenter la densification urbaine dans les villages désertifiés tout en tenant compte des besoins d'évolution dans les transports et dans la société nécessite une planification minutieuse, une vision à long terme et une collaboration étroite avec la communauté locale, les entreprises, les artisans, les ressources.
Mail 2604																	X Mme LE GUEN Miriam de Montreuil a écrit : POUR UNE ARTIFICIALISATION DES SOLS SOUTENABLE La trajectoire proposée par la région ne permettra pas d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050. Pourtant, la révision du S.D.R.I.F. a été initiée suite à la Loi Climat et Energie d'août 2021 dans l'objectif d'intégrer l'objectif ZAN. Cette trajectoire a été définie d'abord au regard d'objectifs de développement démographique et économique qu'il convient de remettre en question. Car la mise en œuvre du ZAN participe fortement à la lutte contre les effets du réchauffement climatique, la résilience alimentaire ou encore à l'atténuation de l'érosion de la biodiversité. La région doit donc proposer une trajectoire plus ambitieuse et viser le Zéro Artificialisation Brute, et anticiper la renaturation pour les territoires les plus denses pour lesquels l'habitabilité en 2050 n'est pas assurée.
Mail 2605			X														Mme GOLGER Valérie de Drancy a écrit : Je pense sincèrement que le pôle du Bourget est suffisant et que le coût des travaux supplémentaires seraient faramineux pour 100m de souterrain supplémentaire et les impôts en conséquence. Auriez-vous la réponse à ma question ?
Mail 2606			X														M. FORAX Guy de Pontault-Combault a écrit : Améliorer les transports en commun, à ce jour, la cadence des RER E entre Tournan et Paris est de 15mn en heure de pointe et de 30mn en heure creuse. La fréquence pourrait être doublée.
Mail 2607																	X M. FORAX Guy de Pontault-Combault a écrit : Diminution des zones commerciales au profit des zones d'activités et des commerces de centre-ville. A ce jour tout le tissu urbain est gangréné par de multiples zones commerciales avec des enseignes qui bien souvent ne tiennent pas plus de 1 an ou 2, juste le temps de toucher les subventions à l'installation puis de disparaître avant d'aller toucher une subvention dans la ville d'à côté et de recommencer.
Mail 2608					X												M. FORAX Guy de Pontault-Combault a écrit : Permettre l'accès des bois et espaces verts situés en zone urbaine en prévoyant des accès situés à moins de 1km les uns des autres. Tout le contraire de ce qu'a fait la Région Ile de France qui a acquis le Bois Saint Martin avec l'argent du contribuable pour le clôturer totalement par la suite avec seulement 3 accès, distants de plusieurs km les uns des autres.
Mail 2609																	X M. KNIEWALLNER Daniel de Magnanville a écrit : Je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une maison d'arrêt sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie. Cela entraînerait des nuisances sonores, visuelles et aura inévitablement à moyen terme un impact important sur la tranquillité, la sécurité et le bien être des habitants de Magnanville et des villages alentours. Il faut garder à l'esprit qu'une construction de ce type à proximité de plusieurs structures scolaires (et prochainement, une résidence senior) aura des répercussions sur l'éducation de nos enfants qui ne demande qu'à vivre dans les meilleures conditions possibles afin de prétendre à un avenir meilleur. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour tous les citoyens, essentiels à notre bien-être et à notre santé physique et moral. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être de la population présente et future. J'espère que la réflexion collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 2610			X														Patrick (Anonyme) de Châtenay-Malabry a écrit : Afin de mieux desservir le sud des Hauts-de-Seine et désengorger la ligne B du RER, il serait utile de prolonger la ligne 4 du métro jusqu'à Châtenay-Malabry et de permettre ainsi une connexion avec le T10
Mail 2611		X		X													M. BRAUGE Philippe de Lésigny a écrit : La mairie d'Ozoir n'a cessé de favoriser les projets immobiliers depuis plusieurs années. Les immeubles remplacent les petits pavillons, la ville a perdu son aspect tranquille et pittoresque. Aujourd'hui elle demande une dérogation pour construire 1500 logements supplémentaires dans une région où les infrastructures routières sont déjà saturées. Ce projet est aberrant. D'ailleurs la D 354 entre Lésigny et Ozoir est souvent embouteillée en semaine. La CCPB veut urbaniser les terres agricoles entre Ozoir et Férolles alors que de jeunes agriculteurs ne trouvent plus de terres à exploiter. Les futures générations ne connaîtront que du béton. Est-ce là l'héritage que nous voulons laisser à nos enfants et petits-enfants ? Les équipes de la SDRIF-E ont élaboré un excellent projet, pourquoi le modifier ?
Mail 2612		X	X	X			X									X	M. et Mme Jean-Marie et Noelle GUEGEN de Pontault-Combault ont écrit : On ne peut être que d'accord avec les propos tenus par Mr Bord depuis l'annonce du nouveau schéma directeur de la région Ile de France. En effet, ce projet est, on ne peut plus farfelu. Envisager la construction de 3000 logements sur une ville comme Pontault et parler simultanément « des cadres de vie désirables et des parcours de vie facilités » est, on ne peut plus contradictoire. D'une part, les espaces verts se sont faits de plus en plus rares ces dernières années (même si la ville plante aujourd'hui beaucoup d'arbres) d'autre part, la circulation devient un véritable enfer sans parler du stationnement ; alors que deviendra notre ville avec 3000 logements supplémentaires ? Par ailleurs il serait peut-être bon de comparer l'évolution de la population de notre commune par rapport à l'évolution nationale ou à d'autres communes limitrophes ou pas très éloignées de Pontault. Il faut peut-être, également, rappeler que la population de Pontault est passée de 9000 en 1968 à 38000 en 2021 (soit 305% d'augmentation) Alors, non à ce projet et à tout projet de densification de la population de Pontault-Combault.
Mail 2613			X														Mme Sylvie SECHET, Maire de Boissy-le-Cutté a écrit : Pour compléter les demandes concernant l'insertion de la voie nouvelle et de la voie cyclable sur la commune de Boissy le Cutté dans le SDRIF E, vous trouverez ci-joint différents documents complémentaires qui renforcent le besoin fondamental de voir s'inscrire ces projets.

THEMES→	Commentaires																
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l'enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L'activité économique et l'emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l'air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L'eau	L'agriculture	L'adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																 <p>Document de planification urbaine de la commune de Bretteville-le-Rain, incluant un plan de zonage, des cartes de projection des extensions, et des synthèses d'équilibre.</p>	

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2614		X		X			X										Mme Maria-Manuella PEREIRA de Pontault-Combault a écrit : Je réside dans la ville de Pontault-Combault depuis de longues années, et pour la première fois je souhaite vous faire part de mon avis sur le schéma directeur proposé pour la région IDF et particulièrement l'impact pour la ville dans laquelle je réside. - L'obligation de construction de plus de 3000 logements supplémentaires apporterait une densification toujours plus forte, alors que la ville ne dispose déjà plus de structures (écoles, crèches, transports, médecins, clinique...En outre la Municipalité défend depuis plusieurs années a mis en place une cible portant sur un environnement protégé pour un mieux-être, avec des espaces verts et une densification mesurée ce qui ne pourra pas être respecté avec le schéma directeur évoqué. Aussi je vous confirme fortement mon opposition à ce projet, ce qui est d'une rareté, car habituellement, je préfère la négociation et le dialogue afin de trouver un consensus. Je reste à votre disposition.
Mail 2615					X											X	M. Bernard PRIEUR de Sucy-en-Brie a écrit : Contre l'installation d'un centre pénitentiaire à NOISEAU Sur cet emplacement, la construction d'une prison serait une catastrophe ! Les terres sont cultivées et une multitude d'espèces animales, si près de la forêt Notre Dame, serait totalement PERTURBÉE. UN GRAND NON !
Mail 2616																X	Mme Marie DAUBERT de Paris a écrit : Afin de préserver les arbres anciens, qui assurent un meilleur stockage du carbone que les jeunes plants, abritent mieux la biodiversité, offrent un meilleur ombrage source de fraîcheur en été, il est primordial d'inclure une recommandation sur la préservation des arbres d'alignement. Ce type d'arbres est exposé aux coupes abusives lors de projets d'aménagement concernés par le SDRIF. Aller vers la plus grande vigilance du représentant de l'état, la prise en compte de sources diverses quant aux études d'impact et phytosanitaire, ainsi que la volonté de privilégier par défaut la conservation de l'arbre ancien plutôt que la replantation et la compensation, sont des signes positifs à envoyer aux collectifs de riverains, aux scientifiques, et aux générations futures.
Mail 2617		X	X					X								X	M. Guy URBAIN d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : 1/La ville d'Ozoir est actuellement saturée sur tous ses axes routiers, plusieurs fois par semaine, et notamment sur les D354 et D351 qui reçoivent les flux de Ferolles, Lesigny, Chevry-Cossigny et ceux de la RN4 rejoignant Ozoir. Le pont qui enjambe la N4 et le rond-point du cinéma sont 2 goulets d'étranglement qui provoquent assez régulièrement 2 km de bouchon en provenance de Lesigny, 1 km en provenance de Chevry-Cossigny, 500 m avenue Charles De Gaulle à Ozoir et quelques fois un bouchon très dangereux sur la RN4. Le projet des Portes briardes prévoit la construction d'un véritable nouveau quartier de 1500 logements, attenant à une nouvelle zone industrielle. Cette nouvelle population, concentrée sur quelques hectares, va générer un flux supplémentaire de camions et voitures qui paralysera la ville si des modifications très importantes et très coûteuses ne sont pas envisagées auparavant. 2/Ce nouveau quartier devra accueillir près de 5000 personnes supplémentaires qui ne trouveront, ni médecin, ni école, ni collège, ni lycée pouvant supporter un tel afflux. Par expérience, Il nous a été très difficile de trouver un médecin traitant. Ces nouveaux habitants seront les plus mal lotis de la commune en termes de proximité des transports et s'ils s'avisent de se rendre à la gare d'Ozoir, ils passeront entre 30 et 45 mn dans les bouchons et ne trouveront aucune place de parking car ceux-ci sont déjà saturés. Ce projet transformera notre ville en un enfer permanent, entre bruit et pollution. 3/ La commune d'Ozoir, au travers de son PLU et de la charte environnementale des portes briardes, s'est fortement engagée dans la lutte contre le dérèglement climatique et la préservation des milieux humides, notamment des zones jouxtant le ru de la ménagerie. L'artificialisation de dizaines d'hectares va à l'encontre de ses engagements. Cette zone est un point de respiration entre Ozoir, Lesigny et Ferolles dont le remplacement par une zone bétonnée ne fera qu'accroître ce dérèglement. 4/Les portes briardes ont récemment

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	investi et réalisé un beau projet de voies douces reliant Lesigny, Ferolles et Ozoir. Ce projet financé par les portes briardes n'aura plus de sens, notamment pour ceux qui souhaite utiliser des moyens de transport non polluants. A cet effet, la D354 a été rétrécie en largeur pour y loger cette voie douce. L'augmentation massive du trafic sera également un risque important d'accidents graves. 5/Il me semble incontournable que les mairies des communes concernées consultent leurs concitoyens par un référendum local pour connaitre leur avis sur ce projet. En conclusion, le SDRIF-E ne doit pas être modifié car il est notre seul rempart pour faire face au dérèglement climatique tout en prenant en compte nos réelles préoccupations.
Mail 2618			X	X		X							X	X		X	Mme Cécile BONNIN de Magnanville a écrit : Identique obs 1097, 1104, 1106, 1107, 1893, 1896, 1903, 1909, 1912, 1913 et 1915.
Mail 2619			X													X	Anonyme de Montigny-lès-Cormeilles a écrit : La construction du BIP dans Val d'Oise. Je suis opposée à la construction de cette route car l'Île de France est déjà saturée de routes. Or il est avéré que plus on construit de routes, loin de vider certaines autres, on crée un appel d'air et la multiplication des voitures et camions. D'autre part 10 000 enfants vont être impactés par la pollution et par le bruit. Pour le SDRIF je dis : plus de transports en commun.
Mail 2620																X	M. Michel DUROSSET de Treuzy-Levelay a écrit : Il est demandé que les zonages et les surfaces déclarées urbanisables restent en lieu et place, surtout dans les communes rurales et ne soient pas captées pour être réattribuées aux communes urbaines. Des PLU ont été mis en place dans certaines communes, avec un coût non négligeable, avec des tensions parfois sévères, les remettre en cause serait évidemment un non-sens. Beaucoup de petits propriétaires ont gardé un terrain, soit pour leurs vieux jours afin d'avoir une fin de vie décente en vendant, soit pour aider leurs enfants à construire une maison ou tout simplement offrir un petit capital lors de leurs disparitions. De plus, la majeure partie des propriétaires, ont payé des frais de successions sur des valeurs de terrains urbanisables et ont eu que cette seule contrepartie. La commune, dont le PLU a été mis en place, ne doit pas être amputée ou alors, avec des concertations pour de possibles modifications mineures et en accord avec les élus communaux qui sont au plus près de leurs administrés.
Mail 2621		X	X													X	Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Il y a actuellement environ 15000 logements à Pontault-Combault ; envisager 3000 logements supplémentaires pour le futur est une aberration : - La fréquence des RER E qui dessert Pontault-Combault n'est déjà pas suffisante en ce moment. Et les bus non plus. - Les structures publiques : écoles de la ville, collèges et lycée, police, service postal... se sont pas compatibles avec l'arrivée de tous ces futurs habitants.
Mail 2622			X														M. Vincent PARMENTIER de Drancy a écrit : Étant habitant du centre de Drancy, aujourd'hui je dois mettre beaucoup de temps pour me déplacer vers mon lieu de travail ainsi que pour aller sur paris. A cause de ces temps de trajet, je ne prends que très rarement les transports en commun. Le prolongement du metro 7 au centre-ville me permettra d'aller plus rapidement et souvent sur Paris et ses alentours grâce aux transports en commun.
Mail 2623																X	Mme Corinne PORCHE de la mairie d'Avrainville a écrit : Contribution Commune d'Avrainville. Nous vous prions de trouver ci-joint la contribution de la commune d'Avrainville. Le Maire, Philippe LE FOL

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	 <p>Document administratif de la Mairie d'Avrainville, République Française, Département de l'Essonne. Objet : Arrêt du SDRIIF-E - Contribution de la Commune d'Avrainville. Le maire, Christophe Poul, a signé ce document le 07 mars 2024. À droite, une carte de planification urbaine avec des annotations manuscrites en français.</p>
Mail 2624			X														Anonyme de Drancy a écrit : Le prolongement de la ligne de métro 7 au centre-ville donnera beaucoup d'accessibilité à la ville particulièrement pour que mes petits enfants puissent venir me rendre visite.
Mail 2625							X									X	Mme Jamila ISTALEB de Limay a écrit : Je donne un avis défavorable pour le choix de la localisation d'un centre pénitentiaire à Magnanville. Il faut respecter la vie des habitants.
Mail 2626			X				X									X	M. Daniel GONCALVES d'Ablon-sur-Seine a écrit : Habitant d'Ablon j'ai eu connaissance d'un projet de port industriel sur les bords de Seine de Vigneux. Ce projet serait associé à la construction d'un pont. Avec ou sans pont, ce projet est un coup de canif de plus dans la qualité de vie des Ablonais et une atteinte grave à une zone à un paysage naturel protégé. Un projet à contre-sens de toutes les recommandations en matière de protection de l'environnement. Il ajouterait en outre des nuisances fortes pour les Ablonais déjà sacrifiés au profit des intérêts aéroporitaires. Pour toutes ces raisons, je m'oppose au projet de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2627			X				X	X	X				X			X	port et de pont portés par la région. M. Bruno BOSSARD (conseiller départemental remplaçant Val-de-Marne) d'Ablon-sur-Seine a écrit : Habitant Ablon sur Seine, j'ai eu connaissance d'un projet industriel de grande envergure et d'une usine de production d'hydrogène à Vigneux-sur-Seine, au niveau de l'écluse d'Ablon. Le SDRIF-E présente également le projet du franchissement de la Seine, à proximité, entre Athis-Mons et Vigneux. Ce pont routier à 4 voies devra permettre aussi d'alimenter en véhicules poids-lourds le port industriel (évaluation d'environ 1500 camions/jour supplémentaires sur le secteur). Ces projets auraient des conséquences désastreuses en termes de nouvelles pollutions induites qu'elles soient sonores, aériennes, de qualité des eaux ou visuelles pour notre commune et ses habitants. De plus nous assisterions à la destruction d'un des derniers paysages naturels et d'une zone protégée sur les bords de Seine en Ile-de-France. Ces projets se révèlent être en totale contradiction avec les conclusions du Grenelle de l'Environnement, des objectifs de lutte contre le dérèglement climatique, de la qualité de l'air que nous respirons et des lois ZAN (Zéro Artificialisation Nette des sols), du PPRI, du PPBE. Pour rappel, les Ablonnais subissent déjà fortement les nuisances aéroportuaires d'Orly (Air, Bruit), des lignes SNCF (C et D) du trafic routier (nœud du pont de Villeneuve, quais, RD...) du risque lié aux sites Sévésos proches (2 dépôts pétroliers GPVM et aéroport) ainsi que la traversée de notre commune par le pipeline pétrolier Trapil. Des études récentes démontrent l'impact de toutes les pollutions subies par les riverains des aéroports dont la vie en bonne santé est déjà impactée et l'espérance de vie diminuée. Pour toutes les raisons évoquées, je m'oppose personnellement aux projets de la Région Ile-de-France concernant notre environnement proche, projets qui défigureraient notre cadre de vie et impacteraient encore notre santé, à savoir le port industriel et l'usine d'hydrogène d'Haropa à Vigneux-sur-Seine ainsi que le pont routier entre Athis-Mons et Vigneux.
Mail 2628			X				X	X	X				X			X	Mme Danièle VERNET d'Ablon-sur-Seine a écrit : Identique obs 2627.
Mail 2629																X	Anonyme de Magnanville a écrit : Prison Magnanville. Emplacement trop proche des habitations et des lycéens !!
Mail 2630			X			X											Mme Zenab SOURY de Châtenay-Malabry a écrit : Je tiens à exprimer mon plein soutien au projet d'extension de la ligne de métro 4 jusqu'à la ville de Châtenay-Malabry. Ce projet représente une opportunité significative, bien au-delà de la simple commodité des déplacements. L'accès facilité à Paris ouvrirait d'importantes portes culturelles pour nos habitants. Sur le plan économique, l'impact serait également notable. Le projet stimulerait l'emploi la ville serait alors davantage plus attractive, dynamisant ainsi notre économie locale. Pour notre jeunesse, cette extension serait synonyme d'opportunités, en termes d'éducation, de stages et d'emplois à Paris, ouvrant la voie à un avenir prometteur là où parfois la nécessité de prendre plusieurs moyens de transport (comme le bus puis le RER, ou le tramway suivi du RER, avec des correspondances à Châtelet ou Denfert-Rochereau pour atteindre le nord de Paris et d'autres régions d'Île-de-France) peut constituer un obstacle significatif dans la vie quotidienne. En conclusion, l'extension de la ligne de métro est bien plus qu'une amélioration des infrastructures, c'est une chance d'ouverture et de développement pour notre jeunesse et l'ensemble des Châtenaisiens.
Mail 2631			X					X	X							X	Mme Colette PREVEL de Deuil-la-Barre a écrit : Non au bip. C'est le poumon vert de Deuil la Barre nous possédons un jardin d'une association les jardiniers de la côte.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2632			X					X	X							X	M. Michel PREVEL de Deuil-la-Barre a écrit : Non au BIP. Non à la détérioration des poumons verts. Halte à la pollution mécanique. Merci de nous laisser respirer.
Mail 2633			X														M. Iyad KAMEL de Drancy a écrit : Ce prolongement de la ligne 7 du Métro vers la mairie de Drancy est d'autant plus nécessaire, étant donné qu'une grande partie des Drancéens se déplacent vers Paris en raison de leurs emplois. La ville de Drancy, habitée par plus de 70 000 habitants, est mal desservie par les transports en commun. En effet, la seule station actuelle du RER B se trouve au nord de la ville, dans une zone peu habitée et mal desservie en raison de la présence de la voie ferrée. Le T1, vieillissant, ne permet pas de rejoindre la capitale et se trouve au sud de la commune, limitrophe de la commune de Bobigny. De plus, il est important de noter que la future station "Drancy-Bobigny" qui est entouré d'un hôpital, une zone industrielle, une ligne de chemin de fer et la A86 sera assez éloignée du centre-ville, qui, soulignons-le, est la zone la plus densément peuplée de la commune en raison du nombre important d'immeubles. Il est certain que ce prolongement permettra de favoriser les trajets entre banlieue (La Courneuve, Aubervilliers, Le Bourget et Drancy), mais également la création du nouvel atelier de maintenance simplifiera ce prolongement.
Mail 2634			X				X	X	X				X			X	Mme Julie LEGRAND d'Ablon-sur-Seine a écrit : Identique obs 2627 et 2628.
Mail 2635			X				X										M. Alain MAYER de Deuil-la-Barre a écrit : Non au BIP. Non aux bruits. Non à la pollution. Oui à la coulée verte.
Mail 2636			X				X	X	X				X			X	M. Mathias LEGRAND d'Ablon-sur-Seine a écrit : Identique obs 2627, 2628 et 2634.
Mail 2637			X														Mme Pénélope FRAISSINET de Châtenay-Malabry a écrit : Prolongement de la ligne 4 du métro jusqu'à Châtenay Malabry. Nous sommes très favorables à ce projet qui va faciliter grandement la vie des châtenaisiens...
Mail 2638			X														Anonyme d'Antony a écrit : Transport dans le Sud des Hauts-de-Seine. La possibilité de circuler aisément depuis la 1ère couronne est un sujet essentiel à plusieurs titres. Ainsi, les transports qui ont été développés récemment doivent pouvoir continuer à se ramifier pour constituer un réseau cohérent qui n'oblige définitivement plus à passer par Paris ou des noeuds de circulation surchargés. Ainsi, au regard de ma situation géographique, il me semble essentiel que la ligne 4 puisse encore être prolongée jusqu'au sud des Hauts-de-Seine et que la ligne Orlyval puisse être maintenue avec une nouvelle desserte entre Antony et l'aéroport d'Orly. Ces développements de ligne permettront non seulement un meilleur accès aux transports en commun pour certaines habitations encore trop éloignées d'une station mais également de désengorger la ligne sud du RER B.
Mail 2639			X				X	X	X				X			X	Anonyme d'Ablon-sur-Seine a écrit : Identique obs 2627, 2628, 2634 et 2636.
Mail 2640							X							X		X	Anonyme de Magnanville a écrit : Je suis opposé à la construction de la maison d'arrêt à Magnanville. Cette construction est prévue à 150m des portes d'un lycée, d'un stade et d'habitations. C'est honteux et irrespectueux des Magnanvillois ! Cette construction va se faire sur des terres agricoles... j'invite les décideurs à venir par eux-mêmes et apprécier l'ironie du projet.
Mail 2641														X		X	Anonyme de Noiseau a écrit : Je suis contre une prison sur les terres agricoles de Noiseau. Merci au SDRIFe de protéger ces terres.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2642			X													X	Anonyme de Noiseau a écrit : Les voies d'accès à Noiseau ne permettent pas la circulation des voitures et des convois pénitentiaires. Ils vont nous mettre dans le fossé pour passer ? Non à la Prison à Noiseau.
Mail 2643							X									X	Anonyme de Noiseau a écrit : Si les champs sont pris pour faire une prison le circuit de drainage qui est sous la terre et qui date du 17ème siècle et permet la culture, il y aura détérioration du système et des inondations dans nos maisons à Sucy et Ormesson.
Mail 2644							X									X	Anonyme de Magnanville a écrit : Je suis opposée à la construction de la maison d'arrêt à Magnanville. En effet, cette construction est prévue à 150 mètres des habitations et du lycée de la ville où je suis étudiante, je trouve cela irrespectueux et je n'ose imaginer les nuisances que cela va nous apporter (bruit, drogue, insécurité, etc....).
Mail 2645							X							X		X	Anonyme de Soindres a écrit : Prison Magnanville. Contre ce projet qui dénaturera notre campagne et grignotera des terres agricoles. Beaucoup de friches industrielles pourraient accueillir ce type de projets.
Mail 2646			X				X										Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Je suis totalement opposé à la création de + de 3000 logements dans notre commune de Pontault-Combault. C'est un projet irresponsable pour reprendre la formule de notre maire, qui amènera notre ville à l'étouffement.
Mail 2647																X	Anonyme de Soindres a écrit : Prison de Magnanville. Inadmissible de construire une prison à proximité des habitations et des lycées, écoles et autres.
Mail 2648					X		X	X								X	Mme Fatima ABDESSLAM de Magnanville a écrit : Nous sommes habitants de Magnanville et le ministère de la Justice a décidé de sélectionner un site de construction de prison à quelques mètres de nos maisons et du lycée de Magnanville qui accueille plus de 1000 élèves de la région. Nous nous y opposons fermement. Nous sommes conscients de la nécessité de construire de nouveaux établissements pénitentiaires. Toutefois, notre ville n'est pas prête à accueillir cette maison d'arrêt qui menace nos confort et qualité de vie. Nous ne sommes pas dupes des nuisances que cette construction impliquerait : pollution visuelle et sonore, trafic routier saturé, délinquance inéluctable à quelques mètres du lycée et des habitations (jet de colis aux détenus, trafic de drogue). D'autre villes en font les frais quotidiennement les frais en voici quelques exemples : https://www.leprogres.fr/societe/2021/04/22/maison-d-arret-de-la-taladiere-les-nuisances-continuent-pour-les-riverains https://www.francebleu.fr/amp/infos/faits-divers-justice/sarthe-a-coulaines-les-riverains-de-la-maison-d-arret-en-ont-assez-des-nuisances-sonores-1539601860 https://www.bfmtv.com/am/p/societe/les-riverains-de-la-prison-de-la-sante-excedes-par-les-parloirs-sauvages-et-les-nuisances-sonores_AV_201903140042.html https://www.nordlittoral.fr/106294/article/2021-01-29/bethune-des-voisins-prisonniers-des-nuisances-de-la-prison#popin-newsletters-form Sans parler de la dépréciation des biens immobiliers de notre lotissement Le clos de la Tuilerie vieux d'à peine une dizaine d'années et de la résidence de la mare Pasloue construite il y a 3 ans, imaginez le désarroi des propriétaires qui voient le projet d'une vie voler en éclats. Une énorme erreur d'appréciation est en passe d'être commise. A l'heure de la prise de conscience écologique collective, grignoter un espace vert au détriment de la réhabilitation d'un site déjà existant est complètement incongru. Où est passée l'objectif "zéro artificialisation" prévu par le plan national de biodiversité en juillet 2018 ? La décision a été annoncée par le préfet des Yvelines ainsi que par le Ministère de la justice mais les magnanvillois ne baissent pas les

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires	
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
																	bras et sont organisés en association "Tous mobilisés contre une prison à Magnanville" pour mener une action en justice contre cette décision arbitraire. On veut construire une prison mais ce sont des riverains innocents que l'on va condamner, notre seul tort aura été de vouloir voir grandir nos enfants dans une ville paisible de 6000 habitants. Ne nous condamnez pas !	
Mail 2649																X	Anonyme de Soindres a écrit : Prison de Magnanville. Inadmissible de construire une prison si proche d'une route et d'un lycée.	
Mail 2650		X					X	X									X	Anonyme de Brou-sur-Chantereine a écrit : Habitant la commune de Brou-sur-chantereine, je voudrais vous affirmer mon opposition au projet du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France-E arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu des 2166 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou-sur-Chantereine est la 57ème ville la plus pauvre d'Ile-de-France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux, ...). De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques, et, continuer à urbaniser, c'est-à-dire à imperméabiliser les sols va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier. Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des Breuilloises et Breuillois.
Mail 2651																	X	Anonyme de Soindres a écrit : Il n'est pas tolérable de construire une prison près d'un lycée.
Mail 2652							X										X	M. Christophe FRANCISCO de Soindres a écrit : Opposition du site de prison incohérent. Un site juxtapose à un lycée, à proximité d'un collège et d'un second lycée alors que des sites alternatifs pertinents mais plus coûteux à mettre en place ont été écartés : le coût impactant (nuisances, trafics, protection et surveillance des logements, surveillance des quartiers...) les citoyens n'ayant pas été pris en considération. La réhabilitation de friches industrielles plus coûteuses mais vertueuses seraient plus acceptables pour le contribuable : lorsqu'on est capable d'investir des milliards dans des pays en guerre plus ou moins lointains, il est dommage de ne même pas investir dans le futur de notre tranquillité quotidienne et du bien vivre ensemble de notre pays.
Mail 2653																	X	Mme Claire ZIVANIC de Limay a écrit : Je suis contre cette implantation de prison à Magnanville située à proximité d'un lycée et d'habitations. La localisation est une très mal choisie !
Mail 2654																	X	Anonyme de Limay a écrit : Je suis contre la localisation d'une prison. Je ne comprends absolument pas cet emplacement si proche d'un établissement scolaire véhiculant des valeurs citoyennes.
Mail 2655																	X	Mme Marie LECOEUR de Pontault-Combault a écrit : Enquête Publique sur le SDRIF-E objectif 2040. Je m'oppose à ce projet.
Mail 2556			X				X							X		X	Mélanie de Soindres a écrit : Nous sommes venus dans le joli village de Soindres afin d'assurer une qualité de vie sereine et agréable à notre	

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>famille. Pensant que ce village paisible le resterait. La décision d'implanter une prison de jour à quelques pas de habitations ainsi que de nombreux établissements scolaires est juste incompréhensible ! Comment allons-nous être sereins de laisser nos enfants aller à l'école alors que des va-et-vient incessants de détenus, famille de détenus, amis de détenus, etc vont se produire.... Sans parler du trafic que cela va impliquer aux heures de pointes alors que cet axe est déjà bien bouché. Bientôt il va nous falloir 30 min pour rejoindre l'autoroute car forcément priorité aux forces de l'ordre (on le voit déjà en heure de pointe le matin sur la A13). Et que fait-on de la lutte écologique ? Des terres agricoles à protéger ? On nous vend et nous marteèle qu'il faut protéger la planète, faire des économies et protéger l'environnement à notre petite échelle et là, d'un coup on nous impose une prison sur des terres agricoles, des espaces de verdure que nous sommes venus chercher en nous installant ici !!! Il serait plus serein de ne pas imposer ce genre de projet sur des terres agricoles, sur des emplacements proches de pavillon et établissements scolaires qui regroupent des formations pour les jeunes femmes notamment (lycée) et au niveau d'axes routiers déjà bien bouchés le matin...</p>
Mail 2657																	X Rachid de Magnanville a écrit : Je ne suis pas favorable à la construction d'une prison à côté du lycée où va être scolarisé ma fille.
Mail 2658			X				X										X Anonyme d'Ablon-sur-Seine a écrit : Opposition au projet de port face Ablon sur Seine. Mise en danger du cadre de vie local et de son environnement Destruction du site naturel et de sa biodiversité Nuisance sonore pour les riverains. Développement du trafic routier et maritimes => hausse des émissions de GES, impact sanitaire sur la population local déjà impacté par l'aéroport d'Orly. Trafic routier déjà complètement saturé. Impact négatif engendré par le visuel de ce projet. Cela dénature l'aspect nature de cette zone. Impact sur l'immobilier local, valeur foncière des biens à la baisse. Artificialisation d'un site naturel.
Mail 2659																	X Anonyme de Soindres a écrit : Je m'oppose complètement à ce projet de construction d'une prison qui est prévu sur un champ agricole à côté des habitations et juste à coté d'un lycée où les enfants vont à l'école à pied... Cette décision est inadmissible. Je ne comprends pas les décisions qui sont prises par notre gouvernement et je ne comprends pas qu'il n'y a pas un autre emplacement proposé.
Mail 2660			X														M. Philippe MEYER de Fontenay-sous-Bois a écrit : Supprimer le projet de prolongement du métro M1, p138. Le prolongement de la ligne 1 du métro est indiqué comme " validé ", alors qu'une Enquête Publique a émis un Avis Défavorable à l'unanimité des enquêteurs en mai 2022 et que le ministre des Transports a refusé d'accorder une déclaration d'utilité publique (DUP) en décembre 2022. Ce projet n'a pas lieu d'être vu l'avis négatif du SGIP et les sérieuses réserves de l'Autorité Environnementale, d'autant que d'autres alternatives de transports sont en place (RER E, M15, T1) en plus du RER A et les lignes de bus. Arrêtons de gaspiller l'argent public, considérant la dette abyssale d'IdFm et de l'état ! Avis défavorable de l'Enquête Publique du 11/04/2022 : https://www.iledefrance-mobilites.fr/medias/portail-idfm-projets/4c293454-ab3d-45ea-937d-e795379f9cd7_10.pdf
Mail 2661		X	X														Mme Delphine DI MARIO de Pontault-Combault a écrit : Je suis contre construction sur les communes d'Ile-de-France, et surtout celle de Pontault-Combault. Les villes sont déjà saturées. Les circulations de voitures sont difficiles. Stop au bétonnage.
Mail 2662			X														Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Construction Pontault-Combault.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2663			X														Stop au bétonnage sur l'Ile-de-France.
Mail 2664			X														Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Je suis contre les constructions à Pontault-Combault, il y en a assez comme ça.
Mail 2665																X	M. Quentin LASRI de Mantes-la-Jolie a écrit : Opposition contre la prison localisée à Magnanville. Je m'oppose à la construction d'une prison signe de dérangement et de potentielles dangers.
Mail 2666																	SPAM
Mail 2667							X							X			M. Amal OUDRHIRI de Soindres a écrit : OPPOSITION AU PROJET D'UNE PRISON À MAGNANVILLE -200m d'un lycée -Construction sur des terre agricoles -Trop proche des habitations
Mail 2668							X							X			M. Amal OUDRHIRI de Soindres a écrit : Idem mail 2667
Mail 2669														X			Anonyme de Noiseau a écrit : Non à la construction d'une prison sur les terres agricoles et oui pour protéger les terres agricoles de Noiseau dans son intégralité.
Mail 2670														X			Anonyme de Noiseau a écrit : Il faut protéger la biodiversité qui se trouve sur les terres agricoles de Noiseau.
Mail 2671								X						X			Un Anonyme de Noiseau a écrit : Faut protéger les dernières terres agricoles de la petite couronne d'Ile de France. Je soutiens le projet du SDRIF-E qui place l'armature verte à sanctuariser sur toutes les zones naturelles de la plaine de Noiseau et je dis non au projet d'une construction d'une prison sur les terres agricoles de Noiseau qui détruira tout.
Mail 2672			X	X	X	X	X										Un Anonyme de Rosny-sous-Bois a écrit : Voici ma vision de l'Ile-de-France en 2040 où je n'habiterai certainement plus. Un hyper centre de IDF sans voiture, réservé aux piétons et aux deux roues non motorisées ainsi qu'aux transports en commun décarbonés. - Une diminution drastique du nombre de voiture dans le centre de IDF avec une augmentation des aménagements cyclables sécurisés et la création de voies vertes - Des centres villes piétonniers et plus verts dans les villes un peu plus excentrées avec des systèmes des navettes pour les personnes à mobilité réduite (ville de plus de 10 000 hab.) - Création de chemins de randonnées et cyclables pour aller de l'est à l'ouest, du Nord au sud, de l'est au nord, ... de l'IDF - Offrir un réseau de transport en commun accessible à tous : aussi bien au niveau des tarifs que de l'accessibilité handicapée sur toute l'IDF - Rénovation et réhabilitation des grands ensemble avec un retour de la mixité dans les quartiers les plus populaires pour que personne ne soit oublié. - Arrêter les constructions galopantes dans le centre de l'IDF et proposer une offre de services adéquates au nombre d'habitants présents dans une zone géographique (crèches, écoles, santé, commerces, ...) – Re-végétalisation et dé-bétonisation de certains espaces

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	tel que les friches - Augmentation des espaces de convivialité intergénérationnels ouvert à tous tel que les Tiers-lieux - Arrêter de construire des grands centres commerciaux et privilégier les petits commerces - Renforcer la production locale Il ne peut pas avoir d'écologie sans prise en compte du facteur social. La sensibilisation et la responsabilisation collective doivent être au cœur de ses changements. S'il n'y a pas d'informations, de moyens mis en œuvre pour rendre accessible à tous les services quel que soit son niveau économique, il n'y aura de changement des pratiques. En un mot, il faut que tous se sentent bien en IDF. Ma réflexion est très utopique mais elle s'accompagne d'actions personnelles en faveur de ces changements même si cela est dérisoire, il faut que chacun fasse des efforts pour que les changements soient visibles et la région doit être un des acteurs prioritaires ces changements. Je n'apporte pas de solution mais je veux simplement contribuer à ma hauteur à cette enquête.
Mail 2673			X														<p><u>M. Denis VERON de Maurepas a écrit :</u> RÉAMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE LA MALMEDONNE MAUREPAS / COIGNIÈRES / LA VERRIÈRE _ DESTRUCTION DE LA PASSERELLE ROUGE / INTEMPÉRIES SUR N10 ENFOUI Habitant Maurepas depuis les années 70 et ayant étudié et travaillé à Paris et La Défense, j'ai pratiqué les accès à la gare de La Verrière de tous temps et par tous les accès. Je suis opposé à la destruction de la Passerelle Rouge. En effet, venant du centre-ville de Maurepas, elle offre un accès le plus direct possible à la gare (schéma joint, en vert) et quand on doit prendre un train, chaque minute compte ! Bien sûr l'accès par le pont sur la N10 offre un nouvel accès. Mais il est plus long venant du centre -ille (en rouge) et sera saturé par les voyageurs venant de la RD 213 et des habitations qui vont remplacer les espaces industriels situés entre Auchan et ce carrefour. La mairie de Coignières remplace aussi deux parkings par des habitations (cerclées jaune) donc cet accès sera vite encombré. La passerelle rouge est dite difficile à pratiquer l'hiver, effectivement, mais le parcours plus long à niveau pourra être pris par les personnes moins mobiles. Accessoirement, comme au carrefour (vraiment mal conçu !) de Trappes, que donnera la déclivité de la N10 par grande pluie, neige et verglas ?</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	
Mail 2674								X									Un Anonyme de Bagneux a écrit : Modalités de calcul des surfaces artificialisées Dans le cas d'une parcelle comportant pavillon et jardin située en zone urbaine qui par la suppression de son jardin pour construction d'une nouvelle maison d'habitation : Je pose cette question : les nouveaux mètres carrés imperméabilisés sont-ils comptabilisés au titre de l'artificialisation des sols ? Si l'artificialisation des sols ne concerne que les parcelles non urbaines qui deviennent urbanisables, nous sommes en présence d'une véritable tartuferie intellectuelle. Protégeons nos petits jardins situés en zone URBAINE et protégeons aussi nos zones N et A
Mail 2675			X	X				X						X			Mme Cristela BEJAQUI d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir Suggestions de Contenus : - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la BRIE, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle - SDRIF-E, contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an, et parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune de notre région. Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.</p> <p>Le projet de la commune d'Ozoir la Ferrière au travers de la Communauté de Communes des Portes Briardes veut rapprocher le quartier 'clos de la vigne' alors que celui-ci a été volontairement créé à l'écart du bourg il y a 60 ans. Ses habitants ne souhaitent absolument pas être 'connectés' par une urbanisation porteuse d'une détérioration de la circulation, déjà difficile.</p> <p>Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes pour modifier le SDRIF-E affiche « La volonté de permettre aux industries de s'inscrire dans la continuité immédiate de la Nationale 4 ... » Cette ambition impliquerait la réalisation d'une ouverture sur la N4 vers l'Est, ce qui ferait de la petite route Départementale 354 déjà surchargée une longue bretelle entre la Francilienne et la N4. La Francilienne est déjà bouchée en quasi-permanence sur des km entre Lésigny et Pontault Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4. –</p> <p>Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes est en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique par les puits de carbone végétaux. Ce projet créerait des zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui émettront toujours plus de CO2 dans les bouchons déjà existants à Ozoir. La voie douce reliant depuis peu Lésigny à Ozoir est en contradiction totale avec le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes. Elle n'aurait plus de sens alors qu'elle a été créée pour rapprocher les résidences bordant la D354 du centre-ville de façon écologique. Cet investissement récent, dont le cout a été supporté par les citoyens de la Communauté de Communes des Portes Briardes, partirait en fumée et gaz d'échappements des camions. Suggestions de Conclusions.</p>
Mail 2676							X							X			<p>M. Jean-François DECLETY de Soindres a écrit : MAGNANVILLE - CENTRE PENITENCIER</p> <p>Il me semble que le projet de centre pénitencier à MAGNANVILLE porte une atteinte grave à la qualité du site envisagé qui est depuis toujours au SDRIF en zone agricole inconstructible compte tenu de la qualité de l'environnement spécifique à ce site et de la présence de nombreux champs captant. Ce projet, outre le fait qu'il consomme une surface importante de terre agricole de qualité, porte atteinte gravement à son environnement immédiat (Lycée, zone pavillonnaire récente etc....) ainsi qu'aux infrastructures routières déjà très chargées. En réalité il n'a été retenu essentiellement que des critères économiques pour ce choix (Prix du terrain, coût des VRD proche des réseaux existants, apports financiers pour la Commune...) et cela, absolument au détriment des autres critères déterminants au regard notamment de l'écologie et de la qualité de l'environnement pour les riverains récemment installés. Les nombreuses autres possibilités d'implantation qui ont été évoquées sont à l'évidence bien plus adaptées pour ce genre d'équipement public.</p>
Mail 2677		X	X	X													<p>M. Lionel BOURDEAUX de Pontault-Combault a écrit :</p> <p>Ce projet de densification de la région parisienne va à l'encontre de la volonté de plus de verdure, de biodiversité et de décentralisation. De plus il n'est pas adapté à une ville comme Pontault-Combault qui s'est déjà beaucoup densifié ces dernières années et dont on ne doit rajouter un cadre réglementaire qui va détériorer encore le cadre de vie. Les transports sont déjà sous dimensionnés quand ils fonctionnent, les services publics également (plus de commissariat par exemple), routes surchargées et les places de parking manquantes.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2678			X				X							X			Mme Patricia OLIVEYRA de Jouy-Mauvoisin a écrit : Je suis contre la construction d'une prison à Magnanville. Cela n'a pas de sens de construire une prison aux abords d'un lycée. Quelle image donne-t-on à nos enfants ? Depuis la cour de récréation ils entendent ce qui se passe dans la prison. De plus, j'habite à Soindres, et tous les matins les routes sont bouchées, nous sommes à l'arrêt bien avant d'arriver sur le rond-point. Alors avec 700 salariés de la prison, avec les visites pénitentiaires, avec les allers et venues des prisonniers, enfin c'est juste impensable d'ajouter encore plus de trafic dans cette zone. Pourquoi construire encore des bâtiments sur des terres agricoles ?
Mail 2679			X				X							X			M. Christophe KOCH de Soindres a écrit : Idem mail 2678
Mail 2680			X	X				X						X			Un Anonyme d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Idem mail 2675
Mail 2681							X							X			Un Anonyme de Soindres a écrit : Idem mail 2676
Mail 2682			X														M. Jean-Louis AIMARD de Saint-Benoît a écrit : Demande l'arrivée du métro ligne 7 à Drancy.
Mail 2683								X							X		Un Anonyme d'Ablon-sur-Seine a écrit : Opposition haropa port : L'artificialisation des sols dans une zone proche de la Seine alors que les inondations deviennent de plus en plus courantes en France met à risques nos populations.
Mail 2684			X					X						X			Mme Pascale HELLEUX de Paris a écrit : RENFORCER LES TRANSPORTS DE PROXIMITE PLUTOT QUE DE CREER DES METROS EN ESPACE AGRICOLE L'aménagement de nouvelles lignes de métro traversant des zones agricoles est en contradiction avec le polycentrisme et la volonté de proximité affichée dans le Plan d'Aménagement Régional. Ces lignes sont inutiles pour rapprocher les habitants de leur lieu de travail (trajets qui ne suivent pas ces axes) et auraient pour effet un étalement urbain aggravé. En effet, des lignes nouvelles en zone rurale (notamment la ligne 17 nord et 18 ouest), dont certaines gares se trouvent actuellement loin de toute urbanisation, entraînerait l'artificialisation de ces terres et la disparition d'espaces naturels, agricoles et forestiers pourtant indispensables à la résilience du territoire. Améliorer l'attractivité des métiers des chauffeurs de bus et autres afin d'embaucher plus et améliorer la fréquence des bus, tramways, Il faut concentrer les efforts sur les transports de proximité (ou transports du quotidien) en améliorant ceux existant dans l'agglomération parisienne et en renforçant le réseau lacunaire (hors réseau ferré) dans la grande couronne. Il est également nécessaire d'agir réellement sur les mobilités douces, pour lesquelles les orientations réglementaires sont vagues, sans objectifs chiffrés et peu prescriptives.
Mail 2685							X							X			Mme Catherine HEBERT de Soindres a écrit : Idem mail 2678
Mail 2686							X							X			Mme Cathy HEBERT de Soindres a écrit : Idem mail 2678
Mail 2687			X				X	X	X								M. Merouane FAUVEL de Deuil-la-Barre a écrit : Abandon du projet BIP Dans un contexte de changement climatique et de la nécessité absolue de se détacher des modes de transports individuels, le projet du BIP est un projet daté qui doit impérativement être retiré. L'ajout d'une piste "voie Bus" ou

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	piste cyclable aux côtés de cette autoroute n'y changent rien. Si on souhaite vraiment une piste cyclable, rien n'empêche de la faire sans l'infrastructure routière. Les derniers espaces naturels sur le tracé doivent impérativement être protégés et classés. Ces derniers espaces un tant soit peu "naturels" sont une solution efficace pour lutter contre les îlots de chaleurs et les canicules amenées à se répéter au fil des années. Les supprimer au profit de km ² d'asphalte serait une aberration majeure. Enfin, que dire des nuisances sonores, visuelles et de pollution. Car il ne faut pas se leurrer, un projet d'autoroute ne vise jamais à désengorger les routes mais bien à créer du trafic supplémentaire, à proximité de trop nombreuses écoles. Alors, au lieu d'inciter au mode automobile, incitons plutôt à privilégier les transports en communs. Nous ne voulons ni du tronçon est, ni du tronçon ouest. Abandon total du projet !
Mail 2688							X							X			Un Anonyme de Magnanville a écrit : Idem mail 2678
Mail 2689			X				X							X			Un Anonyme d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Idem mail 2675
Mail 2690					X		X	X	X			X		X			M. Alexandre AZIB de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Abandon du projet du BIP Le BIP menacerait la santé et les capacités d'apprentissage d'environ 7 000 enfants, de la crèche au lycée, car 30 établissements d'accueil ou scolaires sont situés le long du BIP Est. Or ces écoles sont déjà en dépassement des normes de l'OMS pour la pollution de l'air et pour le bruit (car situées sous les couloirs aériens de Roissy). C'est prouvé, les enfants sont les premières victimes des effets des polluants dans l'air. En milieu scolaire, le bruit des transports est associé à des problèmes d'apprentissage et de performance scolaire. Il affecte la compréhension de la parole, la mémoire, provoque des problèmes d'attention ainsi qu'une difficulté à lire. Destruction des espaces naturels. Des dizaines d'hectares préservés de l'urbanisation car mis en réserve par ce projet routier depuis 1939. C'est extraordinaire en Ile de France. Préservons le trésor qu'est cette trame verte qui traverse nos villes ! Des espaces naturels pour bien vivre : accessible le week-end pour des pique-niques ou des balades à pied ou à vélo, en famille ou entre amis. Un îlot de fraîcheur lors des canicules qui s'intensifient. Une prévention contre les inondations grâce à des zones humides (lac Marchais à Deuil) et de petites rivières (ru des Haras et du petit Rosne). Un havre de biodiversité, alors qu'elle s'effondre partout, et en particulier en IDF à cause de l'urbanisation effrénée. Une ferme magnifique qui serait détruite ! La ferme Lemoine entre Sarcelles et Garges, ce sont de magnifiques prairies, dernier poumon vert de ces zones ultra-urbanisées. C'est aussi une production de fruits et légumes locaux, en vente directe pour les habitants. Ces espaces doivent devenir une trame verte. Elle serait connectée géographiquement avec le projet par l'Institut Paris région dénommé "Parc naturel urbain des Trois Vallées", un parc écologique de près de 1200 hectares, traversé par 44 km de parcours à pied ou à vélo. Ce serait un espace extraordinaire pour la biodiversité mais aussi pour les Val d'Oisiens !
Mail 2691			X														Mme Patricia MOSNIER de Sacy-le-Grand a écrit : Contre le BIP
Mail 2692			X				X	X									Mme Charlotte GAUTIER d'Asnières-sur-Seine a écrit : J'ai appris que le projet d'extension du BIP était en cours d'étude et je voulais expliquer pourquoi je ne pense pas

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	que ça soit un projet avec plus de bénéfices que de risques. Le sud Val d'Oise est un département très urbain, mais qui a réussi à garder une belle qualité de vie, à se protéger de la pollution de l'air et à garder des espaces verts. Les jardins ouvriers et les sentes de Deuil la Barre, par exemple, sont des petits poumons verts pour les habitants. Montmorency est une ville magnifique et historique. Le bip passera par ces endroits et aura un très grave impact sur la santé, la qualité de vie et le pouvoir d'achat des habitants, car leurs biens perdront beaucoup de valeur. Plusieurs écoles seront en contact direct avec des voies à très fortes fréquentation et on sait que les enfants sont très sensibles à la pollution de l'air avec des risques avérés de maladies respiratoires graves (asthme...) Et, plus tard, de cancer du poumon. De plus, j'entends bien qu'il y aura un chemin plus direct entre les différentes autoroutes du département, notamment entre l'aéroport et l'a15, mais a-t-on vraiment besoin de faciliter la mobilité des voitures et camions, alors que tout nous indique que les mobilités dites douces, notamment le train et le maintien des espaces verts sont extrêmement importantes pour les années à venir, avec le changement climatique qui arrive à grand pas ?
Mail 2693			X					X									Un Anonyme de Palaiseau écrit : Je suis contre la construction de la gare Camille Claudel à Palaiseau sur une zone aujourd'hui boisée et agricole que le maire fait voter son déclassement sans aucune concertation avec les Palaisiens et qui entraînera un bétonnage autour de cette gare, condition imposée par la Société du Grand Paris pour une éventuelle construction.
Mail 2694			X														Un Anonyme d'Epinay-sur-Seine a écrit : Contre le BIP.
Mail 2695							X							X			Un Anonyme de Magnanville a écrit : Idem mail 2678
Mail 2696																X	M. Pierre Geoffroy HELAINE de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Hors sujet
Mail 2697			X														Un Anonyme de Saint-Denis a écrit : Demande le retrait du BIP.
Mail 2698														X			Un Anonyme de Sucy-en-Brie a écrit : Implantation d'une prison à Noiseau Il est essentiel de protéger nos terres agricoles en Ile-de-France, de préserver les dernières terres cultivées en première couronne et d'assurer la transmission des fermes aux jeunes générations. La Région Ile-de-France en a conscience et a mis en place des dispositifs pour atteindre ces objectifs. Elle impose ainsi des règles pour s'opposer à la construction d'une prison à Noiseau.
Mail 2699							X							X			M. Hervé CYR de Magnanville a écrit : Idem mail 2678
Mail 2700				X			X										Un Anonyme de Brou-sur-Chantereine a écrit : J'habite la commune de Brou sur Chantereine et depuis plusieurs années, on construit beaucoup de logements sans se soucier des conséquences : Stationnements sauvages car garage plus autorisé rue Pasteur, Inondation importante, obligé de mettre une pompe dans ma cave et qui fonctionne régulièrement rue Jean Vilar (j'ai déjà eu 80cm d'eau, ce qui engendre un stress régulièrement lors des orages ou lorsqu'il pleut plusieurs jours d'affilés. Il y a encore une construction en cours et je pense que c'est largement suffisant pour notre petite commune ! Enfin, notre commune à des écoles saturées et pas les finances pour en construire ni assez de structure ! Cet arrêté veut imposer 13% de logements en plus!

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2701			X														Un Anonyme de Châtenay-Malabry a écrit : Je suis favorable au prolongement de la ligne 4 du métro parisien jusqu'à Châtenay-Malabry
Mail 2702			X					X	X								Un Anonyme d'Argenteuil a écrit : Retrait du BIP Ce projet contrevient à tous les objectifs économiques et climatiques actuels. Bétonnage = imperméabilisation des sols, augmentation du nombre de voitures, accroissement de la pollution, augmentation du dérèglement climatique, dépendance aux énergies fossiles etc. Avec des conséquences pour la santé des riverains, une artificialisation des sols qui va augmenter la chaleur en ville l'été et le ruissellement des eaux de pluies avec des risques accrus d'inondation (on voit ce qui se passe dans le Nord de la France), c'est un projet très coûteux pour toujours plus de voitures alors que l'offre de transports en commun pourrait être amélioré avec un tel budget. A long terme l'incidence sur la santé des riverains sera un lourd tribut pour le budget de la sécurité sociale.
Mail 2703				X													Un Anonyme de Lésigny a écrit : Non au projet de 1500 logements au clos de la vigne à Ozoir
Mail 2704			X														Mme Claire DUCASTEL de Franconville a écrit : Contre le BIP
Mail 2705					X											X	M. Dominique RIPOLL d'Enghien-les-Bains a écrit : Contre le projet du BIP. Projet aberrant au niveau environnemental et encore plus au niveau financier Aucun bénéfice pour les habitants de cette région
Mail 2706			X	X			X					X		X			Mme Michèle RACINE de l'Hermenault a écrit : Idem mail 2690
Mail 2707			X														Mme Cindy ROUILLE de Deuil-la-Barre a écrit : Contre le BIP
Mail 2708			X				X										Mme Françoise RIVALAN de Ville-d'Avray a écrit : Contre le BIP, il entrainerait de la pollution atmosphérique tout en détruisant des espaces naturels nécessaire à une qualité de vie acceptable.
Mail 2709			X				X										M. Jack ROUILLE de Deuil-la-Barre a écrit : Idem mail 2708
Mail 2710			X				X										Mme Simone RIPOOO d'Enghien-les-Bains a écrit : Contre le projet du BIP
Mail 2711																X	M. Francis CAVALLARO de Deuil-la-Barre a écrit : Je demande l'annulation de la construction du BIP. Ce projet à l'opposé de la protection de l'environnement et de la planète ! J'habite 20 rue des Granges à Deuil la Barre Maison des grands parents de mon épouse qui se trouve sur le tracé du BIP. Ils ont vécu dans l'angoisse pratiquement toute leur vie pensant être expulsé. Mon épouse ayant héritée de cette maison en 1979 nous sommes venus y habiter moyennement nombreux travaux de rénovation car les grands parents ne l'entretenaient plus croyant qu'elle allait être démolie. Cela fait maintenant 45 ans que nous y habitons et nous nous retrouvons au même point ! Ne sachant pas si nous devons faire des travaux d'entretien et de rénovation devenant indispensables. La vendre ? Quelle est la personne qui achèterait une maison se trouvant sur un tracé autoroutier vouée à être démolie ? Ma question est la suivante : est-ce que le conseil départemental préempterait l'achat de la maison ? Nous sommes en 2024 le projet date de 1936 ce qui fait 88 ans que l'état et maintenant le conseil départemental se permet de geler les biens de citoyens (maison plus un terrain en face de 650

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2712			X														m2 de fait non constructible) Mme Valérie CALMARD d'Ablon-sur-Seine a écrit : Je m'oppose aux deux projets du franchissement de la Seine routier et au port autonome à Vigueur sur seine.
Mail 2713			X					X									M. James MEUNIER de Paris a écrit : Le BIP est un projet obsolète datant du XXe siècle "tout voiture". On sait aujourd'hui que rajouter des autoroutes ne résout en rien les problèmes de circulation. De plus les autoroutes imperméabilisent le sol et détruisent notre environnement naturel. Elles sont source d'accidents, de nuisances sonores et d'une pollution mortifère. Il faut arrêter définitivement toute construction d'autoroute en France et développer le train. Nous ne pouvons plus continuer le mode de vie du XXe siècle qui met en danger l'existence même de la race humaine.
Mail 2714			X					X									Mme Michèle RAMADA de Fareins a écrit : Arrêt des projets routiers en France. La France est le pays qui possède, au monde, la plus forte densité de routes. À 70 millions d'habitants, à raison d'un hectare de terre agricole nécessaire à l'alimentation et à une fourniture de base en énergie d'une personne, il faut donc sanctuariser 700 000 km2, soit plus que la superficie du pays Nous sommes donc déjà surpeuplés, et nous continuons à sacrifier terres agricoles et zones naturelles. Sachant en plus que le réchauffement climatique n'est pas un mythe, que la protection de la nature est entrée dans la Constitution, comment peut-on encore continuer une politique aussi imbécile, criminelle et suicidaire de destruction des surfaces naturelles ou agricoles ? Notre territoire n'est pas extensible, il y a un moment où les intérêts des actionnaires du BTP et les intérêts des politiciens doivent cesser. La vie n'est pas possible sur du béton, les " fermes urbaines " ne peuvent produire que quelques légumes ; pour les céréales et les élevages extensifs respectueux du bien-être animal on a besoin de place. Je ne comprends pas ce que vous ne comprenez pas dans ces faits. Ce sont des faits.
Mail 2715			X														Un Anonyme de Drancy a écrit : Le prolongement de la ligne 7 à Drancy
Mail 2716			X		X												Un Anonyme d'Ablon-sur-Seine a écrit : Projet du projet d'un Port Haropa sur Vigneux et de Pont Athis-Mons Contribution Je suis un habitant d'Ablon et comme la plupart des franciliens, je soutiens l'objectif du projet de révision du S.D.R.I.F. d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, le projet maintien des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. Il faut développer les alternatives, les voies cyclables et accès vélib', renforcer les transports en commun (les extensions RER) et cela plutôt que de créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, qui entraîneront inévitablement l'accroissement du trafic et les émissions de CO2. Le projet Haropa de Vigneux et le pont de Vigneux-Athis impacteront nécessairement la biodiversité et l'équilibre des écosystèmes détruisant et fragmentant des habitats naturels, agricoles, forestiers. Ces projets sont inversement contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de restauration de la capacité de sols à recevoir les pluies sur un territoire déjà fortement impacté par les inondations. Ablon qui se trouve en face du projet de port est une commune qui subit déjà de multiples nuisances permanente et notamment celle de l'aéroport d'Orly.
Mail 2717			X														M. Yan CALMARD d'Ablon-sur-Seine a écrit : Idem mail 2712.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2718			X														Mme Sandrine SAYVAGE de Montmorency a écrit : Non au projet de BIP.
Mail 2719	X																X M. Stéphane CORBEL a écrit : Concernant les thèmes abordés : Les grands chapitres traitent les enjeux évidents des prochaines décennies sans en omettre aucun et avec une transparence qui mériterait d'être encore plus précise, notamment sur les actions que la région peut maîtriser ou devra partager, voir qui lui échapperait. Il manque un thème décisif, notamment pour une organisation qui est redevable devant ses électeurs et qui concerne l'implication de tous ceux qui ne sont ni représentants, ni élus, ni professionnels ou acteurs, mais simplement habitants ou résidents. En effet, le changement climatique qui détermine chacun des thèmes concerne tout le monde, notamment au quotidien par ses actions. Or rien ou très peu n'est défini dans le Schéma sur la contribution (vote, avis, action, valorisation, promotion, groupe de réflexion etc..) de chacun ou ad minima, ce que la Région souhaite organiser pour que le Schéma puisse être réaliste, partagé et surtout collectif. Concernant la méthode et les moyens ou les objectifs du schéma : Chacun des thèmes du schéma est souvent documenté avec très peu des représentations (carte, graphiques, images, etc.) synthétiques et chiffrées et énormément de texte sans qu'il y ait une clarification des enjeux. Par ailleurs, les nombreux documents sont réhibitoires pour quelqu'un qui voudrait donner un avis, soumettre une idée en l'absence de synthèse des grands enjeux et des choix proposés. Par ailleurs, les chiffres sont principalement et majoritairement consacrés au bilan et très peu aux perspectives ou évolutions. A tel point que le schéma évoque des principes d'indicateurs, et de fait n'aborde aucunement des objectifs quantitatifs ou même qualitatifs. Chaque sujet est souvent traité sous forme d'intention, i.e. REnaturaliser ou REindustrialier, comme s'il suffisait, dans un tel contexte de changement anthropique, d'en rester à des intentions. Il aurait été indispensable d'avoir des objectifs, même si parfois certains objectifs doivent être particulièrement complexes à définir. En l'absence d'objectif, il est du coup difficile ou impossible de trouver dans le Schéma des variantes qui auraient besoin d'être définies puisqu'une prospective est structurellement évolutive, encore plus dans un avenir très incertain comme celui des 20 prochaines années.
Mail 2720			X			X		X				X					Mme Fabienne BERRYER d'Aix-en-Provence a écrit : LIMITER LE DEVELOPPEMENT LOGISTIQUE DU TERRITOIRE La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations réglementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire...

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2721			X		X		X										M. Montasser ZAIED de Brétigny-sur-Orge a écrit : Améliorer les transports en semaine et week-end : fréquence et nombre de trains. Développer des pistes cyclables. Mettre en place des arbres fruitiers dans les villes. Développer des centres de partage et recycleries. Développer le compost. Tisser des liens intergénérationnels entre les maisons de retraite et les écoles (primaires, collèges et lycées).
Mail 2722			X		X												Un Anonyme de Montmagny a écrit : Je m'oppose fermement au BIP ! Nous vivons déjà sous la pollution constante des avions, juste à côté de la Seine-Saint-Denis, de ses autoroutes, et de la super pollution de Paris, STOP ! Je suis asthmatique et j'ai quitté le centre de Paris il y a 7 ans pour venir habiter à Montmagny, en raison des espaces verts à proximité, ce n'est pas pour me retrouver encerclée par les autoroutes !!! Le seul attrait du Val d'Oise, ce sont ses espaces verts (il n'y a rien ici, à part des centres commerciaux inaccessibles sans voiture), si vous nous retirez ça, la région est condamnée, tout le monde va en partir, moi la première. Je suis membre de la Ligue de Protection des Oiseaux, et mon jardin est un refuge LPO, que dire du BIP qui va détruire encore un peu plus les lieux de nidage et de nourrissage des rares oiseaux qui nous restent ? Et les hérissons que vont-ils devenir ? Les abeilles ? Merci donc de retirer ce projet aberrant, anti faune et flore. En 2023, un tel projet est un vrai scandale !
Mail 2723				X	X			X									Un Anonyme de L'Etang-la-Ville a écrit : Le nombre de logements neufs prévus (+70000 par an) semble excéder les besoins si on considère qu'il y a 513000 logements vacants en Ile de France. Assouplir la location et inciter les propriétaires à louer permettrait d'aider au logement sans bétonner plus. Dans la mesure où environ 65% des demandes de logements sociaux émanent de gens déjà logés, s'agit-il vraiment de nouveaux logements ou d'une meilleure organisation ? Mon expérience du logement social en mairie m'a surtout fait comprendre que c'est géré comme du business et non comme du social. Peut-être faudrait-il réformer le système pour que ce soit les gens qui en ont besoin qui en profitent. J'habite l'Etang la Ville et je suis surprise de voir que la ville est en "secteur d'urbanisation préférentiel". La ville est entourée d'un réseau routier déjà saturé et "qui offre peu de choix d'évolutions" (PLU 2019), elle a été touchée par plusieurs arrêts de catastrophe naturelle dans les dernières années suite à des inondations, ce qui rend dangereux l'accroissement du nombre d'habitations. Comme la ville est entourée de forêts de toutes part, elle n'a plus de foncier disponible non plus. Il faut supprimer le caractère "secteur d'urbanisation préférentiel" pour sauvegarder la nature. - D'ailleurs, la carte "placer la nature au cœur du développement régional" n'est pas à la bonne échelle, elle regarde les choses de beaucoup trop haut. Elle ignore les zones humides de la ville, le ru de l'Etang et le ru du Val de Cruye (OR76) - il faudrait également que les lisères de forêts soient mieux protégées des constructions abusives. (OR p18) ainsi que les berges des cours d'eau parce que tout est grignoté petit à petit à cause de clauses trop vagues dans les directives.
Mail 2724			X				X		X								Mme Katia BOUZIANI de Deuil-la-Barre a écrit : Non au projet de BIP.
Mail 2725			X				X		X								M. Lancelot GIRAUD du Havre a écrit : Contre le BIP, idem mail 2702.
Mail 2726														X			Mme Amalia MADELINE de Noiseau a écrit : Gardons les terres agricoles en IdF.
Mail 2727							X										M. Karim BELHAFED de Soindres a écrit : Contre le projet du centre pénitentiaire de Magnanville

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2728			X	X	X		X				X			X			<p>Mme Isabel VAZQUEZ DE CASTRO de Neuilly-sur-Marne a écrit : Favoriser la production agricole et maraichère de proximité ; avec des exigences de qualité environnementales (bio) et sociales permettant la transition vers une agriculture alimentaire. Sanctuarisation des jardins ouvriers, jardins partagés ou des terres de cultures et des friches à usage agricole en Ile-de-France. Repenser une distribution qui garantit un revenu suffisant aux fermiers et producteurs d'aliments en Ile-de-France. Associer les municipalités, les écoles et le monde associatif. - Marchés de proximité et de qualité à des prix abordables. - Repenser les achats et le conditionnement des produits, développer le commerce circulaire et de seconde main protégé et garanti non nocif pour la santé et pas dangereux. Prévoir de manière plus fréquente des vide-greniers, ventes solidaires et favoriser les centres d'achats des objets et vêtements recyclés ou valorisés. (Cf. : Déchèteries et Clubs de réparation). Sensibiliser davantage aux "trois R". -Tri des déchets, avec une organisation plus ambitieuse et aidée par la Région (cf. : collecte des restes organiques pour méthanisation). - Alternatives véritables à l'emploi des voitures polluantes par une utilisation plus facile des transports collectifs bien desservis (BHNS, taxis et navettes pour accéder à des Zones d'Activité) et par le développement des voies douces pour les mouvements personnels (vélo, trottinettes) en ville. Espaces piétons réservés en Centre-ville, squares et places accessibles. -Grande distribution avec une logistique repensée, fret ferré et fluvial prioritaire avec une utilisation de véhicules légers et électriques en milieu urbain pour assurer la distribution aux points de vente sans impact sur la qualité de l'air. - Rénovation thermique du bâti. Energie décarbonée dès que possible, recours à la géothermie pour le chauffage et eau chaude prioritairement, bâtiments respectueux de l'environnement avec un bilan carbone amélioré (économie d'énergie, végétalisation des toits et des espaces d'habitat). Constructions suffisantes pour freiner la tension immobilière et équilibre social entre les occupants des logements, éviter les ghettos et reprendre les logements insalubres et délabrés pour des projets immobiliers solidaires et mixtes du point de vue de la composition sociale: personnes âgées+ étudiants +logements réservés à des urgences sociales, autres locataires ou occupants ponctuels attendant un relogement définitif... - Veiller à la santé et à sa préservation par la qualité de l'eau et de l'air, par la conservation d'un milieu naturel vivant. Valoriser les parcs, bois, espaces verts et la biodiversité en Ile-de-France. Réserver le 4% minimum des terrains à utilisation agricole pour des plantations aidant à la biodiversité (haies, plantes à fleurs). Interdira toute nouvelle artificialisation des sols et préserver les zones humides, en particulier les labels Natura 2000, qui doivent d'étendre si possible à de nouveaux espaces de la Région. -Améliorer l'IDH, Indice de développement Humain de la Région, par une politique des loisirs (sport, activités culturelles et associatives de toute sorte : amicales, mémorielles et permettant l'épanouissement des habitants de l'Ile-de-France. Prévoir des espaces de culture, d'échanges et de convivialité dans les villes.</p>
Mail 2729			X														<p>M. Renaud GIRARD de Drancy a écrit : Prolongement de la ligne de métro 7 jusqu'au centre-ville de DRANCY</p>
Mail 2730			X				X		X								<p>Un Anonyme d'Eaubonne a écrit : Contre le BIP.</p>
Mail 2731			X				X		X								<p>Mme Evelyne BOURGON de Montmorency a écrit : Contre le BIP.</p>
Mail 2732			X				X		X								<p>M. Ispiro ALDICOGLU d'Arnoville a écrit : Non au BIP.</p>
Mail 2733					X		X	X						X			<p>Un Anonyme de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	prévues du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison, à côté de maisons et de lycée, entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être.
Mail 2734			X						X								Un Anonyme de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Contre le BIP.
Mail 2735			X														Un Anonyme d'Ablon-sur-Seine a écrit : Idem mail 2712.
Mail 2736				X													M. Joelle MAUSSION de Pontault-Combault a écrit : Contre le projet du Conseil Régional de la région IDF qui a pour objectif d'augmenter de 17% la production de nouveaux logements. Je suis totalement contre.
Mail 2737			X														Un Anonyme de Rennes a écrit : Contre le BIP.
Mail 2738			X														Un Anonyme de Paris a écrit : Contre le BIP.
Mail 2739			X	X			X										M. Cure GAUTHIER du Clos Prieur a écrit : J'ai l'honneur d'apporter ma contribution au regard du projet des 1500 logements plus zone industrielle sur la commune d'Ozoir la Ferrière Étant propriétaire au Clos Prieur depuis 2017, nous disposons d'un cadre idéal pour une vie de famille avec enfants. Que ce soit au niveau de la sécurité comme du passage, l'état actuel permet d'assurer une sérénité bien nécessaire par les temps qui courent. Ce sentiment est partagé par l'ensemble des parents de l'école des Clos où mon fils est inscrit, nous échangeons quotidiennement y compris à propos de ce projet. Notre environnement étant très vite saturé de véhiculés au moindre problème sur la N104, la route d'Ozoir étant elle-même saturée tous les matins en temps normal, nous ne pouvons ne serait-ce qu'imaginer l'enfer quotidien que ne manquerait pas d'apporter la construction de 1500 logements + zone industrielle Nous espérons que l'ensemble des parties prenantes à cette décision pèseront bien les dommages irréversibles d'une telle modification sur la vie de centaines d'habitants venus investir ici justement pour éviter les écueils de la surpopulation et du trafic auto routier.
Mail 2740			X														M. Éric SEGALA de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Contre le BIP.
Mail 2741			X				X	X	X								M. Claude GILET de Grenoble a écrit : Contre le BIP.
Mail 2742			X				X							X			M. Michel CHEVALLIER de Soindres a écrit : Opposition à la prison de Magnanville.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques		Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2743						X											Un Anonyme de Boissy-Mauvoisin a écrit : Idem mail 2742.
Mail 2744						X											M. Robin SEVEGRAND de Soindres a écrit : Idem mail 2742.
Mail 2745			X														M. Éric CATTELAÏN de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Je souhaite que la ligne 4 soit prolongée pour rejoindre carrefour Pleyel et ainsi faciliter les transports pour les habitants de Saint-Ouen.
Mail 2746						X								X			M. Loïc SEVEGRAND de Soindres a écrit : Idem mail 2742.
Mail 2747						X											Mme Mélanie SEVEGRAND de Soindres a écrit : Idem mail 2746.
Mail 2748								X	X					X			Un Anonyme d'Aulnay-sous-Bois a écrit : Préservation du triangle de Gonesse Je suis habitante d'Aulnay-sous-Bois, et je souhaiterais mettre en avant mon opposition à l'implantation d'une cité scolaire avec internat à proximité de la gare de la ligne 17N du Grand Paris Express, sur une partie des 700 hectares de terres agricoles du triangle de Gonesse. Implanter un établissement scolaire sous des couloirs aériens, en zone d'exposition au bruit, est un non-sens sanitaire : un autre site a en outre été proposé par les riverains et associations locales, celui de l'ancien terrain municipal attenant à l'ancien hôpital Adélaïde Hautval à Villiers-le-Bel (95). Ces terres agricoles exceptionnellement fertiles devraient être préservées de l'artificialisation pour créer, par exemple, des zones de maraîchage permettant de progresser dans l'autonomie alimentaire de l'Île-de-France. Il serait bon que certains élus locaux tiennent enfin compte de l'opposition des habitants et riverains à ces projets d'un autre temps, qui ne réponde pas aux préoccupations des franciliens, et dont l'impact sanitaire et environnemental
Mail 2749			X					X	X								Un Anonyme de Montmorency a écrit : Le tracé du BIP concerne 124000 Franciliens et leur santé avec une concentration de camions et de voitures polluantes. Cette pollution atmosphérique est responsable pour les maladies respiratoires sans parler de la pollution sonore qui est également très nocive pour la santé des riverains. Nous avons déjà le bruit du survol des avions de Roissy ! Ça suffit. On habite Montmorency qui sera coupé en deux avec le BIP et on va encore détruire des espaces verts qui sont indispensables contre la pollution. À l'heure actuelle avec le réchauffement climatique ce projet n'est pas dans l'air du temps. Au contraire on doit augmenter les espaces verts et éviter de bétonner et de construire de nouvelles routes. Il faut plutôt développer les transports publics pour décourager les habitants de prendre la voiture.
Mail 2750			X														Un Anonyme de Bornel a écrit : Non au BIP.
Mail 2751			X				X										Un Anonyme de Deuil-la-Barre a écrit : Non au BIP.
Mail 2752			X														Un Anonyme d'Ablon-sur-Seine a écrit : Contre le pont routier entre Vigneux sur Seine et Athis Mons et projet HAROPA
Mail 2753			X	X				X									Un Anonyme de Drancy a écrit : CONTRIBUTION RELATIVE AU PROJET DU BIP Je ne souhaite clairement pas de nouveau projet routier en IDF car il y a déjà bien trop de routes, autoroutes, voitures et de CAMIONS et d'avions.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Toutes les formes de POLLUTION que les TRAFICS ROUTIERS génèrent sont un FLEAU pour notre SANTE, nos équilibres, nos enfants, nos jeunes et nos vieux alors que l'accès aux soins devient un parcours du combattant. La pollution atmosphérique est responsable d'un DECES sur dix en Ile-de-France et c'est sans compter les autres formes de pollutions.</p> <p>Sans compter que ce projet du BIP irait contre les ACCORDS DE PARIS pour le CLIMAT. Nous avons besoin d'espaces verts, de grands parcs, de végétation, de PISTES CYCLABLES sécurisées, du prolongement du TRAM, de BUS plus fréquents.</p> <p>Certainement pas d'une énième route, surtout pas d'une 2x2 voies, large comme une autoroute ! En plus, cette 2X2 voies traverserait la ville, la tronçonnerait avec tout ce que cela impliquerait sur le quotidien des quartiers. Cela créerait également des NUISANCES SONORES, Le bruit de l'avenue du Parisis s'ajouterait avec celui des survols aériens de Roissy, qui dépasse déjà les seuils recommandés par l'OMS et le tracé du BIP passe dans la zone C du plan d'exposition au bruit de Roissy. Cela augmenterait encore la BÉTONISATION (et la CHALEUR et les risques d'inondations qui vont avec) et donc une atteinte supplémentaire à la BIODIVERSITE alors qu'elle s'effondre partout, et en particulier en IDF à cause de l'urbanisation effrénée.</p> <p>En plus la ferme Lemoine, magnifique, qui produit des fruits et légumes locaux, en vente directe aux habitants, entre Sarcelles et Garges, offrant de superbes prairies, DERNIER POUMON VERT de ces zones ultra-urbanisées seraient également détruites.</p> <p>Ce projet BIP est aussi une atteinte aux VISUELS déjà si peu enclin au CALME et à une QUALITE DE VIE agréable alors que des espaces naturels pour bien vivre ont l'avantage d'offrir un peu de confort, d'air, des balades à pied ou à vélo, des espaces pour se détendre dans la ville, en famille ou entre amis ... sans avoir à prendre sa voiture. Et surtout un ILOT DE FRAICHEUR lors des CANICULES QUI S'INTENSIFIENT.</p> <p>Nous avons largement assez de voies de circulation routière en IDF et on voit bien qu'elles ne règlent absolument pas les EMBOUTEMENTS car plus on fait de routes plus il y a de voitures et moins on REPENSE AUTREMENT NOS DEPLACEMENTS urbains et l'AMENAGEMENT URBAIN en bonne intelligence avec les contraintes environnementales et climatiques qui pèsent sur l'humanité.</p> <p>J'espère sincèrement que ce projet ne verra jamais le jour et je souhaite fortement que pour une fois le bon sens l'emportera en choisissant de CONSERVER LES ZONES HUMIDES, LES ESPACES VERTS, LES PRAIRIES et toute LA VEGETATION EXISTANTE afin qu'elle puisse devenir une TRAME VERTE en se connectant géographiquement au projet de l'Institut Paris région dénommé "PARC NATUREL URBAIN DES TROIS VALLEES", un PARC ECOLOGIQUE de près de 1200 hectares, traversé par 44 km DE PARCOURS à pied ou à vélo.</p>
Mail 2754			X		X				X								Un Anonyme de Montmorency a écrit : Demande le retrait du BIP.
Mail 2755			X	X			X	X									Mme Patricia de Lésigny a écrit : Le projet de la CCPB de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Oz veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Le projet de changer le SDRIF-E porté par la CCPB pour la commune d'Oz propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Oz, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. Le projet de la commune d'Oz au travers de la CCPB veut rapprocher le quartier 'clos de la vigne' alors que celui-ci

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	a été volontairement créé à l'écart du bourg il y a 60 ans. Ses habitants ne souhaitent absolument pas être 'connectés' par une urbanisation porteuse d'une détérioration de la circulation, déjà difficile. Le projet de la CCPB pour modifier le SDRIF-E affiche « La volonté de permettre aux industries de s'inscrire dans la continuité immédiate de la Nationale 4 ... » Cette ambition impliquerait la réalisation d'une ouverture sur la N4 vers l'Est, ce qui ferait de la petite route Départementale 354 déjà surchargée une longue bretelle entre la Francilienne et la N4. La Francilienne est déjà bouchée en quasi permanence sur des km entre Lésigny et Pontault Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4. La CCPB propose de modifier le SDRIF-E pourtant établi après des années de travail et de concertation. Le projet pharaonique de construction de 1500 logements et d'un Zone Industrielle dans une zone qui l'interdit entrainerait des années de travaux et des perturbations irrémédiables pour tous ceux qui habitent à proximité. Notamment pour les milliers de résidents qui utilisent la route D354 déjà extrêmement encombrée matin et soir.
Mail 2756													X				L'association AGIR A BURES a écrit : Mise à jour cartographie zones humides Pour préciser la demande faite le 2 mars sur le registre de Palaiseau : Nous souhaitons que la cartographie des zones humides qui est établie par la Driea mais sert de base aux différents documents d'urbanisme dont le Sdrif, soit mis à jour sur la commune de Bures-sur-Yvette en prenant en compte les zones humides avérées après diagnostic réalisé en 2019 et notifiées au maire de Bures dans le mail ci joint. Les parcelles concernées sont AB 006, AB 005, AB 004.
Mail 2757			X														M. Parviz AZIMOV de Drancy a écrit Je suis étudiant en doctorat à l'université de la Sorbonne. Je mets plus d'une heure pour me rendre sur mon lieu de travail. Je pourrais consacrer ce temps à des activités scientifiques. De plus, c'est très épuisant. Et mon université est située Place Jussieu, qui est aussi la ligne 7 du métro. Ce serait parfait si nous pouvions avoir une station de métro à proximité.
Mail 2758			X				X										Mme Françoise Jolly de Pierrelaye a écrit Le S.D.R.I.F. n'apporte aucune solution à la dissociation entre la localisation des emplois et celle des logements malgré les objectifs de polycentrisme annoncés. Les orientations règlementaires ne permettent pas de rapprocher les logements des emplois, certaines d'entre elles même, produisent l'effet inverse. Notamment, la construction de lignes de métro (lignes 17 nord et 18 ouest) dans l'espace rural ou encore le maintien de la compétitivité des quartiers d'affaires internationaux qui allongent toujours plus le temps de transport. Il est nécessaire de définir des mesures claires permettant de lutter contre la concentration actuelle de 68% des emplois dans 6% du territoire. Une telle politique doit être accompagnée d'un effort sur les mobilités de proximité (notamment en grande couronne) et sur la mixité des quartiers (logement, commerce de proximité, activités...).
Mail 2759			X				X										Mme Valérie MANCONI a écrit Je pense que le projet de BIP va augmenter la pollution et détériorer la qualité de l'air qui est déjà très mauvaise dans le bas de Montmorency Je suis donc contre ce projet qui va créer un afflux de voitures Nous avons déjà beaucoup d'avions et les constructions d'immeubles se poursuivent à un rythme élevé. Il faut garder des espaces verts pour avoir une qualité de vie forte et ne pas faire de nos banlieues des banlieues dortoirs

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2760			X												X		M. Roberto BRACCO de Paris a écrit Il paraît aujourd'hui plus qu'impératif de protéger au maximum nos espaces verts en limitant la construction de nouveaux axes routiers, et cela même si on peut constater une augmentation du nombre de voitures électriques ... mieux vaut privilégier les transports ferroviaires.
Mail 2761			X						X						X		Denis (Anonyme) de Montmorency a écrit Le BIP ne fluidifierait pas le trafic routier car le trafic prévu est de 30000 à 60000 véhicules par jour dont plusieurs milliers de camions. Les nouvelles routes génèrent toujours un trafic supplémentaire et se trouvent rapidement embouteillées. La pollution atmosphérique et sonore serait augmentée. En plus du survol des avions de CDG qui continue à augmenter viendrait s'ajouter le bruit et la pollution des camions et voitures. Ce n'est pas vivable. On parle de réchauffement climatique et la nécessité de créer des espaces verts. Ce projet ne devrait plus être d'actualité. On n'a pas besoin de plus de routes mais plutôt de meilleurs transports en commun pour encourager des gens de laisser leurs voitures au garage.
Mail 2762			X						X				X		X		Cyrille (Anonyme) de Ablon-sur-Seine a écrit Non au port et non au pont à Ablon-sur-Seine Habitant d'Ablon sur Seine, j'ai eu connaissance d'un projet industriel de grande envergure situé à Vigneux sur Seine, face aux rives d'Ablon. Le projet de la Région présente par ailleurs l'hypothèse d'un franchissement routier de la Seine, à proximité, entre Athis-Mons et Vigneux. Ce pont à 4 voies devra permettre aussi d'alimenter en véhicule poids lourds le port industriel (évaluation d'environ 1500 camions/jour supplémentaires sur le secteur). Ces projets auraient des conséquences désastreuses en termes de nouvelles pollutions induites qu'elles soient sonores, aériennes, de qualité des eaux ou visuelle pour notre commune et ses habitants. De plus nous assisterions à la destruction d'un des derniers paysage naturel et d'une zone protégée sur les bords de Seine en Ile de France. Ces projets se révèlent être en totale contradiction avec les conclusions du Grenelle de l'Environnement, des objectifs de luttes contre le dérèglement climatique, de la qualité de l'air que nous respirons et des lois ZAN (Zéro Artificialisation Nette des sols). Pour rappel, les Ablonais subissent déjà fortement les nuisances aéroportuaires d'Orly (Air, Bruit), des lignes SNCF (C et D) du trafic routier (nœud du pont de Villeneuve, quais, RD...) du risque lié aux sites Sévésos proches (2 dépôts pétroliers GPVM et aéroport) ainsi que la traversée de notre commune par le pipeline pétrolier Trapil. Des études récentes démontrent déjà l'impact de toutes les nuisances subies par les habitants dont l'espérance de vie est impactée et diminuée. Pour toutes les raisons évoquées, je m'oppose personnellement aux projets de la Région Ile de France concernant notre environnement proche, projets qui défigurerait notre cadre de vie et impacteraient notre santé, à savoir le port industriel d'Haropa à Vigneux sur Seine ainsi que le pont routier entre Athis-Mons et Vigneux.
Mail 2763			X				X	X							X		Antoine (Anonyme) de Groslay a écrit Suppression du projet de réalisation du dernier tronçon du BIP Ma famille habite la ville de Groslay depuis 25 ans. Nous avons vu disparaître depuis notre arrivée nombre d'espaces cultivés (vergers, pivoines...) et se développer des zones d'activités impersonnelles à la place. Notre commune pouvait encore se dire rurale il y a 30 ans mais c'est bien fini et la construction du boulevard du Parisis détériorerait encore plus Groslay et les communes voisines concernées. Le projet d'aménagement régional place en première

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	priorité "un environnement protégé pour le mieux-être des Franciliens" et parle de "cadres de vie désirables". La construction du BIP va à contre-sens de ces priorités. Il est depuis longtemps obsolète et inadapté. Il aura pour résultat des atteintes conséquentes sur l'environnement naturel, qui devient de plus en plus restreint, sur la qualité de l'air, avec les particules fines et les micro-particules dégagées par les 30 000 à 60 000 véhicules, même s'ils sont tous électriques (poussières dégagées par les pneumatiques, les freins, les frottements sur le bitume...), et ne parlons pas des désagréments sonores s'ajoutant à ceux des passages des avions. Rappelons que l'avenir est à la réduction de la circulation automobile et des camions. N'oublions pas enfin que réduire la pollution de l'air et sonore est un enjeu de santé publique.
Mail 2764		X			X							X	X		X		M. Jacques LASKAR du Vaudoué a écrit Pour la transformation de la zone 2AU de La Fontenelle (77123 Le Vaudoué) en Zone Naturelle Co-propriétaires et riverains de la zone 2AU de La Fontenelle, au Vaudoué, 77123 nous sommes profondément engagés dans la défense de la forêt, de la biodiversité, et dans la lutte contre le réchauffement climatique. C'est pourquoi, dans le cadre de la révision du plan d'aménagement des sols du Vaudoué, nous demandons dans le texte joint, la transformation intégrale de la zone 2AU de la Fontenelle en Zone Naturelle. Le texte joint décrit la zone concernée issue de la déprise de zones agricoles progressivement colonisée par différentes espèces d'arbres. Il rappelle le rapport « objectif forêt » du ministère de l'agriculture de juillet 2023 qui incite à aller dans ce sens. Il précise que la rivière École prend sa source dans cette zone. Enfin il note que des parcelles proches, pour près d'un hectare et situées en zone naturelle boisée (Nb) ont dans les années récentes, fait l'objet de permis de construire conduisant à un grignotage de la surface naturelle boisée du Vaudoué.
Mail 2765			X				X										Sabrina (Anonyme) de Drancy a écrit SOUTIEN AU PROJET DU METRO A DRANCY Il est évident que si le métro arrive au centre-ville de Drancy cela va bénéficier au Drancéens mais aussi à l'environnement car nous utiliserons les transports en commun et non plus notre voiture.
Mail 2766							X										M. Jérôme CHOCQUEEL de Soindres a écrit Opposition à la construction d'une prison à Magnanville Je souhaite par cette contribution vous faire part de ma totale opposition au projet de construction sur les terres agricoles de Magnanville. La proximité avec des logements, des institutions scolaires va à l'encontre de toute logique. La région ouest parisienne possède assez de friches industrielles permettant d'accueillir ce projet. L'acharnement du gouvernement pour ce site est incompréhensible.
Mail 2767			X				X		X						X		M. Alain CAUCHIE de Groslay a écrit BIP, Deuil, Groslay, Sarcelles, Garges J'habite Groslay. Les zones laissées en friche depuis les années 60, pour ce très ancien projet, sont devenues des espaces verts, véritables poumons pour les habitants qui, eux, se sont multipliés dans cette banlieue au fil du temps. Il faudrait les aménager à peine plus, ces espaces verts semi-sauvages, pour les transformer en espaces de promenade au grand air et de loisir. Une voie rapide à 4 voies, plus les entrées, sorties et échangeurs, détruirait tout cet environnement, apporterait du bruit, de la pollution, du stress, et enlaidirait le paysage. Pour le bruit et le stress on est bien servi dans le coin avec les deux pistes de Roissy, il faut le souligner. De plus le tissu urbain serait entamé par une large balafre, qui séparerait des quartiers entiers. La N184 et la N104 au Nord avec l'A86 au Sud, permettent déjà de faire correspondre l'A15 avec l'A1, pour le trafic des poids lourds. Pourquoi en rajouter ?

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	En banlieue, l'impératif est en effet de continuer développer les transports en commun, décarbonés et plus rationnels, plutôt que de créer un appel d'air (plutôt un appel de bruit et de fumées) pour toujours plus d'automobiles. Ce projet ne va donc pas dans la bonne direction : plutôt réduire les nuisances, développer des zones d'emploi locales et le commerce de proximité, ainsi limiter les obligations de déplacement automobile, créer des pistes cyclables, conserver les espaces verts existants, c'est impératif, au lieu de les détruire.
Mail 2768			X						X								Mme Stéphanie SIGAUT de Soisy-sous-Montmorency a écrit Retrait du BIP Je demande le retrait du BIP, car en plus d'être une source de pollution atmosphérique avec un grand nombre de véhicule en plus à circuler dans ma commune (Soisy sous Montmorency), ce sera une source de pollution sonore alors que nous souffrons déjà du trafic aérien. Mais surtout, c'est une catastrophe vis à vis de nos enfants qui sont scolarisés à l'école Descartes et donc subissons tous ces désagréments, ce qui est inacceptable : les conséquences néfastes sur la santé de la pollution sonore et atmosphérique sont scientifiquement avérées, il est impensable d'y exposer autant nos enfants avec ce projet d'un autre âge !
Mail 2769			X						X						X		Laurent (Anonyme) de Groslay a écrit Suppression du projet de BIP Je vis à Groslay depuis 25 ans avec mon mari et mes enfants. Nous avons choisi cette ville pour son cadre pas trop urbain mais peu à peu nous avons vu disparaître les vergers, les champs de pivoines et pousser comme des champignons des bâtiments commerciaux. La reprise du projet de construction du boulevard du Paris est une très mauvaise nouvelle, cela détériorerait toujours plus Groslay et les environs concernés. Le projet d'aménagement régional place en première priorité "un environnement protégé pour le mieux-être des Franciliens" et parle de "cadres de vie désirables". La construction du BIP va à contre-sens de ces priorités. Il est depuis longtemps obsolète et inadapté. Il aura pour effet des atteintes à l'environnement naturel, qui devient de plus en plus restreint et que tentent de préserver habitants et municipalités, il impactera fortement la qualité de l'air (particules fines et micro-particules dégagées par les 30 000 à 60 000 véhicules), et les désagréments sonores, s'ajoutant à ceux des passages des avions, s'amplifieront. Le tout-voiture et tout-camion n'est pas la solution pour demain. Réduire la pollution de l'air et sonore, vivre dans "un environnement protégé" et " dans un cadre de vie désirable" est un enjeu de santé publique.
Mail 2770					X												M. Louis GODRON de Mareil-Marly a écrit Habitant de longue date de Mareil Marly, et ancien élu en charge de l'urbanisme, je me permets d'attirer votre attention sur une imprécision des plans que j'ai pu consulter s'agissant des zones d'armature verte. Notre commune a en effet pris soin de protéger 33 hectares de zone N, formant une bande continue de biodiversité et d'espace naturel. Or le plan consultable omet il me semble d'en inclure plus de la moitié comme armature verte, omission très regrettable au regard du rôle de cette zone N : - en matière d'agrément, - de contribution à la capture du carbone (espace de boisement en croissance), - de protection contre les risques climatiques nouveaux (stabilisation des sols sur une zone figurant dans le premier percentile de déclivité en Ile de France), - et de maintien de la biodiversité dans une zone de plus en plus urbanisée, en accord avec les engagements de la France dans le cadre des COP Biodiversité, notamment ceux de la COP 16 biodiversité. Je me permets donc respectueusement de militer vigoureusement pour que cette omission soit corrigée, et que

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2771			X		X											X	l'ensemble des zones N de Mareil-Marly soit bien reconnu comme armature verte. Mme Isabelle SAUSSET de Vaires-sur-Marne a écrit Un SDRIF E réellement soutenable UNE VRAIE PRISE EN COMPTE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES Les continuités écologiques ne sont pas suffisamment prises en compte dans le SDRIF. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, document qui identifie les continuités régionales et établit un plan d'action, est actuellement en cours de révision et ne peut donc être pris en compte de manière pertinente. La possibilité d'aménager des infrastructures de transport au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers doit être SUPPRIMEE. Elle entraîne de façon incontestable la fragmentation des habitats sans que cela puisse être réellement résorbé. Les objectifs concernant l'effacement des obstacles doivent être plus précis et sans exceptions possibles. En ville, les espaces naturels et agricoles, et les éléments naturels (arbres isolés ou alignements, friches...) doivent être conservés grâce à des règles prescriptives, notamment les vieux arbres plus efficaces en termes de stockage de carbone comme de source de zone de fraîcheur. Des objectifs chiffrés de renaturation doivent être définis pour tous les corridors, qu'ils soient régionaux ou définis localement.
Mail 2772																	Association RENARD de Roissy en Brie a écrit Philippe ROY, président du RENARD, association agréée de protection de l'environnement pour la Région Ile-de-France ; demande à recevoir la copie de la décision du Conseil Régional décidant de la composition de la conférence régionale de réduction de l'artificialisation des sols (CRG) mentionnée à l'article 2 de la loi du 20 juillet 2023. Nous demandons également à recevoir copie des comptes-rendus des réunion de cette conférence qui se seraient déjà tenues. Cette commission devrait avoir été mise en place avant le 24 janvier 2024. Ces informations nous semblent indispensables pour répondre à la présente enquête publique.
Mail 2773			X		X		X										Elodie (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit Retirer le projet de BIP Ecologiquement parlant, la destruction d'un espace vert serait vraiment dommageable. De plus, ces bois permettent à beaucoup de propriétaires de chiens de les rendre heureux en faisant des rencontres, sans avoir à prendre la voiture. C'est à quelques pas de nos habitations. Quand on travaille la journée, c'est plaisant de pouvoir balader son animal après une journée harassante sans avoir à se déplacer à des kilomètres. Des liens se sont créés entre propriétaires et canidés. Les jardins associatifs rendent l'endroit agréable. Vu la catastrophe écologique actuelle, remplacer la verdure par du béton serait clairement stupide et c'est un vrai manque de bon sens.
Mail 2774			X				X										Nakim (Anonyme) de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit Prolongement de la ligne 4 Serait-il possible de prolonger la ligne 4 pour désenclaver le quartier Debain à Saint-Ouen et désengorger le trafic de la ligne 13 ?
Mail 2775																X	Eric (Anonyme) de Poissy a écrit PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT Des quantités de moteurs de véhicules tournent sans utilité et émettent des gaz à effets de serre à éviter. Il est nécessaire de les stopper et verbaliser (seul moyen de faire appliquer la loi qui existe, photo prise à la gare routière

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	du GRAU DU ROI le mardi 15 juin 2021) les contrevenants. J'ai toujours reçu les accusés de réception, de la lettre en pièce jointe, adressée à plusieurs ministres de l'environnement, à Monsieur Emmanuel MACRON, au député des Yvelines Monsieur Karl OLIVE, à madame la Maire de Poissy. Je n'ai perçu aucune avancée sur le sujet. De même il est nécessaire de verbaliser tout tri sélectif non réalisé. Pesage des poubelles au contenu à brûler comme cela se fait dans certaines régions ! Il faut encore supprimer toutes les enseignes diverses et variées inutiles, périmées ("vendu" des agents immobiliers, commerces n'existant plus . . .).
Mail 2776			X						X			X			X		Sandrine (Anonyme) de Arronville a écrit Je suis contre le projet de BIP qui s'inscrit dans un territoire déjà hyper urbanisé et traversé de nombreuses voies routières. Il ne faut plus favoriser la voiture mais plutôt les transports en commun et les mobilités douces. Ce projet représente encore une artificialisation des sols et une source de pollution : particules fines et gaz à effets de serres. Ce n'est pas un projet d'avenir !
Mail 2777							X										Morgane (Anonyme) de Magnanville a écrit Habitante de Magnanville, ayant fait ma scolarité au collège puis au lycée Senghor, je m'oppose au projet de construction d'une prison aussi près des sites scolaires et des habitations.
Mail 2778		X			X								X				M. Loïc GRIVEAU de Ozoir-la-Ferrière a écrit Projet d'urbanisation des terres cultivables par la Communauté de Communes des Portes Briardes Après 2 années de concertation auprès des Franciliens le SDRIF-E a établi 2 thèmes majeurs quant aux attentes des Franciliens : - Les Franciliens adhèrent largement au principe de réduction du nombre de nouvelles zones à urbaniser et à l'interdiction d'urbanisation de certains espaces naturels et agricoles. - Les Franciliens souhaitent que ces projets se construisent en priorité sur des espaces déjà urbanisés plutôt que sur des espaces naturels et agricoles à artificialiser. Le projet Communauté de Communes des Portes Briardes (CCPD) porte atteinte à la loi « Climat et Résilience » du 22.08.2021 « Zéro Artificialisation Nette ». En effet, cette loi prévoit « De 2021 à 2031, pour la 1 ère étape, les élus locaux ne doivent consommer en terres naturelles que 50% de ce qu'ils avaient utilisé dix ans plus tôt ». => Juridiquement les demandes de la CCPB sont illégales aux vues des annexions par la commune sur les 10 dernières années des seules dernières terres naturelles privées, cultivables et cultivées depuis plusieurs siècles. Par ailleurs la zone concernée est classée zone humide de classe 2 et 3 par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie. => Les demandes de la CCPB sont inacceptables sur le plan environnemental et contraire aux attentes des Franciliens Par ailleurs construire dans cette zone, du foncier d'habitations ou/et des bâtiments à vocation industrielle est hasardeux géologiquement. Il faut d'abord assainir ces mares et marécages affleurant (de décembre à mars avril) ce qui augmentera les coûts de construction impactant directement l'exigence de la loi ZAN « du prix abordable pour les investisseurs et accédants). Les investisseurs ne vont pas se bousculer. Je rappelle que le projet de la CCPB, tel qu'il est présenté, a déjà été annulé le 2 février 2018 par le Tribunal Administratif lorsqu'il a été inscrit au PLU voté le 13 Mai 2013, notamment en raison de sa non-conformité avec le SDRIF Ile de France En conclusion les modifications demandées dans le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	vont à l'encontre des objectifs de la loi Climat et Résilience, je compte sur la Commission d'Enquête pour conserver le SDRIF-E tel qu'il est aujourd'hui.
Mail 2779					X	X		X				X					Arnaud (Anonyme) de Villeneuve-la-Comptal a écrit PROTÉGER RÉELLEMENT LES ESPACES NATURELS ! La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Cette protection correspond en outre aux aspirations profondes d'une part toujours plus grande des concitoyens français. Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région et cela se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations règlementaires mettant à mal cette protection. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des franciliens.
Mail 2780			X						X						X		M. Olivier SEZNEC de Mondoubleau a écrit Contre le BIP Un nouvel axe routier générera plus de trafic et plus de pollutions et coupera un peu plus la ville. Nous avons besoin de plus de mobilité, mais pas avec la voiture.
Mail 2781					X	X		X						X	X		Hélène (Anonyme) de Tournan-en-Brie a écrit LIMITER LE DEVELOPPEMENT LOGISTIQUE DU TERRITOIRE J'habite à Tournan. D'immenses champs très fertiles ont été recouverts d'entrepôts qui dévastent la biodiversité, les sols et la capacité d'absorber les pluies et le CO2. La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations règlementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire...
Mail 2782			X				X	X							X		M. Emmanuel BOZZIA de Dourdan a écrit Projet routier du BIP Ce projet est d'un autre temps à l'heure où les objectifs d'artificialisation des sols et de respect de l'environnement ne devraient plus le permettre. Il créerait une pollution atmosphérique et sonore importante qui affecterait les 124 000 franciliens riverains dont 30 écoles ou lieux d'accueil d'enfants de tous âges estimés à environ 7000. Il détruirait parmi les espaces verts de l'île de France qui sert à lutter contre le dérèglement climatique et offert un îlot de fraîcheur

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	aux habitants. Ce projet amènerait aussi un important trafic routier dans la région dont il n'est pas prouvé qu'il endiguerait les problèmes actuels. Pour toutes ces raisons, je vous demande de renoncer a ce projet iconoclaste.
Mail 2783			X				X										Ethan (Anonyme) de Ozoir-la-Ferrière a écrit SDRIF-E contre le projet de la communauté de communes Les Portes Briardes et la commune d'Ozoir. Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lesigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. Nous remercions la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir. Pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité.
Mail 2784			X				X		X						X		Nacira (Anonyme) de Roissy-en-Brie a écrit SDRIF-E, contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir Idem Mail Mail 2782
Mail 2785			X		X				X						X		Élodie de Orthez a écrit Avis défavorable BIP Je suis contre la réalisation du BIP. Nous n'avons pas besoin de plus de routes, bien au contraire !! Préservons les espaces naturels qu'il nous reste ! Le manque d'arbres et d'îlots de fraîcheur sont criant partout en France, mais encore plus en région Île de France !! Une nouvelle route ne fera qu'augmenter la pollution de l'air, des sols, le niveau de pollution sonore, réduire la qualité de vie et l'état de santé des habitants. Les épisodes de canicule seront encore plus difficilement supportables. Stop aux projets écicides que sont les nouvelles routes et autoroutes.
Mail 2786			X				X		X						X		M. Jose Manuel COSTA de Arnouville a écrit NON à l'avenue du parisis ou BIP Je suis contre ce projet qui va impacter par de nombreuses nuisances sonores, atmosphériques, visuelles etc... tous les habitants nombreux le long de ce projet. De plus ce BIP affectera la faune du bois des condos et ses abeilles et détruira la prairie située entre Arnouville et Garges. C'est un non-sens de prévoir une avenue a grande circulation dans un espace naturel apprécié par beaucoup et si nécessaire contre la lutte contre le réchauffement climatique dont on nous rabâche toutes les actions comme de réduire la production de CO2.
Mail 2787					X		X							X	X		Stéphane de Magnanville a écrit En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie.</p> <p>Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir.</p> <p>Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.</p> <p>Des prisons OUI Des prisons sur des friches industrielles OUI Des prisons sur des terres agricoles NON Des prisons à proximité d'habitations, d'écoles, de maisons de retraites, NON Une prison à Magnanville NON Une prison à Magnanville = Aberration et contradiction la plus totale !!!</p>
Mail 2788		X		X			X						X				<p><u>Mme Annie Claude ROCCO a écrit</u> Habitant la commune de Brou-sur-Chantereine, je voudrais vous affirmer mon opposition au projet du Schéma Directeur de la Région Île-de-France-E arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu de 2166 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou-sur-Chantereine est la 57ème ville la plus pauvre d'Île-de-France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux...).</p> <p>De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques, et continue à urbaniser, c'est à dire à imperméabiliser les sols va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier.</p> <p>Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des Breuilloises et des Breuillois.</p>
Mail 2789					X		X							X			<p><u>Wafa (Anonyme) de Magnanville a écrit</u> En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous.</p> <p>Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir.
Mail 2790			X														Luc (Anonyme) de Drancy a écrit Ligne 17 à Drancy Je suis pour
Mail 2791			X	X		X											M. Pascal SOTTOVIA de Deuil-la-Barre a écrit Une alternative au projet BIP. Ce projet n'a plus lieu d'être on ne peut plus faire passer des voies rapides à 4 voies dans les zones urbaine de la vallée de Montmorency. Nous avons un besoin urgent de mesures pour préserver et valoriser au maximum les espaces naturels encore intacts et en faire profiter les populations.
Mail 2792																	Jean-Pierre (Anonyme) de Châtenay-Malabry a écrit Prolonger la ligne 4 du métro de Bagneux à Châtenay-Malabry serait très pertinent, et en plus cette ligne désengorgerait le RER B
Mail 2793	X																Mme Catherine LE BOEDEC de Draveil a écrit L'incitation à participer à l'Enquête Publique sur le SDRIF E Je déplore l'absence de communication sur cette consultation qui concerne tous les habitants de l'Ile de France. Le dossier est complexe et les cartes peu accessibles. Au lieu d'un affichage quasi invisible dans les communes, pourquoi ne pas initier des réunions publiques dans chaque municipalité, où seraient expliqués et débattus les enjeux du SDRIF et où chacun serait incité à apporter sa contribution ? Sans cela, je pense que le simple particulier est, soit non informé, soit découragé de participer à un processus démocratique.
Mail 2794			X				X	X									M. Philippe ELIA de Les Arcs a écrit Retirer le BIP du SDRIF-E Une forte pollution atmosphérique et sonore : le BIP menacerait la santé et la qualité de vie des habitants !
Mail 2795								X									Catherine (Anonyme) de Draveil a écrit Le ZAN dans le SDRIF E La Loi Climat et Résilience de 2021 fixait comme objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050 or le DRIF E propose une réduction de moins 20% tous les dix ans ce qui ne permet absolument pas d'atteindre l'objectif d'absence d'artificialisation nette en 2050. En conséquence, je demande que soit inscrit dans le SDRIF E l'objectif de réduction de 50% de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031, afin d'être la hauteur des enjeux environnementaux actuels, comme le préconise l'Association France Nature Environnement.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2796			X						X								Mme Isabelle LE PAPE. De Les Ponts-de-Cé a écrit Non au tronçon Est du BIP (Groslay, sarcelles, Garges) Il serait plus judicieux de prolonger le tramway et intégrer des pistes cyclables Plutôt que de bitumer pour avoir du bruit, de la pollution Arrêtons le carnage, moins de bitume plus de commun porteur pour la santé
Mail 2797					X										X		M. Jacques LASKAR du Vaudoué a écrit Mesures à intégrer au PLUI pour préserver la Forêt et son puits de carbone. Voici un ensemble de propositions, actuellement en cours d'élaboration au sein du Collectif des Trois Pignons (www.c3pi.fr) et plus globalement dans un groupe de réflexion au sein du Collectif des Forêts d'Île de France. Toutes ces mesures visent à préserver les forêts dans le contexte de la lutte contre le réchauffement climatique. Le puits de carbone de la forêt française a diminué de plus de la moitié dans la dernière décennie. Pour atteindre les objectifs d'une neutralité carbone à l'horizon 2050, comme le préconisent les accords de Paris auxquels s'est engagé le gouvernement, il est important d'accroître la surface forestière. Cet accroissement peut s'effectuer, comme l'a souligné le rapport "Objectif Forêt" du Ministère de l'agriculture de juillet 2023, à travers la reforestation des zones de déprise agricole. 1. Stopper le grignotage des forêts en protégeant les lisières. Interdire la transformation des zones naturelles boisées en zones constructibles. Abroger les compensations permettant de détruire des zones boisées au profit de plantations en devenir. 2. Préserver et développer les corridors verts. Favoriser le reboisement des zones de déprise agricole et reconnecter par des couloirs de biodiversité les forêts fragmentées. Jacques Laskar 77123 Le Vaudoué Président du Collectif des Trois Pignons Co-rédacteur du rapport de l'Académie des Sciences « Les Forêts françaises face au changement climatique »
Mail 2798			X			X									X		Catherine (Anonyme) de Draveil a écrit Non au projet industriel du port Haropa à Vigneux ! J'habite Draveil, dans le nord de l'Essonne. Localement, je me sens concernée par le projet de « développement industriel d'intérêt industriel » porté par le SDRIF E sur le secteur de Vigneux. A cet effet, je demande la suppression des deux pastilles violettes qui correspondent à 2x 25 hectares d'urbanisation, en bord de Seine, dans la commune de Vigneux. Haropa Port, Etablissement public d'Etat portuaire de la Seine, projette de développer un port industriel et multimodal à cet endroit qui est une zone d'expansion des crues et un réservoir régional de biodiversité au Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Je demande donc que cette zone ne soit pas artificialisée mais qu'elle soit au contraire sanctuarisée et que les terres agricoles soient protégées. Comme alternative, je propose que soient mieux exploités les ports existants en amont comme celui d'Evry.
Mail 2799		X	X	X				X					X	X			M. Claude NGO-VAN a écrit Rue de la ménagerie très impactée danger(route peu large et pas praticable par les camions)D354 Lésigny collège les hivernaux aces a la Grande romaine danger(route peu large et pas praticable par les camions)Aces de l' école primaire les clos de romaine (route peu large et pas praticable par les camions)Prés d'une heure parfois du clos de la vigne pour aller a la boulangerie d'Ozoir car la D354 est déjà sursaturée (route peu large et pas praticable par les camions)Par la sortie de la francilienne a Lésigny pour prendre la D354 (route peu large et pas praticable par les

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	camions)Par la sortie de la francilienne vers Férolle Attilly rendant l'aces au Centre Hospitalier Hôpital Forcilles – Fondation Cognacq-Jay dangereux prenant la route de servon pour rejoindre la D354 a la grande Romaine pour prendre la N4 à Ozoir re bloquant la D354la francilienne EST bloquée DE LESIGNY JUSQUE PONTEAULT COMBEAULT. Plusieurs d'entre nous se sont étonnés que ce projet aille ouvertement contre les objectifs du « Zéro Artificialisation Nette » de la loi Climat et Résilience. Les champs sur lesquelles Ozoir veut construire sont cultivés depuis des dizaines d'années et le sont toujours ; ces champs sont sur un terrain argileux avec des eaux affleurantes et non constructible CONTRE LE PROJET
Mail 2800			X	X	X							X			X		M. Guillaume REVERBATION d'Enghien-les-Bains a écrit LIMITER LE DEVELOPPEMENT LOGISTIQUE DU TERRITOIRE La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations règlementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire...
Mail 2801							X	X						X			Mme Ghislaine COLIN de Sucy-en-Brie a écrit Objet : CONTRE LE PROJET D'UNE PRISON A NOISEAU Ma contribution : Je soutiens le projet du SDRIF-e arrêté par le Conseil Régional le 12 juillet 2023 qui place « l'armature verte à sanctuariser » sur les zones agricoles et espaces naturels de la plaine de NOISEAU pour les protéger. Avec l'orientation règlementaire n° 2 qui précise qu'au sein de cette « armature verte » toute nouvelle urbanisation est exclue. Et je demande expressément au Conseil Régional – lors du vote d'adoption définitif du SDRIF-e prévu à l'été 2024 – de ne pas donner suite à la demande de modification de l'État qui cite dans ses projets à inscrire dans le SDRIF-e celui de la prison de Noiseau sur 19 hectares. Je marque ainsi ma totale opposition à la destruction irréversible des terres agricoles de Noiseau
Mail 2802							X							X			André (Anonyme) de Magnanville a écrit En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon inquiétude et mon opposition quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île de France qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Ce projet soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ce projet aura un impact négatif sur la qualité de vie de ma commune. Ce projet aura un impact très préoccupant du fait de la proximité immédiate du Lycée Léopold Sédar Senghor et du Lycée Agricole Sully où se rendent plus d'un millier d'élèves.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Ce projet est un manque de respect pour la population de Magnanville, fragilisée par l'assassinat du couple de policiers en 2016. Les habitants tentent de se reconstruire et souhaitent que l'Etat français les laisse enfin tranquilles désormais.</p> <p>Pour toutes ces raisons, je vous demande de renoncer à l'implantation de cette maison d'arrêt sur la commune de Magnanville.</p>
Mail 2803								X									<p>EARL CANAULT a écrit</p> <p>Il faut que les zonages et les surfaces déclarées urbanisables reste en place dans nos communes rurales. Car le PLU existant à eu un coût non négligeable pour nos petites communes rurales. Le PLU qui est mis en place actuellement ne doit pas changer car des modifications de zonages. Ne sont pas envisageable, pour la survie de nos villages.</p>
Mail 2804			X				X										<p>M. Jean-Baptiste MIHOUT de Soisy-sous-Montmorency a écrit</p> <p>Je suis contre la construction du BIP, habitant Soisy-sous-Montmorency il passerait à 50 mètres de l'école de mes enfants et couperait notre ville en deux. Je n'ose imaginer qu'en 2024 on puisse encore défendre des projets tel que celui-là. Une pulsion de destruction urbaine digne du 20 -ème siècle, un danger sanitaire et écologique. Pour gagner quelques minutes sur un trajet ?</p>
Mail 2805			X		X		X										<p>Didier (Anonyme) de Ozoir-la-Ferrière a écrit</p> <p>Constructions Ozoir</p> <p>Augmenter une ville à ce point me paraît fou, et ce, pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certains quartiers d'Ozoir sont régulièrement sous les eaux à cause d'infrastructures souterraines inadéquates... bientôt ce sera toute la ville ??? J'ai déjà eu les égouts dans mon sous-sol... je ne le souhaite à personne ! - quid des infrastructures scolaires, culturelles... c'est vrai, j'oubliais : les écoles privées ont de quoi s'agrandir... suis-je bête !!! Pour les écoles publiques, la ville va construire des préfabriqués qui « durent » pour faire des économies ??? - quid des places de parking de la ville parce que franchement, le centre-ville, cela devient du grand n'importe quoi : voitures en double file non-stop (souvent pour discuter !!!), ou venir chercher des colis dans certains magasins (et en plus on se fait insulter quand on veut simplement passer avec son véhicule !!!) ... pourquoi ne pas retirer tous les plots du centre-ville, les trottoirs sont larges ! - quid des impôts car il faut beaucoup d'argent pour s'occuper de tout ce monde ! - quid des espaces verts ? Roissy est plus peuplé, a plus de logements collectifs mais elle prend en compte le vert ! Ils en ont partout ! Et nous ? Je les cherche encore après... 20 ans à l'archevêché... oui, c'est vrai : je n'habite pas un « bon » quartier... <p>Je ne comprends pas pourquoi notre ville devient ainsi : le premier projet disait à Gretz et Tournan de se développer : ils ont beaucoup de place. Ozoir devient une ville béton. On dirait que chaque m2 doit être absolument construit ! Préparons-nous à de très fréquentes inondations !!! Encore plus qu'avant !!! Quel progrès !!!</p> <p>Je me pose cette question : à qui profite le « crime » ???</p>
Mail 2806								X						X			<p>Anne (Anonyme) de Sucy-en-Brie a écrit</p> <p>Contre le projet d'une prison à Noiseau</p> <p>Ma contribution : Je soutiens le projet du SDRIFe arrêté par le Conseil Régional le 12 juillet 2023 qui place « l'armature verte à sanctuariser » sur les zones agricoles et espaces naturels de la plaine de NOISEAU pour les protéger. Avec l'orientation réglementaire n° 2 qui précise qu'au sein de cette « armature verte » toute nouvelle urbanisation est exclue.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Et je demande expressément au Conseil Régional – lors du vote d'adoption définitif du SDRIFe prévu à l'été 2024 – de ne pas donner suite à la demande de modification de l'État qui cite dans ses projets à inscrire dans le SDRIFe celui de la prison de Noiseau sur 19 hectares. Je marque ainsi ma totale opposition à la destruction irréversible des terres agricoles de Noiseau
Mail 2807		X	X	X										X			Mme Sophie GUIEAU de Aqualva-Cacém (Portugal) a écrit Non au projet de la CCPB de modifier le SDRIF pour Ozoir Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lesigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 2808														X			JM (Anonyme) de Noiseau a écrit Il y a nécessité et urgence à faire respecter à la fois les terres génératrices de bouffes, de travail de nos pourvoyeurs de bonnes bouffes (les agriculteurs) plutôt qu'importer de la mauvaise qualité. Le mode de fonctionnement actuelle (croquer les terres productives par des constructions anarchiques type prisons) encourage toutes dérives (profils importants des exportateurs, des gros industriels qui se contre foutent des Français). On définit des règles pour faire croire qu'on a conscience des problèmes, mais c'est tellement bien de ne pas les faire appliquer, ce mode de fonctionnement n'ayant que certain(e)s politicien(e)s comme sponsors alors que la réalité du terrain est toute autre, en France, on souhaite être entendu à minima et de revenir à de vraies valeurs qui font ce qu'était la France.
Mail 2809		X		X	X									X			Mme Sophie MAURETA de Pessan a écrit Non au projet de la CCPB de modifier le SDRIF pour Ozoir Le projet de la CCPB de modifier le SDRIF-à E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres fertiles en Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait au moins une récolte par an, parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait atteinte une fois encore à la flore et à la faune de notre région.
Mail 2810			X														(Anonyme) de Drancy a écrit Métro 7 à Drancy pour faciliter la vie
Mail 2811		X	X	X			X										Marie (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit STOP A LA DENSIFICATION URBAINE Plus de nature en ville ou plus d'immeubles ? Mon choix est rapide. Je dis STOP à la construction d'habitats collectifs qui surchargent et dégradent la commune depuis quelques années. Les voies routières (ville et sur la Francilienne) sont déjà surchargées aux heures de pointe provoquant quotidiennement des bouchons aux différentes entrées / sorties de la commune. La circulation intense sur la Francilienne occasionne des nuisances sonores dans les zones pavillonnaires

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	avoisinantes. La mise en place de murs anti-bruit est peut-être efficace pour les pavillons proches de la RN 104 mais a accentué les nuisances pour ceux plus éloignés. Au stress du travail, se rajoute maintenant celui de la route (temps de circulation qui s'allonge), du visuel (grands axes routiers et véhicules à n'en plus finir) et du bruit. La santé mentale des franciliens est mise à rude épreuve ! Que sera-t-il de la qualité de vie des Pontellois-Combalusiens avec cette surcharge humaine ? Les infrastructures ont-elles été repensées ?
Mail 2812			X	X		X		X						X			M. Christophe LANIER de Montmorency a écrit Je ne souhaite pas que soit inscrit dans le SDRIF E, tracé sur la carte Développer l'indépendance productive régionale (pourquoi sur cette carte ?), le BIP reliant Soisy à Garges, en raison de : - son impact négatif sur leur santé et la pérennité respiratoire des enfants des écoles sur son tracé, - la destruction de réservoirs de biodiversité encore préservés, ces espaces étant à sanctuariser en IDF, - la destruction de corridors écologiques favorables aux déplacements et donc à leur maintien / gain d'espèces animales propres aux milieux que le BIP va détruire (prairies sèches des coteaux de Deuil, zones humides du vallon du Petit Rosne), - la consommation de pleine terre et leur imperméabilisation, préjudiciables aux nappes phréatiques, - la destruction des jardins partagés de Soisy, Deuil, îlots de maraichages à Sarcelles, culture du cresson et de la coriandre à Garges, favorables au bien-être physique et mental des habitants d'IDF,
Mail 2813			X	X		X		X									Dominique (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit Je suis contre le projet BIP dont le tracé découperait les villes traversées, détruirait des espaces naturels remplacés par des matériaux artificiels, augmenterait les nuisances sonores ainsi que la pollution atmosphérique, porterait atteinte à la qualité de vie et à la valeur des biens immobiliers. Ce projet va à l'encontre des objectifs de réduction du trafic routier (transports collectifs préférables) qui est une source de pollution elle-même responsable de problèmes de santé (notamment respiratoires). La zone géographique concernée par ce projet est déjà négativement impactée par le trafic aérien (proximité de l'aéroport Charles de Gaulle avec de nombreux vols y compris en début et fin de nuit perturbant le sommeil), il y aurait une aggravation des impacts négatifs, délétères. Le réseau routier actuel est suffisant et satisfaisant. Le coût du projet serait considérable. Il serait préférable de consacrer ces sommes d'argent à des pistes cyclables et piétonnières sécurisées, et aux espaces naturels propices à la biodiversité
Mail 2814		X		X	X									X			M. Gérard Wagner de Maurens a écrit NON AU PROJET DE LA CCPB DE MODIFIER LE SDRIF POUR OZOIR Le projet de la CCPB de modifier le SDRIF-à E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres fertiles en Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait au moins une récolte par an, parfois deux, depuis la nuit des temps. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait atteinte une fois encore à la flore et à la faune de notre région.
Mail 2815							X							X			Annie (Anonyme) de Magnanville a écrit En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon inquiétude et mon opposition quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'île de France qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Ce projet soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ce projet aura un impact négatif sur la qualité de vie de ma commune. Ce projet aura un impact très préoccupant du fait de la proximité immédiate du Lycée Léopold Sédar Senghor et du Lycée Agricole Sully où se rendent plus d'un millier d'élèves. Ce projet est un manque de respect pour la population de Magnanville, fragilisée par l'assassinat du couple de policiers en 2016. Les habitants tentent de se reconstruire et souhaitent que l'Etat français les laisse enfin tranquilles désormais. Pour toutes ces raisons, je vous demande de renoncer à l'implantation de cette maison d'arrêt sur la commune de Magnanville.</p>
Mail 2816	X	X	X				X										<p><u>Martine (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit</u> Je considère que la commune de Pontault-Combault où je réside depuis plus de 30 ans a vu la construction de très nombreux immeubles en lieu et place de pavillons. Heureusement les immeubles construits sont peu élevés (3 étages) et généralement de qualité. Malgré tout, la circulation automobile est devenue plus difficile dans la commune en raison de l'accroissement du nombre de véhicules lié à ces constructions. De même, il n'y a, à ma connaissance, aucune surface disponible pour augmenter le nombre de places de stationnement alors qu'il est déjà souvent difficile de trouver une place pour se garer. Difficile d'imaginer ce que ce serait avec beaucoup plus de logements. Bien sûr, ceci ne représente qu'une partie des nuisances générées par une densification de l'habitat avec un accroissement important de la population de notre ville (nuisances sonores etc....). En conséquence, je suis FORMELLEMENT OPPOSÉE au projet mené par le SDRIF-E qui prévoit une augmentation de 17% du nombre de logements dans la ville. La qualité de vie des habitants actuels en serait fortement diminuée.</p>
Mail 2817			X		X		X		X						X		<p><u>Mme Frédérique RAYNAUD de Deuil-la-Barre a écrit</u> Demande à la région de retirer le BIP du SDRIF-E Bouteille à la mer, ou pas, qui sait ... Vous n'êtes pas sans ignorer qu'un réchauffement climatique de nature anthropique est en cours et que si nous ne nous maintenons pas sous moins de +1.5 °C, nous allons vers des lendemains difficiles. Les prévisions les plus ressenties sont alarmantes et nous nous dirigeons plutôt vers + 2.5 à +3°C. Le rapport du GIEC du 28 février 2022 était pourtant sans appel : s'adapter au changement climatique pourrait être impossible au-delà de +2°C de réchauffement. Voilà pourquoi il devient inconscient et plus qu'irresponsable dans ces conditions d'envisager de détruire des espaces naturels précieux et uniques en Île de France (des dizaines d'hectares préservés de l'urbanisation) dont les rôles sont divers et essentiels : 1. Ils évitent les îlots de chaleur lors d'épisodes caniculaires. 2. Ils rendent un service écosystémique dès plus important : le bien-être et la bonne santé psychique des habitants qui viennent s'y reposer, s'y détendre. Toutes les études montrent que nos jeunes notamment, sont de plus anxieux et leur manque de concentration est en partie dû à leur déconnexion d'avec la nature. 3. Ils permettent le maintien d'une biodiversité grandement menacée actuellement (lire de livre de Bruno DAVID ex président du MNHN : "A l'aube de la sixième extinction, comment habiter la terre ?"). 4. Ils permettent de capter du CO2, l'un des gaz à effet de serre que nous produisons en trop grande quantité par nos activités irréfléchies. Ces espaces pourraient devenir une trame verte, connectée géographiquement avec le projet « Parc naturel urbain des 3 vallées » soit 44 km de parcours à pied et à vélo. Magnifique et tellement utile ! Fierté de la région et attraction</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>pour les touristes de passage. Argument électoral !</p> <p>Par ailleurs, les pollutions occasionnées par le bip ne vont pas dans le sens de l'amélioration de la santé des habitants du Val d'Oise et notamment celle des enfants (7000 petits) dont les écoles sont situées le long de son tracé. Faut-il vous rappeler que ces écoles sont situées sous les couloirs aériens de Roissy et sont donc déjà en dépassement des normes OMS pour la pollution sonore et atmosphérique...Là encore il est prouvé que les enfants sont les premières victimes des polluants de l'air. Mais pas qu'eux (lire le livre de Guillaume Decocq - professeur en pharmacie et praticien hospitalier universitaire Amiens Picardie- « Boomerangs » comment la mise à mal de notre environnement met en danger la santé humaine).</p> <p>Le BIP permettrait d'amener des milliers de nouvelles voitures et de camions dans certaines villes du Val d'Oise. Ne pensez-vous pas que le trafic autoroutier va s'amplifier au lieu d'être régulé ?</p> <p>Mieux vaudrait investir dans les transports en commun-prolongement du tram 11 /ex) et favoriser les pistes cyclables là où c'est possible.</p> <p>Et je pense à Sarcelles/Garges qui serait coupée en deux, même si je n'y habite pas, ces voisins ont déjà pas mal d'autres problèmes à gérer...</p> <p>C'est un projet « Up to date », dépassé, du siècle dernier (depuis 1939 que le feu couve ...) qui ne fera pas honneur à ceux qui prendront la décision de le mettre en place.</p> <p>Née à Paris, je vis à Deuil la Barre depuis 2018 et pour rien au monde cela me réjouirait de voir disparaître les jardins potagers du haut de Deuil, ainsi que la vigne qui s'y trouve.</p> <p>Laissez-nous encore un peu de verdure avant qu'il soit trop tard pour faire machine arrière !</p> <p>Stop à l'artificialisation des sols !</p> <p>Des villes à la Enki Bilal n'ont de fantastique que la beauté de ses dessins ; mais ne sont en aucun cas le milieu de rêve pour voir grandir et s'épanouir nos enfants. Les plus riches d'entre nous partiront vers des régions plus hospitalières, les plus démunis resteront. Favorisons la mixité sociale grâce à un environnement agréable et vivable, ce qui est encore le cas actuellement dans le Val d'Oise. Je compte sur votre clairvoyance.</p> <p>Veuillez agréer, M. le directeur, mes plus respectueuses salutations.</p> <p>Un professeur(e) retraitée depuis peu, référente DD dans mon ancien lycée .40 ans de carrière au service de l'enseignement des SVT, sciences de la vie et de la terre et de mes élèves, pour éveiller leur conscience afin de ne pas reproduire les erreurs de leurs aînés en matière environnementale et écologique.</p>
Mail 2818			X		X	X						X	X		X		<p>M. Philippe KOEHLER de Abreschwiller a écrit</p> <p>LIMITER LE DEVELOPPEMENT LOGISTIQUE DU TERRITOIRE</p> <p>La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau.</p> <p>Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations réglementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières.</p> <p>La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port.</p> <p>D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire...
Mail 2819			X		X		X					X			X		<p>Mme Angela BOVO de Toulouse a écrit Stop aux projets routiers inutiles Le SDRIF prévoit de créer 56 km de nouvelles voies de circulation routières, principalement des voies rapides et autoroutes, et d'élargir 192 km de voiries. On sait aujourd'hui que le phénomène du trafic induit ne fera qu'augmenter le trafic routier en Île-de-France, bien loin de résorber les bouchons comme cela est annoncé. Cela contribuera à rendre impossible l'objectif de zéro émission nette en 2040. Cela va aussi à l'encontre de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette et de désimperméabilisations des sols. La construction de telles infrastructures peut soit se faire en ville, soit dans un espace rural. Si c'est en ville, cela risque de créer de nouvelles fractures urbaines ou empirer les existantes. Dans une zone rurale, cela impactera fortement la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers, avec là aussi un impact climatique. Les seuls projets d'infrastructure routières acceptables sont les projets d'enfouissement de voies ou de résorption des fractures urbaines. À l'inverse, il n'est nulle part mentionné dans le SDRIF quelles infrastructures routières devront être décommissionnées pour déclencher le phénomène d'évaporation du trafic routier et le faire décroître. Sans cette réflexion et des décisions courageuses, les objectifs climatiques du SDRIF ne pourront certainement pas aboutir.</p>
Mail 2820							X	X						X			<p>M. Pierre BARROIS de Paris a écrit Pour un taux de réduction de l'artificialisation en IDF de 50% dans les 10 prochaines années Il faut un vrai tournant dans l'artificialisation des sols en Ile-de-France. Or, le SDRIF s'exonère de l'obligation de réduire l'artificialisation de 50% dans les 10 prochaines années, alors qu'il faut relocaliser la production alimentaire, alors que les terres agricoles d'Ile-de-France sont parmi les plus fertiles d'Europe, alors que les Franciliens sont celles et ceux, parmi les Français qui ont le moins de VRAIE nature (je veux dire une vraie forêt, pas un parc avec quelques arbres) à proximité de chez elles et eux et que les épisodes de canicules seront de plus en plus nombreux... Il faut que la région propose une trajectoire plus ambitieuse et vise le Zéro Artificialisation Brute (on sait combien la compensation écologique est un cache-misère qui ne compense absolument pas la destruction d'espaces naturels), et anticiper la renaturation pour les territoires les plus denses pour lesquels l'habitabilité en 2050 n'est pas assurée.</p>
Mail 2821			X														<p>Mme Coralie CARLOT de Drancy a écrit Métro Drancy Nous soutenons grandement ce projet</p>
Mail 2822								X						X			<p>Jack (Anonyme) de La Queue-en-Brie a écrit Terre agricole Noiseau Contre le bétonnage sur terre agricole Noiseau</p>
Mail 2823							X										<p>Amelie (Anonyme) de Auffreville-Brasseuil a écrit Objection prison</p>
Mail 2824							X										<p>Mélanie (Anonyme) de Ménerville a écrit Idem 2823</p>
Mail 2825														X			<p>M. Yann GLOUX de Paris a écrit ASSURER LA RESILIENCE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE FRANCILIEN Un des objectifs affichés du SDRIF-E est de progresser vers l'autonomie alimentaire. Pourtant, rien n'est envisagé pour préserver les terres agricoles (13% seulement des espaces naturels sont voués à être sanctuarisés). On y</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	prévoit au contraire l'urbanisation de milliers d'hectares supplémentaires de terres pourtant reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité. L'ensemble des terres arables et nourricières du territoire doit être sanctuarisé, sans distinction entre l'agglomération et l'espace rural, et sans dérogation possible. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures doivent être remis en question dans la mesure où ils s'opposent à la bonne atteinte des objectifs visant la sécurité, le bien-être et la santé des franciliens. La transition sera complète et fonctionnelle si le S.D.R.I.F. parvient, en parallèle, à insuffler le déploiement des moyens nécessaires pour s'orienter vers une production et une transformation locale indispensables à la résilience alimentaire du territoire.
Mail 2826				X							X						Michel (Anonyme) de Gif-sur-Yvette a écrit OR 20 - Supprimer la limite minimale des 100ha OR 20 : Cette orientation protège les lisières des espace boisés en empêchant les constructions sur une distance de 50m. Cependant, la limite minimale de 100 ha pour les massifs boisés concernés est trop élevée. Cela va à l'encontre du maintien et de la récréation de zone vertes et boisées tel qu'exprimé aux OR 28, 29 et 30 (on autoriserait d'un coté à construire à moins de 50 m de forêts de moins de 100 ha (donc de petite taille), et d'un autre coté on cherche à recréer des espaces verts de petite taille dans les espaces urbanisés). Il faut soit lever cette limite minimale, soit la rabaisser à environ 5 ha (limite de création des espaces verts selon OR 27). Par ailleurs, il faut préciser que par « espace boisés » on entend des espaces continus qui peuvent être constitués de plusieurs bois/forêts, privées/publiques et pouvant s'étendre sur plusieurs communes.
Mail 2827			X														Mme Marilyne CHENUET des Ulis a écrit Projet routier du BIP Je suis contre
Mail 2828			X	X	X			X					X	X	X		Florence (Anonyme) de Brie-Comte-Robert a écrit S'OPPOSER AUX PROJETS ROUTIERS ET DÉVELOPPER UN MODE DE VIE RESPECTUEUX DU VIVANT Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. exposés dans le Plan d'Aménagement Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. En effet, créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2. Cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN. Cela va également en contradiction avec le développement de mobilités douces, collectives et de proximité : pour rendre la voiture personnelle inutile, il faudrait mieux améliorer les offres de transport collectif (taille, nombre dans la journée, rapidité...), faire de vraies pistes cyclables continues... De plus, la construction de nouvelles infrastructures impactera fortement la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers et participera ainsi à l'extinction massive d'espèces, soit directement, soit en détruisant les chaînes alimentaires. En outre, en artificialisant les terres deviennent impropres à absorber l'eau de pluie, et donc provoque des crues massives en cas de période pluvieuse. Enfin, ces projets visent, entre autres, des espaces agricoles, et empêchent le développement de l'autonomie des Franciliens. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de désimperméabilisation des sols. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités et de loisirs, garantir des services locaux de qualité.
Mail 2829		X	X				X						X				<p>Virginie (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit Opposition au projet Augmenter une ville à ce point rend la ville de Pontault Combault, entre autres, vraiment invivable ! - Alors qu'ils ne sont en aucun cas en zone inondable (aucune présence de cours d'eau dans ces zones) certains quartiers sont régulièrement sous les eaux à cause d'infrastructures souterraines totalement inadaptées face aux trop nombreuses constructions qui se sont ajoutées... Dès que la pluie tombe plus abondamment, c'est le stress qui surgit face à la hantise de revivre régulièrement la remontée des eaux usées qui dégorge par les évacuations. Remplacer les jardins par le béton d'immeuble a aussi contribué fortement aux gros soucis d'absorption naturelle de l'eau dans les sols. - Les infrastructures en place sont totalement inadaptées face à l'augmentation trop forte du nombre d'habitants : Que ce soit les routes très souvent saturées, les transports en commun qui ne sont plus assez nombreux et adaptés, les espaces verts ou parc d'enfants saturés aussi, le manque de médecins (aussi bien spécialistes que généralistes), le manque de places dans les crèches, ne pas pouvoir inscrire son enfant dans l'activité culturelle ou sportive qu'il voulait car plus de place ... Notre ville perd son âme, avec le béton qui la dénature totalement et la surpopulation sur un espace pourtant limité et peu étendu. C'est dramatique et tellement regrettable...</p>
Mail 2830			X		X							X		X	X		<p>Marine (Anonyme) de Fréjus a écrit Un des objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. exposés dans le Plan d'Aménagement Régional, est l'ambition de la région à d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 en mettant en place un modèle de mobilité décarbonée. Pourtant, les infrastructures routières continuent à être développés, ce qui est donc contraire à l'objectif. La création de 192 km d'élargissement de voiries et 56 km nouvelles voies de circulation routières, va forcément entraîner l'augmentation du trafic et donc les émissions de CO2 ; Comment alors aller vers l'objectif ZEN ? Et pire cela sera un désastre pour la biodiversité car ces nouvelles constructions d'infrastructures vont détruire des habitats naturels, en les coupant de toute part ainsi que les terrains agricoles ou forestiers. Ce sont des projets incohérents au regard des objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de désimperméabilisation des sols. Pour pouvoir agir pour le changement climatique global tout en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit agir avec des mesures bien plus ambitieuses en renforçant l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités.</p>
Mail 2831																	<p>Marine (Anonyme) de Fréjus a écrit Doublon Mail 2830</p>
Mail 2832			X			X									X		<p>Eric (Anonyme) de Soisy-sous-Montmorency a écrit Je demande le retrait du BIP du SDRIF-E car ce projet ne répond plus aux besoins économiques et écologiques des habitants. Déjà parce qu'il détruirait des espaces naturels préservés de l'urbanisation, ensuite parce qu'il augmenterait la circulation des voitures et donc les émissions de CO2. Investir dans les transports en communs et les voies cyclables est bien meilleure idée que de construire de nouvelles routes pour automobiles.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2833			X		X										X		Annie (Anonyme) de Toulouse a écrit Je sollicite le retrait du BIP, ce pour plusieurs raisons. La réalisation de ce projet contribuerait à la destruction des espaces naturels alors que nous devons favoriser la préservation de la diversité des espèces animales et végétales. Par ailleurs, ce projet favoriserait l'augmentation des émissions de CO2, incompatible avec les mesures de décarbonation envisagées au niveau mondial. Enfin, vivons dans notre siècle où tout citoyen aujourd'hui aspire à la concrétisation de la transition écologique et à une amélioration de la qualité de vie. Ce projet date du siècle dernier puisqu'il aurait envisagé dans les années 30.
Mail 2834		X		X	X		X	X							X		Mme Christine ROUCHOUZE de Oullins-Pierre-Bénite a écrit Opposition à l'urbanisation galopante et néfaste pour notre pays. Comme l'indiquent les scénarios déjà esquissés par la note d'enjeu de l'OCDE, l'Ile-de-France comme d'autre région seront plus vulnérables aux « événements concomitants », « aux effets dominos » que risque de provoquer le changement climatique et fragiliser les régions tout en dégradant les conditions de vie de franciliens et d'autres populations plus nombreuses. L'artificialisation de plus de 10 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers, le développement de nouveaux pôles d'activité économique gourmands en eau et en énergie, l'accueil de 50 000 nouveaux habitants et la construction de 70 000 nouveaux logements par an, viendront accélérer ces phénomènes. Il est nécessaire de revoir ce projet afin de stabiliser la population et de mettre en place un aménagement qui réponde aux besoins des habitants, particulièrement de logements abordables, tout en préservant l'environnement naturel et en favorisant la coopération avec les autres régions du pays. Pour résorber la demande de logements abordables que connaît la Région, il serait cohérent, visionnaire, nécessaire de : - mobiliser les logements inoccupés, - transformer les friches industrielles et commerciales en zones résidentielles, - transformer les mètres carrés de bureaux vacants en appartements, - rendre illimité les locations à courtes durées, - rénover les passoires thermiques, - répartir intelligemment et solidairement l'effort de construction adapté aux besoins, en harmonie avec les possibilités naturelles du territoire Soyons ambitieux, courageux pour ne pas plus artificialiser les régions de France et être à la hauteur des accords signés à Paris et à la COP 21 pour faire baisser les températures contre le changement climatique. Il en va pour les générations futures et l'équilibre de tous les êtres vivants et de notre biodiversité sur le long terme.
Mail 2835			X				X							X			Isa (Anonyme) de Vert-le-Grand a écrit - Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lesigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes.
Mail 2836			X				X		X								Jannick (Anonyme) de Ploudaniel a écrit Retrait du BIP

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Merci de prendre en considération la santé, le maintien d'un mieux vivre au quotidien pour les riverains. Et de préserver les espaces naturels. Prendre en compte aussi l'aspect psychologique dans ce monde hors-sol, en valorisant les vrais besoins de la population.
Mail 2837				X													Sarah (Anonyme) de Guyancourt a écrit Opposition à l'inclusion de la mesure dite « anti-ghetto » dans le SDRIF-E La clause anti-ghetto, est un véritable instrument politique contre le logement social et contre la loi RSU. Si elle venait à être instituée, les conséquences seraient désastreuses, car empêcher les Maires volontaristes de construire des logements sociaux ne résoudra en rien la dramatique crise du logement en France. Cette position donne une image déplorable des communes « bâtisseuses » alors que près de 2 millions de Français sont en attente d'un logement social.
Mail 2838		X					X										M. Vincent REINE de Elmsdale (Canada) a écrit Refuser les modifications du SDRIF-E demandées par la CCPB. Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les résidents qui en subirait les conséquences.
Mail 2839			X						X						X		M. Florian FARIBAUT de Clamart a écrit Je demande le retrait du BIP du SDRIF-E car une forte pollution atmosphérique et sonore : le BIP menacerait la santé et la qualité de vie des habitants ! Le projet impacterait fortement la santé de 124 000 Franciliens, habitants des quatre villes situées le long du tracé (Groslay, Sarcelles, Garges, Arnouville). La pollution atmosphérique est responsable d'un décès sur dix en Ile-de-France. Selon des études épidémiologiques, la pollution de l'air à proximité aux grands axes routiers provoque : de l'asthme et des troubles de la fonction pulmonaire ; des pathologies cardiovasculaires (infarctus aigu du myocarde...) ; la survenue de leucémies chez l'enfant ; une diminution de l'espérance de vie; un retard cognitif et le développement de maladies neurodégénératives. Le bruit de l'avenue du Parisis s'ajouterait avec celui des survols aériens de Roissy, qui dépasse déjà les seuils recommandés par l'OMS. Le tracé du BIP passe dans la zone C du Plan d'exposition au bruit de Roissy Le bruit est la seconde cause de morbidité environnementale derrière la pollution atmosphérique. Elle augmente les maladies cardiovasculaires, le diabète, l'obésité, provoque des troubles du sommeil ainsi que des perturbations de la santé mentale et des systèmes immunitaire et endocrinien. Un danger pour 7000 enfants dont les écoles sont situées le long du tracé Le BIP menacerait aussi la santé et les capacités d'apprentissage d'environ 7 000 enfants, de la crèche au lycée, car 30 établissements d'accueil ou scolaires sont situés le long du BIP Est. Or ces écoles sont déjà en dépassement des normes de l'OMS pour la pollution de l'air et pour le bruit (car situées sous les couloirs aériens de Roissy). C'est prouvé, les enfants sont les premières victimes des effets des polluants dans l'air. En milieu scolaire, le bruit des transports est associé à des problèmes d'apprentissage et de performance scolaire. Il affecte la compréhension de la parole, la mémoire, provoque des problèmes d'attention ainsi qu'une difficulté à lire. Augmentation des émissions de CO2 L'augmentation du trafic provoquée par ce nouvel axe routier accroîtrait les émissions de gaz à effet de serre. Le

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	passage progressif à la voiture électrique ne suffira pas à atteindre nos objectifs climatiques, et selon le GIEC une réduction du trafic routier est nécessaire au profit de transports collectifs ou de mobilités actives. Les transports sont le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. La France prévoit une décarbonation quasi complète des transports en 2050 (97%), et la voiture pèse plus de la moitié des émissions de CO2 de ce secteur.
Mail 2840			X				X										Mme Leida GONGORA ESTUPINAN de Elmsdale (Canada) a écrit Idem Mail 2838
Mail 2841			X										X				Mme Martine CAROT de Férolles-Attilly a écrit Refuser les modifications du SDRIF-E demandées par la CCPB Habitant au Clos de la vigne depuis 2000, Il devient de plus en plus difficile de circuler à certains horaires sur la D 354 qui est régulièrement saturée. Sans parler des jours où il y a un accident sur la N 104 et que les voitures s'agglutinent entre Lésigny et Ozoir. Faudra-t-il construire une route à 4 voies entre les clos, ou à travers champs quand les camions et tous les nouveaux riverains devront rejoindre la N 4 ou retourner sur la N 104 ? On sait que le réseau d'assainissement est juste, comment cela se passera-t-il quand 1500 logements plus la ZI seront construits ? Surtout que la population d'Ozoir se densifie énormément en ce moment. D'autre part va-t-on construire des logements sous les pylônes à haute à tension ? Sans parler de l'imperméabilisation des sols... Pour quelles raisons aller contre la réglementation du SDRIF-E qui a pour but de protéger l'environnement et la biodiversité, et qui convient de plus à tous les citoyens de cette zone.
Mail 2842			X				X										M. Paul BROUTIN de Férolles-Attilly a écrit J'habite au Clos de la vigne depuis plus de 20 ans et je constate qu'il est de plus en plus difficile de circuler sur la D 354 à certaines heures de la journée. Comme cela a été déjà dit, cette départementale sert d'itinéraire bis lorsque la Francilienne est saturée, ce qui est le cas tous les jours de la semaine. Nous avons eu un épisode particulièrement important il y a quelques semaines avec une coupure dans les 2 sens de cette Francilienne qui a duré plus de 24h. J'ai personnellement mis 40mn pour faire le dernier kilomètre avant d'arriver chez moi. Si le projet de modification du sdrif-e était adopté par malheur, la circulation sur cet axe serait catastrophique, à moins d'élargir la D 354 et de la transformer en 2x2 voies traversant Férolles-Attilly, Lésigny l'école des clos etc... Bien sûr, il n'y aurait plus aucune tranquillité dans tout le secteur mais surtout ce projet va complètement à l'encontre des objectifs du sdrif-e qui par ailleurs est tout à fait conforme aux attentes des citoyens respectueux de l'environnement. Je ne vais pas énumérer toutes les aberrations de ce projet, je me demande seulement ce qui motive ceux qui veulent obtenir ces dérogations !
Mail 2843			X	X				X									M. Philippe LABORIE de Gaillac a écrit Retrait du projet BIP Je souhaite que la région abandonne le projet du BIP. Tous ces projets dont le BIP fait partie n'ont plus lieux d'être. Ils ne vont causer que pollution, pour la santé, pour l'environnement, artificialiser des sols, détruire de la biodiversité, accaparer des terres, pouvant servir à l'agriculture. Tout ça pour faire perdurer le modèle tout voiture. Il faut mettre un terme à ce projet.
Mail 2844			X														Marie (Anonyme) de Drancy a écrit Tout à fait d'accord pour l'arrivée du métro au centre-ville. Bien utile.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2845		X	X	X	X	X		X						X			<p><u>Franck (Anonyme) de Férolles-Attilly a écrit</u></p> <p>Le projet de création d'un lotissement entre les communes de Ferolles-Attilly et Ozoir-la-Ferriere va à l'encontre de la protection des terres agricoles et de la faune locale de Seine-et-Marne. Ces lieux sont proches de terrains forestiers, habitats de nombre d'animaux sauvages (cerfs, hiboux, sangliers) qu'il est fréquent de croiser et qu'il est nécessaire de protéger de la bétonisation incessante.</p> <p>Par ailleurs, l'état de la circulation sur la départementale D354 en horaire de pointe, n'autorise en l'état pas, une augmentation de sa fréquentation. La création de nouveaux logements ne fera qu'aggraver ces difficultés aux abords de la N4 et la N104 qui sont chaque jour saturées.</p> <p>Il est également probable que les résidents actifs des clos alentours (cadres, scientifiques, médecins...) chercheront à déménager, amenant progressivement à une paupérisation du secteur et à une perte de forces vives au dépend d'autres villes plus attractives.</p>
Mail 2846			X				X										<p><u>M. Fabien ROUSSELOT de Drancy a écrit</u></p> <p>Métro ligne 7 au cœur de Drancy</p> <p>Vu les enjeux environnementaux qui s'imposent à tous, les politiques actuelles concernant le transport s'orientent tout naturellement vers une offre de services publics encore plus aboutie.</p> <p>Le métro au cœur de Drancy est donc une évidence afin de permettre, dans une dizaine d'années, aux jeunes drancéens d'aujourd'hui et de demain de se déplacer plus aisément.</p> <p>Actuellement, tous les transports dits lourds (métro, RER) se situent tous en périphérie de Drancy.</p> <p>Mesdames et Messieurs les décideurs, ne laissez pas passer l'occasion de mettre à disposition des 70000 drancéens une offre de transports la plus complète possible et ainsi les éloigner un peu plus des énergies non renouvelables.</p>
Mail 2847				X	X			X						X	X	X	<p><u>Mme Christine NABRIN de Verneuil-sur-Seine a écrit</u></p> <p>Je souhaite formuler les commentaires suivants au sujet du SDRIF-E tel qu'il est rédigé actuellement, afin d'en modifier le contenu pour qu'il puisse réellement jouer son rôle Environnemental (la lettre E faisant pourtant bien partie de l'acronyme !).</p> <p>Je demande que le SDRIF-E respecte a minima l'objectif ZAN, qui est la loi pour le reste de la France. Comment une région pourrait-elle faire cavalier seul, s'affranchissant de la loi votée au niveau national ? Les enjeux de dérèglement climatique nous imposent plus certainement un objectif de Zéro Artificialisation Brute (ZAB) pour encourager la réhabilitation du bâti existant, l'utilisation du des friches (immeubles de bureaux inoccupés, etc...).</p> <p>Je demande que le SDRIF-E respecte scrupuleusement la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) pour tout projet d'aménagement ou d'urbanisation.</p> <p>Je demande que la mention « l'existence d'espaces urbains ouverts peut entrer en concurrence avec d'autres besoins en ville, pour le logement notamment » soit supprimée du SDRIF-E.</p> <p>Je demande que le SDRIF-E sanctuarise toutes les terres agricoles et nappes phréatiques (culture biologique uniquement en surface des nappes), ressources indispensables et précieuses offrant notamment une culture vivrière essentielle face à la nécessité d'augmenter notre résilience alimentaire (enseignement de la crise du COVID notamment), ceci notamment pour rééquilibrer au maximum les 2/3 des surfaces cultivées ayant disparu en IDF en 40 ans (source : INSEE), l'Île-de-France étant ainsi la région la plus artificialisée. Ne répétons pas l'exemple du plateau de Saclay, riches terres agricoles, sacrifié pour le regroupement inutile de grandes écoles (qui étaient très bien où elles se trouvaient auparavant). Que deviendrons-nous sans nourriture et sans eau ?</p> <p>Je demande que le SDRIF-E sanctuarise toutes les friches naturelles, trop souvent condamnées malgré leur richesse faunistique et floristique au profit d'espaces d'activité économique notamment. Ces friches constituent des poumons</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	de biodiversité et des oasis au cœur de nos villes. Je demande que le SDRIF-E sanctuarise les arbres existants et particulièrement les spécimens adultes qui constituent des puits de carbone, des réservoirs de biodiversité, un rempart naturel aux épisodes de forte chaleur mais qui sont la plupart du temps victimes des projets d'urbanisation (coupes ou atteintes à leur intégrité) au prétexte de « compensations » toujours insuffisantes et insatisfaisantes car ne pouvant pas compenser avant plusieurs décennies les bénéfices de spécimens adultes. Que deviendrons-nous sans ombre et sans air ? Je demande que le SDRIF-E définisse pour toutes ses composantes des obligations et objectifs chiffrés, concrets et ambitieux pour assurer un développement territorial pertinent. Cela permettra le suivi des actions et l'atteinte ou non des objectifs fixés. L'avenir de nos enfants nous oblige à prendre nos responsabilités. Nous ne pouvons pas laisser détruire notre cadre de vie sans réagir.
Mail 2848			X	X				X									<u>Mme Laure TURCATI de Enghien-les-Bains a écrit</u> Contre le projet de prolongation du BIP Ce projet d'un d'autre temps amènerait un trafic énorme dans les communes qu'il traversera et celles alentours avec toutes les nuisances et risques pour la santé des habitants et habitantes qui vont avec : pollution atmosphérique et sonore ! Il détruirait également des espaces naturels préservés rares dans les zones urbaines denses franciliennes, ce qui est une aberration dans en termes de préservation de la biodiversité qu'en terme d'adaptation au changement climatique. Par ailleurs, il est connu que construire des voies rapides en zone urbaine ne fait qu'accroître la fréquentation donc ne fluidifie pas le trafic. Finalement un projet avec des conséquences négatives majeures et sans avantages.
Mail 2849				X										X			<u>M. et Mme (Anonymes) d'Ozoir la Ferrière ont écrit :</u> OZOIR LA FERRIERE Construction de 1500 logements ZI + Amis d'habitants d'Ozoir, donc visiteurs, nous apprécions le charme et le calme de cette ville. Un tel projet semble contraire à l'esprit local et à la protection des terres agricoles.
Mail 2850			X				X									X	<u>Anonyme de Villiers le Bel a écrit :</u> Contre le bip Je ne suis pas pour cette infrastructure qui va non seulement détruire le peu d'espace de nature qui nous reste. Supprimer une partie des terres de la ferme d'Arnouville ou nous sommes nombreux à se servir. Enfin qui va rajouter de la pollution et du bruit
Mail 2851		X		X													<u>Anonyme de Brou-sur-Chantereine a écrit :</u> Je vous demande par la présente de bien vouloir stopper les multiples constructions dans ma commune de Brou Sur Chantereine 77177. Cela contribue à dégradé durablement l'espace urbain, et cette petite commune n'a pas les ressources pour assumer une concentration de population aussi élevée. Ces projets ont été adoptés de façon irresponsable et motivés principalement par la cupidité des élus de l'époque. Nous vous implorons de faire marche arrière.
Mail 2852			X													X	<u>M SOLAREK d'Andrézieux-Bouthéon a écrit :</u> Je souhaite faire part de mon désaccord face au projet du tronçon Est du BIP (Groslay, sarcelles, Garges). En effet, il n'est plus admissible d'ajouter et de financer des capacités routières / autoroutières au vu de nos enjeux

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	environnementaux. Bétonner des surfaces agricoles, redensifier de la circulation routière sont contraires aux actions attendues. D'autres alternatives permettant de retirer de la charge de trafic (augmentation des dessertes de TC, alternance de circulation, maillage du réseau périphérique en mobilité douce.) sont possibles et doivent être appliquées. Les entreprises appliquent aujourd'hui des mesures telles que le télétravail ou le remboursement (partiel) de l'abonnement TP. Ceci va dans le sens des adaptations précitées.
Mail 2853		X	X	X			X	X									<p>M de LAROCHE de Montrouge a écrit :</p> <p>Une région ambitieuse qui limite au maximum l'artificialisation, promeut les mobilités durables et un environnement paisible Je réside en région parisienne depuis 25 ans et à Montrouge depuis 10 ans. J'ai 65 ans, 3 enfants et 5 petits enfants. La Région Ile de France devrait se fixer des objectifs plus ambitieux en termes de réduction de l'artificialisation des terres. La région devrait jouer un rôle réellement exemplaire, à la hauteur de son statut de métropole urbaine et de l'urgence concernant le réchauffement climatique et la perte de biodiversité. Les orientations doivent être fortes à court terme. Sur les transports, les investissements devraient être quasiment exclusivement orientés vers les mobilités douces et les transports collectifs afin d'amener les citoyens à ne plus utiliser la voiture individuelle. Les aménagements en faveur de la voiture individuelle devraient rester à la marge. D'une façon générale il faudrait cesser à court terme toute nouvelle artificialisation des terres.</p> <p>Concernant Montrouge, nous souffrons par ailleurs d'une politique de construction à outrance malgré une densité de population déjà extrêmement élevée. La région devrait encourager la création d'espaces verts, le maintien de ceux existants, des arbres d'alignements existants afin de préserver au maximum la biodiversité. La question de la qualité de vie devrait être traitée avec plus d'ambition sur la question du bruit. Encourager une circulation pacifiée à 30 km/h partout où c'est possible, c'est avoir une ville apaisée et moins dangereuse, diminuer le bruit et aussi encourager les mobilités alternatives à la voiture. La question du nettoyage des rues au jet et par des balayuses devrait être encadré tant sur les horaires que sur la fréquence, la ville de Montrouge présente un exemple caricatural sur ce sujet, qui génère un bruit assourdissant et une consommation d'eau et d'énergie totalement disproportionnée avec le nettoyage effectif.</p>
Mail 2854			X												X	X	<p>Anonyme de Deuil-la-Barre a écrit :</p> <p>Non à ce projet du siècle dernier, qui ne répond pas aux enjeux climatiques et écologiques du XXIème siècle. A la pollution du ciel avec l'augmentation du trafic aérien viendrait s'ajouter la pollution des véhicules et des camions. La priorité aujourd'hui c'est le développement des transports en commun et des voies douces pour encourager les citoyens à abandonner leur véhicule pour les déplacements du quotidien. Et sur ce développement des transports en commun on a 25 ans de retard. La priorité ce n'est pas le BIP mais l'amélioration des transports en commun actuels et pas à l'horizon 2040 mais maintenant.</p>
Mail 2855			X						X							X	<p>M SAILLARD de Savigny-sur-Orge a écrit :</p> <p>Le BIP constitue un danger pour la santé de 124 000 Franciliens, habitants des 4 villes situées le long du tracé (Grosly, Sarcelles, Garges, Arnouville). La pollution atmosphérique est responsable d'un décès sur dix en Ile-de-France. D'après les études épidémiologiques, la pollution de l'air à proximité aux grands axes routiers provoque de nombreuses pathologies : survenue de leucémies chez l'enfant, diminution de l'espérance de vie, retard cognitif et développement de maladies neurodégénératives, asthme et troubles de la fonction pulmonaire, pathologies cardiovasculaires (infarctus aigu du myocarde...)</p>
Mail 2856			X						X						X	X	<p>M NETTER de Montmorency a écrit :</p> <p>Construction d'un tronçon supplémentaire du "Boulevard Intercommunal du Parisis"</p> <p>Ce projet a été élaboré il y a un grand nombre d'années. Aujourd'hui, beaucoup de paramètres ont changé :</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	- le réchauffement climatique est tous les jours mis en avant dans tous les médias et les préoccupations des dirigeants - l'insécurité est un dossier sensible et le fait de diviser une ville en deux me semble être un grand risque des dirigeants qui le prendraient une décision dans ce sens, au vu de ce que l'on constate dans d'autres secteurs (Trappes en Ile de France par exemple). D'autres pays ont depuis longtemps choisi d'autres solutions moins polluantes et risquées en termes d'accidents liés à la route, comme le ferroutage autrefois bien implanté en France avec la SERNAM. Dans le contexte de la réindustrialisation de la France voulue par nos dirigeants, l'espace ne pourrait-il pas accueillir de nouvelles implantations créant de l'emploi local.
Mail 2857			X				X									X	Anonyme d'Issy-les-Moulineaux a écrit : Comment peut on promouvoir un projet (BIP) qui sépare plusieurs agglomérations en 2, détruit des espaces verts, contribue à augmenter la pollution atmosphérique et sonore en région parisienne et, diminue la qualité de vie de dizaine de milliers de riverains, tout cela pour le confort de quelques milliers d'automobilistes qui pourront se rendre à leur travail seul dans leur belle voiture. Je trouve regrettable que les élus du val d'Oise promeuvent un tel projet sans avoir étudié les alternatives crédibles de réduction de la circulation automobile telles que l'intensification du covoiturage, des trajets trains vélo, des modes de circulation douce et du télétravail. Bon courage aux décideurs pour faire comprendre l'incompréhensible à nos concitoyens si le projet venait à être réalisé. Ma contribution vaut pour ma fille et mon petit fils qui habitent à Montmorency et pour l'idée que je me fais de la qualité de vie en Ile de France dans le futur
Mail 2858			X														M MAILLARD d'Évry-Courcouronnes a écrit : Moins de voiture dans Paris qui est très bien desservi en transport publique en revanche en inter banlieue c'est n'importe quoi. Il faudrait construire une rocade pour bus ou tram à 10 km autour de Paris avec des parkings pour les banlieusards
Mail 2859			X						X								Mme ESPAGNOL de Colomiers a écrit : L'augmentation du nombre de routes est défavorable à la santé des riverains. Il est préférable de réduire la vitesse sur les routes actuelles pour fluidifier le trafic routier. La création de ce tronçon (BIP) n'est pas une bonne idée.
Mail 2860		X	X	X			X							X			M LEGAI d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Résidant au Clos de la vigne depuis une vingtaine d'années, la circulation la D 354 est de plus en plus difficile surtout le matin et en début de soirée pendant plusieurs heures. Effectivement, la D354 sert d'itinéraire de délestage lorsque la Francilienne est saturée, et ce tous les jours de la semaine. SDRIF-E, contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes pour modifier le SDRIF-E affiche « La volonté de permettre aux industries de s'inscrire dans la continuité immédiate de la Nationale 4 ... » Cette ambition impliquerait la réalisation d'une ouverture sur la N4 vers l'Est, ce qui ferait de la petite route départementale D354 déjà surchargée une longue bretelle entre la Francilienne et la N4. La Francilienne est déjà bouchée en quasi-permanence sur des km entre Lésigny et Pontault-Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4. - La Communauté de Communes des Portes Briardes propose de modifier le SDRIF-E pourtant établi après des années de travail et de concertation. Le projet pharaonique de construction de 1500 logements et d'un Zone Industrielle dans une zone qui l'interdit entraînerait des années de travaux et des perturbations irrémédiables pour tous ceux qui habitent à proximité. Notamment pour les milliers de résidents qui utilisent la route D354 déjà extrêmement encombrée matin et soir. - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes est en

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique par les puits de carbone végétaux. Ce projet créerait des zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui émettront toujours plus de CO2 dans les bouchons déjà existants à Ozoir. - En pleine contestation de nos agriculteurs, quel gâchis de vouloir faire encore disparaître des dizaines d'hectares de terres, vestiges de leur attachement à nourrir les populations. Pour les enfants d'Ozoir, ces quelques hectares auraient bien plus de vertus pédagogiques à rester dans leur état. - La voie douce reliant depuis peu Lésigny à Ozoir est en contradiction totale avec le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes. Elle n'aurait plus de sens alors qu'elle a été créée pour rapprocher les résidences bordant la D354 du centre-ville de façon écologique. Cet investissement récent, dont le coût a été supporté par les citoyens de la Communauté de Communes des Portes Briardes, partirait en fumée et gaz d'échappements des camions. Nous remercions la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir. Pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité
Mail 2861			X														X M BERTHELIN de Villeneuve-le-Roi a écrit : Athis-Mons Pont c'est Non !! Raser nos forêts c'est non ! Stop aux camions ! Vous dépassez déjà les quotas des avions ! La zone est déjà en l'état actuel trop urbanisée et vous voulez en plus ajouter un port industriel un pont et des camions, vous nous prenez vraiment pour des pigeons ! Donc c'est non !
Mail 2862																	X Mme HANRION de Magnanville a écrit : Ne pas construire une prison à côté du lycée et des habitations de Magnanville
Mail 2863			X														X Mme ARAQUE de Drancy a écrit : Enquête publique sur l'arrivée du métro à Drancy Madame Le Maire Je soutiens cette initiative qui permettra aux Drancéennes et Drancéens de mieux se déplacer sur la Région Ile-de-France. Cependant, puisque l'on est encore qu'au stade du projet, pourquoi n'a-t-on pas prévu un arrêt au niveau de l'espace culturel actuel ? En effet, à ce jour, de nombreuses personnes empruntent tous les jours la ligne de bus 143 entre la gare du Bourget de l'arrêt situé à l'espace culturel. Les voyageurs se trouvent compressés, à tel point que parfois, il leur est impossible de monter dans le bus à l'arrêt de la gare du Bourget ou à l'arrêt au niveau de l'espace culturel. Ils doivent attendre l'arrivée d'un nouveau bus pour pouvoir utiliser ce service de transport en commun (service qui n'est pas gratuit). Avec de développement d'un nouveau quartier d'ici quelques mois, les difficultés actuelles ne vont que s'aggraver, puisque le nombre d'utilisateurs de transport en commun va augmenter. De plus, j'ai cru comprendre qu'un nouvel espace culturel devra être implanté dans ce nouveau quartier du Baillet. Donc, l'espace qu'il occupe actuellement sera libéré. Alors, je vous repose la question : Pourquoi ne pas prévoir à cet endroit une sortie pour la nouvelle ligne de métro avec des aménagements de parkings souterrains et des emplacements de parking sécurisés pour vélos et de places de stationnements minute pour amener ou récupérer un voyageur ou d'autres fonctionnalités ? Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame Le Maire , l'expression de mes respectueuses salutations
Mail 2864			X														Mme ALLONCLE de Drancy a écrit : LIGNE 7 directement de Drancy Un accès direct au réseau métropolitain, sans bus, à 15 mn à pieds, j'en rêve me rendre dans le centre de Paris en transport devient une évidence pour moi la circulation étant épouvantable

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2865																	X Mme NEDELEC de Paris a écrit : Hors présente enquête publique concerne plutôt le PLU de Paris SOS Paris La ville de Paris par son pouvoir d'influence a un devoir d'exemple. Avec ce PLU, Paris fait le choix de limiter la construction, elle pourrait encore accentuer cette volonté, puisque la région parisienne a atteint son seuil de saturation avec des effets particulièrement délétères sur la santé. Il est temps de répartir l'activité et les richesses sur tout le territoire et de retrouver une qualité de vie à Paris et en Ile de France dans le plus grand respect sur le plan environnemental et patrimonial du caractère exceptionnel de notre capitale. Nous reprenons à notre compte de nombreuses contributions des associations aux côtés de qui nous œuvrons : Sites et Monuments, FNE Paris, Amis du Champ de Mars, ARBRES, GNSA etc. Liste non exhaustive des zones de vigilance et espaces verts à protéger Les actions de défense en soutien aux luttes locales ont amené SOS Paris ou FNE Paris en tant que fédération parisienne d'associations de défense de l'environnement à intervenir sur différents sites parisiens avec pour position de principe la nécessité de préserver la nature existante sans systématiquement ouvrir l'accès public afin de limiter les risques d'appauvrissement des lieux. La nature dans les espaces publics et privés à Paris est un des éléments majeurs de résilience urbaine et de lutte contre la dégradation climatique et ses effets. Ces réservoirs de biodiversité demandent d'être mis en lien avec les sites environnants, périphériques et au-delà, sans que des dérogations ne puissent intervenir. La prise de conscience de l'effet mortifère des îlots de chaleur combinés à celui des différentes pollutions auxquelles sont soumis les Parisiens du fait de la surdensité urbaine impose un moratoire de quelques années sur les projets, de façon à revenir à des émissions de gaz à effet de serre conformes aux accords de Paris et un rétablissement de trajectoire climatique cohérent. Nous soutenons en particulier les contributions spécifiques le cas échéant des associations locales que nous appuyons avec constance et détermination dans la défense des sites suivants et demande d'une protection redoublée, mise en EVP ou EBC visant à une sanctuarisation sans minéralisation et/ou renaturation et non une protection partielle : Invalides protection des prairies et espaces verts notamment la population des lapins de garenne 7e Jardin du lycée Duruy 7e Jardins des ambassades Jardins des Champs Elysées Fossés du Louvre (des Tuileries à rétablir) Cours de la Reine Dé imperméabilisation des abords du Palais de Justice Ile de la Cité Tour Eiffel et Champ de Mars (7ème) Tour Triangle (15 -ème) Austerlitz (5 e et 13ème) Jardins et squares de Notre Dame Promenade Jules et Richard (Paris 11ème) Canal Saint martin Canal de l'Ourcq Bassin de la Villette Bassin de l'Arsenal Réémergence du cours de la Bièvre Réémergence de cours d'eau enterrés Porte de Montreuil(Paris 20 -ème) renaturation de la porte et talus du périphérique sans construction 127-129 rue du chemin vert 11e 52 rue Sarrette 14e Messageries 12e Les Meuniers 12e Ile aux Cygnes rue Préault (Paris 19 -ème) Réservoir d'orage Austerlitz restitution d'un EVP 13e Jardin des Mécanos 11e Sainte Rita 15e PVP 38 rue des Solitaires 19e Cité Lacordaire Cévennes Lourmel 15° Gare du Nord Vigilance 9e 90 Bd Rochechouart 18e PVP Les Frigos 13e protection du site PVP, des activités PAVP et du jardin EVP Cour Hôtel de Bel Air 12e Maquis de Montmartre (Paris 18ème) Cité Norvins 18e Garage Speedy 63 bd Garibaldi 10 rue Muller 10e Ecole Saint Ambroise 11e Café Patin 8e Projet Vertiport(hélicoptères depuis pont d'Austerlitz) Quartier Saint Vincent de Paul 14e dédensifier Stendhal-Prairies 20e EVP TEP Ménilmontant 11e EVP Sous station Voltaire PVP Serres d'Auteuil 16e Square Van Vollenhoven EVP Entrepôts Dollfus 18e Centre Bus Belliard 18e 71 rue Saint Dominique 7e EVP Serre Teinturerie Erard Charenton CLCV 12e Opéra Bastille – Hôpital Quinze-Vingt 11e Hôtel Texier 7e 77 avenue Netter 12e EVP Rue Neuve Saint Pierre 4e EVP Rue de Nantes 19e Fondation Nelly Marty 18e Ecole Saint Bernard 18e EVP Réservoir de Passy PVP EVP Résidence Saint Lambert 15e EVP rue Aumont 13e EVP avec limite de hauteur Pagode 7e EVP Place Mazas 11e ELP rue Méchain Mallet-Stevens 14e 49 rue Blanche 9e Porte Maillot renaturation et ELP Héliport 15e EVP Jardin Atlantique 15e Garage Picpus (Paris 12ème) Bois de Vincennes (Paris

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	12 ^{ème}) Bercy Charenton(Paris 12ème) 1, rue Alfred Bruneau 16e EVP et PVP Garage Citroën Gautrand 11e 96 rue Saint Mandé 12e EVP Oasis Paris 12 (Paris 12ème) Hôpital La Rochefoucauld Paris 14ème) Couvent Reille(Paris 14 -ème) Pari Santé Campus Val de Grâce préservation EVP du site, des arbres et du jardin Couvent de la Visitation 90 rue de Vaugirard 6° Réservoir de Grenelle(Paris 15ème) Bruneseau (Paris 13ème) zone à renaturer Apprentis d'Auteuil (Paris 16ème) Pavillon des sources 5e Ecole Polytechnique 5° ESPCI 5e Place de la République 11e 11 rue Tesson 10e Hôpital Saint Louis Ilot Navarre 5e Hôtel de Sourdis rue Perrault 1er 11 rue Hallé coin Remi Dumoncel 14° Centrale à Béton Lafarge Javel 15e 9 bd Ney Point P et Cédéo 18e 22 rue Nationale 13e Rue du Fer à Moulin 5e Fontaine Singer Jardin des Halles Gare des Gobelins Olympiades Jardin du Ruisseau 18e Cité Universitaire 14e Parc Montsouris 14° (opposition travaux RER) Réservoir de Charonne opposition au projet Parisculteurs demande de remise en état Avenue René Coty installation d'une allée centrale en terre Bois de Vincennes 12e opposition au plan de gestion du bois, non respectueux de l'environnement, à l'aménagement de la Plaine Saint Hubert, au prolongement ligne 1, au projet DGSE Fort Neuf, Préservation du Lac Daumesnil Demande de développement important de jardins sur ZAC Paris Nord Est Bois de Boulogne Limite définitive de la FFT et retour des emprises au Jardin Botanique Protection paysagère et patrimoniale de l'École Erlanger 16e Protection PVP de la Synagogue Copernic Reclassement en EVP des abords de la Tour Montparnasse sans inclure les emprises de construction du nouveau projet Renaturation et révision de la ZAC Python Duvernois conformément à l'avis MRAE Pastillage en cours oasis ou EVP des cours d'école, collèges, lycées, sites du diocèse Pastillage EVP ou Espaces à renaturer des ERP, hôpitaux, gares, talus du périphérique Demande de protection et incitation au développement public privé des murs végétaux cf. APUR Préserver les plafonds de hauteur abaissés, 12m étant la limite haute pour le déplacement des volants Voir nos travaux de Carto végétation présentés dans une autre contribution FNE Paris. Proposition d'inclure à l'instruction des permis de construire une vérification de l'état de pollution aérienne, sonore ou pédologique, avec définition de seuils calqués sur les valeurs OMS. L'avis de la MRAE dans le PLUB est à reprendre en totalité avec adaptation du règlement à ces propositions. Reprise en totalité de l'avis de Sites et Monuments notamment la demande de classement en site patrimonial remarquable (SPR) pour Paris. Reprise complète des propositions de Sites et Monuments avec les modifications d'articles du PLU Chez Sites & Monuments 39, avenue de La Motte-Picquet 75007 PARIS
Mail 2866														X		X	Mme THOMAS de Sucy-en-Brie a écrit : Contre l'installation d'un centre pénitentiaire à NOISEAU Il est totalement impensable de construire une prison sur des terres, cultivées par des agriculteurs fiers de nourrir leur pays. E. Macron a promis qu'il ferait de l'agriculture sa priorité et qu'il respecterait la transmission des terres de génération en génération. QU'IL TIENNE SA PROMESSE
Mail 2867			X														Mme PROT de Drancy a écrit : Prolongation ligne 7 vers DRANCY N'ayant pas de trace de mon envoi je réitère mon dépôt. Travaillant actuellement au métro Courcelles, c'est bus ou voiture pour me rendre RERB, chgt Gare du nord 365 m 6mn ligne 6 Courcelles.... Métro directement ce sera 15mn pour me rendre à la mairie, ligne 7 chgt Stalingrad 245 m 3mn, ligne 6 Courcelles... Donc moins de fatigue entre les différents chgt, gain de temps sûrement
Mail 2868								X								X	Anonyme de Savigny-le-Temple a écrit : Attention aux erreurs : 2 sujets 1) "zéro artificialisation nette" : ne prenez pas des objectifs purement d'idéologie fanatique en reproduisant la grosse bêtise du nucléaire. 30 millions de foyers en France : si chacun avait une maison individuelle avec un terrain de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	1000m2, cela ne fait que 5% de la surface française = marginal même dans cette hypothèse extrême de 100% maison avec grand terrain. Même si cet objectif est national (donc au-delà de IDF), il est ridicule de se mettre des contraintes inutiles. Que les administratifs et élus arrêtent de "embêter" (pour ne pas être grossier) le monde, et se rappellent du mot "liberté" inscrit aux frontons de nos mairies 2) Energie. il y a quelques décennies, plaisanterie sur l'URSS "dites-moi de quoi vous avez besoin, je vous expliquerai comment vous en passer". C'est exactement la méthode actuelle. S'il est naturellement judicieux d'éviter le gaspillage, le rôle des gestionnaires publics est de répondre aux besoins et non de culpabiliser les citoyens parce qu'ils (eux) sont incapables de bien gérer la production nécessaire. Et attention aux incohérences : vous annoncez développement production gaz avec déchets par exemple (pourquoi pas), mais dans le même temps interdiction de chaudière gaz (pourtant obligatoire dans mon lotissement EPA il y a qqs années !). Cela fait désordre
Mail 2869			X														M le Roux de Franconville a écrit : Projet d'extension du GPE en Val d'Oise Concernant le développement des transports en commun en Ile-de-France, j'ai une proposition de modification du projet d'aménagement régional (projets de liaisons). §5.1 p136 Poursuivre le déploiement des transports en commun structurants Carte p138-139 Liaison n°44 : ce prolongement du M18 est redondante avec le M15 déjà en construction. Le M18 gagnerait à se prolonger plutôt jusqu'à Argenteuil, qui deviendrait alors un nœud important entre M18 (réseau GPE), ligne J et T11e (liaison n°3). Liaison n°66 : Ermont et Argenteuil sont déjà reliés par la ligne J, de plus ce projet de M19 est relativement proche du T11e, il gagnerait à s'éloigner un peu plus de Paris pour relier plusieurs branches majeures du réseau ferré parisien en étoile. Par exemple il pourrait desservir ainsi : Gonesse (peu desservi, nouvelle gare) -> gare RER D de Villiers-le-Bel Gonesse Arnouville -> Sarcelles Saint-Brice (ligne H) -> Montmorency (peu desservi, nouvelle gare) -> Saint-Prix (ligne H, nouvelle gare pour connexion ?) -> Franconville (ligne H) -> Corneilles-en-Parisis (ligne J) -> Sartrouville (RER A) -> Rueil (RER A, M18) Alors que le Grand Paris Express concerne principalement la petite couronne, ce projet d'extension avec le M19 est une opportunité pour améliorer l'interconnectivité des villes du Val d'Oise, mais son tracé actuel dans le projet d'aménagement apporte relativement peu de choses au réseau ferré actuel. L'améliorer tel que proposé s'inscrirait parfaitement dans la volonté de développer le polycentrisme de la région, de faciliter les parcours de vie et de protéger l'environnement en réduisant les recours à la voiture personnelle.
Mail 2870		X															M Gadbi de Pontault-Combault a écrit : Je tiens à faire savoir mon opposition au projet de densification urbaine imposé par SDRIF-E.
Mail 2871			X					X								X	Anonyme Les Essarts-le-Roi a écrit : Prise en compte des PNR La carte des Parcs Naturels Régionaux n'apparaît pas dans les documents du SDRIF, et le régime spécial des PNR n'est pas évoqué. Or, le projet porté à notre connaissance propose l'artificialisation de sols au sein du PNR de la Vallée de Chevreuse, ce qui est surprenant et inquiétant.
Mail 2872			X													X	Mme Ceard Joachim de Besançon a écrit : Ce projet routier BIP est une totale hérésie - à l'heure où il faut virer de bord et développer les mobilités douces, et transport en commun, ce projet aggraverait encore l'actuelle pollution sonore, atmosphérique, un problème de santé publique pour les riverains et les écoles tout le long du tracé - un projet irresponsable qui va coûter très cher en santé humaine !!! SVP revoyez votre copie !

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2873																	Mme Jacquin de Noiseau a écrit : Oui à votre proposition.
Mail 2874																	X Mme Veber de Noiseau a écrit : Je suis totalement opposée au projet de construction d'une prison imposée sur ma commune sans concertation. Terre agricole cultivée Forêt domaniale protégée Passage en force avec un PIG Infrastructures routières non adaptées..... Merci par avance de l'attention portée à cette contribution
Mail 2875																	X Anonyme de Noiseau a écrit : Non à la prison à Noiseau Impensable de construire sur des terres cultivées alors qu'il existe des terres en friche plus loin Je soutiens nos agriculteurs Avec ce projet nous allons rencontrer des problèmes de circulation dans la ville Problèmes de circulation également de nos bus
Mail 2876		X															Anonyme de Brou sur Chantereine a écrit : Je voudrais vous affirmer mon opposition au projet du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France-E arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3 175 logements en 2024 au lieu des 2166 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou-sur-Chantereine est la 57ème ville la plus pauvre d'Ile-de-France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux...) De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques, et, continuer à urbaniser, c'est-à-dire à imperméabiliser les sols va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier. Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13 % de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des Breuilloises et Breuillois.
Mail 2877			X														X Anonyme de Saint-Ouen-l'Aumône a écrit : Bip Val d'Oise Retrait de ce projet car nocif pour la santé et l'environnement
Mail 2878			X														X Anonyme de Montmorency a écrit : Après les nuisances sonores et environnementales de l'aéroport Charles de Gaulle et du couloir aérien, les habitants du Val d'Oise devraient aussi subir les nuisances sonores et environnementales du BIP ? Toutes études le montrent ! Stress, diminution de l'espérance de vie, maladies chroniques, pollution, etc. Rien ne penche en faveur du BIP qui n'est d'aucune utilité ! Il faut réduire la voiture et accentuer le ferroviaire ! NON AU BIP !
Mail 2879		X						X					X				Association Passeport DD a écrit : Notre association relève des incohérences majeures de ce SDRIF qui doivent être corrigées : 1. Contradiction SDRIF/PPRN Le SDRIF favorise l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle. Or les règlements d'urbanisme empêchent les logements classés dans les zones PPRN de s'infiltrer à la parcelle et l'utilisation de la règle d'exception "infiltration partielle à 50 cm de profondeur" a été rejeté à de nombreux logements. La seule et unique solution proposée est la destruction de rues entières et de tous les jardins de ces maisons afin que ces maisons puissent se raccorder aux eaux pluviales collectives, juste dans le but d'obtenir un certificat de conformité pour vendre sa maison. Ceci est un non-sens écologique : l'application des règles d'assainissement stricto sensu favorise le réchauffement climatique et la pollution. En effet, la mise en œuvre de ces nouvelles/récents procédures

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>d'assainissement amène à détruire des rues, des habitations dans le seul but de faire des travaux de mise en conformité suivant un règlement à un instant T. Règlement qui peut évoluer, il n'est donc pas exclu qu'il faille refaire des travaux polluants pour se conformer à de futures révisions de ce règlement. C'est injuste, polluant, et c'est une catastrophe financière pour les logements concernés. Notre demande : notre association demande que les règlements de PPRN datant de 2019 évoluent en cohérence avec le SDRIF et qu'en attendant des exceptions soient appliquées pour une autorisation d'infiltration partielle superficielle.</p> <p>2. ZAN vs terrains enclavés Le ZAN veut empêcher l'expansion des villes et notre association écologique est totalement pour. Cependant nous remontons l'incohérence suivante : à l'intérieur des villes, il existe des terrains constructibles enclavés, qui pourraient être remplacés par plusieurs logements. Souvent ces terrains comportent déjà des constructions annexes et vétustes datant de plusieurs dizaines d'années. Ils sont souvent placés en centre ville et sont laissés à l'abandon par leurs propriétaires. Visuellement cela ressemble à des terrains vagues, sans vie, sans intérêt visuel, qui dévalorise les villes. Plutôt que d'aller artificialiser des champs ou autre zones naturelles, qui elles méritent d'être protégés, pourquoi ne pas favoriser le désenclavement de ces parcelles, afin de construire des logements, proche du centre-ville dans un cadre raisonnable et dans le respect du PLU ? Ainsi l'intérêt écologique et sociétal est préservé. Toutes ces parcelles enclavées que l'on empêche de construire vont en contradiction avec les dernières volontés du gouvernement, pour citer le 1^{er} ministre Mr Attal en date du 14/02/2024 : "On va se battre centimètre par centimètre, mètre carré par mètre carré, pour aller chercher du logement pour les Français. On va aller chercher tous les logements possibles avec les dents " et « J'assume de vouloir continuer à permettre le développement de la maison individuelle en France ». Notre demande : notre association demande que les services urbanismes des communes appliquent dès à présent les directives du gouvernement et soit en accord avec le ZAN, et que ces services soient plus souples dans l'accord des permis de construire pour favoriser cette urbanisation de parcelles enclavés. Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte ces observations issues d'une réflexion collective dans le cadre de votre enquête publique.</p> <p>ASSOCIATION PASSEPORT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE NOS ENFANTS</p>
Mail 2880			X						X						X	X	<p>M Neiertz de Paris a écrit :</p> <p>Le projet de BIP est une aberration sociale et environnementale !</p> <p>Ce projet va créer un afflux de trafic routier, notamment de camions. Toutes les études démontrent que les nouvelles infrastructures routières induisent du trafic supplémentaire : au lieu de fluidifier le trafic, elles génèrent toujours plus d'embouteillages. C'est une fausse solution pour répondre aux besoins de mobilité des habitants : il faut au contraire investir dans les transports en commun, augmenter la fréquence des autobus, prolonger le tramway, développer les pistes cyclables distinctes de la voirie automobile. Au lieu de répondre aux besoins des habitants, le BIP va dégrader leurs conditions de vie en augmentant la pollution de l'air, responsable d'un décès sur dix en Ile-de-France, et la pollution sonore déjà considérable en raison des survols aériens de Roissy, et qui est la seconde cause de mortalité environnementale en Ile-de-France derrière la pollution de l'air. Le bruit augmente les maladies cardiovasculaires, provoque des troubles du sommeil et perturbe la santé mentale. Le trajet du BIP va notamment affecter la santé des personnes les plus fragiles, personnes âgées et enfants : 30 établissements accueillant des enfants se trouvent le long de son tracé. Le bruit et la pollution de l'air affecteront leur capacité d'apprentissage et de performance scolaire. Le projet de BIP est également une aberration environnementale, car il va entraîner l'artificialisation de dizaines d'hectares d'espaces naturels encore préservés de l'urbanisation et qui sont nécessaires à la qualité de vie des habitants et à leur adaptation aux conséquences du dérèglement climatique (îlots de fraîcheur, zones humides, biodiversité, poumon vert, production maraîchère locale). Ces espaces doivent absolument être préservés et</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	constituer une trame verte au bénéfice de tous les Val d'Oisiens et Franciliens. Ce projet va contribuer à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, car selon le GIEC, il est indispensable de réduire le trafic routier en véhicules individuels au profit des autres mobilités. Les transports sont le secteur d'activité le plus émetteur de CO2 et la voiture individuelle représente plus de la moitié de ses émissions. Ce projet ne correspond en rien aux besoins des habitants aujourd'hui. Le réseau routier d'Ile-de-France est déjà très dense et les espaces naturels en voie de disparition. La qualité de vie et l'espérance de vie en bonne santé des habitants exigent l'abandon de ce projet d'un autre âge.
Mail 2881			X				X										Anonyme de Ablon-sur-Seine a écrit : Refus du port de Vigneux et du pont Habitant à Ablon sur seine, je supporte déjà les nuisances de l'aéroport d'Orly. L'air que je respire est déjà un des plus pollués de la région parisienne. La construction du port et du pont ajoutera encore des nuisances sonores et détériorera l'air que je respire. C'est pourquoi je m'oppose à la construction du port et du pont. J'ai le droit de garder une certaine qualité de vie
Mail 2882					X										X		Mme DEKHILI de Saint-Maur-des-Fossés a écrit : ROTEGER LES ARBRES ADULTES Le S.D.R.I.F. doit imposer la conservation des arbres existants dans les milieux urbains comme il l'a fait pour les milieux agricoles avec l'OR 18. Car les arbres adultes sont des monuments naturels qui participent, de par leur nature, à atteindre les objectifs fixés par le Plan d'Aménagement Régional du S.D.R.I.F. en matière de santé, de sécurité, de régulation du climat ou encore d'accueil de la biodiversité. En revanche, l'abattage de ces arbres empêche d'atteindre ces objectifs voire accélère une fuite en avant. Or, l'obligation de densifier les zones urbaines (OR57) entraîne presque systématiquement la coupe des arbres existants (ou leurs mutilations) et la disparition des espaces de pleine terre (condition essentielle pour le développement d'arbres en bonne santé) dans les zones urbaines, sans remise en question des projets. Il est d'abord essentiel de conserver les arbres existants - dont il n'est fait mention nulle part dans le S.D.R.I.F. - afin de ne pas supprimer des fonctions écologiques (stockage de carbone, régulation des températures et de l'hydrométrie...) qui ne seraient compensés que plusieurs dizaines d'années plus tard avec la plantation de jeunes sujets.
Mail 2883			X													X	M CANCOUET de Groslay a écrit : Contre le BIP EST et le tronçon Groslay Deuil la Barre Montmorency je suis le maire de Groslay et l'ensemble du conseil municipal s'oppose à tout prolongement du BIP.
Mail 2884		X	X														Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Contre ce projet dans une ville (Pontault-Combault 77) déjà trop dense avec les infrastructures de transport non adaptées à la croissance démographique en région francilienne.
Mail 2885			X		X		X		X					X	X		M BOTOSEZZY d'Ermont a écrit : Améliorons et conservons les terres agricoles et rendons notre région soutenable Pour information, avec un groupe de camarades, nous avons étudié les cartes du SDRIF-E. Je salue la transparence attendue et respectée. Il est vrai que sont tentantes les grosses flèches et expressions « liaisons agricoles et forestières » mais sur la carte il y a peu de repères tangibles et il est bien difficile de savoir ce qui sera vraiment fait. Un point essentiel : TERRES AGRICOLES. Si la protection des espaces boisés est une priorité du SDRIF il semble que la protection des terres agricoles existantes et encore cultivées soit moins prioritaire. Je tiens ainsi à exprimer mon profond souhait de la conservation et de l'exploitation AGRO-ECOLOGIQUE des terres agricoles (si fertiles) d'Ile-de-France. Plus précisément, il me semble fondamental de soutenir à tout point de vue le maintien et

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>l'installation de paysans et paysannes (idéalement en agriculture biologique) dans les zones suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Triangle de Gonesse (dans sa totalité encore exploitable) ; - Plateau de Saclay (ce qu'il en reste de non-bétonné...) ; - Les vergers de Groslay par exemple peuvent s'enfricher très rapidement s'ils ne sont pas entretenus ; - Toutes les zones menacées par de la bétonisation envahissante sans maintien d'une majorité significative de terres agricoles dans la zone. Pour rappel, un besoin vital de l'être humain est de SE NOURRIR, il en va donc de notre survie de maintenir des terres agricoles pour des centaines et milliers d'années grâce aux pratiques de l'agroécologie (idéalement en agriculture biologique). J'en profite également pour rappeler que l'alimentation végétale est la plus efficiente et soutenable en ce qui concerne les surfaces nécessaires et la minimisation de l'impact sur le climat et la biodiversité. Un soutien accru pour la culture de légumineuses, et pour le maraîchage globalement sont ainsi selon moi essentiels pour rendre la région IDF soutenable à long-terme. LEGUMINEUSES ET MARAICHAGE. Concrètement, des PAT (plans alimentaires territoriaux) sont en cours d'élaboration dans différents territoires, et il me semble judicieux d'en être à l'écoute. - Un point positif à améliorer davantage : la préservation des forêts avec des bémols sur la qualité des lisières et la gestion des forêts (très piétinées, coupes rases, mono-plantation, monoculture) et surtout absence de corridors pour la faune et la flore. - forêt de Pierrelaye : quel est son périmètre ? nous trouvons très BIEN que des espèces locales aient été plantées. - bords de Seine à Argenteuil. A la demande de la ville la société immobilière Fiminco veut construire un centre commercial et des logements dans une zone inondable (l'ancienne Ile Héloïse) : comment est-ce possible ? - patte d'oie Herblay c'est un îlot de chaleur, Pour les piétons les trajets sont inconfortables et bien qu'il y ait des bus (95-019 ; 95-020 ; 95-021) plusieurs ne circulent pas le dimanche. Pour les riverains, notamment ceux de Montigny la pollution de l'air par les particules doit être importante. - Des projets de requalification seraient prévus, notamment une piste CYCLABLE rejoignant Cergy. Pour l'instant il n'y a pas de liaison entre Argenteuil et Cergy il faut se perdre pour accéder dans la ZI de St l'Aumône. Un Schéma directeur cyclable du CD 95 existe, son échéance. 2040. A quelle date celle-ci pourrait-elle voir le jour ? Quelle requalification pour la Patte d'Oie ? - BIP : construit par tronçon, celui qui continue jusque Sarcelles est maintenu dans le doc SDRIF or il passe au milieu de zones très urbanisées avec notamment bien près d'écoles (bruit, pollution, enlaidissement du paysage). Des terres agricoles seraient aussi détruites. Ce projet est extrêmement coûteux, là encore il encourage l'usage de voitures individuelles en zone dense, ce qui n'est plus possible avec les infos reconnues sur les méfaits de la pollution de l'air et l'impact des routes sur les émissions de GES. - Aéroport de la honte : le Bourget, comment tolérer que des utilisateurs de jets privés nuisent à la santé des milliers de riverains ?
Mail 2886								X						X	X		<p>Mme CHAYLA de Verrières-le-Buisson a écrit : PROTEGER REELLEMENT LES ESPACES NATURELS Je suis une habitante de Verrières-le-Buisson et suis adhérente d'une AMAP, dont les légumes BIO proviennent du Plateau de Saclay. L'urbanisation galopante de ce plateau, qui offre pourtant des terres agricoles parmi les plus fertiles d'Ile de France grâce à un réseau de drainages et de rigoles datant de plus de cinq siècles, est une aberration. Le développement de notre territoire ne peut être cantonné aux seuls domaines de la technologie de pointe et du numérique, le vivant et la biodiversité y ont toute leur place et doivent absolument être préservés. La présence de l'agriculture constitue une composante essentielle de la qualité de vie reconnue du plateau et de ses vallées. Ainsi l'expropriation de ces</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires	
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
																	terres agricoles précieuses, en des temps où notre souveraineté alimentaire est de plus en plus menacée, est un non-sens total et une menace pour notre avenir. Par ailleurs la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région et cela se traduit par de trop nombreuses orientations règlementaires mettant à mal cette protection indispensable. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives, afin de renforcer la conservation et la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de la campagne francilienne. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité et l'équilibre de notre territoire, ainsi que la sécurité et le bien-être des franciliens, sans oublier les générations futures	
Mail 2887																X	Anonyme de Noiseau a écrit : Oui au projet du SDRIF-R pour encadrer la croissance urbaine, pour garder l'équilibre des zones rurales et nos zones de terre cultivables	
Mail 2888			X						X							X	Anonyme de Beaumont-sur-Oise a écrit : Contre le BIP Projet trop cher et extrêmement polluant. Ce projet met en danger la santé et la qualité de vie des habitants concernés en détruisant une centaine d'hectares d'espaces naturels préservés et la biodiversité. A l'heure du réchauffement climatique, ce projet est une aberration et ne doit pas voir le jour.	
Mail 2889			X				X										X	Anonyme d'Ablon-sur-Seine a écrit : Refus des projets du port et du pont Je suis habitant de Villeneuve le roi et d'Ablon sur Seine depuis les années 70. J'ai fait le choix de rester dans la région malgré mes emplois successifs de cadres puis de cadres dirigeants qui m'amènent à parcourir de longues distances tous les jours vers l'ouest parisien. La situation de la région m'inquiète au plus haut point. Je vous passe la qualité du service de transport qui se dégrade de mois en mois sur les gares de ces 2 villes et qui constitue déjà en soi une source de stress quotidien. Non, ce qui m'inquiète vraiment ce sont les pollutions sonores et environnementales auxquelles les habitants sont exposés. La proximité de l'aéroport constitue déjà une exceptionnelle source de désagrément. Je n'ose imaginer à quel point rajouter des décibels et des polluants dans l'air dus à une suractivité humaine vont encore plus détériorer une situation déjà mal embarquée dans la région. Je m'oppose catégoriquement à ce projet
Mail 2890														X		X	Anonyme de Noiseau a écrit : Je dis NON à ce projet de prison à Noiseau. Protégeons nos terres agricoles. J'espère que le gouvernement nous entendra.	
Mail 2891		X	X														Mme DIOT de Pontault-Combault a écrit : Contre ce projet dans une ville (Pontault-Combault 77) déjà trop dense avec les infrastructures de transport non adaptées à la croissance démographique en région francilienne.	
Mail 2892			X														M DUCARRE de Drancy a écrit : Métro 7 jusqu'à Drancy, Je suis absolument pour, au moins jusqu'à la gare du Bourget	
Mail 2893									X								X	M CLEOPHAX de Montmorency a écrit : Opposition au BIP : Pollution atmosphérique et pollution sonore.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2894			X														M URDIALES de Drancy a écrit : Je soutiens le projet de prolongation du métro 7 jusqu'à au moins la gare du Bourget, et même jusqu'à la mairie de Drancy, ce serait une plus-value permettant de faciliter aux résidents des déplacements sur Paris.
Mail 2895														X		X	Mme VIVIER-HEMMER de Limay a écrit : Je suis opposée à la construction d'une maison d'arrêt à Magnanville sur des terres agricoles. Il y a des friches disponibles à Aubergenville pour recevoir cet établissement. Je demande de revoir le choix d'emplacement de ce projet de construction.
Mail 2896																X	M DEBERRE de Montmorency a écrit : Top au BIP
Mail 2897							X									X	Anonyme de Noiseau a écrit : Nous ne souhaitons pas que la prison soit construite a Noiseau Il est déjà difficile de circuler aux alentours de Noiseau il y a un seul bus sur la commune qui va sur Pontault une vraie galère. Pourquoi prendre des terres cultivées depuis plusieurs générations alors qu'il y a des friches industrielles qui pourrais l'accueillir La proximité de la forêt doit rester un havre de paix
Mail 2898																X	M MONTE de Magnanville a écrit : Cette prison sera située à proximité d'un lycée et de zones pavillonnaires. Un emplacement plus pratique devrait être trouvé.
Mail 2899			X		X									X		X	Mme DINET de Lyon a écrit : Je suis contre l'inscription du BIP dans le SDRIF-E. Ce serait un pas de plus vers la construction de ce projet de voie rapide large comme une autoroute, qui serait catastrophique pour la santé, la qualité de vie et l'environnement. En effet, des dizaines d'hectares d'espaces naturels, jusqu'alors préservés de l'urbanisation, traversent Groslay, Sarcelles, Garges et Arnouville et sont accessibles pour pique-niquer et se balader. De plus, ces espaces verts constituent un îlot de fraîcheur lors des canicules qui s'intensifient et permettent de prévenir les inondations grâce à des zones humides et des rivières. Il s'agit également d'un véritable havre de biodiversité, alors qu'elle s'effondre partout, en particulier en IDF en raison de l'urbanisation. La ferme Lemoine qui constitue le dernier poumon vert de ces zones ultra-urbanisées et produit des fruits et légumes locaux en vente directe pour les habitants serait aussi détruite. Ces espaces doivent donc devenir une trame verte qui pourrait être connectée avec le projet "Parc naturel urbain des Trois Vallées", un parc de 1200 ha traversé par 44 km de parcours à pied/vélo. Cela serait alors un espace extraordinaire pour la biodiversité mais aussi pour les Val d'Oisien.nes.
Mail 2900					X		X										Mme JANIAUD d'Andrésy a écrit : PROTEGER LES ESPACES NATURELS EXISTANTS DEPUIS 40 ANS DE VIE DEPUIS QUE J'HABITE ANDRESY La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région et cela se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations réglementaires mettant à mal cette protection. Je cours et vie une vie dans le calme et l nature depuis 40 ans et cela va tellement m impacter dans ma vie quotidienne. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des franciliens. Je pleure ces projets de ponts et d'autoroute qui sont

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2901							X		X							X	vieux de 30 ans ! Comment peut-on construire et bétonner en 2024 ! Laissez-nous respirer M SAMSON d'Ablon-sur-Seine a écrit : Non au pont et au projet Haropa Nous sommes déjà victime du trafic intensifié des avions – des inondations et de la pollution. et vous voulez rajouter de la pollution via des camions, des péniches et des nuisances sonores. Le port Haropa n'a pas sa place sur une zone végétalisée. Et le pont mettez-le au-dessus de vos maisons...
Mail 2902														X		X	Anonyme de Noiseau a écrit : Pour la protection des terres agricoles à Noiseau Je voudrais insister sur le fait qu'il est plus important de nos jours de protéger les terres agricoles, ainsi construire une prison sur les terres agricoles à Noiseau est une bêtise La solution est si facile. Des communes sont d'accord d'accueillir des établissements pénitentiaires voir s'implanter une prison. Pas Noiseau. En plus des dégâts causés sur les rares terres agricoles restant dans le Val de Marne. Il sera mis à mal également le bois notre dame. Je suis contre tous projets portant atteinte aux terres agricoles à Noiseau
Mail 2903																X	M LIBOT de Chatou a écrit : Je souhaite émettre mon opposition à l'emplacement de la prison de Magnanville. Son emplacement juste à côté du Lycée de nos enfants est assez invraisemblable. Des sites plus éloignés auraient été bien plus adaptés. Difficile de comprendre cet emplacement au regard des nombreuses parcelles disponibles entre Magnanville et Soindre. Une nouvelle fracture entre l'intérêt des citoyens et le choix des politiques Regrettable sur un sujet aussi simple que celui-ci.
Mail 2904							X										Anonyme de Noisy-le-Grand a écrit : Nuisances sonores dues aux avions J'habite rue de la Liberté à Noisy le grand. Nous sommes constamment survolés par des avions provenant de l'aérodrome de Lognes. Certains jours sont terribles : un avion toutes les 3 minutes, nous pouvons en voir plusieurs voler en même temps et suivre inlassablement le même chemin au-dessus de la maison, nous pouvons même lire leur numéro... Le pire étant les plus bruyants qui m'obligent à rentrer dans la maison car ils me provoquent des acouphènes. Autant dire que les repas en extérieur sont compliqués, d'autant que l'on doit se taire en attendant que l'avion passe. La semaine n'est pas mieux non plus, les avions survolent les groupes scolaires, maternel, primaire et collège. Je ne comprends pas que l'on puisse ainsi se délaissé du bien être des élèves qui sont soumis à ces nuisances sonores toute la semaine, soit du lundi au dimanche car ils habitent à côté de leur école ! Je suis enseignante je peux aisément parler des problèmes de concentration qui en découlent. Imaginez être arrêté dans votre travail toutes les deux minutes par un bruit assourdissant. Parviendriez-vous à vous concentrer pendant 6 heures de cours, 2 heures d'étude, faire 1 heure de sport sous le même bruit, manger avec ce bruit si vous voulez profiter du jardin, et vous coucher avec ce bruit encore car les plus jeunes se couchent avant la fin du ballet aérien. Mieux vaut aussi ne pas être en télétravail chez soi car le bruit est un problème. Je vous épargne la sieste de l'après-midi pour les plus petits ou pour ceux qui travaillent en décalé très tôt le matin, comme l'un de mes enfants. Vu le nombre d'avions qui survolent ce quartier outre le désagrément audible, l'impossibilité de se reposer, ou encore le défaut de concentration qui entraînent un stress important alors que nous avons la chance de vivre dans un quartier très tranquille, le risque d'un accident d'avion reste présent car cela n'arrive pas qu'aux autres. Est-il normal que nous mettions volontairement les enfants de la Nation en danger alors que l'on pourrait faire autrement. Je me doute que l'impact écologique est peu pris en considération malgré le changement climatique, mais tout de même, ne sommes-nous pas capables de protéger nos enfants ? En vous remerciant d'avoir pris le temps de me lire.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires	
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
Mail 2905			X													X	Anonyme de Noiseau a écrit : Empêcher le projet de construction d'une prison sur notre commune, notre petite commune de 4700 habitants, est contre le projet de construire de votre prison. Il n'y a aucune infrastructure adaptée, une seule ligne de bus sur la commune, Des routes des déjà saturées, le projet devrait se faire sur nos terres agricoles c'est hors de question. Tous les élus sont contre le projet, mais aussi tous les habitants, on se mobilise et on ne lâchera rien. Noiseau dit non à la prison	
Mail 2906														X		X	Mme HUDAN de Sucy-en-Brie a écrit : Sanctuariser les terres agricoles de Noiseau Je suis opposée à l'implantation d'une prison à Noiseau et souhaite conserver les terres agricoles	
Mail 2907			X				X										X	Anonyme de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Non au BIP : Nuisance sonore et environnementale
Mail 2908			X															Anonyme de Drancy a écrit : Je suis d'accord avec l prolongement de la ligne 7 de métro à Drancy
Mail 2909							X										X	Mme AIME de La Queue-en-Brie a écrit : Maintien des terres agricoles à Noiseau Noiseau doit rester la petite ville rurale que ses habitants ont choisie. Le paysage de campagne, ici, est façonné par nos agriculteurs. C'est une chance rare de vivre avec autant de verdure aux alentours et c'est pour cette raison que nous avons décidé de nous y installer. Faisons que cet endroit ne devienne pas un cauchemar pour nous et les communes avoisinantes. Il appartient à l'Etat et la Région de préserver les terres cultivées de Noiseau qui sont les toutes dernières en Val de Marne. L'exploitation agricole de Noiseau doit être maintenue en l'état et transmise à la nouvelle génération d'agriculteurs. Nous sommes responsables de l'avenir que nous souhaitons donner à notre territoire. A l'heure où l'on prône l'alimentation de proximité, protégeons ces terres cultivées qui nourrissent une partie de la population d'IDF. Noiseau et toutes les communes alentour disent NON à la prison, OUI à la préservation de cet endroit exceptionnel
Mail 2910			X	X										X			X	Anonyme de Vigneux-sur-Seine a écrit : Je m'oppose à la création d'un franchissement routier entre Vigneux et Athis car ce type de franchissement ne fera qu'augmenter le nombre de véhicules qui circulent. Cela fait des décennies que des routes et autoroutes sont construites, ces infrastructures ne font pas diminuer le nombre de véhicules, elles induisent une plus grande quantité de véhicules. C'est seulement lorsque des voies réservées aux véhicules à moteur sont fermés qu'il y a une réduction du trafic au profit des circulations douces. Je m'oppose à la création d'un franchissement routier entre Vigneux et Athis et à la création d'un port industriel à Vigneux, car cela nécessiterait de détruire une importante zone agricole ainsi que des espaces boisés qui n'ont pas vu d'interventions humaines depuis plusieurs décennies. Les espaces agricoles sont protégés et les espaces boisés sont l'habitat d'une faune et d'une flore spontanée importante. D'ailleurs, une partie des terrains pour les deux projets appartenait à la SAFER, dont les missions sont, entre autres : Dynamiser l'agriculture et la forêt et participer à la protection de l'environnement. Je m'oppose à la création d'un franchissement routier entre Vigneux et Athis et à la création d'un port industriel à Vigneux, car cela augmenterait considérablement les nuisances sonores pour les riverains. Je rappelle qu'il y a déjà les nuisances sonores de la ligne C et D du RER, de l'aéroport d'Orly, d'un club de Motocross (Vigneux), et du tapage nocturne depuis plusieurs années sur le parking de la gare de Vigneux. Enfin, je suis pour la possibilité d'accéder facilement aux services nécessaires à moins de 20 minutes de chez moi en transport en commun ou à vélo. Ce qui n'est actuellement pas

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2911					X			X						X			le cas Mme SAME de Grenoble a écrit : Avis très défavorable à l'enquête publique Il ne faut plus utiliser les terres agricoles pour construire des routes ou des prisons et donc artificialiser les sols. Où se trouve la loi ZAN ? L'artificialisation des sols contribue fortement au réchauffement climatique. Au XXIème siècle, tous ces projets ne doivent pas voir le jour. Quand la France sera-t-elle en autosuffisance alimentaire ? On doit se poser la question avant qu'il n'y ait plus d'eau potable, une eau polluée par les pesticides de l'agriculture conventionnelle. Quand la France décidera-t-elle de changer de modèle agricole ? Ce n'est pas en artificialisant des terres agricoles que l'on pourra manger à sa faim et acheter des bons produits de la ferme produits et cultivés en France sans pesticides. La France doit proposer un modèle plus vertueux de l'environnement, qui protège la biodiversité en plantant des haies, des vergers conservatoires et en pratiquant la permaculture. Ce modèle perdurera seulement si les pesticides sont totalement abandonnés. C'est pourquoi, je donne un avis très défavorable à l'enquête publique.
Mail 2912			X					X								X	M SAHRAOUI de Soindres a écrit : La construction de la prison à Magnanville en plein milieu des habitations et du lycée est inadaptée, sans compter les nuisances sonores, impact sur l'environnement, une prison n'a rien à faire en plein milieu des villages, écoles primaires collèges et lycées sans compter la maison de retraite et la nouvelle résidence senior. Cela ne ramènerait de fait qu'une augmentation des activités illicites et la délinquance dans la zone. La valeur des biens immobiliers se trouverait fortement impacté. Le matin et le soir il y a déjà de nombreux embouteillages dans cette zone très fréquentée et passante. La prison viendrait encore plus aggraver la situation
Mail 2913																X	Anonyme de Noiseau a écrit : Contre la prison de Noiseau Je refuse l'installation si proche de ma ville d'un nid de racailles et de toute l'activité que cela va drainer. Je ne veux pas de la population complice de ces criminels dans ma ville actuellement paisible. Je ne veux pas que des criminels libérés se baladent dans ma ville. Je ne veux pas entendre leurs cris d'animaux la nuit. Je ne veux pas l'anéantissement de mon capital immobilier. J'irai jusqu'au bout s'il le faut, quitte à me mettre hors la loi.
Mail 2914			X														Mme FABECK de Drancy a écrit : Je suis favorable à l'ouverture d'une station de métro à la mairie de Drancy dans la mesure où je suis étudiante sur paris et que je me déplace tous les jours en transports en commun. D'autre part, le trafic du RER B étant souvent perturbé, il m'arrive régulièrement d'être en retard, ce qui est problématique
Mail 2915			X		X				X							X	Anonyme de Montmorency a écrit : Projet archaïque de développement de réseau routier et augmentation de pollution atmosphérique Le projet du BIP est un projet du siècle dernier quand la voiture était le moyen de transport le plus pratique, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui l'environnement et la biodiversité. Plus de routes génère plus de pollution atmosphérique et sonore. Il faut essayer de développer les transports en commun : tramway, bus électriques etc. Le BIP nécessitera de couper des arbres et construire sur des espaces verts existants, sans parler de la pollution. Nous avons déjà le survol des avions de Roissy CdG avec un projet d'agrandissement de l'aéroport et les nuisances sonores et la pollution atmosphérique qui vont avec. Ce projet devrait être annulé car ce n'est plus dans l'air du temps. Nous roulons électrique, nous trions nos déchets et nous faisons du compost, nous baissons le chauffage et on éteint les

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	lumières pour essayer de préserver la planète à notre niveau. À quoi ça sert si on continue à bétonner et encourager les gens de se déplacer en voiture. On a des tramways, métro, bus et RER qui sont en plein développement. Pensons aux générations futures pour leur préserver un peu de verdure contre le réchauffement, et moins d'émissions à effet de serre.
Mail 2916																X	M THIBAUT de Soindres a écrit : Nous sommes opposé à la construction de la prison sur la commune de Magnanville pour diverses raisons: - proximité des habitations - proximité du lycée - infrastructures routières pas adapté- les puissances sonores
Mail 2917			X												X	X	Anonyme de Rennes a écrit : Je vous demande de retirer le BIP du SDRIF-E Ce projet est un non-sens écologique, humain et historique. Une route élargie va intensifier le Trafic comme toute nouvelle route. Il s'agit d'urgence aujourd'hui de réduire les flux de transport routiers et ce projet va le favoriser dans une zone hyper dense, au dépend des habitants et de la nature existante et rare en Ile de France !! Je suis originaire d'Ile de France, j'y ai vécu et j'ai traversé ces zones inhumaines d'urbanisation qui polluent et empêchent la régulation des températures. Vous avez une zone de biodiversité à préserver ainsi que des populations et des enfants ! Merci pour eux
Mail 2918														X		X	M ANDRIEU de Soindres a écrit : Opposition totale à la construction de cette prison Habitant de SOINDRES, le fait que cette prison soit autant à proximité des habitations et des lieux d'enseignement est totalement anormal. Les axes routiers actuels sont déjà fortement saturés et une prison avec les allers/venues répétés ne va qu'accentuer ce souci sur cet axe. Aucune vérification sur ce point n'a été réalisée. De plus, un grand nombre de site déjà anthropisé et désaffecté dans la zone pourrait être exploité (Renault Flins, Centrale de Porcheville, etc...). L'état en restant dans cette position de construction de prison sur Magnanville affiche une position non écologique qui va à l'inverse de son discours et de celui de campagne du président, et préfère condamner de nouvelles terres agricoles. Ceci reflète totalement son respect de l'agriculture française et des français de manière générale telle qu'elle peut l'afficher actuellement dans ses positions et ses échanges avec les agriculteurs français et tel que le gouvernement impose sans échange sa politique aux forçeps. A quand des échanges construits et dans le compromis avec les français, habitants de France et de Navarre, de Magnanville, de Soindres, de Vert, d'Auffreville, de Fontenay-Mauvoisin, de Buchelay... du GPSO
Mail 2919			X												X		M BOURGEOIS d'Andrésy a écrit : Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. exposés dans le Plan d'Aménagement Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité du francilien dé carboné. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. Je réside à Andrésy et je déplore de voir se mettre en œuvre un projet autoroutier A104 bis, qui va ajouter des véhicules, détruire de la biodiversité, augmenter les émissions de GES et la pollution aux particules fines. Je préférerais nettement voir augmenter la circulation des trains de la Ligne J et du RER A et la circulation des bus, trafic très perfectible et clairement insuffisant en heures de pointes, les week-ends et pendant les vacances scolaires. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités. Je vous remercie donc de considérer l'augmentation des crédits pour les transports en communs, les mobilités douces et les dispositifs d'inter modalités et de renoncer aux investissements dans les

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2920		X															infrastructures routières dont nous n'avons plus besoin. Anonyme de Pontault-Combault a écrit : dans le cadre de la consultation, suite aux préconisations de la région Île-de-France et la redéfinition du PLU, à Pontault-Combault, étant moi-même habitante de cette commune, je souhaite exprimer mon avis. Je trouve que les aménagements dans la ville depuis quelques mois sont très bien pensés, au regard du changement climatique et de la densification du territoire. Aussi, imposer à la commune plus de 3000 logements supplémentaires d'ici 2040 m'apparaît complètement alors que les infrastructures de transport sont déjà sous dimensionnés par rapport aux besoins. En espérant que l'avis des Pontellois-Combalusiens, habitants de cette commune en pleine expansion, sera entendu !! Car nous sommes les premiers à vivre ces changements et nous souhaitons conserver des conditions de vie agréables
Mail 2921																X	Anonyme de Poissy a écrit : Contre la prison : Emplacement inapproprié au point vu écologique, environnement et proximité d'un lycée
Mail 2922			X														Mme FABRECK de Drancy a écrit : Je soutiens le projet du prolongement de la ligne 7 du métro jusqu'à Drancy mairie.
Mail 2923																X	Anonyme de Poissy a écrit : Contre la prison : Incompréhensible de construire une prison si près des lisons et du lycée
Mail 2924														X		X	M PELLETIER de Noiseau a écrit : Non à la prison sur Noiseau : je suis contre la construction d'une prison près de notre commune, conservons nos terres agricoles, nos agriculteurs et notre tranquillité.
Mail 2925			X													X	Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Contre ce projet irresponsable et déconnecté de notre ville (Pontault-Combault 77) alors que nos infrastructures de transports et certains services (ex. : médecins généralistes) sont déjà sous dimensionnées.
Mail 2926			X											X		X	Mme LOUDIER de Morigny-Champigny a écrit : Opposition formelle au viaduc et au port industriel en Nord Essonne ! Je m'oppose à la création d'un franchissement routier entre Vigneux et Athis car ce type de franchissement ne fera qu'augmenter le nombre de véhicules qui circulent. Cela fait des décennies que des routes et autoroutes sont construites, ces infrastructures ne font pas diminuer le nombre de véhicules, elles induisent une plus grande quantité de véhicules. C'est seulement lorsque des voies réservées aux véhicules à moteur sont fermées qu'il y a une réduction du trafic au profit des circulations douces. Je m'oppose à la création d'un franchissement routier entre Vigneux et Athis et à la création d'un port industriel à Vigneux, car cela nécessiterait de détruire une importante zone agricole ainsi que des espaces boisés qui n'ont pas vu d'interventions humaines depuis plusieurs décennies. Les espaces agricoles sont protégés et les espaces boisés sont l'habitat d'une faune et d'une flore spontanée importante. D'ailleurs, une partie des terrains pour les deux projets appartenait à la SAFER, dont les missions sont, entre autres : Dynamiser l'agriculture et la forêt et participer à la protection de l'environnement. En outre, certaines parties de ces espaces sont des zones d'expansion de crues, il est légitime de les conserver les plus naturelles possible Je m'oppose à la création d'un franchissement routier entre Vigneux et Athis et à la création d'un port industriel à Vigneux, car cela augmenterait considérablement les nuisances sonores pour les riverains. Je rappelle qu'il y a déjà les nuisances sonores de la ligne C et D du RER, de l'aéroport d'Orly, en autres pollutions sonores. Il nous faut

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	conserver un maximum de terres agricoles pour préserver notre autonomie alimentaire, rôle historique de l'Ile de France
Mail 2927																	X Anonyme de Magnanville a écrit : Construction de prison à Magnanville : Contre
Mail 2928			X														X M CLARET d'Athis-Mons a écrit : Je vous prie de trouver mon avis de riverain contre ce franchissement : - un franchissement routier ne résoudra pas les problèmes d'embouteillage de la zone mais les augmentera (trafic induit); seule une demande de déplacements des populations; - on ne peut pas raser des espaces verts au cœur des villes (le petit bois de Mons et le Jardin Jovet), car c'est à l'opposé de ce que prévoit le SDRIFe, à savoir que chacun puisse disposer d'un îlot de verdure à moins de 10 minutes à pieds, ce qui ne serait plus le cas pour les habitants de Mons si le franchissement était construit. - on ne peut pas rajouter du bruit aux populations subissant déjà de fortes nuisances sonores. A Athis, nous avons déjà les avions et les trains, et nous ne saurions supporter en plus un trafic de port industriel et un viaduc routier ! Trop, ce serait trop ! Le SDRIFe prévoit des trames blanches, Athis-Mons ne peut pas être une ville sacrifiée. - Le projet de SDRIFe prévoit des aménagements pour essayer de limiter les déplacements trop distants en Ile-de-France, cherchant à mettre à la disposition de tous les services nécessaires à moins de 20 minutes.... Alors cette liaison à vocation régionale irait à l'encontre de la philosophie même du SDRIF. Je vous souhaite bonne réception et compte bien sûr la prise en compte de ces remarques pertinentes.
Mail 2929														X		X Mme MARETTE de Magnanville a écrit : Je suis formellement opposée à la construction d'une prison sur la commune de Magnanville pour les raisons suivantes : - une trop grande proximité du lycée - beaucoup trop près des habitations - de la préservation de terres agricoles	
Mail 2930			X														X Anonyme de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Le BIP est un projet aujourd'hui dépassé et anachronique. S'il pouvait sembler pertinent dans les années 30, le contexte a considérablement changé et, à l'heure des dérèglements climatiques systémiques et d'un réchauffement irréversible, il est urgent de préserver chaque mètre carré de végétation naturelle permettant de réguler les pics de chaleur et limiter les sources d'augmentation du phénomène (surfaces bitumées et bétonnées, trafic routier intense). Contrairement à ce que certains usagers de la route pourraient croire, ce tronçon de voies rapides ne permettra pas un gain de temps pour leurs trajets quotidiens. Il sera très rapidement saturé par la noria de camions logistiques, unique raison de ce projet. Par contre, des centaines de milliers de résidents seront directement impactés par la destruction irrémédiable de l'environnement, la pollution et le bruit générés
Mail 2931														X		X M PELLETIER DE Noiseau a écrit : 'habite depuis plusieurs années sur cette commune pour sa tranquillité, pour le dépaysement avec notre forêt, nos terres agricoles et nos agriculteurs je suis contre la construction d'une prison avec plusieurs cas de délinquances près de nos habitations, de nos habitants et de nos enfants. En plus vous voulez détruire nos terres agricoles qui sont là depuis des années et enlever le travail de nos agriculteurs qui se transmettent l'amour de la terre de génération en génération c'est honteux .Pourquoi pas la construire près de la demeure de notre cher Président de la république!!!!	
Mail 2932						X										X Anonyme d'Ablon-sur-Seine a écrit : Opposition à la construction du port Mise en péril de notre qualité et confort de vie. Nous souhaitons déjà les nuisances de l'aéroport	

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2932														X		X	Anonyme de Noiseau a écrit : Certes, il est nécessaire de construire des prisons mais pourquoi choisir d'empiéter sur les rares terres agricoles. Pourquoi amputer l'exploitation d'un jeune agriculteur prêt à s'investir. Pourquoi construire sur des terres non bétonnées alors qu'il y a des hectares de friches industrielles. La protection de l'environnement naturel devrait peser sur le choix du lieu
Mail 2933																X	M BILGIN de Montmorency a écrit : Retrait du Bio Impensable de couper des arbres et de polluer encore davantage ma ville. J'habite rue de la Fisee vous comprenez bien ma volonté de ne pas voir ce projet. Inutile d'arguer davantage sur un projet du siècle dernier. Impensable
Mail 2934			X													X	Mme LEROY d'Argenteuil a écrit : Voilà encore un projet d'un autre temps, qui va complètement à rebours des préconisations scientifiques ! Moins de véhicules ! Ce Bip verra en effet une augmentation considérable du trafic routier, de plus en plus de voitures et de camions, alors qu'il est indispensable de privilégier les transports en commun. Plus de véhicules, c'est une augmentation de la pollution, qu'elle soit sonore, atmosphérique et qu'elle participe à plus d'émissions de CO2. Ce Bip représente de plus un véritable danger pour les enfants dont les écoles sont situées proches du tracé. Enfin, qui dit axe routier important dit destruction des espaces naturels et de la biodiversité. Tous ces éléments plaident en faveur de l'arrêt immédiat de ce Bip ! Arrêtons de saccager l'environnement et la vie des habitants ! Non au Bip !
Mail 2935																X	Anonyme de Houilles a écrit : Bonjour à tous ! Cette consultation est pour moi le moment idéal pour exprimer mes idées sur le futur de notre région. Pour moi, l'Île de France a l'avantage d'avoir Paris pour centre, en revanche la distinction entre l'identité de la capitale et son environnement est trop conséquente. Je souhaiterais que la région soit unifiée par son unité architecturale, qui répondrait aux nouveaux enjeux du SDRIF-E. En effet, repenser certains critères architecturaux pourrait faciliter l'intégration de la nature en ville et l'utilisation de matériaux durables, augmenter la cohésion et la mixité sociale dont on parle tant, et répondre au principe de polycentrisme. Cette unité architecturale rendrait notre région plus esthétique et plus harmonieuse. Rappelons-nous que la force de notre capitale réside en partie dans son architecture haussmannienne singulière. (La preuve en est que les appartements haussmanniens sont plus populaires que les autres). Prenons plaisir à créer un environnement urbain beau et attrayant
Mail 2936			X				X									X	Anonyme de Villiers le Bel a écrit : Contre le bip Je ne suis pas pour cette infrastructure qui va non seulement détruire le peu d'espace de nature qui nous reste. Supprimer une partie des terres de la ferme d'Arnouville ou nous sommes nombreux à se servir. Enfin qui va rajouter de la pollution et du bruit
Mail 2937			X					X							X		Mme LE SOMMER de POISSY a écrit : Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. exposés dans le Plan d'Aménagement Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. En effet, créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2 ; Cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN. De plus, la construction de nouvelles infrastructures impactera fortement la biodiversité ainsi que les continuités

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de désimpermeabilisations des sols. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités. Investissons plutôt dans les pistes cyclables, les transports en commun,
Mail 2938		X															M.GENDRON de PONTAULT-COMBAULT a écrit : Compte tenu de l'impact du schéma directeur du SDRIF sur l'augmentation de la densification urbaine de PONTAULT-COMBAULT, je m'oppose au schéma directeur tel qu'il est proposé et donne quitus à notre municipalité pour négocier avec le SDRIF, un schéma directeur mieux adapté
Mail 2939																X	Mme VARENNE de NOISY LE GRAND a écrit : J'habite rue de la Liberté à Noisy-le-Grand. Nous sommes constamment survolés par des avions provenant de l'aérodrome de Lognes. Certains jours sont difficilement supportables : un avion tous les moins de 3 minutes. Nous pouvons aisément en voir plusieurs voler en même temps et suivre inlassablement le même chemin au-dessus de nos maisons. Nous pouvons même lire leur numéro... Le pire étant les plus bruyants qui m'obligent à rentrer dans la maison car ils me provoquent des acouphènes. Autant dire que les repas en extérieur sont compliqués, d'autant que l'on doit se taire en attendant que l'avion passe... toutes les 3 minutes. La semaine n'est pas mieux non plus. Les avions survolent les groupes scolaires maternel, primaire et collège. Je ne comprends pas que l'on puisse ainsi se délaissier du bien être des élèves qui sont soumis à ces nuisances sonores toute la semaine, soit du lundi au dimanche car évidemment, ils habitent à côté de leur école ! Je suis enseignante et je peux aisément parler des problèmes de concentration qui en découlent. Imaginez être arrêté dans votre travail toutes les trois minutes par un bruit assourdissant. Parviendriez-vous à vous concentrer pendant six heures de cours, deux heures d'étude, une heure de sport dans un bruit continu, à manger dans votre jardin avec ce même bruit et à vous coucher avec cet éternel fond sonore ? Rappelons-nous que les plus jeunes d'entre nous se couchent avant la fin du ballet aérien, certes, ils en ont l'habitude vu qu'ils ont fait la sieste à l'école avec ce même bruit... Mieux vaut aussi ne pas être en télétravail chez soi car le bruit est un problème. Je vous épargne la sieste des plus petits ou celle de nos plus anciens et je vous passe aussi ceux qui dorment en décalé car ils ont un travail qui exige de se lever très tôt. Vu le nombre d'avions qui défilent dans ce quartier, outre le désagrément audible, l'impossibilité de se reposer, ou encore le défaut de concentration qui entraînent un stress important alors que nous avons la chance de vivre dans un quartier tranquille, le risque d'accident d'avion reste présent. Les médias sont les témoins que cela n'arrive pas qu'aux autres. Est-il normal que nous mettions volontairement en danger les enfants alors que nous pourrions faire autrement ? Je me doute que l'impact écologique est peu pris en considération malgré le changement climatique, mais tout de même ne sommes-nous pas capables de protéger nos enfants ?
Mail 2940		X												X			Mme LE SOMMER de POISSY a écrit : ASSURER LA RESILIENCE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE FRANCILIEN Un des objectifs affichés du SDRIF-E est de progresser vers l'autonomie alimentaire. Pourtant, rien n'est envisagé

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	pour préserver les terres agricoles (13% seulement des espaces naturels sont voués à être sanctuarisés). On y prévoit au contraire l'urbanisation de milliers d'hectares supplémentaires de terres pourtant reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité. L'ensemble des terres arables et nourricières du territoire doit être sanctuarisé, sans distinction entre l'agglomération et l'espace rural, et sans dérogation possible. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures doivent être remis en question dans la mesure où ils s'opposent à la bonne atteinte des objectifs visant la sécurité, le bien-être et la santé des franciliens. La transition sera complète et fonctionnelle si le S.D.R.I.F. parvient, en parallèle, à insuffler le déploiement des moyens nécessaires pour s'orienter vers une production et une transformation locale indispensables à la résilience alimentaire du territoire.
Mail 2941			X														Mme ROSALIE de BAGNOLET a écrit : Je suis contre le prolongement de la ligne 3. Gallieni doit rester le point de départ. Car cela emmènera certainement plus de monde de toute sorte et de l'insécurité. Il y a déjà beaucoup de voyageurs sur cette ligne. Compte
Mail 2942			X	X		X	X		X			X		X		X	M. VALADEAU de LIMOGES a écrit : Une forte pollution atmosphérique et sonore : le BIP menacerait la santé et la qualité de vie des habitants ! Le projet impacterait fortement la santé de 124 000 Franciliens, habitants des quatre villes situées le long du tracé (Groslay, Sarcelles, Garges, Arnouville). La pollution atmosphérique est responsable d'un décès sur dix en Ile-de-France. Selon des études épidémiologiques, la pollution de l'air à proximité aux grands axes routiers provoque : de l'asthme et des troubles de la fonction pulmonaire ; des pathologies cardiovasculaires (infarctus aigu du myocarde...) ; la survenue de leucémies chez l'enfant ; une diminution de l'espérance de vie ; un retard cognitif et le développement de maladies neurodégénératives. Le bruit de l'avenue du Parisis s'ajouterait avec celui des survols aériens de Roissy, qui dépasse déjà les seuils recommandés par l'OMS. Le tracé du BIP passe dans la zone C du Plan d'exposition au bruit de Roissy Le bruit est la seconde cause de morbidité environnementale derrière la pollution atmosphérique. Elle augmente les maladies cardiovasculaires, le diabète, l'obésité, provoque des troubles du sommeil ainsi que des perturbations de la santé mentale et des systèmes immunitaire et endocrinien. Un danger pour 7000 enfants dont les écoles sont situées le long du tracé Le BIP menacerait aussi la santé et les capacités d'apprentissage d'environ 7 000 enfants, de la crèche au lycée, car 30 établissements d'accueil ou scolaires sont situés le long du BIP Est. Or ces écoles sont déjà en dépassement des normes de l'OMS pour la pollution de l'air et pour le bruit (car situées sous les couloirs aériens de Roissy). C'est prouvé, les enfants sont les premières victimes des effets des polluants dans l'air. En milieu scolaire, le bruit des transports est associé à des problèmes d'apprentissage et de performance scolaire. Il affecte la compréhension de la parole, la mémoire, provoque des problèmes d'attention ainsi qu'une difficulté à lire. Destruction des espaces naturels Nous avons dans nos mains un trésor ! Des dizaines d'hectares préservés de l'urbanisation car mis en réserve par ce projet routier depuis 1939. C'est extraordinaire en Ile de France. Préservons le trésor qu'est cette trame verte qui traverse nos villes ! Des espaces naturels pour bien vivre : accessible le week-end pour des pique-niques ou des balades à pied ou à vélo, en famille ou entre amis.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Un îlot de fraîcheur lors des canicules qui s'intensifient. Une prévention contre les inondations grâce à des zones humides (lac Marchais à Deuil) et de petites rivières (ru des Haras et du petit Rosne). Un havre de biodiversité, alors qu'elle s'effondre partout, et en particulier en IDF à cause de l'urbanisation effrénée. Une ferme magnifique qui serait détruite ! La ferme Lemoine entre Sarcelles et Garges, ce sont de magnifiques prairies, dernier poumon vert de ces zones ultra-urbanisées. C'est aussi une production de fruits et légumes locaux, en vente directe pour les habitants. Ces espaces doivent devenir une trame verte. Elle serait connectée géographiquement avec le projet par l'Institut Paris région dénommé "Parc naturel urbain des Trois Vallées", un parc écologique de près de 1200 hectares, traversé par 44 km de parcours à pied ou à vélo. Ce serait un espace extraordinaire pour la biodiversité mais aussi pour les Val d'Oisiens !
Mail 2943		X			X										X		Mme LE SOMMER de POISSY a écrit : MAITRISER LA DENSIFICATION La densification de la région Île-de-France n'est pas compatible avec la sécurité et la santé des habitants, et limite la capacité de reconstruire une résilience alimentaire. En effet, elle entraîne la disparition des espaces naturels et agricoles en ville. Ces espaces participent pourtant à la résilience face aux risques d'inondation et d'îlots de chaleur dans l'agglomération parisienne. Sa mise en œuvre doit être différenciée en fonction du contexte urbain. Par exemple, le SDRIF ne prévoit pas qu'elle s'applique différemment dans les polarités situées en zone inondable et incite donc à densifier ces zones. Les objectifs de densification imposés sont d'ailleurs plus importants (jusqu'à 17 %) dans les secteurs franciliens les plus denses - à savoir dans les polarités du cœur d'agglomération et de la couronne d'agglomération (voir OR 57) - alors que l'urgence est à la résilience de ces territoires et que cette dernière passe par la végétalisation et la renaturation des espaces urbains.
Mail 2944		X			X											X	Mme LE SOMMER de POISSY a écrit : PROTEGER LES ARBRES ADULTES Le S.D.R.I.F. doit imposer la conservation des arbres existants dans les milieux urbains comme il l'a fait pour les milieux agricoles avec l'OR 18. Car les arbres adultes sont des monuments naturels qui participent, par leur nature, à atteindre les objectifs fixés par le Plan d'Aménagement Régional du S.D.R.I.F. en matière de santé, de sécurité, de régulation du climat ou encore d'accueil de la biodiversité. En revanche, l'abattage de ces arbres empêche d'atteindre ces objectifs voire accélère une fuite en avant. Or, l'obligation de densifier les zones urbaines (OR57) entraîne presque systématiquement la coupe des arbres existants (ou leurs mutilations) et la disparition des espaces de pleine terre (condition essentielle pour le développement d'arbres en bonne santé) dans les zones urbaines, sans remise en question des projets. Il est d'abord essentiel de conserver les arbres existants - dont il n'est fait mention nulle part dans le S.D.R.I.F. - afin de ne pas supprimer des fonctions écologiques (stockage de carbone, régulation des températures et de l'hydrométrie...) qui ne seraient compenser que plusieurs dizaines d'années plus tard avec la plantation de jeunes sujets.
Mail 2945																	Mme DHENAY de BROU SUR CHANTEREINE a écrit : Opposition au projet du Schéma Directeur de la Région Ile de France arrêté le 12 juillet 2023
Mail 2946			X														Mme BOUZOUMITA de DRANCY a écrit : Habitante de la ville de Drancy depuis trois ans et auparavant parisienne il est très compliqué aujourd'hui de ne pas

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	avoir une station de métro à proximité. Les trajets quotidiens pour se rendre aux travaux sont très lourds. Drancy étant pourtant une ville à proximité de Paris. Le projet de prolongation de la ligne 7 s'il est adopté pourrait changer le quotidien de très nombreux drancéens.
Mail 2947		X					X						X				Mme RUIZ de BROU SUR CHANTEREINE a écrit : Habitant la commune de Brou-sur-Chantereine, je voudrais affirmer mon opposition au projet de schéma Directeur de la Région IDF-E arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu des 2166 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou-sur-Chantereine est la 57ème ville la plus pauvre d'IDF), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux...) De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques, et, continuer à urbaniser, c'est-à-dire à imperméabiliser les sols, va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier. Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des Breuilloises et Breuillois. Nous en subissons déjà les conséquences.
Mail 2948			X														M.TACITO de DEUIL LA BARRE a écrit : Opposition formelle du passage du BIP dans les coteaux de Deuil la Barre.
Mail 2949				X												X	Mme ANONYME de MONTIGNY LE BRETONNEUX a écrit : Projet d'installation du stade et centre d'entraînement du PSG sur base de loisirs de SQY !? Est-ce une rumeur, ou un projet ? Nous, habitants de Montigny le Bretonneux et Saint Quentin en Yvelines demandons à être consultés en amont de toute décision. Comment peut-on imaginer détruire une base de loisirs, où se trouvent une réserve naturelle classée avec zone de protection ornithologique, pour construire des terrains d'entraînement et un stade de 60.000 places ? Sans consulter les citoyens ? Ce projet pharaonique me semble incompatible avec la volonté mise en avant par le SDRIF 2040 de prioriser la protection de la nature. Je suis bien évidemment contre ce projet gigantesque qui ne pourrait apporter que des nuisances à toute la ville.
Mail 2950			X	X			X										M.SELERIER de PONTAULT-COMBAULT a écrit : J'habite à Pontault-Combaault depuis 1980. A l'époque il y avait 19 000 habitants. En 2023, il y a 37 000 habitants. Dès qu'un pavillon est à vendre il est remplacé par un immeuble. Et pourtant les rues ne sont pas plus larges ! Il y a des embouteillages monstres tous les jours. On ne peut plus se garer. Les nouveaux habitants ne trouvent pas de médecins généralistes, ni de dentistes, ni de kinés par exemple. Imposer la construction de 3000 logements supplémentaires est une folie qui va nuire à la qualité de vie des habitants.
Mail 2951														X			Mme HUDAN de SUCY EN BRIE a écrit : Honnêtement je ne veux pas de prison près de chez moi étant née à Sucy en brie perdre de la nature et des terres

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2952					X		X							X			agricoles c'est inadmissible M. JOURDANNE de MAGANVILLE a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 2953														X			Mme ANONYME de NOISEAU a écrit : Préservation des terres agricoles de NOISEAU Je suis en accord pour que le SDRIF-E protège les terres agricoles et naturelles de Noiseau contre une urbanisation et notamment contre le projet de prison prévu par l'état.
Mail 2954			X		X	X	X	X	X								M. ARLOT de ABLON SUR SEINE a écrit : Habitant Ablon sur Seine, j'ai eu connaissance d'un projet industriel de grande envergure et d'une usine de production d'hydrogène à Vigneux sur Seine, au niveau de l'écluse d'Ablon. Le SDRIF-E présente également le projet du franchissement de la Seine, à proximité, entre Athis-Mons et Vigneux. Ce pont routier à 4 voies devra permettre aussi d'alimenter en véhicules poids-lourds le port industriel (évaluation d'environ 1500 camions/jour supplémentaires sur le secteur). Ces projets entraîneraient des conséquences désastreuses en termes de nouvelles pollutions induites qu'elles soient sonores, aériennes, de qualité des eaux ou visuelle pour notre commune et ses habitants. De plus nous assisterions à la destruction d'un des derniers paysages naturels et d'une zone protégée sur les bords de Seine en Ile de France. Ces projets se révèlent être en totale contradiction avec les conclusions du Grenelle de l'Environnement, des objectifs de luttes contre le dérèglement climatique, de la qualité de l'air que nous respirons et des lois ZAN (Zéro Artificialisation Nette des sols), du PPRI, du PPBE. Pour rappel, les Ablonais subissent déjà fortement les nuisances aéroportuaires d'Orly (Air, Bruit), des lignes SNCF (C et D) du trafic routier (nœud du pont de Villeneuve, quais, RD.) du risque lié aux sites Seveso proches (2 dépôts

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	pétroliers GPVM et aéroport) ainsi que la traversée de notre commune par le pipeline pétrolier Trapil. Des études récentes démontrent l'impact de toutes les pollutions subies par les riverains des aéroports don la vie en bonne santé est déjà impactée et l'espérance de vie diminuée. Pour toutes les raisons évoquées, je m'oppose personnellement aux projets de la Région Ile de France concernant notre environnement proche, projets qui défigureraient notre cadre de vie et impacteraient encore notre santé, à savoir le port industriel et T'usine d'hydrogène d'Haropa à Vigneux sur Seine ainsi que le pont routier entre Athis-Mons et Vigneux.
Mail 2955		X					X						X				Mme DELVAUX de PONTAULT-COMBAULT a écrit : J'ai appris que le projet prévoit beaucoup de nouvelles constructions à Pontault Combault où je vis depuis une quarantaine d'année et où les nouvelles constructions ne cessent de pousser comme des champignons chaque année. La ville est devenue trop dense et les routes, stationnements, infrastructures sont saturées. Ils n'arrivent plus à absorber toute la population sans évoquer les inondations qui se multiplient dans un contexte où l'on peine à conserver quelques coins verts qui permettent absorber l'eau et un air plus respirable ! Il faut arrêter toutes ces constructions, la ville perd son âme, les habitants vont finir par la fuir... !
Mail 2956					X		X							X			Mme ARUNYA de MAGNANVILLE a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 2957			X		X	X	X	X									Mme MAISONNAVE de ABLON SUR SEINE a écrit : Habitant Ablon sur Seine, j'ai eu connaissance d'un projet industriel de grande envergure et d'une usine de production d'hydrogène à Vigneux sur Seine, au niveau de l'écluse d'Ablon. Le SDRIF-E présente également le projet du franchissement de la Seine, à proximité, entre Athis-Mons et Vigneux. Ce pont routier à 4 voies devra permettre aussi d'alimenter en véhicules poids-lourds le port industriel (évaluation

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>d'environ 1500 camions/jour supplémentaires sur le secteur). Ces projets entraîneraient des conséquences désastreuses en termes de nouvelles pollutions induites qu'elles soient sonores, aériennes, de qualité des eaux ou visuelle pour notre commune et ses habitants. De plus nous assisterions à la destruction d'un des derniers paysages naturels et d'une zone protégée sur les bords de Seine en Ile de France. Ces projets se révèlent être en totale contradiction avec les conclusions du Grenelle de l'Environnement, des objectifs de luttes contre le dérèglement climatique, de la qualité de l'air que nous respirons et des lois ZAN (Zéro Artificialisation Nette des sols), du PPRI, du PPBE. Pour rappel, les Ablonais subissent déjà fortement les nuisances aéroportuaires d'Orly (Air, Bruit), des lignes SNCF (C et D) du trafic routier (nœud du pont de Villeneuve, quais, RD.) du risque lié aux sites Seveso proches (2 dépôts pétroliers GPVM et aéroport) ainsi que la traversée de notre commune par le pipeline pétrolier Trapil. Des études récentes démontrent l'impact de toutes les pollutions subies par les riverains des aéroports don la vie en bonne santé est déjà impactée et l'espérance de vie diminuée. Pour toutes les raisons évoquées, je m'oppose personnellement aux projets de la Région Ile de France concernant notre environnement proche, projets qui défigureraient notre cadre de vie et impacteraient encore notre santé, à savoir le port industriel et l'usine d'hydrogène d'Haropa à Vigneux sur Seine ainsi que le pont routier entre Athis-Mons et Vigneux.</p>
Mail 2958				X	X			X									<p>M. PURAYE de FEROLLES-ATTILY a écrit : MODIFICATON DU SDRIF-E Résidant au clos depuis 1994, j'ai constaté une détérioration importante des conditions de circulation en périodes 'de pointe' (donc matin et soir), aggravées par le délestage qui se fait sur la D354 tous les jours de la semaine. Ceci prend des proportions catastrophiques lorsque des accidents surviennent sur la Francilienne. Y ajouter la circulation liée aux 1500 logements et de la zone industrielle proposés amplifierait encore ces problèmes. Ni la Nationale 4 ni la Francilienne et encore moins les départementales avoisinantes ne pourraient absorber ce surplus. Elles sont déjà sur saturées. Que dire des transports en commun, et en particulier du RER E dont les parkings sont actuellement remplis dès 07h30 le matin. Sans parler des autres parkings du centre-ville d'Ozoir. Que dire aussi des camions supplémentaires qui viendront desservir les entreprises de la zone industrielle : pollution, bouchons, routes trop étroites, ... On nous parle de défense de l'environnement, de la préservation des espaces verts, de lutte contre le réchauffement climatique, ... Ce projet vient complément à contresens de ces objectifs en voulant bétonner une vaste zone verte (champs, ...) et en contradiction avec le projet et objectifs du SDRIF-E pourtant déjà validés il n'y a pas si longtemps, et porteur d'un principe de « Zéro artificialisation Nette »</p>
Mail 2959			X	X	X	X	X										<p>Mme ARLOT de ABLON SUR SEINE a écrit : Habitant Ablon sur Seine, j'ai eu connaissance d'un projet industriel de grande envergure et d'une usine de production d'hydrogène à Vigneux sur Seine, au niveau de l'écluse d'Ablon. Le SDRIF-E présente également le projet du franchissement de la Seine, à proximité, entre Athis-Mons et Vigneux. Ce pont routier à 4 voies devra permettre aussi d'alimenter en véhicules poids-lourds le port industriel (évaluation d'environ 1500 camions/jour supplémentaires sur le secteur). Ces projets entraîneraient des conséquences désastreuses en termes de nouvelles pollutions induites qu'elles soient</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	sonores, aériennes, de qualité des eaux ou visuelle pour notre commune et ses habitants. De plus nous assisterions à la destruction d'un des derniers paysages naturels et d'une zone protégée sur les bords de Seine en Ile de France. Ces projets se révèlent être en totale contradiction avec les conclusions du Grenelle de l'Environnement, des objectifs de luttés contre le dérèglement climatique, de la qualité de l'air que nous respirons et des lois ZAN (Zéro Artificialisation Nette des sols), du PPRi, du PPBE. Pour rappel, les Ablonais subissent déjà fortement les nuisances aéroportuaires d'Orly (Air, Bruit), des lignes SNCF (C et D) du trafic routier (nœud du pont de Villeneuve, quais, RD.) du risque lié aux sites Seveso proches (2 dépôts pétroliers GPVM et aéroport) ainsi que la traversée de notre commune par le pipeline pétrolier Trampil. Des études récentes démontrent l'impact de toutes les pollutions subies par les riverains des aéroports don la vie en bonne santé est déjà impactée et l'espérance de vie diminuée. Pour toutes les raisons évoquées, je m'oppose personnellement aux projets de la Région Ile de France concernant notre environnement proche, projets qui défigureraient notre cadre de vie et impacteraient encore notre santé, à savoir le port industriel et T'usine d'hydrogène d'Haropa à Vigneux sur Seine ainsi que le pont routier entre Athis-Mons et Vigneux.
Mail 2960				X	X			X									Mme PURAYE de FEROLLES-ATTILY a écrit : MODIFICATION DU SDRIF-E Résidant au clos depuis 1994, j'ai constaté une détérioration importante des conditions de circulation en périodes 'de pointe' (donc matin et soir), aggravées par le délestage qui se fait sur la D354 tous les jours de la semaine. Ceci prend des proportions catastrophiques lorsque des accidents surviennent sur la Francilienne. Y ajouter la circulation liée aux 1500 logements et de la zone industrielle proposés amplifierait encore ces problèmes. Ni la Nationale 4 ni la Francilienne et encore moins les départementales avoisinantes ne pourraient absorber ce surplus. Elles sont déjà sur saturées. Que dire des transports en commun, et en particulier du RER E dont les parkings sont actuellement remplis dès 07h30 le matin. Sans parler des autres parkings du centre-ville d'Ozoir. Que dire aussi des camions supplémentaires qui viendront desservir les entreprises de la zone industrielle : pollution, bouchons, routes trop étroites, ... On nous parle de défense de l'environnement, de la préservation des espaces verts, de lutte contre le réchauffement climatique, ... Ce projet vient complément à contresens de ces objectifs en voulant bétonner une vaste zone verte (champs, ...) et en contradiction avec le projet et objectifs du SDRIF-E pourtant déjà validés il n'y a pas si longtemps, et porteur d'un principe de « Zéro artificialisation Nette »
Mail 2961			X														M. MOUTARDIER de DRANCY a écrit : PROLONGEMENT LIGNE DE METRO COEUR DE VILLE DE DRANCY Le métro à DRANCY, espéré depuis tant d'années...
Mail 2962	X							X								X	Mme GODART de GONESSE a écrit : J'émet un avis défavorable à ce SDRIF/E, notamment sur la forme car la longueur des textes à lire, leur caractère très technique, le langage volontiers technocratique rendent leur consultation indigeste et n'incite pas à s'intéresser à ce Schéma Directeur Régional d'Ile de France. De plus les lieux et surtout les horaires des permanences des commissaires enquêteurs (dans mon département du 95, 1 seule permanence le samedi, les autres en semaine, ce qui exclut beaucoup de citoyens) posent question.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	A Gonesse ou j'habite, il n'y a pas de permanence de commissaire enquêteur et du coup pas de possibilité de laisser un commentaire sur un Registre Papier (pas prévu) et ce alors que cette ville a des projets d'urbanisation sur les terres agricoles du Triangle de Gonesse, projets qui signifieraient plus de bétonnage, moins d'espaces verts ou de terrains de cultures... Pour finir, la Région d'Ile de France s'autorise une dérogation au zéro artificialisation nette /ZAN d'ici 2050, prévu pour toutes les régions en France et pour l'Ile de France, les contraintes du ZAB, sont moins fortes (Moins 20% d'ici 2031, puis Moins 20 % d'ici 2041) Bref, une fuite en avant, dans notre région déjà très urbanisée, souffrant de pollution atmosphérique, sonore, de canicules et de sécheresses...Quant à la Loi ERC, rajoutée en assouplissement à ce ZAB, c'est une blague ! Qui contrôle que les organismes qui détruisent les arbres, abîment les sols, vont "compenser" réparer ?
Mail 2963			X														Mme GRANDVOINET de DRANCY a écrit : Enfin, le métro à DRANCY ! Après tant d'années...
Mail 2964	X			X		X									X		Mme GERMEMONT de SUCY EN BRIE a écrit : La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Alors que l'année 2023 a été la plus chaude jamais enregistrée et que nous nous rapprochons dangereusement de la limite des 1,5 degrés fixée par l'Accord de Paris, chaque espace naturel et sauvage est un bien inestimable qu'il est nécessaire de sauvegarder et valoriser. La poursuite d'un développement économique et démographique effréné en IDF va engendrer encore d'avantage de pression sur les espaces naturels et forestiers qui sont pourtant des puits de carbones, préviennent les inondations, donnent refuge aux animaux mis en danger par l'urbanisation croissante, et constituent un dernier rempart contre la pollution qui affecte petits et grands. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité et l'adaptabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des franciliens dans un contexte climatique de plus en plus difficile.
Mail 2965								X						X		X	Mme HERVE de LA QUEUE EN BRIE a écrit : À l'heure où l'état veut protéger les terres agricoles, pourquoi une prison à Noisieu viendrait en supprimer en île de France. Dans notre département, il n'y a presque plus de terre agricole, il faut la protéger et la sanctuariser.
Mail 2966	X						X						X				Mme CANHOTOME de BROU SOUS CHANTEREINE a écrit : Habitant de la commune de Brou sur Chantereine, je voudrais vous affirmer mon opposition au projet du Schéma directeur de l région Ile de France arrêté le 12/07/2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu de 2166 attendus) et ceci, alors même qu'avec un budget contraint (Brou sur Chantereine est la 57e ville la plus pauvre d'Ile de France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux, etc.). De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques et continuer à urbaniser, c'est à dire à imperméabiliser les sols, va aggraver ce phénomène qui risque, avec les changements climatiques, de se multiplier. Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2967			X						X								désastreuses pour la vie des Breuilloises et Breuillois. M. LOISEAU de AULNAY SOUS BOIS a écrit : Le BIP conduirait inévitablement à une augmentation des émissions de CO2, ce projet d'un autre temps (années 30) doit être abandonné. L'augmentation du trafic provoquée par ce nouvel axe routier accroîtrait les émissions de GES. Le passage progressif à la voiture électrique, par ailleurs incertain, ne suffira pas à atteindre nos objectifs climatiques, et selon le GIEC une réduction du trafic routier est nécessaire et impérative au profit de transports collectifs ou de mobilités actives. Les transports sont le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. La France prévoit une décarbonation quasi complète des transports en 2050 (97%), et la voiture pèse plus de la moitié des émissions de CO2 de ce secteur. Je suis contre ce nouvel axe routier
Mail 2968		X	X	X	X												M. PERROT de PONTAULT - COMBAULT a écrit : Notre commune est déjà très urbanisée. Cité ouvrière elle s'est développée avec une urbanisation pavillonnaire avec des maisons modestes avec jardin. Puis des HLM ont été bâtis en centre-ville et des zones commerciales et industrielles se sont développées autour de la N4. Enfin les axes principaux ont vu les pavillons remplacés par de petits immeubles vendus à des propriétaires et quelques logement sociaux. La ville verte est devenue très bétonnée. La circulation automobile est maintenant difficile aux heures de pointe. Les transports en commun ont vu peu d'évolutions et sont insuffisants pour les travailleurs. La construction de nouveaux logements collectifs est un projet effarant totalement incompréhensible pour les habitants de Pontault-Combault qui ont besoin de respirer. Le projet de transformation de notre ville verte en montagne bétonnée est inadmissible. Nous voulons des sols perméables et des possibilités de développement d'une écologie incluse dans la vie des humains. Nous ne sommes pas une cité dortoir et ne voulons pas l'être.
Mail 2969		X		X													M. MARCHAL de PONTAULT - COMBAULT a écrit : Pas de logements supplémentaires à Pontault Combault Je partage l'avis du Conseil Municipal de ma ville et suis totalement opposé au projet de SDRIF—E.
Mail 2970			X														M. DELALANDE de ATHIS-MONS a écrit : Athis Mons est le secteur de la N7 en particulier sont complètement saturés. Construire un viaduc autoroutier qui sera un itinéraire de délestage de l'A86 et de la Francilienne est une aberration en 2024 étant donné que les énergies fossiles se font rare et que nous allons devoir limiter le nombre de véhicules dans les années à venir. Ce projet ne peut être que cautionné par l'argent et des profits au détriment de l'avenir de notre planète de la santé des habitants
Mail 2971								X									Mme RUISSON de TOULOUSE a écrit : CONTRE LE PROJET DU SDRIF-E Nous devons œuvrer pour le bien commun, notre pays, notre Europe, notre planète. Non à l'artificialisation supplémentaire des sols !
Mail 2972			X				X							X			M. DESSAGNE de NOISEAU a écrit : Je suis contre ce projet de Prison à Noiseau étant habitant depuis plus de 30 ans sur ce village qui perdure dans le Val de Marne. L'Etat fait opposition à tous arguments justifiant la complexité de ce projet sur notre commune tel un 49.3. Outre l'aspect esthétique entachent notre belle petite ville encore forestière et avec quelques champs du 94.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	L'axe routier déjà ultra saturé, une population tranquille y vivant actuellement ne désirant pas tout un trafic qui a beau être nié par l'Etat mais qui est une résultante de la vie carcérale sans parler de l'insécurité aux alentours pour nos enfants dans cette ville qui où il fait bon vivre alors qu'il existe beaucoup d'autres terres en friches et ne nécessitant pas une artificialisation des sols. Le temps de trajet des familles n'est pas notre problème je trouve fou le fait que notre cadre de vie ou sécurité passe en second plan derrière le confort de ces familles. Nous n'en voulons pas alors réfléchissez à d'autres sites plutôt que de nous l'imposer !!
Mail 2973																X	Mme VEDIE de TREUZY-LEVELAY a écrit : PLU des petites communes rurales Merci de respecter les zonages des PLU actuel et de ne pas revenir dessus car sa été un budget honnête pour les petites communes. Merci de garder les zonages existant
Mail 2974														X			Mme GAULT de NOISEAU a écrit : Les dernières terres agricoles du Val de Marne, à Noiseau risquent prochainement de se transformer en prison de 800 places. Adieu l'agriculture, bonjour la bétonisation. Le lieu choisi par le gouvernement, sur des terres cultivées, en bordure de la forêt Notre Dame, va profondément modifier l'environnement. Cette forêt, poumon vert pour la région et ses habitants sera également impactée par cette construction. D'autant plus que cet endroit est sujet aux inondations. Qu'en sera t'il lorsque le bitume modifiera profondément le lieu. Notre premier ministre a déclaré mettre « l'agriculture au-dessus de tout ». C'est le moment de montrer un peu de cohérence et de construire cette prison sur une friche industrielle. L'île de France en compte beaucoup.
Mail 2975			X														M. GOUAS de LA TRINITE DE REVILLE a écrit : Comment vous expliquez ? Vous êtes certainement beaucoup plus intelligent que moi, pauvre couillon de citoyen qui n'a aucun pouvoir malheureusement ! Mais quand même, quand vous décidez-vous à privilégier les transports en commun au lieu du routier ? Quelle puissance ont les lobbies pour vous soudoyer à leur service ? C'est à désespérer de la transition écologique. Amen, mais que dieu ne vous bénisse pas.
Mail 2976					X			X				X	X			X	Mme UZINIDIS de POISSY a écrit : Je suis habitant de Poissy et particulièrement attaché à l'habitabilité de ma région pour que ma fille de 5 mois puisse y avoir une vie aussi bonne que la mienne. Vous qui êtes décideurs et décideuses avez l'autorité nécessaire pour faire le bien pour les habitants actuels et futurs de l'île de France. Pensez à nous, pensez à vous. La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations réglementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire...
Mail 2977			X														Mme DUPONT de ATHIS-MONS a écrit : La construction d'un port industriel à Vigneux, et d'un pont autoroutier reliant cette ville à Athis-Mons est une aberration écologique, c'est criminel pour notre planète et nos enfants de maintenir de tels projets en 2024. Ce sont les transports en communs et les voies vertes pour les vélos qu'il faut privilégier aujourd'hui, nous le savons bien. Nous savons également que la construction d'un tel pont n'apportera aucune amélioration dans la circulation, bien au contraire. Le nombre de véhicules arrivant sur la N7 sera juste décuplé et provoquera des bouchons encore plus importants. D'où viennent les pressions pour que nos élus soutiennent ce projet ??
Mail 2978			X	X													M. VERBEKE de NOISEAU a écrit : Observation sur la route reliant Noiseau a la Queue en brie Une prison construite entre ces 2 villes entrainerait une surcharge de trafic sur une route en mauvais état, déjà congestionné le matin et soir, et créerai une pollution supplémentaire. De plus cet environnement rare en ile de France avec la forêt à côté disparaîtrait un peu plus. Tout cela est contraire a tous les besoins écologiques nécessaires actuellement.
Mail 2979				X	X		X							X	X		Mme PLADYS de CORBEIL-ESSONNE a écrit : Placer la nature au cœur du développement régional, c'est : - stopper tous les projets d'artificialisation des sols - planter des arbres et ne pas les tailler (libre évolution) - rendre la terre libre là où cela est possible - réduire l'impact de l'urbanisation du territoire - créer des espaces d'agriculture et de jardinage, des parcs, des espaces verts et boisés accessibles au plus grand nombre La carte présentée devrait faire la part belle à la couleur verte, c'est encore trop timide ! A l'heure du réchauffement climatique, nous constatons chaque année : sécheresse, inondations ou les deux et il est encore question d'urbaniser ? de densifier ? de limiter le territoire agricole ? d'imperméabilisation des sols ? Je suis opposée à tout nouveau projet d'artificialisation des sols en Ile de France : le nouvel équilibre c'est de rajouter des espaces verts et d'arrêter tous les projets en cours ou à venir d'artificialisation des sols ! Pour l'urbanisme, promovons la réhabilitation des logements vacants et des sites industriels à l'abandon ou en friches. Je suis opposée au projet HAROPA de Construction d'un port industriel / logistique et d'une zone économique à Vigneux, qui aurait pour conséquence de bétonner plus de 50 hectares de terres agricoles. Espérant que ce projet sera abandonné.
Mail 2980			X														M. ou Mme LECLERC de LUSSAC a écrit : Il me semble qu'il serait plus que judicieux de retirer le projet du BIP du SDRIF -E. Tous ces projets sont inutiles, coûtent cher et sont climaticide, il serait temps d'essayer de penser sur le long terme.
Mail 2981		X			X	X	X								X		Mme ANONYME de OZOIR LA FERRIERE a écrit : A la volonté de nos élus d'Ozoir La Ferrière de prioriser l'habitation pavillonnaire dans un environnement préservé

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>et protégé s'est substitué depuis de nombreuses années la construction d'immeubles au détriment de la qualité de vie des Ozoiriens. Remplacement des espaces verts par des zones bétonnées sans adapter les infrastructures à l'accroissement de la population : réseau routier (les routes D354 et D351 largement saturées aux heures de pointes), pas de parkings supplémentaires, école, collège et lycée surchargés, pas de création de crèche et de jardins publics pour enfants, accès à la gare et au centre-ville long et difficile, offre médicale insuffisante. Qu'en sera-t-il avec 5000 habitants supplémentaires ? Qu'en sera-t-il avec l'afflux de camions inhérents à une nouvelle zone industrielle ?</p> <p>Ozoir La Ferrière s'est engagé à respecter son environnement et à lutter contre le réchauffement climatique, alors pourquoi bétonner à outrance le peu d'espaces verts encore disponibles en créant un nouveau quartier dans une zone humide à proximité d'un ru. Alors qu'Ozoir- La- Ferrière tente encore aujourd'hui de lutter contre ces débordements en pleine ville au grand dam des habitants. Elle vient encore de débloquer 800 000 € pour résoudre ces problèmes d'inondations.</p> <p>Ce projet créerait des zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui émettront toujours plus de CO2 dans les bouchons déjà existants à Ozoir. Les communes avoisinantes de Lésigny, Férolles, Chevy-Cossigny sont déjà très impactées aux heures de pointe car cette zone est le point de convergence du trafic vers la seule gare à leur disposition celle d'Ozoir La Ferrière. Qu'en sera-t-il demain ?</p> <p>Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes est en totale contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique ainsi, à l'encontre des objectifs de la loi Climat et Résilience.</p> <p>Les modifications demandées dans le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes ne doivent pas - bien au-delà de l'enquête publique - être retenues. Je compte vivement sur la Commission d'Enquête pour conserver le SDRIF-E tel qu'il est aujourd'hui sans modification pour la zone d'Ozoir avec comme seule priorité le bien être au quotidien des concitoyens !</p>
Mail 2982			X						X								<p>M. JAGLINE de RIVES DU COUESNON a écrit : SDRIF-E, je fais part de mon opposition au projet BIP. Ce projet coupe en 2 la ville de Sarcelles/Garges, cela entraînerait une forte augmentation du nombre de voitures et camions, augmentation forte des embouteillages et pollutions induites, du bruit et des risques qu'amène une forte circulation.</p>
Mail 2983			X						X								<p>Mme LEMEILLE de GARGES LES GONESSES a écrit : Opposition au projet du BIP Ce projet couperait en 2 la ville, générerait davantage de circulation routière par conséquent une augmentation de la pollution, une augmentation de la pollution sonore également, en plus de celle émise par le transport aérien. Ce projet n'est pas écologique ni respectueux des citoyens.</p>
Mail 2984		X		X			X						X				<p>M. RUIZ de BROU SUR CHANTEREINE a écrit : Habitant la commune de Brou-sur-Chantereine, je voudrais vous affirmer mon opposition au projet du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France-E arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu des 2166 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou-sur-Chantereine est la 57ème ville la plus pauvre d'Ile-de-France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie services municipaux...) De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques, et, continuer à urbaniser, c'est-à-dire à imperméabiliser les</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	sols va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier. Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13 % de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des Breuilloises et Breuillois
Mail 2985			X		X		X		X						X		<p>Mme BENRABAH de LE HAVRE a écrit : Je demande le retrait du BIP du SDRIF-E car... Une forte pollution atmosphérique et sonore : le BIP menacerait la santé et la qualité de vie des habitants ! pour 7000 enfants dont les écoles sont situées le long du tracé. Le BIP menacerait aussi la santé et les capacités d'apprentissage d'environ 7 000 enfants, de la crèche au lycée, car 30 établissements d'accueil ou scolaires sont situés le long du BIP Est. Or ces écoles sont déjà en dépassement des normes de l'OMS pour la pollution de l'air et pour le bruit (car situées sous les couloirs aériens de Roissy). C'est prouvé, les enfants sont les premières victimes des effets des polluants dans l'air. Destruction des espaces naturels Nous avons dans nos mains un trésor ! Des dizaines d'hectares préservés de l'urbanisation car mis en réserve par ce projet routier depuis 1939. C'est extraordinaire en Ile de France. Préservez le trésor qu'est cette trame verte qui traverse nos villes ! Des espaces naturels pour bien vivre : accessible le week-end pour des pique-niques des balades à pied. Augmentation des émissions de CO2 L'augmentation du trafic provoquée par ce nouvel axe routier accroîtrait les émissions de gaz à effet de serre. Le passage progressif à la voiture électrique ne suffira pas à atteindre nos objectifs climatiques, et selon le GIEC une réduction du trafic routier est nécessaire au profit de transports collectifs ou de mobilités actives. Les transports sont le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. La France prévoit une décarbonation quasi complète des transports en 2050 (97%), et la voiture pèse plus de la moitié des émissions de CO2 de ce secteur. Il faut arrêter le tout voiture et développer les mobilités douces. Agissez en conscience !!</p>
Mail 2986							X										<p>Mme CAILLOTIN de LIMAY a écrit : Construction de plus d'établissements pénitentiaires d'accord. Mais pas au détriment de la vie des habitants. Choisir à 150 mètres des habitations et des établissements scolaires à Magnanville c est inconcevable... je donne mon avis défavorable à ce projet</p>
Mail 2987		X	X	X			X										<p>M. et Mme MORANGE de ?? a écrit : Habitants depuis plus de cinquante années au Clos de la Vigne, il nous est impensable d'imaginer 1500 logements ainsi qu'une zone industrielle sur des terres agricoles cultivées depuis toujours. Ce projet de 5.000 résidents ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes de Férolles, Ozoir, Lésigny, qui pratiquent déjà l'unique route Départementale (354) quotidiennement surchargée, bouchée, matin et soir, et que penser des activités industrielles dont on ignore la nature ??????? Attention à notre condition de vie qui va fortement se dégrader CORDIALEMENT</p>
Mail 2988			X				X		X								<p>Mme VINCENTE de SARCELLES a écrit : Le BIP représente un danger pour la santé et les capacités d'apprentissage d'environ 7000 enfants, de la crèche au lycée, car 30 établissements d'accueil ou scolaires sont situés le long du BIP Est. Or, ces établissements sont déjà en dépassement des normes de l'OMS pour la pollution de l'air et pour le bruit (car situées sous les couloirs aériens</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	de Roissy). On sait bien maintenant que les enfants sont les premières victimes des effets des polluants dans l'air. En milieu scolaire, le bruit des transports est associé des problèmes d'apprentissage et de performance. Il affecte la compréhension de la parole. La mémoire, provoque des difficultés d'attention.
Mail 2989					X		X							X	X		Mme NOGEIRA de ANDRESY a écrit : IL EST URGENT DE PROTEGER REELLEMENT LES ESPACES NATURELS !! Cela n'est plus à démontrer : La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisés. Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région et cela se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations réglementaires mettant à mal cette protection. Le rapport du GIEC est sans appel ! Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des franciliens. Nous comptons sur votre intelligence à considérer notre vie aujourd'hui et les générations futures !
Mail 2990		X	X	X			X						X				M. DELATTRE de BROU SUR CHANTEREINE a écrit : Je m'oppose au projet SDRIF-E pour les raisons principales : - Problèmes environnementaux en matière de risque d'inondation et imperméabilisation des sols, risques de dégradation des habitations accrus - Infrastructures routières et moyens de transports non adaptés à un accroissement d'habitants - Services publics non adaptés à l'augmentation de la population - Déjà beaucoup de logements construits récemment sur un petit territoire de la ville où j'habite.
Mail 2991					X							X					M. DELEU de NOISY LE SEC a écrit : Je vous prie de trouver une contribution à vos travaux sur l'avant-projet de SDRIF-E, relative à la future « coulée verte de l'Ourcq ». Je souhaite appeler votre attention vigilante sur l'élaboration du SDRIF-E sur le territoire de ma commune de résidence et -pendant plus de 30 ans- d'élection, Noisy-le-Sec, en Seine-Saint-Denis. Militant associatif -je préside l'Association Noiséenne pour la Modernisation des Transports (ANMT)- et maire-adjoint honoraire, aménageur et urbaniste de profession, je suis particulièrement attaché, dans ce département très densément peuplé, à la formalisation puis, grâce à celle-ci, à la matérialisation progressive des trames vertes et bleues. Or, au point bas de la Plaine de l'Ourcq, la rivière éponyme, canalisée au XIXème siècle et alors prolongée jusqu'à son actuelle confluence parisienne avec la Seine, constitue une magnifique trame bleue, essentielle dans un secteur urbain très dense, de Pantin à Bondy notamment. Il est longé, notamment en rive droite, par une série de surépaisseurs écologiques, en particulier le parc de la Bergère à Bobigny. Cette trame bleue ne me semble pas suffisamment identifiée dans l'avant-projet. A moins d'un kilomètre, le point haut (une centaine de mètres d'altitude) du Plateau de Romainville dénommé Corniche des Forts, qui abritait notamment, après la guerre de 1870, la "Lunette

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>de Noisy", constitue un exceptionnel réservoir de biodiversité d'une superficie totale de 62 ha d'espaces naturels, aux portes de Paris. Située en partie sur une ancienne carrière de gypse et en zone très urbanisée, la Corniche des Forts est avant tout un espace sauvage et boisé, d'un dénivelé impressionnant, qui offre des vues panoramiques depuis la ligne de crête. Elle abrite en son sein une forêt primaire sanctuarisée de plus de 20 hectares et est traversée d'est en ouest par un sentier de près de 3 kms entre Pantin et Noisy-le-Sec. Entre cette trame bleue et ce réservoir de biodiversité, la question de la concrétisation d'une continuité écologique est à la fois stratégique, indispensable et naturelle : - stratégique puisqu'il s'agit de lier deux sites de grande étendue, peu distants et étroitement complémentaires, - stratégique encore puisqu'il s'agit d'assurer une continuité écologique entre l'une des principales trames bleues de la Seine-Saint-Denis (hors la Seine et la Marne) et un maillon d'un ensemble beaucoup plus vaste que la seule Corniche des Forts, le Parc des Hauteurs, qui traverse les villes de Bagnolet, Le 2 Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville, en intégrant également Paris, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois. Rappelons que le Parc des Hauteurs porte l'ambition de répondre notamment à un défi écologique pour un territoire qui cherche à renouer avec son socle naturel (espaces verts, place de l'eau et de la biodiversité dans les aménagements) et à un défi urbain avec la création d'espaces publics de qualité, adaptés à des usages multiples (séjourner, découvrir, travailler, se dépenser...). Des aménagements qui privilégient les modes de transports actifs (piétons et vélos) et proposent des services et des équipements de proximité. - indispensable parce qu'il s'agit de structurer en lui donnant une dimension écologique marquée un secteur à l'urbanisation très dense, dont l'urbanité a connu une très forte croissance au-cours des dernières décennies côté Romainville avec la ZAC de l'Horloge et côté Noisy avec la ZAC des Groux puis la requalification de la RD40, côté ouest surtout, - naturelle parce que cette continuité écologique existe déjà en large partie et que l'objectif est de préserver définitivement les maillons de cette chaîne écologique. Or, il ne manque qu'une reconnaissance formelle, dans le futur SDRIF-E, pour que cette liaison inter trame, qui sera marchable, voie le jour. Il faut peu, et cela dépend tout entier de la planification régionale à venir.</p> <p>Je souhaite par la présente vous certifier, plans sommaires à l'appui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la faisabilité de la reconnaissance d'une trame verte entre le canal de l'Ourcq et la Corniche des Forts, qui existe en large partie sur les parcelles concernées, comme indiqué précédemment. En effet, des sections de cette liaison inter-trame existent déjà dans le secteur dit des Groux, en limite des communes de Noisy-le-Sec et de Romainville. Idéalement, cette trame pourrait emprunter la RD 40 côté ouest en s'en éloignant dès que possible, tout le long de la rue Ravel, voie publique aujourd'hui à vocation exclusivement économique, en débouchant sur la RD 116 (rue P. Vaillant-Couturier) grâce aux îlots boisés ou disponibles à proximité de l'enseigne Décorasol. • le caractère stratégique de cette inscription qui permettra la préservation de la continuité écologique (alignements d'arbres et de haies) et plus largement de la biodiversité dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme, donc l'amélioration de la qualité de ce paysage très urbain. 4 Section du futur corridor écologique entre l'ex-RN3 et la RD116, le long de la RD40 (secteur dit des Groux) Section du futur corridor écologique entre la RD116 et la Corniche des forts, le long de la RD40 5 Il est urgent de formaliser ce qui apparaît aujourd'hui encore réalisable, et qui risquerait de ne plus l'être dans une décennie, voire avant, compte-tenu de l'accélération de la densification urbaine tant le long de la RD116 sur Romainville que dans la Plaine de l'Ourcq. Je vous demande avec humilité et détermination d'y veiller absolument et de retenir ce « corridor écologique de la dernière chance » dans votre rapport d'enquête. <p>Voir la totalité de la pièce jointe qui comporte plans et photos.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 2992			X						X						X		M. SURBLED de TRIEL SUR SEINE a écrit : Ce projet est un non-sens face aux enjeux environnementaux. Ce budget colossal devrait être utilisé pour développer les transports en commun. Les enjeux de développement territorial doivent être pensé au niveau du pays et non concentré exclusivement sur l'Île-de-France, déjà complètement saturée. Ce projet va à l'encontre de la protection de la santé des franciliens, déjà fortement mise à l'épreuve et des enjeux environnementaux actuels. Comment ne pas penser aux chaleurs insoutenables en plein été en Île-de-France alors qu'on est en train d'abattre des centaines et des centaines d'arbres et d'aggraver la pollution urbaine.
Mail 2993							X										Mme EL KASSIMI de MAGNANVILLE a écrit : Je vous écris aujourd'hui car je souhaite manifester mon opposition à la construction d'une prison dans mon village (Magnanville) Cette prison construite près d'un lycée et des habitations va bouleverser notre quotidien et dégrader fortement notre qualité de vie. Sans compter l'insécurité que cela va provoquer. Je ne comprends pas cette volonté de construire cette prison dans notre commune si près des habitations et surtout d'un lycée. Il est quand même primordial de protéger notre environnement surtout que nous ne manquons pas de terrains où la construction de cette prison est possible. Il serait aussi très appréciable que nous habitants les premiers concernés soyons écoutés.
Mail 2994			X														M. MORISSET de PARIS a écrit : Je demande que la Région retire le projet du BPI.
Mail 2995							X										M. EL KASSIMI de MAGNANVILLE a écrit : Je m'oppose fortement à la construction d'une prison à Magnanville. De par son emplacement et pour ce que cela va engendrer. Une forte dégradation de notre qualité de vie, de l'insécurité... je ne comprends pas cette volonté de le faire dans un petit village aussi près des habitations et d'un lycée. Il y a de nombreux endroits où il est possible de construire cette prison. Peut-être que pour vous ce n'est qu'un autre projet à mener mais pour nous c'est de notre qualité de vie dont il est question ainsi que de nos maisons pour lesquelles nous travaillons chaque jour.
Mail 2996							X							X			M. GUIARD de DAMMARTIN EN SERVE a écrit : Comment peut-on avoir l'idée de construire une prison juste à côté d'un établissement scolaire ! Je suis CONTRE ce projet qui apportera son lot de nuisances pour les riverains vivant à 150 m seulement ! Qui a pensé à leur tranquillité ? Nos élus aimeraient scolariser leurs enfants dans un établissement proche de 150 m d'une prison ? J'en doute : le récent contexte nous l'a prouvé ! Quel scandale ! Et que dire d'une nouvelle surface agricole bétonnée et bitumée ! Si l'objectif annoncé est de "Revitaliser les centres villes, Améliorer les conditions de vie des habitants dans les villes moyennes, Redonner une dynamique et une confiance aux villes moyennes", on s'y prend bien mal...
Mail 2997			X	X				X	X					X		X	Mme CADET de TRIEL SUR SEINE a écrit : Le BIP amènerait des milliers de voitures et de camions dans ma ville Le BIP ne fluidifierait pas le trafic routier, bien au contraire ! Le trafic prévu est de 30 à 60 000 véhicules par jour, dont plusieurs milliers de camions. Sans compter les gigantesques bouchons qui seraient provoqués dans les villes traversées par le BIP par les voitures tentant de rejoindre cette voie rapide aux heures de pointe ! C'est prouvé, de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>nouvelles routes génèrent toujours un trafic supplémentaire et se retrouvent rapidement embouteillées. Certes il existe localement des bouchons aux heures de pointe actuellement, mais il y a d'autres solutions à envisager. Comme investir dans les transports en commun (bus plus nombreux et fréquents, prolongement du tram T11) et dans des pistes cyclables sécurisées.</p> <p>Une forte pollution atmosphérique et sonore : le BIP menacerait la santé et la qualité de vie des habitants ! Le projet impacterait fortement la santé de 124 000 Franciliens, habitants des quatre villes situées le long du tracé (Groslay, Sarcelles, Garges, Arnouville). La pollution atmosphérique est responsable d'un décès sur dix en Ile-de-France.</p> <p>Selon des études épidémiologiques, la pollution de l'air à proximité aux grands axes routiers provoque : de l'asthme et des troubles de la fonction pulmonaire ; des pathologies cardiovasculaires (infarctus aigu du myocarde...) ; la survenue de leucémies chez l'enfant ; une diminution de l'espérance de vie ; un retard cognitif et le développement de maladies neurodégénératives.</p> <p>Le bruit de l'avenue du Parisis s'ajouterait avec celui des survols aériens de Roissy, qui dépasse déjà les seuils recommandés par l'OMS. Le tracé du BIP passe dans la zone C du Plan d'exposition au bruit de Roissy</p> <p>Le bruit est la seconde cause de morbidité environnementale derrière la pollution atmosphérique. Elle augmente les maladies cardiovasculaires, le diabète, l'obésité, provoque des troubles du sommeil ainsi que des perturbations de la santé mentale et des systèmes immunitaire et endocrinien.</p> <p>Un danger pour 7000 enfants dont les écoles sont situées le long du tracé</p> <p>Le BIP menacerait aussi la santé et les capacités d'apprentissage d'environ 7 000 enfants, de la crèche au lycée, car 30 établissements d'accueil ou scolaires sont situés le long du BIP Est. Or ces écoles sont déjà en dépassement des normes de l'OMS pour la pollution de l'air et pour le bruit (car situées sous les couloirs aériens de Roissy).</p> <p>C'est prouvé, les enfants sont les premières victimes des effets des polluants dans l'air.</p> <p>En milieu scolaire, le bruit des transports est associé à des problèmes d'apprentissage et de performance scolaire. Il affecte la compréhension de la parole, la mémoire, provoque des problèmes d'attention ainsi qu'une difficulté à lire.</p> <p>Destruction des espaces naturels</p> <p>Nous avons dans nos mains un trésor ! Des dizaines d'hectares préservés de l'urbanisation car mis en réserve par ce projet routier depuis 1939. C'est extraordinaire en Ile de France. Préservons le trésor qu'est cette trame verte qui traverse nos villes !</p> <p>Des espaces naturels pour bien vivre : accessible le week-end pour des pique-niques ou des balades à pied ou à vélo, en famille ou entre amis.</p> <p>Un îlot de fraîcheur lors des canicules qui s'intensifient.</p> <p>Une prévention contre les inondations grâce à des zones humides (lac Marchais à Deuil) et de petites rivières (ru des Haras et du petit Rosne).</p> <p>Un havre de biodiversité, alors qu'elle s'effondre partout, et en particulier en IDF à cause de l'urbanisation effrénée.</p> <p>Une ferme magnifique qui serait détruite ! La ferme Lemoine entre Sarcelles et Garges, ce sont de magnifiques prairies, dernier poumon vert de ces zones ultra-urbanisées. C'est aussi une production de fruits et légumes locaux, en vente directe pour les habitants.</p> <p>Ces espaces doivent devenir une trame verte. Elle serait connectée géographiquement avec le projet par l'Institut Paris région dénommé "Parc naturel urbain des Trois Vallées", un parc écologique de près de 1200 hectares, traversé par 44 km de parcours à pied ou à vélo. Ce serait un espace extraordinaire pour la biodiversité mais aussi</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	pour les Val d'Oisiens ! Augmentation des émissions de CO2 L'augmentation du trafic provoquée par ce nouvel axe routier accroîtrait les émissions de gaz à effet de serre. Le passage progressif à la voiture électrique ne suffira pas à atteindre nos objectifs climatiques, et selon le GIEC une réduction du trafic routier est nécessaire au profit de transports collectifs ou de mobilités actives. Les transports sont le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. La France prévoit une décarbonation quasi complète des transports en 2050 (97%), et la voiture pèse plus de la moitié des émissions de CO2 de ce secteur. Un projet du siècle dernier, qui date des années 30 ! Depuis le monde a changé : menace sur la biodiversité et le climat, on a déjà beaucoup de routes et plus beaucoup d'espaces verts en Ile de France. Le désir des franciliens est d'améliorer la qualité de vie et sortir d'une mobilité polluante. Il faut arrêter le tout voiture et développer les mobilités douces. Il est tant d'abandonner ce projet du siècle dernier !
Mail 2998						X											M. COUTURIER de FAY LES NEMOURS a écrit : Dats centers Une des particularités de l'Île de France est son poids économique (31% du PIB). Le développement exponentiel des datas centers, lié en grande partie au développement de l'intelligence artificielle et de la 5G. en Île-de-France aura un impact très fort sur la consommation énergétique francilienne, alors que les usagers utilisateurs de ces serveurs se répartiront dans toutes les régions et même dans d'autres pays. RTE évalue cette consommation à 26 TWh à l'horizon 2040. Ces consommations énergétiques porteront un service rendu par l'Île-de-France à d'autres territoires et ne devraient pas être comptabilisées dans les besoins énergétiques de l'IDF. De plus, ces datas centers ne demandent que de peu de main d'œuvre pour leur exploitation. Ces derniers n'ont que peu d'intérêt pour l'IDF et devraient être situés dans d'autres régions.
Mail 2999																X	M. CAN de MAGNAVILLE a écrit : Je suis contre pour le projet pénitentiaire de Magnanville.
Mail 3000			X												X	X	Mme LEROY de DEUIL LA BARRE a écrit : Je demande le retrait du BIP du SDRIF-E car c'est une aberration écologique : dans un contexte alarmant de réchauffement climatique, cela augmenterait considérablement la pollution sonore, visuelle et atmosphérique pour la ville dans laquelle je réside et les villes alentour. J'ai lu également que des milliers d'écoliers seraient soumis à cette pollution très proches et que des villes comme Garges, Sarcelles seraient coupées en deux.
Mail 3001				X													Mme HEAN de LA COURNEUVE a écrit : JE SOUHAITE QUE L'AIDE DE LA REGION POUR LA CONSTRUCTION LOGEMENTS SOCIAUX SE POURSUIVE SUR MA COMMUNE DE LA COURNEUVE AFIN DE REPONDRE AUX BESOINS QUI SONT IMPORTANTS.
Mail 3002			X				X										Mme LECOMTE de JOUY-MAUVOISIN a écrit : Comment peut-on décider de mettre une prison en face de maison à côté d'un lycée et d'un collège et de plus la circulation est déjà pénible je pense que le gouvernement est complètement inconscient des conséquences alors qu'il y'a des endroits plus appropriés le long de l'autoroute A13 ou il n'y pas d'habitants ou groupe scolaire
Mail 3003							X										Mme SALARDAINE de VERNON a écrit : Projet de centre pénitentiaire a Magnanville Trop près des habitations et du lycée. Il est inconcevable d'imposer cela aux habitants. Avis défavorable

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3004			X				X		X								<p>M. DE SAINT VINCENT de DEUIL LA BARRE a écrit : Je demande le retrait du projet BIP du schéma directeur SDRIF E. Je réside à Deuil la Barre à proximité de la Gare de Deuil Montmagny. La construction d'un boulevard de voies rapides (BIP) à moins de 300 m de ma résidence serait une vraie nuisance pour notre qualité de vie (ainsi que ma femme et nos 2 enfants) avec la destruction de plusieurs hectares de coteaux arborés, de jachères, de prairies, de forêt, aujourd'hui aire dédiée à des jardins familiaux et à des espaces de promenades (sentes) qui font la joie de promeneurs et des familles du quartier. Un trafic intense serait une source inévitable de pollutions de toutes sortes (sonores, atmosphériques). La qualité de l'air serait négativement impactée pour nos enfants. Les habitants qui vivront à proximité immédiate du boulevard seront exposés à de nombreuses complications de santé : asthme, troubles pulmonaires, risque cardiovasculaire. Sur un KM le long du tracé du boulevard sont situées 2 écoles primaires, 2 maternelles à moins de 400 m. C'est un projet d'infrastructure routière qui ne peut pas avoir lieu dans une zone si urbanisée. Un tel projet est pensé pour fluidifier le trafic entre différentes villes. Son tracé à travers des zones urbaines denses est impensable, il va perturber le trafic, les connexions de proximité par bus entre les différentes communes. Il va pousser les habitants à plus prendre la voiture ce qui est une aberration. Les enfants sont les premières victimes des nuisances atmosphériques.</p>
Mail 3005																X	<p>Mme BAUDIN de LIMAY a écrit : Je m'oppose au projet de construction d'un établissement pénitentiaire à Magnanville</p>
Mail 3006			X				X							X			<p>M. DUMAND de NOISEAU a écrit : Pourquoi sacrifier des terres agricoles alors que des friches existent ? Pourquoi sacrifier des terres agricoles en périphérie de Paris alors que nous avons déjà tellement de béton ? Pourquoi vouloir sacrifier une petite ville avec UNE route principale qui aujourd'hui est déjà saturée a 7h45 jusqu'à 9h et le soir dès 17h30. Pourquoi vouloir voler des terres qui peuvent nous nourrir aux agriculteurs de Noiseau (c'est plutôt d'actualité) ... Laissez-nous profiter de la tranquillité que nous offre notre petite ville.</p>
Mail 3007			X	X					X							X	<p>Mme HUSSET de MONTVOISIN a écrit : Non au projet routier du BIP Je suis complètement contre car : Cela augmenterait le passage et le trafic des voitures et des camions dans ma ville et par conséquent cela augmenterait la pollution, et les nuisances sonores. Cela nuirait donc à la santé des habitants autour et des enfants dans les écoles à proximité comme mes enfants. Cela détruirait beaucoup d'espaces naturels qui caractérisent notre commune et notre département. Cela va l'encontre de la politique et de la demande des habitants d'avoir plus d'espaces verts dans leur commune (Loi de non-artificialisation des sols). Cela dévaloriserait les biens immobiliers qui sont à proximité de ce tracé.</p>
Mail 3008			X	X			X										<p>M. DOS SANTOS de EMMERAINVILLE a écrit : Je m'oppose à l'augmentation des logements sur la commune d'Emerainville où je réside. Nous subissons au quotidien les bouchons de la A104 qui oblige les automobilistes à se détourner sur Emerainville et Pontault Combault. Ce qui a pour conséquences de nous empêcher de pouvoir nous déplacer aux heures de pointe pour aller faire des</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	courses ou aller à la pharmacie qui est sur le Bourg de la commune. Je travaille à Croissy-Beaubourg. Je suis régulièrement obligé de faire le détour par Noisiel et Champs sur Marne pour rentrer chez moi. Augmenter le nombre de logements, obligerait à construire à la place des maisons ou sur des parcs naturels. Nous avons la chance d'avoir des bois et de la verdure. Pourquoi vouloir bétonner ces espaces ? De plus, nous n'avons pas les infrastructures médicales, commerces, écoles et crèches pour accueillir plus de familles.
Mail 3009			X		X		X										Mme BERGOT de MAGNANVILLE a écrit : Non à une prison si près des habitations ,150m. Aucun propriétaire n'a eu connaissance de ce projet lors de l'acquisition de leur appartement ou de leur maison. Non à une prison à côté d'un lycée et d'un gymnase Non à une prison qui modifie profondément la biodiversité Non à une prison qui va surcharger un réseau routier déjà surchargé Non à une prison qui va apporter de la délinquance et du trafic de stupéfiant Non à une prison qui va générer des nuisances sonores et visuelles Non à une prison qui va dévaluer un village du fait d'être incluse dans ce même village
Mail 3010	X															X	M. MOUNIER de ???a écrit : Je découvre aussi avec effarement que l'information sur le SDRIF-E n'a pas du tout circulé auprès de nos concitoyens. Un seul membre sur tous les collectifs contactés (soit plus de 200 personnes a vocation écologique) avaient entendus parler de SDRIF-E et qui n'avait pas compris que la consultation se terminait aussi rapidement. Nous allons essayer de relayer l'information avec nos moyens de communication.
Mail 3011			X		X												M. DORMOIS de VINCENNES a écrit : Quelle consternante découverte de voir le prolongement de la ligne 1 au détriment du Bois de Vincennes remis sur la table ...Passons sur les multiples désaveux dont ce projet a été l'objet depuis plusieurs années, de cabinets ministériels (très circonspects) en enquêtes environnementales désastreuses ...Vouloir remettre le couvert pour un projet d'un autre âge au bilan carbone négatif tout en abattant 6 hectares du Bois de Vincennes, cela ne peut être qu'une mauvaise blague ...??Surtout quand on lit les intentions du SDRIF, je cite «D'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et la préservation des zones rurales et naturelles »Il serait temps d'arrêter le greenwashing vous ne croyez pas ?Et dire que j'ai été l'un des rares à voter pour vous Mme Péresse en 2022 ... quelle immense déception de vous voir privilégier le clientélisme au respect de la nature ...Avec toute ma consternation et mon dégoût
Mail 3012			X														M. LESSATINI de NICE a écrit : Contre le projet BIP Surement pour une histoire de gros sous, vous le conseil départemental allez faire un projet de voie rapide qui aura pour cause de la destruction de la faune et de la flore, du béton et encore du béton, du bruit, de la pollution c est a vomir. C'est irresponsable et vous le savez. Je m'oppose complètement a ce projet irrespectueux encore une fois et comme toute les fois à l'encore d'une vie plus verte et plus responsable de l'environnement. Honte à vous,honte a tous ce qui gratte de l'argent sur le dos du bien-être.
Mail 3013			X														M. BARBET de SURESNE a écrit : Dans le cadre du plan vélo je constate qu'un axe majeur est oublié : la jonction entre le haut de Suresnes (le 2e centre-ville de Suresnes) et Paris en passant par le centre-ville de Suresnes, le pont de Suresnes et le bois de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Boulogne à la Porte Maillot. C'est un axe très emprunté par beaucoup de véhicules et dont il convient d'assurer la transition vers les mobilités douces. Le passage par le bois de Boulogne est une vraie bouffée d'oxygène. A ce titre nous réclavons déjà depuis longtemps : La rénovation complète de la piste du pont de Suresnes (partagée entre le CG92 et la ville de Paris) La sécurisation de la rue JJ Rousseau à Suresnes qui doit permettre un évitement du boulevard Henri Sellier pour tous les cyclistes L'adaptation de la rue de St Cloud à Suresnes pour permette un transit fluide et sécurisé sur cet itinéraire
Mail 3014					X		X							X			Mme GILET de MAGNAVILLE a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 3015												X					Mme DE DUFAU DE LA MALUQERE de VERSAILLES a écrit : J'ai l'occasion de me rendre régulièrement à Mareil-Marly. Je souhaite que le SDRIF-E intègre la totalité de la zone N du PLU de Mareil-Marly dans sa cartographie. Cette zone N forme un tout, est une cohérence environnementale avec de nombreuses espèces protégées, un corridor écologique d'un bout à l'autre et des chemins balisés pour la randonnée. Ainsi, il est peu compréhensible que la cartographie du SDRIF n'en prenne en compte que la moitié en tant qu'armature verte à sanctuariser. Merci de faire le nécessaire pour intégrer la partie manquante pour une meilleure cohérence du SDRIF-Environnemental et du placement de la nature au cœur du développement régional.
Mail 3016			X		X	X								X			Mme DESPLANQUES de YERRES a écrit : En tant qu'habitante de l'agglomération Val-Yerres Val de Seine, plusieurs points du projet du SDRIF-E me semblent contestables et inquiétants dans cette zone : - Sur la carte 2.4.1 «Maîtriser le développement urbain», apparaît un franchissement routier sur la Seine entre Ablon et Vigneux. La carte ne montre bizarrement aucun projet de route dans le prolongement de ce franchissement. Cela laisse ouvert la possibilité de construction d'un pont auto-routier, et laisse dans le vague le tracé des bretelles

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>qui permettront d'accéder à ce pont. Un tel projet a ressurgi régulièrement ces dernières années, créant beaucoup d'inquiétude chez les habitant.e.s et les élu.e.s des communes concernées. Des collectifs et des particuliers ont organisés plusieurs manifestations contre ce franchissement, il conviendrait de les respecter et les écouter.</p> <p>Ce franchissement auto-routier est de toute façon contraire aux Orientations Réglementaires OR70, OR136 et 137 demandant de limiter les pollutions et les nuisances. Seul un franchissement pour les transports en commun et les mobilités actives (conformément aux OR 140, 141 et 142) serait acceptable.</p> <p>- Sur cette même carte et à proximité de ce franchissement, apparaissent 2 pastilles violettes, soit des possibilités de développement industriel de 25 hectares chacune. Cela ouvre à Haropa, propriétaire des terrains, la possibilité d'ouvrir une zone portuaire dont personne ne veut.</p> <p>Une zone portuaire est clairement incompatible avec les OR 12 et 16 (préservation des terres agricoles, encore présentes dans cette zone) et OR22 (préservation des berges).</p> <p>Une telle zone portuaire occasionnerait de fait une augmentation du trafic routier incompatible avec les OR70, OR136 et 137 déjà cités</p> <p>Elle ferait perdre une valeur inestimable aux propriétés des riverains d'Ablon en face de cet éventuel site industriel.</p> <p>- Sur la carte apparaît un tracé de piste cyclable nord/sud au milieu de la forêt de Sénart. Ce tracé est incohérent: Soit on garde l'existant (les vélos circulent déjà très bien en forêt de Sénart sur des pistes en terre ou quelquefois bitumées), et dans ce cas, pourquoi noter ce tracé sur la carte? Soit on projette d'aménager davantage ces pistes (dans le cadre du «RER vélo»?) en bitumant les sols ou en apportant des éclairages par ex, ce qui occasionnerait des nuisances graves à la faune et la flore de la forêt et qui est totalement contraire à L'OR 17 (préservation des forêts)</p> <p>D'autre part, il faut rappeler que la forêt de Sénart est déjà coupée en deux par l'ex RN6 devenue départementale dans cette zone. Un tracé parallèle d'une piste cyclable dans la forêt dédouanerait le département de créer les aménagements pour les mobilités actives en longeant la RN6. Ces aménagements sont nécessaires à court terme d'une part pour freiner la circulation dense et polluante de la RN6, d'autre part d'améliorer la vie des habitants de Brunoy et Montgeron en répondant aux OR 140, 141, 142 (développement des mobilités actives)</p>
Mail 3017		X			X							X		X			<p>Mme ANONYME de ANDRESY a écrit : PROTEGER REELLEMENT LES ESPACES NATURELS La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région et cela se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations règlementaires mettant à mal cette protection. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des franciliens.</p>
Mail 3018														X		X	<p>Mme DORMOY de NOISEAU a écrit : Le nouveau SDRIF-E de la Région doit protéger toutes nos terres agricoles et empêcher l'Etat de passer en force pour la construction d'une prison à NOISEAU sur 17 hectares de terres agricoles normalement interdites à la construction selon notre PLU</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3019		X	X	X	X									X	X		<p>Mme DESAT de LESIGNY a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir la Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers d'habitants d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible de nos conditions de vie. La voie douce reliant depuis peu Lésigny à Ozoir est en contradiction totale avec le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes. Elle n'aurait plus de sens alors qu'elle a été créée pour rapprocher les résidences bordant la D354 du centre-ville de façon écologique. Cet investissement récent, dont le cout a été supporté par les citoyens de la Communauté de Communes des Portes Briardes, partirait en fumée et gaz d'échappements des camions. Nous avons fait le choix de vivre dans un environnement naturel sans urbanisation excessive, ce projet de construction ne peut que détériorer la flore et la faune. Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes est en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique par les puits de carbone végétaux. Ce projet créerait des zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui émettront toujours plus de CO2 dans les bouchons déjà existants à Ozoir. Nous remercions la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir. Pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité.</p>
Mail 3020																	<p>Mme RICHARD de ISSY LES MOULINEAUX a écrit : Quel est l'intérêt de ce projet ? Certainement pas écologique et encore moins la santé des habitants avec d'avantages de trafic, de pollution et moins d'espaces verts. C'est maintenant qu'il faut (vraiment) enclencher la transition écologique pour offrir un avenir à nos enfants !</p>
Mail 3021	X			X									X				<p>M. CHAULANAZ de MAREIL-MARLY a écrit : Ma première remarque générale est que le SDRIF-E, pourtant supérieur au PLU, ne donne aucun détail cartographique précis. Comment un document supérieur au PLU peut-il être aussi peu détaillé ? Comment valider sur le terrain les orientations écrites, qui elles contiennent des informations précises, mais parfois contradictoires ? On est malheureusement plutôt en route pour un SDRIF-Embrouillé que pour un SDRIF-Environnemental ! Comment un SDRIF à vocation environnemental peut-il contenir aucun détail cartographique ou même réglementaire s'appuyant sur toutes les zones N, les arbres et secteurs EBC, les parcs urbains même de taille raisonnable contenus dans les PLU communaux ? Concernant spécifiquement L'Étang-la-Ville, il manque la représentation du ru du Val de Cruye dans la cartographie, alors que celui du ru de l'Étang s'y trouve. Pourquoi cet oubli alors qu'ils sont de même taille et tout aussi importants en termes de biodiversité ? Merci de bien vouloir le rajouter, c'est essentiel. Dans un SDRIF à vocation environnementale, où sont les zones humides ? L'Étang-la-Ville est concernée par un risque majeur d'inondation le long de ses rus et globalement par ruissellement sur toute la commune, pourquoi cela n'apparaît pas dans la cartographie, alors que les zones inondables en bord de Seine sont signalées ?</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	L'Étang-la-Ville est concernée par une densification du logement avec une artificialisation déraisonnée des sols. Dans les années à venir, on ne pourra pas dire que l'on ne savait pas, que l'on n'avait pas connaissance du risque d'inondation. Face aux dégradations régulières à venir, comme de nombreuses communes désormais, L'Étang-la-Ville deviendra inassurable. Les habitants paieront beaucoup plus cher leurs primes d'assurances. Et l'indispensable logement dans tout ça ? Il y a plus de 400 000 logements vacants en Île-de-France, 4,3 millions de m ² de bureaux vides généralement situés dans les zones particulièrement tendues en proche couronne parisienne. Il est temps de faire autrement, d'adapter l'urbanisme à la réalité du terrain et non à des critères d'objectifs à atteindre commune par commune. Pour résumer, le SDRIF-E affiche de nobles objectifs environnementaux, mais qui sont globalement non atteints à ce jour dans les résultats. J'invite la région Île-de-France à faire beaucoup mieux que ce qu'elle nous propose aujourd'hui. Il ne suffit pas d'afficher de bonnes volontés environnementales, il faut que cela se traduise sur le terrain.
Mail 3022			X				X							X		X	Mme ANONYME de NOISEAU a écrit : Absolument CONTRE ce projet de prison L'état se moque du peuple et de son avis. Construire à Noiseau serait un projet d'intérêt général. Pour quoi ? Pour qui ? Pour ces politiques qui ont promis 15000 places de prison ? Quitte à construire sur des terres agricoles ? Quel terrible mépris affiché ! Allez donc placer ce projet sur des friches ! Allez donc construire dans les départements déficitaires ! Le Val de Marne fait déjà pleine contribution ! Pourquoi vouloir propager le choléra là où tout n'est qu'ordre, beauté, calme, volupté ? Bien sûr que les habitants s'inquiètent pour leur tranquillité et leur cadre de vie !! Bien sûr que nous pensons à nos enfants, notre sécurité, notre seule route déjà encombrée aux heures de pointe. Comment penser qu'une prison n'amène pas avec elle toute la chienlit, la pollution, les problèmes ? C'est foncièrement ce que l'état désire, détruire notre bien-être, réduire à néant notre environnement. Nous nous battons, soyez-en sûrs et si la plume ne suffit pas, il existe bien d'autres moyens de persuasion. Vous savez opposer des grenades ou des canons à eau à de pauvres manifestants alors que vous laissez passer des casseurs ou brûler des villes, des banlieues... Vous provoquez clairement une ZAD. Aux armes citoyens !!
Mail 3023																X	Un Anonyme d'Ivry a écrit : Je m'oppose sur le projet du port industriel en face d'Abлон- sur- Seine pour plusieurs raisons la plus importante c'est la nuisance et la pollution.
Mail 3024			X		X			X									Mme ROBERT de Paris a écrit : Pour la préservation du bois de Vincennes, dites NON au prolongement de la ligne 1 du métro ! Avis Défavorable à la coupe de 10 hectares d'arbres bicentenaires du Bois de Vincennes, vestige de l'ancienne forêt royale destinée aux chasses royales et préservée encore dans l'architecture dessinée par Adolphe Alphand lorsqu'il remodèle le Bois et crée les espaces verts parisiens à l'appel du baron Haussmann. Au moment où le climat se dérègle, préservons nos arbres anciens, seuls capables d'absorber le CO2 (et non pas les jeunes pousses) et cessons de minéraliser nos espaces encore à l'état brut et sauvage au lieu d'artificialiser de plus en plus avec pour conséquence de créer des îlots de chaleur insupportables aux parisiens lors des grandes canicules : c'est une question de salut public !
Mail 3025																	OVH CLOUD SPAM

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3026			X					X									Une Anonyme de Paris a écrit : Je souhaite formuler un avis négatif concernant le Bip. Au moment où tout doit être mis en œuvre pour réduire les pollutions, limiter l'usage de la voiture, et l'artificialisation des sols et ce, en prenant appui sur un aménagement du territoire cohérent et respectueux de l'environnement, ce projet doit être retiré.
Mail 3027								X									Une Anonyme de Magnanville a écrit : Faune, flore et vivre ensemble. Cette contribution sera avant tout un partage d'expérience de vie d'un habitant de Magnanville qui ne peut que dénoncer le projet d'une construction de prison sur cette commune. Au-delà de l'aspect écologique qui consiste à bétonner une terre agricole, il détruira le paysage à de nombreux Magnanvillois qui profitaient de ce lieu pour se promener. En ce qui concerne le Lycée se trouvant à proximité il n'ajoutera que du passage en plus et un risque d'incivisme aggravé par l'intermédiaire de personnes cherchant à profiter de cette proximité pour faire " travailler" les Lycées à leurs comptes on leur demande de déposer ou rapporter certaines choses ... En espérant que ce cauchemar cesse au plus vite !
Mail 3028																X	Mme JRANE de Magnanville a écrit : Amélioration transports / prison Magnanville. Accélérer l'amélioration des transports entre Mantes la jolie et Paris la défense. Les conditions sont épouvantables. La prison à côté d'un lycée est une hérésie. Qui souhaiterait voir ses enfants aller dans un lycée mitoyen avec une prison de 800 places et proche d'un collège. Les trafics opérant aux alentours d'une prison créent un sentiment d'insécurité chez les familles. Ce projet est une honte. La non prise en compte de tous les arguments de l'association par les services de l'état l'est tout autant.
Mail 3029				X													Une Anonyme de Gennevilliers a écrit : Interdiction de construire. Aux responsables du projet anti ghetto, La construction de logements sociaux ne signifie pas ghettoïsation. Ce serait une insulte à l'endroit des populations vivant dans ces zones. Nous voulons habiter dans les quartiers luxueux de l'île de France mais combien peuvent y prétendre avec leur salaire ? Il faut aussi tenir compte des séparations et divorces. Il faudrait revoir les clauses des baux HLM concernant le relogement en cas de séparation qui empêche la mutation ou le relogement pour faute de logement vacant. Des couples en conflit sont obligés de vivre sous le même toit faute de logement. Quand bien même on voudrait aller dans le privé, la demande est rejetée à cause de toutes les garanties à apporter. Il serait grand temps de construire de plus en plus de logement.
Mail 3030								X						X		X	Une Anonyme de Mantes-la-Ville a écrit : Une prison sur des champs cultivés : à Magnanville. L'état a publié des lois et des préconisations afin d'atteindre des objectifs chiffrés de réduction en ce qui concerne l'artificialisation des sols. Cette artificialisation dont les conséquences sont clairement repérées et publiquement énoncées : " La France s'est fixé, dans le cadre de la loi Climat et résilience adoptée en août 2021 : l'objectif d'atteindre le "zéro artificialisation nette des sols" en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021)." Source : MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES" La construction de quelque bâtiment public que ce soit sur des champs cultivés en BIO et alimentant une nappe phréatique qui dessert une importante agglomération est clairement contraire à la loi et constitue une mise en danger des générations futures : A Magnanville les pouvoirs publics s'approprient pourtant

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	à y construire un établissement pénitentiaire, contre l'avis des habitants et de la majorité des élus de l'agglomération . A Magnanville nous sommes dans une agglomération fortement impactée par la pollution, due à la présence d'industries fortement polluantes (classées SEVESO 2) de carrières (cimenteries) à un nœud de circulation intense (carrefour autoroute A13 - Vexin - Beauce – Seine voie navigable entre Rouen et Paris) et à un réseau d'eau potable comprenant des nappes soumises à des infiltrations (Nitrates, Atrazine, dont le taux déclaré supportable ne doit pas être aggravé). De nombreuses friches industrielles y sont en attente et l'EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile de France) a constitué des réserves foncières. Puisque des aides ont été prévues pour la réhabilitation de sites déjà artificialisés existants, afin d'éviter l'extension de l'urbanisation, la Région doit renoncer au projet de construire sur une terre agricole et chercher une autre solution.
Mail 3031								X						X		X	Une Anonyme de Noiseau a écrit : Non à l'artificialisation des terres de Noiseau. En expropriant de plusieurs hectares les agriculteurs, l'Etat met péril leurs exploitations agricoles. D'une part, les terres sur lesquels l'Etat projette d'implanter la prison de Noiseau sont parmi les plus fertiles et celles qui ont le meilleur rendement (l'Etat laisse notamment les terres proches du Morbras qui sont des terres inondables). La perte de la valeur n'est ainsi pas proportionnelle au volume de terres expropriées, le préjudice est ici bien plus fort. D'autre part, l'Etat ne peut pas être aveugle au point de ne pas savoir qu'une exploitation agricole nécessite des investissements importants (moissonneuse batteuse, tracteurs) et des dépenses récurrentes de maintenance de ces machines agricoles. Ces couts fixes pèsent sur l'équilibre financier de l'exploitation, si bien qu'il est nécessaire d'avoir une taille suffisante en terres à cultiver pour parvenir à l'équilibre. La mutualisation de ces machines avec d'autres agriculteurs locaux n'est plus possible, ils ont tous été expropriés pour bétonner En expropriant les terres agricoles de Noiseau, l'Etat met fin aux exploitations de Noiseau. C'est pourquoi le SDRIF E doit défendre ces terres agricoles, il faut s'opposer à l'artificialisation des terres agricoles de Noiseau.
Mail 3032		X	X		X		X							X			Une Anonyme de Férolles-Attilly a écrit : Les principales raisons de mon opposition au projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes, tel que présenté dans l'enquête publique dans le cadre du SDRIF-E sont : 1. La Politique d'Urbanisation de masse de la commune d'Ozoir va confisquer des terres agricoles. 2. Les Infrastructures routières, voisines de la Francilienne A104, sont journellement saturées sur la partie Pontault – Lésigny – Brie Comte Robert (dans les 2 sens). De ce fait la circulation sur la départementale entre Ozoir et Lésigny est perturbée par un accroissement, en masse, du nombre de véhicules : nuisances sonores, pollution, insécurité, sont, d'ores et déjà, des inconvénients majeurs et insupportables 3. L'accès à la gare d'Ozoir étant aujourd'hui freiné par des zones réduites de parkings, qu'en sera-t-il avec une densification de la population 4. Le non-respect de la biodiversité 5. La modification intempestive du cadre de vie d'une commune rurale (Férolles- Attilly) par une commune mitoyenne (Ozoir la Ferrière).
Mail 3033		X	X		X									X			M. THOMAS de Marcoussis dépose la délibération du Conseil municipal de Marcoussis : extrait de ce texte :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • SOUHAITE confirmer les éléments apportés dans l'avis, en date du 4 décembre 2023, de la Communauté d'agglomération Paris Saclay, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - Les qualités et les ambitions du SDRIF-E arrêté traduisant les besoins réglementaires dans l'organisation du territoire de notre région, en termes d'aménagements, de déplacements et surtout de préservation de nos espaces naturels, boisés et agricoles - L'augmentation de la capacité d'urbanisation de Marcoussis par l'ajout pour la commune de Marcoussis d'une demi pastille de 10ha permettant la réalisation de l'Opération d'Aménagement Programmé (OAP) dit « Les Cornutas » et sans impact sur la capacité d'urbanisation du territoire Paris-Saclay ; <p>1) Mobilités</p> <p>La question des mobilités est un enjeu important pour Marcoussis. Nous souhaitons que les mobilités alternatives à la voiture connaissent dans la période du futur SDRIF-E un essor à la hauteur des exigences écologiques et économiques.</p> <p>Le développement du transport en commun est une exigence écologique et économique. La population active de Marcoussis se répartit principalement en 3 tiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un tiers qui travaille dans les entreprises de Marcoussis, ce qui ne génère pas de besoins de transports supplémentaires à ceux existants c'est-à-dire les lignes qui desservent les principales zones d'activités, du Fond des Prés et de la Fontaine de Jouvence. Un accès (ou un arrêt de bus à proximité) à l'entreprise Schutz (près de 400 emplois) route de Bel Air (RD3) serait néanmoins nécessaire et répondrait à un besoin. – Un tiers qui travaille à proximité et principalement dans notre agglomération soit dans la zone de Courtabœuf, soit sur le plateau de Saclay, soit sur la zone économique de Massy-Orly – Un tiers qui travaille au-delà de 12kms, soit sur Paris et première couronne, soit sur Evry et qui pourraient rejoindre leur emploi par le réseau RER à partir d'une gare de proximité, St-Michel sur Orge ou Ste Geneviève des Bois pour la ligne C ou Orsay et Massy-Palaiseau pour la ligne B

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p>
																	<p>Les réponses en transports en commun doivent donc s'adapter à ces 3 demandes. Le manque de lignes de bus direct vers les gares est un frein majeur au développement de l'usage des transports en commun. Nous préconisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'un TCSP pendulaire le long de la RN 20 qui permettrait de rejoindre la zone Orly-Massy - La création d'un TCSP Sénart- Evry-RN20-Marcoussis-Courtaboeuf-Massy le long de la RN104 et A10. Il est à noter que les ouvrages d'art le long de la RN104 ont été dimensionnés de façon à créer une 3ème voie. Cette 3ème voie pourrait utilement être en site propre. Des parkings de rabattement devraient être installés aux principaux arrêts de cette ligne. <p>2) L'aménagement du territoire</p> <p>La commune de Marcoussis adhère à l'idée d'un Schéma de l'Ile-de-France respectueux de l'environnement – c'est un minimum – mais cela n'est plus suffisant. L'aménagement de l'Ile-de-France doit aujourd'hui être pensé comme un outil de lutte contre le réchauffement climatique.</p> <p>La préservation des espaces naturels et boisés est un préalable. Ajoutons que les espaces agricoles encore nombreux dans notre région et dans notre village doivent aussi être considérés comme des espaces à préserver. Trop longtemps les espaces agricoles ont été cartographiquement considérés comme des espaces vides dans lesquels les aménagements étaient possibles. Routes, zones d'habitat, zones d'activités ont petit à petit artificialisé les sols de l'Ile-de-France.</p> <p>Pour autant la procédure de ZAN qui est prévue dans les projections d'urbanisation ne va pas dans le bon sens. En effet si nous partageons la volonté de ne pas artificialiser les sols, le mode de calcul qui revient à autoriser les communes qui ont déjà beaucoup (trop) artificialisé à continuer est une sorte de prime aux mauvais élèves. Ainsi une commune qui aurait dans les 10 années précédentes artificialisé 200 ha de terres agricoles aurait le droit d'en artificialiser 100, alors qu'une commune vertueuse qui n'en aurait artificialisé que 2ha n'aurait le droit que d'en artificialisé qu'un seul. Cette logique est absurde.</p>

Equipements publics

Ce sont certes les collectivités territoriales et en particulier le bloc communal qui sont compétentes en matière d'équipements publics sportifs ou culturels.

Une attention particulière pourrait être portée par le SDRIF-E en matière d'équipements nautiques. En effet les coûts de gestion en fonctionnement de ces équipements et leur vieillissement entraînent des fermetures. Or l'apprentissage de la natation en classe élémentaire et au collège est une obligation réglementaire. Le SDRIF-E pourrait schématiser la répartition de l'offre natatoire espérée en Ile-de-France et son accessibilité. Un plan piscine régionale en zone moins dense, apportant en investissement et en fonctionnement (les compétences santé et sports pour tous le permettent) honorerait la région sur la base d'un schéma régional.

4) Energie

Le SDRIF-E doit s'adjoindre un schéma des énergies renouvelables en Ile-de-France. La crise énergétique que nous traversons générée par des causes internationales et la lutte contre le réchauffement climatique obligent à penser un schéma de l'énergie de proximité.

L'installation de sources d'énergies non fossiles est également un impératif d'aménagement du territoire. Cela est également vrai pour l'accès à ces énergies. La multiplicité des acteurs rend peu lisible l'organisation spatiale à ces accès. Organiser entre toutes autorités organisatrices une cohérence des implantations des IRVE pourrait constituer une annexe du SDRIF-E. Il en va de même pour l'hydrogène, source énergétique d'avenir.

Quant à la production énergétique, le SDRIF-E pourrait également en lien avec RTE et GRDF produire un schéma de cohérence territoriale. La multiplication des projets de production électrique et de gaz nécessite une organisation spatiale. Il en va de même des réseaux de géothermie et de chaleur urbaine (incinérateurs, Data center...). Si un schéma régional existait cela permettrait de mieux répartir ces productions sur notre territoire et de réaliser des économies d'échelle importantes quant aux raccordements.

5) Réseaux

La question des réseaux de téléphonie et du numérique doit aussi être posée dans le SDRIF-E. Les installations de réseaux, ferrés, d'eau, de gaz et d'électricité, de téléphone ont été réalisées sous contrôle public par des grandes sociétés nationales. La libéralisation de certains secteurs a donné lieu à une concurrence tellement libre et non faussée que certains territoires ne sont pas équipés et d'autres sont victimes de batailles de fournisseurs. Pourquoi le SDRIF-E ne produirait pas en annexe une stratégie de déploiement de la fibre partout en Ile-de-France permettant une équité des territoires et une régulation des nombreux dysfonctionnements.

La prolifération des antennes relais de téléphonie pose de nombreux problèmes dans nos territoires. Chaque opérateur démarche les collectivités sans qu'aucune règle ne puisse leur être imposée. Le SDRIF-E pourrait utilement prévoir une couverture téléphonie organisée sur l'ensemble de la région. Il faudrait pouvoir contraindre les opérateurs à mutualiser les antennes plutôt qu'à les multiplier par 4. Une instance publique composée d'élus, de représentants des usagers, de services de l'Etat et d'experts sanitaires, veillant aux principes de précaution sanitaire devrait être créée afin d'encadrer les pratiques des opérateurs et de fixer des règles d'installation de ces antennes mutuelles.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>6) Plan de prévention du Bruit</p> <p>Le SDRIF-E pourrait ajouter des contraintes aux producteurs de bruit. Ainsi l'Etat devrait équiper la totalité des routes nationales et autoroutes de murs anti-bruits efficaces lorsqu'elles sont à proximité (moins de 300m) de zones habitées.</p> <p>Quant aux survols aériens le SDRIF pourrait aussi prescrire une réelle concertation publique autour des aéroports avec élargissement des zones géographiques concernées par les mesures anti-bruits. Les couloirs aériens (induits par les positionnements des balises – les mêmes depuis 50 ans-) pourraient aussi être révisées afin d'obliger les compagnies à survoler les zones les moins denses en dessous d'une certaine altitude. Les protocoles de décollages et d'atterrissages réalisés avec l'objectif premier du confort du passager devraient prendre également en compte les bruits produits à l'atterrissage et au décollage pour penser au confort acoustique des habitants. Enfin le SDRIF-E pourrait projeter sur un calendrier le remplacement des avions les plus bruyants par une génération plus silencieuse.</p> <p>7) Focus sur Marcoussis :</p> <p>Concernant spécifiquement le territoire de Marcoussis, nous souhaitons que le SDRIF-E prenne en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Maintien de l'équilibre forêt-agriculture-habitat - La suppression des pastilles d'urbanisation et l'instauration d'une fourchette d'urbanisation par une convention Etat-commune. A défaut la création d'une demi pastille sur l'OAP des Cornutas, pastille du SDRIF en vigueur - La création d'un TCSP le long de la RN20 vers pole de Massy - La création d'un TCSP le long de la RN104 (Sénart-Evry-N20-A10-Courtboeuf-Massy) - La création d'une entrée sortie réservée aux bus sur A10 à l'Orme à moineaux et Courtboeuf - La création d'un franchissement continu cyclable entre la Folie Bessin-Courtboeuf-L'Essouriau - La suppression balise aérienne de Villejust - Le mur anti-bruit le long de la RN104
Mail 3034																X	<p>Une Anonyme de Magnanville a écrit : Non à la prison. Le projet d'une prison sur la commune de Magnanville proche d'habitations et d'un lycée où se trouve nos enfants est irresponsable et irrecevable...Magnanville est une petite campagne, où personnellement j'ai grandi et où j'ai décidé d'acheter pour y vivre avec mon fils. Je suis contre ce projet. Nous perdons en sécurité, en tranquillité mais aussi en investissement suite à la baisse incalculable de la valeur de nos biens Je souhaite qu'un autre lieu plus propice à cette structure soit choisi.</p>
Mail 3035														X		X	<p>M. LANIESSE de Noiseau a écrit : Projet Prison NOISEAU.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Je soutiens pleinement la cause agricole et particulièrement sur Noiseau ou un projet d'envergure (construction d'une Prison) vient d'être classée en P.I.G. Depuis toujours, nous privilégions, avec mon épouse, les productions locales et Françaises pour nous nourrir. La construction de cette prison réduirait à quasi-néant le projet de notre jeune agriculteur local qui devait reprendre l'exploitation. En effet ce dernier suite à ces études doit reprendre l'exploitation de cette ferme, ce qui ne pourrait avoir lieu en cas de construction de la prison ou les terres agricoles seraient amputées et deviendraient inutilisables (dégradations liées à la présence de la prison, piétinements, déchets divers et variés, pollution etc...). Actuellement le gouvernement vient de s'apercevoir de l'état dans lequel se trouvent nos agriculteurs et de leur détresse. Je pense qu'il serait souhaitable d'éviter de rajouter de la détresse ou il y en a déjà et de décourager notre agriculteur (au demeurant très actif à ce jour). En espérant que cette contribution vous aidera dans vos actions.
Mail 3036				X		X	X							X		X	<p>M. GAUTHIER de Magnanville a écrit :</p> <p>En tant que citoyen, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles de Magnanville. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que citoyen, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie d'une petite commune entre ville et campagne. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur les infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour les habitants, essentiels à leur bien-être. Leur disparition nuirait significativement à leur cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection des espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. De plus, à seulement 150 mètres du site prévu, se trouvent un lycée général, un lycée professionnel de 1000 élèves, une école primaire et à moins de 100 mètres un lotissement de plus de 100 logements !! Pourquoi ne pas utiliser une friche ? Connaissez-vous l'observatoire des friches franciliennes ? C'est un document établi par l'Institut Paris Région en 2021, suite au lancement du Plan Friches par la Région Ile de France en 2019. 2 700 friches ont été répertoriées sur toute la région Ile de France : Des sites abandonnés, pour certains à proximité d'infrastructures routières parfaitement desservis. Une plateforme d'analyse a d'ailleurs été élaborée (Cassius), permettant de trouver d'une part : le meilleur usage pour une friche donnée ; d'autre part : les meilleures friches disponibles pour un usage donné. Pourquoi ne pas se servir de cet outil pour trouver un site plus approprié et permettant la requalification d'un site abandonné ? Il est complètement aberrant de déroger aux règles imposées dans le SDRIF-E et de permettre la destruction de dizaines d'hectares de terres agricoles fertiles, pour construire un centre pénitentiaire. La commune de Magnanville n'a pas à subir la destruction de ses terres agricoles ... Les habitants de Magnanville, de Soindres, de Vert et des communes alentour n'ont pas à subir la dégradation du paysage et de leur cadre de vie... Les enfants lycéens n'ont pas à subir l'extrême proximité avec ce centre pénitentiaire... Je vous remercie de prendre en compte mon avis pour le bien-être de la région mantaise. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3037			X													X	M. SCHOEFFERT de Villeneuve-sur-Cher a écrit : Retrait du poste 6 du Chapitre 5 Mobilité, Paragraphe 5.1 p.138 : Prolongement Ligne de métro M1. Prolongement Ligne de métro M1 : Le projet a été très bien évalué lors de l'Enquête publique réalisée en 2022, pour autant que je puisse en juger, et clairement rejeté pour un ratio bénéfices attendus / coûts (dont environnemental) inacceptablement faible. Il aurait donc dû logiquement être absent du projet global objet de la présente enquête, seulement 2 ans plus tard, le contexte objectif étant semble-t-il le même pour l'essentiel (mais certains ne s'embarrassent pas de telles considérations, apparemment...) Ceci justifie suffisamment ma requête, qui constitue le titre même.
Mail 3038			X	X													M. DUPRE DE BEAUBIGNY d'Orsay a écrit : Le développement de nouvelles lignes de métro en zone agricole s'oppose aux principes de polycentrisme et de proximité prônés par le Plan d'Aménagement Régional (extension de la ligne 18). En effet, ces infrastructures ne répondent pas aux besoins réels des usagers en matière de déplacements quotidiens, qui ne se limitent pas aux axes desservis par le métro. De plus, elles risquent d'aggraver l'étalement urbain et de menacer la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, essentiels à la résilience du territoire. Plutôt que de privilégier des projets coûteux et néfastes pour l'environnement, il est crucial de concentrer les efforts sur les transports de proximité (le dernier kilomètre). Cela implique d'améliorer les réseaux existants dans l'agglomération parisienne et de combler les lacunes du réseau en grande couronne, en s'appuyant sur des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Le développement des mobilités douces est également une priorité absolue, que ce soit en remplacement ou en complément des transports en commun pour le dernier kilomètre. Il est nécessaire de définir des objectifs chiffrés clairs et d'adopter des mesures concrètes pour encourager l'utilisation du vélo, de la marche et des transports en commun. En résumé, il est urgent de repenser la stratégie de développement des transports en Île-de-France. La priorité doit être donnée aux solutions durables et respectueuses de l'environnement qui répondent aux besoins réels des citoyens et contribuent à la création d'un territoire plus résilient.
Mail 3039														X		X	Un Anonyme a écrit : Prison de Noisieu. Je suis opposé à ce projet de Prison, ce dernier n'a aucun bon sens pour les raisons suivantes : Proximité d'une forêt classée. Problèmes de réseaux routiers, déjà trop souvent saturés à certaines heures. Construction sur des terres agricoles nourricières. Pas de projet sur une friche. Pas assez de policiers pour assurer les patrouilles, le commissariat de Chennevières est déjà à saturation. Projet du Gpsea sur la friche France Télécom qui va déjà saturer le réseau routier de Noisieu. Absence de transports en commun, une seule ligne de bus. La prison représenterait 20 % de la population de Noisieu. Projet qui ne correspond absolument pas aux paroles et aux engagements du président de la république et de son premier ministre.
Mail 3040				X		X										X	Mme LE GOFF d'Ablon a écrit : Implantation d'un port industriel de Vigneux. Je viens d'apprendre l'implantation d'un port industriel sur les rives de Seine coté Vigneux. Je suis Ablonaise depuis 50 ans et je vois notre cadre de vie se dégrader d'année en année pourquoi ce port industriel qui va nuire à notre cadre de vie, à la préservation d'un site naturel en face de nos rives ou tous les Ablonais aiment à s'y promener. Pourquoi ajouter des nuisances supplémentaires à des villes déjà impactées par la pollution et le bruit, des études font ressortir chez les personnes vivant près d'un aéroport des perturbations du sommeil, augmentation des maladies cardio-vasculaires, obésité, diabète... nous n'avons pas besoin en plus d'un port industriel. L'air du temps est à

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	l'écologie avec la conservation des ressources naturelles, lutte contre la dégradation, lutte contre la destruction des habitats et des écosystèmes, ce projet va dans le sens inverse. Aussi je dis NON à cette implantation.
Mail 3041		X															Mme DURAND de Brou/Chantereine a écrit : Je suis contre de nouvelles constructions de logements car amplifier l'urbanisation de BROU serait désastreuse pour la vie des habitants.
Mail 3042		X						X									M. CANAULT de Treuzy-Levelay a écrit : Je sollicite de garder mes terrains constructibles pourquoi ? Demeurant dans un petit village de Seine et Marne, nos enfants qui ont été élevés dans des maisons individuelles se sont habitués à la vie familiale de village et après leurs études souhaitent revenir faire construire pour vivre au calme, veulent que leurs enfants aient la même qualité de vie et puissent s' enraciner dans le même village ou ils sont heureux; Et puis, vu que ma retraite n'est pas suffisante, mes terrains seront vendus pour subvenir, me permettre de rester au village et non en maison de retraite, de payer des soins médicaux et du personnel pour m'aider à vivre correctement. Le PLU a permis de créer une zone urbanisable alors gardons là, pour que le village ne meurt pas. Laissez-moi disposer de ma liberté et de vivre à la campagne.
Mail 3043			X														M. LECAS d'Athis-Mons a écrit : Franchissement de Seine entre Athis-Mons et Vigneux. Je veux ici faire référence au projet de pont (il faudrait parler exactement de viaduc) porté par le Conseil Général de l'Essonne, entre les deux rives de la Seine. Je m'étonne qu'il ne soit indiqué sur le document SDRIF qu'en tout petit caractère - page 147 du projet d'aménagement régional - alors que s'il était réalisé, il constituerait un projet majeur et totalement destructeur pour l'environnement de la zone. Il s'oppose en cela aux grandes orientations du texte en matière d'environnement - émissions de CO2, préservation du cadre de vie, priorité aux transports en commun etc. Surtout, il n'apporterait pas de solution viable au problème évoqué pour sa construction, c'est à dire l'amélioration du franchissement de Seine réclamé par certains habitants de certaines communes de la rive droite, le projet étant porté par M. Durovray, comme par hasard ancien maire et toujours premier adjoint de la ville de Montgeron. Aucune étude n'a démontré une amélioration significative du temps de déplacement entre la rive droite de la Seine et le pôle d'activités d'Orly qui serait apporté par ce projet routier, on parlait au mieux d'un gain de temps de douze à quatorze minutes, sans vraiment tenir compte du flux de circulation supplémentaire qu'apporterait l'attractivité de la nouvelle voie, en provenance notamment du débouché de l'autoroute A5 vers Melun. Il n'est plus à démontrer que dans un environnement péri-urbain, toute nouvelle voie routière attire automatiquement un nouvel afflux de véhicules avec son lot de bouchons supplémentaires. Le projet routier en question aboutirait à l'entrée du tunnel sous l'aéroport d'Orly, déjà saturé aux heures de pointe. Bref, c'est un projet d'une autre époque, maintenant révolue. Ne faudrait-il pas mieux pour l'avenir s'orienter vers une prolongation de la future ligne de métro 15 sous la Seine pour opérer la jonction entre Orly et la rive droite ? On prétend que c'est cher mais quid du véritable coût du projet routier ?
Mail 3044			X														Un Anonyme de Montesson a écrit : Alignement avec les enjeux de développement durable et la sobriété. Le SDRIF-E doit s'effectuer en accord avec les enjeux de développement durable et une nécessaire sobriété. Cela passe par le fait de favoriser les mobilités partagées (transports en commun ferroviaire à renforcer, si possible réouverture de lignes ferrées désaffectées) et douces (pistes cyclables notamment, pour encourager les alternatives aux déplacements en voiture). Respect de la biodiversité et des espaces verts qui sont des îlots de fraîcheur indispensables.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3045																X	<p>Mme SOLER de Chaville a écrit :</p> <p>Demande annulation de mise en zone protégée de la Parcelle AC-378 Ville de CHAVILLE.</p> <p>Nous sommes propriétaires de terrain sur la ville de Chaville, nos parcelles sont situées au 55 rue Martial BOUDET N° AC 386 -AC 378 et par la sente LEDOUX sur parcelle 384 en zone URC dont nous sommes également coindivisaires avec les autres propriétaires des terrains donnant sur cette dernière. Comme vous pourrez l'observer, dans le fichier (plan de parcelles joint), la parcelle 386 est bâtie mais la 378 est actuellement non bâtie, mais constructible avec le PLU en vigueur, aujourd'hui. A cet effet, nous avons eu un rendez-vous le 25/07/2023, au bureau de l'Urbanisme de Chaville, en présence de tous les représentants du service de l'Urbanisme dont son directeur Monsieur ERNEST, maire adjoint de CHAVILLE. L'objet de l'entretien était d'étudier ensemble, les possibilités qu'offrirait le PLU actuellement en vigueur, en matière de possibilités de construction sur nos parcelles 55 RUE Martial BOUDET N° AC 386 -AC 378 et sente LEDOUX sur parcelle 384 situés en zone URC, que détient notre famille depuis la fin de l'an 1800.Lors de cet entretien, nous avions fait part de notre projet de vente, suite au décès le 11/02/2023, de notre sœur Denise LELORIEUX, notre projet était de voir à y bâtir, 2 à 3 PAVILLONS. Par ailleurs, je souhaite attirer particulièrement votre attention, sur ce projet répond au Projet du Grand Paris Seine Ouest qui est de densifier le bâti à l'intérieur des villes. Nous avons convenu de nous revoir avant la fin d'année, accompagné du promoteur qui souhaitait réaliser ce projet, avec nous. Malheureusement, ce dernier, c'est désisté, en cause la conjoncture immobilière actuelle. Nous avons, alors, réfléchi à d'autres possibilités, car pour rencontrer à nouveau le service de l'urbanisme, il nous fallait consolider une nouvelle étude. En parallèle, nous avons également eu, plusieurs échanges, avec les propriétaires touchant nos terrains et avons appris, que nombreux étaient intéressés par notre parcelle, non bâtie. Lorsque nous avons de nouveau sollicité le service de l'urbanisme pour des éclaircissements sur les possibilités de bâti du PLU, en date du 26/11/2023, nous n'avons pas eu de réponse avant notre relance du 04/12. Le 06/12, nous avons reçu un mail de Monsieur FAURE Responsable du service, qui nous informait que n'ayant pas eu de nouvelle entre juillet et novembre, ils avaient statué sur le devenir de la sente et de notre terrain 378, La sente Ledoux, comme d'autres à Chaville, ont été intégrés une liste de sentes et chemins à protéger sur tout le territoire de Grand Paris Seine Ouest. Par ailleurs, la parcelle aujourd'hui non-bâtie AC 378, et non-constructible en l'état, a été classée en Espace Vert Protégé. Vous trouverez en pièces jointe, la copie de cette correspondance Nous vous sollicitons, aujourd'hui, afin de faire annuler la classification de nos parcelles en zone à protéger. Comme évoqué, nous ne comprenons pas cet arbitrage pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'article 3.2 du PLU nous apporte une précision sur les accès routiers, pouvant répondre à notre problématique de cette constructibilité supplémentaire. - Nous avons travaillé avec un géomètre et un promoteur sur un projet de construction de 3 maisons individuelles qui répondent au Projet du Grand Paris Seine OUEST, notamment par la densification du bâti des villes dans une zone pavillonnaire tout en permettant, à trois familles de se loger tout en préservant l'environnement. - Nous ne comprenons donc pas cet empiètement, du service de la ville, à statuer sur un terrain en cœur de zone pavillonnaire, de le placer dans ce PLUI, cela ne donne aucun accès et ne préserve que les ronces, d'un terrain en friche. - La dévaluation de notre terrain est énorme, surtout que ces parcelles ont fait l'objet d'un coût colossal de droit de succession en 2014 au décès de la mère des propriétaires. - Cette parcelle deviendrait inexploitable et son coût d'entretien en espace vert, doit-il incomber aux propriétaires. C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir, étudier ces nouveaux éléments que nous portons à votre

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	connaissance, qui nous l'espérons, nous permettent de conserver le PLU actuel en zone constructible, de nos parcelles 378 et la sente LEDOUX 384 et que ces parcelles restent sur la base du PLU actuel et ainsi, permettre une densification du bâti à l'intérieur de la ville de CHAVILLE, comme le prévoit le projet du Grand PARIS. Restant à votre disposition pour l'étudier ensemble. Sont joints à cette déposition divers courriers échangés avec la commune à ce sujet.
Mail 3046																	Un Anonyme de Noiseau a écrit : Je suis totalement favorable à l'approbation du SDRIF-E.
Mail 3047			X		X												Mme LAURENT de Saint-Leu-la-Forêt a écrit : Je suis pour le maintien des espaces verts, de la création de pistes cyclables et de transports en commun. Et dans la mesure du possible je suis contre la construction de tout nouvel axe routier.
Mail 3048		X	X			X						X					M. AIT de Carrières-sous-Poissy a écrit : Contribution de la commune :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p>
																	<p>I. Armature des espaces ouverts et trame verte et bleue</p> <p>A - Plaine maraîchère et Ile de la Dérivation</p> <p>L'armature verte à sanctuariser consiste en des unités d'espaces naturels, agricoles et forestiers et d'espaces verts et espaces de loisirs, sous forte pression de l'urbanisation, entretenant des liens fonctionnels.</p> <p>Comme indiqué dans l'avis du 9 juin 2023 sur l'avant-projet, la Plaine de Carrières-sous-Poissy constitue un enjeu important pour l'avenir de la commune. Il est indispensable qu'elle soit préservée de manière pérenne, tout comme le Parc du Peuple de l'herbe.</p> <p>Concernant la Plaine, dès son installation en juillet 2020, la municipalité a créé une commission extra-municipale pour « l'avenir de la Plaine de Carrières-sous-Poissy ».</p> <p>Après plusieurs mois de travaux, la commission extra-municipale a rédigé un rapport de plus de 100 pages, qui présente 12 orientations pour des opportunités d'aménagement concertées.</p> <p>Du 24 mai au 7 juin 2023, les Carriérois ont été invités à donner leur avis et participer ainsi à faire des 330 hectares de la Plaine maraîchère un territoire ressource.</p> <p>La concertation a permis de dégager cinq priorités fortes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implanter une ferme pédagogique ; • Implanter de petites surfaces boisées ; • Sanctuariser la Plaine ; • Créer la Fabrique 21 du vélo ; • Faire de la plaine un puits de carbone. <p>Elles traduisent leur volonté de faire de la Plaine un atout environnemental.</p> <p>Intégrant la demande de la commune, la Plaine est désormais identifiée dans le présent projet comme un espace susceptible d'accueillir un espace vert et/ou un espace de loisirs d'intérêt régional. C'est le cas également pour l'Ile de la Dérivation, qui a été intégrée à notre demande dans l'armature verte à sanctuariser.</p> <p>B - Bords de Seine</p> <p>En complément de l'Ile de la Dérivation et comme mentionné dans l'avis du 9 juin 2023, le Conseil municipal demande l'inscription des bords de Seine dans l'armature verte.</p> <p>En effet, ils constituent eux aussi des unités à sanctuariser et à préserver de l'urbanisation eu égard à leur rôle de support de la biodiversité locale, lieu de rencontre entre la Seine et la ville.</p> <p>C - Continuités écologiques</p> <p>Les continuités écologiques représentent les connexions fonctionnelles et effectives nécessaires au fonctionnement, à la stabilité et à la résilience des écosystèmes.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p>
																	<p>Différents projets identifiés sur ce secteur représentent un danger pour la migration de la faune locale. Comme formulé dans l'avis du 9 juin 2023, le Conseil municipal demande que leur continuité soit pérennisée sur l'ensemble de la boucle.</p> <p>A cette fin, il conviendrait de faire figurer les liaisons entre espaces du parc du Peuple de l'herbe à l'étang cousin et à la Plaine, jusqu'à la forêt de l'Hautill et en poursuivant le chemin de halage de Carrières-sous-Poissy à Andrésy.</p> <p>II. Mobilités</p> <p>A - Projet de liaison RD190-RD30</p> <p>La municipalité est opposée au projet de déviation RD190-RD30 et a déjà demandé son retrait du projet de SDRIF-E dans son avis du 9 juin 2023.</p> <p>L'une de ses infrastructures majeures, dite « Pont d'Achères », doit être construite au-dessus de l'île de la Dérivation, désormais incluse à l'armature verte. Son tracé emprunterait de plus la Plaine de Carrières-sous-Poissy.</p> <p>Cette infrastructure serait contraire au développement harmonieux de la commune et aux principes de préservation de l'environnement.</p> <p>En effet, les problématiques liées à ce projet sont multiples : risque accru d'inondations, perturbations sonores, pollution de l'air, danger pour la biodiversité, et pour finir défiguration d'un paysage naturel remarquable de la vallée de la Seine, la boucle de Chanteloup.</p> <p>Le tracé de la déviation aura également un impact sur les continuités écologiques et le déplacement des espèces en contradiction avec les trames vertes du territoire et notamment le site d'intérêt régional nouvellement identifié.</p> <p>Pour ces raisons, nous demandons que le tracé du projet de liaison RD190-RD30 ne figure pas sur le SDRIF-E.</p> <p>B - Plan vélo</p> <p>Le plan vélo de la commune prend en compte les continuités cyclables régionales dans son schéma directeur. Dans son avis du 9 juin 2023, le Conseil municipal a demandé la prise en compte du nouveau passage du RER V par la future passerelle piétons vélos entre Carrières-sous-Poissy et Poissy et la continuité avec la Seine à Vélo.</p> <p>La carte « Maîtriser le développement urbain » du projet soumis à enquête publique fait désormais bien apparaître le principe de liaison avec la Seine à Vélo, ce qui répond à l'attente de la Ville. Il convient donc de faire figurer sur les cartes du SDRIF-E la passerelle dédiée aux mobilités actives, entre Poissy et Carrières-sous-Poissy.</p> <p>Cette liaison douce se prolongera sur la rue de la Reine Blanche - qui va être réaménagée par la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise - jusqu'au cœur de la ZAC Nouvelle centralité.</p> <p>Le projet de RER V prévoit une ligne V5 Poissy Pontault-Combault avec un terminus à Poissy. La Ville demande son extension avec un terminus à Carrières-sous-Poissy.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Enfin, la Ville soutient la proposition émise par la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise dans sa délibération du 12 octobre 2023 relative au projet de SDRIF-E, de faire figurer les pistes cyclables du territoire, en particulier la Seine à Vélo, sur les documents graphiques « maîtriser le développement urbain » et « développer l'indépendance productive régionale ».</p> <p>III. Sites multimodaux</p> <p>A - Projet d'Ecoport</p> <p>Le projet d'Ecoport a été présenté comme "grand site, logistique et triage d'intérêt régional". En l'état actuel, le projet est abandonné par HAROPA Port qui visait à créer un port urbain recouvrant 24 hectares d'aménagements sur un terrain dégradé par un passé industriel.</p> <p>La municipalité s'est opposée à cette infrastructure puisqu'elle présentait un grand nombre de risques concernant tant la nature des activités pouvant être accueillies sur le site, que l'importance des nuisances qui pourraient en résulter sur les populations proches du port. D'autre part, l'étude d'impact comportait de nombreux manquements, car elle se référait à des options d'aménagement non clairement définies quant à la nature des activités susceptibles d'être accueillies sur le port urbain.</p> <p>La Ville a déjà manifesté son opposition à ce projet et demandé son retrait de l'avant-projet de SDRIF-E dans sa contribution du 9 juin 2023. Or, il y figure toujours dans le projet soumis à concertation.</p> <p>Le Conseil municipal réitère sa demande de retrait de cette infrastructure sur le SDRIF-E.</p> <p>B - Site « Stellantis »</p> <p>Le site Stellantis, en rive droite, est présenté comme un "site ferroviaire et fluvial implanté majoritairement en zone urbaine dense qui constituent ou ont vocation à constituer des sites d'intérêt territorial".</p> <p>Aucune infrastructure multimodale n'est présente sur ce site, qu'elle soit ferroviaire ou fluviale. Ouvrir la possibilité d'une nouvelle desserte fluviale à cet endroit ne paraît donc pas opportun. Cette position a déjà été affirmée dans l'avis du 9 juin 2023.</p> <p>IV. Développement industriel d'intérêt régional (site de l'Ecopôle)</p> <p>La vocation économique de l'Ecopôle doit être maintenue en tant que service urbain, indispensable au fonctionnement de services franciliens d'intérêt général.</p> <p>La Ville souhaite que l'Ecopôle puisse atteindre la plénitude de son rôle initial : en l'occurrence, le développement harmonieux d'une zone économique source d'attractivité pour la Commune.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Nous ne souhaitons plus d'installation de nouvelles activités polluantes (ex. plateforme de valorisation biomasse bois énergie). Carrières-sous-Poissy a suffisamment connu son lot d'activités polluantes.</p> <p>Le projet de SDRIF-E soumis à enquête publique propose, dans la continuité de l'avant-projet, trois secteurs de développement industriel d'intérêt régional autorisant une extension de l'ordre de 60 hectares au total.</p> <p>Ainsi que la Ville l'a déjà affirmé dans son avis du 9 juin 2023 sur l'avant-projet de SDRIF-E, cette capacité d'extension s'avère démesurée à l'échelle de la commune, en particulier les 10 hectares situés autour des usines d'incinération et d'épuration.</p> <p>V. Développement urbain.</p> <p>L'avant-projet, comme le projet soumis à enquête publique, définissent un secteur d'urbanisation préférentielle avec une capacité d'extension de l'ordre de 10 hectares que les communes et les groupements de communes peuvent ouvrir à l'urbanisation en fonction des besoins à court et moyen terme et des projets.</p> <p>En outre, une extension de 7 hectares était permise au titre des polarités et de la proximité de la gare multimodale de Poissy. A la demande du Maire, Carrières-sous-Poissy a été retirée de la polarité « cœur d'agglomération » de Poissy.</p> <p>Toutefois, Carrières-sous-Poissy étant située dans le périmètre de 2 km autour de la gare de Poissy, l'extension au titre de la proximité de la gare multimodale de Poissy est maintenue dans le projet soumis à enquête publique.</p> <p>La Ville de Carrières-sous-Poissy réaffirme sa position déjà exprimée dans son avis du 9 juin 2023 :</p> <p>« La Ville est située dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine aval. Le ZAC Carrières Centralité est l'un des projets d'aménagement d'envergure du territoire Grand Paris Seine & Oise, piloté par l'Etablissement Public d'Aménagement du Nantais Seine Aval (Epamsa). Cet éco-quartier de 47 hectares, ouvert sur la Seine et la nature, a pour objectif de concevoir une ville dense, animée autour d'une nouvelle centralité.</p> <p>Carrières-sous-Poissy a donc largement contribué au développement urbain du territoire et de l'agglomération parisienne. Un potentiel de 17 hectares serait ainsi surdimensionné pour les besoins de la ville et de l'habitabilité d'un espace carriérois déjà fort dense. »</p> <p>Conclusion</p> <p>Le Conseil municipal demande à M. le commissaire enquêteur de bien vouloir prendre en compte la contribution de la Ville de Carrières-sous-Poissy dans le cadre de l'enquête publique relative au SDRIF-E.</p>
Mail 3049			X	X				X							X		<p>M. LAHLOU de Montereau a écrit : Questions vis-à-vis des projets routiers et du terme "polycentrique". La perspective d'une région Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et Zéro Emission Nette (ZEN) à l'horizon 2040 sont essentiels à mes yeux. En tant que jeune ingénieur francilien spécialisé dans l'environnement, j'aurais du mal à me projeter en termes personnels et professionnels dans une région qui ne porte pas un projet de société en accord avec les recommandations des scientifiques travaillant sur les sujets de l'étalement urbain, de l'économie</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	bio-régionale, des émissions de gaz à effet de serre, ... Je suis donc particulièrement déçu de constater que le projet de révision du S.D.R.I.F. maintien des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec le ZEN. En effet, créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de gaz à effet de serre. Cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN. De plus, la construction de nouvelles infrastructures impactera fortement la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de désimperméabilisation des sols. J'ai également le sentiment que le terme "polycentrique" est utilisé comme un simple élément de langage à visée marketing, sans réel fondement. Je pense notamment à la construction de lignes de métro (lignes 17 nord et 18 ouest) dans l'espace rural, entraînant par le même temps la disparition d'espaces naturels, agricoles, forestiers et le renforcement de la place centrale des quartiers d'affaires internationaux. Le volet "mobilité douce" est largement insuffisant. Pour être impliqué au niveau local dans des associations locales de promotion de ces modes de transport, je ne peux que constater le décalage entre la volonté témoignée lors des discours politiques et la faiblesse des ressources consacrées à ce domaine. L'augmentation de la longueur totale des pistes cyclables ne doit pas être notre unique boussole- même s'il est primordial. Il serait temps que les politiques soient à la hauteur des mobilisations citoyennes et scientifiques sur ces sujets complexes nécessitant des cadres d'analyse pluridisciplinaires. En tant que jeune francilien engagé, je suivrai ce projet de révision avec la plus grande attention. Son résultat constituera un paramètre majeur dans ma volonté de m'engager pour le développement du tissu économique régional.
Mail 3050														X		X	Mme ALLAERT de Sucy-en-Brie a écrit : Contre l'installation d'un centre pénitentiaire à NOISEAU. Il est essentiel de protéger nos terres agricoles en Ile-de-France, de préserver les dernières terres cultivées en première couronne et d'assurer la transmission des fermes aux jeunes générations. La Région Île-de-France en a conscience et a mis en place des dispositifs pour atteindre ces objectifs. Elle impose ainsi des règles pour s'opposer à la construction d'une prison à Noisieu. L'agriculture française est l'une des plus vertueuses au monde, ne l'oublions pas et tous les efforts pour réduire son empreinte écologique ont un coût. NON À LA PRISON
Mail 3051			X			X		X									Mme MAISONDIEU de Paris a écrit : Un SDRIFe "hors la loi" au niveau des "zones d'artificialisation nettes" et des inégalités sociales qui perdurent. 1. Une région qui se met déjà « hors la loi » à horizon 2050 au niveau des ZAN : Dans son avis du 21 décembre 2023, l'autorité environnementale est pourtant très claire : « la trajectoire proposée de consommation d'espace ne conduit pas à l'absence d'artificialisation nette à l'horizon 2050 ». L'Île de France ne va donc pas répondre au besoin urgent de réduire l'artificialisation des terres agricoles et de « renaturer » des zones pour être plus résiliente aux effets du changement climatique. De ce point de vue, le projet de construire d'une gare (ligne 17) sur le plateau de Gonesse, en pleine terre agricole engendrera inévitablement une zone de construction ; elle empêchera aussi de mettre des haies et des bosquets pour « remettre du vivant (faune, flore). Je suis contre la construction de cette gare. 2. Encore trop de routes et de la pollution qui va au-delà des recommandations de l'OMS (organisation mondiale de la santé) : Les projets de développement des mobilités routières accentuent la densité du trafic et la pollution qui l'accompagne, alors que l'Île de France détient « les records européens de trafic avec plus de 240 000 véhicules par jour en moyenne en 2010" ; ce développement prévu crée aussi un effet paradoxal car « plus on augmente les capacités de trafic automobile, plus augmente le trafic » ; ces projets se font au dépens des mobilités alternatives. A Gennevilliers, est prévue la construction d'un entrepôt logistique géant (Greendock) qui ne fera qu'accroître le

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>trafic routier : 1200 rotations de véhicules par jour et seulement 15% du trafic fluvial annoncé. Je m'oppose aux aménagements routiers pour donner accès à l'entrepôt Greendock.</p> <p>3. Les inégalités sociales perdurent : Le SDRIFe ne s'écarte pas du modèle économique actuel qui ne met pas au cœur les enjeux écologiques et sociaux. Il ne répond pas aux niveaux d'anxiété, dans la population et chez les jeunes en particulier, que suscite l'absence d'une réelle bifurcation écologique et sociale. Il ne traite pas les inégalités sociales d'un territoire dans lequel les populations les plus aisées habitent à l'ouest, ont accès aux transports et à la verdure, et les populations les plus précaires habitent à l'est, dans des cités dortoirs, au milieu des entrepôts logistiques et bretelles d'autoroutes. De ce point de vue, les projets de nouvelles lignes (17 et 18) ne répondent pas aux besoins des « premiers de cordée » qui, eux, ne télétravaillent pas, comme les CSP+ de la Défense ou de Versailles. A eux la fatigue des transports et les problèmes de santé dus à la pollution ; à Paris, 1/3 des personnes exposées à des niveaux de pollution (air et sonore) trois fois supérieur à ceux des autres franciliens en Île-de-France (le contraire des recommandations de l'OMS). Je m'oppose donc à la construction de ces deux lignes et au développement du trafic sur le périphérique parisien (alors que la ville a un projet d'apaisement du périph) Par contre, ces « premiers de cordée » ont besoin :</p> <p>a). Du prolongement à Saint-Ouen de la ligne M4.</p> <p>b) De logement sociaux ; or les orientations réglementaires ne traduisent pas concrètement l'obligation pour les communes de respecter la loi SRU. Pourtant, l'effort de logement social est possible sans détruire les espaces naturels : réutilisation du bâti existant par la rénovation ou la reconversion de bureaux en logements, réhabilitation des friches, densification douce.</p> <p>c) D'un rééquilibrage de l'emploi à l'Est, et pas seulement du quartier d'affaires de la Défense.</p>
Mail 3052	X																X <p>Une Anonyme de Paris a écrit : Un dispositif démocratique insuffisant. Je salue l'existence des permanences des enquêteurs publics, mais : - Leurs horaires ne sont pas adaptés aux salariés, ou bien aux usages de déplacements (pas de « stands » dans les gares aux moments des heures d'affluence). - Il n'y a qu'une seule réunion, une seule date (29 Février 24) et un seul lieu (Paris Centre) ; il n'est pas prévu de réunions d'information « décentralisées" dans les différents départements IDF. Je n'ai pas vu de campagne d'information et de sensibilisation « grand public » relayées par grands média nationaux ; pas même une information « YouTube » de la Présidente de la Région. En termes de concertation, j'attends toujours un débat organisé par la CNDP sur le projet d'une cité scolaire au Triangle de Gonesse.</p>
Mail 3053		X												X			<p>Mme CHARBONNIER de Férolles-Attilly a écrit : SDRIF-E : très bien, mais pas les propositions de la Communauté de Communes des Portes Briardes pour Ozoir. Je suis contre le projet d'urbanisation et de création de 1500 logements et d'une zone industrielle à proximité de la RN 4 et de Ozoir la ferrières compte tenu de la taille du projet sur des accès déjà saturés aux heures de pointe et des bouchons permanents du a la forte densité de véhicules sur la francilienne qui fait de la route entre Férolles le clos de la vigne ou nous habitons et Ozoir , une voie de "secours " et contournement très utilisé (trop !!!) il est évident que l'impact sur le cadre naturel et l'environnement que nous avons choisi pour nous installer sera catastrophique nous espérons que ce projet n'aboutira pas car sans être des spécialistes des lois, il semblerait ne pas répondre aux règles sur les terres agricoles et leur préservation.</p>
Mail 3054								X						X		X	<p>Une Anonyme de Noiseau a écrit : Défense des terres agricoles.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Je réaffirme mon opposition au projet de prison à Noisieu. Après toutes les promesses faites aux agriculteurs comment osent-ils prendre des terres cultivées pour ce projet de prison.
Mail 3055			X					X						X		X	<p>M. DOS SANTOS a écrit: Veuillez trouver en pièce jointe le courrier de remarques de l'Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly (APEBN), membre d'Yvelines Environnement.</p> <p>L'Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly et de Noisy-le-Roi (APEBN), vous a envoyé le 27 février un courrier daté du 24 février, rappelant l'origine de l'association localement et dans la Zone Naturelle d'Equilibre (ZNE) de la Plaine de Versailles. Elle vous a interpellé sur l'irresponsabilité de vouloir créer un raccordement sur A12 de la RD7 et de la RD307, véritable autoroute A13 bis.</p> <p>Elle souhaite vous alerter encore sur les développements de l'urbanisation sur les terres agricoles et naturelles de la Plaine de Versailles, en particulier à Noisy-le-Roi et Bailly, en zone triplement classée, comme nous l'avons rappelé dans notre courrier du 24 février.</p> <p>Nous joignons à ce courrier une vue aérienne de Bailly et Noisy-le-Roi au début du siècle dernier, bourgs qui avaient peu évolués depuis le XVIIIème siècle en gardant une économie rurale basée sur l'agriculture. Point n'était besoin alors de poser la question de l'artificialisation des sols.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Seules quelques propriétés, depuis le Château des Gondi à Noisy-le-Roi, avec de belles demeures, essaient le territoire.</p> <p>L'évolution est arrivée à partir du milieu du XXème siècle avec l'urbanisation des fermes en centres bourgs puis des propriétés. C'était l'époque des Zones d'Aménagement Concertées (ZAC) qui ont artificialisé en quelques années des surfaces importantes de terrains.</p> <p>La protection du Château de Versailles et de son Parc au Patrimoine mondial de l'UNESCO ne suffisait plus, l'Etat a décrété le 15 octobre 1964 un « périmètre de protection du Château de Versailles et des Trianons » englobant, entre autres, les communes de Bailly et de Noisy-le-Roi (voir en pièce jointe de notre lettre du 24 février).</p> <p>Afin de « sanctuariser » les terres agricoles dans la perspective du Parc du Château de Versailles, l'Etat a décrété le classement au titre des sites d'une partie de la Plaine de Versailles le 7 juillet 2000 (voir en pièce jointe de notre lettre du 24 février).</p> <p>Le décret de classement a limité la zone classée au nord par la déviation de la N307 de Bailly et de Noisy-le-Roi, devenue la RD307, sauf des terrains appartenant aux Serres Moreux, ce qui créait de facto un appendice dans le site classé.</p> <p>Une partie de ce terrain, accessible par « le chemin aux mares », jouxte la Résidence de la Tuilerie », incluse dans le site classé, est utilisée comme prairie pour y faire paître des chevaux. Cette prairie a été achetée par la commune de Noisy-le-Roi, qui veut depuis quelques années y installer la Gendarmerie qui se trouve actuellement rue Lebourblanc, vers la sortie ouest de la ville.</p> <p>Cette prairie bânaide ne nous semble pas le meilleur endroit pour ce faire.</p> <p>Lors d'un colloque « Chaponval » le 16 octobre 2021 concernant l'aménagement de ce terrain, il avait été dit et écrit dans le rapport que le terrain de l'ancienne société Moreux couvrait 22,5 ha, dont 12,5 ha en zone « AU » (à urbaniser), et 10 ha en zone « N » (naturelle et forestière).</p> <p>Or nous constatons que, dans le projet de SDRF-E mis à enquête publique, on lit à la page 790 du document consacré aux remarques des PPA, concernant la réunion du 28/11/2023 de VGP, ce qui suit :</p> <p>« Commune de Noisy-le-Roi : D'allouer une pastille entière (contre une demi-pastille) au secteur d'urbanisation préférentielle de Chaponval étant entendu que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le potentiel aménageable est de 18 ha - Une surface à urbaniser de près de 2 ha est d'ores et déjà « consommée » par le projet de Gendarmerie porté par le Conseil départemental des Yvelines. - L'aménagement du nouveau centre technique municipal (CTM) de la commune « consommera » quant à lui près de 4000 m2 à proximité (à l'autre côté de la D307 en bordure du golf de Noisy-le-Roi) » <p>Nous devons signaler les erreurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le secteur Chaponval concerne uniquement les anciens terrains de la société Moreux, situés au sud de la RD307 et entourés par le site classé de la Plaine de Versailles, - Le « potentiel aménageable » de ce secteur est de 12,5 ha urbanisables et de 10 ha d'espaces naturels.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Par ailleurs, nous devons rappeler les projets d'urbanisation dans la ZAC Montgolfier, qui était préalablement inscrite au PLU de Noisy-le-Roi comme zone d'activité, cernée par la ligne du Tram 3 au nord et la RD307 au sud, et difficile d'accès depuis le centre-ville.</p> <p>Une enquête publique « Relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité avec le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Noisy-le-Roi du projet : le MONTGOLFIER sur la ZAC le Montgolfier » a eu lieu en décembre 2023.</p> <p>Notre demande d'aménager des écrans efficaces contre les nuisances de bruits, et paysagers en face de la Plaine classée, n'a pas été satisfaite. La question des nuisances de la pollution sur la santé n'a pas, semble-t-il, été traitée.</p> <p>L'enquête publique sur la modification n°4 du PLU de Bailly est en cours (19 février au 22 mars). Il s'agit principalement de remplacer une zone d'activités en lisère de la RD307 par une zone d'habitations.</p> <p>La question de protection contre les nuisances de bruits et de pollutions, rappelées par la MRAe, n'est pas résolue.</p> <p>Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Commissaires, nos salutations distinguées</p>  <p>Patrick Meson Président de l'APEBN Président de l'APEPV Vice-président d'honneur d'Yvelines Environnement</p>
Mail 3056			X				X									X	Mme COSTELLO de Montmorency a écrit : BIP. De grâce, ne nous rajoutez pas de nouvelles nuisances et leurs conséquences sur notre santé et celle de nos enfants et petits-enfants, et sur la qualité de notre environnement !
Mail 3057														X		X	Mme FRANCONNET de Sucy-en-Brie a écrit : Contre l'installation d'un centre pénitentiaire à NOISEAU. Au salon de l'agriculture pour soutenir nos agriculteurs et défendre notre souveraineté alimentaire. Il est essentiel de protéger nos terres agricoles en Ile-de-France, de préserver les dernières terres cultivées en première couronne et d'assurer la transmission des fermes aux jeunes générations. La Région Île-de-France en a conscience et a mis en place des dispositifs pour atteindre ces objectifs. Elle impose ainsi des règles pour s'opposer à la construction d'une prison à Noiseau. L'agriculture française est l'une des plus vertueuses au monde, ne l'oublions pas et tous les efforts pour réduire son empreinte écologique ont un coût. #SalonAgriculture2024.
Mail 3058			X													X	Mme NIKOLLA d'Ablon-sur-Seine a écrit : SDRIF-E PROJET D'UN PORT INDUSTRIEL À VIGNEUX FACE A ABLON. La Région Île-de-France lance la révision du SDRIF-E. Ce projet fait notamment figurer sur les rives de Vigneux-sur-Seine, l'installation en face d'Ablon d'un port industriel de grande envergure dont les nuisances seraient subies par

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3059		X															tous les Ablonais. Mais aussi l'hypothèse d'un franchissement de la Seine par un pont Vigneux/Athis-Mons, nous sommes opposés aux deux projets...Pas de Port, Pas de Pont. D'autres solutions existent, qui ne condamnent pas un site naturel. Il y a déjà trop de nuisances sur ce territoire qui impactent la santé des habitants STOP cela suffit.
Mail 3060					X			X						X			M. FRISSON de Pontault-Combault a écrit : Surdensification. Pourquoi demander à une ville comme Pontault-Combault de sur densifier son territoire 40 000 habitants cela semble suffisant Il semble que le projet préconise d'augmenter de 17 % le précédent projet. STOP commençons par intégrer les nombreuses constructions récentes et laissons la ville respirer.
Mail 3061					X												Un Anonyme d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Non au projet de la CCPB ! 1500 Logement sur des terres agricoles, une ineptie ! J'ai pris connaissance du grand projet de l'île de France que je trouve complet et plein de bon sens mais la demande de modification de celui-ci par la CCPB vient à l'encontre de celui-ci ! Il ne faut pas leur accorder ! Comment la commune d'Ozoir et la Communauté de communes des portes Briardes peuvent-elles proposer de construire 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles qui sont cultivés chaque année, endroit où bon nombre d'espèces animal prolifèrent. J'ai croisé encore un renard et un sanglier la semaine dernière. Sans compter que les écoles, collège aux alentours sont saturés, que la commune n'a pas de lycée et que celui de Roissy dont nous dépendons est très mal desservi de là où la CCPB souhaite implanter ce projet catastrophique ! Les transports en communs sont inadaptés et insuffisants. Autre aspect, la route départemental D354 qui relie Lésigny à Ozoir est systématiquement bouchée le matin comme le soir, ce serait invivable si venait se rajouter au trafic 1500 personnes ! Je ne vous parle même pas de toutes les lois contre l'artificialisation des sols, zéro émission et préservation des espaces verts qui sont balayées d'un coup de revers par cette proposition. Je vous remercie pour ce beau projet de la SDRIF et compte vraiment sur vous pour refuser la demande de la CCPB qui est une honte !
Mail 3062					X												Un Anonyme d'Arcueil a écrit : Des feuillus, partout. Des pans entiers de Paris et de la petite couronne sont 100% béton, avec un malheureux arbre tous les 30 mètres ou plus. Avec les périodes de fortes chaleurs de plus en plus longues, il est urgent de végétaliser, et pas avec de la pelouse, avec des arbres feuillus. Il faudrait à mon sens : - Sanctuariser tous les arbres existants : la ville doit faire avec ses arbres, ils ne sont pas du mobilier urbain qu'on peut supprimer à loisir, un arbre met très longtemps à grandir et devenir efficace en captation du carbone/réduction de la chaleur. - Débétonner partout et à chaque fois que c'est possible ; - Un arbre ou un arbuste tous les 10-20 mètres maximum. - Pas de nouveau projet urbain ou de rénovation sans prévoir un pourcentage important de sol consacré à de la verdure, et de grands espaces de terre pour que des arbres feuillus puissent se déployer.
Mail 3062					X												Mme MATINTIKA de Paris a écrit : Préservation de la Nature de l'espèce des animaux et des Arbres. Je tenais à apporter ma plume pour exprimer et faire comprendre l'importance de la préservation de nos espaces naturels que ce soit les parcs y compris les Jardins qui regorge de merveilles qui font le poumon de la biodiversité c'est-à-dire on y retrouve plusieurs espèces de plante et d'animaux comme des hérissons, des escargots, des oiseaux, des fourmis, des rongeurs et pleins d'autres espèces pour le PLU qui évoque si je ne dis pas de bêtises pour le coup la protection des espaces naturels et jardins et parcs. Or La Petite Ceinture se situant vers la Recyclerie

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	est un patrimoine important devenu un jardin à espace avec des poissons des animaux et des plantes diverses le fait qu'il y a eu des travaux n'interdit pas les travaux mais qui ne doivent pas avoir des impacts sur l'environnement je m'explique que ce soit pour changer des portiques ou pour couper en deux le jardin dans lesquels nous sommes font que ça peut toucher l'environnement du coup il se trouve qu'un collectif se bat pour ça pour la préservation et la protection de l'environnement surtout dans des jardins et des parcs. Entre autres la question est ce qu'il y a des travaux qui peuvent ne pas dégrader ou toucher à la nature. Pour la préservation de la nature et des espaces est-ce aussi bien de se concerter pour inclure la protection de l'environnement sans saccager ou couper des arbres qui sont l'oxygène de la nature.
Mail 3063			X	X	X												M. GABAY de Montreuil a écrit : S'OPPOSER AUX PROJETS ROUTIERS. Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. présents dans le Plan d'Aménagement Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières ce qui est contraire avec cet objectif. En effet, créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2 ; Cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN. De plus, la construction de nouvelles infrastructures impactera fortement la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et la non perméabilité des sols. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités.
Mail 3064														X		X	Mme BERARD de Noiseau a écrit : Non à la prison, et à l'agro quartier. Il faut protéger les terres agricoles, car la France en possède de moins en moins. Protéger la forêt et son écosystème poumon vert des villes limitrophes. Noiseau est une commune trop petite et n'a pas les infrastructures nécessaires à un tel projet. Les hôpitaux et le tribunal sont trop éloignés quasi inatteignables rapidement, quelle que soit l'heure !
Mail 3065		X			X												Une Anonyme d'Eaubonne a écrit : Stop à l'urbanisation. Nous savons tous que l'urbanisation n'a rien de bon pour les populations. L'espace vital, les espaces verts sont indispensables pour le mieux vivre ensemble, et en toute sérénité. Alors non, Eaubonne ne veut pas se transformer en banlieue dortoir.
Mail 3066			X					X						X			Une Anonyme de Fosses a écrit : SDRIFe et protection de l'environnement. Si je me félicite de l'abandon d'Europa City à Gonesse (95), je m'inquiète de la construction prévue d'une gare au milieu de ces terres agricoles et d'un complexe universitaire. Ces terres fertiles doivent demeurer agricoles. Je souhaite la plantation de haies partout où cela est possible. Dans la région de Roissy, on attend toujours leur plantation, projet resté en attente, apparemment, ainsi que la plantation d'arbres. À quand des pistes cyclables plus nombreuses et plus sécurisées ? Tout est fait pour développer la circulation routière alors que l'urgence est au développement de modes de déplacement plus doux. Je m'oppose à toutes nouvelles constructions de routes.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3067														X		X	Un Anonyme de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville je tiens expressément à vous exprimer mon opposition quant au projet de modification du Schéma Directeur Régional de l'île de France qui envisage l'intégration du projet de construction d'une Maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune et spécialement à proximité du lycée Léopold Sédar Senghor et des habitants. Ce serait contraire au soutien des agriculteurs annoncé par le gouvernement.
Mail 3068																	Mme ALLARD responsable de l'aménagement et de l'urbanisme à Serris a écrit : Copie de l'observation (manuscrite) déposée sur le registre de la commune de Serris.
Mail 3069		X			X												Une Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Non à l'urbanisation de Pontault Combault. Pour moi c'est non, non, et NON aux nouvelles constructions, Pontault est déjà pas mal bétonné depuis 10 ans que j'y habite, plus d'habitations va engendrer : une circulation encore plus importante aux heures de pointe et un manque de stationnement côté transports : Les bus sont surchargés Le RER est blindé et les voitures « bonne chance » car la N4 et la 104 à moins de partir aux aurores et rentrer très tard le soir (si bien sûr il n'y a pas accident ce qui est très fréquent) côté service public : Sur deux bureaux de poste il en reste qu'un, le commissariat de police a été transféré en partie à Torcy, Les écoles auront plus d'élèves (au fait j'avais bien entendu qu'il y aurait pas plus de 20 élèves par classe) la hausse de la pollution, plus d'incivilité, de délits. Alors arrêtons le massacre !!!! C'est pour toutes ces raisons que c'est un grand NON et de ce fait préserver ce petit côté campagne qu'il reste.
Mail 3070			X														M. BOUTHORS de Drancy a écrit : LE METRO A DRANCY. Etant président d'association ou nous recevons des délégations de villes jumelles, il serait temps que nous puissions NOUS AUSSI avoir un métro à DRANCY - 72000 Habitants et aucun métro, la seule ville ayant autant d'habitants à ne pas avoir un seul METRO !!!!! Je souhaite le METRO à DRANCY.
Mail 3071																	M. BOUTHORS de Drancy a écrit : Idem mail 3070
Mail 3072				X	X									X			M. HOUDARD de Paris a écrit : Mes idées sur le PLU Ile-de-France. 1/ Demandez à classer les rejets d'arbres et les arbres d'alignements, les rejets d'arbres sont souvent des arbres en bonne santé qui poussent seuls et beaucoup ont été coupé par la ville de paris au motif non classés. 2/ Demandez avec moi le classement de la petite ceinture parisienne patrimoine de l'Unesco. 3/demandez d'interdire d'euthanasier les animaux et les intégrer dans les parcs et jardins de la ville de paris ou en banlieue. 4/ demandez de retirer les filets métalliques qui tuent la faune aviaire et les espèces protégées. 5/demandez d'interdire la commercialisation des espaces verts comme le bois de Vincennes ou le bois de Boulogne ou le parc floral et de protéger la faune et la flore y compris Fontainebleau etc. 6/de ne plus considérer les arbres comme du mobilier urbain et de tous les classer pour le réchauffement climatique 7/de faire venir systématiquement pour des projets urbanismes des naturalistes, des experts, des associations et de construire autour de la nature de s'adapter à la faune et la flore qui existent avant le projet, d'interdire la destruction de la biodiversité ! 8/de demander un projet de loi pour considérer les arbres comme des êtres vivants qui nous donnent de l'oxygène et qui absorbent le CO2, il faut interdire de faire des travaux avec du béton et du ciment quand il y a la faune et la

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	flore et stopper les sols minéraux (interdire la super artificialisation des sols) et protéger les terres agricoles, récupérer l'eau des inondations et la distribuer sur les sols secs, faire interdire l'usage des méga bassines. 9/ s'opposer au projet urbanisme de GONESSE. 10/ s'opposer au projet urbanisme de l' autoroute A104 BIS. 11/ demandons à faire voter une loi à l'assemblée nationale pour ne plus considérer les arbres comme du mobilier pour lutter contre le réchauffement climatique. 12/ offrons des parcs publics pour les animaux. 13/ faisons respecter le vivant par des lois, que les animaux soient considérés et protégés avec des statuts légaux dans le code de l'environnement. 14/ l'élitage doit être fait avec des experts et il faut les former avec des associations ou experts. 15/ il faut sanctionner les administrations ou les entreprises privées quand ils détruisent la biodiversité.
Mail 3073				X											X	X	Mme MACE de Clichy a écrit : 1/Je demande de classer les rejets d'arbres et les arbres d'alignements, les rejets d'arbres sont souvent des arbres en bonne santé qui poussent seuls et beaucoup ont été coupé par la ville de paris au motif non classés. 2/Je demande avec moi le classement de la petite ceinture parisienne patrimoine de l'Unesco. 3/je demande d'interdire d'euthanasier les animaux et les intégrer dans les parcs et jardins de la ville de paris ou en banlieue. 4/Je demande de retirer les filets métalliques qui tuent la faune aviaire et les espèces protégées. 5/Je demande d'interdire la commercialisation des espaces verts comme le bois de Vincennes ou le bois de Boulogne ou le parc floral et de protéger la faune et la flore y compris Fontainebleau etc. 6/Je demande de ne plus considérer les arbres comme du mobilier urbain et de tous les classer pour le réchauffement climatique. 7/De faire venir systématiquement pour des projets urbanismes des naturalistes, des experts, des associations et de construire autour de la nature de s'adapter à la faune et la flore qui existent avant le projet, d'interdire la destruction de la biodiversité ! 8/De demander un projet de loi pour considérer les arbres comme des êtres vivants qui nous donnent de l'oxygène et qui absorbent le CO2, il faut interdire de faire des travaux avec du béton et du ciment quand il y a la faune et la flore et stopper les sols minéraux (interdire la superficialisation des sols) et protéger les terres agricoles, récupérer l'eau des inondations et la distribuer sur les sols secs, faire interdire l'usage des méga bassines. 9/ Je m'oppose au projet urbanisme de GONESSE. 10/ Je m'oppose au projet urbanisme de l' autoroute A104 BIS. 11/ Je demande à faire voter une loi à l'assemblée nationale pour ne plus considérer les arbres comme du mobilier pour lutter contre le réchauffement climatique. 12/Offrons des parcs publics pour les animaux. 13/ Faisons respecter le vivant par des lois, que les animaux soient considérés et protégés avec des statuts légaux dans le code de l'environnement. 14/ L'élitage doit être fait avec des experts et il faut les former avec des associations ou experts. 15/ Il faut sanctionner les administrations ou les entreprises privées quand ils détruisent la biodiversité.
Mail 3074		X															Un Anonyme d'Eaubonne a écrit : L'aménagement de notre ville semble une priorité sur sa densification : nous ne possédons toujours pas de réseaux tel enterrés, nos rues (Robinettes, Vergers, etc.) sont envahies de fils au-dessus de nos têtes, d'un autre âge, d'une

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3075		X		X													autre époque. Quand en serons-nous débarrassés ? Une Anonyme de Paris a écrit : Arrêter l'hyper centralisation. Quand j'observe la congestion du trafic routier, la saturation des RER, le développement de l'urbanisation, la densification et la concentration urbaine, l'augmentation du coût du logement lié notamment au développement du Grand Paris, je pense que nos élus se trompent à poursuivre cette orientation politique. L'île de France est saturée, les objectifs de la SDRIF sont antagonistes et irréalistes les efforts devraient porter sur un développement harmonieux d'aménagement de l'ensemble du territoire.
Mail 3076			X	X			X										Une Anonyme de Champs/Marne a écrit : Je m'oppose à ce projet. LIMITER LE DEVELOPPEMENT LOGISTIQUE DU TERRITOIRE. Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. exposés dans le Plan d'Aménagement Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. En effet, créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2 ; Cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN. La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations réglementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port.
Mail 3077														X		X	M. BEN MEDJKOUAH de Magnanville a écrit : Projet de construction d'une maison d'arrêt sur la commune de Magnanville. Habitant de la commune de Magnanville je m'oppose catégoriquement à la construction d'une maison d'arrêt sur la commune ! Ce projet reviendrait à supprimer 20 hectares de terres agricoles fertiles actuellement cultivées ! De plus ce projet prévoit la construction à 150 mètres des habitations, d'un lycée public de 1300 élèves, d'un lycée agricole, d'une maison de retraite pour personnes dépendantes. L'impact environnemental sera terrible sur notre commune. Sans parler des nuisances sonores et des effets sur la circulation routière déjà saturée à certaines heures.
Mail 3078			X	X							X						M. ALASSOEUR de Triel/Seine a écrit : Impact sur les milieux naturels et la santé. La préservation des continuités écologiques n'est pas suffisamment prise en compte dans le SDRIF. De la même manière, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, document qui identifie les continuités régionales et établit un plan d'action, est actuellement en cours de révision et ne peut donc être logiquement pris en compte pour ce projet. Il est incontestable que le projet routier porté par le département va fragmenter encore plus les habitats naturels alentours sans possibilité de retour en arrière. Ce projet appartient à un autre temps. Il n'est plus en accord avec les exigences de protection de l'environnement, met en péril la santé des habitants et viole les droits des

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3079		X		X									X				populations nomades qui vivent seulement à quelques mètres du tracé. Mme HILLER de Brou/Chantereine a écrit : Contestation projet immobilier. Habitante de la commune de Brou sur Chantereine, je vous voudrais vous affirmer mon opposition au projet du Schéma Directeur de la Région Ile de France-E arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1 009 logements (soit 3 175 logements en 2024 au lieu des 2 166 attendus) et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou sur Chantereine est la 57ème ville la plus pauvre d'Ile de France), il est difficile de développer des infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux...). De plus notre commune a connu entre 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques et continuer à urbaniser, c'est à dire imperméabiliser les sols va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier. Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des Breuilloises et Breuillois.
Mail 3080								X								X	Mme GUICHETEAU de Chelles a écrit : ERREUR MANIFESTE DE CLASSEMENT COMMUNE DE CHELLES. Je suis propriétaire sur la commune de Chelles de deux parcelles contiguës CA 233 et CA 234 pour une superficie de 912 m2. Ces parcelles sont le délaissé de l'expropriation de mon verger en 1987 (EP 78 pour 3153 m2 et EP 79 pour 4325 m2) pour la création d'un lotissement. Les parcelles expropriées étant viabilisées, la viabilité a été rétablie sur le délaissé (eaux, tout à l'égout, eaux pluviales) ces réseaux raccordés à ceux du lotissement construit sur les parcelles expropriées. Compte tenu de leur surface et de l'accès par le lotissement qui est inadapté aux engins et matériel agricoles mes parcelles CA 233 ET CA 234 sont inexploitable d'un point de vue agricole. Le classement de ces parcelles en "ZONE VERTE" inconstructible relève d'une erreur manifeste. Agé de 68 ans, je dois céder mon exploitation située à Grésés, pour faire valoir mes droits à la retraite. Je souhaite que ces parcelles redeviennent constructibles pour pouvoir y construire une habitation.
Mail 3081			X	X	X		X										Une Anonyme d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Contre la construction de 1500 logement à Ozoir la Ferrière. Je viens d'apprendre que notre commune envisage de construire 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles et le long de la départementale RD354. C'est scandaleux ! Cette route est en permanence bouchée, En effet il s'agit de la seule route qui permet aux personnes de Lésigny, Férolles Attilly, Clos de la vigne d'Ozoir de rejoindre la N4 à l'entrée de la ville. L'entrée de la ville étant un goulot d'étranglement car pour rejoindre la N4 direction Melun, il faut traverser la ville et pour la rejoindre direction Paris franchir deux ronds-points qui sont saturés car à l'heure où les personnes partent ou rentrent du travail, en même temps un bon nombre de parents venant de diverses communes alentour déposer leurs enfants à l'école Privée Sainte Thérèse provoquant des bouchons en masse sur la N4 et la RD354 aux heures d'influences matin et soir. Le rond-point de la sortie d'Ozoir est déjà aujourd'hui un point noir de la circulation. C'est déjà aujourd'hui à la limite du supportable, je n'ose imaginer avec 1500 logements supplémentaires ! De plus l'endroit n'est pas du tout adapté car à l'autre bout de la ville par rapport à la gare, très peu desservi par les transports, il y a d'autres solution à envisager que cette catastrophe sur le plan routier et écologique. Votre projet prône la préservation de la nature et des terres agricoles, la préservation du cadre de vie, je vie au clos de la vigne et j'aime cet environnement préservé et souhaite qu'il le reste ! Il ne faut pas accepter la demande de la CCPB concernant ce projet, le reste est très bien pensé et plein de bon sens à l'exception de ce

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3082					X										X		projet. DITES NON !! Mme BLANCHOT de Vanves a écrit : Préserveons la nature si nous voulons survivre. A l'heure d'un réchauffement climatique évident, constaté, d'une pollution que l'on n'arrive pas à contenir et qui va aller en s'intensifiant il me semble évident de maintenir et de protéger le plus possible les arbres, les espaces verts et aussi d'en créer de plus en plus.
Mail 3083			X						X								M. et Mme MOREAU d'Andrésy ont écrit : NON A L'A104 BIS. Contrairement à ce que pense une partie de la population andrésienne, ce projet ne ralentira pas le flot des voitures et camions qui encombrent, chaque jour, la D55. Il est prouvé que le flux en sera augmenté, avec toutes les nuisances que cela engendre : bruit, odeurs de carburants et autres, encombrements rendant cet axe -qui relie Carrières-sous-Poissy, Andrésy, jusqu'à Conflans-Ste-Honorine d'un côté et Maurecourt de l'autre, dangereux et malsain, mettant à mal la santé des habitants, et des écoliers, limitrophes de cet axe déjà extrêmement impacté par les vapeurs lâchées par les pots d'échappement ! Des dizaines d'école et crèches sont en cause, leur environnement ne semblant pas interpeler nos élus !!! Il s'agit là d'une CATASTROPHE ECOLOGIQUE concertée, les décideurs n'ignorant rien de la situation actuelle -déjà assez problématique, entre les lignes aériennes assourdissantes et polluantes à merci, puisque ne respectant pas la loi les obligeant à certaines distances des habitations, et les encombrements de cette fameuse CD55. La santé de leurs concitoyens devrait pourtant être leur principal "cheval de bataille", car elle impacte également leur pouvoir d'achat, et le budget des communes, et par ricochet : les impôts supportés par leurs habitants !!! La colère gronde... Ecologistes -ou pas- nous nous devons de préserver notre patrimoine -mieux que ne le font nos élus !!! Portons plainte, s'il le faut...
Mail 3084		X															Un Anonyme d'Eaubonne a écrit : Densification île de France. Cibler des zones de bureaux / zones artisanales pour y mettre des habitations. Ne pas densifier les secteurs où il y a du collectif. Trop de collectifs, ça entraîne des incivilités, problèmes de bruits, etc... Détruire des vieux collectifs denses pour avoir des espaces verts. Mieux vaut cibler des bouts de quartiers pavillonnaire pour mettre des petits immeubles que de rajouter du collectif à du collectif.
Mail 3085			X														M. GUYOT d'Eaubonne a écrit : Connecter le 95 au Grand Paris. Que la ligne H soit connectée à la gare de Pleyel. Connecter les gares du 95 à la ligne 15 du Gand Paris. Limiter à 50 km h toute l'Île-de-France aux heures de pointes pour favoriser l'usage des 2 roues électriques et ainsi limiter les bouchons.
Mail 3086				X		X											Mme LUXEMBOURG de Gennevilliers a écrit : Désaccord avec le projet de SDRIF-E. Je tiens à exprimer mon profond désaccord avec le projet de SDRIFE proposé par Madame Péresse. En effet, ce projet ignore les problèmes majeurs auxquels nous devons faire face dans le domaine du logement social. A l'heure où le rapport de la Fondation Abbé-Pierre alerte sur l'état du mal logement en 2024 et l'importance cruciale de construire des logements destinés aux ménages modestes, la proposition de réduire la part de logements sociaux, sous couvert d'un amendement dit « anti-ghetto », m'inquiète profondément. Cette proposition, qui se trouve traduite dans l'orientation réglementaire 59, semble refléter une vision simpliste et discriminatoire, qui associe le logement

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	social à divers maux sociaux, sans reconnaître son rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion et la précarité. La perspective de voir diminuer l'aide régionale aux communes comptant plus de 30% de logements sociaux est particulièrement alarmante. Cette mesure risque d'aggraver la crise du logement que nous vivons, avec une liste et des délais d'attente des demandeurs de logement qui ne cesse de s'allonger, atteignant des chiffres sans précédent. Il est inacceptable de constater que, dans notre région, des enfants dorment dans la rue ou dans des conditions précaires, faute de places suffisantes dans l'hébergement d'urgence. Là encore le rapport de la Fondation Abbé-Pierre est édifiant. Cela nous rappelle des images que nous pensions appartenir au passé, et souligne l'urgence de construire des logements d'urgence accessibles dans toutes les villes de la Métropole. Cette mesure conduirait à éloigner les zones d'habitation des zones d'emploi, qui affecte tant la qualité de vie des salariés que la dynamique économique. La nécessité de développer du logement social à proximité des zones d'activité est plus pressante que jamais, pour favoriser la création d'emplois, rapprocher le logement de l'emploi et combattre l'étalement urbain. L'appel du maire de Gennevilliers lors du Conseil municipal du 20 décembre 2023 à respecter les choix locaux et à permettre aux maires désireux de construire des logements sociaux de pouvoir poursuivre leurs projets est essentiel. Il est impératif de défendre une vision solidaire du logement face à des orientations qui favorisent la gentrification accélérée de la Métropole et exacerbe la crise du logement social. Pour ces raisons, je demande qu'un avis défavorable soit opposé au projet de SDRIF-E.
Mail 3087			X													X	M. TISSINIE de Montmorency a écrit : Portion EST du BIP. Par la présente, je souhaite clairement exprimer mon désaccord sur la construction de la portion EST du BIP. Raisons : destruction des espaces naturels et augmentation des émissions CO2.
Mail 3088																X	M. MARCHANDEAU 1^{er} adjoint à la mairie d'Anet/Marne a écrit : Observation relative aux EnR, Liste d'exceptions à la bande des 50 mètres. Dans le cadre du développement des EnR nous proposons l'observation suivante : Proposition permettant le développement des énergies renouvelables La région IDF est très en retard sur ses objectifs de développement des énergies renouvelables. Pour 2040, il faudrait multiplier par 28 la production d'énergie solaire afin d'atteindre l'objectif de production annuel ciblé entre 5,9 et 7 TWh. Or l'implantation de champ photovoltaïque peut rencontrer certains obstacles. Dans le nord 77, sur un terrain dégradé à très faible potentiel agricole situé sur une ancienne carrière remblayée en terre sableuse, tous les indicateurs sont réunis pour permettre de développer un projet de parc photovoltaïque. Mais ce projet se trouvant en limite d'un massif boisé de plus de 100 ha, il risque d'être bloqué car le SDRIF actuel impose qu'aucune nouvelle urbanisation ne soit implantée dans la bande des 50 mètres, bien que le projet soit d'intérêt public. Proposition : Une liste d'exceptions à cette bande des 50 mètres existe déjà dans le SDRIF actuel, il faudrait la compléter avec des installations photovoltaïques, qui sont d'intérêt public, à condition que celles-ci respectent la non-artificialisation des sols, la réversibilité de leur installation et l'absence d'impact sur les lisières de bois. Nous vous informons d'un cas concret relatif aux conséquences d'une réglementation aussi excessive que contraignante : Sur la Commune il a été créé un parc solaire de 17,3 MW crête au lieu dit Les Gabots https://www.akuoenergy.com/presse/act-e-inaugure-la-centrale-solaire-les-gabots-unesdes-plus-grandes-de-la-region-ile-de Inaugurée par Jean-Philippe DUGOINCLEMENT. A la demande d'ENEDIS le gestionnaire a sollicité en 2022 un permis pour la création d'une centrale de stockage par batterie (25 MW). Le projet a dû être abandonné en raison du non-respect de la bande des 50 mètres, avant d'être autorisé un an plus tard sur la base d'une implantation ad hoc certes, mais moins cohérente en termes techniques.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3089			X		X											X	Mme GAGNY de Deuil-la-Barre a écrit : Ave du Parisis Est. Je suis surpris de voir figurer au SDRIF ce trop vieux projet, inutile et destructeur, qui viendrait ajouter de la pollution supplémentaire à celle d'ADP Roissy dont nous devons supporter les conséquences sans qu'aucun élu ne nous soutienne. Vous vous faites endormir par le Conseil Départemental du 95 dont la seule finalité est d'imposer cette voie rapide dans son ensemble jusqu'à Soisy. Ce pour plaire à certains de ses membres qui ne veulent plus voir leur ville traversée par les véhicules arrivant de la D170 en provenance de l'A15. Mais c'est un mauvais calcul, car le trafic induit par cette nouvelle voie augmentera les nuisances dans la Vallée de Montmorency, détruira des espaces verts tellement nécessaires et impactera nombre de nos enfants dont les écoles se trouvent le long de cette future artère. Je vous demande de retirer ce projet de votre SDRIF (que vous qualifiez de E à tort)
Mail 3090		X															M. LEVREY de Brou/Chantereine a écrit : Opposition au projet SDRIF-E. Habitant de la commune de Brou-sur-Chantereine, je voudrais vous affirmer mon opposition au projet du Schéma Directeur de la Région Île-de-France-E arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu des 2166 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou-sur-Chantereine est la 57ème ville la plus pauvre d'Île-de-France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux...). De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques, et, continuer à urbaniser, c'est-à-dire à imperméabiliser les sols va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier. Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des Breuilloises et Breuillois.
Mail 3091					X		X									X	M. EL KHALLOUKI de Deuil-la-Barre a écrit : Non à l'avenue du Parisis Est ou Ouest, BIP. Page 145, projet 26 que vous voudriez voir réalisé d'ici 2040, figure l'Ave du Parisis Est appeler aussi BIP. Je trouve ce projet inutile pour les riverains et l'impact environnemental serait tellement négatif que ça ne sert à rien de dépenser une telle somme pour gagner 5' pour aller à Roissy où nous n'allons que 3 à 4 fois par an. Cette route détruirait notre cadre de vie et une partie de la nature préservée qui nous entoure. Aussi je dis non à cette Avenue, gardez cet argent pour des choses plus utiles.
Mail 3092															X		M. MANTOUX de Noisy-le-Grand a écrit : Aérodrome de Lognes – Émerainville. Habitant à Noisy-le-Grand le quartier des Richardets, je subis depuis plus de 30 ans les nuisances sonores importantes causées par les avions de tourisme de l'aérodrome de Lognes - Émerainville. Pétitions, soutien à l'association de défense des riverains, rien n'y a fait, et il n'y a aucun moyen de faire en sorte que les pilotes respectent la réglementation. Par ailleurs depuis 30 ans, la planète entière a pris largement conscience de l'urgence climatique, et de l'absurdité de comportements individuels totalement égoïstes et futiles qui ne font qu'aggraver la catastrophe climatique en cours. Je pose ouvertement la question de la fermeture pure et simple de l'aérodrome de Lognes - Émerainville, qui semble être la seule solution aux nuisances créées par des personnes se moquant éperdument du voisinage, tout comme elles se moquent éperdument des enjeux de pollution et de climat qui sont pourtant d'une importance tout simplement primordiale. Il y a plus de 30 ans que cela dure (du moins en ce qui me

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	concerne ; plus certainement pour d'autres habitants de la région) ; aucune discussion, aucune négociation ne fera avancer les choses plus qu'elles ne l'ont fait dans le passé ; et il y a urgence.
Mail 3093					X												Mme TRONCHET de Paris a écrit : Protection du vivant. Merci de ne plus considérer les arbres comme du mobilier urbain et de les mettre sous haute protection juridique car ils protègent les citoyens face aux canicules annoncées, merci de ne pas commercialiser le parc floral, les bois de Vincennes et de Boulogne, les forêts d'île de France, et de tout mettre en œuvre pour que les terres agricoles du bassin parisien ne soient pas artificialisées. Bref, protéger la biodiversité partout et en toute circonstance, que cela devienne une priorité absolue.
Mail 3094			X				X		X							X	M. VIGUIE de Deuil-la-Barre a écrit : Arguments pour annuler le BIP. La portion Est de l'Avenue du Parisien n'a aucune utilité seule. Elle avait été relancée en 2012 pour fluidifier l'accès à Europa City et le Dôme à Sarcelles, deux projets abandonnés depuis. L'A104 relie déjà aujourd'hui l'A1 et la RD 301, elle n'est pas saturée sur cette portion. C'est un leurre du Conseil Départemental pour nous imposer la portion Ouest. Le BIP amènerait des milliers de voitures et de camions dans nos villes. Une forte pollution atmosphérique et sonore : le BIP menacerait la santé et la qualité de vie des habitants ! Un danger pour 7000 enfants dont les écoles sont situées le long du tracé. Destruction des espaces naturels. Augmentation des missions de CO2. Un projet du siècle dernier, qui date des années 30 !
Mail 3095																	Mme CECCARELLI-LE GUEN avocate associée a écrit : Sanctuarisation du site de "La Sapinière" situé sur la commune de Garges-Lès-Gonesse au sein de l'armature verte du SDRIF-E -observations déposées au nom de la société ALSEI Entreprise, actionnaire de la société FAP aménagement, elle-même actionnaire unique de la société Immobilière La Fontaine aux Prêtres SAS et propriétaire majoritaire d'un terrain appelé « La Sapinière » situé sur le territoire de la commune de Garges-Lès-Gonesse. Dans le cadre du schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF-E) arrêté par le Conseil régional le 12 juillet 2023, le terrain correspond à un espace où il convient « sanctuariser l'armature verte ». En pièce jointe dans un document de 8 pages l'intéressée argumente cette situation :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Une telle considération résulte toutefois d'une erreur manifeste d'appréciation au regard des caractéristiques du terrain qui ne présente aucun intérêt écologique justifiant qu'il soit sanctuarisé et ne répond à aucun service écosystémique indispensable au bien être humain.</p> <p>Or, la sanctuarisation du terrain au sein de l'armature verte dans les documents graphiques du SDRIF-E n'est pas dépourvue de conséquences dès lors que les plans locaux d'urbanisme (PLU) locaux doivent être rendus compatibles avec ce document.</p> <p>Cette compatibilité passe notamment par le classement de terrains sanctuarisés au sein de l'armature verte du SDRIF-E en zone naturelle dans les PLU locaux. À titre d'illustration, le PLU de Garges-Lès-Gonesse, dans le cadre de sa révision approuvée le 26 juin 2023, a classé ce terrain, qui relevait initialement d'une zone AU, pour partie en zone N et pour partie en zone ZAU (ce classement a été contesté devant le juge administratif pour les mêmes raisons que celles qui sont détaillées ci-dessus).</p> <p><u>C'est pourtant à tort que ce terrain a été fléché comme devant être sanctuarisé au sein de l'armature verte.</u></p> <p>Aux fins de faire modifier le fléchage de ce terrain comme devant être sanctuarisé au sein de l'armature verte, et le classement du terrain en zone naturelle en découlant, les observations suivantes doivent être présentées à la commission d'enquête.</p> <p>Compte tenu du fait que le terrain ne répond à aucun des services écosystémiques indispensables au bien être humain visés par le SDRIF-E, rien ne justifie qu'il soit sanctuarisé au sein de l'armature verte.</p> <p>La nécessité de sanctuariser le terrain au sein de l'armature verte, en tant qu'il présenterait un intérêt pour la biodiversité résulte donc d'une erreur manifeste d'appréciation.</p> <p>Force est donc de constater que le terrain ne présente aucune justification à relever de l'armature verte.</p> <p>Ce constat conduira nécessairement la commission d'enquête à émettre un avis défavorable et le Conseil régional à supprimer celle-ci.</p>
Mail 3096		X															<p>Une Anonyme d'Eaubonne a écrit : Non au SDRIF-E. Je ne suis pas d'accord qu'il faille créer 17 % de logements en plus dans une ville super dense comme Eaubonne. Créer plus de logements signifierait avoir moins de maisons et plus d'immeubles, car la ville n'a plus aucun endroit</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3097							X							X		X	où se développer. Une Anonyme de Magnanville a écrit : L'emplacement de la prison de Magnanville. Il y a déjà assez d'insécurité dans nos communes pour mettre un pénitencier proche des zones pavillonnaires ce qui aura comme conséquences de mettre en danger les habitants les plus directs en cas d'évasion, dégrader le cadre de vie de ces habitants et ainsi faire baisser les prix de ces biens immobiliers. Il a déjà assez de zones industrielles quasi abandonnées qui pourraient servir justement de zones pour pénitenciers. Ainsi les zones agricoles restent intactes et les zones pavillonnaires restent au calme comme cela est recherché par les propriétaires...
Mail 3098				X													M. LECLERC de Cernay-la-Ville a écrit : Mareil-Marly - armature verte. Une seule remarque pour ma part, concernant l'armature verte à protéger et conserver à Mareil-Marly. J'ai habité plusieurs années en bordure des anciens vergers sur le coteau de Mareil-Marly, dont bon nombre sont devenus des friches variées et fréquentées par plusieurs espèces protégées et en déclin (notamment des salamandres et tritons palmés, mais aussi plusieurs rapaces : chouettes hulottes, faucons crécerelles, buses variables ou épervier, pour ceux que j'y ai directement observés moi-même). La mairie lors de la définition du dernier PLU a fait un classement important de ces parcelles en zone N, pour les conserver, et je trouve très dommage que l'on ne retrouve qu'une portion de ces parcelles en zone N reprises en tant qu'armature verte à protéger pour Mareil-Marly, aussi je souhaiterais que l'ensemble de cette zone N dans le PLU de Mareil-Marly (33 hectares) soit bien reprise comme zone naturelle à conserver.
Mail 3099																	Mme CECCARELLI-LE GUEN avocate a écrit : Idem mail 3095
Mail 3100				X				X									Mme CALLET de Paris a écrit : 1/ Protéger les arbres d'alignement et les rejets d'arbres qui sont souvent en bonne santé, poussent seuls, mais sont souvent coupés par la ville de Paris au motif qu'ils ne sont pas classés - Ne plus considérer les arbres comme du mobilier urbain et les classer tous pour lutter contre le réchauffement climatique > Interdire la commercialisation des espaces verts comme le bois de Vincennes ou le bois de Boulogne ou le parc floral, très menacés voire saccagés actuellement et globalement, protéger la faune et la flore. 2/La petite ceinture parisienne devrait être classée au patrimoine de l'Unesco. 3/Au lieu d'euthanasier les animaux ils pourraient être intégrés dans les parcs et jardins de la ville de Paris ou en banlieue. 4/Retirer les filets métalliques qui tuent la faune aviaire et les espèces protégées. 5/Tout projet d'urbanisme devrait être partagé avec des naturalistes, des experts, des associations ... afin de construire autour de la nature, de s'adapter à la faune et la flore existant avant le projet et non l'inverse et la destruction de la biodiversité devrait être interdite systématiquement > Un projet de loi est nécessaire pour considérer les arbres comme des êtres vivants qui nous donnent de l'oxygène et qui absorbent le CO2, interdire les travaux avec du béton et du ciment quand la faune et la flore sont présentes et stopper les sols minéraux (interdire l'artificialisation des sols) et protéger les terres agricoles récupérer l'eau des inondations et la distribuer sur les sols secs, faire interdire l'usage des méga bassines totalement inégalement 5/S'opposer définitivement à tous projets d'urbanisme sur les terres fertiles de GONESSE 6/S'opposer au projet d'urbanisme de l'autoroute A104 BIS 7/ De véritables anticipations des projets des administrations ou entreprises privées destructrices de la biodiversité devraient être systématiques pour éviter les

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3101			X			X											trop fréquents "faits accomplis"
Mail 3102		X														X	<p>Une Anonyme de Chatenay-Malabry a écrit : Le prolongement de la ligne 4 du métro parisien jusqu'à Châtenay-Malabry. C'est avec satisfaction que je constate le projet de prolongement du métro parisien vers notre ville. Ce développement est non seulement une excellente opportunité pour améliorer la mobilité urbaine, mais est également un moyen d'accroître l'attractivité de notre ville. Ce projet est susceptible d'impulser une dynamique positive en matière de développement économique et social. Il est crucial que nous soutenions ce projet d'extension du métro qui représente une véritable chance pour notre ville.</p> <p>Mme JAUTEE de Pontault-Combault a écrit : Depuis plus de 20 ans que nous habitons Pontault nous avons vu une urbanisation galopante de cette commune. Malheureusement les infrastructures routières n'ont pas suivi et les transports en commun non plus. Exemple : Dépassé le tunnel qui passe sous le RER E reliant Pontault et Emerainville. Il y a des bouchons énormes dès 16h30. Que dire du RER E dont un sur deux s'arrête à Villiers/marne. Les rames sont blindées aux heures de pointe. Comment Pontault pourra absorber 3000 logements en quelques années puisque déjà saturée !!! La municipalité va démarrer les travaux pour une coulée verte et c'est super. Mais si en même temps on bétonne en construisant des immeubles encore plus hauts c'est incohérent. Nous avons choisi de vivre à Pontault car elle reste une ville encore relativement verdoyante et nous tenons à ce qu'elle le reste. Donc NON A CE ROJET.</p>
Mail 3103		X												X			<p>M. BINGANGOYE de Brou/Chantereine a écrit : Habitant la commune de Brou-sur-Chantereine, je voudrais vous affirmer mon opposition au projet du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France-E arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu des 2166 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou-sur-Chantereine est la 57ème ville la plus pauvre d'Ile-de-France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux...) De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques, et, continuer à urbaniser, c'est-à-dire à imperméabiliser les sols va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier. Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des Breuilloises et Breuillois.</p>
Mail 3104		X															<p>M. MACHU Secrétaire général de « 60 millions de piétons » a écrit : L'intéressé dépose un document relatif à la marche à pied en IDF.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires												
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p>												
																	<div data-bbox="1317 475 1579 574"> <h2>60 MILLIONS DE PIÉTONS</h2> </div> <p data-bbox="1317 598 1444 614">Le 22 février 2024</p> <p data-bbox="1317 638 1668 654">À l'attention de la Commission d'enquête publique</p> <p data-bbox="1556 678 1713 694">REVISION DU SDRIF-E</p> <p data-bbox="1534 718 1736 734">Contribution de l'association</p> <p data-bbox="1321 758 1948 798">La marche à pied, la mobilité la moins carbonée, encore la grande oubliée des transports en Ile de France</p> <p data-bbox="1317 821 1960 925">Dans le cadre de la révision du SDRIF, soumis à l'enquête publique, la Région Île-de-France a parmi ses objectifs à l'horizon 2 040 de décarboner les transports. Pour y parvenir, la Région propose quelques mesures dont celle de construire une région des 20 minutes où tous les équipements seraient accessibles en moins de 20 minutes de transport. Pour ce faire, elle veut développer les mobilités actives : la marche à pied et le vélo.</p> <p data-bbox="1317 949 1948 989">Dans son diagnostic, le projet rappelle, justement, que 40% des déplacements en Ile de France se font à pied. La marche à pied est bien la première des mobilités en Ile de France.</p> <p data-bbox="1317 1013 1937 1053">L'association « 60 Millions de Piétons » rappelle régulièrement que la marche à pied est la mobilité, de loin, la moins carbonée comme la mise en évidence l'ADEME.</p> <div data-bbox="1317 1077 1680 1252"> <table border="1"> <caption>Émissions de CO2 par km (g/km)</caption> <thead> <tr> <th>Mode de transport</th> <th>Émissions (g/km)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Marche à pied</td> <td>~0,00</td> </tr> <tr> <td>Vélo</td> <td>~0,05</td> </tr> <tr> <td>Transport en commun</td> <td>~0,10</td> </tr> <tr> <td>Covoiturage</td> <td>~0,15</td> </tr> <tr> <td>Voiture particulière</td> <td>~0,20</td> </tr> </tbody> </table> </div> <p data-bbox="1691 1093 1960 1212">La marche à pied a également d'autres vertus positives : elle est totalement non polluante. Elle est gratuite pour le piéton. Elle est bonne pour la santé et elle crée du lien social.</p> <p data-bbox="1317 1236 1960 1316">Il en résulte que, dans le cadre de son SDRIF-E, la marche à pied devrait être omniprésente avec des objectifs de développement de sa part modale directe et indirecte et des moyens pour la soutenir.</p> <p data-bbox="1317 1340 1960 1396">Augmenter la part modale directe correspond à inciter les usagers des modes de transports individuels de l'abandonner pour se déplacer à pied. Ainsi, plus de 42% des personnes se rendant en voiture à leur travail situé à moins d'un km de leur domicile sont concernées.</p>	Mode de transport	Émissions (g/km)	Marche à pied	~0,00	Vélo	~0,05	Transport en commun	~0,10	Covoiturage	~0,15	Voiture particulière	~0,20
Mode de transport	Émissions (g/km)																												
Marche à pied	~0,00																												
Vélo	~0,05																												
Transport en commun	~0,10																												
Covoiturage	~0,15																												
Voiture particulière	~0,20																												

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Augmenter la part modale indirecte revient à prendre en considération ce que l'on appelle « la marche intermodale ». 82% des personnes utilisant leur voiture pour prendre un transport collectif habitent à moins d'un km d'une gare ferrée ou routière.</p> <p>Autant de parcours qui doivent être encouragés pour se faire à pied.</p> <p>Les transports collectifs jumelés à la marche sont les alternatives pour réduire l'usage des transports individuels.</p> <p>Avoir une politique de mobilité piétonne sur le territoire francilien est donc impératif dans l'esprit de cette révision du SDRIF et pourtant elle a été totalement oubliée de cette révision. Certes, il y a bien l'objectif d'avoir tous les équipements accessibles en moins de 20 minutes de transport mais le projet ne propose aucun accompagnement pour inciter à le faire à pied. Certes, il y a bien d'afficher dans les priorités d'améliorer la mobilité des Franciliens grâce à des modes de transport robustes, décarbonés et de proximité. La région dit poursuivre le développement des mobilités actives pour améliorer la robustesse d système de déplacement, le polycentrisme régional et la qualité de vie des franciliens.</p> <p>Certes, le SDRIF-E dit porter une vision renouvelée de l'aménagement des espaces publics, reposant sur les principes de leur accessibilité à tous (personnes en situation de handicap, accompagnées de jeunes enfants, âgées, etc.), induisant un certain niveau de services, de design (mobilier urbain, signalisation, etc.), de sécurité (ambiance sonore et lumineuse, etc.), ainsi que leur continuité marchable et cyclable.</p> <p>Force est cependant de constater que ce projet de révision ne propose aucun objectif et aucun moyen pour promouvoir la marche à pied, première des mobilités actives. Le chapitre 5 est totalement muet à mettre en tête des priorités les aménagements dédiés à la marche. Notons d'ailleurs que, si le vélo et la marche à pied sont considérés dans ce projet comme deux modes équivalents, ils ne sont pas traités à égalité dans les efforts consentis, puisque ceux sur la marche à pied se résument qu'à des vœux pieux.</p> <p>Certes, le projet propose de conforter la place des modes actifs dans l'espace public de la voirie et dans la mobilité quotidienne des franciliens. Le projet reconnaît que la marche joue aussi un rôle primordial dans la vie de beaucoup de Franciliens. C'est, en nombre de déplacements, le premier mode de déplacement dans la région, du fait de la densité exceptionnelle du cœur de l'agglomération parisienne. Modes non polluants par excellence, permettant de réinvestir l'espace public et d'améliorer la santé par l'exercice physique, le vélo et la marche sont en profonde résonance avec les envies de proximité des Franciliens. Le projet conclue qu'il importe donc de les favoriser par des aménagements adéquats.</p> <p>Hélas, le projet n'est pas plus précis parce qu'il entend par aménagements adéquats pour la marche à pied. Le projet ne dit pas comment conforter comme la marche à pied comme mode de déplacement local pertinents, y compris dans les espaces ruraux, ni comment accorder dans la voirie urbaine (voies de desserte locales mais aussi axes urbains structurants), à la marche à pied une place plus importante qui est nécessaire pour favoriser la transition vers un système de mobilités plus partagé et permettant de répondre aux enjeux environnementaux et</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p>
																	<p>climatiques. Si le projet constate que l'essor de la marche, incontournable pour décarboner les mobilités, permet également de rendre la ville plus apaisée, il ne dit pas comment la Région se propose de faire pour la développer : dans ce sens et comment rendre l'espace urbain plus attractif.</p> <p>La Région se propose aucune mesure opérationnelle pour concrétiser son affirmation que certains espaces aujourd'hui dédiés à la voirie circulée et au stationnement (plus des deux tiers des espaces publics urbains) devraient évoluer pour accueillir également d'autres fonctions et répondre aux défis sociaux, climatiques et environnementaux. La Région affirme que l'amélioration des continuités piétonnes et cyclables ainsi que de l'ensemble des déplacements, notamment des personnes à mobilité réduite, sont des objectifs d'intérêt régional mais là encore aucune mesure opérationnelle n'est proposé pour la marche à pied et pour les personnes à mobilité réduite.</p> <p>Le projet de SDRIF met surtout l'accent sur l'objectif de faire du vélo un transport de masse grâce à un réseau structurant. C'est le VIF. Les objectifs sont louables puisqu'ils visent à réduire l'usage de la voiture et la pression sur les transports collectifs. Ils visent aussi à inciter la pratique d'une activité physique. Le vélo procure des bénéfices pour la santé et contribue à l'atteinte des objectifs de sobriété énergétique). Pour porter le développement du vélo en tant que véritable transport de masse sur l'ensemble du territoire régional, il est nécessaire de concevoir des infrastructures de grande qualité, continues, sécurisées, capacitaires et structurantes.</p> <p>Force est constater que les 14 lignes du réseau VIF ne présentent pas actuellement toutes les garanties de sécurité pour le cycliste mais aussi pour le piéton. L'association a déjà alerté les comités de lignes animés par la Région sur ce problème. Le projet prévoit des rabattements sur ce réseau qui pourraient exposer davantage le piéton.</p> <p>Pour ces motifs de sécurité, l'association demande que des enquêtes publiques soient menées pour la réalisation de ces pistes cyclables, afin d'assurer la prise en compte la sécurité des piétons dans ces aménagements et demande des visites de sécurité avant mise en service comme cela se pratique lors de l'ouverture des établissements ouverts aux publics.</p> <p>L'association demande que ce SDRIF retienne comme objectif opérationnel d'aider les collectivités à promouvoir la mobilité piétonne, en les aidant par exemple à financer des programmes de remise à niveau des trottoirs proposent, à savoir des trottoirs en continue, non encombrés, plus accessibles aux personnes en situation de handicap. Le projet prévoit bien des investissements comme l'aide pour réaliser 1 200 km d'itinéraires cyclables ou des places gratuites de parking pour les abonnés Navigo ou une aide au covoiturage. Il serait normal que le projet de SDRIF prévoit des investissements pour la mobilité la moins carbonée. la marche à pied.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>L'encadré sur les investissements : Où est la marche à pied ?</p> <p>Des investissements pour des mobilités moins carbonées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 200 km d'itinéraires cyclables France au titre des plans régionaux ; • 3 200 bus propres (électriques, Bio-OMV, hybrides) en circulation dans le cadre de l'objectif 200 % bus propres en 2025 ; • 10 000 nouvelles places de parking vélo gratuites dans les gares pour les abonnés Navigo en vue de favoriser le report modal vers les transports collectifs ; • Mise en service du plus grand service public européen de location de vélos à assistance électrique (VAE) avec 30 000 vélos à disposition des Français ; • Plus de 200 000 aides à l'achat de vélos vélos aux Trans'Éco par (RFM) ; • Création de voies réservées aux bus sur les autoroutes A10 et A12 pour changer le modèle de la route en Île-de-France ; • Aide au covoiturage tant aux conducteurs (jusqu'à 150 €/mois) qu'aux passagers (gratuité de covoiturage pour les abonnés Navigo) ; • Création d'un label autopartage pour encourager les mobilités sobres, propres et partagées et garantir la qualité de service des 4 opérateurs d'autopartage labellisés. <p>Rendre nos trottoirs praticables ne demande pas des investissements aussi importants. Cela demande davantage un budget d'entretien. Le fait d'afficher une aide serait un signal fort d'accorder à la marche à pied la place prioritaire qui devrait lui revenir.</p> <p>Le projet de SDRIF-E insiste beaucoup sur les investissements pour prolonger l'un des réseaux de transports en commun les plus denses au monde avec une quarantaine de prolongements et de principes de liaisons supplémentaires. Le Grand Paris Express serait complété par des connexions de moindre volume mais tout aussi utiles à l'aide des tramways. Pour autant, le projet est muet sur le réseau bus de surface, celui largement utilisée par les personnes âgées et les personnes en situation de handicap qui complètent leur rayon de mobilité avec la marche à pied.</p>  <p>Ce réseau mériterait d'être repensé dans ses itinéraires et dans la fréquence de ces arrêts, notamment en Grande Couronne où l'usage de la voiture est très privilégié.</p> <p>De surcroît, la marche à pied et les transports de surface présente plus d'intérêt que le vélo qui correspond à une sociologie différente et qui est plus tributaire de la météorologie.</p> <p>L'amélioration à l'accès aux services et aux équipements est aussi un objectif de la Région. La région affirme que l'Île-de-France se caractériserait déjà par un meilleur accès aux équipements et aux services que dans le reste du pays, grâce à la densité et à la compacité urbaine du territoire régional. Pour autant, le Projet de SDRIF-E présente un tableau (ci-contre) où l'on constate que des progrès sont à faire pour rendre accessible à un grand nombre d'habitants la possibilité de rendre à pied des pôles d'équipements.</p> <p>La Région veut créer un report modal important vers les transports collectifs, synonyme de décarbonation et de décongestionnement du réseau routier, et à même de bénéficier plus largement aux territoires de la grande couronne. La Région annonce que la conduite</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>du projet d'infrastructure permettra à 90 % des Franciliens d'avoir une gare ou une station à moins de 2 kilomètres à vol d'oiseau de leur domicile à l'horizon 2030 (contre 83 % aujourd'hui) avec comme ambition forte en termes de rabattement et d'intermodalité, dans l'ensemble de ses volets Si la région constate que la marche est aujourd'hui le premier mode rabattement vers les gares, force est de constater que la marche soit encore davantage le premier mode rabattement vers les gares ne se traduit par aucune proposition concrète.</p> <p>Le projet de SDRIF-E note que des différences sont importantes entre Paris et les départements de petite couronne d'une part, où deux habitants sur trois ont accès à la gamme complète de commerces de proximité en 15 minutes à pied, et la grande couronne où cet accès de proximité n'est possible que pour un habitant sur cinq. Près de 350 000 habitants de grande couronne n'ont ainsi pas de commerce près de chez eux. L'enjeu de l'accessibilité se pose également pour les équipements sportifs.</p> <p>Malgré ce constat, le projet de SDRIF ne propose aucune mesure en matière de planification et de contrainte urbanistique pour y remédier.</p> <p>Parmi les autres objectifs, la région veut inciter les villes à se végétaliser, notamment l'espace public. L'association considère que c'est un objectif important dans la mesure où il a pour objectif de proposer davantage d'ombre aux piétons. Pour autant, l'association ne souhaite pas que cette végétalisation soit prise sur l'espace piéton déjà restreint.</p> <p>Enfin, preuve significative que la mobilité piétonne est oubliée malgré quelques intentions formulées, chacun remarquera que dans l'évaluation globale du SDRIF-E, il n'y a aucun indicateur de résultat intermédiaire proposé dans la rubrique « offre de transport » qui concerne la mobilité piétonne. Certes, un alinéa renvoie à un suivi de la pratique de la marche mais il n'y a pas d'indicateur d'offre.</p> <p>Il est, par exemple, proposé le suivi des aménagements cyclables cartographiés. En revanche, il n'est pas proposé un suivi des élargissements de trottoirs pour les mettre en conformité avec la réglementation de 2 005, obligeant un cheminement piéton minimum d'un mètre 40. A ce jour en Ile de France, 40% du linéaire de trottoirs ne respecte pas la réglementation.</p> <p>L'association demande que la mise aux normes des trottoirs au regard de la réglementation de 2 055 soit un objectif du SDRIF-E et la largeur des trottoirs libre de tout obstacle soit introduit comme indicateur de résultat.</p> <p>Le Président Claude Birenbaum</p> 
Mail 3105								X								X	M. LHOPE de Montmorency a écrit : Projet BIP.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Je demande le retrait du BIP pour les raisons suivantes qui n'en sont que quelques-unes. Il y en aurait tellement d'autres car c'est réellement un projet qui ne "tient plus la route », si je puis dire, en cette année 2024 ! -augmentation importante de la pollution. - les 2 projets prévus, Dôme à Sarcelles, et Europa City ont été abandonnés. - coût et durée des travaux. - passage en pleine ville, Montmorency coupé en deux ! Etc.
Mail 3106			X														M. Yves THOREAU, Maire de Mandres les Roses a écrit : Prolongation à l'Est de la ligne 18 du Grand Paris Express afin d'offrir une liaison entre Orly et Boissy St Léger aux citoyens du Sud Est du Val de Marne qui bénéficient d'une offre de transport pauvre par rapport à bien d'autres territoires
Mail 3107		X	X														M. Bernard CLAUS de Chapet a écrit : Projet du Mitan sur la commune de CHAPET Bonjour, Ce projet va à l'encontre de toute logique écologiste, le village de Chapet n'est pas du tout adapté pour la construction de ce projet immobilier. La circulation automobile est déjà très compliquée intra-muros et en périphérie, rajouter environ 250 véhicules supplémentaires est allé contre le bon sens. De plus Chapet ne dispose pas de service de transport adapté, pas de commerce et aucune liaison avec A13.
Mail 3108			X														Mme Catherine LATTES de Gruissan a écrit : CONTRE le projet routier du BIPA l'heure de la 6eme extinction de masse. Au moment où il faut le plus protéger la biodiversité. Mais aussi la santé des enfants (écoles proches) et des riverains. Il serait pertinent d'abandonner ce projet écocide et destructeur. Je suis CONTRE ce projet routier.
Mail 3109			X		X		X										M. Jean-Louis DREYFUS de Montmorency a écrit : Faire opposition au BIP, à la portion Est du BIP rebaptisé « Avenue du Parisis Est ». ce projet constitue une destruction super catastrophique et totale, et mortelle de notre environnement, de notre Vie et de notre espérance de vie et de notre avenir.
Mail 3110			X		X		X					X	X	X	X		M. Yves CHAUMARD de Noisy-le-Sec a écrit : Retrait du projet BIP Ce projet de BIP mettrait à mal tout ce qui a été préservé de l'urbanisation car mis en réserve par ce projet routier depuis 1939. C'est extraordinaire en Ile de France. Préservons le trésor qu'est cette trame verte qui traverse nos villes ! Des espaces naturels pour bien vivre : accessible le week-end pour des pique-niques ou des balades à pied ou à vélo, en famille ou entre amis. Un ilot de fraîcheur lors des canicules qui s'intensifient. Une prévention contre les inondations grâce à des zones humides (lac Marchais à Deuil) et de petites rivières (ru des Haras et du petit Rosne). Un havre de biodiversité, alors qu'elle s'effondre partout, et en particulier en IDF à cause de l'urbanisation effrénée. Une ferme magnifique qui serait détruite ! La ferme Lemoine entre Sarcelles et Garges, ce sont de magnifiques prairies, dernier poumon vert de ces zones ultra-urbanisées. C'est aussi une production de fruits et légumes locaux, en vente directe pour les habitants. Ces espaces doivent devenir une trame verte. Elle serait connectée géographiquement avec le projet par l'Institut Paris région dénommé "Parc naturel urbain des Trois Vallées", un parc écologique de près de 1200 hectares, traversé par 44 km de parcours à pied ou à vélo. Ce serait un espace extraordinaire pour la biodiversité mais aussi pour les Val d'Oisiens !
Mail 3111		X	X	X	X		X										Mme Delphine STRIQUE de Ozoir-la-Ferrière a écrit : Contre les modifications du SDRIF-E demandées par la Communauté de Communes les Portes Briardes.Résidente

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>depuis 3 ans au clos de la vigne à Ozoir-La-Ferrière, je dépose cette contribution contre les modifications du SDRIF-E demandées par la Communauté de Communes les Portes Briardes. Ce projet serait une catastrophe environnementale. Depuis nos fenêtres donnant sur les champs visés à être remplacés par 1500 logements ainsi qu'une zone industrielle, nous observons régulièrement lièvres, faisans, chevreuils, renards, fouines, ... Si nous, Humains, pourrions toujours quitter les lieux pour retrouver la paix et la sérénité de la nature, ces animaux subiront de plein fouet cette ineptie ! Et que dire des oiseaux qui nous font l'honneur de leur présence dans nos jardins. A la faveur de l'hiver et des quelques graines mises à leur disposition, c'est un ballet incessant de petits passereaux : mésanges charbonnières (espèce protégée liste rouge), mésanges bleues (espèce protégée liste rouge), mésanges à longue queue (espèce protégée liste rouge), rouges-gorges, pinsons et arbres et du nord (espèce protégée liste rouge), serins cini (espèce protégée, menacée liste rouge), chardonnerets élégants (espèce protégée, menacée liste rouge), sittelle torchepot (espèce protégée liste rouge). Des pies et pics épeiches (espèce protégée liste rouge) nous rendent également visite ainsi que le timide pic-vert (espèce protégée liste rouge) ou encore un ou deux geais des chênes. Même les bruyantes perruches s'invitent à notre table et des oies sauvages survolent notre maison quotidiennement aux beaux jours. Les plus chanceux d'entre nous ont pu observer des cigognes (espèce protégée liste rouge) se reposant dans le champ voué à disparaître. Il n'est pas rare de croiser des écureuils roux dans le clos se régaland des noix et noisettes de nos haies. Lorsque nous avons emménagé, cette paisible nature nous a éblouis et c'est cela que je défends aujourd'hui car toutes ces créatures n'ont de voix que la nôtre. Pour parler des humains, j'ai pu lire que la mairie d'Ozoir-La-Ferrière souhaite « réduire la fracture territoriale avec le quartier du clos de la vigne » : de quelle fracture parlons-nous ?? La liaison douce nous met à 20 minutes à pied du centre-ville, 5 minutes en vélo. Certains quartiers d'Ozoir en sont plus éloignés ! Aucun habitant du clos n'y résidait par contrainte ! Nous avons choisi cette situation externe à la ville ! Qui se sentirait moins isolé avec une zone industrielle entre le centre-ville et notre quartier ?? Cette liaison douce, que bien des randonneurs et cyclistes empruntent le week-end pour rejoindre les forêts de Férolles et Lésigny, deviendrait bien moins accueillante et sûrement plus dangereuse si ce projet devait aboutir ! Je pourrais également parler de la circulation qui devrait exploser si un accès à la N4 est créé. En effet, il ne fait aucun doute que des applications type « Waze » conseilleraient cet itinéraire « raccourci » en direction de l'est. En résulterait une circulation dense qui traverserait Lésigny, Férolles-Attilly et même Ozoir par ricochet, passant de surcroît devant la petite école des clos. Quel danger pour nos enfants tant pour la circulation que pour la pollution ! Je vous demande donc, en conscience, de renoncer à ce projet destructeur et de préserver notre environnement et les habitants comme cela a déjà été le cas précédemment. Delphine STRIQUE Liens vers des vidéos personnelles de la faune de notre jardin et du champ concerné par ce projet : https://youtu.be/YbU8AsOWGVs?si=A3LDHvSRh_IzB0D9 https://youtu.be/dLhROWi44DY?si=OjMQyuC5wld_I4WN</p>
Mail 3112			X					X						X			<p>M. Greg JONGERLYNCK de Chatou a écrit : Renforcer le transport de proximité et la mobilité douce. Favoriser les transports en commun de proximité sans prendre sur les espaces agricoles et naturels me semble important pour la région IDF. Et ceci afin de suivre deux objectifs : -améliorer le bilan CO2 régional dans le domaine du transport. Le niveau de rejet des gaz à effet de serre est un des plus élevés à l'échelle nationale pour les transports. - mais aussi assurer l'autonomie alimentaire en sanctuarisant les terres arables et les espaces naturels (seul 13% sont protégés en IDF) La mobilité douce qui vient en complément des transports de proximité et du quotidien, doit aussi être fortement encouragée. Il est nécessaire d'agir dans ce sens ; pour cette mobilité douce, les orientations réglementaires sont vagues, sans objectif précis. Dans ma commune, Chatou et les limitrophes, à la</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	faveur du contexte exceptionnel créé par la pandémie du Covid, une politique soutenue a été mis en place pour rendre plus facile la circulation à vélo. Et les habitudes ont changé : j'en veux pour preuve l'utilisation, en sus de la bicyclette traditionnelle, du vélo cargo (pour transporter les biens ou quelques personnes) de plus en plus fréquente. Quand l'offre est là, les habitudes finissent par évoluer. Je vous remercie. Cordialement.
Mail 3113			X											X		X	Mme Gwen (Anonyme) de Soindres a écrit : Projet de centre pénitentiaire à Magnanville Bonjour, Nous venons par la présente vous présenter notre désarroi face au projet de centre pénitentiaire de Magnanville. Nous habitons à Soindres, village accolé à Magnanville. Nous sommes parents de 2 enfants en bas âge. Nous avons pris la décision en famille de partir 'au vert' pour que nos enfants puissent grandir dans un village paisible, loin des polluées et polluantes mentalement. Nous avons appris ce projet et nous avons été plus que peines. Avec ce projet d'Etat c'est une vie qui est chamboulée, personnellement et collectivement. Nous pensons au futur du Village. Qui souhaite venir vivre à côté d'un centre pénitencier ? Comment survivre à cette implantation ? Concernant les terres agricoles, c'est bien triste de ne pas penser à l'environnement. L'association TMCP a démontré à tous les niveaux que cet emplacement n'est pas le mieux approprié Nous pensons à l'avenir de nos enfants. Ils devront passer à pied devant cet établissement non souhaité. Nous comprenons le besoin de prison sur le sol français, mais pourquoi impacté les habitants ayant déjà vécus un traumatisme d'un attentat. Avez-vous pensé à l'impact de la circulation que cela va engendrer ? Sur papier, c'est sûrement réalisable, mais pour le vivre au quotidien c'est déjà compliqué alors avec une augmentation d'allées et venues, cela va être encore plus problématique.
Mail 3114			X	X		X					X			X		X	M. Gérard GAULTIER de Noiseau a écrit : Opposition à l'installation d'un centre carcéral dur la commune de Noiseau Madame, Monsieur, Je vous prie de prendre en considération ma contribution sur l'opposition des habitants et des élus -tous bords confondus- sur le projet de construction d'un centre pénitentiaire de 800 places sur la commune de NOISEAU. Plus de 1300 contributions sur le site : https://www.concertation-penitentiaire-val-de-marne.fr ont témoigné du refus des habitants et des associations environnementales sur ce projet ; Ce projet est en contradiction avec les directives nationales et européennes sur la préservation des zones humides présentes dans la forêt Notre-Dame, dernière forêt de la petite couronne. La forêt Notre-Dame et les champs alentour sont des zones humides à préserver impérativement. Le site : https://www.valdemarne.fr/newsletters/plan-bleu-du-val-de-marne/les-mares-en-foret confirme l'importance pour la biodiversité des zones humides. Il est en infraction avec les déclarations sur l'artificialisation des terres agricoles, et conduirait à l'expropriation des agriculteurs, dont la nécessité est plus que jamais d'actualité. Les habitants et le Département s'opposent fermement au projet, l'APIJ (Administration pour l'Immobilier de la Justice) ayant négligé la recherche de zones industrielles ou les nombreux terrains militaires désaffectés et assumant pleinement cette négligence lors des séances publiques. La décision de construire des prisons, confirmée par le gouvernement, ne doit pas conduire à la destruction des corridors écologiques en région parisienne dans "L'arc boisé " qui relie les forêts de l'est parisien. Puis-je me permettre de rappeler le texte de refus du Département du Val de Marne : Le Département du Val de Marne affirme son opposition au projet de construction d'un établissement pénitentiaire à Noiseau Lancé par la Ministre de la justice, Garde des Sceaux en octobre 2018, ce projet de création d'un établissement pénitentiaire de 800 places dans le Val-de-Marne s'inscrit dans le programme immobilier pénitentiaire de construction de 15 000 places de prison supplémentaires voulu par l'Etat. En Ile-de-France, le Programme immobilier pénitentiaire est mis en œuvre dans un contexte de surpopulation carcérale et de vétusté des établissements particulièrement marqués. Il existe 17 établissements pénitentiaires repartis sur l'ensemble du territoire francilien. Ces établissements hébergent environ 13 100 personnes détenues pour une

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	capacité opérationnelle de 10 000 places. C'est dans ce contexte qu'est né le projet de construction d'un établissement pénitentiaire dans le Val-de-Marne. Initialement, le programme immobilier pénitentiaire comportait deux établissements : un de 700 places, dont la localisation n'était pas déterminée, et un établissement de 150 places pour lequel la commune de Limeil-Brevannes a fait l'objet d'études. Le projet a finalement été abandonné, grâce à la mobilisation d'élus et des habitants de la commune, et s'est porté sur la réalisation d'un établissement de 800 places dans la commune de Noiseau. Le Département défavorable au projet Le projet de construction d'un établissement pénitentiaire à Noiseau, porté par l'Etat, a fait l'objet d'une opposition de la commune, partagée par le Département du Val-de- Marne. Cet avis défavorable repose sur plusieurs arguments : Des infrastructures de transports inadaptées. Le site étant excentré de l'agglomération et des principaux réseaux de transport, l'accès à l'établissement se ferait principalement par voies routières. Alors que les routes sont déjà encombrées aux heures de pointes, le projet prévoit un trafic généré par l'établissement pénitentiaire à 800 véhicules par jour, ce qui ne fera qu'aggraver la congestion. Ce point est par ailleurs en contradiction avec la volonté du Département de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Un impact sur les terres et les activités agricoles. Le Département a engagé une démarche de création d'un Périmètre de Protection des Espaces agricoles et Naturels (PPAEN) qui vise à protéger les terres agricoles et les espaces naturels de l'urbanisation, mais également à instaurer une activité économique agricole dynamique, locale et respectueuse de l'environnement et de la santé humaine. La commune de Noiseau, avec près de 140 hectares de terres agricoles, est particulièrement concernée par le projet de PPAEN. Un impact fort sur l'environnement. Le projet de construction de l'établissement pénitentiaire se situe en partie sur une zone humide et en limite de la rive gauche du Ru des Nageoires, affluent de la rivière Morbras. Le site est entouré d'un réservoir de biodiversité et de corridors écologiques inscrits au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Ile-de-France. Le projet porterait atteinte aux zones humides, et est en contradiction avec les ambitions portées par le Département en faveur du développement durable et du respect de l'environnement. Enfin, le Val-de-Marne contribue déjà à l'accueil d'établissement pénitentiaire sur son territoire avec le centre pénitentiaire de Fresnes qui dispose d'une capacité d'accueil de 1 338 places et dont l'état de vétusté est vivement critiqué par l'observatoire des prisons. La priorité est donc aujourd'hui que l'Etat mène les travaux de rénovation promis de longue date. Pour toutes ces raisons, en refusant la localisation sur Noiseau du projet de l'APIJ, le SDRIF sera porteur d'un message écologique fort sur l'avenir du département, sans céder à l'étude incomplète, bâclée et truffée d'erreur de l'APIJ. Je veux croire à un avenir meilleur
Mail 3115		X		X									X				M. Christophe BLANCHOT de Brou-sur-Chantereine a écrit :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p style="text-align: center;">Conseil Régional d'Ile-de-France Monsieur le Président de la commission d'enquête publique du projet SDRIF-E 2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen-sur-seine</p> <p>Monsieur le Président de la commission d'enquête publique du projet SDRIF-E,</p> <p>Habitant la commune de Breu-sus-Chanteraine, je voudrais vous affirmer mon opposition au projet du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France-E arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une baisse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu des 2166 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Breu-sus-Chanteraine est la 57^{ème} ville la plus pauvre d'Ile-de-France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux...)</p> <p>De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques, et, continuer à urbaniser, c'est-à-dire à imperméabiliser les sols va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier.</p> <p>Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des Breuilloises et Breuillois.</p> <p>Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.</p> 

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3116				X													<p>Mme Isabelle MASSARD de Gennevilliers a écrit :</p> <p>Je tiens à exprimer mon profond désaccord avec le projet de SDRIF- E proposé par Madame Pécresse. En effet, ce projet ignore les problèmes majeurs auxquels nous devons faire face dans le domaine du logement social. A l'heure où le rapport de la Fondation Abbé-Pierre alerte sur l'état du mal logement en 2024 et l'importance cruciale de construire des logements destinés aux ménages modestes, la proposition de réduire la part de logements sociaux, sous couvert d'un amendement dit « anti-ghetto », m'inquiète profondément. Cette proposition, qui se trouve traduite dans l'orientation réglementaire 59, semble refléter une vision simpliste et discriminatoire, qui associe le logement social à divers maux sociaux, sans reconnaître son rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion et la précarité. La perspective de voir diminuer l'aide régionale aux communes comptant plus de 30% de logements sociaux est particulièrement alarmante. Cette mesure risque d'aggraver la crise du logement que nous vivons, avec une liste et des délais d'attente des demandeurs de logement qui ne cesse de s'allonger, atteignant des chiffres sans précédent. Il est inacceptable de constater que, dans notre région, des enfants dorment dans la rue ou dans des conditions précaires, faute de places suffisantes dans l'hébergement d'urgence. Là encore le rapport de la Fondation Abbé-Pierre est édifiant. Cela nous rappelle des images que nous pensions appartenir au passé, et souligne l'urgence de construire des logements d'urgence accessibles dans toutes les villes de la Métropole. Cette mesure conduirait à éloigner les zones d'habitation des zones d'emploi, qui affecte tant la qualité de vie des salariés que la dynamique économique. La nécessité de développer du logement social à proximité des zones d'activité est plus pressante que jamais, pour favoriser la création d'emplois, rapprocher le logement de l'emploi et combattre l'étalement urbain. L'appel du maire de Gennevilliers lors du Conseil municipal du 20 décembre 2023 à respecter les choix locaux et à permettre aux maires désireux de construire des logements sociaux de pouvoir poursuivre leurs projets est essentiel. Il est impératif de défendre une vision solidaire du logement face à des orientations qui favorisent la gentrification accélérée de la Métropole et exacerbe la crise du logement social. Pour ces raisons, je demande qu'un avis défavorable soit opposé au projet de SDRIF-E.</p>
Mail 3117			X	X													<p>M. X.C. (Anonyme) de Vincennes a écrit :</p> <p>Je suis un peu surpris de voir que le prolongement de la ligne 1 du métro est indiqué comme " validé « , alors qu'une Enquête publique a émis un Avis Défavorable en 2022. Or la Commission d'Enquête était présidée par le général de gendarmerie Chaulet...qui préside aujourd'hui cette Commission d'enquête du SDRIF ! La coïncidence est surprenante. Par ailleurs je rappelle que ce prolongement de la ligne 1 avait également fait l'objet d'un Avis défavorable du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), pour " bilan socio-économique négatif « . Est-on prêt aujourd'hui à gaspiller l'argent public, alors que notre Etat croule sous 3.088 milliards de dette et redoute d'être déclassé par les Agences de notation ? J'observe enfin que Clément Beaune, ministre des Transports en 2022 a refusé, le 14 décembre d'accorder une Déclaration d'utilité publique à ce projet, au vu du désastre environnemental annoncé pour le bois de Vincennes. Certes, il a renvoyé à " des études complémentaires". Mais IDF Mobilités s'est bien gardée d'étudier un autre tracé, qui épargnerait le bois de Vincennes, se contentant d'évoquer des " replantations" comme mesure de compensation : c'est se moquer du monde ! C'est d'autant plus absurde qu'une solution existe : pour desservir Les Grands Pêcheurs, prolonger la ligne 9, à partir de son terminus actuel Mairie de Montreuil ; pour desservir Les Rigollots, coupler ligne de bus en site dédié et piste cyclable, comme le préconise le SGPI. Bref, quand va-t-on avoir le courage politique de dire la vérité sur ce projet ? Dans une optique de nous permettre de survivre à un Paris à 50 degrés, il ne semble pas cohérent de détruire 6 hectares de Bois, de plus situés à proximité d'une maison de retraite. Il est grand temps de réactualiser une étude qui a démarré il y a des décennies</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3118			X				X							X		X	M. Maurice PIERRE de Noiseau a écrit : Noiseau depuis 50 ans, ravitaillée par les corbeaux, quelle satisfaction d'être enfin reconnue. Mais la tranquillité de notre village vous agace et il faut remédier à cela. A la place d'une poste, une boulangerie, une boucherie, des pistes cyclables, pourquoi pas une prison en un point stratégique du Val-de- Marne qui regroupe les trajets de circulation des franciliens et une grande partie de Seine-et-Marne. Vous ferez fuir les commerces des alentours et restaurants et n'oubliez pas que les terres qui seront dévastées sont agricoles et contribue à l'alimentation des franciliens.
Mail 3119														X		X	Mme M. (Anonyme) de Sucy-en-Brie a écrit : Contre l'implantation d'un centre pénitentiaire à Noiseau Je soutiens le SDRIF.E qui souhaite sanctuariser les terres agricoles de Noiseau.
Mail 3120			X	X													M. Hervé ROBERT d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Laissez-nous notre nature notre faune. L'aménagement n'apporterait que circulation supplémentaire sur une voirie non adaptée et l'accès à la n4 direction province deviendrait l'alternative idéale pour un flot très important de véhicules pour échapper aux bouchons quotidiens sur la francilienne
Mail 3121					X		X							X			Mme Gaëlle PELLAUD de Paris a écrit : Suppression des espaces verts et terres agricoles Il est inadmissible de supprimer des arbres et la végétation en général en ile de France, à l'heure où le Grand Paris se construit autour du béton. C'est scandaleux de ne pas prévoir au contraire la création d'espaces verts dont les gens auront tellement besoin à l'avenir
Mail 3122			X	X									X				M. Emmanuel MONTECCHIO de Brou-sur-Chantereine a écrit : Habitant la commune de Brou sur Chantereine depuis 2012, je souhaite vous affirmer mon opposition au projet du Schéma Directeur de la Région Ile de France E arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3 175 logements en 2024 au lieu des 2 166 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou sur Chantereine est la 57ème ville la plus pauvre d'Ile de France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux ...). De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations (dont celle de 2018 a endommagé la voirie de notre résidence ainsi que plusieurs logements) par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques. Continuer à urbaniser signifie poursuivre l'imperméabilisation des sols. Les risques d'inondations et de sinistres dans la commune vont se multiplier, avec les conséquences du changement climatique. Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires car notre ville a largement pris sa part dans la construction de logements. Amplifier cette urbanisation va avoir des conséquences désastreuses pour la vie des habitants de Brou sur Chantereine, et totalement bouleverser notre cadre de vie.
Mail 3123			X	X	X		X										Mme Nathalie DIGUIO d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Contre le projet de modification du SDRIF-E de la CCPB - Ozoir la Ferrière Contribution : Habitants du clos de la Vigne depuis 5 ans, nous avons choisi ce lotissement pour notre famille afin de bénéficier d'un cadre de vie confortable, calme et verdoyant. Actuellement, nous pouvons entendre le chant des oiseaux le matin, voir des écureuils dans notre jardin, observer régulièrement les chevreuils, renards, lapins, sangliers, cigognes, oies du Canada et autres animaux qui passent ou vivent dans les champs autour du clos. Aussi, nous espérons fortement ne pas voir ce « poumon vert » s'urbaniser à outrance et disparaître, alors que nous le pensions protégé (zone agricole cultivée, zone humide classée en zone naturelle au PLU, habitat d'espèces

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	protégées). Néanmoins, ce cadre très attractif présente un inconvénient : il n'est accessible QUE via la départementale D354. Aux heures de pointe en semaine, cette route étroite et sinueuse est régulièrement bloquée et nous mettons plus de 30 min pour parcourir les 1,5 km qui séparent l'entrée du clos et le 1er rond-point vers Ozoir. Ce délai est fortement augmenté en cas d'intempéries, de travaux, d'accidents de la route (notamment sur la N104), de manifestations (cf. agriculteurs récemment). Or nous devons emprunter cette route chaque jour pour aller travailler, emmener notre fils au collège ou faire nos courses. Elle est INEVITABLE pour ces trajets de la vie quotidienne. Le projet de la CCPB prévoit l'implantation de 1500 logements et d'une zone industrielle le long de cette voie. Il est également envisagé d'ouvrir un accès vers la N4. Ces mesures engendreront un trafic de masse du fait du lien direct entre la N4 et la N104, permettant d'éviter une portion saturée de la N104, et de la circulation quotidienne de quelques 3000 voitures supplémentaires ainsi que des poids-lourds... Bruit, pollution, bouchons dégraderont avec certitude et de façon majeure les conditions de circulations, et notre qualité de vie ainsi que celle des milliers d'habitants des communes de Lésigny et Férolles-Attilly. De plus, alors que nous circulons parfois à vélo pour rejoindre la ville d'Ozoir ou le collège de Lésigny, nous (et nos enfants en particulier), serons confrontés à une affluence dangereuse et accidentogène. Cela est en incohérence totale avec la création récente de la piste cyclable longeant la D354. Je me pose également la question de la santé des éventuelles personnes qui habiteraient sous les lignes à haute tension. Je note enfin qu'un projet similaire a déjà été étudié et rejeté en 2013, et que le conseil municipal de Férolles-Attilly a clairement exprimé son désaccord avec la modification du SDRIF-E proposée. En conclusion : si nous comprenons bien la nécessité de créer des logements dans la région, nous souhaitons que cette création soit réfléchie, et que la localisation de ces logements ainsi que les infrastructures environnantes (notamment routières) soient adaptées à l'accueil de nouveaux habitants. A ce titre, nous affirmons notre opposition à la modification du SDRIF-E proposée par la CCPB pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière. Nous fondons beaucoup d'espoir sur les conclusions de la Commission d'Enquête afin de protéger l'environnement et les habitants de cette zone.
Mail 3124														X		X	Mme A. (Anonyme) de Sucy-en-Brie a écrit : Contre le projet de l'implantation d'un centre pénitentiaire à NOISEAU Je soutiens le SDRIF-E qui veut sanctuariser les terres agricoles de Noiseau. Sauvons notre agriculture !
Mail 3125																X	M. Benoit GODARD de Soindres a écrit : Opposition au projet implantation prison Magnanville ne suis pas du tout satisfait du projet de localisation de prison à Magnanville. C'est lunaire et complètement déplacé. Trouvez un autre site
Mail 3126										X				X		X	Mme Marie-Claire BARON de Mantes-la-Ville a écrit : Projet de maison d'arrêt à Magnanville (78) Pas d'accord avec le bétonnage de terres cultivables, en agriculture biologique de surcroît ! Artificialiser des terres est contraire à une attitude responsable car c'est la terre qui nous nourrit. Les terres sur lesquelles est prévu la construction d'une maison d'arrêt sont actuellement cultivées en agriculture biologique. C'est à dire que ce sol est vivant, fruit d'un travail agricole qui entretient et respecte cette vie au fil des années. Bétonner ce sol serait une perte : il faut des dizaines, des centaines d'années pour constituer les quelques centimètres d'humus, partie du sol qui nourrit gratuitement les plantes et nous permet de manger. Les parcelles de foncier ne sont pas interchangeables pour cette simple raison. On ne détruit pas un champ, il doit rester un champ. Evidance : le béton ne se mange pas ! Souhaitant que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités à ce sujet.
Mail 3127			X	X	X		X			X				X			M. Bertrand ANTOINE de Montreuil a écrit : Revoir le projet avec les habitants et les associations pour préserver le vivant

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Bien que le mot "sobriété" apparaisse à plusieurs reprises dans le projet d'aménagement, la notion ne semble pas être acquise. En effet, plusieurs éléments vont à l'encontre d'un futur souhaitable pour nous et les générations futures : - Beaucoup de points reposent sur de nouvelles constructions avec nettoyage de la biodiversité (à l'heure du besoin de stopper l'artificialisation). On peut citer les projets routiers (A/RN104, BIS...) ou d'échangeurs qui ajouteront du trafic à celui existant et favoriseront le commerce de marchandises issues des autres continents. Ce qui s'oppose directement au besoin de privilégier la localité dans tous les échanges de consommation. - La modernisation des transports est aussi abordée avec les véhicules autonomes ainsi que le transport aérien lié aux JO. Ces technologies ont un impact fort et privilégie le transport quasiment individuel. De plus, elles représentent des gadgets réservés aux personnes aisées qui ne participeront pas à réduire les inégalités sociales grandissantes de notre société. Au contraire ces nouvelles technologies risquent d'accroître les inégalités locales mais aussi Nord/Sud. Les rapports scientifiques, tels que les travaux du GIEC, nous le rappelle. Il faut arrêter l'artificialisation des sols. Nous avons déjà franchi la frontière sûre (cf. Institut de Stockholm, les frontières planétaires) du changement d'usage des sols. Il est temps de protéger le moindre espace non travaillé par l'Homme et non de les exploiter. La biodiversité est, quant à elle, dans une situation bien pire. Entre autres à cause de la fragmentation due à notre aménagement du territoire. A la place de ses projets nocifs pour l'humain et notre environnement, la population francilienne est force de proposition. Voici une liste non exhaustive d'idées défendues par plusieurs collectifs de citoyen-nes : - Interdire la commercialisation des espaces verts comme le bois de Vincennes ou le bois de Boulogne ou le parc floral et de protéger la faune et la flore y compris Fontainebleau etc. - Porter un projet de loi pour considérer les arbres comme des êtres vivants qui nous donnent de l'oxygène et qui absorbent le CO2 - Interdire de faire des travaux avec du béton et du ciment quand il y a la faune et la flore et stopper les sols minéraux (interdire la superficialisation des sols) - Protéger les terres agricoles - Classer la petite ceinture parisienne au patrimoine de l'Unesco - Retirer les filets métalliques qui tuent la faune aviaire et les espèces protégées</p>
Mail 3128			X				X		X								<p>M. Cyril RUE de Groslay a écrit : Retrait du BIP (Ave du Parisis Est) du SDRIF-E Contribution : Apres l'étude sur la pollution aux particules fines liées à ADP, nous ne pouvons pas accepter une pollution supplémentaire pour nos enfants et notre cadre de vie, ces espaces verts sont les seuls encore préservés. De plus, quid du bien d'utilité publique avec un tracé du siècle dernier, je ne vois pas l'intérêt. L'argent serait mieux utilisé pour développer un moyen de transports en commun ou des infrastructures pour nos enfants.</p>
Mail 3129		X		X		X		X					X		X		<p>Mme Christelle LEFEBVRE de Trilport a écrit : Stop au développement des constructions (routes, logements...) Ile-de-France, on marche sur la tête... Alors que les risques liés au changement climatique, manque d'eau potable, d'électricité et aux moyens d'y palier sont étudiés par la Métropole de Paris, la Région elle, ambitionne de développer de nouveaux pôles d'activité économique qui en consomment énormément, d'augmenter le trafic routier avec de nouvelles voies rapides, d'artificialiser 10 000 ha d'espaces naturels, d'accueillir 50 000 nouveaux habitants et de construire 70 000 nouveaux logements par an. On marche sur la tête ! Il faudrait prioriser la protection de notre environnement et du vivant, arrêter de saccager la région (terre, air, eau) pour en tirer profit</p>
Mail 3130							X									X	<p>Mme Claudine BONNET de Croissy-Beaubourg a écrit : Aérodrome de Lognes nuisances sonore et pollution. Sur la commande Croissy Beaubourg Nous habitons Croissy Beaubourg depuis 1975, nous constatons depuis quelques années le développement de l'aérodrome de Lognes, un ballet incessant de décollages et d'atterrissages d'avions et d'hélicoptères. Les couloirs ne sont pas respectés et quelques fois ils sont de front pour atterrir. Les décollages s'effectuent au fond de mon</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	jardin, les atterrissages au-dessus de ma maison. Pour profiter de mon jardin j'ai acheté des protections auditives. Les avions sont si bas que je peux faire signe au pilote. Les horaires des vols ne sont pas respectés. Le bruit est assourdissant nous devons fermer les fenêtres en été notre tranquillité n'est pas respectée pour dans la majorité des cas du loisir. La jolie commune de Croissy Beaubourg est un enfer
Mail 3131			X	X	X		X										<p>Mme Aurore PETIT d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Contribution contre les modifications du SDRIF-E demandées par la Communauté de Communes les Portes Briardes., je suis résidente au clos de la vigne, quartier d'OZOIR LA FERRIERE, construit dans un écrin de nature (champs, bois, haras), séparé du reste de la ville d'Ozoir par des champs cultivés et un petit bois, sur lequel nous voyons très régulièrement des biches, renards, sangliers, oiseaux, écureuils roux... Le nouveau projet d'extension de la ville d'Ozoir la Ferrière sur ces champs avec la construction de 1500 logements et d'une zone industrielle, en pleine zone naturelle est une aberration écologique de nos jours. Ce projet nous est présenté comme un désenclavement du quartier du clos de la vigne, isolé dans les champs. En fait, tous les habitants du clos de la vigne ont volontairement choisi de vivre dans ce quartier entouré de nature et plus préservé des nuisances sonores et de la pollution urbaines que le reste de la ville d'Ozoir. Nous ne souhaitons pas être "désenclavés". Toutes les personnes n'aiment pas forcément le milieu urbanisé. Nous aimons la nature et la tranquillité. Ce projet prévoit une zone industrielle dont nous n'avons pas besoin, il y a déjà tous les commerces nécessaires à Ozoir et à Lésigny. Ce projet prévoit la création de 1500 logements et donc de minimum 2000 voitures empruntant la D354 en direction d'Ozoir ou de Lésigny, petite route sur laquelle se situe une école maternelle et primaire (école du clos). Cette route est déjà actuellement saturée le matin dans la direction Lésigny - Ozoir avec les gens souhaitant se rendre à Paris. La francilienne N104 étant sursaturée vers Paris, de nombreux automobilistes utilisant des logiciels tels que WAZE, empruntent cette D354. Si un accident survient sur la N104 (ce qui est fréquent), la D354 est rapidement envahie de voitures, venant embouteiller l'entrée d'Ozoir la Ferrière. Rajouter 2000 véhicules sur cette petite route est un non-sens total. Le réseau routier est sous dimensionné. Avant de détruire cette zone naturelle et d'amener de nombreux désagréments aux habitants de cette zone, il reste des endroits à réhabiliter dans Ozoir même. Il n'est pas nécessaire de venir dévaster un espace naturel et de rendre la vie insupportable en termes de trafic routier au quartier du clos de la vigne et aux enfants de l'école des clos. Cet espace devrait plutôt être transformé en parc naturel avec plantations de nombreux arbres, aménagement d'espaces potagers publics, d'un espace nature éducatif pour les écoles de la commune, de la création d'un étang pour accueillir de la biodiversité. La liaison douce en permet un accès piéton ou à vélo pour les familles. A l'heure de la lutte contre le réchauffement climatique, construire 1500 logements bétonnés dans une telle zone naturelle est une ineptie. Cela ne va pas dans le sens de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. J'espère que vous serez sensibles à ces arguments à la fois écologique et de bon sens pour ne pas défigurer cet endroit naturel ce qui de plus occasionnerait d'innombrables bouchons qui altéreront de façon certaine la vie quotidienne de milliers de personnes au Clos de la vigne, à Lésigny, à Férolles Attilly et à Chevy Cossigny.</p>
Mail 3132			X														<p>Mme J. (Anonyme) de Drancy a écrit : Par ce message je souhaite soutenir la mise en place du métro ligne 7. En effet ce nouveau métro à de nombreux avantages notamment l'accès à Paris plus rapidement et aux autres lignes de métro plus facilement.</p>
Mail 3133		X		X		X											<p>Mme Céline LANOISELÉE de Gennevilliers a écrit : Je tiens à exprimer mon profond désaccord avec le projet de SDRIF- E proposé par Madame Péresse. En effet, ce projet ignore les problèmes majeurs auxquels nous devons faire face dans le domaine du logement social. A l'heure où le rapport de la Fondation Abbé-Pierre alerte sur l'état du mal logement en 2024 et l'importance cruciale de</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>construire des logements destinés aux ménages modestes, la proposition de réduire la part de logements sociaux, sous couvert d'un amendement dit « anti-ghetto », m'inquiète profondément. Cette proposition, qui se trouve traduite dans l'orientation réglementaire 59, semble refléter une vision simpliste et discriminatoire, qui associe le logement social à divers maux sociaux, sans reconnaître son rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion et la précarité. La perspective de voir diminuer l'aide régionale aux communes comptant plus de 30% de logements sociaux est particulièrement alarmante. Cette mesure risque d'aggraver la crise du logement que nous vivons, avec une liste et des délais d'attente des demandeurs de logement qui ne cesse de s'allonger, atteignant des chiffres sans précédent. Il est inacceptable de constater que, dans notre région, des enfants dorment dans la rue ou dans des conditions précaires, faute de places suffisantes dans l'hébergement d'urgence. Là encore le rapport de la Fondation Abbé-Pierre est édifiant. Cela nous rappelle des images que nous pensions appartenir au passé, et souligne l'urgence de construire des logements d'urgence accessibles dans toutes les villes de la Métropole. Cette mesure conduirait à éloigner les zones d'habitation des zones d'emploi, qui affecte tant la qualité de vie des salariés que la dynamique économique. La nécessité de développer du logement social à proximité des zones d'activité est plus pressante que jamais, pour favoriser la création d'emplois, rapprocher le logement de l'emploi et combattre l'étalement urbain. L'appel du maire de Gennevilliers lors du Conseil municipal du 20 décembre 2023 à respecter les choix locaux et à permettre aux maires désireux de construire des logements sociaux de pouvoir poursuivre leurs projets est essentiel. Il est impératif de défendre une vision solidaire du logement face à des orientations qui favorisent la gentrification accélérée de la Métropole et exacerbe la crise du logement social. Pour ces raisons, je demande qu'un avis défavorable soit opposé au projet de SDRIF-E.</p>
Mail 3134		X		X		X											<p><u>M. V. (Anonyme) de Gennevilliers a écrit : (identique à la 3116 et 3133)</u> Je tiens à exprimer mon profond désaccord avec le projet de SDRIF- E proposé par Madame Péresse. En effet, ce projet ignore les problèmes majeurs auxquels nous devons faire face dans le domaine du logement social. A l'heure où le rapport de la Fondation Abbé-Pierre alerte sur l'état du mal logement en 2024 et l'importance cruciale de construire des logements destinés aux ménages modestes, la proposition de réduire la part de logements sociaux, sous couvert d'un amendement dit « anti-ghetto », m'inquiète profondément. Cette proposition, qui se trouve traduite dans l'orientation réglementaire 59, semble refléter une vision simpliste et discriminatoire, qui associe le logement social à divers maux sociaux, sans reconnaître son rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion et la précarité. La perspective de voir diminuer l'aide régionale aux communes comptant plus de 30% de logements sociaux est particulièrement alarmante. Cette mesure risque d'aggraver la crise du logement que nous vivons, avec une liste et des délais d'attente des demandeurs de logement qui ne cesse de s'allonger, atteignant des chiffres sans précédent. Il est inacceptable de constater que, dans notre région, des enfants dorment dans la rue ou dans des conditions précaires, faute de places suffisantes dans l'hébergement d'urgence. Là encore le rapport de la Fondation Abbé-Pierre est édifiant. Cela nous rappelle des images que nous pensions appartenir au passé, et souligne l'urgence de construire des logements d'urgence accessibles dans toutes les villes de la Métropole. Cette mesure conduirait à éloigner les zones d'habitation des zones d'emploi, qui affecte tant la qualité de vie des salariés que la dynamique économique. La nécessité de développer du logement social à proximité des zones d'activité est plus pressante que jamais, pour favoriser la création d'emplois, rapprocher le logement de l'emploi et combattre l'étalement urbain. L'appel du maire de Gennevilliers lors du Conseil municipal du 20 décembre 2023 à respecter les choix locaux et à permettre aux maires désireux de construire des logements sociaux de pouvoir poursuivre leurs projets est essentiel. Il est impératif de défendre une vision solidaire du logement face à des orientations qui favorisent la gentrification accélérée de la Métropole et exacerbe la crise du logement social. Pour ces raisons, je demande qu'un avis</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3135				X								X	X	X			défavorable soit opposé au projet de SDRIF-E. Mme Christine de l'Association CEDRE a écrit : ZAC des Portes de Noiseau Réponse à l'enquête publique sur le SDRIF E le 1er mars 2024 Le Val-de-Marne reste le seul département de la petite couronne où subsiste de manière significative de l'agriculture. L'est du Val de Marne concentre particulièrement les espaces agricoles qui constituent une interface entre la forêt et l'espace urbanisé en particulier sur La Queue en Brie et Noiseau, où persiste une agriculture de céréales et de maraichage. Ces espaces agricoles sont très convoités par différents projets d'implantations de logements ou de zone industrielle. Certains projets mettent en péril la viabilité des exploitations agricoles qui ont besoin de surfaces minimum et d'accès à leurs parcelles depuis leur site d'exploitation. Sur Noiseau Le territoire GPSEA a déposé un amendement pour demander que le périmètre de l'armature verte soit modifié afin de permettre la réalisation de la ZAC des Portes de Noiseau sur 4,7 ha en entrée de village le long de la D136. (Piece jointe) Nous nous opposons à la suppression de ces 4,7 ha d'espace agricole. Ces terres actuellement cultivées font partie des derniers espaces agricoles de l'est du Val de Marne. Ils constituent une transition entre l'espace urbanisé et la forêt Notre Dame. Ces champs sont contigus au siège de l'exploitation de l'agriculteur, ce qui lui permet d'accéder facilement à son site d'exploitation. L'avis de la Chambre d'Agriculture Interdépartementale d'Ile de France du 16 octobre 2017 dans le cadre de la révision du PLU attirait l'attention de GPSEA sur le fait « que l'ouverture à l'urbanisation de terrains à proximité immédiate des bâtiments agricoles des deux exploitants agricoles présentes sur le territoire communal est de nature à créer une gêne réciproque entre les exploitations agricoles et les futures maisons d'habitation. Au-delà des problèmes de voisinage, la circulation des engins agricoles sera encore rendue plus difficile par l'urbanisation future. Il est vital pour les exploitants agricoles de pouvoir accéder sans difficulté aux bâtiments d'exploitation et aux parcelles qu'ils exploitent. » La Chambre d'Agriculture relevait également le problème de l'écoulement des eaux : « Ensuite, la problématique de l'écoulement des eaux sur ce secteur sera accentuée par l'urbanisation. » La Chambre d'agriculture concluait par un avis défavorable à cette révision. La MRAE, dans son avis du 9/02/2023 sur le projet d'urbaniser 4,7 ha de terres agricoles dans le cadre de la ZAC des Portes de Noiseau a demandé de « démontrer la nécessité d'un aménagement entraînant un niveau d'artificialisation très important. », la démonstration n'a pas été faite. Dans cette demande d'amendement, GPSEA ne tient pas compte de l'implantation de la prison envisagée en bordure de la ZAC des Portes de Noiseau qui serait consommatrices de 20 ha de terres agricoles. L'impact conjugué de ces deux projets sera catastrophique pour les deux exploitants, les privant d'une superficie qui risque de mettre en péril leurs exploitations, déjà soumises à de fortes contraintes environnementales et sociétales. La construction de 450 logements sur ces 4,7 ha entrainera une augmentation de la population de 1 000 habitants avec la circulation automobile proportionnelle, ce qui compliquera encore la circulation des engins agricoles. C'est pourquoi, il nous semble déraisonnable d'entériner la demande de GPSEA d'étendre l'urbanisation sur 4,7 ha de terres agricoles classées en l'état du projet de SDRIF E en zone de « sanctuarisation de l'armature verte. », d'autant que le département est en train de classer ces terrains dans un PPAEN (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels.

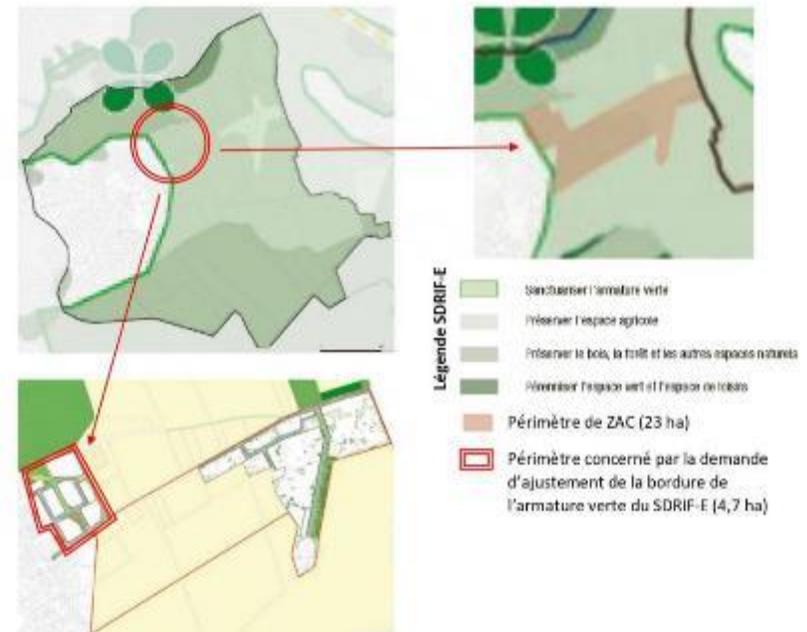
Annexe 2 : Demandes d'amendements proposées par le Territoire

I. Demandes d'amendements pour permettre la réalisation d'opérations d'aménagement et garantir la qualité de la desserte en transport

A. Demandes d'amendements pour permettre la réalisation d'opérations d'aménagement

ZAC des Portes de Noiseau

La commune de Noiseau ne bénéficie d'aucune capacité de consommation d'Espaces Naturels Agricoles ou Forestiers (ENAF). Une large partie de la commune est concernée par le périmètre de « sanctuarisation de l'armature verte », y compris le secteur de la ZAC des Portes de Noiseau, pourtant inscrit au SCOT-M comme opération d'aménagement bénéficiant de 23 ha de capacité d'urbanisation (Annexe 1 du Document d'Orientations et d'Objectifs – SCOT-M approuvé : superficies maximales des espaces naturels, agricoles et forestiers pouvant être consommés dans le périmètre des ZAC identifiées).



THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3136				X	X					X				X	X		Mme Catherine SIX de Palaiseau a écrit : PROTÉGER RÉELLEMENT LES ESPACES NATURELS Habitante de Palaiseau depuis bientôt 10 ans, je vois avec effroi la nature disparaître sous le béton, les grues remplacer les arbres, les bâtiments sans âme envahir les champs. La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région et cela se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations réglementaires mettant à mal cette protection. Au contraire, la politique actuelle contribue au réchauffement climatique, en détruisant les sols, elle affaiblit toujours plus la biodiversité, elle éloigne toujours plus la nature des humains. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. Il en va de l'avenir à court terme de la région et au-delà. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des franciliens.
Mail 3137		X		X		X											M. A.B. (Anonyme) de Gennevilliers a écrit : (identique à la 3116, 3133, 3134) Je tiens à exprimer mon profond désaccord avec le projet de SDRIF- E proposé par Madame Péresse. En effet, ce projet ignore les problèmes majeurs auxquels nous devons faire face dans le domaine du logement social. A l'heure où le rapport de la Fondation Abbé-Pierre alerte sur l'état du mal logement en 2024 et l'importance cruciale de construire des logements destinés aux ménages modestes, la proposition de réduire la part de logements sociaux, sous couvert d'un amendement dit « anti-ghetto », m'inquiète profondément. Cette proposition, qui se trouve traduite dans l'orientation réglementaire 59, semble refléter une vision simpliste et discriminatoire, qui associe le logement social à divers maux sociaux, sans reconnaître son rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion et la précarité. La perspective de voir diminuer l'aide régionale aux communes comptant plus de 30% de logements sociaux est particulièrement alarmante. Cette mesure risque d'aggraver la crise du logement que nous vivons, avec une liste et des délais d'attente des demandeurs de logement qui ne cesse de s'allonger, atteignant des chiffres sans précédent. Il est inacceptable de constater que, dans notre région, des enfants dorment dans la rue ou dans des conditions précaires, faute de places suffisantes dans l'hébergement d'urgence. Là encore le rapport de la Fondation Abbé-Pierre est édifiant. Cela nous rappelle des images que nous pensions appartenir au passé, et souligne l'urgence de construire des logements d'urgence accessibles dans toutes les villes de la Métropole. Cette mesure conduirait à éloigner les zones d'habitation des zones d'emploi, qui affecte tant la qualité de vie des salariés que la dynamique économique. La nécessité de développer du logement social à proximité des zones d'activité est plus pressante que jamais, pour favoriser la création d'emplois, rapprocher le logement de l'emploi et combattre l'étalement urbain. L'appel du maire de Gennevilliers lors du Conseil municipal du 20 décembre 2023 à respecter les choix locaux et à permettre aux maires désireux de construire des logements sociaux de pouvoir poursuivre leurs projets est essentiel. Il est impératif de défendre une vision solidaire du logement face à des orientations qui favorisent la gentrification accélérée de la Métropole et exacerbe la crise du logement social. Pour ces raisons, je demande qu'un avis défavorable soit opposé au projet de SDRIF-E.
Mail 3138		X															Mme Lydie VILLE DUMESTE de Pontault-Combault a écrit : Je suis contre le plan de densification. J'ai 80 ans et je suis accompagné dans mon quotidien par une aide à la personne qui doit tous les jours prévoir un délai, qui au fil du temps augmente, pour arriver jusque chez moi et trouver une place de stationnement. La personne qui me livre les repas du CCAS, ne peut jamais stationner et laisse sa

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	voiture au milieu de la rue le temps de me déposer le colis, créant ainsi des bouchons et le mécontentement des personnes dans les voitures derrière qui parfois deviennent agressives. Toujours à cause du stationnement, certaines personnes de ma famille de viennent plus me voir faute de place. La densification aurait, en plus, un impact négatif sur la valeur de mon pavillon.
Mail 3139		X		X		X											<p>M. B. (Anonyme) de Gennevilliers a écrit : identique à la 3116, 3133, 3134, 3137)</p> <p>Je tiens à exprimer mon profond désaccord avec le projet de SDRIF- E proposé par Madame Péresse. En effet, ce projet ignore les problèmes majeurs auxquels nous devons faire face dans le domaine du logement social. A l'heure où le rapport de la Fondation Abbé-Pierre alerte sur l'état du mal logement en 2024 et l'importance cruciale de construire des logements destinés aux ménages modestes, la proposition de réduire la part de logements sociaux, sous couvert d'un amendement dit « anti-ghetto », m'inquiète profondément. Cette proposition, qui se trouve traduite dans l'orientation réglementaire 59, semble refléter une vision simpliste et discriminatoire, qui associe le logement social à divers maux sociaux, sans reconnaître son rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion et la précarité. La perspective de voir diminuer l'aide régionale aux communes comptant plus de 30% de logements sociaux est particulièrement alarmante. Cette mesure risque d'aggraver la crise du logement que nous vivons, avec une liste et des délais d'attente des demandeurs de logement qui ne cesse de s'allonger, atteignant des chiffres sans précédent. Il est inacceptable de constater que, dans notre région, des enfants dorment dans la rue ou dans des conditions précaires, faute de places suffisantes dans l'hébergement d'urgence. Là encore le rapport de la Fondation Abbé-Pierre est édifiant. Cela nous rappelle des images que nous pensions appartenir au passé, et souligne l'urgence de construire des logements d'urgence accessibles dans toutes les villes de la Métropole. Cette mesure conduirait à éloigner les zones d'habitation des zones d'emploi, qui affecte tant la qualité de vie des salariés que la dynamique économique. La nécessité de développer du logement social à proximité des zones d'activité est plus pressante que jamais, pour favoriser la création d'emplois, rapprocher le logement de l'emploi et combattre l'étalement urbain. L'appel du maire de Gennevilliers lors du Conseil municipal du 20 décembre 2023 à respecter les choix locaux et à permettre aux maires désireux de construire des logements sociaux de pouvoir poursuivre leurs projets est essentiel. Il est impératif de défendre une vision solidaire du logement face à des orientations qui favorisent la gentrification accélérée de la Métropole et exacerbe la crise du logement social. Pour ces raisons, je demande qu'un avis défavorable soit opposé au projet de SDRIF-E.</p>
Mail 3140			X														<p>M. Emmanuel MOULIN de Saint-Germain-en-Laye a écrit :</p> <p>Le grand absent de cette projection à 2040 du SDRIF-E est la mobilité, puisque à côté du VIF, les projets de TC réellement nouveaux ne sont pas au rendez-vous. Bien entendu les projets du Grand Paris lancés et négociés entre l'Etat et le conseil régional il y a maintenant plus de 15 ans sont repris pour l'essentiel en couronne dense de l'Ile de France avec toutefois des projets pour le Val d'Oise qui avait été oubliés dans l'arbitrage de l'époque. Il n'y a par contre pratiquement pas de projets de TC nouveaux en grande couronne ; en sachant qu'il faut au moins 10 à 15 ans pour réaliser de nouveaux projets, ce n'est pas rassurant. On ne voit donc pas comment la rupture avec le tout voiture en dehors de la zone la plus dense de l'Ile de France sera possible. Pour ce qui concerne les Yvelines l'accent doit maintenant être mis sur des propositions de nouveaux projets ambitieux de TC en grande couronne pour les 20 ans à venir ; sinon la rupture avec le tout automobile sera impossible. L'enjeu est d'offrir aux habitants de cette partie des Yvelines qui sont souvent loin d'être parmi les plus favorisés une alternative à la voiture. Ainsi il faudrait inscrire dans le SDRIF-E:- Le prolongement du Tram-Train (tram 13) vers St Quentin en Yvelines et vers Versailles de manière à permettre une liaison TC efficace entre les agglomérations de Versailles/Saint-Quentin-en Yvelines, Saint-Germain-en-Laye/Poissy et Achères/Cergy qui au total représentent de l'ordre d'un million d'habitants.- Le</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	prolongement du Tram 1 de Reuil vers Bougival, Marly/Le Pecq, Chambourcy, Orgeval en transformant la nationale 13 en boulevard urbain de manière à redonner aussi une qualité urbaine à un secteur qui a été défigurée et tronçonné par la voie rapide puis ensuite colonisé par les espaces commerciaux.- une liaison tram ou bus à haute qualité de service à partir de la gare RER A et bientôt E + T 13 de Poissy vers Carrières-sous-Poissy, Triel, Vaux-sur Seine, Meulan-en-Yvelines.
Mail 3141			X				X		X								M. B. (Anonyme) de Montignon a écrit : Conformément aux dispositions de l'affichage public dans la commune de Montignon (95680), je tiens à formuler une proposition relative au projet de schéma directeur de la région IDF. Cela concerne ma commune : réalisation d'une déviation de contournement de la commune de Montignon. Projet déjà présenté, jamais réalisé malgré des engagements successifs du conseil départemental du Val d'Oise, alors que la commune est traversée par près de 9000 véhicules jours ! Bruit, pollution, risques permanents d'accident avec des voitures qui ne respectent pas la limitation de vitesse à 30km/h le projet initial proposait une déviation passant au-dessus du site du château de la chasse en sortie de commune. Il semblait parfaitement viable. Les priorités budgétaires du département en ont décidé autrement ! Cela doit s'inscrire dans le projet routier du SD qui prévoit, d'après le document consultable, 34 projets routiers. Ce projet s'inscrit dans l'ambition du SDIR 2040 pour "VIVRE ET HABITER EN ÎLE-DE- FRANCE : DES CADRES DE VIE DÉSIRABLES" je cite le rapport. Merci d'avance pour l'étude de cette proposition
Mail 3142		X	X				X										M.V. (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Je suis formellement opposée à ce projet pour plusieurs raisons : 1) La circulation dans Pontault-Combault est devenue très difficile. Plus de 20mn certains jours pour atteindre la Francilienne de la Rue de Ferrière. 2) Le stationnement est impossible dans toutes les rues. Lorsque nous avons des visiteurs, ils doivent faire 3 à 4 fois le tour du quartier pour souvent trouver une place à 10/15 mn à pied de la maison. 3) Les transports en commun ne sont pas adaptés à la population actuelle. La SNCF ne remplit aucun jour son contrat (retard, trains supprimés...) ce qui entraîne des voyages dans des wagons bondés. 4) les structures (culturelles, sportives, sociales...) ont leur limite. Déjà pas assez de place dans certaines disciplines... 5) La densification entraînerait une dévalorisation de notre maison. Je suis à Pontault-Combault depuis plus de 40 ans. La petite ville provinciale très sympa et accueillante est devenue une ville où il est de plus en plus difficile de vivre et de s'y sentir bien. L'impossibilité de stationner a étouffé les commerces du centre-ville, la circulation est trop dense, et il faut rappeler que l'entrée de Pontault se fait essentiellement par 2 accès, Sous le passage à niveau, avec l'interdiction maintenant de traverser Emerainville, ou par la francilienne qui est toujours saturée. Alors merci de revoir votre copie Mesdames et Messieurs les têtes bien penseuses.
Mail 3143		X		X		X											Mme Mariama GASSAMA élue de Gennevilliers a écrit : identique à la 3116, 3133, 3134, 3137, 3139) Je tiens à exprimer mon profond désaccord avec le projet de SDRIF- E proposé par Madame Péresse. En effet, ce projet ignore les problèmes majeurs auxquels nous devons faire face dans le domaine du logement social. A l'heure où le rapport de la Fondation Abbé-Pierre alerte sur l'état du mal logement en 2024 et l'importance cruciale de construire des logements destinés aux ménages modestes, la proposition de réduire la part de logements sociaux, sous couvert d'un amendement dit « anti-ghetto », m'inquiète profondément. Cette proposition, qui se trouve traduite dans l'orientation réglementaire 59, semble refléter une vision simpliste et discriminatoire, qui associe le logement social à divers maux sociaux, sans reconnaître son rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion et la précarité. La perspective de voir diminuer l'aide régionale aux communes comptant plus de 30% de logements sociaux est particulièrement alarmante. Cette mesure risque d'aggraver la crise du logement que nous vivons, avec une liste et des délais d'attente des demandeurs de logement qui ne cesse de s'allonger, atteignant des chiffres sans précédent.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Il est inacceptable de constater que, dans notre région, des enfants dorment dans la rue ou dans des conditions précaires, faute de places suffisantes dans l'hébergement d'urgence. Là encore le rapport de la Fondation Abbé-Pierre est édifiant. Cela nous rappelle des images que nous pensions appartenir au passé, et souligne l'urgence de construire des logements d'urgence accessibles dans toutes les villes de la Métropole. Cette mesure conduirait à éloigner les zones d'habitation des zones d'emploi, qui affecte tant la qualité de vie des salariés que la dynamique économique. La nécessité de développer du logement social à proximité des zones d'activité est plus pressante que jamais, pour favoriser la création d'emplois, rapprocher le logement de l'emploi et combattre l'étalement urbain. L'appel du maire de Gennevilliers lors du Conseil municipal du 20 décembre 2023 à respecter les choix locaux et à permettre aux maires désireux de construire des logements sociaux de pouvoir poursuivre leurs projets est essentiel. Il est impératif de défendre une vision solidaire du logement face à des orientations qui favorisent la gentrification accélérée de la Métropole et exacerbe la crise du logement social. Pour ces raisons, je demande qu'un avis défavorable soit opposé au projet de SDRIF-E.
Mail 3144		X	X				X										M V. de Pontault-Combault a écrit : Bonjour, Je trouve aberrant de densifier encore plus l'urbanisation de Pontault Combault. La ville est déjà saturé en termes de circulation et de stationnement. Impossible de se garer dans le quartier de la gare, malgré le nouveau parking, les rues environnantes servent de parking, et les riverains ne peuvent même pas se garer devant chez eux. La francilienne qui longe Pontault est sujet a des bouchons permanents. De plus la ville est coincée entre la voie ferrée, la francilienne et la N4. Venez passer une journée à Pontault et vous aller comprendre.
Mail 3145		X		X		X											Mme Salwa GASSAMA de Gennevilliers a écrit : identique à la 3116, 3133, 3134, 3137, 3139, 3143) Je tiens à exprimer mon profond désaccord avec le projet de SDRIF- E proposé par Madame Péresse. En effet, ce projet ignore les problèmes majeurs auxquels nous devons faire face dans le domaine du logement social. A l'heure où le rapport de la Fondation Abbé-Pierre alerte sur l'état du mal logement en 2024 et l'importance cruciale de construire des logements destinés aux ménages modestes, la proposition de réduire la part de logements sociaux, sous couvert d'un amendement dit « anti-ghetto », m'inquiète profondément. Cette proposition, qui se trouve traduite dans l'orientation réglementaire 59, semble refléter une vision simpliste et discriminatoire, qui associe le logement social à divers maux sociaux, sans reconnaître son rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion et la précarité. La perspective de voir diminuer l'aide régionale aux communes comptant plus de 30% de logements sociaux est particulièrement alarmante. Cette mesure risque d'aggraver la crise du logement que nous vivons, avec une liste et des délais d'attente des demandeurs de logement qui ne cesse de s'allonger, atteignant des chiffres sans précédent. Il est inacceptable de constater que, dans notre région, des enfants dorment dans la rue ou dans des conditions précaires, faute de places suffisantes dans l'hébergement d'urgence. Là encore le rapport de la Fondation Abbé-Pierre est édifiant. Cela nous rappelle des images que nous pensions appartenir au passé, et souligne l'urgence de construire des logements d'urgence accessibles dans toutes les villes de la Métropole. Cette mesure conduirait à éloigner les zones d'habitation des zones d'emploi, qui affecte tant la qualité de vie des salariés que la dynamique économique. La nécessité de développer du logement social à proximité des zones d'activité est plus pressante que jamais, pour favoriser la création d'emplois, rapprocher le logement de l'emploi et combattre l'étalement urbain. L'appel du maire de Gennevilliers lors du Conseil municipal du 20 décembre 2023 à respecter les choix locaux et à permettre aux maires désireux de construire des logements sociaux de pouvoir poursuivre leurs projets est essentiel. Il est impératif de défendre une vision solidaire du logement face à des orientations qui favorisent la gentrification accélérée de la Métropole et exacerbe la crise du logement social. Pour ces raisons, je demande qu'un avis défavorable soit opposé au projet de SDRIF-E.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3146														X		X	Mme Valérie LAMY de La Queue-en-Brie a écrit : Pour le maintien des terres agricoles En cette période de crise agricole ce projet de prison sur des terres agricoles d'IDF ne doit pas se concrétiser. C'est complètement incohérent avec le projet du président d'inscrire l'agriculture dans la loi Comme intérêt majeur pour la France
Mail 3147				X				X					X			X	M. Thierry VERIN de Paris a écrit : Pour le bien-être de la biodiversité Contribution : 1/ Il faut classer les rejets d'arbres et les arbres d'alignements, les rejets d'arbres sont souvent des arbres en bonne santé qui poussent seuls et beaucoup ont été coupés par la ville de paris au motif non classés 2/ classer la petite ceinture parisienne au patrimoine de l'Unesco 3/ interdire d'euthanasier les animaux et les intégrer dans les parcs et jardins de la ville de paris ou en banlieue 4/ retirer les filets métalliques qui tuent la faune aviaire et les espèces protégées 5/ faire venir systématiquement pour des projets urbanismes des naturalistes, des experts, des associations et de construire autour de la nature de s'adapter à la faune et la flore qui existent avant le projet , d'interdire la destruction de la biodiversité! 6/ Faire passer un projet de loi pour considérer les arbres comme des êtres vivants qui nous donnent de l'oxygène et qui absorbent le CO2 , il faut interdire de faire des travaux avec du béton et du ciment quand il y a la faune et la flore et stopper les sols minéraux (interdire la superficialisation des sols, leur artificialisation) et protéger les terres agricoles , récupérer l'eau des inondations et la distribuer sur les sols secs , faire interdire l'usage des mégas bassines 7/ Arrêter les projets d'urbanisme de grande ampleur qui ne tiennent pas compte de la nature comme celui de GONESSE ou de l'autoroute A104 BIS 8/ l'élagage doit être fait avec des experts et il faut les former avec des associations ou experts 9/ laisser le plus souvent possible des endroits en friche, ne passer la tondeuse qu'un à 2 fois par an (cela se fait par exemple au Père Lachaise et cela fonctionne !).
Mail 3148			X														M.V. (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Les transports sont bondés et la fréquence des trains ne peut pas être augmentée, les routes sont saturées, il y a des bouchons partout, on ne peut plus stationner, il y a déjà trop monde.
Mail 3149														X		X	Mme P. (Anonyme) de Noiseau a écrit : Je suis pour le SDRIFe qui protège nos terres agricoles ! Je ne veux pas de cette prison !
Mail 3150																	M. Mohamed BINAHDANE de Gennevilliers a écrit : identique à la 3116, 3133, 3134, 3137, 3139, 3143, 3145) Je tiens à exprimer mon profond désaccord avec le projet de SDRIF- E proposé par Madame Péresse. En effet, ce projet ignore les problèmes majeurs auxquels nous devons faire face dans le domaine du logement social. A l'heure où le rapport de la Fondation Abbé-Pierre alerte sur l'état du mal logement en 2024 et l'importance cruciale de construire des logements destinés aux ménages modestes, la proposition de réduire la part de logements sociaux, sous couvert d'un amendement dit « anti-ghetto », m'inquiète profondément. Cette proposition, qui se trouve traduite dans l'orientation réglementaire 59, semble refléter une vision simpliste et discriminatoire, qui associe le logement social à divers maux sociaux, sans reconnaître son rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion et la précarité. La perspective de voir diminuer l'aide régionale aux communes comptant plus de 30% de logements sociaux est particulièrement alarmante. Cette mesure risque d'aggraver la crise du logement que nous vivons, avec une liste et des délais d'attente des demandeurs de logement qui ne cesse de s'allonger, atteignant des chiffres sans précédent. Il est inacceptable de constater que, dans notre région, des enfants dorment dans la rue ou dans des conditions précaires, faute de places suffisantes dans l'hébergement d'urgence. Là encore le rapport de la Fondation Abbé-Pierre est édifiant. Cela nous rappelle des images que nous pensions appartenir au passé, et souligne l'urgence de construire des logements d'urgence accessibles dans toutes les villes de la Métropole. Cette mesure conduirait à

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	éloigner les zones d'habitation des zones d'emploi, qui affecte tant la qualité de vie des salariés que la dynamique économique. La nécessité de développer du logement social à proximité des zones d'activité est plus pressante que jamais, pour favoriser la création d'emplois, rapprocher le logement de l'emploi et combattre l'étalement urbain. L'appel du maire de Gennevilliers lors du Conseil municipal du 20 décembre 2023 à respecter les choix locaux et à permettre aux maires désireux de construire des logements sociaux de pouvoir poursuivre leurs projets est essentiel. Il est impératif de défendre une vision solidaire du logement face à des orientations qui favorisent la gentrification accélérée de la Métropole et exacerbe la crise du logement social. Pour ces raisons, je demande qu'un avis défavorable soit opposé au projet de SDRIF-E.
Mail 3151		X					X	X		X							Mme P.(Anonyme) d'Eaubonne a écrit : Prévoir une augmentation de 17% des logements dans une zone déjà densément peuplée revient à continuer de bétonner et artificialiser les sols quand la crise climatique nous encourage plutôt à l'inverse ! Il est important de laisser aux habitants actuels un environnement respirable. La croissance ne peut pas venir du béton et de la destruction. Il faut trouver d'autres relais afin de conserver un environnement habitable
Mail 3152		X		X			X							X			M. L. (Anonyme) de Orgeval a écrit : Si j'ai bien compris le projet est basé sur 50000 nouveaux franciliens chaque année et la construction de 70000 logements par an pendant 25 ans. Je suis persuadé et j'espère que cette projection sera démentie par les faits et que la tendance qui s'est amorcée pour une ré migration vers les provinces va se poursuivre. En effet les grandes métropoles ont un impact négatif non seulement pour la qualité de vie des habitants, leur santé, mais aussi pour la planète en raison du bétonnage et de la pollution qu'elles entraînent du fait qu'elles nécessitent un réseau très dense de communications en tous genres (routes de toutes tailles, autoroutes, ouvrages d'art, énormes échangeurs consommateurs d'espaces, métro et RER, aéroports etc.), de grandes infrastructures de traitement des déchets auxquelles s'ajoutent nombres de zones d'activité et commerciales...etc. Les franciliens se plaignent déjà des contraintes pour y vivre et y travailler. Aussi mieux vaudrait ne pas inciter à encore plus de concentration ! Certes, dans ses énoncés, le projet semble vouloir améliorer les conditions de vie des franciliens mais il n'est pas certain que la densification des zones urbanisées soit le moyen le plus approprié. D'une façon générale, je plaide pour le maintien et même la création d'espaces verts et la protection des petits espaces boisés encore existants au sein des zones déjà urbanisées et je rejoins le vœu de notre Présidente de Région de vouloir préserver l'âme et l'architecture des quartiers pavillonnaires auxquels nous sommes aussi attachés à Orgeval. Par exemple, Il me paraîtrait anti écolo- économique de détruire des maisons en bon état au sein de quartiers pavillonnaires pour y construire un immeuble de plusieurs étages. Le réseau routier existant, la proximité des gares routières et ferroviaires, ainsi que les moyens de s'y rendre doivent être vraiment pris en considération pour le choix de l'emplacement des immeubles collectifs à construire, Sur les plans écologique et économique ceci va sans dire mais peut-être un peu mieux en le disant ! Sinon les embouteillages qui existent déjà pour l'accès à la RN 13, aux autoroutes A 13 et A14 et pour se rendre à la Gare de Poissy risquent de s'accroître fortement. La préservation des espaces agricoles est très importante. Toutefois, au cas par cas et de façon très limitée et encadrée il pourrait s'avérer pertinent d'urbaniser tel ou tel terrain qui n'est plus exploité depuis des années voire des décennies et qui répondrait au besoin d'un projet d'utilité publique. Mais je reste persuadé que ce genre de situation sera soigneusement examinée dans l'élaboration ou la révision des PLU et des PLUI.
ail 3153			X											X			M. X. (Anonyme) de Montrouge a écrit : Lignes 17 nord et 18 ouest du Grand Paris Express RENFORCER LES TRANSPORTS DE PROXIMITÉ PLUTÔT QUE DE CRÉER DES MÉTROS EN ESPACE

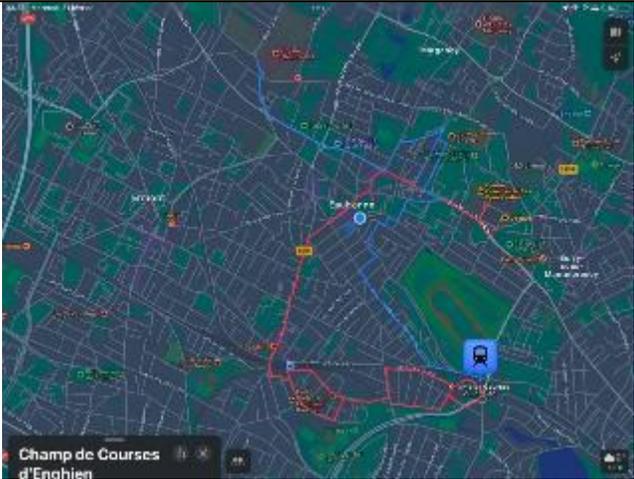
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	AGRICOLE L'aménagement de nouvelles lignes de métro traversant des zones agricoles est en contradiction avec le polycentrisme et la volonté de proximité affichée dans le Plan d'Aménagement Régional. Ces lignes ne rapprochent en rien les habitants de leur lieu de travail (leur tracé n'est pas celui reliant leurs domiciles et leurs lieux de travail) et auraient pour effet un étalement urbain aggravé. En effet, des lignes nouvelles en zone rurale (notamment les lignes 17 nord et 18 ouest), dont certaines gares se trouvent actuellement loin de toute urbanisation, seraient inévitablement vouées à un lourd déficit puisqu'elles traversent des zones extrêmement peu habitées et entraîneraient l'artificialisation de ces terres et la disparition d'espaces naturels, agricoles et forestiers indispensables à l'équilibre tant écologique qu'économique du territoire. Concernant plus particulièrement la ligne 17 nord et la gare « triangle de Gonesse » actuellement en construction, elle n'a plus aucune raison d'être puisqu'elle ne se justifiait que par le projet « Europacity » (censé accueillir 31 millions de visiteurs-eusses par an !), aujourd'hui abandonné. Quant à la cité scolaire prévue à cet endroit, quand bien même elle verrait le jour, ses élèves n'auraient aucune raison de l'emprunter pour s'y rendre puisqu'ils viendraient très majoritairement des gares de Villiers le Bel ou de Sarcelles pour cela. Enfin, le projet d'internat inclus dans cette cité scolaire annoncé par le gouvernement a très peu de chances de voir le jour tant il est vrai que la loi interdit la construction de locaux à usage d'habitation dans cette zone non encore urbanisée exposée au bruit intense des avions en provenance ou à destination des aéroports du Bourget et de Roissy. Il faut donc concentrer les efforts sur les transports de proximité (ou transports du quotidien) en améliorant ceux existant dans l'agglomération parisienne et en renforçant le réseau lacunaire (hors réseau ferré) dans la grande couronne. Il est également nécessaire d'agir réellement sur les mobilités douces, pour lesquelles les orientations réglementaires sont vagues, sans objectifs chiffrés et peu prescriptives.
Mail 3154				X		X		X					X		X		<u>M. K. (Anonyme) de Torcy a écrit :</u> L'Ile-de-France est surpeuplée L'Ile-de-France est fortement dépendante du reste du pays. Dépendante pour son alimentation en eau potable d'un système de grands lacs qui atteint aujourd'hui des limites comme le révélait un rapport de l'EBTP Seine Grands Lacs paru en début d'année 2023... Dépendante à 82% de l'énergie produite sur d'autres territoires encore plus sensibles qu'elle à l'aléa sécheresse, la région capitale consomme 25% de l'énergie produite dans l'hexagone. Comme l'indiquent les scénarios déjà esquissés par la note d'enjeu de l'OCDE, l'Ile-de-France sera plus vulnérable aux « événements concomitants », « aux effets dominos » que risque de provoquer le changement climatique et fragiliser la région tout en dégradant les conditions de vie de franciliens plus nombreux. L'artificialisation de plus de 10 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers, le développement de nouveaux pôles d'activité économique gourmands en eau et en énergie, l'accueil de 50 000 nouveaux habitants et la construction de 70 000 nouveaux logements par an, viendront accélérer ces phénomènes. Il est nécessaire de revoir l'orientation du SDRIF-E afin de stabiliser la population et de mettre en place un aménagement qui réponde aux besoins des habitants, particulièrement de logements abordables, tout en préservant l'environnement naturel et en favorisant la coopération avec les autres régions du pays. Pour résorber la demande de logements abordables que connaît la Région, mobiliser les logements inoccupés, transformer les friches industrielles et commerciales en zones résidentielles, transformer les mètres carrés de bureaux vacants en appartements, limiter les locations à courtes durées, rénover les passoires thermiques, répartir intelligemment et solidairement l'effort de construction adapté aux besoins, en harmonie avec les possibilités naturelles du territoire
Mail 3155														X		X	<u>Mme A. (Anonyme) de Sucy-en-Brie a écrit :</u> Contre le projet de l'implantation d'une prison à Noisieu Je soutiens le SDRIF-E qui lutte pour la préservation des terres agricoles, menacées par la construction de la prison,

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3156					X		X							X	X		à Noiseau. Sauvons notre agriculture M. Mickael GENET de Noiseau a écrit : Protection des espaces naturels et des terres agricoles Je profite de cette concertation sur la révision du SDRIF pour rappeler l'importance de la préservation des espaces naturels et des terres agricoles à intégrer dans le futur SDRIFe. Les changements climatiques créent de grands bouleversements qui sont chaque jour accentué par l'artificialisation des sols. Nous avons de la chance dans notre secteur d'habitat et plus particulièrement dans ma commune, Noiseau, de bénéficier d'un cadre naturel avec sa dominance d'espaces boisés et de terres agricoles exploités. Rappelons qu'un front urbain d'intérêt régional avait été d'ailleurs créé dans le SDRIF actuel sur notre territoire pour sanctuariser ces terres en interdisant toutes nouvelles constructions. Je félicite ce choix de protection et le soutien que vous apportez pour continuer dans cette dynamique pour : la défense et la préservation de l'environnement, notre cadre de vie, nos agriculteurs présents dans Val de Marne mais aussi ceux présents sur le reste de l'Ile-de-France.
Mail 3157				X													Mme C. (Anonyme) de Gennevilliers a écrit : Je tiens à exprimer mon profond désaccord avec le projet de SDRIF- E proposé par Madame Péresse. En effet, ce projet ignore les problèmes majeurs auxquels nous devons faire face dans le domaine du logement social. Il est inacceptable de constater que, dans notre région, des enfants dorment dans la rue ou dans des conditions précaires, faute de places suffisantes dans l'hébergement d'urgence. Pour ces raisons, je demande qu' un avis défavorable soit opposé au projet de SDRIF-E.
Mail 3158			X														Mme Fabienne ROSE de Montmorency a écrit : Contre le BIP - Blvd du Paris Je suis contre ce projet qui va fortement dégrader la qualité de l'air dans notre ville. Utilisons cet argent pour développer les transports en commun !
Mail 3159			X	X			X	X									Mme Caroline MASSON de Deuil-la-Barre a écrit : Suppression BIP Je souhaiterais l'annulation du projet du BIP car il engendrerait la destruction d'espaces naturels et favoriserait la pollution atmosphérique. Etant déjà soumis à la pollution aérienne par le couloir de passage d'avions de Roissy, Il serait bon de ne pas en rajouter aux habitants de ces villes et surtout à nos enfants.
Mail 3160			X				X									X	Mme LD. (Anonyme) de Dammartin-en-Serve a écrit : Contre la prison Je suis contre car : La circulation sur l'axe Anet Mantes sera saturée...axe qui est déjà très encombré actuellement. Il y a d autres friches (industrielles) plus proches de l A13 des hôpitaux et tribunaux...et moins proches d'habitants... Si proche des habitations et d'établissements scolaires c'est simplement inadmissible...et peu sécurisant... Pour ne pas dire inconscient... !!! Magnanville et sa région doivent être épargnée...car ses habitants et ceux des communes environnantes gardent le traumatisme de 2016 au fond de leur cœur !!! Merci donc de penser aux habitants de Magnanville, du mantois et des communes environnantes et de nous respecter car nous ne sommes pas que des électeurs potentiels mais des habitants qui demandons de vivre simple sereinement !! Faire ce choix c'est simplement ne pas écouter les simples gens !!!!
Mail 3161														X	X		Mme M. (Anonyme) de Curzon a écrit : Je suis contre l'implantation d'une prison à Noiseau sur des terres agricoles.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3162		X	X	X													Mme R. (Anonyme) de Emerainville a écrit : Construction de 544 logements sur Emerainville J'ai pris connaissance du projet de construction de 544 logements sur la commune d'Emerainville et je suis contre. La ville est déjà suffisamment construite et les infrastructures existantes déjà insuffisantes. Les routes sont en bouchons et un nombre d'habitants supplémentaires ne feraient que compliquer encore plus ce qui est déjà difficile à supporter. Le bruit serait également beaucoup plus important et la qualité de vie s'en ressentirait c'est pourquoi je réaffirme mon refus d'un tel projet au sein de ma ville
Mail 3163							X							X		X	M. L. (Anonyme) de Magnanville a écrit : Maison d'arrêt de Magnanville La commune de Magnanville a déjà été durement frappé avec les attentats. Nous voilà a présent en première ligne pour l'implantation d'une maison d'arrêt, à quelques mètres d'un lycée, d'habitations, complexe sportif. A l'heure ou notre secteur agricole souffre, la bétonisation de ces terres agricoles est-elle logique ? De plus ces terres agricoles sont très argileuses et sont sujets aux phénomènes de gonflement et rétractation des sols. La construction d'une maison d'arrêt sur de tels sols est-elle raisonnable ? Sur le long terme cela ne risque pas d'engendrer une dégradation rapide de l'édifice, et des coûts d'entretiens importants ? La logique serait de déplacer ce projet dans une zone moins sensible, avec moins d'impact sur nos habitants et sur notre environnement. Sans aborder le coté financier du projet entre le cout de la construction, avec des sols instables, et cout d'entretien si la dégradation de l'ouvrage se produit. NON A LA CONSTRUCTION DE CETTE MAISON D ARRET
Mail 3164			X				X	X									Mme L. (Anonyme) de Soisy-Sous-Montmorency a écrit : Projet Bip La portion Est de l'Avenue du Parisis n'a aucune utilité seule. Elle avait été relancée en 2012 pour fluidifier l'accès à Europa City et le Dôme à Sarcelles, 2 projets abandonnés depuis. L'A104 relie déjà aujourd'hui l'A1 et la RD 301, elle n'est pas saturée sur cette portion. C'est un leurre du Conseil Départemental pour nous imposer la portion Ouest. Le BIP amènerait des milliers de voitures et de camions dans nos villes. Une forte pollution atmosphérique et sonore : le BIP menacerait la santé et la qualité de vie des habitants ! Un danger pour 7000 enfants dont les écoles sont situées le long du tracé. Destruction des espaces naturels ü Augmentation des émissions de CO2 ü Un projet du siècle dernier, qui date des années 30 !
Mail 3165		X	X														M. Mickael RIGAUD d'Emerainville a écrit : Je suis habitant d'Emerainville et je suis contre le nouveau projet du schéma directeur de la région Ile de France. En effet il est impossible de circuler en semaine à partir de 17h30 parfois même avant. Rajouter des logements ne ferait qu'aggraver ce problème loin d'être résolu d'autant que les automobilistes quittent l'autoroute A4 pour couper à travers la ville. Quid des infrastructures et des nuisances ? Emerainville est un endroit où il fait bon vivre, pour l'instant, augmenter la population et tout ce que cela incombe ne ferait que désagréger le bien-être dans la commune.
Mail 3166			X		X		X								X		Mme S. (Anonyme) de Montreuil a écrit : NON AUX PROJETS ROUTIERS Si l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée, elle ne doit pas maintenir ses objectifs de développement des infrastructures routières, en totale contradiction avec cet objectif. Les citoyens, les habitants ne veulent plus voir leur cadre de vie devenir irrespirable ; agrandir les voiries, construire de nouvelles routes est désormais inadmissibles. Nos enfants ont besoin d'air, il faut laisser respirer nos enfants. Ça suffit ! Les habitants veulent moins d'émissions de CO2, moins de trafic et la région veut aboutir au ZEN alors conjugurons nos efforts !!! Comment faire grandir nos enfants si la région devient invivable ? Une région polluée,

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	bruyante, une biodiversité détruite, des habitats naturels, agricoles et forestiers détruits ! Détruire voilà ce dont il s'agit ! Construisons nos villes de façon à pouvoir y vivre encore ! Imaginons les villes du futur ! Soyons courageux au lieu de répéter les mêmes schémas démodés ! Les moyens, les actions ne correspondent pas aux objectifs fixés ! L'heure n'est plus à la construction de routes mais à la lutte contre le dérèglement climatique et à la protection de nos sols. Ça suffit ! La région a la mesure d'être plus ambitieuse. Pourquoi ne pas l'être ?
Mail 3167			X	X	X		X		X								M. Armand ROBERT de Ozoir-la-Ferrière a écrit : Opposition au projet de modification du SDRIF-E Ozoir-la-Ferrière Nous apportons ce jour notre contribution au sujet du projet proposé par la CCPB, visant à créer 1500 logements et une zone industrielle dans un champ cultivé et servant d'habitat à des espèces protégées (renard, écureuil, sangliers, lapins...). Ce champ constitue également une halte pour des espèces migrantes (oies du Canada, cigognes). Outre la destruction de leur habitat naturel et l'urbanisation d'une zone actuellement cultivée, ce projet engendrera une perte majeure de la qualité de vie des habitants du clos de la Vigne et des localités de Lésigny et Férolles-Attily. La route D354, seul moyen d'accès au clos de la Vigne, est d'ores et déjà saturée aux heures de pointe. Ce projet apportera un regain de circulation, d'une part du fait des véhicules en provenance ou allant vers les 1500 logements et la zone industrielle (voitures personnelles et poids lourds), mais aussi du fait de la création d'un accès direct vers la N4 (les usagers de la N104 ne manqueront de passer par là pour s'épargner les bouchons). Cette circulation supplémentaire engendrera des difficultés majeures d'accès au clos de la Vigne, un bruit insupportable pour les maisons longeant la route, une pollution importante mais constituera également un risque supplémentaire d'accident, sur une route indispensable. C'est pourquoi nous souhaitons exprimer notre profond désaccord envers ce projet, et nous espérons que la Commission d'enquête tiendra compte des grandes difficultés auxquelles seraient confrontés tous les usagers de la D354 s'il voyait le jour.
Mail 3168					X		X							X		X	M. Loïc MATHIS de Noiseau a écrit : CONTRE LE PROJET D'UNE PRISON A NOISEAU Je soutiens le projet du SDRIFe arrêté par le Conseil Régional le 12 juillet 2023 qui place « l'armature verte à sanctuariser » sur les zones agricoles et espaces naturels de la plaine de NOISEAU pour les protéger. Avec l'orientation réglementaire n° 2 qui précise qu'au sein de cette « armature verte » toute nouvelle urbanisation est exclue. Et je demande expressément au Conseil Régional – lors du vote d'adoption définitif du SDRIFe prévu à l'été 2024 – de ne pas donner suite à la demande de modification de l'Etat qui cite dans ses projets à inscrire dans le SDRIFe celui de la prison de Noiseau sur 19 hectares. Je marque ainsi ma totale opposition à la destruction irréversible des terres agricoles de Noiseau à haut rendement !!! Nous nous devons de protéger notre ville et son environnement, notre biodiversité, nos terres agricoles...
Mail 3169		X		X			X										Mme Catherine FRITSCH de Pontault-Combault a écrit : Projet de densification de Pontault-Combault Si l'objectif affiché du SDRIF-E était d'améliorer le cadre de vie des Franciliens, pourquoi notre ville devrait-elle bétonner à outrance ? et construire près de 3000 logements d'ici 2040 alors même que les équipements collectifs ont beaucoup de mal à fonctionner correctement (voir Eole !) L'amélioration du cadre de vie ne passe pas par la densification de la population, c'est un mensonge de dire cela ! et c'est se moquer du monde !... Plus de logements, c'est + de voitures, plus d'insécurité, plus d'incivisme, etc... Je ne vois pas comment cela pourrait améliorer notre cadre de vie.
Mail 3170			X				X		X					X			M. Antoine PEREZ-ANTOINE de Malakoff a écrit : Le SDRIF-E doit préserver les terres agricoles de l'est du Val d'Oise et non les ouvrir à l'urbanisation

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	L'est du Val d'Oise est fortement impacté par les infrastructures de transport lourdes qui exposent ses habitants aux conséquences sanitaires des pollutions atmosphérique et sonore, en premier lieu l'aéroport CDG. Le SDRIF-E doit préserver de l'urbanisation l'intégralité du Triangle de Gonesse et le conforter dans sa vocation agricole, d'autant que sa position sous les trajectoires des aéronefs le rend impropre aux activités humaines qui y sont envisagées (en dernier lieu l'absurde cité scolaire avec internat). Il doit également acter l'abandon du prolongement à l'est du boulevard intercommunal du Parisis, sur un territoire où la multiplication des voies rapides n'a jamais permis de désengorger le trafic. La priorité doit être donnée à des transports collectifs dimensionnés en fonction des besoins, qui permettront seuls de répondre aux besoins de mobilité de la population valoisienne sans sacrifier sa santé et son cadre de vie.
Mail 3171	X	X	X	X		X											M. Nicolas FENYI d'Eaubonne a écrit : J'habite à Eaubonne. J'ai appris qu'un nouveau schéma directeur pour urbanisation de la région était en cours d'étude. J'y apprend que le but est d'accueillir encore plus de gens dans notre région qui est déjà surchargée ! A Eaubonne, les espaces verts se font de plus en plus rare. Le but de votre schéma directeur est-il de supprimer les quelques espaces verts pour n'avoir plus que du béton ! Depuis des décennies, on entend parler de décentralisation, il serait peut-être temps de s'y mettre et d'arrêter de vouloir absolument accueillir encore plus de personne dans notre région De plus, qui dit plus de personne signifie:-plus d'école alors que les classes sont déjà totalement pleines, -plus de médecins alors qu'il faut des jours, des semaines voir des mois pour avoir un rdv, -plus de commerces de proximités à moins que votre but ce soit également que tout se fasse par internet avec de grand entrepôt en campagne, -plus de trains car actuellement, le réseau de transport est déjà surchargé... Je pourrais continuer la liste encore longtemps. Je suis contre une nouvelle densification de ma ville que j'avais choisit pour son bon vivre, bon vivre déjà mis à mal par le nombre de nouvelle construction faite ces dernières années !
Mail 3172			X			X		X									M. Thierry AGBALE de Montmorency a écrit : Retrait du BIP (Avenue du Parisis Est) Ce projet est complètement dépassé, compte tenu de notre engagement national et international pour faire baisser le taux de gaz à effet de serre. Le BIP amènera une forte pollution atmosphérique et sonore avec l'augmentation de la circulation des voitures et camions aux abords de notre ville de Montmorency. Par conséquent, le BIP menace notre cadre de vie ainsi que la santé de l'ensemble des habitants des villes concernées. Je vous demande de renoncer à ce projet qui menace notre environnement et notre cadre de vie ainsi que celui de nos enfants.
Mail 3173			X	X													M. B. (Anonyme) de Eaubonne a écrit : Pour la ville d'Eaubonne le bus 1514 est saturé tous les jours un tram pour le remplacer de plus grande capacité. Pour le métro 19 la desserte des quartiers est importante toute comme nos voisins Ermont, comme l'hôtel de ville, l'hôpital Simone Veil, le mont d'Eaubonne ou encore le bois Jacques. Le bus 38-04 devrait desservir mieux le centre-ville et l'ensemble de la ville respecter les horaires du lycée et école car les bus roulent à vide, la desserte du sud de la ville est importante. Eaubonne manque énormément de logements sociaux, l'attente est longue aucun projet est en cours, il faudrait racheter les terrains et maisons pour permettre la mise en place d'immeubles et résidence pour respecter le taux de logements sociaux dans la ville.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	
Mail 3174		X	X														M. L. (Anonyme) d'Eaubonne a écrit : Stop à la densification à outrance, la ville d'Eaubonne est déjà saturée. Bouchons. Manque de places à l'école. Manque de médecins. Manque de services. Trop de béton, avec les avions qui nous survolent du matin au soir et même la nuit, cessez votre projet d'ajouter encore plus de logements. Une ville qui va être à fuir. Les impôts sont de plus en plus chers. La délinquance augmente dans certains quartiers.
Mail 3175			X				X	X							X		M. Nicolas MOREAU de Juvisy-sous-Orge a écrit : Franchissement de la Seine à Athis Mons Il est prévu de construire un pont de très grande taille et un port au niveau d'Athis Mons. Ces constructions vont totalement à l'encontre de l'objectif de diminuer les émissions carbone de la région puisqu'elles vont conduire à davantage de trafic routier, en particulier de poids lourds dans un secteur déjà fortement encombré. Cela aura également un impact évident sur les bords de Seine à cet endroit, qui sont encore relativement préservés. Par ailleurs le nombre de véhicules dans le Grand Paris étant orienté à la baisse, est-il vraiment nécessaire de construire ce type d'infrastructure ? Il faut noter que l'Apur souligne une corrélation significative entre la disponibilité d'alternatives à la voiture, telles que les transports en commun ou les infrastructures cyclables, et le déclin de leur utilisation. Il serait donc préférable de construire une passerelle dédiée aux bus et aux vélos pour favoriser les échanges entre les deux rives de la Seine sans pousser au développement du trafic routier.
Mail 3176		X	X		X		X	X							X		M. Jean-Marie ROY élus groupe Libres à Deuil a écrit : Nous souhaitons par la présente lettre exprimer notre avis concernant le projet du SDRIF- E, dans le cadre de l'enquête publique se déroulant du 1er février au 16 mars 2024. Nous tenons à aborder deux sujets qui nous préoccupent, ainsi que de nombreux Deuillois. 1/ Projet routier de l'Avenue du Parisis (ex BIP). Nous tenons à réaffirmer notre opposition ferme au projet de construction de l'avenue du Parisis (BIP), porté par le Conseil Départemental. Cette nouvelle voie routière, qui est prévue pour relier Bonneuil-en-France à Soisy-sous-

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Montmorency sur une distance de 11 kilomètres, suscite de nombreuses préoccupations parmi les habitants des municipalités traversées, notamment notre commune de Deuil-La Barre. Initié dans les années 1930, ce projet est aujourd'hui remis en question en raison de son utilité contestée. En effet, avec les infrastructures routières et ferroviaires déjà présentes dans la région, ainsi que celles à venir telles que les lignes 17 et 19 prévues pour desservir notre département du Val d'Oise, l'ajout de l'avenue du Parisis est une hérésie. Par ailleurs, la concrétisation de ce projet induirait des répercussions écologiques préjudiciables, notamment une hausse des émissions de gaz à effet de serre, une augmentation des nuisances sonores et une détérioration de la qualité de l'air. Ces conséquences vont à l'encontre des actions entreprises pour contrer le changement climatique et menacent la santé des habitants de la région. La création de cette 2 x 2 voies auraient des conséquences dévastatrices sur les espaces naturels locaux, notamment la cote de Deuil-La Barre, perturbant ainsi l'équilibre hydraulique établi. De plus, il convient de souligner l'opposition exprimée par les maires de plusieurs communes affectées, telles que Deuil-La Barre, Groslay et Montmorency, démontrant ainsi une forte résistance locale à ce projet. En tant que citoyens et élus de Deuil-La Barre, nous nous opposons fermement au projet du BIP (Avenue du Parisis), quelle que soit la section envisagée, pour les raisons suivantes : L'arrivée massive de véhicules par jour, générant une pollution supplémentaire dans une région déjà fortement impactée par le trafic aérien, représente un risque pour la santé publique, en particulier pour les enfants fréquentant les écoles à proximité. De plus, la mise en œuvre du projet entraînerait la destruction d'espaces naturels, de zones de loisirs et de réserves de biodiversité, ainsi que la création d'ilots de chaleur et des risques accrus d'inondations, menaçant le cadre de vie des habitants. Par ailleurs, le projet aurait un impact économique négatif en diminuant la valeur des biens immobiliers et en exposant les riverains au risque d'expropriation. D'un point de vue environnemental, le projet BIP adopte une approche archaïque qui va à l'encontre des défis contemporains en matière d'environnement. Plutôt que de renforcer la dépendance à la voiture individuelle, il est impératif de promouvoir des solutions durables et collectives. Nous vous prions de prendre en considération ces arguments et de sérieusement réévaluer la poursuite du projet de construction de l'avenue du Parisis dans le cadre du SDRIF-E. Bien que la portion Ouest du tronçon reliant Soisy-sous-Montmorency à Groslay ne soit plus incluse dans le SDRIF-E, il subsiste que le tronçon Est reliant Bonneuil à Groslay est toujours inscrit au plan. Cela laisse peu de doute quant à la prochaine étape, qui consistera à finaliser les quelques kilomètres restants de cette voie traversant Groslay, Deuil et Montmorency. Il est crucial de privilégier des solutions plus durables et respectueuses de l'environnement pour répondre aux besoins de mobilité de la région. Nous sommes convaincus que le développement des transports en commun et des liaisons douces entre les communes constitue une réponse bien plus adaptée aux besoins de mobilité des habitants. 2/ La densification urbaine et la réalisation de logements collectifs à Deuil -La Barre Nous exprimons une vive inquiétude concernant les projets de densification excessive dans notre commune, notamment dans la partie sud, englobant les quartiers Mortefontaine, Moutier & Stade, Presles & Hironnelles, ainsi que Galathée/3 Communes. Contrairement au nord de la commune, préservé des aspirations des promoteurs grâce au Plan d'Exposition au Bruit, ces quartiers du sud sont la cible d'une intensification urbanistique inquiétante. Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF-E) identifie des secteurs à fort potentiel de densification et de valorisation, représentés par des pastilles sur la carte de destination générale du territoire. Malheureusement, Deuil-la-Barre se trouve parmi ces secteurs, ce qui suscite notre désaccord profond. Nous ne pouvons en aucun cas souscrire à de telles décisions d'ultra-densification de notre commune, basées uniquement sur sa proximité avec des infrastructures ferroviaires, sans prendre en compte l'exposition au bruit, les répercussions environnementales, et la qualité de vie des habitants. Il est impératif de préserver davantage d'espaces verts et de limiter la bétonisation, afin de garantir le bien-être et la santé des Deuillois. Il est temps que</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	les décideurs prennent conscience de l'importance cruciale de ces enjeux, et qu'ils agissent en conséquence, en accordant une priorité absolue à la préservation de notre cadre de vie et à la santé de nos concitoyens. En conclusion, tenant compte de ces deux sujets qui nous inquiètent fortement, nous donnerons un avis défavorable à ce projet de SDRIF-E présenté par la Région Ile De France

JEAN MARIE ROY, SYLVAIN BROUARD
MEHDI LEGROUNE
Elus Groupe LIBRES A DEUIL !
Commune de DEUIL-LA BARRE (95170)

Monsieur Le Président de la Commission d'Enquête
Conseil Régional d'Île-de-France
Mission SDRIF-E, Pôle logement, Aménagement et
Transports, 2 rue Simone Veil,
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Objet : Enquête publique portant sur le projet de schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF-E)

Monsieur Le Président de la Commission d'Enquête,

Nous souhaitons par la présente lettre exprimer notre avis concernant le projet du SDRIF-E, dans le cadre de l'enquête publique se déroulant du 1er février au 16 mars 2024. Nous tenons à aborder deux sujets qui nous préoccupent, ainsi que de nombreux Deuillois.

I/ Projet routier de l'Avenue du Paris (ex BIP).

Nous tenons à réaffirmer notre opposition ferme au projet de construction de l'avenue du Paris (BIP), porté par le Conseil Départemental. Cette nouvelle voie routière, qui est prévue pour relier Bonneuil-en-France à Soisy-sous-Montmorency sur une distance de 11 kilomètres, suscite de nombreuses préoccupations parmi les habitants des municipalités traversées, notamment notre commune de Deuil-La Barre.

Initié dans les années 1930, ce projet est aujourd'hui remis en question en raison de son utilité contestée. En effet, avec les infrastructures routières et ferroviaires déjà présentes dans la région, ainsi que celles à venir telles que les lignes 17 et 19 prévues pour desservir notre département du Val d'Oise, l'ajout de l'avenue du Paris est une hérésie.

Par ailleurs, la concrétisation de ce projet induirait des répercussions écologiques préjudiciables, notamment une hausse des émissions de gaz à effet de serre, une augmentation des nuisances sonores et une détérioration de la qualité de l'air. Ces conséquences vont à l'encontre des actions entreprises pour contrer le changement climatique et menacent la santé des habitants de la région.

La création de cette 2 x 2 voies aurait des conséquences dévastatrices sur les espaces naturels locaux, notamment la côte de Deuil-La Barre, perturbant ainsi l'équilibre hydraulique établi.

De plus, il convient de souligner l'opposition exprimée par les maires de plusieurs communes affectées, telles que Deuil-La Barre, Groslay et Montmorency, démontrant ainsi une forte résistance locale à ce projet.

En tant que citoyens et élus de Deuil-La Barre, nous nous opposons fermement au projet du BIP (Avenue du Paris), quelle que soit la section envisagée, pour les raisons suivantes :

L'arrivée massive de véhicules par jour, générant une pollution supplémentaire dans une région déjà fortement impactée par le trafic aérien, représente un risque pour la santé publique, en particulier pour les enfants fréquentant les écoles à proximité.

De plus, la mise en œuvre du projet entraînerait la destruction d'espaces naturels, de zones de loisirs et de réserves de biodiversité, ainsi que la création d'îlots de chaleur et des risques accrus d'inondations, menaçant le cadre de vie des habitants.

Par ailleurs, le projet aurait un impact économique négatif en diminuant la valeur des biens immobiliers et en exposant les riverains au risque d'expropriation.

D'un point de vue environnemental, le projet BIP adopte une approche archaïque qui va à l'encontre des défis contemporains en matière d'environnement. Plutôt que de renforcer la dépendance à la voiture individuelle, il est impératif de promouvoir des solutions durables et collectives.

Nous vous prions de prendre en considération ces arguments et de sérieusement réévaluer la poursuite du projet de construction de l'avenue du Paris dans le cadre du SDRIF-E. **Bien que la portion Ouest du tronçon reliant Soisy-sous-Montmorency à Groslay ne soit plus incluse dans le SDRIF-E, il subsiste que le tronçon Est reliant Bonneuil à Groslay est toujours inscrit au plan. Cela laisse peu de doute quant à la prochaine étape, qui consistera à finaliser les quelques kilomètres restants de cette voie traversant Groslay, Deuil et Montmorency.** Il est crucial de privilégier des solutions plus durables et respectueuses de l'environnement pour répondre aux besoins de mobilité de la région. Nous sommes convaincus que le développement des transports en commun et des liaisons douces entre les communes constitue une réponse bien plus adaptée aux besoins de mobilité des habitants.

2/ La densification urbaine et la réalisation de logements collectifs à Deuil -La Barre

Nous exprimons une vive inquiétude concernant les projets de densification excessive dans notre commune, notamment dans la partie sud, englobant les quartiers Mortefontaine, Montier & Stade, Presles & Hirondelles, ainsi que Galathée/3 Communes. Contrairement au nord de la commune, préservé des aspirations des promoteurs grâce au Plan d'Exposition au Bruit, ces quartiers du sud sont la cible d'une intensification urbanistique inquiétante.

Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF-E) identifie des secteurs à fort potentiel de densification et de valorisation, représentés par des pastilles sur la carte de destination générale du territoire. Malheureusement, Deuil-la-Barre se trouve parmi ces secteurs, ce qui suscite notre désaccord profond.

Nous ne pouvons en aucun cas souscrire à de telles décisions d'ultra-densification de notre commune, basées uniquement sur sa proximité avec des infrastructures ferroviaires, sans prendre en compte l'exposition au bruit, les répercussions environnementales, et la qualité de vie des habitants. Il est impératif de préserver davantage d'espaces verts et de limiter la bétonisation, afin de garantir le bien-être et la santé des Deuillois.

Il est temps que les décideurs prennent conscience de l'importance cruciale de ces enjeux, et qu'ils agissent en conséquence, en accordant une priorité absolue à la préservation de notre cadre de vie et à la santé de nos concitoyens.

En conclusion, tenant compte de ces deux sujets qui nous inquiètent fortement, nous donnerons un avis défavorable à ce projet de SDRIF-E présenté par la Région IDF.

Jean Marie ROY



Sylvain BROUARD



Mehdi LEGROUNE



THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3177		X	X		X		X		X					X			<p>Mme N. (Anonyme) d'Andrésy a écrit : Coupons les ponts avec la pollution ! J'habite dans les Yvelines et l'urbanisation ne cesse de s'amplifier de manière inconséquente. Le projet de construction d'un pont 2X2 voies entre Achères et Triel (A104bis) me semble une aberration écologique et une dépense inutile (200 millions d'EUR) à l'heure où on nous somme d'accéder à la neutralité carbone et de freiner le trafic routier polluant. Consacrer les précieuses finances du département à la construction d'établissements d'enseignement (collège) est bien plus pertinent pour les citoyens. La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région et cela se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations réglementaires mettant à mal cette protection. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des franciliens.</p>
Mail 3178		X	X	X		X											<p>M. Didier JULIEN-LAFERRIERE de Neuilly-sur-Marne a écrit : Avis sur le SDRIFE-e : la production de logements n'est pas une fin en soi, elle doit s'accompagner d'emplois locaux A propos de l'OR 57 et suivants "intensifier le renouvellement urbain" : la production de logements n'est pas une fin en soi. Il est essentiel que, si elle est mise en œuvre, elle soit en cohérence avec la disponibilité d'emplois locaux, ou que cette dernière puisse augmenter en conséquence, avec une politique locale adéquate. L'adéquation logement-emploi est essentielle pour renforcer un "polycentrisme" effectif et efficace, limiter les besoins de transports et donc le temps passé dans des déplacements contraints et le coût des infrastructures à réaliser ou à entretenir. Ce principe devrait être exprimé beaucoup plus fermement (v. p. 32 des obligations réglementaires notamment). Oui au prolongement du métro ligne 11 en petite couronne, non aux chantiers dispendieux, inutiles et destructeurs de la ligne 17 nord et de la ligne 18 ouest ! Non au toujours plus de voitures et d'autoroutes urbaines, abandon du boulevard intercommunal du Paris (BIP), projet anachronique du siècle dernier !</p>
Mail 3179		X	X		X												<p>M. C. (Anonyme) de Eaubonne a écrit : Habitant Eaubonne, près du Champ de Course d'Enghien, dans le Val d'Oise, nous cherchons les espaces verts. En effet, densification importante, avec la résidence du Champ de Course, et il est évoqué encore une densification à venir. De plus, le réseau ferré, bien qu'important à Eaubonne, est loin d'être optimal pour aller de banlieue à banlieue : circulation de plus en plus dense, rien que pour rejoindre le BIP. Plutôt que de vouloir toujours construire plus, privilégier des espaces verts, nécessaires d'autant plus pour les gens en immeuble. De plus, comment explique-t-on le nombre important de logements vacants en IDF : "400 000 pour toute l'Ile-de-France, selon l'Insee qui note que dans la capitale, le taux de vacance est supérieur à la moyenne nationale (données 2020)" ? D'autant que de nombreux logements ont été construits dans le cadre des JO... Pourquoi ne pas décentraliser ? Diminuer le nombre de résidences secondaires ? Des espaces verts pour nos enfants !!! Merci</p>
Mail 3180					X			X	X				X				<p>M. Marc ROCCA de Mareil-Marly a écrit : Zone N Mareil-Marly Habitant sur la commune de Mareil-Marly, je souhaite proposer de veiller à la conservation des zones boisées actuelles de Mareil-Marly notamment situées sur la zone N du PLU de Mareil-Marly, ceci afin d'en protéger la biodiversité, la captation du CO2 et surtout limiter les risques d'inondation en aval, tout ceci en évitant toute artificialisation supplémentaire à l'avenir. Pour cela il faut que l'ensemble de la zone N de Mareil-Marly soit prise en</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	compte dans le SDRIF-E 
Mail 3181			X	X	X		X	X						X			<p>M. G. (Anonyme) de Viroflay a écrit :</p> <p>Une région en autonomie alimentaire, verte et vivante</p> <p>Cet objectif peut se traduire tout d'abord en quelques points : - Zéro artificialisation des sols, strictement. - Prémption des terres potentiellement cultivables en vente par un Office public qui les confiera aux cultivateurs pour une somme symbolique. - Aides à l'agriculture biologique, création de fermes modèles fondées sur les principes de l'agronomie, comme la complémentarité agriculture - élevage. - Recycler les déchets organiques, y compris les boues des stations d'épuration. - Classement des forêts "urbaines" en réserves naturelles ouvertes au public sous condition de la conservation de leur bon état. Les forêts "urbaines" sont définies par une forte fréquentation du public. Leur exploitation marchande n'est plus raisonnable. - Tout cela permettra de recréer une ceinture verte et maraichère autour de Paris, dans un environnement préservé. Des mesures générales d'aménagement vont soutenir ces actions : - Une politique d'aménagement visant à endiguer la macrocéphalie parisienne. Par exemple, urbaniser le plateau de Saclay est une aberration qui accentue la congestion régionale et détruit les terres les plus riches du monde. - L'urbanisme sera celui des "cités jardins" dans sa période originelle : ce type d'aménagement est né avant la généralisation de l'automobile et les transports y sont portés par une armature ferroviaire (train, tramway), aussi bien pour les personnes que pour les marchandises. Au total, l'agglomération parisienne dispose d'assez de "friches" industrielles et commerciales pour se réaménager sur place et développer les activités productives industrielles, ainsi que les services publics nécessaires : transports, santé, éducation, culture. Cette politique se développe dans des domaines d'activités essentiels : - L'arrêt des projets routiers et autoroutiers, l'arrêt de la construction des plates-formes logistiques et des zones commerciales périphériques, dévoreuses de terres. - L'arrêt de l'agrandissement des aéroports. - Les transports par le rail seront revivifiés. La "petite ceinture" et les gares de marchandises seront ré-ouvertes, les espaces productifs raccordés au réseau ferroviaire. La route n'aura plus à assurer que le transport du dernier kilomètre. - Lutte contre les pollutions de l'air, de l'eau et des sols, contre lesquelles aucune mesure efficace n'est prise. En effet, aujourd'hui, la mauvaise qualité de l'air induit 40 000 décès prématurés, la Seine ne</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	peut être autorisée à la baignade, les pesticides contaminent les eaux de ville. La métropolisation, outre la crise du logement, les couts des travaux perpétuels luttant en vain contre la congestion, l'aggravation des inégalités sociales et régionales, nous expose aussi à un effondrement sanitaire. Les mesures proposées ici sont les remèdes de fond à la réalité répulsive d'une région qui pourtant s'affiche en tête par l'indicateur fallacieux du PIB.
Mail 3182			X		X												Mme A. (Anonyme) de Fontenay-sous-Bois a écrit : Ligne 1 / Bois de Vincennes Le projet du prolongement de la ligne 1 est sans cesse resservi mais il n'est absolument pas souhaité par la majorité des riverains ni validé (EP de 2022 - président Mr Chaulet) à cause, entre autres, de son itinéraire et donc de son impact environnemental, notamment sur le Bois de Vincennes ! Laissez donc dame Nature tranquille, elle nous le rendra au centuple !
Mail 3183		X	X	X	X	X	X									X	Mme France BOULAY de Dugny a écrit : Observation & Contribution pour Enquête SDRIF-E sur DUGNY 93440 Enquête publique SDRIF-E - Observation & Contribution Transmise le 4 mars 2024 Le territoire total de DUGNY représente 4 Km2. L'aéroport du Bourget retiré à la superficie de la ville n'est plus que de 2 Km2 avec 11 200 habitants représentant +7.49% au dernier recensement de 2020. Moyenne en Seine-Saint-Denis + 5,4%. Comme habitant, nous avons constaté ces dernières années de graves dégradations de notre environnement. VOIR TEXTE PDF CI-JOINT

Mr France BOULAY - 2 Résidence Danielle CASANOVA 93440 DUGNY

- Membre du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement- MNLE 93 Dugny
- Membre MNLE de la Commission Consultative d'Aide aux Riverains (CCAR) de l'aérodrome de Paris - Le Bourget
- Membre MNLE de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Paris - Le Bourget

Tél: 0681859849 - Courriel : france.boulay@noos.fr

Enquête publique SDRIF-E - Observation & Contribution Transmise le 4 mars 2024

Le territoire total de DUGNY représente 4 Km². L'aéroport du Bourget retiré à la superficie de la ville n'est plus que de 2 Km² avec 11 200 habitants représentant +7.49% au dernier recensement de 2020. Moyenne en Seine-Saint-Denis + 5,4%.

Comme habitant, nous avons constaté ces dernières années de graves dégradations de notre environnement.

L'amputation de 10 ha de d'espaces verts boisés sur l'Aire des Vents, pour construire le Village des Médias JO 2024, a marqué les Dugnysien.e.s comme les Séquano-Dionysiens qui ont mesuré, suite à la pandémie et au confinement, le besoin et toute la nécessité de préserver les espaces verts.

Constructions JO 2024 - Village des médias - Passerelle au dessus de l'A1

- Aire des Vents: 1ere tranche 950 logements de construits, seulement 500 places de parking. **Non à la 2ÈME TRANCHE D'IMMEUBLES** qui aboutirait à une augmentation de + 50% de la population de cette ville de 2 Km². Cela représenterait la plus forte densification et augmentation de la population de Seine-Saint-Denis.

Solution alternative en bordure nord de l'Aire des Vents sur un foncier délaissé depuis plusieurs années Cité de l'Air. Ensuite rétrocéder à l'Aire des Vents l'espace des ex pavillons de l'armée rue du Colonel Rozanoff, en aménageant un espace vert et boisé ainsi que des jeux pour enfants. **Non à la densification excessive envisagée sur Dugny.**

- Aire des vents: Alors que plusieurs des villes et clubs de cyclisme du 93 utilisaient le circuit de l'Aire des Vents (Parc Georges Valbon) pour former, entraîner et organiser des compétitions, on a bradé ce terrain (bien public) aux promoteurs immobiliers.

Suite à la destruction du circuit sécurisé d'apprentissage et de compétition du vélo pour les cyclistes amateurs (6/13 ans). Depuis trois ans, aucune proposition de remplacement. Faute de lieu d'entraînement, il reste 15 clubs sportifs scolaires sur 35 !! Drôle de démarrage des JO 2024. En Seine Saint Denis, au lieu de promouvoir le sport on fait le contraire, on supprime aux jeunes de notre département le seul circuit digne de ce nom. Il ne reste qu'une piste trop petite pour ce type d'activité d'initiation et de pratique sportive du vélo. **Notre département, nos villes, notre jeunesse, nos associations et clubs sportifs, les bénévoles et entraîneurs ont besoin de retrouver un circuit digne à la pratique de ce sport.**

- Passerelle au dessus de l'autoroute A1: Elle aurait dû être éloignée de 70 mètres des habitations du quartier du Pont-Yblon, elle se trouve aujourd'hui pratiquement au dessus de pavillons perturbant l'intimité des gens et apportant des nuisances aux habitants notamment à portée de cailloux et autres jetés de la passerelle. **URGENT: Au minimum installation de panneaux protégeant et occultant les habitations, terrasses, jardins et rue.**

Data center à Dugny

Un Datacenter Digital est envisagé d'être construit à Dugny rue Sébastien et Jacques Lorenzi, à coté d'Airbus Hélicoptère et face à un récent quartier d'habitations comprenant 200 logements, plusieurs maisons et une crèche. Après la Station d'Épuration et de Gaz du SIAH, les Barres d'immeubles sur l'Aire des Vents, c'est maintenant l'équivalent d'un Datacenter Digital du type de celui construit à La Courneuve à la place d'Eurocopter qu'on veut nous installer. Pour Dugny, il est nécessaire d'enterrer 28 km de câble à haute tension venant de l'Oise pour l'alimenter. Puissance nécessaire de 200 mégawatts (MW). Livraison envisagée novembre 2027.

A titre d'exemple, l'un des Data centers de La Courneuve le plus grand de France (à peine 4km de Dugny), la gigantesque soucoupe près de l'A86 nommé Paris Digital Park c'est:

- 7 hectares et 40 000 m2 d'espace câblés,
- un investissement à plus d'un milliard d'euros,
- la consommation du complexe s'élèvera à près de 130 mégawatts (MW) de puissance électrique, soit autant que la puissance nécessaire pour raccorder 60 000 foyers,
- c'est aussi de l'eau utilisée en masse pour refroidir les serveurs des data centers.

Annoncé pour fin 2024, aujourd'hui il n'est pas encore en fonctionnement.

Quant à celui que l'on veut nous construire à Dugny, sa consommation s'élèvera à 200 mégawatts (MW) de puissance électrique, soit autant que la puissance nécessaire pour raccorder 92 500 foyers. ÉNORME !

La fabrication des bâtiments des data centers épuise des énergies non renouvelables. De plus, la fabrication d'un data center émet beaucoup d'émissions de gaz à effet de serre. Cela s'explique par l'émission des déchets des équipements électroniques et électriques utiles pour la construction du bâtiment.

C'est certainement pas un besoin ni la priorité pour Dugny ! En plus et entre autres ce genre d'installation particulièrement énergivore n'est pas anodine, notamment en termes d'impact à l'exposition des champs électrique et magnétique sur la santé publique.

S'ajoute à cela le fait que ce type d'équipement a, en cas de panne électrique, des groupes électrogènes fonctionnant avec des milliers de tonnes de fioul maintenus à 45°, donc chauffés. Bonjour les vapeurs! Chaque mois, ils sont obligés de faire tourner ces groupes pour test de fonctionnement... Représentez-vous les pollutions sonores et de l'air affectant TOUTE LA POPULATION de DUGNY. Pour produire 200 MW d'énergie électrique, c'est pas la petite fumée d'un poêle à mazout que cela représente, mais celle d'une centrale thermique. Un type de pollution parmi d'autres, direz-vous. **On en a assez !**

La Courneuve (2), Aubervilliers, Saint Denis, Pantin, etc.... la Seine Saint Denis constitue la première concentration de stockage de données en Europe. **Stop! Cela suffit, notre environnement est suffisamment dégradé !!!**

Pourquoi grouper ces Data centers sur le même territoire? Pourquoi tout numériser jusqu'au kg de pommes de terre que vous pouvez acheter sur Internet ? Pas certain que cela soit le progrès...

Après sur place, cela représente très peu d'emploi durable et diversifié.

Enfin un autre inconvénient, l'emplacement de cet équipement se trouve en plein sur le passage de la voie de circulation qu'on peut envisager pour désengorger Dugny (Voir le point suivant ci-après).

Un aménagement d'une autre voie de circulation pour désengorger la ville et aménagement de places de stationnement à Dugny.

Depuis plus de 12 ans, la population a demandé, pétitionné, fait des propositions pour l'ouverture d'une voie de circulation supplémentaire contournant Dugny. La circulation des camions et du personnel d'Airbus ainsi que la forte augmentation densité de population de la ville liée aux constructions sur l'Aire des Vents vont aggraver encore PLUS et durablement la circulation, le stationnement, le mal vivre de la population. **Des solutions existent, encore faut-il qu'on nous rajoute pas, entre autres, un data center sur le tracé possible de cette voie.**

Aéroport du Bourget / Dugny

Il faut préserver et développer les activités aéronautique de l'aéroport du Bourget / Dugny, plateforme de milliers d'emplois. Investissements, recherches, emplois, formations, amélioration des conditions de travail, ...doivent être les objectifs des entreprises et des autorités (locales, départementales, nationales...) dans les années à venir avec la nécessité pour le secteur de l'aviation d'engager sans attendre sa mue vers une décarbonation massive d'ici 2050. **Enfin un arrêt immédiat des spéculations portant sur des objectifs et des opérations immobilières comme financières qui mettent en péril l'avenir de l'aéroport du Bourget / Dugny et du bassin d'emplois qu'il représente.**

Maintenir/rétablir/accentuer la liaison verte, agricole, forestière, zone humide

Rendre aux zones humides toute la richesse offerte par la nature et tant nécessaire à la faune, à la flore et au bien-être humain.

Un aménagement des zones avec préservation des mares et de sa végétation (roseaux, arbres...), un rétablissement du lit de la Vieille Mer et de la Morée avec suppression des zones actuellement couvertes et une végétalisation de leurs berges. Puis la création en partant du Parc Georges Valbon d'une coulée verte le long de la Vieille Mer, de la Morée, du Crould, du Le Rosne, ... avec chemin de promenade pédestre et cyclable.

Protection et agrandissement des jardins ouvriers, dont l'existence est aujourd'hui gravement remise en cause.



- Lien vers le site de l'enquête publique : <https://www.registre-numerique.fr/sdrif-e/deposer-son-observation>
- Contact : mnle-93@orange.fr

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3184			X														<p><u>M. BDV (Anonyme) de Fontenay-sous-Bois a écrit :</u> Mention inappropriée sur le prolongement de la ligne 1 Je me permets cette contribution plutôt agacée sur un point très précis. Je lis un peu par hasard une observation qui s'étonne de voir le projet de prolongement de la ligne 1 vers Val de Fontenay considéré comme validé Impossible. Pour avoir suivi de près cet épisode, en 2021/2022, de nombreux travaux et débats très intéressants ont été conduits, jusqu'à l'organisation d'une enquête publique sur ce projet. Et in fine quoiqu'on en pense sur le fond, force est de reconnaître que les conclusions de toutes les institutions consultées (Autorité environnementale, SGPI, Commission d'enquête) ont conduit à un rejet unanime, sans nuance et systématique du projet. Au point que le ministère des transports a rejeté la DUP et mobilise de nouveaux crédits publics pour conduire de nouvelles études en vue précisément d'une solution alternative à ce projet. Par acquis de conscience, je vérifie donc dans les documents présentes, et en effet, stupeur : je constate que ce projet figure "tranquillement" sur la carte de la p138/139 au chapitre 5. Bien sûr on pourra plaider la négligence. Ou bien juste une sordide et insupportable manipulation d'influence. Quel mépris quand même pour le travail réalisé par toutes ces autorités consultées ! A commencer par la commission d'enquête publique mobilisée à l'époque pendant de longues semaines. Que le dossier soit donc corrigé pour y retirer les mentions à ce projet obsolète de prolongement de la ligne 1, rejeté en l'état. Et au-delà, j'aimerais beaucoup que le Conseil Régional d'IdF, IDFM et l'ensemble des collectivités : 1- respectent l'exercice de la démocratie citoyenne, ô combien précieuse 2- cessent leurs activités de lobbying au service d'on ne sait quels intérêts, 3- déploient plutôt leur énergie à travailler enfin sérieusement pour les franciliens à proposer des alternatives innovantes et convaincantes aux projets déjà rejetés.</p>
Mail 3185			X	X		X		X									<p><u>Mme S. (Anonyme) de Montmorency a écrit :</u> Non à BIP Pollution atmosphérique et sonore Destruction des espaces verts Ancien projet qui ne remplit plus son rôle Danger pour la santé des enfants</p>
Mail 3186			X	X	X		X	X	X						X		<p><u>M. CLC (Anonyme) de Sannois a écrit :</u> Sannoisienne depuis toujours, j'ai 70 ans. Je m'étonne que le transport aérien ne soit pas montré du doigt par la région puisqu'il est le transport le plus polluant au monde, utilisant une énorme quantité d'énergie fossile qui bénéficie de privilèges, tels que la détaxation du kérosène, celle du billet d'avion ainsi que celle du rail aérien tout cela prenant en otage la santé des milliers de survolés ! Une parfaite incohérence avec les objectifs de la COP 21. Il est urgent de ne plus construire de logements et de s'attacher à prendre en considération le projet de l'Iran et de la Turquie à vouloir islamiser l'UE pour 2050. L'artificialisation des sols doit cesser. Les espaces verts forment voir et revoir le jour pour permettre à chacun de revenir au jardinage pour se nourrir car nous ne sommes pas à l'abri d'une famine à cause de la délocalisation de notre autonomie alimentaire qui une fois de plus est une erreur de grande taille ! Quant à notre démographie, nos 5 millions de chômeurs et les millions de musulmans en France, il nous faut cesser la présence de musulmans en France du fait de ce projet d'islamisations en France et en UE. De plus, les enfants sont une source de pollution importante. Je vois que vous avez oublié que la 1ere source de pollution au monde est l'informatique néanmoins vous ne parlez que de connexion ! Les projets routiers sont inutiles, ce sont des appels à la pollution. La voiture électrique est plus polluante à la production que la voiture thermique, vous le savez. Redonnons du temps aux personnes pour qu'elles utilisent leurs jambes. Créons des marches en soirée dans les villes pour faciliter les liens qui s'effacent à l'avantage des écrans qui massacent les cerveaux. Cessons de construire des volumes insensés dans les maisons individuelles, pour quoi faire ? Un petit coin pour chacun est suffisant pour penser, dormir et étudier. Le Dieu pognon ne sert qu'à écarter les esprits de l'essentiel. Vivre</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	simplement dans un espace où la nature reprend sa priorité pour notre bien-être. La consommation est un leurre. L'île de France est devenue aide, pleinement bétonnée, polluée, puante, insécurisée ! Les chaleurs de demain tueront sous les toits parisiens, les décibels envahissent les cerveaux et la pollution les poumons pour une vie qui baisse déjà en espérance de vie depuis des années ! Les anciens qui vivent vieux sont ceux qui ont connu une alimentation, un air de qualité, une vie de travail, sans écran mais des liens entre tous ...Les maladies vont bon train tant le bien être disparaît. Révisons l'essentiel d'antan pour redorer le quotidien de chacun.
Mail 3187			X														Mme Françoise RODRIGUEZ a écrit : Avis défavorable à la création d'un pont supplémentaire pour traverser la Seine entre Vigneux et Athis-Mons. Pour notre avenir et celui de notre environnement, il semble plus judicieux de réfléchir à comment gérer et diminuer les flux de véhicules routiers en amont de cette traversée de la Seine, en privilégiant les transports en commun et les infrastructures existantes plutôt qu'en allant abîmer des espaces verts, polluer de nouveaux espaces aussi bien au sol qu'au niveau de l'air et déplacer l'engorgement routier sur la commune d'Athis-Mons. Je suis contre la solution proposée d'un pont supplémentaire qui traverse la Seine.
Mail 3188							X										Mme Janine DUREAU de Paris a écrit : Préservation du patrimoine. Cesser de détruire le petit patrimoine citadin, maisons ouvrières du 19e siècle, restaurer au lieu de détruire pour bétonner au plus haut. Préserver arbres et espaces verts. Conserver terres arables
Mail 3189							X										M Bruno MONTI de Claye-Souilly a écrit : Le béton ne peut pas se substituer aux espaces verts. L'urbanisation intense subis, dégrade notre qualité de vie et augmente considérablement les nuisances dans un environnement de plus de plus impacté par la désertification des milieux naturels.
Mail 3190		X		X						X							Mme Marie-Laure WOJNOW de Brou-sur-Chantereine (77) a écrit : Opposition au projet du Schéma Directeur arrêté le 12 juillet 2023. Je vous prie de bien vouloir trouver en PJ ma contribution à l'opposition du projet du Schéma Directeur arrêté le 12 juillet 2023.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Conseil Régional d'Île-de-France Monsieur le Président de la commission d'enquête publique du projet SDRIF-E 2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen-sur-Seine</p> <p>Monsieur le Président de la commission d'enquête publique du projet SDRIF-E,</p> <p>Habitant la commune de Bois-sur-Charente, je voudrais vous affirmer mon opposition au projet de Schéma Directeur de la Région Île-de-France-E arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu des 2166 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Bois-sur-Charente est la 57^{ème} ville la plus pauvre d'Île-de-France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux...).</p> <p>De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques, et continuer à urbaniser, c'est à dire à imperméabiliser les sols va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier.</p> <p>Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et remplir l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des Breuilleuses et Breuilleois.</p> <p>Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.</p>
Mail 3191		X	X	X													<p>Mme Florence PEYPOCH de Pontault-Combault a écrit : Stop aux nouveaux immeubles. J'habite Pontault-Combault depuis 45 ans et je l'ai vue radicalement se transformer. Si jusqu'à présent le développement me semblait cohérent avec les besoins des populations, plus d'immeubles, ce serait de la folie. Tout est saturé au niveau de la circulation, dans la ville et au niveau de la francilienne A4. Il n'y a pas de places de stationnement en nombre suffisant. Les routes sont défoncées par les camions, le nombre de voitures est déjà très important, circuler en ville est de plus en plus compliqué. La zone commerciale est saturée. Pontault-Combault n'est pas adaptée pour se densifier encore plus ! Il faut aller chercher plus loin ou construire et développer les transports en commun ! Le RER E est une catastrophe, retard, suppression - déjà avec la population actuelle, alors si on en rajoute ce sera complètement saturé. Il n'y a pas assez de bus déjà actuellement. Les rotations sont trop espacées. Il nous manque du vert et des zones avec des arbres, des parcs dans tous les endroits de la ville pas uniquement au niveau de la mairie. Allez construire sur Gretz, Tournan et au-delà et surtout mettez des transports en commun dignes de ce nom pour que les gens puissent aller sur Paris, pour travailler ou pour les loisirs vu qu'il est désormais impossible d'aller à Paris en voiture.</p>
Mail 3192															X		<p>Mme Viviane VALENTE de Lyon a écrit : L'air sain, la qualité de vie. Ce projet irresponsable et dévastateur est une idée de fou à interner !! Allant contre la sagesse du ZEN de gaz à</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	effet de serre d'ici 2040 ! Il serait grand temps de recouvrer votre raison et de revenir à l'essentiel ! La Terre est asphyxiée, l'oxygène manque. La santé des gones contre les cancers et la beauté avec le fric des riches aliénés !
Mail 3193		X		X						X							Mme Fatima RODRIGUES de Brou-sur-Chantereine a écrit : Habitant la commune de Brou-sur-Chantereine, je voudrais vous affirmer mon opposition au projet du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu des 2166 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou sur Chantereine est la 57ème ville la plus pauvre d'Ile de France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux...). De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques, et, continuer à urbaniser, c'est-à-dire à imperméabiliser les sols va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier. Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des Breuilloises et Breuillois.
Mail 3194		X		X						X							M Gérard ZAPPA de Brou-sur-Chantereine a écrit : [Texte identique à celui de l'observation n° 3193]
Mail 3195		X		X						X							Mme Fatima ZAPPA de Brou-sur-Chantereine a écrit : [Texte identique à celui de l'observation n° 3193]
Mail 3196		X		X	X	X		X									Le Service de l'urbanisme de la commune de Noiseau (94) adresse un courrier du maire de la Ville : Résumé. Le SDRIF-E affiche un objectif de 90% de logements produits en recyclage urbain. Noiseau connaît aujourd'hui un déficit en logement social (taux de 14,5 %) et, par ailleurs, 70 % de son territoire est occupé par des espaces agricoles, naturels et forestiers. La ville développe un projet de ZAC agro-quartier qui restitue aux espaces naturels 3,2 ha issus de terrains aujourd'hui construits, inclut le développement d'agro-activités accompagnant la transition agricole, construit des logements traditionnels et sociaux et accueille un centre-bus d'IdF Mobilités sur une friche France-Telecom requalifiée. Or le zonage SDRIF-E semble rendre impossible ce développement en faisant entrer cet espace dans « la sanctuarisation de l'armature verte ». Le maire demande donc une révision adéquate du projet de SDRIF-E sur cet espace précis.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	 <p>Monsieur le Président de la commission d'urgence Région Île-de-France Mission SDRIF-C, Fraîchement, aménagement et transports 2, rue Simone Veil 93480 GANTZ OUDN Paris, le 16 février 2024</p> <p>Références : YPOC 24 02 16 00 Objet : avis sur le projet arrêté de SDRIF-E - avis de consultation publique</p> <p>Monsieur le Président de la commission d'enquête,</p> <p>J'ai pris connaissance du projet arrêté de Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF-C) et je souhaite vous faire part de nos remarques, ainsi que notre avis favorable sur ce projet de loi n° 1033 relatif au SDRIF-E.</p> <p>Le SDRIF-E est un projet ambitieux et nécessaire aux besoins des Français tout en respectant les valeurs de la Région Île-de-France, en inventant un nouveau modèle d'aménagement de nos territoires, dans un respect des principes de développement durable, tels que la préservation des sols et de la biodiversité, tout en favorisant l'innovation et la résilience des territoires. Cela, un développement plus respectueux de nos territoires et de nos habitants.</p> <p>Ces objectifs, doivent être atteints au sein des territoires et la nécessaire production de logements doit se faire en même temps que la préservation de l'environnement et du cadre de vie.</p> <p>Le SDRIF-E offre un objectif de 30% de logements produits en écoquartier, mais privilégie les zones de densification et de renouvellement urbain. Si cette stratégie de densification est un objectif très légitime nous sommes totalement d'accord, mais nous sommes également convaincus que la densification doit être accompagnée de mesures de soutien à la mobilité, notamment à une baisse de la production de logements en Île-de-France.</p> <p>Sur les communes, qui ont aujourd'hui des besoins importants, effectués en logement SDRIF-E de 14,2% au 1er janvier 2022, et dont plus de 13% de logements ont été construits par des secteurs agricoles et naturels, le schéma doit être plus qu'ailleurs encore une question</p>  <p>d'équilibre entre la nécessaire préservation de nos ressources naturelles et les besoins de développement de notre territoire.</p> <p>Je souhaite donc attirer votre attention sur le projet de la ZAC des Portes de Noiseau, projet de développement allant jusqu'à la construction de nouvelles habitations.</p> <p>L'agro-quartier de Noiseau se conçoit comme un mélange vertueux de quartier d'habitations et d'activités de production et de transformation agricole à petite échelle. Il fait echo à la conception typologique de la ville de Noiseau construite d'un territoire parfaitement équilibré entre forêt, champs agricoles et urbanisation.</p> <p>L'agro-quartier des portes de Noiseau veut poursuivre cet équilibre : la forêt dans sa composition paysagère avec la préservation de l'espace naturel de près de 3,2 hectares de terrain aujourd'hui construit ; l'agriculture dans sa dimension productive et qualitative avec le développement d'agro-activités pour accompagner la transition agricole ; et l'urbanisation pour la construction de logements (traditionnels et sociaux) dont la ville a besoin.</p> <p>Cet agro-quartier permettra également l'accueil d'un centre-bus pour Île-de-France Mobilités, sur la ligne France Télécom renouvelée.</p> <p>Le SDRIF-E semble reconnaître ce projet stratégique pour notre commune, puisque l'ensemble du secteur de la ZAC des Portes de Noiseau fait l'objet d'un zonage permettant de rendre impossible toute construction, puisque s'agit, pour une large partie, d'y « sanctuariser l'armature verte ».</p> <p>La commune demande donc à ce que le projet de SDRIF-E tienne compte des projets existants de longue date et permette un développement résilient, à plus haute valeur environnementale que l'existant, afin que la déclinaison des politiques régionales puisse trouver une traduction concrète et cohérente au sein du territoire.</p> <p>Je vous remercie vivement de l'attention que vous voudrez bien porter à la position de la ville de Noiseau, et nous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.</p>  <p>Yves FENEL Maire de Noiseau</p>
Mail 3197			X														<p>M Christophe DHENNIN de Champigny-sur-Marne a écrit :</p> <p>BIP : Il vaudrait mieux investir afin de privilégier les autres modes de transports.</p> <p>BIP : une nouvelle voie pour l'automobile qui ne va rien améliorer aux choix de transports. Cela ne va générer que de nouvelles voies embouteillées. Et une pollution supplémentaire insupportable pour l'Île de France. Pourquoi ne pas investir dans les transports urbains d'avenir ? Pourquoi ne pas améliorer le chemin de fer (RER, Trains...)? Améliorer les offres de transports en commun ? Ou en sont les pistes cyclables ? Pendant le Covid, nous avons vu différentes voies cyclables aménagées à la "va-vite". Hélas plutôt que de voir ces voies aménagées de façon pérennes, elles ont pour la plupart simplement été supprimées. Pourtant de plus en plus de vélos circulent, en totale insécurité. Je pense qu'il est vraiment temps que les autorités compétentes prennent enfin conscience de enjeux et des réels besoins pour l'avenir des générations futures, plutôt que de continuer à proposer les mêmes vieilles solutions dans une vision de court terme. Il faut investir pour l'avenir avec une vision d'avenir claire et précise plutôt que dans un but personnel qui ne satisfait que quelques-uns et une vision à court terme.</p>
Mail 3198	X																<p>M Jean-Baptiste GAUTIER de Villeneuve-sous-Dammartin (77) a écrit :</p> <p>Information SDRIF - Commune Villeneuve sous Dammartin.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Je souhaite avoir des renseignements sur le SDRIF de la commune de Villeneuve sous Dammartin. Serait-il possible d'avoir une carte ou un plan de cette commune avec les projets actuels et futurs. Je suis disponible si vous souhaitez échanger par téléphone au 06.25.57.78.98.
Mail 3199		X		X	X												M Clément BIEBER de Lésigny a écrit : Opposition au projet d'Ozoir/CCPB. Je vous demande que soit maintenu sur ce secteur d'Ozoir le Schéma Directeur SRIF-E tel qu'il avait été arrêté le 12/07/2023. Il est impensable d'envisager la construction de 1500 nouveaux logements sur une zone déjà saturée avec les voies de circulation (N4 et A104 déjà bouchées toute la journée), infrastructures et transports inadaptés. Et il faut préserver les zones agricoles et vertes afin de laisser de l'espace à la biodiversité. Stop à l'urbanisation massive, préservons enfin le vivant et les animaux.
Mail 3200			X														Une ANONYME de Fontenay-sous-Bois a écrit : Pourquoi le prolongement de la ligne 1 du métro apparait dans ce dossier d'enquête publique comment étant "validée" (pages 138-139 du document 2.1, "le projet d'aménagement régional") lors qu'il a reçu : 1/ un avis D'AVORABLE à L'unanimité de la commission d'enquête présidée par le général Chaullet en 2022. 2/ un avis défavorable du SGPI 3/ un avis très réservé de l'autorité environnementale 4/ Le ministre des transports qui a refusé de déclarer l'utilité publique de ce projet en décembre 2022. Ce projet n'est nullement validé. Je demande que TOUTE REFERENCE au projet de prolongement de la ligne 1 du métro soit enlevée de ce dossier, en commençant par la page 138 du document 2.1, "le projet d'aménagement régional". Cela conformément aux avis mentionnés ci-dessus. Je rappelle qu'une pétition pour éviter ce projet, et notamment son impact sur le Bois de Vincennes, est en ligne avec 70000 signataires. https://www.change.org/p/anne-hidalgo-touche-pas-%C3%A0-mon-boisc847313f-428b-4093-bcc8-a6837a9c6637 Je note également que IDFM donne comme objectif (page 137 du document 2.1, "le projet d'aménagement régional") "... la conduite du projet d'infrastructures lui-même qui permettra à 90 % des Franciliens d'avoir une gare ou une station à moins de 2 km, à vol d'oiseau de leur domicile d'ici à l'horizon 2030..." Mais ceci est DEJA le cas pour les 2 stations qui étaient prévues sur ce prolongement : Les Rigollots à Fontenay sous-bois se trouve aujourd'hui à 1,4 km par vol d'oiseau de la ligne 1 du métro (Château de Vincennes), ET également de 2 stations du RER A !! Montreuil se trouve maintenant et dans le futur proche desservi par le T1, RER E, M15, M11. Sans cette zone il faut penser à améliorer les mobilités douces et si besoin créer des voies rapides de bus, et enterrer ce projet de prolongement de métro. Je répète donc ma demande : TOUTE REFERENCE au projet de prolongement de la ligne 1 du métro soit enlevée de ce dossier, en commençant par la page 138 du document 2.1 "le projet d'aménagement régional", et cela conformément à l'avis précédent du General Chaullet et son équipe. Nous comprenons bien qu'IDFM souhaite par tous les moyens de faire passer ce projet à 1.7milliards d'euros en douce, mais il faut le stopper.
Mail 3201							X										Une ANONYME de Magnanville a écrit : Prison Magnanville. Je ne veux pas d'une prison si près des maisons et d'un lycée.
Mail 3202				X													Mme Carole LAFON de Gennevilliers a écrit : Je tiens à exprimer mon profond désaccord avec le projet de SDRIF-E proposé par Madame Péresse. En effet, ce projet ignore les problèmes majeurs auxquels nous devons faire face dans le domaine du logement social. A l'heure où le rapport de la Fondation Abbé-Pierre alerte sur l'état du mal logement en 2024 et l'importance cruciale de construire des logements destinés aux ménages modestes, la proposition de réduire la part de logements sociaux,

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>sous couvert d'un amendement dit « anti-ghetto », m'inquiète profondément. Cette proposition, qui se trouve traduite dans l'orientation réglementaire 59, semble refléter une vision simpliste et discriminatoire, qui associe le logement social à divers maux sociaux, sans reconnaître son rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion et la précarité. La perspective de voir diminuer l'aide régionale aux communes comptant plus de 30% de logements sociaux est particulièrement alarmante. Cette mesure risque d'aggraver la crise du logement que nous vivons, avec une liste et des délais d'attente des demandeurs de logement qui ne cesse de s'allonger, atteignant des chiffres sans précédent. Il est inacceptable de constater que, dans notre région, des enfants dorment dans la rue ou dans des conditions précaires, faute de places suffisantes dans l'hébergement d'urgence. Là encore le rapport de la Fondation Abbé-Pierre est édifiant. Cela nous rappelle des images que nous pensions appartenir au passé, et souligne l'urgence de construire des logements d'urgence accessibles dans toutes les villes de la Métropole. Cette mesure conduirait à éloigner les zones d'habitation des zones d'emploi, qui affecte tant la qualité de vie des salariés que la dynamique économique. La nécessité de développer du logement social à proximité des zones d'activité est plus pressante que jamais, pour favoriser la création d'emplois, rapprocher le logement de l'emploi et combattre l'étalement urbain. L'appel du maire de Gennevilliers lors du Conseil municipal du 20 décembre 2023 à respecter les choix locaux et à permettre aux maires désireux de construire des logements sociaux de pouvoir poursuivre leurs projets est essentiel. Il est impératif de défendre une vision solidaire du logement face à des orientations qui favorisent la gentrification accélérée de la Métropole et exacerbe la crise du logement social. Pour ces raisons, je demande qu'un avis défavorable soit opposé au projet de SDRIF-E.</p>
Mail 3203			X													X	<p>Une ANONYME de Fontenay-sous-Bois a écrit : Prolongement de la ligne 1 du métro non-validé : à retirer toute référence du dossier. Comme d'autres, j'écris sur un point très précis. Effectivement, il est choquant de lire (pages 138/139 au chapitre 5) que le projet de prolongement de la ligne 1 vers Val de Fontenay est considéré comme validé. Comme M. Chaulet le sait parfaitement bien, en 2021/2022 il y a eu une enquête publique sur ce projet, et la conclusion de *toutes* les institutions consultées (Autorité environnementale, SGPI, Commission d'enquête) est un rejet. Rejet unanime, sans nuance et systématique. Cela a été suivi par le rejet par le ministère des transports d'accorder la DUP. Est-ce de la négligence, ou une sordide et insupportable manipulation d'influence par IDFM et les élus locaux ?? C'est un mépris total pour le travail réalisé par toutes ces autorités consultées que de lire que ce projet est "validé". Je demande que le dossier soit donc corrigé pour y retirer les mentions à ce projet obsolète de prolongement de la ligne 1, rejeté en l'état. Et au-delà, j'aimerais beaucoup que le Conseil Régional d'IdF, IDFM et l'ensemble des collectivités : 1- respectent l'exercice de la démocratie citoyenne, ô combien précieuse 2- cessent leurs activités de lobbying au service d'on ne sait quels intérêts, 3- déploient plutôt leur énergie à travailler enfin sérieusement pour les franciliens à proposer des alternatives innovantes et convaincantes aux projets déjà rejetés.</p>
Mail 3204			X														<p>Mme Danielle VANNE de Drancy a écrit : Arrivée de la ligne 7 à Drancy Contribution : Je suis pour la prolongation de la ligne 7 jusqu' à la mairie de Drancy. Jusqu'à présent, pour rejoindre la ligne 7, je devais prendre ma voiture, me garer vers les jardins partagés pour atteindre la station Fort d'Aubervilliers. Maintenant que le stationnement est devenu payant, c'est problématique de se garer dans la journée. Il me reste la ligne 5 que j'utilise régulièrement depuis très longtemps. Les bus n'étant pas assez nombreux voire inexistantes passé une certaine heure, je marche 18 mn pour arriver à la station Pablo Picasso. Je ne peux plus faire ce trajet en voiture car il est impossible de se garer. Bref, je passe en moyenne, 45, 60 mn de temps total de trajet pour me rendre à Paris. C'est beaucoup, non ? Enfin, habitant à la limite de Bobigny, je suis loin des deux gares de RER de Drancy</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3205		X		X						X							M Laura MORAR de Brou-sur-Chantereine a écrit : [Texte identique à celui de l'observation n° 3193]
Mail 3206	X	X			X			X									Mme Stéphanie AUZIAS, maire d'Annet-sur-Marne a écrit : Révision du SDRIF-E, Enquête publique ; 2ème avis de la Commune d'Annet-sur-Marne. Le Conseil municipal a délibéré une première fois (30 janvier 2024) pour solliciter en l'argumentant la réinscription d'une demi-pastille d'urbanisation préférentielle prise en compte par la Région dans son avant-projet du 7 avril 2023, puis supprimée dans le projet du SRDIF-E arrêté le 12 juillet 2023. Cette première délibération a été versée au registre d'enquête en date du 7 février 2024. Le Conseil municipal a de nouveau délibéré en date du 28 février 2024 pour argumenter sur sa demande et faire valoir la prise en compte par la Commune de projets de renaturation et de création d'espaces boisés et par ailleurs précisé la dévolution des espaces d'urbanisation sollicités. Lors de la séance du 28 février 2024, le Conseil municipal a délibéré à l'Unanimité des membres présents et représentés : Reprend les termes d sa demande antérieure du 30 janvier 2024 : Approuve les termes du procès-verbal de la CCPMF du 6 décembre 2023, à savoir : « Émet un avis favorable au projet arrêté de SDRIF-E sous réserve de la prise en compte des demandes réitérées, argumentées et développées dans la présente note ». Avis réitéré par la seconde délibération du 26 février 2024. Demande l'inscription au schéma d'une demi-pastille (soit 10 hectares) d'urbanisation préférentielle au nord de la zone Urbanisée (secteur de l'actuelle zone AU du PLU), Demande à défaut la réinscription de la demi-pastille telle que proposée dans l'avant-projet du SDRIF-E du 7 avril 2023, laquelle pourrait alors être consacrée en toute ou partie à l'extension de zones d'activités présentes dans ce secteur, S'engage à classer au PLU en cours de révision les parcelles susvisées (AG 188 à 194 ; AI 1) en Zone naturelle protégée d'espaces boisés à créer. Dit que la présente délibération et les pièces annexées (Avis CCPMF du 6 décembre 2023 et 24 février 2024), seront versées au Dossier de l'enquête publique et transmises à Madame la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France et à Monsieur le Président de la CCPMF. Nota : Les pièces déjà transmises avec la première contribution (7 février 2024) ne sont pas incluses dans le présent dépôt.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l'enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L'activité économique et l'emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l'air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L'eau	L'agriculture	L'adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE SEINE-SAINE-DENIS</p> <p>COMMUNE D'ANNE-SUR-MAINE 77103</p> <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 28 Février 2024</p> <p>DELIBERATION N° 2024-021, Révisée du SDRIIF, Enquête publique, 2^{ème} acte de la Commune.</p> <p>Nombre de Conseillers : 23 Présents : 14 Votants : 25</p> <p>Un don mille vignettes, le 28 Février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ANNE-SUR-MAINE, Éléments cartographiés, s'est tenu en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Stéphanie AUZIAS, Maire.</p> <p>Date de la convocation du Conseil Municipal : le 23 Février 2024. Ordre du jour complété le 26 Février 2024. L'urgence n'est apparue ni au cours de la séance.</p> <p>Présents : Mme AUZIAS Stéphanie, Maire, M. MARCHANDOU Christian, Mme BEVERRE Sandrine, M. LECOMTE Michel, Mme BOYER Pascale, M. SIVERTY Nicolas, Mme SIECH Marie, Adjoint.</p> <p>Asses non présents : Mme BERLET Marie-Pascale représentée par Mme BOYER Pascale, M. ESCOFFIER Alexis représenté par Mme BEVERRE Sandrine, Mme SAFER, Pauline représentée par Mme LOISEL Nicole, Mme SAIGOUY Estelle représentée par Mme SAFER Marie, M. VERRA Vincent représenté par M. SIVERTY Nicolas, M. JERON Franck-Marc représenté par Mme POISSOT Françoise, M. ALLOU Jean-Luc représenté par M. SIECH Marie-Pascale, Mme VERGONJANNE Valérie représentée par Mme TAJAN Isabelle, Mme COISSIER Elodie représentée par M. MARCHANDOU Christian.</p> <p>Excusés de séance : Mme AUBIN Marie.</p> <p>Enquête publique devant se dérouler du 1^{er} février au 15 mars 2024.</p> <p>Rapporteur : M. Christian MARCHANDOU. 1^{er} délégué délégué en l'absence, aux Travaux, à l'Urbanisme et à la Commission de suivi.</p> <p>Il est précisé que le projet de Schéma Directeur Régional d'Île-de-France, SDRIIF-E arrêté en date de 12 juillet 2023 fait l'objet d'une enquête publique du 1^{er} février au 15 mars 2024. Le Premier adjoint rappelle la délibération précédente N° 2024-11 du 30 Janvier 2024 par laquelle le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, a voté de contribution à l'enquête publique suivante, soit :</p> <p>« Approuver les termes de procès-verbal de la CCPMF du 6 décembre 2023, à savoir : « ZAMT un acte favorable au projet arrêté de SDRIIF-E sous réserve de la prise en compte des demandes relatives, organisées et développées dans la présente note ».</p> <p>► Demander l'insertion au schéma d'une îlot-qualité (soit 10 hectares) d'urbanisation préférentielle au nord de la zone Urbaine (secteur de l'actuelle zone AU du PLU).</p> <p>► Demander à diffuser la transcription de la demi-profilé telle que proposée dans l'annexe projet du SDRIIF-E du 6 avril 2023, laquelle pourrait alors être consultée en toute ou partie à l'estimation de zones d'activités prévues dans ce secteur.</p> <p>► Dire que la présente délibération et les pièces annexes (Avis CCPMF n°2023, 6 décembre 2023 et PV - CCPMF du 6 décembre 2023), soient renvoyés au Dossier de l'enquête publique et transmises à Madame la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France et à Monsieur le Président de la CCPMF.</p> <p>Le Premier adjoint Rapporteur du texte proposé à l'Assemblée délibérative du radiocast l'urbanisation développée par la Commune et visée à ce que soit révisée la demi-profilé d'urbanisation préférentielle que la Région avait renvoyé dans ses actes projet du 7 avril 2023.</p> <p>Les assesseurs présents ont voté le bilan des surfaces à urbaniser et des espaces ouverts artificialisés, au titre : Du SDRIIF de 2023, du PLU opposable de la Commune et de la zone agricole MOS 2021.</p> <p>1) Au titre de PLU opposable la Commune bénéficie d'une zone AU ouverte à l'urbanisation de 4,9 Ha, non engagée à ce jour en raison de la non-réalisation (intercommunalité) d'équipements d'accompagnement (station et réseau). De ce fait, déduction faite d'espaces ouverts artificialisés inscrits au MOS 2021, 2,5 Ha viennent en déduction des possibilités constructives du territoire communal.</p> <p>2) Sur la MOS 2021, un ensemble de 6,3 Ha (compromis de l'Île de Demerille) est également en espaces ouverts artificialisés à vocation touristique / loisirs.</p> <p>Mis en conséquence par liquidation judiciaire le camping 2. * de l'Île Demerille (100 emplacements) a été acquis par la SAFER d'Île de France, transmis par la Commune.</p> <p>La SAFER et la Commune se sont engagés dans un projet de réhabilitation intégrée du site (définitions multiples depuis 2020, révisions dans la délibération n°2023-01 du 6 septembre 2023).</p> <p>Ce projet est en phase étude avancée et la Commune s'engage à donner sa mise autorité (non artificialisée) et être agréé de la parcelle agricole (localité de Gélis, espaces non-urbanisés au MOS 2021, cadastre AI 1, de 2 ha 13 a) destinée à reconstitution écosystémique par ADP au titre de son projet CANAMAREN.</p> <p>De sorte que ce sont 8,6 Ha qui seront à décompter des surfaces artificialisées.</p> <p>Si on prend en considération le fait que la MOS 2021 impose les possibilités constructives maximales de 2,5 Ha, que la Commune bénéficie de droit commun de 2 Ha de possibilités d'urbanisation ouverte, le bilan présente finalement la donnée de la Commune d'un rétablissement d'une demi-profilé d'urbanisation préférentielle.</p> <p>OUI l'exposé du rapporteur, VU les documents et-épité :</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Sujet : ARRÊTATION n° 2024-027 - Réunion-SDRIF-E, Équipe publique, 2^{ème} avis de la 3^{ème} Commission</p> <p>- Délibération N° 2024-11 du 19 janvier 2024 et ses textes annexes, - Délibération N° 2022-18 du 15 décembre 2022 portant la révision générale du PLU, - Délibération N° 2023-081 du 6 septembre 2023 approuvant une convention de partenariat avec le SAJER, 4^{ème} de France, de réaménager de l'île Domestique (secteur camping), - Ensemble communautaire parcelles A11 et A40, 208, 195, 196, 191, 192, 193, 194, - Délibération N°2018-90 du 6 novembre 2018, Comité parcelle A1 à A10, - Avis de Conseil Communautaire de la CCPMF en date des 8 décembre 2023 et 26 février 2024, - Plan de réaménagement SDI ECT, Extrait A2 n° 2024-008-ECT, DT2003 du 4 janvier 2024.</p> <p>CONSIDÉRANT en ce qui concerne le site des Espaces artistiques :</p> <p>Superviser d'urbanisation professionnelle adossée : 1) parcelle n°11-16 (sa subdivision) aux 2 Ha et liées à toutes les Communes, soit un CEZAM de 6 Ha, Superviser des espaces à réaménager et sanctuariser (Espaces occupés artificialisés et surfaces semi-artificialisées) : 6,5 x 2,1 = 13,1 Ha, Distinction des espaces artistiques concernés au PLU approuvé : 1,2 Ha.</p> <p>CONSIDÉRANT le fait que la Commune ne possède en propre que très peu de terrains constructibles, ainsi qu'il a été précisé lors de la présentation de la possibilité de réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des locaux techniques nécessaires pour une partie d'engins et véhicules, - des équipements à caractère culturel, périscolaire, de loisir et sportifs, notamment au lieu avec les aménagements prévus au titre de l'ESDI ECT au lieu dit 'Cours de Bordenac', et en même temps, répondre aux besoins généraux en logement, par usage public et usage commercial et services trop peu représentés sur le territoire communal. <p>Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <p>REPREND les termes sa demande anticipée du 18 janvier 2024 :</p> <p>APPROUVE les termes de procès-verbal de la CCPMF du 6 décembre 2023, à savoir : « ÊTRE en vote favorable au projet d'avis de ZIAP-E sous réserve de le prioriser en compte des demandes relatives, argumentées et accompagnées avec la présence d'un avis rédigé par la commission d'urbanisme de 24 février 2024.</p> <p>DEMANDE l'inscription au schéma d'usage d'une parcelle (soit) 13 hectares d'urbanisation professionnelle au sein de la zone d'urbanisme tendeur de l'ancien zone AU de PLU),</p> <p>DEMANDE à obtenir la réinscription de la zone parcelle (soit) que propose dans l'avis projet du SDI-EZ de 7 avril 2023, laquelle parcelle a été classée en zone en partie à l'exception de zones d'usage des professionnels de santé.</p> <p>S'ENGAGE à déposer au PLU en ce qui concerne les parcelles situées (A0-188 à 194 ; A1-1) un plan constructible protégé à usage hôtel et café.</p> <p>ET que la présente délibération et les pièces annexes (Avis CCPMF du 6 décembre 2023 et 24 février 2024, selon copies au Douaire de l'assemblée publique et annexes à Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et à Monsieur le Président de la CCPMF.</p> <p>Export généré le 06/03/2024 des contributions publiées sur le Registre Municipal entre le 05/03/2024 09:05:03 et le 05/03/2024 23:59:59</p> <p>Sujet : ARRÊTATION n° 2024-027 - Réunion-SDRIF-E, Équipe publique, 2^{ème} avis de la 3^{ème} Commission</p> <p>Je certifie le caractère exactitude de cet avis qui a été reçu en l'absence de l'ASSEM en Mairie, le :</p> <p>Au sein de Mairie le :</p> <p>Le Maire, Stéphane AGUIAS</p> <p>Pour mes services, Et Mairie, le :</p> <p>Le Maire, Stéphane AGUIAS</p> <p>Je présente l'assurance pour être l'objet d'un recours après de refus d'admission de Mairie dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au conseil de Mairie.</p>
Mail 3207							X	X				X					M Jean-Michel CHARLES de la mairie de VLLENNES-SUR-SEINE communique un avis de la commune (M Jean-Pierre Lagneau, maire) et commente : Conservation coulée verte et zone naturelle.

THEMES→																Commentaires	
←--Observations courriers ou mails	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p>
																	 <p>La commune de Villennes-sur-Seine est préoccupée par la conservation de la coulée verte qui se situe sur les coteaux de notre commune et parallèle à la vallée de la Seine. Un point supplémentaire concerne également la protection d'un terrain qui fait l'objet d'une OAP et qui doit rester en zone naturelle. Il convient de consulter les documents joints qui sont la délibération du Conseil Municipal ainsi qu'un flyer rédigé par la Mairie qui explique la volonté de protéger ce terrain de Breteuil contre l'artificialisation.</p>

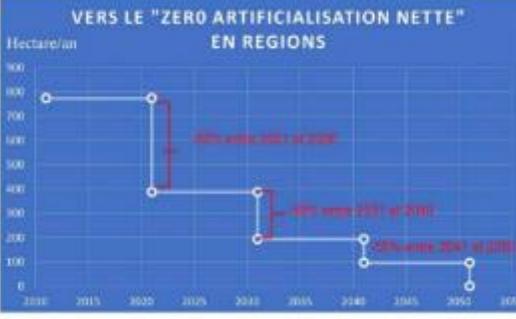
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
<p>←--Observations courriers ou mails</p>	<p>Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête</p>	<p>La densification</p>	<p>Les mobilités</p>	<p>Politique des logements</p>	<p>Les espaces verts et la biodiversité</p>	<p>L' activité économique et l' emploi</p>	<p>Le cadre de vie</p>	<p>La sobriété foncière et les ZAN</p>	<p>La qualité de l' air</p>	<p>La qualité des sols</p>	<p>Les énergies renouvelables</p>	<p>Les continuités écologiques et les trames</p>	<p>L' eau</p>	<p>L' agriculture</p>	<p>L' adaptation au changement climatique</p>	<p>Les autres problématiques</p>	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p>
																	
<p>Mail 3208</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>							<p>X</p>	<p>X</p>				<p>M Francisco DOS SANTOS a écrit: Veuillez trouver en pièce jointe le courrier de remarques de l'Association pour la Protection de la Plaine de Versailles (APEPV), membre de Yvelines Environnement. Patrick Menon Président de l'APEPV Vice-Président d'honneur de Yvelines Environnement. Résumé. Après un rappel de l'histoire de l'association et de l'ensemble des considérations historiques et paysagères ayant appelé à une protection de la Plaine de la Versailles, cette contribution liste une série de demandes : . Que les densifications de l'urbanisme sur tout le territoire de la Zone Naturelle d'Equilibre soient limitées aux besoins de l'économie rurale locale. . Que les sites remarquables fassent l'objet d'une protection particulière. . Que les règles de constructions soient en accord avec le bâti traditionnel local. . L'arrêt de constructions de logements sur les terres agricoles et les sites naturels. . Le classement en PNR de la ZNE de la Plaine de Versailles, et le classement des terres agricoles en ZAP. . La restauration des zones humides. . L'arrêt de tut stockage de déblais de chantiers en zones agricoles et la communication des contrôles des dépôts effectués.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>. De donner un statut particulier au domaine de Grignon, ne permettant aucune promotion immobilière. . L'installation des gens du voyage sur des aires prévues par les collectivités.</p> <p>C'est ainsi qu'est né, en 1972, grâce à des habitants de Crespières et d'Herbeville, l'Union des Associations et des Usagers de la Plaine de Versailles, appelée « Les Amis de la Plaine de Versailles ».</p> <p>Cette Union a fédéré plus de 15 associations dans les années « 1980 » pour protéger la Plaine de Versailles comme une urbanisation massive et désordonnée.</p> <p>L'Etat, après avoir pris conscience du Patrimoine unique de cette Plaine prolongeant le Domaine de Versailles classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO, a érigé en 1975 en « Zone Naturelle d'Equilibre (ZNE) » un vaste territoire qui s'étend du Parc de Versailles à l'est jusqu'à Sepoux à l'ouest, de l'autoroute A13 au nord à la RN 12 au sud.</p> <p>L'Etat avait alors nommé un chargé de mission pour gérer ce grand espace à vocation rurale, principalement agricole, avec un Patrimoine riche de ses fermes, monuments et espaces naturels, que tout désirent et désire encore à devenir un Parc Naturel Régional (PNR), pour la pérennité de l'agriculture, de ses monuments historiques, et des espaces naturels nécessaires à la santé des habitants de la région.</p> <p>Hélas les lois de décentralisation et SRU n'ont pas permis que la ZNE soit constituée de façon cohérente pour protéger son unité patrimoniale.</p> <p>La ZNE a fait l'objet de découpages à caractère plus politique que patrimonial basé sur la ruralité.</p> <p>L'objectif de créer un Parc Naturel Régional, comme pour le Vexin français, s'éloignait.</p> <p>Des dizaines d'hectares de bonnes terres agricoles ont été imperméabilisées pour construire des centres commerciaux et des immeubles d'habitations, tels à Plaisir et à Villepreux.</p> <p>Pour sauvegarder les perspectives de Château de Versailles vers la Plaine, l'Etat a classé au titre des sites avec le décret du 7 juillet 2000 (Pièce jointe) une infime partie de la ZNE de la Plaine de Versailles, jusqu'à Chevigny.</p> <p>En 2004, l'Union des Associations et usagers de la Plaine de Versailles est devenue l'Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (APEPV) en conservant les mêmes statuts et son appellation « Les Amis de la Plaine de Versailles ».</p> <p>Elle a participé aux études d'aménagement du site classé, menées par l'Etat, qui aboutit en 2011 au « GUIDE PATRIMONIALE ET PAYSAGER POUR LA GESTION DU SITE CLASSE DE LA PLAINE DE VERSAILLES ».</p> <p>Pour la majeure partie de la « ZNE » de la Plaine de Versailles, quelques actions ponctuelles n'ont pas suffi à « contenir » les communes à limiter leur extension urbaine qualifiée anarchique voir anarchique.</p> <p>Des projets ont détruit les paysages avec des dépôts de millions de m3 de gravats sous couvert par exemple de réalisation d'un golf à Thiverval-Grignon.</p> <p>C'est malheureusement ainsi que plusieurs centaines d'hectares de bonnes terres agricoles de la Plaine de Versailles ont été artificialisées, alors que parallèlement on faisait la promotion des cultures proches des villes.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Hélas ce mouvement d'urbanisation et d'imperméabilisation des terres s'amplifie à la demande de communes et des collectivités, principalement à cause de « l'éclatement » de l'unité que créait l'Zone Naturelle d'Equilibre.</p> <p>Il est donc urgent de reprendre un travail d'étude sur l'unité patrimoniale que représente le territoire de la ZNE de la Plaine de Versailles, malheureusement amputé d'une partie de territoires de Plaisir et Villepreux.</p> <p>Dans cette attente, nous demandons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que les densifications de l'urbanisme sur tout le territoire de la ZNE soit limitées au besoins de l'économie rurale locale, - Que les sites remarquables fassent l'objet d'une protection particulière, - Que les règles de constructions soient en accord avec le bâti traditionnel local, - L'arrêt de construction de logements sur les terres agricoles et les sites naturels, - L'arrêt de construction d'infrastructures routières, - Le classement en PNR de la ZNE de la Plaine de Versailles, selon la « Circulaire du Premier Ministre du 24 avril 1975 », et le classement des terres agricoles en ZAP, - La restauration des zones humides, - L'arrêt de tout stockage de déchets de chantiers en zones agricoles et la communication de contrôles des dépôts effectués, - De donner un statut particulier au domaine de Grignon, ne permettant aucune promotion immobilière, - L'installation des gens du voyage sur des aires prévues par les collectivités. <p>Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Commissaires, nos salutations distinguées</p> <p style="text-align: center;"> Patrick Menon Président de l'APEPV Vice-président d'honneur d'Yvelines Environnement</p>
Mail 3209			X											X			<p>M. Bernard ROZE de Deuil-la-Barre a écrit : Qualité de vie : agriculture, modes de transport (Avenue du Parisis en Val d'Oise). L'alimentation et la décarbonation des transports sont 2 enjeux majeurs de ce SDRIF- E. Concernant l'alimentation, il faut promouvoir une agriculture de proximité, bio et à même de répondre, notamment, à terme à l'alimentation de toutes les cantines scolaires : la région est un levier essentiel. Concernant les transports, il semble que la branche ouest de l'Avenue du Parisis a été ôtée ; il faut terminer cet effort en supprimant la branche est de Bonneuil à Groslay ; ce secteur est socialement moins favorisé (habitat collectif social), mais la population "Est" mérite le même effort de qualité que la population plus favorisée de Montmorency et environs. Enfin, je vous fais part de ma préoccupation concernant le prolongement de la ligne1 au-delà de Château de Vincennes ; il faut envisager des solutions alternatives à cela. Ceci n'est pas acceptable</p>
Mail 3210		X		X						X							<p>M Yvon BOCQUET de Brou-sur-Chantereine a écrit : [Texte identique à celui de l'observation n° 3193].</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
Mail 3211				X													Mme Nadia MOUADDINE de Gennevilliers a écrit : [Texte identique à celui de de l'observation n° 3202]
Mail 3212			X														Un ANONYME de Vincennes a écrit : Retirer toute mention du prolongement de la ligne 1 du métro Contribution : Je suis très étonné de voir que le projet de prolongement de la ligne 1 vers Val de Fontenay est considéré comme "validé" dans ce dossier d'enquête publique (pages 138-139 du document 2.1, "le projet d'aménagement régional"). Et ceci lors qu'en 2021/2022, il y a eu une enquête publique sur ce projet, présidé par M. Chaulet, qui a émis un *avis défavorable à l'unanimité*. D'ailleurs force est de reconnaître que les conclusions de toutes les institutions consultées (Autorité environnementale, SGPI, Commission d'enquête) ont conduit à un rejet unanime et systématique du projet. Et ceci a été suivi par le rejet du DUP par ministère des transports. Soit la mention du prolongement de la ligne 1 dans ce dossier est de la simple négligence, soit IDFM essaie de le faire passer en douce (manipulation d'influence ?). Dans tous les cas, quel mépris pour le travail réalisé par toutes ces autorités consultées. Je demande que dossier soit donc corrigé et que toutes les mentions à ce projet obsolète de prolongement de la ligne 1, rejeté en l'état, soient retirées.
Mail 3213	X	X					X										Mme Viviane de CLIPELLE de L'Etang-la-Ville a écrit : Carte "Maîtriser le développement urbain " pour l'Etang-la-Ville. Le diagnostic territorial du PLU 2019 indique que plus de 95% du foncier peut être caractérisé par une capacité de densification faible à nulle. Cette carte du SDRIF de maîtrise du développement urbain ne reflète donc pas la situation réelle du territoire dans la mesure également où la forêt de Marly compose plus de 65% de ce territoire. Le développement de pôle d'urbanisation de 2 km autour des gares comme montré sur cette carte n'est pas réaliste au vu des explications ci-dessus. Nous avons besoin de ces arbres pour la capture du CO2 et la production d'O2 et non de les raser. Le critère de secteur d'urbanisation préférentielle de l'Etang-la-ville n'a pas lieu d'être, n'est absolument pas réaliste au vu de la situation sur le terrain et doit être supprimé.
Mail 3214	X	X			X		X										M François APICELLA de l'Association de Sauvegarde des Etangs de la Minière a écrit : Veuillez trouver la contribution de l'ASEM en pièce attachée. Résumé. Cette contribution est constituée en deux parties. La première partie procède à une analyse de la problématique ZAN telle que présentée par le SDTRIF-E et propose d'accélérer le rythme de diminution de la consommation des ENAF. Est demandée que soit retenue l'alternative suivante : « Par tranche de dix années, le rythme d'artificialisation de la consommation des ENAF est réduit de moitié par rapport à la consommation réelle de ces espaces observée au cours des dix années précédentes ». La seconde partie examine, en s'appuyant sur les cartes SDRIF-E et sur les données disponibles, globalement et commune par commune, en matière de consommation locale des espaces verts au cours des quinze dernières années, mais aussi en matière de proportion de logements sociaux, le cas particulier de plusieurs territoires du département des Yvelines : . Les 9 communes d'origine de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. . L'agglomération du Plateau de Saclay, pour laquelle une pause de l'artificialisation est souhaitable dès aujourd'hui. . L'agglomération de Versailles Grand Parc, pour laquelle des pastilles d'urbanisation sont à bannir sur certains secteurs dûment identifiés sur les cartes référentes (à Buc, Satory, Châteaufort).

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	 <p>Association de Sauvegarde des Etangs de la Minière</p> <p>ENQUETE PUBLIQUE PROJET SDRIF-E 2040</p> <p>AVIS DE L'ASEM</p> <p>L'ASEM est l'Association de Sauvegarde des Etangs de la Minière, basée à Guyancourt – Saint-Quentin-en-Yvelines.</p> <p>L'Association est agréée pour la Protection de l'Environnement dans les Yvelines.</p> <p>Le SDRIF-E définit l'aménagement francilien à l'horizon 2040 dans le respect de la loi Climat et Résilience, notamment l'objectif ZAN affiché par la loi.</p> <p>La loi du Grand Paris datant de 2010 est aujourd'hui percutée par la loi Climat et Résilience qui vise à la sobriété en matière d'artificialisation. Le SDRIF-E n'aurait d'autre solution que de trouver un arrangement qui reviendrait à dégrader l'objectif ZAN. Or, l'alternative à cela serait de freiner l'aménagement du Grand Paris et de revoir ses objectifs (en particulier celui des 70,000 logements/an) incompatibles avec les nécessités d'aujourd'hui (notamment les espaces de respiration). L'exception de l'Île-de-France vient du fait – en réalité – qu'elle est une région de France déjà exceptionnellement peuplée, sursaturée en artificialisation et en grand besoin d'espaces de verdure. La loi Climat et Résilience vient à point nommé pour soulager les franciliens du stress de la vie parisienne. Notre association souligne qu'il aurait été de bon ton de profiter de cette exception de l'Île-de-France pour réaliser le ZAN dès aujourd'hui.</p> <p>Proposition de l'ASEM :</p> <p>Notre association souhaite que l'alternative suivante soit retenue et que l'Île-de-France s'aligne à minima sur les autres régions de France.</p> <p>A savoir : « par tranche de dix années, le rythme d'artificialisation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est réduit de moitié par rapport à la consommation réelle de ces espaces observée au cours des dix années précédentes ».</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <p>Commentaires sur le projet de SDRIF-E 2040 :</p> <p>L'objectif ZAN oblige la région Île-de-France – comme les autres régions françaises – à réduire le quart de l'artificialisation net à l'horizon 2050. Or, à la différence des autres régions, le SDRIF-E propose d'appliquer des paliers de -20% de consommation d'espaces NAF par décennie (-50% pour les autres régions).</p> <p>Au vu des chiffres de consommation annoncés, il semble difficile d'atteindre l'objectif ZAN à l'horizon 2050. Des paliers de -20% par décennie amènent mathématiquement à une consommation de 395 ha/an sur la décennie 2041-2050 et à une consommation totale de 15,000 ha entre 2021 et 2050. Soit plus que la surface totale d'une agglomération comme Saint-Quentin-en-Yvelines ou Versailles Grand Parc. Le plus incertain – et discutable – usupique, sera de passer brutalement d'une gestion concertée et raisonnée qui vit au rythme de 300 ha/an à une gestion « d'artificialisation nette » d'une décennie à une autre.</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p>Vers le « Zéro Artificialisation Nette » en Île-de-France</p>  <p>Enveloppe foncière actuelle aux collectivités (à titre d'ordre de grandeur) : 8 000 hectares réservés</p> <p>Enveloppe foncière régulatrice si elle s'aligne à minima sur les autres régions de France :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les projets de la transition énergétique : + 1 257 hectares réservés pour le développement des énergies renouvelables, pour l'économie circulaire et pour les services urbains Les projets de mobilité : + 300 hectares réservés pour la construction de nouvelles capacités de mobilité urbaine, dans le cadre réglementaire <p>Et après ?</p> <ul style="list-style-type: none"> -20 % d'artificialisation de 2041 à 2050 -2000 d'artificialisation nette- à partir de 2030 <p>Île-de-France (région) : à 1/4 urbaine et à 3/4 agricole et naturelle</p> </div> </div>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	 <p>Association de Sauvegarde des Etangs de la Minière</p> <p>Si l'Île-de-France s'aligne avec les autres régions de France et respecte une dégressivité de 50% par décennie, la consommation entre 2041 et 2050 ne sera plus que de 97 ha/an, ce qui facilitera le passage à 0 après 2050. La consommation totale entre 2021 et 2050 ne sera plus que de 5,800 ha. Cette trajectoire s'inscrit plus logiquement vers le ZAN en 2050 et est plus souhaitable compte-tenu des enjeux liés au réchauffement climatique.</p>  <p>Qu'en est-il au niveau des agglomérations ?</p> <p>Exemple de l'agglomération de St-Quentin-en-Yvelines :</p> <p>Sur les 9 communes d'origine de SQY (GUYANCOURT, MONTIGNY-LE-BX, COGNÈRES, TRAPPES, BLANCOURT, MAUREPAS, LA VERRIÈRE, VOISINS-LE-BX, MAGNY-LES-HAMEAUX), 121 hectares ont été consommés entre 2011 et 2020 (source https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr). Cette ville nouvelle construite sur des terres agricoles va consommer à nouveau 57 hectares de terres entre 2031 et 2040 dans l'hypothèse du SDRIF. Elle ne consommerait « que » 60 hectares dans l'hypothèse d'une trajectoire à -50%. Commune par commune, Voisins-le-Bx est la plus pauvre en espace vert (5% seulement) et Magny-les-Hameaux la plus riche (75%, protégée par son appartenance au Parc Naturel Régional de la vallée de Chevreuse), entre les 2, les communes suivantes souffrent le plus de l'imperméabilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montigny-le-Bx avec seulement 25% de son territoire recouvert d'espaces verts, dont une partie de la base de loisirs de SQY est protégée par une zone NATURA 2000. • Trappes avec seulement 27% du territoire recouvert d'espaces verts, dont l'autre partie de la base de loisirs de SQY protégée par une zone NATURA 2000, et une partie de la forêt domaniale de Port-Royal également protégée. • La Verrière avec seulement 22% de son territoire recouvert d'espaces verts. • Blancourt avec seulement 28% de son territoire recouvert d'espaces verts. <p>Avec 38% de son territoire recouvert d'espaces verts, Guyancourt possède 2 points verts protégés : une forêt (partie de la forêt domaniale de Versailles) et des terres agricoles (partie de la ZPNAF encadrée par la loi du Grand Paris). En dehors de ces espaces protégés, la commune souffre également de l'artificialisation (pression urbaine du Grand Paris et de la Ligne 18).</p> <p>Enfin, à Saint-Quentin-en-Yvelines, 3 communes possèdent plus de 50% de logements sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Verrière 70% • Trappes 60% • Guyancourt 50% <p>Ces 3 communes excèdent largement le minimum de 25% d'InS par la loi SRU, ont largement rempli leur rôle en matière de construction de logements et par conséquent devraient faire une pause de la bât et capitaliser sur les espaces naturels, espaces de respiration.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	 <p>Association de Sauvegarde des Etangs de la Minière</p> <p>En conclusion pour les 9 communes historiques de SQY :</p> <ul style="list-style-type: none"> Guyancourt, Trappes et La Verrière : trajectoire -50% de consommation pour la prochaine décennie et pause du bâti Voisins-le-Bx et Elancourt : trajectoire -50% de consommation pour la prochaine décennie Montigny-le-Bx : trajectoire -50% de consommation pour la prochaine décennie. Le secteur d'urbanisation préférée de Montigny sur la base de loisirs de SQY et en lisière d'une zone NATURA 2000 (poumon vert de l'agglomération) est à bannir.  <ul style="list-style-type: none"> Maurepas, Coignères et Magny-les-Hameaux : ces communes peuvent soutenir la trajectoire -20% de consommation pour la prochaine décennie (mais notre association recommandera toujours -50%) <p>Exemple de l'agglomération du Plateau de Saclay :</p> <p>Les communes de Saclay, Palaiseau, GRUYÈRE, Saint-AUBIN et Orsay ont payé un lourd tribut à l'Opération d'Intérêt National (348 hectares de nature ou de terres agricoles artificialisées pendant la dernière décennie. Aucun ratio (-50% ou -20%) ne peut décemment s'appliquer sur ces communes. Une pause de l'artificialisation est souhaitable dès aujourd'hui.</p> <p>Exemple de l'agglomération de Versailles Grand Paris :</p> <p>Le secteur d'urbanisation préférée du Fort-de-Buc (commune de Buc) en lisière de la ZPNAF, mal desservi et à 2 pas des ZAC Satory et Guyancourt est à bannir.</p>  <p>ZAC Satory Ouest :</p> <p>Ce secteur de développement industriel est curieusement placé à cheval sur la forêt domaniale de Versailles, au nord des étangs de la Minière. Cette pastille est une erreur ou est mal placée. Aucun débordement sur la forêt domaniale n'est possible.</p>  <p>Sur Châteaufort, il semble qu'une pastille d'urbanisation (et peut-être 2) ait été placée le long de la future Ligne 18, en bordure de la ZPNAF. Châteaufort fait partie du parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse et, ce titre, est protégé par une charte. Cette urbanisation le long de la Ligne 18 et dans un parc naturel régional n'est pas souhaitable et est à bannir.</p>  <p>Association Loi 1901 agréée pour la Protection de l'Environnement Adresse : ASEM - 13 rue Jules Verne - 78290 Guyancourt Email : asem.guyancourt@paris.fr Site internet : http://asem-guyancourt.blogspot.fr/</p>
Mail 3215		X		X	X												<p>M Xavier HERMANS d'Ozoir-la-Ferrière a écrit :</p> <p>Je m'oppose au projet de SDRIF-E. La commune d'Ozoir la ferrière est défigurée depuis plusieurs années par des construction incessantes, perdant son charme de village Seine et Marnais doublé du fait que les services publics et services libéraux sont déjà saturés. Plus d'habitants, plus de trafic routier aux heures de pointes (et pas seulement), pénuries de médecins et spécialiste, écoles surchargées sans parler des terrains des maisons rasées accélérant la perte d'espace vert et d'harmonie architecturale. Ozoir doit rester un village et non une cité dortoir. Evidemment je compatis également pour toutes les autres villes concernées par le projet.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3216			X														Mme Laurence TESSIER de Fontenay-sous-Bois a écrit : Prolongement de la ligne 1. Je m'étonne de constater que le projet de prolongement de la ligne 1 de la station Château de Vincennes vers Val de Fontenay est toujours considéré comme "validé" dans ce dossier d'enquête publique (cf. pages 138-139 du document 2.1, "le projet d'aménagement régional"), au mépris des autorités ayant émis des avis sur ce projet depuis 2020 et de l'exercice de la démocratie citoyenne. En 2021/2022, il s'est tenu une enquête publique sur ce projet, présidé par Mr. Chaulet, concluant à un *avis défavorable à l'unanimité*. Il faut ajouter à cela les conclusions de toutes les institutions consultées (Autorité environnementale, SGPI, Commission d'enquête) vers la mise à l'écart systématique de ce projet et le rejet du DUP par le ministre des transports fin 2022. . Je demande que dossier soit corrigé et que les mentions afférentes à ce projet de prolongement de la ligne 1, rejeté en l'état, soient retirées.
Mail 3217			X														M Théo LAZUECH, conseiller municipal d'Orsay, a écrit : Transports par câble reliant la vallée de l'Yvette au plateau de Saclay : une urgence absolue pour la réussite du projet Paris-Saclay. L'urbanisation croissante de la zone Paris-Saclay a intensifié les déplacements dans la région, posant des problèmes de circulation, notamment entre le plateau de Saclay et la vallée de l'Yvette. Les lignes de bus reliant les gares locales sont déjà saturées, et malgré les propositions de réaménagement, les contraintes de gabarit et de congestion persistent. Pour résoudre ces problèmes, l'idée d'implanter un transport par câble est avancée, offrant une solution peu intrusive, économique et écologique. Bien que cette proposition ait été précédemment ignorée au motif de sa portée locale, elle bénéficierait non seulement aux travailleurs et étudiants du plateau, mais aussi à la desserte de l'hôpital Paris-Saclay, couvrant ainsi un territoire étendu dépassant largement la zone immédiate. Ces arguments plaident en faveur de son inclusion dans le plan régional d'aménagement.
Mail 3218	X				X							X					Mme Laetitia COLONNA, première adjointe au maire d'Itteville (91), a écrit :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l'enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L'activité économique et l'emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l'air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L'eau	L'agriculture	L'adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Le dossier déposé évalue le besoin de compensation à près de 30 hectares (jumal des compensations nécessitant compensation), ce qui reste sans doute sous-évalué au regard de certains éléments attendus sur l'évaluation des impacts.</p> <p>La compensation des impacts sur un marais dans le lit majeur d'un cours d'eau est particulièrement difficile à envisager car cela implique par exemple de mettre en œuvre une compensation de restauration sur un site équivalent fortement dégradé, classé par une infrastructure à supprimer... Or ce type de sites est extrêmement difficile à trouver et par ailleurs les mesures compensatoires correspondantes seraient très coûteuses. Le dossier propose des mesures compensatoires améliorant la biodiversité sur des sites non équivalents écologiquement et présentant un potentiel de gain écologique faible par rapport au site impacté.</p> <p>Par ailleurs, au-delà de la réglementation relative aux espèces protégées, le loi prévoit une compensation des impacts de la fragmentation de corridors écologiques lorsque le maître d'ouvrage est public (article L.371-3 du code de l'environnement). Cette compensation n'a lieu dans le cas du marais d'Itteville particulièrement difficile à mettre en œuvre, pour les mêmes raisons que celles évoquées plus haut.</p> <p>La compensation des zones humides détruites par le projet représente également une difficulté au regard de la qualité de ces dernières. En effet, le dossier déposé indique à ce stade la destruction d'une superficie de 1,44 hectare de zones humides, pour partie constituées de bosquets alluviaux associés à des fonctionnalités écologiques élevées. Pour être éligibles, les mesures compensatoires doivent impérativement présenter une équivalence fonctionnelle, ce qui réduit largement les sites de compensation potentiels. Le dossier identifie comme site envisageable l'ancien camping d'Itteville. Des études sont nécessaires pour vérifier que ce site est effectivement adapté.</p> <p>Il apparaît ainsi que la compensation des impacts résiduels du projet sur le milieu naturel, y compris sur les zones humides, constitue un point délicat du dossier.</p> <p>Les diverses instances consultées (autorité environnementale du CSDSD, CNFR, CODEAST) dans le cadre de l'instruction du dossier seront attendues à la qualité des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées, ainsi qu'à l'analyse des impacts et des solutions alternatives. Un avis très critique ou défavorable de ces instances, qui aujourd'hui paraît probable, fragiliserait fortement une éventuelle autorisation du projet, et l'exposerait à un risque sanitaire important.</p> <p>Il me semblerait important de vous faire clairement part des difficultés rencontrées dans le cadre de l'instruction de votre demande d'autorisation environnementale relative à l'aménagement de la déviation routière d'Itteville.</p> <p style="text-align: center;">Le Préfet  Eric JALOW</p> <p>problème. Je vous remercie pour toute l'attention que vous porterez à mon message, dans l'attente d'une version définitive d'un schémas directeur environnemental de la région qui définit des objectifs ambitieux à l'échelle des enjeux environnementaux sur le territoire Sud-Essonne.</p>
Mail 3219			X														<p>Mme Dounia ALLACHE de Drancy a écrit : Soutien pour ligne 7 à Drancy. Je suis favorable au déploiement de la ligne 7 sur Drancy et donc d'une station de métro dans notre ville !</p>
Mail 3220		X	X			X				X				X			<p>Mme Yohana WELTER de Tournan-en-Brie a écrit : Secteur Fontenay Trésigny : Pour la préservation des terres agricoles - Contre le projet Val Bréon 2. Habitante du secteur, je trouverais très regrettable que le projet Val Bréon 2, projet d'extension de la zone d'activité Val Bréon 1 voit le jour pour plusieurs raisons : 1) d'un point de vue des urgences écologiques : artificialiser des terres agricoles est une hérésie ! - nous avons besoin et nous aurons cruellement de plus en plus besoin d'agriculteurs à proximité ! Le bassin parisien est une des zones les plus fertiles d'Europe, il est urgent de le préserver et d'aider à l'installation de maraîchers et d'éleveurs pour nourrir les populations ! - nous connaissons de plus en plus de problèmes d'inondation dû à l'artificialisation intensive ou à une agriculture non respectueuse de la qualité des sols - Rappel si on veut qu'il reste des sols à préserver avant 2050 date à laquelle on s'engage à 0% d'artificialisation des sols, il faut commencer maintenant à les préserver ! - ces zones sont éclairées de façon</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	excessives toute la nuit ! Depuis 2005 mon arrivée dans le secteur, je vois nettement moins d'étoiles de mon jardin - la pollutions sonore et aérienne dû au passage incessant des camions 2) d'un point de vue économique : - si la création d'emplois est mise en avant, il faut savoir que la zone d'activité Val Bréon 1 n'est déjà pas occupée à 100% ! De plus, les emplois créés sont précaires et ont une très grande pénibilité ! Les agents sont soumis à des cadences et des tâches qui les cassent après seulement quelques années de travail !! - c'est un coût pour la collectivité !!! La construction, l'entretien des routes sur lesquelles passent déjà des centaines de camions par jour...et en passeraient des milliers ! - ces zones favorisent des activités certes en forte croissance et plébiscitées par les populations mais qui sont néfastes pour l'environnement (surconsommation, livraison à domicile...) Le législateur n'est-il pas là pour œuvrer pour le bien des citoyens (pensons à la loi Evin antitabac.... La population n'était pas majoritairement pour...et pourtant même les fumeurs la saluent aujourd'hui !) Il est temps de repenser l'occupation des sols français dans sa globalité et cesser de vouloir tout concentrer en IDF ! Ça va exploser !
Mail 3221			X														M Anthony STAVRANIAKIS de Fontenay-sous-Bois a écrit : Prolongement de la ligne 1. [Texte identique à celui de l'observation n° 3216]
Mail 3222			X														Mme Patricia FREESTONE de VINCENNES a écrit : Prolongement ligne n°1. je constate avec beaucoup d'étonnement que le projet de prolongement de la ligne 1 vers Val de Fontenay est considéré comme « validé », sans tenir compte du travail et des conclusions négatives des organismes qui avaient été consultés. L'enquête publique à ce sujet avait pourtant émis un avis défavorable, et ceci, à l'unanimité, et le Ministère des transports avait rejeté le DUP. Comment expliquer alors cette mention du prolongement de la ligne 1 dans ce dossier ? Je vous demande donc de veiller à ce que dossier soit corrigé et que toutes les mentions à ce projet de prolongement de la ligne 1, rejeté en l'état, soient retirées. Je souhaite également que le Conseil Régional d'Ile-de-France, et l'ensemble des collectivités respectent l'exercice de la démocratie citoyenne et cherchent des solutions innovantes pour répondre aux problèmes de transport, et tiennent compte des impératifs climatiques tout en assurant la protection du Bois de Vincennes.
Mail 3223		X	X		X	X		X							X		Mme Michèle DAVALLAN de Clichy a écrit : Projet routier du bip. Limiter le développement logistique du territoire. La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations règlementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire...

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3224			X		X										X		Mme Noémie METZINGER de Hattstatt (68) écrit : Demande de retirer le BIP du SDRIF-E. Je demande le retrait du BIP du SDRIF-E car ce projet va détruire un grand nombre d'espaces naturels, primordiaux pour la santé des habitants et de la planète, puisque c'est un îlot de fraîcheur lors des fortes températures qui s'intensifient, il est utile contre les inondations, c'est un havre de biodiversité en particulier en Ile-de-France et son urbanisation effrénée et il y accueille actuellement une ferme qui serait détruite ! Ces espaces doivent devenir une trame verte, à connecter avec le projet "Parc naturel urbain des Trois Vallées". De plus, l'augmentation du trafic avec ce nouvel axe routier va accroître les émissions de gaz à effet de serre. Le passage à la voiture électrique ne suffira pas à atteindre les objectifs climatiques. Il faut arrêter le tout voiture et développer les mobilités douces.
Mail 3225		X															Mme Claire PAUTROT de Pontault-Combault a écrit : Projet d'urbanisme 2040 à Pontault Combault. À la suite de la publication de ce projet par M. Gilles Bord, Maire de Pontault Combault, je m'oppose à ce projet.
Mail 3226		X															M Christian CARNET de Pontault-Combault a écrit : Projet d'urbanisme 2040 à Pontault Combault. Je m'oppose au projet d'urbanisme 2040 à Pontault Combault.
Mail 3227		X		X						X							Mme Nicole MARTIN de Brou-sur-Chantereine a écrit : [Texte et lettres identiques à l'observation n° 3190]
Mail 3228			X													X	Mme CATHELAIN a écrit : Accès RER gare de Sartrouville. Je connais beaucoup de personnes âgées, mais valides, qui ne veulent plus prendre le RER à Sartrouville ! Pourquoi ? parce qu'il est très difficile, dangereux de monter dans le RER ! Il y a un espace important entre le quai et le wagon et la hauteur aussi n'est pas adéquate !! Résultat pour aller à Paris ces personnes prennent le train, Mais il y en a très peu et ensuite il faut prendre le métro. Je connais aussi plusieurs personnes qui sont tombées en montant dans le rer ! Je suis 'ailleurs étonnée qu'il n'y ait pas plus d'accident ! Est-ce que l'on peut espérer une amélioration ?? Je reconnais que cela va être difficile, l'erreur de mise en place du quai étant ancienne. A Sartrouville il y a beaucoup de personnes âgées qui aimeraient se déplacer plus facilement !
Mail 3229		X															Mme Joëlle CARNET de Pontault-Combault a écrit : [Texte identique à celui de l'observation n° 3226]
Mail 3230		X		X							X						Mme Régine ZAPPA de Brou-sur-Chantereine a écrit : [Texte identique à celui de l'observation n° 3193]
Mail 3231		X		X							X						M Nicolas ZAPPA de Brou-sur-Chantereine a écrit : [Texte identique à celui de l'observation n° 3193]
Mail 3232		X		X							X						M Sébastien ZAPPA de Brou-sur-Chantereine a écrit : [Texte identique à celui de l'observation n° 3193]
Mail 3233			X														Mme Caroline MARTIN, directrice de l'urbanisme de Combs-la-Ville (77) transmet un courrier de M Guy Geoffroy, maire, adressé à la présidente du Conseil régional : Ce courrier, daté du 26 janvier 2024 et complété de 8 pages d'annexes, réitère la volonté forte de la commune de voir inscrit dans le SDRIF-E le principe de l'arrivée du Tzen sur la zone d'activité de Charme.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l'enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L'activité économique et l'emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l'air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L'eau	L'agriculture	L'adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	 <p>C'est avec regrets et surprise que j'ai reçu la demande d'Ile-de-France Mobilité en date du 18 décembre 2023 dans le cadre des avis PPA de <u>supprimer</u> les références à l'arrivée du Tzen de notre PADD et de l'OAOP de la ZAC du Charme.</p> <p>Cette volonté d'accueillir le Tzen est de plus partagée par l'EPA Sénart qui l'a inscrit dans le Plan Guide de l'Ecopôle en cours d'élaboration dont la ZAC du Charme fait partie ainsi que par Michel Bisson, le Président de l'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et l'ensemble de ses élus.</p> <p>C'est pourquoi je réitère aujourd'hui auprès de la Région la volonté forte de la commune de voir inscrire au SDRIF-E le principe d'arrivée du Tzen sur cette zone d'activité. Cet objectif sera d'ailleurs maintenu dans le PLU révisé.</p> <p>Je vous remercie Madame la Présidente, de la prise en compte de ces éléments essentiels pour la commune et vous prie d'agréer l'assurance de mes salutations distinguées.</p> <p><i>lettre fortement et fondamentalement pour Charme. Merci à toi!</i></p> <p>Le Maire Guy GEOFFROY</p>
Mail 3234	X	X	X					X						X			<p>M. Marc SCHWEITZER d'Eaubonne a écrit : Avis global sur le dossier.</p> <p>C'est un schéma préoccupant qui affectera durablement l'aménagement du territoire et tout spécialement le développement du réseau de transports en commun, la consommation de terres agricoles, la densification et la construction de logements sociaux. Le SDRIF-E de la région Ile de France, entre autres dispositions, prévoit : 1- L'interdiction de la construction de logements sociaux dans les communes qui comptent plus de 30 % de logements PLAI PLUS. La Région Ile de France prévoit de ne plus subventionner la production de logements sociaux dans ces mêmes communes consacrant ainsi son désengagement financier continu depuis 2016. Parallèlement ce schéma ne contient aucune mesure d'obligation de construction sociale pour les 50 communes franciliennes carencées au titre de la loi SRU imposant 25 % de logement sociaux. Ce « plan anti-ghetto » est particulièrement méprisant et stigmatisant pour les locataires du parc social, pour les quartiers populaires et leurs habitants ; Ce schéma, s'il était mis en œuvre, aurait pour conséquence - d'après les services de l'Etat - une nouvelle diminution de 21 % du nombre de logements sociaux construits en Ile de France et aggraverait la crise du logement. Il allongerait les délais d'attente et alimenterait la hausse des loyers. Rappelons que pour le Val d'Oise ce sont plus de 74 000 familles qui</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>sont en attente et qu'il faut plus de 10 ans pour obtenir un logement. 2- Concernant le développement des transports en commun, ce schéma ne prépare en rien l'après Grand Paris Express. Il ne prévoit aucune nouvelle ligne ferroviaire (métro, tram, RER, Transilien) en grande couronne, ni lancement d'études exploratoires. Ce manque de vision après l'échéance du Grand Paris Express est d'autant plus dommageable que de nombreux projets ont été portés par les Maires et associations d'usagers dans un contexte d'urgence climatique qui oblige à réduire les transports individuels et à énergie fossile. Le Val d'Oise est le grand oublié par ce schéma car aucune liaison Est Ouest n'est prévue à l'exception de la ligne 19 du métro, entre Argenteuil et le Triangle de Gonesse (dont le principe est – à ce stade - rejeté par l'Etat). 3- Cette absence de nouvelles liaisons est incohérente avec l'urbanisation de 17 700 nouveaux hectares de terres permise par le projet de SDRIF-E. En effet, le projet soumis à l'enquête publique tient compte des « coups partis » en matière d'aménagement et poursuit donc une logique de consommation des terres agricoles tout en autorisant de nouveaux grands projets d'aménagement. L'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) des terres, fixé par la loi avec une ambition réduite en Ile-de-France par rapport aux autres régions de l'hexagone, ne sera pas tenu. En effet, le projet de SDRIF-E prévoit, en théorie, une réduction des terres consommées de 20% par décennie. Or, le potentiel d'urbanisation autorisé par le projet de schéma ne permet pas de tenir cet objectif. Dans un avis rendu en décembre 2023, l'Autorité Environnementale confirme que les objectifs fixés par la loi et affichés dans le document ne sont pas tenus. 4- En matière de projets routiers, le Schéma prévoit le prolongement du BIP. Ce projet autoroutier ne correspond plus aux exigences de la réduction des gaz à effet de serre. Il n'aura pour résultat que d'augmenter la circulation automobile et notamment des camions. Il va à l'encontre des objectifs de réduction des GES. J'émet un avis défavorable au projet de SDRIF-E présenté par la région.</p>
Mail 3235		X	X														<p>Mme Sylvie DUCREUX de Deuil-la-Barre a écrit : Contribution contre le BIP. Le projet du BIP est un projet dépassé car trop ancien dans un environnement qui a considérablement évolué. Celui-ci n'est pas d'actualité dans un contexte écologique et de protection de la population. La zone du tracé du BIP doit donc rester un corridor écologique apprécié par les habitants des communes concernées.</p>
Mail 3236		X	X	X				X						X			<p>Mme Bernadette DUCREUX d'Eaubonne a écrit : [Texte identique à celui de l'observation n° 3234]</p>
Mail 3237		X		X						X							<p>Mme Nicole RISBOURG de Brou-sur-Chantereine a écrit : La commune de Brou-sur-Chantereine doit rester à taille humaine. Nous ne voulons pas devenir une cité-dortoir de plus, être confrontés aux trafics de drogues et règlements de compte, ni vivre dans l'insécurité. Nous n'avons pas de zone économique donc pas d'emplois et le chômage ne baisse quasiment pas en France depuis quelques années ce qui aggrave la situation... Nos transports en commun sont saturés quand ils ne sont pas en grève ! Nous subissons déjà tous les jours les embouteillages sur nos trajets quotidiens, accroître le nombre de tournées de bus par exemple aura un impact négatif sur l'environnement et sur la santé des habitants en raison de la pollution et des nuisances sonores entre autres. On nous martèle par le biais de campagnes télévisées qu'il faut préserver l'environnement, préférer la marche ou le vélo etc. etc.... vous ne vous sentez donc pas concernés ? Régulièrement la commune de Brou-sur-Chantereine doit faire face aux inondations en raison de sols peu perméables ; rajouter du béton ne fera qu'empirer la situation. Quid des réseaux d'assainissement ? La population de Brou est modeste mais ne doit pas être sacrifiée pour un projet totalement "irresponsable". Quelles que soient les promesses d'accompagnement, les solutions envisagées, nous savons qu'au final seul l'aspect financier compte au détriment de la population. Je m'oppose.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3238			X														Un ANONYME de Deuil-la-Barre a écrit : Je demande le retrait du projet d'aménagement de l'avenue de Paris – L'état de santé climatique actuel est préoccupant. Les niveaux de gaz à effet de serre sont à des niveaux records, ce qui contribue au réchauffement global et aux changements climatiques. Selon le dernier rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ), les émissions mondiales de gaz à effet de serre devraient augmenter d'environ 2,5 % en 2023 par rapport à l'année précédente, ce qui est inférieur aux objectifs de réduction des émissions fixés par l'Accord de Paris de 2015. Il est important de prendre des mesures fortes et rapides pour réduire les émissions de gaz à effet de serre pour protéger l'environnement et assurer un avenir durable pour tous. Chaque fraction de degrés compte. Ce projet d'aménagement de l'avenue de Paris (Section Est) va à l'encontre de ces efforts de réduction d'émission de gaz à effet de serre : 1. Il va entraîner la hausse des kilomètres parcourus et une hausse des kilomètres parcourus à une vitesse importantes, donc plus d'émissions de gaz à effets de serre, car ce type d'infrastructure incite à l'augmentation de la circulation automobile. 2. Il entrainera un nouveau fardeau financier pour les contribuables et cet argent ne sera pas utilisé pour un projet en faveur de la réduction de gaz à effet de serre, comme : a. la priorisation des transports en communs, b. l'amélioration de l'état des routes existantes qui est plus efficace et moins couteux, c. la création de voies cyclables et piétonnes, plus utiles pour les riverains. 3. Il va participer à l'augmentation de la pollution de l'air en Île-de-France, valeur qui est déjà au-dessus de la valeur limite fixée par l'Union Européenne, ce qui va continuer d'impacter l'état de santé des habitantes et habitants de la Région. 4. Il va participer à la destruction de nos patrimoines naturels, espaces agricoles, ainsi qu'au découpage de quartiers détruisant l'espace public. 5. Il ne permet pas aux secteurs des travaux publics de respecter son objectif de neutralité carbone. Merci de prendre en compte notre demande d'abandon de ce type d'infrastructure afin de nous assurer un futur durable.
Mail 3239			X												X		Mme Catherine DENIS de Deuil-la-Barre a écrit Non au BIP. A l'heure du réchauffement climatique, de la chute de la biodiversité, il est absolument criminel de penser à un projet pareil arrêtons de bétonner.
Mail 3240		X		X						X							Mme Aude LEGROS de Brou-sur-Chantereine a écrit : Habitant la commune de Brou sur Chantereine, j'affirme mon opposition au schéma directeur de la région IDF arrêté le 12 juillet 2023. Notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 2 009 logements et ceci alors même qu'avec un budget contraint, il est difficile de développer des infrastructures adaptées (stationnement, écoles, voirie...) De plus notre commune a connu de, 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement remontées des nappes phréatiques et continuer à urbaniser va aggraver ce phénomène. Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires, notion qui aurait des conséquences désastreuses pour ma ville et ses habitants.
Mail 3241		X		X			X										M Jean-Pierre CAPANICAS de Chapet (78) a écrit : Projet immobilier "Le quartier du Mitan à Chapet » Je suis conscient du besoin actuel de logements. Pour autant faut-il faire abstraction des situations particulières ? Le village de Chapet n'est pas adapté à un développement massif. Le projet du Mitan va induire une augmentation de la population de 400 à 500 habitants (33%) et de passer le seuil de 1500 habitants ce qui implique le respect de la loi SRU soit 25% de logement sociaux. En conséquence il faudra une nouvelle extension du projet Mitan. La loi ZAN ne devrait-elle pas être appliquée ? Aucune information sur les investissements nécessaires afin de restructurer

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	la commune (Mairie, école, services administratifs, ...) et les projets de voiries nouvelles pour accéder à ce nouveau quartier. Aucune autre voie de circulation n'est prévue et donc la rue de Verneuil et la Grande Rue sont le seul accès à l'autoroute A13 et les constructions se multiplient à Verneuil et Vernouillet (mais au moins ils sont réalisés dans les zones urbanisées). En conséquence je souhaiterais que compte-tenu de sa particularité le village de Chapet soit épargné de projets immobiliers de masse. Peut-être de le dispenser de l'obligation du respect strict de la loi SRU même si sa population venait à dépasser les 1500 habitants en raison d'une croissance naturelle (parcellisation en zone urbaine autorisée par le nouveau PLU).
Mail 3242			X														Un ANONYME de Charenton-le-Pont a écrit : Prolongement de la ligne 1. [Texte identique à celui de l'observation n° 3216]
Mail 3243			X				X						X				Mme Aurore BOUKHEDIMI du PECQ a écrit : Mobilité environnement. Plus de transports en commun dans la ville Le Pecq 78230 afin de réduire l'utilisation des voitures. L'offre du bus 21 (Transdev boucle de Seine) pour le transport des usagers à augmenter mais reste insuffisante (le weekend, aux heures creuses et le soir) Pour permettre de se passer de la voiture (du pollution). Ce manque d'amplitude horaire est aussi un frein à l'emploi. Certains bus n'assurent pas de service au Pecq aux heures creuses de 10h à 16h. Ligne 1 Rueil st germain, etc... Pas de bus pour se rendre au Parc Corbière le plus grand espace vert et le meilleur espace familial de la ville.... Le Pecq est une ville de bord de Seine ses rivages sont régulièrement encombrés de déchets non ramassés qui pollue la Seine. Manque de poubelles sur les bords de Seine. Le Manque de nettoyage des bords de Seine accroît la pollution et la destruction du milieu de vie. Une partie de L'eau du fleuve parisien est après filtration utilisée dans nos robinets IDF. La Préservation, l'entretien de cette ressource doit devenir une priorité. Conclusion Urgence de protéger, de prendre soin de la ressource fleuve la Seine avec une équipe dédiée à son entretien. + augmenter l'offre de transport (les compagnies privées de bus réduisent l'offre à son minimum) cela ne permet pas réduire ou abandonner l'usage de la voiture.
Mail 3244		X		X						X							Mme Dominique ROCHE de Brou-sur-Chantereine a écrit : [Lettre identique à celle de l'observation 3190]
Mail 3245		X															Mme Andriamitovisoa RABENJANIRAINY-MAURAN a écrit : Densification de Pontault Combault. Je suis installée depuis 13 ans dans la ville de Pontault Combault. Depuis, j'ai vu se transformer les 2 avenues avec la disparition inéluctable des maisons individuelles qui en faisait le charme. De plus, de nouveaux quartiers ont été créés ici et là, soit sur d'anciennes friches ou en extension de zones d'activités. Il me semble donc qu'il soit temps de ralentir la densification de notre ville sous peine que cela engendre plus tard des problèmes sociaux liés notamment au fait que des quartiers deviennent des cités dortoir.
Mail 3246			X														Mme Gwenaël DUMOULIN de Beauvais (60) a écrit : Retrait du BIP. Une forte pollution atmosphérique et sonore : le BIP menacerait la santé et la qualité de vie des habitants ! Le projet impacterait fortement la santé de 124 000 Franciliens, habitants des quatre villes situées le long du tracé (Groslay, Sarcelles, Garges, Arnouville). La pollution atmosphérique est responsable d'un décès sur dix en Ile-de-France. Selon des études épidémiologiques, la pollution de l'air à proximité aux grands axes routiers provoque : de l'asthme et des troubles de la fonction pulmonaire ; des pathologies cardiovasculaires (infarctus aigu du myocarde...) ; la

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	survenue de leucémies chez l'enfant ; une diminution de l'espérance de vie ; un retard cognitif et le développement de maladies neurodégénératives. Le bruit de l'avenue du Parisis s'additionnerait avec celui des survols aériens de Roissy, qui dépasse déjà les seuils recommandés par l'OMS. Le tracé du BIP passe dans la zone C du Plan d'exposition au bruit de Roissy Le bruit est la seconde cause de morbidité environnementale derrière la pollution atmosphérique. Elle augmente les maladies cardiovasculaires, le diabète, l'obésité, provoque des troubles du sommeil ainsi que des perturbations de la santé mentale et des systèmes immunitaire et endocrinien. Le BIP menacerait aussi la santé et les capacités d'apprentissage d'environ 7 000 enfants, de la crèche au lycée, car 30 établissements d'accueil ou scolaires sont situés le long du BIP Est. Or ces écoles sont déjà en dépassement des normes de l'OMS pour la pollution de l'air et pour le bruit (car situées sous les couloirs aériens de Roissy). C'est prouvé, les enfants sont les premières victimes des effets des polluants dans l'air. En milieu scolaire, le bruit des transports est associé à des problèmes d'apprentissage et de performance scolaire. Il affecte la compréhension de la parole, la mémoire, provoque des problèmes d'attention ainsi qu'une difficulté à lire. De plus Nous avons dans nos mains un trésor ! Des dizaines d'hectares préservés de l'urbanisation car mis en réserve par ce projet routier depuis 1939. C'est extraordinaire en Ile de France. Préservons le trésor qu'est cette trame verte qui traverse nos villes ! Des espaces naturels pour bien vivre : accessible le week-end pour des pique-niques ou des balades à pied ou à vélo, en famille ou entre amis. Un îlot de fraîcheur lors des canicules qui s'intensifient. Une prévention contre les inondations grâce à des zones humides (lac Marchais à Deuil) et de petites rivières (ru des Haras et du petit Rosne). Un havre de biodiversité, alors qu'elle s'effondre partout, et en particulier en IDF à cause de l'urbanisation effrénée. Une ferme magnifique qui serait détruite ! La ferme Lemoine entre Sarcelles et Garges, ce sont de magnifiques prairies, dernier poumon vert de ces zones ultra-urbanisées. C'est aussi une production de fruits et légumes locaux, en vente directe pour les habitants. Ces espaces doivent devenir une trame verte. Elle serait connectée géographiquement avec le projet par l'Institut Paris région dénommé "Parc naturel urbain des Trois Vallées", un parc écologique de près de 1200 hectares, traversé par 44 km de parcours à pied ou à vélo. Ce serait un espace extraordinaire pour la biodiversité mais aussi pour les Val d'Oisiens ! Un projet du siècle dernier, qui date des années 30 ! Depuis le monde a changé : menace sur la biodiversité et le climat, on a déjà beaucoup de routes et plus d'espaces verts en Ile de France. Le désir des franciliens est d'améliorer la qualité de vie et sortir d'une mobilité polluante. Il faut arrêter le tout voiture et développer les mobilités douces. Il est temps d'abandonner ce projet du siècle dernier !
Mail 3247			X														Mme Morgan ROUPRET de Fontenay-sous-Bois a écrit : Prolongement de la ligne 1. [Texte identique à celui de l'observation n° 3216]
Mail 3248			X				X					X					Mme Christine BONNAL de Villeneuve-le-Roi a écrit : Construction d'un pont Athis-Mons. Trop grosse structure qui impactera toute la faune et la flore des zones boisées. De plus les nuisances sonores impacteront toute cette région. C'est incompréhensible et inadapté. Bord de Seine qui devrait être une zone protégée
Mail 3249			X														M Cédric DUPUCH d'Athis-Mons a écrit : Projet de franchissement de la Seine Athis-Mons/Vigneux. Je m'étonne de continuer à voir en page 145 du projet une carte faisant encore apparaître dans les projets routiers, un pont de franchissement de la Seine entre Athis-Mons et Vigneux : Projet colossal totalement anachronique et digne des années 60, sacrifie espace vert et qualité de vie et va totalement à l'encontre des piliers du projet SDRIF en question. Ce projet réfuté par le Grand Paris doit définitivement disparaître.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3250		X	X	X				X						X			M Manuel ALVAREZ de Sarcelles a écrit : Densification / Mobilités / Logement / Agriculture [Texte identique à celui de ka contribution n° 3234]
Mail 3251			X	X	X												Mme Isabelle TOURNIER de Paris a écrit : Le logement transport handicap. Concernant les logements serait-il possible de supprimer les studios et F1 et de pouvoir créer des F2 qui facilitera pour les familles en sur occupation d'avoir une chambre pour diviser les espaces de vie ! Il y a des possibilités d'aménager et d'optimiser les espaces de vie placard en gardant des surfaces correctes ! Concernant les zones piétonnes les augmenter avec des commerces écoles entreprises mais également des espaces verts afin de créer des villages écologiques où les résidents pourront être sollicités pour l'animation de leurs quartiers ces quartiers avec une diversité sociale afin de créer un ascenseur social ! Les transports dans certaines parties de l'île de France malgré de grands efforts sont insuffisants et demande une voiture alors que d'autres possibilités sont possibles ! Les liens inter banlieues en transports sans passer par Paris ne sont pas assez nombreux ou trop complexe ! Concernant les personnes en handicap moteurs des rampes des ascenseurs doivent être plus présents mais également l'accessibilité aux transports métro train avec des stations aménager pour pouvoir accéder au métro ou autres transports sans accompagnement afin de garder l'autonomie des personnes ! Des transports plus sécurisés en soirée pour les femmes personnes âgées !
Mail 3252			X														Mme Virginie LEJAY de Créteil a écrit : Prolongement ligne 1. [Texte identique à celui de l'observation n° 3216]
Mail 3253												X					Mme Tiphaine GUILLET de Paris a écrit : Les continuités écologiques ne sont pas suffisamment prises en compte dans le SDRIF. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, document qui identifie les continuités régionales et établit un plan d'action, est en cours de révision et ne peut donc être pris en compte de manière pertinente. La possibilité d'aménager des infrastructures de transport au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers doit être supprimée. Elle entraîne de façon incontestable la fragmentation des habitats sans que cela puisse être réellement résorbé. Les objectifs concernant l'effacement des obstacles doivent être plus précis. En ville, les espaces naturels et agricoles, et les éléments naturels (arbres isolés ou alignements, friches...) doivent être conservés grâce à des règles prescriptives. Des objectifs chiffrés de renaturation doivent être définis pour tous les corridors, qu'ils soient régionaux ou définis localement.
Mail 3254			X														Une ANONYME de Paris a écrit : Prolongement de la ligne 1. [Texte identique à celui de l'observation n° 3216]
Mail 3255		X		X													Mme Tiphaine GUILLET a écrit a écrit : Maîtriser la densification. La densification de la région Île-de-France n'est pas compatible avec la sécurité et la santé des habitants, et limite la capacité de reconstruire une résilience alimentaire. En effet, elle entraîne la disparition des espaces naturels et agricoles en ville. Ces espaces participent pourtant à la résilience face aux risques d'inondation et d'îlots de chaleur dans l'agglomération parisienne. Sa mise en œuvre doit être différenciée en fonction du contexte urbain. Par exemple, le SDRIF ne prévoit pas qu'elle s'applique différemment dans les polarités situées en zone inondable et

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	incite donc à densifier ces zones. Les objectifs de densification imposés sont d'ailleurs plus importants (jusqu'à 17 %) dans les secteurs franciliens les plus denses - à savoir dans les polarités du cœur d'agglomération et de la couronne d'agglomération (voir OR 57) - alors que l'urgence est à la résilience de ces territoires et que cette dernière passe par la végétalisation et la renaturation des espaces urbains. A ce titre, l'OR 57 devrait mentionner la nécessité de conserver les éléments participant à l'agriculture urbaine ainsi que les éléments et espaces naturels dans les projets de densification plutôt que d'encourager à "limiter les espaces perdus" (sans préciser la nature de ces espaces).
Mail 3256			X														Mme Marie-Thérèse PASCUAL d'Ecouen a écrit : Bip Groslay. Nous sommes contre la construction du Bip cause : bruit et pollution.
Mail 3257		X	X	X				X							X		Un « Collectif militant » de Bezons a écrit : Densification / Mobilité / Logement / Agriculture [Texte identique à celui de l'observation n° 3234]
Mail 3258							X									X	M Emmanuel MOISY de Noiseau a écrit : Prison Noiseau. Je m'oppose catégoriquement au projet d'une construction de la prison pour les raisons suivantes : - Macron et son premier ministre ont considéré que l'agriculture passe avant tout le reste donc pas de prison - En France, et ce n'est du jamais vu, il ne peut y avoir 2 prisons dans le même département qui plus est à moins de 30mn - Passez par un PIG, encore une fois, montre que notre pays n'est plus une démocratie mais bien une dictature comme pour les nombreux 49.3 (on ne les compte plus) et donc refus inconditionnel d'entendre son peuple. Macron et son gouvernement sont la pensée unique rien d'autre ne peut être entendu. C'est le principe d'une secte. - Mon bien immobilier va perdre 40% de sa valeur par le fait de trafiquants de drogues, d'insécurité et donc la mise en danger de ses citoyens et surtout de mes enfants. Il serait grand temps d'écouter son peuple qui est moins délirant que tous nos élus marconistes de la République
Mail 3259			X														M Marc PASCUAL d'Ecouen a écrit : BIP [Texte identique à celui de l'observation n° 3256]
Mail 3260					X												Mme Fanny PERIER de Paris a écrit : Classer les rejets d'arbres et les arbres d'alignements, les rejets d'arbres sont souvent des arbres en bonne santé qui poussent seuls et beaucoup ont été coupé par la ville de paris au motif non classés - Classement de la petite ceinture parisienne patrimoine de l'Unesco - Interdiction d'euthanasier les animaux et les intégrer dans les parcs et jardins de la ville de paris ou en banlieue - Retirer les filets métalliques qui tuent la faune aviaire et les espèces protégées - Interdiction de la commercialisation des espaces verts comme le bois de Vincennes ou le bois de Boulogne ou le parc floral et de protéger la faune et la flore y compris Fontainebleau, etc... - Ne plus considérer les arbres comme du mobilier urbain - Faire venir systématiquement pour les projets d'urbanisme des naturalistes, des experts, des associations afin de construire autour de la nature et s'adapter à la faune et la flore qui existent avant le projet - Interdire la destruction de la biodiversité - Demander un projet de loi pour considérer les arbres comme des êtres vivants qui nous donnent de l'oxygène et qui absorbent le CO2 , il faut interdire de faire des travaux avec du béton et du ciment quand il y a la faune et la flore, stopper les sols minéraux et protéger les terres agricoles - récupérer l'eau des inondations et la distribuer sur les sols secs, faire interdire l'usage des méga bassines -

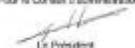
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	S'opposer au projet urbanisme de Gonesse et de l'autoroute A104 BIS - Faire voter une loi à l'assemblée nationale pour ne plus considérer les arbres comme du mobilier pour lutter contre le réchauffement climatique - Parcs publics pour les animaux - Faire respecter le vivant par des lois, que les animaux soient considérés et protégés avec des statuts légaux dans le code de l'environnement - Sanctionner les administrations ou les entreprises privées quand ils détruisent la biodiversité
Mail 3261			X														Mme Lucie TISON d'Ecouen a écrit : BIP [Texte identique à celui de l'observation n° 3256]
Mail 3262			X														Mme Amanda PASCUAL d'Ecouen a écrit : BIP [Texte identique à celui de l'observation n° 3256]
Mail 3263		X		X						X							Mme Pierrette LASSALE de Brou-sur-Chantereine a écrit : [Lettre identique à celle de l'observation n° 3190]
Mail 3264		X															Mme Maryse MENEY d'Eaubonne a écrit : Contre le Sdrif. Je suis contre ce Sdrif car vous allez encore densifier considérablement des villes de banlieue aux dépens des espaces verts et des zones pavillonnaires qui vont, d'abord être victimes de mitages et disparaître progressivement avec de nombreux immeubles ce qui va entraîner en raison d'une population trop dense, une détérioration de la qualité de vie de nos banlieues. Les belles promesses de développer les espaces verts sont un leurre !
Mail 3265			X														Une ANONYME de Montmorency a écrit : Mise en place du Bip. La mise en œuvre du BIP risque d'augmenter la fréquentation routière de la ville entraînant des pics de pollution que nous subissons déjà avec la proximité de Roissy et de certains axes en travaux. Il me semble préférable de réfléchir à des solutions vertes pour à minima la ville de Montmorency qui manque cruellement de pistes cyclables et autres chemins d'accès à vélo.
Mail 3266								X						X		X	M Pierre MAURICE de Noiseau a écrit : Surfaces agricoles gelées. Si ces surfaces sont inaccessibles pour les communes qui désirent s'agrandir, elles doivent l'être également pour toutes autres entités, même étatique.
Mail 3267					X												Mme Sylvie VERHEE a écrit : Voici mon avis défavorable à la coupe de 10 hectares d'arbres bi centenaires du bois de Vincennes qui doit, à l'heure du réchauffement, climatique rester intact et sanctuarisé
Mail 3268				X													M Philippe KERGOAT de Gennevilliers a écrit : Logements. [Texte identique à celui de l'observation n° 3202]
Mail 3269	X	X			X												Mme Margaux FAVREAU, responsable du service de l'urbanisme à Lizy-sur-Ourcq transmet la délibération du conseil municipal du 29 février 2024 donnant un avis sur le SDRIF-E : « Avis : Les espaces verts et de loisirs prévus par le projet de SDRIF-E sur le stade de Lizy-sur-Ourcq sont à ne pas cartographier car la commune porte un projet d'urbanisation sur ce secteur, son changement de destination est d'ores et déjà en cours ».

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l'enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L'activité économique et l'emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l'air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L'eau	L'agriculture	L'adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3270			X														Un ANONYME de Paris a écrit : Prolongement ligne 1. [Texte identique à celui de l'observation n° 3216]
Mail 3271							X	X								X	M Thomas BRIAN de Buchelay a écrit : Je suis un habitant de Buchelay, commune limitrophe de Magnanville. J'y ai passé toute mon enfance, mon adolescence et ma vie de jeune adulte. J'y ai fréquenté l'école des Cytises et le collège George Sand. Une grande partie de ma famille y réside toujours : mon père et ma grand-mère maternelle sont dans le cimetière communal, ma mère dans la maison de mon enfance ainsi que l'une de mes sœurs et sa famille (beau-frère, nièce et neveu). Je m'y rends toujours très régulièrement et avec plaisir, que ce soit pour voir la famille ou faire des balades en vélo. En tant qu'enfant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Ile de France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles de cette commune. Je ne suis pas contre la construction de prison, au contraire vue la situation de délabrement des valeurs morales dans notre pays. Je ne serai même pas contre l'établissement d'une prison sur la commune de Magnanville (ce ne sont pas les endroits qui manquent : il y avait l'ancien But, il y a toujours l'ancien Mag2000) ou même de Buchelay, là où j'habite (ancienne Hall Sulzer, Zone des Closeaux, notamment entre l'ancien Boulanger et Le Beau Buchelay, des terrains totalement abandonnés). Je ne suis pas au courant de tous les sites qui ont été étudié mais

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	je ne crois pas me tromper en disant que le site de la très ancienne centrale EDF de Porcheville rasée en 1993, coche également toutes les cases, et ce dès maintenant (quand on est sur l'autoroute, à droite de la centrale actuelle, qui elle-même sera prochainement détruite). À la vue de la place qui existe autre part, je suis tout à fait contre l'établissement d'une prison sur les terres agricoles de Magnanville. De plus, l'artificialisation de ces sols sera en contradiction totale avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant qu'habitant du Mantois au sens large, ne me préoccupant pas uniquement des nuisances dans ma ville actuelle, je suis également préoccupée par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville, dont je suis resté proche. La position de cette prison entraînerait des embouteillages encore plus importants que ceux actuellement répété durant les heures de pointes, notamment entre le collège et la mairie. Bien évidemment, les riverains directs subiraient des nuisances sonores et visuelles importantes. Enfin la disparition des espaces verts nuirait significativement à leur cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour revoir la position de cette prison. Encore une fois je ne suis pas contre le projet de construction en tant que tel, mais bien contre l'emplacement actuellement privilégié. Il est autant essentiel de construire des prisons que de maintenir la qualité de vie des habitants. De nombreuses alternatives existent pour exploiter des terrains déjà urbanisés. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la qualité de vie, le respect de chacun et la préservation de notre environnement. J'espère que ce message vous incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse de tous, et surtout du bon sens. Oui à une prison sur terrain déjà urbanisé. Non à une prison sur des terres agricoles et des espaces verts.
Mail 3272							X	X								X	Une ANONYME de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 3273	X	X			X		X	X				X					M Daniel CALINAUD de Saint-Rémy-lès-Chevreuse a écrit : Notre association Ensemble pour un Autre Cœur de Ville (EPAC) est une association locale d'usagers agréée de Saint-Rémy-lès-Chevreuse (78470) qui s'intéresse à l'urbanisme et à la protection de l'environnement sur le territoire de notre commune des Yvelines. C'est à ce titre que nous souhaitons réagir sur le projet de SDRIF-E et ses orientations réglementaires. Voir en pièce jointe nos observations et demandes.

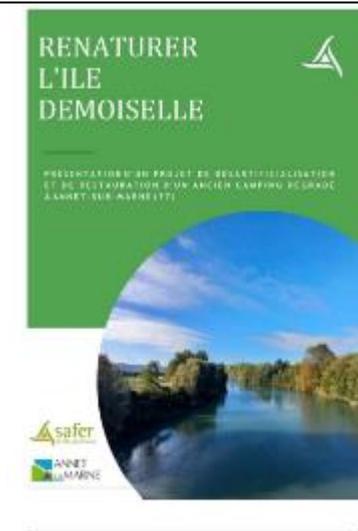
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Le courrier joint appelle l'attention sur le fait que Saint-Rémy de Chevreuse n'a pas le caractère ni d'une polarité, ni d'une polarité en devenir, et fait partie du Parc Naturel Régional de Haute Vallée de Chevreuse. Le même courrier appelle l'attention, avec cartes à l'appui, sur des enjeux protection des paysages, de préservation/restauration de trames vertes et bleues, de bandes forestières et de zones de transition d'armature verte.</p> <div data-bbox="1097 542 2150 1356">  <p>ENSEMBLE POUR UN AUTRE CŒUR DE VILLE</p> <p>Objet : Enquête publique SDRIF-E du 1er Février au 16 Mars 2024</p> <p>Monsieur le Commissaire Enquêteur</p> <p>Notre association Ensemble pour un Autre Cœur de Ville (EACV) est une association locale d'usagers agréée de Saint-Rémy-les-Chevreuses qui s'intéresse à l'urbanisme et à la protection de l'environnement sur le territoire de notre commune des Yvelines. C'est à ce titre que nous souhaitons réagir sur le projet de SDRIF-E et ses orientations réglementaires. Ce projet autorise une adhésion de l'enveloppe urbaine de notre commune sans justification. D'autre part, notre commune ne bénéficie pas de la protection au titre de l'« armature verte » sur une large portion de son territoire avec des enjeux environnementaux pourtant forts et déjà identifiés.</p> <p>1) Saint-Rémy-les-Chevreuses, une nouvelle « polarité » de la couronne parisienne ?</p> <p>Ce projet de SDRIF-E classe notre commune comme nouvelle polarité de la couronne (carte page 45 des orientations réglementaires) alors qu'elle ne l'était pas dans le SDRIF (voir Figure 1). Elle est également la seule commune de cette polarité (page 47 des orientations réglementaires) sans que soit noté ce nouveau classement qui pose de nombreuses questions au regard du territoire local. Or ce fait va permettre une extension de l'enveloppe urbaine de notre commune de 2% (présence d'une zone OR 01 et polarité OR 02) et requiert une augmentation du nombre de logements de 17% à l'horizon de 2040 sur la surface urbaine actuelle, au delà des 19% visés en moyenne sur toutes les communes d'Ile-de-France (OR 07).</p> <p>Figure 1 : zoom sur Saint-Rémy-les-Chevreuses dans le SDRIF original (gauche) et dans la carte « Maîtriser le développement urbain » du SDRIF-E de la Région Île de France. Saint-Rémy-les-Chevreuses devient une polarité de la couronne d'Ile-de-France !</p> <p>Association agréée Loi 1901 enregistrée le 7 Janvier 2012 sous le N°790903858 Siège 11 bis rue Balzac 79470 Saint-Rémy-les-Chevreuses</p> <p>ENSEMBLE POUR UN AUTRE CŒUR DE VILLE</p> <p>Notre commune est pourtant une commune de faible taille pour une commune de la couronne (7909 habitants en 2021, à comparer avec les 22913 habitants de Gif sur Yvette commune limitrophe faisant partie de la polarité du plateau de Saclay ou la polarité « Les Yvelines » comprenant cette commune de 26375 habitants, source INSEE). Sa dynamique démographique est même plutôt décroissante : 293 habitants en 2021 par rapport à 2010 à comparer à +325 habitants pour Les Yvelines et +1854 habitants pour Gif sur Yvette, source INSEE) et elle n'héberge pas non plus d'équipements intercommunaux. Enfin, notre commune héberge une gare RER mais moins 75% des communes de la couronne (évaluation environnementale stratégique p123) ce qui ne permet pas de la distinguer à ce titre. Au vu de ces éléments, notre commune n'est ni une polarité ni même une polarité en devenir de la couronne parisienne.</p> <p>Par ailleurs notre territoire est particulièrement concerné par sa géographie en coteau et vallée où se rejoignent 3 cours d'eau. Notre commune est ainsi vulnérable depuis du moins l'inscription dans sa vallée de la zone de protection des rives (ZPR) de la vallée de Chevreuse pour installations côtières de boxes depuis 2016. Ceci implique de limiter l'extension de l'urbanisation tant en centre-ville que sur les plateaux afin d'éviter les risques liés au ruissellement, et d'éviter une densification dans les zones où cet enjeu est fort (OR 02 et OR 03).</p> <p>Figure 2 : Carte de Saint-Rémy-les-Chevreuses avec protection au titre du paysage et sites (sauf classés en rouge, site inscrit en violet). L'essentiel de notre territoire relève de cette protection. Source : https://cartes.developpement-durable.gouv.fr/04-Nature_Paysage_insp</p> <p>Notre territoire présente également des enjeux de protection de paysage (site classé : vallée de Chevreuse, vallée du Rhodon, vallée de la Méronnaie, bois de Chevinscourt et d'Agnéhon et site inscrit : vallée de Chevreuse sur l'essentiel de son territoire, voir Figure 2), et de protection d'une biodiversité identifiée à l'échelle nationale d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, l'Espèce Naturelle Sensible, l'Espèce Naturelle Vulnérable (voir Figure 3) qui constitue une large part de la trame verte et bleue.</p> <p>Association agréée Loi 1901 enregistrée le 7 Janvier 2012 sous le N°790903858 Siège 11 bis rue Balzac 79470 Saint-Rémy-les-Chevreuses</p> </div>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 48%;">  <p>Figure 3 : Carte de Saint-Rémy-les-Chevreuses avec recensement des ZNIEFF et RNR au sein de la commune (à gauche, source : https://www.geoportail.gouv.fr/), et carte « plan de la Nature au cœur du développement régional » (SDRIF-E). Les protections de l'armature verte ne couvrent que les coteaux Nord, et non le coteau le long de l'Yvette (zones naturelles régionales ZNIEFF) ni les ZNIEFF à l'est et au coteau Sud. Aucun bord vert d'intérêt régional n'apparaît. Ceci contraste avec la situation des communes voisines et géographiquement sensibles de Gif-sur-Yvette et Bures-sur-Yvette, où l'armature verte protège aussi bien les abords de l'Yvette que les coteaux Sud (marquée) et où un bord vert est également indiqué.</p> </div> <div style="width: 48%;">  <p>Figure 4 : Carte de la zone-trame arborée à Saint-Rémy-les-Chevreuses (gauche, source : Tome 3 Cartes thématiques, carte 3, SRCE Ile-de-France 2013) et carte illustrant les enjeux de préservations de la zone verte et bleu sur dans la moitié Nord que le long de l'Yvette, à l'Est et au Sud du territoire de Saint-Rémy-les-Chevreuses.</p> </div> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  <h3>ENSEMBLE POUR UN AUTRE CŒUR DE VILLE</h3> <p>Des objectifs de préservation/restauration de nos terres sont identifiés dans le SRCE d'Ile-de-France de 2013 (voir Figure 4). Notre commune fait aussi partie du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse depuis sa création pour répondre à ces enjeux.</p> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  <h3>ENSEMBLE POUR UN AUTRE CŒUR DE VILLE</h3> <p>De l'extension de l'enveloppe urbaine et la densification se font en deux des orientations pour maîtriser l'urbanisation au sein du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse afin de préserver la biodiversité sur les herbiers, prairies humides, bords de l'Yvette et les plans de l'eau, ainsi que les autres documents d'urbanisme doivent être compatibles. La charte du PNR limite ainsi actuellement la croissance démographique à 0,55% par an sur son territoire, soit une progression maximale de la population d'environ 0,2% d'ici 2040. Ceci est à comparer à l'objectif de 17% de création supplémentaire de logements sur l'enveloppe urbaine actuelle en 2024 dans ce projet, sans compter les logements constructibles sur une extension de cette enveloppe comme autorisé dans ce projet.</p> <p>De plus les PNR doivent être exemplaires en terme de consommation d'espaces naturels et d'artificialisation, avec une trajectoire massivement bien au-delà des objectifs portés par ce projet de SDRIF-E (voir chapitre 3.1 de l'Autorité Environnementale sur la comparaison de la trajectoire en terme de consommation d'espaces artificialisation du projet de SDRIF-E beaucoup plus modeste que les trajectoires des autres régions métropolitaines). La Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) veut ainsi dans son avis que « dans un contexte de forte pression urbaine, ces enveloppes doivent renvoyer un signal politique conforme aux objectifs des PLU et de la charte du PNR de maîtrise de l'étalement urbain » (rapport des PPAs M2).</p> <p>Au vu de tous ces éléments, notre commune n'est donc ni une polarité ni une polarité en devenir de la couronne périurbaine, ni une commune avec des capacités d'extension urbaine, même avec l'existence des réserves dans la vallée, ainsi de production de logement et surtout d'une biodiversité identifiée, avec maîtrise du développement urbain dans notre PLU.</p> <p>Nous demandons donc le retrait de ce nouveau classement de notre commune en zone « polarité ». Notre commune ne conserverait ainsi que l'autorisation d'extension de l'enveloppe urbaine de 1% autour de sa gare RER en son centre-ville.</p> <p>Nous demandons que la trajectoire visée par le SDRIF-E prenne en compte les objectifs de limitation de la croissance urbaine portés par notre PNR et l'exemplarité attendue des trajectoires des PNR vis-à-vis de la ZAN, en révisant les objectifs quantitatifs de production de logement notamment sur les communes du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et à Saint-Rémy-les-Chevreuses en particulier.</p> <p>2) Quelle réduction environnementale pour Saint-Rémy-les-Chevreuses dans le projet de SDRIF-E ?</p> <p>Notre commune de la couronne est fortement impactée par le choix de modèle de développement retenu dans ce projet de SDRIF-E (voir Évaluation Environnementale Stratégique, tableaux p125 et figures des différents scénarios étudiés p175). En tant que commune avec une gare et définie comme « nouvelle » polarité, elle dispose d'une autorisation à étendre son enveloppe urbaine de 3%.</p> </div>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	 <p>ENSEMBLE POUR UN AUTRE CŒUR DE VILLE</p> <p>Une protection environnementale élevée sur tout notre territoire devrait dans la mesure du possible être envisagée pour limiter l'impact potentiel du développement urbain sur la biodiversité identifiée sur notre commune.</p> <p>Un territoire vert, à savoir un SDRIF-E ou une urbanisation est étendue à l'ensemble de la zone d'étude, en particulier au cœur des zones RNR de notre commune. Une bande forestière est souhaitée entre le bois de Mille-Chapelle et l'espace naturel sensible de la forêt de Beaugrenon, qui même en cas de cette situation, sera qu'elle sera alors séparée de la zone du SDRIF-E par une zone d'attente en zone.</p> <p>Cette situation est en contradiction avec les grandes orientations stratégiques relatives à la carte - Planer la Nature au cœur du développement régional, ainsi qu'avec à Chevroux et en contradiction avec la protection accordée à la commune de Chevroux-Yvette (voir la carte de Chevroux-Yvette, portant notamment sur la forêt de Chevroux-Yvette II).</p> <p>En particulier, les zones situées le long de l'Yvette et à l'est de la commune, les zones de transition entre les zones boisées au Nord et au Sud de notre commune, ne sont pas protégées de manière adéquate, alors que leur rôle est de protéger la biodiversité et de servir de zone de transition entre les zones boisées au Nord et au Sud de notre commune (voir Figure 5 et la carte cartographique dans le SDRIF-E (voir Figure 5)). La différence de principe de classement est évidente pour Chevroux-Yvette et Chevroux-Yvette II, l'ensemble vert est indiqué le long de l'Yvette et sur les zones au Sud boisées. Ces espaces naturels à Saint-Rémy-les-Chevreuses et à Chevroux sont pourtant en limite d'espaces urbanisés, dans la limite des deux communes, au-delà de la zone et donc prioritairement concernées par l'extension urbaine (voir Figure 5).</p>  <p>Figure 5 : Carte de Saint-Rémy-les-Chevreuses des Modes d'Occupation du Sol Source : https://cartes.mairie-saintremy-les-chevreuses.fr/</p> <p>Association agréée loi 1901 enregistrée le 7 janvier 2012 sous le N°752020280 Siège : 13 bis rue Balzac 75430 Saint-Rémy-les-Chevreuses</p>  <p>ENSEMBLE POUR UN AUTRE CŒUR DE VILLE</p> <p>La pression foncière dans notre commune montre que des protections réglementaires fortes, tant dans les documents cadres que le SDRIF-E que dans nos documents d'urbanisme sont essentielles pour éviter une consommation des zones de biodiversité importante identifiée sur notre commune. Or l'avis de l'Etat réclame d'ores et déjà une modification de l'aménagement de notre commune pour un projet de logement situé dans cette zone dite « à caractère », à la jonction entre les bois de Chevroux et de Beaugrenon, en dehors de toute zone urbaine existante (inscrit des FSAE p05) !</p> <p>Nous demandons à ce que la bande forestière entre Saint-Rémy-les-Chevreuses et Mille-Chapelle soit classée dans l'aménagement.</p> <p>Nous demandons à ce que l'aménagement ne soit pas modifié dans la zone de transition entre les bois de Chevroux et de Beaugrenon pour être placé à des logements dans une zone en dehors de l'ensemble urbain.</p> <p>Nous demandons donc à ce que les espaces naturels ouverts tout le long de l'Yvette et à l'est de la commune couverts par le RNR et les ZNIEFF soient intégrés dans l'aménagement pour exclure toute consommation de ces espaces, de façon similaire à ce qui a été réalisé pour Chevroux-Yvette et Chevroux-Yvette II.</p> <p>Plus généralement il nous semble critique que cette aménage soit couverte à moins toutes les communes de la commune particulièrement impliquées dans le choix de développement rural (voir également Chevroux), avec une attention marquée aux communes disposant de capacités d'urbanisation non cartographiées (2 km autour des gares ou gares) ou l'absence d'extension urbaine est attendue. L'extension de Saint-Rémy-les-Chevreuses montre que ce n'est pas suffisamment le cas.</p> <p>En espérant que vous appuierez nos demandes dans votre synthèse et nos recommandations, nous vous prions d'agréer, M. le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.</p> <p>A Saint-Rémy-les-Chevreuses le 5 Mars 2024</p> <p>Par le Conseil d'Administration  Le Président O Collin</p> <p>Association agréée loi 1901 enregistrée le 7 janvier 2012 sous le N°752020280 Siège : 13 bis rue Balzac 75430 Saint-Rémy-les-Chevreuses</p>
Mail 3274														X			<p>M Nicolas KUHN de Paris a écrit :</p> <p>Une agriculture bio et locale en Ile de France.</p> <p>Un des objectifs affichés du SDRIF-E est de progresser vers l'autonomie alimentaire. Pourtant, rien n'est envisagé pour préserver les terres agricoles (13% seulement des espaces naturels sont voués à être sanctuarisés). On y prévoit au contraire l'urbanisation de milliers d'hectares supplémentaires de terres pourtant reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité. L'ensemble des terres arables et nourricières du territoire doit être sanctuarisé, sans distinction entre l'agglomération et l'espace rural, et sans dérogation possible. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures doivent être remis en question dans la mesure où ils s'opposent à la bonne atteinte des objectifs visant la sécurité, le bien-être et la santé des franciliens. La transition sera complète et fonctionnelle si le S.D.R.I.F. parvient, en parallèle, à insuffler le déploiement des moyens nécessaires pour s'orienter vers une production et une</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3275	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X		X	X	X	X	<p>transformation locale indispensables à la résilience alimentaire du territoire.</p> <p>M Olivier VENNIN de Viroflay a écrit : Difficultés de l'exercice - Pitié pour mon maire ! Exercice difficile que celui de chercher à maîtriser l'aménagement d'un tel espace de diversités. Il semble néanmoins que les écueils de la mise en œuvre des schémas précédents demeurent, rendant peu probables la mise en œuvre d'ambitions à chaque fois nouvelles et peu stabilisées, car évitant d'affronter les conflits d'usages, les interfaces avec les autres politiques publiques sectorielles qui sont établies à d'autres échelles, infra ou supra, la responsabilité et les ressources des acteurs en charge de la mise en œuvre de ce que la Région estime relever de son pouvoir prescriptif, les communes en premier chef. Concernant les conflits d'usage, dans le cas présent, les sols, dont les fonctions humaines sont multiples et varient au gré du temps et des défis: nourrir, se loger, accueillir le transit des flux de personnes et de matières, se déplacer, procurer une ressource foncière pour l'activité économique et les infrastructures, produire de l'énergie (très présent dans le dernier SDRIF et maintenant en retrait), être une ressource de biodiversité, contribuer à la résilience de la région par rapport aux risques inondation ou pollution, offrir des espaces de loisirs, etc.). La crise du monde de l'agriculture et le besoin de souveraineté agricole rabattent maintenant les cartes du jeu. Mais toutes les fonctions demeurent nécessaires et ne peuvent se fondre au slogan réducteur du ZAN et d'indicateurs sans nuances, impossible à mettre en œuvre à la maille de la plupart des communes, urbaines notamment. Concernant les interfaces avec d'autres politiques publiques sectorielles, il y a celle du logement, évidemment, mais également celles de l'emploi, des transports, de la santé, de la cohésion sociale, de l'éducation et de la formation. La fonction intégratrice de la Région vis-à-vis de politiques sectorielles en silos semble cette fois-ci encore, un angle mort dans le présent document. Peut-être pourrait-elle au moins commencer ce travail d'intégration à sa propre échelle ? Sauf à ce que j'ai mal lu, pourquoi la Région n'intègre-t-elle pas dans son projet davantage de contributions de sa part sur les champs de compétences qui sont les siens ? Par exemple la formation professionnelle continue ou le développement économique ? Concernant enfin (surtout peut-être) la responsabilité et les moyens des acteurs en charge de la mise en œuvre, j'essaye simplement de me mettre à la place du maire de ma commune. Le pauvre. Je le plains. Sincèrement. Car c'est lui qui est sensé résoudre l'équation impossible des conflits d'usage et des conflits de politiques sectorielles non traités par les étages supérieurs. Là où la Région pourrait l'aider, elle vient rajouter un schéma verrouillé (pardon : "prescriptif") avec "148 orientations réglementaires" (cela fleure bon l'oxymore) de contraintes supplémentaires dont il n'aura ni les capacités ni les marges de manœuvre de mise en œuvre. Cas d'école, le logement : comment peut-il concilier le SDRIFe , la loi SRU, la loi du Grand Paris Express, le SRCAE et son volet énergies renouvelables, etc. avec une autonomie fiscale devenue chimérique et le marasme actuel du secteur du logement? Bon courage à vous. Bon courage à lui, surtout.</p>
Mail 3276			X	X			X										<p>M Nicolas CROMBEZ de Paris a écrit : La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. J'habite en Seine et Marne et j'ai vu les friches et les espaces sauvages se réduire considérablement ces 10 dernières années. La construction d'un écosystème riche ne peut se compenser uniquement par la balance d'artificialisation. La complexité du vivant est à prendre en compte dans le développement de nos territoires. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations réglementaires doivent interdire les possibilités de création de</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire...
Mail 3277	X	X			X			X									Mme Stéphanie AUZIAS, maire d'Annet-sur-Marne, a écrit : [Texte et pièces jointes identiques à ceux de la contribution n° 3206 du même auteur]
Mail 3278			X														Mme Virginie MASSON de Montmorency a écrit : BIP Stop à la pollution. Un projet du siècle dernier, qui date des années 30 ! Depuis le monde a changé : menace sur la biodiversité et le climat, on a déjà beaucoup de routes et plus d'espaces verts en Ile de France. Le désir des franciliens est d'améliorer la qualité de vie et sortir d'une mobilité polluante. Il faut arrêter le tout voiture et développer les mobilités douces, favoriser les transports en commun non polluants, non bruyants. Il est tant d'abandonner ce projet qui va défigurer des villes ayant un patrimoine historique et culturel. C'est un projet cher, beaucoup trop cher aujourd'hui (à qui profite le crime ?).
Mail 3279	X	X			X			X									Mme Stéphanie AUZIAS, maire d'Annet-sur-Marne, a écrit : [Texte identique à celui de la contribution° 3206 du même auteur, déjà repris dans la contribution n° 3277 du même auteur, mais auquel viennent s'ajouter 42 pages de pièces complémentaires relatives à la désartificialisation et à la restauration d'un camping dégradé à Annet-sur-Marne].



THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3280	X	X			X			X									<p>Mme Stéphanie AUZIAS, maire d'Annet-sur-Marne, a écrit : Quatrième communication du même auteur, qui reprend le texte des contributions 3206,3277,3279, mais auquel viennent s'ajouter, en plus des 42 pages de pièces complémentaires relatives à la désartificialisation et à la restauration d'un camping dégradé à Annet-sur-Marne, 37 pages supplémentaires relative à une installation de stockage de déchets inertes],</p> <p>Export généré le 06/03/2024 des contributions publiées sur le Registre Numérique entre le 05/03/2024 00:00:00 et le 05/03/2024 23:59:59</p> <p>Annexe à l'arrêté n°2024/06/14/00/006 du 04 janvier 2024 imposant des prescriptions complémentaires à la société ECT pour l'installation de stockage de déchets inertes qu'elle exploite aux lieux dits « Les Cullées », « Les Carreaux » et « L'Orme du Sorbier » à Annet-sur-Marne (77460).</p> <p>ANNEXE C PLANS DE PHASAGE D'EXPLOITATION DE L'ISDI PHASE 1</p> 
Mail 3281			X														<p>Mme Samia HAMMANI de Drancy a écrit : Un métro à Drancy ! Je trouve dommage que nous soyons la seule ville de 70 000 habitants en petite couronne à ne pas avoir accès à un moyen de transport lourd en centre-ville. Nos deux gares du RER B sont excentrées et difficilement accessibles pour la plupart des usagers, moi inclus. Il me faut souvent beaucoup de temps pour attraper un bus afin d'atteindre</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	le RER et enfin me rendre à l'université : c'est situation est démoralisant. Puis, dans ce contexte, il est difficile de justifier la demande de réduire l'utilisation de la voiture sans nous offrir simultanément une solution de transport en commun rapide. Je souhaite sincèrement que le métro parviendra enfin à Drancy.
Mail 3282			X														Mme Myriam KHEMLICHE CHAFAL de Drancy a écrit : Bonjour je suis d'accord pour l'arrivée du métro à Drancy.
Mail 3283			X														M Marc MAAMAR de Drancy a écrit a écrit : Nous militons pour avoir la ligne du métro à Drancy...
Mail 3284			X														Mme Denise PERRIN de Drancy a écrit : Besoin de transport sur la commune de Drancy, mal desservi
Mail 3285			X														Une ANONYME de Chevilly-Larue a écrit : Contre le pont d'Athis Mons. Farouchement opposée.
Mail 3286	X			X	X												Une ANONYME de Lésigny a écrit : Maintenir sur ce secteur d'Ozoir le Schéma Directeur SRIF-E tel qu'il avait été arrêté le 12/07/2023. Nous sommes déjà en sursaturation des voies de circulation, dangereuse avec des établissements scolaires donnant directement sur la route D354. Infrastructures et transports très dangereux pour les autocars qui desservent ces écoles. Les nuisances sonores pour des centaines de véhicules passant sur cette route et au ras de notre résidence, surtout en créant cette zone d'activité. A l'heure où chacun souhaite la préservation des zones vertes et agricoles ce projet est inconcevable.
Mail 3287	X	X		X			X										Mme Virginie PORQUEREL de Pontault-Combault a écrit : Il est impensable d'avoir de nouvelles constructions ! Déjà avec tous les immeubles qui se construisent actuellement !!! c'est déjà plus que suffisant !!!!! Il faut penser aux gens qui habitent Pontault ! On en a ras le bol d'avoir encore plus de population ! Ce serait bien d'avoir plus de verdure, des parcs, d'avoir une vue dégagée que de voir que des immeubles ! Le peu de végétaux qu'il y a, on les enlève pour mettre des logements !! Sans compter les bouchons, c'est déjà saturé alors là avec encore plus d'immeubles ce n'est pas la peine d'y penser !!!! Pareil pour les transports en communs, c'est blindé continuellement ! les gens sont collés les uns aux autres dès 7h45 le matin ! même avant parfois. Sans compter les suppressions de trains, les grèves etc... Avec plus de population on va faire comment ? Il va falloir partir à 5h30 du matin pour être sûre qu'il y ait de la place dans le RER E !!!!!!! Il va falloir dans ce cas que le RER passe toutes les 5 -10 mn toute la journée !!!! pour que les gens puissent y accéder. Pour les collèges, lycées ça va donner quoi ? Actuellement au collège ils sont 26 par classe ! au lycée entre 30 et 35 par classe ! Si on continue ils seront 50 par classe ? est-ce normal ? Il va falloir agrandir dans ce cas les lycées ou les collèges ! et je pense qu'il n'y aura pas la place pour faire des agrandissements si on prend déjà de la place ailleurs pour encore CONSTRUIRE DES IMMEUBLES ! Priorité aux habitants de Pontault-Combault qui sont là depuis un certain temps et arrêtons le massacre. On va continuer de raser les pavillons pour construire des immeubles ? Pontault-Combault n'est pas une ville comme Paris donc arrêtons les logements et immeubles ! il y a suffisamment de place ailleurs dans la campagne environnante à 15 mn de Pontault. NON NON A LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX IMMEUBLES !!!!
Mail 3288				X	X							X				X	Mme Deborah VANNINI, de la mairie de Villeneuve Le Comte a écrit : Veuillez trouver ci-jointe la contribution de la commune de Villeneuve le Comte concernant le SDRIF-E (délibération, annexe et courrier d'accompagnement). Ces documents peuvent être résumés comme suit : Sont joints : Les plans de situation du PLUi en cours de révision, relatifs à la Ferme de l'Hermitage, d'un parking et

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	du projet de gendarmerie et de logements, annexes de la délibération du CM n° 24/02/11. Cette demande porte sur les orientations cartographiques et écrites... Pour notre commune, la totalité du territoire est intégrée dans la trame verte sanctuarisée et ce, y compris le bourg, ce qui ne nous permet pas de réaliser les projets souhaités ... et d'utiliser les capacités d'urbanisation non cartographiées qui nous sont allouées... Or pour les communes non concernées par la trame verte à sanctuariser, le SDRIF-E introduit une possibilité d'artificialisation des terrains en ENAF selon un mode de calcul spécifique...A ce stade ce calcul nous donnerait un droit d'environ 2 ha, ...Cela ouvre donc une contradiction avec la trame verte à sanctuariser... Vous trouverez les limites de la trame verte sanctuarisée modifiée afin de supprimer cette protection à l'intérieur du bourg ...et au sud de la Ferme de l'Hermitage et ce afin de permettre : -Le projet de gendarmerie et une opération de logements, -Le projet de parking, -L'utilisation par la commune des 2 ha de capacités d'urbanisation non cartographiés, En contrepartie la commune abandonne ses autres projets sur les autres zones IAU du PLU en vigueur et les intègre en zone N.
Mail 3289			X														M. Thierry SPICCIANI de Drancy a écrit : Avoir une ligne de métro à Drancy comme les autres villes Bobigny, la Courneuve etc.
Mail 3290			X														Mme Vera GUERREIRO de Drancy a écrit : Nous sommes la seule ville de 70 000 habitants à n pas avoir accès à un moyens de transport lourds en centre-ville.
Mail 3291				X	X							X				X	M. CHEVALIER, Maire de Villeneuve le Comte a écrit : VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L123-1 à L123-23 et R123-1 à R123-16; VU la délibération n° CR 97-13 du 18 octobre 2013 portant adoption du schéma directeur de la Région Île-de-France, et les délibérations qui l'ont suivie, Vu le projet de SDRIF-E arrêté par délibération du conseil régional d'Île-de-France du 12 juillet 2023 ; Vu la délibération n°23-11-10 du Conseil Communautaire de Val d'Europe Agglomération en date du 09 novembre 2023 portant avis sur le projet de SDRIF-E, VU l'avis de la Commission Projets, Etudes, Urbanisme, Aménagement, Patrimoine de Villeneuve le Comte en date du 20 février 2024, CONSIDERANT que le nouveau Schéma directeur de la Région Île-de-France Environnemental, arrêté le 12 juillet 2023 par le Conseil régional, est soumis à enquête publique et que celle-ci est ouverte du 1er février au 16 mars 2024. CONSIDERANT que le schéma du SDRIF-E pose une trame verte à sanctuariser sur la presque totalité des zones agricoles de la commune et que cette trame recouvre également le bourg ce qui pose des questions sur les possibilités de construction pour les secteurs déjà urbanisés ou ouverts à l'urbanisation. CONSIDERANT que cette trame interdit sur le principe toute urbanisation des terrains recouverts par cette trame. CONSIDERANT que pour les communes non concernées par la trame verte à sanctuariser, le SDRIFE introduit une possibilité d'artificialisation des sols des terrains en ENAF (terrain naturel, agricole et forestier) selon un mode de calcul spécifique (2% maximum de l'espace urbanisé communal) et qu'il appartient aux auteurs du PLUI de faire ce calcul, ce calcul étant établi à partir de l'état réel des sols en 2021. CONSIDERANT qu'à ce stade, ce calcul nous donnerait un droit d'environ 2 Ha et que dans la version d'étude du SDRIF, il nous était alloué effectivement 2 Ha et que cela ouvre donc une contradiction avec la trame verte à sanctuariser. CONSIDERANT par ailleurs, la loi Zéro Artificialisation Net n°2, qui indique que les communes ont un droit à minimum d'artificialisation des sols de 1 Ha. CONSIDERANT que pour autant la Région IDF nous indique que la trame à sanctuariser « pourrait » s'imposer pardessus la loi ZAN 2 et par-dessus les 2 Ha autorisés. CONSIDERANT que nous avons évoqué cette problématique juridique avec la Région IDF et que nous sommes invités à faire une demande de modification du

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>SDRIF E qui porterait sur les points suivants : - Retirer la trame verte à sanctuariser des zones déjà urbanisées de plus de 5 Ha (MOS de 2021), - Retirer la trame verte à sanctuariser sur les secteurs de projet de la commune. CONSIDERANT qu'au regard de ces éléments, il convient de prioriser les projets de la commune à hauteur des 2 Ha d'artificialisation des sols des terrains en ENAF demandés, comme suit : - Le projet de gendarmerie (environ 1 Ha) au regard de l'intérêt sécuritaire fort pour la commune et au-delà, notamment depuis l'implantation de Villages Nature qui attire plus de 900 000 clients par an et est en constante évolution. - Le projet 254 / 533 Export généré le 06/03/2024 des contributions publiées sur le Registre Numérique entre le 05/03/2024 00 :00 :00 et le 05/03/2024 23 :59:59 hôtelier sur la ferme de l'Ermitage (environ 0,85 Ha) permettant la requalification et la revalorisation de cette ancienne ferme, dont l'intérêt patrimonial est reconnu dans notre Secteur Patrimonial Remarquable. LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. LE MAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITÉ DEMANDE la modification du Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental, arrêté le 12 juillet 2023 par le Conseil régional d'Ile-de-France concernant les points suivants : - Retirer la trame verte à sanctuariser des zones déjà urbanisées de plus de 5 Ha (MOS de 2021). - Retirer la trame verte à sanctuariser sur les secteurs de projet de la commune. Afin notamment de permettre la finalisation des projets communaux engagés sur la base du SDRIF en vigueur, à savoir : - Le projet de gendarmerie (environ 1 Ha) - Le projet hôtelier sur la ferme de l'Ermitage (environ 0,85 Ha). DEMANDE à la Région Île-de-France d'intégrer dans le projet de schéma directeur de la Région Île-de-France Environnemental l'ensemble des observations susvisées ; AUTORISE le Maire à participer à l'enquête publique et à y porter la demande de modifications du Conseil Municipal sur le schéma directeur à la Région Île-de-France, CHARGE le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.</p> <p>Sont joints : Les plans de situation du PLUi en cours de révision, relatifs à la Ferme de l'Hermitage, d'un parking et du projet de gendarmerie et de logements, annexes de la délibération du CM n° 24/02/11. Cette demande porte sur les orientations cartographiques et écrites... Pour notre commune, la totalité du territoire est intégrée dans la trame verte sanctuarisée et ce, y compris le bourg, ce qui ne nous permet pas de réaliser les projets souhaités ... et d'utiliser les capacités d'urbanisation non cartographiées qui nous sont allouées... Or pour les communes non concernées par la trame verte à sanctuariser, le RRIF-E introduit une possibilité d'artificialisation des terrains en ENAF selon un mode de calcul spécifique...A ce stade ce calcul nous donnerait un droit d'environ 2 ha, ...Cela ouvre donc une contradiction avec la trame verte à sanctuariser...</p> <p>Vous trouverez les limites de la trame verte sanctuarisée modifiée afin de supprimer cette protection à l'intérieur du bourg ...et au sud de la Ferme de l'Hermitage et ce afin de permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le projet de gendarmerie et une opération de logements, -Le projet de parking, -L'utilisation par la commune des 2 ha de capacités d'urbanisation non cartographiés, <p>En contrepartie la commune abandonne ses autres projets sur les autres zones IAU du PLU en vigueur et les intègre en zone N.</p>
Mail 3292			X	X													<p>Mme Christine NOTREL d'Eaubonne a écrit : Le projet de BIP concernant Soisy-sous-Montmorency et Montmorency risque de mettre en péril une grande partie des constructions existantes. En effet le sol et sous-sol particulièrement argileux et peu fiables, ont déjà provoqué des glissements de terrain entraînant des détériorations importantes de certaines maisons. D'autre part le tracé est</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	actuellement occupé par une végétation abondante qui ne pourrait être remplacée que par un BIP souterrain avec construction de jardins comme à Rueil Malmaison par exemple.
Mail 3293			X				X		X								Michele Anonyme de Montmorency a écrit : Alors que l'écologie est à l'ordre du jour, la construction du BIP apporterait la pollution - de l'air à 2 kms de part et d'autre du tracé - du bruit par le passage de milliers de voitures au quotidien - ma ville Montmorency serait coupée en deux avec de grandes répercussions sur toutes les routes avoisinantes - la valeur des propriétés se trouverait dépréciée. Le BIP pourquoi faire ? l'Axe115- A104 au nord fait une liaison entre l'A15 et l'A1 Au sud il y a la A 86 et la liaison ferroviaire Sartrouville et le Bourget pour toutes ces raisons JE DIS NON AU BIP.
Mail 3294			X														Mme Sandrine KELLER des Lilas a écrit : Drancy, ville où je travaille est la seule ville de plus de 70 000 habitants Proche de paris à ne pas avoir accès au métro. Les gares RER sont loin du centre-Ville. L'absence de connexion directe avec Paris rend mon temps de transport important, l'utilisation de mon véhicule personnel revient cher annuellement.
Mail 3295			X				X		X								M. Louis CAYEUX de Paris a écrit : J'habite Paris depuis 72 ans. Aujourd'hui, après plus de 50 ans de mise en service, le boulevard périphérique est enserré dans un maillage urbain fort dense. Il est nécessaire d'en requalifier l'usage pour en faire une voie plus apaisée, autre chose qu'un égout à décibels et pollution de l'air. Des centaines de milliers de riverains parisiens et de communes voisines sont impactées dans leur santé et leur cadre de vie. Madame la Présidente, n'en faites pas un combat politicien. En réduisant la vitesse à 50 km/ heure ; les nuisances sonores seraient diminuées par deux ! Et pour un trajet de 4 km, c'est moins d'une minute en plus quand la voie est dégagée. Il est possible de concilier l'usage du périmètre pour la vie économique et sociale tout en réduisant drastiquement ses effets néfastes. La pollution de l'air pourrait être aussi diminuée si les véhicules les plus polluants (Crit Air 3) y étaient interdits. Je ne parle pas ici de changement climatique et de " sauver la planète " mais de permettre une meilleure qualité de vie et une meilleure santé des riverains de cette autoroute urbaine très fréquentée qui placent les riverains en victimes. Il s'agit donc d'agir à court terme. N'attendez pas. Le schéma régional suggère de couvrir les grandes infrastructures routières. Pourquoi pas, mais dans combien de temps et pour quelle part de la population. Concernée ? Dans le 17 ^{ème} arrondissement, il y a une trentaine d'années, la couverture complète du Périmètre 'avait été imaginée le long du boulevard de la Somme entre Porte de Champerret et Porte de Courcelles. Trop cher. et techniquement impossible Pour les infrastructures routières, vous utiliser à juste titre le mot "apaiser " dans le schéma que vous présentez Il y a une voie qu'il est urgent d'apaiser, sans attendre les années quarante, c'est le boulevard périphérique ; Il n'y a pas de dogmatisme dans cette proposition mais la demande de prendre en compte le vécu des riverains de part et d'autre du "ruban".
Mail 3296				X	X							X				X	Mme Deborah VANNINI de la mairie de Villeneuve le Comte a écrit : Veuillez trouver ci-jointe la contribution de la commune de Villeneuve le Comte concernant le SDRIF-E (délibération, annexe et courrier d'accompagnement). Même contribution que le mail n° 3288.
Mail 3297		X					X										M. Michel ENFERT d'Eaubonne a écrit : Je suis opposé au schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) qui prévoit une augmentation de 17% du nombre de logements à Eaubonne d'ici 2040. Cette politique d'urbanisation intensive va réduire les espaces verts et augmenter la circulation automobile, avec des conséquences néfastes sur la qualité de l'air et le cadre de vie des habitants. Je pense qu'il faut préserver le caractère résidentiel et verdoyant de notre ville, qui fait partie de son identité et de son attractivité. C'est pourquoi je dis non au SDRIF et je demande aux élus locaux de défendre les

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3298		X	X				X										intérêts des Eaubonnais face à cette pression régionale. Pascal Anonyme de Lésigny a écrit : Refuser les modifications du SDRIF-E demandées par la Communauté de communes Portes Briardes. Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. Ce projet de construction de 1500 logements, devant accueillir environ 5000 habitants supplémentaires entre la sortie de Lésigny (Clos de la vigne) et l'actuel début d'agglomération d'Ozoir-La-Ferrière est hors de proportions pour s'intégrer dans l'environnement actuel, dans une région qui n'est pas desservie par les transports en communs. En effet, la gare d'Ozoir, peu éloignée en distance, est quasiment inatteignable en voiture en partant de Lésigny ou du Clos de la Vigne (partie d'Ozoir la plus proche de Lésigny et qui serait contigu à ce nouveau quartier). L'urbanisation d'Ozoir a rendu sa traversée en voiture impossible aux heures de pointe (et ce n'est pas un nouvel aménagement de l'accès à la N4 qui améliorerait ce trajet). Quant à l'accès à la gare de Pontault-Combault, autant ne pas y penser avec la Francilienne perpétuellement bloquée. Ce projet de construction dans une zone non desservie par les transports en communs va à l'encontre des principes actuels de développement.
Mail 3299			X			X			X								M. Hamid OUACEL de Drancy a écrit : Voici au moins 5 motifs contribuant à la nécessité voire l'obligation de réaliser une ligne de Métro à Drancy : 1/ Décongestionner le trafic : La ville de Drancy est une commune densément peuplée, son réseau routier est très souvent saturé. La mise en place d'une ligne de métro permettrait une alternative de transport en commun efficace. 2/ Améliorer la mobilité : une ligne de Métro améliorerait la mobilité des habitants. Cela favoriserait l'accès à l'emploi, à l'éducation, aux services de santé et aux loisirs. 3/ Réduction de la Pollution : la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle au profit du transport en commun, contribuerait à réduire la pollution à Drancy. 4/ Développer le secteur économique : la création d'une ligne de Métro encouragerait le développement économique de la ville en facilitant l'accès aux commerces. Elle favoriserait et attirerait de nouveaux investissements. 5/ Renforcer la cohésion sociale : une ligne de Métro accessible à tous les habitants renforcerait la cohésion sociale en facilitant les échanges et les interactions entrés les différentes communautés de la ville. Elle favoriserait également l'inclusion sociale en offrant un moyen de transport quel que soit le statut socio-économique. En conclusion, la réalisation d'une ligne de Métro à Drancy présente de nombreux atouts et avantages tant sur le plan de la mobilité, de l'environnement, de l'économie que de la cohésion sociale.
Mail 3300			X														Mme Carmen GUTIERREZ d'Ablon-Sur-Seine a écrit : Je dis non au pont routier entre Vigneux-sur-Seine et Athis Mons, et non au projet Haropa Port Vigneux-sur-Seine. Non seulement les cadres de vie n'iront pas en s'améliorant tout au contraire, mais en plus risque à très fort pourcentage de provoquer des inondations étant donné que toute cette zone d'un côté comme de l'autre de la Seine sont déjà reconnus comme inondables.
Mail 3301			X														M. Abdelouahab HAMMANI de Drancy a écrit : Pouvons-nous avoir un métro à Drancy ? Je veux bien faire un effort pour l'environnement, prendre les transports à la place de la voiture. Mais on ne peut pas nous demander de réduire l'utilisation de la voiture et en même temps ne pas nous donner un transport en commun rapide. Si le métro arrive à Drancy, il sera plus facile pour moi de laisser ma voiture au garage.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3302			X														Mme Oriane THIBEAU SUTRE de La Courneuve a écrit : Je m'oppose aux projets routiers, Mais pour augmenter le nombre de rails pour des transports collectifs et non polluants, desservants tous les villages et pas que les métropoles :) Merci de penser au vivant, l'humain compris.
Mail 3303			X	X		X		X									Mme Marie VALLERY de Montmorency a écrit : Je souhaite exprimer ma ferme opposition au projet d'extension du BIP pour des raisons évidentes : bruit, pollution, dégradation de l'environnement naturel et du cadre de vie.
Mail 3304		X		X			X	X								X	Secrétariat de BRAY-ET-LU Anonyme a écrit : Demande d'extension urbanisation Commune de Bray-Et-Lû. Le territoire de Bray-et-Lû a engagé une révision de son PLU afin d'engager des projets d'intérêt fondamental pour le territoire, à savoir : - La création d'hébergement et la réinsertion de femmes en situation de vulnérabilité, - Le développement de l'éco-tourisme porté par un exploitant agricole du territoire, - Le développement de logements en continuité du bourg. Ces logements doivent contribuer à renverser la tendance en matière démographique actuellement à la baisse. Vous trouverez ci-joint les projets suscités. Afin de réaliser ces projets, la commune souhaite pouvoir étendre son urbanisation au-delà des 2% octroyés par le SDRIF-E. Ce projet d'urbanisation intitulé « Appropriation des enjeux et aménagements de la zone À l'est présenté sur 64 pages par le groupe IMMO AMENAGEMENT. Il comporte des photos de l'état actuel et des projets des futures constructions. Des plans et des vues aériennes des lieux des futures implantations.
Mail 3305			X														Mme Florie GOMEZ de Fontenay-sous-Bois a écrit : Je suis inquiète de lire que le projet de prolongement de la ligne 1 vers Val de Fontenay est annoncé comme "validé" (pages 138-139 du document 2.1, "le projet d'aménagement régional"). Alors qu'en 2021/2022, il y a eu une enquête publique sur ce projet, qui a émis un *avis défavorable à l'unanimité*. De plus, pour rappel il y a eu un refus unanime et systématique du projet (Autorité environnementale, SGPI, Commission d'enquête) et ceci a été suivi par le rejet du DUP par le ministère des transports ! Comment pouvons donc passer outre ces différents refus ? Je souhaite à ce que dossier soit donc corrigé et que soit retiré le prolongement de la ligne 1. Il est également nécessaire que le Conseil Régional d'IdF, IDFM et l'ensemble des collectivités respectent la démocratie citoyenne.
Mail 3306		X															Mme Corinne BOULY de Brou-sur-Chantereine a écrit : Veuillez trouver en pièce jointe la copie à la contribution. : « Je voudrais vous affirmer mon opposition au SDRIF – E. En effet notre commune a connu une augmentation significative du nombre de logements dépassant les prévisions du DRIF précédent de 1009 logements...Je suis donc contre le fait que l'on nous impose de construire 13% de logements supplémentaires... »
Mail 3307		X					X										Mme Elodie MATHIEU d'Ozoir-La-Ferrière a écrit : STOP AUX CONSTRUCTIONS SUR OZOIR LA FERRIÈRE. Nous avons emménagé en 2011 sur Ozoir après avoir été charmés par ce côté "campagne en ville", un cadre verdoyant et bucolique où il fait bon vivre ! Ce qui nous changeait grandement du 93 d'où nous venons ! Mais voilà, plus les années passent et pire c'est... Ozoir n'est plus cette petite campagne en ville, calme et paisible ! Ozoir est devenu un chantier géant de construction immobilière ! Avec tous les désagréments que cela engendre. Nuisances sonores, bouchons sur la route, difficultés hallucinantes pour se garer / stationner, manque de structures qui accompagnent les constructions en général c'est à dire : écoles, crèches, lycées qui eux ne sont pas extensibles ! Des classes de 30 gamins voir plus! Ce n'est plus vivable ! Alors STOP à la destruction de notre belle ville, STOP aux constructions immobilières, STOP à l'inaction de nos politiques !!!

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3308		X		X	X									X			M. Michel DEGROUX, Secrétaire de l'Association Delta 78 des Essarts-Le-Roi a écrit : Veuillez trouver en pièces jointes la participation de l'association Delta à l'enquête publique relative au projet SDRIF-E, ainsi que les documents qui l'accompagnent. Il s'agit d'un dossier de 31 pages, comportant des photocopies de coupures de presse, et des documents relatifs à la demande de création d'une ZAP (Zone Agricole Protégée), proposée le 26 février 2003 avec plans et schémas ainsi que les diverses instructions du Ministère de la Transition Ecologique relatives à la caractérisation des zones humides pour préciser la notion de « végétation » inscrite à l'article L.211-1 du code de l'environnement et préciser les suites à donner vis-à-vis des actes de Police en cours ou à venir.
Mail 3309		X	X	X			X										Nicole Anonyme de Lésigny a écrit : Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences. Ce projet de construction de 1500 logements, devant accueillir environ 5000 habitants supplémentaires entre la sortie de Lésigny (Clos de la vigne) et l'actuel début d'agglomération d'Ozoir-La-Ferrière est hors de proportions pour s'intégrer dans l'environnement actuel, dans une région qui n'est pas desservie par les transports en communs. En effet, la gare d'Ozoir, peu éloignée en distance, est quasiment inatteignable en voiture en partant de Lésigny ou du Clos de la Vigne (partie d'Ozoir la plus proche de Lésigny et qui serait contigu à ce nouveau quartier). L'urbanisation d'Ozoir a rendu sa traversée en voiture impossible aux heures de pointe (et ce n'est pas un nouvel aménagement de l'accès à la N4 qui améliorerait ce trajet). Quant à l'accès à la gare de Pontault-Combault, autant ne pas y penser avec la Francilienne perpétuellement bloquée. Ce projet de construction dans une zone non desservie par les transports en communs va à l'encontre des principes actuels de développement.
Mail 3310					X												Mme Michelle LOBSTEIN- de Marly le Roi a écrit : Je demande par la présente, la prise en compte de la totalité de la zone N du PLU de Mareil Marly dans la cartographie du SDRIF. Je demande également la protection, à l'échelle régionale, des zones N dans le règlement du SDRIF. En effet il me semble très important à l'heure actuelle de protéger des zones de biodiversité qui sont si importantes pour l'équilibre du biotope et en conséquence pour la vie végétale, animale et humaine. Nous avons la chance de pouvoir encore respecter la nature, là où cela est encore possible, alors engageons-nous pour l'avenir !
Mail 3311																	Mme Michelle LOBSTEIN- de Marly le Roi a écrit : Prise en compte de la zone N. Identité identique qu'à l'observation 3310.
Mail 3312			X														Mme Karima EL HOUDAGUI de Drancy a écrit : Vivement un métro à Drancy. Les deux gares RER sont excentrées et sont difficiles à atteindre, ce qui entraîne une perte de temps considérable... pour rejoindre Pantin. Je pourrais mettre 10 minutes avec le métro contre 40 minutes aujourd'hui. Et je trouve injuste que les villes voisines disposent de plusieurs stations de métro alors que nous en avons tout autant besoin. Il est urgent de réagir car nous nous sentons négligés. L'installation d'une ligne de métro à Drancy offrirait à tous les drancéens un accès rapide à l'ensemble du réseau de transports parisiens, ce qui est loin d'être négligeable.
Mail 3313					X				X	X			X	X			Karine Anonyme de Coulx a écrit : Protéger les terres agricoles de Noisieu (Zéro artificialisation des sols de Noisieu.) Faut arrêter la tension immobilière, arrêter les constructions d'Etat même de l'utilité publique quelle que soit la surface demandée, (Zéro, Zéro) il y a suffisamment de lieu approprié. Les conséquences seront sur la biodiversité, réchauffement climatique,

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	aggravation sur l'amplification des risques d'inondations (dégradation de la capacité des sols à absorber l'eau par infiltration en raison de leur imperméabilisation, limite du stockage carbone) Vis à vis du réchauffement artificialisé le sol n'absorbe plus le CO2 donc participe à la hausse du réchauffement climatique. Les risques d'inondations. Un sol imperméabilisé n'absorbe pas l'eau de pluie, en cas de fortes intempéries, les phénomènes de ruissellement et d'inondations sont donc amplifiés peuvent devenir inquiétant. La forêt de notre dame qui jouxte les terres agricoles de Noiseau est drainé par des drains en terre cuite datant du XVIIème siècle l'eau se déverse sur les terres agricoles de Noiseau, les terres agricoles de Noiseau sont drainées aussi par des drains en terre cuite du XVIIème siècle. S'il y a artificialisation il y aura une catastrophe écologique environnementale et conséquences dû à humain (d'artificialisé le sol). Irréversible c'est maintenant qu'il faut agir. Merci De protéger en globalité les terres agricoles de Noiseau. Réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir par la perte productivité agricole de nos territoires, les compensations ne remplaceront jamais les pertes de terres agricoles cultivées surtout que sur Noiseau elles sont très fertiles et il y un jeune agriculteur repreneur. (Surtout qu'il fait du circuit court et par les temps qui courent il ne faut surtout pas l'oublier).
Mail 3314		X															M. Benoit JACQUET de Pontault-Combault a écrit : Je vous fais parvenir en pièce jointe ma contribution à l'enquête publique du SDRIF-E. Est joint un courrier de présentation de la ville de Pontault-Combault et son avis dans lequel il rejoint l'avis du conseil municipal et de l'Association pour la protection du patrimoine de la commune. Il demande -D'assouplir l'OR 57 de renoncer à la densification, de mettre en perspective les OAP du PLU et les secteurs d'urbanisation préférentielle et de développement industriel, de matérialiser dans les cartes les projets de coulée verte de la commune, de faire apparaître sur les cartes les secteurs de développement de 2 km autour des gares, (OR 91), de retirer la mention « d'au moins égale à 20 logements par hectare de l'OR 86...
Mail 3315			X	X		X		X									Mme Camille CLIMENT-CULLELL de Montmorency a écrit : Habitante de la commune de Montmorency, je m'oppose formellement à la construction du BIP qui constitue, à l'heure des rapports toujours plus alarmants du GIEC, une aberration écologique. Nous subissons déjà de manière très significative les nuisances dues au couloir aérien de l'aéroport Charles de Gaulle. La construction du BIP aggraverait d'autant plus la qualité de vie des habitants des communes concernées. Outre l'aspect environnemental, il s'agit également d'une question de santé publique : comme le rappelle l'Agence Européenne pour l'Environnement, la pollution de l'air est une cause du nombre croissant de cancers. Nous voulons pour nous et nos enfants un cadre de vie sain et respectueux du peu de biodiversité qu'il nous reste.
Mail 3316			X														Mme Graziella NATURALE de Drancy a écrit : Arrivée ligne de métro. Pour.
Mail 3317	X	X		X	X	X						X					Elisa Anonyme des Essarts- Le-roi a écrit : Ci-joint mes observations relatives au projet de SDRIF-E et plus particulièrement concernant une des communes de l'Ile de France située en Pays d'Yvelines, les Essarts le roi. Après avoir recopié les cartes du dossier, les commentaires suivants sont exprimés : « Le nouveau SDRIF-E ne prend pas suffisamment en compte les enjeux sociétaux, écologiques et économiques apparus depuis le dernier SDRIF et surtout depuis la loi Climat et Résilience. » ... Protection absolue des territoires agricoles existants Il faut repenser le rôle et la place de la voiture dans les espaces existants...Des précisions seraient les bienvenues, notamment sur les cartographies Nature/développement urbain et développement économique...Sur la question d'artificialisation des sols, elle n'est pas traitée de façon

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	satisfaisante et n'apporte pas de réponse pérenne... Ne figure pas le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse, ainsi que les autres PNR d'Ile de France... Ne figurent pas non plus les ZAP ...Pourquoi ne pas déjà les insérer ...Un mois et demi pour comprendre le projet, c'est trop court...L'ensemble des remarques conduisent à émettre un avis défavorable au projet de SDRIF-E sauf à tenir compte des remarques et propositions émises.
Mail 3318			X		X							X				X	M. Robin REDA, Député, Conseiller régional, Président du Conseil National du Bruit, de Juvisy-sur-Orge a écrit : Les orientations du SDRIFe intègrent une forte dimension environnementale matérialisée par la préservation ou la création de "trames". Cette notion de planification et d'aménagement du territoire permet de préserver, de restaurer ou de créer des espaces naturels et des continuités écologiques indispensables au vivant. En plus des trames vertes et bleues désormais bien connues des documents d'urbanisme, les "trames blanches" relatives aux zones préservées des nuisances sonores sont appelées à se développer. La protection contre toutes les formes de nuisances sonores est un impératif de santé publique. Il est désormais acquis qu'une grande partie du coût social du bruit dans l'environnement est lié à la perturbation des organismes et aux effets nocifs de l'exposition à de fortes nuisances sonores. A ce titre, l'hypothèse d'un nouveau franchissement routier de la Seine à hauteur des communes d'Athis-Mons et de Vigneux dans le nord de l'Essonne paraît en décalage avec la notion de préservation des continuités écologiques. La création d'un pont routier se traduirait non seulement par la destruction d'un espace vert remarquable et de plusieurs îlots de verdure, en plus de porter éventuellement atteinte aux jardins privés qui participent aussi à la qualité paysagère du secteur. Il serait aussi un nouveau point noir du bruit ainsi que de pollution lumineuse. La mention discrète de ce projet évoqué depuis plusieurs décennies est néanmoins à noter, loin des discours militants en faveur de la création d'un pont routier que nous avons pu entendre parfois. Dans le projet d'aménagement est également indiquée la possibilité que les nouveaux franchissements puissent être des passerelles de circulations douces et non forcément des franchissements routiers. Le maintien de l'inscription du franchissement routier Athis-Mons/Vigneux dans le SDRIFe semble donc être une résurgence du passé qui ne correspond plus aux enjeux d'aménagement du nord Essonne ni aux attentes locales. En revanche, l'inscription du prolongement de la ligne de métro 18 entre l'aéroport d'Orly et Montgeron-Crosne tout comme celui de la ligne de métro 14 au site de remisage et de maintenance de Morangis transformé en station voyageur sont des projets à soutenir comme des alternatives puissantes et consensuelles pour faciliter les déplacements des habitants. Je rappelle en dernier lieu que la construction d'un pont routier entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine n'est en aucun cas une demande des élus locaux de la rive gauche de la Seine dans le nord de l'Essonne, la congestion des axes routiers principaux comme la RD7 (ex-RN7) comme secondaires (zones pavillonnaires) étant déjà une problématique quotidienne qui sera vivement aggravée avec la mise en service du prolongement du tramway T7 entre Athis-Mons et Juvisy à horizon 2030.
Mail 3319	X		X			X		X									M. Jacques PACCARD de Rueil Malmaison a écrit : Ce texte est extrêmement touffu et d'une rédaction très "politiquement correcte". On y trouve des affirmations à caractère idéologique, qui s'opposent parfois à des éléments objectifs présentés (voir document joint) En outre, on peut se demander si Paris fait partie de l'Ile de France, voire même si cette ville se considère comme la Capitale de la France ou comme un simple village de vacances piétonnier. On ne voit pas à cet égard de réponse dans ce document. On y découvre le terme "autosolisme". Est-ce l'annonce d'un futur délit ? Sont annexées certaines pages du projet de SDRIF-E « l'Agglomération parisienne- l'hyper centre- le cœur », apaiser et mieux partager l'espace public, exactement le contraire de ce que fait la mairie de Paris...9% de GES, deux fois

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	moins par habitant que la moyenne nationale, pourquoi s'acharner sur les transports automobiles...L'automobiliste parisien est discriminé...
Mail 3320			X		X							X					X M. Robin REDA Député, Conseiller régional, Président du Conseil National du Bruit de Juvisy-sur-Orge a écrit : Préserver la commune d'Athis-Mons et le nord-Essonne d'un nouveau point noir du bruit Contribution : Les orientations du SDRIFe intègrent une forte dimension environnementale matérialisée par la préservation ou la création de "trames". Cette notion de planification et d'aménagement du territoire permet de préserver, de restaurer ou de créer des espaces naturels et des continuités écologiques indispensables au vivant. En plus des trames vertes et bleues désormais bien connues des documents d'urbanisme, les "trames blanches" relatives aux zones préservées des nuisances sonores sont appelées à se développer. La protection contre toutes les formes de nuisances sonores est un impératif de santé publique. Il est désormais acquis qu'une grande partie du coût social du bruit dans l'environnement est liée à la perturbation des organismes et aux effets nocifs de l'exposition à de fortes nuisances sonores. A ce titre, l'hypothèse d'un nouveau franchissement routier de la Seine à hauteur des communes d'Athis-Mons et de Vigneux dans le nord de l'Essonne paraît en décalage avec la notion de préservation des continuités écologiques. La création d'un pont routier se traduirait non seulement par la destruction d'un espace vert remarquable et de plusieurs îlots de verdure, en plus de porter éventuellement atteinte aux jardins privés qui participent aussi à la qualité paysagère du secteur. Il serait aussi un nouveau point noir du bruit ainsi que de pollution lumineuse. La mention discrète de ce projet évoqué depuis plusieurs décennies est néanmoins à noter, loin des discours militants en faveur de la création d'un pont routier que nous avons pu entendre parfois. Dans le projet d'aménagement est également indiquée la possibilité que les nouveaux franchissements puissent être des passerelles de circulations douces et non forcément des franchissements routiers. Le maintien de l'inscription du franchissement routier Athis-Mons/Vigneux dans le SDRIFe semble donc être une résurgence du passé qui ne correspond plus aux enjeux d'aménagement du nord-Essonne ni aux attentes locales. En revanche, l'inscription du prolongement de la ligne de métro 18 entre l'aéroport d'Orly et Montgeron-Crosne tout comme celui de la ligne de métro 14 au site de remisage et de maintenance de Morangis transformé en station voyageur sont des projets à soutenir comme des alternatives puissantes et consensuelles pour faciliter les déplacements des habitants. Je rappelle en dernier lieu que la construction d'un pont routier entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine n'est en aucun cas une demande des élus locaux de la rive gauche de la Seine dans le nord de l'Essonne, la congestion des axes routiers principaux comme la RD7 (ex-RN7) et secondaires (zones pavillonnaires) étant déjà une problématique quotidienne qui sera vivement aggravée avec la mise en service du prolongement du tramway T7 entre Athis-Mons et Juvisy à horizon 2030
Mail 3321			X														Mme Nacera GHLIS de Drancy a écrit : Satisfait du projet.
Mail 3322						X	X										X M. Rémy JOURDAN de la mairie de Villeneuve Le Roi a écrit Contribution du Conseil municipal de Villeneuve-le-Roi (94290). Merci de consulter la délibération du conseil municipal et l'annexe en pièces jointes.... La commune demande : La rédaction de l'OR 146 comme suit : « La réduction des nuisances et pollutions induites par l'activité aéroportuaire doit être recherchée... » La rédaction de l'OR 147 doit être libellée comme suit : La construction de logements et l'augmentation de population dans les zones soumises aux nuisances définies dans les PEB des aéroports doivent être maîtrisées dans le respect des textes en vigueur...Dans les documents graphiques, il est demandé de supprimer le signe (losange), pour le dépôt pétrolier classé SEVESO II. Dans les trois

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	cartes le périmètre de l'emprise nécessaire à l'exploitation portuaire ...est à modifier en périphérie pour prendre en compte les réalités du terrain...Il est demandé de supprimer tout zonage particulier sur les 3 cartes productives du SDRIF...
Mail 3323					X		X										Louis Anonyme d'Athis-Mons a écrit : NON AU PONT D'ATHIS-MONS. Je trouve que ce pont est une mauvaise idée, ça va polluer, faire du bruit, gêner notre nature.
Mail 3324														X			Mme Cécile GUILLEMARD de Sucy en Brie a écrit : La région veut protéger les terres agricoles ! il faut qu'elle s'engage contre l'Etat en disant NON à la construction d'une prison sur les terres agricoles de NOISEAU. L'intérêt général est de protéger ce patrimoine et de permettre à notre jeune agriculteur de poursuivre son métier.
Mail 3325			X							X					X		M. Clément DELAGE de Vanves a écrit : Le SDRIF qui va droit dans le mur. Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. exposés dans le Plan d'Aménagement Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. J'habite et ait grandi dans les Yvelines, sur le tracé d'une horreur portant de nom d'a 104 bis. Alors que ces "banlieues" parisiennes n'aspirent qu'à respirer et à ne pas faire partie de la concentration absolue d'habitants, vous continuez de pousser, comme avec l'a104, vers davantage de projets routiers... Un non-sens, écologique mais surtout destructeur pour la vie des personnes habitant ce calme-là qui vont se retrouver assaillis de voitures et de circulation. La plupart des axes routiers sont de moins en moins empruntés dans ces banlieues ! De plus, la construction de nouvelles infrastructures impactera fortement la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de désimperméabilisation des sols. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités.
Mail 3326							X										Mme Sonia MECHOUCHA de Brou-sur-Chantereine a écrit : Nous sommes venus dans cette petite ville car nous avons beaucoup d'espaces verts, peu de populations, un confort de vie reposant lorsqu'on travail proche de Paris ! Nous sommes contre la bétonisation, contre les tours en hauteur à plus voir le ciel, contre les inondations en cas de fortes pluies, 0 laissez-nous notre petit coin vert ! Assez du béton, jusqu'où l'argent vous emmènera !!!!! Laissez-nous de l'oxygène, je travaille dur et paye un fort crédit pour avoir ce paysage. Merci !
Mail 3327		X		X			X								X		Mme Céline LEFEVRE de Paris a écrit : Je me permets de vous solliciter car je suis de plus en plus inquiète de la densification de Paris et de l'étalement Urbain que j'observe en d'Ile de France. On observe encore de destruction de petits immeubles afin d'en construire des plus hauts, on utilise chaque portion disponible pour construire. Dans mon quartier, (j'habite le 19e et je travaille dans le 20eme), j'ai pu observer cela à plusieurs reprises. Avec un collectif, nous avons réussi à arrêter un projet de destruction d'un jardin avec 12 grands arbres. Mais pour un projet arrêté, combien réussissent et détruisent le bien être des habitants au nom de la rentabilité immobilière. La densification de la région Île-de-France n'est pas compatible avec la sécurité et la santé des habitants, et limite la capacité de reconstruire une résilience alimentaire.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	En effet, elle entraîne la disparition des espaces naturels en ville. Dans les départements limitrophes, j'observe également une densification et un étalement inquiétant. En seine et marne, vers la Ferté sous Jouarre, des terres agricoles sont mangées par des maisons individuelles. Les objectifs de densification imposés sont d'ailleurs plus importants (jusqu'à 17 %) dans les secteurs franciliens les plus denses - à savoir dans les polarités du cœur d'agglomération et de la couronne d'agglomération (voir OR 57) - alors que l'urgence est à la résilience de ces territoires et que cette dernière passe par la végétalisation et la renaturation des espaces urbains. A ce titre, l'OR 57 devrait mentionner la nécessité de conserver les éléments participant à l'agriculture urbaine ainsi que les éléments et espaces naturels dans les projets de densification plutôt que d'encourager à "limiter les espaces perdus" (sans préciser la nature de ces espaces).
Mail 3328			X		X				X								M. Richard KOSNIK de Plurien a écrit : Retrait du BIP du SDRIF E. Un projet qui amènerait 30 à 60000 véhicules par jour, dont plusieurs milliers de camions dans des villes très urbanisées comme Sarcelles et Garges est inacceptable. Les habitants des 4 villes impactées seraient soumises à une forte pollution atmosphérique et sonore qui menacerait la santé et la qualité de vie de ces habitants. La pollution atmosphérique est responsable d'un décès sur 10 en Île de France. Les 7000 enfants dont les écoles sont situées le long du tracé seraient les premières victimes des polluants dans l'air. L'augmentation du trafic accroîtrait les émissions de gaz à effet de serre dont le CO2. Ce n'est pas la voiture électrique qui suffira à atteindre nos objectifs de décarbonation mais des transports collectifs nombreux et de qualité. NON à ce projet d'un autre temps, on a déjà beaucoup de routes et peu d'espaces verts en Île de France ! Il ne faut plus les réduire davantage.
Mail 3329					X	X	X	X	X					X		X	M. Jean-Louis MAURER de Draveil a écrit : Schéma ou schizophrénie ? Comment en finir avec la vieille notion de "développement économique" qui se traduit par toujours moins de qualité de vie ? L'Établissement public d'État portuaire unique de la Seine, HAROPA PORT, qui gère les ports du Havre, Rouen et Paris, projette de développer un port industriel et multimodal à Vigneux-sur-Seine en face de l'écluse d'Ablon-sur-Seine, sur un site dont il est propriétaire, et qui devait être sanctuarisé comme réserve de biodiversité. Ce terrain englobe zones humides, zones agricoles et berges de Seine. Voilà une belle artificialisation de terres situées d'ailleurs en zone inondable... au moment où il faudrait atteindre le « zéro artificialisation net » (ZAN) -et ceci sans l'hypocrisie consistant à dire : je replante trois arbres sur un rondpoint et je suis quitte de l'artificialisation de terres agricoles. Comme le projet de pont routier entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine (projet d'un viaduc enjambant la Seine et dont l'objectif est plus d'être un axe régional structurant qu'une desserte locale), dont il est un projet connexe, le port industriel de Vigneux-sur-Seine a été imaginé il y a des dizaines d'années. Or, le développement industriel d'hier ne répond plus aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui. Ces projets, s'ils doivent être réalisés, ne seront pas sans conséquences sur l'environnement et la qualité de vie pour les riverains mais aussi pour l'ensemble des habitants de la communauté d'agglomération du Val d'Yverres Val de Seine et des communes avoisinantes. En résumé : - Je suis opposé à de nouvelles grandes infrastructures sur le territoire : s'il est nécessaire d'adapter ce territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité. En l'occurrence, d'autres ports à proximité sont sous-exploités et pourraient être développés. - La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un vague espace vert lors de l'aménagement du port. Les objectifs, dans ce secteur, doivent impérativement à viser la renaturation et le maintien des espaces

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	libres existants pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, assurer la résilience alimentaire (terres agricoles de proximité), maintenir la biodiversité sans solution de continuité le long des berges de la Seine, maintenir des trames bleues, vertes et brunes. - Un des objectifs affichés du SDRIFE est de progresser vers l'autonomie alimentaire. Pourtant, rien n'est envisagé pour préserver les terres agricoles (13% seulement des espaces naturels sont voués à être sanctuarisés). On y prévoit au contraire l'urbanisation de milliers d'hectares supplémentaires de terres pourtant reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité. Les terres arables de notre CA doivent être sanctuarisées. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures tel que le projet d'Haropa, doivent être remis en question dans la mesure où ils s'opposent à la bonne 441 / 533 Export généré le 06/03/2024 des contributions publiées sur le Registre Numérique entre le 05/03/2024 00 :00 :00 et le 05/03/2024 23 :59 :59 atteintes des objectifs visant l'autonomie alimentaire, le bien-être et la santé des habitants. 2) Par ailleurs, alors que parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. exposés dans le Plan d'Aménagement Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au « Zéro Emission Nette » (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. En effet, le SDRIF prévoit la création de 192 km d'élargissement de voiries et de 56 km de nouvelles voies de circulation routières, ce qui entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc pollution... et émissions de CO2 et ne permettra pas d'aboutir au « ZEN ». Dans ce contexte, le projet connexe au port « Haropa », qui générera lui-même un fort trafic de véhicules lourds) (construction d'un viaduc) n'est pas cohérent avec ces objectifs de « ZEN ». 3) D'une manière générale, il faut s'interroger sur la notion de développement telle qu'elle transparaît dans ce SDRIF E : plutôt qu'un « développement quantitatif » (toujours plus d'infrastructures, toujours plus de population, toujours plus d'aménagements urbains et routiers, etc.) visons plutôt le « développement qualitatif » : toujours plus de qualité de vie, plus de santé, plus d'air pur, plus de plaisir d'habiter et de vivre dans un environnement sain et préservé, etc.
Mail 3330		X			X		X							X			M. Raphael KAHAN de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse a écrit : MAITRISER LA DENSIFICATION. J'habite dans la vallée de Chevreuse et nous avons été confrontés ces dernières années à un nombre d'inondations inédites. La bétonisation du plateau de Saclay nous laisse augurer de catastrophes climatiques bien plus importantes dans un avenir proche. Nous serons les premières victimes de cette urbanisation à tout va sans concertation de terrain et sans avoir anticipé les problèmes existant avant d'en remettre une couche. La biodiversité est également en chute libre, je ne donnerai pour exemple que les dizaines de milliers de pluviers dorés qui faisaient une escale sur le plateau avant de continuer sur leur route migratoire qui ne sont plus que quelques centaines, et je ne parle pas de toutes les autres espèces d'oiseaux, d'insectes et de toute la faune si riche auparavant dans ces zones fertiles. J'ajoute que la transition écologique va rendre de plus en plus difficile le transport, l'acheminement et l'approvisionnement des zones urbaines à commencer par Paris et se passer de toutes ces terres agricoles parmi les plus riches de France et d'Europe me paraît être une condamnation des générations futures. Là je ne parle que de la partie de la région parisienne que je connais, mais je remarque que c'est la même chose en ce qui concerne les autres périmètres concernés par le SDRIF. La densification de la région Île-de-France n'est pas compatible avec la sécurité et la santé des habitants, et limite la capacité de reconstruire une résilience alimentaire. Elle entraîne la disparition des espaces naturels et agricoles en ville. Ces espaces participent pourtant à la résilience face aux risques d'inondation et d'îlots de chaleur dans l'agglomération parisienne. Sa mise en œuvre doit être différenciée en fonction du contexte urbain. Par exemple, le SDRIF ne prévoit pas qu'elle s'applique différemment dans les polarités situées en zone inondable et incite donc à densifier ces zones. Les objectifs de densification prévus vont jusqu'à 17 % du territoire dans les secteurs les plus denses - à savoir dans les cœurs

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	d'agglomération et dans la couronne d'agglomération (voir OR 57) - ce qui est complètement à l'opposé de ce qui serait au minimum souhaitable ; l'urgence est à la résilience de ces territoires et elle doit passer par la végétalisation et la renaturation des espaces urbains. A ce titre, l'OR 57 ne mentionne aucune action de nature à renforcer et réhabiliter l'agriculture urbaine, ni les espaces naturels dans les différents projets générateurs de plus de densification.
Mail 3331			X	X	X			X	X								Mme Elise PIRON de Poissy a écrit : S'OPPOSER AUX PROJETS ROUTIERS. Habitante des Yvelines depuis toujours, et aujourd'hui écologue-naturaliste de métier, je suis spectatrice du déclin massif de la biodiversité en raison de ce type d'infrastructures tout bonnement inutiles. La région IDF me semble déjà bien assez desservie que cela soit en termes de routes, de transports en commun, il est simple d'y circuler, du nord au sud comme de l'est à l'ouest. La construction de nouvelles infrastructures routières ne fera qu'accentuer la fragmentation des habitats naturels essentiels à la libre circulation de la faune, mais aussi de la flore, dans toute la région et au-delà de ses frontières. Maintenir de réelles continuités écologiques ainsi qu'une Trame Verte et Bleue respectable est aujourd'hui primordial. En outre, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique. Si l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre avant 2040 dans le cadre du projet de révision du S.D.R.I.F, ce n'est pas en créant 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, que cet objectif va pouvoir être un jour validé. Le développement de telles infrastructures routières, qui entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2, est incompatible avec cet objectif. Pour réellement concilier atténuation du changement climatique, préservation des écosystèmes naturels, et développement des transports, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants.
Mail 3332			X													X	Mme Danièle LE BOUR de Groslay a écrit : Non au bip. Comment peut-on encore reparler de ce très vieux projet qui va totalement à l'encontre des aspirations de la population et qui a déjà depuis bien longtemps pourri la vie d'un grand nombre de personnes. Tant d'inconséquence est incompréhensible.
Mail 3333								X							X		M. James AMAR de Paris a écrit : ASSURER LA RESILIENCE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE FRANCILIEN. Je suis francilien depuis toujours et je déplore de plus en plus la disparition d'un modèle où il y a pu avoir une harmonie entre la ville et la production de nourriture en circuit court, bio, locale et de saison, accessible à toutes et tous. Il faut prendre des mesures pour assurer notre autonomie et notre résilience. Un des objectifs affichés du SDRIF-E est de progresser vers l'autonomie alimentaire. Pourtant, rien n'est envisagé pour préserver les terres agricoles (13% seulement des espaces naturels sont voués à être sanctuarisés). On y prévoit au contraire l'urbanisation de milliers d'hectares supplémentaires de terres pourtant reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité. Ainsi, l'ensemble des terres arables et nourricières du territoire doit être sanctuarisé, sans distinction entre l'agglomération et l'espace rural, et sans dérogation possible. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures doivent être remis en question dans la mesure où ils s'opposent à la bonne atteinte des objectifs visant la sécurité, le bien-être et la santé des franciliens. La transition sera complète et fonctionnelle si le S.D.R.I.F. parvient, en parallèle, à insuffler le déploiement des moyens nécessaires pour s'orienter vers une production et une transformation locale indispensables à la résilience alimentaire du territoire.
Mail 3334			X					X									M. Dominique DUFUMIER de Fosses -95- a écrit : Le projet du SDRIF de vouloir retarder l'objectif de zéro artificialisation des sols n'est pas acceptable. Le SDRIF,

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	comme le SCOT de la communauté d'agglomération Roissy Picardie, ont pour effet de concentrer les activités économiques d'un côté et les zones résidentielles ailleurs, ce qui contribue à générer des projets d'infrastructures de transport gigantesques et coûteuses, alors qu'il vaudrait mieux rapprocher les zones d'activités des habitants. Lorsque les habitants de ce territoire ont besoin de se déplacer, il faut de toute urgence commencer par s'occuper des transports du quotidien (RER B et D) qui sont en souffrance et pèsent très lourd dans le quotidien des usagers. Malheureusement les priorités de la Région sont toute autres puisqu'elles vont vers le prolongement de la Ligne 17 qui coûte horriblement cher alors que cette ligne ne desservira dans sa partie Nord aucune zone d'habitation, vers le projet d'avenue du Paris (BIP), 2x2 voies routière dans le sud du Val d'Oise qui va traverser des villes entières et une ferme agricole modèle. Ces infrastructures lourdes auxquelles il faut ajouter la Ligne TGV/TER Picardie-Roissy ne serviront pas beaucoup aux habitants mais généreront de multiples nuisances. Mes observations ont été détaillées dans le document PDF ci-joint.

**Observations sur le projet de SDRIF-E Île de France
le 6 mars 2024**

L'Île de France est particulièrement touchée par l'artificialisation des zones agricoles et naturelles. Or la Région a inscrit dans le SDRIF -20% d'artificialisation nette en 2030 et non -50%! ce qui ouvre la porte au sacrifice de centaines d'ha de terres agricoles supplémentaires! Ce projet de SDRIF de vouloir retarder l'objectif de zéro artificialisation des sols n'est pas acceptable.

Le SDRIF comme le SCOT de la communauté d'agglomération Nanterre-Pleasant, ont pour effet de concentrer les activités économiques d'un côté et les zones résidentielles ailleurs, ce qui contribue à générer des projets d'infrastructures de transport gigantesques et coûteuses, alors qu'il vaudrait mieux rapprocher les zones d'activités des habitants. Et quand on crée des activités à proximité des zones d'habitat du Nord-Est du Val d'Oise, (Zone industrielle de Marly la ville, St Witz et Survilliers), ces zones sont orientées exclusivement sur la logistique avec toutes les nuisances collatérales (bruit, pollution, bouchons sur les routes, difficulté de stationnement). Et pendant ce temps là, les créations importantes de logement se développent dans les zones à fort potentiel agricole (Puisieux, Louvres, Verres, Villiers) que l'on voudrait préserver.

Lorsque les habitants de ce territoire ont besoin de se déplacer, il faut de toute urgence commencer par s'occuper des RER B et D qui sont en souffrance et pénent très lourd dans le quotidien des usagers. Depuis plus de 10 ans, des propositions d'amélioration profondes de la ligne D ont été faites par les élus locaux et par les associations d'usagers sans avoir de réponse : création d'un rattachement des trains dans le sens Sud-Nord à Survilliers-Fosses plutôt qu'à Goussainville, et d'un autre à Stalle de France dans le sens Nord-Sud, pour permettre de pallier les suppressions de trains à répétition liées à des incidents élargis en leur permettant de rejoindre d'autres moyens de transport. De même la possibilité de créer un arrêt des TER en provenance d'Orly la ville vers Paris (en gare de Survilliers-Fosses) n'a jamais été étudiée.

Malheureusement les priorités de la Région (mais aussi du Département et de l'agglomération) sont toute autres puisqu'elles vont vers le prolongement de la Ligne 17 qui coûte terriblement cher alors que cette ligne ne dessert dans sa partie Nord aucune zone d'habitation.

Malgré les décisions de justice contraires, et les avis des maires des villes traversées, le SDRIF continue d'inclure le projet d'avenue du Parisis (BRP), 2x2 voies routière dans le sud du Val d'Oise qui va traverser des villes entières et une ferme agricole modèle qui constitue un poumon vert pour les habitants d'Aranville, et de Villiers le Bel.

Ces infrastructures lourdes auxquelles il faut ajouter la Ligne TGV/TER Picardie-Rossay ne servent pas beaucoup aux habitants mais génèrent de multiples nuisances.

Je suis par ailleurs en désaccord avec l'observation de la CARPE concernant la mise en place de trais pastilles vertes de 25 ha liées à la résidence d'été de l'Île-de-France sur la partie sud du Triangle de Goussainville. Leur proposition d'autoriser en son sein des usages agricoles des installations de culture, engrais et de premier conditionnement de produits agricoles dans la proximité est incompatible au prolongement de l'acte de production situé dans la partie nord de l'Île de France, est hypocrite puisque le SEMMARIS préfère envisager d'installer cette activité sur Goussainville.

Dominique DUFUMIER
7 allée Rubens
95470 FOSSÉS

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3335			X				X										Mme Leïla BOUZIDI de Drancy a écrit : Nous n'avons pas de transport lourd dans notre ville de Drancy alors que la ville compte près de 70000 habitants Les 2 gares RER sont excentrées et mal desservies Plus de 80 % de notre population est activé travaille ou étudiants Les autres villes alentours ont une station de métro Notre ville risque d'être ghettoisée car pas de connections directe avec Paris On nous demande de réduire l'utilisation de nos voitures alors qu'il n'y a pas de métro Il serait donc utilisé de relier la ligne 7 entre jusqu'à la gare du Bourget et la Mairie de Drancy.
Mail 3336			X		X		X									X	M. Philippe ESCANDE Conseiller communautaire Paris-Saclay, d'Orsay a écrit : L'urbanisation croissante de l'Île de France atteint ses limites. Paris voit sa population diminuer depuis quelques années, celle de la métropole de Paris tend à présent à stagner. La Communauté Paris-Saclay pourtant fleur de lance de la région grâce à l'Opération d'Intérêt National ne réalise pas les objectifs d'accroissements prévus. Que se passe-t-il ? N'atteindrait-on pas la saturation dans la densification des populations ? Ne faudrait-il pas à présent avoir une politique volontariste de revégétalisation ? Ne faudrait-il pas appliquer avec un grand soin une politique de Zéro Artificialisation Nette permettant d'arrêter l'étouffement progressif du centre de la région ? Le SDRIF-E se doit d'être ambitieux dans la politique du ZAN, dans la politique de recyclage des friches industrielles et urbaines, voire de restituer des territoires à une certaine nature, sans doute une nature domestiquée par les êtres humains mais une nature qui rendra plus vivable notre région. C'est aussi au nom de cette croissance de la qualité de vie, qu'il est important de garder les automobiles dans des axes dédiés, de les pacifier partout ailleurs et de lutter contre l'autosolisme. Pour cela, il est important que du point de vue régional les grands axes soient certes prévus pour l'automobile mais que aussi ces grands axes soient utilisables par des bus à haut niveau de service avec voies et gares autoroutières. Il serait ainsi clé de pouvoir créer dans le cadre des aménagements du plateau de Saclay des gares autoroutières d'autobus de façon à désengorger les nouveaux quartiers qui vont être saturés de personnes, étudiants, enseignants, employés des différentes entreprises et administrations qui auront à se rendre sur ce secteur hautement stratégique et dont tous les modèles annoncent la gabegie malgré la ligne 18. Une station à Corbeville et une station aux Ulis sur la N118 aurait ainsi tout sa pertinence du fait de l'importance critique de cet axe Nord-Sud sous-estimé dans le développement de l'OIN. De même un transport par câble de type téléphérique aidera à joindre le plateau et son nouvel hôpital et participera à la décongestion du secteur. Enfin il est essentiel de pouvoir connecter les différents secteurs par des liaisons cyclables rapides et sécurisées permettant de diminuer encore les engorgements par l'absorption d'une partie du trafic pendulaire. Les reports multimodaux transports collectifs-vélo doivent ainsi être facilités par des offres de location intégrées et disponibles aux niveaux des gares et des principaux arrêts de bus.
Mail 3337			X			X			X								M. Benoit THIERRY de Soisy-sous-Morency a écrit : Je demande le retrait du BIP (Ave du Paris Est) du SDRIF-E car le développement de ce BIP amènerait un nouveau trafic routier considérable avec une nouvelle pollution atmosphérique et sonore, alors que cette région est déjà en état de stress sonore permanent depuis 30 ans à cause de l'augmentation trafic aérien le long de couloirs d'atterrissage de l'aéroport de Roissy !a J'ai également fréquenté dans ma jeunesse des établissements scolaire qui se retrouveraient ainsi en bordure d'un nouveau complexe autoroutier, apportant un nouveau facteur de stress quotidien et une dévalorisation supplémentaire du quartier autour des groupes scolaires.
Mail 3338		X	X				X							X			Mme Morgane CRUAUD d'Ozoir-La-Ferrière a écrit : Je souhaite vous faire part de ma position quant au projet de construction de 1500 logements et d'une zone artisanale sur la commune d'Ozoir la ferrière. Je m'oppose à ce projet pour plusieurs raisons : - sursaturation des voies de circulation, déjà totalement asphyxiées par les bouchons sur les 2 axes principaux N104 et N4, à toute

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	heure de la journée, et de la D354 qui relie ces 2 voies et dessert plusieurs résidences dont la nôtre, ainsi que le collège des Hivernaux et d'autres équipements publics. Les infrastructures, les réseaux routiers, les transports publics ne sont pas compatibles avec une telle densification d'urbanisation et de zone d'activité sur ce territoire. - artificialisation supplémentaire de terres agricoles importantes et de zones vertes qui, au contraire, devraient être préservées conformément aux attentes de la population locale. Je souhaite que soit maintenu sur ce secteur d'Ozoir le Schéma Directeur SRIF-E tel qu'il avait été arrêté le 12/07/2023. En espérant que ma voix sera entendue pour préserver cet environnement qui nous est cher.
Mail 3339			X														Mme Nathalie LUCAS de Drancy a écrit : Il est essentiel d'avoir une station de métro à Drancy pour faciliter la mobilité des travailleurs drancéens. Aux heures de pointe, de nombreuses lignes de bus sont surchargées pour se rendre au métro 5 ou au RER. L'ajout d'une station de métro permettrait de désenclaver Drancy et de fluidifier les déplacements.
Mail 3340		X			X									X			Mme Nathalie GALTIER de Villejuif a écrit : MAITRISER LA DENSIFICATION. La densification de la région Ile-de-France n'est pas compatible avec la sécurité et la santé des habitants, et limite la capacité de reconstruire une résilience alimentaire. En effet, elle entraîne la disparition des espaces naturels et agricoles en ville. Ces espaces participent pourtant à la résilience face aux risques d'inondation et d'îlots de chaleur dans l'agglomération parisienne. Sa mise en œuvre doit être différenciée en fonction du contexte urbain. Par exemple, le SDRIF ne prévoit pas qu'elle s'applique différemment dans les polarités situées en zone inondable et incite donc à densifier ces zones. Les objectifs de densification imposés sont d'ailleurs plus importants (jusqu'à 17 %) dans les secteurs franciliens les plus denses - à savoir dans les polarités du cœur d'agglomération et de la couronne d'agglomération (voir OR 57) - alors que l'urgence est à la résilience de ces territoires et que cette dernière passe par la végétalisation et la renaturation des espaces urbains. A ce titre, l'OR 57 devrait mentionner la nécessité de conserver les éléments participant à l'agriculture urbaine ainsi que les éléments et espaces naturels dans les projets de densification plutôt que d'encourager à "limiter les espaces perdus" (sans préciser la nature de ces espaces). Ainsi à Villejuif où j'habite la bétonisation continue à outrance au nom du développement économique ! Le peu d'espace de nature comme le parc des hautes bruyères est utilisé pour la construction ! La moindre petite maison est détruite pour construire un immeuble de 6 étages, malgré les promesses des municipalités qui se succèdent de ne plus délivrer de permis de construire. La ville devient invivable l'été comme une grande partie de la région parisienne. Il est urgent d'agir enfin !!!!!
Mail 3341																	Mme Isabelle CHARLES de Montreuil a écrit : De façon scandaleuse, le SDRIFe veut considérer le rééquilibrage est-ouest du territoire régional comme réalisé. Comment justifier cette position alors que le taux de pauvreté de la Seine saint Denis est de 30% soit le double du taux moyen francilien. Ce SDRIF-E est un outil actif de ségrégation de notre métropole et devrait être rejeté à ce titre.
Mail 3342			X														M. Jean FIGUE d'Athis Mons a écrit : Le département de l'Essonne a ressorti des cartons (en 2019) un vieux projet de pont de part et d'autre de la Seine à hauteur d'une sécante Vigneux-Athis Mons. Le département prévoit, dans sa conformation actuelle, un projet de construction d'un viaduc plutôt que d'un pont. Axé, comme à l'origine, il y a 80 ans, sur un développement massif du Traffic routier, dans un secteur déjà saturé, et doté de dimensions démesurées, l'ouvrage prévu donne à ce projet un caractère totalement anachronique, à l'heure du changement climatique et de la transition vers la sobriété énergétique. Ce projet me semble ne satisfaire aucune des ambitions du SDRIF-E telles qu'elles sont présentées dans les documents associés à cette enquête. Le document attaché décrit ma compréhension de ce projet, tel que

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	nous a été expliqué par ses promoteurs en 2019. Il argumente ce qui me conduit à considérer que ce projet ne satisfait aucune des ambitions portées par le SDRIF-E.
Mail 3343	X	X															<p>L'Association pour la protection du patrimoine de Pontault-Combault a écrit :</p> <p>L'Association pour la protection du patrimoine de Pontault-Combault, conformément à l'objet de ses statuts, prend part à l'enquête publique SDRIF-E dans un esprit républicain et responsable. Vous trouverez en pièce jointe sa contribution et ses propositions.</p> <p>Une contribution de 15 pages, reprenant plusieurs éléments du projet de SDRIF-E est jointe à cette observation.</p> <p>L'analyse de l'Association débouche sur des propositions argumentées, d'évolution de certaines préconisations du SDRIF-E afin que les orientations réglementaires de celui-ci assurent réellement les résultats finaux escomptés au regard des objectifs stratégiques. Via cette contribution, elle propose des aménagements nécessaires en lieu avec les spécificités de la commune de Pontault-Combault car certaines des OR n'y sont pas applicables en l'état.</p> <p>Un historique de la ville est ensuite développé.</p> <p>Il y a des OR dont l'application est en opposition avec des objectifs intermédiaires et des avis défavorables.</p> <p>Les seuils de densification imposés par l'OR 57 sont inapplicables à la commune. Les spécificités de la commune ne permettent pas une densification de 17%.</p> <p>La densification imposée par le SDRIF est incompatible avec les objectifs affichés d'amélioration du cadre de vie des habitants. Propositions relatives à l'application de l'OR 57 :</p> <p>Restreindre la densification pour des communes comme Pontault-Combault, diminuer les seuils de l'OR 57, proposer une programmation de la densification sans recourir à un pourcentage global, classer Pontault-Combault dans la catégorie des villes moyennes et non dans « la couronne », retirer à Pontault-Combault le statut de polarité au sens de l'OR 92.</p> <p>Sanctuariser l'armature verte et les liaisons. Matérialiser sur le fond de carte le projet de coulée verte, matérialiser sur le fond de carte le parc Xavier Léon, supprimer deux zones d'urbanisation préférentielle, faire apparaître sur le fond de carte les secteurs de développement de 2 km autour des gares, OR 91, matérialiser la capacité réelle d'extension urbaine résultant des effets des cumuls avec une échelle de couleur, retirer la mention « au moins égale à 20 logements par hectare » de l'OR 86.</p>
Mail 3344		X												X			<p>Mme Sandra RANCHON de Cachan a écrit :</p> <p>ASSURER LA RESILIENCE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE FRANCILIEN Un des objectifs affichés du SDRIF-E est de progresser vers l'autonomie alimentaire. Pourtant, rien n'est envisagé pour préserver les terres agricoles (13% seulement des espaces naturels sont voués à être sanctuarisés). On y prévoit au contraire l'urbanisation de milliers d'hectares supplémentaires de terres pourtant reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité. L'ensemble des terres arables et nourricières du territoire doit être sanctuarisé, sans distinction entre l'agglomération et l'espace rural, et sans dérogation possible. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures doivent être remis en question dans la mesure où ils s'opposent à la bonne atteinte des objectifs visant la sécurité, le bien-être et la santé des franciliens. La transition sera complète et fonctionnelle si le S.D.R.I.F. parvient, en parallèle, à insuffler le déploiement des moyens nécessaires pour s'orienter vers une production et une transformation locale indispensables à la résilience alimentaire du territoire.</p>
Mail 3345					X			X									<p>M. Raphael JOLU de Suresnes a écrit :</p> <p>Le S.D.R.I.F. doit imposer la conservation des arbres existants dans les milieux urbains comme il l'a fait pour les milieux agricoles avec l'OR 18. Car les arbres adultes sont des monuments naturels qui participent, de par leur nature, à atteindre les objectifs fixés par le Plan d'Aménagement Régional du S.D.R.I.F. en matière de santé, de</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	sécurité, de régulation du climat ou encore d'accueil de la biodiversité. En revanche, l'abattage de ces arbres empêche d'atteindre ces objectifs voire accélère une fuite en avant. Or, l'obligation de densifier les zones urbaines (OR57) entraîne presque systématiquement la coupe des arbres existants (ou leurs mutilations) et la disparition des espaces de pleine terre (condition essentielle pour le développement d'arbres en bonne santé) dans les zones urbaines, sans remise en question des projets. Il est d'abord essentiel de conserver les arbres existants - dont il n'est fait mention nulle part dans le S.D.R.I.F. - afin de ne pas supprimer des fonctions écologiques (stockage de carbone, régulation des températures et de l'hydrométrie...) qui ne seraient compenser que plusieurs dizaines d'années plus tard avec la plantation de jeunes sujets. Habitant Suresnes dans les hauts de Seine, je vois les arbres disparaître régulièrement et les pavillons et appartements pousser à leurs places. La faune disparaît progressivement. Mn petit jardin qui était autrefois plein de vie se trouve maintenant ceinturé de murs et il est difficile d'y faire pousser quoique ce soit. Il en est de même à Nanterre dans la zone universitaire où tous les arbres ont été abattus pour laisser place à des buildings serrés et beaucoup trop hauts pour être humains.
Mail 3346			X														<p>Mme Christiane PARAVY de Carrières-sous-Poissy a écrit : Contribution N°1 du Collectif CO.P.R.A. 184, relative au Projet ROUTIER à 4 VOIES de "LIAISON RD30-RD190/Pont d'Achères" figurant dans le SDRIF-E. Voici le début de notre contribution N° 1 (Suite dans le fichier mis en PJ, au format PDF). Rappelons qu'en 2023, le « Projet autoroutier A104 de Prolongement de la Francilienne » entre Orgeval (Yvelines) et Méry-sur-Oise (Val d'Oise) a été sorti du futur SDRIF-E et qu'il n'y figurera donc pas jusqu'en 2040 (Suite à la concertation publique qui s'est déroulée du 16 sept. 2022 au 15 Déc. 2022). Mais, à la place de ce « Projet A104 », a été inscrit, dans ce nouveau SDRIFE, le Projet routier à 4 voies de « Liaison RD30-RD190/Pont d'Achères » (Maître d'ouvrage : Département des Yvelines), projet que nous combattons et que nous nommons A104 Bis, car, à terme, bien que ce projet ne soit pas une autoroute, mais tout de même « un axe structurant à 2x2 voies », (annoncé dans le dossier d'enquête) il établirait une « LIAISON A13-A15 », c'est-à-dire entre le secteur d'Orgeval (Yvelines) et le secteur d'Eragny et de Cergy (Val d'Oise), en impactant principalement les routes secondaires des nombreuses villes suivantes, du sud au nord : Orgeval, Villennes, Médan, Triel-sur-Seine, Vernouillet, Verneuil-sur-Seine, Carrières-sous-Poissy, Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Andrésy, Maurecourt, Vauréal, Jouy-le-Moutier, Neuville-sur-Oise, Achères, Conflans-Sainte-Honorine, Herblay-sur-Seine, Pierrelaye, Cergy, Eragny-sur-Oise et Pontoise. Ce projet établirait un axe de circulation de direction à peu près Sud-Ouest/Nord-Est, entre nos 2 départements, 78 et 95, axe qui emprunterait la RN184 sur laquelle il y a déjà d'importantes difficultés de circulation, actuellement. Les 5 arguments qui nous ont été donnés, officiellement, pour expliquer la sortie du « Projet autoroutier A104 » du nouveau SDRIF-E, peuvent être entièrement appliqués à ce projet routier à 4 voies du Département des Yvelines. Nous demandons donc que ce PROJET OBSOLETE NE FIGURE PLUS DANS LE SDRIF-E (Cf. notre contribution entière mise en pièce jointe. Cette pièce jointe rappelle les éléments suivants : Ce n'est pas l'Etat qui est maître d'ouvrage de ce projet mais le département 78 et 30% pour la Région Ce projet n'est pas non plus soutenu par tous les politiques In faut que l'accent soit mis sur la diversité des mobilités et plus du tout sur le tout routier Ce projet est trop cher et d'un autre temps Pour les deux projets, A104 et A104 bis, nous sommes bien dans le même environnement puisque nous sommes dans le même secteur géographique. Cet environnement ayant beaucoup évolué depuis plus de 40 ans, ce projet routier n'est plus adapté !</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3347																	M. Pierre-Antoine CATTON de Deuil-La-Barre a écrit : Je ne comprends pas le double discours. "N'utilisez plus la voiture ça pollue !" "Créons de nouvelles voies rapides !" Bon c'est vrai qu'à côté du business, l'écologie n'a pas de raison d'être. Si on continue comme ça, on est mal barrés ! Espérons qu'on n'aura pas besoin d'une ZAD pour faire échouer le projet. Donc pour moi c'est un grand NON au BIP.
Mail 3348						X											M. Daniel MOURANCHE de Meudon a écrit : Association Vivre à Meudon. Sort du terrain occupé par l'ONERA à Meudon. Offrir aux sites d'île de France écartelés entre deux vocations - urbanisation ou préservation- un régime d'aménagement autre que la ZAC. Ci-joint ma contribution en ce sens, rédigée après conversation avec le commissaire enquêteur présent à Meudon. Après un historique de l'évolution de ce site la conclusion retenue est : » Le SRIF-E doit reconnaître que le site de l'ONERA mérite mieux qu'une ZAC. »
Mail 3349			X			X											M. Louis MENARD de Champs-sur-Marne a écrit : Faciliter le rapprochement entre lieu de travail et logement Contribution : Le S.D.R.I.F. ne résout pas le problème de séparation entre où je travaille et où je vis, malgré les promesses de polycentrisme. Les règles actuelles risquent même d'aggraver la situation, comme la construction de lignes de métro dans des zones rurales (lignes 17 nord et 18 ouest) ou le maintien de la compétitivité des quartiers d'affaires internationaux, ce qui rallonge considérablement mes trajets quotidiens. Il est crucial d'adopter des mesures claires pour lutter contre la concentration actuelle de 68% des emplois dans seulement 6% du territoire. J'espère voir des efforts spécifiques pour faciliter les déplacements locaux (surtout en grande couronne) et pour favoriser la diversité des quartiers, incluant des logements, des commerces de proximité, et des activités variées.
Mail 3350			X				X										Mme Claire PRUDHON d'Ablon-sur-Seine a écrit : Je tiens à exprimer mon désaccord total avec le projet de pont entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine. Ce projet n'a aucun sens et n'apportera que des nuisances pour les habitants des alentours qui verront leur qualité de vie détériorée avec un afflux de Traffic routier démesuré, une circulation routière paralysée et un paysage de la vallée de la Seine défiguré. Pour toutes ces raisons, je m'oppose fermement au projet de pont entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine.
Mail 3351					X	X		X	X				X				Franck Anonyme de Houilles a écrit : LIMITER LE DEVELOPPEMENT LOGISTIQUE DU TERRITOIRE. La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations règlementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3352			X		X				X				X				alimentaire. Mme Claire PRUDHON d'Ablon-sur-Seine a écrit : Je tiens à exprimer mon désaccord total avec le projet de port industriel à Vigneux-sur-Seine. Ce projet va à l'encontre de tous les principes environnementaux de sauvegarde des espaces naturels protégés, de la faune, de la flore et ainsi de la préservation de la biodiversité. De plus le risque d'inondation serait accru alors que les habitations proches de la Seine, comme celles d'Ablon-sur-Seine, sont déjà en zone inondable ! Ceci sans parler du bruit et de la pollution que va générer un tel projet. Pour toutes ces raisons, je m'oppose fermement à ce projet de port industriel à Vigneux-sur-Seine.
Mail 3353		X															M. Pascal MACE de Brou-sur-Chantereine a écrit : JE SUIS CONTRE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES. LA VILLE AYANT DÉJÀ CONSTRUIT 892 LOGEMENTS CES 10 DERNIERES ANNÉES. En pièce jointe un courrier de monsieur Macé qui est contre la construction de 13% de logements en plus.
Mail 3354														X			M. Jorge DE OLIVEIRA de Noiseau a écrit : Terres agricoles OUI - Prison NON. Soutenons nos agriculteurs. A Noiseau, le projet d'une prison met en péril l'avenir d'un jeune qui souhaite reprendre l'activité agricole de son père. Soyons tous unis les faire changer d'avis.
Mail 3355			X									X		X			M. Issa THO d'Orsay a écrit : Arrêtons de s'entêter dans une idéologie qui détruit tout ! RENFORCER LES TRANSPORTS DE PROXIMITE PLUTOT QUE DE CREER DES METROS EN ESPACE AGRICOLE. L'aménagement de nouvelles lignes de métro traversant des zones agricoles est en contradiction avec le polycentrisme et la volonté de proximité affichée dans le Plan d'Aménagement Régional. Ces lignes sont inutiles pour rapprocher les habitants de leur lieu de travail (trajets qui ne suivent pas ces axes) et auraient pour effet un étalement urbain aggravé. En effet, des lignes nouvelles en zone rurale (notamment la ligne 17 nord et 18 ouest), dont certaines gares se trouvent actuellement loin de toute urbanisation, entraînerait l'artificialisation de ces terres et la disparition d'espaces naturels, agricoles et forestiers pourtant indispensables à la résilience du territoire. Il faut concentrer les efforts sur les transports de proximité (ou transports du quotidien) en améliorant ceux existant dans l'agglomération parisienne et en renforçant le réseau lacunaire (hors réseau ferré) dans la grande couronne. Il est également nécessaire d'agir réellement sur les mobilités douces, pour lesquelles les orientations réglementaires sont vagues, sans objectifs chiffrés et peu prescriptives.
Mail 3356												X					M. Gilles VERPRAET de Meudon a écrit : Saclay Ville Nouvelle : Quelles coupures naturelles ? L'aménagement de Saclay amène le renforcement d'une série de pôles urbains secondaires ; Palaiseau, Massy Gif sur Yvette Bures, selon le principe réglementaire OR 73. Le dossier ne présente pas de plan d'urbanisation présentée sur le centre Saclay, ni de formes urbaines consistantes. A l'urbanisation existante Palaiseau Villebon Orsay les Ulis, s'ajoute une urbanisation nouvelle sur Palaiseau, St Aubin, (Saclay 16 km). La démarche stratégique est alors d'urbaniser à la fois la vallée de Bures et le Plateau (OR 73), En l'absence de schéma directeur SCOT, quels centres d'urbanisation et de services vont être stabilisés. Il s'agit d'un ville nouvelle de fait .Il convient de séquencer cette urbanisation techno scientifique et de maintenir / accroître les coupures vertes sur le plateau Vallée, (QR 4, QR 21, QR 2n QR 23) Rappel des objectifs de coupure verte :L'objectif d'une plus grande sobriété foncière, que traduit cette trajectoire, s'articule avec la stratégie régionale de renaturation déclinée dans les objectifs et orientations du SDRIF-E, notamment pour : • créer ou renforcer les liaisons vertes assurant la fonctionnalité des continuités écologiques ou paysagères (OR 4) • améliorer les espaces de transition entre les espaces boisés et les espaces urbanisés (OR 21) ; • rouvrir les rivières et renaturer les berges

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	(OR 22 et 23) Une Zones d'intérêt national n'est pas exempte des règlement environnements. Les zones d'intérêt national sont préservées des règles d « emprise mais pas des règles d'environnement, continuité verte, urbanisation accrue, pavillonnaires périphériques non groupés, mobilité accrue GR QR 94 ***Capacités d'urbanisation pour les villes moyennes, les petites villes et les communes rurales OR 94 À l'horizon 2040, une extension de l'urbanisation de l'ordre de 2 % de l'espace urbanisé communal des villes moyennes, des petites villes et des communes rurales est possible (cf. définition et calcul de référence de la superficie de l'espace urbanisé, p. 44). Les communes concernées sont identifiées sur la carte des grandes entités territoriales, p. 45.
Mail 3357			X														Mme. Stéphanie TROUVE de Drancy a écrit : Métro. Très bien pour notre ville.
Mail 3358			X		X			X									M. Gilles VERPRAET de Clamart a écrit : Une Croissance polycentrique exponentielle Le croissance polycentrique voulue sur les 240 pôles et les 24 centres n'est pas délimitée, ni configurée, L'expansion urbaine se fera par Poissy, Saclay Melun Villaroche Corbeil , Roissy Le dossier ne présente pas de carte de transport en raison d'un schéma de transport périmé depuis 2017, Délimiter les réseaux de transport périphériques est un moyen de délimiter les centres de croissance polycentrique, et un moyen de préciser les options d'urbanisation prioritaires sans occuper toute la surface périphérique. Le but de cette délimitation et configuration des pôles est de préserver les zones naturelles agricoles correspondant à au zéro artificialisation nette.
Mail 3359		X	X		X									X			M. Pierre PETIT de BANTEL d'Alfortville a écrit : Se recentrer sur les enjeux de résilience écologique. La densification de la région Île-de-France n'est plus compatible avec la sécurité et la santé de ses habitants et limite la capacité de reconstruire une résilience alimentaire, tout en mettant en péril sa biodiversité. En effet, elle entraîne la disparition des espaces naturels et agricoles en ville, comme nous pouvons l'observer depuis plusieurs années. Ces espaces participent pourtant à la résilience face aux risques d'inondation et d'îlots de chaleur dans l'agglomération parisienne, sans compter les bienfaits de ces zones pour le bien-être de ses habitants. Pourtant, comment peut-on raser une telle superficie d'espace vert pour le bien de projets supposés "apporter une véritable plus-value aux habitants" - interrogez donc ces derniers -, alors que l'écologie est mise en avant au maximum par les médias, les politiques, l'Europe... Ce n'est pas cohérent. L'urgence est à la résilience des territoires, et cela passe par la végétalisation et la renaturation des espaces urbains. Pourquoi ne pas prévoir un métro souterrain, par exemple ? Cela permettrait de desservir plus de personnes (car l'automobile, surtout sans covoiturage, diminue en raison des nouvelles réglementations, des hausses de prix... et parce que de moins en moins de ménages ont les moyens d'acheter des véhicules électriques, ce qui me laisse dubitatif quant à ce projet d'autoroute). À ce titre, j'émettrai deux suggestions : - L'OR 57 devrait mentionner la nécessité de conserver les éléments participant à l'agriculture urbaine ainsi que les éléments et espaces naturels dans les projets de densification, plutôt que d'encourager à "limiter les espaces perdus" (qu'il serait bon de préciser, soit dit en passant). - Repenser les projets en se centrant davantage sur les objectifs ODD30, qui ne sont visiblement pas respectés alors que cela devient une priorité politique croissante.
Mail 3360		X			X		X										Isabelle Anonyme d'Ozoir-La-Ferrière a écrit : Les constructions sont trop invasives sur Ozoir la ferrière.ca préempte le moindre bout de terrain se transforme en immeubles. Rien n'est prévu pour autant de personnes.il y a déjà des inondations.la circulation est dense et compliquée. Laissez-nous notre verdure et notre « paisibilité ».

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3361			X														M. Arthur VERPRAET de Meudon a écrit : Le raccordement du nouveau métro et des lignes de bus. Quel schéma de transport et donc d'urbanisation ? Le SDRIFe en l'état ne présente pas de schéma prévisionnel de transport pour la période 2024 2040. Les nouvelles lignes de métro L 15, L 18 correspondent aux décisions de 2012. L'urbanisation polycentrique demande de préciser les schémas de transports sur la deuxième et troisième couronne, hors continuité du réseau de métro. Comment vont se recomposer les lignes de bus sur les lignes de métro ancienne et nouvelles ? Quels boulevards urbains de desserte multi modale et de services recentrés seront aménagés et renforcés ? Le dossier Sdrif e ne présente pas de carte des réseaux de transport attendus en 2040 dans le dossier mais seulement une suite d'intentions, prolongation sans structuration urbaine et écologique. Les nouvelles lignes concentrique demandent une série de raccordements par bus pour limiter la mobilité voiture et ses conséquences sur le CO2. Continuité des transports et continuité environnementale peuvent aller de pair. Les décisions urbaines et environnementales pour 2030 à 2040 se prennent maintenant.
Mail 3362				X				X						X			Mme Chita LEVY de Fontenay- sous-Bois a écrit : Un des objectifs affichés du SDRIF-E est de progresser vers l'autonomie alimentaire. Pourtant, rien n'est envisagé pour préserver les terres agricoles (13% seulement des espaces naturels sont voués à être sanctuarisés). On y prévoit au contraire l'urbanisation de milliers d'hectares supplémentaires de terres pourtant reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité. Nous défendons les terres de Gonesse depuis de nombreuses années, son exceptionnelle fertilité, sa grande biodiversité sont prouvées par les scientifiques et néanmoins les projets destructeurs s'arrêtent... puis reprennent ! Pour les terres de Saclay, idem ! Il est pourtant tellement évident que nous avons besoin de ces terres fertiles et de ses paysans vertueux ! Nous demandons que l'ensemble des terres arables et nourricières du territoire soit sanctuarisé, sans distinction entre l'agglomération et l'espace rural, et sans dérogation possible. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures doivent être remis en question dans la mesure où ils s'opposent à la bonne atteinte des objectifs visant la sécurité, le bien-être et la santé des franciliens. La transition sera complète et fonctionnelle si le S.D.R.I.F. parvient, en parallèle, à insuffler le déploiement des moyens nécessaires pour s'orienter vers une production et une transformation locale indispensables à la résilience alimentaire du territoire et sans pesticides et sans abattage d'arbres sains. L'urgence est là et ne peut se négocier !
Mail 3363			X														M. Paul BENSOUSSAN de Bagneux a écrit : Compte tenu de l'arrivée de la ligne 4 à Bagneux, je souhaite que la ligne 4 soit prolongée au-delà de la station Lucie Aubrac. En effet la population de Bagneux a augmenté et va continuer d'augmenter dans les années à venir. La proposition de transports en commun doit considérer la période au-delà de 2040. Aussi je pense que le nouveau quartier des Mathurins doit être desservi par les transports en commun. En considérant la ligne 4, son tracé doit permettre d'atteindre le sud en passant par les Mathurins et se poursuivre vers Bourg La reine où le tracé doit / devrait se confondre avec la ligne B2 du RER. La distance en deux stations de métro étant limitée pour bien desservir les quartiers et être utile à nos concitoyens, je demande la création de la station des Mathurins et un tracé le plus efficient possible pour atteindre a minima le terminus actuel (Robinson) dans la perspective de prolonger vers Chatenay Malabry.
Mail 3364				X							X						Cédric Anonyme de Nice a écrit : Je m'adresse à la Mairie de Paris afin que le rejet d'arbres et d'arbres d'alignements cesse, car beaucoup d'arbres sont encore en bonne santé, et les arbres sont tellement indispensables pour tout un tas de raisons. Je souhaite que la petite ceinture parisienne soit classée au Patrimoine de l'UNESCO Que la Mairie de Paris remetent les animaux dans les parcs, jardin, en banlieue au lieu de les euthanasier, de retirer les filets métalliques qui tuent la faune aviaire

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	et des espèces protégées. Que la Mairie de Paris arrête de commercialiser les espaces verts comme le bois de Vincennes, Bois de Boulogne, Fontainebleau, etc....car ceux sont des endroits magnifiques, qui mérite d'être sauvegardés en favorisant des projets d'urbanismes faits par des naturalistes, des experts, des associations pour s'adapter un maximum à la faune et la flore, arrêtez de détruire la biodiversité. Je m'oppose au projet d'urbanisme de GONESSE, à l'autoroute A104 Bis, et tant de projets destructeurs. Quand est ce que nos gouvernements vont comprendre que la vie animale, la vie végétale est très importante.
Mail 3365			X														M. Ahmed TIGAIZIN de Drancy a écrit : Nous sommes à Drancy, la seule ville de 70 000 habitants en petite couronne à ne pas avoir accès à un moyen de transport lourd en centre-ville. - Le deux gares RER sont excentrées, difficiles d'accès pour le plus grand nombre et situées dans un goulot d'étranglement. - 82% de la population active travaille ou étudie en dehors de Drancy.
Mail 3366			X														Touria Anonyme de Drancy a écrit : Je souhaiterais que la ville de Drancy soit desservie par le prolongement de la ligne 7 du métro.
Mail 3367			X														Azdine Anonyme Drancy a écrit : Je souhaiterais vraiment que ce projet métro aboutisse pour le bien de notre commune et le déplacement qui nous faciliterait.
Mail 3368																	Majid Anonyme de Drancy a écrit : J'aimerais bien avoir une ligne de métro dans ma ville de Drancy.
Mail 3369			X														-ELSODY ARHELLA de Drancy a écrit : Un métro à Drancy un projet indispensable. Enfin une prise de conscience pour permettre aux Drancéens de ne plus être les grands oubliés des projets de transport qui ont été pensés depuis de nombreuses décennies. Drancy est une ville importante de 70 000 habitants. Il est invraisemblable que cette ville n'ait jamais été prise en compte dans les prolongations des différentes lignes de métro qui ont été pensées auparavant. Nous sommes très nombreux à travailler sur Paris et sa banlieue. Complicé d'emprunter la seule ligne de transport disponible le RER B qui au demeurant fonctionne de plus en plus mal. Une épreuve pour de nombreux drancéens de se rendre vers les 2 gares de RER difficile d'accès et d'être confrontés aux problèmes qu'ils rencontrent quotidiennement sur cette ligne engorgée par le nombre de voyageurs faute de transport aux alentours. Toutes les villes qui nous entourent sont dotées d'une ligne de métro incroyable une injustice qui nous est difficile de comprendre des villes parfois même moins importantes en nombre d'habitants que la nôtre. C'est pourquoi, nous espérons vivement que sera retenu dans le Schéma directeur de la Région la prolongation de la ligne 7 jusqu'au centre de Drancy. C'est indispensable à l'heure où on ne cesse de nous demander d'éviter l'utilisation de la voiture. Encore faut-il que nous soyons dotés en transports en commun. Cette prolongation facilitera grandement le quotidien des drancéens en leur permettant enfin d'avoir une ligne de métro au cœur de leur ville et d'être traité comme les villes avoisinantes. Oui à la prolongation de la ligne 7 pour réparer enfin les inégalités d'accès aux transports en commun des drancéens.
Mail 3370		X	X														M. Romain LA BELLA de Claye-Souilly a écrit : Je suis opposé au schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) qui prévoit 1000 logements supplémentaires. Il y a déjà eu des inondations a cause de l'urbanisation démesurée. Le SDRIF impose de construire en hauteur ce qui est hors de question de reconstruire ce genre de bâtiments. De plus le SDRIF ne prévoit jamais les infrastructures suffisantes pour absorber un trafic déjà saturé. Ces constructions dénatureront notre ville.
Mail 3371					X			X									Mme Roxane JAOUN de Neuilly-sur-Seine a écrit : Prise de conscience contre la destruction de la biodiversité et des écosystèmes. POUR UNE ARTIFICIALISATION

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	DES SOLS SOUTENABLE La trajectoire proposée par la région ne permettra pas d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050. Pourtant, la révision du S.D.R.I.F. a été initiée suite à la Loi Climat et Energie d'août 2021 dans l'objectif d'intégrer l'objectif ZAN. Cette trajectoire a été définie d'abord au regard d'objectifs de développement démographique et économique qu'il convient de remettre en question. Car la mise en œuvre du ZAN participe fortement à la lutte contre les effets du réchauffement climatique, la résilience alimentaire ou encore à l'atténuation de l'érosion de toute la biodiversité. La région Ile de France doit donc proposer une trajectoire plus ambitieuse et viser le Zéro Artificialisation Brute, et anticiper la renaturation pour les territoires les plus denses qui risque de ne pas anticiper les nombreux freins à l'habitabilité en 2050. Pour l'instant et au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations règlementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. Pour conclure, vous ne respectez pas toutes les lois et j'espère que cette consultation vous permettra de vous raisonner dans vos choix que vous prenez au nom des citoyens et citoyennes.
Mail 3372		X			X			X									M. Alberto PEREGO de Chapet a écrit : Project immobilier du MITAN. Chapet n'est pas adapté pour un développement immobilier d'une telle ampleur puisque ni les routes, ni les transports en communs ne sont adaptés à une telle augmentation de population. Aucune évolution des voies de circulation n'est prévue en direction de l'A13 depuis le village, par conséquent le flux de circulation devra nécessairement traverser le centre la création de 125 logements (+20 %) aurait un impact très fort sur la circulation, chaque foyer dispose de plus de 2 véhicules en moyenne à Chapet et il faut tenir compte des divers services, collecte des déchets, activités de livraison, etc. Enfin, je regrette que l'objectif de zéro artificialisation nette (loi ZAN) ne soit pas pris en compte pour le maintien de notre environnement et la protection de la biodiversité.
Mail 3373			X														M. Houssam ELSODY de Drancy a écrit : ENFIN UN METRO A DRANCY. Je travaille sur Paris et je suis contraint d'emprunter le RER B tous les jours. Pour m'y rendre, très difficile car j'habite à l'opposé de la gare RER ; Je rêve d'un métro à Drancy qui faciliterait grandement mes déplacements. Le RER B est saturé des problèmes quotidiens. D'avoir une ligne de métro permettrait sans aucun doute de désengorger cette ligne saturée. Je ne comprends d'ailleurs pas que nous n'ayons jamais eu de ligne de métro alors que d'autres villes comme Bobigny, la Courneuve sont très bien dotées en transports en commun. Je soutiens complètement ce projet de prolongation de la ligne 7 du métro qui permettrait sans aucun doute de faciliter grandement le quotidien des drancéens / A l'heure où on ne cesse de nous dissuader de prendre la voiture plutôt que de promouvoir le covoiturage difficile à mettre en place, offrez-nous des transports en commun dignes au cœur de notre ville.
Mail 3374			X														ELSODY HYKEL de Drancy a écrit : Oui à la prolongation de la ligne 7 du métro pour un accès à Drancy. Enfin une réflexion sur l'arrivée d'un métro à Drancy. Il était temps. Comment se fait-il que Drancy qui est une ville importante n'ai jamais été programmée dans les villes pour accueillir un métro. Une aberration. Nous sommes délaissés alors que Drancy n'est pas une petite ville. 70 000 habitants qui ont été délaissés. 1 seul transport la gare RER de Drancy. La majorité des Gens que je connais travaillent sur Paris. Un calvaire. Comme vous le savez le RER B rencontre de nombreuses difficultés infrastructures obsolètes et sans doute trop de voyageurs sur cette ligne. Pas facile d'accès non plus cette gare RER ; Si nous avions un métro sur la ville cela faciliterait notre quotidien. Je suis même parfois contraint de prendre ma voiture car trop de soucis avec ce RER ; Je ne comprends pas qu'en 2024 nous n'ayons toujours pas de métro. Cela

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	aurait d'ailleurs dû être réfléchi bien avant comme cela a été le cas pour Bobigny. Les drancéens sont les laissés pour compte c'est vraiment injuste. Nous espérons enfin que cette injustice soit réparée et que notre ville soit enfin retenue dans le Schéma de la région Ile de France pour faciliter notre quotidien. Nous attendons les résultats de cette enquête avec impatience.
Mail 3375			X		X		X					X					Sophie Anonyme de Lyon a écrit : Je demande le retrait du BIP du SDRIF-E. Ce projet serait néfaste en tout point : - les villes de Sarcelles et Garges seraient coupées en 2 par une 2x2 voies large comme une autoroute - le trafic routier connaîtrait une évolution exponentielle : 30 à 60 000 véhicules par sont prévus chaque jour, dont plusieurs milliers de camions - ce fort trafic engendrerait une forte pollution atmosphérique et sonore, impactant la qualité de vie de 124 000 Franciliens - cela représenterait un danger pour 7000 enfants, pour leur santé et leur apprentissage - des espaces naturels seraient anéantis : des dizaines d'hectares préservés de l'urbanisation car mis en réserve par ce projet routier depuis 1939, des îlots de fraîcheur et des refuges pour la biodiversité - les émissions de CO2 augmenteraient inéluctablement : l'augmentation du trafic provoquée par ce nouvel axe routier accroîtrait les émissions de gaz à effet de serre. -pour finir, il s'agit d'un projet archaïque d'un autre temps : menaces sur la biodiversité et le climat, on recense déjà beaucoup de routes et il y a peu d'espaces verts en Ile de France. Le désir des franciliens est d'améliorer la qualité de vie et sortir d'une mobilité polluante. Il faut arrêter le tout voiture et développer les mobilités douces. STOP à ce projet néfaste !
Mail 3376					X	X											Mme Ghita ABBACI de Paris a écrit : En tant que Francilienne, nous voyons le béton partout. Il est donc important de s'engager dans une réelle préservation des espaces naturels. La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région et cela se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations règlementaires mettant à mal cette protection. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des franciliens.
Mail 3377		X					X										M. Serge ABI-KHALIL d'Eaubonne a écrit : Croissance urbaine ville d'Eaubonne (95). Les 17% d'augmentation de logements demandés d'ici 2040 pour la ville d'Eaubonne (95), notamment dans le quartier de la gare d'Ermont-Eaubonne, sont une aberration. La commune et plus particulièrement ce quartier sont déjà très denses, les écoles sont saturées, le trafic routier aussi et une telle augmentation serait de nature à dégrader la qualité de vie de ce territoire. Ça n'est pas à mon sens l'objectif du SDRIF...
Mail 3378			X														Mme Sonia ATFI LARBI de Drancy a écrit : Ligne de métro à Drancy mairie. Jusqu'à ce jour nous devons nous rendre à Bobigny Pablo Picasso afin de prendre le métro. Aujourd'hui je pense qu'il est souhaitable que nous, Drancéens, gardions la tranquillité de notre centre-ville Il suffit de regarder la population massée à la sortie du métro pour vendre des cigarettes de contrebande. Non merci pas de métro à Drancy pour moi. Ma tranquillité et ma sécurité avant tout !
Mail 3379			X														Mme Nana DIALLO de Deuil-La-Barre a écrit : Le BIP. Je ne suis pas favorable au projet en cause : Pollution de l'air et le bruit etc.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3380			X				X										M. Erkan ARSLAN, médecin de Drancy a écrit : Nous, souhaitons vivement l'arrivée du métro à Drancy Centre. Merci pour toute l'aide que ce projet nécessite. Cela Faciliterait vraiment la vie des usagers.
Mail 3381			X														Mme Marie DIAS de Drancy a écrit : A 100% d'accord pour le métro au centre-ville de Drancy même si actuellement je suis retraitée, mais pendant 40 ans je me suis rendue à Paris tous les jours avec comme seul moyen de transport le RER B. Pénible !!!
Mail 3382			X														M. Aygul HILALOGLU de Drancy a écrit : Métro à Drancy. Favorable !!! Ça serait un gros plus pour la ville.
Mail 3383							X							X			Mme Jocelyne GAVERIAUX de Noiseau a écrit : Je soutiens fortement le SDRIF-E qui affiche la préservation des terres agricoles, menacées par la construction de la prison, à Noiseau.
Mail 3384												X		X			Mme Séverine CHANCE de Paris a écrit : : Ne détruisons pas nos terres fertiles. Pourquoi détruire toujours plus de terres fertiles pour permettre aux gens d'habiter toujours plus loin de leur lieu de travail ? Améliorons plutôt les transports de proximité déjà existants, et continuons de renforcer le réseau de pistes cyclables. S'il vous plaît, gardons les terres agricoles franciliennes ! Nourrissons-nous le plus localement possible, pour augmenter notre résilience alimentaire, réduire l'impact écologique du transport des denrées et nous assurer du respect des normes environnementales lors de la production. J'habite à Paris mais je viens d'une région viticole ; là-bas la destruction de parcelles provoquerait un tollé, mais en Ile-de-France malheureusement il s'agit de produits moins "nobles" que le vin donc on entend moins de protestations. C'est idiot, ce n'est pas le vin qui nous nourrit.
Mail 3385			X														Houria (anonyme) de Drancy a écrit : Nous sommes 70 000 habitants à Drancy et la seule ville où nous manquons les moyens de transport lourd en centre-ville.
Mail 3386			X														Djamel (anonyme) de Drancy a écrit : Nécessité du métro à Drancy
Mail 3387		X															M. Maxime MICHELINE de Noisy-le-Grand a écrit : Parti de Noisy Ile Grand il y a 10 ans, j'avais trouvé à Ozoir la Ferrière, un peu de calme mais là le projet est démesuré. Il y a suffisamment de béton à Ozoir, inutile d'en rajouter.
Mail 3388								X						X			Kevin (anonyme) de Quincy-Voisins a écrit : Protégeons la souveraineté alimentaire "Elle doit devenir un intérêt général majeur (discours d'Emmanuel Macron)" Ne donnons pas le droit à l'État d'urbaniser les terres agricoles de Noiseau. Je soutiens le SDRIFe. Zéro artificialisation.
Mail 3389			X														M. Ali CHERCHOUR de Drancy a écrit : Je soutien le projet d'un métro à Drancy.
Mail 3390																X	Virginie (anonyme) de Magnanville a écrit : Je m'oppose à la localisation de la maison d'arrêt.
Mail 3391			X														Mme Ana ARDELEAN de Drancy a écrit : Habitante de Drancy, je soutiens l'arrivée du métro, prolongement de la ligne 7 en centre-ville. Le métro, un moyen de transport rapide et sûr mais surtout économique, écologique et très pratique car il nous permettra de renoncer à la voiture pour les déplacements à Paris et plus précisément le déplacement aux universités et au travail.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3392																X	Nicolas (anonyme) de Magnanville a écrit : Je m'oppose à la localisation de cette prison dans notre village.
Mail 3393			X														Mme Patricia PERRIN VIGIER de Drancy a écrit : Je soutiens le projet de révision du Schéma directeur d'Ile-de- France (SDRIF) qui permettra la prolongation de la ligne de métro jusqu'à Drancy.
Mail 3394			X														Mme Elisabeth PIRES de Drancy a écrit : Favorable au prolongement de la ligne 7 jusqu'à la mairie de Drancy
Mail 3395			X														Muriel (anonyme) de Drancy a écrit : Il est important que le métro arrive enfin à Drancy nous sommes une ville oubliée par les transports le centre-ville et un accès primordial aux commodités pour de nombreux Drancéens.
Mail 3396																	SPAM
Mail 3397			X				X	X									M. François ZANGRILLI de Drancy a écrit : Par sa situation géographique, la ville de Drancy située en très proche banlieue, à de tous temps été oubliée par les Schémas directeurs successifs. Proche de Paris, néanmoins difficile d'accès, les drancéens, travaillant pour la plupart à Paris ou en périphérie, devaient se lever tôt pour se rendre sur leurs lieux de travail et rentrer tard le soir. Sa situation géographique et sa forte urbanisation ont toujours été handicapant en ce qui concerne la mobilité, car enclavé dans un périmètre dont les issues sont, le Pont du Bourget au Nord, le Pont de Bondy, le Pont de Blanc - Mesnil et la Route des petits Ponts vers Paris, la ville, tous les matins et soirs subit une circulation majeure de véhicules des drancéens ou d'autres villes limitrophes. Ceci pour les travailleurs, mais pour les retraités, rencontrent les mêmes difficultés. Je suis retraité, je ne peux me déplacer, avec mon épouse qui a du mal à marcher, qu'en voiture. Paris nous est banni, impossible de se garer, sinon en parking privé ou amende à la clé. De ce fait, nous sortons très peu. Le Métro, en plein centre-ville, en prolongeant la ligne 7, serait pour tous les drancéens une juste décision, justice sociale, car la ville n'est pas bien riche, et justice financière, car nous avons payé toutes les infrastructures de la France entière, il serait normale qu'une ville de presque 80000 habitants puisse envisager la mobilité autrement qu'en voiture. Sans parler de ce qui est de l'Effet de serre, tous ces gaz d'échappement dédagés par les véhicules, qui empoisonnent l'atmosphère. Le tout électrique n'est pas la panacée, le Métro est un moyen de locomotion ancien, par sa fonction il est paradoxalement en ce 21 -ème Siècle très moderne, adapté aux transports de masse, polie très peu. En résumé, nous avons besoin du Métro. Donnez-nous le Métro.
Mail 3398				X				X								X	M. Olivier PLOIX de Chapet a écrit : Dans le cadre du schéma directeur, un changement radical de l'environnement urbain pour la commune de Chapet est prévu. Il impliquera de reconsidérer toute la structure de la commune : transports, voirie, école, commerces, circulation intra et extra-urbaine... Chapet est un village rural de moins de 1.500 habitants, il n'a jamais été fait mention du redimensionnement nécessaire de la voirie (voie à sens unique de moins de 4m de large dans la traversée centre) et des conditions de circulation. Les services existant à Chapet ne sont pas adaptés pour un développement immobilier de l'ampleur de l'OAP du Mitan puisque ni les routes, ni les transports en communs ne sont adaptés à une telle augmentation de population. Aucune évolution des voies de circulation n'est prévue en direction de l'A13 depuis le village, par conséquent le flux de circulation devra nécessairement traverser le centre alors même qu'il sera majoré par la déviation de la RD 153 pour rejoindre l'autoroute. Il est argumenté que la création de 125 logements (+20 %) aurait un impact nul sur la circulation, est-ce vraiment crédible alors qu'un foyer dispose

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	de plus de 2 véhicules en moyenne à Chapet, qu'il faut tenir compte des divers services, collecte des déchets, activités de livraison, etc. Je regrette que l'objectif de zéro artificialisation nette (loi ZAN) ne soit pas pris en compte pour le maintien de l'environnement et la protection de la biodiversité en transformant une plaine agricole en zone d'habitation collective hyperdense en totale contradiction avec l'environnement du village qui ne dispose d'aucun immeuble.
Mail 3399			X	X		X											Maele (anonyme) de Aubervilliers a écrit : Aucune solution à la dissociation entre la localisation des emplois et celle des logements n'est apportée par le SDRIF, malgré les objectifs de polycentrisme annoncés. Au contraire de permettre de rapprocher les logements des emplois, certaines orientations règlementaires, produisent même l'effet inverse. Notamment, la construction de lignes de métro (lignes 17 nord et 18 ouest) dans un espace rural, ou encore le maintien de la compétitivité des quartiers d'affaires internationaux qui allongent toujours plus le temps de transport. Afin de lutter contre la concentration actuelle de 68% des emplois dans 6% du territoire, il est nécessaire de définir des mesures claires et accompagner cette politique d'un effort sur les mobilités de proximité (notamment en grande couronne) et sur la mixité des quartiers (logement, commerce de proximité, activités...).
Mail 3400					X									X		X	Marjorie (anonyme) de Noisieu a écrit : Non à la prison de Noisieu. Nos terres agricoles en île de France sont précieuses et rares. Grâce à elle Noisieu n'est pas inondé. Elle nourrit en plus l'être humain, la faune de notre dame. Grâce à elle nous pouvons encore voir des hérons, des chevreuils, ... à 25 km de Paris. Il faut la préserver.
Mail 3401			X														Thibault (anonyme) de Drancy a écrit : Meilleure accessibilité aux transports pour les usagers qui doivent se rendre à leur travail.
Mail 3402			X														Mme Anne FERNANDES de Drancy a écrit : Je suis favorable à l'arrivée du métro à Drancy. Le métro est un moyen de transport pratique et rapide
Mail 3403							X							X			Catherine (anonyme) de Gargenville a écrit : En tant que citoyen, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles de Magnanville. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que citoyen, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie d'une petite commune entre ville et campagne. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur les infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour les habitants, essentiels à leur bien-être. Leur disparition nuirait significativement à leur cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection des espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. De plus, à seulement 150 mètres du site prévu, se trouvent un lycée général, un lycée professionnel de 1000 élèves, une école primaire et à moins de 100 mètres un lotissement de plus de 100 logements !! POURQUOI NE PAS TROUVER UN SITE DEJA URBANISE UNE FRICHE ! Connaissez-vous l'observatoire des friches franciliennes

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	? C'est un document établi par l'Institut Paris Région en 2021, à la suite du lancement du Plan Friches par la Région Ile de France en 2019. 2 700 friches ont été répertoriées sur toute la région Ile de France : Des sites abandonnés, pour certains à proximité d'infrastructures routières parfaitement desservis. Une plateforme d'analyse a d'ailleurs été élaborée (Cassius), permettant de trouver d'une part : le meilleur usage pour une friche donnée ; d'autre part : les meilleures friches disponibles pour un usage donné. Pourquoi ne pas se servir de cet outil pour trouver un site plus approprié et permettant la requalification d'un site abandonné ? Il est complètement aberrant de déroger aux règles imposées dans le SDRIF-E et de permettre la destruction de dizaines d'hectares de terres agricoles fertiles, pour construire un centre pénitentiaire aussi monumental !! La commune de Magnanville n'a pas à subir la destruction de ses terres agricoles ... Les habitants de Magnanville, de Soindres, de Vert et des communes alentour n'ont pas à subir la dégradation du paysage et de leur cadre de vie... Nos enfants lycéens n'ont pas à subir l'extrême proximité avec ce centre pénitentiaire... La mesure dérogatoire permettant la possibilité de construire à Magnanville sur des terres agricoles doit être supprimée. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 3404														X		X	M. Julio PIMENTEL de Noiseau a écrit : Je suis contre l'installation d'une prison, sur les terres agricoles de Noiseau.
Mail 3405			X		X				X								M. Eddy MOREAU de Deuil-la-Barre a écrit : Je suis contre ce projet. Deuil la Barre est une jolie ville qui à su préserver sa beauté, sa tranquillité et son aspect ville d'autrefois. Habitant moi-même le quartier du lac marchait, ou est sensé passer le BIP, je ne vois qu'une catastrophe écologique. Ce BIP va complètement dénaturer la quiétude des habitants de Deuil. Ce BIP va défigurer notre belle ville. En y apportant une pollution supplémentaire, mais aussi une pollution auditive, comme si les lignes aériennes de l'aéroport n'étaient pas suffisantes à ce sujet. Ce projet est un projet abominable qui doit être arrêté une bonne fois pour toute.
Mail 3406																	SPAM
Mail 3407				X									X				Mme Réjane CARLES de Brou-sur-Chantereine a écrit :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p style="text-align: right;">le 6 Février 2024</p> <p style="text-align: right;">Conseil Régional d'Île-de-France Monsieur le Président de la commission d'enquête publique du projet SDRIF-E 2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen-sur-Seine</p> <p>Monsieur le Président de la commission d'enquête publique du projet SDRIF-E,</p> <p>Habitant la commune de Brou-sur-Chantereine, je voudrais vous affirmer mon opposition au projet du Schéma Directeur de la Région Île-de-France-E arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu des 2166 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou-sur-Chantereine est la 57^{ème} ville la plus pauvre d'Île-de-France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux...).</p> <p>De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par ramonée de nappes phréatiques, et, continuant à urbaniser, c'est-à-dire à imperméabiliser les sols va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier.</p> <p>Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des Bouillottes et Brouillots.</p> <p>Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.</p> <p style="text-align: right;">Mme Carole Rigano</p> 
Mail 3408														X			M. Olivier TRAYAUX de Sucy-en-Brie a écrit : Préserver les terres agricoles et l'agriculture en IDF et permettre aux jeunes générations de poursuivre leur métier en île de France. Ne pas y construire de prison, par exemple ...
Mail 3409			X														Jean-Marc (anonyme) de Drancy a écrit : Chargé d'histoire notre ville ne reçoit que trop peu de visiteurs. Le métro est attendu
Mail 3410				X									X				M. Francis WOJCIECHOWSKI de ? a écrit : Je tiens à vous signaler que sur la commune de Brou sur Chantereine depuis plusieurs années des remontées d'eau

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	régulières. De plus il y a une impossibilité de circuler dans la commune au quotidien. Monsieur le Président, il faut multiplier les voies de circulation comme sur la commune de Chessy et autour de Disneyland. Monsieur le Président je suis contre le fait que l'état impose la construction de logements supplémentaires sachant que les infrastructures sont insuffisantes.
Mail 3411							X							X			Mme Céline MASSE de Crisenoy a écrit : Habitante de Crisenoy depuis 3 ans je ne souhaite pas cette prison sur nos terres agricoles je suis venue habiter à Crisenoy pour cette petite commune et ces terres être au calme et élever mes enfants dans un environnement sain je suis parti de Melun pour cette raison pouvoir rentrer chez moi et être au calme pouvoir laisser mes enfants aller voir les copains sans craintes il y a assez de sites en friche pour pouvoir l'implanter mais certainement pas dans un village à deux pas des habitations avec tous les désagréments que ça engendrera je veux garder ma campagne et non avoir le bruit du trafic venir perturber notre tranquillité et encore moins détruire nos terres agricoles. Une habitante mécontente de ces projets qui ne vont pas avec l'écologie.
Mail 3412																	Doublon de l'observation précédente
Mail 3413														X			Mme Véronique POIRIER de Noiseau a écrit : Nous souhaitons garder nos terres agricoles dans notre ville de Noiseau. Cette charmante ville où nous habitons doit garder son caractère « campagne à la ville ». Ces années de labeur pour cet agriculteur réduit à néant ? Non à la prison à Noiseau. Nous souhaitons sauver nos terres agricoles qui font partie intégrante de notre patrimoine noiséen !!
Mail 3414					X												M. Philippe BECHU de Mareil-Marly a écrit : Habitant actuellement le Chemin de la Butte à Mareil Marly qui se situe dans la zone N de l'actuel PLU, nous constatons tous les jours combien cette zone est riche en espèces vivantes (oiseaux, rongeurs...) et combien son classement en zone N est justifié. Or la représentation qui apparaît dans votre cartographie, à moins qu'il ne s'agisse d'une erreur, semble diminuer d'environ 50% la surface couverte par la zone classée N. Ceci n'est pas souhaitable. Nous vous demandons donc de maintenir intacte la zone N du PLU de Mareil Marly afin de sauvegarder toutes les espèces, protégées ou non qui s'y développent et bénéficient d'espaces sauvages qui deviennent de plus en plus rares.
Mail 3415			X				X										Guillaume (anonyme) de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Habitant de Soisy sous Montmorency et riverain des terrains concernés par la partie Ouest, je ne souhaite pas que le Boulevard du Parisis Est soit inscrit dans ce projet, car d'une part cela ouvrirait la voie à la partie Ouest, mais cela priverait aussi notre région d'espaces verts préservés au sein de zones déjà fortement urbanisées. En plus, le bruit et la pollution générée par le nouveau trafic ainsi appelé dégraderait la qualité de vie dans les quartiers concernés.
Mail 3416								X				X			X		Mme Claire HAVET de Bures-sur-Yvette a écrit : La direction envisagée par la région ne suffira pas à réaliser le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050. Pourtant, la révision du S.D.R.I.F., amorcée à la suite de la Loi Climat et Energie d'août 2021, avait pour but d'intégrer cet objectif ZAN. Cette orientation a été établie en tenant d'abord compte des objectifs de croissance démographique et économique, des objectifs qui nécessitent une remise en question. En effet, l'adoption du ZAN joue un rôle crucial dans la lutte contre les impacts du changement climatique, la préservation de la sécurité alimentaire et la préservation de la biodiversité. Habitante du plateau de Saclay, chaque jour je constate les effets de l'artificialisation sur les terres agricoles les plus qualitatives d'Ile de France. Le S.D.R.I.F place des points d'urbanisation aux abords des terres du

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	plateau de Saclay ce qui m'inquiète fortement en termes de souveraineté alimentaire. La région doit donc proposer une direction BEAUCOUP plus ambitieuse en visant le Zéro Artificialisation Brute, et anticiper la restauration naturelle des territoires les plus urbanisés où la viabilité d'habitation en 2050 est incertaine.
Mail 3417						X		X			X						M. Philippe BORONI de Saint-Sulpice-de-Favières a écrit : La non-sanctuarisation des petites zones industrielles et artisanales existantes en y permettant l'implantation de logement est un frein au maintien et au transfert d'activités souvent employant un personnel nombreux et habitant à proximité. C'est également une incitation à repousser les professions dites "polluantes ou bruyantes" vers des zones où l'application de la réglementation ZAN ne leur permettra pas de s'implanter. Demander des protections plus conformes aux attentes actuelles, faites des incitations avec des prêts à taux bonifiés mais conserver l'implantation des entreprises "industrielles". Elles sont souvent habilitantes et seront nécessaires pour assurer les transitions écologiques et énergétiques. L'activité économique n'est pas faite que par les Services ou le commerce. L'implication de la Région IdF reste trop faible sur l'hydrogène vert. La Région et les collectivités de façon générale sont les structures qui peuvent permettre de faire avancer l'implantation et l'utilisation de cette énergie pour les mobilités car elles travaillent sur un temps plus long que l'acteur privé qui va rechercher une rentabilité la plus rapide possible. Il faut que la Région assure le rôle de coordinateur et introduire sur une carte dès aujourd'hui les nœuds qui accueilleront la distribution. Les travaux pour assurer le transport étant onéreux et demandant des autorisations chronophages, les lieux de production devront être à proximité.
Mail 3418			X														Mme Vanessa MAURICIO de Drancy a écrit : Drancy est une grande ville mais n'a aucun moyen de transport lourd, la gare de RER est excentrée, je dois prendre un bus pour y accéder. Parfois, il est même plus simple de prendre la voiture, mais on nous demande de réduire l'usage de la voiture ! C'est pourquoi, le prolongement de la ligne 7 jusqu'à la gare du Bourget et la mairie de Drancy offrirait à tous les drancéens donnerait un accès à tous les transports parisiens !
Mail 3419			X						X								M. Guillaume POUGIN DE LA MAISONNEUVE de Drancy a écrit : Je souhaite le métro 7 à Drancy ! Pour une ville si grande en petite couronne, c'est incompréhensible de ne pas avoir accès à Paris facilement. Les 2 gares de RER sont loin du centre-ville, je suis contraint de prendre un bus ou de marcher 30 min. Or, comme tous mes voisins, nous travaillons à Paris. Certains prennent la voiture, mais ayant une vision environnementale forte, je privilégie les transports en commun. Merci de prendre compte ma voix, pour le métro 7 à Drancy !
Mail 3420			X														M. Antonio MAURICIO de Drancy a écrit : Pour le métro 7 à Drancy ! Merci de prendre en compte mon vote pour le métro 7 à Drancy. L'accès au RER est difficile alors que nous sommes si proches de Paris !
Mail 3421			X	X		X	X										Mme Danielle LANCELLE (Conseil Consultatif Communal sur le Développement Durable Eragny) de Eragny a écrit : Le présent avis est celui du Conseil Communal de Concertation sur le Développement Durable (3C2D) de la Ville d'Eragny sur Oise (95610). Nos observations sont les suivantes : Le SDRIFe veut faire de Cergy-Pontoise un pôle principal à l'horizon 2040 parmi les 27 de la Région Parisienne. S'en donne-t-il les moyens ? Et en particulier les habitants y trouveront-ils leur compte au vu d'une situation actuelle parfois difficile ? La ville d'Eragny sur Oise, qui fait partie des 13 communes constitutives de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise (CACP) souffre en particulier d'un certain nombre de problèmes qui se sont accumulés. Le SDRIFe présente-t-il en particulier les diagnostics et améliorations déjà identifiés, dont la concrétisation est attendue depuis trop longtemps ? Commune

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>de rive gauche de l'Oise déjà très occupée par des zones d'entrepôts, en pleine évolution –et non dans un futur éventuel- nous demandons une réappréciation du potentiel industriel de notre secteur, en principe très bien desservi en infrastructures. C'est un moyen vital pour créer de bons emplois qualifiés et bien rémunérés et garder un ratio emploi/actif supérieur à 1, au moment où Cergy Pontoise est appelée à contribuer à la construction de 8000 logements (PLH 2023 2028). L'intérêt en est bien connu : limiter les déplacements pendulaires ! Encore faut-il que les équipements cohérents avec un pôle principal soient présents (scolaires/universitaires, CHU, RER A fiable et fréquent, cf. avis CACP). Il en est de même du cadre de vie qui doit être pensé globalement et ne pas résulter, souvent pour le pire, comme l'addition des nuisances sonores aériennes, routières, ferroviaires ou de la dégradation progressive de l'habitat et du paysage naturel environnant... Eragny sur Oise est à ce titre un exemple éclairant faisant apparaître les insuffisances du SDRIFe : pas d'analyse territoriale stratégique 2040 de son environnement (nord-ouest ile de France ? Cergy-Pontoise ?) et pour autant des listes de projets sont produites, laissant à entendre que des choix ont été faits, après études(?) ce qui n'est pas nécessairement le cas ! Ce qui suit en témoigne : Les infrastructures routières -1) Le SDRIFe passe sous silence (p145) le nécessaire réaménagement de la RN 184 à Eragny (dénivellation des carrefours à feux) alors même que l'A104 y a disparu à l'Ouest. Ceci n'a de sens qu'en échange d'une reprise de l'infrastructure existante, la RN 184 (selon les directives du rapport Duron). Pour mémoire ce projet s'apparente à l'opération sur la RN 10 à Trappes, elle inscrite au SDRIFe ! Qui plus est les principes généraux de réaménagement en ont été retenus par les collectivités locales concernées, unanimes, et même par le COPRA qui avait milité activement contre l'A104. Dès lors pourquoi cette réticence alors que des crédits d'étude approfondies sont proposés depuis plusieurs années pour la prochaine CPER ? Pendant ce temps de nombreux projets logistiques voient le jour, qui vont contribuer à charger encore plus la RN 184. Les transports en commun -1) Le principe de la prolongation du Tram-train T13 jusqu'à Cergy est inscrit sur un plan (p138) pour la première fois. Il y reprend le tracé du RER A ce qui est contesté localement (autres tracés envisagés) et pose notamment des problèmes de compatibilités de quais. A ce jour les études semblent « très peu avancées » ...Dans ces conditions il serait plus utile de dessiner une flèche d'intention. -2) Quant à la liaison bus Cergy /Argenteuil elle demanderait également un minimum d'étude de faisabilité si elle se veut en « site propre » au vu des défis auxquels elle prétend s'attaquer ! On pourra s'interroger par ailleurs sur la logique de ce projet à mettre en balance avec une meilleure Utilisation (et fréquences) des lignes RER+J. Les nuisances sonores Bien qu'abordé le sujet n'est pas décliné de façon suffisamment concrète : -1) Nuisances sonores ferroviaires : faute de mesures BruitParif, la carte page 90 n'est toujours pas à jour pour Eragny et les nuisances qui y parviennent. Ainsi le bruit intense du RER A à Cergy au bord de l'Oise, notamment dans le sens Cergy vers Paris est totalement ignoré à Eragny... (NB mesures réalisées en février 2024) Selon le tracé du SDRIFe leT13, à pleine vitesse, ne ferait qu'en rajouter si des mesures techniques ne sont pas prises. Or il est mentionné page 91 la possibilité de dispositifs « innovants », concepts flous et surtout qui prospèrent peu à la SNCF. Une obligation de résultat devrait être annoncée. -2) Nuisances sonores aériennes : on en reste ici (p91) à des généralités du type « meilleure gestion du trafic aérien » alors que des mesures précises avaient été programmées récemment au niveau de l'Etat (descente continue, nouvelles trajectoires...) et d'autres demandées (couvre-feu, restriction de trafic) mais suivies malheureusement de reports rendant non crédible toute annonce de progrès non argumentée. Il en faut clairement plus pour donner un peu de consistance au projet du SDRIFe sur ce sujet si sensible dès lors qu'il s'agit de penser simultanément la poursuite maîtrisée du développement économique de Roissy CDG et la protection, nettement améliorée, du confort de vie et de la santé des populations survolées. Heureusement, partant du principe impératif européen d'« approche équilibrée » des études d'impact (EIAE) ont été lancées en 2023 ; à suivre en 2024 par des consultations (ACNUSA,...) et une enquête publique pour</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	divers aéroports dont Roissy. Le SDRIFe ne peut ignorer cette démarche. L'attractivité de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise -1) Zones logistiques Le SDRIFe ne semble pas percevoir l'actualité des zones logistiques en création dans le secteur d'Eragny et à proximité ; et non dans une perspective à terme éventuelle (p142). Ceci, joint aux trafics induits à terme par les nouveaux pont et port d'Achères (p123) renforce l'urgence d'un démarrage effectif du processus de réaménagement de la RN 184...et de son environnement, axe de développement implicite dans le court/moyen terme ! -2) Autres observations concernant Eragny, dans son environnement élargi : Cergy-Pontoise et Nord -Ouest de l'île de France : Nous constatons que cet espace élargi est plutôt le « parent pauvre » dans les ambitions de la région. En voici quelques témoignages : -a) - Pas de proposition d'un Grand Parc Urbain (p81) pour l'ensemble : « Cergy Pontoise +Vallée de l'Oise (Impressionnistes) +Confluence +... ? Malgré son potentiel touristique évident (Van Gogh, festivals musicaux...), distinct de celui du Vexin ! -Le potentiel fluvial Seine + affluents ne peut réduire l'Oise au seul Axe Majeur (p98) malgré son intérêt symbolique par ailleurs. L'impact de la mise à grand gabarit (projet MAGEO), événement majeur, n'est pas abordé ! -Parmi les territoires de projet/filières économiques (p109) Cergy Pontoise devrait donc bénéficier d'une valeur « tourisme » complémentaire (patrimoine, paysages,) -Pour le ratio emploi/actifs la situation du Val d'Oise (0,69) (p108) reste très faible malgré l'apport de Cergy- Pontoise et de Roissy. D'ailleurs pour 8000 logements additionnels à l'horizon du nouveau PLH de la CACP combien d'actifs et d'emplois additionnels ? Ce ne sont pas les zones logistiques qui poussent si facilement rive gauche de l'Oise qui produiront beaucoup d'emplois...mais plutôt des camions ! Où a-t-on prévu de localiser les futurs emplois industriels bien rémunérés ?... Conclusion -En conclusion comme le SDRIFe mise peu sur le « Nord-Ouest » comment l'interpréter ? Car le SDRIFe ne s'appuie pas sur une véritable analyse stratégique en « forces et faiblesses », par fonctions et territoires ; pas plus que n'apparaît une évaluation précise du précédent Schéma Directeur qui aurait pu montrer les « forces et faiblesses » des politiques visées précédemment, leur impact effectif depuis 2013 et mieux justifier les nouvelles. Dans ces conditions bâtir un SCOT de Cergy- Pontoise (dont Eragny !) en s'appuyant sur ce SDRIFe semble, dans l'état actuel, un véritable défi !
Mail 3422			X														M. ou Mme Gracia MARTINS de Drancy a écrit : J'aime ma ville mais l'absence de connexion directe avec la capitale est dommageable. Mes enfants sont obligés de perdre plus d'une heure pour leurs études. Je dois les déposer à la gare de Drancy, excentrée des lieux d'habitation, parfois il lui est même difficile d'y rentrer tellement il y a de monde. Le métro permettrait de désengorger ces lignes et permettrait à Drancy de gagner en qualité de vie.
Mail 3423			X														Muriel (anonyme) de Suresnes a écrit : La piste cyclable du Pont de Suresnes est très empruntée. Elle est en mauvaise état. Pouvez-vous l'intégrer au réseau VIF pour faciliter la circulation des vélos sur ce point de passage très fréquenté ?
Mail 3424		X			X	X		X		X				X			Mme Nathalie CAMPION de Chatou a écrit : Les travaux du GIEC, et notamment ceux du groupe 3, permettent d'avoir une vision claire de ce que DOIVENT devenir nos sociétés de demain si nous voulons un avenir (nos enfants et le VIVANT) ! Il serait intéressant de considérer le SDRIFe comme une feuille de route intégrant les transformations à opérer dans cet objectif commun. Ces transitions ne sont pas intégrées dans cette première version Objectif ZAN : même si cette mesure consistant à ne plus construire sans renaturer un espace équivalent est nécessaire, elle ne doit venir QUE dans le cas où la réhabilitation des sols déjà artificialisés n'est pas possible = nouvel aménagement des friches industrielles, construction neuves sur parkings obsolètes (ils doivent le devenir), ... seule cette option permettra de préserver état des sols et biodiversité. Un sol renaturé met plusieurs dizaines d'années à se restaurer. Il faut limiter à tout prix

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	l'artificialisation !!! C'est l'objectif ZAB qu'il faut entreprendre : Zéro Artificialisation Brute. De plus, l'IDF étant constituée de terres sédimentaires, les terres permettant les cultures maraichères DOIVENT faire l'objet d'une préservation coûte que coûte ! De plus, chaque projet d'aménagement DOIT faire l'objet d'une évaluation d'impact environnemental complet avant d'être autorisé. Développer les aménagements permettant de faciliter les écogestes des citoyens doit être l'objectif central du SDRIFE : mobilités douces, gestion des biodéchets et déchets verts, accès aux transports en communs, approvisionnements alimentaires de proximité, jardins partagés, ...) Des centaines de mètres carrés de bureaux sont disponibles à la suite de la crise COVID. Les entreprises ont acté le télétravail, la situation restera telle qu'elle est aujourd'hui. Utilisons les espaces existants et accompagnons les entreprises dans la restauration des espaces vacants avant de construire du neuf. Les emplois ainsi "libérés" des entreprises de constructions neuves peuvent être facilement transposables dans la rénovation énergétique du bâti (privé et public).
Mail 3425														X		X	Bernard (anonyme) de Sucy-en-Brie a écrit : Ce site est une zone agricole unique dans ce département il est situé tout proche du château des marmousets où les franciliens viennent se détendre il abrite une belle forêt domaniale qui devra être amputée pour faire place à la prison cette forêt abrite une faune qui risque d'être perturbée il y aurait un système d'irrigation souterrain du 16ème ou 17ème siècle qui serait détruit la route départementale qui passe devant est déjà saturée il existe déjà une prison dans le val de marne.
Mail 3426		X	X	X								X					Mme Marie-Christine POUILLE de Pontault-Combault a écrit :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p>
																	<p>M. et Mme POULLE. Le 4 mars 2024 Val du Muguet 77340 Pontault-Combault</p> <p>Notre réponse à l'enquête publique du SDRIF-E Du 1 février au 16 Mars 2024</p> <p>Nous sommes Pontellois-Combalusiens depuis 1972. En 50 ans nous avons vu Pontault-Combault, notre petite ville à caractère rural de 6000 habitants se transformer en une grosse agglomération de presque 40000 habitants et ainsi devenir la 4^{ème} ville de Seine et Marne.</p> <p>Les municipalités successives ont certainement essayé de faire de leur mieux afin de préserver sa vocation première : la ruralité mais les maires successifs ont du céder à la pression qui leur imposait de plus en plus de logements sociaux tout en essayant de garder la possibilité d'accès à la propriété afin de préserver un équilibre social sur la ville et ses établissements scolaires.</p> <p>Il est intéressant de savoir pour comprendre les difficultés d'adaptation de cette ville aux infrastructures actuelles qu'elle découle de l'union de 2 villages : Pontault et Combault par ordonnance royale du 8 mars 1839. Ce qui en fait une ville tout en longueur d'environ 6km du nord au sud et 2 km d'est en ouest.</p> <p>De ce fait c'est une ville presque en « cul de sac » fermée au nord par une voie ferrée. Un tunnel permet le passage mais il est souvent obstrué par des poids lourds se retrouvant coincés à l'intérieur, l'éclairage y est régulièrement défaillant et la commune voisine Emerainville n'autorise plus à passer par son centre-ville pour cause de trop de nuisances pour les riverains ce qui aboutit à des heures d'embouteillages...</p> <p>L'installation de la Gare à Emerainville explique le développement rapide de Combault par rapport à Pontault. (Lors de la fusion des 2 villages Pontault était beaucoup plus peuplé et développé que Combault).</p> <p>A l'est, la Francilienne RN104 actuellement en 2 voies mais incessamment sous peu en 3 voies crée aussi une barrière presque infranchissable. Elle est fréquentée par un trafic de poids lourds trop important, ce qui nuit à une circulation fluide et provoque des nuisances sonores, de la pollution, des accidents et des ralentissements permanents ...</p> <p>1</p>

Au sud, nous sommes dans la même situation qu'à l'est car traversé par la nationale 4 RD 604. Les mêmes causes y produisent les mêmes effets.

Il nous est donc devenu difficile, quasiment impossible de circuler et plus particulièrement à certains horaires ou certains jours comme le week-end pour faire des courses dans les zones commerciales. Il est devenu urgent de résoudre ce problème de circulation et surtout de veiller à ne pas continuer de l'accroître. Il faut rapidement en prendre conscience...

Des constructions intempestives se sont développées principalement le long des grands axes qui n'ont jamais été mis aux normes dimensionnelles ce qui aurait permis de gérer cet afflux de population nouvelle. Il en est de même pour les évacuations sanitaires qui ne répondent plus à la demande actuelle.

Les Pontellois-Combalusiens les plus anciens, ancrés depuis plusieurs générations sont particulièrement attachés à défendre les valeurs de notre ville et il en est de même pour les nouveaux habitants qui pensaient y trouver tranquillité et sérénité.

Nous avons donc à cœur, anciens comme nouveaux, de défendre et à mettre en valeur notre environnement patrimonial et naturel ainsi que tout ce qui relate de l'histoire de notre ville : ses 3 châteaux, ses belles villas briardes répertoriées au PLU, ses lavoirs et ses fontaines, ses fermes, ses puits, ses sources...

Pontault-Combault est constituée de plusieurs quartiers pavillonnaires que nous souhaitons conserver. Ce sont de véritables « Havres du bien vivre » tous à proximité des commodités nécessaires à chacun :

- Val du Muguet
- Bois Lacroix
- Village anglais
- Le Bouquet
- Les Berchères
- Les Tourelles
- Les Hantes
- Le Parc Saint Claude
- Le Clos Dame Gilles...

Malheureusement certains quartiers sont d'ores et déjà touchés par la présence d'immeubles qui sont venus détruire l'esprit pour lequel les habitants s'y étaient installés.

Nous bénéficions de la présence de 5 forêts protégées : La forêt Notre Dame, le Bois régional de Célie, le Bois Saint Martin, le Bois des Berchères et l'étang du Coq.

Nous ne sommes donc pas favorables à l'accélération de la densification préconisée par la SDRIF-E incompatible avec les spécificités et réalités territoriales de notre ville.

Nous ne souhaitons absolument pas que cet équilibre précaire continue de se dégrader en permettant de nouvelles constructions que nous ne pourrions absorber.

Nous nous mobilisons pour que Pontault-Combault puisse garder des traces de son histoire tout en sachant se projeter vers un avenir serein et raisonné et pour que l'on puisse se redire qu'il y fait bon vivre et que chacun peut y retrouver sa place.

Marie-Christine et Bernard POULLE
poullemcb@wanadoo.fr

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3427														X			M. Julien PRIEUR de Sucy-en-Brie a écrit : Je soutiens le SDRIF-E qui veut préserver les terres agricoles de Noiseau en ne changeant pas le plan actuel. NON À LA PRISON. SAUVONS NOTRE AGRICULTURE.
Mail 3428			X					X							X		François (anonyme) de Sées a écrit : Je reviens vers vous pour vous faire part de mon opposition au projet routier du BIP, en effet, il fait partie des projets qui sont dispensables et que l'on peut éviter. Et comme on cherche à promouvoir la sobriété d'artificialisation, du moins si j'en crois les motivations affichées dans ce SDRIF-E, sa tombe bien. C'est l'exemple type. Plus tôt que de faire plus de route pour les désengorger, pourquoi ne pas développer d'avantage les transports en commun ? Ainsi, on s'attaque et à l'artificialisation des sols et au réchauffement climatique. C'est formidable non ? En plus, ce projet est rejeté par plus de 9000 citoyens pour diverses raisons que je vous laisse découvrir dans le lien qui suit https://agir.greenvoice.fr/petitions/non-au-projet-routier-du-bip-oui-a-la-preservation-des-espaces-naturels . Ne nous décevez pas. On compte sur vous pour améliorer la qualité de vie des citoyens dans la région Île-de-France et nous adapter à des conditions climatiques extrêmes.
Mail 3429						X		X				X					Mme Claire BONNEFOND de Draveil a écrit : Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre vers 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2 ; Impossible dans ces conditions d'arriver au ZEN ! De plus, la construction de nouvelles infrastructures impactera fortement la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de désimperméabilisation des sols. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités.
Mail 3430															X		Françoise (anonyme) de Noiseau a écrit : TOTAL soutien au SDRIF-E pour préserver Noiseau d'un projet totalement absurde.
Mail 3431					X	X						X	X				Association des Habitants de Port Premier a écrit : Nous proposons comme les associations locales de protection de l'environnement de sanctuariser l'intégralité du réservoir régional de biodiversité de la Saussaie des Gobelins et de l'île Brune et d'y mettre en œuvre un plan de gestion comme le proposait le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles en 2007 et une agriculture de proximité. Ce site sensible n'est pas à artificialiser encore moins avec un projet industriel, nous en expliquons succinctement les raisons dans notre avis en pièce jointe, relatant notre expérience sur un site sensible. Nous sommes par ailleurs favorables à un franchissement de Seine mais uniquement pour relier les deux gares d'Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine avec des transports en communs et actifs, nous sommes favorables aux redéploiements des services publics et équipements à moins de 20 minutes à pied. Concernant notre darse, annexe hydraulique de la Seine, sur la ZNIEFF 110001605, nous proposons de l'intégrer à l'armature verte et de déplacer le tréfle vert vers la friche en bord de darse pour permettre la création d'un espace vert ou de loisirs avec la construction d'un tiers-lieu pourvoyeur d'emplois.



AHPP | Association des Habitants de Port Premier

Association loi 1901 créée le 30 novembre 2009

Siège social : 17, rue Henri Rossignol, 91270 Vigneux-sur-Seine

Identification R.N.A. : W912002670

Commission d'enquête SDRIF-e

Mission SDRIF-E, Pôle logement,
aménagement et transports
Rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Vigneux-sur-Seine, le 06 Mars 2024

Objet : Avis sur le projet arrêté du SDRIF-e en 2024 pour une projection jusqu'en 2040.

Mesdames, Messieurs les commissaires de la commission d'enquête,

Notre association regroupant des propriétaires et des habitant-es de Port Premier, un port privé situé sur une darse - annexe hydraulique de la Seine - comportant 90 emplacements pour des péniches qui ne naviguent qu'exceptionnellement et autres habitations flottantes non motorisées, à étudier le dossier sur le <https://www.registre-numerique.fr/sdrif-e>.

Nous nous interrogeons sur la faisabilité d'un port multimodal industriel sur la plaine de la Saussaie des Gobelins et de l'île Brune au nord de notre commune Vigneux-sur-Seine. Nous demandons le retrait des deux pastilles violettes qui ne sont d'ailleurs pas à l'échelle du site, elle devrait recouvrir la moitié du site et du losange "créé le site multimodal plateforme portuaire". Nous comprenons ainsi que l'armature verte prévue avec l'OR 02 ne sanctuarise pas du tout la plaine de Vigneux. L'île Brune étant par ailleurs sur le périmètre rapproché A de l'Usine d'eau potable de Vigneux-sur-Seine dont nous sommes aussi contraint par le périmètre B pour notre part :

ARRETE INTERPREFECTORAL n° 2010-PREF-DRCL/577 du 21 décembre 2010 portant déclaration d'utilité publique : - pour l'instauration des périmètres de protection autour de la prise d'eau en Seine (BSS 02194X0342) de l'usine de production d'eau potable de Vigneux-Sur-Seine située sur la commune de VIGNEUX SUR SEINE et des servitudes y afférentes, portant autorisation : - de prélever et rejeter les eaux en Seine selon les articles L214-1 à L214-6 et L215.13 du Code de l'environnement, au profit d'Eau et Force.

Le périmètre de protection rapprochée A concerne les communes d'Ablon (94480), Vigneux S/Seine (91270), et Villeneuve-le-Roi (94290) selon le plan annexé au présent arrêté. En rive droite, la zone correspond à l'intégrité de la section AC du cadastre de Vigneux S/Seine, incluant le périmètre immédiat de l'usine. Elle s'étend vers l'Ouest, sur 500 mètres depuis la limite de la section AC, et 50 mètres de large sur la berge et le chemin de l'écluse à hauteur de l'écluse d'Ablon.

Il nous paraît impensable de venir artificialiser de surcroît une plaine d'expansion des crues même si HAROPA PORT semble dire qu'il en compensera les effets hydrauliques avec ses constructions sur les 50% d'espaces restants. Ce n'est plus réaliste. Les inondations que nous avons vécues en 2016 et 2018 nous confortent sur cette position. Nous sommes témoins des effets de la nappe sub-affleurante sur les fouilles abandonnées par les promoteurs immobiliers sur Port Premier.

De même, étant sur notre lieu de vie, protecteur de la vie sauvage, sur le corridor régional écologique de Sénart vers cette plaine de la Saussaie des Gobelins que nous défendons, nous confirmons que conserver des berges dans un état sauvage avec ronces et arbres morts permet à la faune terrestre et aquatique de s'abriter et de prospérer, avec les couleuvres à collier chassant les batraciens au bord de l'eau, les martin-pêcheurs, les hérons, les sternes, les colonies de mésanges, les pics épeiches, les libellules et demoiselles, la liste est longue. Ce réservoir de biodiversité du SRCE ne peut être artificialisé. Nous sommes en accord et nous soutenons les avis des associations de protection de l'environnement locale, départementale et régionale :

L'association R.E.N.A.R.D. île de France agréée protection de l'environnement nous a été d'un grand secours lorsqu'il a fallu se battre contre notre copropriétaire majoritaire Lux Immo société de France Pierre 2 qui voulait construire sur nos berges un complexe immobilier démesuré en zone inondable et sensible sans possibilité de sortie, une voie sans issue. Nous soutenons l'association locale Citoyen en Seine Vigneux-Draveil et les associations sur Athis-Mons et Ablon-sur-Seine ainsi que France Nature Environnement Ile de France pour son travail sur le SDRIF-e et le ZAN.

Nous nous interrogeons sur le projet derrière le trèfle vert vu la carte "Placer la nature au cœur du développement régional" sur notre secteur, précisément, il s'agit déjà d'une base de loisirs régionale, celle de Port aux Cerises. Nous nous sommes inquiétés à l'ouverture du public pour cette zone humide et sensible autour de l'étang de Brème autrefois entretenue par les pêcheurs de Draveil-Vigneux avec qui nous étions en bonne entente. C'est quasiment la seule zone constituée de son sol originel, cette partie n'a pas été excavée par la Compagnie des sablières de la Seine.

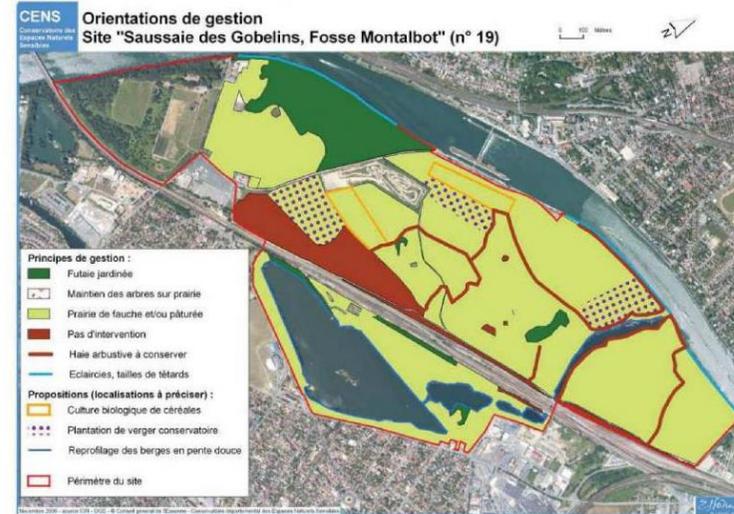
Depuis que l'ouverture est faite au public sans sensibilisation à l'environnement et que la région a artificialisé la nouvelle entrée avec des cheminements en béton, une aire de jeu en béton, et maintenant des blocs de béton dispersés ici et là, la faune a disparu. Que va t il advenir de ce site qui accueillait autrefois une faune diversifié selon la saison. Nous avons perdu les Grèbes huppés sur l'étang de Brème, il n'y reste que les oies bernaches "résistantes" au public.

Ce qui nous conforte dans notre opposition à l'artificialisation de la plaine de la Saussaie des Gobelins et de l'île Brune, ce réservoir doit être renaturé, nous en connaissons les enjeux et les incidences sur le reste du territoire. C'est vital pour la biodiversité et la santé humaine. Cette plaine ne doit pas être soumise à une fréquentation massive du public, les chemins ruraux sont à ouvrir au public et l'agriculture doit s'y développer avec cet esprit de pâturage pour son entretien. En ce sens,

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>nous soutenons l'orientation de gestion qui était prévue par le conservatoire des espaces naturels sensibles (CENS) en 2007.</p> <p>Les trêfles verts sont sur des zones qui sont ou seront en partie artificialisées, une base de loisirs n'est pas une zone naturelle mais une zone artificielle de fait. Ne comprenant pas la position de ce symbole "espace vert ou de loisirs" sur notre secteur étant donné que c'est déjà une extension effective de la base régionale de loisirs. Nous demandons que les terrains de Premier Port abîmés par les promoteurs immobiliers soient renaturés et dédiés à la flore et à la faune pour pallier la perte naturelle et de biodiversité sur l'étang de Brême devenu une extension de la base régionale de loisirs. Ainsi l'OR 27 ne semble pas correspondre à cette zone, la base s'est déjà étendue. La partie "rééquilibrer l'offre des secteurs déficitaires" n'est sans doute pas fondée, nous attendons le rapport qui permet de l'évaluer. En l'état, il n'est pas annexé au présent dossier du SDRIF-e.</p> <p>OR 27 Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional représentés par les figurés 1 (espaces de plus de 5 hectares) et 2 (espaces de 1 à 5 hectares) sur les cartes « Maitrise le développement urbain » et « Faire la nature au cœur du développement régional » sont des espaces ouverts au public, à créer ou étendre. <u>La construction de nouveaux trêfles verts n'est pas, notamment, la réalisation d'une des secteurs déficitaires.</u> Les documents d'urbanisme doivent permettre leur réalisation. La création ou l'extension des espaces verts et des espaces de loisirs d'intérêt régional ne permet pas de compenser une éventuelle disparition d'espaces verts ou d'espaces de loisirs déjà cartographiés, dans les conditions définies à l'OR 27.</p> <p>L'OR 27 devrait plutôt s'appliquer sur les terrains en friche où se trouvait l'<u>usine de construction navale de la Compagnie des Sablières de la Seine</u>, puis de transformation de vieux papiers, au bord de notre darse avec la création d'un tiers-lieu écologique qui serait par ailleurs pourvoyeur d'emploi. Nous soutenons cette proposition de déplacer le trèfle vert vers la friche et que l'armature verte comprennent entièrement la darse et ses berges avec objectif de renaturation (cercle rouge) ce qui correspond à la couverture de la ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique).</p> <div data-bbox="1137 1061 1361 1337"> </div> <p>Pour l'association, le bureau, Abrel, Dubot, Ozanne.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Demande de retrait du projet industriel d'intérêt régional de plus de 50 ha correspondant à la création d'une plateforme multimodale portuaire et ses infrastructures sur la plaine de Vigneux-sur-Seine. > Sanctuarisation de cette plaine la Saussaie des Gobelins et de l'île Brune dans son intégralité avec plan de gestion approprié vu et avec le contexte écologique et climatique. Même demande pour Port Premier. <p>ANEP / Association loi 1901 créée le 30 novembre 2009 - Identification N°A.S. - 0912002076 3/4</p>

Site n°19 : Saussaie des Gobelins – Fosse Montalbot > Orientations / plan de gestion

SITE N°19 : SAUSSAIE DES GOBELINS – FOSSE MONTALBOT



O.G.E. - Conseil général de l'Essonne - E.N.S. de la Vallée de la Seine - diagnostic écologique et orientations de gestion - février 2007

502

Proposition de déplacement du trèfle vert OR 27 vers la friche et contour de l'armature verte redéfini selon la ZNIEFF 110001605 Vallée de seine de saint-fargeau à villeneuve-saint-georges



AHPP / Association loi 1901 déclarée le 30 novembre 2009 - Identification R.N.A. : W912002670

4/4

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	
Mail 3432														X			Catherine (anonyme) de Noiseau a écrit : OUI à la sanctuarisation des terres agricoles de Noiseau. Elles sont fertiles, cultivées et parmi les dernières du département, elles doivent rester inconstructibles. Il faut conserver ces terres pour les générations futures.
Mail 3433				X									X				Mme Monique THIBault de Brou-sur-Chantereine a écrit :

Le 6 Mars 2024

Conseil Régional d'Ile-de-France
Monsieur le Président de la commission
d'enquête publique du projet SDRIF-E
2 rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen-sur-seine

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique du projet SDRIF-E,

Habitant la commune de Brou-sur-Chantereine, je voudrais vous affirmer mon opposition au projet du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France-E arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu des 2166 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou-sur-Chantereine est la 57^{ème} ville la plus pauvre d'Ile-de-France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux...).

De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques, et continuer à urbaniser, c'est-à-dire à imperméabiliser les sols va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier.

Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire **13% de logements supplémentaires** car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des Breuilloises et Breuillois.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

dt^{me} Thibault Monique

Thibault

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3434			X														Sébastien (anonyme) de Drancy a écrit : L'arrivée de la ligne 7 au centre de Drancy serait la réparation d'une injustice vieille de plus de 20 ans. Drancéen depuis toujours (48 ans), j'ai toujours entendu parler de l'arrivée du métro au centre de notre ville. Comment une ville de la petite couronne de 72 000 habitants ne dispose pas encore de ce moyen de transport en son centre, cela est inexplicable. Pourtant l'arrivée de la ligne 7 au centre de la ville permettra à une majeure partie des drancéens de se rapprocher de Paris pour le travail, les études, la santé mais aussi les loisirs. De même, l'arrivée de la ligne 7 au centre de Drancy permettra à la ville d'être plus attractive en termes d'emplois, d'attractivité commerciale ou culturelle (futur espace culturel du Baillet) car plus accessible et moins enclavée. L'arrivée de la ligne 7 au centre de Drancy permettra aussi de rapprocher plusieurs quartiers de la Ville entre eux mais aussi de les rapprocher du futur pôle gare du Bourget où se concentreront 3 lignes de métro (plus une supplémentaire avec la ligne 7) ainsi que le RER B. Avec la future ligne 15 au Sud de la ville, deux gares RER B dont le pôle gare au Le Bourget/Drancy, l'arrivée de la ligne 7 au cœur de la ville de Drancy permettra de réparer une injustice qu'une ville de 72 000 habitants subit depuis trop longtemps.
Mail 3435			X														Céline (anonyme) de Drancy a écrit : Je suis pour le métro à Drancy, car le RER b est beaucoup trop blindé tous les jours !
Mail 3436			X					X									M. Théo BEDEL de Groslay a écrit : Je vous exprime mon avis qui est totalement contre ce projet en raison des nuisances : pollutions et sonore de cette autoroute.
Mail 3437														X			Dominique (anonyme) de Sucy-en-Brie a écrit : Contre la construction d'une prison Pour le respect des terres agricoles
Mail 3438			X				X							X			Mme Catherine LEBOURG de Magnanville a écrit : Je tiens par la présente en tant qu'habitant de Magnanville à vous exprimer mon opposition quant au projet d'implantation d'une maison d'arrêt sur ma commune. J'estime que le lieu n'est pas du tout adapté d'une part cela détruira notre environnement qui participe grandement à notre bien-être et à notre qualité de vie dans une petite commune entourée de terre agricole, de bois qui font la richesse de cet environnement et d'autre part pour les nuisances sonores et visuelles que cette construction engendrera, construction positionnée si près des habitations et d'un établissement scolaire. Sans compter l'augmentation considérable du trafic urbain. Je vous remercie de prendre en compte mon avis pour que ce projet soit réévalué.
Mail 3439																	Mme Béatrice BAUD (UNEV) de Paris a écrit :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<div data-bbox="1332 475 1460 523" style="text-align: center;">  </div> <div data-bbox="1265 529 1527 545" style="text-align: center;"> <p>Union Nationale des Entreprises de Valorisation</p> </div> <div data-bbox="1272 558 1520 574" style="text-align: center;"> <p>Commentaires de l'UNEV – Projet SDRIF-E</p> </div> <p>L'UNEV tient à féliciter les services de la région Île-de-France pour le travail accompli concernant l'élaboration de ce projet de SDRIF-E. Les enjeux clés ont été identifiés de manière cohérente et pragmatique et conforme à la réalité du terrain.</p> <p>L'UNEV souhaite cependant qu'un complément soit apporté à propos de l'orientation stratégique n°13.1 :</p> <p>Dans le projet d'aménagement régional, il est indiqué R. <u>La qualité</u>, lorsque toutes les solutions d'évitement et de réduction ont été explorées, <u>éviter préférentiellement un aménagement</u> - plutôt qu'en installation de stockage de déchets inertes - <u>les volumes de terres excavées et déchets de chantier générés par la construction transfrontalière</u>.</p> <p>L'installation de Stockage de Déchets Inertes, relevant du Code de l'environnement (tout comme le permis d'aménager relevant du Code de l'urbanisme, permis au travers de deux véhicules législatifs différents de réaliser des projets dont les objectifs restent :</p> <ul style="list-style-type: none"> La mise en valeur d'espaces naturels, agricoles et forestiers, La valorisation de terres excavées générées par les activités de construction transfrontalière. <p>Le renvoi systématique au Code de l'urbanisme pour la gestion de ces aménagements implique une forte prise de responsabilité par les élus locaux, qui ne disposent pas forcément de l'ensemble des moyens pour assurer l'instruction, le suivi et le respect de la conformité de ces projets, d'autant plus que le contrôle et la traçabilité ne sont pas obligatoires.</p> <p>Dans le cadre d'une installation de Stockage de Déchets Inertes, c'est aux services de l'Etat qu'il incombe d'instruire, d'autoriser et de contrôler de tels projets, grâce à une police et une réglementation dédiées. Ainsi, ces projets sont occultés sur le plan environnemental, bien que pouvant avoir une finalité qui dépasse le strict cadre communal, des projets restent néanmoins destinés aux territoires qui les accueillent.</p> <p>Il convient à notre sens de ne pas opposer les différents véhicules législatifs liés à la gestion des terres excavées mais au contraire d'utiliser au cas par cas l'outil le mieux adapté à chaque situation tout en conservant l'objectif de la meilleure valorisation de l'espace territorial, qu'il soit agricole, forestier, paysagé ou à remettre dans le cadre de la réhabilitation des friches industrielles.</p> <div data-bbox="1102 1002 1713 1289" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Cette prise en compte se traduit par <u>zéro demande d'avis</u> dans l'orientation stratégique n°13 après le paragraphe suivant :</p> <p><u>Sont localisés stricto sensu dans les espaces agricoles [...] :</u></p> <p><u>if</u> L'exploitation de carrières dans le cadre d'une gestion durable des ressources du sous-sol, sous réserve de privilégier, en fonction du contexte local et des potentialités du site, le retour à une vocation agricole des sols concernés :</p> <p>De la mention :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les installations de stockage de déchets (SDI) dès lors que leur finalité a pour vocation le maintien et la sauvegarde des espaces et activités agricoles Du à défaut dans l'année g que soit prévue la possibilité de stockage des déchets inertes ou non dangereux : <p>g à titre exceptionnel, lorsqu'ils ne peuvent être accueillis dans les espaces urbanisés et qu'ils ne sont pas incompatibles avec l'activité agricole, les ouvrages et installations nécessaires au service public ou d'intérêt collectif de niveau supra communal liés au traitement des déchets solides ou liquides, <u>les outages liés au stockage des déchets inertes et non dangereux</u>, ainsi qu'à la production d'énergie (notamment, stations électriques, grandes éoliennes, méthaniseurs, installations photovoltaïques autorisées dans les surfaces identifiées par le document-cadre au regard des articles L.113-29 et L.113-30 du code de l'urbanisme, puits géothermiques et chaudières biomasse).</p> </div> <p><small>11 page 16 – Fiche 2 : une gestion stratégique des ressources transfrontalières</small> <small>Paris, le 4 mars 2016</small></p> <div data-bbox="1265 1348 1534 1396" style="text-align: center; font-size: small;"> <p>UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE VALORISATION 5, rue des Saies – 75008 PARIS Tél. 33 1 58 76 32 700 - unev@univ.fr - www.univ.fr SIRET 321 211 518 0008 – COGEX 416 PARIS</p> </div>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3440												X				X	Gwendoline (anonyme) de Noiseau a écrit : Je soutiens la région face à l'état qui souhaite imposer le projet de prison sur la commune de Noiseau avec son PIG. Il est inconcevable qu'un état "démocratique" impose de tel projet en dépit du bon sens, de l'écologie et des écosystèmes !
Mail 3441		X		X		X											Mme Elisabeth CLOCHETTE de Gennevilliers a écrit : Je tiens à exprimer mon profond désaccord avec le projet de SDRIF-E proposé par Madame Péresse. En effet, ce projet ignore les problèmes majeurs auxquels nous devons faire face dans le domaine du logement social. La proposition de réduire la part de logements sociaux, sous couvert d'un amendement dit « anti-ghetto », m'inquiète profondément. Cette proposition, semble refléter une vision simpliste et discriminatoire, qui associe le logement social à divers maux sociaux, sans reconnaître son rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion et la précarité. La perspective de voir diminuer l'aide régionale aux communes comptant plus de 30% de logements sociaux est particulièrement alarmante. Cette mesure risque d'aggraver la crise du logement que nous vivons, avec une liste et des délais d'attente des demandeurs de logement qui ne cesse de s'allonger, atteignant des chiffres sans précédent. Cette mesure conduirait à éloigner les zones d'habitation des zones d'emploi, qui affecte tant la qualité de vie des salariés que la dynamique économique. La nécessité de développer du logement social à proximité des zones d'activité est plus pressante que jamais, pour favoriser la création d'emplois, rapprocher le logement de l'emploi et combattre l'étalement urbain. Il est impératif de défendre une vision solidaire du logement face à des orientations qui favorisent la gentrification accélérée de la Métropole et exacerbe la crise du logement social. Pour ces raisons, je demande qu'un avis défavorable soit opposé au projet de SDRIF-E.
Mail 3442		X	X											X			Julie (anonyme) de Sucy-en-Brie a écrit : Je suis étonnée et totalement opposée au projet de l'état d'implanter une prison sur la ville de Noiseau. Tout d'abord les terrains choisis sont agricoles et ont donc des fonctions importantes. De plus, il n'y a aucune infrastructure routière permettant de rejoindre dans de bonne condition ce lieu. Les axes routiers existants sont déjà régulièrement érogés. Il n'existe aucun autre mode d'accès en transport puisque la gare de Sucy en brie est à plusieurs kilomètres. La zone de Noiseau est déjà fortement urbanisée. Il serait plus judicieux de trouver un site où la densité de population serait plus faible et où il y aurait plus d'espace permettant aussi la construction de nouveaux axes de transports si besoin. Toutes ces raisons me permettent de rejeter cette décision de l'état. Aujourd'hui où l'environnement et l'agriculture sont des dossiers à améliorer, il me semble être un non-sens d'obliger une population à supprimer des terres agricoles et provoquer une surcharge de véhicules, d'assainissement, etc. sur un endroit déjà bien urbanisé.
Mail 3443							X							X			M. Jean-Jacques LEBOURG de Magnanville a écrit : Je m'oppose fermement à la construction du centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville quel que soit le lieu retenu simplement pour préserver les terrains agricoles ainsi que les nuisances causées aux personnes habitants juste en face et au lycée attenant. et a cet afflux de véhicules qui va s'ajouter dans la commune qui est déjà embouteillé tous les jours matins et soir.
Mail 3444														X			Cécile (anonyme) de Noiseau a écrit : Je soutiens fortement le projet de SDRIFE car il permet de sanctuariser les dernières terres agricoles de la petite couronne en IDF. Cela est d'intérêt général, bien plus que le projet de la prison sur Noiseau. (Celui-ci devrait Être fait sur des friches, ou des lieux déjà bétonnés) il faut garder sa souveraineté alimentaire !!!!
Mail 3445			X				X		X			X					Nicolas (anonyme) de Paris a écrit : Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. exposés dans le Plan d'Aménagement

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. En effet, créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2 ; Cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN. De plus, la construction de nouvelles infrastructures impacter fortement la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de désimperméabilisation des sols. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités
Mail 3446		X															<u>Mme Marie GADAIS de Eaubonne a écrit :</u> Je ne souhaite aucune nouvelle construction dans ma ville d'Eaubonne. Celle-ci s'est suffisamment densifiée ces dernières années.
Mail 3447				X			X									X	<u>Mme Elodie BITSINDOU de Pontault-Combault a écrit :</u> Je me permets de vous écrire en ma qualité de résidente du quartier des Hantes à Pontault-Combault. Je souhaite attirer votre attention sur un aspect crucial de l'évolution urbaine de notre ville, à savoir la densification en cours. Bien que cette initiative soit indéniablement nécessaire, elle semble manquer d'une vision globale et de considérations pour notre patrimoine architectural. Pontault-Combault, est une ville qui s'est développée sur une trame pavillonnaire, avec une voirie majoritairement à sens unique, qu'il convient de faire évoluer en cohérence avec une augmentation de la population. Cela implique une réflexion sur l'élargissement des voies et une planification à long terme, ne pouvant faire l'économie de préemptions de foncier. Cependant, je m'inquiète de voir les nouveaux immeubles collectifs se concentrer sur d'anciennes parcelles de maisons individuelles, comme c'est le cas à l'intersection de la route de la Libération et de la rue Lucie Aubrac. Cette situation nuira inéluctablement à la vie des riverains, compte tenu du trafic provenant de la N104. Par ailleurs, je suis attristée de voir disparaître le charme de notre ville, avec ses maisons briardes et son architecture pavillonnaire des années 1920-1930. Son paysage urbain se transforme en une série d'immeubles sans âme, malgré les tentatives de certains promoteurs de rappeler notre héritage avec des touches de pierre meulière, de l'ordre du pastiche. Il semble que les autorités municipales et les aménageurs ne réalisent pas pleinement la valeur de notre patrimoine du XXe siècle. Malheureusement, comme c'est souvent le cas cette prise de conscience survient trop tard, lorsque les bâtiments sont sur le point d'être détruits. Pour accompagner ce changement de regard, je me permets de joindre à ce mail quelques courts travaux que j'ai réalisés sur l'histoire de l'art et de l'architecture, en utilisant Pontault-Combault comme exemple. J'ai pris connaissance de cette consultation grâce au rapport de l'association Pontault-Combault Patrimoine, et je soutiens entièrement leur analyse.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p><u>Rurbain ? Tiers espace ? Ville émergente ? Communes clubbées ? Des définitions multiples¹ :</u></p> <p>→ En 1962, l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) définit pour la première fois le périurbain en tant que « zone de peuplement (industriel et urbain) », rassemblant « les communes dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille hors de la commune, dans le pôle urbain ou dans des communes attirées par celui-ci. »¹</p> <p>→ Les géographes caractérisent les périurbains par « l'éloignement et la discontinuité du bâti vis-à-vis de l'agglomération. Il correspond à la partie non agglomérée des aires urbaines. L'étalement urbain s'y effectue non pas en nappe mais en mosaïque avec des pleins et des vides. »²</p> <p>→ Les sociologues associent les périurbains à « toutes les catégories de population, à l'exception des catégories situées aux deux extrêmes de la hiérarchie sociale, beaucoup moins représentées. »³</p> <p><u>Des politiques qui favorisent la périurbanisation :</u></p> <p>→ 1928, la loi Loucheur favorise l'accès à la propriété des particuliers et se donne pour objectif la construction de 200 000 maisons individuelles sur cinq ans.⁴</p> <p>→ 1945, début du chantier de la cité de Melun à Noisy-le-Sec, dédié à l'expérimentation en matière de maisons individuelles (56 pavillons sont bâtis à l'origine, les 43 restants sont inscrits en 2010 au titre des monuments historiques).</p> <p>→ 1947, une enquête de l'Ined intitulée <i>États des Français en matière d'habitation urbaine</i>, indique que 72% des français doivent vivre en maison individuelle plutôt qu'en immeuble collectif.⁵</p> <p>→ 1963, lancement du concours Villages-exps. Le Village-expo de Saint-Michel-sur-Orge ouvert en 1966, est labellisé patrimoine du XX^e siècle en 2008.</p> <p>→ 1969, lancement du concours international de la maison individuelle, qui mène à la construction d'environ 60 000 « chateaufortines »,⁶</p> <p><hr/></p> <p>¹ Voir Gérard Bauer, Jean-Michel Roux, <i>La Réurbanisation ou la ville éparpillée</i>, Éditions du Seuil, Paris, 1978 ; Marie Vailler, « Le tiers espace, acte II de la périurbanisation », <i>Projet(s) Locaux</i>, n°44, mars 2001 ; Geneviève Dubois-Taine, Yves Chaline, <i>La ville émergente</i>, coll. Miroirs en carré, Seuil, Éditions de l'Acte, La Tour d'Aigues, 1997 ; Eric Charrier, <i>La ville éparpillée. État sur la réhabilitation de la rue urbaine</i>, Presses Universitaires de France, Paris, 2011.</p> <p>² Jean-Yves Aublet, Laurent Coustou de Lille, « Problèmes de définition », dans Sophie Bonflet, Claude-Isabelle Berthé, Denis Menje (dir.), <i>Actes du séminaire de la ville : parcours, activités, représentations</i>, Actes du colloque de Lyon, 2-7 mai 2011, coll. villes, cultures, culture, société, L'Harmattan, Paris, 2013, p. 18</p> <p>³ 1944</p> <p>⁴ Anonymat, « périurbain », [en ligne], http://www.ceris.uclouvain.be/fr/la-ville/le-periurbain [consulté le 22/09/2013].</p> <p>⁵ Jean-Yves Aublet, « Le périurbain, objet sociologique », dans Sophie Bonflet, Claude-Isabelle Berthé, Denis Menje (dir.), op. cit., p. 35.</p> <p>⁶ « Loi du 15 juillet 1978 relative au programme de construction d'habitations à bon marché et de logements en vue de répondre à la crise de l'habitation », [en ligne] http://gpl.caat.fr/actes/121485spn149750/gpl/loige, publication 26/03/2013, consulté le 26/09/2013.</p> <p>⁷ Alice Gillet, Jean Bournot, <i>Droits des Français en matière d'habitation urbaine : une enquête par sondage</i>, Paris, Presses Universitaires de France, 1947.</p> <p>⁸ Daniel Pissin, « Chateaufortine », [en ligne] http://pik.fr/le-logement/communes-clubbees/le-chateaufortin/, consulté le 28/04/2013.</p>

Une acceptation progressive de ces espaces :

→ 1984, lancement de la Mission photographique de la DATAR, qui charge des photographes comme Raymond Depardon de « recréer une culture du paysage »⁹ à partir de l'ensemble des territoires français.

→ 2010, les services régionaux de l'Inventaire général du patrimoine culturel organisent le colloque d'Amiens : *Périurbains. Territoires, réseaux et temporalités*.¹⁰

→ 2015, l'exposition *Le Lotissement : histoires d'une architecture sans histoire* tenue au ministère de la Culture du 2 février au 8 mars 2015, met en avant des lotissements labellisés patrimoine du XX^e siècle.

→ 2017, les Rencontres photographiques d'Arles accueillent l'exposition *Levitt France, une utopie pavillonnaire*, du 3 juillet au 24 septembre 2017.

→ 2017, l'exposition *Paysages français : une aventure photographique, 1987-2017*, tenue à la BnF du 24 octobre 2017 au 4 février 2018, s'inspire de la Mission de la DATAR et fait une place notable aux espaces périurbains.

De l'architecture monumentale et des logements collectifs de qualité :



Martine et Philippe Deslandes, la Tour Bleue, dite Jeune Mariés (1972). À gauche, photographie anonyme, s. d. ; à droite, Antoine Felletin, s. d., réhabilitation (2016-2017). Source : <https://www.13commeune.fr/2016-une-annee-cergy-pontoise> (s. d., consulté le 22/05/2018).

Christian de Portzamparc, la Tour Verte, château d'eau, Noisiel (1974), photographie anonyme. Source : <http://www.christiandeporzamparc.com/fr/projets/tour-verte-noisiel/> (s. d., consulté le 22/05/2018).



⁹ Élément de muséographie, *Paysages français : une aventure photographique, 1987-2017*, 24 oct. 2017-4 fév. 2018, BnF, Paris.

¹⁰ Jean-Baptiste Minnaert (dir.), *Périurbains. Territoires, réseaux et temporalités*, actes du colloque d'Amiens, 30 sept.-1er oct. 2010, coll. Cahiers du patrimoine, Éditions Lieux Dits, Lyon, 2013.

Des ensembles pavillonnaires reconnus par l'historiographie :



Plaquette pour le Village-Expo de Saint-Michel-sur-Orge, s. d. Parmi les architectes qui ont participé, Louis Arretche, Martin Van Treeck, Pierre Parat, Michel Andraut. Source : <http://www.anabf.org/pierredangle/magazine/le-et-territoire/faut-il-raser-les-lotissements-de-lapres-guerre> (publié en juin 2016, consulté le 23/05/2018).



PROMOTION DE LA CONSTRUCTION DE MAISONS INDIVIDUELLES

LE « VILLAGEXPO » DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
 Un Village-Expo est une exposition de modèles réalisés par des architectes renommés ou par des jeunes talents. Ces maisons, faites de briques, sont peintes, stucquées, boisées ou vitrées et servent ainsi de modèles de pavillons destinés par leur maître constructeur. Malheureusement à l'origine il ne s'agit pas de maisons individuelles, mais de maisons collectives de Paris.
 Ces réalisations, encouragées par le Ministère de l'Équipement, ont permis pour tout de commencer aux paysans, qui ne savaient pas construire, d'acquiescer à l'État dans le domaine de la construction individuelle. Elles ont permis également, au regard de la situation sociale, de faire connaître les goûts et les goûts de la grande clientèle, dans le plus grand détail.
 Le Village-Expo a permis au Commissaire de la Région Industrielle et Agricole de 1963, sous l'égide de la Région Industrielle et Agricole, de faire connaître les goûts de la grande clientèle, dans le plus grand détail.
 L'État a financé la construction de 1963, soit dans une trentaine de pavillons, soit dans une trentaine de pavillons, soit dans une trentaine de pavillons, soit dans une trentaine de pavillons.
 Voir planche 25.

Carte postale figurant le Village-Expo de Saint-Michel-sur-Orge, 1966. Source : <https://www.villagexpo.fr/12-2/en-cartes-postales/> (s. d., consulté le 23/05/2018).



Maison dite Thelu, réalisée par Philippe Deslandes pour le Village-Expo de Savigny-sur-Orge (1966). Source : <https://www.preyvelines.com/architecture/les-maisons/> (s. d., consulté le 23/05/2018).



Maison Brissonneau et Lotz (entreprise française de construction mécanique, spécialisée dans le matériel ferroviaire), en construction dans la Cité du Merlan, v. 1945. Source : <http://www.anabf.org/pierredangle/magazine/le-et-territoire/faut-il-raser-les-lotissements-de-lapres-guerre> (publié en juin 2016, consulté le 23/05/2018).

Pavillon Levitt & Sons, modèle Arcy, notamment proposé lors de la construction du village de Menecy en 1970, s. d. Source : <http://menecy-et-son-histoire.com/Levitt/> (s. d., consulté le 23/05/2018).



Arcy
 Le pavillon Arcy, construit par Levitt & Sons, est un modèle de maison individuelle qui a été proposé lors de la construction du village de Menecy en 1970. Il s'agit d'une maison à un étage, avec un garage, et une surface de plancher de 100 m². Elle est caractérisée par son toit à pignon et ses murs en brique.
 Ce modèle de maison a été très apprécié par les habitants de Menecy, et a permis de construire un grand nombre de pavillons de ce type. Il est aujourd'hui considéré comme un modèle de réussite dans le domaine de la construction individuelle.

Des formes bâties variées, du patrimoine à conserver et faire évoluer :

Ferme du Buisson (ancienne usine Menier), des architectes Jules Saulnier, Stephen Sauvestre, Gustave Eiffel, Noisiel. Le bâtiment est protégé au titre des monuments historiques depuis 1986.

Source : <http://www.officiel-galeriemusees.com/fondations/centre-d-art-contemporain-la-ferme-du-buisson> (s. d., consulté le 23/05/2018).



Centre culturel *Les Passerelles*, Borja Huidobro et Archi 5, 2010.

Source : <http://www.archiguide.com/AR/huidobro.htm> (s. d., consulté le 23/05/2018).

Maison en meulière, Pontault-Combault. Architecte inconnu, s. d. Photographie personnelle, 23/05/18.



Chantier de la résidence *Villa Pontelloise*, Pontault-Combault. Photographie personnelle, 23/05/18.

Médiathèque François Mitterrand, Pontault-Combault. Architecte inconnu, s. d. Photographie personnelle, 23/05/18.



École primaire *Émile Pajot*, Pontault-Combault. Architecte inconnu, s. d. Photographie personnelle, 23/05/18.

Cité de l'Ocil, Pontault-Combault. Architecte inconnu, s. d. Photographie personnelle, 23/05/18.



Lotissement pavillonnaire, Pontault-Combault. Photographie personnelle, 23/05/18.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3448			X														Thomas (anonyme) de Drancy a écrit : Déjà que pour les travaux d'un immeuble, on vit "un enfer " en ce qui concerne la circulation..., mieux vaut doubler le nombre de bus avec plus de desserte !
Mail 3449																	Jean-Marc (anonyme) de St Hubert Les Essarts le Roi a écrit : Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une réflexion qui pourrait être sous forme d'alerte pour les parcelles de terres agricoles de sol argileux transférées en constructible.

Les menaces de l'agriculture aux Essarts le Roi

Depuis Versailles, la Nationale 10 traverse St Cyr, St Quentin, Montigny, Trappes, La Verrière puis Coignièrès 20km d'urbanisation de forte densité . A la sortie de Coignièrès , l'horizon se dégage, les plaines agricoles des Essarts Le Roi tantôt labourées puis vertes ou jaunes nous dictent les saisons.

Ouf , nous respirons mais pour combien de temps ?

Petit à petit l'urbanisation grignote toutes ces terres exploitées sans pour autant opérer de compensation et c'est une perte sèche pour les agriculteurs en place.

Ce qui s'est passé ces dernières années :

L'aire d'accueil des gens du voyage, plusieurs lotissements, les premiers commerces à l'entrée du village ont déjà supprimé des terres agricoles productives parfois avec des pirouettes législatives.

En 2018, le projet de lotissement du Château d'Eau sur 7ha où un des deux marqueurs d'hydromorphie a été observé a posteriori, a imposé une compensation de zone humide sur $7ha \times 150\% = 11ha$ soit 18ha de terres agricoles céréalières perdues.

Le projet de SDRIF-E autorise deux pastilles pour un projet de ZAC sur le lieu dit "Gros Chêne" avec une emprise de 14ha sur les terres exploitées. Ces parcelles agricoles concernées se situent au point bas de la plaine de la Tasse en pente vers la RN10. L'hiver, elles sont inondées mais elles sont de qualité l'été en période de sécheresse.

Comme toutes les terres argileuses dans cette situation, elles sont concernées par la présence de marqueurs d'hydromorphie ce qui oblige une compensation pour zone humide en application de la Note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides et en conformité avec la jurisprudence constante depuis 2018.

Soit une compensation dans ce cas précis de $14ha \times 150\% = 21ha$: ainsi la perte de terres agricoles exploitées sera de 35ha . Ce n'est plus du grignotage mais un attentat pour les exploitants.

Dans l'objectif de la loi ZAN, beaucoup de communes choisissent de modifier leur PLU afin de créer une réserve foncière sans réels projets aboutis; "juste au cas ou" !.

Le choix de ces changements doit être réfléchi sans conséquence sur l'agriculture dont nous avons de plus en plus besoin.

Le SDRIF-E doit être un **Schéma Directeur** et non un **Schéma Dirigé** par les trop nombreux amendements déposés.

Je vous remercie de votre attention pour une transition environnementale, démocratique et juste où le droit de l'urbanisme et le droit de l'environnement doivent s'ajuster pour l'intérêt général.

Rabiant Jean-Marc

PS : Deux images aériennes des Essarts le Roi qui montrent que le monde agricole Essartois a versé un lourd tribut au développement du village



Les Essarts le Roi 2021



Village Les Essarts le Roi 1950

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3450																	<p>Mme Maud MICHEL de Paris a écrit : Voici mes propositions pour le PLU : 1/ Classer les rejets d'arbres et les arbres d'alignements, les rejets d'arbres sont souvent des arbres en bonne santé qui poussent seuls et beaucoup ont été coupé par la ville de paris au motif non classés 2/ Classement de la petite ceinture parisienne patrimoine de l'Unesco 3/ Interdire d'euthanasier les animaux et les intégrer dans les parcs et jardins de la ville de paris ou en banlieue 4/ Retirer les filets métalliques qui tuent la faune aviaire et les espèces protégées 5/Interdire la commercialisation des espaces verts comme le bois de Vincennes ou le bois de Boulogne ou le parc floral et de protéger la faune et la flore y compris Fontainebleau etc. 6/Ne plus considérer les arbres comme du mobilier urbain et de tous les classer pour le réchauffement climatique 7/Faire venir systématiquement pour des projets urbanismes des naturalistes, des experts, des associations et de construire autours de la nature de s'adapter à la faune et la flore qui existent avant le projet, d'interdire la destruction de la biodiversité ! 8/Elaborer et faire voter un projet de loi pour considérer les arbres comme des êtres vivants qui nous donnent de l'oxygène et qui absorbent le CO2, 9/ Interdire de faire des travaux avec du béton et du ciment quand il y a la faune et la flore et stopper les sols minéraux 10/ Interdire la superficialisation des sols et protéger les terres agricoles, 11/ Récupérer l'eau des inondations et la distribuer sur les sols secs 12/ Interdire l'usage des méga bassines 13/ du projet d' urbanisme de GONESSE sur des terres agricoles propres au maraîchage de proximité pour nourrir en biologique la population d'Ile de France. 13/ Annulation du projet d'urbanisme de l'autoroute A104 BIS couteux, inutile, polluant et écocide 14/ Faire voter une loi à l'assemblée nationale pour ne plus considérer les arbres comme du mobilier pour lutter contre le réchauffement climatique 15/ offrir plus de parcs publics pour tous : humains et animaux 16/ faire respecter TOUT le vivant par des lois, par exemple que les animaux soient considérés et protégés avec des statuts légaux dans le code de l'environnement 17/ Obligation de certifications propres à l'élagage, celui-ci doit être exécuté uniquement par des experts, les certifications en question et formations pouvant être prodiguées par des associations ou experts de l'environnement et de la flore 18/ Des sanctions onéreuses et exemplaires doivent être mises en place et appliquées pour toute administration ou entreprises privée contrevenant au respect de la faune, de la flore et de l'environnement, avec majoration de l'amende et de la peine en cas de destruction de la biodiversité. <i>PJ 1 « Rapport final – « Une justice pour l'environnement » du CGEDD et de IGJ d'Octobre 2019</i> https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/migrations/portail/art_pix/rapport_justice_pour_environnement.pdf <i>PJ 2 « Le rôle du droit dans la protection de l'environnement » de France STRATEGIE – Actes de séminaire de Septembre 2018</i> https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-actes-role-droit-protection-environnement-14-09-2018_0.pdf</p>
Mail 3451							X	X						X			<p>Mme Léa THIEULLENT de Paris a écrit : Un des objectifs affichés du SDRIF-E est de progresser vers l'autonomie alimentaire. Pourtant, rien n'est envisagé pour préserver les terres agricoles (13% seulement des espaces naturels sont voués à être sanctuarisés). On y prévoit au contraire l'urbanisation de milliers d'hectares supplémentaires de terres pourtant reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité. L'ensemble des terres arables et nourricières du territoire doit être sanctuarisé, sans distinction entre l'agglomération et l'espace rural, et sans dérogation possible. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures doivent être remis en question, dans la mesure où ils s'opposent à la bonne atteinte des objectifs visant la sécurité, le bien-être et la santé des franciliens. La transition sera complète et fonctionnelle si le S.D.R.I.F. parvient, en parallèle, à insuffler le déploiement des moyens nécessaires pour s'orienter vers une production et une transformation locale indispensables à la résilience alimentaire du territoire.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3452			X														M. Jean-Charles BECAMEL de Drancy a écrit : Je souhaite que le métro passe à Drancy une ville de plus de 70000 habitants qui attend son métro
Mail 3453			X														Magalie (anonyme) de Drancy a écrit : Il serait plus simple pour beaucoup de personnes habitant Drancy, d'avoir le métro directement au cœur de Drancy. En effet il faut aller en périphérie de Drancy pour avoir des transports métro ou RER ce qui n'est pas pratique au vu de la circulation des bus qui n'est pas toujours facile. Etant drancéenne depuis toujours je soutiens ce projet qui permettrait de ne pas prendre systématiquement la voiture !
Mail 3454			X														M. Jean-Louis BOUTHORS de Drancy a écrit : Nous voulons au moins une station de métro au centre de Drancy, pour les besoins de déplacements.
Mail 3455			X					X									M. Gil BORG de Andrésy a écrit : Non seulement ce pont de béton contribuera à dégrader le paysage remarquable de ces bords de seine, à apporter aux habitants du secteur de fortes nuisances sonores, à accroître par les vents d'ouest la pollution de l'air sur les villes proches, à détruire une zone de tranquillité pour la faune, à altérer une fois de plus un espace de promenade et de relaxation pour les riverains qui de plus en plus nombreux et de plus en plus souvent viennent profiter gratuitement et librement de ces lieux, mais en plus coûtera au minimum 200M€ aux contribuables d'IDF, sans compter son coût d'entretien, alors que le réseau ferré est depuis si longtemps en sous-investissement. Nous avons encore de beaux sites en Ile De France dont les accès sont ouverts librement et gratuitement à tous, alors arrêtons de les détruire.
Mail 3456			X														Adeline (anonyme) de Drancy a écrit : Je suis d'accord pour l'arrivée du métro 7 à Drancy
Mail 3457			X														Amicale des locataires Butte-Cité du Nord-Thais de Drancy a écrit : Nous exigeons le Métro à Drancy
Mail 3458			X														Mme Elodie DE OLIVEIRA de Drancy a écrit : Nous avons besoin autant que les autres communes d'avoir des transports en commun. Toutes les villes voisines sont reliées au métro seule notre commune qui compte tout de même 70000 habitants n'a pas cette chance. Nous avons 2 gares à l'opposé de la ville, qu'il faut rejoindre en bus, c'est long et ardu. Nous devons moins utiliser la voiture mais nous ne disposons pas des commodités pour les utiliser ! La vie est infernale en voiture dans notre commune. Je ne comprends pas pourquoi les autres communes disposent déjà de plusieurs stations de métro, qui ont une circulation plus fluide et pas notre jolie ville ! En plus... Je paie mes impôts autant qu'ailleurs et pas du même engagement de notre région comme si nous ne faisons pas partie du territoire ! C'est outrageant. Nous voulons le métro à Drancy !
Mail 3459			X														Mme Sandra TEIXEIRA de Drancy a écrit Les deux gares RER sont vraiment difficiles d'accès. J'ai décidé de laisser ma voiture pour des raisons pratiques et environnementales mais les trajets en transports en commun prennent beaucoup trop de temps pour moi. Avoir une station de métro à Drancy serait une excellente solution, ce qui me permettrait vraiment de gagner du temps pour me rendre à mon travail à Paris.
Mail 3460			X														M. Ahmad JEZINI de Drancy a écrit : Nous sommes la seule ville de 70 000 habitants en petite couronne à ne pas avoir accès à un moyen de transport lourd en centre-ville. - Le deux gares RER sont excentrées, difficiles d'accès pour le plus grand nombre et situées dans un goulot d'étranglement. - 82% de la population active travaille ou étudie en dehors de Drancy - Alors que

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	toutes les villes autour ont entre une et quatre stations de métro, l'absence de connexion directe avec la Métropole parisienne va contribuer à ghettoïser notre ville car les gens choisiront les villes faciles d'accès. - on ne peut pas nous demander de réduire l'utilisation de la voiture et en même temps ne pas nous donner un transport en commun rapide. - le prolongement de la ligne 7 jusqu'à la gare du Bourget et la mairie de Drancy donnerait à toute la population un accès à tous les transports parisiens, via la gare du Bourget qui va devenir le 2eme nœud de transport en commun dans le 93, avec son RER B, les lignes 16 et 17 de la MGP et le tramway 11.
Mail 3461																	M. George KARAM de Drancy a écrit : Observation analogue à la précédente
Mail 3462			X						X			X					M. Nils KERBIRIOU de Noisy-le-Grand a écrit : Le projet de révision du Schéma Directeur de la Région Île-de- France (S.D.R.I.F.), tel qu'exposé dans le Plan d'Aménagement Régional, vise à réaliser plusieurs objectifs environnementaux, dont l'ambition de parvenir à une émission nette de Gaz à Effet de Serre (GES) égale à zéro d'ici 2040, en favorisant une mobilité décarbonée pour les Franciliens. Cependant, il maintient également des objectifs de développement des infrastructures routières, ce qui entre en contradiction avec cet objectif. Il est important de noter que la région Île-de-France compte déjà un dense réseau routier, même dans des zones bien desservies par les transports en commun, comme en témoigne la présence de la Cité Descartes, dans laquelle j'étudie : pourtant bien desservie par le RER A, le trafic de voitures est élevé en raison de l'autoroute et des départementales. Malgré cela, le projet prévoit la création de 192 kilomètres d'élargissement de voiries et de 56 kilomètres de nouvelles voies de circulation, ce qui ne fera qu'accroître le trafic et, par conséquent, les émissions de CO2, compromettant ainsi l'atteinte de l'objectif de Zéro Emission Nette. En outre, la construction de nouvelles infrastructures routières aura un impact significatif sur la biodiversité en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers, allant à l'encontre des objectifs de lutte contre le changement climatique et de préservation des sols. Pour véritablement contribuer à l'atténuation du changement climatique et à la préservation des écosystèmes, la région doit adopter des mesures plus ambitieuses. Cela inclut notamment le renforcement de l'utilisation des modes de déplacement actifs et collectifs déjà existants, ainsi que la promotion de la proximité entre l'habitat et les lieux d'activités.
Mail 3463			X									X	X	X			Magalie (anonyme) de Noiseau a écrit : Je soutiens l'opposition à la construction d'une prison à Noiseau. En effet, cela va contre la volonté du président M Macron de sauvegarder les terres agricoles particulièrement dans la petite couronne. Cela mettra en péril le projet d'agro quartier tant attendu sur la ville et qui est le symbole du développement et du bien vivre. Cela détruirait des canalisations/drains ancestraux qui sont le patrimoine de la ville et de celles alentour. Leur destruction entraînerait des conséquences dramatiques sur l'irrigation des sols et produirait des débordements, inondations. Que deviendraient alors les habitations touchées ? Et quelle impacte sur les assurances et sur la sérénité des villes affectées. Parlons aussi de la proximité immédiate avec la forêt notre dame qui se verrait devenir, non plus un lieu de pleine nature familiale mais de fréquentation en lien avec la prison. Il est à noter que cette forêt est le carrefour de plusieurs départements. Cela a pour conséquence directe le fait que des auteurs d'incidents prenant la fuite dans ces forêts pourraient facilement changer de département et les forces de l'ordre n'auraient alors plus moyens de les arrêter. Le dossier devrait être transmis à un autre département. Que dire de ce jeune agriculteur Noiséen qui reprend l'activité et donne un avenir à ce métier dans notre ville. A noter aussi le trafic extrêmement dense le soir et le matin sur la route de Noiseau et sur ses 3 entrées. Il est clair que rejoindre le tribunal de Créteil en 30 minutes est impossible et sauf en fermant la route et en empêchant les gens d'aller travailler, les détenus se retrouveront dans les bouchons bloqués. Cela me semble être très dangereux. Certaines villes sont candidates pour accueillir une

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	prison. Quel visage montre l'état en forçant les lois et les règles établies en classant le site en P I G. L'intérêt général est aussi de se nourrir grâce aux cultures des terres agricoles.
Mail 3464			X														Mme Maria CARRE de Drancy a écrit Pour l'arrivée du métro à Drancy
Mail 3465		X												X			M. Gérard AUZET de Gonesse-Lahaie a écrit : Ancien habitant de Noiseau où habite toujours notre petite fille, nous considérons comme une catastrophe pour la commune, pour ses habitants, pour l'écologie, pour l'agriculteur, l'éventualité de la disparition de champs pour une construction immobilière. Cette opération est en totale contradiction avec le besoin de nature, de végétation, contre le bitume
Mail 3466			X														Mme Rosine FIROZALI de Drancy a écrit Nous avons besoin du métro à Drancy, tant attendu.
Mail 3467		X	X														Francine (anonyme) de Ozoir-la-Ferrière a écrit : Non aux constructions incessantes qui nous ne permettent plus de circuler correctement dans notre secteur. Encore si celles-ci permettaient de loger nos enfants !!! Absence d'infrastructure pour accueillir tant de monde
Mail 3468						X						X					M. Sébastien PERRIGAULT de Claye-Souilly a écrit : Je suis contre le SDRIF E concernant la ville de Claye Souilly car il impose une augmentation de population incompatible avec les structures actuelles et ne prévoit ni les financements ni la construction des structures adaptées pour le nord Seine et marne déjà très déficitaire en matière d'équipement. En revanche notre environnement est très impacté par les nombreuses décharges, dont la plus grande d'Europe et les carrières de Gypse II ne prévoit pas sur notre zone de préservation des espaces naturels
Mail 3469					X			X				X			X		M. Sébastien CAVALIER de Paris a écrit : La trajectoire proposée par la région ne permettra pas d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050. Pourtant, la révision du S.D.R.I.F. a été initiée à la suite de la Loi Climat et Energie d'août 2021 dans l'objectif d'intégrer l'objectif ZAN. Cette trajectoire a été définie d'abord au regard d'objectifs de développement démographique et économique qu'il convient de remettre en question. Car la mise en œuvre du ZAN participe fortement à la lutte contre les effets du réchauffement climatique, la résilience alimentaire ou encore à l'atténuation de l'érosion de la biodiversité. La région doit donc proposer une trajectoire plus ambitieuse et viser le Zéro Artificialisation Brute, et anticiper la renaturation pour les territoires les plus denses pour lesquels l'habitabilité en 2050 n'est pas assurée.
Mail 3470																	Mme Anaïs CAPAR de Paris a écrit : Je suis une habitante de Paris 12, j'ai 3 enfants et j'habite à 5 minutes du bois de Vincennes. La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région et cela se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations réglementaires mettant à mal cette protection. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des franciliens.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3471			X														Yasmine (anonyme) de Drancy a écrit : Je suis favorable à la création de l'arrêt mairie de Drancy dans le métro 7 car cela pourra décongestionner le RER B et ce sera plus facile d'accès pour les habitants de la mairie.
Mail 3472			X	X										X		X	Emmanuel (anonyme) de Noisieu a écrit : Notre commune francilienne comporte parmi les dernières terres agricoles en Ile-de-France, est située sur le territoire de la forêt domaniale de Notre Dame et a un caractère rural qu'elle souhaite conserver. Le choix de notre commune semble avoir été fait en dépit du bon sens : pas de transports en commun nombreux, des routes départementales et une nationale déjà très encombrée, voire saturées, voire saturées, une mise en péril de l'équilibre écologique (faune, flore et espaces naturels tel que nos ruisseaux). Nous souhaitons préserver le côté rural et paisible de notre commune, tout en préservant notre territoire de la bétonisation (conformément à loi visant à préserver les espaces naturels). Donc non à la construction de centre pénitentiaire !
Mail 3473			X														M. Philippe MEYER de Vincennes a écrit : En pages 138-139 du document 2.1 (projet d'aménagement régional), ce tracé est encore mentionné comme "validé", ce qui est une sûrement une erreur. Le projet de prolongement de la ligne 1 vers Val-de- Fontenay a obtenu un avis négatif à l'unanimité des enquêteurs lors de l'Enquête Publique, et la DUP a été rejetée par le ministre des Transports, en décembre 2022. Voir ci-joint, la synthèse de l'E.P de mai 2022. Ce projet de prolongement avait obtenu un avis négatif de la part du SGPI en raison de son coût exorbitant et de sérieuses réserves de la part de l'Autorité Environnementale en raison des nombreux risques environnementaux, en particulier l'impact sur le bois de Vincennes dont la mairie de Paris demandait un déclassement de 6 ha du bois.... Je vous demande donc de corriger ce document afin que soit retirée la mention de ce projet obsolète de prolongement de la ligne 1. IdFm devrait proposer des alternatives innovantes, écologiques et douces, et plus économique, au lieu de dégrader l'environnement et gaspiller l'argent public. <i>PJ : rapport de l'enquête publique sur la DUP relative au projet de prolongation de la Ligne 1</i> https://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-concertations-prealables/Prolongement-de-la-Ligne-1-du-metro-publication-du-rapport-de-la-commission-d-enquete
Mail 3474														X			M. Marc DELORGE de Noisieu a écrit : Je soussigné. Monsieur Marc Delorge demeurant à Noisieu, donne ma contribution à l'enquête publique au sdrif-e qui protège les terres agricoles version vote en 2023.
Mail 3475				X													M. Bernard QUAGLIERI de Pontault-Combault a écrit : Nous sommes TOTALEMENT DEFAVORABLES ma femme et moi-même à l'implantation de 3000 logements d'ici 2040 afin de préserver le bien être des habitants de PONTAULT COBAULT
Mail 3476			X														Mouni (anonyme) de Drancy a écrit : Ce serait fabuleux et ce serait un grand pas pour que notre commune de Drancy puisse enfin avoir une ligne de métro. Ce métro va changer la vie et le quotidien de tout à chacun (personnes âgées, étudiants, salariés ou encore franciliens qui souhaitent être rapidement sur Paris et bénéficier des atouts que Paris peut offrir). Je vote "POUR" et j'ose espérer que cette ligne verra le jour car il est plus que primordial.
Mail 3477							X										Nada (anonyme) de Mantes-la-Ville a écrit : Je suis contre le projet de construction de la prison de Magnanville pour des raisons évidentes de sécurité. La prison sera aux abords des écoles et des habitations ce qui est inconcevable ! Protégeons nos enfants et notre tranquillité!

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3478		X		X										X			M. Christophe COULOUMY de Servon a écrit : Les communes de l'agglomération parisienne, dont nous faisons partie, sont soumises à l'obligation de 25 % de LLS, mais en même temps, le SDRIF ne leur alloue aucune capacité d'extension, ce qui rend extrêmement difficile l'atteinte des objectifs de la Loi SRU. En effet, ces communes subissent par ailleurs une forte pression foncière depuis plusieurs décennies, le foncier disponible au sein des espaces urbanisés y est donc aujourd'hui très rare. C'est particulièrement le cas de notre commune qui est essentiellement pavillonnaire, avec un tissu constitué déjà très dense. Nous avons travaillé sur la reconversion d'anciens secteurs d'activités pour la production de logements aidés et des équipements nécessaires aux besoins de la population accueillie, mais nous arrivons aujourd'hui à la limite de nos capacités de densification. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir nous allouer une capacité d'extension nous permettant de répondre aux objectifs de la Loi SRU, tout en favorisant une mixité sociale au sein de chaque opération. Pour ce faire, un minimum de 2 ha serait nécessaire. Cela permettrait notamment d'envisager une opération sur un espace anciennement agricole situé en plein cœur de bourg, mais considéré en extension selon le SDRIF, au regard du MOS 2021. A cet égard, il serait également utile d'envisager au sein du SDRIF-E une particularité pour les espaces naturels et agricoles situés en cœurs de bourg, afin qu'ils ne soient pas considérés comme des extensions, mais bien comme une densification des espaces urbanisés.
Mail 3479				X			X										Mme Marie CHEVALIER de Claye Souilly a écrit : Sur la ville de Claye-Souilly, l'urbanisation subie est déjà intense je ne suis donc pas favorable au projet du SDRIF qui favorise encore plus l'AUGMENTATION de la population sur la ville par des constructions de logements sachant que les infrastructures qui en découlent ne pourront hélas pas suivre : routes, écoles, commerces... Il est important de conserver les espaces naturels actuels afin d'espérer de préserver une qualité de vie.
Mail 3480			X														Régine (anonyme) de Drancy a écrit : Métro : Pour la ligne 7 à Drancy
Mail 3481			X		X												Lucien CRESPEL d'Igny a écrit : S'OPPOSER AUX PROJETS ROUTIERS : Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. exposés dans le Plan d'Aménagement Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. En effet, créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2 ; Cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN. De plus, la construction de nouvelles infrastructures impactera fortement la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de désimperméabilisation des sols. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités.
Mail 3482					X												Jack (anonyme) de La Queue-en-Brie a écrit : Défense terre agricole : Je suis pour 4,5 ha terre agricole
Mail 3483					X		X									X	Maria (anonyme) de Soindres a écrit : Non à la prison à Magnanville : je m'oppose à la construction de la Prison de Magnanville. Ce genre de structure n'a rien à faire dans nos campagnes. Je suis venue vivre à la campagne pour être tranquille loin de la cohue de la ville.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Il est inimaginable pour moi de voir une prison sur une terre agricole, proche de la forêt où nous pouvons y voir divers animaux. Voir notre paysage dévaster impensable. Une prison proche des établissements scolaires, des quartiers résidentiels. Il est hors de questions. La traverser de Magnanville est déjà difficile et après ça va insupportable.
Mail 3484							X										France BOULAY de Dugny a écrit : Le territoire total de DUGNY représente 4 Km2. L'aéroport du Bourget retiré à la superficie de la ville n'est plus que de 2 Km2 avec 11 200 habitants représentant +7.49% au dernier recensement de 2020. Moyenne en Seine-Saint-Denis + 5,4%. Comme habitant, nous avons constaté ces dernières années de graves dégradations de notre environnement. Pièce jointe : Contribution transmise le 4 mars 2024 puis le 6 mars 2024 (Version 2 corrigée suite à erreur)
Mail 3485				X		X										X	Laurent (anonyme) de Le Plessis-Tréville a écrit : Préservation de la nature et des terres agricoles en IdF : Je suis pour la préservation de tous les espaces naturels en Ile-de France, dont les terres agricoles à Noiseau et contre le projet de prison.
Mail 3486		X		X													Alizée GILBERT d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Habitante d'Ozoir la Ferrière je ne peux que constater la bétonisation dr la ville. Des pavillons démolis pour y construire de gros immeubles La ville se retrouver bétonnée, encombré aux heures de pointes, les structures ne suivent pas (écoles, crèches) où le manque de places et plus que problématique. Et les espaces verts commencent à manquer. La ville autrefois calme et agréable devient laide et anxiogène
Mail 3487		X	X	X	X	X	X										Sophie (anonyme) de Brou-sur-Chantereine a écrit : PLU local Contribution : Avis défavorable Pièce jointe : Courrier adressé à la Commission d'Enquête au siège de l'enquête.
Mail 3488		X	X	X	X	X	X										Vincent STROBEL de L'Haÿ-les Roses a écrit : Je vis à L'Haÿ-les Roses, depuis 17 ans, en centre-ville. J'ai bientôt 69 ans, et le schéma directeur régional d'Île-de-France et de l'environnement m'importe et me préoccupe, y compris dans ma vie citoyenne. Il me semble que les objectifs que nous devons poursuivre ensemble pour les années à venir sont les suivants : - assurer – et j'en ai besoin – la meilleure mobilité pour tous, via des transports accessible de tous, tarifs comme desserte et maillage - ma ville accueille très bientôt une station de métro ; - arrêter la spéculation foncière/immobilière ; - assurer le logement pour tous et la mixité sociale ; de ce point de vue-là, L'Haÿ-les-Roses est une ville équilibrée ; - bien irriguer la ville en matière d'activités économiques et donc d'emploi ; - préparer les effets du réchauffement climatique. L'Haÿ-les-Roses me semble à l'heure actuelle dirigée par une équipe qui fait exactement ce qu'il ne faut pas faire, puisque :- elle développe l'artificialisation des sols ;- elle prévoit une explosion démographique de 31 000 à 40 000 personnes à horizon 10 ans ;- elle essaie de cibler des catégories socio-professionnelles ou de revenus moyens supérieurs, avec beaucoup d'accessions à la propriété selon les « libres lois du marché » ;- elle maintient les services publics à un niveau insuffisants, a fortiori avec l'accroissement démographique prévu. Des opérations juteuses sont offertes au privé en matière immobilière, alors même que la ville pourrait préempter pour faire davantage d'espaces verts, de social et de zones d'activités. On maintient la dichotomie entre les villes, il manque une synergie et un vrai équilibre entre villes contiguës, bassins d'emplois et d'activités. Or le Maire de L'Haÿ-les-Roses est président du groupe Les Républicains au Conseil Régional, donc du principal groupe directement chargé de soutenir et mettre en œuvre l'option qui s'exprime dans le SDRIF-E tel que présenté par la Présidente. Pour moi, il faut une autre politique au niveau local comme régional, car j'en vois les méfaits à L'Haÿ-les Roses, et une autre politique que celle qui veut mettre en place ce schéma directeur.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3489			X		X		X										yy xx (anonyme) de Brou-sur-Chantereine a écrit : Plu Brou sur Chantereine Pièce jointe : Courrier adressé à la Commission d'Enquête au siège de l'enquête.
Mail 3490			X														Jean-Paul (anonyme) de Drancy a écrit : Désenclaver DRANCY avec l'arrivée du métro : profiter de l'extension de la ligne de métro n°7 jusqu'à la gare multimodale du BOURGET pour la prolonger jusqu'à la mairie de Drancy.
Mail 3491		X		X	X												Jean-Jacques LACHETEAU de l'Étang-la-Ville a écrit : Elu municipal - Délégué "Cadre de vie" - Commune de l'Étang-la-Ville : 1/ Les impositions d'urbanisation - 2/ La protection des espaces naturelles Pièce jointe : Courrier adressé au Commissaire enquêteur
Mail 3492		X															François PAROLINI de Itteville a écrit : Itteville 91760 ZAN expression du besoin du foncier pour le développement de la ville : Versement d'une seconde version de l'expression du besoin qui annule et remplace la précédente. Elle introduit deux éléments nouveaux d'importance. 1 La centralité Ballancourt Itteville (Ps ; 2ème et 3ème commune de la CC) de la zone à urbaniser 2 L'épargne foncière des terrains départementaux destinée à la création d'un axe de circulation majeur dans la liaison nord sud du département de l'Essonne Pièce jointe : Demande à intégrer au SDRIF et aux SCOT valant de PCEAT version du 06/03/204
Mail 3493					X	X											Christophe RENARD de Athis-Mons a écrit : Pont entre Vigneux et Athis Mons et le port autonome : Déjà beaucoup de pollution et de bruit dans cette zone De plus en zone un inondable pour le port Pour 1 tonne hydrogène produite 10 tonnes de co2 Un pont oui mais pour les transports en commun uniquement
Mail 3494					X		X									X	Catherine (anonyme) de Noiseau a écrit : Terres agricoles de Noiseau : Je soutiens la région face à l'état qui souhaite imposer la construction d'une prison sur la petite ville de Noiseau. Non à l'artificialisation de terres agricoles ! Cette prison se situerait très proche d'une forêt classée et aurait des répercussions sur la biodiversité et la tranquillité des nombreux promeneurs. Sanctuarisons ces terres agricoles qui sont fertiles et cultivées. Non à une prison sur Noiseau
Mail 3495			X				X		X								Martine STOCKER de Émerainville a écrit : Circulation : je suis Emerainvilloise, 77184, notre ville supporte diverses nuisances en permanence : encombrée régulièrement par les automobilistes en raison de la proximité de l'A4 et la N104, un tunnel qui relie notre ville à Pontault Combault qui ne peut absorber ces bouchons récurrents, les avions bruyants de l'aérodrome de Lognes qui survolent en permanence la ville sans se soucier des couloirs obligatoires et volent parfois au raz des domiciles, un RER E qui fonctionne très mal et surchargé. Bref le SDRIF prévoirait des constructions nouvelles sur notre ville ; actuellement nous sommes en zone de bruit ce qui ne manquera pas d'être supprimé pour arranger les responsables IDF. Pas d'infrastructures supplémentaires possibles en l'état actuel des choses, de plus crèches, écoles, collèges supplémentaires à charge de qui ? du contribuable déjà étranglé ce qui est totalement inadmissible
Mail 3496		X	X		X												Patrick FARCY de Villecresnes a écrit : Je vous prie de trouver, ci joint, ma contribution à l'enquête publique portant sur le futur SDRIF-E. Maire de Villecresnes (94) Conseiller départemental Pièce jointe : Courrier du 5 mars 2024 au Conseil général IDF : Contribution à l'Enquête publique sur le projet de SDRIF-E

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3497		X			X												Michael Howard de Gif-sur-Yvette a écrit : MAITRISER LA DENSIFICATION : La densification de la région Île-de-France n'est pas compatible avec la sécurité et la santé des habitants, et limite la capacité de reconstruire une résilience alimentaire. En effet, elle entraîne la disparition des espaces naturels et agricoles en ville. Ces espaces participent pourtant à la résilience face aux risques d'inondation et d'îlots de chaleur dans l'agglomération parisienne. Sa mise en œuvre doit être différenciée en fonction du contexte urbain. Par exemple, le SDRIF ne prévoit pas qu'elle s'applique différemment dans les polarités situées en zone inondable et incite donc à densifier ces zones. Les objectifs de densification imposés sont d'ailleurs plus importants (jusqu'à 17 %) dans les secteurs franciliens les plus denses - à savoir dans les polarités du cœur d'agglomération et de la couronne d'agglomération (voir OR 57) - alors que l'urgence est à la résilience de ces territoires et que cette dernière passe par la végétalisation et la renaturation des espaces urbains. A ce titre, l'OR 57 devrait mentionner la nécessité de conserver les éléments participant à l'agriculture urbaine ainsi que les éléments et espaces naturels dans les projets de densification plutôt que d'encourager à "limiter les espaces perdus" (sans préciser la nature de ces espaces).
Mail 3498		X	X		X												Elodie THABOUREY de Méry-sur-Oise a écrit : Contribution SDRIF-E Ville de Mery sur Oise (Val d'Oise) : Je vous prie de bien vouloir prendre en compte le courrier ci-joint dans le cadre de l'enquête publique Pièce jointe : Courrier du 22/02/2024 au Conseil régional IDF sur le projet de SDRIF-E : observations, contributions, réserves
Mail 3499					X	X										X	Catherine (anonyme) de Noiseau a écrit : CONTRE la construction d'une prison sur les terres agricoles de Noiseau Je suis contre la construction de cette prison sur cette terre agricole, en zone humide, proche d'un corridor écologique, du ruisseau des nageoires et d'une forêt classée. Sauvegardons ce poumon vert ! Ces terres doivent restées inconstructibles en ces temps d'urgence climatique.
Mail 3500			X														Yann SAUSSET de Drancy a écrit : Arrivée de la ligne 7 à DRANCY : Je désire par ce message apporter mon soutien et ma contribution en tant que citoyen drancéen depuis mon enfance pour favoriser la décision positive de permettre l'arrivée tant attendue du métro à DRANCY par l'aménagement de la ligne 7. Cela favoriserait et permettrait à tous les habitants et habitantes de tous âges en particulier les personnes âgées de pouvoir se déplacer plus facilement et de pouvoir avoir un accès plus rapide sur paris et les grands axes comme l'aéroport CDG et les autres villes aux alentours. Cela permettrait aussi de contribuer à l'environnement par diminution de la consommation de carburant en privilégiant ce mode de transport à la voiture.
Mail 3501		X		X	X	X											Agnès (anonyme) de Maule a écrit : Préservation de terres agricoles : Les maires des Yvelines ont tendance à tout urbaniser et bétonner dans notre département des Yvelines. Nouvelle demande d'urbanisation abusive du maire de Feucherolles.
Mail 3502					X		X									X	Sylvie CHINEAU de Noiseau a écrit : Noiseau, ville rurale, non à l'implantation d'une prison : Nous avons la chance d'avoir sur la commune de Noiseau certaines des dernières terres agricoles d'Ile-de-France et la forêt domaniale de Notre Dame. Nous avons la chance de voir chaque jour une faune rare qui résiste à notre perpétuelle agression, des champs qui nous offrent de magnifiques paysages. Le choix de notre ville pour y construire une prison est une nouvelle agression. Bien sur que nous, humains, en subiront les conséquences mais je m'inquiète pour ceux qui n'ont jamais le droit d'expression, à

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	qui on enlève chaque jour plus d'espace vital. Les terres agricoles sont importantes pour la faune. La tranquillité aussi. Une prison, ce n'est pas seulement une bâtisse, c'est du bruit, de la lumière jour et nuit, de l'espace en moins. Je m'inquiète également pour les agriculteurs, gardiens des sols et de l'environnement, à qui on enlève chaque jour le droit de faire vivre la terre et de nous nourrir. Il existe partout en Ile de France des friches industrielles ou militaires qu'il convient de réhabiliter, alors pourquoi pas en prison. Un agriculteur ne devrait pas avoir à lutter pour préserver ses terres, il doit suffisamment se battre au quotidien pour faire son métier. Alors qu'ils sont souvent invisibles, ils ont pu se faire entendre dernièrement et nous savons ce que nous leur devons. J'aimerais que ma voix permette de préserver notre territoire (conformément à loi visant à préserver les espaces naturels). Donc, je dis non à la prison, non à la mort des agriculteurs, non à la destruction de la nature
Mail 3503		X				X											Catherine KOKOREFF des Loges-en-Josas a écrit : Faire passer la sobriété en priorité : Le SDRIFe nous parle attractivité, développement économique, rayonnement international. Le projet de SDRIF pêche par l'évitement de la question du devenir d'activités qui seront inévitablement impactées par la décarbonation de nos modes de vie tel que le GIEC le recommande. Il est regrettable que la diminution inéluctable de l'accès à l'énergie bon marché pour des raisons de difficultés structurelles d'approvisionnement n'ait pas incité les auteurs de ce schéma à formaliser des politiques de sobriété, concernant l'ensemble des citoyens, prémices de l'évolution future de nos modes de vie. Le SDRIFe n'insufflé aucun changement majeur dans nos façons de procéder. Ainsi, il se base sur une augmentation de la population - quand on sait que les villes seront des lieux extrêmement difficiles à habiter avec les vagues de chaleur par exemple- et sur la construction de logements neufs - alors que les matériaux, l'eau etc. sont des ressources précieuses, sujettes à pénurie et que la sagesse voudrait qu'on réfléchisse à nouvelle répartition de la population entre ville et ruralité d'une part et qu'on réaffecte des bâtiments existants dans le cadre d'une stratégie de réutilisation - Il est dommage que, dans le cadre d'une réflexion de cette ampleur, qui concerne un temps "long", aucun changement majeur de mode de fonctionnement ne soit réellement envisagé. Le SDRIFe, c'était l'occasion d'insuffler une vision différente de la ville et d'intégrer la sobriété comme moteur de notre avenir.
Mail 3504		X	X		X												Jean DESCHAMPS d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Demandes de la CC Les Portes criardes entre ville et forêts : Depuis des siècles OZOIR LA FERRIERE et, plus précisément, l'assise de l'actuelle ZAC " LE CLOS DE LA VIGNE constituent le maillon quasi central d'un arc boisé ceinturant l'est de l'ILE DE FRANCE. Depuis des décennies, les plans d'aménagement successifs de la Région se sont efforcés de préserver cette situation sous différentes appellations " vertes ". En faisant sauter, de fait, cette " clé de voûte " environnementale "et en permettant une urbanisation à marche forcée de nature à accroître plutôt qu'à diminuer les problèmes de mobilité, d'habitat et d'artificialisation des sols qui lui sont posés, les demandes formulées par la CC " Les Portes criardes entre villes et forêts ne me paraît pas acceptables.
Mail 3505					X	X											Sylvie (anonyme) d'Athis-Mons a écrit : Franchissement de la Seine par un pont routier entre Athis-Mons et Ablon : Je tiens à exprimer ici mon opposition au projet de franchissement routier, via la construction d'un pont sur la Seine, entre Vigneux et Athis-Mons. Tout d'abord le développement des transports en communs existants me semble nécessaire, or le RER C fonctionne de plus en plus mal et offre un confort tout relatif : ne serait-il pas plus urgent de consacrer un budget conséquent à celui-ci plutôt qu'à une infrastructure concernant un mode de transport (routier) de plus en plus contesté ? Ensuite, après des décennies de négligences, les efforts portés sur la qualité de l'eau (notamment pour les épreuves de J.O.), semblent porter leur fruit : des pêcheurs improvisés apprivoisent les bords de Seine et redonnent vie à des images de mon enfance, avant que les quinguettes ne s'effacent du quai de l'Orge... De même on a vu réapparaître la vie

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	sauvage avec des espèces avicoles (canards, cygnes, poules d'eau, et même un cormoran.) qui évoluent ici dans un cadre naturel et salubre, si près de Paris, en banlieue !!! Enfin le paysage du coude sinueux de la Seine est un trésor visuel de que l'on aurait tort de faire disparaître tant il appartient à un plaisir des yeux que l'on aimerait léguer aux futures générations, plutôt qu'un viaduc de plus...avec ses aménagements qui sous une allure évasive semblent de plus en plus discutables : une usine d'hydrogène, produit selon quelles normes ? Un site Seveso de plus pour une banlieue que l'on méprise, et qui doit s'effacer devant des schémas directeurs dont les sous-textes ne sont pas forcément explicites : pour qui et pourquoi veut-on un pont ? Pour les industriels ? pour les habitants ?
Mail 3506			X														Christine CHOLLET de Drancy a écrit : L'ARRIVÉE DE LA LIGNE 7 À DRANCY : Je désire par ce message apporter mon soutien et ma contribution en tant que citoyen drancéen pour favoriser la décision positive de permettre l'arrivée tant attendue du métro à DRANCY par l'aménagement de la ligne 7. Cela favoriserait et permettrait à tous les habitants et habitantes de tous âges en particulier les personnes âgées de pouvoir se déplacer plus facilement et de pouvoir avoir un accès plus rapide sur Paris et les grands axes comme l'aéroport CDG et les autres villes aux alentours.
Mail 3507		X			X												Le Maire de Saint-Leu-la-Forêt a écrit : Remarques concernant le territoire communal de Saint-Leu-la-Forêt (95320) : elles figurent en pièce jointe, concernant la cartographie « Maîtriser le développement urbain » et « Placer la nature au cœur du développement régional ».
Mail 3508		X	X		X												Nathalie DIGUIO d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Contre le projet de modification du SDRIF-E de la CCPB - Ozoir la Ferrière : Habitants du clos de la Vigne depuis 5 ans, nous avons choisi ce lotissement pour notre famille afin de bénéficier d'un cadre de vie confortable, calme et verdoyant. Actuellement, nous pouvons entendre le chant des oiseaux le matin, voir des écureuils dans notre jardin, observer régulièrement les chevreuils, renards, lapins, sangliers, cigognes, oies du Canada et autres animaux qui passent ou vivent dans les champs autour du clos. Aussi, nous espérons fortement ne pas voir ce « poumon vert » s'urbaniser à outrance et disparaître, alors que nous le pensions protégé (zone agricole cultivée, zone humide classée en zone naturelle au PLU, habitat d'espèces protégées). Néanmoins, ce cadre très attractif présente un inconvénient : il n'est accessible QUE via la départementale D354. Aux heures de pointe en semaine, cette route étroite et sinueuse est régulièrement bloquée et nous mettons régulièrement plus de 30 min pour parcourir les 1,5 km qui séparent l'entrée du clos et le 1er rondpoint vers Ozoir. Ce délai est fortement augmenté en cas d'intempéries, de travaux, d'accidents de la route (notamment sur la N104), de manifestations (cf. agriculteurs récemment). Or nous devons emprunter cette route chaque jour pour aller travailler, emmener notre fils au collège ou faire nos courses. Elle est INEVITABLE pour ces trajets de la vie quotidienne. Le projet de la CCPB prévoit l'implantation de 1500 logements et d'une zone industrielle le long de cette voie. Il est également envisagé d'ouvrir un accès vers la N4. Ces mesures engendreront un trafic de masse du fait du lien direct entre la N4 et la N104, permettant d'éviter une portion saturée de la N104, et de la circulation quotidienne de quelques 3000 voitures supplémentaires ainsi que des poids-lourds... Bruit, pollution, bouchons dégraderaient avec certitude et de façon majeure les conditions de circulation, et notre qualité de vie ainsi que celle des milliers d'habitants des communes de Lésigny et Férolles-Attilly. De plus, alors que nous circulons parfois à vélo pour rejoindre la ville d'Ozoir ou le collège de Lésigny, nous (et nos enfants en particulier), serons confrontés à une affluence dangereuse et accidentogène. Cela est en incohérence totale avec la création récente de la piste cyclable longeant la D354. Je me pose également la question de la santé des éventuelles personnes qui habiteraient sous les lignes à haute tension. Je note enfin qu'un projet similaire a déjà été étudié et rejeté en 2013, et que le conseil municipal de Férolles-Attilly a clairement exprimé son désaccord avec

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	la modification du SDRIF-E proposée. En conclusion, si nous comprenons bien la nécessité de créer des logements dans la région, nous souhaitons que cette création soit réfléchie, et que la localisation de ces logements ainsi que les infrastructures environnantes (notamment routières) soient adaptées à l'accueil de nouveaux habitants. A ce titre, nous affirmons notre opposition à la modification du SDRIF-E proposée par la CCPB pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière. Nous fondons beaucoup d'espoir sur les conclusions de la Commission d'Enquête afin de protéger l'environnement et les habitants.
Mail 3509			X														Michel CHOLLET de Drancy a écrit : L'ARRIVÉ DU MÉTRO A DRANCY : Profiter de l'extension de la ligne de métro n°7 jusqu'à la gare multimodale du BOURGET pour la prolonger jusqu'à la mairie de Drancy, et désenclaver une ville de + 70 000 habitants et favoriser les déplacements des drancéens.
Mail 3510				X	X												Xavier HUILLERY d'Athis-Mons a écrit : Pont enjambant la commune d'Athis Mons et reliant Vigneux à la nationale 7 : La réalisation d'un pont enjambant la commune d'Athis Mons depuis le rondpoint de l'Avenue B. Lathière à Athis jusqu'à Vigneux est un non-sens. Athis Mons souffre d'un nombre important de nuisances générées par le trafic aérien de l'aéroport d'Orly (cf. carte p 90). Défigurer, déchirer la ville par un ouvrage routier que l'on peut aisément imaginer à 2x2 voies qui n'apporte aucune contribution positive à la commune. Il sera générateur de pollution sonore et visuelle, surplombera le jardin Paul Jovet, et ira terminer sa course à Vigneux dans une zone protégée. Il est inconcevable d'imaginer au XXIème siècle des projets augmentant encore et encore le trafic routier : plus on facilite l'usage de la route, plus il faut la faciliter !
Mail 3511			X														Benjamin de Drancy a écrit : Passage du métro à Drancy : pour le prolongement de la ligne 7 jusqu'à la mairie de Drancy afin de faciliter aux Drancéens l'accès aux transports en commun - la présence d'un métro dans une ville, incite les habitants à marcher davantage pour rejoindre leur station. Ce qui est bénéfique pour la santé et le bien être des Drancéens
Mail 3512								X								X	Sylvie (anonyme) d'Ermont a écrit : Dans le cadre de l'enquête publique du SDRIF-environnemental, je voudrais insister pour l'obtention de la réduction des vols en provenance de Roissy, et la fermeture de l'aéroport la nuit. Et ceci bien avant que le trafic augmente ! Les passages répétés et bruyants des avions affectent l'environnement, dont les forêts du Val-d'Oise, (pollution par le kérosène, perturbation des milieux naturels par le bruit, car ADP a beau replanter des arbres, ceux-ci ne pourront pas peut-être atteindre leur maturité ! Même si les avions sont moins bruyants qu'avant, le nombre de croissant de passages revient au même. Le bruit en continu des avions, affecte notre santé mentale. Le seuil sonore dépasse les niveaux raisonnables. Les avions nous pourrissent la vie entre autres le weekend, et pas seulement, et l'été, dès que nous ouvrons nos fenêtres, nous ne pouvons plus tenir une conversation normale en extérieur. Nos maisons perdent de leur valeur. Et Roissy récupère aussi tous les avions qui ne peuvent pas atterrir à Orly la nuit, sans compter l'installation d'Air France qui déménage à Roissy ! Merci de prendre des mesures raisonnables concernant ces trafics, afin de préserver notre environnement et notre santé.
Mail 3513													X				Jacques (anonyme) de Chelles a écrit : Prévention des inondations : Compte tenu du changement climatique et notamment de son impact sur la fréquence et l'ampleur des pics de crues, particulièrement en Seine et-Marne, il serait important de réaliser des ouvrages régularisant le débit de certains cours d'eau, en prévention des inondations.
Mail 3514	X		X														H.c.t.m. (anonyme) de Claye-Souilly a écrit : Votre projet a un objectif concernant l'urbanisme complètement ubuesque pour notre ville de Claye-Souilly. En effet

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	la construction de 1500 logements supplémentaires d'ici 2040 est une utopie, sachant que 1100 logements sont déjà sortis de terre en 6 ans. Ce qui entraîne une saturation accrue de la circulation automobile. Le nord Seine et Marne manque de routes, de circulations douces et de transports en commun. En espérant que votre politique de mobilité sera équitable. Une Clayoise mobilisée pour sa ville.
Mail 3515					X					X							<p>Marc HENNINOT de Viry-Châtillon a écrit :</p> <p>Végétalisations, forêts urbaines, humidité, biodiversité : Propositions valables sur pratiquement tous les cantons et principalement avec une des Orientations réglementaires OR 36 : URBAIN ET BÉTONNISATION : Avez-vous étudié les actions de Fribourg (Allemagne) depuis 1970 ? Concerne, entre autres, la diminution de bétonisation du sol (trottoir...). CAPTATIONS AÉRIENNES DES ARBRES : afin d'augmenter l'absorption du CO2 et des autres substances dans l'air, vous pourriez vous inspirer des techniques d'Akira Miawaki (botaniste japonais que l'association parisienne « Boom Forest » promeut en France) en créant des forêts urbaines. L'association ci-dessus soutient les initiatives locales lors des plantations d'arbres, d'arbustes et de buissons, même si l'on n'a que deux mètres de disponibles en largeur. (Demander photos de 2023 réaliser au Japon auprès de l'association). OMBRAGE, DONC HUMIDITÉ & FRAÎCHEUR : développer des projets de forêts urbaines comme à Villiers/Orge, en association avec Boom Forest (www.boomforest.org), et où l'on plante pour la 2e année 2000 m2 de plus de jeunes pousses d'arbres, d'arbustes et de buisson. Env. 9000 m2 à terme. Cela deviendra une forêt urbaine dense en 15-20 ans avec biodiversité et fraîcheur. ARBRES SOLITAIRES : dans les avenues, les troncs des arbres solitaires sur le trottoir devraient être sous ombrage (le lierre Bellecour permet d'absorber l'humidité de l'air [3 mm/j/m2 d'eau !] et de couvrir le tronc [40 cm de hauteur maxi], des recherches prometteuses sont en cours avec les arbres fruitiers) et ce, afin que le soleil ne dessèche pas l'écorce (ex. : les platanes sur les Champs Élysées dont les feuilles tombent avant l'automne). En plaçant des fleurs (en couvrant toute l'année de fleurs) à leur pied, on contribue à l'alimentation des insectes mellifères (à protéger contre les déjections des chiens). Les bouleaux ont une écorce blanchie et donc se prêtent bien en solitaire. PRINCIPE DU SOL : Le sol a deux ennemis : le soleil (assèchement et destructions des microorganismes) et une terre toute nue. Il faut donc couvrir le sol. -> Arrêt de la tonte de pelouses à ras (30 cm au lieu de 3 cm ?) afin d'augmenter les insectes rampants, de couvrir le sol pour éviter l'évaporation, de détruire les microorganismes (bactéries, etc.) à cause du rayonnement UV. Ne pas retourner la terre, mais de la décompacter de temps en temps à l'aide d'une grelinette. Cela préserve les mycorhizes du sol, éléments fondamentaux d'osmose avec les végétaux. AGRICULTURE À PROXIMITÉ DES VILLES : soutenir la transition agricole vertueuse en permettant à l'agriculteur de ne (presque) plus labourer la terre selon les techniques les plus récentes de conservation ou de régénération des sols (cf. chaîne YouTube « Ver de terre production »). De retrouver les haies d'avant les années 1960, sources de biodiversités végétales, insectes, oiseaux... ESPACES VERTS ET JARDINS DES PARTICULIERS : - afin de donner une liberté de déplacement aux petits insectes rampants comme les prédateurs de limaces (carabes...), qu'ils puissent traverser tous les jardins potagers, soutenir l'instauration d'une mise en place de plusieurs petits accès (petit grillage au pied des murets, 10 cm de haut sur 20-30 de large ? 334 / 425 Export généré le 07/03/2024 des contributions publiées sur le Registre Numérique entre le 06/03/2024 00 :00 :00 et le 06/03/2024 23 :59 :59 Et ce, tous les 4-5 m linéaires de clôture. Autre choix, pour les hérissons, ne pas mettre de grillage, dans ce cas ouverture à 15 cm de haut) dans toutes les séparations des parcelles de terrains des habitants (zones pavillonnaires). - Lancer une campagne de sensibilisation pour les possesseurs de jardins/potager afin de remplacer l'usage de pesticides par d'autres méthodes. - Une autre campagne pour augmenter le nombre d'arbres, d'arbustes et de buissons dans les jardins des particuliers. - Autre campagne afin de remplacer les pelouses par des fleurs (mellifères, attracteur d'insectes utiles (coccinelles) contre les limaces et autres ravageurs.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Conséquences : l'augmentation des insectes nourrira les oiseaux. FORÊT-JARDIN, FORÊT NOURRICIÈRE OU FORÊT COMESTIBLE : Ce sera un cadre différent à celui de Boom Forest, cité plus haut. Permettre la création et/ou soutenir l'initiative d'une mini-forêt nourricière à titre éducatif pour les enfants ou même adulte (cf. le livre La Forêt jardin, de Martin Crawford). Elle exploitera les 5 niveaux de la hauteur de la végétation (sous-sol [poireaux, radis...], sol [fleur et courges...], et 3 parties aériennes : buissons, arbustes et arbres). Une quarantaine d'espèces de fruitiers donnerait des fruits toute l'année, idem pour les haies à baies (cf. livre de M. Crawford). Chaque couche serait nourricière, mellifère et/ou bien un fixateur de (mono-)azote pour les espèces à proximité comme l'aulne, le robinier, etc. POLLUTION DES SOLS : localiser (à nouveau ?) toutes les pollutions des sols et dépolluer si possible par les arbres ou plantes idoines. RISQUES D'INONDATION : aux alentours des 4 immenses réservoirs en amont de la Seine (Lac du Der...) et jusqu'en IdF, un facteur à prendre en compte : le sol compacté, le lessivage, la terre nue (surtout l'hiver) que provoque indirectement l'agriculture conventionnelle. Pour faire simple : une terre bien régénérée absorbe énormément d'eau. Mais peut-on influencer sur les directives hors IdF ? Remarque lors des inondations de 2016 : en juin, quand il a été décidé de remplir ces réservoirs à 80 % (parfaitement justifié par la nécessité agricole), ce ne sont que des réservoirs à double fonction ! PRIORISER CE PRINCIPE GAZ À EFFET DE SERRE : plutôt que de se focaliser sur ces gaz, nous devrions plutôt nous focaliser à faire pousser les végétaux en premier, plus économiques et séquestrateurs tout en améliorant le sol qui en séquestre. BOVINS : les vaches adorent les branches coupées fraîchement, soutenir le fermier pour qu'ils gèrent des arbres assez grands afin de fournir ces branchages. Ça permet au méthane exhalé par le bovin d'être absorbé par la végétation.
Mail 3516		X			X												ACDV (anonyme) de Jouars-Pontchartrain a écrit : Voici en pièce-jointe la contribution du 5 mars 2024 de la Commune de Jouars-Pontchartrain dans le cadre de la révision du SRIF-E. Ce courrier est également envoyé ce jour par courrier recommandé.
Mail 3517					X		X									X	Julien (anonyme) de Magnanville a écrit : CONTRE la construction d'une prison sur les terres agricoles de Magnanville : Je suis contre la construction d'une prison sur une terre agricole, proche d'habitations et surtout juste en face d'un lycée.
Mail 3518					X				X								Jérôme HUET de Sèvres a écrit : Aménagement Parc Brimborion et N118 - Liaison "Sèvres Centre"- "Parc Brimborion" et Murs antibruits sur N118 sur communes Sèvres et Meudon Dans le cadre de l'aménagement d'accès aux espaces verts et de la diminution de la pollution sonore, je sou mets les idées suivantes : - Compléter les Murs antibruits sur la N118 entre le pont de Sèvres et le croisement avec la voie de Chemin de Fer. (A mon avis : c'est une priorité ...) Aménagement d'un accès au parc de Brimborion à partir du quartier de la cristallerie. Ceci permettrait de faire une promenade entre le parc de Saint Cloud et le parc Brimborion et ensuite remonter vers Meudon-Bellevue. (A réfléchir ... je vais en parler à la commune par l'intermédiaire des conseils de quartier). Pièce jointe : montage sur photo aérienne.
Mail 3519					X		X									X	Eddy ROCHE de Noiseau a écrit : Contre le projet de prison : Un projet proposé par un préfet (partie à la retraite ou dans une autre administration) sans faire une recherche approfondie. Une petite ville de province parisienne sans transport en commun et déjà saturé le matin, le soir et une partie de la journée. Une seule route permet l'accès. Une des dernières zones agricoles d'île de France alors que la France demande à redevenir auto suffisante agronomiquement parlante Pas d'hôpital ou de services médicaux proche (sauf un hôpital psychiatrique sans urgence) Sans parler des zones écologique et archéologique sur le site prévus pour la prison. L'ensemble du projet a été conçu en dépit du bon sens par des technocrates qui n'ont pas mis les pieds sur le terrain et n'ont fait que lire des synthèses à charges réalisés par un stagiaires non aidés par ses collègues. ETAT FRANCE soit intelligente ! Reconnais ton erreur arrête cette absurdité.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Certaines villes souhaitent ce type d'ouvrage. Offre-leur ce qu'il souhaite. FRANCE soit intelligente et avance dans le bon sens
Mail 3520					X	X											Xavière GAUTHIER d'Athis-Mons a écrit : Contre le projet de pont autoroutier à Athis-Mons Contribution : Contre des projets routiers destructeurs, une coalition nationale s'est créée pour les alternatives au tout-routier : "la dérouté des routes". Ils ont démontré qu'aucune construction de routes n'a jamais supprimé les embouteillages. Le projet de construction d'un pont surplombant la Seine à Athis Mons (et route) fait partie de tous ces "grands projets nuisibles, inutiles et imposés", comme l'a été par exemple Notre-Dame des Landes ou en ce moment l'autoroute A69. Tout notre territoire risque de souffrir de cette infrastructure, y compris le merveilleux Jardin botanique Paul Jovet, qui abrite notamment de précieux crapauds accoucheurs. Ce n'est pas un détail, c'est tout le vivant qui est menacé. Nous nous opposons à ce vaste projet écocidaire
Mail 3521					X							X					Anne DUCET de Paris a écrit : PRESERVER LES CONTINUITÉS ECOLOGIQUES : Non seulement les continuités écologiques ne sont pas suffisamment prises en compte dans le SDRIF-E mais le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, qui identifie les continuités régionales et établit un plan d'action, est actuellement en cours de révision. L'inverse eut été pertinent... Les trames vertes et bleues enrayent la perte de la biodiversité et sont constituées de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques. La possibilité d'aménager des infrastructures de transport au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers doit donc être supprimée. Elle entraînerait la fragmentation des habitats. En outre, les objectifs concernant l'effacement des obstacles doivent être clairement précisés. En milieu urbain, les espaces naturels et agricoles et les éléments naturels (arbres isolés ou alignements, friches...) doivent être conservés et faire l'objet de règles prescriptives. Des objectifs chiffrés de renaturation doivent être précisément définis pour tous les corridors, qu'ils soient régionaux ou définis localement.
Mail 3522					X		X									X	Ghislaine PRIEUR de Sucy-en-Brie a écrit : Contre l'installation d'un centre pénitentiaire à NOISEAU : Je soutiens la région face à l'état qui souhaite faire passer le PIG avant le SDRIFE pour les forcer à le mettre aux normes pour valider le projet de prison. En démocratie on écoute les collectivités.
Mail 3523			X						X								Etienne (anonyme) de Vanves a écrit : Aller encore plus loin : Les ambitions en termes de densification autour des gares, de lutte contre l'étalement urbain et de développement de grands parcs urbains sont louables. On regrettera juste que le plan en faveur des itinéraires cyclables régionaux ne vise pas d'emblée une cyclabilité intégrale des bords de la Seine, de Villiers-sur-Seine jusqu'à Limetz-Villez, voire des autres cours d'eau (Marne, Oise, canal de l'Ourcq) qui constituent des axes idéaux pour le développement de continuités cyclables et écologiques. De même, le développement de voies dédiées aux bus sur les grands axes autoroutiers va dans le bon sens, mais un geste politique fort aurait été d'également abaisser la vitesse limite sur tous les axes pénétrants, ce qui ne nuirait aucunement à leur capacité d'écoulement du trafic, mais réduirait les nuisances induites pour les territoires traversés.
Mail 3524					X							X					Joelle BOUVIER de Paris a écrit : Préservation des abeilles et de la biodiversité par les plantes et la protection des arbres : Aujourd'hui la ville de Paris rénove les rue, comme près de chez moi, rue d'Orsel et également place Pigalle 75018. J'espère que l'on va planter des fleurs qui attirent les insectes pollinisateurs. Car nous DEVONS préserver les abeilles dans Paris. Tout cet embellissement des rues n'a de sens que s'il prend en compte la biodiversité. Plantons des arbres. Je demande à

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	classer les rejets d'arbres et les arbres d'alignements, car les rejets d'arbres sont souvent des arbres en bonne santé qui poussent seuls et beaucoup ont été coupé par la ville de paris au motif "non classés". Sauvons nos arbres ! JE DEMANDE LE CLASSEMENT DE LA PETITE CEINTURE PARISIENNE PATRIMOINE DE L'UNESCO Je demande d'interdire la commercialisation des espaces verts comme le bois de Vincennes ou le bois de Boulogne ou le parc floral, et s'il vous plaît, de protéger la faune et la flore. Je demande de ne plus considérer les arbres comme du mobilier urbain, mais de les classer tous, au motif du réchauffement climatique Je demande un projet de loi pour considérer les arbres comme des êtres vivants qui nous donnent de l'oxygène et qui absorbent le CO2 , que cette loi interdise de faire des travaux avec du béton et du ciment, afin de respecter la faune et la flore lorsqu'elle est présente Je demande à ce que l'on organise la récupération de l'eau des inondations pour pouvoir ensuite la distribuer sur les sols secs Je demande de faire interdire l'usage des méga bassines. Je demande qu'on fasse venir systématiquement, des naturalistes, des experts et aussi des associations œuvrant pour la défense de la biodiversité, avant d'engager des projets d'urbanisme, afin de construire autour de la nature et de s'adapter à la faune et la flore qui existent avant le projet pour ne pas la détruire. IL FAUT CREER UNE LOI POUR INTERDIRE LA DESTRUCTION DE LA BIODIVERSITE Je m'oppose au projet urbanisme de GONESSE Je m'oppose au projet urbanisme de l'autoroute A104 BIS Je demande de créer des parcs publics pour les animaux. Je demande que l'on fasse voter des lois pour respecter le vivant et pour que les animaux soient considérés et protégés avec des statuts légaux dans le code de l'environnement Il faut absolument que l'élagage des arbres soit réalisé par du personnel formé par des experts Je demande que soient sanctionnés les administrations ou les entreprises privées quand ils détruisent la biodiversité
Mail 3525					X		X									X	Clément PRIEUR de Sucy-en-Brie a écrit : Contre l'installation d'un centre pénitentiaire à NOISEAU : Je soutiens la région face à l'état qui souhaite faire passer le PIG avant le SDRIFE pour les forcer à le mettre aux normes pour valider le projet de prison. Sauvons les terres agricoles de Noiseau. Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Mail 3526					X		X									X	Valentine (anonyme) de Sucy-en-Brie a écrit : Contre l'installation d'un centre pénitentiaire à NOISEAU : Le PIG veut imposer la prison en forçant la mairie à mettre son plan d'urbanisme en conformité avec l'implantation d'une prison. Non ce n'est pas possible ! Il faut respecter le plan actuel d'urbanisme. Je soutiens le SDRIF-E qui lutte pour préserver les terres agricoles de Noiseau. Je soutiens notre agriculteur.
Mail 3527					X		X									X	Jack (anonyme) de La Queue-en-Brie a écrit : Non à la prison et ZAC a Noiseau : Non contre la prison et ZAC
Mail 3528		X		X													Dominique (anonyme) de Rosny-sous-Bois a écrit : Augmentation de la capacité d'accueil des villes : Dans le cadre de l'objectif zéro artificialisation des sols net (ZAN), il est préconisé, en page 19, de construire des bâtiments davantage en hauteur. J'aimerais qu'on n'oublie pas que toutes ces dernières années nous avons œuvré en sens inverse : destruction des barres d'immeubles, des tours, pour construire des petites structures afin d'apporter un » mieux vivre ensemble «. Ne reproduisons pas nos anciennes erreurs.
Mail 3529			X														Anne-Sophie (anonyme) de Drancy a écrit : Localisation métro DRANCY : Il serait judicieux de prévoir un arrêt du métro dans le quartier de l'économie à proximité de la gare RER ce qui faciliterait les transferts des voyageurs en île de France et contribuerait à désenclaver ce quartier de Drancy déjà très isolé du reste de la ville trop souvent délaissée par la municipalité.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3530					X												Sylviane SAGOT de Mareil Marly a écrit : Zone naturelle de Mareil Marly : Je souhaite que l'intégralité de la Zone N de Mareil-Marly soit prise en compte par le SDRIF-E. Pour le respect de l'environnement et la protection des espèces sauvages fragilisées, faune et flore, elle devra être exempté de tout traitement chimique.
Mail 3531			X														Sofiane (anonyme) de Drancy a écrit : Métro 7 à la Mairie de Drancy
Mail 3532			X		X	X											Daniel ENGUEHARD d'Athis-Mons a écrit : Construction d'une autoroute urbaine et d'un port industriel Contribution : Les habitants des communes d'Athis-Mons, Ablon, Juvisy , Paray Vieille-Poste sont déjà soumis à différents types de pollutions (sonores, atmosphériques, lumineuses) conséquences de leur encerclement par des zones d'activité fortement bétonnées (aéroport d'Orly , marché national de Rungis, zones de bureaux , hangars , dépôts) et par un réseau d'autoroutes, de voies ferrées (milliers de camions ,avions, RER , trains grandes lignes et marchandises , péniches). Ajoutons le moto-cross de Vigneux audible tous les dimanches à des km à la ronde. Et quelques risques majeurs type SEVESO : cuves de carburant pour les avions, oléoduc (TRAPIL), centrale à béton, déchetterie, usine de recyclage dont un incendie récent a révélé la nocivité. Il n'est pas utile d'en ajouter ! La réalisation d'une autoroute urbaine (le pont n'est qu'un accessoire prétexte) i engendrera nécessairement une circulation supplémentaire de véhicules particuliers (occupés par une seule personne) et de poids lourds (en liaison avec le projet de port industriel) donc de pollution sonore et respiratoire ! Il n'est pas admissible d'en rajouter, sauf à provoquer un mouvement social violent ! Cette autoroute conduira à la dénaturation de la région, de manière totalement contradictoire avec la création (en cours) d'un espace naturel protégé autour du site de Port Courcel. Les champs et plans d'eaux qui seront impactés forment à l'heure actuelle ,otre un poumon et un plaisir visuel , un contrepoids à une hideuse zone commerciale et à la nationale qui la longe .Elle impliquera la destruction du Jardin Botanique Paul Jovet , fruits de dizaines d'année de travail , lieu de rencontre et de convivialité pour les habitants , les scolaires , les botanistes .Cette autoroute est en complète contradiction avec les priorités indispensables aux transports en commun , seuls à même de réduire nos gaspillages et dépendances énergétiques .En contradiction également avec les impératifs de perméabilité des sols nécessaire pour éviter inondations répétitives en milieu urbanisé. Elle va à contresens des efforts à faire pour réduire les migrations alternantes de millions de citoyens entre leur lieu d'habitation et leur travail. Un rapprochement de ceux-ci devrait être la priorité des priorités, réalisable grâce aux moyens informatiques modernes. Il existe par ailleurs un tracé tout fait entre Juvisy et Vigneux avec pont sur la Seine pour passage des RER. Un renforcement/modification de cet ouvrage ferroviaire et du pont existant pour passage de tramway, vélos, piétons n'impacterait à la marge que des sites industriels (centrale à béton, déchetteries et autres usines). Le coût en serait relativement réduit par rapport aux projets évoqués, projets uniquement profitables aux géants du BTP et aux transporteurs routiers, projets désastreux pour les écosystèmes. Il convient donc, suivant l'exemple de ND des Landes (zone pourtant bien moins peuplée !!) d'abandonner ces projets ruineux et destructeurs.
Mail 3533		X	X		X												Julie (anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Arrêtons de densifier une région déjà saturée ! Suite au courrier du maire de Pontault-Combault (77) nous informant des projets du SDRIF-E, je tenais à exprimer mon effarement concernant les orientations prévues pour la région IDF. Comment peut-on vouloir densifier une partie déjà saturée de la région (Paris + petite et moyenne couronne) ?! Depuis quelques années des immeubles collés les uns aux autres poussent comme des champignons, remplaçant maisons ET jardins, et donc rétrécissant l'espace libre des rues, l'espace de respiration et les espaces verts. Dans les années 80-90 on construisait des résidences aérées, avec des parties communes verdoyantes, cela n'existe

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	presque plus aujourd'hui, hélas. La ville agréable dans laquelle j'ai vécu plus de 20 ans (Pontault-Combault, donc) est en train de devenir un concentré de béton infame ! Et qui dit immeubles à la place de maisons, dit augmentation fulgurante de la population... dans un secteur déjà saturé niveau circulation (sans parler des problèmes de stationnement), cela devient infernal et insupportable. D'autant plus que les infrastructures n'évoluent pas, ou pas suffisamment au regard de toutes les nouvelles constructions résidentielles, aussi bien en matière de transport (RER E insuffisant depuis de très nombreuses années déjà...), de santé ou de sécurité (transfert du commissariat de Pontault à Torcy, réduction des effectifs, réactivité forcément moindre, et explosion du nombre de cambriolages, entre autres). En bref arrêtons de densifier à outrance une région déjà saturée ! Il n'y a pas que l'Île-de-France en France, il est temps de penser autrement, décentralisons et développons d'autres villes et régions pour le bien de tous. Le SDRIF-E tel qu'il est présenté aujourd'hui ne peut en aucun cas "garantir un cadre de vie de qualité aux Franciliens", bien au contraire...
Mail 3534					X		X									X	Delphine (anonyme) de Sucy-en-Brie a écrit : Non à la prison de Noisseau
Mail 3535					X		X									X	Cyril BROSSARD de Soindres a écrit : Projet de prison à Magnanville : Je suis opposé au projet de construction d'une prison sur Magnanville qui est prévu sur des terres agricoles très proches d'un lycée et d'une zone pavillonnaire. Cet emplacement me semble en tout point dénué de sens. De nombreuses friches industrielles se trouvent proches de l'A13 et donc à moins de 30min du tribunal de Versailles. Des alternatives allant en ce sens ont été proposées et mériteraient d'être plus étudiées.
Mail 3536			X							X							Fleur BRETEAU de Paris a écrit : Opposition aux projets routiers/autoroutiers : Habitante en Île-de-France depuis toujours, je suis choquée de découvrir que les ambitions de ce SDRIFE sont aussi modestes et floues quant à la limitation drastique des projets routiers et autoroutiers, dans cette région qui étouffe littéralement au-dessus de 25 degrés. Paris, je vous le rappelle, est considérée comme la capitale la plus mortelle en cas de canicule de toute l'Europe de l'Ouest. J'ai grandi aux abords du périphérique. Mes sœurs et moi avons déjà eu un cancer du sein, mon père a développé la maladie de Parkinson, dont les études récentes montrent le lien avec la pollution atmosphérique. Vous comprendrez que mon opposition aux projets routiers dans notre région est puissante et mes interrogations quant à votre vision nombreuses. Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. exposés dans le Plan d'Aménagement Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, partout dans la région (BIP, A104 bis etc.) en contradiction avec cet objectif : j'aimerais, en tant que citoyenne, habitante et travailleuse d'Île de France, que vous répondiez à cette contradiction - et que vous la corrigiez en urgence. Nous parlons ici d'air respirable, de santé publique, de la santé des enfants et de nos aînés, des milliers de morts et de maladies déclenchées par la pollution atmosphérique aggravée par les épandages, des terres arables précieuses de notre région dévastées et bétonnées du nord au sud pour favoriser le déplacement de biens commerciaux. En effet, créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2 ; Cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN. Et cela alourdira le bilan de santé publique, les nuisances sonores, les pollutions et la disparition de la biodiversité : comment, dans ces conditions, parler d'avenir ? De plus, la construction de nouvelles infrastructures impactera fortement la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de désimperméabilisation des sols. Pour réellement contribuer

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles (celles de nos paysages et non de l'agrobusiness, qui contribue à accentuer les pollutions), la région doit prendre des mesures ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités : c'est cette direction qui fera de votre projet un véritable projet d'avenir ! Sachez que je me déplace depuis toujours de Paris vers toutes les forêts et les parcs franciliens. J'achète et mange les fruits, légumes et fromages des 372 / 425 Export généré le 07/03/2024 des contributions publiées sur le Registre Numérique entre le 06/03/2024 00 :00 :00 et le 06/03/2024 23 :59 :59 paysans. Je vais au théâtre, voir des concerts, faire de l'escalade et même du camping ! Cette région, je l'aime et la connais, et ne cesse de la découvrir. Et pourtant, je l'observe devenir fragile entre les mains des promoteurs immobiliers, qui ne craignent aucune Loi. Je vous conjure de prendre en compte ces remarques, basées sur la réalité de la vie francilienne et sur des chiffres valides et pertinents. Votre responsabilité est en jeu et les habitants de notre région ne resteront pas muets si le SDRIFE actuel n'est pas amendé selon des paramètres qui favorisent la vie de ses habitants et non pas seulement ceux des intérêts économiques. Je vous remercie de votre attention et de votre action devant une réalité chaque jour plus dramatique à vivre pour les humains en Île-de-France.
Mail 3537				X		X										X	Quafae (anonyme) de La Queue-en-Brie a écrit : Opposition sur le projet de construction de ka prison à Noiseau : nous déplorons la construction de la prison dans la commune de Noiseau proche de notre commune et les conséquences néfastes à tous les niveaux. Nous sommes en total désaccord avec ce projet
Mail 3538			X														Agnès LASZCZYK de Marolles-en-Brie a écrit : Pour un schéma directeur de la Région IDF en faveur de la circulation à vélo : L'association Le Nez au Vent de Marolles-en-Brie (94), membre du Collectif Vélo IDF et la Fédération des Usagers de la Bicyclette, souhaite que la Région IDF donne dans son schéma directeur une priorité aux piétons et aux cyclistes, ainsi qu'aux transports en commun. Afin d'inciter les franciliens notamment en périurbain à utiliser des modes de déplacements plus durables (vélo, marche à pied, transports en commun), il convient de - réduire l'attractivité de la voiture individuelle par rapport aux autres modes de déplacements, en diminuant la place de la voiture. - développer des infrastructures cyclables continues et sécurisées pensées en réseau VIF. - promouvoir l'intermodalité vélo transports en commun en organisant avec des infrastructures de qualité le rabattement à vélo vers les gares et le stationnement vélo autour des gares. Cela est particulièrement important sur le Plateau briard dans le Val de Marne et la Seine et Marne. L'agrandissement de la N19 avec le tunnel de Boissy St-Léger a été un "aspirateur à voitures" entraînant une augmentation du nombre de voitures et un engorgement de la nationale mais aussi des petites communes environnantes. Ce plateau briard n'est pas assez bien desservi en transports en commun et en aménagements cyclables. Leur développement (des bus plus fréquents et plus réguliers, un aménagement des lignes VIF, des stationnements vélos aux gares...) favoriserait un apaisement de ce territoire rural et agricole.
Mail 3539			X					X									Cécile (anonyme) d'Andrésy a écrit : S'OPPOSER AUX PROJETS ROUTIERS Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. exposés dans le Plan d'Aménagement Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. En effet, créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2 ; Cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN. De plus, la construction de nouvelles infrastructures comme la liaison du pont d'Achères (futur A 104 bis) avec plus de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	45000 véhicules jour va fortement impacter la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de désimperméabilisation des sols. Le ZEN ne sera et ne pourra être respecté. Tout comme le projet du futur port multimodal d Andrésy, Conflans, Achères qui ne va pas respecter le ZEN. Le trafic annonce est de plus de 1000 camions par jour sur voie routière car la voie ferrée est saturée. Nos communes sont saturées de béton, les sols ne respirent plus, il n'y a plus d'espace vert dans les cours d'école. L'urbanisation massive, la densification d Andrésy, Carrières sous Poissy, Conflans, Chanteloup, ne respecte pas les objectifs environnementaux. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités.
Mail 3540		X		X													Véronique PLOMMET de Claye-Souilly a écrit : Projet ville de Claye Souilly : Les exigences nationales en matière de construction de logements et surtout de logements sociaux ne laissent pas de place pour un maintien de non construction sur la ville de Claye Souilly qui se trouve aujourd'hui avec une pénurie de logements sociaux. La mairie veut anticiper ce dictat de l'Etat. En l'occurrence je fais confiance au maire monsieur Servieres pour prendre les meilleures décisions pour notre ville.
Mail 3541			X														Evelyne (anonyme) de Drancy a écrit : Métro à Drancy : Je suis d'accord avec ce projet Rapidité et gain de temps pour se déplacer
Mail 3542					X	X											Raphaël ABISSET d'Ablon-sur-Seine a écrit : Je dis non au projet de Pont Routier entre Vigneux-sur-Seine et Athis-Mons et je dis non au projet de HAROPA PORT à Vigneux-sur-Seine dans le SDRIFe. Ces 2 projets sont dévastateurs pour l'environnement et générateurs de nuisances très importantes pour les riverains.
Mail 3543			X														Solène STONE de Paris a écrit : RENFORCER LES TRANSPORTS DE PROXIMITE PLUTOT QUE DE CREER DES METROS EN ESPACE AGRICOLE : L'aménagement de nouvelles lignes de métro traversant des zones agricoles est en contradiction avec le polycentrisme et la volonté de proximité affichée dans le Plan d'Aménagement Régional. Ces lignes sont inutiles pour rapprocher les habitants de leur lieu de travail (trajets qui ne suivent pas ces axes) et auraient pour effet un étalement urbain aggravé. En effet, des lignes nouvelles en zone rurale (notamment la ligne 17 nord et 18 ouest), dont certaines gares se trouvent actuellement loin de toute urbanisation, entraînerait l'artificialisation de ces terres et la disparition d'espaces naturels, agricoles et forestiers pourtant indispensables à la résilience du territoire. Il faut concentrer les efforts sur les transports de proximité (ou transports du quotidien) en améliorant ceux existant dans l'agglomération parisienne et en renforçant le réseau lacunaire (hors réseau ferré) dans la grande couronne. Il est également nécessaire d'agir réellement sur les mobilités douces, pour lesquelles les orientations règlementaires sont vagues, sans objectifs chiffrés et peu prescriptives.
Mail 3544					X		X									X	Betsy (anonyme) de Magnanville a écrit : Non à la prison de Magnanville : Non à la prison à coter d'école et de gymnase. Non à la mort de nos terre agricoles
Mail 3545					X	X											Roxane CHARLES d'Ablon-sur-Seine a écrit : Non au port et au pont puis au site industriel de Vigneux : Le projet de SDRIF-E prévoit l'urbanisation des rives de Vigneux sur-Seine en face d'Ablon-sur-Seine par l'installation d'une zone industrielle avec un port fluvial sur un site naturel préservé. En corolaire, un franchissement de Seine entre Vigneux et Athis-Mons est également prévu. En tant qu'habitant d'Ablon vivant sur les quais de Seine, je m'oppose à ce projet irrespectueux Il est tout simplement

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>aberrant de constater la présence de projets aussi destructeurs que ce port industriel et le possible franchissement de la Seine. Une véritable déclaration de guerre contre toutes les politiques visant à protéger notre planète du réchauffement climatique. Ces plans insensés entraîneraient la destruction et l'artificialisation d'espaces verts d'une qualité exceptionnelle, cruciaux pour notre bien-être et la biodiversité locale. La déforestation envisagée serait une catastrophe pour les écosystèmes existants, mettant en péril la richesse naturelle que ce secteur représente pour des milliers de personnes. L'arrogance de ces projets se manifeste également dans l'énorme bilan carbone des chantiers nécessaires à la création de cette plate-forme industrielle et de son port fluvial. L'exploitation qui en découlerait ne ferait qu'ajouter des émissions carbonées monstrueuses, défiant tout principe de responsabilité environnementale. Le mépris pour l'eau de la Seine est également choquant, alors que d'énormes efforts sont déployés pour la purifier. Ce projet ne fait que menacer ces efforts, risquant de plonger la Seine dans un état de pollution inacceptable. Le manque de reconnaissance envers l'environnement est flagrant, particulièrement en Île-de-France où les actions en faveur de l'environnement devraient être prioritaires. Il est inacceptable que des actions contradictoires, menées au nom du logement, des transports ou de l'activité économique, compromettent la priorité environnementale et entraînent des conséquences irréversibles sur le climat, l'environnement, la santé des populations et le patrimoine naturel. La qualité du cadre de vie serait irrémédiablement ruinée par ce projet. La destruction d'un des derniers paysages naturels des rives de Seine en Île-de-France est tout simplement inadmissible. Les circulations douces, en particulier le vélo, seraient mises à mal, et la valeur immobilière dans la région subirait une chute abrupte, ajoutant des problèmes à un marché déjà affecté par le bruit de l'aéroport et le risque d'inondation. Les risques imposés à la santé et à la sécurité des habitants sont impardonnables. L'emplacement du projet sur des zones d'expansion des eaux de la Seine en cas de crue est irresponsable, mettant en danger les dispositifs de protection existants. Les ablonais, déjà soumis au bruit de l'aéroport d'Orly, seraient assaillis par des nuisances sonores supplémentaires insupportables, provenant des chantiers, des chargements et déchargements des péniches, ainsi que des manœuvres des péniches à proximité des habitations. De plus, la pollution atmosphérique déjà causée par l'activité aéroportuaire et la circulation automobile à Ablon serait aggravée par les chantiers, l'utilisation de machines et de véhicules 382 / 425 Export généré le 07/03/2024 des contributions publiées sur le Registre Numérique entre le 06/03/2024 00 :00 :00 et le 06/03/2024 23 :59 :59 polluants, ainsi que par les poussières et autres substances volatiles liées aux matériaux manipulés. La population locale, déjà exposée à des risques aériens, aux conduites d'hydrocarbures sous pression et à la proximité de sites SEVESO, serait confrontée à de nouveaux dangers technologiques et industriels. Dans une commune déjà sinistrée par les inondations, les canalisations d'hydrocarbures sous pression, les nuisances sonores et la pollution de l'aéroport d'Orly, l'ajout de ces nouvelles nuisances serait tout simplement une injustice insupportable pour la population. Ablon ne devrait pas être sacrifiée une fois de plus au profit du statut de « territoire servant de Paris ». Le SDRIF-E devrait au contraire permettre aux communes de la région de retrouver une attractivité propre et un cadre de vie agréable, au lieu de les condamner à être de simples « communes dortoir ». La création d'un port « multimodal » à vocation régionale signifierait une augmentation du trafic routier, particulièrement de poids lourds, dans un réseau local déjà saturé. Les franchissements de Seine sont déjà à pleine capacité, et les accès aux pôles d'activités de l'aéroport d'Orly et du MIN de Rungis sont engorgés. Les populations locales devraient subir la « logistique du dernier kilomètre » et les conséquences des ruptures de charges dans les chaînes logistiques. De plus, l'ampleur des infrastructures industrielles prévues et l'absence de voies de circulation routière vers le Nord pourraient encourager la réalisation d'un franchissement de Seine entre Athis-Mons et Vigneux. Ce nouvel axe stratégique drainerait un trafic supplémentaire, déversé au niveau d'Orly, dans une zone déjà saturée, paralysant les hauts d'Athis et toute une</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	partie du territoire. Ce projet, initialement présenté comme une desserte locale réservée aux circulations douces et aux transports en commun destinée à soulager le pont de Villeneuve-le-Roi, se révélerait être en fait un viaduc monumental reliant la RN6 à la RN7 au niveau d'Orly, puis à terme à l'A6, favorisant le transport logistique au détriment du cadre de vie des habitants. Il est impératif que de tels projets absurdes et dévastateurs soient rejetés sans équivoque, et que la priorité soit accordée à la préservation de notre environnement, à la protection du cadre de vie et à la sécurité des citoyens.
Mail 3546					X			X									Gilles BOEHM de Montreuil a écrit : Trajectoire du ZAN : La trajectoire prévue par ce document prévoit une diminution de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers de 20% sur la décennie 2021 2031 et de 20% sur la décennie suivante. Les valeurs brutes indiquées donnent donc une consommation de 619 Ha en 2021, 495 ha en 20321 et 396 ha en 2041 en fin de période de validité de ce document. Il restera donc, pour être conforme au ZAN 0 en 2051 aux prochaines instances politique de la région de faire chuter la consommation de 396 ha en 10 ans alors que l'effort sur les 2 décennies précédentes aurait été de 124 puis 99 ha. Voilà une bien piètre prise en compte de la répartition des efforts, d'autant que l'urgence climatique est désormais une urgence majeure.
Mail 3547		X	X		X												Catherine (anonyme) de Saint Denis a écrit : Conservez comme il est le SDRIF-E pour Ozoir la Ferrière - Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser et bétonner des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce serait un vrai gâchis de construire sur ces terres et cela porterait une nouvelle atteinte à la flore et à la faune à cette région. - Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences : 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires cultivées sans interruption... la route Départementale 354, unique voie pour les habitants d'Ozoir, de Lésigny et de Férolles, déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes les personnes y résidant. J'ai souvent l'occasion de venir en visite au Clos de la Vigne : le cadre de vie est paisible, la biodiversité y est riche et la faune bien présente. J'ai régulièrement l'occasion de constater l'engorgement de la départementale 354. De plus, la végétation environnante permet de lutter efficacement contre les températures élevées.
Mail 3548			X														Artur (anonyme) de Drancy a écrit : Métro Centre-ville Drancy, notre ville que j'habite depuis longtemps. Travailleurs, étudiants, personnes âgées... pour prendre les transports il faut se déplacer au gares RER qui sont excentrées du centre-ville et qui parfois ne fonctionnent pas comme il se doit. Une ville avec plus de 70 000 habitants mérite une station de métro sachant que les villes avoisinantes en ont 1,2 voire 3 et 4 stations dans la ville. Plus de 82% de notre population active (ou étudiante) travaille ou étudie en dehors de Drancy. Nous demander de nous restreindre à prendre nos véhicules, oui mais les moyens ? la solution ? Le prolongement de la ligne 7 à notre centre-ville. Bonne journée Un Drancéen actif, écologique et ambitieux
Mail 3549					X		X									X	Véronique PORQUET de Magnanville a écrit : En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 3550				X		X										X	Yvztz (anonyme) de Magnanville a écrit : Prison de Magnanville : Pourquoi construire une prison proche des habitations et deux lycées. Nous habitons Magnanville depuis 7 ans, nous avons vu la commune évoluée, de nombreux projets immobiliers ont vu le jour, bientôt une maison de retraite doit sortir de terre. Que restera-t-il de notre ville, notre coin de campagne qui nous permet de faire des balades, pourquoi défigurer cette ville qui essaye de se relever après l'assassinat des 2 policiers qui a meurtrit ce petit village du 78. Doit-on encore subir l'implantation de cette prison sur notre commune ? La réponse est NON
Mail 3551		X		X			X										Céline (anonyme) de Pontault-Combault a écrit : STOP à la construction d'immeubles et de logements sociaux. Préservons la qualité de vie et la tranquillité des franciliens ayant fait le choix de reculer de Paris pour avoir des espaces verts et du calme !
Mail 3552		X		X			X										Nicolas (anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Anonymat : oui Date de dépôt : Le 06/03/2024 à 21h16 Lieu de dépôt : Sur le registre électronique Etat : Observation non publiée Objet : SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE – ENVIRONNEMENTAL Contribution : Bonjour, STOP à la densification urbaine, arrêtons la construction d'immeubles et de logements sociaux. Préservons la qualité de vie et la tranquillité des franciliens.
Mail 3553			X														Patrick (anonyme) de Drancy a écrit : Prolongation de la ligne de métro 7 jusqu'à la mairie de Drancy Contribution : Offrir un plus large choix dans les déplacements.
Mail 3554				X		X										X	Stéphanie (anonyme) de Magnanville a écrit : Prison de Magnanville : C'est inadmissible d'imposer une telle décision sans prendre en compte les avis du Maire, des habitants.... Il y a des tas de terres libres et loin de tout et surtout des habitations. C'est décision prise par les pouvoirs publics, qui au passage ne subiront pas les nuisances, est une aberration tout simplement. La ville a lancé depuis plusieurs années des programmes de logements pour relancer la croissance, développer des structures pour apprendre qu'une prison va sortir de terre juste à quelques kilomètres. Sérieusement une prison à quelques centaines de mètres d'un lycée !!! d'une maison sénioré !!!! Le gouvernement se fout de ses co citoyens nous n'existons que pour les élections.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3555		X		X	X	X											Luisa COPPOLINO de Suresnes a écrit : Moins de développement économique, moins de constructions... plus de VIE !! : Les orientations réglementaires concernant le développement économique avec la création de bureaux, commerces, entrepôts logistiques sont incompatibles avec une vision durable de la région IDF. Ce n'est pas en construisant plus d'entrepôts logistiques, de routes et en encourageant à la compétitivité territoriale que les objectifs écologiques seront atteints. L'attractivité et le rayonnement international d'un territoire n'apporte pas la vie mais l'artificialisation des sols et la destruction des rares milieux naturels qui survivent. Les écosystèmes naturels vivent bien quand ils sont en réseau. Encourager au défrichage, l'abattage et la construction de nouveaux m2, impactera définitivement et irréversiblement les milieux de vie de notre région. Nous ne pouvons pas nous étendre sans fin. Il faut ralentir et le SDRIF-"E" devrait être l'outil pour encourager à ce processus vertueux à échelle régionale. Cette course au développement économique crée l'artificialisation. En cas de pluie, le sol ne parviendra à absorber l'eau et les inondations seront dramatiques. Le cycle de l'eau est donc perturbé car pas d'infiltration et, par conséquent, l'assèchement des nappes phréatiques. Ces phénomènes sont déjà très présents. Il ne faut pas attendre le prochain SDRIF pour changer l'état actuel et inverser la tendance !
Mail 3556			X														Christine (anonyme) de Drancy a écrit : Ligne 7 marie de Drancy. Cette ligne devient nécessaire pour faciliter la mobilité des habitants de Drancy en direction de Paris, et l'île de France. En effet pour se rendre à la gare du RER il faut prendre des bus ou marcher ou prendre sa voiture. Le métro au centre-ville améliorera le transport et le mouvement des drancéens. De plus la multiplication d'immeubles d'habitation va accentuer les problèmes de transport dans le RER B très souvent perturbé. La solution c'est de dédoubler les transports.
Mail 3557		X	X		X												Eric LEBEGUE de Férolles-Attilly a écrit : Contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir : Ce projet est une véritable atteinte à l'environnement des riverains, à la faune et la flore de la région, et ne répond en rien à un besoin dans ce secteur. Outre les nombreuses nuisances (sonores, pollution, dégradations, ...), il ajouterait, avec une circulation de masse sur une route secondaire déjà inadaptée, une dangerosité supplémentaire pour nos enfants lors du passage de milliers de nouveaux véhicules, devant les Ecoles du Clos et le Collège des Hyvernaux. La réalisation de ce projet surchargerait davantage une route déjà bondée matin et soir. Les infrastructures, victimes d'une fréquentation massive et en progression constante, sont déjà sous dimensionnées. Ajoutez à cela un accès à l'entrée de la commune d'Ozoir, rendu déjà difficile avec la présence de l'Ecole Sainte Thérèse, et vous obtiendrez une route SATUREE quotidiennement. Quid des problèmes de parking et de fluidité de circulation, déjà récurrents dans Ozoir (stationnement à la Gare, traversée d'Ozoir, Lycée et Ecole aux limites de la ville qui créent des bouchons...). Avec les nombreuses et nouvelles constructions réalisées récemment dans Ozoir, ces problèmes existent déjà, ne rajoutons pas une concentration supplémentaire de nuisances et dangers multiples (camions, échappements, ...) Préservons encore les voies douces, créez il y a peu, avec nos impôts, et les quelques espaces verts qui subsistent, pour garder intact ce cadre de vie au milieu d'une urbanisation galopante. Aussi, nous remercions la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir, pour protéger l'avenir, l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité. Pièces jointes : photos d'encombrements véhicules
Mail 3558					X		X									X	Jérôme (anonyme) de Noiseau a écrit : Protégeons les terres agricoles : Les terres agricoles de Noiseau doivent être protégées, sanctuarisation de ces terres pour notre souveraineté

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3559			X														Yacine MAHMOUDI de Drancy a écrit : Pour le métro à Drancy
Mail 3560		X			X	X											Emma (anonyme) de Bagneux a écrit : MAITRISER LA DENSIFICATION : La densification de la région Île-de-France n'est pas compatible avec la sécurité et la santé des habitants, et limite la capacité de reconstruire une résilience climatique. En effet, elle entraîne la disparition des espaces naturels en ville. Ces espaces participent pourtant à la résilience face aux risques d'inondation et d'îlots de chaleur dans l'agglomération parisienne. Et pourtant, de nombreux projets imposés, polluants et inutile sont encore considérés, et en construction. A ce titre, le lot A7A8 à Austerlitz, devant abriter le siège de l'AFD (qui a pourtant déjà un siège moderne à Gare de Lyon, juste en face), un centre commercial, et seulement 10% de la surface dédiée au logement. D'autant que d'autres commerces se trouvent déjà dans les environs : Italie 2, Bercy, Châtelet-les-Halles facilement accessible en transports, commerces locaux. Ce projet va également à l'encontre du principe de résilience du territoire, passant par la revégétalisation des espaces, avec seulement 550m ² du projet dédié à la végétation en pleine terre. Tout cela au prix de 91 millions d'euros et 150 000 tonnes de béton. Transformé en parc public, cet espace ne saurait être considéré comme un "espace perdu", nous avons aussi le droit au bien-être en ville.
Mail 3561					X	X											Thibaud TAMIN d'Athis-Mons a écrit : Opposition au projet de pont entre Vigneux et Athis-Mons Contribution : LE JARDIN PAUL JOVET AUJOURD'HUI : Il représente pour toute la ville un lieu de rendez-vous, un repère de convivialité. De nombreuses animations s'y déroulent, liées à l'étude de la botanique et de l'environnement ou bien purement festives. En termes d'équilibre naturel, il contribue à la respiration du quartier et de la ville toute entière. Inutile d'insister sur le rôle joué par 4000 m ² de végétation dans la lutte contre la pollution urbaine, chacun est conscient de cette importance et de l'urgence de conserver ces espaces. Outre sa collection botanique de plantes rares, le jardin abrite un certain nombre d'espèces animales, dont plusieurs protégées. L'IMPACT D'UN PROJET DE VIADUC ROUTIER ENTRE ATHIS-MONS ET VIGNEUX : Nous laisserons de côté toutes les considérations relatives à l'opportunité d'un tel projet, son intérêt réel et sa pertinence par rapport au trafic routier, ainsi que toutes les questions liées à l'environnement posées par son insertion sur l'ensemble de son tracé. Nous nous concentrerons sur son impact sur le seul Jardin Paul Jovet. Tout d'abord, il y a un simple constat physique : un jardin surplombé par un viaduc de 20m de large est privé de soleil et c'est donc immédiatement un jardin mort en termes de botanique. Il ne faut pas tenter de détourner l'attention de cette issue inéluctable en parlant "d'aménagement", de "réhabilitation" ou autre. Habiller la misère ne la supprime pas. Aucune plante ne pourrait pousser dans un tel environnement. Même constat en ce qui concerne la faune : les animaux, principalement les oiseaux, fuiraient cet endroit devenu pour eux inhospitalier et plus en mesure de les nourrir. Inutile même d'évoquer l'existence éventuelle de piliers élevés sur le terrain du jardin et dont les travaux le saccageraient définitivement. Inutile également de tenter de détourner notre attention avec des promesses de "compensation écologique", telles que prévues par exemple dans la loi sur la biodiversité. Ces pseudo mesures ne permettent pas de compenser ce qui ne peut pas l'être et l'exemple de l'aéroport Notre Dame des Landes démontre leur impossibilité de mise en œuvre en disqualifiant les tentatives d'écoblanchir un projet bétonneur. Le jardin Paul Jovet prend sa valeur en grande partie à cause de sa situation au beau milieu d'un quartier et vouloir le reconstruire ailleurs lui ôterait tout intérêt pour ce quartier. L'autre impact est social. La présence du viaduc entrainerait inévitablement une désertification des alentours. Une "zone morte" s'installerait autour de l'ouvrage, ce qui contribuerait à davantage encore sinistrer les lieux, comme on peut l'observer déjà autour de constructions équivalentes. Tout cela ne favorisant pas le désir de se rendre dans ce qui resterait du jardin Jovet - on voit mal les

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	gens organiser des événements festifs sous une telle chape de béton et qui aurait de surcroit la réputation de zone polluée, aussi bien par le bruit des véhicules que par les gaz d'échappement. Difficile dans ces conditions de conserver des sources de financement pérennes. Moins d'adhérents, moins de cotisations, difficultés pour 404 / 425 Export généré le 07/03/2024 des contributions publiées sur le Registre Numérique entre le 06/03/2024 00 :00 :00 et le 06/03/2024 23 :59 :59 justifier l'octroi d'une subvention. En clair, une disparition programmée de la structure associative qui s'est constituée au tour du jardin. Le constat est donc très négatif. Mais pourrait-il en être autrement ? À tous ces titres, et parce que l'inscription de ce projet de pont routier dans le SDRIF.E va à l'encontre même des objectifs sociaux et environnementaux de ce SDRIF.E, notre association demande le retrait du projet de franchissement de Seine routier entre Vigneux sur seine et Athis-Mons.
Mail 3562						X											Louanne (anonyme) de Charny a écrit : LIMITER LE DEVELOPPEMENT LOGISTIQUE DU TERRITOIRE Je suis étudiante et je vis en Île de France et je suis très interpellée par ce projet. Alors qu'on nous promet le respect des dimensions écologiques et environnementales, rien n'est assuré ! Je suis très troublée par ce projet. La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations règlementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire.
Mail 3563								X									Chantal AGBALE de Montmorency a écrit : Le BIP amènerait des milliers de voitures et de camions dans nos villes. ü Une forte pollution atmosphérique et sonore : le BIP menacerait la santé et la qualité de vie des habitants ! ü Un danger pour 7000 enfants dont les écoles sont situées le long du tracé ü Destruction des espaces naturels ü Augmentation des émissions de CO2
Mail 3564		X			X												Hugues MONTMAYEUR de L'Etang-le-Ville a écrit : Plusieurs suggestions de modification du SDRIF-E : voir 2 documents ci-joints du 6 mars 2024.
Mail 3565			X		X												Alexandra (anonyme) de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Propositions citoyennes : Réduire drastiquement le trafic aérien ET le règlementer (quotas etc.) puis automobile ET règlementer (circulat° alternée etc.). Gratuité des transports en commun. Réduire très fortement le cout des billets de train. (Re)végétaliser les villes, en priorité sur bétonnées ET avec espèce d'arbres & plantes adaptées (sans chenilles processionnaires...) Interdire la construction de nouvelles piscines privées et règlementer fortement les existantes. Interdiction et réglementation forte sur l'éclairage de l'espace public ET entreprises privées.
Mail 3566			X														Filipe (anonyme) de Drancy a écrit : Metro 7 jusque a Drancy centre : Plus-value pour la ville et les bus sont saturés, que ça soit le 148 ou le 146 sont toujours débordés.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3567					X		X									X	Fanny VIGNERON de Soindres a écrit : Je m'oppose à la construction du centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville Contribution : Je m'oppose à la destruction des habitats ruraux et des campagnes du Mantois pour y déverser du béton pour construire une prison. Le département contient suffisamment de friches industrielles pour trouver une place pour une prison de 700 places. A quoi bon détruire à nouveau des terres agricoles ? A l'heure où la France prône l'indépendance alimentaire et le soutien aux agriculteurs ? Quand bien même la décision est prise en haut lieu par l'état (sans concertation aucune et sans prise en compte de l'environnement rural qu'il compose), je vous invite à reconsidérer cette hypothèse et trouver un terrain plus propice à la construction d'un tel établissement à savoir dans un milieu déjà urbanisé ou dans un lieu industriel. Il en va du bon sens commun et la protection de nos territoires et de nos campagnes. J'aimerais rappeler que le choix de vivre dans une commune éloignée de la ville représente un choix de vie et qu'il n'est pas normale d'imposer des projets aussi lourds de sens et d'impact à une population. Le terrain en question est actuellement un lieu de promenade à travers champs qui possède un chemin de grande randonnée non loin. Il est impensable de continuer à détruire le sol de nos campagnes. Pour rappel également, il me semblait que notre président de la république avait fait voter en 2021 une loi visant à zéro artificialisation des sols. Qu'en est-il donc de projet ? En vous remerciant pour la prise en compte de cette requête et en espérant que vous puissiez faire preuve de bon sens en laissant ce havre de paix actuel de nos campagnes à l'écart de toute construction nuisible.
Mail 3568																X	Mme Bernadette DEMANGE de Noiseau a écrit : - Non au pénitencier de Noiseau Je répète encore une fois non à la prison pour les multiples raisons déjà exposées. Merci d'en prendre note.
Mail 3569			X														Gautier (Anonyme) a écrit : - Contre le pont routier d'Athis-Mons et le projet portuaire d'HAROPA Sur la carte N°1, est inscrit un potentiel franchissement de la Seine routier entre les villes de Vigneux sur Seine et Athis-Mons. Je demande le retrait de cette potentialité. En effet, si la Seine est une barrière naturelle qu'il est nécessaire de franchir, notamment pour permettre les liaisons pendulaires et la liaison entre des bassins de vie et des bassins d'emplois, ce projet routier est complétement anachronique. Déjà parce que créer de la route génère des déplacements routiers, et donc de la pollution atmosphérique et sonore. Nous sommes, sur nos territoires, déjà très impactés par ces nuisances liées à la présence de l'aéroport d'Orly, des réseaux SNCF ainsi que des réseaux routiers denses et nombreux. Le SDRIF.E s'oriente vers l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des populations déjà impactées par ces nuisances. Les nouvelles mobilités qui vivent une expansion sans précédents et qui vont changer nos modes de déplacements en profondeur dans les prochaines années, actent que ce projet routier est d'ores et déjà obsolète... Il faut également considérer l'ampleur de ce projet, qui deviendrait une liaison N6/N7/A6/A10/A86. Est-ce que relier des réseaux routiers saturés est une solution pour faciliter les déplacements ? On peut en douter. Enfin, ce projet est sur la totalité de son tracé, sur des zones naturelles identifiées en tant que telles dans les PLU des 3 communes) sources de fraîcheur, et de biodiversité. Il viendrait donc détruire pour l'éternité ce que ce SDRIF défend, c'est à dire l'environnement. Enfin, ces terres sur lesquelles est situé le projet, côte Vigneux, sont identifiées dans le SDRIF comme des espaces où il faut "renforcer l'armature verte" ! Comment renforcer cette armature en artificialisant les sols en partie ? Enfin, côté Athis-Mons, le tracé de ce projet viendrait complètement détruire le Jardin Paul Jovet, situé 38 rue Caron, 4000m2, de jardin associatif, collaboratif et participatif, qui permet non seulement d'avoir un espace de respiration en pleine ville, mais qui remplit également un rôle social. Pour toutes ces raisons, je demande à ce que ce potentiel pont routier soit retiré du SDRIF.E. Autre projet connexe, situé au même endroit côté Vigneux, ce terrain de 100 hectares, appartenant à HAROPA, sur lesquelles sont inscrites 2

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	pastilles d'urbanisation pour un secteur de développement industriel régional. Cela représente 50 hectares, sur les 110 de ce terrain, qui est aujourd'hui une zone naturelle, comme expliqué plus haut, et qui viendrait là aussi artificialiser ces terres et augmenter les pollutions sonores et atmosphériques sur un territoire qui en subit déjà beaucoup. (Aéroport, voies ferrées, réseaux routiers...) Ce projet de Port porté par Haropa, et les potentialités offertes dans le SDRIF pour qu'il se réalise, sur ces terrains où selon le même SDRIF (L'armature verte est à renforcer) et qui sont des terrains permettant l'expansion des eaux en cas de crues (également inscrit sur la carte N°1 du SDRIF) va complètement à l'encontre de ce même SDRIF.E. Je demande également le retrait de ces potentialités.
Mail 3570			X														M. Antoine MENDES de Drancy a écrit : Je suis favorable au prolongement de la ligne 7 jusqu'à la mairie de Drancy.
Mail 3571																	Jean (Anonyme) du Pecq a écrit : -S'opposer aux projets routiers et réduire les nuisances des infrastructures existantes L'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. En effet, créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2 ; Cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN. Au contraire, il me semble important d'installer des pistes cyclables sur les départementales et les nationales de la région, et ce sans élargissement de voies. De la même manière sur les autoroutes de la région, il me semble impératif de remplacer certaines des voies par des voies de tramway. Au Pecq, ma fille ne peut aller faire ses activités en vélo car le pont du Pecq et la départementale D186 sont beaucoup trop dangereux pour qu'un enfant puisse les pratiquer. Elle ne veut pas non plus aller sur le trottoir en vélo car les piétons lui font des remarques. Pourquoi ne pas réserver une voie à une vraie piste cyclable séparée de la route et réduire la vitesse des voitures ? Le pont du Pecq a 4 voies, plutôt que de construire une passerelle dédiée aux mobilités douces, pourquoi ne pas le réaménager et créer une vraie piste cyclable sur l'une des voies, réduire la vitesse à 30km/h pour le passage du pont et le passer à 2 fois une voie ? Pourquoi ne pas imposer aux poids lourds le passage par l'autoroute ou la nationale et leur interdire le passage sur cette départementale ? Bref, pourquoi ne pas penser aux riverains ? De plus, je ne vois aucune mesure de lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air associés aux infrastructures existantes. Ne peut-on généraliser les radars sonores ? Interdire la circulation des deux roues thermiques la nuit et imiter à 30kmh la vitesse la nuit afin de permettre aux riverains de ces infrastructures d'avoir des nuits reposantes ? Que dire des nombreuses écoles situées dans des zones de pollution (toutes les écoles du Pecq le sont !!!) ? À quel moment, allons-nous prendre en compte la santé de nos enfants ? Ne peut-on généraliser la piétonisation des rues d'école, piétonisations qui ont un impact très important sur la réduction de la pollution de l'air ? Plutôt que de construire de nouvelles infrastructures routières, il me semble urgent de chercher à limiter au maximum les nuisances des infrastructures existantes : trop de riverains, de familles, d'électeurs subissent des nuisances néfastes pour leur santé corporelle et mentale ! Remplacer des voies par des pistes cyclables, installer des radars sonores, réduire les vitesses maximales, piétoniser les rues aux écoles, planter des haies en bordure de route : ces mesures sont quasi gratuites et permettraient une vraie amélioration de la vie des franciliens. De plus, la construction de nouvelles infrastructures impactera fortement la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de perméabilité des sols. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités.
Mail 3572			X														Mme Noëlle DARTIGUES de Montmorency a écrit : -Non Au BIP Un projet inutile coûteux polluant qui amènerait un flot de véhicules et notamment engorgerait Montmorency en condamnant une des rues d'accès au haut de la ville.
Mail 3573						X											Mme Gaëlle PELLAUD de Paris a écrit : Vivant à Paris depuis 40 ans, et travaillant dans l'Essonne, je constate depuis le projet du Grand Paris, la destruction des espaces naturels au profit du béton !!! On construit partout et aucun espace vert n'est préservé, aucun parc avec arbres créé. Le long de la Seine vers Juvisy sur Orge, tout se bétonne. Allons-nous vivre comme à Los Angeles où pour voir un arbre, il faut faire des dizaines de kms ? A l'heure du changement climatique, nous aurons au contraire besoin de forêts, de végétalisation pour que les villes respirent...A l'heure de la transition écologique où le mieux est de ne pas prendre sa voiture, les gens vont-ils rouler plus loin pour trouver un espace naturel pour se promener ? Et donc polluer plus ? Préservons aussi nos terres fertiles d'Ile de France, vers Saclay, pourquoi enlever ce qui nous nourrit bien ? Pourquoi cette destruction massive de nos paysages ? Construire pour enrichir les promoteurs privés NON. Préservons l'Ile de France, n'en faisons pas une mégapole de béton.
Mail 3574			X														M. Rayed CHEBI de DRANCY a écrit : - Oui à la ligne 7 à Drancy Il est temps pour notre commune de disposer d'un moyen de transport lourd en cœur de Ville. Il est inconcevable qu'une ville de + de 50 000habitants comme la nôtre n'ait pas de métro en son centre-ville. L'arrivée du métro changerait la vie pour les milliers d'employés drancéens sans parler de l'impact d'un point de vue économique et d'aménagement.
Mail 3575															X		Mireille (Anonyme) a écrit : Je suis contre la Prison à NOISEAU. NON à l'artificialisation des terres agricoles. Je soutiens la région qui protège les terres agricoles.
Mail 3576			X	X	X		X					X		X			Mme Catherine GIOBELLINA, Présidente de l'Union des Amis du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, Dampierre-en-Yvelines, a écrit : - Contribution de l'Union des Amis du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse : Ce document présente des constats et propositions selon les thèmes suivants : 1 les PNR franciliens absents du projet régional 2 La ZPNAF du Plateau de Saclay et les programmes agri-urbains absents du projet régional 3 Mieux protéger des inondations 4 Mieux protéger les patrimoines bâtis et archéologiques 5 Production de logements (versus le caractère des villages) 6 Mettre fin à l'étalement urbain et protéger les terres agricoles 7 Requalification et aménagement des offres de transport
Mail 3577			X														Mme Chantal LAUREAU de Garges-lès-Gonesse a écrit : -Non Au BIP A l'heure de l'urgence écologique, ce projet appartient au siècle dernier...Il ne fera qu'augmenter la circulation automobile en créant un appel d'air, alors qu'il faudrait trouver des moyens pour la réduire drastiquement. C'est une

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	fausse bonne réponse au problème de la circulation. De plus il va détruire tout un écosystème (prairie, forêt dans un espace surpeuplé (Garges) qui a besoin de verdure. Je préférerais que l'argent soit dépensé pour des pistes cyclables et l'aménagement des espaces verts qu'il faudrait protéger. Enfin en termes de pollution y compris sonore (en plus des avions !), c'est une catastrophe annoncée pour les générations futures. Est-ce que les concepteurs du projet habitent à Sarcelles ou à Garges et ont leurs enfants dans les écoles à côté desquelles le BIP est censé passer ???
Mail 3578		X	X	X		X										X	<p><u>M. Gilbert ROUX de L'Haÿ-les-Roses a écrit :</u></p> <p>-Un schéma directeur à revoir</p> <p>Il me semble que les objectifs que nous devons poursuivre ensemble pour les années à venir sont les suivants : Assurer, et j'en ai besoin, la meilleure mobilité pour tous, via des transports accessibles à tous, tarifs comme desserte et maillage. Ma ville accueille très bientôt une station de métro. Arrêter la spéculation foncière/immobilière, assurer le logement pour tous et la mixité sociale. De ce point de vue-là, L'Haÿ-les-Roses est encore une ville équilibrée ; bien irriguer la ville en matière d'activités économiques et donc d'emploi ; préparer les effets du réchauffement climatique. L'Haÿ-les-Roses me semble à l'heure actuelle dirigée par une équipe qui fait exactement ce qu'il ne faut pas faire, puisque : Elle développe l'artificialisation des sols, elle prévoit une explosion démographique de 31 000 à 40 000 personnes à horizon 10 ans, elle essaie de cibler des catégories socioprofessionnelles ou de revenus moyens supérieurs, avec beaucoup d'accessions à la propriété selon les « libres lois du marché », elle maintient les services publics à un niveau insuffisants, a fortiori avec l'accroissement démographique prévu. Des opérations juteuses sont offertes au privé en matière immobilière, alors même que la ville pourrait préempter pour faire davantage d'espaces verts, de social et de zones d'activités. Le nombre de logements sociaux diminuera une fois que ces opérations immobilières seront lancées, il y aura moins de logements sociaux que ce qu'il y en avait en 2014 alors que la population va croître de presque 30%. On maintient la dichotomie entre les villes, il manque une synergie et un vrai équilibre entre villes contiguës, bassins d'emplois et d'activités. Or le Maire de L'Haÿ-les-Roses est président du groupe « Les Républicains » au Conseil Régional, donc du principal groupe directement chargé de soutenir et mettre en œuvre l'option qui s'exprime dans le SDRIF-E tel que présenté par la Présidente. Pour moi, il faut une autre politique au niveau local comme régional, car j'en vois les méfaits à L'Haÿ-les-Roses, et une autre politique que celle qui veut mettre en place ce schéma directeur. Je souhaite la suppression la clause dite "anti-ghetto" sachant qu'il y a un énorme problème de logement en Ile-de-France car cette clause ferait diminuer de manière importante le nombre de logements pour tous proposés à la population pour se loger dans des conditions financières décente. Il faut mettre en place des maisons de santé avec du personnel régional contre les déserts médicaux, développer des lignes de métro et RER, ainsi que des lignes d'autobus en site propre, améliorer la régularité des lignes de bus, métros, RER et franciliens par des recrutements en personnels roulants et en personnels d'entretien des voies, améliorer la démocratie locale par l'instauration obligatoire de réunions en amont de tout projet immobilier important, avec ateliers/débats sur l'urbanisme à venir et les besoins qu'ils induisent en termes de services publics, de mobilités douces etc. Prise en compte des conclusions de ces ateliers/débats.</p>
Mail 3579			X														<p><u>M. Olivier GARRETT de Montmorency a écrit :</u></p> <p>-Non au BIP</p> <p>Le BIP augmenterait fortement la pollution atmosphérique et sonore le long de son parcours. Il amènerait des milliers de voitures et de camions dans nos villes. Le BIP menacerait la santé et la qualité de vie des habitants des villes qu'il traverserait ! L'A15 est déjà reliée à l'A1 via la N184 et la N104.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3580			X														<p>M. Eric GAFFRIC de Paris a écrit : -Contre le prolongement de la ligne 1 Je suis très étonné de voir que le projet de prolongement de la ligne 1 vers Val de Fontenay est considéré comme "validé" dans ce dossier d'enquête publique (pages 138-139 du document 2.1, "le projet d'aménagement régional"), et ceci alors qu'en 2021/2022, il y a eu une enquête publique sur ce projet, présidé par M. Chaulet, qui a émis un « avis défavorable à l'unanimité ». D'ailleurs force est de reconnaître que les conclusions de toutes les institutions consultées (Autorité Environnementale, SGPI, Commission d'Enquête) ont conduit à un rejet unanime et systématique du projet. Et ceci a été suivi par le rejet de la DUP par le ministère des transports. Soit la mention du prolongement de la ligne 1 dans ce dossier est de la simple négligence, soit IDFM essaie de le faire passer en douce (manipulation d'influence ?). Dans tous les cas, quel mépris pour le travail réalisé par toutes ces autorités consultées. Je demande à ce que ce dossier soit corrigé et que TOUTES les mentions à ce projet obsolète de prolongement de la ligne 1, rejeté en l'état, soient retirées. Et au-delà, je souhaite que le Conseil Régional d'Ile-de-France, IDFM et l'ensemble des collectivités : 1- respectent l'exercice de la démocratie citoyenne, si précieuse 2-cessent leurs activités de lobbying au service d'on ne sait quels intérêts, 3- déploient plutôt leur énergie à travailler enfin sérieusement pour les franciliens à proposer des alternatives innovantes et convaincantes aux projets déjà rejetés. De plus ce projet utopique prévoit l'abattage de 6 hectares du bois de Vincennes, ce serait une vraie catastrophe pour un des 2 poumons verts de Paris.</p>
Mail 3581		X		X			X										<p>Samuel (Anonyme) de Saint-Maure-les-Fossés a écrit : Après lecture du dossier, je constate que des objectifs de densification sont clairement exprimés. Le problème est que la région est déjà très urbanisée et densifiée, surtout la petite couronne. Habitant à Saint-Maur des Fossés, ville-village de la Petite Couronne qui subit la pression continue des promoteurs (pression alimentée par l'État qui nourrit un ressentiment destructeur contre cette magnifique commune à cause de sa carence en logement sociaux), je n'en peux plus du béton et des immeubles qui viennent balayer les arbres et les jardins des pavillons. Il serait temps de cesser la bétonisation et de rendre la région plus agréable, en se focalisant davantage sur la perméabilité des sols, des parkings, la réfection de la voirie et la plantation continue d'arbres. Il faut aussi se concentrer sur la rénovation du bâti existant. En fait, il faudrait d'abord travailler sur un cadre de vie plus agréable pour les millions d'habitants de la Région, avant d'envisager d'en rajouter encore via la construction de nouveaux logements. Maintenant, si la densification/construction vous paraît obligatoire, alors il faudrait le faire davantage dans la grande couronne, le tout de manière intelligente et en compensant le béton avec beaucoup d'espaces verts. La petite couronne et Paris sont déjà trop densifiées et bétonnées. Les habitants eux-mêmes disent à une très large majorité qu'ils pensent qu'il y a trop de monde dans les départements franciliens. Au niveau national, il faudrait penser à de grands projets de développement de nouvelles aires urbaines autour de villes moyennes importantes de la France. Il ne faut plus que tout résonne par Paris en France. Sur le point des logements sociaux, l'instauration de la règle pour éviter la prolifération des ghettos de pauvres est une très bonne idée. Il faudrait aussi que la région s'intéresse aux spécificités de chaque ville, dans le but de définir des quotas raisonnables et réalistes pour chaque commune en déficit de logements sociaux. Ces quotas de la Région pourraient alors être transmis à l'État, qui pourrait alors ensuite proposer des objectifs honnêtes à chaque commune en fonction de ses spécificités.</p>
Mail 3582		X		X													<p>Pierre (Anonyme) a écrit : Habitant la commune de Brou-sur-Chantereine je désapprouve ce projet. Vous trouverez en pièce jointe les raisons de cette opposition.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Conseil Régional d'Ile-de-France Monsieur le Président de la commission d'enquête publique du projet SDRIF-E 2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen-sur-seine</p> <p>Monsieur le Président de la commission d'enquête publique du projet SDRIF-E,</p> <p>Habitant la commune de Brou-sur-Chantereine, je voudrais vous affirmer mon opposition au projet du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France-E arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu des 2166 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou-sur-Chantereine est la 57^{ème} ville la plus pauvre d'Ile-de-France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux...).</p> <p>De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques, et, continuer à urbaniser, c'est-à-dire à imperméabiliser les sols va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier.</p> <p>Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des Breuilloises et Breuillois.</p> <p>Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.</p>
Mail 3583		X		X													<p>Mme Yvette HEUTTE de Brou-sur-Chantereine a écrit : Je voudrais vous affirmer mon opposition au projet du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France-E arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires	
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
																	prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu des 2166 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou-sur Chantereine est la 57ème ville la plus pauvre d'Ile de France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux ...).De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques, et, continuer à urbaniser, c'est à dire à imperméabiliser les sols va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier. Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires, car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des Breuilloises et Breuillois.	
Mail 3584																X	Mme Inès HATTON de Paris a écrit : Nous avons les moyens de bien penser les futurs aménagements et toutes les bulles en termes de connaissances pour adapter intelligemment nos territoires aux enjeux de notre socio-écosystème : Utilisons-les. Replacer les valeurs de santé et de protection de l'environnement donc des humains devant la valeur de l'argent.	
Mail 3585			X														X	Mme Jocelyne Buisine, Conseillère Municipale d'Ablon-sur-Seine, a écrit : - Non au port de Vigneux Je m'oppose fermement à la construction du port de Vigneux et ayant toujours été investie dans la vie de mes concitoyens, je pense que ce projet gomme totalement le peu de bien être environnemental qui subsiste pour toute une population locale déjà très impactée par le bruit et la pollution des avions (nombreux problèmes respiratoires liés et constatés) encore loin de respecter les contraintes normalement imposées. Ce projet est : - destructeur d'espaces naturels où la biodiversité a toujours et plus que jamais été protégée par les collectivités et respectée par les promeneurs et les cyclistes. - on peut s'étonner du devenir de la forêt de Sénart où fatalement la circulation sera intense, qu'en sera-t-il de la photosynthèse lorsqu'il n'y aura plus d'arbres en bonne santé ? - en cas d'inondations ces zones qui absorbent l'eau ne joueront plus leur rôle. - on dépollue la Seine mais qu'en sera-t-il lorsque des dizaines de péniches déchargeront leurs containers et éroderont les berges (ce qui apportera encore des dépenses énormes à Ablon pour maintenir en état) ? De plus l'intensité commerciale liée à ce port nécessiterait logiquement la construction d'un pont qui favoriserait le trafic via le plateau d'Athis-Mons : pollution encore accrue et diffusée sur tout un secteur où se trouvent des écoles (Saint-Exupéry, Athis-Mons). Toute notre ville est déjà très exposée aux risques liés aux hydrocarbures sous pression (TRAPIL), la proximité de sites SEVESO, vol des avions... Ce projet fait peser de nouveaux risques technologiques liés à des infrastructures dangereuses (échouages de péniches, explosions...). Parlons aussi du bruit généré lors de la construction, et après ... la tolérance au bruit des avions est déjà limite. Pour Ablon, pour toutes les villes environnantes ce projet est inacceptable, il nie simplement le fait que la population existe et qu'elle ne peut toujours subir des nuisances qui ne tiennent pas compte de leur santé et tout simplement de leur existence.
Mail 3586		X	X	X			X					X					X	Steven TY de Pontault-Combault a écrit : En pièce jointe la présentation de la contribution de l'Association pour la protection du patrimoine de Pontault-Combault.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	ministre des Transports peut-il ignorer qu'une solution alternative existe pour desservir Les Grands Pêcheurs à Montreuil : le prolongement de la ligne 9 au-delà de son terminus actuel Mairie-de-Montreuil ? Concernant Les Rigollots à Fontenay-sous-Bois, peut-il ignorer la solution préconisée par le SGPI : le renforcement des équipements de surface, lignes de bus en site dédié et pistes cyclables ? Le ministre de la Transition écologique peut-il ignorer que les bois de Boulogne et de Vincennes constituent les deux poumons verts de Paris, particulièrement précieux à l'heure du réchauffement climatique ? Peut-il ignorer que le report modal (pourcentage des automobilistes de la zone laissant leur véhicule au garage) prévu pour ce métro n'étant que de 6,5%, son bilan carbone s'avère négatif ? La ministre de la Culture peut-elle ignorer que le bois de Vincennes, ancien terrain de chasse des rois de France pendant des siècles, épargné par la Révolution et deux guerres mondiales, relève du patrimoine national ? Le Premier ministre va-t-il laisser la présidente de la Région Ile-de-France, soutenue par quelques élus locaux, imposer un projet obsolète car conçu il y a un quart de siècle, alors que la lutte contre le réchauffement climatique n'était pas encore une priorité et le développement des mobilités douces pas encore un nouvel art de vivre ? Je souhaite ne pas laisser à notre génération de demain, un Paris défiguré par des projets irréflichs dans tous les sens du terme.
Mail 3588			X														M. Jen PE de Fontenay-sous-Bois a écrit : - Contre le prolongement de la Ligne 1 L'enquête publique a donné un avis défavorable essentiellement à cause des risques géo-technologiques. Vous ne pouvez en aucun cas dire que cette enquête est validée, c'est une tromperie. Et refaire une nouvelle enquête ne changera rien à la donne, à savoir qu'elle ait une réelle utilité ? Les habitants de Fontenay, Montreuil, Neuilly ne sont pas de pauvres banlieusards démunis, Fontenay étant même dotée de deux stations de RER sur deux lignes différentes. À l'heure du réchauffement climatique, il est indispensable de conserver les arbres surtout en agglomération. Toutes les études le prouvent C'est scandaleux de passer outre l'avis négatif en mentant aux citoyens Pensez à votre responsabilité, et on est à l'heure des économies.
Mail 3589																X	M. Alec JALTIER, de la Mairie de Porcheville, a écrit : -Orientations réglementaires du SDRIF E (OR2) pouvant impacter la commune de PORCHEVILLE Les 2 secteurs de La Fontaine Saint Séverin et de La Garenne, zones identifiées comme Orientations d'Aménagement et de Programmation dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, se superposent à des secteurs à sanctuariser des cartes thématiques. L'échelle des cartes réalisées étant assez complexe pour une lecture précise, il ne nous est pas possible d'être précis à la parcelle mais l'épaisseur des traits semble indiquer que les secteurs à sanctuariser viendraient se superposer avec des parties de secteurs identifiés mutables sur notre commune, ce qui viendrait en contradiction avec ceux-ci et amènerait inévitablement à une mise en compatibilité du PLUI pour restreindre voire supprimer ces zones. Le territoire de la commune est très contraint en matière de constructibilité avec la présence de fonciers à vocation économique très largement répandu comme la centrale EDF et de fait les servitudes d'utilité publiques qui l'accompagnent avec les lignes à haute tension qui surplombent tout le territoire et limitent très fortement la densification verticale. Le Plan de Prévention des risques Inondations au Sud avec la Seine qui proscrit très largement de nouveaux logements, un tissu Agricole éparse composé de parcelles en lanières, une zone de loisirs très étendue, deux secteurs couverts par l'OIN Seine Aval, une Zone d'Aménagement Différé, un établissement pénitentiaire pour mineurs, et de surcroît plusieurs Plans de Prévention des Risques Technologiques y compris Total Energie à Gargenville qui viennent également contraindre les constructions futures et la mutation du tissu existant. Toutes ces contraintes ont conduit la commune à identifier deux secteurs libres afin de proposer une nouvelle offre d'habitat à sa population afin de notamment remplir les obligations réglementaires de l'article 55 de la loi SRU qui s'impose tout de même à notre strate de collectivité. Ces deux secteurs sont bien

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	évidemment inscrits dans les bilans triennaux du PLHI en cours et à venir afin de nous permettre d'atteindre les 25% de logements sociaux à l'horizon 2025. La municipalité s'est engagée avec un projet emblématique pour son territoire sur le secteur de la Fontaine Saint Severin, celui de réaliser une Résidence Intergénérationnelle avec un habitat mixte de qualité supérieure. Ce secteur mêlera ainsi de l'habitat collectif et individuel, tout en créant un lien social de proximité avec la présence de services à la personne sur place, de jardins partagés, de mobilités douces et avec une vocation écologique exemplaire. Un permis de construire a d'ailleurs été déposé par un promoteur pour l'aménagement de cet espace mais celui-ci a dû être refusé par la commune car il ne respectait pas en tout point le PLUI et l'OAP, s'en est suivi un recours au tribunal administratif qui s'est avéré chronophage et nous a fait perdre de précieux mois d'avancement sur l'aménagement de ce secteur. Ce recours s'est soldé par un désistement du promoteur il y a quelques mois. Cet emplacement étant situé entre une zone Agricole et un secteur pavillonnaire urbanisé, il paraissait le plus approprié à l'époque afin de faire glisser une urbanisation progressive de qualité tout en respectant les servitudes et contraintes présentes sur la commune. Ce secteur est à privilégier selon nous pour une mutabilité si toutefois un arbitrage de la Région s'avérait nécessaire en opposition avec le secteur de la Garenne qui représente un espace moins important, avec moins de débouchés et permettant une densification moindre du tissu d'habitat mais pourtant tout aussi nécessaire pour répondre aux contraintes réglementaires imposées. La commune souhaite engager un travail partenarial avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France dans les mois à venir afin d'encadrer le portage foncier du secteur de la Fontaine Saint Severin en signant une convention de veille et de maîtrise foncière. L'aménagement futur de cette zone serait travaillé en concertation avec les services de la Région au besoin en y incluant toutes les normes de densité souhaitées soit 20 logements à l'hectare conformément à l'orientation 86 du SDRIFE. Le cahier des charges et la fiche OAP dans le PLUI mis en compatibilité, pourraient également être rédigés de concert afin de combiner les différentes normes, obligations réglementaires et contraintes. La commune souhaite viser une exemplarité sur ce projet, mêlant biodiversité, production d'énergies renouvelables, espaces verts de qualité et insertion végétale dans le site naturel existant. Nous souhaiterions de ce fait, que soit étudié la possibilité de réduire l'espace à sanctuariser qui se juxtapose avec nos OAP, avec à minima la conservation de l'OAP de la Fontaine Saint Severin.
Mail 3590		X															Mme Béatrice LAINE d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : - Contre le projet d'urbanisation à Ozoir-la-Ferrière Je suis contre ce projet qui va totalement engorger notre ville. Où sont les voies de circulation ?
Mail 3591			X	X				X									M. Vincent LIECHTI (MLE 93), de Bagnolet, a écrit : Je regrette que dans le projet soumis à enquête la réduction des inégalités territoriales soit moins prioritaire que l'attractivité économique. L'objectif 2.4 de conforter les zones qui rayonnent déjà le plus n'a pas lieu d'être. Sur les transports collectifs. Prévoir d'urgence l'amélioration des lignes radiales et développer les liaisons banlieues à banlieues autres que les infrastructures lourdes telles tramways, BHNS. On peut économiser sur des projets coûteux et peu utiles qu'il convient de stopper comme la liaison Roissy Express ou la ligne 18 du GPE. Plus localement les lignes de métro 3 bis et 7 bis mériteraient d'être reliées. La ligne 3 doit bien être prolongée mais en desservant le haut de Bagnolet : Créer une station la Noue-Malassis. Pour les flux de marchandises il faut d'abord réindustrialiser la région pour en réduire le besoin. Développer le fret ferroviaire et fluvial à partir de plateformes fluvio-ferroviaires à considérablement renforcer, notamment Bonneuil-sur-Marne en lien avec Villeneuve triage et Rungis. Organiser le maillage logistique pour prioriser en zone la plus dense celle des derniers kilomètres à assurer par des petits

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	utilitaires sauf quand le volume d'un des objets à livrer ne le permet pas. Concernant le logement social, il convient d'orienter au maximum leur production vers le logement PLAI. L'orientation dite "anti ghettos" n'a pas lieu d'être. Elle va handicaper les communes souvent les plus volontaires pour des opérations mixtes qu'elles pratiquent depuis longtemps, les seuls quartiers entiers s'apparentant à des ghettos de pauvreté datent de l'époque où l'État centralisé d'alors les a organisés. Ce n'était pas une volonté des élus locaux concernés. À l'inverse il faudrait arrêter de subventionner des équipements dans les villes qui ne respectent pas la loi SRU. Concernant la lutte contre l'artificialisation le principe devrait être zéro artificialisation, le net n'étant à solliciter que quand il est prouvé au regard du besoin, qu'on ne peut vraiment pas faire autrement. La nécessité d'une vraie ceinture maraîchère s'oppose naturellement à l'urbanisation forte prévue dans le triangle de Gonesse. Un projet urbain ne devrait pas pouvoir être localisé même avec "compensations" sur un lieu où se côtoient des dizaines d'arbres de haute tige matures comme cela vient de se produire à Bagnolet. Dans le même esprit lorsqu'il y a présence d'un groupe d'arbres matures sur un espace qui n'a fait l'objet d'aucun entretien ou aménagement depuis deux décennies, le lieu devrait immédiatement avoir le statut d'îlot de sénescence.
Mail 3592			X					X									Jade (Anonyme) a écrit : Contre la création de nouvelles zones logistiques Elle entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations réglementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. Là où je vis (à Longpont-sur-Orge) les terres agricoles ont été presque entièrement recouverte de béton, pour construire des zones logistiques, des pavillons et des routes. Rien n'est pensé pour les mobilités douces et les agriculteurs qui restent sont repoussés sur les pires terres cultivables. Ce qui est détruit ne peut être compensé. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels, par exemples : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire.
Mail 3593			X														Marlène (Anonyme) a écrit : Je soutiens le projet de prolongement de la ligne 7 du métro pôle-gare du Bourget vers la Mairie de Drancy. Il ne manque que 3400 mètres de voies pour faire arriver la ligne 7 à Drancy centre. Avec plus de 70 000 habitants à Drancy, notre commune mérite son métro dans sa ville. Cela aurait beaucoup d'impact positif. Travailleurs, étudiants, personnes âgées... Pour prendre les transports il faut se déplacer aux gares RER (DRANCY ou LE BOURGET) qui sont excentrées (utilisation du bus ou de la voiture). Cela désengorgerait les lignes de bus 143,146,148, souvent saturés, fluidifierait le trafic, moins de circulation, donc par conséquent, moins de véhicule = moins de pollution, n'est-ce pas l'objectif ? Plus de 82% de notre population active (ou étudiante) travaille ou étudie en dehors de Drancy. Nous demander de nous restreindre à prendre nos véhicules, oui mais les moyens ? La solution ? Le prolongement de la ligne 7 à notre centre-ville.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	
Mail 3594			X				X										<p>M. David FONTEIX de Montreuil a écrit :</p> <p>-Rapprocher Habitat et emploi</p> <p>Le SDRIF E n'apporte aucune solution à la dissociation entre la localisation des emplois et celle des logements malgré les objectifs de polycentrisme annoncés. Les orientations réglementaires ne permettent pas de rapprocher les logements des emplois, certaines d'entre elles, même, produisent l'effet inverse. Notamment, la construction de lignes de métro (lignes 17 nord et 18 ouest) dans l'espace rural ou encore le maintien de la compétitivité des quartiers d'affaires internationaux qui allongent toujours plus le temps de transport. Il est nécessaire de définir des mesures claires permettant de lutter contre la concentration actuelle de 68% des emplois dans 6% du territoire. Une telle politique doit être accompagnée d'un effort sur les mobilités de proximité (notamment en grande couronne) et sur la mixité des quartiers (logement, commerce de proximité, activités...). Personnellement, j'ai toujours mieux vécu lorsque j'ai été proche de mon travail. Pouvoir y aller à pied ou en 20 minutes à vélo est un vrai confort de vie. Dans un monde idéal, si tout le monde pouvait habiter proche des commodités (alimentation, école, crèche...) et de son travail, la problématique des transports serait nettement simplifiée et il serait beaucoup plus facile pour les gens qui ont le choix de réduire voire d'arrêter de prendre la voiture.</p>
Mail 3595			X														<p>M. Michael DA COSTA de Drancy a écrit :</p> <p>Pour le Métro à Drancy-centre</p> <p>Je soutiens le projet d'extension de la ligne de métro 7 jusqu'au pôle-gare du Bourget pour la prolonger jusqu'à la mairie de Drancy, désenclaver une ville de plus de 70 000 habitants et faciliter et favoriser les déplacements en transport en commun des Drancéens. Il ne manque que 3400 mètres de voies pour faire arriver la ligne 7 à Drancy centre.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3596																X	Extrait d'immatriculation au registre de commerce des sociétés publié par erreur sur le site.
Mail 3597			X														Ali (Anonyme) a écrit : Pour le Métro à Drancy-centre Je soutiens le projet de prolongement de la ligne 7 du métro pôle-gare du Bourget vers la Mairie de Drancy. Il ne manque que 3400 mètres de voies pour faire arriver la ligne 7 à Drancy centre. Allons au bout de ce projet et donnons enfin l'accès au métro aux Drancéens.
Mail 3598																	Maud (Anonyme) a écrit : Faire venir systématiquement pour des projets d'urbanismes des naturalistes, des experts, des associations. Il faut construire autours de la nature et s'adapter à la faune et la flore qui existent avant le projet. Il faut interdire la destruction de la biodiversité. Il faut interdire de faire des travaux avec du béton et du ciment quand il y a la faune et la flore et il faut sanctionner les administrations ou les entreprises quand ils détruisent la biodiversité.
Mail 3599																	L'Association Anclimaterre 360 de Magnanville a écrit : -Opposition au projet de pénitencier à Magnanville Le SDRIF prévoit l'artificialisation d'un terrain agricole situé en face d'un lycée général, d'un gymnase et d'habitations individuelles pour la construction d'une maison d'arrêt. Un tel projet peut se voir opposer des arguments juridiques, éthiques et environnementaux. Sur le plan juridique, le projet pourrait faire l'objet de recours tant devant les juridictions nationales qu'internationales au motif du droit à un environnement sain, propre et durable. La construction d'une maison d'arrêt peut porter notamment atteinte au droit des enfants à étudier dans un environnement sain et sécurisé. La proximité d'une prison peut générer du bruit, de la pollution et un sentiment d'insécurité qui peuvent perturber le bon déroulement des cours et le bien-être des élèves, notamment pendant les travaux. Plus largement, ce projet peut être source d'inquiétudes légitimes en matière de protection de l'enfance. Il est utile de rappeler à l'Etat que l'intérêt supérieur de l'enfant prime sur toute autre considération. Par ailleurs, ce projet porte préjudice aux propriétaires des terrains avoisinants (agriculteurs, commune et propriétaires des habitations). Le non-respect du droit de propriété et des réglementations en matière d'urbanisme pourrait entraîner légitimement des recours. Le projet entraînerait effectivement l'expropriation du propriétaire du terrain agricole, opposé à celui-ci, qui ne peut être justifié que par un motif d'intérêt public majeur que l'argumentaire ci-dessous ne permet pas d'établir. Par ailleurs, la proximité prévue avec les édifices et les habitations existantes est susceptible de ne pas respecter les réglementations d'urbanisme locales en matière de distance entre les bâtiments publics et les zones résidentielles tout en ayant des conséquences négatives sur la valeur des biens immobiliers impactés, déjà mesurées depuis l'annonce du projet porté par le gouvernement contre l'avis des élus locaux, départementaux et régionaux et malgré l'opposition de parlementaires, d'associations locales et des habitants de Magnanville et des communes environnantes. D'un point de vue éthique, surtout pour une maison d'arrêt destinée à accueillir des détenus condamnés à de courtes peines, il est utile de rappeler qu'il existe des alternatives à l'incarcération qui peuvent être plus efficaces et moins coûteuses pour la société, tels que les peines de probation et les travaux d'intérêt général. Dans ce cadre, il n'est en tout cas pas possible d'arguer que ledit projet de construction revêt un intérêt public majeur. Sur le plan environnemental, ce projet prévoit la destruction d'espaces naturels et agricoles précieux notamment au regard des enjeux d'anticipation du réchauffement climatique et de préservation d'une souveraineté alimentaire. La perte de ces espaces aura un impact négatif sur la biodiversité, que la réimplantation de haies permettrait pourtant de préserver voire de régénérer, et sur la qualité de l'environnement local (pollutions multiples et diverses liées à la construction, à la gestion des déchets et aux déplacements). La construction d'une maison d'arrêt nécessite de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p>
																	<p>grandes quantités de ressources naturelles et va générer indéniablement de la pollution tout en multipliant le risque de nuisances sonores pour les riverains alors même que des alternatives existent (alternatives pour les courtes peines et autres lieux proposés par les élus et les associations).</p> <p>-Pièce jointe : argumentaire détaillé justifiant l'opposition de l'association Acclimaterre 360 au projet de création d'une maison d'arrêt à Magnanville.</p> <div style="text-align: center;">  <p>Association Acclimaterre 360 https://acclimaterre360.fr</p> <p><i>Pour une transition joyeuse, collective, solidaire et garante des droits humains*</i></p> <p>Argumentaire contre l'installation d'un établissement pénitentiaire à Magnanville tel que prévu par le Schéma directeur de la région Île de France (SDRIF)</p> <p>Résumé</p> <p>Le SDRIF prévoit l'aménagement d'un terrain agricole situé en face d'un lycée général, d'une gemme et d'habitations individuelles pour la construction d'une maison d'arrêt. Un tel projet peut se voir opposer des arguments juridiques, éthiques et environnementaux.</p> <p>Sur le plan juridique, le projet pourrait faire l'objet de recours tant devant les juridictions nationales qu'internationales au motif du droit à un environnement sain, propre et durable. La construction d'une maison d'arrêt peut porter notamment atteinte au droit des enfants à évoluer dans un environnement sain et sécurisé. La proximité d'une prison peut générer du bruit, de la pollution et un sentiment d'insécurité qui peuvent perturber le bon déroulement des cours et le bien-être des élèves, notamment pendant les travaux. Plus largement, ce projet peut être source d'inquiétudes légitimes en matière de protection de l'enfance. Il est utile de rappeler à l'Etat que l'intérêt supérieur de l'enfant prime sur toute autre considération.</p> <p>Par ailleurs, ce projet porte préjudice aux propriétaires des terrains avoisinants (agriculteurs, commune et propriétaires des habitations). Le non-respect du droit de propriété et des réglementations en matière d'urbanisme pourrait entraîner légitimement des recours. Le projet entraînerait effectivement l'expropriation du propriétaire du terrain agricole, opposé à celui-ci, qui ne peut être justifié que par un motif d'intérêt public majeur que l'argumentaire ci-dessous ne permet pas d'établir. Par ailleurs, la proximité prévue avec les édifices et les habitations existantes est susceptible de ne pas respecter les réglementations d'urbanisme locales en matière de distance entre</p> </div>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires	
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
Mail 3600																X	Mme Pascale GRIMAUT de Magnanville a écrit : -Opposition au projet de pénitencier à Magnanville Je suis opposée à ce projet, pour de multiples raisons. Les habitants ont été très affectés par le décès de 2 policiers devant leur petit garçon récemment. Ces policiers étaient investis dans le tissu social à Magnanville et leur petit garçon, maintenant orphelin, était scolarisé à l'école maternelle. Ils ont besoin d'être préservés des faits divers... La circulation à Magnanville sur le boulevard de l'Europe est très compliquée. Un projet de maison d'arrêt va entraîner des bouchons, d'importants problèmes de circulation, pour les élèves des écoles, les collégiens, les lycéens.... Et je pense aussi qu'une terre agricole doit être préservée. Il y a tellement de friches industrielles, loin des lycées, des maisons de retraites, et des maisons individuelles, il faut continuer.	
Mail 3601																	X	M. Jean-Marie DE GRACIA d'Auffreville-Brasseuil a écrit : -Opposition au projet de pénitencier à Magnanville Ce choix est une aberration comme le fut le Val Fourré dans les années 60. La drogue et les malfrats s'y sont installés et on ne peut plus rien faire !!! Magnanville a déjà du mal à gérer sa sécurité. Le bon sens n'existe plus chez nos politiques qui bien sûr n'habitent pas dans ces quartiers. Mr Larcher, deuxième personnage de l'Etat est contre. Que la raison s'impose s'il vous plaît.
Mail 3602			X														X	Mme Monique AGOSTO de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » a écrit : A la suite du conseil communautaire en date du 26 février 2024, je vous fais parvenir la délibération n°2024-005 en date du 26 février 2024 relative à la Révision du Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental (Oppositions au projet de ligne Paris-Normandie, au péage existant de l'autoroute A13, inquiétude sur le projet EOLE qui risque de pénaliser les dessertes des gares de Bréval et de Bonnières-sur-Seine, à renforcer pour désengorger la D13 saturée).

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires																													
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.																													
																	<div data-bbox="1099 459 1944 655" data-label="Complex-Block">  <p>DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</p> <p>Séance du 26/02/2024</p> <p>Reçu en préfecture le 29/02/2024 Publié le 29/02/2024 ID : 078-200071074-20240226-2024005-DE</p> <p>N°2024/005</p> </div> <p>Le 26 février 2024 à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France », légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Alain PEZZALI.</p> <table border="1" data-bbox="1104 770 1926 911"> <tr> <td>Date de convocation :</td> <td>26/02/2024</td> <td colspan="2">Nombre de membres du conseil communautaire</td> </tr> <tr> <td>Date d'envoi de la convocation :</td> <td>19/02/2024</td> <td>Statutaires : 36 En exercice : 36</td> <td>Présents : 30 Pouvoirs : 3 Votants : 33</td> </tr> </table> <p><u>Étaient présents</u> (30 personnes, formant la majorité des 36 conseillers en exercice) :</p> <table border="0" data-bbox="1104 978 1915 1436"> <tr> <td>Bennecourt Didier DUMONT Thierry LAMY</td> <td>Chaufour-lès-Bonnières Patrice PREAUX</td> <td>Ménerville Sylvain THURET</td> </tr> <tr> <td>Blaru Joëlle ROLLIN</td> <td>Cravent Jacky JOUBERT</td> <td>Moisson Cécile DEBON</td> </tr> <tr> <td>Boissy-Mauvoisin Alain GAGNE</td> <td>Freneuse Ghislaine HAUETER Alain PARMENTIER Nicolas DUVAL Maëva ROBIN Patrick RALLET Corinne MANGEL</td> <td>Neauphlette Jean-Luc KOKELKA</td> </tr> <tr> <td>Bonnières-sur-Seine Jean-Marc POMMIER Gaëlle AUFFRET Cyril SAMSON Hubert REGNAULT</td> <td>Gommecourt Gérard SOLARO</td> <td>Notre Dame de la Mer Jean-Luc MAILLOC</td> </tr> <tr> <td>Bréval Thierry NAVELLO Maryse MAUGUIN Jean-Pierre SIMENEL</td> <td>Limetz-Villez Michel OBRY Philippe GREAUME</td> <td>Saint-Illiers la Ville Sylvain DANIEL</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Lommoye Antoinette SAULE</td> <td>Saint-Illiers-le-Bois Christine NOEL</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>La Villeneuve-en-Chevrie Alain PEZZALI</td> </tr> </table>	Date de convocation :	26/02/2024	Nombre de membres du conseil communautaire		Date d'envoi de la convocation :	19/02/2024	Statutaires : 36 En exercice : 36	Présents : 30 Pouvoirs : 3 Votants : 33	Bennecourt Didier DUMONT Thierry LAMY	Chaufour-lès-Bonnières Patrice PREAUX	Ménerville Sylvain THURET	Blaru Joëlle ROLLIN	Cravent Jacky JOUBERT	Moisson Cécile DEBON	Boissy-Mauvoisin Alain GAGNE	Freneuse Ghislaine HAUETER Alain PARMENTIER Nicolas DUVAL Maëva ROBIN Patrick RALLET Corinne MANGEL	Neauphlette Jean-Luc KOKELKA	Bonnières-sur-Seine Jean-Marc POMMIER Gaëlle AUFFRET Cyril SAMSON Hubert REGNAULT	Gommecourt Gérard SOLARO	Notre Dame de la Mer Jean-Luc MAILLOC	Bréval Thierry NAVELLO Maryse MAUGUIN Jean-Pierre SIMENEL	Limetz-Villez Michel OBRY Philippe GREAUME	Saint-Illiers la Ville Sylvain DANIEL		Lommoye Antoinette SAULE	Saint-Illiers-le-Bois Christine NOEL			La Villeneuve-en-Chevrie Alain PEZZALI
Date de convocation :	26/02/2024	Nombre de membres du conseil communautaire																																												
Date d'envoi de la convocation :	19/02/2024	Statutaires : 36 En exercice : 36	Présents : 30 Pouvoirs : 3 Votants : 33																																											
Bennecourt Didier DUMONT Thierry LAMY	Chaufour-lès-Bonnières Patrice PREAUX	Ménerville Sylvain THURET																																												
Blaru Joëlle ROLLIN	Cravent Jacky JOUBERT	Moisson Cécile DEBON																																												
Boissy-Mauvoisin Alain GAGNE	Freneuse Ghislaine HAUETER Alain PARMENTIER Nicolas DUVAL Maëva ROBIN Patrick RALLET Corinne MANGEL	Neauphlette Jean-Luc KOKELKA																																												
Bonnières-sur-Seine Jean-Marc POMMIER Gaëlle AUFFRET Cyril SAMSON Hubert REGNAULT	Gommecourt Gérard SOLARO	Notre Dame de la Mer Jean-Luc MAILLOC																																												
Bréval Thierry NAVELLO Maryse MAUGUIN Jean-Pierre SIMENEL	Limetz-Villez Michel OBRY Philippe GREAUME	Saint-Illiers la Ville Sylvain DANIEL																																												
	Lommoye Antoinette SAULE	Saint-Illiers-le-Bois Christine NOEL																																												
		La Villeneuve-en-Chevrie Alain PEZZALI																																												

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p>
																	<p style="text-align: right;"><small>ID : 078-200071074-20240226-2024005-DE</small></p> <p>Délibération n°2024/005 : Approbation de l'enquête publique dans le cadre de la révision du projet de Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental (SDRIF-E) et prise en compte de la loi « ZAN 2 »</p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;</p> <p>Vu les statuts de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » ;</p> <p>Vu le projet de SRIF-E du Conseil Régional d'Île de France arrêté le 12 juillet 2023 ;</p> <p>Vu le courrier en date du 5 septembre invitant la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » à communiquer un avis sur le projet de SDRIF-E ;</p> <p>Monsieur le Président indique que par courrier en date du 5 septembre 2023, Mme la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France invite la collectivité à communiquer un avis sur le projet de SDRIF-E arrêté le 12 juillet 2023.</p> <p>Ainsi, après en avoir échangé avec l'ensemble des maires de notre Communauté de Communes, Monsieur le Président propose d'attirer l'attention du Conseil Régional d'Île-de-France sur trois points particulièrement importants pour le territoire et qu'il convient de prendre en compte :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Le premier point concerne la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN). L'ensemble des élus de l'intercommunalité s'est mobilisé contre ce projet qui n'apporte absolument rien à notre territoire si ce n'est des désagréments : consommation de fonciers, consommation de surfaces artificialisées, aucun arrêt sur le territoire, détérioration de la qualité paysagère. Ce projet ne bénéficie qu'à la seule région Normandie qui se trouve ainsi rapprochée de la ville de Paris. La Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » sera traversée et défigurée par la LNPN, tel un dommage collatéral, et ne bénéficiera en rien de ce projet. Aussi le conseil communautaire ne veut pas que son territoire soit traversé par la LNPN. 2) Le second point concerne l'autoroute A13. La Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » est l'un des rares territoires d'Île de France à être desservi par une autoroute payante. Les habitants de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » paient ainsi 3,00 € pour parcourir les 10 km qui les séparent de la gare de péage de Buchelay, soit le même tarif que les habitants de Gaillon qui parcourent quant à eux 34 km sur l'autoroute A13. Il y a là une injustice économique manifeste que les habitants du territoire supportent depuis de nombreuses années. Avec la prochaine disparition physique des barrières de la gare de péage de Buchelay le conseil communautaire souhaite que des portiques soient installés aux entrées sur l'autoroute en direction de Paris situées sur la communauté de communes. Un tarif juste pourrait ainsi être appliqué aux habitants en cohérence avec la distance réellement roulée sur l'autoroute. 3) Le troisième et dernier point concerne également le transport mais cette fois-ci en commun. Le conseil communautaire se réjouit de l'arrivée prochaine de la ligne E du RER jusqu'à Mantes-la- Jolie (dit projet « Eole »). Cependant les élus de la collectivité souhaitent souligner que rejoindre le Mantois constitue déjà aujourd'hui une difficulté pour la population du territoire. En effet celui-ci, en plus d'être desservi par une autoroute payante, l'est également par une route départementale (D113) totalement saturée qui relie les communes de la vallée à Mantes-la-Ville. Ainsi les élus communautaires alertent sur le fait que l'arrivée du RER E à Mantes-la-Jolie ne doit pas se faire au détriment des gares de Bonnières-sur-Seine et de Bréval sinon cela se traduira par une situation d'exclusion physique et économique catastrophique pour les habitants du territoire.
Mail 3603			X														<p>M. Hassan RAHOUI de Drancy a écrit :</p> <p>Pour le Métro à Drancy</p> <p>L'arrivée du métro à Drancy pourrait permettre une meilleure accessibilité à la ville, faciliter les déplacements des habitants et réduire la congestion routière. Cela pourrait également dynamiser l'économie locale en favorisant le développement commercial et en attirant de nouveaux habitants. De plus, la mise en place du métro à Drancy</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	pourrait améliorer la qualité de vie des habitants en offrant une alternative de transport plus écologique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements en voiture. Cela pourrait également favoriser l'émergence de nouveaux projets urbains et la création d'espaces publics conviviaux. En somme, l'arrivée du métro à Drancy est donc très attendue et pourrait avoir de nombreux bienfaits sur la population locale, en améliorant la mobilité, l'économie et la qualité de vie des habitants.
Mail 3604																	<p>X Mme. Marie-Pierre NIEL-TRAN, Directrice des Affaires Publiques de GRDF en Ile-de-France a écrit :</p> <p>En pièce jointe les réponses de GRDF dans le cadre de l'enquête publique liée à la révision du SDRIF-E arrêté par le Conseil Régional le 12 juillet 2023 ainsi que l'historique de nos contributions (page 1/4).</p>  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>Réponses de GRDF dans le cadre de l'enquête publique liée à la révision du Schéma Directeur de la région Ile-de-France et Environnement (SDRIF-E) arrêté par le Conseil Régional le 12 juillet 2023</p> </div> <p>Dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision du SDRIF-E, arrêté dans sa 91^{ème} par le Conseil Régional le 12 juillet 2023, GRDF souhaite apporter ci-après ses réponses en tant que membre du Comité des Partenaires. La présente contribution s'inscrit dans la suite des précédentes et reprend une série de recommandations visant à rappeler le rôle majeur de la filière gaz et des infrastructures gazières pour répondre aux objectifs des 3 piliers du schéma : ZAN, ZAN et économie circulaire.</p> <p>GRDF, principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz en France, a eu l'occasion de réaliser 5 contributions dans le cadre de la préparation à la révision du SDRIF-E :</p> <ol style="list-style-type: none"> 26/04/2021 : contribution dans le cadre du sous-Parler à Connaissance (PAC) 16/03/2022 : réponses de GRDF au projet de Note d'avis relative à la révision du SDRIF-E 26/09/2022 : contribution de GRDF dans le cadre de la concertation préalable l'élaboration du SDRIF-E à destination des Acteurs du Grand Paris 22/11/2022 : contribution de GRDF dans le cadre de la concertation à l'élaboration du SDRIF-E Décembre 2022 : contribution au SDRIF-E de GRDF, GRTgaz et du SDRIF Mobilités 26/05/2023 : observations et propositions de GRDF sur l'avant-projet du SDRIF-E <p>Nous vous faisons part de nos propositions et remarques sur les points suivants :</p> <p>Chapitre 3. Un environnement protégé pour le mieux-être des franciliens</p> <p>Nous prenons note de la nécessité de protéger la biodiversité au niveau régional tout en développant les 4 grands types de services écosystémiques indispensables au bien-être humain. A ce titre, les services d'approvisionnement cités dans votre document intègrent les enjeux de production d'énergie. Cela concerne, notamment pour la filière gaz, la connexion entre les sites de production de gaz renouvelable (méthanisation, pyrolyse/gazéification, gazéification pyrothermique et méthanisation) et les consommateurs de gaz au travers du réseau de distribution de gaz. Nous prenons acte de cette orientation dans le cadre du développement de la filière des gaz renouvelables en Ile-de-France.</p> <p>En complément des infrastructures de distribution de gaz, GRDF travaille à l'émergence de nouvelles locales de distribution d'hydrogène pour connecter les producteurs d'hydrogène (électrolyseurs et sites de production de gaz de synthèse) à des consommateurs d'hydrogène (mobilité : routière, fluviale, aérienne ; et industriels).</p> <p>Concernant le sujet de la résilience de la région, les infrastructures énergétiques souterraines tel que le réseau de distribution de gaz exploité par GRDF, contribuent pleinement à cette</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3605														X		X	<p>Mme Ghislaine PRIEUR de Sucy-en-Brie a écrit :</p> <p>- Contre le projet de pénitencier à Noisseau Je soutiens la région. Le SDRIF-E protège les terres agricoles de Noisseau et les sanctuarise. Pourquoi l'Etat veut-il tout remettre en cause? Il n'a pas le droit. Sauvons les parcelles agricoles de Noisseau en respectant le plan actuel.</p> 
Mail 3606															X		<p>Jade (Anonyme) a écrit :</p> <p>Dans ma commune (Longpont-sur-Orge) et aux alentours, les agriculteurs et agricultrices ont presque disparu. Chassées toujours plus loin de Paris et des villes par l'étalement urbain. Celles et ceux qui restent sont souvent sur des terres inondables, et moins fertiles que celles qui ont été bétonnées. Aujourd'hui nous sommes très loin de l'autonomie alimentaire, et on continue à s'en éloigner en bétonnant toujours plus de terres fertiles. Un des objectifs affichés du SDRIF-E est de progresser vers l'autonomie alimentaire. Pourtant, rien n'est envisagé pour préserver les terres agricoles (13% seulement des espaces naturels sont voués à être sanctuarisés). On y prévoit au contraire l'urbanisation de milliers d'hectares supplémentaires de terres pourtant reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité. L'ensemble des terres arables et nourricières du territoire doit être sanctuarisé, sans distinction entre l'agglomération et l'espace rural, et sans dérogation possible. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures doivent être remis en question dans la mesure où ils s'opposent à la bonne atteinte des objectifs visant la sécurité, le bien-être et la santé des franciliens. La transition sera complète et fonctionnelle si le SDRIF E parvient, en parallèle, à insuffler le déploiement des moyens nécessaires pour s'orienter vers une production et une transformation locale indispensables à la résilience alimentaire du territoire.</p>
Mail 3607			X														<p>Sandra GALABERT de Greenpeace a écrit :</p> <p>-Contre le BIP</p> <p>Nous n'avons pas besoin d'une nième autoroute dans nos paysages ! L'argent du contribuable ou même celui des multinationales doit servir à d'autres projets ! Trop polluant, pour l'intérêt général que ce soit la faune et la flore, les citoyens mêmes qui habitent en campagne ou en ville. Le courage, c'est savoir arrêter quand on s'est trompé sur les enjeux de la société ! Les gens préfèrent désormais les espaces verts plutôt que le bitume, l'artificialisation des terres. Pour les moyens de transport, c'est moins évident mais nous avons développé plusieurs modes de transport collectif (métro, tramway, bus, train), nous n'avons pas besoin donc de voitures en plus. Plutôt que de stimuler cette demande et d'augmenter le trafic des voitures, c'est d'un coup de frein, d'un arrêt, dont nous avons besoin.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3608			X														Grégoire GALABERT de Montgeron a écrit : Contre le BIP Nous avons dans nos mains un trésor ! Des dizaines d'hectares préservés de l'urbanisation car mis en réserve par ce projet routier depuis 1939. C'est extraordinaire en Ile de France. Préservons le trésor qu'est cette trame verte qui traverse nos villes ! Ces espaces naturels accessibles pour des pique-niques ou des balades à pied ou à vélo, en famille ou entre amis, sont aussi un îlot de fraîcheur lors des canicules qui s'intensifient. Les zones humides (lac Marchais à Deuil) et les petites rivières (ru des Haras et du petit Rosne) qui le composent permettent une prévention contre les inondations. Alors que la biodiversité s'effondre, cette zone est un havre de biodiversité, et en particulier en IDF à cause de l'urbanisation effrénée. Ces espaces doivent devenir une trame verte. Elle serait connectée géographiquement avec le projet par l'Institut Paris région dénommé "Parc naturel urbain des Trois Vallées", un parc écologique de près de 1200hectares, traversé par 44 km de parcours à pied ou à vélo. Ce serait un espace extraordinaire pour la biodiversité mais aussi pour les Val d'Oisiens ! L'augmentation du trafic provoquée par ce nouvel axe routier accroîtrait les émissions de gaz à effet de serre. Le passage progressif à la voiture électrique ne suffira pas à atteindre nos objectifs climatiques, et selon le GIEC une réduction du trafic routier est nécessaire au profit de transports collectifs ou de mobilités actives. Les transports sont le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. La France prévoit une décarbonation quasi complète des transports en 2050 (97%), et la voiture pèse plus de la moitié des émissions de CO2 de ce secteur. Le désir des franciliens est d'améliorer la qualité de vie et sortir d'une mobilité polluante. Il faut arrêter le tous voitures et développer les mobilités douces. Il est tant d'abandonner ce projet du siècle dernier !
Mail 3609														X		X	Pascale (anonyme) a écrit : Résilience alimentaire du territoire francilien L'ensemble des terres arables et nourricières du territoire doit être sanctuarisé, sans distinction entre l'agglomération et l'espace rural, et sans dérogation possible. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures doivent être remis en question dans la mesure où ils s'opposent à la bonne atteinte des objectifs visant la sécurité, le bien-être et la santé des franciliens.
Mail 3610			X														Alain (anonyme) a écrit : Nous habitons depuis presque 30 ans sur Eaubonne. Nous avons vu disparaître bon nombre de maisons qui ont été remplacées par des immeubles. La densification sur notre commune devient excessive. Alors qu'il faudrait créer plus d'espaces verts on nous construit de plus en plus d'immeubles, halte à la densification.
Mail 3611																	Orane FABECK de Drancy a écrit : Pour le prolongement du métro 7 jusqu'à Drancy
Mail 3612			X														Jessica (anonyme) a écrit : Pour le Métro à Drancy centre Meilleure accessibilité à la ville et cela permettrait de faciliter les déplacements. Cela permettrait également à plus de personnes de se déplacer avec les transports en commun plutôt qu'avec leur véhicule.
Mail 3613		X	X														X M. Pascal ROLLE d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : 1° Le projet de la CCPB (CC des portes de Briard) porte atteinte à la loi « Climat et Résilience » du 22.08.2021 « Zéro Artificialisation Nette ». C'est pourtant un impératif imposé aux collectivités qui doivent réduire leur appétit de foncier et se mettre à la diète en matière de construction tout en préservant la ressource en eau, la reconstitution des zones humides, conserver et ouvrir des espaces verts et de pleine terre pour rafraîchir les zones denses.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>2° Le projet CCPB de construire dans cette zone, du foncier d'habitations ou/et des bâtiments à vocation industrielle est hasardeux géologiquement. Il faut d'abord assainir ces mares et marécages affleurant (de décembre à mars avril) ce qui augmentera les coûts de construction impactant directement l'exigence de la loi ZAN (prix abordable pour les investisseurs et accédants). Les investisseurs ne vont pas se bousculer.</p> <p>3° Le projet de la CCPB présenté a déjà fait l'objet d'une enquête publique sous la forme d'un PLU voté le 13 Mai 2013 mais annulé le 2 février 2018 par le Tribunal Administratif de Melun. Ce projet visait à créer une entrée sur la RN4 vers la province à proximité de la Grande-Chaussennerie à partir de la CD351. Les services de l'Etat, ayant seuls la compétence pour décider et imposer les infrastructures routières adéquates ne semblent pas avoir donné suite. Il n'est d'ailleurs pas porté sur les 3 cartes exposées dans la salle de présentation des Services Techniques d'Ozoir-la-Ferrière</p> <p>4° Le projet de la CCPB ne prend pas en compte l'enclavement, le dimensionnement du réseau routier, l'augmentation de la pollution due au trafic routier et les nuisances sonores existantes et à venir de cette zone ; Ce quadrilatère dont le côté nord, la CD 351 parallèle à la N4 allant vers Chevry-Cossigny (CD 51), traverse 2 résidences par 3 ronds-points et chicanes (interdit aux poids lourds). Le côté ouest c'est la fameuse CD 354, exutoire des encombrements de la Francilienne N104 allant de la sortie Lésigny et traversant cette commune vers le pont d'Ozoir-la-Ferrière par 3 ronds-points successifs que le Maire de l'époque, lassé par les traversées de sa commune par les poids lourds quittant la Francilienne, a judicieusement disposés afin de décourager les semis remorques et autres poids lourds. Mais il reste la circulation automobile. Quant à la traversée de Férolles-Attilly, 4 chicanes alternées (devant le château) ainsi que 2 virages à angle droits impraticables aux poids lourds équipent la rue de l'Avenue.</p> <p>5° Le projet de la CCPDB doit prendre en compte les nuisances sonores (PLU Annexes en date du 6 février 2020) Deux routes de ce quadrilatère sont concernées par les nuisances sonores avec l'Arrêté Préfectoral 99 DAI 1CV 019 du 15 février 1999 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit : la RN 4 sur une largeur de 300 mètres de part et d'autre et la CD354 sur 100 mètres de part et d'autre. Il est clair que 2 bandes de 300 m à partir de la RN 4 et de 100 m à partir de la RD 354 doivent rester inconstructibles tout au long des 2 branches du quadrilatère du projet qui nous est présenté ainsi que la zone couverte par les 3 lignes haute tension. Le projet de la CCPB propose pour le traitement de l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU), les fameux 25% de logement sociaux, un bâti de 1500 logements + une zone industrielle à construire en intercommunalité avec 2 autres communes Gretz et Tournan en défaveur d'Ozoir-la-Ferrière alors que la commune n'atteint qu'un taux de 18,30%. La zone industrielle d'Ozoir-la-Ferrière possède encore des possibilités sur le bâti industriel existant, vétuste et les bâtiments de stockage disponibles pour combler les 7 % restants en bâti social à proximité de la gare sur une période progressive de 5 à 7 ans sans se faire imposer une vague d'arrivants. Sachant que la population actuelle de la commune d'Ozoir-la-Ferrière est de 20.532 habitants avec un nombre de logements de 8870 dont 18,30% de logements sociaux (ce qui est un bon chiffre compte tenu des performances des communes voisines), il faudrait que le Préfet (en charge d'affecter les logements sociaux afin d'accueillir une population expulsée non motivée à venir) préempte entre 500 et 600 logements (immeubles et/ou maisons individuelles ?) sur les 1500 à construire.</p> <p>6° Le projet de la CCPB n'est pas chiffré pour accueillir une population de 25 % de nouveaux arrivants par rapport à la population actuelle de 20.532 habitants depuis le dernier recensement, avec une densité actuelle de 13 7 habitants par KM². C'est une arrivée massive dans notre commune qui n'avait connu qu'une hausse de 0,2% de sa population par rapport à 1999 (statistiques de la commune). L'implantation du bâti prévoit 1500 logements soit entre 4 500 et 5 100 nouveaux habitants (sur la base statistique de 2,8 à 3 habitants par logement), pas explicitement</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	volontaires imposés par les préfets, de se retrouver en plein champs dans des résidences (immeubles et/ou maisons individuelles) éloignés de toute gare à proximité dont les parkings sont déjà saturés à la journée , de tout commerce de centre-ville et nécessitant, en fonction de la taille et de l'activité des familles, une ou plusieurs voitures. En Conclusion ; Je suis opposé à la demande d'expansion d'urbanisation présenté par la CCPB, qu'elle soit à vocation résidentielle et/ou industrielle dans la dernière zone de bonne terre agricole cultivée au sud de la N4.
Mail 3614					X												Mme Liliane BOUY de Louvres a écrit : -La Région se doit d'installer des haies partout où elle est actrice du territoire Le SDRIF-E a l'ambition de renforcer la dimension environnementale et dit en particulier « s'engager à horizon 2050 que chaque kilogramme de CO 2 émis en France devra être absorbé par les écosystèmes (forêts, prairies, sols agricoles...) ou par des procédés industriels ». La Région se doit donc d'installer des haies partout où elle est actrice du territoire. Je constate que peu de personnes demandent l'installation de haies le long des voies circulantes : routes nationales, routes départementales, souvent dénudées sur notre territoire, mais aussi le long des voies ferrées, bordures qui sont souvent rasées drastiquement même lorsqu'elles sont en contrebas de la voie, donc pas du tout dangereuses pour la circulation des trains. Bien entendues, les haies installées devront chaque fois être adaptées aux réalités locales. Une haie avec des sujets adaptés à son environnement permettra l'absorption du CO2, favorisera l'infiltration de l'eau et le maintien des terres en place lors de trop fortes pluies, elle sera la garante du développement de la biodiversité locale. Il y a de nombreux endroits publics où la Région peut être actrice directement dans la plantation de haies et ainsi montrer l'exemple. Je compte sur son dynamisme et son ambition pour un vrai SDRIF-E !
Mail 3615			X		X										X		Yoann LEROSE de Marolles-en-Hurepoix a écrit : Pour le Sud- Essonne, et notamment le secteur Sainte-Geneviève-des-Bois, Brétigny, Arpajon, Marolles : 1/ Manque de nouveaux transports ferrés en Essonne ! Relier Emplois, Commerces, et lieux de vie. Le tram 12 devrait être le début du développement des transports collectifs ferrés sur le secteur. Un secteur où l'automobile règne en maître ! Pour apaiser les déplacements sur le secteur, et réduire la précarité de la mobilité, il manque un tramway tout le long de la route de Corbeil, de Epinay, SGDB , la Croix-Blanche, jusqu'à Brétigny, un autre depuis Viry-Châtillon jusqu'à Fleury par D445, puis Plessis-Pâté, Brétigny, Marolles, Avrainville et Arpajon via la D19, un troisième le long de la N20 de Massy jusqu'à Arpajon, voir Etrechy, enfin une dernière liaison entre Brétigny et Evry via la N104 et un détour par la base aérienne 2017 pour relier RER C et RER D. Un prolongement peut être envisagé à l'ouest vers Massy et Saclay ; et à l'est vers Corbeil et Sénart. Ces liaisons pourraient être entièrement en site propre, bus dans un premier temps pour pallier à l'urgence de décarboner nos mobilités et changer la structuration de notre territoire. Mais avec un passage en mode tramway dans un second temps pour améliorer la desserte et la qualité de voyage. 2/ Conséquence de l'inaction du SDRIF E : Une dépendance à l'automobile organisée et prolongé. Rien n'est fait pour que les modes de transport collectif deviennent plus attractifs que la voiture individuelle. Il n'y a pas de schéma cohérent des dessertes bus sur notre territoire. Beaucoup trop ne sont que des omnibus longs et tortueux vers les gares, sans être pensés comme un maillage du territoire, avec des interconnexions pertinentes et des temps de parcours réduits. Prendre le bus prend toujours trois fois plus de temps qu'en auto ! 3/ Un plan vélo départementale (91) aux abonnés absents : Nos bus étant lents, il reste la solution du vélo. Celui-ci est très performant en termes de temps, puisqu'il permet d'aller en vitesse moyenne presque aussi vite qu'en auto, voir sur certains trajets, un peu plus vite. Néanmoins, il faut une certaine dose de courage sur notre territoire pour choisir ce mode de transport. Nous manquons de pistes cyclables sécurisées, nous manquons de respect de la part

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	des usagers motorisés qui nous frôlent sans état d'âmes et malgré le code de la route. Et pourtant théoriquement, notre territoire n'est pas si vaste, il est bien souvent possible de relier en moins de 20 minutes lieu de vie et lieu d'achat, lieu de vie et lieu de loisir. Pour l'emploi, c'est un peu plus compliqué, puisque nous en sommes peu pourvus. Il demeure des points noirs (voir Le Baromètre des Villes Cyclables) et des fractures compliquant le cheminement des cyclistes : tous les grands axes routiers (la N104, la route de Corbeil, le nord de la D19). Il est quasi impossible de faire Brétigny-Evry en vélo sans se mettre en danger, alors que les deux villes ne sont qu'à 11km ! Une vraie liaison cyclable est primordiale pour réduire le flux automobile ! Le tronçon 1 du VIF est prévu en phase 2 jusqu'à Arpajon, c'est une bonne chose que cela soit prévu, mais cela devrait être dès la phase 1 ! Et pas seulement ici, également le long de tous les trajets tramways (comme la loi l'oblige) proposés en 1/.
Mail 3616																	X M. Jacques MASSON de Magnanville a écrit : -Non au projet de pénitencier de Magnanville Nous avons besoin de centres pénitentiaires. C'est un fait indiscutable. Cependant, alors que notre région regorge de friches, notamment industrielles avec parfois des accès existants et viabilisés, je trouve aberrant, voir complètement stupide, que le projet se concentre sur une terre agricole à proximité d'habitations et d'établissements scolaires. De plus l'endroit choisi nécessite la création de voies d'accès, de travaux de viabilisation alors que de tels sites existent déjà ailleurs sans travaux démesurés. Et une fois de plus nos dirigeants passent outre leurs propres recommandations d'aller vers une non artificialisation des sols. Où est la logique là-dedans ? Mais peut-être que le mot "logique" est absent du vocabulaire de nos dirigeants ! A moins que ce ne soit une volonté de nuire, pour une raison inavouée, à notre commune ????
Mail 3617																	X M. Alexandre DJEROUITI de Soindres a écrit : -Non au projet de pénitencier de Magnanville Cette prison serait sur le chemin de l'école de mes enfants, à seulement quelques mètres de celle-ci. Nous avons choisi de construire notre vie dans ce village car c'est au beau milieu de la nature entouré de champs et de forêts. Comment peut-on aujourd'hui en 2024 envisager de détruire la vie de nombreux citoyens en choisissant un lieu aléatoire sans aucune considération pour les centaines de familles qui vont tout perdre du jour au lendemain ? Qui sont ces responsables politiques qui ne prêtent si peu attention aux conséquences de leurs décisions ALORS qu'il existe tant de sites alternatifs ayant été proposés par les différents maires et associations sur des friches industrielles, loin de toute population et ne détruisant aucune nature ? Pourquoi sacrifier la vie de centaines d'enfants qui vont

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3618														X		X	étudier à 150m d'une prison ? Quelle image de la société vont-ils avoir à l'âge ou l'on construit son avenir ? Catherine (Anonyme) a écrit : - Non au projet de pénitencier de Noisieu Les terres agricoles sont à conserver, à sanctuariser. C'est un patrimoine inestimable, il reste très peu de terrains agricoles fertiles et cultivés dans le Val de Marne. De plus, au salon de l'Agriculture, notre Président a pris l'engagement de reconnaître notre agriculture et notre alimentation comme un intérêt général majeur de la Nation française, de protéger notre agriculture de manière ferme et solide. Mettons en pratique cet engagement : OUI au SDRIF E, NON à l'artificialisations des terres agricoles de Noisieu, NON à la prison de Noisieu.
Mail 3619																X	Mr. Vincent MUCHA Service Urbanisme de Champagne-sur-Oise a écrit : La commune de Champagne-sur-Oise souhaite appuyer le constat de la CCHVO concernant la prise en compte de la Zone d'Activités Economiques « Les Trentes ». Cette ZAE urbanisée depuis 2017, dont vous trouverez les arrêtés délivrés correspondants ci-joints, n'est effectivement pas représentée par une pastille. Cet oubli limite la capacité allouée à la commune concernant le développement urbain de la commune. De plus, nous confirmons également que le nord de cette même zone est cours d'étude de faisabilité pour extension de l'activité économique. - Pièces jointes : Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux du 16 01 23 selon autorisation d'urbanisme PA 08513416H002M03, permis d'aménager et arrêté de vente correspondants.
Mail 3620																X	Robert (Anonyme) a écrit : - Non au projet de pénitencier de Magnanville En tant que républicain, je ne peux être opposé à l'implantation de maisons d'arrêt ou de prison. Mais l'implanter aussi proche d'un établissement scolaire et, surtout, en refusant toutes les propositions alternatives valides et respectueuses du cahier des charges, qui ont été faites est pour le moins anormal. J'exige donc l'arrêt de ce projet et qu'une étude soit menée avec les habitants et monsieur le Maire pour valider un lieu autre que celui que veut imposer ce schéma directeur.
Mail 3621				X													Mme Adeline IDA de Gif-sur-Yvette a écrit : Logements et bureaux inoccupés Dans l'optique de la loi ZAN et au vu de la quantité d'espaces construits inoccupés malgré la tension extrême dans le secteur immobilier depuis de nombreuses années, je suggère que la région saisisse les logements que les propriétaires n'occupent pas et ne louent pas pour les louer d'office, ainsi que les bureaux vides pour les convertir en logements ou en espaces de coworking à petit prix pour les Franciliens qui ont des petits logements et qui souhaitent télétravailler dans de bonnes conditions ou encore pour les freelances.
Mail 3622			X														Mme Adeline IDA de Gif-sur-Yvette a écrit : RER B J'habite sur la ligne du RER B et je trouve que ses usagers sont maltraités. Nous payons un abonnement très coûteux pour des conditions de transport souvent abominables. Parfois, sur un même trajet, on nous fait descendre plusieurs fois sur le quai, monter dans un autre RER, parfois même changer de quai... Il y a très souvent des problèmes techniques, des retards effarants qui font qu'on doit prendre beaucoup de marge pour être à l'heure quand on a un train à prendre ou un rendez-vous. Toutes les rames sont vétustes mais certaines sont carrément délabrées, sans aucun siège propre. Cela nous dégoûte, mon mari et moi, de prendre le RER, et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour télé-travailler au maximum tant nous redoutons les trajets vers Paris. C'est une honte de nous traiter ainsi.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3623			X														<p>M. Gérard DENYS de Triel-sur-Seine a écrit : Non au projet de liaison RD30 / RD190 Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. exposés dans le Plan d'Aménagement Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. Comme le projet de 2 fois 2 voies pour relier la RD30 et la RD190 dit la A104bis. Ce projet s'intègre à un ensemble qui aura pour effet de créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, qui entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2. La A104bis, à elle seule, portera la circulation à plus de 44 000 véhicules par jours sur le secteur (Achères, Andrésy, Carrières sous Poissy, Chanteloup les Vignes, Triel sur Seine, Vernouillet et Orgeval) ; Cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN et l'impact sur la population s'aggravera encore. Rien que pour les enfants, 32 établissements scolaires seront touchés sur le trajet, soit plus de 9200 enfants. La A104bis engagera un investissement de 200 millions d'euros, montant qui sera inévitablement largement dépassé s'il devait être réalisé. Sans compter son coût d'entretien. Ces sommes importantes seraient plus utiles au développement des transports en commun (Train, Bus...) au développement des pistes cyclables et l'entretien des établissements scolaires. De plus, la construction de nouvelles infrastructures impactera fortement la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de perméabilité des sols. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités.</p>
Mail 3624																X	<p>Mme Armelle THOMAS de Brou-sur-Chantereine a écrit : Opposition au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France Notre commune a déjà connu une hausse significative du nombre de logements qui dépasse les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements et ceci alors même qu'avec un budget contraint, il est difficile de développer les infrastructures adaptées. De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville, dont ma résidence fait partie, par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques. Continuer à urbaniser va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier. Je suis donc contre le fait qu'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires, la ville ayant déjà largement pris sa part dans la construction de logements.</p>
Mail 3625					X												<p>Mme Adeline IDA de Gif-sur-Yvette a écrit : -Végétalisation de la région Trop de villes de la petite couronne sont très bétonnées, avec très peu de verdure et de biodiversité. Les parcs parisiens sont très artificialisés et trop petits. Dans Paris et dans beaucoup de villes de sa banlieue, on n'a pas du tout le sentiment de nature en ville que l'on peut avoir par exemple à Montréal avec le très beau et très grand parc du Mont-Royal. Les rues ne sont pas assez arborées. Les arbres n'ont pas assez de place, les surfaces autour sont trop bétonnées.</p>
Mail 3626								X									<p>Mme Adeline IDA de Gif-sur-Yvette a écrit : Pollution de l'air Aujourd'hui la région IDF fait encore beaucoup trop de place aux véhicules polluants. Dans Paris et dans une grande partie de sa banlieue, l'air sent les pots d'échappement. Les transports en commun ne sont pas assez qualitatifs,</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	pas assez développés, et ils sont trop chers. Il faut taxer davantage ceux qui polluent pour les dissuader d'utiliser leurs véhicules, et utiliser les recettes de ces taxes pour financer un meilleur réseau de transports en commun, plus performant, plus qualitatif et moins cher pour les usagers.
Mail 3627																	<p>Mme Catherine YOUINOU de Montreuil a écrit :</p> <p>-Protéger réellement les espaces naturels</p> <p>Depuis mon arrivée à Paris puis Levallois et Montreuil (10 ans) j'ai vu l'espace urbain se densifier à outrance, tous les petits bâtiments être rasés au profit d'immeubles de 6 étages voire plus, pratiquement tous les petits espaces verts être grignotés ou remplacés par des projets immobiliers qui ont enrichi les promoteurs et fait fuir la nature toujours plus loin. Les loyers sont devenus prohibitifs et leur hausse exponentielle a chassé toujours plus loin les classes moyennes et populaires, acheter un appartement à Paris et petite couronne leur est également impossible. Mes deux enfants ont grandi à Levallois, aujourd'hui je ne le referais pas, à cause de la pollution et de la densité urbaine qui rendent la vie difficile. Or le SDRIF-E, plutôt que de freiner ce mouvement et d'aller vers un équilibre entre l'Ile de France et les autres régions françaises, il l'amplifie. Vous voulez densifier les zones déjà denses pour éviter l'étalement urbain et industrialiser encore plus, ce faisant vous allez rendre la vie des Franciliens infernale, déconnectée de toute nature. Car des arbres plantés dans des bacs de béton et des squares plus ou moins grands ne sont pas la nature dont nous avons besoin, en plein dérèglement climatique qui plus est. La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique et à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé. Pourtant, cet objectif n'est pas compatible avec la poursuite du développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région et cela se traduit par de trop nombreuses orientations réglementaires mettant à mal cette protection. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des Franciliens.</p>
Mail 3628																X	<p>Mme Adeline IDA de Gif-sur-Yvette a écrit :</p> <p>Biodéchets</p> <p>Une solution de tri à la source des biodéchets devrait être proposée à tous, particuliers et entreprises, avec des incitations, des formations et un accompagnement, or c'est loin d'être le cas. La région devrait beaucoup plus insister là-dessus, et distribuer des bacs à compost est loin d'être suffisant. Je suggère que beaucoup plus de visites de centres de tri et d'incinérateurs soient proposées aux usagers. Aller voir la fosse contenant les sacs poubelles, aller voir les erreurs de tri et les gens qui travaillent en centre de tri est la meilleure sensibilisation qui soit. Aujourd'hui les usagers sont mal informés, ils sont persuadés que lorsqu'ils trient leurs déchets à la fin tout va finalement être incinéré ou enfoui. De nombreuses théories circulent à ce sujet parce que dans certaines régions les déchets sont mal gérés. Il est nécessaire de faire venir les gens sur le terrain pour qu'ils voient de leurs propres yeux le traitement de leurs déchets. Il faudrait aussi pouvoir voir ensuite ce que deviennent les déchets correctement triés. On reçoit des flyers sur comment trier mais jamais sur le devenir des déchets correctement triés. Cela manque de pédagogie. On nous dit quoi faire mais pas pourquoi, avec quelle finalité.</p>
Mail 3629				X													<p>Clairille (Anonyme) a écrit :</p> <p>Protection des espaces naturels</p> <p>La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers est importante ! Elle participe de toute évidence à atténuer les effets du changement climatique, à améliorer la résilience du territoire francilien, déjà très fragilisé et à préserver</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	toutes les espèces vivantes de ces espaces déjà fortement mises à mal. Pourtant, cet objectif se conjugue mal avec la poursuite du développement économique et démographique tel qu'il est souhaité par la région et cela se traduit par de trop nombreuses nuances et orientations réglementaires mettant à mal cette protection. On le voit notamment sur le plateau de Saclay où la ligne 18 va détruire un des derniers corridors écologiques du secteur ! Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural et de tous le vivant présent. L'intégration de ces remarques dans le SDRIF permettra d'assurer l'habitabilité du territoire ainsi que la sécurité et le bien-être des franciliens, franciliennes et de tous ces êtres vivants.
Mail 3630												X					Clairille (Anonyme) a écrit : Les continuités écologiques ne sont pas suffisamment prises en compte dans le SDRIF. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, document qui identifie les continuités régionales et établit un plan d'action, est actuellement en cours de révision et ne peut donc être pris en compte de manière pertinente. La possibilité d'aménager des infrastructures de transport au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers doit être supprimée. Elle entraîne de façon incontestable la fragmentation des habitats sans que cela puisse être réellement résorbé. Les objectifs concernant l'effacement des obstacles doivent être plus précis. (On le voit très bien sur le plateau de Saclay avec la ligne 18 qui vient couper un des derniers corridors écologiques d'Ile de France). En ville, les espaces naturels et agricoles, et les éléments naturels (arbres isolés ou alignements, friches...) doivent être conservés grâce à des règles prescriptives. Des objectifs chiffrés de renaturation doivent être définis pour tous les corridors, qu'ils soient régionaux ou définis localement et si possible renaturés avec des espèces locales, non exotiques.
Mail 3631			X	X	X		X					X		X			Mme Catherine GIOBELLINA, Présidente de l'Union des Amis du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, Dampierre-en-Yvelines, a écrit : (MAIL IDENTIQUE AU MAIL 3576 REPRODUIT CI-DESSOUS) - Contribution de l'Union des Amis du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse : Ce document présente des constats et propositions selon les thèmes suivants : 1 les PNR franciliens absents du projet régional 2 La ZPNAF du Plateau de Saclay et les programmes agri-urbains absents du projet régional 3 Mieux protéger des inondations 4 Mieux protéger les patrimoines bâtis et archéologiques 5 Production de logements (versus le caractère des villages) 6 Mettre fin à l'étalement urbain et protéger les terres agricoles 7 Requalification et aménagement des offres de transport
Mail 3632					X												Clairille (Anonyme) a écrit : - Protéger les arbres adultes Le SDRIF E doit imposer la conservation des arbres existants dans les milieux urbains comme il l'a fait pour les milieux agricoles avec l'OR 18. Car les arbres adultes sont des monuments naturels qui participent, de par leur nature, à atteindre les objectifs fixés par le Plan d'Aménagement Régional du SDRIF E en matière de santé, de sécurité, de régulation du climat ou encore d'accueil de la biodiversité. On le sait un arbre adulte a besoin de moins d'eau et survit beaucoup mieux au canicule qu'un jeune arbre. En revanche, l'abattage de ces arbres empêche d'atteindre ces objectifs voire accélère une fuite en avant. Or, l'obligation de densifier les zones urbaines (OR57) entraîne presque systématiquement la coupe des arbres existants (ou leurs mutilations) et la disparition des espaces

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	de pleine terre (condition essentielle pour le développement d'arbres en bonne santé) dans les zones urbaines, sans remise en question des projets. Ces arbres apportent ombres et fraîcheur en canicule et sont des réservoirs à biodiversité. Pleins et oiseaux peuvent bénéficier de ses plis et nombreuses branches. Il est d'abord essentiel de conserver les arbres existants (dont il n'est fait mention nulle part dans le S.D.R.I.F) afin de ne pas supprimer des fonctions écologiques (stockage de carbone, régulation des températures et de l'hydrométrie...) qui ne seraient compenser que plusieurs dizaines d'années plus tard avec la plantation de jeunes sujets.
Mail 3633			X														Mme Estelle FERNANDES de Drancy a écrit : -Pour le Métro à Drancy-centre Je vote à 100% pour la mise en place de la ligne 7 à Drancy afin de dynamiser la ville et faciliter la mobilité.
Mail 3634					X												Mme Virginie COCHET de Paris a écrit : -Protéger réellement les espaces naturels Il est nécessaire de protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers, déjà trop peu nombreux, qui participent à atténuer les effets du changement climatique, à améliorer la résilience du territoire francilien et notre cadre de vie. Il faut donc recadrer le développement économique tel qu'il est souhaité par la région. Il est nécessaire de limiter fortement les dérogations possibles, de fixer des objectifs chiffrés et des règles prescriptives de conservation de ces espaces et de renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'espace rural. Il faut intégrer ces objectifs dans le SDRIF.
Mail 3635			X														Thomas (Anonyme) a écrit : -Métro 7 Drancy-centre Pour et favorable
Mail 3636			X														Mme Jovannah MURUGAN de Drancy a écrit : -Métro 7 Drancy-centre Je réside actuellement dans le centre-ville de Drancy mais je travaille en plein cœur de Paris. Je suis obligée chaque matin et chaque soir de prendre un bus pour me rendre à la station de RER la plus proche, Le Bourget ou Drancy, ou un bus pour me rendre à la station de métro de Bobigny Pablo Picasso. Les bus ne sont pas du tout réguliers et constants. Il y a énormément de monde, donc un inconfort et une instabilité. Il y a toujours une attente importante puisque tout le monde utilise les transports en commun. Il y a peu de bus et une grosse attente. Ma journée de travail n'est pas du tout finie lorsque je quitte mes bureaux. C'est un constat navrant en semaine et en week-end également sur les bus. Une arrivée du métro 7 à la mairie de Drancy serait une avancée considérable et un gain de temps pas du tout négligeable, une attractivité certaine pour la semaine et un véritable confort pour les Drancéens.
Mail 3637			X														Mme Vereen PARVEDEE de Drancy a écrit : -Métro 7 Drancy-centre (TEXTE IDENTIQUE AU MAIL 3636 REPRODUIT CI APRES) Je réside actuellement dans le centre-ville de Drancy mais je travaille en plein cœur de Paris. Je suis obligée chaque matin et chaque soir de prendre un bus pour me rendre à la station de RER la plus proche, Le Bourget ou Drancy, ou un bus pour me rendre à la station de métro de Bobigny Pablo Picasso. Les bus ne sont pas du tout réguliers et constants. Il y a énormément de monde, donc un inconfort et une instabilité. Il y a toujours une attente importante puisque tout le monde utilise les transports en commun. Il y a peu de bus et une grosse attente. Ma journée de travail n'est pas du tout finie lorsque je quitte mes bureaux. C'est un constat navrant en semaine et en week-end également sur les bus. Une arrivée du métro 7 à la mairie de Drancy serait une avancée considérable et un gain de temps pas

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	du tout négligeable, une attractivité certaine pour la semaine et un gain de temps essentiel à une vie de famille correcte.
Mail 3638																	X Mme Catherine COLLET-NIGRELLI d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : -Refuser les modifications du SDRIF-E demandée par la CCPB Le projet de la Communauté des Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière veut remplacer des dizaines d'hectares de terres très fertiles et cultivées 1 à 2 fois par an, en opposition aux objectifs ZAN de la Loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière très surprenante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y réalise au moins 1 à 2 récoltes par an depuis des temps séculaires. Les terres de la Brie sont parmi les plus fertiles de France ! Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de réaliser 1500 logements ainsi qu'une zone industrielle sur ces terres agricoles séculaires, très fertiles et cultivées, et ont rejeté ce projet au constat évident du trop grand nombre de nuisances qu'il engendrerait. Ce projet affiche "la volonté de permettre aux industries de s'inscrire dans la continuité immédiate de la Nationale 4. Cette ambition impliquerait la réalisation d'une ouverture sur la N4 vers l'Est, ce qui ferait de la petite route départementale 354 déjà surchargée une longue bretelle entre la Francilienne et la N4. La Francilienne est déjà bouchée en quasi permanence sur des km entre Lésigny et Pontault-Combault ou elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4. De plus, ce projet est en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique par les puits de carbone végétaux, en créant des zones bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui émettront toujours plus de CO2 en venant augmenter encore les bouchons déjà existants sur Ozoir-la-Ferrière.
Mail 3639			X														Mme Geneviève GORMENS d'Athis-Mons a écrit : -Projet de viaduc entre Vigneux sur Seine et Athis-Mons de port fluvial et d'usine de production d'hydrogène gris 1) Viaduc : Ce projet lié au port (qui apporterait à lui seul 1500 camions par jour) drainerait une circulation de camions et d'automobiles aboutissant à une rapide saturation comme ça a été le cas dans tous les aménagements de ce type, n'est pas acceptable pour la population riveraine c'est un problème de santé publique (il y a notamment à proximité un groupe scolaire élémentaire et maternelle, un EHPAD, une résidence senior en construction). De plus il connecterait des axes déjà complètement saturés. 2) Port : Une telle installation nécessiterait le rehaussement des berges or il s'agit d'une zone inondable d'expansion des crues. Les crues les plus récentes ont largement inondé les communes d'Athis-Mons, Ablon sur Seine et Villeneuve le Roi (entre autres). Il est donc inacceptable d'envisager des infrastructures qui aggraveraient les risques. 3) Usine de production d'hydrogène : La production d'hydrogène gris produit 10 tonnes de CO2 par tonne d'hydrogène, il est totalement aberrant de promouvoir une telle installation. Elle aurait pour but de réduire la pollution localement au niveau de l'aéroport d'Orly en alimentant les véhicules au sol par l'hydrogène (en déplaçant la pollution et avec un impact environnemental global catastrophique). L'hydrogène liquide ou gazeux est hautement explosif, ce type d'installation et le pipeline correspondant créeraient une nouvelle zone de danger pour la population qui n'a pas du tout l'intention de s'y trouver exposée.
Mail 3640			X														M. Alain AGRINIER d'Athis-Mons a écrit : Projet de pont sur la Seine entre Athis-Mons et Vigneux Ce pont amènera plus de circulation et donc de pollution sur Athis-Mons, ville déjà très polluée à cause de la proximité de l'aéroport d'Orly. En plus si le projet de port d'HAROPA voit le jour cela causera plus de passage de camions d'hydrogène vers l'aéroport (en plus du trafic de camions de fret). Une solution par les transports en commun et un transport de l'hydrogène par canalisation seraient plus adaptés.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3641																	<p>M. Philippe DE FRUYT, Président de l'Association « Wissous Notre Ville » a écrit :</p> <p>-Contributions de l'association aux thèmes suivants : Transformation de la ligne Orlyval, Wissous, déplacer Paprec hors d'une Zone Naturelle de Wissous, Récupérer la chaleur fatale des Datacenters</p> <p>1° La ligne Orlyval : L'association a été extrêmement surprise que cette ligne ne figure pas sur les cartes principales jointes au projet du SDRIF E. Elle souhaite la pérennisation de cet investissement après l'ouverture des lignes 14 et 18, par sa transformation en ligne locale grâce au minimum à l'ouverture sur le tracé existant de trois nouveaux arrêts (Chemin d'Antony, Wissous centre, Wissous Rungis / La Fraternelle). Cette solution minimaliste permettant la desserte de nombreux habitants d'Antony, de Fresnes, de Wissous et de Rungis, mais aussi des nombreux emplois situés à proximité direct de ces futures gares, allégeant ainsi le trafic automobile dans ces zones. Cette solution permettra en sus de conserver aux habitants de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris un accès aisé à la plateforme d'Orly. Au-delà de cette solution à minima, l'association « Wissous Notre Ville » suggère que cette ligne soit légèrement prolongée vers l'ouest de façon à être en correspondance avec entre autres le T 10, et sans doute dans un deuxième temps vers l'est pour desservir de nouvelles zones. L'association se réjouit que cette analyse soit partagée par les départements de l'Essonne et des Hauts de Seine, ainsi que par la Communauté d'Agglomération de Paris-Saclay, les Etablissements Publics Territoriaux de Vallée Sud-Grand Paris et Grand-Orly Seine Bièvre. Elle ne doute pas que ces positions seront donc intégrées dans le SDRIF-E.</p> <p>2° Concernant l'établissement PAPREC (sur la commune de Wissous) : l'association soutient la proposition selon laquelle ce site de traitement de déchets ne doit pas être maintenu au sein de l'Espace Naturel de Montjean. Elle propose qu'il soit déplacé au sud des pistes d'Orly, à proximité des échangeurs autoroutiers.</p> <p>3°Concernant les Datacenters, l'association soutient l'OR 122 qui prévoit entre autres que « Les nouvelles implantations de Datacenters devront tenir compte des capacités du réseau électrique local, valoriseront leur chaleur fatale ». Cette obligation de valorisation de la chaleur fatale sera à étendre aux Datacenters existants. En effet, on demande aux propriétaires de logements existants d'engager des travaux importants pour économiser l'énergie, par l'isolation, s'ils veulent pouvoir continuer à les louer. Ce serait un non-sens de ne pas demander un effort similaire à ces Datacenters qui consomment beaucoup plus d'énergie.</p>
Mail 3642																	<p>Mme Sandra LACOMBE Directrice Générale des Services de la Ville de L'Isle-Adam a écrit :</p> <p>Le Président de la CCVO3F et Maire de la commune de L'Isle-Adam souhaite vous transmettre par voie numérique la contribution de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (accompagnée de 3 pièces jointes) ainsi que celle de notre commune.</p> <p>- Synthèse de la contribution de la commune de Mériel Au regard des défis précités qui s'imposent à la commune, le secteur dit « Les Garennes 2 » revêt un caractère stratégique et vital pour Mériel. Pour faire face à ces différents besoins, nous vous demandons de réviser le potentiel d'extension en augmentant sa surface de 2 à 3 hectares.</p> <p>-Synthèse de la contribution de la commune de Mery sur Oise (Copie du document observation N°2 de la précédente permanence de l'Isle Adam résumé comme suit) -M. Pierre Edouard EON, Maire de Méry-sur-Oise a écrit : Nous avons présenté ce jour à M. le commissaire enquêteur une contribution définitive faisant état de nos demandes en rapport avec le projet de SDRIF E. Cette contribution sera déposée par nos soins accompagnée de ses annexes sur le registre numérique de l'enquête publique au plus tard le 16 mars (Nota : exemplaire remis en séance qui</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	annule et remplace l'édition jointe à l'avis PPA de la communauté de la vallée de l'Oise et des Trois forêts. Les modifications portent sur un besoin argumenté d'une surface de 2,5ha pour les espaces polyvalents de la luciole et Jean Brestel (gymnase), de 17 ha pour la zone d'aménagement de la Vauvalaise...impliquant l'ajout de 3 pastilles de 10ha, proposant aussi la mise ne place d'une polarité urbaine Contribution de la ville de Parmain, intégrée au courrier de la CCVO3F :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p>
																	<p>PARMAIN</p> <p>La Ville de Parmain a un retard significatif dans la production de logements. La commune n'a consommé aucune zone agricole ou naturelle depuis plus de trente ans, hormis la construction du SAJH (service d'accueil de jeunes handicapés) et de l'aire d'accueil des gens du voyage, sur un terrain cultivé mais malgré tout classé en zone U. A ce titre, nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La construction du programme Bouleü/les chevreaux a été effectuée sur un terrain de sport en zone U. 2. La zone de Boulouille a été retirée des zones à urbaniser. L'urbanisation des terrains (les Terribus et de la rue de Vaux viennent en compensation du retrait de la zone de Boulouille, celle-ci préservée pour ses milieux naturels humides. Le PLU de Parmain prend en compte des zones à urbaniser suite aux contraintes de la loi SRU. Néanmoins les programmes d'extension resteront limités. 3. La parcelle AN 52 située au 34 rue du Maréchal Joffre dans l'ODAP Centre du quartier de Jouy-le-Comte, d'une surface de 9 426 m², dont 3 230 m² déjà en zone U doit impérativement être prise en compte dans le nouveau schéma du Sdrif-a afin de permettre à la Ville la réalisation d'un programme de 25 logements sociaux. <p>L'intégration de ce programme dans l'ODAP a été validée en commission PLU mais également auprès des services de l'État/Région lors des réunions PPA dont la dernière a eu lieu le 26 avril dernier. Tout comme les autres OAP, ce programme est indispensable pour la réalisation de logements collectifs afin de répondre aux engagements pris dans le contrat de mixité sociale.</p> <p>Cette surface est nécessaire et à prendre en compte dans le projet du SDRIF-a.</p> <p>Par ailleurs, la mise en place d'une polarité urbaine sur L'Isle-Adam/Parmain comme le suggèrent les services de l'Etat, et dans la mesure où cette demande est soutenue par la Ville de L'Isle-Adam, permettrait de favoriser la mise en place de certains programmes afin de répondre aux objectifs à horizon 2040.</p> <p>Enfin, le maintien de la parcelle AN 103 rue des maillets appartenant à la commune doit être considéré comme située dans la BPLF en site urbain constitué, cette parcelle enclavée sous le cimetière et entre les habitations est destinée à la construction d'un équipement scolaire.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p>
																	<p>Contribution de la ville de L'Isle Adam, intégrée au courrier de la CCVO3F :</p> <p><i>La commune de L'Isle-Adam est soumise aux objectifs de la loi SRU et doit donc atteindre 25% de logements sociaux sur son territoire. Elle dispose cependant de surfaces de foncier urbanisé et non bâti extrêmement limitées, et seuls les espaces classés aujourd'hui comme agricoles sur les cartes du SDRIF-E permettraient de répondre à ses obligations légales en matière de logements sociaux.</i></p> <hr/> <p><i>Afin de répondre en partie à cet objectif fixé par l'Etat, lequel pèse également sur la commune de Parmain, la Ville de L'Isle-Adam sollicite la création d'une polarité urbaine sur le territoire des deux communes. La mise en place d'une polarité conforterait les possibilités de constructibilité au moins partielle de ces espaces agricoles en étendant la capacité d'urbanisation non cartographiée de notre territoire.</i></p> <p><i>De plus, la limitation de l'urbanisation, telle que proposée par le projet du SDRIF-E dans le cadre de l'enquête publique menée par la Région Ile-de-France, ne permettra pas à la Ville de Parmain de répondre à son objectif de rattrapage très important de logements à vocation sociale.</i></p> <p><i>Cette demande vient donc en complément et en soutien de celle effectuée par la Ville de Parmain en raison des liens forts qui unissent nos deux collectivités, membres de la même intercommunalité, soumises aux mêmes exigences légales en matière de logements sociaux ainsi qu'à la même rareté du foncier et partageant une gare ferroviaire menant à Paris et la petite couronne.</i></p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Contribution de la CCV03F, intégrée à son courrier : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OISE ET DES 3 FORÊTS</p> <p><i>La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCV03F) consacre des moyens importants depuis le début de la mandature (2020-2026) à redynamiser le tissu économique local, au bénéfice d'une meilleure cohésion sociale et territoriale.</i></p> <p><i>A ce titre, la logique de développement d'un nouveau quartier d'activité, aux abords de l'A115 et de la RN184, rendue possible avec le SDRIF de 2013, doit pouvoir perdurer. La première phase de ce nouveau parc d'activité s'est concrétisée au sein du territoire de la Communauté d'Agglomération du Val Paris, avec la réalisation du parc des Epineaux, situé à Frépillon.</i></p> <p><i>La seconde phase de ce parc d'activité consiste désormais en son prolongement au sein de la CCV03F, sur les 17 ha du site de la Vauvalaise à Méry-sur-Oise. C'est à ce titre que la Ville de Méry-sur-Oise a engagé depuis plusieurs années la maîtrise foncière de 15 % des 17 ha du périmètre d'aménagement de La Vauvalaise, et engagé la révision générale de son PLU de manière à programmer une opération d'ensemble sur ce site. C'est aussi pour cette raison que la CCV03F, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Val Paris, travaille à une démarche intercommunautaire de labellisation de « Territoire d'industrie ».</i></p> <p><i>Afin de permettre la réalisation du projet communautaire visant à créer les conditions favorables à l'implantation d'un nouveau tissu économique, la CCV03F sollicite du Conseil Régional le positionnement de deux pastilles semi-pleines, de 10 ha chacune, d'urbanisation à Méry-sur-Oise, correspondant au site de la Vauvalaise.</i></p> <p>-Note du Commissaire enquêteur JJ BALAND : Les documents correspondants m'ont été remis lors de la permanence du 7 mars 2023 ainsi qu'une contribution détaillée de la ville de PARMAN complémentaire à celle résumée ci-dessus et faisant l'objet du mail E3645. Ces documents annulent et remplacent la contribution de la CCV03F reproduite par l'Avis des PPA pièce 4.1 du dossier d'enquête. Ils seront transmis par mes soins à l'adresse libellée par leurs en-têtes :</p> <p style="text-align: center;">Conseil Régional d'Ile-de-France 2, rue Simone Veil 93400 SAINT OUEN SUR SEINE</p>
Mail 3643			X														<p>Un Anonyme de Drancy a écrit : J'habite à Drancy depuis 25 ans. Je suis 100% pour l'arrivée du métro au centre de Drancy afin de dynamiser la ville et permettre la mobilité de ses forces vives. En effet, comment une ville aussi importante démographiquement parlant et aussi proche de Paris peut ne pas disposer de ce transport en commun vital pour ses habitants ? La politique de mobilité actuelle veut éradiquer l'automobile des grands centres urbains, ce que je conçois aisément. Alors donnons-nous en les moyens. Nous avons besoin du métro, des bus, tramway et RER, sans oublier les vélos et les parkings abordables pour voitures à proximité des stations de transports en commun. Nous avons besoin de plage de fonctionnement beaucoup plus étendues, tôt le matin et tard le soir, ainsi que la nuit pour assurer la mobilité de chacun. Nous avons besoin d'un maillage de ces réseaux de transport plus dense et dans toutes les directions, pour</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	permettre les mobilités de banlieues à banlieues notamment. Nous avons besoin de transports en commun fiables sur lesquels nous pouvons compter pour honorer nos rendez-vous et autres obligations, ce qui n'est pas du tout le cas actuellement à Drancy. Enfin, nous avons besoin de transports sûrs, ou une femme seule peut se déplacer sans crainte même la nuit.
Mail 3644		X					X									X	Un Anonyme a écrit : La commune d'Herblay présente le particularisme de contraindre les constructions au-delà de la bande des 50m de l'alignement en zone UR1. En effet au-delà de cette bande de 50m, on peut construire des maisons avec faitage 7m et avec un égout de toit à 4m de hauteur. Cette règle est injuste, en incohérence totale avec le SRIF car elle contraint à avoir des R + combles mansardés avec des m2 inutilisables car inférieurs à 1.8m pour une même emprise au sol. Cela fait de l'espace de vie en moins à pollution égale. En effet, plutôt que d'aller artificialiser les sols nouveaux, pourquoi ne pas rajouter des m2 supérieurs à 1.8m en hauteur ? Cette règle est totalement injuste car : - L'emprise au sol des maisons ne changent pas car les m2 d'emprise au sol sont déjà là. C'est juste que des espaces de vie à l'étage inutilisable inférieur à 1.8m deviendront enfin exploitables - Cette règle de la bande des 50m se fait en fonction d'un seul point de référence suivant la rue dans lequel on est. Cela veut dire qu'on voit souvent une maison de hauteur 7m entourée de maisons de hauteur 10m car les rues alentours sont dans la bande des 50m - Visuellement cela ne change rien d'avoir une maison hauteur 7m ou 10m, une maison avec R+1 est d'ailleurs plus jolie qu'une maison mansardée - Ecologiquement c'est une catastrophe car les maisons de hauteur 7m demandent des surcoûts de matières premières Cette règle va à l'encontre du SDRIF. Il faut abolir cette règle au plus vite et autoriser une construction de hauteur 10m dans toute la zone UR1.
Mail 3645				X	X												La Mairie de Parmain a écrit : Nous vous prions de bien vouloir trouver en P.J. le courrier n° 165 au nom de la Mairie de Parmain, qui vous a été déposé ce matin, lors de la permanence qui a eu lieu à l'Isle Adam. Le courrier joint évoque la nécessité de construire des logements avec l'objectif de combler sa carence en logements sociaux. De nécessaires adaptations sont nécessaires à cet effet et la commune de Parmain demande que soit déplacée une pastille et propose une compensation.
Mail 3646			X				X										Un Anonyme de Drancy a écrit : Le métro à Drancy : Je suis totalement contre ce projet. Cela n'apportera que plus de problèmes à la ville et à ses habitants liés à la population mal fréquentée de cette ligne. Les drancéens ne veulent pas de vendeur à la sauvette, de toxicomane etc...
Mail 3647	X	X	X		X	X		X						X			Mme SAUNIER-LAPORTE (Présidente de « Agir pour Le Perreux-sur-Marne ») a écrit : L'Association « Agir pour Le Perreux-sur-Marne a pour objet de préserver et d'améliorer la qualité de vie des habitants du Perreux et du Territoire Paris Est Marne & Bois (EPT-10), en agissant notamment pour la sauvegarde de leurs intérêts dans le domaine du patrimoine, de l'environnement, de l'aménagement harmonieux et équilibré du territoire. <u>En préambule</u> : Les enjeux sont importants c'est pourquoi il aurait été nécessaire de sensibiliser davantage les franciliens avant la mise en œuvre de cette enquête publique. Une consultation via internet est insuffisante notamment en raison du volume et de la complexité des documents mis en consultation et de l'imprécision des cartes annexées. Par ailleurs, on constate un manque d'information du grand public. Ainsi Il n'y a eu aucune publicité en relais dans les communes, des permanences en nombre limité, une seule réunion publique pour + 10 millions d'habitants, ce n'est pas très convaincant en matière de débat public et de concertation. <u>Notre analyse</u> : Une Région très contrastée entre forêts, terres agricoles et zones urbaines plus ou moins denses qui veut devenir une Région -

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Capitale aux ambitions européennes et internationales. Mais est-ce répondre à l'attente de la majorité de ses habitants ? A priori NON. Préserver l'Environnement ? OUI, il est urgent de conserver ce qui fait encore sens. <u>Un constat</u> : une Région avec des zones déjà fortement urbanisées ; inutile d'en rajouter toujours et encore : Davantage de bureaux ? Alors qu'il y en a beaucoup inoccupés ... Des zones commerciales supplémentaires et le déploiement d'immenses centres logistiques ? C'est au détriment de terres agricoles. Un projet de de construction de 70 000 logements neufs par an ; la loi de 2010 n'est pas remise en cause dans le SDRIF -E. Mais quand la spéculation foncière limite l'accès au logement pour le plus grand nombre est-ce répondre aux besoins ? D'autres opportunités permettent d'éviter l'artificialisation des sols notamment la politique du zéro logement vacant (11% de logements) ainsi que la réutilisation des espaces urbanisés périlissant. <u>Nos attentes</u> : Nous voulons une région vivable et apaisée c'est-à- dire sans densification excessive avec une évolution du bâti qui respecte des coefficients conséquents de pleine terre (au minimum 30 %) et qui limite les hauteurs des bâtiments. L'expérience de ces dernières décennies montre qu'une densification trop importante n'est pas de nature à "apaiser" la ville mais au contraire peut conduire à une dégradation de la qualité de vie des résidents. <u>La protection des espaces verts et naturels</u> : Sur l'ensemble de la Région, chacun est déjà à même de découvrir de nombreux projets immobiliers et d'aménagement surdimensionnés qui détruisent des jardins et des espaces arborés et, de fait, portent atteinte à la biodiversité. Il est pourtant reconnu scientifiquement que les arbres dits matures sont absolument nécessaires à la préservation de la qualité de vie en milieu urbain. En ville, les arbres sont fragilisés et menacés malgré les nombreux services essentiels qu'ils fournissent de la Charte de l'environnement. Ces constructions réduisent aussi les espaces de pleine terre et ont donc un impact sur l'Environnement : disparition de la biodiversité dans les villes, apparition d'îlots de chaleur avec l'artificialisation des sols, diminution de la capacité d'absorption des eaux pluviales. Pendant des dizaines d'années les terres agricoles ont été sacrifiées pour construire encore plus !!! Ce phénomène s'est accéléré ces dernières années sous la pression de la spéculation immobilière. Combattre l'artificialisation des sols est une nécessité absolue ! La loi ZAN ne doit pas accepter des exceptions à ce principe cela devrait conduire à : en milieu urbain conserver les espaces verts et les arbres existants (EVITER doit être le priorité) créer de nouveaux espaces publics arborés pour ainsi proposer aux urbains des zones de détente et de fraîcheur. Créer des corridors écologiques entre les parcs, les jardins et les zones naturelles. en milieu naturel conserver les terres agricoles nécessaires à l'alimentation entretenir bois et forêts et les adapter à l'évolution du climat réduire l'implantation de centres logistiques et de nouveaux centres commerciaux qui nécessite beaucoup de surfaces et principalement des terres agricoles supprimer les nombreuses dérogations à la loi ZAN liées aux PNPE (Projets Envergure nationale ou Européenne) <u>Pour notre commune, Le-Perreux-sur-Marne</u>, :Située en petite couronne dans la Métropole du Grand Paris , une ville 34 000 habitants avec des quartiers résidentiels surtout en bord de Marne, des zones pavillonnaires avec des jardins de taille plus modeste et des quartiers de plus en plus densifiés . Une ville qui, dans les années 1990, avait fait le choix de ne pas construire des logements sociaux (5% en 2002) ; une ville qui, aujourd'hui, se densifie avec une forte pression immobilière sur les secteurs pavillonnaires et qui, demain, sera confrontée à la construction d'une gare du Grand Paris Express (Ligne 15-Est). L'aménagement de ses abords s'annonce déjà comme une zone sur-densifiée, notamment par des dérogations aux règles communes inscrites au PLUI sans même l'assurance de la création d'un espace-vert public. La ville possède très peu d'espaces verts publics de proximité : avec 3,7 m2 par habitant (8 ha pour 34 000 habitants), la ville est en deçà de l'objectif de 10m2/habitant fixé par le SDRIF-E, situation qui risque de se dégrader du fait de l'augmentation de la population. Les espaces verts privés, principalement de pleine terre (jardins), disparaissent au profit de nouvelles constructions en raison de règles d'emprise au sol très permissives dans certains secteurs. Cette densification accélérée est préjudiciable à la qualité</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	de vie des perreuxiens et à la biodiversité. De plus, la "trame verte" inscrite au PLUI est discontinuée, ce qui ne favorise pas la création de véritables corridors écologiques. Dans le SDRIF-E au-delà de grandes déclarations d'intention de protection de l'environnement, on constate une insuffisance de règles adaptées aux zones denses et demi denses. L'association Agir Pour Le Perreux souhaite que le SDRIF-E ne soit pas seulement un instrument de communication mais qu'il soit un véritable outil au service de la population et de l'environnement. La traduction des grandes orientations au niveau local est laissée à la libre interprétation des collectivités locales ou territoriales. Cela risque d'en limiter la portée d'autant que la machine à bétonner échappe au contrôle des citoyens. Cette contribution est réitérée dans un courrier joint.
Mail 3648							X							X		X	Une Anonyme de Drocourt a écrit : Contre le projet de la prison à Magnanville. Les raisons pour lesquelles je suis contre : Elle serait beaucoup trop proche du lycée et des habitations, et le terrain prévu est une terre agricole.
Mail 3649			X				X		X								X Une Anonyme d'Athis-Mons a écrit : J'ai 19 ans, je termine mes études et envisage de m'installer à Ablon-sur-Seine Je m'oppose à la création d'un port sur le site de Vigneux, une zone environnementale protégée. Les installations envisagées vont être source de bruit, de pollution intense et vont détruire à jamais une partie de la vallée de la Seine. De plus je subis déjà depuis petite fille la pollution et le bruit des avions. Pour l'avenir de ma future famille je voudrais ne pas avoir d'autres nuisances qui m'obligeraient à quitter la région. Je m'oppose de la même façon à la construction du pont qui détruira le paysage urbain actuellement protégé. Quelle vision d'avenir pour un jeune couple ?
Mail 3650	X																M. MIGNOTON de Bures-sur-Yvette a écrit : Nième contribution à une enquête d'utilité publique avec toujours l'espoir que ce n'est pas qu'un nouveau cahier de doléance.
Mail 3651	X	X	X		X	X			X	X	X	X	X				X Mme GAILLARD (SIAH) de Saint-Ouen-sur-Seine a joint un courrier : Qui rappelle la place essentielle de l'eau et de son traitement dans la biodiversité, dans les énergies renouvelables et le réemploi dans l'activité économique. Le SIAH souligne les différentes contraintes impactant les aspects environnementaux relatifs à la qualité de l'air, des sols, la santé humaine, tels que l'habitat, les transports et la nécessaire prise en compte des continuités écologiques.
Mail 3652			X		X		X								X		Une Anonyme de Fontenay-sour-Bois s'est exprimée : Sur le prolongement de la ligne 1 mentionné dans le SDRIF malgré un avis défavorable donné au projet lors de l'enquête publique et un avis également défavorable du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et de l'Autorité environnementale. Cette personne rappelle également une pétition signée par 80 000 personnes en opposition au projet ainsi qu'une proposition du Ministre des transports d'étude d'un autre tracé. Une solution est proposée : « pour desservir Les Grands Pêcheurs, prolonger la ligne 9, à partir de son terminus actuel Mairie de Montreuil ; pour desservir Les Rigollots, coupler ligne de bus en site dédié et piste cyclable, comme le préconise le SGPI. » afin d'adapter ce tracé conçu il y a plus de 10 ans et de « l'adapter à la crise écologique d'aujourd'hui ».
Mail 3653			X														M. OUNNAS de Vitry-sur-Seine a écrit : La ligne 7 est une bonne idée pour la mobilité des drancéens.
Mail 3654			X														M. FERNANDES de Drancy a écrit : Je suis tout à fait d'accord pour la ligne 7 à la mairie de Drancy.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3655		X	X	X			X	X							X	X	Une Anonyme de Brou-sur-Chantereine a écrit : Habitant la commune de Brou-sur-Chantereine, je voudrais vous affirmer mon opposition au projet du Schéma Directeur de la Région Ile-de-FranceE arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu de 2166 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou-sur-Chantereine est la 57ème ville la plus pauvre d'Ile-de-France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux...). De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques, et, continuer à urbaniser, c'est-à-dire imperméabiliser les sols, va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier. Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des habitants.
Mail 3656			X		X		X	X									Mme PERRET de Fontenay-sous-Bois a écrit : Pour la fin de l'artificialisation des sols dans une métropole déjà insoutenable. Je suis urbaniste, j'habite dans le Val-de-Marne. Je suis très déçue par la façon dont la métropole francilienne, déjà écrasante, entend continuer à artificialiser, avec une trajectoire ZAN moins exigeante que prévue, et à développer des infrastructures routières dépassées. La région doit donc proposer une trajectoire plus ambitieuse et viser le Zéro Artificialisation Brute, et anticiper la renaturation pour les territoires les plus denses pour lesquels l'habitabilité en 2050 n'est pas assurée.
Mail 3657			X							X				X			Une Anonyme de Vitry-sur-Seine a écrit : Quel futur en région francilienne ? Renforcer les transports de proximité au lieu d'en créer de nouveaux en zone agricole. La construction de nouvelles lignes de métro traversant des zones agricoles (et donc en partie leur destruction) est en totale contradiction avec le fait de vouloir tout centrer et la volonté de proximité affichée par le Plan d'Aménagement Régional. Ces lignes ne seront pas directement utilisées par les usagers/ères pour les trajets quotidiens (travail-domicile) et auraient pour effet un étalement urbain aggravé. La création de ces lignes nouvelles en zone agricole (par exemple la ligne 17 nord et 18 ouest) entraînerait l'artificialisation des sols et la disparition d'écosystèmes pourtant nécessaires à toutes formes de vies et d'habitats. C'est avec tristesse et nostalgie que je constate de plus en plus que des zones où je me baladais enfant pour y observer des oiseaux sont désormais en chantier. Concentrons nos efforts pour améliorer les transports déjà existants, qu'ils soient dans Paris intra-muros ou en périphérie et banlieues, dont l'offre est aujourd'hui insuffisante et dégradée. Je prends quotidiennement 3 lignes différentes, en traversant Paris et ne peux qu'appuyer cette triste réalité.
Mail 3658	X	X		X		X											Mme OBRINGER (Responsable du pôle Aménagement urbain et Habitat de la Ville de Neuilly-sur-Seine) a joint un courrier : Après un rappel des objectifs du PADD de la commune, relate : . La faible disponibilité de son territoire pour densifier l'habitat ; . L'attention de la commune au développement et au renouvellement qualitatif des bureaux ; . Des contradictions et erreurs dans les cartographies ; Et demande des informations quant à différents modes de calculs évoqués dans les documents du SDRIF.
Mail 3659			X														M. GHANIA de Drancy a écrit : Métro ligne 7 à Drancy : Cette ligne permettra une meilleure accessibilité à la ville et facilitera les trajets vers Paris

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3660			X														Mme BOURAGBA-ZRIF de Drancy a écrit : Nous sommes la seule ville de 70 000 habitants en petite couronne à ne pas avoir accès à un moyen de transport lourd en centre-ville.
Mail 3661	X		X	X		X											M. MORTON (commune de Guyancourt), dans un courrier joint : Rappelle la place « moteur » de la commune de Guyancourt dans la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yveline par son dynamisme économique et son volontariat en matière d'habitat et son attachement au développement économique de son territoire. A cet effet, des modifications cartographiques sont demandées ainsi que l'adaptation d'obligations règlementaires. La commune rappelle également qu'un projet d'échangeur, pourtant prévu, ne figure pas dans les documents du SDRIF. Cet échangeur est indispensable à la fluidité de la circulation routière et à la mobilité des habitants. La commune dénonce l'application de l'OR 59 limitant la construction de logements sociaux, étant très attachée à la mixité sociale et visant à permettre à chacun de se loger.
Mail 3662	X										X			X			La Ville de Chambourcy, dans un courrier joint : Se félicite de la conception du SDRIF et en approuve le contenu qui reprend les divers projets communaux. Toutefois, la commune demande que des aménagements cartographiques soient modifiés afin de prendre en compte plusieurs projets de la ville ainsi que la prise en compte d'un projet d'intérêt général d'un centre opérationnel de bus. La commune souligne également qu'une sanctuarisation de 30 ha de la Plaine Est serait un obstacle au projet de création d'une zone de maraichage ainsi qu'une installation de panneaux voltaïques.
Mail 3663			X														Une Anonyme de Drancy a écrit : Je suis favorable à l'élaboration d'une ligne de métro à Drancy.
Mail 3664		X	X		X												M. RARCHAERT de Lésigny a écrit : Habitant Lésigny, près de la zone prévue pour cette construction, l'ampleur du projet met en évidence l'impact sur les voies d'accès déjà saturées entre Ozoir et Lésigny ainsi que le réseau régulièrement perturbé sur la N104 obligeant les usagers à devoir dévier par la voie entre Lésigny et Ozoir pour rejoindre la RN 4. De plus, l'impact sur l'environnement est flagrant et va à l'encontre de toutes les préconisations portant sur la préservation de celui-ci en supprimant une importante zone de "vert" indispensable aux citadins.
Mail 3665														X		X	Une Anonyme de Noiseau a écrit : Je soutiens le projet du SDRIFE, pour la sanctuarisation des terres agricoles de Noiseau. Arrêtons les projets de bétonnage à tout prix. ; il existe plein de friches industrielles. C'est un GRAND NON à la prison !! merci au projet de SDRIFE de protéger ces terres, contre tous les projets de construction. Je soutiens à fond ce projet.
Mail 3666					X		X						X	X		X	Un Anonyme de Soindres a écrit : En tant qu'habitant de Soindres, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale que nous chérissons tous. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Soindrais, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie des habitants de Magnanville et répercussion sur la commune de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Soindres. La proximité d'une prison entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Leur disparition nuirait significativement à notre cadre de vie. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanillois et communes proches. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse.
Mail 3667					X			X					X	X		X	M. VIOLLET de Paris a écrit : La région et ? si je suis convaincu de l'utilité d'un service logistique solide, il me semble prioritaire de limiter le développement de nouvelles infrastructures pour l'ensemble des raisons ci-après. La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette, de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations règlementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le SDRIF sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire.
Mail 3668					X									X		X	Un Anonyme de Mantes-la-Ville a écrit : La construction d'une prison est en projet à Magnanville à partir de 2027 : J'habite dans une ville voisine, Mantes-La-Ville. Il est prévu que la prison soit implantée sur un plateau de terres agricoles à la sortie du village. Ce serait à mon avis un non-sens au niveau environnemental tant il est nécessaire de préserver un maximum les espaces naturels ou cultivés pour préserver la biodiversité et notre source principale d'alimentation. Il y a pourtant beaucoup de friches industrielles dans le Mantois et ailleurs en Ile-de-France où une prison pourrait certainement mieux trouver sa place, sans artificialiser de nouveaux espaces.
Mail 3669			X			X											M. VIOLLET de Paris a écrit : J'ai habité un temps la région Ile-de-France dans la couronne en tant qu'usager des transports en commun. Malgré une distance domicile-travail raisonnable, je n'ai pu que constater les difficultés de mobilité dans la couronne/grande couronne, pour le travail comme pour les besoins du quotidien. Le SDRIF n'apporte aucune solution à la dissociation entre la localisation des emplois et celle des logements malgré les objectifs de polycentrisme annoncés. Les orientations règlementaires ne permettent pas de rapprocher les logements des emplois, certaines d'entre elles même, produisent l'effet inverse. Notamment, la construction de lignes de métro (lignes 17 nord et 18 ouest) dans l'espace rural ou encore le maintien de la compétitivité des quartiers d'affaires internationaux qui allongent toujours plus le temps de transport. Il est nécessaire de définir des mesures claires permettant de lutter contre la concentration

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	actuelle de 68% des emplois dans 6% du territoire. Une telle politique doit être accompagnée d'un effort sur les mobilités de proximité (notamment en grande couronne) et sur la mixité des quartiers (logement, commerce de proximité, activités...).
Mail 3670														X		X	Une Anonyme de Sucy-en-Brie a écrit : Contre l'installation d'un centre pénitentiaire à NOISEAU. Je soutiens le SDRIF-E qui veut sanctuariser les terres agricoles de Noiseau. L'état ne doit pas changer le plan actuel. Soutenons notre agriculture.
Mail 3671			X	X				X	X							X	Un anonyme de Paris a écrit : Habitant Paris centre, il me semble indispensable de limiter au maximum les diverses pollutions et nuisances de la ville. Il est nécessaire de multiplier les espaces verts et d'assurer une meilleure protection de la nature et des différentes espèces animales. Il convient aussi de réduire les constructions nouvelles sur les espaces naturels (prison et autres bâtiments sociaux) et de privilégier les transports publics à faible taux de pollution.
Mail 3672														X		X	MME PRIEUR (Collectif pour la Préservation des Terres Agricoles de Noiseau) a écrit : Contre l'installation d'un centre pénitentiaire à Noiseau. Je soutiens le SDRIF-E. Oui à la sanctuarisation des terres agricoles de Noiseau. L'Etat veut passer en force, c'est honteux...surtout quand M. Macron, notre président, fait de l'agriculture son étendard !
Mail 3673			X													X	Une anonyme de Montmorency a écrit : Habitante de Montmorency depuis 1968, je suis contre le projet du BIP. Nous avons actuellement beaucoup de naissances liées aux avions de jour et de nuit. La création du BIP apportera du bruit (voitures, camions) et de la pollution qui viendra s'ajouter aux nuisances aériennes actuelles. Je désapprouve ce projet.
Mail 3674		X			X									X	X	X	Mme LE FOURNIER de Paris a écrit : Je souhaite que le SDRIF impose la conservation des arbres existants dans les milieux urbains comme il l'a fait pour les milieux agricoles avec l'OR 18. Car les arbres adultes sont des monuments naturels qui participent, de par leur nature, à atteindre les objectifs fixés par le Plan d'Aménagement Régional du SDRIF en matière de santé, de sécurité, de régulation du climat ou encore d'accueil de la biodiversité. Je me souviens, pendant le confinement, habitant en ville j'ai souffert d'avoir été privée de la contemplation des arbres, comme si je ne participais plus au monde vivant. Si les arbres sont des alliés fondamentaux de la capture du carbone, de la biodiversité et de la participation de la retenue des eaux, ils sont essentiels à notre santé mentale. Aujourd'hui nous n'avons plus le choix, nous devons respecter le peu de nature régénérante qu'il nous reste. En revanche, l'abattage de ces arbres empêche d'atteindre ces objectifs voire accélère une fuite en avant. Or, l'obligation de densifier les zones urbaines (OR57) entraîne presque systématiquement la coupe des arbres existants (ou leurs mutilations) et la disparition des espaces de pleine terre (condition essentielle pour le développement d'arbres en bonne santé) dans les zones urbaines, sans remise en question des projets. Il est d'abord essentiel de conserver les arbres existants - dont il n'est fait mention nulle part dans le SDRIF-- afin de ne pas supprimer des fonctions écologiques (stockage de carbone, régulation des températures et de l'hydrométrie...) qui ne seraient compenser que plusieurs dizaines d'années plus tard avec la plantation de jeunes sujets, qui sont plus fragiles et susceptibles de disparaître à la moindre maladie, sécheresse.
Mail 3675														X		X	Mme GUEDAMMOUR de Saint-Maur-des-Fossés a écrit : Contre l'installation d'un centre pénitentiaire à NOISEAU : Les terres agricoles de Noiseau doivent être sanctuarisées, c'est pour cela que je soutiens le SDRIF-E. L'état n'a pas le droit de changer le plan actuel. Soutien à nos agriculteurs.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3676			X														M. SEBAG de Drancy a écrit : L'arrivée du métro à Drancy serait un grand plus pour ses habitants. La majeure partie des habitants travaille hors de la ville et cela créerait un formidable appel d'air pour les résidents et les futurs habitants. Nous sommes une des rare ville du 93 à n'avoir aucun accès direct au réseau métropolitain. Nous, habitants de Drancy comptons sur vous pour faire avancer ce projet.
Mail 3677	X															X	M. GONZALES (Conseil municipal de Villeneuve-le-Roi) a écrit : Les grandes lignes de ce SDRIF-E correspondent aux aspirations des Franciliens en général et des Villeneuvois en particulier : préservation de l'environnement, amélioration du cadre de vie, sobriété foncière et énergétique, développement des transports en commun et des circulations actives... La Région Île-de-France ayant souhaité recueillir les réactions des collectivités locales à son avant- projet de SDRIF-E, la commune de Villeneuve-le-Roi a participé à cette concertation préalable à divers stades, et singulièrement à l'occasion de l'adoption d'une délibération « Contribution à la concertation préalable sur la révision du SDRIF » adoptée le 20 octobre 2022. Les éléments techniques transmis par la Ville aux services de la Région ont été globalement pris en compte par ces derniers. Toutefois, compte tenu de la complexité d'un document touchant plus de 12 millions d'habitants et plus de 1200 communes, demeurent quelques éléments à rectifier au stade de l'enquête publique. Notamment concernant l'Orientation réglementaire n° 146 : La réduction des nuisances subies par les nombreux riverains franciliens des aéroports a initialement été portée par le SDRIF et ce, dès 1994. La limite des 200 000 mouvements annuels sur Orly inscrite dans ce document a ainsi été reprise comme objectif par l'arrêté ministériel du 6 octobre 1994 instituant le plafonnement orlysiens. En effet, l'aéroport d'Orly a été construit au cœur d'un tissu urbain déjà constitué et dense. Il est donc nécessaire que le trafic aéroportuaire s'adapte à cette réalité territoriale et à son impact sur la santé et l'environnement des populations riveraines. C'est pourquoi la commune demande que le SDRIF-E précise son orientation réglementaire 146 (« La réduction des nuisances et pollutions induites par l'activité aéroportuaire doit être recherchée. Les mesures de protection des riverains vis-à-vis du bruit doivent être renforcées, notamment la nuit ») en : - réaffirmant l'objectif du SDRIF 1994 de plafonner le trafic annuel d'Orly à 200 000 mouvements, - prévoyant un allongement du couvre-feu pour se rapprocher de la recommandation de l'OMS (8 heures de sommeil consécutives), - instituant une limitation de l'usage des avions gros-porteurs à 8,5% du trafic annuel. Ces gros-porteurs sont en effet proportionnellement très néfastes (quand ils représentent 9% des vols, ils occasionnent 25% des nuisances sonores !) - indiquant que le dispositif d'aide à l'insonorisation soit réformé et simplifié. Le document joint adopté par le conseil municipal reprend cette demande parmi les autres éléments à modifier comme l'OR 147 à mieux préciser et des modifications à apporter sur les documents graphiques du projet de SDRIF-E. Merci de la prise en compte de l'ensemble de ces éléments. (un document précise ces indications) ;
Mail 3678		X	X						X	X						X	M. MONTADERT d'Argenteuil a écrit : Les pages 144 et 145 (chapitre 5) du document support de la consultation sont en totale contradiction avec les ambitions maintes fois répétées du SDRIF E (environnement protégé, sain et sûr, santé, sobriété, proximité, neutralité carbone...) en effet, un chapitre très court "compléter le réseau routier", page 144 et une liste de projets de "transport routier" en page 145, font apparaître, des objectifs tels que "ajustement", "aménagement", "liaison", "amélioration", "requalification", "sécurisation", qui ne répondent à aucune définition précise. L'ensemble de ces projets routiers va conduire à : -La création de plusieurs centaines de chaussées bitumées. - Une incitation à toujours plus de déplacements de voiture individuelle, (comme tous les projets routiers mis en service depuis 60 ans le démontrent, une nouvelle route est saturée quelques années après sa mise en service -bd périphérique, A86, A104-). Ces projets routiers auront des conséquences en totale contradiction avec les ambitions du SDRIF E-Augmentation

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	de la consommation d'énergie liée au transport en voiture individuelle, -Augmentation de la pollution atmosphérique, CO2, particules fines (même pour les véhicules électriques avec les pneumatiques et les plaquettes de frein), gaz toxiques pour la santé, -Artificialisation des sols, -Incitation à l'étalement urbain. En conclusion je suis totalement opposé à l'ensemble de ces projets routiers énumérés en pages 144 et 145, sauf le projet 23 "transformation en boulevard urbain" d'une infrastructure existante qui n'accueille ni piéton ni cycliste. L'optimisation de l'utilisation du réseau routier existant doit être menée en utilisant les solutions décrites en pages 140 à 143 et en développant encore plus les infrastructures cyclables et les transports collectifs pour dissuader l'utilisation d'un véhicule pour le déplacement d'une seule personne.
Mail 3679			X			X							X			X	M. JUSTINIEN de Crisenoy a écrit : Je me permets de vous envoyer ce mail pour vous faire savoir que je suis outré par la décision de consacrer nos terres agricoles, notre tranquillité et le charme de notre région pour y construire des prisons, des centres logistiques à perte de vue et toutes les infrastructures qui vont avec. Je pense que notre région n'a pas besoin de ces verrues pour garder sa souveraineté et son bon vivre. Je pense que la prison à Réau, l'autoroute A5, la ligne TGV, les entrepôts Chronopost et Zalondo ont déjà beaucoup dégradés nos paysages ainsi que notre tranquillité. Merci à l'avance de bien vouloir prendre toutes ces remarques dans l'analyse de vos projets.
Mail 3680			X		X												M. ROUILLE de Deuil-la-Barre a écrit : Le BIP. : J'y habite depuis 73 ans. Mon père faisait déjà partie à l'époque de la lutte contre ce projet réservé aux riches cupides. Je me rappelle des avis de gens sans scrupules. Je vis toujours un ilot de diversité naturelle. Bien rare ici. Bien sûr, les avions concourent beaucoup à sa disparition. De moins en moins de mésanges, pinsons, accenteur mouchet, pic épeiches, etc....Aussi, à mon âge, si des travaux commençaient, je serai obligé impérativement de tuer la bêtise humaine. Pour la vie contre la mort, exemple une tuerie récente sur des sangliers qui ne dérangent que ceux qui sont assoiffés de sang-lié !
Mail 3681		X	X											X			Une Anonyme d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Je suis contre le projet de Construction situé à l'entrée d'Ozoir ouest Il y a déjà suffisamment d'immeubles qui se sont construits. Chaque jour des bouchons nous empêchent d'entrer dans la ville, quel que soit le chemin emprunté. Ne transformons pas notre ville en dortoir, et gardons les terrains agricoles pour nous nourrir.
Mail 3682																X	Mme PINET-LIVOUCK a écrit : Il y a en Ile-de-France des lieux construits anciens qui ne sont plus utilisés. Par exemple les forts (fort du Trou d'Enfer, Fort de Buc, etc.). Ces endroits sont grands et chargés d'histoire. Je vous propose de les destiner à des ateliers d'artisanat d'art. Les artisans ont besoin de m² accessibles. Ces m² existent, il reste à les rendre accessibles. Cela va tout à fait dans le sens du développement des zones "rurales" franciliennes avec des activités qui donnent du sens et créent de la beauté.
Mail 3683					X										X	X	M. RICHIER de Nantes a écrit Pour avoir de la famille et des amis proches du tracé, je sais que ce dont ils ont besoin est de verdure et nature. Couper des arbres ne doit plus se faire en 2024. Le SDRIF doit imposer la conservation des arbres existants dans les milieux urbains comme il l'a fait pour les milieux agricoles avec l'OR 18. Car les arbres adultes sont des monuments naturels qui participent, de par leur nature, à atteindre les objectifs fixés par le Plan d'Aménagement Régional du SDRIF en matière de santé, de sécurité, de régulation du climat ou encore d'accueil de la biodiversité. En revanche, l'abattage de ces arbres empêche d'atteindre ces objectifs voire accélère une fuite en avant. Or, l'obligation de densifier les zones urbaines (OR57) entraîne presque systématiquement la coupe des arbres existants

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	(ou leurs mutilations) et la disparition des espaces de pleine terre (condition essentielle pour le développement d'arbres en bonne santé) dans les zones urbaines, sans remise en question des projets. Il est d'abord essentiel de conserver les arbres existants - dont il n'est fait mention nulle part dans le SDRIF - afin de ne pas supprimer des fonctions écologiques (stockage de carbone, régulation des températures et de l'hydrométrie...) qui ne seraient compenser que plusieurs dizaines d'années plus tard avec la plantation de jeunes sujets.
Mail 3684			X		X												M. DREYFUS (SOS Montmorency) de Montmorency a écrit : Faire opposition à ce projet et à la réalisation du BIP : La réalisation de ce projet ne serait rien d'autre que la destruction totale de tout ce qu'il traverse.
Mail 3685		X	X		X	X	X	X						X	X	X	M. LAFONT de Lésigny a écrit : La Commune d'Ozoir-la-Ferrière, via la Communauté de Communes Les Portes Briardes (CCPB), défend un projet de construction de 1500 logements et la création d'une zone d'activités sur des terrains agricoles, entre le Clos de la Vigne et la N4 (renommée D1004), le long de la route de Lésigny à Ozoir (la D354) ainsi que la création d'une bretelle d'accès entre N4 et D354 à ce niveau. J'exprime mon opposition à ce projet d'Ozoir/CCPB pour les raisons suivantes : - Sursaturation des voies de circulation, déjà totalement asphyxiées par les bouchons sur les 2 axes principaux N104 et N4, à toute heure de la journée, et de la D354 qui relie ces 2 voies et dessert plusieurs résidences, le collège des Hyverneaux à Lésigny, une école maternelle et primaire à Férolles-Atilly et d'autres équipements publics. - La D354 sert d'exutoire via les GPS type Waze à la Francilienne et à la RN4, cette route étroite est déjà devenue dangereuse pour ses utilisateurs, sans compter son état de vétusté grandissant du fait de passage de plus en plus fréquents de camions de 35 à 45 tonnes. Toute activité supplémentaire (1500 résidents et tertiaire) augmentera les nuisances et les dangers sur cet axe. La création d'une entrée de la D354 vers la RN45 ne fera qu'accroître l'exutoire Francilienne/RN4. - Les transports publics ne sont pas compatibles avec une telle densification d'urbanisation et de zone d'activité sur cette partie du territoire. La gare d'Ozoir est très loin du territoire concerné. 1500 logements ce sera au moins un millier de véhicules supplémentaires, incompatible avec les infrastructures d'une part et avec l'offre de transports en commun qui ne fera jamais face à un tel nombre de personnes à transporter. - Volet écologique : Objectif Zéro Artificialisation des sols (article 192 de la loi Climat et résilience). L'Ile de France et notamment le plateau de la Brie ont vus des milliers d'hectares de terres agricoles riches, de bois, se transformer en zones d'activités en tous genres. Le réchauffement climatique n'est plus à démontrer, la diminution drastique de la faune sauvage non plus. La Région Ile de France pourrait être le moteur de cette loi (ZAN) en stoppant tout projet de bétonisation, dévorant encore des terres fertiles, des bois, des haies tels qu'ils existent sur cette parcelle sur le projet d'Ozoir. Cette ville comporte d'ailleurs dans son tissu urbain, et plus proche de sa gare, un potentiel de construction de logements non négligeable. Voici les raisons pour lesquelles je suis défavorable à ce projet.
Mail 3686			X														Mme BIGOT de Paris a écrit : Il faut arrêter avec cette obsession du vélo. En faire un transport de masse ? Mais de quoi parlez-vous ? Le vélo est inaccessible aux personnes avec un handicap (handicap physique aux jambes ou cécité par exemple), aux personnes âgées, qui souffrent d'arthrite, qui sont en surpoids, mais aussi pour toutes les personnes qui déplacent des objets lourds dans leur journée de travail, pour ceux qui ont des longues distances (encore et toujours, les banlieusards qui font la navette sur Paris restent discriminés), et même pour les parisiens qui n'ont pas les moyens d'entreposer le vélo : certaines copropriétés interdisent d'utiliser la cour inférieure car trop petite donc risque de conflit pour avoir une place! Et encore faut-il qu'il y en ait une. Tout le monde n'a pas un ascenseur (assez grand) ou un balcon pour entreposer le vélo. C'est un moyen de transport individuel ! La région doit arrêter de sacrifier les

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3687			X														transports en commun (et les voies de bus notamment) pour le vélo ! C'est scandaleux cette logique.
Mail 3688			X		X		X	X								X	<p>Mme DEWEZ a écrit : Je souhaite une piste cyclable allant de Mantes-l- jolie à Houdan.</p> <p>M. GONZALES, Maire de Villeneuve-le-Roi a écrit : Contribution du Conseil municipal de Villeneuve-le-Roi : Les grandes lignes de ce SDRIF-E correspondent aux aspirations des Franciliens en général et des Villeneuvois en particulier : préservation de l'environnement, amélioration du cadre de vie, sobriété foncière et énergétique, développement des transports en commun et des circulations actives... La Région Île-de-France ayant souhaité recueillir les réactions des collectivités locales à son avant- projet de SDRIF-E, la commune de Villeneuve-le-Roi a participé à cette concertation préalable à divers stades, et singulièrement à l'occasion de l'adoption d'une délibération « Contribution à la concertation préalable sur la révision du SDRIF » adoptée le 20 octobre 2022. Les éléments techniques transmis par la Ville aux services de la Région ont été globalement pris en compte par ces derniers. Toutefois, compte tenu de la complexité d'un document touchant plus de 12 millions d'habitants et plus de 1200 communes, demeurent quelques éléments à rectifier au stade de l'enquête publique. L'Orientation réglementaire n° 146 va dans le bon sens mais mériterait par exemple d'être précisée. La réduction des nuisances subies par les nombreux riverains franciliens des aéroports a initialement été portée par le SDRIF et ce, dès 1994. La limite des 200 000 mouvements annuels sur Orly inscrite dans ce document a ainsi été reprise comme objectif par l'arrêté ministériel du 6 octobre 1994 instituant le plafonnement orlyzien. En effet, l'aéroport d'Orly a été construit au cœur d'un tissu urbain déjà constitué et dense. Il est donc nécessaire que le trafic aéroportuaire s'adapte à cette réalité territoriale et à son impact sur la santé et l'environnement des populations riveraines. C'est pourquoi la commune demande que le SDRIF-E précise son orientation réglementaire 146 (« La réduction des nuisances et pollutions induites par l'activité aéroportuaire doit être recherchée. Les mesures de protection des riverains vis-à-vis du bruit doivent être renforcées, notamment la nuit ») en : - réaffirmant l'objectif du SDRIF 1994 de plafonner le trafic annuel d'Orly à 200 000 mouvements, - prévoyant un allongement du couvre-feu pour se rapprocher de la recommandation de l'OMS (8 heures de sommeil consécutives), - instituant une limitation de l'usage des avions gros-porteurs à 8,5% du trafic annuel. Ces gros-porteurs sont en effet proportionnellement très néfastes (quand ils représentent 9% des vols, ils occasionnent 25% des nuisances sonores !) - indiquant que le dispositif d'aide à l'insonorisation soit réformé et simplifié. Les autres remarques figurent dans le document en pièce jointe (précisions sur l'OR 147 et demandes de rectifications de certains documents graphiques. (Document joint pour des précisions).</p>
Mail 3689			X		X		X									X	<p>Mme GSCHWINDT de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Opposition à l'extension du Boulevard Intercommunal du Parisis (Val d'Oise) : Retour du serpent de mer nommé BIP, projet autoroutier d'un autre âge (1939 !) qui disparaît et réapparaît au gré des influences de nos élus locaux et au détriment de leurs administrés. Est-il nécessaire, en 2024, d'investir dans ce projet de voie rapide qui scindera des communes en deux en apportant nuisances sonores et pollution (s'ajoutant à celles déjà existantes liées au trafic aérien), longera des groupes scolaires, détruira des centaines d'hectares d'espaces naturels, poumons verts indispensables à notre région plus qu'urbanisée ? Projet totalement anachronique et à l'opposé des préconisations environnementales du XXIème siècle... L'idée, nous explique-t-on, serait de relier l'A15 à l'A1 ; cette liaison existe déjà et doublement, plus au nord via la N 104 et plus au sud via l'A86. L'idée, nous explique-t-on, serait de fluidifier le trafic (argument de M. Strehaiano, Maire de Soisy-sous-Montmorency et Vice-Président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise, porteur du projet dans sa partie Ouest) : l'ouverture d'une voie rapide augmente nécessairement le flux de véhicules qui l'emprunte. Et quid de la fluidité du trafic en sortie de BIP ? Les</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	embouteillages quotidiens en heure de pointe à la sortie du BIP ouest déjà existant en témoignent (parce que oui, quand on passe de 2 voies à une, ça bloque !). L'idée, nous explique-t-on, serait de ne réaliser avant 2040 que la partie Est, le tracé complet tel qu'il apparaît aujourd'hui relie clairement le port de Gennevilliers à GARONOR, tracé idéal pour des centaines de camions qui font quotidiennement la navette. Comment imaginer qu'une fois la partie Est prolongée, le tronçon Ouest ne soit pas réalisé ? Le SDRI-E est un document qui détermine l'aménagement du territoire d'ici 2040. Alors regardons vers l'avenir : investissons l'argent public dans des transports en commun intercommunaux de qualité, dans la création de mobilités douces, dans la préservation des espaces naturels et surtout dans l'éducation et le vivre ensemble dans un territoire équitablement partagé.
Mail 3690			X		X									X		X	M. LIGONNIERE de Sucy-en-Brie a écrit : Comme de nombreux noiseux, sucyciens et autres habitants des communes avoisinantes, je dis NON au projet de construction d'une prison sur des terres agricoles de Noiseau. 1) Il n'est pas tenu compte des avis négatifs très largement dominants. 2) Ce projet sur des terres exploitées depuis plusieurs générations d'agriculteurs mènera à leur expropriation à un moment où l'on prétend défendre notre agriculture. 3) Ces champs seront remplacés par du béton et du bitume, et débouchera par ailleurs sur un accroissement de circulation et donc de désagréments pour les habitants de Noiseau et des communes voisines. 4) Ce projet n'a pas sa place en proximité d'une forêt domaniale et va contribuer au contraire à fragiliser son écosystème déjà largement mis à mal par des saccages d'arbres. NON, NON, NON et NON à ce projet inepte et irrespectueux des citoyens.
Mail 3691			X				X										M. MAJERCAK d'Athis-Mons a écrit : Je suis contre l'étude et la mise en place d'un pont routier entre Athis-Mons et Vigneux. Je pense que d'autres alternatives sont possibles et nuira à la population de ces deux villes.
Mail 3692			X													X	M. LE FRANC de Drancy a écrit : Mes enfants reviendraient si nous avions dans l'avenir le métro, puis ceux qui travaillent prennent leurs voitures, beaucoup de pollution et d'embouteillages, c'est fatigant pour les anciens
Mail 3693			X														Une anonyme de Bobigny a écrit : Drancy est une ville dynamique qui nécessite ce moyen de transport qu'est le métro.
Mail 3694			X		X				X			X	X			X	- Mme LANIER de Montmorency a écrit : Je ne souhaite pas que soit inscrit dans le SDRIF E, tracé sur la carte Développer l'indépendance productive régionale (pourquoi sur cette carte ?), le BIP reliant Soisy à Garges, en raison de : - son impact négatif sur la santé et la pérennité respiratoire des enfants des écoles sur son tracé, - la destruction de réservoirs de biodiversité encore préservés, ces espaces étant à sanctuariser en IDF, - la destruction de corridors écologiques favorables aux déplacements et donc à leur maintien / gain d'espèces animales propres aux milieux que le BIP va détruire (prairies sèches des coteaux de Deuil, zones humides du vallon du Petit Rosne), - la consommation de pleine terre et leur imperméabilisation, préjudiciables aux nappes phréatiques, - la destruction des jardins partagés de Soisy, Deuil, îlots de maraichages à Sarcelles, culture du cresson et de la coriandre à Garges, favorables au bien-être physique et mental des habitants d'IDF, - le découpage en 2 de plusieurs villes, - la pollution et le bruit. L'ère du tout pour la voiture est terminée. D'autres solutions de déplacement existent et sont à développer. On peut faire beaucoup de chose pour développer les pistes cyclables et l'offre de transport avec le budget du BIP.
Mail 3695														X		X	Une anonyme de La-Queue-en-Brie a écrit : Refus de la prison à Noiseau. Sanctuarisation des terres agricoles de Noiseau dans le val de Marne !! Non à la bétonisation.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3696		X	X		X				X					X	X	X	<p>M. BIZET-GAGNAIRE d'Ozoir-la-Ferrière rappelle que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Franciliens (à 23%) adhèrent largement au principe de réduction du nombre de nouvelles zones à urbaniser et à l'interdiction d'urbanisation de certains espaces naturels et agricoles ; • Les Franciliens (à 21%) souhaitent réduire les émissions de CO2, que les projets se construisent en priorité sur des espaces déjà urbanisés plutôt que sur des espaces naturels et agricoles à artificialise » ; • « Les champs cultivés sont des éponges à CO² ». • « La Communauté de Communes des Portes Briardes (CCPB) propose aux habitants des communes ; d'Ozoir, de Férolles, de Lésigny et de Gretz-Tourman et par extension, hors du CCPB, des nuisances aux communes environnantes (Chevry Cossigny, Servon, un projet qui soulève la désapprobation générale » <p>Pour M. BUZET-GAGNAIRE, ce projet va à l'encontre de l'adaptation du territoire au changement climatique, à la loi Climat et Résilience et au ZAN, à la préservation des terres agricoles. De même, il évoque les difficultés géologiques rendant difficile un tel projet avec un coût important. De nombreuses maisons construites à proximité ont déjà fait l'objet de sinistres pour ce contexte du sol.</p> <p>Selon lui, seule la zone industrielle actuelle présente les commodités (assainissement, géologie, répondant aux exigences du prix abordable avec le bâti de petits immeubles en remplacement d'entrepôts vétustes.</p> <p>L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) a recensé 13 espèces protégées dans la commune d'Ozoir (10 animales, 2 végétales, 1 insectes). Cette zone agricole cultivée est également fréquentée par les migrations d'oiseaux à différentes périodes de l'année.</p> <p>Est également mentionné l'impact sur le dimensionnement insuffisant des infrastructures routières, les nuisances sonores, la pollution et les nuisances sonores d'un projet de 1500 logements éloignés de toute gare. M. BIZET-GAGNAIRE développe ces différents points dans sa contribution.</p>
Mail 3697		X	X		X									X			<p>Mme LEMAIRE de Faumont a écrit :</p> <p>Régulation du bâti et intensification de l'occupation des m² existants : - arrêt des projets voraces en terres agricoles (Saclay = désastre car destruction des terres pour construire des établissements inaccessibles) - requalifier les bâtis (insonorisation, embellissement et verdissement) surtout le long des artères : qui veut habiter à proximité à part ceux qui n'ont pas le choix ? - implanter les grands projets sur ces zones à requalifier - stopper le développement des voies routières qui scindent les paysage et les populations d'animaux sauvages - mettre en place et promouvoir les modes de transport n'utilisant pas de moteurs thermiques et réhabiliter les voies ferrées existantes.</p>
Mail 3698		X	X		X								X	X		X	<p>Mme RENARD de Sucy-en-Brie a écrit :</p> <p>Non au projet de ZAC de Noiseau : Mme RENARD, très sensible aux questions écologiques, relaie la position de CEDRE (Comité Ecologique pour la défense et le Respect de l'Environnement) à la Queue-en-Brie :</p> <p>« Le Val-de-Marne reste le seul département de la petite couronne où subsiste de manière significative de l'agriculture. L'est du Val de Marne concentre particulièrement les espaces agricoles qui constituent une interface entre la forêt et l'espace urbanisé en particulier sur La Queue en Brie et Noiseau, où persiste une agriculture de céréales et de maraichage. Ces espaces agricoles sont très convoités par différents projets d'implantations de logements ou de zone industrielle. Certains projets mettent en péril la viabilité des exploitations agricoles qui ont besoin de surfaces minimum et d'accès à leurs parcelles depuis leur site d'exploitation... »</p> <p>Sur Noiseau, est prévue la réalisation d'une ZAC comprenant la réalisation de 450 logements et un flux de circulation routière proportionnel sur un espace agricole rendant ainsi difficile la poursuite de l'activité agricole sur les terres de proximité. D'autant, qu'une prison est également en projet en bordure de la ZAC.</p> <p>Cette urbanisation présenterait également un problème au niveau de l'écoulement de l'eau suivant la Chambre</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	d'Agriculture. Mme RENARD juge déraisonnable cette urbanisation sur 4,7 ha de terres agricoles classées en l'état du projet de SDRIF E en zone de « sanctuarisation de l'armature verte. », d'autant que le département est en train de classer ces terrains dans un PPAEN (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels.
Mail 3699														X		X	M. CARREIRA de La Queue-en-Brie a écrit : J'estime qu'il ne faut pas construire une prison sur cet emplacement à Noiseau dans le Val-de-Marne car elle si situerait sur des terres agricoles. Et il faut impérativement préserver les terres agricoles de Noiseau.
Mail 3700			X	X		X								X		X	Une Anonyme de Noiseau a écrit : Non à la prison : Il n'est pas envisageable d'installer cette prison dans cette petite ville. Nous n'en voulons pas respecter la volonté des habitants de cette ville et des communes aux alentours. Ce sont des terres agricoles fertiles que vous ne pouvez dénaturer. Le terrain n'est pas propice et il est proche de la forêt et de sa faune et sa flore. Les routes sont saturées et les bus sont essentiellement utilisés par nos enfants. Ils vont devoir se mêler à ces délinquants qui pour la plupart ne viennent même pas de la région. Qu'ils fassent des centres de rétention dans les villes d'où viennent ces délinquants.
Mail 3701			X	X		X										X	Mme FRANCISCO de Soindres a écrit : Je vous écris en tant qu'habitante de Soindres et membre de la communauté pour exprimer ma ferme opposition au projet de construction d'une nouvelle prison sur la commune de Magnanville, à proximité de celle de Soindres. Je crois fermement que l'implantation d'une telle structure aurait des conséquences néfastes sur notre communauté et nos habitants, et je tiens à vous exposer mes principales préoccupations : Sécurité publique : je crains que l'établissement d'une prison ne compromette la sécurité de notre commune en attirant une population carcérale qui pourrait poser des risques pour les résidents, en dépit des assurances de sécurité. Sans compter la proximité des établissements scolaires dans lesquels nos enfants sont scolarisés... Impact sur la valeur immobilière : je redoute que la proximité d'une prison n'entraîne une baisse significative de la valeur de nos propriétés, ce qui aurait des répercussions financières importantes pour de nombreux habitants de notre communauté. Stigmatisation et réputation : je suis préoccupée par l'impact négatif que la présence d'une prison pourrait avoir sur la réputation de notre commune, stigmatisant injustement notre communauté et affectant notre qualité de vie. Impact environnemental et sur la qualité de vie : je suis préoccupée par l'impact environnemental de la construction et de l'exploitation d'une prison, notamment en ce qui concerne la pollution, les déchets et la consommation de ressources naturelles, sans compter sur notre qualité de vie, nuisances sonores, circulation.... Je demande aux autorités compétentes de reconsidérer ce projet et à explorer d'autres options qui répondent mieux aux besoins de notre communauté tout en préservant notre sécurité, notre bien-être et notre qualité de vie. Je vous remercie de prendre en considération mes préoccupations
Mail 3702		X						X								X	Mme PLUVINET de Roissy-en-Brie a écrit : En préambule, je pense que l'objectif ZAN n'est pas suffisant en Île-de-France et que la région aurait dû proposer une trajectoire bien plus ambitieuse : le Zéro Artificialisation Brute dans l'espace rural et la renaturation dans l'agglomération parisienne. Cela fera l'objet d'un autre commentaire. Concernant la trajectoire définie par la région, il ne me semble pas possible de comprendre comment elle sera mise en œuvre d'ici 2040. Les informations transmises sont insuffisantes et contradictoires. Mme PLUVINET expose ensuite, en détail ses arguments : . Sur le calcul de la capacité d'extension urbaine non cartographiée de chaque commune ; . Sur la prise en compte des projets d'envergure nationaux ou internationaux ;

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	. Sur les modalités d'application du SDRIF-E par rapport aux projets d'aménagement en cours de concertation ; Et conclut que le manque d'éléments et d'informations sont de nature à compromettre la bonne compréhension du SDRIF., notamment l'articulation entre les projets d'aménagement et la trajectoire ZAN. Ainsi, l'absence de transparence de la région quant au calcul de la trajectoire du ZAN ne permet pas de donner un avis définitif sur ce sujet. Les données transmises dans le dossier d'enquête publique sont incomplètes, incohérentes ou non définitives. L'articulation entre les différents chiffres avancés n'est pas connue. Il est impossible de bien comprendre l'impact du SDRIF-E en matière d'artificialisation des sols.
Mail 3703		X															X M. BIZET-GAIGNAIRE (rapporteur du Groupe pluridisciplinaire) d'Ozoir-la-Ferrière cite : Des courriers échangés entre la Présidente de la Région IDF et le maire d'Ozoir-la-Ferrière relatifs à l'accueil de logements sur la commune qui seront implantés dans l'actuelle zone industrielle « en déclin » « nuisances sonores et olfactives au cœur de la ville, tissu productif ayant perdu sa vocation, absence de socles d'infrastructures majeures » mais près de la gare et pouvant utiliser des socles d'infrastructures majeures existantes loin des terres inondables du sud de la D1004) ! Quant aux projets supprimés avec juste raison par le SDRI-E, il importe de les maintenir supprimés ainsi que les dits « ajustements soi-disant indispensables » comme le demande les centaines de contributions des habitants des 3 communes soumis aux nuisances journalières actuelles. En résumé ; le Conseil Municipal d'Ozoir la Ferrière du 14.12.2023 « a validé les amendements demandés à la Région pour rendre possible le projet d'aménagement indispensable au sud de la RN4 (D1004) et pour prendre en compte l'évolution de la zone industrielle vers du bâti résidentiel ». M. BIZET-GAIGNAIRE rappelle que le Conseil Municipal de la commune de Férolles-Attilly, membre de la CCPB, se désolidarise du projet. S'ensuivent, diverses réflexions et interrogations de M. BIZET-GAGNAIRE.
Mail 3704								X						X		X	M. PLANQUAIS de Magnanville a écrit : Construire un centre pénitentiaire de 700 personnes à Magnanville, sur des champs protégés, alors que la non artificialisation des terres est un objectif national semble un énorme contre-sens environnemental...
Mail 3705					X									X		X	Un Anonyme de Charenton-le-Pont a écrit : La construction d'un nouveau centre pénitentiaire à Magnanville suppose d'artificialiser des terres agricoles Cela va à l'encontre des mesures de protection des sols en IDF ;
Mail 3706		X					X										Mme HARITO de Gentilly a écrit : Densification très utile autour des gares afin d'améliorer le financement des infrastructures publiques assez pauvres et la mixité sociale.
Mail 3707			X		X	X			X						X	X	Mme PARAVY de Carrières-sous-Poissy (Collectif CO.P.R. A) a écrit : Projet relatif à la création d'un axe routier Yvelines/Val-d'Oise Nous demandons que soit sorti du SDRIF-E, ce projet destructeur, d'un autre âge, qui est en complète contradiction avec les lois et les raisonnements du XXIe siècle. Voici nos différents arguments : 1-Projet inutile qui s'appuie sur des données chiffrées erronées non remises à jour, ce qui rend les conclusions fausses. Comment peut-on, en 2024, s'appuyer sur des données qui n'ont pas été remises à jour, depuis la première enquête de 2012 et dont certaines datent même de 2009 ? 2-Au lieu de faire diminuer le flux de circulation sur le Pont de Poissy, comme l'annonce le dossier, au contraire, il entrainera un engorgement du trafic, dans ce secteur, à cause des effets bien connus de « Trafic induit » engendré par toute nouvelle construction de route... C'est un projet d'inutilité publique. !

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>3-Projet qui fera augmenter le flux de circulation (voitures et poids lourds) de manière considérable, sur la RD30 à Achères (+ 27 000 véhicules/jour annoncés dans le dossier, avec passage de 2 voies à 4 voies) et sur la RN184 déjà surchargée, dans les Yvelines et dans le Val d'Oise.</p> <p>4-Projet en complète contradiction avec toutes les lois actuelles de limitation du réchauffement climatique et d'artificialisation des sols, nécessaires pour faire diminuer, de manière drastique, l'élévation de la température, le bruit et la pollution de l'air et préserver ainsi la qualité de vie et la santé des habitants.</p> <p>5-Projet aux nuisances colossales, sur le plan environnemental et sanitaire. :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Plus de 9000 enfants impactés dans 32 écoles, collèges et lycées, le long du trajet ; . Artificialisation des sols (40ha), : destruction d'espaces verts destruction totale de la faune et de la flore . Augmentation de l'effet de serre. <p>L'objectif annoncé par le Département 78, qui est de faire diminuer la circulation sur le pont de Poissy et à travers la ville de Poissy occulte entièrement les vraies raisons de la mise en place de ce projet routier. Cette nouvelle route ne sera pas une « petite desserte locale » mais sera utilisé pour faire circuler les poids lourds sortant du futur Port PSMO (Port-Seine-Métropole-Ouest de 120 ha, situé à Achères dont les travaux vont commencer en 2024), alors que ce port devrait privilégier fortement le transport fluvial et ferré et certainement pas le transport routier.</p> <p>Il s'ensuivra une forte augmentation sur les différents axes routiers.</p> <p>Nous demandons donc que soit sorti du SDRIF-E, ce projet destructeur, d'un autre âge, qui est en complète contradiction avec les lois et les raisonnements du XXIe siècle.</p>
Mail 3708			X			X											<p>M. THULLIER a écrit :</p> <p>La Région Ile-de-France semble confrontée à un manque de sols pour les différents usages. Ne faudrait-il pas envisager d'utiliser plus activement le sous-sol notamment des carrières pour les transports et les entrepôts et réduire la surface moyenne des logements et bureaux. Par ailleurs il faudrait favoriser le rapprochement domicile travail en utilisant les préemptions.</p>
Mail 3709				X			X						X		X		<p>Mme SCRILLE de Brou-sur-Chantereine a écrit :</p> <p>Habitant la commune de Brou-sur-Chantereine, je voudrais vous affirmer mon opposition au projet du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France-E arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu des 2166 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou-sur-Chantereine est la 57ème ville la plus pauvre d'Ile-de-France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux...). De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques, et, continuer à urbaniser, c'est à dire à imperméabiliser les sols va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier. Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour nous, les Breuilloises et Breuillois.</p>
Mail 3710					X	X		X					X	X			<p>Une Anonyme de Conflans-Sainte-Honorine a écrit :</p> <p>La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en</p>

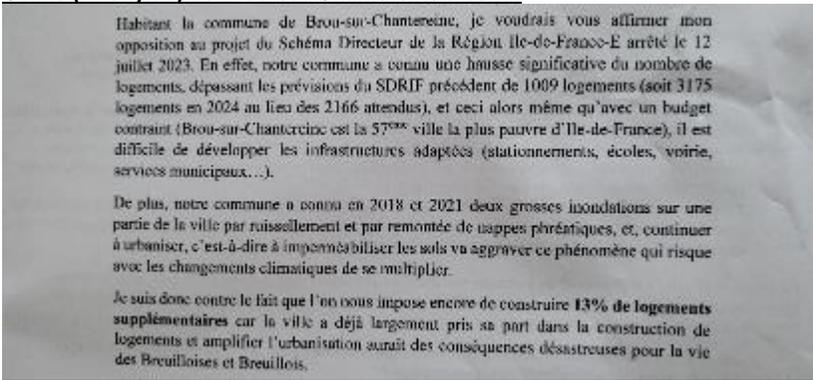
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations règlementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le SDRIF sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire.
Mail 3711		X	X														X M. BROSTEAUX de Saint-Aubin a écrit : Il semble urgent d'arrêter le développement de Paris et de l'Ile-de-France. Tout est saturé et pollué en Ile-de-France. Pourquoi faudrait-il tout concentrer en Ile-de-France au détriment des régions ? En Ile-de-France, il faut seulement se concentrer sur le développement de transports en commun efficaces et non polluants sans que ce soit le prétexte à urbaniser le long des nouvelles lignes !
Mail 3712				X	X												M. PAVIMURUS de Mareil-Marly a écrit : Soutien à la prise en compte de la totalité de la zone N de Mareil-Marly dans le SDRIF-E, et même au-delà de la sauvegarde de 46 ha de nature. Il existe de nombreux programmes de renaturation en Ile-de-France, c'est très bien. Par contre on parle moins des programmes de dénaturation de la région Ile-de-France ! Pourquoi sacrifier l'existant, cela n'a pas de sens. Existe-t-il des quotas de nature en Ile-de-France ; pas assez de nature à certains endroits, trop dans d'autres ! Et faut-il que les espaces naturels soient systématiquement exploités, rentabilisés au détriment des espèces protégées ? En tout cas je soutiens l'intégration de la totalité de la zone N du PLU de Mareil-Marly dans le SDRIF-Environnemental, et même la sauvegarde des 13 hectares de dénaturation et de bétonnage programmés (OAP) avec la complicité de la Région Ile-de-France via l'EPFIF. Mareil-Marly mérite ses 46 hectares de nature préservée pour le bien commun et les espèces protégées qui s'y trouvent. Il y a moyen de construire du logement autrement, de densifier la ville, y compris à Mareil-Marly. Il ne viendrait à personne l'idée de raser nos églises pour construire des logements, or, on le fait sans se poser de questions pour notre environnement. Comme le disait si bien Hubert Reeves : "L'homme est fou. Il adore un Dieu invisible et détruit une nature visible, inconscient que la Nature qu'il détruit est le Dieu qu'il vénère.
Mail 3713					X	X		X						X		X	Mme COUPAT du Chesnay-Rocquencourt a écrit : Limiter le développement logistique du territoire, s'il vous plaît, préservez la nature Nous avons la chance qu'il reste en Ile de France des endroits qui résistent à la bétonisation et à la production (champs). L'étang de la Galiotte est un bijou par exemple, il faut à tout prix préserver la nature. Plutôt que de détruire pour replanter, ce qui n'a pas de sens... ou de construire de nouvelles routes dans un environnement déjà si pollué par le béton. La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations règlementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le SDRIF sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le ri
Mail 3714					X	X	X	X							X		Mme WUILLAI de Mours a écrit : En page 13 du projet d'aménagement régional, on voit que la trajectoire proposée par la région ne permettra pas d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050. Pourtant, la révision du SDRIF, a été initiée suite à la Loi Climat et Energie d'août 2021 dans l'objectif d'intégrer l'objectif ZAN. L'objectif de -20% d'artificialisation entre 2021 et 2031 n'est pas assez ambitieuse. Habitante du Val-d'Oise, je suis horrifiée de voir que des zones d'activités/commerciales sont toujours mises en chantier. La population de la région Ile de France stagne, il n'y a aucune raison de continuer à artificialiser. Cette trajectoire a été définie d'abord au regard d'objectifs de développement démographique et économique qu'il convient de remettre en question. Car la mise en œuvre du ZAN participe fortement à la lutte contre les effets du réchauffement climatique, la résilience alimentaire ou encore à l'atténuation de l'érosion de la biodiversité. La région doit donc proposer une trajectoire plus ambitieuse et viser le Zéro Artificialisation Brute, et anticiper la renaturation pour les territoires les plus denses pour lesquels l'habitabilité en 2050 n'est pas assurée.
Mail 3715			X														Mme BERNARD-MARIE de Vincennes a écrit : Je dénonce la manipulation de la Région Ile-de-France qui, dans son Enquête publique SDRIF-E présente l'extension de la ligne 1 du métro comme " parcours validé ". Ceci au mépris de la précédente Enquête publique, qui s'était au contraire terminée par un Avis défavorable.
Mail 3716					X									X		X	Mme BOULET de Noiseau a écrit : Sanctuarisation, des terres agricoles de Noiseau : Les zones agricoles et naturelles de Noiseau sont protégées par le projet présenté du SDRIF-E. Il faut absolument tenir ce cap même si l'Etat veut passer au-dessus !! Pas de bétonisation de ces terres, donc pas de prison. Conseillers régionaux, ne craquez pas devant la pression de l'Etat, la souveraineté alimentaire, la faune et la flore vous en seront reconnaissants. Pas de prison à Noiseau !
Mail 3717					X											X	David (Anonyme) de Noiseau a écrit : Refus de la prison de Noiseau. Avec l'artificialisation croissante des sols, il est inconcevable que cette prison voie le jour à cet endroit. Si proche d'une forêt domaniale où se promène tant de monde, un carrefour entre beaucoup de villes. Nous avons beaucoup de vie sauvage dans cette zone et nous ne voulons pas la voir disparaître. De plus le climat montre de plus en plus les risques d'inondation et un bétonnage va encore accroître ce phénomène
Mail 3718								X									Mme VIDALE Amandine de Paris a écrit : La trajectoire proposée par la région ne permettra pas d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050. Pourtant, la révision du S.D.R.I.F. a été initiée à la suite de la Loi Climat et Energie d'août 2021 dans l'objectif d'intégrer l'objectif ZAN. Cette trajectoire a été définie d'abord au regard d'objectifs de développement démographique et économique qu'il convient de remettre en question. Car la mise en œuvre du ZAN participe fortement à la lutte contre les effets du réchauffement climatique, la résilience alimentaire ou encore à l'atténuation de l'érosion de la biodiversité. La région doit donc proposer une trajectoire plus ambitieuse et viser le Zéro Artificialisation Brute, et anticiper la renaturation pour les territoires les plus denses pour lesquels l'habitabilité en 2050 n'est pas assurée.
Mail 3719			X														M. DUBLED Quentin de Andrésy a écrit : Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. exposés dans le Plan d'Aménagement

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. En effet, créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2 ; Cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN. De plus, la construction de nouvelles infrastructures impactera fortement la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de désimperméabilisations des sols. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités. Je peux prendre comme exemple le projet de l'a 104 bis (ou pont d'Achères) qui est un exemple de ce qu'il ne faut plus faire en matière de transport et projet routier en IDF.
Mail 3720			X														Mme Carole (Anonyme) de Chevannes a écrit : Bonjour, Concernant le tracé qui est prévu entre Mennecy et Chevannes. Actuellement le projet prévoit de passer devant le CAT ce qui sera à peine 200 mètres de nos habitations ...2/ Pour le tronçon à créer derrière l'Aqueduc, qui nécessite la création d'un pont pour traverser l'Aqueduc : allez-vous étudier un autre système ? je ne suis pas sûre que ce système de pont soit celui qui gênera le moins de nuisances environnementales et sonores. De même , cela sera à 100 mètres des habitations pouvez-vous trouver un autre axe comme reprendre le tracé proposé il y'a plusieurs années qui passe par l'ancien centre équestre en plein champs (côté Ballancourt) ?3/ Avez-vous prévu de rajouter des aménagements pour réduire la pollution sonore et environnementale (mur anti bruit/ tunnel ou autre moyen)?B : Impact et qualité de vie :Combien de véhicules par jour vont emprunter cette déviation selon vos études ?Cette déviation va t'elle générer de nouvelles constructions ?Cette déviation aura évidemment un énorme impact sur notre tranquillité notamment au niveau du passage des poids lourds et encore plus si le projet du Chronopost sur les communes de Mennecy et du Coudray-Monceaux est réalisé . De plus, je ne suis pas sûre que la création de cette déviation soit très favorable aux démarches environnementales actuelle qui sont plus à la décarbonisation et à la limitation des émissions liés à nos véhicules notamment et à la préservation des espèces naturelles et animales. Pour information, les champs actuels bénéficient d'une voie piétonne qui permet de faire des promenades, du jogging. En conclusion, je ne suis pas favorable à l'implantation de cette déviation merci de minimiser les impacts environnementaux et sonore en annulant l'implantation du centre logistique Chronopost sur les communes de Mennecy et du Coudray monceaux
Mail 3721			X														Clémence (Anonyme) de Soisy-sous-Montmorency a écrit : Je souhaite de me prononcer contre le projet de prolongement du BIP. Ce projet, autre son impertinence et son inutilité, va à l'encontre du développement du territoire et des villes. Les villes impactées seront coupées en deux, certains quartiers enclavés et d'autres pollués aux particules fines mais égal visuellement et phoniquement. Ce projet qui date du siècle dernier ne s'inscrit plus du tout dans un projet de développement du territoire moderne, de proximité, respectueux de l'environnement et des espaces naturels. Un peu de bon sens suffit normalement à vite se rendre compte que ce projet n'a aucun intérêt pour les villes qui sont parties prenantes. Contre le projet de prolongement du bip !
Mail 3722			X														M. LEBARON Yves de Eaubonne a écrit : Avenue du Parisis. Opposition totale à ce projet destructeur et nuisible

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3723			X										X				Mme PERINET Denise de Trizay-lès-Bonneval a écrit : Guide de participation à l'enquête publique du SDRIF-E. Je suis contre ce SDRIF car sur les cartes 2-4-1 et 2-4-3, vous indiquez bien les zones de crue de la Seine et pourtant le SDRIF-E prévoit une nouvelle route, RD30-RD190, à 2x2 voies qui de fait sera le lien entre l'A15 et l'A13. Avec les murs anti-bruit obligatoires le long de cette 2x2 voies qui sera à 30 mètres de habitations d'Achères, l'écoulement de la crue ne pourra pas se faire correctement du côté de la vile d'Achères. De plus, des projets dont les populations et les élus ne veulent pas, comme le BIP (Boulevard Inter Paris) ou la liaison RD30-RD190, et bien d'autres, sont maintenus dans votre projet et artificialisent des centaines d'hectares. Ce SDRIF-E est réellement en totale incohérence entre ses objectifs et les projets qui y figurent.
Mail 3724																X	Sylvie (Anonyme) de Épône a écrit : J'ai été surprise d'apprendre qu'un projet de construction d'une prison était prévu pour 2028 à Magnanville. En effet, la nécessité de construire des établissements pénitentiaires plus modernes est incontournable mais l'implantation demeure un des paramètres les plus importants et mûrement soupesés. Je m'étonne donc que ce projet soit prévu à proximité de plusieurs établissements scolaires : lycée, lycée pro, école primaire. Est-il souhaitable que nos jeunes, dont certains déjà fragiles cherchent une identité, puissent considérer que dans un même périmètre il puisse y avoir des établissements d'enseignements et d'incarcérations que plusieurs immanquablement banaliseront. Cela ne constituera-t-il pas une nouvelle entrée pour une économie parallèle illicite en initiant de nouveaux territoires, les transports publics amenant à côtoyer de nouveaux publics, malheureusement peu fréquentables pour certains de nos jeunes et par là même induire des rapprochements non souhaitables. Par ailleurs, les terres agricoles sacrifiées pour ce projet, est-elle souhaitable dans un contexte actuel déjà très agité. J'espère que ma contribution à l'enquête publique, initiera une nouvelle réflexion sur l'implantation du site.
Mail 3725																X	Sophie (Anonyme) de Follainville-Dennemont a écrit : Centre pénitentiaire. Trop proche habitation et lycée Terres agricoles qui vont disparaître
Mail 3726																	Ovhcloud a écrit : Spam.
Mail 3727			X														Mairie de Fontenay Les Briis (Anonyme) a écrit : Dans le cadre de la révision du SDRIF-E, nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte la déviation Nord de Bel Air à Fontenay Les Briis, dans la continuité des travaux du Ring des Ulis. Notre commune étant enclavée entre la nationale 20 et l'autoroute A10 payante
Mail 3728																X	Serge (Anonyme) de Noiseau a écrit : Je m'oppose à la construction d'une prison de 800 places à Noiseau sur des terres agricoles protégées en lisière d'une forêt domaniale. À un moment où chacun doit agir contre le réchauffement climatique, la suppression de terre cultivée dans le Val de Marne représenterait un recul par la réduction des circuits courts et de la culture en pleine terre dans un département déjà fortement urbanisé. De plus, la faiblesse du réseau de transport en commun de la ville de Noiseau (1 ligne de bus uniquement) et la dimension et le nombre des routes permettant d'accéder au site ne feront qu'emboliser une circulation déjà très difficile. Enfin, l'arrivée d'un centre pénitentiaire dans une zone naturelle va encore faire reculer la présence de la faune et de la flore dans la petite couronne de Paris.
Mail 3729																X	Jérôme (Anonyme) de Noiseau a écrit : Non à la prison de Noiseau non au bétonnage de terre agricole, non à la destruction de zone humides. Non à la disparition de la faune et la flore.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3730																	X Nathalie (Anonyme) de Noiseau a écrit : Je m'oppose à l'implantation d'une prison à Noiseau sur des terres agricoles. La consommation d'espaces et l'artificialisation sont préjudiciables à la biodiversité, au climat et à notre agriculture si peu présente dans le Val de Marne La suppression de terres cultivées dans le val de Marne représenterait un recul par la réduction des circuits courts et de la culture en pleine terre dans un département déjà fortement urbanisé.
Mail 3731			X														Mme RICHY-MAILLARD Catherine de Carrières-sous-Poissy a écrit : Il n'est pas pensable en 2024, dans l'état de détérioration où se trouve la planète et ses réserves énergétiques que des routes inutiles soient construites au détriment des circulations douces et des transports en commun modernisés et optimisés. Il n'est pas possible de détruite la végétation existante au profit de l'artificialisation des terres et des bois qui s'y trouvent. Il n'est pas possible de mettre en œuvre un projet vieux de plusieurs décennies sans actualisation budgétaire ni étude d'impact réelle. Le désengorgement du pont de Poissy est une fausse nécessité car le pont n'est pas spécialement engorgé. Nous l'empruntons tous les jours, venez nous interroger. Il n'est pas possible de dévoyer le tracé d'une route en fonction de l'opposition des communes avoisinantes et par conséquent, maintenant c'est la ville de carrières sous Poissy qui s'y oppose : allez-vous entendre également sa voix au même titre que celle des communes d'Andrésy et de Poissy ? Il n'est pas envisageable de positionner une pile de pont sur l'île de la dérivation qui est une zone de biodiversité rare en île de France. Il n'est pas possible d'abattre des arbres vieux de plus de 150 ans, ni de dévaster les plaines boisées environnantes pour y apposer un revêtement géotextile et un panneau indiquant "zone de développement de la biodiversité" : de qui se moque-t-on ? la biodiversité existait avant avec des milliers d'espèces dont des espèces protégées, et tout a été rasé : que devons-nous comprendre ? C'est un non-sens, une aberration et un affront à l'humanité toute entière ce projet et la manière d'agir du département avec violence et en dehors de toutes Lois Investissez SVP les 200 millions d'euros dans le déplacement à vélo, en transport en commun, en fermes écologiques qui donneront à la région ile de France, un intérêt humaniste autre que la croissance de la pollution et des intérêts politiques et/ou financiers des grandes têtes pensantes
Mail 3732																	X M. PRIEUR Bernard de Sucy-en-Brie a écrit : Contre le projet de l'implantation d'une prison à Noiseau. L'état doit respecter le plan d'urbanisation de Noiseau. Je soutiens le SDRIF-E qui veut sanctuariser les terres agricoles et cultivées de NOISEAU. Je soutiens l'agriculture
Mail 3733			X														M. GOUAULT Alain de Lésigny a écrit : Opposition au projet d'Ozoir/CCPB. Je demande que soit maintenu sur le secteur d'Ozoir le schéma Directeur SDRIF-E tel qu'il avait été arrêté le 12/07/2023. Les conséquences seraient négatives et multiples dans notre vie quotidienne notamment : - la saturation des voies de circulation déjà totalement asphyxiées par les bouchons sur les deux axes principaux N 104 et N4, à toute heure de la journée et de la D354 qui relie ces deux voies et dessert plusieurs résidences dont la nôtre, ainsi que le collège des Hivernaux et d'autres équipements publics. Les infrastructures, les réseaux routiers, les transports publics ne sont pas compatibles avec une telle densification d'urbanisation et de zone d'activité sur ce territoire. - l'artificialisation supplémentaire de terres agricoles importantes et de zones vertes qui, au contraire devraient être préservées conformément aux attentes de la population locale
Mail 3734			X														Patrick (anonyme) de Eaubonne a écrit : Continuité des pistes cyclables : sur un parcours de quelques kms pour aller à La Défense il est impossible d'avoir un trajet 100% protégé (un simple couloir avec un marquage au sol ne suffit pas), même en faisant des détours. Certaines villes sont particulièrement dangereuses : St Gratien, Argenteuil.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3735																X	M. JACQUEMIN Armand, MAIRE DE Moussy le Vieux a écrit : Dans le cadre de la présente enquête publique nous souhaitons savoir pourquoi la commune de Moussy le Vieux est classée en zone B2. Cette situation est très pénalisante pour de multiples raisons. Entre autres l'accès à la propriété (coût des emprunts). Nous demandons expressément à être reclassé en zone A comme pratiquement toutes les communes avoisinantes. La commune est attractive compte tenu de sa proximité avec l'aéroport de Roissy et sa forte demande de logement.
Mail 3736														X			Mme GOURDON Zoé de Bures-sur-Yvette a écrit : Comment se nourrir en île de France dans 40 ans ? Les récentes crises nous l'ont montré (covid, guerre en Ukraine...), la souveraineté alimentaire locale est essentielle afin de ne pas dépendre d'un contexte international en plein chamboulement. Mais concilier les objectifs de relocalisation et de diversification de la production en île de France alors même que de nombreux projets continuent d'urbaniser des terres agricoles ? L'enjeu est même national puisque dans le cas de la construction de la ligne 18 sur le plateau de Saclay par exemple, les terres impactées font partie des meilleures terres à l'échelle européenne. Chaque hectare compte, nous ne pouvons plus en détruire !
Mail 3737					X												Patrick (Anonyme) de Eaubonne a écrit : Il faudrait profiter de chaque occasion pour dégager des espaces verts à 5 min de toute habitation, pour casser la minéralité de la région. Mieux vaut de nombreuses zones accessibles à pied de 1000m2, que de grandes zones lointaines et pour lesquels il faut se déplacer dans un véhicule. Il y a souvent en zone urbanisée des maisons avec des jardins laissées à l'abandon qui pourraient être exploitées, au lieu de favoriser des reconstructions qui entraînent une densification toujours plus inhumaine.
Mail 3738		X		X													Céline (Anonyme) de Brou-sur-Chantereine a écrit :  <p>Habitant la commune de Brou-sur-Chantereine, je voudrais vous affirmer mon opposition au projet du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France-E arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu des 2166 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou-sur-Chantereine est la 57^{ème} ville la plus pauvre d'Ile-de-France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux...).</p> <p>De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques, et, continuer à urbaniser, c'est-à-dire à imperméabiliser les sols va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier.</p> <p>Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13% de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des Breuilloises et Breuillois.</p>
Mail 3739				X													M. DAMOUN Khalid de Gennevilliers a écrit : Je suis opposé à l'interdiction de construction du logement social pour les villes ayant plus de 30% de logements sociaux
Mail 3740		X		X	X												Muriel (Anonyme) de Paris a écrit : Il s'agit de réviser le plan d'urbanisation afin d'arrêter la bétonisation liée (et engendrant) aux déplacements en

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	voiture. L'extension infinie des banlieues doit être stoppée. Comment ? Revoir le modèle d'habitat et remplacer le pavillon individuel (avec piscine qui plus est) vendu par les promoteurs par des habitats collectifs basés sur la sobriété énergétique. Interdire les multiples centres commerciaux tentaculaires qui envahissent les banlieues ; valoriser les bâtiments existants avant d'en construire de nouveaux, ce qui passe, entre autres, par une rénovation énergétique ou un changement de destination ; étudier avant l'implantation de zones d'activité générant de l'emploi, la proximité des logements afin de réduire les distances emploi-maison qui génèrent énormément de déplacements quotidiens en Ile de France. Protéger la biodiversité : changer de modèle d'entretien des espaces verts et des bords de route, remplacer le "nettoyage systématique" (il faut que ce soit "propre") de ces espaces, laisser des friches et surtout respecter les zones humides ; faire respecter la législation en vigueur concernant la pollution lumineuse nocturne dans les villes ; introduite dans l'enseignement primaire et secondaire une sensibilisation à la biodiversité
Mail 3741													X				Mme BOUSSEAU Coraline de Carrières-sous-Poissy a écrit : Je suis défavorable à ce SDRIF par rapport à l'artificialisation des sols, car vous indiquez que vous baisserez de 20% les surfaces artificialisées par décennie. Ce sera donc une baisse de 36% en 2040, il n'est pas crédible que sur la période 2040-2050 vous puissiez atteindre 0% en 2050, il vous faudrait baisser de 64% De plus dans les Yvelines, et particulièrement à Achères où le projet RD30-RD190 prévoit d'installer des murs anti-bruit de 4m de hauteur, nous subissons des crues de plus en plus nombreuses et la crue centennale date déjà de plus de 110 ans. La Cour des comptes dénonce, dans un rapport publié le 17 novembre 2022, la prise en compte insuffisante du risque de crue majeure de la Seine en Île-de-France. Elle appelle les différents parties prenantes, Etat, collectivités territoriales et opérateurs de réseaux, à se fixer des objectifs ambitieux et coordonnés pour réduire ce risque. Comment ce projet peut-il être proposé en enquête publique "loi sur l'eau" alors que son impact sur les crues est largement minimisé. Le plan Seine 2007-2013, qui devait garantir la réciprocité des intérêts environnementaux, sociaux et économiques, et de prévention des inondations, n'a en effet pas été renouvelé, malgré un bilan très mitigé sur les actions menées. Ce SDRIF-E est réellement en totale incohérence entre ses objectifs et les projets qui y figurent.
Mail 3742			X														Mme JAGU Catherine de Paris a écrit : La carte « placer la nature au cœur du développement régional » mentionne sous forme de trèfle vert à deux tailles une liste d'espaces verts et/ou espaces de loisirs à créer d'intérêt régional sous l'intitulé « développer la nature en ville ». Un tel trèfle apparaît au sud-est de la gare Pont-Cardinet à Paris 17 et semble correspondre au PLOC P17-41, projet de couverture végétalisée de 3ha que l'association Les Jardins Suspendus des Batignolles soutient. Ce serait cohérent avec le projet de Plu de la ville de Paris dont l'enquête publique vient de se terminer. Il s'agit de créer un espace vert ouvert au public sur dalle au-dessus des voies ferrées entre le boulevard des Batignolles et la rue Pont-Cardinet. Le fait que la région le considère comme un projet d'intérêt régional est très positif. Ce projet est très ancien et a souvent été associé aux évolutions du réseau ferré au départ de la gare Saint-Lazare. A titre d'exemple, dans un article datant de 2001, il est indiqué « Présenté au Conseil de Paris il y a deux ans, le projet a été adopté et intégré dans le schéma directeur de l'aménagement de la Gare Saint-Lazare. Les travaux devraient commencer une fois la construction de la ligne Eole achevée » C'était annoncé pour deux ou trois ans plus tard, il y a 20 ans. Aujourd'hui, la ligne Eole est en cours d'achèvement et devrait entrer en service fin 2024 dans son tronçon jusqu'à La Défense. Son tracé retenu en tunnel vers la porte Maillot devrait réduire d'au moins 10% le Traffic passant par le faisceau jouxtant la rue de Rome selon le site officiel du projet. Un seul projet est encore en cours, celui de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) avec des projections de nouveaux tracés et d'investissements qui est en concertation selon le site : https://www.lnnp.fr . Aucune analyse ne semble être faite sur l'évolution du faisceau jouxtant la rue de Rome. Aucune concertation n'a associé les habitants de Paris sur les conséquences de cette

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	transformation projetée. Par ailleurs, le protocole relatif au volet mobilités du Contrat de Plan Etat Région d'Ile de France a été signé le 20 décembre 2023. Il concerne la période 2023-2027. Il consacre un financement de 8,4 Mds€ par la Région, l'Etat et les autres opérateurs. Si le communiqué de presse parle du dipôle « gare de l'Est - gare Saint Lazare » il s'agit essentiellement d'une faute de frappe puisque le dipôle existant concerne la gare de l'Est et la gare du Nord : la gare Saint Lazare est bien trop éloignée pour former un bipale avec la gare de l'Est. A aucun moment, la question de l'adaptation au changement climatique ne semble abordée dans ces projets, ni la question de la santé environnementale. Pourtant, le projet de couverture végétalisée des voies ferrées aux Batignolles répond à ces enjeux de santé des riverains et d'adaptation au changement climatique pour les habitants comme pour les infrastructures ferroviaires. Nous proposons de rajouter dans le CPER d'Ile de France avant sa signature définitive prévue fin 2024 une étude préliminaire sur la couverture végétalisée des voies ferrées aux Batignolles : En cohérence avec le SDRIF E et avec le PLU. Pour introduire la santé environnementale dans ces projets, Pour aborder un prototype de restauration de la nature dans un espace 100% artificialisé, Pour aborder l'adaptation au changement climatique des infrastructures ferroviaires en Ile de France : canicules > 50°C, inondations, sécheresses. Cela peut se faire à budget constant en réorientant 0,5% des budgets consacrés à la route vers cette étude qui sera la première étape du renforcement des infrastructures vis à vis des risques physiques liés au changement climatique
Mail 3743			X														Alina (Anonyme) de Drancy a écrit : Je souhaite exprimer avec conviction mon soutien en faveur de l'implémentation d'un métro en centre-ville. Il est indéniable que le dynamisme de notre centre-ville requiert des solutions de transport innovantes et efficaces. Premièrement, un métro en centre-ville contribuerait significativement à désengorger nos voies de circulation. Les embouteillages quotidiens ne sont pas seulement une source de frustration, mais ils ont également des implications néfastes sur l'environnement et la qualité de vie de chacun. Un réseau de métro bien conçu offrirait une alternative fiable et rapide, incitant de nombreux citoyens à opter pour les transports en commun, réduisant ainsi la congestion routière. Deuxièmement, le métro renforcerait la connectivité entre les quartiers, favorisant l'accessibilité et le développement économique. En créant des liaisons efficaces entre les zones clés de la ville, le métro encouragerait la mobilité professionnelle et résidentielle, stimulant ainsi la croissance économique locale. Cela contribuerait également à une répartition plus équitable des opportunités et des ressources
Mail 3744																X	Mme HUOT Danièle de Magnanville a écrit : Opposition à la construction d'une maison d'arrêt à Magnanville, 78200. Ce projet est à abandonner définitivement pour les raisons qui suivent : Il supprime des terres agricoles et de la surface boisée, ce qui va à l'encontre de 2 dispositifs visant à enrayer la régression de la surface agricole utile française (SAU), les zones agricoles protégées (ZAP) et les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN). Il faut bien avoir à l'esprit que la surface de terrain artificialisée, et donc imperméabilisée sera très supérieure à celle du bâti lui-même puisque seraient construits également tout un réseau de routes d'accès et des parkings. Il engendrera plusieurs types de pollutions, pollution lumineuse (projecteurs de surveillance), perturbant la vie sauvage nocturne, pollution chimique (hydrocarbures de véhicules : fourgons de police, bus pour les visiteurs, voitures individuelles des personnels, camions de livraisons de nourriture, pollution sonore (moteurs, sirènes ...)Pourquoi détruire un environnement alors qu'il existe dans le Mantois des surfaces déjà mortes pour la biosphère, avec des infrastructures routières déjà en place, et qui satisfont aux exigences de proximité de services public (Tribunal, hôpital) !!!
Mail 3745				X													M. DUGUE Roger de Gennevilliers a écrit : Opposition au SDRIF-E sur l'interdiction de construire des logements sociaux particulièrement dans les villes qui ont

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3746				X													plus de 30% de logements très sociaux Mme D'ALCANTARA Alexandra de Gennevilliers a écrit : A l'heure où la pénurie de logement atteint est record, ou des milliers de personnes sont sans logement ou dans des logements insalubres, la décision de ne plus aider la construction de logements sociaux dans les villes ayant déjà un nombre de plus de 30% est inacceptable. Le logement est un droit qui ne peut être respecté sans la construction de logements sociaux.
Mail 3747				X													M. LEFEBVRE Gérard de Ablon-sur-Seine a écrit : NON au pont routier entre Vigneux-sur-Seine et Athis-Mons, non au projet de HAROPA PORT à Vigneux-sur-Seine. Ne pas ajouter ces réalisations, les nuisances occasionnées par l'aéroport d'Orly sont largement suffisantes !
Mail 3748					X												Geneviève (Anonyme) de Vincennes a écrit : Je suis choquée de l'énergie dépensée par des élus -es- pour démolir, casser, arracher ce qu'il reste de ce pauvre bois de Vincennes ! C'est tous les jours que des camions emportent des dizaines, centaines, milliers de troncs d'arbres en bonne santé, aucune trace de maladie ou de pourriture sur ces troncs coupés ! Alors, on m'explique que c'est les travaux pour le métro ligne 1 ! D'accord, il faut supprimer les voitures ! MAIS pas en abattant 6 ... six hectares d'arbres !! C'est hallucinant cette politique ! Et une dépense de 2 DEUX MILLIARDS !!! D'où proviennent ces 2 milliards ? Alors que l'Etat est déjà en faillite ? Les Français ont le devoir de travailler ! Le devoir de payer des impôts ! Oui d'accord ! je l'ai fait toute ma vie MAIS pas pour abimer l'historique Bois de Vincennes ! oui au métro mais à la place de la route ! Pas à la place du bois ! Comment fait-on l'été prochain avec 40/45 degrés dans son appartement pour continuer de vivre ? Laissez-nous les arbres pour nous rafraîchir !!! Nous allons tous mourir de chaleur pendant les prochains jeux olympiques ! Oh, je suis tranquille : les sportifs, les élus-es auront la climatisation dans leurs bureaux, leurs appartements de fonction, leurs voitures avec chauffeurs ... il est où le problème ? Abatte SIX hectares de chênes bi ou tri centenaires, c'est pour votre bien ! Dormez tranquille ! On veille sur vous ! NON moi je veux veiller moi-même sur MON bois de Vincennes ! NON moi je ne veux pas je ne veux plus que l'on coupe les arbres ! Ce bois entoure le Château de Vincennes classé Monument Historique ! Il est interdit d'y toucher ! C'est Charles V qui l'a construit !!! Pas Madame Péresse !!! Elle doit le respecter, respecter les alentours : le bois à côté du château ne doit pas être détruit mais replanté !!! Il faut replanter pour les enfants et les petits enfants et après ! Arrêtez de détruire sous prétexte de progrès, de modernisation, ... La ligne de métro numéro 9 doit être prolongée pour aller à Parc des Beaumont et Grands-Pêchers, cela ne nécessite absolument pas d'abatte le bois ! Bien sûr que les habitants de Montreuil doivent avoir une prolongation du métro mais pour aller à Mairie de Montreuil et Croix de Chavaux faire les papiers administratifs et les courses ! Oui, il faut faciliter la vie des gens ! Abatte 6 hectares ne fera qu'abîmer la vie et ne sert à rien pour la vie des habitants de Montreuil ! Quel intérêt de passer à Château de Vincennes pour aller à Mairie de Montreuil : 1 heure de transport au lieu de 5 minutes ??? NON au massacre du BOIS !!! Merci de votre attention !
Mail 3749			X														Séverine (Anonyme) de Drancy a écrit : Nous avons besoin d'avoir le Metro dans Drancy et dans le centre ! la gare et tramway sont a l'extrémité de la ville et nécessite trop de temps de bus saturés. 70 000 habitants pour rappel.
Mail 3750			X														Nicole (Anonyme) de Ezanville a écrit : Pétition BIP. Annulation de ce projet
Mail 3751			X														Alex (Anonyme) de Carrières-sous-Poissy a écrit : NON au Pont route à Achères A105 bis. Un coût qui comme par habitude va exploser et pénalisera nous les habitants

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	non-fonctionnaires. Ces personnes qui ont le pouvoir n'accepteraient jamais un tel projet à côté de chez eux et seraient en mesure de l'arrêter bien plus facilement. Mesurez le taux de monoxyde de carbone qui est attrayant pour tout forme de vie et à la nature tout cela n'existera plus les oiseaux migrateurs fini, la biodiversité finie, les enfants en bonne santé fini. Dans la situation politique actuelle cela sera compliqué comme on n'a pas pu le voir avec des équipes des forces de l'ordre mobilisées avec des ordres peut commode et un langage très peu conventionnel. Mensonge sur le soi-disant engorgement de la route comparez avec les ville limitrophe ou d'île de France sur le temps de trajet par le nombre de km il serait même plus favorable. Un dossier travaillé pour promouvoir le pont n'est pas un dossier sur la réalité tout peut être manipulé lorsqu'il n'y a plus d'ordre et de mérite
Mail 3752														X			Catherine (Anonyme) de Noiseau a écrit : Je soutiens la région qui veut sanctuariser les terres agricoles de Noiseau. Ces terres sont fertiles et cultivées. Elles sont parmi les dernières de la petite couronne, elles sont précieuses, ne les détruisons pas ! En cette période d'urgence climatique où on nous parle de RENATURER, commençons par sauvegarder le peu de nature qu'il nous reste en proche banlieue. OUI au SDRIF E NON à l'artificialisation des terres agricoles.
Mail 3753				X		X											M. BERNARD Jean-Jacques MAIRE de la commune de Esmans a écrit : Résumé d'une délibération de 24 pages. Le projet de SDRIF E arrêté vient freiner ce développement pour lequel les acquisitions foncières ont été faites et dont les premières études, notamment environnementales comme l'étude quatre saisons, ont été réalisées.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Il est donc demandé pour permettre ce développement, d'adjointre en supplément de la demi-pastille identifiée dans le projet de SDRIF E, une pastille de 25ha portant l'ensemble à un potentiel de 35 ha.</p>  <p> Périmètre du projet en cours - Périmètre complémentaire issu des dispositons de la délibération de la CCPM </p>

THEMES→																Commentaires		
←--Observations courriers ou mails	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16		
	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques		<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p>
																		<div data-bbox="1720 491 1975 566" data-label="Text"> <p>Service en préfecture : 07005124 Région : Île de France Date : 06 MAR 2024 ID : 075-21170-12-20240309-20240309-016</p> </div> <p>Concernant l'habitat, la commune d'Esmans se doit de développer l'habitat et répondre aux attentes en termes de parcours résidentiel.</p> <p>A cette fin le PLU actuel a réservé un espace de 1,5 hectare en extension directe du village.</p> <p>Afin de répondre aux besoins scolaires et de services à l'enfance, et compléter également l'habitat, un autre espace d' 1,15 hectare est inscrit au PLU.</p> <p>Bien qu'elle ne soit plus exploitée, cette dernière surface qui apparait au premier abord comme une dent creuse, figure toujours administrativement comme une surface agricole pour laquelle le classement « urbanisable » au PLU l'a fait être <u>décomptée en « consommation d'espace » et non pas en densification</u>, ce qui est pourtant une réalité sur le terrain.</p> <p>Il est donc demandé, afin de permettre la réalisation des structures pour l'enfance, de considérer cet espace de 1,15 hectare dans les capacités de développement de l'habitat et des services liés, et donc porter les capacités de mobilisation de terres à cette fin à 2,65ha.</p> <div data-bbox="1218 911 1917 1410" data-label="Image"> </div>
Mail 3754																		<p>X M. ARNAUD Dominique de Sucy-en-Brie a écrit : Il faut se préoccuper très sérieusement et rapidement de la capacité carcérale et de son état de délabrement pour</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	certains site...MAIS de là à « détruire » des terres agricoles au moment où l'on parle d'autonomie en la matière CE N'EST PAS UN BON CHOIX (pour rester politiquement correct) De plus, mettre du béton sur des surfaces qui participent à l'équilibre écologique est un RÉEL NON-SENS ! Il y a suffisamment de friches industrielles pour ces nouvelles constructions.
Mail 3755		X		X													Dominique (Anonyme) de Pontault-Combault a écrit : Habitant la commune depuis janvier 1977, j'ai vu le développement de la ville, majoritairement pavillonnaire à l'époque. J'ai vu son évolution avec la sortie de gros programmes d'immeubles, puis la destruction de pavillons individuels, remplacés par des immeubles ...Cela a de gros impacts sur les équipements communaux, les déplacements dans la ville, le stationnement et en dehors avec la saturation de la circulation sur la RN 4 et les bouchons incessants sur la Francilienne (N104). Je suis opposé au volet densification urbaine du SDRIF-E qui prévoit 3000 logements supplémentaires sur la commune.
Mail 3756			X														Mme LEROUGE Elisabeth de Drancy a écrit : Je soutiens le projet du prolongement de la ligne 7 sur Drancy
Mail 3757		X		X													Mme TOUMI Delia de Gennevilliers a écrit : Je tiens à exprimer mon profond désaccord avec le projet de SDRIF-E proposé par Madame Péresse. En effet, ce projet ignore les problèmes majeurs auxquels nous devons faire face dans le domaine du logement social. A l'heure où le rapport de la Fondation Abbé-Pierre alerte sur l'état du mal logement en 2024 et l'importance cruciale de construire des logements destinés aux ménages modestes, la proposition de réduire la part de logements sociaux, sous couvert d'un amendement dit « anti-ghetto », m'inquiète profondément. Cette proposition, qui se trouve traduite dans l'orientation réglementaire 59, semble refléter une vision simpliste et discriminatoire, qui associe le logement social à divers maux sociaux, sans reconnaître son rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion et la précarité. La perspective de voir diminuer l'aide régionale aux communes comptant plus de 30% de logements sociaux est particulièrement alarmante. Cette mesure risque d'aggraver la crise du logement que nous vivons, avec une liste et des délais d'attente des demandeurs de logement qui ne cesse de s'allonger, atteignant des chiffres sans précédent. Il est inacceptable de constater que, dans notre région, des enfants dorment dans la rue ou dans des conditions précaires, faute de places suffisantes dans l'hébergement d'urgence. Là encore le rapport de la Fondation Abbé-Pierre est édifiant. Cela nous rappelle les images que nous pensions appartenir au passé, et souligne l'urgence de construire des logements d'urgence accessibles dans toutes les villes de la Métropole. Cette mesure conduirait à éloigner les zones d'habitation des zones d'emploi, qui affecte tant la qualité de vie des salariés que la dynamique économique. La nécessité de développer du logement social à proximité des zones d'activité est plus pressante que jamais, pour favoriser la création d'emplois, rapprocher le logement de l'emploi et combattre l'étalement urbain. L'appel du maire de Gennevilliers lors du Conseil municipal du 20 décembre 2023 à respecter les choix locaux et à permettre aux maires désireux de construire des logements sociaux de pouvoir poursuivre leurs projets est essentiel. Il est impératif de défendre une vision solidaire du logement face à des orientations qui favorisent la gentrification accélérée de la Métropole et exacerbent la crise du logement social
Mail 3758					X												M. FOURNET Tristan de Verneuil-sur-Seine a écrit : Les enjeux de préservation de la biodiversité ne sont pas pris en compte. C'est notamment le cas de la faune ornithologique, pourtant l'île d'Andrésy a un statut particulier de protection, qualifiée de parc naturel par le département des Yvelines. De plus, un espace naturel sensible est situé à moins de 5 km à Carrières sous Poissy, ce site a vocation à être une ère de passage et de migration. Il n'est pas concevable qu'il n'y ait aucun impact à proximité immédiate pour la faune ornithologique. Pour cette raison je m'oppose à ce projet de tronçon routier qui va

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3759																	X accroître le flux routier significativement et dégrader la biodiversité. Kristel (Anonyme) de Seraincourt a écrit : Projet centre pénitentiaire de Magnanville. Je suis défavorable à ce sujet. Il est inadmissible de concevoir une prison a quelque mètre d'un quartier résidentiel et de 2 lycées. Au-delà de l'aspect esthétique et économique que cela engendrait, qui achètera une maison à proximité d'une prison. L'impact social n'est pas négligeable. Ayant été élève au Lycée Leopold Sédar Senghor dans les années 2000 je n'aurais pas choisi cet établissement en sachant qu'une prison se trouvait à proximité. De plus Magnanville est une ville dans la un bout de campagne pourquoi vouloir y implanter un bloc de béton.
Mail 3760			X														Sylvie (Anonyme) de La Norville a écrit : En ce début de 21ème siècle, les déplacements sont multimodaux (scooter, vélo, train, bus, tram, trottinette, piéton, voiture, camion, moto.) et le nombre usagers a fortement augmenté > des équipements n'ont pas évolué et ne sont pas entretenus en conséquence. Quelques exemples propres à mon département le 91 :- la N104 francilienne = état pitoyable (depuis disparition des DDE) sale, non sécurisée (faite le trajet Noisy le Grand/La Norville pour en mesurer les faits)- routes sont dangereuses (de plus en plus nid de poule, augmentation des dos d'âne et coussins berlinois), cabossées (dangerosité pour les motards)- plan déplacement (communes, département, région) sont peu revisités ou plus adaptés- parkings gare RER : exemple Brétigny sur orge : impossible de se garer sans être verbalisé- A6 : des portions en Essonne avec des trous, enrobage désagrégé (je roule en moto)- N20 : voies étroites, absence marquage au sol, fréquentation et vitesse excessives des poids lourds, des abords délabrés entre Arpajon et La Ville du Bois. Derniers points d'amélioration : - il faut travailler la fluidité des déplacements (et le Grand Paris ne va pas tout résoudre) - il faut revoir les aménagements urbains vieillissants ou absents.
Mail 3761														X			M. BRIET Guy de Fosses a écrit : Il est plus que temps d'arrêter l'artificialisation des sols. Le triangle de Gonesse (95) doit rester en terres agricoles. Que de projets visant un seul but : le profit de quelques-uns ! Puisque les haies semblent poser problèmes aux agriculteurs, et que la France dit vouloir protéger la biodiversité, que nos décideurs montrent l'exemple en plantant arbres et haies en milieu urbain et le long des voies de communication. Construire de nouvelles infrastructures routières me paraît inutile, on circule déjà suffisamment bien, et ne fait qu'accroître la circulation émettrice de CO2. En revanche développez les pistes cyclables.
Mail 3762					X												Mme HAMON Françoise de Mareil Marly a écrit : Je constate que vous ne prenez pas en compte le PLU de Mareil Marly qui prend en compte, à la fois, le SRU et l'artificialisation. En effet, des zones N ont été définies permettant d'assurer des voies vertes entre sous-bois et forêt assurant à la fois une biodiversité, un écoulement des ruisseaux, une absorption naturelle des eaux de pluie et un meilleur bien être aux habitants locaux. En effet, des GR ont été tracés permettant aux habitants de la région, de sillonner les coteaux de Mareil Marly jusqu'à la forêt. Il est normal que vous ne puissiez pas connaître les spécificités de chaque localisation mais que vous ne preniez pas en compte le PLU récent de Mareil Marly me semble plus que surprenant. Il n'est pas possible d'établir un SDRIF E en assurant une zéro artificialisation en traçant au crayon sur une carte les zones qui doivent rester vertes sans se rendre dans chaque commune pour connaître la réalité du terrain. Aussi, je vous demande de bien vouloir prendre en compte TOUTES les zones N définies dans le PLU Mareil Marly fin 2020, ratifié par le préfet.
Mail 3763																X	Mme ARNAUD Michèle de Sucy-en-Brie a écrit : Prison Noiseau. Certes, il faut se préoccuper très sérieusement et rapidement de la capacité carcérale et de son

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	état de délabrement pour certains site...MAIS de là à « détruire » des terres agricoles au moment où l'on parle d'autonomie en la matière CE N'EST PAS UN BON CHOIX (pour rester politiquement correct) De plus, mettre du béton sur des surfaces qui participent à l'équilibre écologique est un RÉEL NON-SENS !! y a suffisamment de friches industrielles pour ces nouvelles constructions
Mail 3764		X		X													Jocelyne (Anonyme) de Brou-sur-Chantereine a écrit : Je voudrais vous affirmer mon opposition au projet du Schéma Directeur de la Région IDF-E arrêté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1009 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu des 2166 attendus) et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou , 57e ville la plus pauvre d'IDF), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (stationnements, écoles, voirie, services municipaux...). De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par remontée de nappes phréatiques, et, continuer à urbaniser, c'est à dire à imperméabiliser les sols, va aggraver ce phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier. Je suis donc contre le fait que l'on nous impose encore de construire 13 % de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation entraînerait des conséquences désastreuses pour la vie des breuilloises et breuillois.
Mail 3765			X		X												M. FOURNET Tristan de Verneuil-sur-Seine a écrit : Je suis contre le SDRIF sur le projet de tronçon routier RD30RD190 pont Achères qui va à contrecourant de l'objectif Zéro Artificialisation nette (ZAN). Ce projet aurait un impact négatif sur le cycle de l'eau et le climat. Cela risque par ailleurs de mettre en péril le projet de création d'un site naturel de compensation dans la boucle de Chanteloup. La plus-value d'un tel projet de "cœur vert" porte tout sens en soi, et le perdrait au vu des forts impacts d'un projet routier.
Mail 3766	X		X	X										X			Association AIMES de Montigny-le-Bretonneux a écrit : AIMES (Alternative Ignymontaine Ecologique et Solidaire) est une association de citoyens de Montigny-le-Bretonneux. Impliquée dans la vie locale, apaisante. Nous vous soumettons dans le document joint nos remarques et objections, sur les thèmes suivants : • Nos remarques sur la forme, Remarques générales sur le fond, Doutes sur la mise en œuvre des orientations, Enjeux sociaux liés au logement, Artificialisation des sols, Transports, Entrepôts logistiques, datacenters, Autres lacunes. Remarques locales (agglomération de Saint Quentin en Yvelines) Demandes auxquelles nous nous associons. Menaces sur l'espace naturel de l'île de loisirs. Doublement de la RD36 entre Châteaufort et Saclay Fragilisation de la haute vallée de la Bièvre par la ZAC de Satory Demandes d'assouplissements que nous désapprouvons. Un dossier de 13 pages éclaire ces remarques.
Mail 3767					X												Nathalie (Anonyme) de Deuil-la-Barre a écrit : Laissez nos arbres tranquilles, assez de vos projets de déforestation, modernisez de façon écologique, obligez les gens à rouler à vélo, sur des pistes cyclables, nous sommes en 2024 et non 1970 pour de tels projets. La planète asphyxie, vous ne le comprenez pas encore ? et vous voulez un projet qui martyrise encore les seuls endroits où la nature conserve un peu de ses droits. Nous avons tout autant besoin de la nature que vous de vos déplacements inutiles en voiture. Limitez votre Traffic pour des raisons uniquement indispensables et non pour vos petits plaisirs qui dévasteront les plaisirs des générations suivantes.
Mail 3768	X																M. MUCHA Vincent du Service Urbanisme de la Ville de Champagne-sur-Oise a écrit : Pour compléter les observations de la commune de Champagne-sur-Oise transmises ce jeudi 7 mars, nous souhaitons apporter quelques précisions en concertation avec l'aménageur de la ZAE susvisée suite à ses échanges

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	avec le commissaire enquêteur lors de la permanence de l'Isle Adam. Nous attirons à nouveau votre attention sur les deux schémas présentant les développements envisagés autour de la ZAC du Chemin Herbu entre Persan et Champagne sur Oise : Nous jugeons ces deux schémas incorrects par rapport à l'existant et contradictoires aux PLU aujourd'hui applicables sur Persan et Champagne-sur-Oise. Nous demandons donc la rectification de ces schémas de façon qu'ils puissent être en cohérence avec la réalité du territoire et des éléments de leur PLU
Mail 3769					X	X		X			X		X		X		<p>Mme NIEL-TRAN Marie- Pierre (GRDF) a écrit :</p> <p>Chapitre 1. Un environnement protégé pour le mieux-être des franciliens</p> <p>Nous prenons note de la nécessité de protéger la biodiversité au niveau régional tout en développant les 4 grands types de services écosystémiques indispensables au bien-être humain. A ce titre, les services d'approvisionnement cités dans votre document intègrent les enjeux de production d'énergie. Cela concerne, notamment pour la filière gaz, la connexion entre les sites de production de gaz renouvelable (méthanisation, pyrogazéification, gazéification hydrothermale et méthanation) et les consommateurs de gaz au travers du réseau de distribution de gaz. Nous prenons acte de cette orientation dans le cadre du développement de la filière des gaz renouvelables en Ile-de-France.</p> <p>En complément des infrastructures de distribution de gaz, GRDF travaille à l'émergence de boucles locales de distribution d'hydrogène pour connecter les producteurs d'hydrogène (électrolyseurs et sites de production de gaz de synthèse) à des consommateurs d'hydrogène (mobilité - routière, fluviale, aéroportuaire -, et industriels).</p> <p>Concernant le sujet de la résilience de la région, les infrastructures énergétiques souterraines tel que le réseau de distribution de gaz exploité par GRDF, contribuent pleinement à cette ambition régionale. Le réseau de gaz ne subit pas de contraintes face aux aléas climatiques (sécheresse, inondation, vent...).</p> <p>Concernant les enjeux liés aux tensions sur la ressource en eau, nous prenons acte qu'il faut optimiser l'usage de cette ressource. Dans ce cadre, pour les cultures intermédiaires mobilisées dans le cadre du développement de la filière méthanisation agricole, la filière gaz, et notamment avec Prométhée en Ile-de-France, travaille à la mobilisation de cultures intermédiaires moins consommatrices d'eau. Nous attendons un appui de la Région pour accompagner la filière biométhane dans l'obtention de résultat concret sur cet enjeu. Cette réflexion va dans l'accompagnement des agriculteurs franciliens dans leur diversification des activités agricoles afin de pérenniser leur activité dans le temps.</p> <p>Chapitre 2. Une gestion stratégique des ressources stratégiques franciliennes : sobriété, circularité et proximité</p> <p>Dans le cadre du projet de SDRIF-E, nous prenons acte de la réservation de 1547 hectares pour le développement des énergies renouvelables, l'économie circulaire et les services urbains.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p> <p>Chapitre 2. Une gestion stratégique des ressources stratégiques franciliennes : sobriété, circularité et proximité</p> <p>Dans le cadre du projet de SDRIF-E, nous prenons acte de la réservation de 1547 hectares pour le développement des énergies renouvelables, l'économie circulaire et les services urbains.</p> <p>Nous prenons acte que les filières de gaz renouvelables ci-dessous ont bien été prises en compte dans le schéma régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La méthanisation des déchets fermentescibles (agricoles, biodéchets, eaux usées, etc.) afin de répondre aux enjeux de recyclage et de valorisation des déchets, - La pyrogazéification pour valoriser les déchets solides (biomasse ligneuse, plastiques, caoutchouc, etc.) en valorisation énergétique par la production de gaz de synthèse (hydrogène et méthane de synthèse), - La gazéification hydrothermale pour la valorisation des déchets liquides (boues de station d'épuration, sous-produits d'activités industrielles) en valorisation énergétique par la production de gaz de synthèse (hydrogène et méthane de synthèse). <p>Tous ces projets de production d'énergie renouvelable à partir de déchets nécessitent la réservation de foncier spécifique pour traiter et valoriser ces déchets et répondre aux enjeux de production d'énergie de la région Ile-de-France.</p> <p>GRDF et la filière gaz, au travers de Prométhe, reste à l'écoute des équipes de la Région pour travailler à un schéma directeur de mobilisation du foncier pour le développement de ces filières, avec une déclinaison territoriale des ambitions du SDRIF-E.</p> <p>Concernant l'intégration urbaine des infrastructures de traitement des déchets, nous préconisons fortement la mise en place de sites d'accueil de traitement et de transformation des biodéchets pour une hygiénisation avant leur envoi sur des sites de méthanisation pour la production de gaz vert. GRDF se tient à l'écoute de la région Ile-de-France pour la réalisation d'un maillage cohérent de ces installations sur le périmètre régional pour traiter les biodéchets.</p> <p>Concernant les enjeux de foncier pour les activités logistique, nous souhaitons que le foncier mobilisé par la région Ile-de-France à cette fin le soit pour des activités de décarbonation au travers du développement de stations multi-énergies (électricité, BioGNV et hydrogène). GRDF se tient à disposition des équipes de la région Ile-de-France pour travailler sur ce maillage régional le long des axes routiers majeurs, dans les zones portuaires (pour le routier et le fluvial) ainsi que pour les plateformes aéroportuaires.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Réponses de GRDF dans le cadre de l'enquête publique liée à la révision du Schéma Directeur de la région Ile-de-France et Environnement (SDRIF-E); arrêté par le Conseil Régional le 12 juillet 2023 (mars 2024)</p> <p>électrogènes gaz/biogaz/hydrogène. Cette hybridation énergétique, au-delà des enjeux de décarbonation, permet à la filière d'optimiser ces enjeux économiques/énergétiques, en optimisant le recours à chacune des énergies selon l'évolution de leur prix. Cela contribue ainsi à améliorer l'attractivité régionale pour l'accueil de ces sites tout en apportant une résilience énergétique supplémentaire.</p> <p>Chapitre 5. Améliorer la mobilité des Franciliens grâce à des modes de transports robustes, décarbonés et de proximité</p> <p>Nous prenons acte de la volonté de la Région Ile-de-France d'accélérer la décarbonation des mobilités des Franciliens. Concernant les nouvelles infrastructures des mobilités bas-carbone, nous prenons acte de l'émergence de bornes de recharge électrique pour les véhicules légers (particuliers et professionnels). Cette dynamique doit également être engagée pour décarboner les poids lourds, bus, cars, bateaux, dit clairement électrifiables (enjeux d'autonomie et coût) vers des solutions bas carbone et renouvelables avec une stratégie de maillage en bornes bioGNV et hydrogène.</p> <p>GRDF souhaite que les propositions et recommandations faites ci-dessus soient également intégrées dans le plan d'actions détaillé dans le « dispositif de suivi évaluation du schéma directeur de la Région Ile-de-France ». GRDF se tient à la disposition des équipes de la Région Ile-de-France pour leur intégration dans le document susmentionné.</p> <p>En complément, GRDF soulève l'intérêt de travailler sur le sujet des coopérations interrégionales pour atteindre les enjeux de décarbonation et de production d'énergies renouvelables.</p>
Mail 3770						X											<p>M. ROUSTAN Gaël de Ablon-sur-Seine a écrit : Habitant d'Ablon sur Seine, j'ai eu connaissance d'un projet industriel de grande envergure situé à Vigneux sur Seine, face aux rives d'Ablon sur Seine. Le projet de la région présent par ailleurs l'hypothèse d'un franchissement routier de la Seine, à proximité entre Athis-Mons et Vigneux. Ce point, qui serait à 4 voies, devrait permettre d'alimenter en véhicule poids lourd notamment le port industriel (il est question de 1500 camions/jour, soit plus de 60 camions par heure...) Ces projets entraîneraient des conséquences désastreuses en termes de nouvelles pollutions induites qu'elles soient sonores, aériennes, de qualité des eaux ou visuelle pour notre commune et ses habitants. De plus nous assisterons à la destruction d'un des derniers paysages naturels et d'une zone protégée sur les bords de Seine en Ile de France. Ces projets se révèlent en totale contradiction avec les conclusions du grenelle de l'environnement, des objectifs de lutte contre le dérèglement climatique, de la qualité de l'air que nous respirons et des lois ZAN. Pour rappel, les Ablonais subissent déjà fortement les nuisances aéroportuaires d'Orly (Air, Bruit), des lignes SNCF et du trafic routier, et des risques liés au site Seveso proches (2 dépôts pétroliers) ainsi que la traversée de notre commune par le pipeline pétrolier Trapil. Des études récentes démontrent déjà l'impact de toutes les nuisances subies par les habitants dont l'espérance de vie est impactée et diminuée. Pour toutes les raisons évoquées, je m'oppose</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	personnellement et pour mes enfants au projet de la région Ile de France concernant notre environnement proche, projet qui défigurerait notre santé et notre cadre de vie. Et je trouve de plus scandaleux que ce soit à nous de justifier l'illégitimité du projet alors que ce serait plutôt au projet de présenter le bien fondé et l'avantage de cette entreprise pour les habitants aux alentours, chose qui n'a pas été faite pour le moment hormis quelques déclarations indiquant qu'il n'y aurait pas de "gêne".
Mail 3771		X		X													<p>Mme DA SILVA Sylvie de Eaubonne a écrit : je souhaite m'opposer fermement à la densification de la ville d'Eaubonne qui pour différentes raisons à déjà atteint ses limites. Premièrement, en raison de la nature de ses sols marécageux, à différents endroits de la ville. Certains quartiers ont connu hélas de nombreuses inondations avec à la clé des catastrophes matérielles et humaines pour les habitants concernés. Nous ne voulons pas nous retrouver comme les habitants du Pas-de-Calais ! Des travaux importants ont été entrepris dans une rue du quartier Paul Bert qui a subi de nombreuses inondations. Le sens d'écoulement des eaux usés a été inversé mais il y a toujours de l'eau dans les sols. Les habitants qui ont une pompe de relevage vois régulièrement l'eau continuer de s'évacuer. Construire encore et bétonné serait dangereux et mettrait en péril des habitations. L'eau doit pouvoir s'évacuer quelque part, si on bétonne encore plus les inondations ne cesseront jamais et s'aggraveront au contraire. Sur ce point il y a aussi la question climatique à prendre en compte. Chaque espace vert, chaque arbre qu'on supprime est criminel pour les habitants et les générations futures. Il faut réfléchir différemment et préserver ce qui existe. Au lieu de construire encore et toujours des immeubles, préservons les espaces verts, créons des parcs ! Deuxièmement, la ville s'est déjà beaucoup densifiée au cours des 10 dernières années. Beaucoup d'immeubles hélas et donc une augmentation de la population. Les écoles ont vu le nombre d'élèves fortement augmenté par classe. Il y a des classes de maternelles avec 30 élèves, c'est complètement aberrant ! Les enfants ne peuvent pas apprendre dans les meilleures conditions ni les enseignants faire leur travail. Pour faire de la place des pièces sont supprimées et déplacées dans d'autres endroits comme une bibliothèque par exemple mais au détriment d'un espace ayant une autre fonction auparavant. Et la création d'une nouvelle école qui n'a pas encore vu le jour a pris des années. Cette nouvelle école ne suffira pas à régler le problème de l'augmentation des élèves si on continue de construire encore et encore ! Le groupe scolaire Paul Bert et le collège Jules Ferry se partagent à grande peine un gymnase qui ne suffit pas à tous. Si on n'a pas les infrastructures pour accueillir de nouveaux habitants, on ne fait pas. Je cite le problème des écoles qui me tient particulièrement à cœur mais il y a d'autres domaines bien évidemment comme la santé (de plus en plus difficile de trouver des médecins), les commerces qui ferment au lieu d'ouvrir, les activités périscolaires et sportives qui n'ont pas assez de places quand on veut inscrire nos enfants c'est complet car trop de monde, trop de demandes. La piscine municipale qui va fermer Et pour revenir sur le sujet de la santé, nous sommes déjà fortement impactés par le couloir aérien de Roissy, pas la peine de dégrader encore plus la ville d'Eaubonne en bétonnant et en nous supprimant les espaces verts qui subsistent.</p>
Mail 3772			X														<p>Mme VILLANUEVA-VAZQUEZ Anita de Drancy a écrit : J'attends le métro depuis 40 ans. Oui, je veux le métro à DRANCY</p>
Mail 3773																X	<p>M. DEMMER Alexandre de Chatillon a écrit : Vous trouverez la délibération de la commune de Chatillon à la Région Île-de-France d'inscrire dans le SDRIF-E la prévision d'un lycée d'enseignement général sur la commune de Châtillon, délibération n°2024.36 du conseil municipal concernant le projet de Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental (SDRIF-E).</p>
Mail 3774		X	X	X	X			X							X		<p>M. CHASSEAU Christian, MNLE National de Paris a écrit :</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>NOS REMARQUES :</p> <p>La première est l'appréciation portée par Madame la Présidente de la Région sur la prétendue qualité de vie offerte aux franciliens (P 6 du projet), bien qu'elle évoque un peu plus loin les limites de l'hypermétropolisation. Elle ne doit pas souvent utiliser les transports publics aux heures de pointe ou subir les trop fréquents bouchons sur nos routes. Sans doute ne réside-t-elle pas à proximité d'Orly ou de Roissy... Le solde migratoire négatif en Ile de France, dû pour une part à la recherche de meilleures conditions de vie, est une des conséquences de ce mal-vivre régional.</p> <p>La deuxième est à propos du logement social, que la Région veut limiter dans les Communes qui ont veillé autant que possible à répondre aux immenses besoins dans ce domaine. Malgré un PIB de plus de 5 000 € par mois et par habitant, l'Ile de France ne garantit pas un bon niveau de vie à ses habitants, puisque près de 80 % ont des revenus assez bas pour être éligibles au logement social. Et l'on recense plus de 10 % de mal logés dans cette région qui se vante pourtant d'être une des plus dynamiques d'Europe ! Une orientation politique socialement correcte serait au contraire de fixer encore bien au-dessus des prescriptions de la loi SRU dans ce domaine, le taux de logements sociaux à atteindre. Rappelons que ce n'est pas le nombre de logements sociaux qui pose les problèmes sociaux souvent évoqués à propos de certaines banlieues, mais la paupérisation de la population. Et la Région, de ce point de vue, risque d'aggraver les choses, par exemple en mettant en concurrence les transports publics puisque une entreprise en concurrence n'a de cesse que de réduire la masse salariale et les conditions de travail des salariés.</p> <p>Autre remarque à propos de « l'attractivité », terme très à la mode, mais qui suppose mise en concurrence entre les régions, au lieu de rechercher les complémentarités et de développer les solidarités dont le monde entier a besoin. Le monde du travail, des agriculteurs aux salariés et aux indépendants, ne cesse de souffrir de telles notions. Et si le solde migrateur est globalement très légèrement négatif en Ile de France, c'est essentiellement dû à PARIS, ce qui est un comble. Nous souhaitons que l'on améliore d'abord la vie des franciliens avant que d'attirer de nouveaux habitants.</p> <p>A propos des transports de voyageurs : L'essentiel du métro parisien a été réalisé entre 1900 et 1939. Ensuite, quelques prolongements en banlieue, un développement certain de lignes d'autobus, plus récemment de tramways et la création de la ligne 14. Mais, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la population de l'Ile de France a plus que doublé, et les distances domicile / travail n'ont cessé de s'allonger. Aussi, ces développements des transports collectifs sont-ils largement en dessous des besoins, et la réalisation du Grand Paris Express ne suffira pas à rattraper le retard. A notre sens, plusieurs conditions sont nécessaires pour amener à une réelle diminution des trajets en voitures individuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plus important est de réduire les distances domicile / travail, ce qui nécessite une politique ambitieuse de lutte contre la spéculation foncière. Par exemple en dotant

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>L'Établissement Public Financier d'Ile de France de suffisamment de crédits pour préempter toute vente permettant de remettre au secteur social nombre de logements, y compris à PARIS intramuros. Par ailleurs, comme le financement du GPE est basé sur la spéculation, l'EPHIF devrait aussi être mis à contribution pour maîtriser le coût du foncier à l'abord des gares et y augmenter considérablement le taux de logements sociaux sans pour autant densifier davantage, la densité urbaine ayant ses limites. En deuxième vient l'offre de transports publics, qui doit être grandement développée, non seulement en nombre, mais en fréquence et en confort (avez-vous remarqué que les nouveaux matériels offrent moins de places assises que les anciens, certaines places étant d'ailleurs particulièrement inconfortables – celles perpendiculaires au sens de marche – permettant d'entasser encore plus de voyageurs debout, malgré un nombre insuffisant de poignées pour se tenir ?). Cela passe, comme l'évoque le projet de révision, par des solutions multiples, pas seulement des moyens lourds. Mais ces derniers sont cependant indispensables, et les réponses listées dans le projet sont insuffisantes. Par exemple, il manque le doublement des tunnels RER entre Châtelet et Gare du Nord : un seul tunnel pour 2 RER, il est clair qu'on ne peut augmenter les fréquences ni sur le RER B ni sur le RER D. De même, la création d'une voie supplémentaire sur le RER C est indispensable : les franciliens de la proche banlieue ont besoin de plus d'omnibus, tandis que ceux de la grande couronne ont besoin de plus de directs et semi directs. On ne peut faire passer correctement ces deux types de trains sur la même voie. Le développement de pôles en Seine et Marne devrait conduire aussi à la réouverture d'anciennes voies ferrées, et à la création de nouvelles, sous peine d'augmentation du trafic automobile. Sans rentrer dans plus de détails, il faut relever que si c'est bien d'inscrire des objectifs dans le schéma, il est indispensable d'inscrire les financements en conséquence pour que la réalisation des projets soit effective au plus tôt dans la période de validité du SDRIPE (et non lissés sur plusieurs décennies) sous peine de simplement accompagner l'accroissement de la population, sans apporter vraiment d'amélioration. Comme nous l'avions fait savoir dans diverses manifestations, nous rappelons l'opposition du MNLF au Charles de Gaulle express, moyen de transport pas vraiment destiné aux franciliens puisque à tarification spéciale, et entrant aussi en conflit avec la fluidité de desserte du RER B. Par ailleurs, si nous soutenons la réalisation de certaines lignes du GPE, assurant un bon maillage des lignes radiales et permettant un gain de temps de transports pour un certain nombre de franciliens (par exemple sur la desserte de LA DÉFENSE), certaines lignes (17, 18, voire 19) nous semblent d'une utilité limitée, et leur financement pourrait donc être reportée au bénéfice d'investissements plus urgents, évoqués ci-dessus. Par ailleurs, pour une meilleure harmonisation des divers moyens de transports, il ne nous paraît pas opportun, comme évoqué plus haut, de privatiser et mettre en concurrence. Dans ce domaine aussi, la solidarité est plus efficace que la concurrence. Faciliter le transfert modal de la voiture individuelle vers les transports collectifs passe aussi par une baisse de la tarification, étape utile vers le libre accès. Il va de soi que les efforts en matière d'investissements et</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Et qu'en est-il des terres agricoles ? : le projet de SDRIFF prétend les préserver. Or, outre la trop grande faiblesse de la réduction des artificialisations nettes (rappelons que la notion de « compensation » justifiant certaines artificialisations ne sont que des placebo aggravant encore le résultat en la matière). De plus, les tolérances affichées permettant, de manière soi-disant exceptionnelles, d'artificialiser, ou d'exploiter des carrières même en site forestier, montrent encore une fois le peu d'ambition de cette révision. Comme nous l'avons vu au paragraphe précédent, il faut prévoir une augmentation des besoins en denrées alimentaires. Alors pourquoi vouloir à toutes fins urbaniser d'excellentes terres agricoles dans le triangle de GONESSE, ou sur le plateau de SACLAY ? Il faut au contraire sanctuariser ces terres.</p> <p>Et la réindustrialisation ? : Ce chapitre, qui affirme une belle intention, demeure bien imprécis dans ses objectifs concrets. Ce qui convient à une région dynamique, ce ne sont pas des alignements de bureaux – dont le dossier pointe justement le trop grand nombre – mais des activités économiques variées, de l'artisanat à l'industrie en passant par le commerce, assurant à chacun une grande proximité de services publics, d'équipements sportifs et culturels. Elles doivent être également réparties sur les territoires.</p> <p>La question de la production d'énergies mérite d'être examinée : le projet de révision fait feu de tout bois. La présence heureuse de nombreuses forêts en Ile de France ne doit pas conduire à les gérer de manière non durable, au contraire de ce qu'envisage le projet. Car il faut n'y prélever que ce qu'il est possible de couper sans hypothéquer l'avenir. Et comme il faut du bois pour développer ce matériau dans la construction (c'est le seul matériau vraiment renouvelable), il ne faut utiliser en bois de chauffage que les résidus de ces utilisations, et non couper du bois pour le brûler. D'autant qu'il faut rappeler que brûler du bois produit du gaz à effet de serre. Il en est de même pour les biocarburants et le méthane, dont il ne faut réaliser la production qu'à partir de déchets fatals, et dans des unités de production encore à inventer pour qu'ils ne génèrent pas de nuisances à leur entour.</p> <p>Autorité Environnementale : Nous demandons à la Région de tenir compte des recommandations de l'autorité environnementale, qui, bien que formulées de manière très polies, n'en sont pas moins importantes.</p> <p>Sur l'enquête publique elle-même : nous avons indiqué dans l'introduction ce que nous pensions du dossier. Une remarque supplémentaire sur les cartes mises à disposition du public. La taille de l'Ile de France fait que les représentations manquent de précisions. Nous savons d'expérience que cela peut entraîner des incompréhensions lorsque les territoires révisent leurs PLUI ou les SCOT. Il aurait été préférable de dresser une carte par territoire, permettant une meilleure échelle. Par ailleurs le nombre de réunions publiques dans le cadre de cette enquête s'avèrent insuffisant pour avoir une participation minimum des franciliens.</p>
Mail 3775			X														<p>Mme ROUSSEAU Martine de Paris a écrit : Je vis en Ile-de-France, à Paris, et vois bien sûr l'espace énorme (bien que la capitale ait fait de grands efforts pour le réduire) dévolu à la circulation automobile. Je ne parle pas ici des transports en commun, bien entendu, mais de</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	la circulation de véhicules dans lesquels figure une seule personne, le conducteur... C'est à un changement de mentalité qu'il faudrait s'atteler, l'usage excessif de la voiture en étant un des points principaux.
Mail 3776																X	<u>Laetitia (Anonyme) de Buchelay a écrit :</u> Le projet d'implantation d'un centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville me semble poser problème pour différentes raisons : - La destruction de terres agricoles - zone de rétractation des argiles identifiée dans le plan de prévention des risques : de nombreux bâtiments proches sont affectés de fissures, le gymnase qui serait riverain du projet a été endommagé par une coulée de boue il y a quelques années : pourquoi investir avec de l'argent public si il y a des risques de dégradations?- nuisance paysagère dans une large zone de promenade sur le plateau de la vallée de la Vaucouleurs : Tout comme le lycée voisin, cet aménagement sera visible de très loin.- La proximité des habitations et surtout le fait d'être riverain d'un lycée, ce qui pose un gros problème d'ordre symbolique et peut-être sécuritaire + risques de nuisances sonores- La localisation en lisière d'une impasse à laquelle on accède par un rond-point et qui dessert déjà un lycée de 1100 élèves : de grosses difficultés de circulation sont donc à prévoir si un ou plusieurs accès desservent l'aménagement sur cette impasse
Mail 3777						X		X									<u>Mme BIANAY-BALCOT Eva Léna de Ablon-sur-Seine a écrit :</u> Je suis atterrée par l'aménagement d'une zone industrielle à Vigneux-sur-Seine et la construction d'un pont entre nos 2 villes, sans prendre en compte les risques environnementaux, de qualité de vue et patrimoniaux. Personne ne peut renier l'impact de l'installation d'une zone industrielle sur une zone classée naturelle et protégée. Je ne peux imaginer que la Région D'Ile-de-France fasse le choix avec la naissance de ces 2 projets de : -défigurer nos charmantes rives de Seine-mettre en danger nos cyclistes, notamment sur nos rives que nous tenterons de sécuriser prochainement avec le soutien de la région -ignorer la sécurité de nos piétons, écoliers et personnes âgées
Mail 3778														X			<u>Mélanie (Anonyme) de Issy-les-Moulineaux a écrit :</u> Je trouve que le SDRIF-E n'est clairement pas à la hauteur sur la préservation des terres agricoles. On prévoit l'urbanisation/bétonnage de milliers d'hectares supplémentaires de terres pourtant reconnues comme étant d'une exceptionnelle fertilité. L'ensemble des terres arables et nourricières du territoire doit être sanctuarisé, sans distinction entre l'agglomération et l'espace rural, et sans dérogation possible. Les projets d'extensions urbaines et d'infrastructures doivent être remis en question dans la mesure où ils s'opposent à la bonne atteinte des objectifs visant la sécurité, le bien-être et la santé des franciliens. La transition sera complète et fonctionnelle si le S.D.R.I.F. parvient, en parallèle, à insuffler le déploiement des moyens nécessaires pour s'orienter vers une production et une transformation locale indispensables à la résilience alimentaire du territoire.
Mail 3779			X														<u>Mme THOUZEAU Christine de Carrières-sous-Poissy a écrit :</u> Autoroute a104 bis. Non au pont, inutile et polluant
Mail 3780			X														<u>Philippe et Chantal (Anonyme) de Groslay ont écrit :</u> NON au BIP/ stop à la pollution sonore et automobile, stop à la détérioration de notre environnement, assez de dégradation de notre région nord est-ce que vous feriez un tronçon sous-terrain comme dans l'ouest parisien assez de discrimination régionale, utilisons l'argent des contribuables à bon escient, améliorons rapidement les transports en commun (moins de grève sur la ligne H)
Mail 3781		X	X	X													<u>Mme MEJECASE Géraldine, Mairie de Mesnil-Saint-Denis a écrit :</u> Trouver ci-joint, la délibération 20240229 du conseil municipal en date du 29 février 2024 portant sur l'avis de la Commune du Mesnil-Saint-Denis au SDRIF-E.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>EMET un avis favorable au projet de SDRIF-E avec 2 réserves :</p> <p>1/ réduction ou suppression des capacités d'extension non cartographiées incompatibles avec la révision de la Charte du PNR HVC et contradictoire avec la Loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et la charte actuelle et future du PNR HVC,</p> <p>2/ alerte sur le risque social entre les quartiers desservis par le nouveau métro et ceux qui en sont exclus engendrant un déclassement aggravé de ces quartiers, doublés d'une congestion pour accéder aux gares à défaut de transports en communs performants ou innovants.</p> <p>DEMANDE que les capacités d'extension non cartographiées inscrites au SDRIF-e pour le territoire de la CCHVC soient revues à la baisse pour être compatibles avec le Plan du Parc du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, opposable aux PLU,</p> <p>DIT que la présente délibération sera transmise à la CCHVC, aux services du Conseil Régional d'Ile-de-France et au Commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique du SDRIF-E.</p>
Mail 3782				X	X												<p>M. CORZANI Olivier, Maire de Fleury-Mérogis a écrit :</p> <p>largement défendue par Cœur d'Essonne Agglomération, qui la précise dans son avis en sa qualité de Personne publique associée.</p> <p>Sur sa partie sud, la zone d'activités des Croffiers est l'atout économique majeur qui rayonne bien au delà de Fleury-Mérogis. Avec le concours de Cœur d'Essonne Agglomération, cette zone bénéficie déjà d'une étude de revalorisation et requalification durable, à laquelle doit forcément être associés une limitation de la vitesse sur la RN104 en bordure et une réflexion sur la mise en œuvre de sites propres et aménagements favorables aux bus et aux usagers de la liaison reliant Courtabœuf, Orsay et Evry. C'est bien l'enjeu de la réflexion engagée en partenariat avec la DIRIF depuis peu. Cette dimension ne doit pas être écartée, elle doit au contraire apparaître comme une priorité déterminante dans l'aménagement de Fleury-Mérogis demain.</p> <p>Fleury-Mérogis souffrait déjà d'un déficit d'usage en raison de la présence du plus grand centre pénitentiaire d'Europe. L'actualité récente, avec la médiatisation de l'enquête sur la pollution du terrain dit « de 7 hectares » en entrée de ville, n'aide pas à rendre à notre commune sa place de jolie bourgade qu'elle mérite pourtant. Et justement, idéalement placée en entrée de ville, en bordure du Bois des Troux et du Bois des Jancs marins, à portée de balade du bourg historique, et une fois l'enquête terminée, ce terrain immense est situé en zone N du plan local d'urbanisme. à préserver certes, ce qui n'exclut pas un usage de loisirs. Des équipements d'intérêt général à usage sportif et de loisirs y trouveraient toute leur place, à proximité immédiate des transports en commun et mobilités douces, en entrée de ville. C'est un projet qui me tient à cœur, car chargé de sens et de potentiel.</p> <p>Ma contribution serait bien incomplète si elle n'était pas étoffée par l'impérative nécessité de repenser le quartier plus que vieillissant des Résidences dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain. En effet, ce quartier accueille en grande partie les 900 familles des personnels pénitentiaires, bien souvent arrivées directement des départements et territoires ultramarins en métropole. J'ai à cœur de repenser l'aménagement urbain de leur quartier, parfaitement connecté avec le reste du tissu urbain, pour leur offrir un lieu de vie accueillant et fonctionnel. Cette requalification de grande envergure doit être un marqueur fort d'un renouvellement</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	urbain raisonné en parfait adéquation avec l'obligation d'atteinte du ZAN à l'horizon 2050.
Mail 3783			X														Adeline (Anonyme) de Ivry-sur-Seine a écrit : S'OPPOSER AUX PROJETS ROUTIERS. Développer plus les transports en commun, (sans traverser les zones agricoles) plutôt que les axes routiers pour réduire les gaz à effet de serre, préserver les écosystèmes
Mail 3784														X			Isabelle (Anonyme) de Montrouge a écrit : L'état doit SAUVER nos terres agricoles et cultivables. À NOISEAU Je soutiens le SDRIF-E qui veut sanctuariser nos terres agricoles. Sauvons notre agriculture. L'état doit respecter le plan actuel d'urbanisme.
Mail 3785														X	X		Jocelyne (Anonyme) de Noisieu a écrit : Ici à Noisieu, ce qui est demandé à l'Etat c'est juste du bon sens et de la cohérence. Le gouvernement court après l'échéance 2027 qui n'est pas une fin en soi. Celle de la préservation des terres agricoles est une responsabilité à bien plus long terme. L'artificialisation de ces champs cultivés est irréversible et pourrait être qualifiée d'écocide. Il faudra en répondre pour les générations à venir. Car il faudra bien manger même après 2027 !!! N'artificialisez pas cet espace riche en terres nourricières, en biodiversité et en oxygène pour les riverains dans une île de France urbanisée. Donc NON à une prison, ni autre chose d'ailleurs, sur Noisieu dans les champs.
Mail 3786			X														M. VENNIN Vincent de Olivet a écrit : Je suis très étonné de voir que le projet de prolongement de la ligne 1 vers Val-de-Fontenay soit considéré comme "validé" dans ce dossier d'Enquête Publique (pages 138-139 du document 2.1, "le projet d'aménagement régional"). Et ceci alors qu'en 2022, il y a eu une Enquête Publique sur ce projet, qui a émis un "avis défavorable à l'unanimité des enquêteurs", voir https://www.iledefrance-mobilites.fr/medias/portail-idfm-projets/4c293454-ab3d-45ea-937d-e795379f9cd7_10.pdf D'ailleurs force est de constater que les conclusions de toutes les institutions consultées (Autorité Environnementale, SGPI) ont conduit à un rejet unanime du projet. Et ceci a été suivi par le rejet de la DUP par ministère des Transports. Soit la mention du prolongement de la ligne 1 dans ce dossier est de la simple négligence, soit IDFM essaie de le faire passer en douce. Dans tous les cas, quel mépris pour le travail réalisé par toutes ces autorités consultées. Je demande que ce dossier soit corrigé et que TOUTES les mentions à ce projet obsolète de prolongement de la ligne 1, soient retirées. Et au-delà, je souhaite que le Conseil Régional d'IDF, IDFM et l'ensemble des collectivités : - respectent l'exercice de la démocratie citoyenne, si précieuse, - déploient plutôt leurs énergies à travailler enfin sérieusement pour les franciliens et proposent des alternatives innovantes et convaincantes aux projets déjà rejetés.
Mail 3787														X	X		Cécile (Anonyme) de Chilly-Mazarin a écrit : Contre l'implantation d'une prison à Noisieu. Je soutiens le SDRIF-E qui veut sanctuariser les terres agricoles cultivées de Noisieu. Sauvons notre agriculture.
Mail 3788			X														Jean-Christophe (Anonyme) de Grisy-Suisnes a écrit : Je suis surpris de ne pas voire plus de projets pour des parkings relais, cette formule existe un peu partout dans les grandes métropoles européennes. Les avantages des parcs relais sont nombreux, notamment la réduction de la congestion du trafic, l'amélioration de la qualité de l'air, moins d'usure des véhicules, le gain de temps et d'argent et des lieux et horaires pratiques. Je suis utilisateur de la ligne D du RER en partant de la gare de Lieusaint Moissy où les offres de stationnement sont catastrophiques, le parking payant est complet en abonnement et le parking public est complet passé 7h30, lors des derniers travaux le nombre de stationnement a été réduit pour laisser places à de grands espaces verts ??? Dans ce secteur les espaces verts ne manquent pas, pourquoi ne pas faciliter la vie des utilisateurs de transports en commun, tout le monde ne peut pas venir à pied ou en bus en ce qui me concerne

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3789			X														j'habite à 10 kms de la gare et je n'ai pas de bus. Mme MOREAU Louise DE La Gringonnais a écrit : Je demande le retrait du BIP dans la région Ile-de-France car :- loin de fluidifier le trafic routier, il y aurait, sur son tracé, chaque jour 30 à 60 000 véhicules (dont des milliers de camions) ET des bouchons - aux heures de pointe - dans les villes traversées par le BIP, pour rejoindre cette voie rapide...- Il faut tenir compte de la forte pollution engendrée, qui menacerait la santé des habitants et leur qualité de vie; Cette trame verte (je dirais même "poumon vert" !) est de plus en plus nécessaire avec le réchauffement climatique. Elle traverse nos villes et les protège aussi contre les inondations grâce aux zones humides (lac Marchais à Deuil) et aux petites rivières existantes et DOIT DONC ÊTRE PRÉSERVÉE, aussi bien pour la biodiversité que pour les îlots de fraîcheur que cette zone verte représente pour les habitants d'IDF.
Mail 3790														X		X	Mme PRIEUR Ghislaine de Sucy-en-Brie a écrit : Contre l'implantation d'un centre pénitentiaire à NOISEAU. Un grand bravo au SDRIF-E qui veut sanctuariser nos terres agricoles. L'état n'a pas le droit de passer outre...nous ne sommes pas dans une dictature, que je sache ! Je soutiens le SDRIF-E.
Mail 3791			X														Mme LIOT Lucie de Souppes a écrit : Je suis en région parisienne mais c'est un désert à tout point de vue : pas d'animation artistique de type parcs pour enfants, théâtre, pas d'entreprises pour faire travailler les gens à proximité, donc je travaille à Orly 80 km et je passe 4h par j dans la voiture. Pas de liaison en train Soupes Orly. Pas de médecins de type pédiatres, dentistes, gynécologues : c'est une honte. Hôpitaux à 45 min de route si urgence. Magasins de vêtements à 45 min de route. 90 km aller-retour pour s'acheter un vêtement ????? La ville ainsi que les alentours bénéficient de magnifiques lacs ou points d'eau mais interdisent de faire du bateau donc non seulement on est à 4h de route d'une plage mais on ne peut pas faire du kayak avec les enfants à côté de chez nous quand j'habitais au fin fond de la Normandie 50110 j'avais beau être à 5h de route de Paris finalement j'avais tout : accès à la culture , a des activités, propreté de la ville, ville fleurie, animations gratuites chaque semaine dans la ville, tous les magasins pour s'équiper a moins de 15 min en voiture, transports en bus . Donc je me demande à quoi cela sert d'habiter en région île de France si c'est pour qu'uniquement les gens qui peuvent se permettre d'habiter dans Paris centre aient une vie normale.
Mail 3792																	Mme LIOT Lucie de Souppes a écrit : Doublon avec observation 3791.
Mail 3793			X														M. KEITA Ibrahima Sory de Drancy a écrit : Je souhaite que le métro desserve la ville de Drancy au travers du prolongement de la ligne 7 jusqu'au centre-ville. En effet, Drancy est une ville d'importance, géographiquement située surtout pas loin de Paris, ce qui favorise davantage les déplacements des Drancéens à Paris notamment pour différentes raisons : culturelles, récréatives, sportives, etc. De ce fait, la desserte de Drancy par la ligne 7 permettra de : - Favoriser ces déplacements de grande utilité pour les Drancéens, en les amplifiant, car les moyens (ligne 7 sur le centre-ville) d'aller vaquer à ses besoins seront là- Soulager les Drancéens dans l'épuisement de devoir passer chaque fois par le RER notamment alors que la ligne 7 dans le centre-ville permettra de raccourcir leurs trajets, d'où gain d'efforts mais aussi de temps.- Sécuriser les déplacements des Drancéens, notamment la nuit par cette ligne 7 leur offrant la possibilité d'arriver par le centre-ville éclairé et relativement mieux sécurisé. Ces raisons sont valables aussi, de façon symétrique, pour les autres citoyens non drancéens voulant se rendre à Drancy car notre ville, sous la houlette de l'équipe municipale, à sa tête Madame le Maire Aude Lagarde, et ceci dans le prolongement du remarquable travail abattu par Jean-Christophe

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3794			X														<p>Lagarde (prédécesseur de l'actuelle Maire) réalise des travaux de grande qualité sur tous les plans, incitant beaucoup de gens à vouloir venir à Drancy soit pour des raisons professionnelles, soit culturelles, etc. En définitive, le prolongement de la ligne 7 du métro dans le centre-ville revêt une importance cruciale pour notre ville</p> <p>Mme OMBRET Claire de la mairie de Limeil-Brévannes a écrit :</p> <p>Le projet de SDRIF-E a été mis en enquête publique depuis le 1^{er} février 2024. Celui-ci a pour objectif de définir l'aménagement du territoire et la planification stratégique en termes de croissance urbaine, d'utilisation de l'espace et de rayonnement régional d'ici à 2040, tout en garantissant un cadre de vie de qualité aux franciliens.</p> <p>En ce sens, j'ai pris connaissance du projet de SDRIF-E et souhaite, par le présent courrier, vous faire part d'observations quant aux orientations retenues et leur impact sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de tram train reliant l'aéroport d'Orly à la gare RER A de Sucey Bonneuil, en se connectant au réseau existant, a disparu du projet. Ce mode de transports, inédit dans le département, devait emprunter une partie des voies ferroviaires et viaires, en particulier sur le territoire communal brévannais et pour lequel un emplacement réservé a été instauré dans notre plan local d'urbanisme. Il devait permettre de desservir des territoires délaissés et désenclaver certains quartiers, tout en complétant le réseau du Grand Paris. - L'inscription de la prolongation de la ligne 18 du Grand Paris Express permettant de relier l'aéroport d'Orly à Boissy Saint Léger et proposant ainsi un franchissement de la Seine, me paraît indispensable, tant au niveau de l'optimisation des trajets pour les usagers que pour le désenclavement de nos territoires. Ce prolongement permettrait également d'offrir une alternative à l'utilisation des véhicules particuliers diminuant ainsi pollution et embouteillages.
Mail 3795							X										<p>Catherine (Anonyme) de Carrières-sous-Poissy a écrit :</p> <p>À Carrières-sous-Poissy la mairie répond qu'il n'y a pas de containers pour l'apport volontaire de verre, uniquement en privé pour les nouveaux immeubles. Il serait utile d'en avoir quelques-uns. De plus GPSEO nous indique sur le même document de porter nous-mêmes en déchetterie l'ancien container qui est pourtant la propriété de GPSEO qui fait là une substantielle économie de collecte et de recyclage de son matériel. Économie non répercutée dans les tarifs. Je comprends que ces bacs soient faits pour de meilleures conditions de travail des rippers. Cependant, il y en a presque toujours un ripper qui passe dans la rue avant le camion et qui complète des poubelles en prenant les sacs au fond des autres, geste, qui ne doit pas être bon pour le dos, (raison du changement de bac et de la suppression des sacs papier des déchets verts) Pourquoi toujours plus d'énormes bacs difficiles à stocker ? Nous n'avons pas le choix de la contenance alors que l'on souhaite aller vers une diminution de ses déchets</p>
Mail 3796																X	<p>Nicolas (Anonyme) de Noissey a écrit :</p> <p>Cette prison n'est pas le destin de notre ville, mais un véritable non-sens écologique et agricole. Cela dénature le département tout entier avec ce projet de nouveau paysage au lieu de s'attaquer à de vieilles structures industrielles en île de France inoccupées et polluantes. Oui au SDRIF E</p>
Mail 3797				X													<p>M. BOEHM Gilles de Montreuil a écrit :</p> <p>Mettre en place une clause anti-ghetto interdisant de construire des logements sociaux dans les collectivités dont le taux dépasse 30 % "conduirait à réduire d'au moins 20% la production sociale de logement moyenne" par rapport à ces dernières années alors que plus de 800 000 personnes sont en attente de ce type de logement et que cette</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	pénurie a des conséquences négatives sur l'ensemble du parc locatif. Cette clause ne pourrait avoir de sens qu'à condition de dispositions fortes dans les communes faiblement dotées leur imposant de compenser ce manque. Le fait de s'opposer à l'objectif d'un taux de 35% de logements très sociaux (type PLAI, destinés aux ménages très modestes), dans le quota
Mail 3798		X												X			Marina (Anonyme) de Paris a écrit : Sanctuarisation des terres. Il faudrait cesser la bétonisation et préserver les parcelles agricoles/forêts/ naturelles. Privilégier aussi la faune peu consommatrice d'eau.
Mail 3799						X											Claire ASSOCIATION SOS BORDS DE SEINE de Ablon-sur-Seine a écrit : Notre association ablonaise dit NON AU PORT INDUSTRIEL A VIGNEUX sur la berge opposée à notre commune !!!Ce projet industriel porté par Haropa Port et repris par deux ronds de 25 hectares chacun (soit 50 ha sur une parcelle de 107 ha d'espaces naturels) sur la carte du SDRIF E va à l'encontre des principes environnementaux généraux. L'emprise industrielle prévue pour le port est située sur un réservoir régional de biodiversité au Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).- Cela va détruire une zone humide sensible et perturber la vie de la faune et de la flore, briser les corridors nécessaires aux animaux (277 espèces végétales et 104 espèces animales enregistrées en 2019 dont certaines présentent des enjeux de conservation) et contribuer à l'effondrement de la biodiversité, réduire les zones cultivables en dépit des besoins alimentaires des franciliens. -Cela va rendre imperméable une surface jusque-là destinée aux crues de la Seine qui ne feront que s'intensifier avec le réchauffement climatique, crues qui se déverseront sur l'autre rive à Ablon et inonderont les logements, les routes. L'obligation de compenser les 50 hectares d'artificialisation de terres destinées à la prévention des inondations en ville est juste impossible à cet endroit. Les 57 hectares proches du port industriel servent déjà aux crues et ne peuvent donc pas compenser les 50 ha du port envisagé. C'est 50 ha perdus et une Seine plus dynamique vers Paris. Sur la carte nous trouvons 50 ha mais rien sur l'emprise au sol des voies routières (2 largeurs de camions) et du prolongement de la voie ferrée envisagée.- p 72.73.74 du rapport de la Cour des Comptes sur La prévention insuffisante du risque d'inondation en Ile de France Rapport public thématique Novembre 2022) -P 17 du PPRI de la Vallée de la Seine en Essonne d'Octobre 2003 l'article R.-A.15 pose des conditions strictes pour la création de ce site et la compensation des terres contre le risque inondation- Cela va polluer le fleuve de particules de fuel lourd carburant des péniches pendant des dizaines d'années encore, de produits liés aux fuites, nettoyages des entrepôts, poussières, etc...et détruire la vie aquatique.- Cela va émettre des gaz d'échappement des péniches, des centaines de camions d'enlèvement des conteneurs, des véhicules personnels...et créer une pollution aux particules fines, en gaz à effet de serre.- Cela va générer du bruit (bateaux, camions, voitures, grues, alarmes, conteneurs entrechoqués et déplacés... au-delà des décibels tolérables puisque nous avons déjà un chantier jour et nuit qui nous démontre que les exploitants industriels ne respectent pas les normes.- Cela va générer de la pollution par éclairage du site durant sa construction et son fonctionnement et faire fuir les animaux dont les oiseaux habitués à nicher ici.- Cela va défigurer le seul poumon vert des rives de Seine depuis Paris par l'implantation de la plateforme d'accueil des conteneurs, la construction de bâtiments de 25 à 30 mètres de hauteur, la présence de grues, de centaines de camions, voitures, des bateaux de grand gabarit de plus de cent mètres en arrivée et au départ, ... - Cela va anéantir les activités de loisir sur ce tronçon en particulier celle de l'unique club de voile très actif de la Seine en Val de marne situé à Ablon mais aussi celle des pêcheurs Les conséquences pour les riverains sont la pollution par le bruit, l'air pollué, la vue du paysage, la lumière artificielle, la privation du droit de se promener en bords de Seine dans un environnement supportable. Les Ablonais ne doivent plus supporter les conséquences des décisions d'autres communes, d'autres départements. TROP C'EST TROP !!! IL Y A TROP DE NUISANCES SUR NOTRE PETIT

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>TERRITOIRE Ablon sur Seine et ses 6000 habitants sont déjà très impactés par différents équipements d'intérêt général et contribuent largement à la vie régionale et nationale. Nous avons l'aéroport d'Orly (son bruit, ses particules fines...), le nœud routier au pont de Villeneuve le Roi qui se déverse ensuite sur la départementale qui passe à Ablon, un site Seveso à quelques centaines de mètres, des canalisations Trapil et gaz, deux lignes ferroviaires qui traversent notre petite commune, etc...Selon l'Observatoire régional de santé Île-de-France et l'Institut Paris Région en 2023 notre commune se situe 552 sur 555 dans le classement des villes de seconde couronne les plus (mal) saines d'Île-de-France. CELA SUFFIT. IL Y D'AUTRES SOLUTIONS pour le développement économique que d'installer un énième port sur la Seine. L'activité fluviale sur la Seine n'a pas augmenté depuis 2017 selon les rapports d'activité de VNF ; elle a même diminué. L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Ile de France dans son Bilan de la mise en œuvre du SDRIF de Juillet 2019 indiquait déjà en page 67 « Néanmoins, le trafic fluvial de conteneurs subit une baisse de 8% entre 2014 et 2017 et sa part diminue au profit du trafic routier. Ces chiffres interrogent quant à la capacité du transport fluvial à réduire le trafic routier à court et moyen termes ». Haropa a pourtant augmenté ses capacités avec Bonneuil, Gennevilliers, Evry, et maintenant Achères, etc.... alors que son activité a fait - 5% et -2% sur les années 2022 -20023. Par ailleurs l'article R.-A.15 du PPRI de la vallée de la Seine dans le département de l'Essonne d'Octobre 2003 en sa page 17 stipule « de réaliser une étude justifiant de l'intérêt socio-économique de cette opération ». Comment le SDRIF E peut-il valider ce port au regard des éléments économiques ? La création d'emplois en Ile de France peut se faire pour le ferroviaire, et les plateformes terrestres plus proches du site final des marchandises transportées. Y compris d'un point de vue économique, le transport ferroviaire est moins compromis par les aléas d'une Seine qui monte ou déborde à Paris et Villeneuve Saint Georges comme actuellement et dont on sait que le réchauffement climatique ne fera que multiplier et aggraver les épisodes de débordements. La projection de l'INSEE concernant l'évolution démographique en Ile de France prévoit 350 000 personnes d'ici les vingt prochaines années et une région vieillissante ; deux facteurs qui ne vont pas dans le sens d'un besoin vital d'infrastructures lourdes de stockage dans notre région.</p> <p>Pièce jointe : https://www.insee.fr/fr/statistiques/6666275#titre-bloc-4I Y D'AUTRES SOLUTIONS pour l'Environnement que d'artificialiser les sols à protéger et nuire aux riverains. Le fluvial n'est pas le seul mode de fret aux conséquences environnementales plus favorables que le routier. Le ferroviaire est bien plus performant de ce point de vue (pièce jointe étude de l'Etat octobre 2022 sur les coûts environnementaux du transport), de nombreuses friches sont disponibles et plus proches du site final des marchandises. Ces friches sont des opportunités de développement économique sans destruction supplémentaire de l'environnement, des sols, de la biodiversité si fragile. De surcroît, on doit intégrer la distance parcourue par une péniche entre le Havre et Paris (365 km environ) par rapport à celle parcourue par le train (180 km environ) pour avoir le juste impact environnemental du fluvial. Il est doublement perdant par rapport au train. PAS DE PORT INDUSTRIEL PAS DE TRAVAUX BRUYANTS ASSOURDISSANTS PENDANT DES ANNEES _ PAS DE POLLUTION_ C'est pourquoi, SOS Bords de Seine demande que cette zone ne soit pas artificialisée mais qu'au contraire elle soit sanctuarisée et les terres agricoles protégées. SOS Bords de Seine demande que les deux pastilles de 25 hectares d'artificialisation des sols au bénéfice d'Haropa Port soient retirées. SOS Bords de Seine demande que la Région comprenne notre détermination au respect de notre santé, de notre cadre de vie, de la biodiversité, de l'avenir et prenne en compte notre situation déjà très difficile.</p>
Mail 3800			X														<p>Mme VILLANUEVA-VAZQUEZ Anita de Drancy a écrit : Le métro et son arrivée à Drancy est ardemment souhaité.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires	
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
Mail 3801		X	X				X										Mme Monique MONSCH d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Projet de construction de 1500 logements + une ZAC entre le Clos la Vigne et le nouveau cimetière d'Ozoir. La Communauté de Communes des Portes Briardes propose de modifier le SDRIF-E pourtant établi après des années de travail et de concertation. Le projet pharaonique de construction de 1500 logements et d'une Zone Industrielle dans une zone qui l'interdit entrainerait des années de travaux et des perturbations irrémédiables pour tous ceux qui habitent à proximité. Notamment pour les milliers de résidents qui utilisent la route D354 déjà extrêmement encombrée matin et soir.	
Mail 3802								X									M. Gilles BOEHM de Montreuil a écrit : Le ZAN indique clairement que l'on doit arrêter de bétonner nos sols naturels. Cette évidence est d'autant plus forte dans les zones très urbanisées et à fort potentiel de développement dont fait partie l'IdF. Dans ces conditions vouloir à tout prix urbaniser d'excellentes terres agricoles dans le triangle de GONESSE, ou sur le plateau de SACLAY me semble une aberration, Il faudrait au contraire les sanctuariser. D'autre part négliger l'apport écologique global des jardins de pleine terre des zones urbanisées pavillonnaires en ne les protégeant pas me semble aussi une erreur, la compensation telle qu'elle est envisagée par les règlements n'en est pas une véritable.	
Mail 3803			X													X	Anonyme de Milly-la-Forêt a écrit : Mobilité : - Dans notre ville située en milieu rural, il est compliqué de se déplacer en transport en commun dans un rayon de plus de 10km : horaires de bus uniquement aux horaires scolaires/ pas pendant les vacances - des efforts ont été faits dans notre ville pour la circulation à vélo mais restent à ce jour insuffisants dans plusieurs grandes rues et les liaisons en voies cyclables ne sont pas assurés par le département avec les communes voisines. Environnement : Il manque une cuisine centrale dans notre collectivité afin de pouvoir approvisionner les cantines scolaires et les EHPAD avec une alimentation plus saine et produite localement (nombreux producteurs locaux).	
Mail 3804			X		X				X			X					X	Anonyme de Buc a écrit : S'OPPOSER AUX PROJETS ROUTIERS Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. exposés dans le Plan d'Aménagement Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. En effet, créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entrainera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2. Cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN. De plus, la construction de nouvelles infrastructures impactera fortement la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de désimperméabilisation des sols. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités.
Mail 3805		X	X											X		X	Mme Joelle CUZIN de Lésigny a écrit : SDRIF-E, contre le projet de la Communauté de Communes les Portes Briardes et de la commune d'Ozoir. Aujourd'hui on nous pousse à avoir une attitude de respect de la nature le tout au nom de "l'Écologie". Ce projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes pour modifier le SDRIF-E va totalement à l'encontre de tout cela en transformant des terres agricoles en zones urbaines. De plus la Francilienne est déjà bouchée en permanence entre Lésigny et Pontault Combault, où elle croise la N4. Sur cette D354 actuellement on met souvent 45 minutes pour aller du Clos de la Vigne à l'entrée d'Ozoir. La D354 va devenir une déviation systématique pour les très	

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3806																	nombreux camions et automobilistes qui passent jours et nuits sur la Francilienne en direction de la N4. Très important : Nous tenons aussi à rappeler qu'il y a une école primaire et un collège sur cette voie et que la sécurité de nos enfants est vivement engagée par ce projet.
Mail 3807			X														M. Alain CUZIN de Lésigny a écrit : Identique obs 3805. Anonyme de Montgeron a écrit : J'apprends avec stupéfaction que la Pelouse de Montgeron (91230) pourrait être sur le chemin d'une des lignes du plan Vélo Ile-de-France. Quelle folie ! D'une part, depuis 1918, selon un contrat signé par la ville de Montgeron, c'est une promenade piétonne. Par ailleurs, c'est un lieu de détente : promenade apaisée, jeux d'enfants... Quel danger d'y faire passer des cyclistes qui seraient prioritaires ! J'ose espérer que la piste ne passera pas par là, sinon, les accidents risquent d'être nombreux et graves.
Mail 3808					X											X	Mairie de Saint-Mesmes a écrit : Dans le cadre de l'enquête public du SDRIF-E, veuillez trouver ci-joint notre délibération. 
Mail 3809					X				X			X				X	Anonyme de Racines a écrit : LIMITER LE DEVELOPPEMENT LOGISTIQUE DU TERRITOIRE La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations règlementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbains, assurer la résilience alimentaire...
Mail 3810						X										X	M. Alfred STADLER, Maire de Saint-Mesmes a écrit : Identique obs 3808.
Mail 3811		X	X					X				X				X	M. Bruno MORLEO, EPT Grand Paris Sud Est Avenir de Créteil a écrit : Contribution de Grand Paris Sud Est Avenir au projet de SDRIF-E arrêté. Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de SDRIF-E arrêté, veuillez trouver en pièce jointe la contribution de Grand Paris Sud-Est Avenir (GPSEA, EPT 11), rédigée en concertation avec les seize villes du Territoire. (se reporter au document RECUEIL DES AVIS DES MEMBRES DE LA CTAP de la page 252 à la page 271).
Mail 3812			X														Anonyme de Montgeron a écrit : Pourquoi prévoir une piste cyclable sur la pelouse de Montgeron (avenue de la Grange) ? Il doit bien y avoir d'autres alternatives, non ? Lieu de pique-nique, randonneurs (c'est un chemin pour le pèlerinage de Compostelle), enfants qui courent dans tous les sens...
Mail 3813														X			Anonyme de Noiseau a écrit : Je suis favorable au SDRIF-E qui préserve et sanctuarise les terres agricoles contre les projets inadaptés et déconnectés des réalités, du gouvernement actuel.
Mail 3814			X														Anonyme de Brie-Comte-Robert a écrit : Mes parents habitent sur la Pelouse de Montgeron (j'y ai passé mon enfance), et m'ont rapporté qu'elle pourrait comporter une piste cyclable. Je suis très étonné, car c'est un lieu de détente par excellence, et je vois mal comment faire cohabiter les usagers et des vélos roulant à vitesse soutenue... Je pense qu'il y a d'autres trajets possibles.
Mail 3815							X							X		X	Mme Bernadette DEMANGE de Noiseau a écrit : La prison de Noiseau. Je viens à réitérer mon désaccord non à cette prison. Merci de conserver nos terres agricoles et notre bien être ainsi que notre faune sauvage.
Mail 3816			X				X									X	Mme Véronique JOSSE d'Ablon-sur-Seine a écrit : Non au port et au pont. Je m'oppose à ce projet. Pour les raisons suivantes/ destruction de notre paysage naturel. Déforestation. détérioration de notre cadre de vie par le bruit résultant de l'activité de ce port, pollution et aggravation de la pollution ainsi que du risque d'inondation. NON au pont pour un franchissement de la Seine pour alimenter en poids-lourds le port. Nous avons déjà assez de nuisances et de pollution sur Ablon, Villeneuve-le-Roi avec les avions et le pont de Villeneuve-Saint-Georges.
Mail 3817		X	X				X							X			Mme Elisabeth PROVOST d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière propose de réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles séculaires

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	cultivées sans interruption. Il ne justifie pas les dommages qu'il entrainerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lesigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes. - Les modifications demandées dans le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes vont à l'encontre des objectifs de la loi Climat et Résilience.
Mail 3818			X					X									M. Gérard MILLET de Trizay-lès-Bonneval : Je suis contre ce SDRIF car sur les cartes 2-4-1 et 2-4-3, vous indiquez bien les zones de crue de la Seine et pourtant le SDRIF-E prévoit une nouvelle route, RD30-RD190, à 2x2 voies qui de fait sera le lien entre l'A15 et l'A13. Avec les murs anti-bruit obligatoires le long de cette 2x2 voies qui sera à 30 mètres de habitations d'Achères, l'écoulement de la crue ne pourra pas se faire correctement du côté de la vile d'Achères. De plus, des projets dont les populations et les élus ne veulent pas, comme le BIP (Boulevard Inter Parisis) ou la liaison RD30-RD190, et bien d'autres, sont maintenus dans votre projet et artificialisent des centaines d'hectares. Ce SDRIF-E est réellement en totale incohérence entre ses objectifs et les projets qui y figurent.
Mail 3819											X						M. Cyril NGUYEN VAN (société Germigny L'Evêque Energies) de Paris a écrit : Le déploiement des énergies renouvelables, impulsé par la loi d'accélération des énergies renouvelables adoptée en mars 2023, a bien été retranscrit par la région Ile-de-France dans ses objectifs de planification au travers du projet de SDRIF-E dont l'enquête publique est en cours. En effet, l'urgence climatique et énergétique nécessite aujourd'hui des efforts considérables pour augmenter la capacité de production d'électricité d'origine renouvelable, et la définition d'objectifs régionaux ambitieux pour atteindre la neutralité carbone visée à l'horizon 2050. En région Ile-de-France, le photovoltaïque est le principal vecteur de déploiement des énergies renouvelables, la densité du tissu urbain et les nombreuses contraintes aéronautiques empêchant l'installation de tout projet éolien d'envergure. Ainsi, les objectifs fixés pour la filière photovoltaïque à l'échelle régionale ont été et sont les suivants : - L'ancien SDRIF, adopté en 2013, prévoyait 7 000 MW de puissance installée à horizon 2030, - Le SDRIF-E prévoit, dans son évaluation environnementale stratégique, une production annuelle à horizon 2040 comprise entre 5,9 et 7 TWh, - La Stratégie Energie Climat votée en 2018 prévoit une production annuelle à horizon 2030 de 6 TWh, - Le SRCAE arrêté en 2012 prévoyait pour 2020 : - 517 GWh de production annuelle, - 520 MW de puissance installée. D'après RTE, le statut fin 2022 de la filière photovoltaïque en Ile-de-France était décrit comme suit : - 255 MW installés, - 211 GWh de production annuelle. Ces chiffres illustrent donc le retard accumulé par la région en termes de puissance installée et de production d'électricité d'origine solaire. Afin de respecter ses engagements vis-à-vis de l'ensemble de ces documents de planification, l'Ile-de-France devra, a minima : - Multiplier par 27 la puissance installée de son parc solaire à horizon 2030 (objectif 7 GW), - Multiplier par 28 sa production solaire à horizon 2040 (objectif bas de 5,9 TWh). Le SDRIF-E dans ses orientations réglementaires prévoit de fait des dispositions qui ne figuraient pas dans son ancienne version adoptée en 2013 et qui tendent à favoriser aujourd'hui le développement du photovoltaïque. Ainsi, l'OR13 prévoit à titre exceptionnel la possibilité « pour les ouvrages et installations nécessaires au service public ou d'intérêt collectif de niveau supracommunal liés [...] à la production d'énergie (notamment [...] installations photovoltaïques autorisées dans les surfaces identifiées par le document-cadre au regard des articles L.111-29 et L.111-30 du code de l'urbanisme) de s'implanter au sein des espaces agricoles lorsqu'ils ne peuvent être accueillis dans les espaces urbanisés et qu'ils ne sont pas incompatibles avec l'activité agricole ». Le document-cadre dont il est fait mention est un document dans lequel seront identifiés les sols réputés incultes ou non exploités depuis une durée minimale à confirmer dans un décret à paraître. Pourront rentrer dans cette catégorie de sols

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>incultes les anciennes carrières, ou les sols dont le potentiel agronomique / pédologique est très faible. L'OR89 prévoit en parallèle une « enveloppe de capacités d'urbanisation non cartographiées pour les projets permettant la mise en œuvre de la transition environnementale, d'intérêt régional ». Conformément au document d'évaluation environnementale stratégique (page 184), les capacités d'urbanisation dans ce cadre sont estimées à 200 hectares provisionnés : - « D'une part pour les installations photovoltaïques non agrivoltaïques pouvant être admises dans certains espaces agricoles incultes ou non cultivés identifiés par les préfets (leur prise en compte ou non dans la comptabilité de l'artificialisation devant être précisée dans décret à venir), - Et d'autres part aux installations de production d'énergie renouvelables (incluant le photovoltaïque) pouvant être admises dans les espaces naturels très dégradés (OR18) sous réserve de protéger la vocation naturelle ou forestière de ces espaces. » Ces 2 orientations laissent donc la possibilité pour les projets photovoltaïques au sol, sous certaines conditions, de s'implanter dans des espaces agricoles. Or, l'OR20 qui était déjà transcrite dans l'ancienne version du SDRIF (OR 3.3), semble être en contradiction avec l'OR13 dès lors qu'un projet photovoltaïque s'implanterait à la fois dans un espace agricole et en lisière d'un massif boisé. En effet, l'OR20 prévoit la protection des lisières des espaces boisés. « En dehors des sites urbains constitués, toute nouvelle urbanisation, à l'exception des bâtiments agricoles, ne peut être implantée qu'à une distance d'au moins 50 mètres des lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares. Le calcul des 50 mètres s'effectue à partir de la lisière observée à la date d'approbation du SDRIF-E. Un ensemble de constructions éparées ne saurait être regardé comme un site urbain constitué. » Des exceptions sont toutefois prévues dans cet OR20, puisque « peuvent être autorisés dans ces lisières les aménagements et les installations nécessaires à la vocation multifonctionnelle de la forêt, permettant : - L'accès pour les besoins de la gestion forestière, - Le développement économique de la filière bois, - L'extension du patrimoine forestier ouvert au public, notamment en secteur périurbain et dans les secteurs carencés du cœur de l'agglomération. » Par ailleurs, dans le cadre du SDRIF « historique », un document de synthèse rédigé par le service des affaires juridiques de la Préfecture de Seine-et-Marne (C'Juris 77), en date d'octobre 2019, prévoyait d'autres exceptions à cette bande de protection, parmi lesquelles : - « Les aménagements d'intérêt public compatibles avec la destination de la marge de recul (bassins paysagers de rétention des eaux pluviales, aires de jeux, clôture pour protéger des milieux ou des espèces sensibles à une fréquentation importante des promeneurs, bancs, panneaux indicateurs...). De façon générale, les aménagements et installations admis ne doivent pas compromettre la protection des sols en bordure du front boisé et doivent avoir un caractère de réversibilité. » Or, les parcs photovoltaïques sont bien considérés comme contribuant à la satisfaction d'un intérêt public ; ils doivent de fait être regardés comme des installations nécessaires à un équipement collectif (CAA de Nantes, 23 octobre 2015, n°14NT00587). Ils revêtent de plus un caractère de réversibilité, dès lors que les choix techniques d'implantation n'impactent pas significativement le terrain sur lequel ils se situent (choix de fondations, nature des pistes de circulation, absence de béton...). L'objet de la présente contribution est donc la demande d'intégration, dans la liste des exceptions prévues à l'OR20 sur les bandes de protections de 50m des boisements de plus de 100 ha, des projets photovoltaïques au sol sous réserve : - De non-artificialisation des sols, conformément au décret paru le 29/12/2023 précisant les critères à respecter par les projets photovoltaïques pour qu'ils ne soient pas comptabilisés dans la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Ces critères incluent : - la réversibilité de l'installation, - le maintien, au droit de l'installation d'un couvert végétal, - sur les espaces à vocation agricole le maintien d'une activité agricole ou pastorale significative. - De non-modification de l'écoulement des eaux pluviales, - D'absence d'impact significatif sur les boisements et lisières à proximité desquels ils s'implantent, et en particulier sur la faune et la flore en présence. L'ajout de cette exception permettrait d'améliorer considérablement les chances d'atteinte des objectifs régionaux en termes de production</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>d'énergie renouvelable photovoltaïque, tout en maintenant tous les garde-fous nécessaires à l'empêchement de tout projet non respectueux de son environnement naturel, paysager, agricole ou humain. Enfin, il est à rappeler que les projets photovoltaïques au sol sont instruits au titre du code de l'urbanisme et du code de l'environnement. Ils sont soumis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement, dont les conclusions doivent garantir l'absence de perte nette de biodiversité (via la mise en œuvre de la séquence ERC) ; - A un avis de la MRAe ; - A un avis désormais conforme de la CDPENAF ; - A la réalisation d'une enquête publique ; - A la décision du préfet, recueillant les avis de l'ensemble des services compétents concernés.  <p>Le photovoltaïque : une contribution directe aux objectifs régionaux de production d'énergie décarbonés</p> <p>Objectifs régionaux de production d'énergie décarbonés :</p> <ul style="list-style-type: none"> SDRIF - 1 GWh de puissance installée fin 2030 SDRIF - 2000 GWh de production annuelle à horizon 2030 Stratégie Energie Climat - 1700 GWh de production annuelle à horizon 2030 BRCA - 107 000 GWh de production annuelle, sur 100 000 GWh à horizon 2030 <p>Production installée et production annuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> 11 000 MW de puissance installée 200 000 MWh de production annuelle à horizon 2030 100 000 GWh de production annuelle à horizon 2030 <p>Objectifs de production d'énergie décarbonés en Île-de-France en 2030</p> <p>Production annuelle : entre 22 et 30 TWh</p> <p>Source : BayWa r.e.</p>  <p>Focus sur les Estères dans le SDRIF-e</p> <p>Production annuelle de production d'énergie décarbonés :</p> <ul style="list-style-type: none"> SDRIF - 1 GWh de puissance installée fin 2030 SDRIF - 2000 GWh de production annuelle à horizon 2030 Stratégie Energie Climat - 1700 GWh de production annuelle à horizon 2030 BRCA - 107 000 GWh de production annuelle, sur 100 000 GWh à horizon 2030 <p>Production installée et production annuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> 11 000 MW de puissance installée 200 000 MWh de production annuelle à horizon 2030 100 000 GWh de production annuelle à horizon 2030 <p>Objectifs de production d'énergie décarbonés en Île-de-France en 2030</p> <p>Production annuelle : entre 22 et 30 TWh</p> <p>Source : BayWa r.e.</p>

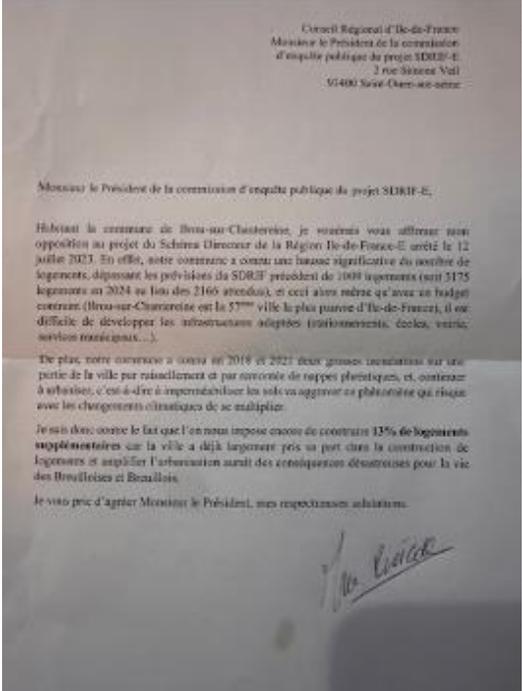
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	   

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Mail 3820</p> <p>X X</p> <p>X</p> <p>X X X</p> <p>X</p>
Mail 3820		X	X		X		X	X	X	X				X			<p>Mme Pascale PORTE de Sarcelles a écrit : Le Département du Val D'Oise a renforcé en 2021 sa politique en faveur du monde agricole. (https://www.valdoise.fr/144-l-agriculture.htm) Le premier enjeu prioritaire ; « Maintenir les surfaces agricoles » Pour être cohérent avec ces objectifs, je suis contre les pastilles d'urbanisation sur le triangle de Gonesse. La gare en plein champ est une ineptie. Je note que sur le sud du triangle de Gonesse, il y a une langue verte... actuellement très urbanisée. Est-ce une renaturation ? Une compensation des pastilles d'urbanisation en plein milieu du triangle ? Si c'est le cas, c'est remplacer des terres fertiles contre des terres polluées. La suite du projet de l'avenue du Parisis (anciennement nommé BIP) est une aberration. Pollutions sonore et atmosphérique, destruction d'espaces verts, de champs (ferme d'Arnouville) d'arbres, nécessité de récupérer l'eau polluée (surface importante de bitume), nuisances du trafic routier sur la traversée de Sarcelles, Garges Les Gonesse, Arnouville... proche des écoles. Je suis contre le maintien de ce projet. Il faut améliorer les transports en commun comme terminer le Tram Train T11. Le projet de BHNS doit être repensé pour qu'il ait moins d'emprise sur les espaces verts mais aussi afin qu'il réponde à des besoins de la population. Je suis contre le projet tel qu'il nous est présenté. Prévoir 70 000 nouveaux logements par an alors qu'en septembre 2023, il y avait plus de 14 millions de m2 d'offre de bureau = 77 000 logements de 64m2 en IdF. Chercher l'erreur ! D'une manière générale, on peut se demander pourquoi il n'y a pas d'évaluation des infrastructures commencées (BIP, BHNS, ligne Tram Train...). Le nombre d'emplois sur l'aéroport de Roissy Charles De Gaulle diminue par le remplacement de l'homme par des machines. Le trafic aérien doit et va diminuer dans les années à venir. Pourquoi s'obstiner à augmenter les transports en commun alimentant ce site (actuellement, RER B, 5 lignes de bus et une gare TGV) ? Il faut repenser le modèle territorial pour utiliser les friches déjà polluées. Elles sont nombreuses et même pas recensées ! Maintenir la fertilité des sols est la base de toute société humaine</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>durable. Toutes les terres agricoles d'Ile de France doivent être protégées. Ce sont des îlots de fraîcheur quand la température devient élevée. L'Ile-de-France doit se conformer à la loi climat et résilience de 2021, et respecter la ZAN national. Ce SDRIF-E manque aussi de précision sur les économies circulaires.</p> 
Mail 3821											X						M. Cyril NGUYEN VAN (société Germigny L'Evêque Energies) de Paris a écrit : Identique obs 3819 (doublon).
Mail 3822								X									Anonyme de Lésigny a écrit : Nous sommes contre ce projet qui va abimer notre environnement. Quid du 0 artificialisation des sols ? Arrêtez ces projets surdimensionnés et qui ne répondent pas à que les habitants espèrent
Mail 3823							X	X						X			Anonyme d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes est en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique par les puits de carbone végétaux. Ce projet créerait des zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui émettront toujours plus de CO2 dans les bouchons déjà existants à Ozoir. Nous remercions la Commission d'Enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir. Pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité.
Mail 3824			X					X									M. Jean PERINET de Caubios-Loos a écrit : Identique obs 3818.
Mail 3825							X	X						X			M. Alexis LACROIX d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Identique obs 3823.
Mail 3826							X	X						X			Anonyme d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Identique obs. 3823 et 3825.
Mail 3827			X											X		X	Anonyme de Magnanville a écrit : Maison d'arrêt de Magnanville 1- Emplacement inapproprié (juste devant un Lycée). 2- Emplacement sur terrain agricole. 3- Nouvelle épreuve après le double homicide des policiers en 2016. 4- Circulation déjà bloquée sur cet axe et cela ne fera que s'amplifier. 5- Au début on annonce de l'ordre de 700 détenus et maintenant on parle de 800.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	6- Baisse de 20% du prix des logements à l'annonce de la maison d'arrêt. 7- Projet imposé sans discussion avec les organisations de Magnanville et malgré les propositions faites et argumentées sur d'autres sites il n'y a pas de volonté pour trouver autre chose. 8- Aberration d'implanter aussi près d'un centre de Ville.
Mail 3828			X											X		X	Anonyme de Magnanville a écrit : Identique obs. 3827.
Mail 3929					X				X								Anonyme d'Achères a écrit : Pont d'Achères. L'art de la manipulation et du mensonge pour but d'engendrer des millions et des dessous de table. Un coût qui comme par habitude va exploser et pénalisera nous les habitants non fonctionnaires. Ces personnes qui ont le pouvoir n'accepteraient jamais un tel projet à côté de chez eux et seraient en mesure de l'arrêter bien plus facilement. Mesurez le taux de monoxyde de carbone qui est attrayant pour tout forme de vie et à la nature tout cela n'existera plus les oiseaux migrateurs finis, la bio-diversité finie, les enfants en bonne santé finis. Dans la situation politique actuelle cela sera compliqué comme on a pu le voir avec des équipes des forces de l'ordre mobilisées avec des ordres peu commodes et un langage très peu conventionnel. Mensonge sur le soit-disant engorgement de la route comparez avec les villes limitrophes ou d'Ile-de-France sur le temps de trajet par le nombre de km il serait même plus favorable. Un dossier travaillé pour promouvoir le pont n'est pas un dossier sur la réalité tout peut être manipulé lorsqu'il n'y a plus d'ordre et de mérite. Bon courage le travail est dans vos mains pour faire un rapport favorable aux peuples, si vous souhaitez que vos enfants aient des droits fondamentaux.
Mail 3830														X		X	Anonyme de Sucy-en-Brie a écrit : Refus de l'implantation de la prison a Noiseau. Je suis contre cette implantation qui serait faite au détriment de notre parcelle agricole ; défendons le peu de nature qu'il nous reste ; protégeons-la !!! Le Val-de-Marne n'a pas pour vocation d'abriter toutes les prisons ; Fresnes est déjà pas mal.
Mail 3831			X		X		X										X M. Gérard HAMON d'Athis-Mons a écrit : Je viens donner un avis négatif à la construction d'un pont franchissant la Seine de Vigneux à Athis-Mons, accompagné de la réalisation d'un projet de port industriel. Ces réalisations, avec d'importantes circulations de voitures, camions vers les différents axes N6, N7, A6, A10, ne feront qu'aggraver les problèmes de nuisances sonores et écologiques pour les riverains de Vigneux, Athis-Mons et Ablon. La destruction de zones humides, de petit bois, de jardins, de zones naturelles sont inacceptables. À ces deux projets pourrait s'ajouter la réalisation d'une usine d'hydrogène dont l'impact écologique ne serait pas totalement neutre ce qui renforce mon opposition ferme à ces projets communs. Nous avons assez des citernes de stockage de Kérosène... J'adhère totalement aux arguments développés tant par la municipalité d'Athis-Mons que par l'association Athis Pont NON pour dire non à ces projets démesurés considérant que d'autres projets sont possibles notamment en développant les transports en communs qui limiteront l'utilisation de la voiture !
Mail 3832								X						X		X	Anonyme de Noiseau a écrit : Projet de prison à Noiseau. Contre l'artificialisation des terres agricoles de Noiseau, pour la sanctuarisation de ces riches terres, sans doute les dernières en Val-de- Marne. Appliquons à la lettre les directives gouvernementales qui prônent le zéro artificialisation.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3833								X						X		X	Anonyme de Noiseau a écrit : OUI au SDRIF-E qui doit préserver les terres agricoles de Noiseau, qui doit empêcher leur artificialisation. De plus, un système de drainage hydraulique, en terre cuite, datant certainement du 17ème siècle a été découvert sous les terres cultivées de Noiseau. Des relevés aériens en témoignent ainsi que des archives. Cet ensemble de drainage est enterré à une profondeur de 50 cm à 1m, en plein sur le périmètre envisagé de la prison mais bien au-delà. Une mission a été déléguée à l'INRAP. Ne laissons pas l'état détruire ce patrimoine ! Il est à transmettre aux générations futures. NON à la prison de Noiseau, au PIG La région doit défendre ce territoire. Elle doit sanctuariser ces terres fertiles et cultivées.
Mail 3834							X									X	Anonyme de Magnanville a écrit : Je me permets de vous écrire au nom des concitoyens et des 12 communes de proximité qui nous soutiennent pour exprimer notre profonde préoccupation face à cette récente décision, de localiser la pastille dédiée à ce centre pénitentiaire sur le site n°1. Cette décision risque d'avoir des conséquences négatives et significatives sur notre localité, notamment en ce qui concerne la sécurité, la qualité de vie et le bien-être des concitoyens. Notamment pour la sécurité des enfants, le fait que ladite prison serait à proximité du lycée de Magnanville. Cette localisation n'est pas compréhensible ni admissible.
Mail 3835								X								X	Mme Méryl PINQUE de Paris a écrit : L'humanité doit apprendre à cohabiter avec la nature et le monde sauvage. Il ne faut plus bétonner ni bitumer.
Mail 3836							X									X	Anonyme de Magnanville a écrit : Prison non adaptée à la commune trop proche des habitations et du lycée de Magnanville.
Mail 3837														X		X	Anonyme de Magnanville a écrit : Projet non adapté sur terrain agricole et beaucoup trop proche des habitations et de l'école.
Mail 3838			X														Anonyme de Montgeron a écrit : La v7 qui traverse Montgeron au niveau de la pelouse avenue de la Grange, ne peut pas être une piste cyclable car cette allée est piétonne. Les piétons sont prioritaires sur les 2 côtés. Ce statut ne peut pas être changé car lorsque le terrain a été cédé à la ville de Montgeron comportait une condition : allée piétonne uniquement. Cette allée ne pourra devenir une piste cyclable. De plus c'est un parc avec des familles, des enfants qui jouent.
Mail 3839		X	X				X									X	Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Notre ville manque déjà de tranquillité, de places de parking, d'espaces verts de proximité, de médecins, de transports publics adaptés tant en quantité qu'en fréquence et de vrais commerces de proximité. De nombreux embouteillages matin, midi, soir et le samedi, des immeubles construits sans cohérence esthétique au détriment de notre qualité de vie. Métro boulot dodo est déjà le prix fort à payer pour être un peu préservé de la jungle urbaine. Si en plus, nous devons subir plus d'immeubles, de surpopulation et les inconvénients inhérents, ou est l'intérêt d'avoir choisi de vivre à heures de transport de nos emplois ? Nous voudrions plus d'espaces verts, pas plus de gens à Pontault- Combault. Mieux vaudrait décentraliser le travail et l'habitat en dehors de l'Île-de-France.
Mail 3840			X														Anonyme de Suresnes a écrit : Le pont de Suresnes qui permet de relier Paris à Suresnes via le Bois de Boulogne est le 2e point de passage le plus fréquenté par les cyclistes (voir compteur : https://data.eco-counter.com/ParcPublic/?id=6062) Cependant, cet axe n'est pas retenu dans le plan du VIF. Attendu que la piste cyclable sur le pont de Suresnes est en mauvais état, et que le chemin cyclable qui le prolonge à l'entrée du Bois de Boulogne est particulièrement dégradé (et partagé avec les piétons), je crains que les travaux indispensables sur cet axe ne voient jamais le jour, alors qu'ils sont

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	urgents ! La ville de Suresnes semble oubliée dans les nombreux plans : outre le point évoqué ci-dessus, il n'y aura pas de gare à Suresnes sur la ligne du métro M15, pas de métro direct vers Paris via le Bois de Boulogne... Bref, pour Suresnes, ce sera encore la voiture ou rien.
Mail 3841		X														X	<p>Anonyme de Brou-sur-Chantereine a écrit :</p>  <p>Council Régional d'Ile-de-France Monsieur le Président de la commission d'enquête publique du projet SDRIF-E 2 rue Simone Weil 91400 Saclay-Ormeaux</p> <p>Monsieur le Président de la commission d'enquête publique du projet SDRIF-E,</p> <p>Habitant la commune de Brou-sur-Chantereine, je voudrais vous affirmer mon opposition au projet du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France-E adopté le 12 juillet 2023. En effet, notre commune a connu une hausse significative du nombre de logements, dépassant les prévisions du SDRIF précédent de 1000 logements (soit 3175 logements en 2024 au lieu des 2165 attendus), et ceci alors même qu'avec un budget contraint (Brou-sur-Chantereine est la 57ème ville la plus pauvre d'Ile-de-France), il est difficile de développer les infrastructures adaptées (transports, écoles, santé, services municipaux...).</p> <p>De plus, notre commune a connu en 2018 et 2021 deux grosses inondations sur une partie de la ville par ruissellement et par surcote de ruisseaux pluviaux, et, continuer à s'habiter, c'est à dire à imperméabiliser les sols en aggraver un phénomène qui risque avec les changements climatiques de se multiplier.</p> <p>Je suis donc aware le fait que l'on nous impose encore de construire 32% de logements supplémentaires car la ville a déjà largement pris sa part dans la construction de logements et amplifier l'urbanisation aurait des conséquences désastreuses pour la vie des Brouillois et Brouilloises.</p> <p>Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.</p> <p><i>Mme Lécuyer</i></p>
Mail 3842							X									X	<p>Anonyme de Magnanville a écrit : Identique obs 3834.</p>
Mail 3843			X	X							X					X	<p>Mme Nicole WELLS (Pelouse & Environnement Montgeron) de Montgeron a écrit : Plusieurs projets ou perspectives contenus dans le Schéma directeur d'Ile-de-France- Environnemental (SDRIF-E) menacent l'environnement, en particulier celui de l'agglomération de Montgeron, et plus particulièrement celui de la Pelouse de Montgeron, de sa fonction et de son statut.</p> <p>I. Nous relevons une double contradiction entre la représentation cartographique du SDRIF et la réalité du terrain</p> <p>1. L'orientation réglementaire OR 25 (p.19) déclare : - « Sont considérés comme espaces verts au sens du SDRIF-</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p>
																	<p>E les jardins et grands parcs publics...Les espaces verts de plus de 5 hectares sont représentés par l'aplat 4 sur la carte Maîtriser le développement urbain. Ils figurent en fond de plan sur les deux autres cartes réglementaires du SDRIF-E » Première contradiction - Sur la carte du SDRIF « Maîtriser le développement urbain », la Pelouse de Montgeron n'apparaît pas comme un espace de l'armature verte à sanctuariser dans toute sa superficie. Elle figure sous la forme du trait vert épais d'une « liaison verte ». Or la Pelouse, qui s'étend du parc du lycée de Montgeron à l'entrée de la forêt de Sénart, a une superficie de plus de 5 hectares. - Cette classification comme « liaison verte » s'appuie sur une autre caractéristique du lieu, qui est celle d'une allée plantée d'un double alignement de 626 arbres de haute tige sur une longueur de 1,4 km, alignement labellisé « ensemble arboré remarquable » en 2020, et abritant une aire piétonne sur ses chemins latéraux. Réduire la Pelouse à la seule fonction de liaison verte revient à l'amputer d'un caractère essentiel, celui d'un espace vert au cœur de la ville, à sanctuariser.</p> <p>2. L'orientation réglementaire OR 28 (p.20) du SDRIF déclare : « Ce maillage (d'espaces verts) doit contribuer à structurer l'espace, à mettre en valeur l'environnement naturel et urbain, à améliorer la qualité urbaine, notamment pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbaine, et à favoriser la pénétration des continuités écologiques au sein des espaces urbains. »</p> <p>Deuxième contradiction entre la représentation cartographique et la réalité du terrain - Le tracé de la ligne « liaison verte » confirme uniquement la continuité d'un seul tenant de la Pelouse, de l'entrée du parc du lycée place de l'Europe, à l'avenue Charles de Gaulle. - Or, après le franchissement de l'avenue Charles de Gaulle, la Pelouse sert de lisière à la forêt de Sénart (lieu-dit du Bois Renaud) sur une longueur d'environ 400 m. Ce contact direct avec le massif forestier, véritable couloir de biodiversité, explique la présence importante d'une faune et d'une flore sauvages dont l'inventaire est en cours dans l'ABC de la ville. Seule la protection de toute la longueur de la Pelouse peut maintenir « la pénétration des continuités écologiques » au sein de l'espace urbain. II. Nous constatons une incompatibilité entre 2 documents contradictoires émanant de la Région Le PAR, Projet d'aménagement régional du SDRIF-E affirme vouloir « faire du vélo un mode de transport de masse grâce à un nouveau réseau structurant » (p.146) : - « Pour porter le développement du vélo en tant que véritable transport de masse sur l'ensemble du territoire régional, il est nécessaire de concevoir des infrastructures de grande qualité, continues, sécurisées, capacitaires et structurantes. » C'est « l'objet du projet régional de réseau "Vélo Ile-de-France" (VIF), comprenant 14 lignes et 800 km d'itinéraires (pour ses deux premières phases) afin de structurer de grands axes de déplacement à vélo et de relier les grands pôles urbains de la région. »</p> <p>1. Mais, à l'échelle de Montgeron, 2 documents régionaux présentent des itinéraires contradictoires du V7 - La carte du SDRIF « Encadrer le développement urbain » indique, en pointillés jaunes, le tracé du projet Vélo IDF, le V7, qui doit relier Melun à Paris. L'itinéraire semble emprunter la voie directe de l'avenue de la République sur toute sa longueur jusqu'à l'entrée de Villeneuve-Saint-Georges. - Or sur le site IDF-smart-services du Conseil régional d'IDF, la carte « Les aménagements, pistes cyclables répertoriés par la Région en 2023 », identifie les deux chemins latéraux de la Pelouse sous la forme d'un trait plein qui, dans la légende, signale une piste cyclable, sur un itinéraire qui rejoint ensuite l'avenue de la République.</p> <p>2. Pour rappel La Pelouse est classée comme aire piétonne conformément : - au contrat de vente de la Pelouse à la commune en 1918 par la famille de La Grange qui en fait une promenade piétonne à perpétuité. - à la Charte de la Pelouse signée en 2015. (Voir l'article 3 du règlement). Document disponible en PJ. - aux 6 panneaux de signalisation confirmant par pictogramme le statut d'aire piétonne - à l'article AR 431-9 du Code de la route, qui spécifie : « les conducteurs de cycle peuvent y circuler à la condition de conserver l'allure au pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons ». Par conséquent les allées de la Pelouse ne peuvent constituer un itinéraire à</p>

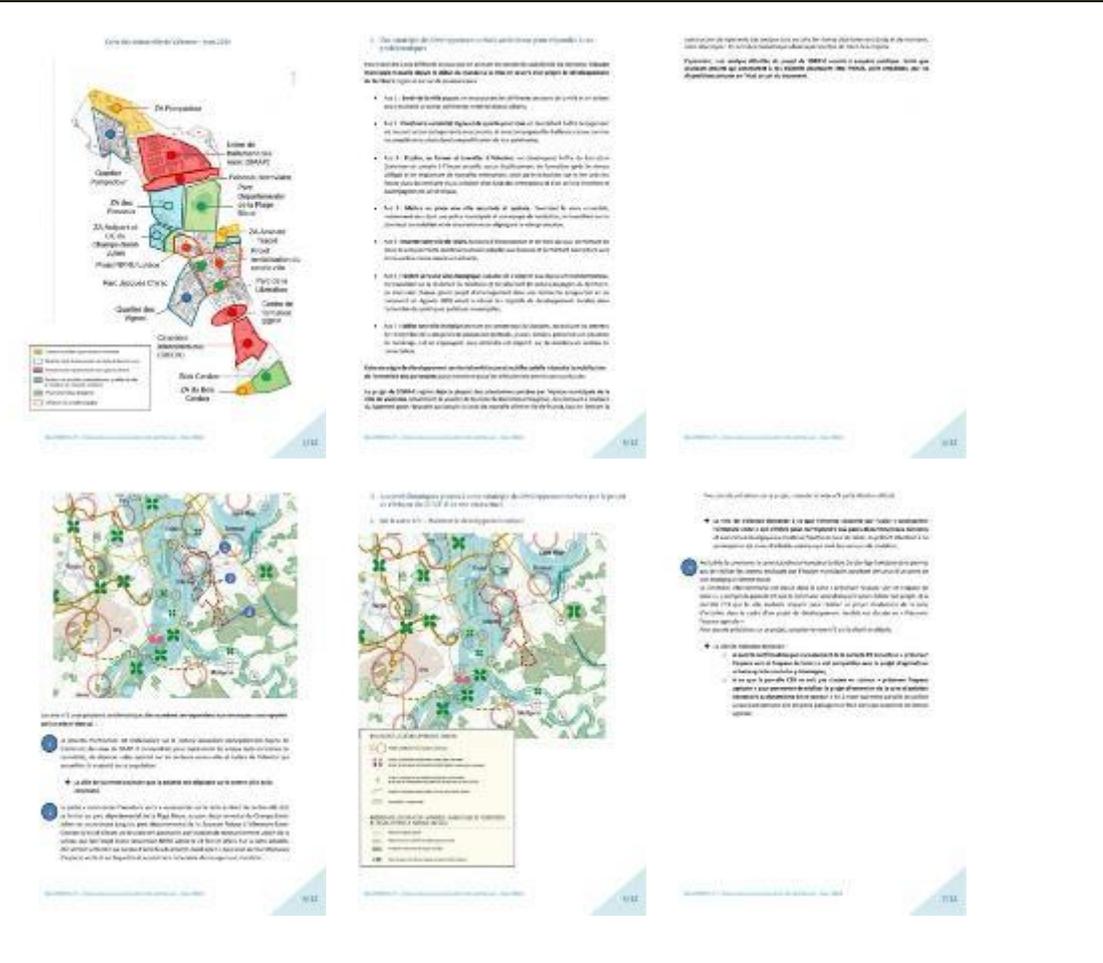
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>savoir-faire multiples : construction neuve, acquisition-amélioration, opérations mixtes entre locatif social et accession sociale à la propriété, montage d'opérations en partenariat public/privé, réinvestissements permanents sur leurs patrimoines, aménagement de la ville, services aux habitants... Le parc social a pour vocation de favoriser la mixité et d'accueillir dans la dignité tous ceux qui ont du mal à accéder au logement dans les conditions du marché, d'assurer un rôle de cohésion sociale et urbaine et d'intégration. Le logement social est une chance pour ses habitants car il leur permet d'avoir un logement durable, de qualité, à un coût abordable. Il offre en effet des niveaux de loyers très inférieurs à ceux du marché (le loyer moyen y est près de trois fois moins élevé que dans le parc privé), les habitants préservent ainsi leur pouvoir d'achat, ce qui favorise la consommation et l'économie locale. Les organismes interviennent à tous les niveaux de la vie quotidienne des habitants. Au-delà de la construction, les organismes gèrent et entretiennent leur patrimoine et agissent pour accompagner les locataires dans un parcours de vie positif. Si l'on estime à près de 80% la part des Franciliens éligibles à un logement social, cette part s'élève à 90% parmi les travailleurs essentiels. Les organismes sont donc en première ligne sur le sujet du logement des travailleurs clés, enjeu majeur pour notre région puisqu'ils sont 1,9 millions à exercer leur activité en Île- de-France, ce qui représente environ 30% des emplois salariés de la région. Les difficultés à se loger impactent les dynamiques de l'emploi et mettent l'accent sur la nécessité d'accroître la production de logement en Ile-de-France en accordant une place prioritaire aux logements les plus accessibles financièrement, c'est-à- dire les logements sociaux, et en particulier ceux aux loyers les plus bas (PLUS et PLAI). Dans ce contexte, les attentes de la profession concernant le SDRIFE sont fortes au regard de son caractère prescriptif en matière d'aménagement du territoire, en lien avec les instruments plus particulièrement consacrés au logement et de manière plus large au logement social. Nous avons la conviction que la production du logement abordable dans toutes ses dimensions est un vrai levier économique et social pour le territoire à l'horizon 2050. En outre, dans un contexte prégnant de gestion de la rareté des ressources foncières, l'arbitrage des politiques publiques doit se faire en faveur de la satisfaction des besoins les plus essentiels, ce qui est la vocation même du logement social. Dans le cadre de la révision du SDRIFE, l'AORIF a participé et contribué à plusieurs reprises aux démarches de concertation organisées en 2022 et en 2023 par la Région Ile-de- France afin de porter des messages. L'AORIF joint à ce courrier sa contribution à l'enquête publique (Pièce n°1). Celle-ci rassemble les contributions transmises aux services de la Région en 2022 et en 2023 (Pièces n°2 et n°3) ainsi qu'un courrier adressé au Directeur Général Adjoint de la Région par Marianne Louis, directrice de l'Union Sociale pour l'Habitat et Anne-Katrin Le Doeuff, directrice de l'AORIF – Union sociale pour l'habitat d'Île-de-France, afin de faire connaître nos inquiétudes quant à la proposition (OR 59) qui viendrait limiter la production de logement social dans les communes qui ont atteint 30 % de PLAI-PLUS (Pièce n°4). La contribution de l'AORIF comprend également une note technique (Pièce n°1) datant de mars 2024 formulant nos demandes quant à la clarification des objectifs quantitatifs de production de logements sociaux supplémentaires au regard des besoins en logement social, le risque d'effet mécanique sur l'atteinte des objectifs de production du SRHH du fait de nouvelles dispositions de plafonnement, la mobilisation foncière pour produire du logement social qui mérite d'être renforcée et l'intégration des potentialités locales en matière de décarbonation. Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'assurance de ma considération distinguée. Damien Vanoverschelde Seront versées à l'enquête publique quatre pièces : - Pièce n°1 : Une contribution technique de l'AORIF à l'enquête publique datant de février 2024. - Pièce n°2 : Contribution dans le cadre de la consultation préalable du Comité des Partenaires (nov. 2022). - Pièce n°3 : Contribution dans le cadre de la consultation préalable du Comité des Partenaires (mai 2023). - Pièce n°4 : Un courrier adressé en juillet 2023 au DGA de la Région par Marianne Louis, directrice de l'Union Sociale pour l'Habitat et Anne-Katrin Le Doeuff, directrice de l'AORIF – Union sociale pour l'habitat d'Île-de-France afin de faire</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>connaître nos inquiétudes quant à la proposition (OR 59) qui viendrait limiter la production de logement social dans les communes qui ont atteint 30 % de PLAI-PLUS.</p>  

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3846		X	X														Anonyme de Chapet a écrit : Opposition à la construction de 125 logements à Chapet. Construire moins de logements et créer des infrastructures adéquates. Pas assez routes de transports pour accueillir tant de véhicules dans ce petit village.
Mail 3847			X														M. Joao DA COSTA de Drancy a écrit : Je pense que Drançy mérite ça. J'y habite depuis trente trois ans et ça nous manque énormément un bon moyen de transport comme la ligne 7 au centre de cette ville HISTORIQUE. Moi, mon épouse, mes enfants et mes petits-enfants, nous serons très, très heureux d'assister à cette nouveauté pour le bien de toute cette grande et belle ville de DRANCY Un Grand MERCI à TOUS les Responsables.
Mail 3848							X									X	Anonyme de Magnanville a écrit : Identique obs 3834.
Mail 3849				X				X									Mme Céline ORIOL (AORIF) de Paris a écrit : Je vous prie de trouver ci-joint la contribution de l'AORIF à l'enquête publique concernant la révision du Schéma Directeur d'Ile- de-France. Cette contribution contient 5 documents : - Un courrier du Président de l'AORIF, - Pièce n°1 : Une contribution technique de l'AORIF à l'enquête publique datant de février 2024. - Pièce n°2 : Contribution dans le cadre de la consultation préalable du Comité des Partenaires (nov. 2022). - Pièce n°3 : Contribution dans le cadre de la consultation préalable du Comité des Partenaires (mai 2023). - Pièce n°4 : Un courrier adressé en juillet 2023 au DGA de la Région par Marianne Louis, directrice de l'Union Sociale pour l'Habitat et Anne-Katrin Le Doeuff, directrice de l'AORIF – Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France afin de faire connaitre nos inquiétudes quant à la proposition (OR 59) qui viendrait limiter la production de logement social dans les communes qui ont atteint 30 % de PLAI-PLUS Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte cette contribution. Les pièces jointes sont identiques à celles de l'obs 3845.
Mail 3850							X									X	Anonyme de Magnanville a écrit : Identique obs 3834 et 3848.
Mail 3851		X	X									X					Mme Pascale MERCIER (MNLE 93 NEP) de Saint-Denis a écrit : Supprimer les coupures urbaines, relier les quartiers de ville, rétablir des trames vertes, des pistes cyclables. Les grands nœuds routiers constituent des coupures urbaines majeures. Leur résorption par le réaménagement de ces espaces est nécessaire avec la création ou le renforcement de continuités cyclables et piétonnes et une végétalisation accrue des espaces concernés. Il convient d'encourager la résorption de ces nœuds et de ne pas opposer d'obstacles réglementaires. Ainsi à Saint-Denis, la nationale 1 présente des atouts forts pour participer à la création d'un corridor écologique allant de l'Université au carrefour Lamaze. Elle est large, entre 2x2 voies, 2x3 par endroit. Elle est arborée avec des arbres de hautes tiges, faisant ombrage. Une piste cyclable existait laissée à l'abandon car non entretenue. En arrivant vers le carrefour Lamaze, la mairie de Saint-Denis a entrepris la réhabilitation du parc Marcel Cachin. Cependant, cette nationale a plusieurs inconvénients. Elle coupe un quartier d'habitat mixte pavillonnaire, le quartier la Mutuelle, de logements sociaux, Romain Rolland, Barbusse et un peu plus éloigné Floréal, Saussaie, Courtille. Elle est hautement fréquentée par les véhicules de transit venant du nord du département et Val d'Oise, se rendant à Paris par l'A1 en empruntant le toboggan Lamaze. C'est une source de pollution de l'air et de bruit pour les habitations qui la bordent. De nombreuses études existent en particulier effectuées lors de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Au-delà, la porte de Paris est aujourd'hui un véritable carrefour multimodal avec l'A1, l'A86, les bretelles d'échanges A1/A86, dont certaines sont prévues supprimées, le canal et maintenant le Tram T8, qui coupe l'accès du centre-ville historique au sud de

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	la ville. La complexité de ce carrefour le rend totalement dysfonctionnant. De l'université à la porte de Paris, il est nécessaire de repenser cette continuité urbaine, en créant une véritable armature verte, de reconquérir les espaces délaissés ou en déshérence, dans l'objectif de créer un couloir écologique fort reliant différents quartiers. L'ensemble de ces espaces doit être sanctuarisé en des unités d'espaces naturels, contiguës, ayant des liens fonctionnels entre eux (jardins partagés, espaces de repos, pistes cyclables sécurisées, etc.) définis en concertation étroite avec la population. Toute nouvelle urbanisation étant exclue. Les solutions sont : - Enfouissement de l'A1 en créant un tunnel qui supprime le bruit en surface et permet de centraliser les rejets gazeux en vue de leur traitement. - Création et réaménagement suivant les cas d'échangeurs complets et compacts entre les différentes autoroutes et/ou nationales - Arasement du toboggan Lamaze - Aménagement de la nationale 1 en boulevard urbain avec pistes cyclables. Cette continuité doit être inscrite sur la carte « Placer la nature au cœur du développement régional ».
Mail 3852			X									X					<p>La pièce jointe est le texte intégral de la contribution ci-dessus.</p> <p>Mme Pascale MERCIER (MNLE 93 NEP) de Saint-Denis a écrit : Pont de Bondy - Maintenir les connexions entre les différents composants de la trame verte et bleue. Par simplification dans le texte, j'appelle carrefour et/ou Pont de Bondy, l'espace de circulation routière, tram et piétons, depuis la sortie de la bretelle de l'A86 Bondy jusqu'au carrefour N3/D41. Le pont de Bondy est un pont routier avec les échangeurs de l'A3 et l'A86, de correspondance importante avec un fort trafic de bus et le TramT1. C'est l'un des rares ponts permettant le franchissement du canal de l'Ourcq. Ce nœud présente des dysfonctionnements importants qui entraînent des embouteillages importants, des difficultés de circulation en toute sécurité pour les piétons. Surtout il occulte totalement la qualité paysagère du canal de l'Ourcq, la piste cyclable aménagée de La Villette à quasiment Meaux en passant par des espaces de verdure, des parcs comme celui de la Bergère à Bobigny. Une gare de la ligne de métro 15 doit y être aménagée. Une fois de plus, cette gare est vue comme « un symbole architecturale fort du Grand Paris ». Au détriment de l'apport qu'un aménagement environnemental pensé pourrait apporter aux habitants-tes des trois communes intéressées voir du département de la Seine-Saint-Denis Plutôt qu'une nouvelle densification, ce carrefour doit être rendu aux piétons et aux cyclistes qui doivent pouvoir y circuler en toute sécurité. L'objectif est de créer un véritable espace de respiration pour les habitant-tes, y compris et peut-être surtout ceux de la construction qui vient d'être livrée le long de la bretelle de liaison A86/A3 Paris. « La grande armature paysagère » décrite sera totalement confortée puisque « des unités paysagères regroupant une large majorité d'espaces naturels, agricoles et forestiers » seront ainsi reliées de Bobigny à Meaux. Pour cela, plusieurs modifications doivent apparaître dans les documents en particulier dans les cartes du SDRIF E : - Enfouissement de la bretelle de l'A86 venant de Bobigny vers l'A3. Cela correspond à l'OR139, le trafic ne pourra qu'être amélioré. - Démolition du pont autoroutier carrefour N3/D41 - Aménagement de la N3 vers le nord avec création de pistes cyclables en site propre. La largeur existante de la nationale le permet. - Les orientations du chapitre 1.1 COMPOSER L'ARMATURE VERTE DE LA REGION NATURE DE DEMAIN doivent être appliquées en particulier l'OR5 sur l'ensemble du carrefour afin de préserver la biodiversité et maintenir les connexions entre les différentes composantes de la trame verte (parc de la Bergerie, les berges du canal) et bleue (le canal). - Une identification claire doit être inscrite sur la carte « Composer avec la nature », par le figuré 4.</p> <p>La pièce jointe est le texte intégral de la contribution ci-dessus.</p>
Mail 3853		X					X							X			<p>M. Bernard GRANDVAL de Férolles-Attilly a écrit : Le SDRIF-E a été élaboré et discuté avec les communes en 2023. Il préserve sur Ozoir les zones agricoles fertiles du sud de la N4 et protège contre une extension de l'urbanisation demandée par la CCPB pour Ozoir. Les demandes de la CCPB sont contraires à tous les objectifs basiques pour sauver l'environnement, maîtriser le réchauffement</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Inserter dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	climatique et respecter la qualité de vie des résidents proches de cette zone. Il faut absolument les refuser. Nous comptons sur la commission d'enquête et les équipes du SDRIF-E pour repousser définitivement ces demandes d'un autre âge.
Mail 3854		X	X	X		X		X				X		X			<p>Mme Léa DELMAS (Ville de Valenton) a écrit : La Ville de Valenton porte de nombreux projets dans le cadre d'une stratégie de développement urbain ambitieuse. Certains ajustements du projet de SDRIF-E paraissent nécessaires pour assurer la faisabilité de certains d'entre eux. Les éléments sont décrits dans les notes jointes à la présente contribution.</p> 

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	

THEMES→																	Commentaires
←--Observations courriers ou mails																	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16		
Accessibilité et lisibilité des documents mis à l'enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L'activité économique et l'emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l'air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L'eau	L'agriculture	L'adaptation au changement climatique	Les autres problématiques		

Valenton
Cité nouvelle

Observation de l'urbanisme

Objet : Donner l'état de l'urbanisme de la commune de Valenton et de l'évolution de son territoire, à partir de la prise en compte de l'ensemble des documents d'urbanisme et de l'ensemble des données disponibles sur le territoire de la commune de Valenton.

Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

1. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

2. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

3. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

4. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

5. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

6. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

7. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

8. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

9. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

10. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

11. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

12. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

13. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

14. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

15. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

16. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

Observation de l'urbanisme de la commune de Valenton

1. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

2. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

3. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

4. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

5. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

6. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

7. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

8. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

9. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

10. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

11. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

12. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

13. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

14. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

15. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

16. Le projet envisagé par le Maire de Valenton (M. J. Bouchard) dans le cadre de la mise à jour de l'urbanisme de la commune de Valenton est le suivant :

THEMES→																	Commentaires
←--Observations courriers ou mails																	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16		
Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	

THEMES→																	Commentaires
←--Observations courriers ou mails																	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16		
Accessibilité et lisibilité des documents mis à l'enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L'activité économique et l'emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l'air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L'eau	L'agriculture	L'adaptation au changement climatique	Les autres problématiques		
<p>1. Le futur de l'habitat individuel en France</p> <p>2. La ville de l'habitat individuel</p> <p>3. Le rôle de l'habitat individuel dans la transition écologique</p> <p>4. La ville de l'habitat individuel</p> <p>5. Le rôle de l'habitat individuel dans la transition écologique</p> <p>6. La ville de l'habitat individuel</p> <p>7. Le rôle de l'habitat individuel dans la transition écologique</p> <p>8. La ville de l'habitat individuel</p> <p>9. Le rôle de l'habitat individuel dans la transition écologique</p> <p>10. La ville de l'habitat individuel</p> <p>11. Le rôle de l'habitat individuel dans la transition écologique</p> <p>12. La ville de l'habitat individuel</p> <p>13. Le rôle de l'habitat individuel dans la transition écologique</p> <p>14. La ville de l'habitat individuel</p> <p>15. Le rôle de l'habitat individuel dans la transition écologique</p> <p>16. La ville de l'habitat individuel</p> <p>17. Le rôle de l'habitat individuel dans la transition écologique</p>																	

Valenton
Cité et Pays de France

Objet : Étude d'impact sur le habitat individuel et le rôle de la ville de l'habitat individuel dans la transition écologique.

1. Le rôle de l'habitat individuel dans la transition écologique

2. La ville de l'habitat individuel

3. Le rôle de l'habitat individuel dans la transition écologique

4. La ville de l'habitat individuel

5. Le rôle de l'habitat individuel dans la transition écologique

6. La ville de l'habitat individuel

7. Le rôle de l'habitat individuel dans la transition écologique

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	
Mail 3855		X										X					X Mme Pascale MERCIER (MNLE 93 NEP) de Saint-Denis a écrit : Préserver les interstices urbains de petite taille. Les interstices urbains de petite taille, autrement négativement appelés les dents creuses, des centres urbains denses sont souvent laissés à l'abandon car en attente de devenir, hélas pour densifier encore un peu plus. Ces interstices du fait de cet abandon sur plusieurs années présentent souvent des caractéristiques écologiques, environnementales importantes. Ils participent de fait aux corridors écologiques, sont des terrains de transition entre des espaces verts, parcs, canaux, fleuves, rivières, de dimensions plus importantes, des lieux riches en faunes et flores diversifiées. Mais certains sont occupés de façon informelle par les habitant-es proches et présentent donc un intérêt sociologique. Ils deviennent lieu de rencontres, jardins communs, réduction des îlots de chaleur, espaces de ressourcement. Ils améliorent la qualité de vie en milieu urbain. La carte « Placer la nature au cœur du développement régional » de par sa représentation de la région dans son ensemble, ne permet donc pas de les identifier. Il aurait fallu ici aussi avoir des cartes par territoires (EPT par exemple). Il sera donc plus facile lors des révisions des PLUI de les oublier et immanquablement, nous y verrons des constructions soit-disant pour refaire le tissu urbain, la continuité de la rue, etc. Ces interstices doivent être protégés pour l'apport environnemental, écologique, sociétal, qu'ils ont. Une OR spécifique doit être créée. La pièce jointe est le texte intégral de la contribution ci-dessus.
Mail 3856					X												X M. ou Mme RASSDN de Paris a écrit : LIMITER LE DEVELOPPEMENT LOGISTIQUE DU TERRITOIRE. La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations réglementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbaine, assurer la résilience alimentaire...
Mail 3857			X														M. Benjamin PORTMANN de Drancy a écrit : J'apporte mon soutien plein et entier à ce prolongement de la ligne 7 jusqu'à la mairie de Drancy. Drancy est une ville de presque 70 000 habitants et ce n'est pas normal de ne pas avoir une ligne de métro desservant le cœur de notre ville. La circulation des bus dans notre ville est très difficile avec la circulation automobile très dense.
Mail 3858			X		X								X		X	X	M. Sylvain ROUQUETTE de Montigny-le-Bretonneux a écrit : S'OPPOSER AUX PROJETS ROUTIERS. Parmi les objectifs environnementaux du projet de révision du S.D.R.I.F. exposés dans le Plan d'Aménagement Régional, l'ambition de la région est d'aboutir au Zéro Emission Nette (ZEN) de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2040 par la mise en place d'une mobilité des franciliens décarbonée. Pourtant, elle maintient des objectifs de développement des infrastructures routières, en contradiction avec cet objectif. En effet, créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entraînera inévitablement l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2 ; Cela ne permettra pas d'aboutir au ZEN. De plus, la construction de nouvelles infrastructures impactera fortement la biodiversité ainsi que les continuités écologiques en détruisant et en fragmentant des habitats naturels, agricoles ou forestiers. Là aussi, ces projets sont contraires aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de désimperméabilisation des sols. Pour réellement contribuer à l'atténuation du changement climatique global, en préservant les écosystèmes naturels et les terres agricoles, la région doit prendre des mesures plus ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités. Il y a également d'autres enjeux, comme répartir la population sur le territoire plutôt que de les concentrer dans les grandes villes. L'ADEME indique que Paris n'a que 3 jours de produit frais avant d'avoir des problèmes en cas de problèmes d'approvisionnements. Le fait de construire des autoroutes supplémentaire plutôt que de privilégier la restauration des lignes de chemin de fer est anachronique. Les climatologues du GIEC nous indiquent depuis cet été qu'ils nous reste 6 ans pour agir, et que dans 10 ans nous serons dans une situation très compliquée. Ne faisons pas de projets qui n'ont pas de sens.
Mail 3859		X															Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Je constate comme beaucoup de franciliens, la montée affolante du nombre de construction dégradant ainsi la nature, ainsi que la beauté, la valeur des villes, il est urgent d'agir contre ce massacre contre notre nature et nos villes. Mettre des immeubles partout est de loin, la meilleure solution. La région Ile-de-France n'a jamais été aussi dégradée à cause du nombre de construction affolante de bâtiments privant ainsi de voir la nature à proximité de chez soi.
Mail 3860		X	X				X							X			Anonyme de Brie-Comte-Robert a écrit : Le projet de changer le SDRIF-E porté par la Communauté de Communes des Portes Briardes pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière n'est pas acceptable. Réaliser 1500 logements et une zone industrielle sur des terres agricoles

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>dans cette zone déjà très artificialisée défie toute logique. La zone est déjà engorgée en tout point. Les bouchons augmentent de plus en plus rendant difficiles les déplacements. Les axes, supposés rapides (N104 entre autres), sont tellement pleins qu'ils débordent sur les communes avoisinantes. On peut y ajouter le manque de médecins et de service d'urgence. Avec 1500 logements de plus, ça ne peut pas bien se passer. Je ne parle même pas des écoles et des autres réseaux qu'il va falloir lourdement modifier pour s'accommoder à plus de 5000 personnes supplémentaires... Par ailleurs, à l'heure où on nous parle de circuit court, nous ne pouvons pas détruire des terres agricoles permettant de nourrir la population locale pour construire en plus. Nous remercions la Commission d'enquête de confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir. Pour protéger l'environnement et tous ceux qui vivent à proximité.</p>
Mail 3861			X				X		X							X	<p>Anonyme d'Athis-Mons a écrit : Non au pont d'Athis Mons. Contre la nuisance sonore la pollution et l'environnement.</p>
Mail 3862			X														<p>Anonyme de Drancy a écrit : Je suis favorable à l'arrivée du métro dans le centre de Drancy à proximité de la mairie ou de l'espace culturel du parc actuel. Ceci me facilitera la vie dans mes trajets pour aller travailler à Paris. Nous aurons un accès rapide au parc de la Villette, à la Cité des Sciences.</p>
Mail 3863														X		X	<p>Mme Danielle GUEDAMOUR de Saint-Maur-des-Fossés a écrit : Contre l'installation d'un centre pénitentiaire à NOISEAU. Je soutiens le SDRIF-E qui veut sauver nos terres agricoles. Nous sommes dans une démocratie, ce sont les habitants de Noisieu, de Sucy-en-Brie, de la Queue-en-Brie, d'Ormesson et de Pontault, entre autres et de leurs élus qui doivent s'exprimer. L'état DOIT les entendre et ne pas aller à l'encontre de leurs avis et ne pas passer en force. Non au changement du plan local d'urbanisme.</p>
Mail 3864			X													X	<p>Anonyme de Châteauroux a écrit : Pont routier Athis-Mons. Non à cette déviation pour des raisons évidentes de sécurité, santé et écologique 3883 à .</p>
Mail 3865			X				X			X							<p>Anonyme de Paris a écrit : Le BIP ne devrait même pas exister en tant que projet, nous sommes en 2024... Nous ne sommes plus au temps où la voiture individuelle était le modèle à développer, nous ne pouvons plus dire que nous ne savons pas... Je suis totalement opposée à ce projet néfaste sur le plan de la santé publique (pollution sonore et atmosphérique, 2 facteurs de risque de mortalité qui ne sont plus à démontrer) et sur le plan écologique.</p>
Mail 3866					X											X	<p>M. Leopold CUZIN de Saint-Ouen-sur-Seine a écrit : Respirabilité des zones urbaines. Bonjour, je souhaite porter à l'attention des urbanistes de ce plan que le sud du département 93, et donc le nord de Paris sont particulièrement pauvres en espaces verts. Les travaux dans les banlieues limitrophes de Paris liés ou non aux JOP sont concentrés sur la construction d'habitat ou à la limite de zones commerciales. Quelques allées sont plantées, mais il n'apparaît nulle part de prévision de parc digne de ce nom. Les habitants ont bien noté cet état de fait, mais se sentent donc abandonnés. Évidemment, si le plateau de Saclay et les terres de Gonesse sont artificialisées, il sera encore plus long d'atteindre un peu d'air frais pour les habitants du centre de la région. Ce ne peut donc pas être "l'un ou l'autre". Il faut des arbres en masse dans la ville et des terres libres de béton dans la périphérie.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3867		X					X							X			Mme Patricia NADEAU de Férolles-Attilly a écrit : Identique obs 3853.
Mail 3868		X					X							X			M. Maxime NADEAU de Férolles-Attilly a écrit : Identique obs 3853 et 3867.
Mail 3869			X												X		Mme Caroline MON de Vigneux-sur-Seine a écrit : Alors que le bouleversement climatique est annoncé depuis des décennies, que celui-ci s'amplifie plus vite que ce que les scientifiques avaient prévu ce projet est complètement anachronique. Ce plan régional doit impulser le virage indispensable pour permettre à nos territoires de s'adapter. C'est pourquoi je suis opposée au projet de pont entre Athis-Mons et Vigneux. Allons vers les transports doux, nous aurons moins de véhicules à terme et donc pas besoin de ce pont ! Le projet de pont couplé à l'usine d'hydrogène sur des zones naturelles situées près de la Seine sera un désastre pour la faune et la flore. Au nom de mes enfants et pour les générations qui nous suivent, soyons résilients.
Mail 3870			X														Anonyme de Draveil a écrit : Pont Vigneux Athis-Mons. Oui la circulation est difficile sur les 2 ponts cela permettrait de fluidifier la circulation.
Mail 3871			X														Anonyme de Carrières-sous-Poissy a écrit : Non au pont d'Achères. Je suis contre ce SDRIF-E car dans le document Evaluation Environnementale Stratégique, il est écrit que vous voulez réduire la part modale de l'automobile, mais pourtant vous inscrivez dans votre dossier un nombre important de projets routiers. Ces projets créent du trafic induit, ils remettent certaines personnes au mode de transport routier. Le projet RD30-RD190, Yvelines, en est l'exemple concret. Je demande son retrait. De plus, le projet de 2x2 voies, RD30-RD190 dans les Yvelines, fera passer, selon les études d'impact, près de 44.000 v/j le long des habitations de la ville d'Achères, et autant sur l'île de la dérivation à 25m des maisons. Il est aberrant de vouloir faire ce SDRIF-E qui maintient des projets obsolètes et qui détériorent volontairement l'environnement et la santé des habitants.
Mail 3872		X	X	X		X		X				X		X			Mme Léa DELMAS (Ville de Valenton) a écrit : La ville de Valenton porte plusieurs projets urbains visant à construire une dynamique positive pour le territoire. Le projet de SDRIF-E rejoint déjà la plupart des orientations portées, notamment la volonté de favoriser la transition écologique, de continuer à produire du logement pour répondre aux besoins criants de nouvelle offre en Ile-de-France et de maintenir, voire développer, les activités économiques dans la perspective de créer des emplois. Cependant, une analyse détaillée du projet de SDRIF-E soumis à enquête publique révèle que plusieurs projets valentonnais qui concourent à ces objectifs pourraient être freinés, voire empêchés, par les dispositions prévues en l'état actuel du document. Ces projets et les freins rencontrés sont décrits dans les quatre notes jointes à la présente contribution. Les pièces jointes sont identiques à celles de l'observation 3854.
Mail 3873			X														Anonyme de Lésigny a écrit : Refuser les modifications du SDRIF-E demandées par la CCPB. Je refuse les modifications. Nous avons vu les répercussions lorsque la Francilienne a été coupée 48 h et ça a été un cauchemar en termes de temps de trajet et sur l'environnement autour.
Mail 3874		X	X	X		X		X				X		X			Mme Léa DELMAS (Ville de Valenton) a écrit : Ayant tenté de déposer par deux fois la contribution de la ville de Valenton sur le registre numérique en ligne, sans jamais recevoir le lien par mail permettant de confirmer mon adresse mail et de finaliser le dépôt du dossier, je vous

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	adresse par ce mail la contribution de la ville de Valenton à l'enquête publique dans le cadre du SDRIF-E. Cette contribution est composée de 5 pièces jointes : un courrier et quatre notes de présentation. Les pièces jointes sont identiques à celles des observations 3854 et 3872.
Mail 3875		X					X							X			Mme Huguette NORRO d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Identique obs 3853, 3867 et 3868.
Mail 3876		X					X							X			Anonyme d'Ozoir-la-Ferrière a écrit : Identique obs 3853, 3867, 3868 et 3875.
Mail 3877			X												X		M. Samy BELKILANI de Drancy a écrit : Pour lutter efficacement contre les gaz à effet de serre pas d'autre solution. Le métro à Drancy n'est pas un luxe mais une nécessité. Si vous voulez relever le défi de la lutte contre le réchauffement climatique il faut multiplier les métros. Il facilite la vie au quotidien. La mobilité est un droit inaliénable et l'état doit y investir toutes les ressources nécessaires.
Mail 3878								X	X							X	Mme Hélène LOUME d'Emerainville a écrit : J'habite Emerainville et je porte à votre connaissance d'un danger de santé publique provenant de l'aérodrome de Lognes-Emerainville. Les avions de loisirs de cet aérodrome volent constamment au-dessus des habitations et des écoles des villes riveraines depuis 40 ans à plus de 70 décibel à chaque passage. La DGAC a relevé fin 2023 plus de 70 000 survols annuels, à moins de 300 mètres de hauteur. Ces avions volent avec de l'essence au plomb extrêmement nuisible à la santé. Le SDRIF demande à l'Agglomération des milliers de constructions : pourquoi ne pas utiliser ce terrain d'aérodrome de 86 hectares ? Cela permettrait d'éviter de détruire les seules parcelles encore boisées, de respecter la zéro artificialisation et de protéger les habitants des villes environnantes. De plus, la Seine-et-Marne bénéficie déjà de 6 aérodromes dont les alentours ne sont que des champs.
Mail 3879							X									X	Sarah de Carrières-sous-Poissy a écrit : PROTÉGER LES ARBRES ADULTES. Le S.D.R.I.F. doit imposer la conservation des arbres existants dans les milieux urbains comme il l'a fait pour les milieux agricoles avec l'OR 18. Car les arbres adultes sont des monuments naturels qui participent, de par leur nature, à atteindre les objectifs fixés par le Plan d'Aménagement Régional du S.D.R.I.F. en matière de santé, de sécurité, de régulation du climat ou encore d'accueil de la biodiversité. En revanche, l'abattage de ces arbres empêche d'atteindre ces objectifs voire accélère une fuite en avant. Or, l'obligation de densifier les zones urbaines (OR57) entraîne presque systématiquement la coupe des arbres existants (ou leurs mutilations) et la disparition des espaces de pleine terre (condition essentielle pour le développement d'arbres en bonne santé) dans les zones urbaines, sans remise en question des projets. Habitant la commune de Carrières-sous-Poissy, la verdure et les arbres sont les raisons pour lesquelles j'apprécie de vivre dans cette ville. Effectivement, ayant vécu à Clichy (92) dans le cadre de mes études, j'ai fait le choix de quitter le département des Hauts-de-Seine dès l'obtention de mon Master 2 pour venir m'installer dans les Yvelines, et plus précisément à Carrières-sous-Poissy afin de profiter pleinement d'une ville où la nature a sa place. Il est important de préserver notre cadre de vie, et cela passe par la préservation de nos arbres qui nous apportent tellement que ce soit écologiquement avec le stockage de carbone, la régulation des températures, etc. avec comme on le sait un rôle primordial pour l'être humain, mais aussi pour la beauté des paysages et enfin laisser place aux différents animaux qui y vivent. Dans cette ville l'Homme et la nature vivent en harmonie. Il est nécessaire de préserver ces arbres qui constituent l'habitat principal de beaucoup d'espèces qui se retrouvent contraintes de trouver un nouvel endroit . Je fais notamment référence aux nombreuses

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires	
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
																	mésanges que j'ai la chance de pouvoir entendre de chez moi les matins d'été. Pour toutes ces raisons et celles que je n'ai pas mentionné au sein de ce bref exposé, je pense qu'il est primordial de préserver ces arbres. Étant chef de projet foncier au sein d'une collectivité je sais que le projet mis en avant représente sûrement d'autres enjeux de taille pour la ville et son développement (économiques, sociaux, etc.) mais il est également important de préserver l'âme de cette ville et de ses paysages. Carrières sous Poissy est un petit havre de paix qu'il convient de préserver...	
Mail 3880																X	Mme Isabelle PELLE d'Ablon-sur-Seine a écrit : Je m'oppose au projet de construction en face d'Ablon d'un port industriel et d'un pont, et déplore les nombreuses nuisances qui découleraient de ce projet pour la ville d'Ablon et ses habitants.	
Mail 3881																	X	M. Eric PELLE d'Ablon-sur-Seine a écrit : Je suis opposé à la construction du port industriel à Vigneux en face d'Ablon-sur-Seine.
Mail 3882			X														X	Anonyme de Soindres a écrit : Contre le projet de prison. Les routes sont déjà saturées à 7h00 du matin, le soir à 18h00 également, École, collège et lycées, activités périscolaires des plus jeunes à proximité. Animaux sauvages à protéger, on prend leur territoire. Les nuisances sonores vont déranger la population habitant à proximité. Environnement social non compatible avec une maison d'arrêt.
Mail 3883	X	X					X											Mme. Annie SAUVAGET de Orgeval, a écrit : Coordination entre les villes et migration pendulaire sur la RD113 7 00 000 logements sur la Région IdF, c'est nécessaire mais ça fait beaucoup de monde sur les routes interurbaines et interurbaines. Celles-ci ne sont pas extensibles, sont souvent anciennes et étroites, déjà saturées : cela crée un véritable problème : actuellement, à Orgeval, il faut parfois plus d'1 h pour aller du centre bourg à la RD 113 qui, depuis le péage de Buchelay va à la Défense : c'est le passage obligé de toute la mobilité pendulaires de toutes les villes qui jalonnent cette RD113.Orgeval n'a que 3 accès à cette RD 113, 3 rues non extensibles, étroites, équipées de ralentisseurs, drainant aussi la mobilité des villes plus en amont qui n'ont pas d'autres possibilités : comment voulez-vous que ces 3 rues déjà saturées, empruntées aussi pour 1 école et bientôt 1 autre école (700 élèves à terme, ça crée une vraie question sécuritaire) pourront continuer à accueillir les 30% de croissance démographique visée pour Orgeval entre 2020 et 2026 + celles des communes voisines alors qu'elles sont déjà saturées : 1 h le matin pour aller du centre bourg à cette RD113 en ce moment. Combien de temps en 2026 : 2 h ? On prévoit en effet des lotissements de 400 personnes (ou 800 ?) à Orgeval, le long de la RD 113 ? Les communes semblent devoir se débrouiller seules face à cet enfer, sans coordination entre elles, continuer à urbaniser, concentrer cette urbanisation à certains endroits, ne pas en avoir une répartition équitable sur son territoire. Aux pbs de circulation se greffent d'autres, de ghettoisations avec tous les risques sociétaux d'appartenance à certains quartiers et pas à d'autre. Comme si on n'avait pas retenu la leçon des grands ensembles d'autrefois et qu'on y ajoute un enfer au niveau des déplacements Il y a un vrai gros problème de coordination des réseaux routiers interurbains, départementaux, avec des effets de temporalités ajoutés : on va créer ce lotissement de 400 personnes avant d'avoir refait la RD113 saturée le matin tandis que Orgeval installe des ralentisseurs pour sécuriser ces rues inextensibles où les gens roulent trop vite la journée. Bon courage.
Mail 3884		X			X								X		X		Mme. Annie SAUVAGET de Orgeval, a écrit : ZAN urbain Reprise d'un post très bien exprimé d'un habitant." Le S.D.R.I.F. doit imposer la conservation des arbres existants dans les milieux urbains comme il l'a fait pour les milieux agricoles avec l'OR 18. Car les arbres adultes sont des	

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	monuments naturels qui participent, de par leur nature, à atteindre les objectifs fixés par le Plan d'Aménagement Régional du S.D.R.I.F. en matière de santé, de sécurité, de régulation du climat ou encore d'accueil de la biodiversité. En revanche, l'abattage de ces arbres empêche d'atteindre ces objectifs voire accélère une fuite en avant. Or, l'obligation de densifier les zones urbaines (OR57) entraîne presque systématiquement la coupe des arbres existants (ou leurs mutilations) et la disparition des espaces de pleine terre (condition essentielle pour le développement d'arbres en bonne santé) dans les zones urbaines, sans remise en question des projets.» Les zones vertes sont une 1ère mesure de préservation mais ne répondent pas à cette observation.
Mail 3885			X														Jade (Anonyme) de Drancy, a écrit : Ligne 7 Avoir une ligne 7 à la mairie de Drancy
Mail 3886			X		X			X									M. Cécile MARZOUVANLIAN de Soisy-sous-Montmorency, a écrit : NON à l'avenue du Parisis section est Bonjour, nous attendons sur notre territoire l'aménagement de transports en commun fiables (pour éviter de prendre sa voiture) et non une énième voie routière. Le projet de l'avenue du Parisis ressort régulièrement, (énième étude lancée il y a quelques mois aux frais du contribuable) , sous prétexte de desservir un territoire alors qu'il ne sera en fait qu'une autoroute à camion supplémentaire (la N104 relie déjà l'A15 à l'A1) . Il faut se concentrer sur les transports en communs (très défaillants ces dernières années et à compléter pour desservir les territoires) pour que les routes actuelles servent à ceux qui ne peuvent faire autrement ... Les zones d'emprise de cette voie sont dans des sites devenus très denses incompatibles avec la proximité d'une voie rapide de transit de poids lourds. La suppression des nombreux espaces verts qu'entraîneraient la réalisation de cette route est totalement en contradiction avec l'objectif ZAN (Zero artificialisation nette) Mettons des moyens dans l'étude de l'amélioration des conditions de vie des habitants et de leur environnement !
Mail 3887			X														Bruno (Anonyme) de Mennecy a écrit : Merci à ce projet de ne pas oublier les intermodalités. Développer les grandes lignes de RER ou Métro, on ne peut être que pour. Mais celle-ci ne viendront jamais en grande banlieue. Favoriser l'intermodalité, créer des parkings plus grands et des pistes cyclables vers les gares est un enjeu majeur qui se doit d'être défendu dans le SDRIF-e que je soutiens. Toutefois, le matériel ferroviaire roulant, doit correspondre à une montée en charge liée à cette intermodalité. Des rames plus grandes, plus nombreuses et plus ponctuelles doivent être tout aussi prioritaires que l'extension du réseau. Le développement des intermodalités doit aussi passer par un partenariat avec les collectivités et l'Etat, notamment aux abords des grandes voies de circulation comme l'A6, ou des zones de covoiturages sont à imaginer, sans pour autant condamner une voie de circulation aux covoitureurs. Sinon pas d'acceptation. Et sans acceptation, pas de politique environnementale populaire digne de ce nom.
Mail 3888			X														Jacques (Anonyme) de ? a écrit : Je suis contre le projet du Bd du Parisis.
Mail 3889			X												X		Joël (Anonyme) de Sarcelles a écrit : L'Avenue du Parisis (ex-BIP), une relance est-elle justifiée ? En effet depuis des mois un groupe d'activistes non sarcellois se démène pour effrayer la population en présentant notamment la photo d'une autoroute et en demandant aux sarcellois s'ils veulent qu'une telle voie de circulation sépare sarcelles. La réponse est évidente ! Cependant une majorité silencieuse observe le projet favorablement si certaines précautions sont prises et le respect du code de l'environnement garanti. Le projet d'avenue du Parisis (antérieurement << boulevard intercommunal du Parisis >>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>ou << BIP >>) a pour objectif de permettre une liaison transversale entre l'A15 et l'A1. Il s'agit de créer une circulation transversale alternative à l'orientation générale des cheminements vers le centre de Paris, nord-sud. Le projet est déjà en partie réalisée par l'A115 qui aboutit au Plessis-Bouchard à l'ouest et par la D84A qui aboutit à Bonneuil en France, entrée de Garges-lès-Gonesse à l'est. La relance actuelle concerne la partie Est du projet, le tronçon qui va de Bonneuil à Groslay. Il impacte directement les communes de Garges lès Gonesse et de Sarcelles et indirectement la circulation à Arnouville et Gonesse. Il y a là urgence à agir car le flux des véhicules qui veulent passer d'est en ouest ne faiblit pas, pollue et engorge toutes les communes entre l'A1 et l'A15. Le système Waze contribue largement à cet envahissement. L'impact positif immédiat est donc la perspective d'améliorer la circulation dans ce territoire. C'est particulièrement intéressant pour relier Sarcelles à la zone de Roissy. C'est également intéressant pour Sarcelles si la fluidification de la circulation induite par le projet se trouve consolidée par des aménagements des axes qui relient Sarcelles à la N104. (Ex N1 et RN16). C'est à Sarcelles que le projet croise ces axes. Ce qui est préoccupant c'est d'une part de ne pas être certain que l'ensemble du projet sera réalisé : voir l'opposition des maires des communes concernées par le projet final de jonction de Groslay à Saint-Gratien et d'autre part d'évaluer l'impact des travaux pendant leur réalisation mais aussi leur impact futur sur la fluidité de la circulation en interne à la ville de Sarcelles. On voit bien l'intérêt économique qui résultera de la réalisation du projet pour l'intérêt général de la population de l'est et du nord de l'IDF dans le Val d'Oise, en revanche il est difficile de mesurer ses conséquences écologiques pour les habitants sur l'environnement, l'imperméabilisation des sols et la destruction d'une zone de nature jusqu'alors préservée du fait du gel des terrains prévus pour le passage du BIP. A l'inverse on ne voit pas prise en compte l'intérêt particulier des habitants de Sarcelles à ne pas se trouver enclavés dans leurs quartiers, (on pense là à la résidence Malherbes) ou séparés en deux par une autoroute urbaine, (on pense à la séparation entre le village et le grand ensemble). Ni suffisamment ce qui sera fait pour aménager des mobilités douces ou augmenter l'accès aux transports en commun dont la circulation pourrait être favorisée. De fait, Sarcelles et Garges pourraient trouver dans la réalisation du projet un intérêt financier à négocier l'application de la loi qui prévoit de compenser ses incidences négatives sur l'environnement. La démarche ERC << Éviter, Réduire, Compenser >>. Elles pourraient obtenir par exemple le financement de leur plan de végétalisation. A toutes ces problématiques peuvent répondre des solutions techniques parmi les plus innovantes qui pourraient être mises en œuvre à cette occasion. Ce projet de génie civil réalisé à Sarcelles et Garges est inscrit dans le cadre de l'aménagement du territoire local, la CARPF sur le SCOT. Il est heureux que le projet d'avenue du Parisis soit intégré ou au moins harmonisé à tous les autres projets qui y sont actuellement étudiés comme le dossier d'aménagement de la trame verte et bleue, les ouvertures de la rivière de Sarcelles, la création d'un bassin de rétention à l'entrée d'Arnouville par le SIAH, le SCOT, le PLUi et tous les autres projets économiques et d'aménagement de ce territoire. A ce titre, j'ai suggéré à monsieur le maire de Sarcelles dans le cadre du CESEL de prendre l'initiative d'une concertation avec les communes proches concernées par le projet de l'avenue du Parisis, mais également dans le cadre de la communauté d'agglomération Roissy Pays-de France. La CARPF doit être le maître d'ouvrage d'une conduite de projet qui, dans le cadre de l'aménagement du territoire intégrera tous les aspects de mobilités et transports, les conséquences économiques, sociales et environnementales de l'opération de construction de cette voie à Sarcelles et Garges. En conclusion, si un raccordement vers Roissy, via l'avenue des Refuzniks puis Garges peut s'avérer très intéressant pour les Sarcellois, ce ne peut être au prix d'un enclavement qui pèserait sur les habitants du secteur Malherbes/Mozart, ceux du Haut-du-Roy et les utilisateurs du Centre sportif. Pour l'intérêt général Oui à des communications multimodales dans le cadre des impératifs que nous impose la transition climatique ! La relance du projet doit prendre en compte l'évolution législative récente en matière de transition écologique et d'adaptation au changement</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3890			X														climatique ! Je reste à votre disposition pour expliquer et développer mes propos. M. Guillaume DUCATEL de Draveil, a écrit : Pont Vigneux Athis Mons Favorable construction pont entre Athis Mons et Vigneux sur seine afin de désengorger Villeneuve St Georges et le passage entre Draveil et Juvisy sur orge.
Mail 3891			X				X										M. Yves ROSSEL de Férolles-Attilly, a écrit : Non aux modifications du SDRIF-E demandées par la CCPB pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière Routes saturées, nuisances qui découleraient de ce projet
Mail 3892		X	X				X										M. Eric QUIJOUX de Orgeval, a écrit : Densification et construction en limite séparative Arrêtons de densifier à outrance car les infrastructures routières ne suivent pas. Cela génère des problèmes de circulation et stationnement et de dépenses supplémentaires aux communes. Arrêtons également les constructions en limite séparative sources de conflits de voisinage et recours juridiques.
Mail 3893			X				X										Mme Marie Therese ROSSEL de Férolles-Attilly, a écrit : Idem obs 3891
Mail 3894			X														Mme Laetitia CHERRY a écrit : Projet pont Vigneux Athis-Mons Bonjour Je suis favorable au pont entre Vigneux-sur-Seine et Athis-Mons car cela soulagerait la circulation sur les deux autres ponts. Mais surtout, merci de penser à aménager pour que les vélos, tout comme le pont de Juvisy.
Mail 3895		X					X								X		Damien (Anonyme) de Férolles-Attilly, a écrit : Non aux modifications du SDRIF-E demandées par la CCPB pour la commune d'Ozoir Le SDRIF-E a été élaboré et discuté avec les communes en 2023. Il préserve sur Ozoir les zones agricoles fertiles du sud de la N4 et protège contre une extension de l'urbanisation demandée par la CCPB pour Ozoir. Les demandes de la CCPB sont contraires à tous les objectifs basiques pour sauver l'environnement, maitriser le réchauffement climatique et respecter la qualité de vie des résidents proches de cette zone .Il faut absolument les refuser .Nous comptons sur la Commission d'Enquête et les équipes du SDRIF-E pour repousser définitivement ces demandes d'un autre âge .
Mail 3896		X					X								X		Aurélié (Anonyme) de Férolles-Attilly, a écrit : Idem Obs 3895
Mail 3897		X					X								X		M. Jean-Marie MOUGIN de Férolles-Attilly, a écrit : Idem Obs 3895
Mail 3898		X					X								X		Mme Florence WILSON de Férolles-Attilly, a écrit : Idem Obs 3895
Mail 3899							X										Jean (Anonyme) de Mantes-la-Ville, a écrit : Risques (au sujet du projet de prison à Magnanville ?) Troubles de circulation aggravés, pollution, quiétude des habitants en danger, proximité du lycée, paysages de campagne dénaturés....
Mail 3900					X												Michel (Anonyme) de Gif-sur-Yvette, a écrit : Correction limites bois de plus de 100ha Commune de Gif sur Yvette

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>La limite du bois d'Aigrefoin, partie d'un espace boisé de plus de 100 ha, utilisée pour définir la lisière de 50m selon OR20, doit être revue pour englober les parcelles 1567 et 1568 qui font partie de ce bois selon geoportail.gouv.fr (sections 39 et 40 du bois), mais aussi selon les indications du terrain. Site geoportail.gouv.fr indiquant en marron le bois public d'Aigrefoin :</p>  <p>Photo prise depuis la rue du 8 mai 1945, montrant le panneau « bois d'Aigrefoin – commune de Gif » :</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	
Mail 3901							X							X			Sandrine (Anonyme) de Noiseau, a écrit : Oui au SDRIF-E Je suis pour le SDRIF-E qui protège notre environnement des constructions invasives souhaitées par notre gouvernement comme le projet de prison à Noiseau sur la zone France Telecom entourée de terres agricoles. Oui au SDRIF-E et à la préservation de notre patrimoine naturel !
Mail 3902			X														M. Philippe CAMBIER de Feucherolles, a écrit : Limiter les déplacements motorisés Pour limiter les déplacements motorisés, 2 principaux moyens : 1) rapprocher les lieux de vie et de travail, en favorisant la dispersion des emplois, au moins des activités économiques sans nuisances pour le voisinage, et le travail hors site de l'employeur grâce à des lieux de "co-working" soutenus par les collectivités publiques. Cela passe aussi par la qualité des connexions internet, etc. 2) développer les circulations douces, notamment le vélo, éventuellement assisté par moteur électrique. Les pistes cyclables ne doivent pas être des bandes en bord de routes encombrées de graviers et autres obstacles. Développer énormément les pistes cyclables séparées et entretenues, en réduisant les dépenses liées à la voiture.
Mail 3903		X					X										M. Josiane GENESTE de Pontault-Combault, a écrit : Densification de la ville de Pontault Combault

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	En termes de logements, la ville de Pontault Combault n'a cessé, depuis quelques années, de récupérer des terrains comprenant d'anciens pavillons voués à la démolition, pour construire en lieu et place des résidences de bâtiments collectifs d'une hauteur raisonnable tout en y incluant un environnement d'espaces verts et préserver ainsi une certaine qualité de vie. Par conséquent, prévoir une augmentation de logements déjà importante sur des constructions plus élevées serait pure folie et remettrait en cause la qualité de vie de ses habitants eu égard à l'augmentation de sa population, de la circulation et des transports en commun surchargés qu'engendrerait ce projet d'urbanisme. Compte tenu de ces réserves négatives, je suis tout à fait contre le projet de SDRIF-E et fait appel à tous ses acteurs pour renoncer à une nouvelle densification de la ville de Pontault Combault déjà fortement urbanisée.
Mail 3904						X						X	X		X		M. Eric DE VULPILLIÈRES de Paris, a écrit : LIMITER LE DEVELOPPEMENT LOGISTIQUE DU TERRITOIRE Je travaille depuis 15ans à côté de Moissy-Cramayel. Pendant cette période, l'ensemble des champs situés au sud (triangle Moissy Savigny Ourdy), plus de 300 hectares d'excellentes terres, ont été transformés en immenses entrepôts logistiques (une quinzaine d'après les vues aériennes). Où cela va-t-il s'arrêter ? La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations règlementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire...
Mail 3905			X														M. Lucien. DESSAIN de Drancy, a écrit : VENUE DU METRO A DRANCY Etant né à DRANCY il y a 83 ans, je n'ai jamais compris que cette ville à forte population soit la dernière ville qui a vraiment besoin de ce métro promis depuis longtemps malgré toutes les manifestations du passé auquel j'ai participé en Famille. Aujourd'hui j'ose croire à votre avis favorable, par avance merci
Mail 3906			X														Emilie (Anonyme) de Drancy, a écrit : Prolongement de la ligne 7 du métro jusqu'à la mairie de Drancy Les stations de métro et de RER se trouvent en périphérie de la ville de Drancy. Ce qui pénalise ses habitants pour se déplacer à la fois en banlieue et vers Paris. Je soutiens donc avec force et énergie le prolongement de la ligne 7 du métro jusqu'à la mairie de Drancy, en passant par la gare du Bourget.
Mail 3907																	M. Danielle DESSAIN de Drancy, a écrit : VENUE DU METRO A DRANCY Métro indispensable à DRANCY

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3908									X								M. Bruno TUDAL de Bordeaux, a écrit : Qualité de l'air La qualité de l'air est un problème récurrent en Ile-de-France depuis des décennies. Même si l'on observe une diminution de la concentration annuelle moyenne de certains polluants, le problème persiste. De plus, ce n'est pas seulement la présence de ces polluants qu'il faut prendre en compte, mais l'exposition des personnes et surtout des plus vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes âgées et asthmatiques). Il convient donc d'anticiper cette réduction du risque d'exposition le plus en amont possible, en mettant en œuvre des choix d'aménagement qui protégeront les populations. Certains ERP sont dans l'obligation de surveiller la Qualité de l'Air Intérieur, notamment ceux qui accueillent des enfants. Il conviendrait de ne pas leur laisser porter l'entière responsabilité de l'exposition à une pollution extérieure en évitant cette situation en amont (une crèche à proximité d'une autoroute par exemple).
Mail 3909			X														M. Jean-Michel CALHELHA de Drancy, a écrit : Prolongement de la ligne 7 du métro jusqu'à la mairie de Drancy Drancy ne dispose d'aucune station de métro ou de RER en cœur de ville. Elles se trouvent toutes en périphérie. Cela qui pénalise ses habitants dans leurs déplacements à la fois en banlieue et vers Paris et contribue à une plus forte utilisation de la voiture comme moyen de transport, donc à la pollution de la ville et de ses environs. C'est pourquoi je soutiens pleinement le projet de prolongement de la ligne 7 jusqu'à la mairie de Drancy.
Mail 3910			X				X										M. Pierre GOYOT de Montgeron, a écrit : NON à la piste cyclable sur la Pelouse de Montgeron (Essonne) Bonjour, avec le SDRIF-E, la Région projette de faire traverser la ville de Montgeron dans l'Essonne Montgeron par la voie rapide vélo V7 qui doit relier Melun à Paris et Mantes-la Jolie. Normalement le choix du tracé à l'intérieur de la ville incombe à la municipalité qui est seule apte à prendre en compte les servitudes qui s'imposent localement. Pourtant, la Région a déjà mis en ligne une carte qui transforme les deux chemins latéraux de la Pelouse en pistes cyclables, c'est à dire en « chaussées exclusivement réservées aux cycles à deux ou trois roues, aux cyclo mobiles légers et aux engins de déplacement personnel motorisés », totalement incompatibles avec la priorité des piétons. Je ne peux accepter pareille situation, qui ignore totalement le statut patrimonial et le caractère familial de la Pelouse, utilisée par les Montgeronnais comme une voie piétonne en centre-ville, mais aussi comme un parc dans lequel ils savent qu'ils peuvent, à tout âge, évoluer librement en toute tranquillité et sécurité. Je vous demande de toute urgence de rectifier l'information diffusée par la carte À vélo en IDF du site IDF-smart-services. » De même le site internet du 'réseau vélo d'Île-de-France _ L'observatoire du réseau Vélo Île-de-France (VIF)' mentionne ce projet qui en fait double (sans peu d'intérêt en tant que voie structurante) la voie cyclable sur la rive gauche de la Seine, qui s'appelle plus globalement 'La Scandibérique'. Si des voies cyclables dans la ville de Montgeron sont souhaitables, cela n'est pas acceptable sur le site de La Pelouse comme mentionné plus haut. La traversée de Montgeron par l'Avenue de la République est une solution tout à fait faisable mais nécessite une action politique locale forte en faveur des vélos, notamment pour promouvoir le vélo sur cette avenue et aussi pour limiter les vitesses excessives des véhicules à moteurs notées chaque jour, ce qui écarte de fait les vélos de cette avenue.
Mail 3911								X									Cyril (Anonyme) de Paris, a écrit : POUR UNE ARTIFICIALISATION DES SOLS SOUTENABLE La trajectoire proposée par la région ne permettra pas d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050. Pourtant, la révision du S.D.R.I.F. a été initiée suite à la Loi Climat et Energie d'août 2021 dans l'objectif d'intégrer l'objectif ZAN. Cette trajectoire a été définie d'abord au regard d'objectifs de développement démographique et économique qu'il convient de remettre en question. Car la mise en œuvre du ZAN participe fortement à la lutte contre

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	les effets du réchauffement climatique, la résilience alimentaire ou encore à l'atténuation de l'érosion de la biodiversité. La région doit donc proposer une trajectoire plus ambitieuse et viser le Zéro Artificialisation Brute, et anticiper la renaturation pour les territoires les plus denses pour lesquels l'habitabilité en 2050 n'est pas assurée. Par exemple, à Paris, l'Apur identifie 252 hectares à désimperméabiliser (et donc à renaturer d'une certaine manière) sur l'ensemble de la commune. Ces espaces pourraient être imposés par le SDRIF.
Mail 3912							X										Nahid (Anonyme) de Magnanville, a écrit : Opposition (au projet de prison à Magnanville ?) *consommation de terres agricoles* pollution nappe phréatique* ruissellements des eaux de pluies / éboulements des terres* proximité des habitations / écoles* nuisances sonores et visuelles * futures problèmes de circulations
Mail 3913			X				X			X							M. Patrick QUERO de Ablon-sur-Seine, a écrit : Pont 4 voies entre Athis et Vigneux et port fluvial à Vigneux face à Ablon sur Seine Ce projet d'un pont à 4 voies pour traverser la Seine entre Athis Mons et Vigneux dans un environnement plus vaste d'interconnexions à différents réseaux routiers promettant une circulation très importante, de même que le projet de port fluvial sur Vigneux avec toutes les nuisances qui iront avec, bruit et pollution (car oui une péniche fonctionne à l'énergie fossile et pollue surtout au démarrage), va endommager considérablement et irrémédiablement la qualité de vie déjà très éprouvée d'une zone peuplée. Du point de vue écologique, ces projets sont en total contradiction avec la volonté affichée de « créer une île de France plus verte » en fait on veut au contraire ravager en bord de Seine une des rares zones vertes qui subsiste jusqu'à présent zone protégée où nichent des oiseaux migrateurs et bien d'autres espèces animales et végétales. Du point de vue sonore et pollution de l'air ces projets sont en total contradiction avec la volonté affichée de « protéger les franciliens du bruit et de la pollution » bien au contraire on va en rajouter dans une zone déjà très impactée par la proximité de l'aéroport d'Orly. Du point de vue du risque inondation ces projets et notamment le port sont en total contradiction avec la volonté affichée « d'améliorer la résilience au risque inondation » car on va bétonner une zone qui sert à l'expansion de la seine. Pour la ville d'Ablon sur Seine en particulier qui a su malgré des nuisances fortes dues à la proximité de l'aéroport d'Orly conserver un cadre de vie agréable avec peu de délinquance et une mixité exemplaire, ces projets vont réduire à néant tout cela et c'est très inquiétant. La ville ne pourra pas supporter cette accumulation de nuisances sonores et d'air pollué. S'il vous plaît « oubliez nous un peu » et laissez-nous continuer à vivre tranquillement malgré nos nuisances actuelles. Enfin, les berges d'Ablon sur Seine aujourd'hui sont les seuls sur une grande distance dont le charme a été jusque-là préservé, ces projets vont tout ravager. J'engage ceux qui prendront les décisions à visiter ce petit coin un peu méconnu qui garde la mémoire de la banlieue du XIX siècle afin qu'ils prennent conscience des destructions qu'ils se proposent de faire.
Mail 3914			X														M. Jean-Marie PEREZ de , a écrit : Pont sur la Seine Je souhaite ici exprimer toute mon opposition au projet de Pont routier sur la Seine au niveau de ma commune. Athis-Mons et ses habitants ne peuvent pas devenir des variables d'ajustement. L'environnement est aujourd'hui pris en compte partout en France. Pourquoi pas à Athis-Mons ? La ville est enclavée par la RN 7, Orly, le barreau ouest qui longe le sud d'Orly, La ville est tous les jours paralysée par les flux routiers avant même l'arrivée de ce nouveau pont. Nous avons besoin d'un métro pour accueillir les habitants de la rive sud de la Seine qui veulent atteindre nos bassins d'emplois (Rungis, Senia, Orly, IGR...). En aucun cas, rajouter un pont routier pourra remplacer, le tram ou le métro Rajouter un pont routier contrevient à l'objectif qui consiste à ne pas aggraver la santé, l'environnement et le cadre de vie des banlieusards. Il faut prolonger la ligne 18 vers Vigneux via Athis, cela résoudrait le problème.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3915			X				X								X		M. Benoît PAUPARDIN de Magnanville, a écrit : Contre l'emplacement de la prison à Magnanville En tant qu'habitant de Magnanville, je tiens à exprimer mon opposition et mon inquiétude quant à la modification prévue du Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France, qui envisage l'intégration du projet de maison d'arrêt sur des terres agricoles dans ma commune. Cette proposition va à l'encontre des principes de développement durable et de protection environnementale. Le projet de construction d'une prison sur ces terres agricoles soulève de sérieuses préoccupations environnementales. Ces terres jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité et la régulation des cycles de l'eau. Leur artificialisation risque de porter atteinte à ces fonctions écologiques vitales, en contradiction avec les objectifs du SDRIF-E visant à promouvoir une gestion durable du territoire et à lutter contre le changement climatique. En tant que Magnanvillois, je suis également préoccupé par l'impact qu'un tel projet aurait sur la qualité de vie à Magnanville. La proximité d'une prison, à côté de maisons et de lycée, entraînerait des nuisances sonores et visuelles, et pourrait augmenter la pression sur nos infrastructures locales déjà sollicitées. De plus, les espaces verts et agricoles constituent des lieux de détente et de loisirs pour nous, essentiels à notre bien-être. Je fais appel à votre considération pour préserver les terres agricoles de Magnanville contre ce projet de construction. Il est essentiel de maintenir la qualité de vie des habitants. La protection de nos espaces naturels et agricoles est cruciale pour l'avenir. Je vous remercie de prendre en compte mon avis, celui d'un citoyen engagé pour la préservation de notre environnement et le bien-être des Magnanvillois. J'espère que notre voix collective incitera à une réévaluation du projet en faveur d'une approche plus respectueuse des principes de développement durable et de cohabitation harmonieuse. De nombreux autres lieux, éloignés d'habitation seraient possibles.
Mail 3916							X							X			Catherine (Anonyme) de Noiseau, a écrit : Terres agricoles de Noiseau OUI au SDRIFE Le territoire de terres fertiles et cultivées de Noiseau, de zones humides, réservoir de biodiversité doit être protégé de toutes artificialisations. Un tel territoire est tellement rare en proche banlieue, il faut le sanctuariser. En ces temps d'urgence climatique, pensons aux générations futures! NON à la prison de Noiseau. NON au PIG ici quand d'autres solutions sont possibles. De plus, les infrastructures existantes ne sont pas adaptées à un tel projet
Mail 3917			X	X				X									M. Catherine MARMINAT de Le Plessis-Robinson, a écrit : Contre le BIP Le BIP serait source de passage de milliers de voitures et de camions en ville, source de pollution atmosphérique pour les habitants y compris les enfants. Le Bip entraînerait la destruction d'espaces verts et de ce fait serait source d'été plus chauds en période de canicule. Il entraînerait de facto la destruction d'espèces animales et végétales. Le Gouvernement aurait-il lui du mal à respecter les engagements écologiques qu'il prône ?
Mail 3918				X													M. Sonia BLANC de Gennevilliers, a écrit : Opposition à l'interdiction de construction de logements sociaux dans les villes atteignant déjà plus de 30% de logements très sociaux
Mail 3919							X							X			M. Bruno TRIBOIRE de Noiseau, a écrit : Contre le projet de prison à Noiseau Les diktats de l'État aux élus locaux :Aussi, le ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires a demandé fin décembre 2023 à la Présidence de Région de modifier le projet du SDRIFE sur Noiseau pour pouvoir y construire une prison sur les terres agricoles. Il faut donc contribuer là aussi sans réserve à l'enquête publique pour soutenir le projet actuel du SDRIFE qui permet la protection des zones agricoles et naturelles de Noiseau. Voilà

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	un modèle de contribution pour vous inspirer Objet : CONTRE LE PROJET D'UNE PRISON A NOISEAU Ma contribution : Je soutiens le projet du SDRIFe arrêté par le Conseil Régional le 12 juillet 2023 qui place « l'armature verte à sanctuariser » sur les zones agricoles et espaces naturels de la plaine de NOISEAU pour les protéger . Avec l'orientation règlementaire n° 2 qui précise qu'au sein de cette « armature verte » toute nouvelle urbanisation est exclue. Et je demande expressément au Conseil Régional – lors du vote d'adoption définitif du SDRIFe prévu à l'été 2024 – de ne pas donner suite à la demande de modification de l'État qui cite dans ses projets à inscrire dans le SDRIFe celui de la prison de Noiseau sur 19 hectares. Je marque ainsi ma totale opposition à la destruction irréversible des terres agricoles de Noiseau
Mail 3920			X						X								Patrick (Anonyme) de Sarcelles a écrit : Non au projet de l'Avenue du Parisis (anciennement BIP) Val d'oise Cela fait 50 ans que j'en entends parler, cela fait 60 que j'habite SARCELLES 95200, il y a eu 30 ans de sol gelé pour ne pas construire sur l'ancien tracé du BIP, à l'époque je n'étais pas contre, mais le problème c'était la ville d'ENGHEIN avec ses eaux souterraines son lac et ses nappes phréatiques. Maintenant je suis contre, trop édifices ont été construit surtout des écoles et des centres de soins aux abords du nouveau tracé. Dans certain cas et lieu il y le bruit des avions et des trains, ne rajoutons pas le bruit des voitures et camions qui y passeraient avec leur Klaxon et leur pollution d'échappements. La vitesse obligatoire serait de 50 Km/heure voir 30 à certain endroit ce ne serait plus une ligne droite comme à l'origine avec 90 Km / heure, mais une route en méandre qui serpenterait tout au long du parcours. Aucun intérêt pour les automobilistes, ils passeront par la francilienne qui est beaucoup plus rapide 110 Km/heure et qui à mis moins de temps en année qu'en à sa réalisation. Non au projet de la future avenue du Parisis
Mail 3921			X									X					Hélène (Anonyme) de Montreuil, a écrit : ADAPTATION ET ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, PROTECTION DE LA BIODIVERSITE La révision du S.D.R.I.F initiée à la suite de la Loi Climat et Energie d'août 2021 a pour objectif d'intégrer l'objectif ZAN. Or, créer 192 km d'élargissement de voiries et 56 km de nouvelles voies de circulation routières, entraînera l'accroissement du trafic et donc les émissions de CO2, au détriment de l'objectif. Les continuités écologiques et la biodiversité seront fortement impactées, la fragmentation de l'habitat étant reconnue comme cause majeure du déclin de la biodiversité. D'autre part, l'objectif de désimperméabilisation sera fortement impacté. Pour préserver les écosystèmes naturels et les terres agricoles, s'adapter au changement climatique tout en l'atténuant, la région doit prendre des mesures ambitieuses pour renforcer l'utilisation des modes de déplacements actifs et collectifs existants, et rapprocher l'habitat avec les lieux d'activités.
Mail 3922			X				X						X				Francis (Anonyme) de Magnanville, a écrit : Opposition prison Magnanville *consommation terre agricole / artificialisation des terres / possibilité de continuer agriculture bio* proximité habitation / lycée * nuisance sonore* augmentation des flux de circulation sur des axes déjà saturés* ruissellement des eaux pluviales sur des communes situées en contre-bas
Mail 3923			X				X	X					X				Mme Perrine LHERMITE de Ablon-sur-Seine, a écrit : RESIDENTE OPPOSEE AU PROJET DE PORT HAROPA Madame, Monsieur, je réside à Ablon sur Seine depuis 6 ans. J' ai eu connaissance du projet de port HAROPA et de pont en réunion publique Je suis totalement opposée à ce projet car il aurait pour conséquences : - la pollution sonore et aérienne supplémentaire en raison de l'activité du port et du trafic routier induit. - la destruction du paysage des bords de seine qui est l'atout majeur de notre ville. - le bétonnage de 50 ha d'une zone protégée qui aura des conséquences désastreuses sur notre environnement (risque de crue augmenté, mise en péril de l'écosystème...) .

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	De plus, ce projet est en contradiction avec la volonté de lutter contre le dérèglement climatique et l'artificialisation des sols. Les habitants d'Ablon sur Seine, en raison de la proximité de l'aéroport (70 % du territoire en zone B et C du PEB) , de la proximité de la voie ferrée et du trafic SNCF (train, RER C et D) subissent de plein fouet toutes sortes de nuisances. Toutes les études attestent d'une espérance de vie réduite. Nous avions un seul avantage : notre cadre de vie avec nos quartiers résidentiels et le magnifique bord de seine. Avec ce projet il ne restera plus rien Ne serait pas plus judicieux d'implanter ce site dans une zone industrielle et déjà bétonnée ?
Mail 3924					X						X				X		<u>M. Pierre LECHAUDE de Germigny-l'Évêque, a écrit :</u> Proposition permettant le développement des énergies renouvelables La région Ile de France est très en retard sur ses objectifs de développement des énergies renouvelables. Pour 2040, il faudrait multiplier par 28 la production d'énergie solaire afin d'atteindre l'objectif de production annuel ciblé entre 5,9 et 7 TWh.La révision du SDRIF a déjà permis d'intégrer des orientations règlementaires favorisant le développement des énergies renouvelables et du photovoltaïque notamment dans les espaces agricoles et terres incultes (orientations règlementaires 13 et 89).Mais l'implantation de champ voltaïque peut rencontrer plusieurs obstacles dont celui de la bande des 50 mètres en limite d'un massif boisé de plus de 100 ha. Je rencontre ce cas de figure sur un de mes terrains. Ce terrain, dégradé et à aucune valeur agricole, est situé sur une ancienne carrière remblayée en terre sableuse. Toutes les conditions sont réunies pour développer un projet de parc photovoltaïque mais ce projet se trouvant en limite d'un massif boisé de plus de 100 ha, risque de devenir caduque puisque le SDRIF actuel impose qu'aucune nouvelle urbanisation ne soit implantée dans la bande des 50 mètres. Proposition de contribution : Une liste d'exceptions à la bande des 50 mètres en limite d'un domaine boisé de plus de 100 ha existe déjà dans le SDRIF actuel, il faudrait donc amender l'orientation Règlementaire 20 (OR20) en la complétant avec des installations photovoltaïques qui sont d'intérêt public. On pourrait assortir cet amendement de prescriptions complémentaires telle que : -la non artificialisation des sols,-la réversibilité des sols,-la réversibilité de leur installation,-la non modification des écoulements et infiltrations des eaux pluviales -l'absence d'impact sur les lisières de bois
Mail 3925			X														<u>Benoît (Anonyme) de Montgeron, a écrit :</u> Pont Athis-Mons Il est primordial de créer ce pont qui soulagera Villeneuve et désenclavera notamment Montgeron. Le val d'Yerres est le parent pauvre du grand Paris qui concentre tous les investissements principalement au nord, à l'ouest et à l'est. N'oublions pas que la richesse de l'humanité est certes écologique mais aussi par la libre circulation des biens et des personnes. Le vélo et le cheval sont une illusion dogmatique aux déplacements des personnes. Ces modes de transports doivent exister en tant qu'alternative (nullement péjoratif) sans remettre en cause les moyens essentiels aux déplacements : l'aérien, le ferroviaire et le réseau autoroutier. L'idée même d'interdire de développer le dernier revient à stigmatiser sans autre rationnel que de la démagogie politique. Il faut faire ce pont qui devrait déjà être en place depuis trop longtemps
Mail 3926			X										X				<u>M. David TATIN de Cheval-Blanc, a écrit :</u> La création de nouvelles zones logistiques entre en contradiction avec les objectifs inscrits dans le Plan d'Actions Régional relatifs à la limitation de l'artificialisation des sols, à l'atteinte du Zéro Emission Nette de Gaz à Effet de Serre ainsi qu'à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et des cours d'eau. Au vu de la nécessité d'adapter le territoire et d'assurer sa résilience, les infrastructures logistiques (tant les entrepôts de stockage que les dessertes) doivent s'appuyer sur le réseau déjà existant en densifiant les zones logistiques existantes et en

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	améliorant la multimodalité déjà déployée. Les orientations règlementaires doivent interdire les possibilités de création de nouvelles zones logistiques exclusivement desservies par des voies routières. La préservation des réservoirs de biodiversité (espaces naturels, agricoles, forestiers et cours d'eau), ainsi que de leurs continuités, doit être prioritaire et aucune dérogation ne doit être possible. La continuité des berges ne peut être compensée par la mise en place d'un cordon végétal lors de l'aménagement d'un port. D'autant plus que la majorité des nouvelles zones logistiques prévues par le S.D.R.I.F. sont localisées dans l'agglomération, zone la plus dense où la renaturation est plus que nécessaire pour répondre aux enjeux actuels par exemple : limiter le risque d'inondation, créer des îlots de fraîcheur urbain, assurer la résilience alimentaire...
Mail 3927			X														Pascal (Anonyme) de Drancy, a écrit : Métro mairie de Drancy Le prolongement de la ligne 7 jusqu'à la mairie de Drancy serait un vrai plus pour tous les habitants !!
Mail 3928		X															Marie (Anonyme) de Pontault-Combault, a écrit : Stop à la densification à Pontault-Combault Stop à davantage de densification, les transports ne suivent pas et les voies ne sont assez nombreuses sur Pontault-Combault et environs... La ville a déjà beaucoup changé et le béton est roi
Mail 3929																	M. J.M. CHAMPAGNE de , a écrit : Je croyais qu'il fallait stopper l'artificialisation des sols ! S'il ne devait y avoir qu'une raison de stopper un tel projet celle-là devrai [...] Je croyais qu'il fallait stopper l'artificialisation des sols! S'il ne devait y avoir qu'une raison de stopper un tel projet celle-là devrait être examinée.
Mail 3930			X														Mme Danielle DESSAIN NÉE MARIE de Drancy, a écrit : La venue du métro à drancy 93700 Ce métro est essentiel en centre-ville de DRANCY, ville coupée en deux par les voies SNCF et mal desservie en transports.
Mail 3931			X														M. Marc PELLAN de Férolles-Attilly, a écrit : Transports en commun Pour faciliter l'accès en transports en commun à l'hôpital FORCILLES situé en Seine et Marne à Férolles Attilly (cet hôpital étant actuellement très mal desservi par bus), on pourrait envisager la création d'une ligne de téléphérique le reliant à l'une des gares du RER E aux alentours. Il y a déjà en cours de réalisation une 1ère ligne de téléphérique (ligne C1) entre Créteil et Villeneuve Saint Georges et on pourrait s'inspirer de ce projet.
Mail 3932			X														M. ALEXANDRE BEAUDOUIN-VIEL de ? a écrit : Contribution de Partage Ta Rue 94 à l'enquête publique "SDRIF-E" de la Région Ile-de-France Partage Ta Rue 94 est une association loi 1901 établie à Créteil dont l'objet est de promouvoir la mobilité des personnes à pied et à vélo et des personnes à mobilité réduite et handicapées dans le département du Val-de-Marne. Elle milite pour favoriser ces déplacements et pour rendre la voirie et les espaces publics plus accessibles, sûrs et confortables aux usagers vulnérables. Son activité est avant tout centrée sur une "vélo-école", créée en 2007. Nous "mettons en selle" chaque année entre 30 et 40 personnes, des adultes principalement, qui ont besoin du vélo pour leurs déplacements surtout utilitaires. Nous faisons également du plaidoyer auprès des élus, collectivités, aménageurs etc., ainsi que de l'information et du conseil aux usagers. Contribution à l'enquête publique « SDRIF-E » de la Région :

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>« Le vélo, une mobilité incontournable en Île-de-France à horizon 2040 »</p> <p>La Région Île-de-France se fixe comme objectif de décarboner les transports et d'accorder plus de place aux mobilités actives. Partage Ta Rue 94 soutient ces objectifs.</p> <p>Le vélo est à ce titre un moyen de déplacement écologique incontournable. Il est une alternative non-polluante à la voiture pour les trajets de courte et moyenne portée qui composent l'essentiel des déplacements en Île-de-France, et une solution complémentaire des transports en commun pour les trajets plus longs. Faire de la place au vélo sur le territoire francilien, c'est redessiner une région plus agréable à vivre, où les nuisances de la voiture sont réduites, où la qualité de l'air est améliorée, et où les habitant·e·s investissent l'espace public sans être coupé du monde par l'habitable d'une voiture.</p> <p>La Région agit déjà sur ce volet de mobilité par le Réseau Vélo Ile-de-France (VIF), ce que notre association soutient, suit et relaie auprès de ses adhérents.</p> <p>Le développement du vélo implique d'agir sur quatre leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adopter une vision de l'aménagement de l'espace public donnant la priorité d'abord aux piétons, puis aux cyclistes, puis aux transports en commun et enfin seulement à la voiture - Réduire l'attractivité de la voiture individuelle par rapport aux autres modes de déplacements, ce qui nécessite de diminuer la place de la voiture à l'échelle francilienne, et donc de ne pas lancer de nouveaux projets routiers comme prévu par le SDRIF-E actuellement - Développer des infrastructures cyclables continues et sécurisées pensées en réseau, et reliant notamment les banlieues entre elles – à ce titre l'approche « polycentrique » mise en avant dans le projet est saluée - Promouvoir l'intermodalité vélo - transports en commun en organisant, avec des infrastructures de qualité, le rabattement à vélo vers les gares et le stationnement vélo autour des gares. <p>Donner la priorité aux modes actifs dans l'aménagement de l'espace public</p> <p>Pendant une bonne partie du XXe siècle la priorité a été de faciliter par tous les moyens possibles les déplacements en voiture. Les villes ont été radicalement transformées pour accueillir des milliers de voitures en circulation et en stationnement, au détriment des piétons et des cyclistes.</p> <p>Si l'on souhaite aujourd'hui inverser la tendance et donner la priorité aux mobilités actives comme le souhaite le SDRIF-E, il est nécessaire de placer les besoins de la marche et du vélo au-dessus des autres moyens de déplacement dans l'aménagement de l'espace public. Dans un projet d'aménagement, il convient ainsi de favoriser la marche, puis le vélo, puis les transports en commun, puis en dernier lieu la voiture. À titre d'exemple, dans un projet de quartier de gare, l'espace public doit garantir en premier lieu des trottoirs confortables, un parvis de qualité, des pistes cyclables de rabattement et du stationnement vélo, avant de se poser la question du positionnement de la gare de bus et d'éventuelles voies dédiées. La voiture arrive à la toute fin de la réflexion et sa présence peut être jugée non essentielle.</p> <p>Réduire l'attractivité de la voiture individuelle en ne lançant pas de nouveaux projets routiers</p> <p>Si comme le prévoit le SDRIF-E, l'enjeu est d'encourager les Francilien·ne·s à abandonner leur voiture individuelle, alors il convient de réduire son attractivité par rapport aux autres modes de déplacement. La seule promotion de modes alternatifs ne suffira pas si dans le même temps il devient plus facile et plus efficace de se déplacer en voiture. Ainsi, le développement du vélo, mais aussi des transports en commun et de la marche, implique de renoncer à la construction de nouvelles routes, de nouveaux ponts routiers et à l'élargissement de routes existantes. 260 km de projets routiers sont prévus au SDRIF-E pour "fluidifier" la circulation automobile. Ce sont autant de projets qui envoient un message contradictoire par rapport aux ambitions de la Région car ils vont renforcer de fait l'attractivité</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>de la voiture au détriment d'alternatives.</p> <p>À l'heure où l'utilisation de la voiture pour la mobilité quotidienne baisse partout en Île-de-France (cf. p. 147 du SDRIF-E), notre région a besoin que tous les efforts et les moyens des collectivités soient tournés vers le développement des alternatives à la voiture. C'est encore plus vrai dans les quatre départements de grande couronne où aujourd'hui la voiture domine, et où se concentrent pourtant le plus grand linéaire de projets routiers inscrits au SDRIF-E.</p> <p>Avec l'investissement consacré aux routes, il sera possible de déployer davantage d'aménagements pour la marche, le vélo et même les transports en commun de surface. Un projet vélo coûte 30 à 200 fois (s'il s'agit d'une autoroute) moins cher qu'un projet routier, et un projet de tramway ou de bus en site propre s'avère souvent moins onéreux que la construction d'une nouvelle route.</p> <p>Construire un réseau vélo régional et des réseaux complémentaires</p> <p>Comme indiqué dans le SDRIF-E, pour faire du vélo un transport de masse, il est nécessaire de "concevoir des infrastructures de grande qualité, continues, sécurisées, capacitaires et structurantes". La réalisation du réseau Vélo Île-de-France (VIF) doit ainsi constituer une priorité de toutes les collectivités franciliennes. Sa réalisation complète est fixée à 2030. Le réseau VIF pourra d'ici 2040 être complété par de nouveaux axes ou des extensions de lignes.</p> <p>Il est nécessaire que les départements et les agglomérations complètent ce réseau régional avec des réseaux de qualité comparable à l'échelle de leur territoire, qui résorbent les discontinuités cyclables. Dans une région où deux tiers des déplacements font moins de 3 km (EGT IDFM 2018), soit moins de 15 min à vélo, un grand nombre de déplacements peuvent être réalisés à vélo à condition que les conditions soient réunies.</p> <p>Le réseau devra également faire attention aux liaisons transversales et non pas seulement radiales, car les déplacements de banlieue à banlieue sont d'une importance cruciale, notamment pour atteindre l'objectif d'une région « polycentrique » défendue par le projet. A ce titre, un appui particulier doit être prévu pour la ligne V20 du réseau VIF. En Val-de-Marne par exemple on relève divers blocages ou errements sur cet axe en projet, qu'il est important de résoudre pour un axe direct et capacitaire à l'échelle de la Région et hors Paris.</p> <p>Faire du vélo-train une évidence</p> <p>Selon le SDRIF-E, en 2040, 90% des Franciliens vivront à moins de 2 km d'une gare. Cela représente moins de 10 minutes à vélo, qui est donc une solution idéale de rabattement, davantage que le bus (moindre efficacité car il faut rejoindre un arrêt + temps d'attente) ou la voiture (plus polluante). La combinaison vélo-train est à même de concurrencer la voiture individuelle sur les distances les plus longues.</p> <p>L'intermodalité entre le vélo et le train ne pourra fonctionner qu'à deux conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que les collectivités organisent le rabattement à vélo vers les gares à l'aide d'infrastructures cyclables continues et sécurisées - que les collectivités et les opérateurs de transports déploient massivement du stationnement vélo en gare accessibles depuis les infrastructures de rabattement. <p>Comme évoqué précédemment, après la marche, cela implique de donner la priorité au vélo dans l'aménagement de l'espace public aux abords de la gare, et dans un rayon de 2 km autour de celle-ci.</p>
Mail 3933			X				X										<p><u>M. Ch COUTURIER de Magnanville, a écrit :</u></p> <p>Projet de la prison de Magnanville</p> <p>Je suis contre la bétonisation des terres agricoles Il y a trop de proximité avec le lycée Léopold Sédar Senghor le lycée agricole Sully le collège Georges Sand les écoles maternelles et primaires "les Marronniers"</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	le Centre Equestre de Magnanville le centre Gérontologie Clinique Léopold Bellan. La construction de la prison entrainera : un afflux de voyageurs (visiteurs) dans les bus une augmentation de la circulation de véhicule sur la départementale "Mantes la Jolie – Bréval. Dans la région il y a beaucoup de friches industrielles qui pourraient être exploitées
Mail 3934		X	X	X													M. Jean-François BERTHET de Ozoir-la-Ferrière, a écrit : Non aux modifications du SDRIF-E demandées par la CCPB pour la commune d'Ozoir. Le SDRIF-E a été élaboré et discuté avec les communes en 2023. Il préserve sur Ozoir les zones agricoles fertiles du sud de la N4 et protège contre une extension de l'urbanisation demandée par la CCPB pour Ozoir. Les demandes de la CCPB sont contraires à tous les objectifs basiques pour sauver l'environnement, maîtriser le réchauffement climatique et respecter la qualité de vie des résidents proches de cette zone. Il faut absolument les refuser. Nous comptons sur la Commission d'Enquête et les équipes du SDRIF-E pour repousser définitivement ces demandes d'un autre âge. D'autant que le CCPB ne prend pas en compte l'enclavement, le dimensionnement du réseau routier, l'augmentation de la pollution due au trafic et les nuisances sonores existantes et à venir dans cette zone. Les événements récents (incidents sur la N104, certains allant jusqu'à sa fermeture) ont prouvé s'il en était besoin que le réseau n'est absolument pas adapté à un surplus de trafic routier. La masse de véhicules tentant de se dérouter a rapidement paralysé complètement et pour plusieurs heures toute la zone de la CD354. Cette zone étant déjà saturée sans incident aux heures de pointe.
Mail 3935			X														Séverine (Anonyme) de Paris, a écrit : Prolongement de la ligne 7 du métro jusqu'à la mairie de Drancy Les stations de métro et de RER se trouvent en périphérie de la ville de Drancy, pénalisant ses habitants dans leurs déplacements en banlieue et vers Paris. C'est pourquoi je soutiens le prolongement de la ligne 7 jusqu'à la mairie de Drancy en passant par la gare du Bourget.
Mail 3936		X			X												M. Anne BRUNNER de Saulx-les-Chartreux, a écrit : Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers de Saulx Les Chartreux La servitude aérienne de l'ADP (Orly) contraint le cœur de village par un Plan d'Exposition au Bruit. Il est donc essentiel dans le cadre de la révision du PLU de Saulx Les Chartreux- de ne densifier que les espaces déjà urbanisés hors PEB, et zone inondable- tout en maintenant et protégeant durablement la coulée verte : via les espaces de la plaine agricole au pied des collines des bois départementaux.- la desserte bus de rabattement vers les gares (Massy, Villejust, Epinay) doit s'amplifier pour réduire l'usage des véhicules privés et leur stationnement sur l'espace public- le calibrage des équipements public doit s'adapter à la quantité de population - dont l'augmentation doit être maîtrisée pour maintenir la qualité du cadre de vie dans l'espace déjà très contraint du village (lac et zone inondable, PEB, Bois départementaux, PLH CAPS, PCAET, PDUIF, SDAGE, ...)
Mail 3937						X								X			Christine (Anonyme) de Thorigny-sur-Marne, a écrit : Désapprobation activités économique Thorigny Je suis contre la transformation des terres agricoles en activité économique
Mail 3938			X				X							X			Michèle (Anonyme) de Magnanville, a écrit : Projet de prison à Magnanville sur terres agricoles Le projet de construire une prison à Magnanville est insensé pour de multiples raisons :- construire en face de pavillons pour lesquels les personnes se sont endettées pour de nombreuses années pour avoir la vue dégagée sur les champs, vue qui leur a certifiée lors de l'achat puisque terrain INCONSTRUCTIBLE,- à 200 mètres d'un lycée

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	dont les élèves passeront devant plusieurs fois par jour, et qui de plus seront dérangés par le bruit des détenus,- tout près d'une résidence seniors actuellement en construction, donc prévue avant cette prison,- en face d'un EHPAD,- tout près d'un lycée agricole,- pas loin d'écoles maternelles et élémentaires,- la route pour descendre à l'échangeur d'autoroute est saturée matin et soir,- le tribunal est à 40 km avec une autoroute bouchée sans compter les accidents qui surviennent souvent et bloquent la circulation parfois pendant plusieurs heures.- des détenus en semi-liberté d'après les informations données, et leurs visiteurs qui ne valent peut-être pas mieux qu'eux, qui circuleront dans cette zone pavillonnaire si tranquille jusqu'à maintenant. De plus je vous rappelle le couple de policiers qui avait été tué à leur domicile et qui avait causé un traumatisme à la population.
Mail 3939			X				X										M. Margaux CHARLES de Ablon-sur-Seine, a écrit : NON AU PORT Ah, les charmes de la vie en bord de Seine ! Habiter à Ablon, c'est comme participer à un concert permanent orchestré par une troupe hétéroclite de bruyants artistes. On a les trains du RER C qui font vibrer nos murs avec une régularité digne d'un métronome insomniaque, les péniches rivalisant en décibels avec les moteurs de véhicules ayant apparemment fait un pacte avec le diable pour ignorer toute notion de silencieux. On dirait que les avions, les poids lourds et les automobilistes des quais ont tous décidé de participer au championnat du monde du vacarme. Mais attendez, ça ne s'arrête pas là ! Les lois ? Un concept aussi rare que le silence dans notre paisible coin. Des poids lourds bravant l'interdiction comme s'ils étaient en route vers le buffet à volonté, mettant en danger nos vies et frôlant un pipeline qui doit se sentir comme un chanteur d'opéra en pleine audition de heavy metal. Les promesses de calme et de respect de l'environnement dans les projets ? Des perles aussi rares que les moments où nos oreilles ne sont pas agressées. Et le dernier chef-d'œuvre en date : Haropa veut créer un port. Oui, un port ! Comme si notre quiétude n'était pas déjà assez malmenée. Plus de péniches, plus de bruits de manutention, plus de poids lourds s'incrétant dans une circulation déjà digne d'un puzzle géant. Et ne parlons pas de l'idée lumineuse d'installer une usine d'hydrogène près de l'aéroport d'Orly. Parce que, vous savez, la paix intérieure d'une ville, c'est bien, mais rien ne vaut une usine qui consomme plus d'énergie qu'elle n'en produit. Logique imparable ! Ces projets vont transformer notre charmante ville en un mélange de chaos sonore et de sites industriels. Adieu les balades paisibles sur les quais réaménagés, bonjour le safari urbain au milieu des engins de manutention. Les loisirs nautiques ? Oubliez ça, ils seront aussi rares que les promesses tenues et n'oubliez pas que juste derrière la Seine-Saint-Denis, le département accuse un manque d'espace vert et une pollution très présente, d'après une étude réalisée en janvier 2024 qui place le Val de Marne sur le podium des régions polluées. Je m'oppose fermement à ces projets qui, soyons honnêtes, ajoutent de l'huile sur le feu d'une situation déjà plus chaotique qu'un concert de métal. Laissez-nous vivre en paix, loin des décibels assourdissants et des projets qui semblent avoir été conçus par des trolls avides de chaos. N'y a-t-il pas d'autres endroits plus adaptés pour des complexes industriels, où le bruit ne rivalise pas avec nos rêves de tranquillité ?
Mail 3940																	Christine (Anonyme) de Thorigny-sur-Marne, a écrit : Objection à la zone économique Thorigny Nous arrivons à un moment crucial ou si nous voulons avoir encore une chance de réduire notre empreinte écologique il faut de toute urgence réduire notre consommation. Il est également important de conserver notre patrimoine agricole afin de pouvoir produire local.
Mail 3941														X			Noellie (Anonyme) de Noiseau, a écrit : Protégez les terres agricoles Je suis pour le SDRIFE qui protège les terres agricoles et je suis contre la prison

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3942							X							X			Pierre (Anonyme) de Magnanville, a écrit : Projet de prison à Magnanville sur terres agricoles Ce terrain face à des habitations, d'un lycée d'enseignement général, d'un lycée agricole, d'une école élémentaire, d'une école primaire, d'un gymnase, d'une résidence senior, d'un EHPAD au centre de la ville est une aberration. Magnanville est une petite ville tranquille qui désire le rester. Les terres agricoles doivent rester des terres agricoles, nous en avons besoin.
Mail 3943							X										M. Victoria MARTINEZ de Longnes, a écrit : Opposition à projet de localisation de centre pénitentiaire à MAGNANVILLE Aberration d'un tel projet si poche de deux lycées et de résidences pavillonnaires. Pour rappel, territoire tendu où deux policiers furent abattus.
Mail 3944														X			Noellie (Anonyme) de Noiseau, a écrit : Stop à l'artificialisation des sols Arrêtons de construire sur les terres agricoles non à la prison oui au sdrif
Mail 3945			X				X	X					X				M. Ines CRUAU de Ablon-sur-Seine, a écrit : NON AU PORT NON AU PONT Le projet de SDRIF-E prévoit l'urbanisation des rives de Vigneux-sur-Seine en face d'Ablon-sur-Seine par l'installation d'une zone industrielle avec un port fluvial sur un site naturel préservé. En corolaire, un franchissement de Seine entre Vigneux et Athis-Mons est également prévu. En tant qu'habitant d'Ablon vivant sur les quais de Seine, je m'oppose à ce projet irrespectueux. Il est tout simplement aberrant de constater la présence de projets aussi destructeurs que ce port industriel et le possible franchissement de la Seine. Une véritable déclaration de guerre contre toutes les politiques visant à protéger notre planète du réchauffement climatique. Ces plans insensés entraîneraient la destruction et l'artificialisation d'espaces verts d'une qualité exceptionnelle, cruciaux pour notre bien-être et la biodiversité locale. La déforestation envisagée serait une catastrophe pour les écosystèmes existants, mettant en péril la richesse naturelle que ce secteur représente pour des milliers de personnes. L'arrogance de ces projets se manifeste également dans l'énorme bilan carbone des chantiers nécessaires à la création de cette plateforme industrielle et de son port fluvial. L'exploitation qui en découlerait ne ferait qu'ajouter des émissions carbonées monstrueuses, défiant tout principe de responsabilité environnementale. Le mépris pour l'eau de la Seine est également choquant, alors que d'énormes efforts sont déployés pour la purifier. Ce projet ne fait que menacer ces efforts, risquant de plonger la Seine dans un état de pollution inacceptable. Le manque de reconnaissance envers l'environnement est flagrant, particulièrement en Île-de-France où les actions en faveur de l'environnement devraient être prioritaires. Il est inacceptable que des actions contradictoires, menées au nom du logement, des transports ou de l'activité économique, compromettent la priorité environnementale et entraînent des conséquences irréversibles sur le climat, l'environnement, la santé des populations et le patrimoine naturel. La qualité du cadre de vie serait irrémédiablement ruinée par ce projet. La destruction d'un des derniers paysages naturels des rives de Seine en Île-de-France est tout simplement inadmissible. Les circulations douces, en particulier le vélo, seraient mises à mal, et la valeur immobilière dans la région subirait une chute abrupte, ajoutant des problèmes à un marché déjà affecté par le bruit de l'aéroport et le risque d'inondation. Les risques imposés à la santé et à la sécurité des habitants sont impardonnables. L'emplacement du projet sur des zones d'expansion des eaux de la Seine en cas de crue est irresponsable, mettant en danger les dispositifs de protection existants. Les ablonais, déjà soumis au bruit de l'aéroport d'Orly, seraient assaillis par des nuisances sonores supplémentaires insupportables, provenant des chantiers, des chargements et déchargements des péniches, ainsi que des manœuvres des péniches à proximité

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	des habitations. De plus, la pollution atmosphérique déjà causée par l'activité aéroportuaire et la circulation automobile à Ablon serait aggravée par les chantiers, l'utilisation de machines et de véhicules polluants, ainsi que par les poussières et autres substances volatiles liées aux matériaux manipulés. La population locale, déjà exposée à des risques aériens, aux conduites d'hydrocarbures sous pression et à la proximité de sites SEVESO, serait confrontée à de nouveaux dangers technologiques et industriels. Dans une commune déjà sinistrée par les inondations, les canalisations d'hydrocarbures sous pression, les nuisances sonores et la pollution de l'aéroport d'Orly, l'ajout de ces nouvelles nuisances serait tout simplement une injustice insupportable pour la population. Ablon ne devrait pas être sacrifiée une fois de plus au profit du statut de « territoire servant de Paris ». Le SDRIF-E devrait au contraire permettre aux communes de la région de retrouver une attractivité propre et un cadre de vie agréable, au lieu de les condamner à être de simples « communes dortoir ». La création d'un port « multimodal » à vocation régionale signifierait une augmentation du trafic routier, particulièrement de poids lourds, dans un réseau local déjà saturé. Les franchissements de Seine sont déjà à pleine capacité, et les accès aux pôles d'activités de l'aéroport d'Orly et du MIN de Rungis sont engorgés. Les populations locales devraient subir la « logistique du dernier kilomètre » et les conséquences des ruptures de charges dans les chaînes logistiques. De plus, l'ampleur des infrastructures industrielles prévues et l'absence de voies de circulation routière vers le Nord pourraient encourager la réalisation d'un franchissement de Seine entre Athis-Mons et Vigneux. Ce nouvel axe stratégique drainerait un trafic supplémentaire, déversé au niveau d'Orly, dans une zone déjà saturée, paralysant les hauts d'Athis et toute une partie du territoire. Ce projet, initialement présenté comme une desserte locale réservée aux circulations douces et aux transports en commun destinée à soulager le pont de Villeneuve-le-Roi, se révélerait être en fait un viaduc monumental reliant la RN6 à la RN7 au niveau d'Orly, puis à terme à l'A6, favorisant le transport logistique au détriment du cadre de vie des habitants. Il est impératif que de tels projets absurdes et dévastateurs soient rejetés sans équivoque, et que la priorité soit accordée à la préservation de notre environnement, à la protection du cadre de vie et à la sécurité des citoyens.
Mail 3946							X										M. Antonio MARTINEZ de Longnes, a écrit : Opposition à projet de construction d'un centre pénitentiaire à MAGNANVILLE Prendre en considération les alternatives de sites proposées dans rapport que notre ministre des Sceaux a écarté avec une réponse méprisante à l'assemblée.
Mail 3947							X										Maxime (Anonyme) de Noiseau, a écrit : Pour la protection des terres agricoles Je suis pour le SDRIF-e et bien entendu contre le projet de prison à Noiseau.
Mail 3948							X										Jérémy (Anonyme) de Magnanville, a écrit : Projet prison Magnanville Mes parents habitent Magnanville depuis 40 ans, c'est là que j'ai grandi dans cette ville tranquille qui ne le sera plus si cette construction est réalisée. Je veux qu'ils puissent vieillir tranquillement sans avoir à se méfier des détenus en semi-liberté et de leurs visiteurs qui ne manqueront pas de circuler autour de tous ces pavillons.
Mail 3949			X				X										Mme. Cécile FELIX de Montgeron, a écrit : Piste cyclable « Je découvre que dans le SDRIF-E, la Région projette de faire traverser Montgeron par la voie rapide vélo V7 qui doit relier Melun à Paris et Mantes-la Jolie. Normalement le choix du tracé à l'intérieur de la ville incombe à la municipalité qui est seule apte à prendre en compte les servitudes qui s'imposent localement. Pourtant, la Région a déjà mis en ligne une carte qui transforme les deux chemins latéraux de la Pelouse en pistes cyclables, c'est à dire

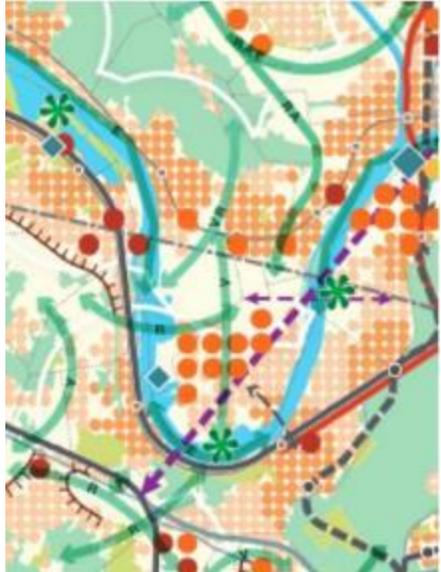
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	en « chaussées exclusivement réservées aux cycles à deux ou trois roues, aux cyclomobiles légers et aux engins de déplacement personnel motorisés », totalement incompatibles avec la priorité des piétons. Je ne peux accepter pareille situation, qui ignore totalement le statut patrimonial et le caractère familial de la Pelouse, utilisée par les Montgeronnais comme une voie piétonne en centre-ville, mais aussi comme un parc dans lequel ils savent qu'ils peuvent, à tout âge, évoluer librement en toute tranquillité et sécurité. Je vous demande de toute urgence de rectifier l'information erronée diffusée par la carte À vélo en IDF du site IDF-smart-services. »
Mail 3950			X				X										Peter (Anonyme) de Antony, a écrit : Préserver e statut de promenade piétonne de la Pelouse de Montgeron Voie piétonne ombragée en été, la Pelouse en toutes saisons est accueillante aux piétons pressés, aux promeneurs comme aux randonneurs, aux marcheurs, aux pèlerins du chemin de Saint Jacques de Compostelle qui rejoignent Vézelay, etc. Elle ne peut accueillir une voie rapide vélos sans mettre en danger la vie de ses usagers.
Mail 3951							X										Mme. Céline BODET de Magnanville, a écrit : Opposition au projet localisation prison Magnanville Emplacement totalement inadapté pour une maison d'arrêt à côté d'un lycée sur un terrain argileux sur lequel des maisons situées juste à côté ont subi des grosses dégradations
Mail 3952			X														Gregory (Anonyme) de Achères, a écrit : Projet incompatible avec les objectifs du SDRIF- Le fait de placer le respect de l'environnement au centre de ce SDRIF E est louable. Il faut ensuite décliner cet objectif à chaque projet. Les ruisseaux font les grandes rivières, c'est donc à eux que doivent s'appliquer tous ces objectifs. Prenons l'exemple de la 4 voies à travers Achères, Carrières, Andresy, Triel, etc indument appelée pont d'Achères car ne se limitant pas à un pont local. Cette 4 voies, traverse un corridor écologique identifié dans votre document, crée de l'artificialisation, émet des gaz à effet de serre, génère du trafic routier induit, augmente les polluants. C'est se tirer une balle dans le pied, commencer par augmenter les valeurs pour ensuite vouloir les baisser ! Cerise sur le gâteau, elle n'est en rien compatible avec les projets de transport en commun qui devraient être priorités. Sur le papier, c'est beau avec une voie cyclable sur le côté, mais la réalité est qu'il y sera impossible d'y circuler tant la pente sur le pont sera forte ! Tout le monde n'a pas de vélo électrique. Il est incompréhensible que la Région finance de telles infrastructures en TOTALE contradiction avec les objectifs qu'elle se fixe.
Mail 3953						X		X						X			LAETITIA (Anonyme) de Thorigny-sur-Marne, a écrit : Désapprobation de transformation des terres agricoles en zone économique sur le plateau de THORIGNY sur marne Je suis contre le projet de passer les 10ha de terres agricoles en zone économique sur le plateau de THORIGNY sur Marne. Cela va à l'encontre De toutes logiques écologiques actuelles.
Mail 3954		X		X				X									Mme. Nicole DUROEULX de Gretz-Armainvilliers, a écrit : Refuser les modifications du SDRIF-E demandées par la CCPB. Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences.
Mail 3955		X		X				X									M. Jean-Pierre DUROEULX de Gretz-Armainvilliers, a écrit : Refuser les modifications du SDRIF-E demandées par la CCPB. Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes

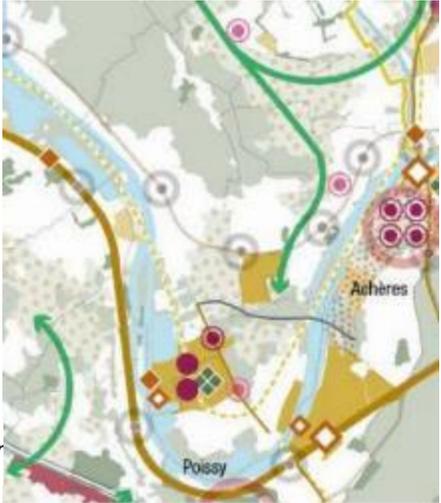
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Il faut les en remercier et les encourager à confirmer encore une fois cette décision, pour protéger l'environnement et les citoyens qui en subiraient les conséquences.
Mail 3956							X					X					Mme. FRANOISE GAY de ? a écrit : Je soussignée Françoise Michel épouse Gay, dépose la contribution suivante concernant le SDRIF-E:Je demande d'inclure la totalité de la zone N de Mareil Marly dans le SDRIF-E, normalement de 46 hectares réduites hélas à 33 hectares, pour conserver le plus possible, la biodiversité existante, .En effet j'habite depuis 26 ans à Mareil Marly, il y a 3 ans je pouvais encore compter dans mon jardin, quelques chardonnerets et quelques rares bouvreuils, mais depuis les nouvelles constructions route de l'Étang la ville sur Marly le Roi et à Mareil, je ne vois plus ces oiseaux. Dans le jardin nous avons aussi de jolis écoreuils roux, mais avec l'abattage de grands arbres (arbres en parfaite santé) pour des lotissements, des constructions à Mareil, je n'en vois plus et je ne compte pas les espèces d'abeilles sauvages et papillons devenues maintenant rares, pour ne pas dire disparues : paon du jour, machaon, petits papillons bleus (polyommatus bleu). Je m'inquiète pour tous ces oiseaux, toute cette faune bien discrète et pourtant si utiles pour nous tous ... L'impact néfaste de l'artificialisation sur l'écosystème naturel est reconnu par tous et elle est irréversible : il faut des années pour qu'un chêne atteigne la taille adulte, quant aux espèces disparues, elles le sont pour toujours, sans compter les dégâts qu'elle engendre sur les êtres humains : allergies, asthme etc... La région parisienne est déjà une des régions les plus polluées de France, pourquoi ne pas conserver les seuls poumons verts restants, petits ou grands ?
Mail 3957			X				X										Mme. Christine LABERGERIE de Montgeron, a écrit : Enquête publique pelouse Montgeron « Je découvre que dans le SDRIF-E, la Région projette de faire traverser Montgeron par la voie rapide vélo V7 qui doit relier Melun à Paris et Mantes-la Jolie. Normalement le choix du tracé à l'intérieur de la ville incombe à la municipalité qui est seule apte à prendre en compte les servitudes qui s'imposent localement. Pourtant, la Région a déjà mis en ligne une carte qui transforme les deux chemins latéraux de la Pelouse en pistes cyclables, c'est à dire en « chaussées exclusivement réservées aux cycles à deux ou trois roues, aux cyclomobiles légers et aux engins de déplacement personnel motorisés », totalement incompatibles avec la priorité des piétons. Je ne peux accepter pareille situation, qui ignore totalement le statut patrimonial et le caractère familial de la Pelouse, utilisée par les Montgeronnais comme une voie piétonne en centre-ville, mais aussi comme un parc dans lequel ils savent qu'ils peuvent, à tout âge, évoluer librement en toute tranquillité et sécurité. Je vous demande de toute urgence de rectifier l'information erronée diffusée par la carte À vélo en IDF du site IDF-smart-services. »
Mail 3958							X										Romain (Anonyme) de Limay, a écrit : Prison Magnanville Mes parents habitent Magnanville depuis 40 ans, j'ai quitté cette ville il y a un peu plus d'an mais je suis resté très près, il ne faut pas construire un tel établissement dans cette petite ville tranquille, de plus l'emplacement est très mal choisi puisqu'en face d'habitations, d'un gymnase, d'un lycée, d'une résidence senior, d'un EHPAD, d'un lycée agricole, d'une école maternelle, d'une école élémentaire et en plein centre-ville. Les routes sont saturées matin et soir et l'autoroute pour accéder au tribunal est au bord de l'explosion avec en plus de fréquents accidents qui bouchent la circulation parfois pendant plusieurs heures et dans ces cas-là la circulation devient impossible dans Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Auffreville-Brasseuil. Je veux que mes parents puissent finir leur vie tranquillement dans la petite ville qu'ils ont choisi pour sa qualité de vie.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3959			X														M. Pierre CHARON de Dammarie-les-Lys, a écrit : Manque de projet transport en commun Bonjour, je suis ingénieur de formation spécialisé en transport et je constate que la place de la voiture en moyenne et grande couronne est encore trop importante par rapport au potentiel. Encore des projets de création routier digne du 20e siècle. Manque de projet tramway et BHNS supplémentaire. Et piste cyclable niveau 1 sur 5 sur l'échelle des Pays-Bas. Encore un effort à faire pour limiter l'étalement urbain générateur de trafic en voiture énorme.
Mail 3960		X		X													Mme. Joelle NARCY de Ozoir-la-Ferrière, a écrit : Projet SDRIF OZOIR-LA-FERRIERE Vivant à Ozoir-la-Ferrière mes déplacements vers Lesigny et Pontault Combault sont De plus en plus problématiques au vu de la circulation toujours plus dense et quelques soient les heures. La construction de 1500 logements à la sortie d'Ozoir ne peut qu'aggraver la situation. De plus sacrifier des terres agricoles pour bétonner le sol est criminel. Nous devons préserver cette nature pour notre survie.
Mail 3961		X		X													M. Matthieu PICHON de Chevry-Cossigny, a écrit : Non aux modifications du SDRIF-E demandées par la CCPB pour la commune d'Ozoir. Le SDRIF-E a été élaboré et discuté avec les communes en 2023. Il préserve sur Ozoir les zones agricoles fertiles du sud de la N4 et protège contre une extension de l'urbanisation demandée par la CCPB pour Ozoir. Les demandes de la CCPB sont contraires à tous les objectifs basiques pour sauver l'environnement, maîtriser le réchauffement climatique et respecter la qualité de vie des résidents proches de cette zone. Il faut absolument les refuser. Nous comptons sur la Commission d'Enquête et les équipes du SDRIF-E pour repousser définitivement ces demandes d'un autre âge.
Mail 3962							X					X					M. Marianne PAVIE de Morsang-sur-Orge, a écrit : Demande de protection d'espaces boisés en ville, cas du Parc Beauséjour de Morsang-sur-Orge (91390) Dans le chapitre 2.1 il est inscrit « protéger les massifs forestiers et leur santé dans le contexte actuel marqué par les incertitudes liées aux effets du changement climatique sur les hommes et la nature, la priorité est de toujours mieux protéger la forêt francilienne, soumise à de fortes pressions. » Or il existe en Île-de-France des espaces qui, tout en étant urbanisés, sont aussi des espaces boisés riches de biodiversité qu'il faut préserver comme tels. C'est en particulier le cas du Parc Beauséjour à Morsang-sur-Orge, vestige de l'ancienne forêt de Séquigny. Presque tout le patrimoine végétal, constitué de nombreux grands arbres, chênes majoritairement, est sur des parcelles privées, au patrimoine bâti par ailleurs remarquable (concerné par le chapitre 3 p97). Cet espace est aussi un lieu de promenade comme un parc urbain. Faute de classement les protégeant, ces boisements urbains sont voués à la destruction pour cause de pression immobilière. Or ils rendent un service écologique et climatique inestimable, abritent une biodiversité précieuse, offrent un refuge lors des fortes chaleurs, protègent de la pollution de l'air et régulent les nappes phréatiques perturbées par les constructions trop denses. Présidente de l'Association de Préservation du Parc Beauséjour, je demande que le SDRIF-E impose une protection particulière au Parc Beauséjour de Morsang-sur-Orge, interdisant la coupe de grands arbres, et préservant les sols. Je demande aussi que le SDRIF-E définisse ce type d'espace urbain et boisé, notamment par la présence d'un ou plusieurs grands arbres, afin qu'ils bénéficient de cette même protection.
Mail 3963							X										Rachida (Anonyme) de Magnanville, a écrit : Non à la prison à Magnanville Magnanville est un grand village familial avec beaucoup d'écoles, d'infrastructures extra scolaires pour nos enfants Nous ne voulons pas d'une prison sur notre commune, qui ternirait l'image de notre village où il fait bon vivre Nous

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3964												X					estimons que d'autres terrains à l'abandon peuvent être exploités Mme. Nadine NEUVILLE de Chevreuse, a écrit : Lisières des espaces boisés - OR20 L'OR 20 protège les lisières des espace boisés en empêchant les constructions sur une distance de 50m. Pour assurer une transition, il faut aussi limiter l'urbanisation proche de ces 50 m, car par exemple un immeuble de 10 étages qui serait construit en bordure de ces 50m conduira inévitablement à terme à construire dans ces 50m. Ainsi il pourrait y avoir une contrainte sur 50m supplémentaire de limitation en hauteur et densité de logements par hectare.
Mail 3965			X		X			X				X					M. Bernard DESTOMBES de Verneuil-sur-Seine, a écrit : Artificialisation, A104bis (pont d'Achères), déviation de la RD154, corridor écologique entre le massif de l'Hautil et la plaine de Chanteloup Bonjour Veuillez trouver, en PJ, la contribution des associations ADIV-Environnement et Bien vivre à Vernouillet dans le cadre de l'enquête en cours Cette contribution a également été déposée lors de la permanence du commissaire-enquêteur du 9 mars 2023 en mairie de Verneuil-sur-Seine Manque d'ambition du SDRIF-E sur la réduction des surfaces artificialisées ADIV-Environnement est une association membre de la fédération France Nature Environnement et à ce titre souscrit à toutes les remarques et propositions que FNE Ile-de-France a faite dans le cadre de l'enquête. ADIV-environnement déplore que le SDRIF-E ne soit pas plus ambitieux en termes de réduction des surfaces artificialisées. Projet de liaison RD30-RD190 avec construction d'un nouveau pont à Achères Nous déplorons également que le projet de liaison RD30-RD190 avec construction d'un nouveau pont à Achères soit maintenu dans ce SDRIF-E alors que l'ensemble des associations environnementales ont montré les dangers et l'inutilité de ce projet dont le coût a été réévalué à 200 millions par le commissaire-enquêteur dans son rapport à l'issue de l'enquête publique concernant les autorisations environnementales (décembre 2022 - janvier 2023). Nous avons montré que ce projet tablait sur une augmentation continue de la circulation automobile alors que celle-ci décroît dans la Boucle de Chanteloup. Nous avons également montré que ce projet routier ne résoudrait pas les problèmes de circulation que connaît la ville de Poissy. Bien au contraire, ce projet constituerait un « aspirateur à voitures » en créant une liaison entre le réseau autoroutier du Val d'Oise et les autoroutes A13 et A14. En fait, il s'agit d'un projet dépassé conçu avant les évolutions observées de ces dernières années : télétravail, développement des circulations actives, effets visibles du dérèglement climatique. Nous demandons donc à la commission d'enquête d'émettre un avis défavorable au maintien du projet de liaison RD30/RD190 avec construction d'un nouveau pont sur la Seine à Achères. Projet de déviation de la RD154 Dans le projet de SDFRIF-E, l'emprise du projet routier de la déviation de la RD154, projet datant de plus de 20 ans (DUP obtenue en avril 2005) a été supprimé et cela à juste titre au vu de l'évolution de ce dossier. En effet, du fait de l'absence de tout commencement des travaux dans les cinq ans après la publication de l'ordonnance d'expropriation, trois propriétaires ont récupéré leurs parcelles expropriées suite à l'assignation du Département auprès du Tribunal judiciaire de Versailles. Le Conseil Départemental a fait appel de ces décisions. Par ailleurs, la construction de la déviation de la RD154 sur l'emprise des chemins communaux de Verneuil-sur-Seine n'est plus autorisée par la commune suite une délibération du conseil municipal en date du 15 septembre 2021 qui a annulé une délibération de la précédente municipalité. Le Conseil Départemental a fait appel de cette décision du tribunal de Versailles. De plus, lors de sa délibération du 15 juin 2019, le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) a émis un

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>avis défavorable sur le dossier de demande de dérogation autorisant la destruction des espèces protégées présenté par le Département, estimant que les mesures compensatoires étaient largement insuffisantes. À la suite de cet avis, le préfet des Yvelines n'a pas accordé de dérogation au Département. A notre connaissance, le Département n'a pas déposé de nouvelle demande de dérogation auprès du CNPN.</p> <p>Pourtant dans son avis sur le SDRIF-E en tant que Personne Publique Associée (PPA), la Communauté Urbaine de Grand Paris Seine-et-Oise (CU-GPS&O) demande le rétablissement de l'emprise de la déviation de la RD154 dans le SDRIF-E. Dans le délibéré du 19/10/2023, il est écrit dans la thématique « Maitriser le développement urbain » : prendre en compte l'emprise foncière régionale alloué aux projets de mobilités et les inscrire graphiquement. Quatre projets sont cités dont l'aménagement de la RD154 – Contournement de Verneuil-Sur-Seine Vernouillet.</p> <p>Ce projet de déviation couvre une emprise de 12 ha dont une partie est située dans le Bois de Verneuil en traversant des zones humides et une autre partie est contiguë à la Zone Agricole Protégée (ZAP) de Vernouillet (première ZAP créée en Ile-de-France) dont elle empêche l'extension. L'évolution du trafic routier, mesurée par les Services du Département, a montré que les prévisions de trafic établies en 2005 avaient été largement surévaluées. De plus, une consultation citoyenne organisée par les villes de Verneuil-Sur-Seine, Vernouillet et le village de Chapet a montré que 80% des habitants étaient opposés au projet.</p> <p>Le projet de déviation de la RD154 dont le coût est maintenant estimé à 30 millions d'euros doit être définitivement abandonné. La sauvegarde de ces 12 ha de bois, de zones humides et de terres agricoles répond à l'application du ZAN dont le SDRIF-E est porteur.</p> <p>Nous demandons donc à la commission d'enquête, de donner un avis défavorable à la demande de la CU-GPS&O de réinscrire l'emprise de l'aménagement de la RD154, voie de contournement de Verneuil-Sur-Seine Vernouillet dans le SDRIF-E.</p> <p>Nous déplorons le maintien de ces deux projets routiers portés par le Département des Yvelines (liaison RD30/RD190 avec construction d'un nouveau pont sur la Seine et déviation de la RD154) dont le coût total atteint 230 millions d'euros malgré les déclarations dans la presse du Président du Département des Yvelines concernant les difficultés financières du Département ce qui le contraint à ajourner la construction de plusieurs collèges dans les Yvelines.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Continuités écologiques entre le massif de l'Hautil et la Boucle de Chanteloup</p> <p>D'un point de vue local, nous déplorons la disparition dans le SDRIF-E des continuités écologiques présentes dans le SDRIF 2013.</p> <p>Cette carte extraite du SDRIF 2013 présente plusieurs continuités écologiques au niveau de la Boucle de Chanteloup : on note en particulier une liaison verte (notée V) orientée Nord-Sud qui relie le massif de l'Hautil à la Boucle de Chanteloup. Il existe une deuxième liaison Nord-Sud, notée RA c'est-à-dire Espace de respiration (A) et liaison agricole et forestière (R). On note aussi la présence d'une continuité Est-Ouest entre Vernouillet/Médan et la Boucle de Chanteloup.</p> <p>Le maintien de ces continuités écologiques est important car elles permettent de relier la Boucle de Chanteloup au massif de l'Hautil.</p> <p><i>1 Extrait de la carte d'estimation générale des différentes parties du territoire. SDRIF 2013</i></p> 

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Le SDRIF-E abandonne ces dispositions comme le montre la carte ci-contre. Sur cette carte, on voit que la liaison entre le Massif de l'Hautil et la Boucle de Chanteloup n'a pas été maintenue, de même que la liaison Est-Ouest. Il ne reste que qu'une flèche verte « Maintenir / rétablir la liaison agricole ou forestière d'intérêt régional ».</p> <p style="text-align: right;"><i>2 Extrait de la carte « Développer l'indépendance productive »</i></p>  <p>La carte ci-contre confirme d'ailleurs l'abandon d'une volonté de maintenir une continuité entre le massif de l'Hautil et la Boucle de Chanteloup puisque ces deux zones sont nettement séparées pour ce qui concerne les zones vertes « sanctuariser l'armature verte ». Cet abandon est paradoxal car cette carte présente également le pictogramme en forme de feuille correspondant à un espace vert à créer (opération « cœur vert » de la Boucle de Chanteloup). On sait bien maintenant que dans un milieu isolé la biodiversité décline irrémédiablement. Aussi la protection de la biodiversité au cœur de la Boucle de Chanteloup nécessite le maintien de liaisons permettant les échanges avec le Massif de l'Hautil.</p> <p style="text-align: right;"><i>3 Extrait de la carte « Placer la nature au cœur du développement régional »</i></p> 

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Lorsque l'on étudie la zone où la carte du SDRIF-E présente une liaison écologique, on voit bien que celle-ci est totalement illusoire puisqu'un verrou d'habitations condamne la partie Nord de celle liaison et qu'une zone industrielle ainsi qu'une voie ferrée en condamne la partie Sud. Cette liaison représentée sur la carte du SDRIF-E n'a donc pas d'existence réelle sur le terrain.</p>  <p>4 Extrait de la carte Géoportail. Données cartographiques IGN 2021</p>
Mail 3966			X					X									<p>Michel (Anonyme) de MONTGERON, a écrit : Voie Rapide Vélo V 7 Je découvre que dans le SDRIF-E, la Région projette de faire traverser Montgeron par la voie rapide vélo V7 qui doit relier Melun à Paris et Mantes-la Jolie. Normalement le choix du tracé à l'intérieur de la ville incombe à la municipalité qui est seule apte à prendre en compte les servitudes qui s'imposent localement. Pourtant, la Région a déjà mis en ligne une carte qui transforme les deux chemins latéraux de la Pelouse en pistes cyclables, c'est à dire en << chaussées exclusivement réservées aux cycles à deux ou trois roues, aux cyclo mobiles légers et aux engins de déplacement personnel motorisés >>, totalement incompatibles avec la priorité des piétons. Je ne peux accepter pareille situation, qui ignore totalement le statut patrimonial et le caractère familial de la Pelouse, utilisée par les</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Montgeronnais comme une voie piétonne en centre-ville, mais aussi comme un parc dans lequel ils savent qu'ils peuvent, à tout âge, évoluer librement en toute tranquillité et sécurité. Je vous demande de toute urgence de rectifier l'information erronée diffusée par la carte À vélo en IDF du site IDF-smart-services
Mail 3967			X													X	M. Michel ILLIG de Gif-sur-Yvette, a écrit : Liste des communes par polarité - cas du plateau de Saclay Orientations réglementaires - Chapitre 3Page 47 : le « plateau de Saclay » est une des polarités retenues. La commune de Gif sur Yvette est en fait constituée de 3 zones d'urbanisation : le plateau du Moulon (plateau de Saclay), la vallée et Chevry. Les voies de communication entre ces 3 zones sont très limitées (D306). Il convient donc de limiter l'appartenance de Gif à la polarité « plateau de Saclay » en ne retenant que le « plateau du Moulon».
Mail 3968							X										Une Anonyme de Magnanville a écrit : La construction d'un centre pénitentiaire à cet endroit ne me paraît pas opportun du tout. Entre le fait qu'il y ait un lycée tout près, des habitations juste derrière, entre l'insécurité pour les propriétaires et locataires, la décade de biens immobiliers à proximité...je ne vois que des inconvénients, ouvrez des écoles vous fermerez des prisons !
Mail 3969					X			X									Mme Margot de Mareil-Marly a écrit : Je demande la prise en compte de la totalité de la zone N du PLU de Mareil-Marly dans les cartes géographiques du SDRIFe, et non pas seulement la moitié comme actuellement. Les espaces boisés et les espaces naturels d'une superficie de plus de 5 hectares sont censés être indiqués sur les cartes réglementaires du SDRIF (OR17), or ce n'est pas le cas en ce qui concerne MareilMarly. Par exemple le boisement représenté dans la carte du SDRIF est celui du secteur des Égarés et de la Châtaigneraie, mais le boisement se poursuit sans discontinuité vers le secteur des Violettes quand je regarde la vue satellite de Google Earth. Globalement la zone N de Mareil-Marly s'inscrit dans la continuité de la forêt de Marly avec une diversité de paysages (boisements surtout, petites surfaces agricoles, quelques rares prairies et clairières) et d'espèces végétales qui engendrent aussi une biodiversité animale d'une grande richesse. Tout cela apparaît pleinement compatible avec les orientations du SDRIF-e et mérite d'être inscrit sur la cartographie du SDRIF en "armature verte à sanctuariser ». Concernant les lisières des espaces boisés, je pense qu'ils méritent d'être systématiquement protégés. Cela notamment par la bande de 50m en lisière des massifs boisés de plus de 100 hectares, en supprimant la notion de SUC qui peut être sujet à interprétation (quand passe-t-on de constructions éparées à des constructions denses, avec quelle définition précise ??). Il serait possiblement plus simple et plus juste de ne tolérer que les agrandissements des constructions déjà existantes sur leurs parcelles cadastrales et d'interdire toute autre construction dans la bande de 50m au-delà des limites des espaces boisés de plus de 100 hectares.
Mail 3970			X		X		X										Une Anonyme de Pontault-Combault a écrit : Je suis opposée au volet densification urbaine du SDRIF-E qui prévoit 3000 logements supplémentaires à Pontault-Combault. Depuis quelques années beaucoup de programmes immobiliers ont déjà vu le jour, ce qui impacte la qualité de vie : manque d'espaces verts, bouchons incessants (intra ville, N4 et Francilienne) manque de places de parking etc..
Mail 3971			X														Un Anonyme de Fontenay-lès-Briis a écrit : Déviation de Bel Air à Fontenay les Briis depuis 23 ans, notre commune se trouve enclavée entre la nationale 20 et l'autoroute A10 payante, du coup nous avons des milliers de véhicules jours qui transitent par Fontenay-lès-Briis. Depuis plus de 30 ans j'entends parler de cette déviation, des millions d'euros ont été dépensés sur le ring des Ulis ce qui va générer plus de véhicules dans notre commune et plus de nuisances. Par conséquent, nous vous

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	demandons l'inscription au sdri-f de cette déviation. Pour information le département de l'Essonne a réalisé en 2008 des merlons en vue de cette déviation et les propriétaires de l'ensemble des terrains pour la réalisation de celle-ci. Cette déviation permettrait l'extension de la zone d'activité de Bel-Air pour des emplois de proximité complémentaires.
Mail 3972			X														M. Peter VOLPE de Montgeron a écrit : Montgeron - transformation de la Pelouse en Piste Cyclable Contribution : « Je découvre que dans le SDRIF-E, la Région projette de faire traverser Montgeron par la voie rapide vélo V7 qui doit relier Melun à Paris et Mantes-la Jolie. Normalement le choix du tracé à l'intérieur de la ville incombe à la municipalité qui est seule apte à prendre en compte les servitudes qui s'imposent localement. Pourtant, la Région a déjà mis en ligne une carte qui transforme les deux chemins latéraux de la Pelouse en pistes cyclables, c'est à dire en « chaussées exclusivement réservées aux cycles à deux ou trois roues, aux cyclo mobiles légers et aux engins de déplacement personnel motorisés », totalement incompatibles avec la priorité des piétons. Je ne peux accepter pareille situation, qui ignore totalement le statut patrimonial et le caractère familial de la Pelouse, utilisée par les Montgeronnais comme une voie piétonne en centre-ville, mais aussi comme un parc dans lequel ils savent qu'ils peuvent, à tout âge, évoluer librement en toute tranquillité et sécurité. Je vous demande de toute urgence de rectifier l'information erronée diffusée par la carte À vélo en IDF du site IDF-smart-services. »
Mail 3973							X										M. Franck PEYRONNET de Magnanville a écrit : Contre le Centre pénitentiaire.
Mail 3974			X				X	X									Un Anonyme de Deuil-la-Barre, a écrit : Non au projet routier du BIP ! En tant que concitoyen de Deuil-la-Barre, je m'oppose fermement à la mise en place du projet routier du BIP dans notre commune. Cette proposition d'une nouvelle 2x2 voies à proximité immédiate de nos habitations représente une menace sérieuse pour notre qualité de vie et notre environnement. Non seulement cela augmenterait considérablement le trafic et la pollution dans notre quartier déjà dense, mais cela compromettrait également la sécurité des résidents, en particulier celle des enfants et des personnes âgées. De plus, cela pourrait dégrader notre cadre de vie en altérant nos espaces verts et en augmentant le bruit et les nuisances sonores. En tant que membres actifs de notre communauté, nous devons nous opposer à ce projet et rechercher des solutions alternatives plus respectueuses de notre bien-être et de notre environnement.
Mail 3975														X			Mme Sophie GALLARDO de Thorigny sur Marne a écrit : Habitante de Thorigny sur Marne depuis 1976, je m'oppose farouchement à la transformation des 10 ha actuellement en terres agricoles du plateau de Thorigny, en zone économique. Je soutiens la proposition faite par le sdri-f. Qui aujourd'hui, face au changement climatique et ses conséquences veut au maintien de lieux agricoles, d'espaces verts et d'Eco-systèmes indispensables ?
Mail 3976			X				X										Une Anonyme de Deuil-la-Barre, a écrit : Opposition au projet routier du BIP Il est impératif de privilégier des alternatives de mobilité douce pour répondre aux besoins de déplacement de notre commune. Plutôt que de favoriser la voiture individuelle, nous devrions encourager l'utilisation des transports en commun, du covoiturage, du vélo et de la marche. En investissant dans des infrastructures dédiées aux piétons et aux cyclistes, nous pourrions rendre nos rues plus sûres et plus conviviales. De plus, en promouvant l'utilisation des transports écologiques, nous contribuerions activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la

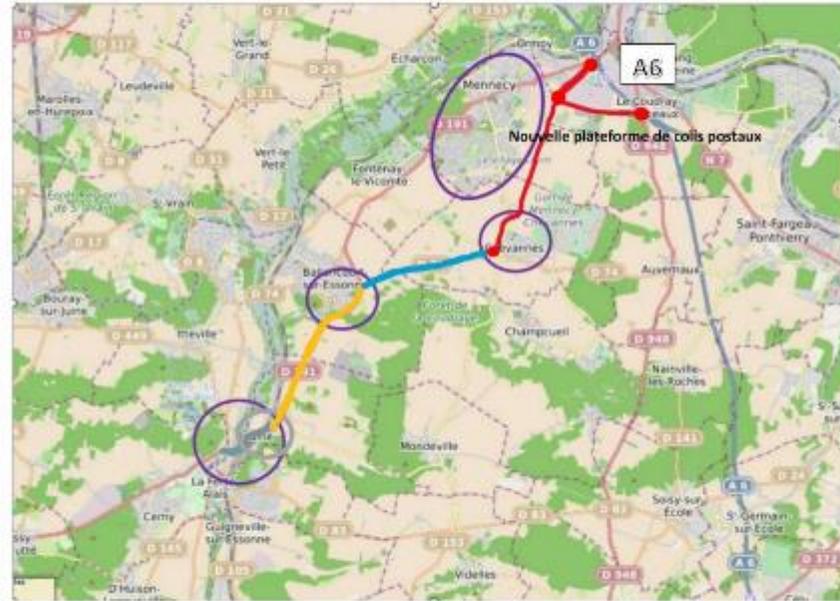
THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	lutte contre le changement climatique. Il est temps de repenser notre approche de la mobilité urbaine et de privilégier des solutions durables qui préservent notre santé, notre environnement et notre qualité de vie à Deuil-la-Barre.
Mail 3977																	X Une Anonyme de Chevreuse, a écrit : Cumul des différentes orientations réglementaires Orientations réglementaires - Chapitre 3La page 43 présente un exemple des différents OR qui peuvent s'appliquer en un lieu donné. Doit-on comprendre que la capacité d'urbanisation est l'union des 3 zones décrites ou l'intersection des 3 zones ? En d'autres termes, comment cumule-t-on les différentes règles. Il ne devrait pas y avoir de cumul possible, mais une limitation, pour une zone donnée, à l'OR donnant la valeur la plus contraignante d'un point de vue environnementale, et à la valeur d'urbanisation limité à l'OR offrant le plus de possibilité. Par ailleurs, chapitre 1 :-L'OR 5 page 13 mentionne une carte « Composer avec la nature » qui n'est pas disponible (existe-t-elle ?)-L'OR 8 page 15 mentionne une OR 4bis pour les connexions écologiques d'intérêt régional, mais cette OR 4bis est introuvable.
Mail 3978			X	X													Mme Hélène de Pontault-Combault, a écrit : Arrêtons de bétonner. Pontault-Combault a atteint les objectifs fixés en termes de logements sociaux et il faut encore construire ?!La ville n'a pas la capacité à absorber autant de monde. Les transports en communs ne suivent plus depuis longtemps. Nous pensions nous éloigner de Paris pour ne plus subir les inconvénients des grandes villes, trop de monde, bruits Hé bien c'est raté.
Mail 3979				X													Une Anonyme de Lésigny, a écrit : Refuser les modifications du SDRIF-E demandées par la CCPB Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait.
Mail 3980				X													Un Anonyme de Lésigny, a écrit : Idem mail 3979
Mail 3981			X														Mme Eliane LECOCQ de La Grignonais, a écrit : Je demande le retrait du BIP dans la région Ile-de-France car :- loin de fluidifier le trafic routier, il y aurait, sur son tracé, chaque jour 30 à 60 000 véhicules (dont des milliers de camions) ET des bouchons - aux heures de pointe - dans les villes traversées, pour rejoindre cette voie rapide...
Mail 3982						X		X									Mme Liliane DEDIEU de Thorigny-sur-Marne, a écrit : Le SDRIF -e ayant relevé que le projet de zone économique sur les 10 ha de zone agricoles sur le plateau de THORIGNY ne correspondait pas aux orientations actuelles de protection de l'environnement, je souhaite apporter mon soutien à la proposition du SDRIF -e. 2ha d'urbanisation me semble bien suffisant et encore sans finalisation avant 5 ans. Je suis conseillère municipale et n'ai pas soutenu la Motion qui nous a été proposée en conseil municipal pour demander au SDRIF-e de revenir sur sa proposition et d'accepter la zone économique sur les 10ha. La municipalité ne veut pas revenir sur ce projet d'urbanisation qui date de plusieurs décennies ce qui me révolte. Cette zone économique envisagée n'étant pas facilement accessible, il est envisagé le franchissement de la DHUIS, zone piétonne naturelle, avec préservation de sa flore, très fréquentée par les locaux et par tous les clubs de marche de la région. Il est envisagé de renoncer totalement à 10 ha de terres agricoles actuellement exploitées sur ce plateau très ensoleillé.
Mail 3983			X					X							X		Un Anonyme de Noisy-le-Grand, a écrit : Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Ce projet affirme de manière étonnante que ces terres ne sont plus aptes à l'agriculture à grande échelle. En réalité il s'y fait toujours au moins une récolte par an. De nombreux animaux vivent sur ces parcelles et traversent les champs (voir photo), ce serait une catastrophe pour la faune et la flore. Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes est également en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique par les puits de carbone végétaux. Ce projet créerait des zones entièrement bétonnées avec des milliers de voitures et camions qui émettront toujours plus de CO2 dans les bouchons déjà existant à Ozoir. Il impliquerait la réalisation d'une ouverture sur la N4 vers l'Est, ce qui ferait de la petite route Départementale 354 déjà surchargée une longue bretelle entre la Francilienne et la N4. La Francilienne est déjà bouchée en quasi-permanence sur des km entre Lésigny et Pontault Combault, où elle croise la N4. La D354 serait ainsi une échappatoire pour les centaines de camions qui passent jours et nuits sur la Francilienne avant de partir à l'Est sur la N4. Je prie la Commission d'Enquête de bien vouloir confirmer sans modification le SDRIF-E pour la zone d'Ozoir la Ferrière, afin de protéger l'environnement, la faune, la flore et tous ceux qui vivent à proximité.
Mail 3984								X						X			Mme Axelle LESNÉ de Châteaufort, a écrit : Le plateau de Saclay est en train d'être massacré par la ligne 18 du métro : on sacrifie tout un écosystème, des terres hyper fertiles qui produisent sans eau, des agriculteurs qui voient leur terre coupée en deux, une sécurité plus assurée pour les engins agricoles, aucune considération ni respect pour les habitants riverains ... la SGP fait ce qu'elle veut, elle n'écoute personne (pas même le Président du Sénat !), elle est un État dans l'Etat !! Alors que nous avons plus que jamais besoin de ces terres, prouvez-nous que cette enquête publique ne soit pas veine comme toutes celles balayées avant.
Mail 3985								X						X			Une Anonyme de Noiseau a écrit : Non à la bétonisation des terres agricoles. Cette terre Qui accueille nos oiseaux, qui nourrit l'humain, qui nous protège des inondations, qui nous donne de la bonne humeur tous les matins. Non au béton.
Mail 3986						X		X									Un Anonyme de Thorigny-sur-Marne, a écrit : Idem mail 3982
Mail 3987	X		X					X									Une Anonyme de Mennecy, a écrit : Les communes de la communauté de communes du Val d'Essonne n'ont pas fait suffisamment relayer l'enquête publique du SDRIF-E sur les réseaux sociaux. Dans le règlement, il est indiqué que les communes doivent communiquer sur les affichages réglementaires, aussi il serait obligatoire dans le r les communes communiquent également sur leur page de réseaux sociaux, comme pour d'autres communications, ainsi qu'organiser une réunion publique (en présentiel ou distanciel) par communauté de communes ou communauté d'agglomération, etc... Sur le plan 2-4-3 : il manque la légende du trait marron : aqueduc de la Vanne et du Loing ? Sur le plan 2-4-3 : dans la légende, remplacer le verbe "conforter" par "sanctuariser" : en effet, sur le secteur Mennecy, des zones de mouillères, zones naturelles, et diversité de biodiversité (espèces ou espaces remarquables observés). cf. inventaire de la biodiversité de la ville de Mennecy en 2023 Passer en ZAB (Zéro artificialisation brute) immédiatement et ne plus construire sur des terres inertes, agricoles et naturelles. Ne plus construire de routes sur des terres agricoles (projet de desserte du Val d'Essonne) Offrir plus de subventions pour la mobilité douce dans la zone CCVE : proposer des subventions pour l'achat d'alternatives aux véhicules à moteur thermique Offrir plus de liaisons de transport en commun sur de courtes distances, plus de rames pour le RER D

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Mail 3988																	Développer des aires de covoiturages (insuffisante voire inexistante dans la zone CCVE) X <u>Un Anonyme de Gif-sur-Yvette, a écrit :</u> Limites armature verte à corriger Sur la carte « placer la nature au cœur du développement régional », la limite de l'armature verte, dans la zone du cimetière de Gif au niveau du chemin des vignes, ne semble pas inclure les terrains boisés autour du cimetière, ni le cimetière lui-même (la carte disponible est malheureusement très pixélisée). Pouvez-vous confirmer que ces terrains, classés « N » dans le PLU de GIF, sont bien inclus dans la limite, ou sinon, les y inclure. Cela concerne par exemple les parcelles 0143, 0123, 0010, 0124 et 0011.
Mail 3989			X														<u>Un Anonyme de Athis-Mons, a écrit :</u> Le désenclavement d'Athis-Mons, bientôt 40000 habitants, bloqué au nord par Orly, à l'ouest par l'A6 et ses annexes, au sud par la vallée de l'Orge, ne peut se faire que vers l'Est en offrant un accès plurimodal à la rive droite de la Seine, à la forêt de Sénart et plus au sud est au secteur de Marne la Vallée. Il y a urgence à prolonger la ligne 18 vers Montgeron et à réaliser un franchissement routier et piétonnier vers Vigneux. Bien entendu ce franchissement doit faire l'objet des meilleures techniques d'intégration et de protection environnementale.
Mail 3990							X										<u>Une Anonyme de Bréval, a écrit :</u> Contre la prison à Magnanville L'emplacement juste à côté d'un lycée est inconcevable, le risque pour nos enfants, les habitations juste à côté seront invendables.
Mail 3991			X														<u>La famille AMIOT de Chevannes, a écrit :</u> Veuillez trouver ci-joint mes remarques et avis concernant la création de la Desserte du Val d'Essonne inscrite dans le SDRIF-E comme une voie d'intérêt régional.

Plan entre l'Autoroute A6 et la commune de Baulne

Raccordement de la Desserte du Val d'Essonne à l'autoroute A6 dans le nord et à la D74 dans le sud pour devenir une voie rapide jusqu'à Baulne



 Les habitations impactées par le trafic routier

 Desserte du Val d'Essonne

 Route de Ballancourt D74 élargie

 La D191

 Route de Baulne ne peut être élargie

 Etranglement routier



Futur réseau routier d'intérêt régional inscrit dans le SDRIF-E-Desserte du Val d'Essonne

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Pascale AMIOT Conseillère municipale- commune de Chevannes 4 rue des Mantelets 91750 Chevannes A Monsieur Jean-Pierre CHAULET Président de la commission d'enquête publique - Schéma directeur de la région Île-de-France - Environnemental (SDRIF-E) Objet : contribution à l'enquête publique ouverte le 1er février 2024 relative au projet de Schéma directeur de la région Île-de-France - Environnemental (SDRIF-E) Chevannes le, 10 mars 2024 Monsieur le Président, Le SDRIF-E est un document qui régit l'utilisation du sol et la protection de l'environnement en Île-de-France. Concernant notre secteur du sud Essonne, la création de la phase -3 de la Desserte du Val d'Essonne entre Mennecey, Chevannes et Ballancourt inscrite dans ce SDRIF-E comme une voie d'intérêt régional est en contradiction avec le SDRIF-Environnemental. Cette voie d'intérêt régional prévue au SDRIF-E appelée Desserte du Val d'Essonne est le barreau ouest d'une déviation qui va être raccordée aux barreaux nord et est (Phases 1 et 2 de la Desserte du Val d'Essonne), à la route de Ballancourt D74 qui sera élargie (SIC le président de la Communauté de communes du Val d'Essonne) pour regagner le rond- point qui relie la D74 à la D191 sur la commune de Ballancourt, puis à la rocade D191 qui rejoint Baulne, (Il n'existe aucune autre route) (Cf plan joint) Ce qui est essentiel de savoir, c'est que la route principale passant par Baulne (D191) ne pourra pas être élargie en raison des maisons construites en bordure de la route mais aussi du franchissement complexe de la voie ferrée. Cela occasionnera un étranglement routier TRES important sur ce tronçon malgré les futurs travaux de réaménagement des entrées de ville - Baulne, Cerny, Ferté-Alais et Itteville. Cette future voie dans son tracé complet deviendra une jonction entre l'Autoroute A6 et la commune de Baulne pour rejoindre le sud Essonne jusqu'à Etampe et la Nationale 20. Son étranglement à Baulne provoquera des embouteillages sur plusieurs kilomètres dans le sud comme le nord remontant jusqu'à Chevannes. Cette nouvelle route qui partira directement de l'A6, créera un « appel d'air » en attirant encore davantage de véhicules entre la sortie et l'entrée sur l'autoroute. De plus, l'ajout d'une demi-pastille supplémentaire sur la zone d'activité de Montvrain II à Mennecey va ouvrir un droit de construire sur les terres agricoles, pour renforcer l'attractivité économique en s'appuyant sur les ressources locales et par là-même augmenter le trafic routier. L'ajout de cette demi-pastille supplémentaire est en contradiction avec le SDRIF-Environnemental. Les nouvelles plateformes qui vont être bâties sur les terres agricoles de Coudray-Montceaux et Mennecey (Chronopost) apporteront aussi un supplément de trafic 24h/24 tout comme la construction des 800 logements d'Ormoy situés à leur proximité. Cette voie d'intérêt régional aura pour conséquences : <ul style="list-style-type: none"> • La disparition d'une partie des terres agricoles • L'accentuation de l'urbanisation dans notre secteur : projets de constructions de nouveaux lotissements, une plateforme Chronopost, d'autres bâtiments de transport de colis postaux, • Ces nombreux projets augmenteront la circulation des voitures et des poids lourds dans l'agglomération de Mennecey / Chevannes jusqu'à Baulne. </p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Entre J'A6 et Baulne, la commune de Chevannes deviendra alors le centre névralgique de cette voie nouvelle. La pollution de l'air et la pollution sonore dégraderont le cadre de vie de la commune de Chevannes qui sera en première ligne - environ 150 mètres de la route et aura un impact direct sur ses habitants. Ces nuisances provoqueront la dévaluation de la valeur des habitations.</p> <p>Sur la commune de Chevannes, la Desserte du Val d'Essonne devra obligatoirement franchir l'aqueduc de la Vanne, du Loing et du Lunain en respectant la réglementation : c'est-à-dire préserver la zone de protection immédiate, qui correspond à l'emprise de l'aqueduc, les zones de protection rapprochée, d'une largeur de 13 m de part et d'autre de la zone centrale de protection immédiate et les zones de protection éloignée, d'une largeur de 40 m de part et d'autre de l'aqueduc. Les aqueducs de la Vanne et du Loing sont deux aqueducs qui acheminent de l'eau potable vers Paris depuis des sources situées en Bourgogne et en Île-de-France jusqu'aux réservoirs de Paris.</p> <p>La Desserte du Val d'Essonne devra enjamber l'Aqueduc au point le plus bas, c'est-à-dire sur le territoire de Chevannes devant les premières habitations du village puis longera l'aqueduc de la Vanne par l'ouest pour arriver à la D74.</p> <p>Il est à préciser que les communes de Baulne et Chevannes impactées par la route d'intérêt général sont dans le Parc naturel régional du Gâtinais français.</p> <p>Or, l'une des missions principales du PNR est de favoriser la qualité du cadre de vie.</p> <p>Conclusion : La Desserte du Val d'Essonne phase 3 sera destructrice de terres agricoles. Elle ne préservera pas le cadre de vie des Essonnais.</p> <p>Cette partie de voie d'intérêt régional du sud Essonne est en contradiction totale avec le SDRIF- Environnemental. La commune de Chevannes sera le noyau de cette future voie rapide -Desserte du Val d'Essonne raccordé à la D74 - une des communes la plus impactée du fait de sa proximité immédiate, Mais surtout, le blocage au niveau de Baulne met un frein naturel à son développement, Cette Desserte à du Val d'Essonne raccordée à la D74 a UNIQUEMENT pour but de désengorger le centre de Mennecey au détriment des autres communes, surtout de Chevannes et de Baulne.</p> <p>Afin de ne pas créer en permanence un embouteillage au niveau des raccordements à l'autoroute A6, aux plates formes de colis postaux sur Mennecey et Coudray-Montceaux et à la D74 à Chevannes ainsi qu'à Baulne, j1 est indispensable que ce projet de route d'intérêt général appelé « Desserte du Val d'Essonne » soit abandonné.</p>
Mail 3992			X														Un Anonyme de Chevannes a écrit : Idem mail 3991
Mail 3993																	Une Association « Chevannes Patrimoine Environnement Chevannes, a écrit : Marc AMIOT Président de l'association Chevannes Patrimoine et Environnement 4 rue des Montcelets 91750 Chevannes à Monsieur Jean-Pierre CHAULET Président de la commission d'enquête publique - Schéma directeur de la région Île-de-France - Environnemental (SDRIF-E) Objet : L'enquête publique ouverte le 1er février 2024 relative au projet de Schéma directeur de la région Île-de-France - Environnemental (SDRIF-E) Remarques à propos de la Desserte du Val d'Essonne Phase 3. Mennecey - Chevannes (91) Monsieur le Président,

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	<p>Notre association vient vous présenter des remarques élaborées à partir de documents établis à l'occasion de la révision du PLU de Mennecy en 2017. Révision qui avait donné l'occasion, dès cette époque, à notre association de s'opposer au passage de la Desserte du Val d'Essonne Phase 3.</p> <p>A) Ce qui suit provient d'un document élaboré en 2018 par les associations « Essonne, Nature et Environnement 91 », « Chevannes, Patrimoine et Environnement » et « Association de Sauvegarde de l'Espace Champoreux » :</p> <p>1- La dernière étude du trafic routier sur la zone Mennecy/Chevannes date de 2015. Il y a lieu de la réactualiser,</p> <p>2- En 2016, les chiffres ont montré que l'on arrivait à saturation dans Mennecy mais que cette situation était due au trafic endogène de Mennecy.</p> <p>Comme il est prévu d'augmenter l'urbanisation de 100 logements par an jusqu'à 2030, le trafic ne cessera d'augmenter, (plus de 10 000 véhicules/jour.)</p> <p>3- La Desserte du Val d'Essonne phase 3 soulagera un peu le trafic de la D74 (rue St Martin à Chevannes - 250 v/jour) mais ne modifiera QUE le trafic joignant l'A6 à Etampes.</p> <p>Adresse gestion : CPE - 4 route des Montcelets 91750 CHEVANNES Tel : 06.86.82.53.84</p> <p>4- Il n'y aura aucun gain pour la D153 qui relie Chevannes à Mennecy car elle assure le trafic journalier local des gens qui se rendent à la gare de Mennecy pour travailler à Paris.</p> <p>5- Cette Desserte du Val d'Essonne Phase 3 reliera la Phase 2 au Nord à la route de Ballancourt sur Essonne (D74) au Sud en passant au ras du village de Chevannes. Mais ensuite, la route actuelle entre Chevannes et Ballancourt sera élargie, rejoindra la D191 à Ballancourt et filera sur Baulne qui représente un goulet d'étranglement. Cela créera des bouchons qui se répercuteront sur le trafic amont et aval.</p> <p>B) Ce qui suit émane du document rédigé sous l'égide du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français par Monsieur Vincent Van de Bor, lors de la révision du PLU de Mennecy.</p> <p>1- Le SDRIF-E impose le respect des continuités écologiques et des zones humides mais surtout de couloirs continus entre la vallée de l'Essonne et la plaine de Chevannes.</p> <p>2- Contrairement à ce qu'affirme le rapport de présentation du PLU de Mennecy qui mentionne les mouillères comme étant « de peu d'intérêt », ces dernières abritent une flore et une faune 100 fois supérieures au site Natura 2000. Elles abritent des espèces rares et protégées telles que 5 espèces de tritons, 2 espèces de crapauds, 4 espèces de grenouilles, des rainettes et des salamandres, l'étoile d'eau (plante protégée nationalement) et 9 autres variétés de plantes présentes dans les mouillères. D'autre part, en automne/hiver, les migrateurs et les limicoles profitent de ces plaines agricoles inondées.</p> <p>En conséquence, aujourd'hui, beaucoup de mouillères sont comblées. Compte-tenu de leur rôle de stockage de l'eau, ces actes illégaux aggravent les inondations.</p> <p>A titre d'exemple, une mouillère gît sous le lotissement de « La cluserie de l'aqueduc » sans qu'aucune compensation n'ait été réalisée. Contrairement aux recommandations du SAGE Nappe de Beauce qui avait demandé aux communes de localiser les mares et les mouillères, la commune de Mennecy n'a rien fait.</p> <p>Le Plu de Mennecy est donc incompatible avec le SCOT, la charte du PNR, le SRCE et le SDRIF-E.</p> <p>C) Autres remarques :</p> <p>1- La Desserte du Val d'Essonne, comme toute voie nouvelle, sera un « aspirateur » et créera une augmentation du trafic routier.</p> <p>2- D'autre part, elle traversera la plaine de Mennecy-Chevannes, d'une richesse exceptionnelle, et privera 14 agriculteurs de leur outil de travail au mépris de la qualité de vie des habitants du secteur pour lesquels c'était un lieu de détente, de promenades et de sport.</p>

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	<p>Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.</p>
																	<p>3- Elle créera des « niches » et sera ainsi un point d'appui à de nouvelles urbanisations qui viendront dégrader le cadre de vie des habitants. Cela a déjà commencé avec l'implantation de plateformes logistiques de livraisons de colis et bientôt celle du plus grand Chronopost de France qui apportera, dit-on, 1000 emplois (pour qui et sous quelle forme ?) mais surtout un trafic énorme 24h/24 qui bouleversera la quiétude et la qualité de vie des riverains que sont les habitants des maisons Levitt mais surtout ceux de Chevannes.</p> <p>3- La société des Eaux de Paris (en 2018) se positionnait contre toute traversée de l'aqueduc de la Vanne, du Loing et du Lunain. Or il faudra obligatoirement traverser cet aqueduc. Où ? D'après le plan présenté en mairie de Chevannes, ce serait au point le plus bas, c'est-à-dire à l'entrée du village, à proximité immédiate des maisons, provoquant d'insupportables nuisances.</p> <p>D) Concernant Chevannes :</p> <p>Le schéma prévisionnel de la DVE qui fut présenté à Chevannes le 15/12/2023 par le maire, celui de Mennecey et le Président de la CCVE est donc non seulement une catastrophe environnementale majeure pour notre secteur mais un drame pour les Chevannais qui subiront par la suite d'un trafic supérieur à 15 000 v/jour/nuit passant à 100 m de leurs maisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> -une grave pollution sonore -une importante pollution de l'air -la destruction de leur environnement proche -la disparition d'un bien être dont ils bénéficiaient auparavant <p>Le village de Chevannes est purement et simplement sacrifié au bénéfice des autres communes concernées, sans que leurs habitants n'aient été informés ni bien entendu consultés avant que tout soit mis en place et voté aux plus hauts niveaux. Chevannes sera le centre de toute la circulation de notre secteur puisque s'y croiseront les flux provenant de la D74, ceux de la D153 ainsi que ceux de la DVE3. Pour ses habitants, ce deviendra un enfer quotidien.</p> <p>E) En conclusion :</p> <p>La DVE -3 n'apportera que peu de profits aux populations locales en comparaison des désagréments qu'elle causera, notamment sur le plan écologique.</p>

Cartes des mares et mouillères de la plaine Mennecy/ Chevannes

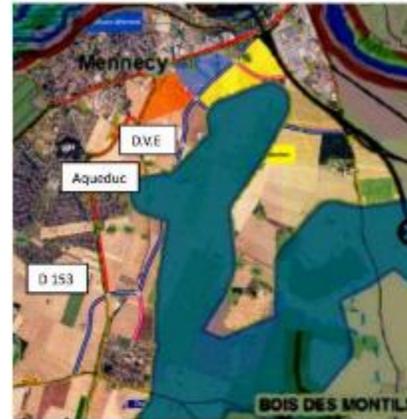


Schéma régional de cohérence écologique en Île-de-France

-En bleu, les espaces recelant des
mares et des mouillères.



Cartographie des mares et mouillères

(Aout 2018, source SNPN)

- points noirs = disparues
- points verts = vues
- points rouges = potentielles
- points bleus = caractérisées

Ligne bleue= Desserte Val
d'Essonne

Ligne verte= Aqueduc

Ligne rouge = D 153

La Desserte du Val d'Essonne Phase 3 traverserait et supprimerait une zone de mares et mouillères situées sur des terres agricoles recelant notamment l'Etoile d'eau, plante protégée au niveau national.

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
Mail 3994					X	X											Mme Françoise CHAMPAGNE a écrit : Je suis tout à fait hostile à une nouvelle zone économique dans ce secteur où il y a déjà tout ce qu'il faut ! Arrêtez de bétonner, nous avons plutôt besoin d'espaces où promener nos enfants !
Mail 3995			X	X				X									Une Anonyme de Ozoir-la-Ferrière, a écrit : Les équipes qui ont élaboré le SDRIF-E ont déjà étudié le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes en 2023. Elles l'ont rejeté au constat du grand nombre de nuisances qu'il impliquait. Le projet de la Communauté de Communes des Portes Briardes de modifier le SDRIF-E pour la commune d'Ozoir la Ferrière veut artificialiser des dizaines d'hectares de terres très fertiles de la Brie, en opposition aux objectifs ZAN de la loi Climat et Résilience. Il ne justifie pas les dommages qu'il entraînerait pour les milliers de personnes d'Ozoir, Lésigny et Férolles qui utilisent déjà la route Départementale 354 sans autre solution. Cette unique voie est déjà surchargée et bouchée de longues heures matin et soir. Ajouter 5000 résidents et des véhicules industriels serait une dégradation terrible des conditions de vie de toutes ces personnes, détérioration de la circulation, déjà difficile
Mail 3996			X	X	X	X		X									Une Anonyme, a écrit : Avis de l'association pour la sauvegarde du site de MORSANG S SEINE. Profiter de la nécessaire réindustrialisation pour déconcentrer les emplois franciliens, aujourd'hui hyper concentrés au centre de l'agglomération. Créer ou recréer des territoires à haut degré d'autonomie s'inscrivant véritablement dans une structure polycentrique, accueillant habitat, emploi, enseignement, culture, sport, etc. A cet effet, favoriser le rapprochement habitat emploi en veillant à la cohérence entre emplois implantés et qualifications de la main-d'œuvre locales. Favoriser le déploiement de dessertes de proximité à l'intérieur de ces territoires au lieu de chercher à interconnecter les territoires par des moyens de transport lourd (ce qui, en provoquant des relocalisations de ménages et d'entreprises, alimente un cercle vicieux d'étalement urbain entraînant de nouveaux besoins de mobilité) ?? Ne créer du logement que là où l'emploi est présent. Remettre sur le marché les logements vacants. Peser sur le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) qui est en cours de consultation pour localiser la création de logement ? Faire tomber le dogme de la densification autour des gares : voir le rapport de l'institut Paris Région, << si on n'a pas 50% d'espace de nature en ville, on a un effondrement de la biodiversité >>. Même autour des gares, on a besoin d'espaces de respiration, ne pas construire sur les espaces de pleine terre en ville. ? Prioriser la rénovation urbaine, travailler sur l'existant (page 8 de l'exposé des motifs). Intensifier les créations de vraies pistes cyclables et les possibilités de transport des vélos dans les trains Interdire les parkings imperméables et la plantation d'espèces végétales invasives luttiez contre les plastiques en interdisant les brises vues en plastiques. Favorisez les clôtures végétales plutôt que minérales. (Pierre meulière) pour éviter le ruissellement et inviter la biodiversité. Intensifier les usages, utiliser en particulier des bâtiments publics pour de multiples usages. ? Protéger les espaces naturels, les terres agricoles, les espaces forestiers, les espèces en voie de disparition.la présidente I Rabourdin
Mail 3997				X													Une Anonyme de Chevry-Cossigny, a écrit : Le SDRIF-E a été élaboré et discuté avec les communes en 2023. Il préserve sur Ozoir les zones agricoles fertiles du sud de la N4 et protège contre une extension de l'urbanisation demandée par la CCPB pour Ozoir. Les demandes de la CCPB sont contraires à tous les objectifs basiques pour sauver l'environnement, maîtriser le réchauffement climatique et respecter la qualité de vie des résidents proches de cette zone. Il faut absolument les refuser. Nous comptons sur la Commission d'Enquête et les équipes du SDRIF-E pour repousser définitivement ces demandes d'un autre âge.
Mail 3998			X					X				X					M. Pascale MERCIER de Saint-Denis, a écrit : Désimperméabiliser les sols

THEMES→	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Commentaires
←--Observations courriers ou mails	Accessibilité et lisibilité des documents mis à l' enquête	La densification	Les mobilités	Politique des logements	Les espaces verts et la biodiversité	L' activité économique et l' emploi	Le cadre de vie	La sobriété foncière et les ZAN	La qualité de l' air	La qualité des sols	Les énergies renouvelables	Les continuités écologiques et les trames	L' eau	L' agriculture	L' adaptation au changement climatique	Les autres problématiques	Insérer dans cette colonne l'intégralité du texte ou le résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																	Que ce soit les infrastructures des transports, des voies ferrées, les délaissés d'autoroutes, de routes, les interstices urbains de petite taille, autrement négativement appelés les dents creuses, beaucoup de ces surfaces sont imperméabilisées et rompent les circulations piétonnes, les corridors écologiques. La désimpermeabilisation de l'ensemble de ces espaces doit être imposée afin : -de favoriser la trame verte, de créer de nouvelles liaisons piétonnes, cyclables, des corridors écologiques entre l'ensemble des parcs, squares, jardins, -de créer des liaisons transversales de Paris vers la périphérie mais de villes périphériques en villes périphériques -de favoriser l'écoulement des eaux pluviales, l'absorption dans le sol directement et ainsi participé au maintien des nappes phréatiques à leur niveau maximal1 exemple : sur l'ouest du département de la Seine-Saint-Denis, une liaison de plusieurs hectares pourrait être ainsi aménagée du Parc Georges Valbon au carrefour des 6 routes, au carrefour Lamaze et à la porte de Paris. La carte « Placer la nature au cœur de développement de la région » est particulièrement imprécise et ainsi permettra la densification de sites qui pourrait être réservés aux bien-être des habitant-es, aux îlots de fraîcheurs.
Mail 3999			X					X						X			Un Anonyme de Ozoir-la-Ferrière, a écrit : Idem mail 3983.
Mail 4000							X										Une Anonyme de Soindres, a écrit : Opposition construction prison Magnanville.
2000	Total des observations recueillies sur le registre électronique et par courriel																